





528  
A1  
76  
1.26  
SMR

ANNALES  
**CATHOLIQUES**

---

NOUVELLE SÉRIE

---

IV

**OCTOBRE-DÉCEMBRE**

1878

REVUE  
PROTESTANTE

IMPRIMERIE DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL, SOUSSENS ET C<sup>ie</sup>

Paris, 51, rue de Lille.

---

VI

REVUE PROTESTANTE

1861

# ANNALES CATHOLIQUES



REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT  
DE LEURS ÉMINENCES M<sup>SE</sup> LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN  
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,  
DE LL. EXC. M<sup>SE</sup> L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, ET LES ARCHEVÊQUES DE TOULOUSE,  
DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,  
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS,  
DU PUY, DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,  
DE NANTES, DE NEVERS, DE NIMES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS,  
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTEISE, DE TROYES, D'AUTUN,  
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON, DE CARACAS,  
DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE, ETC., ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

**J. CHANTREL**

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND

---

TOME QUATRIÈME

**OCTOBRE-DÉCEMBRE**

**1878**

(TOME XXV DE LA COLLECTION)



PARIS  
371, RUE DE VAUGIRARD, 371.



## PRÉFACE

Nous commençons aujourd'hui le XXV<sup>e</sup> volume des *Annales catholiques*: cela seul indique l'importance d'une publication, dans laquelle on peut trouver le récit de tous les événements et la reproduction des documents intéressant l'Église depuis la fin de l'année 1871. Aucune autre collection française n'est aussi complète sous ce rapport, et, depuis trois ans, aucune autre, parmi les revues catholiques qui se publient chez nous, n'offre plus de facilité pour les recherches relatives aux événements religieux et politiques. C'était le but où nous visions en nous mettant en mesure, non pour faire de la polémique, mais pour défendre plus librement la religion, de traiter les matières politiques et sociales.

Les questions politiques sont presque toutes, aujourd'hui, des questions religieuses; il est impossible, pour suivre exactement les premières, de ne pas s'avancer sur le terrain des secondes: nous ne nous occupons pas de la politique pour la politique elle-même, mais pour les intérêts supérieurs de la religion et de l'Église catholique, qui sont, pour la France en particulier, des intérêts éminemment sociaux et patriotiques.

Les plus précieux suffrages et l'augmentation continue de nos Abonnés nous encouragent à poursuivre notre œuvre dans le même esprit. Un vénérable Évêque d'Italie nous a fait dire tout récemment qu'il s'abonnait aux *Annales catholiques* à cause de leur impartialité et à cause de leur fermeté à défendre les saines doctrines de l'Église et du Saint-Siège ; nous nous efforcerons de mériter toujours cet éloge. Nous n'avons en vue que la vérité, la gloire de Dieu et le relèvement de notre chère patrie, trois grandes causes qui s'enchaînent étroitement : nous nous estimerons récompensé de nos travaux, si nous avons quelque peu contribué à les servir et à en préparer le triomphe.

J. CHANTREL.





## ANNALES CATHOLIQUES

## LETTRE

## DE SA SAINTETÉ LE PAPE LÉON XIII

AU CARDINAL NINA

Monseigneur le Cardinal,

Un grave malheur Nous a frappé, et un vif chagrin a saisi Notre âme, par la mort inopinée du cardinal Alexandre Franchi, Notre Secrétaire d'État. Appelé à cette haute fonction par la confiance que Nous avons en lui, à cause des dons exceptionnels de son esprit et de son cœur et des longs services rendus par lui à l'Église, il a toujours pleinement répondu à Notre attente, dans le peu de temps que Nous l'avons eu auprès de Nous; sa mémoire ne s'effacera jamais de Notre âme, et dans l'avenir, comme dans le présent, son nom restera cher et béni.

Mais, puisqu'il a plu au Seigneur de Nous soumettre à cette épreuve, Nous avons adoré les desseins de Dieu, et Nous avons reporté toutes Nos pensées sur le choix du successeur. Nous avons fixé Nos yeux sur vous, monseigneur le Cardinal, dont Nous connaissions l'habileté grande dans le maniement des affaires, la fermeté dans le conseil, l'esprit de généreux sacrifice pour le bien de l'Église.

Il Nous a paru tout à fait opportun, au moment où vous preniez possession de votre nouvelle charge, de vous adresser la présente lettre, afin de vous découvrir Nos

intentions sur quelques-uns des points les plus saillants auxquels Nous devons en particulier consacrer Nos soins incessants.

Dès les premiers jours de Notre Pontificat, du haut du Siègé Apostolique, Nous avons tourné Nos regards sur la société actuelle pour en connaître les conditions, en rechercher les besoins, aviser aux remèdes. Depuis lors, dans Notre Encyclique à tous Nos Vénérables Frères de l'Épiscopat, Nous déplorions le déclin de la vérité, non-seulement connue surnaturellement par la Foi, mais naturellement aussi par la raison ou par l'expérience ; Nous déplorions la prédominance des plus funestes erreurs, et le très-grand danger que court la société par les désordres toujours plus grands qui la bouleversent ; Nous disions que la cause la plus puissante d'une semblable ruine était la séparation proclamée, l'apostasie essayée, entre la société actuelle d'avec le Christ et son Église, dans laquelle seulement réside la vertu qui aide à détourner les plus graves dangers.

A la lueur éclatante des faits, Nous montrions alors que l'Église fondée par le Christ pour régénérer le monde, dès sa première apparition au milieu du monde, a commencé à faire sentir la grande assistance de sa vertu surhumaine, et que, aux époques les plus ténébreuses et les plus funestes, elle a été le seul phare qui a rendu la voie sûre, le seul refuge promettant et tranquillité et salut. Dès-lors, il était facile d'inférer que, si dans les temps passés l'Église a pu répandre sur la terre des bienfaits aussi marqués, elle peut le faire encore dans le présent. L'Église, comme elle tient par la Foi tous les catholiques, animée toujours de l'esprit de Jésus-Christ, qui lui a promis son assistance éternelle, a été constituée maîtresse de vérité et gardienne d'une loi très-sainte et immaculée ; et, comme telle, elle possède encore aujourd'hui toute la force nécessaire pour s'opposer au mal intellectuel et moral qui alanguit la société, et pour la ramener au salut. Et, puisque des ennemis très-perfides, pour pousser le monde dans une voie mauvaise et hostile, vont répandant de graves calomnies contre l'Église, Nous,

Nous ferons en sorte d'être les premiers à dissiper les préjugés et à réfuter les accusations, certains que les peuples, quand ils connaîtront l'Église telle qu'elle est réellement, et sa bénignité naturelle, reviendront de toutes parts dans son sein.

Guidé par ces intentions, Nous voulons faire entendre Notre voix aussi à ceux qui gouvernent le sort des nations, en les invitant chaleureusement, dans les temps où eux-mêmes en ont un tel besoin, à ne pas refuser le puissant secours que leur offre l'Église. Inspiré par la charité apostolique, Nous Nous tournons même vers ceux qui ne sont pas unis à Nous par les liens de la religion catholique, désireux que Nous sommes que leurs sujets expérimentent les bienfaits contenus dans cette divine institution.

Vous savez bien, monseigneur le Cardinal, que, pour seconder cet élan de Notre cœur, Nous Nous adressons aussi au puissant empereur de l'illustre nation germanique, qui, par suite des difficiles conditions faites aux catholiques, réclamait particulièrement Notre sollicitude.

Notre parole, inspirée uniquement par le désir de voir la paix religieuse rendue à l'Allemagne, a été favorablement accueillie par l'illustre empereur, et elle a eu le bon effet de Nous conduire à des négociations amicales, dans lesquelles Notre intention n'était pas d'arriver à une simple trêve qui laisserait ouverte la route à de nouveaux conflits, mais de conclure, en écartant tous les obstacles, une paix véritable, solide, durable. L'importance de ce but, justement appréciée par le sens élevé de ceux qui ont en main les destinées de cet empire, les conduira, Nous en avons la confiance, à Nous tendre une main amie pour l'atteindre. L'Église se réjouirait sans aucun doute de voir la paix rétablie dans cette noble nation ; mais l'empire ne se réjouirait pas moins de cette pacification des consciences, qui lui donnerait comme autrefois dans les fils de l'Église catholique ses sujets les plus fidèles et les plus généreux.

L'état des contrées de l'Orient ne pouvait non plus échapper à Notre vigilance paternelle. Là, les plus graves événements, qui vont se déroulant, préparent peut-être un

meilleur avenir aux intérêts de la religion. De la part du Siège Apostolique, rien ne sera omis pour les favoriser ; et une espérance Nous sourit que les illustres Églises de ces régions viendront enfin à vivre d'une vie féconde et à reconquérir leur antique splendeur.

Ces brèves considérations vous révèlent suffisamment, monseigneur le Cardinal, Notre dessein de porter largement l'action bienfaisante de l'Église et de la Papauté au milieu de la société moderne tout entière ; il est nécessaire que vous aussi, vous employiez toutes vos lumières et toute votre activité à mener à bonne fin ces desseins que Dieu a placés dans Notre cœur.

En outre, vous devez tourner votre plus sérieuse attention vers un autre point de la plus haute importance, c'est-à-dire vers les conditions si difficiles faites au Chef de l'Église en Italie et à Rome, là où il a été dépouillé du domaine temporel, que la Providence depuis tant de siècles lui avait accordé pour protéger la liberté de son pouvoir spirituel.

Nous ne voulons pas Nous arrêter ici à cette pensée, que la violation des droits les plus inviolables du Siège Apostolique et du Pontife romain est aussi fatale au bien-être et à la tranquillité des peuples, chez lesquels, à voir les droits les plus sacrés violés dans la personne même du Vicaire du Christ, reste profondément ébranlée l'idée du devoir et de la justice. Aussi le respect des lois devient moindre, et on en arrive à renverser les bases mêmes de la société civile. Nous ne pensons pas non plus vous retenir à examiner ce point, que les catholiques des divers États ne pourront jamais être tranquilles, tant que leur Souverain-Pontife, le Maître de leur foi, le directeur de leurs consciences, ne jouira pas d'une vraie liberté et d'une réelle indépendance.

Nous ne pouvons pourtant Nous dispenser d'observer que, comme Notre pouvoir spirituel, par son origine divine et sa destinée surnaturelle, est appelé à exercer sa bienveillante influence en faveur de la société humaine, il est nécessaire qu'il jouisse d'une pleine liberté ; dans les conditions présentes, au contraire, il se trouve tellement gêné, que le

gouvernement de l'Église universelle. Nous devient très-difficile. La chose est notoire et confirmée par des faits journaliers. Les plaintes solennelles de Notre Prédécesseur Pie IX, d'heureuse mémoire, dans la mémorable allocution consistoriale du 12 mai 1877, peuvent être répétées par Nous, à aussi juste titre, en en ajoutant d'autres aussi graves, à cause des nouveaux obstacles opposés à l'exercice de Notre souverain pouvoir. Assurément, comme Notre illustre Prédécesseur, Nous n'avons pas seulement à nous lamenter de la suppression des ordres religieux, qui enlève aux Pontifes un puissant secours dans les congrégations où se traitent les affaires les plus considérables de l'Église. Non-seulement Nous avons à Nous plaindre de ce qu'on enlève au culte divin ses ministres, par la loi sur le recrutement militaire, qui oblige indistinctement tout le monde au service des armes; de ce qu'on soustrait à Nous et au clergé les institutions de charité et de bienfaisance établies à Rome par les Pontifes romains ou les nations catholiques qui les placèrent sous la garde de l'Église; non-seulement Nous sommes contraint de voir, sous Nos yeux, avec une immense amertume pour Notre cœur de Père et de Pasteur, les progrès de l'hérésie dans cette ville même de Rome, centre de la religion catholique, où des temples et des écoles hétérodoxes s'élèvent impunément en grand nombre, et de regarder la perversion qui en est la conséquence, surtout dans cette grande partie de la jeunesse à laquelle on distribue une instruction sans croyance; mais, comme si tout cela était peu, on tente de rendre vains les actes mêmes de Notre juridiction spirituelle.

Vous savez bien, monseigneur le Cardinal, comment, après l'occupation de Rome, afin de tranquilliser en partie la conscience des catholiques profondément préoccupés du sort de leur Chef, on protesta par de publiques et solennelles déclarations qu'on voulait laisser à la pleine liberté du Pontife la nomination des évêques aux différents sièges de l'Italie. Mais ensuite, sous prétexte que les actes de leur institution canonique n'étaient pas soumis au *placet* du

gouvernement, on refusa aux évêques nouvellement investis les rentes de leur mense, occasionnant ainsi une très-grande dépense au Siège Apostolique, qui était forcé de pourvoir à leur entretien. Bien plus, on ne voulut même pas, au grand détriment des âmes confiées à leurs soins, reconnaître les actes de la juridiction épiscopale émanée de ces évêques, c'est-à-dire les nominations aux paroisses et autres bénéfices ecclésiastiques.

Et lorsque, pour obvier à ces maux si lourds, le Siège Apostolique toléra que les évêques d'Italie nouvellement choisis présentassent les bulles de nomination et d'institution faite selon les canons, cela ne rendit pas plus supportable la situation de l'Église. En effet, malgré la présentation exigée, on continua à refuser par de vains motifs les rentes à beaucoup d'évêques, et à méconnaître leur juridiction.

Ceux qui peuvent atteindre le but voient leurs demandes remises d'un bureau à l'autre et assujetties à de très-longes délais. Ainsi des hommes respectables, distingués par la science et la vertu, jugés dignes par le Pontife d'occuper les premiers degrés de la hiérarchie ecclésiastique, sont contraints de subir l'humiliation de se voir soumis à de secrètes et minutieuses inquisitions, comme gens suspects et vulgaires.

Notre propre vénérable frère, chargé par Nous d'administrer en Notre nom l'église de Pérouse, bien que déjà préposé au gouvernement d'un autre diocèse et légalement reconnu, attend encore vainement, et depuis longtemps, une réponse. C'est ainsi que, par de malheureuses ruses, on enlève à l'Église avec la main gauche ce que, pour des raisons politiques, on a feint de lui donner avec la droite.

Afin d'aggraver encore cet état de choses, on a voulu récemment, pour bon nombre de diocèses d'Italie, mettre sur le tapis les droits du patronat royal, avec des prétentions si exagérées, et des mesures si odieuses, que Notre vénérable frère, l'archevêque de Chieti, a vu, non-seulement dénier judiciairement son autorité, mais en outre déclarer

sa nomination nulle et méconnaître même son caractère épiscopal.

Nous ne pouvons pas Nous arrêter à montrer le néant de pareils droits, comme cela a d'ailleurs été reconnu par bien des personnes, même du parti adverse. Qu'il nous suffise de rappeler que le Siège Apostolique, à qui il est réservé de pourvoir aux évêchés, n'avait l'habitude d'accorder le droit de patronat qu'à des princes qui avaient bien mérité de l'Église, en soutenant ses droits, en favorisant son extension, en augmentant son patrimoine. Ceux qui la combattent, en attaquant ses droits, en s'appropriant ses biens, deviennent par cela seul incapables, selon les canons, d'exercer le patronat.

Les faits auxquels Nous avons touché jusqu'à présent annoncent évidemment l'intention de continuer, en Italie, un système d'hostilité toujours croissante contre l'Église, et ils montrent bien clairement quelle sorte de liberté lui est réservée, de quel respect on veut entourer le Chef de la religion catholique.

Dans ces circonstances si déplorables, Nous n'ignorons pas, monseigneur le Cardinal, les devoirs sacrés que Nous impose le ministère apostolique. Les yeux fixés au ciel, le cœur affermi par l'espérance certaine du divin secours, Nous Nous étudierons à n'y manquer jamais.

Et vous qui, par Notre confiance, avez été appelé à partager Nos plus profonds soucis, apportez, comme votre illustre prédécesseur, à l'accomplissement de Nos desseins le concours de votre ferme et intelligente activité, et soyez certain que Notre assistance ne vous manquera jamais.

En attendant, comme gage de Notre particulière affection, recevez la Bénédiction apostolique que Nous vous accordons du fond du cœur.

Du Vatican, 27 août 1878.

LÉON P. P. XIII.

## AU VATICAN.

Le 23 septembre, le Saint-Père a accordé une audience solennelle aux pèlerins piémontais qui étaient venus à Rome sous la conduite du chanoine Schiapparelli. A l'adresse de dévouement, lue par le directeur du pèlerinage, Léon XIII a répondu :

Une sainte consolation remplit Notre âme toutes les fois qu'il nous est accordé de voir Nos fils donner un solennel et public témoignage de leur foi. Cette douce consolation vient aujourd'hui de Nous être procurée par vous, Nos très-chers fils, qui êtes venus de votre patrie en pèlerinage à Rome afin de raviver votre foi près de la tombe du glorieux Prince des Apôtres, et pour prêter, en Notre humble personne, un tribut de respect et d'obéissance filiale au Chef suprême de la religion catholique, au Vicaire de Jésus-Christ.

C'est le même esprit et le même sentiment de foi qui, dès les premiers siècles, animaient les croyants et les conduisaient à la Ville éternelle, centre du monde catholique, afin de puiser avec plus d'abondance à leur source même les eaux de la vie éternelle; ce même esprit, par un miséricordieux conseil de Dieu, se manifeste de nouveau et d'une façon merveilleuse, en ces temps si malheureux, en conduisant aux pieds du Pasteur suprême de l'Église de nombreuses foules de pèlerins. Rendons grâce à la divine Providence qui, au milieu des soins difficiles et des amertumes du ministère apostolique, daigne Nous apporter une telle consolation. Certes, Notre âme éprouve une joie véritable de ce que, dans ce nouveau mouvement que l'on nous annonce des peuples fidèles vers l'auguste Cité de Rome, le premier drapeau qui Nous arrive est celui de l'Italie, de cette terre destinée, par une prédilection du Ciel, à garder dans son sein le Siège du Vicaire de Jésus-Christ, et qui a expérimenté de préférence à toute autre la vertu divine de l'Église catholique et du Pontificat romain.

Nous connaissons bien, très-chers fils, les ruses infernales, Nous voyons clairement les efforts que l'on tente



pour enlever aux peuples de l'Italie leur plus précieux trésor, la foi, et pour les éloigner de l'obéissance et de l'amour dus au Siège Apostolique. Mais, d'une autre part, Nous savons aussi, et c'est Notre consolation, que vous n'êtes pas disposés à vous laisser ravir cet inestimable don ; pour le conserver, vous combattez depuis longtemps à visage découvert, sans craindre les colères et les moqueries de vos ennemis.

C'est de votre dévouement à l'Église, de votre fidèle attachement au Pontife, que vous voulez bien aujourd'hui, et par votre présence et par votre parole, Nous offrir une splendide preuve. Nous vous en témoignons toute Notre gratitude et Notre satisfaction, et Nous avons confiance qu'en signe de votre foi et en gage de votre amour vous continuerez à en donner encore dans l'avenir. D'autant plus, très-chers fils, que la condition difficile qui, dans ces derniers temps, a été faite au Pontife, tend à devenir plus grave. Elle porte en conséquence les fils dévoués, tremblant sur le sort de leur Père, à aviser aux moyens les plus justes et les plus légitimes pour l'améliorer.

A cette fin, de la plus haute importance pour la société et pour l'Église, puisse Dieu vous prêter son assistance céleste ! Puisse vous encourager encore la Bénédiction apostolique que Nous vous donnons avec une pleine effusion de cœur, à vous tous qui êtes présents et à tous ceux qui vous sont unis de cœur.

---

### LE PAPE LÉON XIII.

Le *Monde* vient de publier une correspondance très-intéressante, émanant d'un homme d'État, qui apprécie la politique, — si l'on peut employer ce mot quand il s'agit du Saint-Siège, — du grand Pape qui gouverne aujourd'hui l'Église. La lettre au cardinal Nina, que nous avons reproduite en tête de ce numéro, confirme parfaitement ce que dit l'homme d'État. Voici la correspondance du *Monde* :

..... En homme de parole, je veux tenir la promesse que je vous ai faite en quittant Paris ; je m'en vais par conséquent vous parler du successeur de Pie IX. Et dès que je commence par ces mots à vous parler de Sa Sainteté Léon XIII, je vous prouve par là même que je ne redoute pas, comme quelques esprits peu réfléchis, de placer le Pontife actuel à côté de son glorieux prédécesseur, comme Dieu lui-même l'a placé désormais en face de la catholicité entière et en face de l'histoire.

En effet, la gloire dont la Providence a voulu entourer la grande figure de Pie IX était telle que quelques-uns ont craint, et non sans une apparence de fondement, pour le prestige de la personne de son successeur. Je dis : non sans quelque fondement, car, humainement parlant, personne ne semblait pouvoir se mesurer avec cette grande figure qui, pendant un tiers de siècle, a rempli de sa gloire l'univers entier. Mais la cause de l'Église étant celle de Dieu, le Seigneur a voulu une fois encore défier les jugements humains, et il l'a fait à la face de ce siècle qui tient tant à découronner la raison humaine, en lui enlevant sa force majeure, son unique force véritable, la lumineuse force de la raison divine. Eh bien, oui, Dieu a défié une fois de plus l'orgueil de la raison humaine, et il a de nouveau prouvé, non point que son Église n'a pas besoin des forces humaines, mais qu'elle en a toujours à sa disposition, selon ses besoins, qui sont au fond les besoins de chaque époque de l'humanité.

Ainsi, et je puis vous l'affirmer, Léon XIII est placé déjà d'une façon admirable au sommet de ce rocher éternel que les flots assaillent sans jamais pouvoir le submerger, et il occupe ce Siège souverain, l'indéfectible Siège de Pierre, à côté de notre cher et grand Pie IX.

Au reste, Dieu qui voit de loin et qui de loin prépare ce qu'il veut faire dans l'avenir, a doué Sa Sainteté de tous les dons qu'il fallait à un Pape de nos jours, et à un Pape successeur de Pie IX, tel enfin que Dieu seul a pu le faire. Pour bien vous faire comprendre ma pensée, laissez-moi avant tout vous tracer, en peu de mots, la synthèse du règne du Pape défunt.

Qu'a fait Pie IX ? Qu'a été Pie IX ? Il a non-seulement dit à la marée montante de la révolution socialiste : Je ne vous crains pas ; mais il l'a prouvé. Comment l'a-t-il fait ? En rapprochant le monde catholique de Rome, et en étendant les effets de la puissance du Saint-Siège jusqu'aux plus lointaines contrées de la catholicité.

Qu'en est-il résulté? Un amour de Rome comme jamais aucune époque de l'histoire n'en a vu, et pour l'Église une force avec laquelle toutes les puissances conjurées contre la catholicité doivent désormais compter. Ce triomphe de l'unité de la foi, comme tous les autres, n'a pu s'opérer sans combat, et les combats, hélas! ne se font pas sans blessures. Le Pape actuel, de son regard d'aigle, a vite reconnu cette situation; il a compris, pour que ces combats fussent légitimes, même aux yeux des indifférents, et pour que ce triomphe fût durable, qu'il fallait prouver au monde que le Siège apostolique n'a fait que se défendre; qu'il n'a jamais pris le rôle d'agresseur. Son point de départ, par conséquent, a été la justification du Saint-Siège, la défense de Pie IX, sur le terrain même où la mauvaise foi et l'ignorance l'attaquent le plus, et il a prouvé par là qu'il était non-seulement le vrai successeur du grand Pape défunt, mais encore qu'il était un continuateur admirablement intelligent et zélé de son œuvre.

Or, là où le Saint-Père a fourni au monde une preuve de son immense supériorité et de ses rares talents, c'est qu'il a su trouver le chemin unique qui conduisait à ce but. Avant qu'on ne l'obligeât lui-même à combattre, il a voulu d'abord guérir les blessures des luttes actuelles, et à cette fin il a offert à tous ses adversaires, non pas un simulacre de paix, sous la forme d'une trêve éphémère, mais une paix véritable, grande, large et assurée, digne, en un mot, des conceptions de sa noble intelligence, digne de son cœur tendrement paternel. Saisissant de ses mains de Pontife suprême, et pour ainsi dire de toute son âme profondément sacerdotale, l'occasion propice et unique de son avènement au trône, il a tendu la main à tous, sans distinction des fautes que ceux-ci et ceux-là ont pu commettre au détriment de l'Église et de la Papauté; il leur a dit: C'est le moment suprême, peut-être le moment unique, d'ici à longtemps, de chercher à combler l'abîme que la révolution politique et sociale a creusé entre l'Église et l'État; car, ce moment passé, une fois qu'on m'aura obligé de frapper, comme mon prédécesseur immédiat l'a fait, et comme tous les Vicaires du Christ l'ont fait de tous les temps et le feront, la lutte devra recommencer, et ce qui est pis, les amours-propres de nouveau blessés empêcheront tout rapprochement.

Dès lors la société pourra être condamnée à de longs déchirements dont la Papauté sera d'autant moins responsable qu'ayant

vu que sa doctrine, qui est seule capable de les épargner au monde, n'avait pas encore été appréciée comme elle aurait dû l'être, elle a recouru au pardon, à l'indulgence, à la charité, pour éclairer l'ignorance, dissiper les malentendus et éteindre les haines.

Ma longue vie, passée dans les services publics, m'a fait rencontrer dans toutes les capitales de l'Italie, mais surtout à Rome, maints personnages politiques qui, tous, pourvu qu'ils ne soient pas échoués dans le camp des dernières couches révolutionnaires, trouvent exact cet aperçu du commencement du pontificat de Léon XIII. Vous comprenez que mes convictions religieuses et mes principes politiques ne m'ont point permis de voir personne de la maison royale de Savoie, malgré les relations que j'ai pu avoir jadis; je crois pourtant savoir que, tant à la Cour qu'au sein même du ministère radical, auquel la dynastie a cru pouvoir se livrer impunément, on ne juge pas diversement le Pape actuellement régnant.

On le suit, on l'étudie même avec préoccupation et anxiété, et l'on déplore de se voir poussé par les énergumènes du parti d'action vers une politique qui a aujourd'hui d'autant moins de succès que toutes les cours de l'Europe, qui naguère encore s'éloignaient de plus en plus du Vatican, s'en rapprochent à présent. Et en effet, le délire de l'esprit de parti peut seul se refuser à reconnaître dans le nouveau Pape un esprit cultivé, élevé, calme, patient, et pourtant majestueux et ferme à la fois. Un homme d'État, qui naguère a été honoré d'une longue audience de Sa Sainteté, me disait : « Depuis longtemps il n'y a pas eu de Pape qui ait parlé la langue diplomatique comme celui-ci. »

C'est que Sa Sainteté parle parfaitement le français, et se plaît visiblement à s'entretenir de politique avec les diplomates et hommes d'État de profession. Tous ceux auxquels elle accorde cette faveur reconnaissent que ce Pontife, malgré l'incertitude qui règne de nos jours dans les sphères politiques, doit avoir un plan d'action arrêté. Cela se voit non-seulement à sa façon de parler des principales questions qui agitent le monde officiel de notre pauvre hémisphère, mais encore parce qu'il déclare ne pas vouloir attendre passivement les événements qui devront se produire, ni ne se laisser surprendre par eux. Profondément pénétré de la nécessité pour la société civile de profiter des trésors de l'Église, il se rend parfaitement compte de l'état maladif dans lequel elle se trouve. Aussi voudrait-il la voir se

rapprocher de lui, ne fût-ce que graduellement, et il étend vers elle la main qui bénit, qui console, qui guérit, en retenant celle qui frappe. Mais, bien qu'opposé par nature et par principe à toute mesure violente, il n'est nullement dit qu'il la retiendra toujours. Loin de là, c'est au contraire, le cas échéant, qu'il faudrait s'attendre.

Des membres nombreux de l'épiscopat italien et des autres pays lui ont déjà rendu visite, et tous en remportent la même impression. L'un d'eux me disait hier : « Il y a dans la personne du Pape quelque chose de doux et de puissant, qui attire et qui impose à la fois ; pour nous autres évêques, nous trouvons chez lui des trésors d'affection pour notre ministère pastoral, dont il a fui l'honneur pendant plus de trente ans. » Oui, en vérité, c'est l'impression que Léon XIII produit, même sur ceux qui, pour des raisons de service, l'approchent le plus fréquemment.

Il n'est pas douteux que cette grande douceur, jointe aux formes classiques et majestueuses de son style, ont fait croire à quelques esprits peu réfléchis que le Saint-Père, en attirant vers lui les hommes de science et de lettres, même ceux qui avaient commis quelques fautes, pour les faire participer eux aussi aux trésors de l'Église, que tout cela était chez le Pape le signe de tendances moins rigides au point de vue des principes, tandis que cela ne prouve qu'une seule chose : c'est qu'ayant passé sa vie à méditer sur les plus grands problèmes de la société, Léon XIII a dû se convaincre que l'art de gouverner consiste à chercher non-seulement à avoir toujours raison, mais encore à ne pas en négliger les apparences.

Malheur à celui qui s'y est trompé, qui a osé compter sur cette faiblesse supposée ; il s'est perdu à jamais aux yeux du Saint-Père. Il faut l'entendre parler des hommes et des journaux semi-libéraux qui ont cru et croient encore lui faire plaisir, ou mieux se le concilier, en le faisant passer pour un Pape libéral, pour un Pape qui abandonnerait les principes soutenus avec tant de vigueur par son prédécesseur.

On nous assure qu'il aurait dit d'eux : « Mais ces hommes à courte vue ne comprennent donc pas que, attaqué comme Pie IX, Dieu ne m'aurait pas moins donné la grâce de défendre l'Église comme il l'a fait. Si Pie IX était venu après moi, il aurait également profité du début de son règne pour ouvrir ses bras à l'univers entier. Plus un Pape est sur la croix, plus ses bras sont étendus et ouverts ; mais malgré cela, la croix ne

« procure le pardon qu'à ceux qui s'agenouillent devant elle. » Vous le voyez par tout ce qui précède, le caractère du Souverain-Pontife actuel est, si j'ose risquer cette comparaison, une étoffe précieuse tissée de fils profondément religieux et tout ensemble pratiquement politiques.

Il y a donc dans Léon XIII tout l'or et tout l'argent des trésors du christianisme ; voilà pourquoi je m'écriais en le quittant : Oh ! que de biens inestimables l'Europe pourrait recevoir d'un tel Pape, si elle en était encore capable et si elle en était encore digne ! — Si loin que nous puissions paraître de cet état, ne me croyez pas néanmoins disposé à me laisser aller au désespoir. Cela n'est jamais arrivé à quiconque sort du Vatican, à moins qu'il n'y soit entré pour plonger sa main dans le plat de Judas.

Au contraire, je suis sorti de ce même cabinet où Pie IX m'avait si souvent reçu, plein d'espoir en un avenir meilleur, et peut-être plus prochain que cette situation de l'Europe ne semblerait pouvoir m'y autoriser. Voyez, il suffit d'entendre parler ce Pape des affaires d'Allemagne pour le juger tout entier. Le sourire dont il recouvre les défiances que son action apostolique a rencontrées à droite et à gauche est une merveille d'expression psychologique. Franchement, quoique très-heureux d'en avoir été témoin, j'ai été bien aise de ne pas m'en être senti atteint.

Il y avait je ne sais quelle fine et grandiose ironie qui semblait dire : Mais la confusion des idées est donc bien grande en de certains esprits, puisqu'ils peuvent admettre que la Papauté est capable de sacrifier soit l'Église à l'État, soit celui-ci à celle-là, dans un moment où leur désunion est cause que les uns ne peuvent vivre qu'avec la première, et que les seconds ne veulent vivre qu'avec l'autre. Le monde, cependant, rentre sous le joug de la force matérielle dans sa vie légale, et, d'autre part, il se trouve au fond condamné à ne vivre que d'esprit, pour ne pas s'écarter des lois éternelles de la Providence ; véritable suicide, puisque le monde sépare ainsi l'âme de son corps.

Ce qui précède vous fera voir, je l'espère, cher ami, combien ils se trompent ceux qui pensent que le Pape actuel professe d'autres principes que ceux de tous ses prédécesseurs, y compris Pie IX. Pie IX a trouvé d'un côté le monde « de ce monde » livré aux fureurs de la Révolution, et de l'autre le monde catholique plongé dans l'assoupissement de l'indifférentisme. N'ayant pas pu convaincre ni éclairer le premier, il a cherché

à reconstituer le second, et à l'opposer au premier pour la sauvegarde future des intérêts aussi bien politiques que sociaux et religieux.

Mais comme Dieu lui-même, pour manifester les splendeurs du soleil, les fait précéder non-seulement par les ténèbres périodiques de la nuit, mais encore parfois par celles des nuages, des orages et du tonnerre; de même, pour opérer ce rappel à la vie que la Révolution voulait empêcher, Pie IX a dû accepter un combat qui sera l'une des plus grandes gloires de la catholicité. Mais cette guerre et ces combats n'étaient pas son but : ils étaient un moyen pour redonner la force au monde catholique de réoccuper sa place dans le monde politique et social; cette tâche, il l'a accomplie. Et si Pie IX a montré que la société religieuse n'était pas morte, il appartient à son successeur de faire voir qu'elle n'est pas plus morte qu'elle n'est hostile à la société civile, au contraire, qu'elle en est la sœur aînée, le phare lumineux, la Providence bienfaisante.

C'est ainsi que Léon XIII a compris sa mission, c'est ainsi qu'il la veut accomplir. Les actes publics mêmes de sa vie d'évêque en donnaient déjà le pressentiment; tous ceux de son pontificat en sont une démonstration évidente et palpable. On m'assure que c'est dans cet esprit que le cardinal Franchi d'abord, et le cardinal Nina aujourd'hui, ont reçu l'ordre de diriger la politique du Saint-Siège. Et Dieu, qui assiste son Vicaire, lui a donné ces deux grands princes de l'Église, l'un après l'autre, comme pour nous garantir que Léon XIII atteindra son but.

Dès lors, défiez-vous de toutes les nouvelles et appréciations contraires à l'ordre d'idées que je viens de vous exposer. Tenez-vous, dans la direction de votre excellent journal, qui est ici fort apprécié, à ce que je vous écris. Je suis vieux, et je crois avoir un peu le flair des situations et des hommes; vous verrez que je ne me suis pas trompé dans les observations que j'ai pu faire depuis que je suis ici...

Y.

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

M. Gambetta et M. de Freycinet. — Les élections de Lyon et de Moulins; triomphe du radicalisme. — Une lettre de M. de Falloux; dangers du catholicisme libéral. — La question d'Orient: Bosnie, Albanie, Grèce, Afghanistan.

3 octobre 1878

Les voyages de nos ministres sont terminés: M. de Freycinet, ministre des travaux publics, a vu Boulogne, Calais, Nantes, La Rochelle, Bordeaux, Bayonne, etc. etc., et a prononcé, il faut lui rendre cette justice, des discours très-conciliants, qui n'ont que le malheur d'être en désaccord avec celui de M. Gambetta à Romans et d'avoir été blâmés par la *République française*, ce qui en détruit tout l'effet, car il n'est pas probable que ce soient les théories de modération du ministre qui l'emportent sur celles du président de la commission du budget.

Les élections qui viennent d'avoir lieu, dimanche dernier, à Moulins et à Lyon, n'indiquent pas non plus que le corps électoral revienne à la modération et à la conciliation. A Moulins, il y avait sur les rangs deux radicaux à tous crins et un républicain modéré, les citoyens Vigne, Datas et Plainchant, celui-ci fortement recommandé par les modérés du *Journal des Débats*. Sur 13,132 électeurs inscrits, 5,322 seulement ont pris part au scrutin: le citoyen Vigne a obtenu 2,255 voix; le citoyen Datas, 2,237, et M. Plainchant 586. Ainsi la république modérée est représentée à Moulins par 586 électeurs; le reste appartient au radicalisme ou s'abstient par peur ou par une indifférence qui n'est pas moins déplorable.

Il faudra un nouveau scrutin, qui donnera la députation à l'un des deux radicaux.

A Lyon, dans la 3<sup>e</sup> circonscription, les candidats sur les rangs étaient le citoyen docteur Chavanne, radical; le citoyen Habeneck, ce sous-préfet bien connu, que la démocratie lyonnaise avancée avait acclamé parce qu'il a été révoqué et qu'il est ennemi de la religion; le citoyen Castanier et le citoyen Milleron, tous plus ou moins radicaux. Sur 28,711 électeurs inscrits, il n'y a eu que 14,440 votants. Le citoyen Chavanne a été élu avec 8,758 voix, tandis que le citoyen Habeneck n'a eu que 2,100 voix: avoir, comme sous-préfet, été révoqué par M. de Marcère et échouer comme candidat à la députation, c'est avoir tous les malheurs à la fois!



Au reste, il ne faudrait pas croire que l'élection du citoyen Chavanne soit rassurante pour les conservateurs. Ce médecin veut la reconstitution de la mairie centrale de Lyon, la magistrature révocable et nommée au concours, la réduction du service militaire à trois ans, l'impôt progressif direct et unique. Voici d'ailleurs quelques-unes des réponses faites dans une réunion par M. Chavanne candidat :

1<sup>re</sup> Question. — Que pensez-vous de la séparation de l'Église avec l'État et du Concordat ?

R. — *La séparation de l'Église et de l'État est mon idéal depuis vingt-cinq ans.* Mais, comme mon ami Durand, je pense qu'il est prudent que l'État ait encore la main sur le prêtre et que ce dernier soit son employé.

2<sup>e</sup> Question. — Les prêtres et le service militaire ?

R. — *Tout le monde soldat.*

3<sup>e</sup> Question. — Application de la loi sur les Jésuites ?

R. — Leur abolition est nécessaire, je la voterai quand il faudra. Du reste, légalement, une ordonnance ministérielle suffirait pour les chasser.

4<sup>e</sup> Question. — Doit-on maintenir un ambassadeur auprès du pape ?

R. — Non. *Je ne comprends pas un ambassadeur auprès d'une puissance qui n'existe pas.*

5<sup>e</sup> Question. — Expulsion en Calédonie des récidivistes condamnés pour droit commun ?

R. Approuvé.

6<sup>e</sup> Question. — Abrogation des lois restrictives des libertés publiques, et notamment du droit de réunion ?

R. Approbation énergique.

7<sup>e</sup> Question. — Abolition de la peine de mort ?

R. Au point de vue sentimental, je demande l'abolition.

Au point de vue pratique, la peine de mort me paraît l'expropriation de la vie humaine pour cause d'utilité publique. Je demande, toutefois, l'exécution à l'intérieur de la prison en présence des jurés.

8<sup>e</sup> Question. — A quelle partie de la Chambre siègerez-vous ?

R. A L'EXTRÊME GAUCHE, ET, S'IL Y AVAIT UNE GAUCHE PLUS EXTRÊME, J'Y SERAIS ; CAR J'AI DES PRINCIPES TELS, QUE JE CRAINS BIEN QUE LEUR RÉALISATION N'ARRIVE QUE DANS DEUX OU TROIS CENTS ANS.

9<sup>e</sup> Question. — Question de la présidence.

R. Je veux la subordination absolue du pouvoir exécutif au pouvoir législatif.

On a prétendu présenter M. Chavanne comme un modéré ; nous nous demandons ce que peut vouloir de plus un intransigeant.

Il se trouve aussi parmi les catholiques des modérés qui font la partie belle aux ennemis de la religion, dont ils ont le malheur de s'attirer les éloges, et qui réservent toutes leurs sévérités pour ceux de leurs coreligionnaires à qui ils reprochent la situation actuelle. Tel est M. le comte de Falloux, l'un de ces catholiques libéraux qui ont le triste privilège de désunir leurs frères tout en ne parlant que de conciliation.

M. de Falloux vient d'adresser à l'*Union de l'Ouest*, à la date du 18 septembre, une lettre dans laquelle, après avoir montré que les ennemis actuels de la religion s'égarent et renoncent aux conditions libérales de leur parti, il se retourne ainsi vers les catholiques :

Mais après de justes reproches, après d'utiles souvenirs invoqués dans nos polémiques quotidiennes, un autre devoir sollicite notre courage et s'impose à notre conscience : nous demander si nous n'avons nous-mêmes rien à nous reprocher.

Je ne veux point examiner ici cette question dans toute son étendue : ce serait réclamer plus de place que vous ne pourriez et ne voudriez m'en accorder.

Je me bornerai donc à fixer votre attention et celle de vos lecteurs sur un fait assez nouveau et qui me semble d'une portée très-dangereuse.

On a pris et l'on paraît vouloir prendre de plus en plus pour mot d'ordre, dans une portion de la presse catholique, le mot de *contre-Révolution*. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir un symbole moins vrai et plus mal choisi.

Le mot *contre-Révolution*, devenu le mot de ralliement des catholiques, n'a aucune exactitude ; la *contre-Révolution* est aujourd'hui dans la pensée de fort peu de gens, et n'est, l'expérience l'a bien prouvé, au pouvoir de personne.

C'est, en outre, un mot mal défini et probablement indéfinissable, gros de préjugés, de malentendus, et par conséquent de tempêtes. Assurément, les réformes à solliciter, les réparations à obtenir, les améliorations à poursuivre, ne manquent pas ; mais il faut donner à chacune d'elles leur vrai sens et leur vrai nom, et non pas leur imposer un nom de guerre provocateur, qui confond dans une obscurité déplorable ce qu'on doit combattre. L'Église ne recule devant aucun péril pour remplir sa mission ; mais il faut au moins que ce soit sa mission, et elle ne peut se compromettre, ni se laisser compromettre par des thèses plus que contestables, qui ne supporteraient pas une heure de discussion contradictoire et sérieuse.

Il est encore temps, Monsieur le Rédacteur, de nous arrêter dans cette voie, mais il est temps, et j'ose solliciter, à cet égard, vos méditations les plus consciencieuses.

Il est clair que M. de Falloux a ici en vue l'admirable discours prononcé à Chartres par M. le comte de Mun; sa lettre semble n'avoir d'autre but que de détruire l'effet de ce discours. Selon nous, il eût fallu le combattre directement, sans détours, en montrer le danger et les erreurs. C'est ce qu'on ne fait pas. Au moment même où tout le monde comprend parfaitement ce qu'est la Révolution, *satanique*, disait-déjà M. de Maistre, et, par conséquent, ce que doit être la contre-Révolution, c'est-à-dire le retour au christianisme, le correspondant de l'*Union de l'Ouest* prétend que ce sont là des mots qu'on ne comprend pas, et il embrouille à plaisir une question fort claire. C'est une preuve de plus de la confusion que jette le libéralisme dans les esprits les plus élevés, et du danger qu'il fait courir à la société; car ce libéralisme n'est qu'une tentative de conciliation entre la vérité et l'erreur, l'ordre et le désordre; c'est la Révolution modérée, qui mène logiquement et fatalement à la Révolution anarchique et sanglante.

Au dehors, les succès de l'Autriche en Bosnie et en Herzégovine paraissent décisifs. On ne voit pas que les Albanais s'opposent aux progrès des armes autrichiennes, mais on dit qu'ils sont décidés à ne pas laisser occuper par les Monténégrins les portions du territoire albanais que leur a attribuées le Congrès de Berlin.

Il ne se confirme pas que les hostilités aient commencé entre la Grèce et la Turquie. La Grèce, qui se sent abandonnée par les puissances, hésite à commencer la lutte. Les puissances lui conseillent de ne pas exiger une rectification de frontières qui lui donnerait l'Epiré et la Thessalie et de se contenter du tiers à peu près de ces deux provinces; mais la Turquie ne paraît pas plus disposée à céder une partie que la totalité.

Dans l'Afghanistan, la situation reste extraordinairement tendue. L'Angleterre ressent vivement l'affront qu'elle a reçu et fait des préparatifs de guerre. La Russie prétend bien qu'elle n'est pour rien dans la conduite de l'émir de Caboul, mais nul ne croit que Chir-Ali eût été si hardi, s'il ne se sentait appuyé. Cependant on dit que l'empereur d'Allemagne a fait savoir à son neveu, le czar de Russie, qu'il verrait avec peine la guerre commencer entre deux puissances européennes, au moment même où on vient de rétablir la paix. Si la Russie s'abstient, la lutte entre l'Angleterre et l'Afghanistan ne menacera pas la paix

générale; peut-être même l'émir de Caboul jugera-t-il prudent de désavouer ceux qui ont empêché la mission anglaise de pénétrer jusqu'à lui. Mais tout cela reste fort incertain.

J. CHANTREL.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

### Rome et l'Italie.

Le Pape, dans une lettre adressée le 23 septembre au président du congrès catholique en Italie, recommande aux fidèles de ne pas laisser périliter cette œuvre. Il invite les catholiques à provoquer la réunion de congrès provinciaux dans lesquels on examinera les conditions des affaires dans chaque localité, afin de préparer les esprits à cette action, de les préserver contre l'oisiveté et de donner au congrès général qui se réunira dans l'avenir, une matière à discussion. Nous publierons cette lettre.

Le cardinal Nina a envoyé au nonce de Bruxelles des instructions précises pour exposer, s'il est interpellé à ce sujet, les inconvénients de la suppression qu'on dit projetée de la légation belge auprès du Vatican.

Mais, s'il n'est pas interpellé, il devra s'abstenir d'intervenir dans cette question.

### France.

AIX. — Mgr Forcade a remis solennellement, le mercredi 27 septembre, dans l'église métropolitaine de Saint-Sauveur, à Aix, le *pallium* à Mgr Robert, le nouvel évêque de Marseille. La cérémonie a été très-imposante. On sait que les évêques de Marseille jouissent du privilège de porter le *pallium*, qui est l'insigne spécial des archevêques. Le *pallium* est un large collier en laine blanche, qui provient d'agneaux élevés à cet effet.

AUTUN. — Le douzième centenaire de saint Léger vient d'être célébré, le 2 octobre, dans la cathédrale d'Autun. Son Ém. le cardinal de Bonnechose présidait la cérémonie, à laquelle assistaient NN. SS. Mermillod, évêque d'Hébron, auxiliaire de Genève; Lequette, évêque d'Arras; Thomas, évêque de La Rochelle; Cortet, évêque de Troyes; Bouange, évêque de Lan-

gres ; Lelong, évêque de Nevers ; Boyer, évêque d'Évarie et coadjuteur de Clermont ; les Rév. Pères Jean, abbé de la Trappe de Septfons ; Antoine, abbé de la Trappe de Chambarand, et Mgr Crosnier, protonotaire apostolique et vicaire général de Nevers.

MARSEILLE. — C'est dimanche dernier, 27 septembre, que Mgr Robert devait faire son entrée solennelle dans sa ville épiscopale. Le gouvernement avait tranché le différend que nos lecteurs connaissent en faveur de l'évêque. L'autorité préfectorale avait reconnu, qu'en vertu du décret de messidor an X sur les préséances, Mgr Robert avait le droit de se faire accompagner en grande pompe par tout le clergé de la ville jusqu'à l'évêché.

On avait annoncé des manifestations hostiles, rappelant les scènes de la place Belzunce, il y a quelques mois.

Ces manifestations n'ont pas eu lieu. Satisfait d'avoir obtenu la reconnaissance des droits afférents à sa dignité, Mgr Robert a spontanément renoncé à l'exercice de ses prérogatives, et il a fait très-simplement son entrée dans la ville. Il s'est fait conduire en voiture à l'église Saint-Martin. Là, il a lu sa première Lettre pastorale, puis il a immédiatement pris possession de l'évêché.

Il a rendu visite au préfet et, le lendemain, il a reçu à l'évêché tous les fonctionnaires qui lui doivent une visite d'après les prescriptions du décret de messidor.

POITIERS. — Mgr Pie est en ce moment à Rome. On a dit que sa présence dans la capitale du monde catholique se rattachait à la situation politique de la France et que l'illustre prélat avait été appelé pour donner son avis sur l'avenir, qui semble s'annoncer pour les catholiques français sous des couleurs fort sombres. Cette affirmation n'est pas exacte. L'illustre évêque s'est rendu, il est vrai, à Rome, sur l'invitation du Saint-Père, mais sa présence a une raison toute spéciale, qui regarde une question d'enseignement.

SOISSONS. — Ainsi que nous l'avons annoncé, l'assemblée provinciale des œuvres catholiques pour les diocèses de Reims, Amiens, Beauvais, Châlons et Soissons, s'est ouverte au grand séminaire de Soissons, le lundi 16 septembre. Mgr Thibaudier, évêque de Soissons, a souhaité, au salut, la bienvenue à tous les hommes de zèle et de dévouement qui répondaient aux appels

qu'on leur avait adressés au nom de NN. SS. les évêques de la province.

Une journée tout entière a été remplie par les rapports et les discussions les plus intéressantes, sur *la constitution et le fonctionnement des bureaux diocésains* ; sur *le repos du dimanche*, *l'Œuvre de l'Adoration nocturne du T. S. Sacrement*, et *la Défense de la vérité par la presse catholique*. Deux séances ont été présidées par S. Exc. Mgr l'archevêque de Reims, ayant à sa droite Mgr l'évêque de Soissons, et à sa gauche le général Grémion.

Un rapport de M. de Lebuquières, d'Amiens, sur l'Œuvre de l'Adoration nocturne, a enlevé toutes les sympathies, puis les différentes lectures de fragments de rapports et de lettres faites par M. Harmel, et le discours de M. le chanoine Schorderet, de Fribourg (Suisse), ont donné lieu à un échange d'observations les plus sérieuses et les plus instructives, dans lequel Mgr l'archevêque de Reims et Mgr l'évêque de Soissons ont pris une fort belle part.

Mgr Meignan, évêque de Châlons, et Mgr Bataille, évêque d'Amiens, ont assisté le troisième jour à l'assemblée diocésaine.

#### Étranger.

ÉTATS-UNIS. — M. l'abbé Mignot, chanoine de la Nouvelle-Orléans, envoyé en Europe par Mgr Perché, a adressé la lettre suivante aux journaux religieux :

Le monde entier est sous l'émotion des nouvelles de plus en plus désastreuses qui nous arrivent de la Louisiane.

Les populations de Grenada, Memphis, Wicksburg, sont décimées. La métropole du sud elle-même est atteinte de la façon la plus terrible; le nombre des malades, surtout parmi les classes pauvres, a pris des proportions de plus en plus considérables.

Voici les détails que je reçois à ce sujet :

« A Wicksburg, la situation est effrayante; il y a plus de dix mille malades. Six Sœurs de charité, ainsi que Mgr Elder, évêque de Natchez, viennent de succomber victimes de leur dévouement.

« A Memphis, non-seulement les cercueils ont manqué, mais aussi les bras. Un corps de trente noirs, organisé par la société de secours, ne pouvant plus suffire à la besogne, on a cherché à en engager d'autres: on n'a rencontré que des refus de la part de gens que la frayeur égarait.

« On a trouvé dans les maisons des corps qui y gisaient sans sépulture et dont l'odeur empoisonnait l'air.

« Il ne reste à Memphis que trois prêtres catholiques: tous les

autres ont été frappés en prodiguant aux fidèles les secours de la religion.

« A la Nouvelle-Orléans, même situation, les églises n'ont pas assez de prêtres; nombre des malades succombent sans secours ni divin, ni humain. »

La colonie française est fortement éprouvée.

Un de ses membres les plus distingués, le T. R. Millet, vicaire général, désigné naguère pour être le coadjuteur de Mgr Perché, vient de succomber. On compte aussi parmi les victimes trois prêtres Lazaristes, un P. Rédemptoriste, le R. Foltier, curé de Saint-Vincent-de-Paul; plusieurs Sœurs de charité.

Rien ne peut faire prévoir à quel moment ce fléau cessera, mais, ce qu'il y a de certain, c'est que, le lendemain du jour où il se sera retiré, la plus épouvantable misère succèdera à la contagion.

Pendant que les hommes de l'art et les personnes de religion rivalisent de dévouement, luttent sur place contre le mal, il est de notre devoir d'en atténuer, autant que nous le pourrons, les terribles conséquences. C'est dans ce but, monsieur le rédacteur, que je viens réclamer avec confiance tout votre concours.

Il y a ici non-seulement une question d'humanité, mais encore une question de patriotisme.

La presse a toujours été en France le grand organe du bien dans les calamités publiques. Informés par vous, vos lecteurs se feront un devoir d'envoyer leur obole à tant de familles malheureuses, décimées, et aux survivants desquelles l'avenir apparaît dans tout ce qu'il peut avoir de plus effrayant.

Ils ont ainsi l'occasion de témoigner à ces bonnes populations louisianaises, que l'origine, les souvenirs et les intérêts les plus actuels rattachent à la France, leur gratitude pour les sacrifices si généreux qu'elles-mêmes se sont imposés après nos désastres de 1870-1871, et, plus récemment encore, après les inondations qui ravagèrent une partie de notre pays.

Je vous remercie d'avance, monsieur le rédacteur, du bienveillant accueil que vous ferez à ma demande; on vous bénira au delà des mers, et vous aurez une fois de plus rempli le plus beau rôle qui puisse être attaché à votre mission.

Agréez l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

H. MIGNOR,

Missionnaire apostolique et chanoine de la Nouvelle-Orléans.

TURQUIE. — Mgr Debs, archevêque maronite de Beyrouth, a reçu le bref suivant, qui est un nouveau témoignage de l'intérêt que le Saint-Père porte à la population catholique du Liban, et une précieuse récompense donnée à l'attachement

séculaire de cette généreuse nation à la Chaire de Saint-Pierre :

« Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique,

« Nous nous réjouissons de votre empressement fidèle à renouveler, à l'occasion de notre élévation au Souverain-Pontificat, le témoignage de votre pieuse soumission et du dévouement des Maronites au Saint-Siège; car, plus l'attachement des Maronites à la Chaire de saint Pierre a toujours été inviolable, plus les maux qu'ils ont soufferts pour cela de la part de leurs ennemis ont été grands, plus aussi vos hommages Nous ont été précieux. Nous en éprouvons une très-grande joie, et Nous profitons volontiers de cette circonstance pour vous exprimer l'affection toute spéciale de Notre âme à l'égard de votre nation. Comme gage de cette affection et de la faveur divine, Nous vous accordons très-affectueusement la bénédiction apostolique, à vous, Vénérable Frère, à votre diocèse et à tous les Maronites.

« Donné à Rome, le 22 août 1878, de notre Pontificat l'an premier.

« LÉON XIII, PAPE. »

## LES SŒURS DE POULLAOUEN

Nous avons fait connaître, dans notre avant-dernier numéro (21 septembre) l'affaire des Sœurs de Poullaouën, dans laquelle s'est distingué M. Dumarest, préfet du Finistère, et nous avons dit dans notre dernier numéro (28 septembre, page 701), que Mgr Nouvel, évêque de Quimper, s'était joint à son vénérable collègue de Saint-Brieuc, pour défendre la cause des religieuses. Nous reproduisons aujourd'hui la correspondance échangée entre le Prélat, le préfet et le ministre des cultes.

I

*Le préfet du Finistère à l'évêque de Quimper.*

Quimper, le 1<sup>er</sup> septembre 1878.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous transmettre la copie d'une lettre adressée par M. le maire de Poullaouën à M. le sous-préfet de Châteaulin



rendant compte de la résistance opposée par l'institutrice congréganiste de cette commune à l'exécution de l'arrêté par lequel j'ai prononcé la remise de l'école à une institutrice laïque. Il résulte de cette lettre que M. le recteur de Poullaouën et son vicaire ont pris une part regrettable aux faits qui y sont relatés; qu'ils ont approuvé et encouragé la résistance de Mme Abalain aux ordres de l'autorité; que, de plus, le recteur a menacé et tenté d'intimider le maire, à raison d'actes accomplis par lui dans l'exercice de ses fonctions.

Je désire recevoir de votre part, Monseigneur, l'assurance que ces deux prêtres seront réprimandés par votre Grandeur. Dans le cas contraire, je me verrai obligé d'informer de cet incident M. le ministre de l'instruction publique et des cultes.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de ma respectueuse considération.

*Le préfet du Finistère,*  
PAUL DUMAREST.

## II

*L'évêque de Quimper au préfet du Finistère.*

Quimper, 2 septembre 1878.

Monsieur le préfet,

Je suis seul coupable des conseils donnés par M. le recteur de Poullaouën à la Sœur du Saint-Esprit qui dirige l'école communale, car je lui ai recommandé d'introduire un référé devant M. le Président du tribunal civil de Châteaulin, pour que l'institutrice congréganiste soit autorisée à rester dans l'école jusqu'à ce qu'il ait été statué par les tribunaux compétents sur la validité de l'arrêté que vous avez pris et sur la revendication par la fabrique de la propriété de l'ancien presbytère. Je ne regarde pas comme une faute de recourir aux tribunaux pour obtenir la reconnaissance de ses droits.

J'ai, du reste, adressé hier à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes un rapport sur les faits de Lambézellec, Poullaouën et Guilligomarch.

Agreez, Monsieur le préfet, l'hommage de mon profond respect.

† D. ANSELME

O. S. B.

*Evêque de Quimper et de Léon.*

## III

*Le préfet du Finistère à l'évêque de Quimper.*

Quimper, le 4 septembre 1878.

Monseigneur,

Quelle que puisse être votre opinion sur la validité de l'acte par le-

quel j'ai confié la direction de l'école des filles de Poullaouën à une institutrice laïque, vous ne pouvez ignorer que la réformation de cet acte ne peut être poursuivie que par les voies administratives, et qu'il n'appartient pas au juge de référé d'en paralyser l'exécution. Quant à la revendication par la fabrique du bâtiment de l'école, ou plutôt, quant à la portée de la clause résolutoire qui serait insérée dans le bail consenti par la fabrique à la commune, ce n'est pas là davantage une question du domaine du juge de référé, mais bien de celui du tribunal civil. Cette question reste entière et n'a d'ailleurs rien de commun avec le maintien de l'institutrice congréganiste dans l'école communale. Ce maintien ne pourrait être, à aucun point de vue, prononcé par le juge de référé, sans intrusion dans le domaine de l'administration, et il n'est guère douteux, au surplus, que le seul but que l'on se propose par la généralisation de ce procédé, est de tenir en échec l'autorité préfectorale. J'ajoute que M. le recteur de Poullaouën ne tenait de la loi, soit au point de vue du maintien des congréganistes dans l'école, soit au point de vue des prétentions de la fabrique sur ce bâtiment, aucune qualité qui lui permit d'introduire une action en référé.

Quoi qu'il en soit, Monseigneur, ce dont je me plains dans la circonstance présente, ce n'est pas qu'un recours en référé eût été formé, puisque ce recours n'a pas eu lieu (1), du moins n'en ai-je pas été informé; ce dont je me plains, c'est que MM. les ecclésiastiques de Poullaouën aient cru devoir intervenir dans la mise à exécution d'un acte de mon autorité qui leur était étranger; qu'ils aient conseillé, encouragé, aidé la résistance à cet acte; qu'ils aient menacé le maire de la commune agissant en vertu de ses fonctions et de mes ordres; c'est là une attitude, Monseigneur, dont je doute que le clergé puisse retirer aucun profit et que je regrette doublement, puisqu'elle a pu paraître autorisée par vos instructions.

Je transmets copie de notre correspondance à M. le ministre de l'intérieur, ainsi qu'à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes.

Veillez agréer, etc.

*Le préfet du Finistère.*

PAUL DUMAREST,

*L'évêque de Quimper au préfet du Finistère.*

Quimper, 4 septembre 1878.

Monsieur le préfet,

Je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ce matin. Je sais parfaitement que la ré-

(1) La demande en référé, retardée par un défaut de procédure, a été depuis rejetée par une décision de M. le président du tribunal de Châteaulin, qui peut être réformée en appel.

formation de l'arrêté que vous avez pris pour l'école de Poullaouën ne pourra être prononcée que par le Conseil d'Etat, et que les questions relatives à la propriété et à la location de la maison d'école sont de la compétence des tribunaux civils.... Mais avant que les tribunaux compétents puissent être appelés à prononcer sur les difficultés qui naissent du changement de direction de l'école, il y a un provisoire qui est de la compétence du juge de référé. Il lui appartient de statuer sur la possession de l'immeuble en litige jusqu'à ce qu'il y ait une décision des tribunaux, et ce n'est pas s'immiscer dans le domaine administratif que de lui demander le maintien ou la réintégration dans les immeubles possédés. Je pouvais donc donner des instructions dans ce sens à M. le recteur de Poullaouën. Il pouvait se présenter avec les membres du bureau de la fabrique pour défendre ses droits, et cela d'autant plus que l'ancien presbytère n'avait été loué à la commune que parce que des religieuses devaient diriger l'école. M. le recteur n'a pas menacé M. le maire de poursuites en police correctionnelle. Il lui a seulement dit qu'il y aurait une instance en référé introduite devant le tribunal civil, et le maire a pris pour une menace ce qui n'était que l'énonciation d'un droit à exercer.

Agréer, etc.

† D. ANSELME,

O. S. B.

*Évêque de Quimper et de Léon.*

*L'évêque de Quimper à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes.*

Quimper, le 5 septembre 1878.

Monsieur le ministre,

M. le préfet du Finistère m'informe, dans une lettre que je viens de recevoir, qu'il vous a transmis, ainsi qu'à M. le ministre de l'intérieur, une correspondance que j'ai eue avec lui au sujet du changement de direction de l'école de Poullaouën.

L'établissement de cette école avait présenté de graves difficultés lorsque M. Pihoret était préfet du Finistère ; on ne trouvait pas de local, le bourg de cette grande paroisse étant peu important. La fabrique ayant pu acquérir un nouveau presbytère, l'ancien presbytère put être cédé à la commune pour une maison d'école de filles. La propriété de ce presbytère était contestée ; les droits de la commune et de la fabrique furent réservés ; la

fabrique fit des frais d'appropriation qui s'élevèrent à 3,000 fr., et un bail de l'immeuble, approuvé par l'autorité préfectorale, fut consenti par la fabrique à la commune. La fabrique avait fait tous ces sacrifices, et je l'avais seulement autorisée à les faire parce qu'il était convenu que la direction de l'école serait confiée aux Sœurs du Saint-Esprit, dont la maison-mère est à Saint-Brieuc.

L'école des Sœurs était en voie de prospérité, lorsque le conseil municipal, cédant à je ne sais quelle influence, émit le vœu que la Sœur institutrice communale fût remplacée par une institutrice laïque.

Aussitôt qu'ils eurent connaissance de cette délibération, les pères de famille adressèrent à M. le préfet du Finistère une pétition pour demander le maintien des Sœurs.

M. le préfet ne tint aucun compte de cette pétition. Il ne demanda pas l'avis du conseil départemental de l'instruction publique, et il rendit un arrêté qui remplaçait les Sœurs par une institutrice laïque.

Lorsque le maire de-Poullaouën notifia cet arrêté à la Sœur institutrice, les membres du bureau de la fabrique durent intervenir pour maintenir leurs droits, et ils annoncèrent au maire qu'un référé serait introduit devant M. le président du tribunal civil de Châteaulin, pour maintenir provisoirement les Sœurs dans l'immeuble, jusqu'à qu'il eût été statué par les tribunaux compétents sur la validité de l'arrêté préfectoral et sur les difficultés qui pouvaient naître de la propriété et de la location de l'immeuble.

Cette intervention du recteur motiva une plainte de M. le préfet, qui me fut adressée le 1<sup>er</sup> septembre. Je répondis en assumant sur moi toute la responsabilité, parce que le recteur n'avait fait que suivre les instructions que je lui avais données.

Je ne sais si M. le préfet vous a donné connaissance de la lettre qu'il m'a écrite hier. Pour vous rendre plus facile l'appréciation de ma conduite, je vous transmets copie de cette lettre et de la réponse que je lui ai immédiatement adressée.

Vous remarquerez, monsieur le ministre, que M. le préfet exige l'exécution immédiate de ses arrêtés, qu'il prend sans aucun contrôle, sans tenir compte, dans l'espèce, de la protestation des pères de famille, sans demander l'avis du conseil départemental. Il ne permet pas de demander aux tribunaux les mesures conservatrices des droits des parties jusqu'à ce qu'il

ait été statué sur la validité de ses arrêtés. Notre législation ne peut consacrer ces prétentions qui ouvrent la porte à l'arbitraire; le recours aux tribunaux pour obtenir le triomphe du droit sur la force est la garantie nécessaire de la sécurité individuelle et de la paix sociale. Je croirais manquer à mon devoir si, au nom de l'Église, qui a été toujours la protectrice de la faiblesse et de l'innocence, je ne défendais pas les religieuses qui rendent de si grands services dans mon diocèse, et si je ne les engageais pas à mettre sous la protection de la justice la sainte mission qu'elles remplissent avec tant de dévouement.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'hommage de mon profond respect.

† D. ANSELME,

O. S. B.

*Evêque de Quimper et de Léon.*

VI

*Le préfet du Finistère à l'évêque de Quimper.*

Quimper, le 5 septembre 1878.

Monseigneur,

Sans vouloir prolonger outre mesure un débat désormais livré à l'appréciation du ministre, permettez-moi de vous faire encore observer :

1° Qu'au point de vue de la validité de mon arrêté, changeant la direction de l'école de Poullaouën, l'institutrice remplacée avait le droit de se plaindre, si elle se trouvait lésée, et que M. le recteur, à plus forte raison M. le vicaire de Poullaouën, étaient absolument sans qualité pour intervenir, soit par action, soit par conseil, ou que le seul conseil qu'il leur appartenait de donner était celui de la soumission à l'autorité;

2° Qu'au point de vue de l'appréciation des droits de la fabrique, résultant du bail, le trésorier chargé de représenter la fabrique en justice, pouvait seul, dans l'espèce, intenter une action conservatoire sans y avoir été autorisé par le conseil de préfecture, à supposer que le recours en référé, dans de semblables conditions, pût avoir ce caractère; que le conseil de fabrique ne pouvait être réuni extraordinairement par votre autorisation, sans que je fusse prévenu de cette autorisation, ainsi que de l'objet de la réunion (Ord. du 12 janv. 1825, art. 6); que, dans tous les cas, cette convocation devait comprendre le maire.

« Je maintiens donc, Monseigneur, qu'à tous les points de vue, dans la circonstance dont il s'agit, l'autorité ecclésiastique est sortie de son rôle et de son droit :

« Veuillez agréer, etc.

*Le préfet du Finistère,*

PAUL DUMAREST.

### VII

*L'évêque de Quimper, au préfet du Finistère.*

Quimper, le 6 septembre 1878.

Monsieur le préfet,

Permettez-moi de vous adresser deux observations en réponse à la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire :

1° Les membres du bureau de la fabrique pouvaient, sans réunion préalable du conseil, faire dans l'intérêt de la fabrique des actes conservatoires, et c'est ce qu'ils ont fait à Poullaouën ;

2° L'Église s'est toujours montrée la protectrice de la faiblesse, et M. le recteur de Poullaouën remplissait sa mission lorsqu'il assistait de ses conseils une religieuse qu'il regardait comme victime d'un acte injuste et oppressif.

« Agréer, etc.

† D. ANSELME,

O. S. B.

*Évêque de Quimper et de Léon.*

### LE SOCIALISME AU REICHSTAG.

Les dépêches et les correspondances officielles ont l'habitude d'écourter extraordinairement les discours prononcés par les députés catholiques dans les assemblées. C'est ainsi qu'on a donné à peine quelques mots du beau discours prononcé par M. Reichensperger, député du Centre, en réponse au comte de Stolberg, suppléant le chancelier de l'Empire. Voici ce discours, qui explique nettement l'attitude du Centre dans la question du socialisme, et que nous n'avons pas vu reproduit dans nos grands journaux catholiques :

Le chancelier suppléant, dit-il, s'est borné à des généralités. Il n'est pas entré au fond de la question. Il nous a renvoyés à

L'exposé des motifs, mais cet exposé s'arrête à la surface. Il ne répond nullement aux objections qui ont été faites au premier projet du gouvernement, projet rejeté par l'ancien Reichstag. Nous doutons notamment que le projet de loi, tel qu'il est présenté, soit assez précis pour nous donner l'assurance qu'il ne sera appliqué qu'aux personnes et aux doctrines que le gouvernement paraît viser en ce moment. On veut combattre le socialisme et on recourt, à cet effet, à une loi d'exception. Vous repoussez le droit commun. (Bruit à droite.) Le chancelier l'a avoué lui-même et l'exposé des motifs n'y contredit pas. Vous avez déjà présenté une loi analogue, qui a été repoussée à une énorme majorité, précisément parce que la garantie, que la loi ne se serait appliquée qu'aux socialistes, manquait. Or, cette garantie, l'avons-nous maintenant ? Avons-nous une définition juridique, précise, des doctrines que vous voulez frapper ? Non ! Donc le gouvernement, s'il obtient sa loi, pourra l'appliquer à qui il voudra, aux libéraux comme aux socialistes, aux conservateurs comme aux catholiques, et la loi, que vous demandez à titre d'exception, deviendra une loi de droit commun. Ainsi seront radicalement supprimés les droits civiques, politiques et religieux de tous les citoyens allemands !

Je sais que, depuis la présentation du premier projet, l'Allemagne a éprouvé une nouvelle douleur. Une seconde tentative d'assassinat a été dirigée contre notre glorieux souverain. Le peuple tout entier a montré son horreur pour les doctrines qui créent de pareils monstres ; le peuple tout entier est d'accord pour dire que des mesures de répression sont nécessaires. Mais il faut que ces mesures frappent juste, qu'elles ne lésent ni ne menacent aucun droit réel, qu'elles ne soient pas de nature à créer des dangers plus graves que ceux de l'heure présente. Si ces conditions sont remplies, je crois pouvoir dire que le Reichstag ne compte pas un député qui veuille rejeter des propositions dans ce sens. Mais aussi, je suis convaincu que le haut Conseil fédéral n'a pas voulu faire tort à des droits légitimes. Quant à moi, je sais que les assassins de Sa Majesté étaient socialistes. On a même dit qu'ils faisaient partie d'autres sociétés secrètes. Mais ce n'est pas tout ! Les menées de ces partis doivent amener les plus grands crimes ; elles menacent tout droit, toute morale, toute religion. Et vraiment, mes amis ne sont pas les derniers ni les moins énergiques à condamner et à combattre la démocratie socialiste. Nous n'avons pas oublié la vérité que le député

Bebel a dit, ici même, à cette tribune. Il a dit que la démocratie socialiste reconnaît et combat dans le catholicisme son ennemi le plus irréconciliable. Ce n'est donc pas nous qui consentirons jamais à laisser librement se propager ce chancre. Si vous voulez l'écraser, nous sommes des vôtres; mais il faut que les moyens soient honnêtes et légitimes, sinon, non!

Le projet de loi, même rapproché de l'exposé des motifs, ne nous garantit nullement qu'il demeurera loi d'exception, ni qu'il puisse efficacement combattre les tendances et les agitations du parti socialiste. Vous croyez combattre un principe par des mesures de police! Mais je vous demanderai comment il se fait qu'en Russie, où le gouvernement a des pouvoirs de police plus étendus que le gouvernement allemand, plus étendus même que ceux que vous nous demandez, le nihilisme s'étend comme une tache d'huile et que les assassins politiques s'y multiplient avec une rapidité sans égale? Le Conseil fédéral et le gouvernement nous demandent de suspendre les droits les plus fondamentaux pour les membres d'un parti tout entier; mais ces droits ne sont pas garantis seulement par la Constitution de l'empire, mais encore par celle des divers États confédérés de l'Allemagne. Donc, toucher à ces droits c'est non-seulement suspendre la Constitution de l'empire, mais encore celle des divers pays allemands, et par conséquent attenter à leur autonomie. Or, sous ce rapport, le nouveau projet de loi va plus loin que l'ancien, puisqu'il demande la suspension de certains droits civiques sans assigner de terme à cet état de chose, alors que l'ancien projet ne la demandait que pour trois ans, et que même MM. Beseler et Gneist voulaient la limiter plus encore.

L'exposé des motifs reconnaît lui-même que le projet présenté à l'ancien Reichstag n'était pas assez précis. C'est pourquoi il a ajouté au qualificatif de socialiste celui-ci « tendant à miner l'ordre politique ou social existant. » Mais l'ancien Reichstag avait demandé autre chose; il aurait voulu que le mot miner fût remplacé par celui de renverser, ce qui implique une idée de violence. Là différence est fondamentale. L'exposé des motifs nous dit lui-même que la loi frappe même les paroles qui pourraient jeter le discrédit sur les institutions politiques actuelles. L'ancien projet était beaucoup plus précis et plus conforme aux règles du droit, puisqu'il parlait d'attaque contre le mariage, la famille, la propriété. Il est évident que si l'ancienne rédaction a été rejetée comme trop vague, la nouvelle doit l'être à bien plus forte raison.



Le premier projet punissait de prison les particuliers qui attaquaient les institutions sociales, spécifiées dans la loi; le nouveau supprime, pour un délit beaucoup plus indéterminé, les droits civiques de toute une catégorie d'Allemands. Mais cette défense de rien dire de contraire à nos institutions politiques doit tuer toute vie intellectuelle. On ne peut plus rien voir qu'à travers les lunettes constitutionnelles ! Est-ce une plaisanterie, ou est-ce sérieux ? Mais quelle est la raison d'être d'un parti politique, si ce n'est de poursuivre une réforme ? Et qu'est-ce que poursuivre une réforme, sinon trouver imparfait l'ordre de chose existant ? Voulez-vous supprimer tous les partis ? Mais, encore une fois, c'est la mort intellectuelle ! Personne ne serait plus assuré de ne pas être considéré comme menaçant l'ordre existant, s'il ose penser autrement que le gouvernement. Un exemple : Jusqu'en ces derniers temps, le mariage, qui est bien une de ces institutions les plus fondamentales de l'ordre social, a été considéré comme un lien religieux. Si c'était encore le cas, il est clair qu'on ne pourrait l'attaquer sans perdre, en vertu du projet, ses droits politiques. Mais vous-mêmes avez introduit le mariage civil ! Cette belle invention est-elle par hasard aussi une institution fondamentale ? Et *l'ordre social* y est-il tellement intéressé qu'une attaque contre ce mariage d'une nouvelle espèce doive être punie avec tant de sévérité ? Il en est de même du principe de l'autonomie de l'État et de l'Église.

Voici une autre difficulté : quelle est l'institution sociale que vous comptez défendre contre les attaques dont la propriété est l'objet de la part de la démocratie socialiste ? Est-ce le principe même de la propriété ? Il n'est pas en cause, puisque le socialiste le reconnaît et se borne à limiter la propriété privée aux choses tout à fait indispensables. Les autres biens doivent devenir propriétés collectives, comme par exemple les instruments de production. C'est donc la répartition actuelle de la richesse que combat le socialisme ; or, le gouvernement a lui-même avoué que cette répartition laisse à désirer. Il est clair que dans la pensée des auteurs de la loi, le gouvernement ne tombe nullement sous le coup de la loi, alors que l'opinion socialiste est condamnable. Mais, où commence le socialisme ? Direz-vous que le gouvernement est socialiste ? Évidemment non. Où est la limite qui sépare l'idée gouvernementale, qui est licite, de l'idée socialiste, qui ne l'est pas ?

La question a une autre face. Le Conseil fédéral a-t-il voulu condamner le socialisme ? (A droite : Evidemment.) Je dis non. Le Conseil fédéral lui-même a fait acte de socialisme en admettant jadis le suffrage universel. C'est un principe fondamental de la démocratie socialiste. Sur beaucoup d'autres points aussi, le Conseil fédéral a admis les principes du socialisme. C'est ainsi qu'il s'est mêlé des rapports entre maîtres et ouvriers ; c'est ainsi encore qu'il a réglé le travail des femmes et des enfants ; c'est ainsi encore qu'un membre du gouvernement a voulu fixer législativement le nombre d'heures dont doit se composer une journée de travail. Le chancelier lui-même a avoué ici qu'il trouve un fond de vérité dans les principes du socialisme. Si vraiment le Conseil fédéral avait voulu tuer le parti socialiste-politique, il pouvait décréter que nul socialiste ne pourrait être ni électeur, ni éligible. Pareille loi n'eût pas été plus exorbitante que celle qu'on nous propose ! Quant à moi, je préfère que le socialisme se fasse jour dans cette Chambre. Ou bien les députés socialistes y défendront leurs principes et nous en montreront le ridicule, ou bien ils se tairont et prouveront ainsi aux masses qu'ils ne croient pas eux-mêmes à leurs théories. (Très-vrai ! au centre.) Après tout, les socialistes sont aussi des citoyens, qui remplissent la caisse de l'État et servent dans ses armées. Aujourd'hui l'ouvrier est notre égal sous beaucoup de rapports ; le projet de loi que vous nous proposez change cet état de choses, et ainsi il donne de la force à cet argument des socialistes qui représente le prolétaire comme privé de tout droit par la classe aisée. De cette façon, les masses, sentant un fond de vérité dans les déclamations des meneurs, se laisseront plus aisément entraîner à l'envie et à la haine la plus violente. Ce poison se répandra et finira par infecter le corps social tout entier. Voilà les fruits de votre nouvelle législation ! (Bruits divers. — Très-bien ! au centre.)

L'article 3 porte qu'en cas de dissolution d'une association, la caisse sera saisie et le contenu attribué au bureau de bienfaisance, sauf les droits des tiers. Or, ces tiers sont évidemment les personnes qui, ne faisant pas partie de l'association, ont des droits sur ces fonds. Mais n'est-ce pas du communisme ? N'est-ce pas confisquer la propriété privée ? N'allez pas croire que je souhaite que les tribunaux soient chargés de prononcer ces confiscations ! Non, ce serait démoraliser et discréditer la magistrature allemande. (Très-vrai ! au centre.)

L'article 16 porte que dans les districts où le socialisme menacera la sécurité publique, l'état de siège pourra être proclamé. Mais je demande qu'on me désigne un district où le socialisme ne menace pas la sécurité publique ; bien plus la sécurité publique est menacée là même où le socialisme n'existe pas ! C'est pourquoi vous avez la police. Or, croyez-vous la sécurité publique en plus grand danger si un district contient une douzaine de socialistes plutôt qu'une douzaine de libéraux ? Et ne pourra-t-on pas partout, par une mise en scène habile, faire croire que le socialisme menace la sécurité publique, afin de pouvoir proclamer l'état de siège ? A quoi servent alors la police et l'armée ? Dans ces districts, on ne pourra donc plus tenir même des réunions électorales sans l'autorisation de la police, qui pourra ainsi, en refusant ou en accordant cette autorisation, donner la victoire à l'un des partis en présence ! Il sera donc défendu de penser !

Je voterais une loi d'exception si la nécessité et l'efficacité m'en étaient bien prouvées. Mais tel n'est pas le cas. Je crois que pour bien apprécier une tendance, il faut aller au fond. Or, le danger qu'on nous signale est aussi vieux que l'humanité. A Rome, il s'appelait la guerre des esclaves, plus tard il s'est appelé la Jacquerie, la guerre des paysans, la Marianne et le fénianisme. Le mal est partout le même, seulement il est devenu par son caractère international plus formidable que jamais. Il l'est d'autant plus qu'il paraît que c'est en Allemagne surtout qu'il a acquis le plus d'influence et le plus de puissance. Mais il ne date surtout que de l'année 1872, date de la disparition du bien-être en Allemagne et date aussi du commencement de la guerre contre l'Église, contre l'école catholique et contre la vie religieuse du peuple (Très-vrai ! au centre). Je crois que cette coïncidence me permet d'attribuer la cause du mal à la guerre contre le catholicisme. Sans cette abominable entreprise, le mal eût été loin d'atteindre ces proportions. On a empoisonné intellectuellement la population ouvrière, on a anéanti son bien-être, et les agitateurs ont profité du travail préparatoire par le libéralisme pour entraîner les masses. Et, en effet, si, comme le prétend le libéralisme rationaliste, tout finit à la mort, de quel droit l'un possède-t-il ce que ne possède pas l'autre ? de quel droit tout l'ordre social existe-t-il ? de quel droit veut-on que tous ne soient pas également riches ou également misérables ? Et vous croyez combattre pareil mal par des agents de police ! Non, non, le christianisme seul est en état de nous sauver : le christianisme qui compense l'inégalité des jouissances par l'égalité d'une

même foi, l'égalité devant un même Dieu, l'égalité devant une même éternité. (Très-vrai !)

Et quand on a arraché les croyances chrétiennes du cœur du peuple, les masses ne peuvent supporter la misère qui pèse sur elles, et elles ne la supporteront pas. (Très-vrai !) Quand les convictions chrétiennes viennent à faire défaut, alors, connaissant la force et le nombre de leurs bras, elles se lèvent et elles anéantissent l'ordre social. (Très-vrai !) Voilà la vérité sur la démocratie socialiste ! Je me souviens que Proudhon posait ce dilemme : ou bonheur ici, ou bonheur dans l'éternité ; or, le libéralisme supprime celui-ci et pousse le peuple à la guerre contre Dieu ; donc au peuple à se faire son bonheur ici-bas. (Très-vrai !) C'est logique. (Protestations sur les bancs des nationaux libéraux.) Eh bien, Messieurs, puisque vous n'admettez pas la théorie, réfutez Proudhon ! (Très-bien !) Je ne rappellerai pas tout ce que vous avez fait pour déchristianiser le peuple. Voulez-vous qu'il cesse d'être révolutionnaire, c'est-à-dire redevienne chrétien, commencez par devenir chrétiens ! (Très-bien ! au centre.) Le mal est venu de haut, c'est de là aussi que doit venir la conversion. Le mal doit être combattu dans la vie publique, à l'église comme à l'école, à l'université comme dans la plus humble école de village. Si vous ne redevenez pas chrétiens, messieurs, sans me poser comme prophète, je puis vous assurer qu'avant la prochaine génération la démocratie socialiste nous prépare un avenir à côté duquel la Commune de Paris a été un jeu d'enfant, une idylle de bergère. Là est le mal, là est aussi le remède ! Votre loi est un sceau de police apposé sur le cratère d'un volcan. (Très-vrai !) Quand à moi, je me tiens au vieil axiome de nos pères : Soyons meilleurs et tout ira mieux ! Cet axiome, je le dis à tous les hommes de bonne volonté, à quelque parti qu'ils appartiennent.

Je regrette que la loi ne fasse rien dans ce sens, mais je crois que rejeter la loi ne peut suffire ; il faut la remplacer, car l'améliorer est impossible. Je suis d'avis que ce n'est pas par une loi d'exception, mais par une répression vigoureuse de droit commun, que doivent être arrêtées les manifestations du droit révolutionnaire ; mais je suis aussi d'avis que c'est surtout par la foi à la présence de Dieu, placée comme fondement à la base de l'ordre social, qu'il faut sanctionner le principe de la responsabilité humaine, exterminer les doctrines de Proudhon et sauver le monde. (Bravos.) Quant au mariage et à la propriété, je veux avec mes amis proposer une modification au Code pénal. Mais pour tout le reste du projet, nous le repoussons. Nous ne voulons

pas sacrifier les droits et la liberté de la nation tout entière sur l'autel d'une loi d'exception contre la démocratie socialiste. Je viens de voir le comte Bekusy Huc. Il a dit que le nouveau parti socialiste chrétien est aussi mauvais que la démocratie socialiste elle-même.

Le comte Bekusy Huc proteste qu'il n'a jamais prononcé ces paroles.

M. Reichensperger réplique: Il se peut que je me trompe; je parle cependant d'après les renseignements les plus sûrs. Outre ce nouveau parti, nous en avons d'autres: les *Kathedersocialisten*, qui ne siègent pas à gauche dans cette Chambre; nous avons les socialistes d'Etat. Le gouvernement a dit que le socialisme est l'enfant légitime du progressisme, alors que le libéralisme en est l'enfant naturel. (Hilarité.) Eh bien! est-il sérieux, est-il logique d'attaquer le mal sans attaquer la racine? Le gouvernement ne trouvera-t-il pas de raisons pour englober toute la gauche et même tout le pays dans cette loi contre les socialistes? Eh bien! c'est ce que nous ne voulons pas; nous n'entendons pas revenir à l'époque des arrêtés de Carlsbad. Je pense que le Conseil fédéral sera de mon avis et dira que j'ai indiqué les meilleurs moyens à employer contre le socialisme. Je repousse donc le projet tout entier et tout amendement quelconque. (Vifs applaudissements au centre.)

## LES SCIENCES A L'EXPOSITION

### Les Cartes.

(Suite.)

Maintenant, si nous ne voulons être enchantés, charmés, ravis.... ou peut-être agacés, traversons rapidement la classe des instruments de musique, et entrons dans les salles destinées à la cartographie française.

Le Dépôt de la guerre, dont nous venons d'admirer ailleurs l'œuvre capitale, nous attire tout d'abord. Son exposition n'est composée presque uniquement que de réductions de la carte gravée au 1/80000, comme cette carte chorographique au 1/320000 et cette carte géographique au 1/600,000, ou bien de réductions des feuilles minutes, comme ces cartes des Alpes et

cette carte du nivellement général de la France : c'est ce qui vous prouve encore l'importance et l'utilité d'une carte topographique. Souvent, en même temps que l'on a réduit, on a introduit quelques modifications, on a substitué les courbes aux hachures, la couleur au trait noir. Du reste tous les procédés nouveaux, photolithographie, héliogravure, chromolithographie par le procédé Ukstein, sont à l'ordre du jour au dépôt de la guerre. Voici aussi des essais de zincographie et d'impressions typographiques. La zincographie opère comme la lithographie; mais, au lieu d'employer « des pierres qui sont encombrantes, « difficiles à manier, d'un prix élevé, qui constituent dans « l'intervalle des tirages un capital improductif dont la valeur « s'accroît sans cesse, on se sert de planches de zinc qui sont « bien plus légères, tiennent moins de place, ne se cassent pas, « et sont d'un prix insignifiant ». Par contre, le trait est loin d'être aussi fin qu'avec la lithographie, et ce procédé ne me paraît praticable que pour les cartes à grande échelle, et plutôt avec les courbes de niveau qu'avec les hachures.

A côté du Dépôt de la guerre, *le Dépôt des fortifications*. Sans nous arrêter à compulsier les portefeuilles de la Brigade topographique, regardons cette carte hypsométrique manuscrite, rien ne peut donner une idée plus vraie du système orographique de la France. Le commandant de la Moë a aussi inventé pour l'application de la lumière oblique un nouveau système basé sur une loi bien définie, simple en pratique, ne laissant pas marge à l'arbitraire; mais les résultats ne m'en paraissent pas bien satisfaisants, à en juger du moins par cette feuille des environs de Toulon qui nous est offerte comme spécimen.

*Le Ministère de la Marine* nous présente une partie de sa collection de cartes hydrographiques, qui s'accroît chaque année.

Sous le patronage du Ministère de l'Intérieur se déroulent des cartes départementales qui ne sont, elles aussi, que des copies de la Carte d'État-Major dont on a reproduit la planimétrie en y ajoutant quelques nouveaux chemins, et rendant plus apparentes les divisions administratives. Un travail à signaler cependant est celui exécuté pour le Nord sous la direction de M. Raillard, ingénieur en chef des ponts et chaussées : près de 6000 cotes nouvelles ont été déterminées le long des chemins de fer, des routes, des canaux, des rivières, etc. Voici des plans en relief édités par MM. Belin, Delagrave,

Andriveau-Goujon. Nous en trouverions aussi un grand nombre dans les salles de l'enseignement primaire. Il n'y a qu'à féliciter grandement les hommes patients qui les ont construits. Plusieurs appartiennent aux Frères des Ecoles chrétiennes; mais celui-ci, dû au Frère Raynuce et représentant les côtes de la Bourgogne, mérite une mention spéciale, le Frère Raynuce n'ayant pas craint d'aller lui-même relever un très-grand nombre de points: un peu de couleur pour éclaircir les détails, et ce serait parfait. — Si vous n'avez jamais vu bâtir un plan en relief, cette vitrine de M. Delagrave vous fera comprendre de suite la progression du travail. Pour achever le tour de la salle, il nous reste à examiner l'exposition de M. de Chancourtois. M. de Chancourtois voudrait arriver à l'unification de la géographie; en conséquence, il propose de partager la terre en triangles et quadrilatères bien définis, et de leur appliquer une projection uniforme; la projection gnomonique. On pourrait ainsi se faire une idée bien plus exacte des différents pays; en outre, et surtout au point de vue des alignements géologiques, cette projection serait très-avantageuse, car « un arc quelconque de grand cercle serait toujours représenté par une droite immédiatement transportable d'une carte sur une autre ». Les contradicteurs ne manquent pas à M. de Chancourtois; mais la question est trop longue à discuter, pour l'entamer ici. M. de Chancourtois veut aussi la division du quart de cercle ou quadrant en grades.

Allons un peu dans l'autre salle feuilleter les magnifiques atlas de M. Vivien de Saint-Martin: ce sont des œuvres de premier ordre; la gravure en est d'une finesse admirable, et même dans la carte de la Suisse, malgré les détails infinis d'orographie, tout est parfaitement clair.

Le promenoir extérieur sous marquise abrite aussi plusieurs choses importantes: le radiomètre, mais pourquoi là? nous y reviendrons, — la *carte hydrogéologique* de M. Richard, indiquant les principales sources d'eaux ou d'huiles minérales qu'il a découvertes ou augmentées, telles que le puits artésien de Bückburg qui débite 3 millions et demi de litres en 24 heures, la source du camp de Ruchard, etc. M. l'abbé Richard est un abbé Paramel sérieux; la connaissance des sources constitué pour lui une véritable science dont la géologie forme la base, et plus de dix mille expériences lui ont permis de vérifier l'exactitude de ses principes. — *La carte du canal de l'isthme de*

*Darien.* Depuis 1823, on a repris l'idée grandiose de Colomb qui le premier songea à couper l'isthme de Panama pour relier le Pacifique et l'Atlantique. On conçoit toute l'importance d'une pareille entreprise, non-seulement au point de vue commercial, mais aussi au point de vue religieux : c'est pour les îles Marquises, les Sporades, et plus encore pour les Sandwich, un trajet de 2000 lieues en moins qu'en passant par le cap Horn ou le détroit de Magellan. Vous avez sous les yeux le résumé des travaux de l'expédition commandée par M. le lieutenant Wyse en 1876-77 et organisée par une commission internationale : des deux tracés, celui du Sud a été étudié par M. l'ingénieur en chef Celler d'après les ordres de la commission, celui du Nord a été proposé par M. Wyse.

Puisque nous parlons de voies de communications destinées à changer et à faciliter les rapports des peuples, nous ne pouvons négliger d'aller à l'extrémité du Palais dans la salle réservée aux missions scientifiques : M. le commandant Roudaire y a placé un grand plan relief, et maintenant chacun peut ainsi facilement se rendre compte du projet de mer intérieure en Algérie.

Nous n'irons point, si vous le voulez bien, au Pavillon du Ministère des travaux publics ; c'est là cependant que sont les belles cartes géologiques. Mais après avoir consacré déjà un si long temps aux travaux des géographes français, il est bien juste de donner aussi un coup d'œil aux œuvres des étrangers.

*L'Angleterre*, qui est en face de nous, comme les deux autres puissances *l'Autriche* et la *Russie*, n'a rien exposé dans le genre qui nous occupe. Nous pouvons marcher droit à la *Norvège*, où nous remarquerons la carte du réseau de triangulation et quelques feuilles d'une bonne carte chorographique.

La *Suède* aussi est plus avancée qu'on ne le croit, peut-être généralement. Nous ne voyons ici qu'un spécimen de la carte topographique au 1/100,000 ; avec hachures, et quelques feuilles du lever économique au 1/200,000 ; mais il existe en outre une carte géographique au 1/1,000,000, des cartes de province à 1/200,000, des cartes de localités au 1/10,000 ou au 1/20,000. Tous ces travaux ont été exécutés par le corps des ingénieurs topographes militaires, fondé depuis 1874 dans l'État-major.

*L'Italie* a apporté sa belle carte de Sicile, et une collection de feuilles de sa carte topographique au 1/50000 et de la carte



de l'ancien royaume de Naples au 1/250,000. Le terrain y est figuré à l'aide de hachures et de courbes employées simultanément; on a voulu réunir tous les avantages, mais certainement les courbes nuisent à l'effet des hachures.

Bientôt, probablement, les opérations géodésiques commenceront au Japon... En attendant, le Ministère de l'Instruction publique a envoyé plusieurs cartes à petite échelle, et même, si je ne me trompe, une carte des phares!!!

Arrivons enfin aux quatre sections étrangères réellement intéressantes.

D'abord la Suisse. Sa carte au 1/100,000 dressée sous la direction du général Dufour, ancien élève de notre École polytechnique, est connue depuis longtemps, et attire toujours les regards. Les cartes murales pour l'enseignement sont de beaucoup supérieures aux nôtres. Mais ce qu'il faut surtout voir, c'est l'exposition de M. Müllhaupt. M. Müllhaupt est parvenu depuis 1860 à représenter le terrain d'une manière qui ne peut être surpassée: il trace légèrement les courbes de niveau, et sur ces courbes applique ensuite des teintes dégradées; et ainsi, d'une part, les courbes permettent de reconstruire géométriquement le terrain, et d'autre part les teintes le font admirablement tourner et ressortir. Les courbes sont roses, les teintes dégradées bistre, les eaux bleues, les écritures noires. Et ce qu'il importe d'ajouter, c'est que M. Müllhaupt obtient tout cela, grâce encore à des tours de main encore secrets, *uniquement par la gravure en taille-douce*, et à des prix fort modérés.

En Belgique, l'exposition du Dépôt de la Guerre est à peu près la seule, d'ailleurs très-importante. Ce qui domine au milieu de tout cela, ce sont les efforts du Dépôt belge pour vulgariser les connaissances géographiques, et sa prédilection pour les courbes de niveau. Voici des cartes photozincographiées, reproduction de la carte d'Etat-major, qui sont livrées à 0, fr. 30 cent. au public; une carte hypsométrique destinée aux écoles, etc. Quant à cette carte apologétique des courbes, nous en trouverons la contrepartie involontaire en Portugal. Nous y allons, mais auparavant, que je vous montre au moins cette carte comparative du littoral de la Flandre aux IX<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, cette carte de l'affaissement du littoral belge, et cette magnifique carte manuscrite de l'Afrique où M. Ch. de Mot a réuni toutes les données fournies par les explorateurs sur cette terre encore inconnue.

Il est certain que le *Portugal* a commencé d'exécuter une triangulation remarquable de son territoire; il est certain aussi que la Direction générale des travaux géodésiques et topographiques déploie une grande activité pour la confection des cartes. Mais il ne m'en semble pas moins certain que sa carte topographique est une excellente réfutation de la valeur des courbes de niveau employées seules pour figurer le terrain. Le Portugal, il est vrai, a une réponse toute prête à nous faire, c'est que sa carte a été dressée surtout au point de vue des travaux publics, car la direction générale des travaux géodésiques et topographiques ne dépend nullement du Ministère de la guerre.

Nous terminerons notre visite par la *Hollande*. Certains chroniqueurs n'ont rien vu que de très-prosaïque dans toute l'exposition de ce petit pays: ils ne se sont donc pas arrêtés devant les belles cartes de l'Institut topographique qui a pour directeur le célèbre Ekstein. Gravée sur pierre, comme celle de Portugal et de Belgique, la carte topographique des Pays-Bas mérite bien d'être remarquée; mais je me permets d'appeler votre attention tout particulièrement sur ces pierres et ces nombreux spécimens explicatifs du procédé Ekstein, — et sur ce nouveau mode de figuré du terrain pour les montagnes: des courbes de niveau sont combinées avec des hachures artistiques; mais l'éclaircissement est oblique, et du côté de la lumière les courbes sont blanches, les hachures pâles, tandis que du côté opposé les courbes sont noires et la teinte générale plus forte.

STANISLAS.

---

### TROIS ÉCOLES ÉCONOMIQUES. (1)

Le congrès des œuvres catholiques qui a eu lieu à Chartres a été l'objet d'attaques furibondes de la part des journaux officieux et des journaux radicaux.

Ces attaques se fondent sur des allégations absolument mensongères et calomnieuses contre les textes et la pensée des discours prononcés dans cette réunion. Nous avons lu avec attention l'éloquente allocution de M. Albert de Mun, qui sert de prétexte à ces attaques aussi dénuées de bonne foi que de sincérité. Il est évident que cette explosion de colère et de me-

(1) Extrait de la *Gazette des Campagnes*.

nées vient de l'admirable netteté avec laquelle l'éminent orateur a montré que l'école révolutionnaire a fait banqueroute sur toute la ligne aux ouvriers qu'elle a séduits; que la véritable réforme économique et sociale est celle qui est enseignée par M. Le Play, et que la pleine acceptation du décalogue et de la foi chrétienne est la loi fondamentale des rapports entre patrons et ouvriers.

Pour voir clair dans cette question du travail, que les passions libérales et radicales défigurent à l'envi, résumons en quelques lignes la vraie théorie des trois écoles en présence: l'école libérale, l'école socialiste, l'école catholique.

L'école libérale, dont le régime actuel est l'expression, enseigne que la liberté est le levier unique de la prospérité et des rapports entre le capital et le travail. Or ce régime a produit les fruits que nous avons sous les yeux: une guerre de plus en plus acharnée des ouvriers contre les patrons. Les grèves, les coalitions, les créations de chambres syndicales, ont été les moyens stratégiques de cette guerre. Le capital se défend au nom du droit de propriété et au nom du principe de liberté; il se défend même par des lois qui prohibent les associations et sont motivées par les nécessités de la paix publique. Mais l'état de guerre entre le capital et le travail n'en est pas moins le produit fatal de ce système, et l'aggravation constante de cet antagonisme est un péril croissant pour la fortune publique et une menace pour la paix sociale.

L'école socialiste, qui attaque l'école libérale, soutient que le capital n'est que le produit d'un vol fait au travail, que tout capitaliste est un oppresseur, et que le travail étant le seul facteur de la richesse, tout le produit du travail appartient à l'ouvrier. Ce système, inique en principe, aboutit à la ruine du travail en même temps qu'à celle du capital. Mais les meneurs du parti savent habilement dérober ces conséquences aux masses ouvrières, et c'est en les fanatisant qu'on les mène au scrutin et qu'on laisse au Capitole les maîtres du jour.

L'école catholique, en butte à la haine des deux précédentes, enseigne, avec l'école libérale, la légitimité du capital; mais elle enseigne aussi que le *droit humain*, le droit de l'homme, dont nous attribuons faussement la conquête à la révolution, ne suffit pas pour faire régner la justice et l'ordre parmi les hommes. Le capital, la propriété, l'instruction, tout ce qui constitue une force morale ou matérielle chez l'homme, sont non-seulement des droits, mais avant tout sont des *fonctions* qui impliquent des

*devoirs* et des responsabilités, tant vis-à-vis de Dieu, auteur de la société, que vis-à-vis des hommes. — Tout patron a envers ses subordonnés des devoirs sacrés : il leur doit le bon exemple d'abord ; il leur doit le respect scrupuleux de leurs intérêts ; il doit les assister dans leurs besoins ; car, s'il est leur supérieur dans son atelier, il est leur frère devant Dieu. L'école catholique enseigne que le devoir est la racine et la justification, la sanction, la légitimation du droit et que le droit est condamné à périr dans toute société où il s'émancipe du devoir. Or le devoir n'existe pas là où Dieu est absent. L'expérience du genre humain tout entier, l'histoire économique de tous les peuples donnent une éclatante démonstration de cette vérité. Les travaux de M. Le Play l'ont établie avec un tel éclat, une telle clarté mathématique, qu'aucun écrivain libéral ou socialiste n'a osé leur répondre.

L'école catholique est donc la seule qui offre une solution juste et pratique du problème du travail, une solution d'où puissent sortir la paix sociale et le progrès de la richesse publique.

Comme moyen principal et préliminaire, elle fait appel aux patrons et aux ouvriers ; elle conjure les patrons d'organiser leur maison et leurs ateliers de manière à donner satisfaction à tous les besoins moraux, intellectuels et matériels de leurs ouvriers ; à prélever sur les bénéfices de leur fabrication les moyens de leur assurer cette satisfaction. Réciproquement, elle demande aux ouvriers une coopération sincère, dictée par la conscience chrétienne, aux efforts de leurs patrons ; un travail assidu et fructueux pour eux-mêmes et pour l'établissement qui fait vivre les uns et les autres.

A l'appui de ce système, l'école cite comme exemples plusieurs établissements industriels aujourd'hui en pleine prospérité, où règne la vraie fraternité entre patrons et ouvriers, ou plutôt où patrons et ouvriers forment une véritable famille fondée sur la scrupuleuse observance des saintes lois de l'Évangile. La filature de M. Harmel, près de Reims ; celle de M. Guillou, à Rouen ; l'usine de M. Lafarge dans l'Ardèche, sont des modèles complets de la prospérité, de la concorde, dues à cette organisation, qui ferait de la France le plus riche et le plus vertueux pays du monde si elle était répandue partout, au lieu d'être une rare exception.

Cette organisation assurément est aussi désirable pour la ferme que pour l'usine, et c'est à ce point de vue spécial de son

application à l'agriculture que nous suivons avec une attention soutenue les travaux des congrès catholiques.

Nous espérons être bientôt en mesure de montrer des exemples décisifs dans cette sphère qui intéresse spécialement notre public. Il y a des propriétaires qui pratiquent de leur mieux les devoirs sacrés de leur fonction, qui envisagent la propriété comme une mission leur donnant charge d'âmes et de corps sur tous leurs ouvriers, leurs domestiques et leurs familles, et se croient obligés devant Dieu de pourvoir à leur avenir et à celui de leurs enfants, dans la mesure que comporte la prospérité du domaine. Telle est la doctrine de l'école catholique, telles sont les œuvres que les congrès catholiques ont l'ambition de propager.

Mais ces efforts si honorables des congrès catholiques ne sont pas seulement calomniés au point de vue des idées. Les journaux officiels et radicaux les dénoncent comme des réunions illégales; ils somment le gouvernement de les interdire. On reconnaît à ce trait l'hypocrisie libérale et les précédés des apôtres de la liberté et du droit de discussion.

Le *Journal des Débats*, qui en cette occasion se distingue par son effronterie, accuse M. de Mun et ses collègues, MM. Harmel, Lafarge, etc., de SOCIALISME. M. Gambetta réédite le vieux cliché « d'un Etat dans l'Etat, » et le *Siècle* et le *National* de ressasser ce ridicule refrain.

L'absurdité de cette accusation est trop éclatante, après l'exposé que nous avons présenté ci-dessus des trois écoles, pour se donner la peine d'y répondre. Loin d'attaquer les principes de la loi actuelle, le congrès catholique réclame les moyens de les rendre inattaquables, en assurant les bons rapports du travail libre avec le capital et les droits sacrés de l'un et de l'autre.

Ce sont au contraire les deux écoles révolutionnaires qui attaquent l'ordre économique dans ses principes. La fausse liberté de l'école libérale voue le monde laborieux à une guerre acharnée entre le travail et le capital; et le socialisme, en immolant le capital sur l'autel du travail, pousse la société à un suicide inévitable. Les deux écoles révolutionnaires, au reste, s'appellent l'une l'autre. Le socialisme n'est que le fils naturel du libéralisme. Le père a beau renier son fils, le fils est né pour tuer le père, et celui-ci conviendrait qu'il ne l'a pas volé, si la haine de la religion n'aliénait en lui les derniers vestiges de bon sens et de logique.

L'école chrétienne ayant pour elle l'histoire, la logique, l'ex-

périence, ses adversaires n'ont que deux armes à lui opposer : 1<sup>o</sup> la calomnie, en défigurant ses doctrines et ses actes; 2<sup>o</sup> la proscription, en ordonnant au gouvernement de la faire taire, au nom du droit de discussion et du droit de réunion.

On reconnaît à ces traits l'école du mensonge qui se donne comme l'initiatrice d'une ère nouvelle de liberté et de prospérité. Nous ignorons ce que pense et ce que fera le gouvernement. Mais nous avons fait notre devoir d'honnête homme en exposant dans toute leur vérité les idées et les actes des trois écoles qui aspirent à régir dans l'avenir le monde économique.

Pour nous, la question est résolue : les solutions proposées par M. Le Play et par les congrès catholiques étaient admirablement il y a trente ans par notre illustre ami M. B. de Saint-Bonnet dans cet axiome prophétique : « Autant il vous restera de foi chrétienne, autant il vous restera de pain. »

Sur ce point, l'avenir ne démentira pas le passé.

LOUIS HERVÉ.

#### A NOS LECTEURS

Nos lecteurs ont vu, dans le numéro précédent, l'attaque dont nous avons été l'objet, dans la *France nouvelle* du 24 septembre, de la part de la *Direction*, c'est-à-dire de M. Lutton, le nouveau propriétaire de ce journal, et en même temps Directeur d'un journal financier, le *Conseiller de l'Épargne*, Directeur de l'Agence générale de banque et de commission, 17, rue Radziwill, à Paris, et Président du Conseil d'administration de la Société anonyme de la grande Brasserie, ainsi que nous l'apprenons par un prospectus arrivé jusqu'en nos mains.

Nos lecteurs ont également vu la lettre que nous avons immédiatement adressée à M. Lutton.

Nous étions accusé d'avoir « voulu infliger un dommage, complètement immérité, aux nouveaux propriétaires de la *France nouvelle*, » ce qu'on prouvait par ce fait que nous avions conservé un certain article, après avoir reçu satisfaction ;

Nous étions accusé de « provocation ; »

Nous étions accusé d'avoir « travaillé secrètement contre

la *France nouvelle*, et d'avoir organisé des coalitions contre cette œuvre. »

A la première accusation, nous avons répondu par la confrontation même des dates, qui la faisait tomber.

A la troisième, nous avons demandé qu'on donnât « les preuves circonstanciées », dont on parlait, de ce travail hostile et de ces coalitions qui auraient forcé M. Lutton à se séparer de nous.

A la seconde, nous répondons que toutes nos « provocations » ont consisté en ceci, que, le 19 septembre, nous nous plaignions de n'avoir pas vu encore insérer dans la *France nouvelle* la lettre, — ou une note équivalente, — que nous avions écrite pour informer les lecteurs de ce journal que nous ne faisons plus partie de la Rédaction.

Nous demandions l'insertion de notre réponse du 24 septembre au nom de la loi, pensant d'ailleurs que la loyauté seule faisait un devoir à M. Lutton de reproduire la défense, après, qu'il avait publié une attaque aussi injuste que diffamatoire.

M. Lutton s'est donné trois jours de réflexion, au bout desquels il a cru nous donner satisfaction en publiant cet *Avis* dans son journal (numéro du 28 septembre, distribué le 27 au soir à Paris) :

Nous devons réparer une erreur involontaire commise dans l'avis qui a paru à cette place le 24 septembre. C'est dans le numéro des 21 et 22 septembre qu'a été insérée la lettre que M. J. Chantrel nous a fait l'honneur de nous écrire, et non, comme nous l'avons dit, le 19 septembre. Cette erreur provient de ce que M. J. Chantrel a été prévenu en effet, le 19, que sa lettre serait imprimée dans le numéro suivant. Ceci dit, nous n'y reviendrons plus et ne nous laisserons pas détourner par des questions personnelles de l'œuvre toute d'union et de concorde que nous poursuivons dans l'intérêt de la bonne cause.

Et c'est tout.

Le lecteur, qui a lu l'attaque et qui n'a pas vu la réponse, doit croire qu'il y a une *erreur involontaire de date* et pas autre chose, tandis que, précisément, c'était sur cette *erreur involontaire* que se fondait la plus grande partie

de l'attaque. Pas un mot du reste, pas un mot qui dise que, l'erreur involontaire étant constatée, on retire les conséquences qu'on en avait tirées.

M. Lutton commet d'ailleurs une autre *erreur involontaire*. On ne nous a pas du tout dit, le 19, que notre lettre serait imprimée dans le numéro suivant, on nous a fait croire qu'elle paraîtrait le jour même, 19, dans le numéro dont on corrigeait alors les épreuves, et c'est pour cela que nous nous sommes empressé de dire, en note, que « satisfaction nous était donnée. » Après avoir ainsi laissé subsister dans l'esprit de ses lecteurs ses accusations et ses insinuations contre nous, M. Lutton, la conscience tranquillisée, déclare qu'il ne veut plus revenir là-dessus et qu'il ne veut pas se laisser « détourner par des questions personnelles de l'œuvre toute d'union et de concorde qu'il poursuit dans l'intérêt de la bonne cause. »

Nous avons *immédiatement* écrit, dès le 27 septembre au soir, à M. Lutton, que nous persistions à réclamer, au nom de la loi, l'insertion de notre réponse du 24.

Nos lecteurs apprécieront les procédés dont le nouveau propriétaire de la *France nouvelle* use à notre égard ; ils jugeront si ces procédés, qui consistent à attaquer diffamatoirement un honnête homme et à lui refuser la satisfaction légitime et légale qu'il demande, sont de nature à servir « l'œuvre toute d'union et de concorde » qu'il prétend poursuivre « dans l'intérêt de la bonne cause. » J. CHANTREL.

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE.

3 octobre.

Nous voici arrivés à l'époque de l'année où il y a d'habitude une reprise d'affaires commerciales et industrielles et un renouveau d'activité dans les opérations financières. Allons-nous à la hausse ou à la baisse ? D'un côté, les incertitudes de la politique intérieure et extérieure paraissent peu favorables à la hausse ; de l'autre, l'abondance de l'argent soutient le marché et ne fait pas prévoir une baisse sérieuse ; d'un côté sont les menaces du radicalisme, une mauvaise récolte, les complications mentales ; de l'autre, le succès — singulier et mystérieux — du 3 0/0 amortissable, qui n'a pas diminué l'abondance de l'argent, puisqu'il est maintenant pour la plus forte partie entre les mains des syndicats qui, d'après les bruits courants,



auraient obtenu de longs délais pour se libérer, sous la seule réserve de payer 5 centimes par mois. Tout cela forme un balancement qui rend le marché très-incertain.

A propos de l'Amortissable, il faut bien convenir que le programme primitif de l'émission, aujourd'hui terminée, a été plus ou moins abandonné. On ne devait d'abord demander l'argent qu'aux capitaux de l'épargne et au fur et à mesure des besoins du Trésor, tandis qu'en dernier lieu on a livré d'un seul coup 326 millions de la nouvelle rente et que ce sont les capitaux flottants qui ont couvert la souscription. C'était certainement le procédé le plus simple, sinon le plus avantageux pour le public; si l'on y avait eu recours tout d'abord, on eût au moins évité l'échec de la seconde émission. Maintenant l'épargne, sollicitée par les intéressés qui veulent se débarrasser des titres acquis, se laissera plus facilement prendre; on fera hausser le 3 0/0 amortissable, et cette hausse contribuera à soutenir les autres fonds.

A la Bourse d'hier, le 5, le 4 1/2, le 3 ordinaire et le 3 amortissable sont restés respectivement à 113,85, — 106, — 79,35 et 76,35.

On s'étonnait, il y a quelques jours, de la baisse générale qui s'était prononcée sur les marchés des céréales, précisément au moment où l'on ne pouvait plus douter d'un sérieux déficit dans la récolte. Cette baisse s'expliquait par l'abondance des arrivages des blés de l'Etranger et par une espèce de ligue de négociants et de minotiers intéressés à la baisse, et c'était là un véritable malheur pour les producteurs, menacés de ne pouvoir obtenir un prix rémunérateur de leurs travaux et trouver les capitaux nécessaires aux améliorations agricoles les plus urgentes. Ce mouvement de baisse paraît aujourd'hui avoir atteint son extrême limite.

Le *Bulletin des Halles* vient de publier un résumé des évaluations des récoltes de 1878, duquel il résulte que la France aura besoin de 20 millions d'hectolitres de blé, n'en ayant récolté que 82 millions. L'Europe occidentale, la France comprise, aurait besoin de 65 millions d'hectolitres, et les pays exportateurs : Russie, Turquie, Autriche, Hongrie, Amérique, Indes, Australie, lui en enverront 67 millions. S'il n'y a que 2 millions d'excédant, cet excédant ne pèsera pas assez lourdement sur les marchés pour entraîner une baisse durable. On peut en conclure, dit notre confrère de la *Gazette des Campagnes*, que la baisse actuelle a dépassé sa limite naturelle et que la fermeté et peut-être la hausse peuvent se produire sur nos marchés dans le cours de l'hiver. En attendant, la situation est aujourd'hui assez nettement dessinée pour fournir aux cultivateurs les moyens de soutenir leurs légitimes prétentions. A. F.

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

1. *L'Année liturgique*, par le R. P. Dom. Prosper Guéranger, abbé de Solesmes; 1<sup>er</sup> volume de la continuation, tome 1<sup>er</sup> du

temps après la Pentecôte; in-12 de iv-516 pages; Poitiers, 1878, chez H. Oudin frères; — prix : 3 fr. 75. Les bénédictins de Solesmes ne

veulent pas laisser inachevé un des plus beaux livres de Dom Guéranger, celui qui est appelé à la plus grande et à la plus persévérante publicité : un livre d'utilité pratique quotidienne, dont les exemplaires doivent se propager de plus en plus entre les mains des fidèles. Nous n'avons pas à faire connaître le plan, ni le mérite de l'*Année liturgique*. Le très-vénéré abbé de Solesmes en a publié neuf volumes. Les premiers ont bien mis quelque temps à conquérir leur place. Il y a plus de trente ans que les prémices de cet excellent ouvrage ont été données au public. Mais à mesure que les volumes paraissent munis des textes sacrés des anciennes liturgies, racontant l'histoire des fêtes de l'Eglise et en expliquant la mystique, les lecteurs se multipliaient. Le livre a pris place dans les familles chrétiennes. Il ouvre aux enfants les trésors lumineux de la langue des fêtes et des enseignements de l'Eglise. Nous ne croyons pas que publication plus salutaire et plus pieuse ait été faite de nos jours. C'est de ce livre précieux qu'on peut dire que toutes les pages en sont d'or. Les neuf volumes publiés par dom Guéranger conduisaient l'*Année liturgique* jusqu'à la fête de la Pentecôte. Trois volumes seront nécessaires pour achever le cycle ecclésiastique. Le volume que nous avons sous les yeux ouvre le temps après la Pentecôte. Il comprend la fête de la sainte Trinité et celle du saint Sacrement, dont il excède l'octave en comprenant aussi la fête du Sacré-Cœur. Ce dixième volume est composé sur le type des premiers ; il reproduit les documents amassés par l'illustre et pieux auteur, dont les services à l'Eglise et les singulières lumières ont été signalés d'une manière si glorieuse par l'immortel et bien-

aimé Pie IX. Nous n'osons dire que les nouveaux volumes de l'*Année liturgique* sont rédigés sur les notes mêmes de dom Guéranger. Le vénérable abbé prenait peu de notes. Il portait tout son trésor d'érudition dans sa tête, et tout son trésor de piété dans son cœur ; mais il s'entretenait volontiers de ses projets de travaux avec ses religieux. La plupart de ses écrits si savants et si solides, avaient été parlés, pour ainsi dire, et causés avant d'être couchés par écrit. C'est à l'aide des souvenirs qu'ils ont gardés, des notes qu'ils ont prises de ces entretiens, que les Bénédictins composeront les volumes complémentaires de l'*Année liturgique*. Quelques-uns des religieux, qui ont recueilli ces notes, avaient d'ailleurs été appelés par le révérend Père abbé à rassembler les documents qui devaient entrer dans les derniers volumes. Nourris de sa doctrine, formés à son école, familiers avec son esprit, ils ne veulent que suivre les traces de leur père et de leur maître. Nous avons lieu de croire qu'ils ne failliront pas à la mission de zèle et de fidélité qu'ils se sont imposée. L'*Année liturgique* sera dignement achevée. Le volume que nous annonçons en est une preuve. Ce n'est plus la main du maître, sans doute ; il n'a pu léguer à personne son grand et simple coup d'aile ; mais c'est bien son esprit, sa sagesse, son érudition, sa piété affectueuse et tendre sans mièvrerie, sa théologie pure de tout naturalisme, et s'inspirant uniquement des lumières divines. Les disciples continuent le même enseignement substantiel et fort, comme leur maître vénéré, et avec son aide, nous pouvons le croire, ils continueront à faire goûter aux fidèles cette manne miraculeuse et nourrissante de la prière liturgique.

Le gérant, P. CHANTREL.

# ANNALES CATHOLIQUES

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Les élections sénatoriales. — La loi allemande contre les socialistes. — Attitude des gouvernements et du centre devant la lettre du Pape au cardinal Nina. — La question de l'Afghanistan.

10 octobre 1878.

Une grave question politique vient d'être tranchée par le gouvernement, nous ne disons pas conformément à la Constitution, mais conformément aux désirs des républicains radicaux. Le *Journal officiel* vient de publier le décret suivant :

Le président de la république française,

Sur la proposition du ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur ;

Vu la loi du 24 février 1875 et celle du 2 août suivant ;

Vu l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 30 décembre 1875, paragraphe 3 ;

Vu les articles 3 et 4 du décret du 3 janvier 1876 portant convocation de tous les conseils municipaux, en vue des élections sénatoriales du 30 du même mois ;

Vu le procès-verbal de la séance du Sénat, en date du 29 mars 1876, duquel il résulte que cette Assemblée, après avoir opéré la répartition des départements en trois séries comprenant un nombre égal de sénateurs, a désigné, par la voie du tirage au sort, comme devant être renouvelée la première, la série B, composée du département de la Haute-Garonne et des départements qui suivent par ordre alphabétique jusqu'à celui de l'Oise inclusivement ;

Décrète :

Art. 1<sup>er</sup>. Les conseils municipaux des communes comprises dans les départements de la Haute-Garonne, du Gers, de la Gironde, de l'Hérault, d'Ille-et-Vilaine, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, de l'Isère, du Jura, des Landes, de Loir-et-Cher, de la Loire, de la Haute-Loire, de la Loire-Inférieure, du Loiret, du Lot, de Lot-et-Garonne, de la Lozère, de Maine-et-Loire, de la Manche, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Mayenne, de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, du Morbihan, de la Nièvre, du Nord et de l'Oise, sont convoqués, pour le

dimanche 27 octobre courant, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants, en vue de l'élection des sénateurs de ces départements.

Art. 2. Le collège électoral de chacun de ces départements, formé des députés, des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement et des délégués municipaux, se réunira au chef-lieu le dimanche 5 janvier 1879, pour procéder à l'élection des sénateurs du département.

Art. 3. La réunion des conseils municipaux et les opérations électorales, tant pour la désignation des délégués et suppléants municipaux que pour la nomination des sénateurs, auront lieu suivant les formes déterminées par les lois et décrets ci-dessus visés.

Art. 4. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 8 octobre 1878.

Maréchal de MAC-MAHON,  
duc de MAGENTA.

Par le président de la République,  
Le ministre de l'intérieur,  
DE MARCÈRE.

Un autre décret pourvoit ainsi à l'élection des sénateurs qui doivent remplacer les décédés :

Le président de la république française,  
Sur la proposition du ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur ;

Vu la loi du 24 février 1875 ;

Vu la loi du 2 août 1875 et spécialement l'article 23 de cette loi ;

Vu l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 30 décembre 1875, § 3 ;

Vu les articles 3 et 4 du décret du 3 janvier 1875, portant convocation de tous les conseillers municipaux en vue des élections sénatoriales du 30 du même mois ;

Attendu le décès de M. Arnaud (de l'Ariège), sénateur du département de l'Ariège ; Alphonse Esquiros, sénateur du département des Bouches-du-Rhône ; Bonnefoy-Sibour, sénateur du département du Gard ; Mège, sénateur du département du Puy-de-Dôme ; Charles Rolland et Pernette, sénateurs du département de Saône-et-Loire, et Vandier, sénateur du département de la Vendée,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. Les conseils municipaux des communes comprises dans les départements de l'Ariège, des Bouches-du-Rhône, du Gard, du Puy-de-Dôme, de Saône-et-Loire et de la Vendée, sont convoqués, pour le

dimanche 27 octobre courant, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants en vue du remplacement des sénateurs décédés.

Art. 2. Le collège électoral de chacun de ces départements, formé des députés, des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement et des délégués municipaux se réunira au chef-lieu le dimanche 5 janvier 1879, à l'effet de pourvoir aux sièges de sénateurs vacants dans le département.

Art. 3. La réunion des conseils municipaux et les opérations électorales, tant pour la désignation des délégués et suppléants municipaux que pour la nomination des sénateurs, auront lieu suivant les formes déterminées par les lois et décrets ci-dessus visés.

Deux derniers décrets sont relatifs à l'Algérie et à la Martinique; en voici les dispositions essentielles :

Vu le procès-verbal de la séance du Sénat, en date du 20 mars 1876, duquel il résulte que cette Assemblée, après avoir opéré la répartition des départements en trois séries, comprenant un nombre égal de sénateurs, a désigné, par la voie du tirage au sort, comme devant être renouvelée la première, la série B. composée du département de la Haute-Garonne et des départements qui suivent par ordre alphabétique jusqu'à celui de l'Oise inclusivement, ainsi que du département de Constantine (Algérie),

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. Les membres, citoyens français, des conseils municipaux des communes comprises dans le département de Constantine (Algérie), sont convoqués, pour le dimanche 27 octobre, à l'effet d'élire parmi les électeurs citoyens français de la commune leurs délégués et suppléants en vue de l'élection du sénateur de ce département.

Art. 2. Le collège électoral, formé des députés, des membres citoyens français du conseil général et des délégués élus par les membres citoyens français de chaque conseil municipal, parmi les électeurs citoyens français de la commune, se réunira au chef-lieu, le dimanche 5 janvier 1879, pour procéder à l'élection du sénateur du département de Constantine.

Vu le procès-verbal de la séance du 20 mars 1879, duquel il résulte que cette Assemblée, après avoir opéré la répartition des départements et des colonies en trois séries, comprenant un nombre égal de sénateurs, a désigné par la voie du tirage au sort, comme devant être renouvelée la première, la série B, dont fait partie le colonie de la Martinique,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. Les conseils municipaux des communes de la Martinique seront convoqués pour le troisième dimanche qui suivra la promul-

gation du présent décret, à l'effet de nommer tous leurs délégués et suppléants en vue de l'élection du sénateur de la colonie.

Art. 2. Un mois après que les délégués municipaux auront été nommés, le collège électoral, formé du député, des conseillers généraux et des délégués municipaux, se réunira au chef-lieu pour procéder à l'élection du sénateur de la Martinique.

La Constitution dit que les sénateurs sont *élus pour trois ans*; or les sénateurs dont le mandat doit être renouvelé ont été élus le 30 janvier 1876; les élections sénatoriales ne devraient donc avoir lieu que le 30 janvier 1879.

L'agitation électorale va ressaisir plus du tiers des départements français; il eût été de bonne politique de ne pas en ouvrir trop tôt la période; on l'ouvre dès le 27 octobre, deux longs mois avant l'élection définitive: n'est-ce pas parce qu'on veut se donner le temps d'agir sur les électeurs sénatoriaux? Il est difficile de penser autrement.

Dans tout cela, quel souci prend-on de l'intérêt du pays? Il serait trop douloureux de répondre.

La loi contre le socialisme en Allemagne se traîne péniblement dans les délibérations d'une commission qui est peu favorable au maintien de ses dispositions les plus draconiennes. L'opinion publique repousse avec énergie ces dispositions. Ainsi le parti patriote et catholique bavarois, dans une assemblée générale tenue le 26 septembre à Wurtzbourg, a voté avec acclamation les résolutions suivantes proposées par M. Sigl, rédacteur du *Vaterland* de Munich:

1° Le parti patriote et catholique bavarois ne voit dans les lois socialistes, dont le Reichstag s'occupe en ce moment, qu'un attentat contre la liberté politique et sociale du peuple allemand.

2° Le parti patriote et catholique craint que la patrie, une fois engagée dans cette voie, ne se jette dans des malheurs inouïs.

3° Le parti patriote et catholique est persuadé que le danger social ne sera conjuré que par des réformes politiques et économiques, et il n'attend l'éloignement du danger et la pacification que de la satisfaction à donner aux justes demandes des classes ouvrières.

La lettre du Saint-Père au cardinal Nina préoccupe beaucoup les esprits en Allemagne. La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, après avoir rendu justice aux intentions pacifiques du Pape, s'exprime ainsi:

La lettre de Léon XIII ne nous semble pas encore offrir une garantie suffisante du rétablissement de la paix religieuse qu'il s'est proposé pour but, selon sa propre affirmation. Il ne suffit pas, pour sortir de la situation actuelle, d'une simple déclaration de bon vouloir, non plus que de l'aveu explicite du préjudice que la continuation de la lutte porte à l'une et à l'autre partie.

Nous doutons, quant à nous, que, dans les régions du Vatican, on se détermine jamais à des concessions de principes. Mais alors même qu'on se refuse à reconnaître les rapports entre l'État et l'Église, tels qu'ils résultent de la législation prussienne, il n'y a aucune raison de ne pas vouloir accepter *en fait* les dispositions de cette législation qui, depuis longtemps déjà, sont entrées en vigueur dans les autres pays, sans que la curie romaine s'y soit opposée.

A notre sens, ce n'est que dans cette acceptation que l'État pourrait reconnaître un gage de sentiments véritablement pacifiques, et c'est seulement lorsqu'il serait en possession d'un tel gage que le gouvernement prussien pourrait s'engager dans des négociations dont jusqu'à ce jour, en somme, la possibilité seule a été établie.

Si importante que soit donc la lettre du Pape, elle n'acquerra cette valeur vraie dont il vient d'être question que par les suites pratiques qui, nous voudrions l'espérer, doivent lui être données.

La *Germania*, organe du centre catholique, où le docteur Franz vient de succéder au docteur Majunke, dit, de son côté :

Les catholiques jettent un regard confiant vers Rome. Si la haute sagesse du Saint-Père réussit à mettre fin au calamiteux *Kulturkampf* en établissant une paix solide et durable, ils salueront ce résultat avec des transports de joie. Autant est forte notre confiance en la sollicitude et la sagesse du Saint-Siège, autant elle l'est peu dans la volonté de notre gouvernement. Depuis que la lutte existe, le gouvernement connaît assez le peuple catholique pour savoir que partout il rencontre à présent une défiance qu'il lui est difficile d'écarter. Il ne saurait s'étonner que ce peuple ne prête guère l'oreille aux organes officieux quand ceux-ci lui parlent de l'amour du gouvernement pour la paix, précisément au moment où à l'est et à l'ouest de la monarchie les lois de mai sont appliquées avec une rigueur inaccoutumée.

On répand officieusement la nouvelle que la lettre du Pape a été publiée à cause des empêchements que rencontrent les négociations par suite de la défiance des catholiques allemands, et parce que les députés du centre, notamment, considéreraient que ces négociations n'étaient qu'un prétexte pour les engager à voter avec le gouvernement ; et que cette publication a eu pour but de convaincre le peuple catholique et les députés que les propositions qui se font à Rome sont sérieuses. Sans doute, le gouvernement a bien pu dési-

rer cette publication, mais certainement ce ne sont pas là les motifs qui ont décidé le Saint-Père à donner de la publicité à sa lettre.

En effet, la position des catholiques et du centre vis-à-vis des négociations pendantes entre Rome et Berlin est si claire qu'elle exclut le moindre doute. Ce n'est pas le centre qui négocie avec le gouvernement, mais Rome; le centre n'est donc pas dans une position à pouvoir demander ou refuser quelque chose. Comme représentation politique du peuple catholique, il a le devoir de défendre, de protéger et de recouvrer, quand ils ont été perdus, les droits, les libertés publiques, et avant tout la liberté religieuse; et il n'est pas autorisé à trafiquer comme un courtier, à sacrifier des droits précieux pour des concessions problématiques... Rome n'a jamais cherché à influencer l'action politique du centre et elle ne cherchera jamais à le faire. Si un accord a lieu entre Rome et Berlin, les catholiques et le centre l'accepteront avec le respect et l'obéissance qu'ils ont toujours eus pour le Saint-Siège. Pourtant le centre n'en accomplira pas moins son devoir en défendant et revendiquant les intérêts, les droits et les libertés du peuple...

Ces deux citations établissent nettement la situation.

La question de l'Afghanistan prend une gravité de plus en plus grande. La guerre n'est pas commencée, mais les mouvements de troupes sont significatifs. Réduit à ses seules forces, Chir-Ali, l'émir de Caboul, peut présenter une forte résistance; il n'est d'ailleurs pas douteux que la Russie ne soit derrière lui, et, à en juger par le langage des journaux allemands, la Russie peut compter en cette circonstance sur les sympathies de Berlin. Il est clair que le gouvernement russe veut se venger de l'échec que lui a infligé l'Angleterre par son traité particulier avec la Turquie, et l'Allemagne serait heureuse de l'humiliation de l'Angleterre, dont la puissance s'est révélée tout à coup avec tant d'éclat, il y a quelques mois. La question d'Orient, qu'on croyait résolue à Berlin, n'a fait que grandir, et le traité de paix n'a fait que rapprocher la date de cette grande lutte entre l'éléphant et la baleine, qui sera le signal de la guerre générale. Espérons encore qu'un pareil fléau nous sera épargné.

J. CHANTREL.



## NOUVELLES RELIGIEUSES

## Rome et l'Italie.

Le *Kulturkampf* continue en Italie. La *Voce della Verità* vient de publier une circulaire émanant du ministère des cultes et adressée aux intendants de finance pour leur enjoindre d'empêcher à tout prix l'admission de novices dans les maisons religieuses qui subsistent encore. Toute contravention *passée* ou future à cet ordre nouveau amènera de fait, comme le dit la circulaire, la fermeture immédiate des couvents *tolérés* jusqu'ici. La belle tolérance, en vérité, et comme elle prouve bien que, d'une manière ou de l'autre, on veut en venir à la dispersion complète des familles religieuses!

L'*Opinione* fait observer que la circulaire publiée par la *Voce della Verità* n'est pas récente, mais elle se garde bien d'en contredire l'authenticité et l'application constante. Ainsi, tandis que la loi de la conscription militaire enlève au clergé et aux religieux déjà dispersés le moyen de recruter en Italie de nouveaux membres, la circulaire susdite étend, d'autre part, une égale mesure aux religieuses laissées encore (ou agglomérées plutôt) dans quelques monastères. A celles-ci, comme aux religieux et au clergé, il ne reste d'autre liberté que celle de subir la mort par voie d'extinction.

Mgr Agostino Riboldi, évêque de Pavie, vient de publier une lettre d'une érudition remarquable, dans laquelle il rend compte de la découverte faite dans la crypte de sa cathédrale du corps de saint Syr, premier évêque de Pavie, qui fut ordonné par saint Pierre, dont il était le compatriote et le disciple.

Le 25 septembre est mort à Rome, d'une façon très-édifiante, un homme qui avait donné plus d'un scandale dans sa vie et qui affectait d'appartenir à la libre pensée, M. Erdan (anagramme de son nom d'André), correspondant du journal protestant le *Temps*. Erdan était né à Paris en 1826; il appartint de bonne heure à l'école démocratique et révolutionnaire; mais, comme correspondant du *Temps*, on remarquait que, tout en jugeant les choses de la religion en libre penseur, il respectait la Papauté et savait blâmer certains actes révolutionnaires. Le correspondant de l'*Univers* donne ces détails intéressants sur sa fin :

Je ne le connus qu'à son retour à Rome. Il avait le goût des lettres et des arts ; son langage était d'un homme parfaitement poli, plein de respect pour les choses de l'Église, dont il louait et admirait, disait-il, la constitution. Seulement, il ajoutait avec une sorte de tristesse :

— « Je ne crois pas et je ne puis pas croire : sans cette maladie de mon intelligence, je n'aurais point quitté Saint-Sulpice et je serais prêtre. »

Un jour, il me montra sur sa table une *Imitation de Jésus-Christ* :

— « C'est le livre par excellence : il me consolerait si j'étais consolable. »

J'ouvris l'*Imitation* au chapitre 21 du livre III et nous lûmes ensemble :

*Super omnia et in omnibus requiesces, anima mea, in Domino semper, qui ipse est sanctorum aeterna requies. — Da mihi, dulcissime et amantissime Jesu, in te super omnem creaturam requiescere...., etc.*

Ses traits s'éclairèrent d'un enthousiasme pieux ; d'anciens souvenirs semblèrent passer devant son regard. Sa maladie d'incrédulité était imaginaire. En réalité, il croyait à ce qu'il ne disait pas et ne croyait pas à ce qu'il écrivait. Comme il avait lu les Allemands, il se piquait d'une certaine connaissance philosophique. Mis au pied du mur, il confessait qu'il n'y avait d'autre philosophie que celle de l'Église, si merveilleusement commentée par saint Paul, par les saints pères et les docteurs. Tel est le premier fait.

D'un tempérament nerveux, ruiné par le travail et peut-être aussi par les passions de sa vie, il céda l'an dernier aux médecins, qui lui conseillaient l'air pur des montagnes, et alla se fixer sur les hauteurs de Frascati, presque aux portes de Rome. Certes, ni lui, ni ses amis du *Temps* et du *Siècle* ne se doutaient que la Providence l'attendait sous les ombrages de la villa Falconieri. Il loua pour neuf ans cette habitation seigneuriale et les terres qui l'entourent, et se mit à vivre en prince, partageant ses journées entre la lecture, les correspondances, les promenades et les visites. Très-hospitalier de son naturel, d'une intelligence aimable et friande des choses de l'esprit, il s'arrangea de façon à recevoir des hommes divers. Ceux de la Révolution et de l'Église y allaient et ne se rencontraient pas. Il voyait fréquemment les RR. PP. jésuites qui tiennent le célèbre institut de la villa Mondragone, et les RR. PP. basilien, qui ont également un institut à Grottaferrata. Son commerce plaisait aux religieux ; on l'invitait aux distributions de prix.

« Je ne puis, disait-il, m'intéresser qu'aux questions d'Église : la vie est là. Que m'importe la révolution italienne ? c'est un orage qui passe. Mes journaux, d'ailleurs, ne me demandent que des nouvelles du Vatican. Pour eux, comme pour moi, le Parlement de Montecitorio a juste la valeur d'un conseil municipal. »

Tel est le second fait.

La crise qui devait le conduire à la mort est venue le surprendre, il y a six mois, dans ces dispositions d'esprit. Le 17 de ce mois, j'allai le voir et le trouvai très-amaigri, d'une pâleur anémique, mais l'œil vivant, la parole claire et facile. Il retint longtemps ma main dans la sienne, et quand nous fûmes seuls, il me dit avec tendresse :

« Que vous aviez raison ! Tout est fait, je suis réconcilié avec Dieu, et je puis mourir... En mon état, mourir n'est point une peine; cela devient un désir. Je n'eus jamais tant de calme. »

Depuis plusieurs mois, il ne se nourrissait que de lait :

« Ce sont les bons pères de Mondragone, chaque matin, qui me l'envoient, et je le bois, comme je bois le lait de leurs paroles évangéliques. »

Peu de jours avant ma visite du 17, il avait dit à peu près les mêmes choses à un secrétaire de l'ambassade de France près le Saint-Siège :

« Je me suis confessé et je contemple avec calme l'approche de la mort. »

Le correspondant du *Monde* complète ainsi ces détails :

La dernière crise survint dans la journée du 24 septembre. Il se confessa une deuxième fois et reçut le saint Viatique et l'Extrême-Onction avec une piété attendrissante.

Avant de mourir, et comme il conservait encore l'usage de ses facultés, M. Erdan dicta une lettre de rétractation où il déclare tout d'abord qu'il tient à ce que sa conversion soit connue et divulguée.

J'ai la joie de remplir sur ce point sa dernière volonté et de montrer par ce nouveau fait la divinité de notre sainte religion. Il n'est jamais arrivé, en effet, qu'un catholique, une âme vertueuse, ait eu à se repentir, au lit de mort, de ses principes et de ses vertus; mais il arrive tous les jours que des pécheurs et des impies tiennent à mourir en bons catholiques.

### France

La souscription pour le monument de Jeanne d'Arc à Domremy dépasse aujourd'hui 82,000 francs.

Les demandes de secours adressées au ministère des cultes par des desservants indiquent une position très-gênée.

Malgré des sollicitations réitérées, le ministère des cultes ne peut guère faire droit qu'aux demandes les plus pressantes, car il dispose seulement d'un crédit de 6,000 francs pour les 46,000 ecclésiastiques en activité. C'est une somme dérisoire.

M. le ministre se propose, en conséquence, d'insister auprès

des Chambres pour qu'à l'avenir on porte de 900 à 1,000 francs le traitement de 2,000 desservants âgés de cinquante à soixante ans. Mais M. Gambetta y consentira-t-il?

On compte 18,950 desservants qui reçoivent un traitement annuel de 900 francs. Comme dans un très-grand nombre de paroisses le casuel est absolument nul, on s'explique que la situation des ecclésiastiques qui n'ont aucune ressource personnelle soit devenue fort précaire.

On sait qu'il a été procédé radicalement à la réorganisation des conseils départementaux de l'instruction publique.

Et les préfets ont accompli cette réorganisation avec tant de soin, tant de zèle, qu'ils ont réussi à radicaliser *soixante-cinq* de ces conseils. Les vingt et un autres ont échappé à cette épuration, parce qu'il a été impossible de faire autrement; mais on espère compléter en 1881 la bonne œuvre si bien commencée aujourd'hui. A cette époque, dit le *Rappel*, on s'arrangera de façon à ce qu'aucun évêque, aucun prêtre, aucun citoyen allant à la messe ne fasse plus partie de ces conseils. Comme les écoles, ils seront entièrement laïques.

L'œuvre accomplie a déjà porté ses fruits. Il y a un mois à peine que les conseils départementaux ont été reconstitués, et déjà, c'est le *Rappel* qui nous l'apprend : **TROIS CENTS ÉCOLES LAIQUES ONT ÉTÉ SUBSTITUÉES À DES ÉCOLES CONGRÉGANISTES.**

Trois cents écoles congréganistes ont donc été supprimées dans le mois de septembre!

Ces suppressions ont eu lieu surtout dans les départements du Rhône, des Bouches-du-Rhône, de la Loire-Inférieure, de l'Hérault, de la Seine-et-Marne, du Finistère.

DIOCÈSE DE PARIS. — C'est le 9 octobre qu'a commencé le pèlerinage de Saint Denis. L'exposition des reliques de saint Denis et de ses compagnons durera pendant tout l'octave.

Cette fête religieuse, qui est l'occasion d'un grand mouvement pour la ville de Saint-Denis, est célébrée tous les ans avec grande pompe. Toutes les paroisses de la capitale et de la banlieue se rendent en pèlerinage au tombeau de l'Aréopagite.

Avant la Révolution, les reliques étaient enfermées dans trois cercueils d'argent. Ces cercueils étaient dignes du Trésor de l'Abbaye, le plus considérable, après celui de Notre-Dame de Paris, de toutes les abbayes et cathédrales de France.

Depuis la restauration de la basilique par M. Viollet-le-Duc, les reliques ont été déposées dans des châsses monumentales bénites et inaugurées par l'archevêque de Paris, le 12 octobre 1873.

Une particularité très-remarquable de la liturgie, c'est qu'autrefois, le jour de l'octave, on chantait la grand'messe tout en grec, depuis l'*Introit* jusqu'à l'*Ite, Missa est*. L'Évangile y était chanté deux fois sur le jubé : la première fois en grec, la seconde en latin. Maintenant les cérémonies sont célébrées d'après le rite romain.

AMIENS. — Mgr l'évêque d'Amiens adresse au clergé et aux fidèles de son diocèse un pressant appel en faveur de la restauration du tombeau de saint Firmin. Sa Grandeur rappelle que le sépulcre du saint martyr est tombé dans l'oubli et qu'une simple dalle de marbre en marque la place dans l'église de Saint-Acheul.

L'appel adressé par Mgr Bataille aux pieux habitants de la ville d'Amiens, aux chrétiens zélés de son diocèse, aux anciens élèves de Saint-Acheul et à leurs enfants, sera certainement entendu.

BOURGES. — Le Saint-Père vient d'adresser à Mgr l'archevêque de Bourges le bref suivant à propos de son grand ouvrage : *La tradition catholique sur l'infailibilité pontificale* :

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique. Comme il est défendu de rien ajouter ou retrancher à la doctrine enseignée par le Christ, Vénérable Frère, et qu'ainsi il n'est permis ni au Souverain-Pontife ni à toute l'Église enseignante d'introduire un nouveau dogme, il s'ensuit nécessairement que s'il se présente quelque chose d'obscur, de difficile et comme en germe dans les saintes lettres ou dans la tradition, il leur appartient seulement de l'expliquer, de l'élucider, de le définir. Cela étant hors de doute, vous avez pris, sans contredit, le meilleur moyen pour défendre la révélation divine du dogme de l'*Infailibilité* défini par le Concile œcuménique du Vatican, qui est non-seulement de vous appuyer sur l'autorité des Écritures, mais encore de parcourir toute la suite des âges et de tirer de chacun d'eux des témoignages abondants de la tradition perpétuelle de ce dogme. Assurément, vous avez entrepris un travail immense, mais qui venge victorieusement de toutes les calomnies le caractère de cette définition, et qui répand une nouvelle lumière sur la pureté et la sainteté de la doctrine catholique. Nous vous félicitons donc, et Nous vous remercions vivement des deux premiers volumes de votre très-savant ouvrage intitulé : *La tradition catholique sur l'infailibilité pontificale*, dans lesquels vous passez en revue la tradition des dix premiers siècles ; Nous vous souhaitons, en même temps, la santé et les

forces nécessaires afin que vous puissiez mener à bonne fin une œuvre aussi considérable pour l'honneur de notre sainte religion et de l'Église.

Comme présage des célestes faveurs que Nous demandons pour vous, et en témoignage de Notre toute particulière bienveillance, Nous vous donnons avec amour, Vénérable Frère, ainsi qu'au clergé et aux fidèles de votre diocèse, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 19 septembre 1878, la première année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE

LE PUY — Le jeudi 19 septembre, Mgr Le Breton célébrait son jubilé sacerdotal, le cinquantième anniversaire de sa promotion à la prêtrise.

Mgr Le Breton est né le 25 avril 1805, à Pléven, diocèse de Saint-Brieuc. Il fut préconisé à l'évêché du Puy le 28 septembre 1863.

MARSEILLE. — Dans sa première lettre pastorale à ses diocésains, Mgr Robert trace ce tableau rapide de l'histoire du siège épiscopal qu'il vient occuper :

Qu'elle est belle, qu'elle est brillante, cette longue série d'évêques qui ont illustré le siège de Marseille, et comme son éclat couvre de confusion notre propre infirmité!

Le premier évêque fut un don privilégié du Cœur adorable de Jésus, saint Lazare, l'hôte et l'ami du Sauveur, qui partagea avec lui, à cause des divines affections dont il était l'objet, la jalousie et la haine des Juifs. Alors qu'ils croyaient l'envoyer à une mort certaine, et que lui-même ignorait sur quels rivages il allait échouer, une main invisible, mais puissante, le conduisait miraculeusement vers l'antique cité phocéenne, qui était, comme elle l'est encore aujourd'hui pour l'Orient, la porte des Gaules. Jésus-Christ a voulu que son ami y vînt planter sa croix, afin que de là ses rayons répandissent leur lumière au loin sur la nation qu'il destinait à devenir la fille aînée de son Église.

Les évêques qui lui ont succédé nous ont donné l'exemple des plus sublimes vertus, rehaussées chez les uns de l'éclat de la science, chez d'autres récompensées par l'Église de l'auréole des saints ; chez tous, vertus particulièrement embellies par la divine charité. On dirait que le premier évêque, qui l'a puisée si abondamment dans le Cœur divin dont il avait les communications intimes, l'a transmise comme un héritage à ses successeurs et qu'il l'a attachée comme un apanage à son siège et à son diocèse.

Ici se place sur toutes les bouches et dans tous les cœurs le nom

du glorieux et immortel Belzunce, qui aima son peuple jusqu'à exposer mille fois sa vie pour lui, et dont le nom, symbole de la plus pure et de la plus généreuse charité, est prononcé partout avec respect, admiration et amour.

Quoique nous ne puissions nommer ici tous les grands évêques de cet illustre siège, nous ne saurions passer sous silence celui qui fut suscité providentiellement, comme un autre Néhémie, pour relever dans l'Église de Marseille les ruines que la tourmente révolutionnaire y avait amoncelées. D'abord coopérateur infatigable de son vénérable oncle, Mgr Fortuné de Mazenod, ensuite son successeur, il a travaillé près de quarante ans avec une activité prodigieuse à la réorganisation du diocèse. Il a tout embrassé et tout avec le même succès ; il a laissé dans toutes les branches de l'administration diocésaine des monuments de son zèle. Rien n'a échappé à son œil vigilant, et le feu dont il était embrasé a franchi les limites de son diocèse ; par la famille religieuse dont il fut le modèle et le père, il s'est répandu jusqu'aux extrémités de la terre pour le salut des âmes et la gloire de Dieu.

Après le trop court épiscopat du pieux et savant Mgr Cruice, la Providence, toujours attentive au bien de votre Église, vous a donné, pour la gouverner, le pasteur que sa prudence et sa sagesse viennent d'appeler à un rang plus élevé de la hiérarchie ecclésiastique. Si la discrétion retient son éloge captif sur nos lèvres, ses œuvres, qu'il laisse vivantes et prospères, suppléent à notre silence. Mais nous ne pouvons taire l'acte plein de fermeté et d'éloquence qu'avant son départ il a fait pour la défense de vos droits les plus chers et les plus sacrés.

C'est à cette chaîne d'or formée de vos pères dans la foi que nous, humble et obscur anneau, nous venons nous attacher pour la continuer. Et quoique nous nous reconnaissons fort indigne d'entrer dans la succession de tels évêques, nous venons cependant à vous avec confiance, et nous osons ajouter, avec une confiance sans borne.

**RODEZ.** — Le conseil général de l'Aveyron vient de décider que les demi-bourses départementales qu'il accordait jusqu'ici pour le lycée de Rodez seul pourront être données aussi aux élèves des collèges de Millau, Saint-Affrique, Espalion, Villefranche, Saint-Geniez et même à ceux des petits séminaires de Belmont et de Saint-Pierre. Cette mesure est vraiment juste et vraiment libérale. Elle rend aux pères de famille le droit de choisir pour l'éducation de leurs enfants les maîtres qui leur inspirent le plus de confiance.

Le conseil général de l'Aveyron donne par ce vote de justice une leçon d'impartialité que nous nous plaisons à citer en exemple par ce temps de mesquines vexations.

**SAINT-DIÉ.** — Les fêtes de Domremy en l'honneur de saint Michel ont eu lieu, dimanche dernier, au milieu d'une affluëce considérable. La Bretagne, l'Angoumois, la Bourgogne, le Vaucluse, le Pas-de-Calais et les départements environnants avaient envoyé leurs représentants.

Tous avaient voulu, en honorant saint Michel, le glorieux protecteur de Jeanne d'Arc, apporter en même temps le tribut de leurs hommages à l'héroïque vierge de Domremy.

Les pèlerins ont été douloureusement frappés en pénétrant dans l'humble chaumière de la Pucelle : un ordre du sous-préfet de Neufchâteau avait fait enlever les couronnes, les emblèmes et les écussons qui la décoraient à l'intérieur. Sans doute ces couronnes et ces emblèmes étaient séditieux. Un sous-préfet à ajouter aux autres ; mais l'opinion des honnêtes gens commence à les trouver bien nombreux.

**TARBES.** — Nos évêques donnent en ce moment une attention spéciale à l'œuvre de plus en plus nécessaire du Denier de Saint-Pierre.

Mgr l'évêque de Tarbes l'érige en confrérie dans son diocèse. Cette association aura autant de centres particuliers qu'il y a de paroisses ou d'établissements religieux. Chaque centre a un président, un secrétaire et un trésorier. Pour devenir membre de la confrérie, il suffit de se faire inscrire sur un registre, tenu à cet effet, et de s'engager à donner cinq centimes chaque mois. La fête de saint Pierre, 29 juin, est la fête patronale des associés.

Mgr Jourdan se propose de demander l'affiliation à l'archiconfrérie du Denier de Saint-Pierre de Rome, afin que ses associés puissent profiter des faveurs spirituelles accordées par le Saint-Siège.

### Étranger.

**BRÉSIL.** — Mgr Matera, nouvel internonce au Brésil, va se rendre prochainement à son poste.

Il est, dit-on, porteur d'une lettre du Pape à l'empereur et d'une lettre de Mgr Nina au gouvernement brésilien.

Ces lettres remercient l'empereur et le gouvernement de l'empressement avec lequel ils ont cherché à aplanir les différends existants, et de l'accueil fait à l'internonce.

**ÉTATS-UNIS.** — La fièvre jaune continue ses ravages. Une lettre adressée de New-York au *Courrier de Bruxelles* donne ces détails :



Je n'ai pas à rééditer ici les détails que les journaux vous apportent. Ils sont nombreux, ils sont navrants, il n'y a qu'à les prendre partout et, dans cette tâche douloureuse, on n'a vraiment que l'embarras du choix. Je cite seulement quelques chiffres, les chiffres sont la plus éloquente des peintures. A la Nouvelle-Orléans, le nombre des cas s'est élevé à plus de 15,000 et celui des morts à 2,500. Les cas nouveaux sont en moyenne de 500 par jour sur une population de cent mille âmes. A la ville de Grenada (Mississippi), tout le monde a été atteint ou peu s'en faut. A Memphis (Tennessee), sur une population de 50 mille âmes, dont le quart est en fuite, le nombre de cas dépasse 5,000 tandis que celui des décès s'élève à 2,500. Et ainsi des autres villes ou bourgades ! C'est partout, comme bien vous le comprenez, une immense épouvante et une indicible désolation. Jamais on n'avait rien vu de pareil.

C'est en présence d'un tel fléau qu'il faut se trouver pour apprécier à sa juste valeur la philanthropie humanitaire et tous ces soi-disant dévouements qui prétendent resplendir en dehors de la charité chrétienne. Où sont-ils ces héros que rien n'émeut et qu'aucun sacrifice ne déconcerte ? Je les cherche autour des pestiférés, mais je ne les trouve nulle part, ils sont en fuite ! Quelques garde-malades besogneux que l'appât d'un salaire exorbitant retient auprès des victimes du fléau, voilà tout ce que produisent ces principes humanitaires dont on fait tant d'étalage : l'amour de l'or, l'égoïsme tout pur et rien autre. Est-ce assez prouvé ?

Mais si l'humanitarisme fuit, déserte le chevet des pauvres malades, il n'en est pas de même des sociétés catholiques. Pour plusieurs, l'apparition de la fièvre marqua leur apparition et les merveilles qu'elles n'ont cessé de produire. La Société de Saint-Vincent de Paul de la Nouvelle-Orléans tout particulièrement a été admirable parmi ces dernières et il en a été de même d'une autre conférence dirigée par un vicaire général du même diocèse. Je dois aussi mentionner la Société Howard qui, sans procéder aussi directement que les deux premières de la pensée religieuse, a néanmoins fait de véritables prodiges de courage et d'abnégation généreuse. Mais l'honneur, le grand et immortel honneur de cette campagne héroïque appartient sans conteste au clergé catholique. Tous nos prêtres ont rivalisé de dévouement et une multitude d'entre eux sont tombés sur ce champ de bataille de la charité. Le père J. Pillet, vicaire général de la Nouvelle-Orléans, est au nombre des morts et nous avons pensé un moment qu'il en était de même de Mgr Elder, évêque catholique de Natchez. Nommé coadjuteur de l'évêque de San-Francisco, ce vénéré prélat n'avait point voulu se rendre à son poste tant qu'il voyait plus de bien à faire parmi ses chers diocésains, dont la presque totalité était atteinte de la fièvre. Nuit et jour, on le vit au chevet des mourants, et c'est là que le fléau l'a frappé lui-même. Combien nous

avons redouté sa perte, je n'ai pas besoin de vous le dire. Quoiqu'on l'ait cru mort, il est aujourd'hui, Dieu merci, parfaitement guéri.

Cette dernière nouvelle est la seule bonne qui nous arrive ces jours-ci d'Amérique.

---

### LIVRES A L'INDEX.

Par décret en date du 16 septembre 1878, la Sacrée-Congrégation de l'Index a condamné et proscrit les ouvrages suivants :

*Exposition critique de la Genèse* (en langue italienne), par le professeur Jean-Baptiste Gioia. — Rome, 1877.

*Le procès de Jésus-Christ*, par Aurélien Scholl. — Paris.

*Religion et Politique, études supplémentaires et lettres précédées d'une notice biographique*, par Patrice Laroque. — Paris 1878.

*Nouvel essai sur l'action de Dieu dans la liberté de l'homme, d'après la vraie doctrine de saint Thomas*, par le P. Giacomo, du Saint Cœur de Marie (en langue italienne). — Naples.

*Le nouvel Essai sur l'action de Dieu, etc.*, défendu par l'auteur (en langue italienne). — Naples, 1878.

*L'auteur s'est louablement soumis et a réprouvé ces deux ouvrages.*

---

### LA FIN D'UNE CORRESPONDANCE

Vraiment les préfets et les sous-préfets de M. de Marcère feraient bien de renoncer à écrire, car ils ne brillent pas dans leurs correspondances, et montrent trop que si l'instruction obligatoire peut avoir du bon, ce serait surtout pour eux. Nos lecteurs ont déjà pu apprécier le style et le respect des convenances de l'ex-sous-préfet de Carpentras, qui vient d'être si malheureux à Lyon; M. Dumarest, ce préfet du Finistère, devenu illustre par la guerre qu'il a déclarée aux congréganistes, et dont nous avons fait connaître la correspondance dans notre numéro du 5 octobre, a voulu conquérir des lauriers plus brillants que ceux

du citoyen Habeneck, et il y est arrivé d'un coup en adressant cette dernière lettre à Mgr l'évêque de Quimper :

Paris, 25 septembre 1878.

Monseigneur,

On me communique, à Paris, où je suis pour quelques jours, un numéro de *l'Impartial*, où se trouve reproduite la correspondance qui a été récemment échangée entre nous, à l'occasion de l'exécution de mon arrêté concernant l'école de filles de Poullaouën.

Les chefs de l'Église, Monseigneur, paraissent tourmentés d'un bien grand besoin de publicité dans ces affaires de Lambézellec et de Poullaouën, où je n'ai fait pourtant qu'user du droit strict de l'administration, d'un droit dont l'appréciation, dans tous les cas, ne leur appartient pas. Tout dernièrement, on m'a fait parvenir un exemplaire d'une brochure publiée par Mgr l'évêque de Saint-Brieuc, dans laquelle ce prélat, bien qu'étranger au département du Finistère, me fait l'honneur de censurer, à raison de ces mêmes affaires, les actes de mon administration, et ne craint pas de m'attribuer, sur la foi de je ne sais quel rapport, des propos que je serais en droit de considérer comme diffamatoires.

Je n'ai rien à regretter dans toute cette publicité, Monseigneur, et je n'aurais rien à y reprendre si la loi et les convenances y étaient observées.

La loi et les convenances interdisaient à Mgr l'évêque de Saint-Brieuc de censurer les actes de mon administration dans un écrit pastoral, de me prêter légèrement des propos que je n'ai point tenus; elles lui commandaient du moins, à ce qu'il me semble, de me donner communication de l'écrit dans lequel il incriminait ma conduite et signalait mes paroles à l'animadversion du sentiment religieux.

La loi et les convenances vous interdisaient, de même qu'à Mgr de Saint-Brieuc, la censure de mes actes sous forme d'écrit pastoral. Elles vous interdisaient de plus de publier, du moins sans mon assentiment, une correspondance purement administrative, qui pouvait n'avoir dans ma pensée qu'un caractère personnel. Un pareil procédé ne serait, si je ne m'abuse, de mise dans aucune affaire, et il me paraît surtout difficile à justifier dans le rapport d'une autorité, fût-ce la vôtre, avec le préfet, qui est — Votre Grandeur me force à le lui rappeler — le premier magistrat du département.

J'ai déjà eu l'occasion de constater, Monseigneur, et notre correspondance le prouve, que nous n'avons pas le même sentiment du respect de la loi; j'ai le regret de constater aujourd'hui que nous n'avons pas le même sentiment des convenances; mais je pense en avoir, pour mon compte, celui que tout le monde en a.

L'opinion publique jugera entre nous, puisqu'il vous a plu de la

saisir de vos griefs, contrairement à la loi et aux usages nécessaires qui règlent les rapports des diverses autorités entre elles.

J'ai de plus le regret de vous prévenir, Monseigneur, que je me crois dans la nécessité de m'abstenir dorénavant de toute communication épistolaire avec Votre Grandeur touchant les affaires qui intéressent à la fois l'administration et le clergé, ne voulant pas m'exposer à voir tomber dans le domaine public des correspondances qui, par leur nature, n'y sont pas destinées.

Vous trouverez bon, Monseigneur, qu'à votre exemple, je livre cette lettre à la publicité.

Si je voulais le suivre jusqu'au bout, je pourrais mettre le public en tiers dans une correspondance que je vous ai récemment adressée relativement à la participation d'un prêtre de votre diocèse à des faits graves ayant amené la révocation d'un instituteur, communication à laquelle vous n'avez pas fait, jusqu'ici, l'honneur d'une réponse ; mais je ne veux pas m'autoriser d'un précédent que je réprouve, et je pense qu'un administrateur a mieux à faire que de rechercher les occasions de scandale.

Veillez agréer, Monseigneur, l'assurance de ma respectueuse considération.

Le préfet du Finistère.

PAUL DUMAREST.

On ne saurait donner avec plus d'inconvenance ce qu'on prétend être une leçon de convenance. Mgr Nouvel s'est contenté de répondre à ce préfet si convenable :

Quimper, 27 septembre 1878.

Monsieur le préfet,

Je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Paris le 25 septembre. Vous ne reconnaissez pas le droit que j'ai exercé de défendre les Frères de Lambézellec et les Sœurs de Poullaouën. Ce droit, je le tiens, non-seulement de l'Église, mais encore de la loi française. L'évêque doit, dans son diocèse, diriger et protéger les congrégations religieuses soumises à sa juridiction. Il est de son devoir de veiller à ce qu'elles remplissent leurs obligations et de prendre leur défense lorsqu'on ne leur permet pas de remplir une mission qu'elles ont reçue de l'Église qui les bénit et de l'État qui les a approuvées.

Il y a des circonstances dans lesquelles l'exercice d'un droit s'impose à sa conscience. J'ai dû conseiller le recours aux tribunaux compétents pour empêcher ce que je regardais comme une

illégalité et une injustice. L'appel à la justice est, comme je l'écrivais à M. le ministre, la garantie de la sécurité individuelle et de la paix sociale. L'autorité administrative ne peut pas se plaindre lorsque ce recours a été exercé dans les formes légales.

Quant à la publicité que j'ai donnée à ma correspondance, elle était devenue nécessaire. J'ai accompli toutes les prescriptions légales et je n'ai pas manqué aux convenances.

Je ne puis admettre, monsieur le préfet, le secret que vous demandez pour une correspondance administrative dans laquelle sont traités, non des intérêts privés, mais des principes de la plus haute importance. D'après votre système, il vous serait permis, comme dans l'espèce, de chasser des écoles les membres des congrégations religieuses, sans contrôle, sans mentionner les protestations des pères de famille, sans prendre l'avis du conseil départemental ! Lorsque, partant du principe sur lequel vous vous appuyez, les conseils municipaux demanderaient le remplacement de l'instituteur laïque par un instituteur congréganiste, vous ne leur feriez aucune réponse, et il ne serait permis à aucune voix de s'élever pour en appeler à l'opinion publique de cette omnipotence administrative ! C'est une situation que je ne puis admettre, et qui ne sera jamais regardée comme conforme à l'esprit de notre législation.

Je termine en vous disant, monsieur le préfet, que je n'ai pas compris le dernier paragraphe de votre lettre. Je n'ai pas reçu la communication dont vous me parlez et je ne connais aucun fait auquel elle puisse se rapporter. Je regarde comme un devoir d'examiner les plaintes qui me sont adressées, et j'ai toujours répondu à celles que vous avez portées à ma connaissance.

D. ANSELME,

O. S. B.

Evêque de Quimper et de Léon.

On dit que M. le ministre de l'intérieur est assez ennuyé de la démangeaison épistolaire qui pousse plusieurs de ses préfets et sous-préfets à écrire des lettres dont le style et le ton sont peu de nature à donner une grande idée de leur capacité administrative et de leur éducation. Cela devra lui prouver au moins que le républicanisme plus ou moins sincère de ces fonctionnaires n'est pas une garantie suffisante. C'est fort bien d'aimer la République, surtout

quand elle nous donne des places ; mais il faudrait autre chose pour la rendre aimable aux populations.

### L'AFFAIRE DE LAMBÉZELLEC (1).

L'arrêté préfectoral daté du 23 août fut signifié au Frère Camérin par M. le maire et le premier adjoint Hautin, le mardi 27. L'arrêté du préfet portant que les Frères devaient délaisser immédiatement les locaux occupés par eux, même ceux qu'ils avaient construits à leurs frais, le Frère directeur fit remarquer à M. le maire qu'il lui était moralement et matériellement impossible d'exécuter l'ordre du préfet, en eût-il la volonté, et que, du reste, il allait en référer à ses supérieurs. M. le maire répondit qu'il comprenait bien que le déménagement d'un mobilier si considérable exigeait du temps, mais qu'il lui fallait au moins prendre possession des classes afin d'y installer l'instituteur laïque, la rentrée des classes étant fixée au lundi suivant, 2 septembre. Le Frère Camérin se contenta de dire qu'il prendrait les ordres du supérieur général, ce qu'il fit en effet, le jour même, et ces ordres furent d'introduire immédiatement une demande en référé. Dans la journée de mercredi, M. le maire fut donc assigné à comparaître, le lendemain jeudi, à une heure, vu l'urgence, devant M. le président du tribunal civil de Brest.

Ce même jour, à neuf heures et demie du matin, M. le maire, accompagné du commissaire central de Brest et de plusieurs agents, vint sommer les Frères de sortir avant midi de l'établissement, ajoutant qu'il avait des ordres précis de M. le préfet et qu'il fallait les exécuter.

Le Frère directeur pria M. le maire de vouloir bien surseoir, attendu que, quelques heures plus tard, ils se trouveraient tous deux devant M. le président du tribunal, qui déciderait, séance tenante, s'il y avait lieu de maintenir provisoirement les Frères en possession du local ou si l'on devait exécuter l'arrêté préfectoral, ajoutant, d'ailleurs, que les Frères s'empresseraient d'obéir aux décisions de la justice.

M. le maire insistant pour l'évacuation immédiate, le Frère directeur déclara qu'il était résolu à soutenir ses droits par tous

(1) Nous empruntons à la *Défense* ce Résumé de l'affaire de Lambézellec, où se sont distingués à la fois un préfet, un sous-préfet, un maire et un adjoint.

les moyens légaux en son pouvoir, et qu'il ne sortirait de la maison que contraint par la force.

Devant cette déclaration ferme et calme, M. le maire crut devoir faire appeler le sous-préfet, qui ne tarda pas à arriver avec un renfort d'agents de police de Brest.

M. le sous-préfet intima aux Frères, à son tour, l'ordre d'obéir immédiatement aux ordres du préfet. Le Frère Camérin, se voyant en face de tout ce monde, dit :

— Monsieur le sous-préfet, me croyant dans mes droits et devant déférer aux tribunaux compétents l'arrêté préfectoral, je vous déclare que nous sommes décidés à ne céder qu'à la force.

M. le maire ayant parlé de *baïonnettes*, le Frère directeur dit qu'il espérait bien qu'on n'en viendrait pas à cette extrémité, mais qu'il serait nécessaire du moins de le prendre par le bras pour le mettre à la porte.

— Vous sollicitez donc la violence, mon Frère ? dit M. le sous-préfet.

— Non, monsieur le sous-préfet, répondit le Frère directeur, nous sollicitons la tranquillité et la libre jouissance de notre domicile.

Soit crainte pour l'avenir, soit désir de se défaire d'un homme dont les sages réponses devaient probablement le gêner, M. le sous-préfet consent à accorder quarante-huit heures au Frère Camérin pour opérer son déménagement, à la condition que celui-ci retire sa demande en référé.

Cette proposition, appuyée par M. le maire de Lambézellec, fut refusée net par le Frère directeur.

M. le sous-préfet entra au parloir et y resta pendant quelques minutes avec le maire, le commissaire, etc. ; le Frère directeur, dix-huit Frères et trois domestiques restent dans le corridor.

M. le sous-préfet s'adressant de nouveau au Frère Camérin :

— Croyez-moi, monsieur le directeur, vous avez été mal conseillé ; moi, *qui suis docteur en droit*, je démontrerai à vos jurisconsultes ignorants, imprudents et légers, qu'ils vous ont induit en erreur et vous ont fait entrer dans une mauvaise voie.

— Monsieur le sous-préfet, répondit le Frère, je ne déprécie personne, et je pense que vous admettez avec moi que ces messieurs du conseil d'État sont aussi quelque peu jurisconsultes ; or, j'ai à ma disposition plusieurs arrêts récents de ce tribunal suprême qui nous donnent raison dans des cas à peu près identiques.

Le sous-préfet revenant à la charge :

— Monsieur le directeur, dit-il, vous êtes un homme distingué, calme et modéré, votre réputation est faite; aussi suis-je persuadé que vous ne suivez pas votre propre impulsion, mais les conseils de gens ignorants et imprudents; *rapportez-vous-en à moi, qui ai obtenu une médaille d'or au concours des docteurs.*

— Je ne conteste nullement votre savoir et votre mérite, monsieur le sous-préfet, mais, je vous le répète, je ne déprécie personne, et je serais fâché de le faire; je vous déclare de nouveau que je suis résolu à soutenir mes droits et que je ne céderai qu'à la violence.

— Vous me mettez dans une pénible nécessité, répondit M. le sous-préfet, *mais j'ai des ordres précis.*

Après ces paroles, M. le sous-préfet fit apposer les scellés sur toutes les portes de la maison; arrivé au réfectoire et voyant que le dîner était servi, M. le sous-préfet laissa cette pièce libre, ainsi que la cuisine, disant qu'il ne voulait pas faire violence aux estomacs.

MM. les commissaires ayant scellé toutes les portes, on dressa procès-verbal de tout et on le lut devant les Frères, après quoi on invita le Frère directeur à le signer; le Frère Camérin refusa naturellement, et protesta contre tout ce qui s'était fait.

Avant de congédier ses agents, M. le sous-préfet les mit sur deux rangs dans le corridor, devant les Frères, et déclara à ceux-ci qu'il ne les considérait plus comme étant chez eux, puisqu'il avait remis les clefs de la maison à M. le maire de Lambézellec, et qu'il invitait de nouveau les Frères à obéir aux ordres de M. le préfet.

Le Frère Camérin répondit :

— Nous refusons d'obtempérer à cet ordre.

Après cette dernière déclaration, M. le sous-préfet congédia ses agents, invita les Frères à aller prendre leur repas et établit M. Hautin, adjoint, gardien des scellés et des Frères.

M. le maire partit pour assister à l'audience, et le Frère directeur, croyant devoir rester à la tête de sa communauté dans ces pénibles circonstances, écrivit un mot à son avoué pour lui faire connaître sa situation.

Les Frères passent la soirée dans le corridor, la cuisine, le réfectoire, le jardin ou la chapelle, où il leur est encore permis de pénétrer; ils ont pour gardiens ou geôliers M. F. Hautin, adjoint au maire, et plusieurs gardes champêtres.



Vers les trois heures de l'après-midi, M. le président du tribunal civil, après avoir entendu les parties, rend, en présence de M. le maire de Lambézellec, une ordonnance maintenant provisoirement les Frères en possession de tout leur immeuble et prescrivant leur réintégration immédiate, dans le cas où un commencement d'expulsion aurait eu lieu.

Avant cinq heures, les Frères eurent connaissance de ce qui s'était passé au tribunal; ils s'attendaient donc à se voir délivrés; mais, vain espoir, aucun libérateur n'apparaît, et les Frères se virent réduits à passer la nuit dans leur réfectoire humide, couchés sur des tables ou des chaises; trois orphelins, que les Frères avaient gardés pendant les vacances, et dont l'un n'avait que huit ans, se trouvaient dans le même cas.

Le Frère directeur pria M. Hautin de permettre au moins à ces orphelins de coucher dans leurs lits. Celui-ci fut inflexible et répondit qu'il ne pouvait rien, les scellés étant sur les portes; il empêcha même le plus jeune de ces orphelins de pénétrer dans la maison, d'où il était sorti un instant.

Ces pauvres enfants furent donc contraints de passer la nuit dans l'écurie avec les domestiques, qui s'arrangèrent de leur mieux parmi la paille. Les Frères malades, comme les autres, durent passer la nuit sur la planche ou sur une chaise.

M. le maire fit une apparition vers huit heures du soir, mais il ne parla à aucun Frère; il donna seulement ses ordres aux gardiens qui devaient passer la nuit.

Le vendredi matin, M. Fournier, l'avoué des Frères, vint leur communiquer l'ordonnance et leur dire que M. le maire serait requis par huissier de la mettre à exécution dans la journée.

A dix heures, arrive M. le sous-préfet en grand uniforme, accompagné du maire, de deux commissaires de police et de nombreux agents qu'il fait mettre en rang dans le corridor.

Le Frère directeur et les Frères sont ensuite mandés, et M. le sous-préfet leur intime de nouveau l'ordre de commencer leur démenagement ou de sortir immédiatement de la maison.

Le Frère Camérin répond qu'il comprend d'autant moins cette nouvelle sommation qu'il vient de recevoir communication de l'ordonnance de référé qui les maintient provisoirement en possession de leurs immeubles.

M. le sous-préfet répond qu'il a des ordres formels, et, sur

le refus du Frère Camérin de sortir volontairement, *il le fait saisir par le bras et conduire à la porte.*

Le Frère directeur sort en protestant contre cette violence, tous les Frères font de même.

Aussitôt que les habitants du quartier virent les Frères sur la rue, ils se réunirent en foule autour d'eux pour leur témoigner leurs sympathies et leur offrir l'hospitalité. M. le sous-préfet, voyant prodiguer aux Frères tous ces témoignages d'affection, fit dire au Frère Camérin de se retirer avant même que tous ses Frères l'eussent rejoint ; le Frère directeur répondit qu'il attendrait là toute sa communauté, que son devoir était d'être à sa tête sur la rue comme ailleurs.

Tous les Frères ayant été expulsés, la communauté se retire chez M. l'aumônier, en face de l'établissement.

Plusieurs bonnes familles vinrent solliciter l'honneur d'héberger les Frères. On se divisa donc par groupes de trois ou quatre et on accepta une hospitalité si généreusement offerte. Les trois orphelins dont on a parlé plus haut furent accueillis par une bonne dame du quartier.

Pendant que tout cela se passait, un huissier signifie à M. Bernard, maire de Lambézellec, l'ordre de réintégrer les Frères dans leur domicile, à trois heures de relevée, lui déclarant en même temps qu'en son absence la justice procéderait elle-même à cette réintégration.

A trois heures, en effet, l'huissier se présente avec ses témoins, et, M. le maire ne paraissant pas, il est procédé sans lui à la réintégration des Frères.

L'huissier constate que les scellés avaient été brisés en l'absence des Frères et procès-verbal de tout se dresse devant le garde-champêtre Dano, établi gardien de la maison.

Le procès-verbal n'était pas encore terminé lorsque survient M. le sous-préfet avec le commissaire de police.

Le sous-préfet, s'adressant à l'huissier avec courroux :

— Que faites-vous là, monsieur ?

— Je remplis mon ministère, monsieur le sous-préfet, *en faisant exécuter un mandat de justice que voici.*

— JE NE RECONNAIS PAS CE MANDAT, SORTEZ ! vous dis-je ! *Personne n'a le droit de pénétrer dans cette maison sans ma permission.*

L'huissier, présentant de nouveau l'ordonnance, dit :

— *Je demande aide et protection pour l'exécution de cette ordonnance de M. le président du tribunal civil de Brest.*

Pour toute réponse, M. le sous-préfet le fit expulser.

Il dut donc se retirer dans une maison voisine pour continuer son procès-verbal ; pendant ce temps, on trouva moyen de remettre l'ordonnance au Frère Camérin.

M. le sous-préfet, s'adressant aux Frères, leur dit :

— Je veux bien vous tolérer dans la maison, pourvu que vous commenciez immédiatement votre déménagement.

— Ce n'est pas en vertu de votre tolérance, monsieur le sous-préfet, que nous sommes dans cette maison, mais bien en vertu d'une ordonnance rendue hier par M. le président du tribunal et de notre introduction légale faite par ministère d'huissier.

— *Je ne reconnais à personne le droit de vous introduire dans cette maison SANS MA PERMISSION, et, si vous ne commencez pas votre déménagement, vous en sortirez de nouveau.*

— Nous croyant dans nos droits, nous ne quitterons notre domicile que contraints de nouveau par la violence ; je vous le répète, monsieur le sous-préfet, nous sommes ici *en vertu de cette ordonnance que je vous présente en vous suppliant de ne pas vous opposer plus longtemps à son exécution.*

M. le sous-préfet, paraissant bouleversé répondit :

— **JE NE RECONNAIS PAS LA JUSTICE** *et personne n'a le droit, sans ma permission, de s'introduire et de demeurer dans cette maison, FUT-CE MÊME M. LE PRÉSIDENT DE LA COUR DE CASSATION (sic).*

Le Frère directeur, entendant ces paroles, remonta dans une chambre et fut suivi par les Frères. Quelques instants après, le commissaire et un agent vinrent dire aux Frères que la violence était commandée, et on procéda à une nouvelle expulsion.

En passant devant M. le sous-préfet, le Frère Camérin s'arrêta et dit :

— Monsieur le sous-préfet, je proteste de nouveau contre tous les mauvais traitements qu'on nous fait subir depuis quelques jours contrairement à toutes les lois de l'humanité et de la justice : vous avez réduit les Frères malades, comme les autres, à passer la nuit dernière dans un appartement humide, couché sur la dure. Trois pauvres orphelins, dont l'un n'a que huit ans, se sont vus obligés de se réfugier dans l'écurie avec les domestiques !

— Vous n'avez pas réclamé, dit M. le sous-préfet.

— Pardon, répondit le Frère Camérin, j'ai réclamé auprès de M. l'adjoint Hautin qui vous remplaçait, mais ses sentiments humanitaires ne se sont pas trouvés assez élevés pour permettre à ces malheureux enfants de coucher dans leur lit. Je proteste également contre cette nouvelle expulsion violente et illégale.

Les Frères se réfugièrent de nouveau chez M. l'aumônier, où de nouvelles invitations leur furent faites par les habitants du quartier. Le Frère directeur préférant réunir le plus de Frères possible dans la maison de M. l'aumônier, les voisins apportèrent à l'envi des matelas, des couvertures et des draps, en sorte qu'une douzaine de Frères s'installèrent de leur mieux. Les autres allèrent demander l'hospitalité : les uns au presbytère de Lambézellec, d'autres chez les Frères de Brest et Guipavar. Cette situation dura jusqu'au 10 septembre, jour de la réintégration définitive des Frères, obtenue par ordre ministériel.

Les domestiques ne furent expulsés que le samedi 31 août ; encore l'un d'eux obtint-il l'autorisation de soigner les animaux pendant la journée du dimanche, mais, le lundi matin, on signifiâ l'ordre de retirer les vaches, les poules et les chiens avant sept heures du matin, sous peine de voir ces pauvres bêtes elles-mêmes jetées sur la rue. Il fallut donc s'empresse de chercher à ces animaux un abri provisoire.

Le dimanche matin, M. l'aumônier se présenta pour dire la sainte messe ; le gardien lui répondit qu'il ne pouvait ni le lui défendre ni l'y autoriser, que dans tous les cas il avait ordre de ne laisser pénétrer dans l'établissement aucun membre du personnel des Frères, et que par conséquent il croyait qu'il serait préférable de dire la messe dans la chapelle des Sœurs de la Croix, ce qui fut fait au milieu du profond recueillement de la foule qui assista à cette triste cérémonie.

Dans la journée du dimanche, M. Hautin, adjoint, M. Tennadre, conseiller municipal, et quelques ouvriers travaillèrent à préparer les classes pour leur instituteur laïque ; le premier soin de ces MM. fut de faire disparaître des classes tout insigne religieux, y compris le Christ ; c'est ce que l'on a constaté lors de la réintégration des Frères.

Les Frères sont maintenant dans leur maison, mais par suite d'une lettre que M. le maire a adressée au Frère Camérin, lettre contenant un ordre de M. Dumarest, ils ne peuvent recevoir aucun élève, ni interne, ni externe ; par suite, ils se trouvent dans une position très pénible et se voient obligés de se recom-

mander à la charité des personnes qui s'intéressent à leur cause, qui est celle de la religion et de la justice.

### LE PAPE ET LES CONGRÈS CATHOLIQUES.

Nous avons parlé d'un Bref que Notre Saint-Père le Pape Léon XIII a adressé au président et aux conseillers du Comité permanent pour l'Œuvre des Congrès catholiques en Italie; voici le texte de ce document :

#### LÉON XIII, PAPE

Chers Fils, salut et bénédiction apostolique,

Puisque les événements publics, graves et inopinés, qui viennent à se produire, ont coutume d'introduire l'hésitation dans les esprits et d'interrompre le cours des affaires, il n'est pas étonnant, chers Fils, que les malheureux commencements de la présente année aient comme rompu le fil et arrêté les préparatifs de votre nouveau Congrès général. Seulement, plus ces Congrès ont servi efficacement jusqu'à présent la cause catholique et les intérêts religieux du peuple, plus il faut mettre d'empressement à empêcher que par inertie ils ne tombent en désuétude.

C'est pourquoi Nous jugeons très-sage que l'on convoque, en attendant, les Congrès régionaux, dans lesquels les Comités diocésains, mis au courant par les Comités paroissiaux, sont dans l'usage de s'entretenir de l'état et des besoins des diverses localités, ainsi que des remèdes et des secours qu'il paraît bon de leur appliquer. Il est certain que pendant que ces Congrès aplaniront la voie et prépareront la matière au Congrès général, ils exciteront les esprits à agir, et les retireront de cette inertie produite par les événements, par suite de laquelle ont germé des écrits, remplis de l'esprit du siècle, qui ont avancé qu'il ne fallait pas tenir compte, mais repousser comme un vain et puéril effort, l'action catholique de votre association, qui s'oppose avec tant d'avantages aux maux toujours croissants de l'Église.

Pour Nous, non-seulement Nous approuvons la proposition

de convoquer les Congrès régionaux, mais Nous la recommandons hautement, tant aux membres de ces Congrès qu'à ceux des Comités diocésains et paroissiaux, pour que ces Comités s'empressent de fournir des rapports soigneux et exacts sur tout ce qui est relatif à l'état des affaires religieuses dans chaque endroit. De cette façon, ces Congrès régionaux pourront suggérer au Congrès général, qui devra les suivre, des résolutions opportunes, adaptées aux circonstances et aux besoins des diverses localités. Que Dieu assiste de sa lumière et de sa grâce tous ceux qui pour son Nom, pour l'Église et pour le salut des âmes, se dévouent généreusement à ces œuvres très-pieuses et très-utiles, et qu'il les comble de ses dons ! Puisse être un présage de la faveur céleste pour eux tous, et notamment pour vous, chers fils, la Bénédiction apostolique que, comme gage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons à tous et à chacun, en toute effusion.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 23 septembre de l'année 1878, de Notre Pontificat la première.

LÉON XIII, PAPE.

*A Nos Chers Fils, le président et les conseillers du Comté permanent pour l'Œuvre des Congrès catholiques en Italie.*

## LE SYLLABUS ET LES CONSTITUTIONS

Le 10 juillet, devant le Conseil provincial du Brabant, M. de Ryckman-De Dieudonné a prononcé un excellent discours pour défendre les catholiques belges d'être les ennemis de la constitution de leur pays parce qu'ils acceptent le *Syllabus*, et solidement établi les principes sur lesquels s'appuient les catholiques pour se soumettre aux lois qui ne leur commandent pas le mal, tout en trouvant ces lois défectueuses ou contraires à la doctrine de l'Église. Ce qu'a dit M. de Ryckman en cette circonstance peut s'appliquer à peu près à tous les pays, puisque malheureusement aujourd'hui il n'y a guères de constitutions et de législations qui respectent

en tout la doctrine catholique ; à ce titre, le discours du conseiller provincial belge a une portée générale, on nous saura gré d'en reproduire les plus remarquables passages.

Dans différents discours, d'une manière plus ou moins directe, on cherche à nous représenter comme des ennemis des institutions de notre pays. Il faut que nous répondions une fois pour toutes à cette accusation, qui s'est déjà reproduite bien souvent, tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, dans cette enceinte et ailleurs, et qui vient encore de se faire jour sous une forme un peu différente. Au fond, c'est toujours la même objection, en quelque sorte stéréotypée, et que voici : l'Église condamne les libertés modernes ; la Constitution les proclame ; on ne peut donc être à la fois un bon catholique et un bon citoyen.

Des voix plus éloquentes que la mienne ont déjà répondu ailleurs à cette allégation et nous pourrions nous référer à ce qu'elles ont dit ; mais ce rôle du silence ne nous convient pas ; nous avons un drapeau dont l'honneur nous est confié, dont nous n'avons pas à rougir, et que nous voulons déployer fièrement. J'aborderai donc carrément l'accusation qui nous est faite et à l'attaque nous opposerons la réponse et la riposte, claire et catégorique.

Nous le ferons en marquant ce que sont en réalité les principes impérieux de l'ordre religieux ; ce qu'est la Constitution, et comment, et pourquoi nous y adhérons, sans que nul ait le droit de mettre en question à un titre quelconque notre loyauté civique ; en jetant aussi un coup d'œil sommaire sur l'attitude de ce libéralisme qui se prône comme le seul gardien de la liberté, et qui, s'il embrasse bruyamment la Constitution belge, ne le fait en réalité que pour mieux l'étouffer.

Les catholiques belges sont catholiques tout court avec les encycliques, le *Syllabus*, l'infaillibilité pontificale. Vous les appelez ultramontains, cela leur importe peu. Ils appartiennent de corps et d'âme à cette Église catholique qui a bercé le monde nouveau, qui est la mère et la gardienne de toute civilisation véritable, qui ne connaît ni distinctions de classes ni distinctions de races, Église que la Constitution belge a reconnue dans sa pleine indépendance de droit naturel, à laquelle on ne peut porter de coups sans ouvrir une brèche par laquelle risque de passer le flot montant de la barbarie intellectuelle, morale et socialiste. (Bruits à gauche.)

Mais les catholiques belges sont catholiques comme l'Eglise l'entend et non comme il plaît au libéralisme. Ils n'admettent pas la caricature de leur attitude et de leurs croyances.

Ils sont soumis à l'autorité doctrinale du Saint-Siège et des évêques en communion avec le Saint-Siège et à cette autorité doctrinale unique. Ils s'insurgent de toute la force de leur âme et de leur raison contre les conséquences qu'il plaît aux *révérends pères in partibus infidelium et gueusorum* de la gauche (bruit), soit dans la presse, soit dans la politique, de tirer de leur soumission à des enseignements de l'Eglise que le libéralisme est incompétent pour interpréter.

Je ne ferai pas de théologie. Nous ne sommes ni un concile ni une faculté ni une académie. Je tâcherai de résumer en quelques propositions brèves ce qu'enseigne au fond l'Eglise par rapport aux Constitutions politiques.

L'Eglise enseigne au fond : que les libertés dites modernes ne sont pas des droits naturels et imprescriptibles ;

Que c'est une erreur de principe de conclure que leur introduction dans un état social soit un progrès ;

Que leur pratique est entourée d'énormes dangers matériels, intellectuels et moraux ;

Que la liberté individuelle n'a pas de droit contre le *bien connu* et la vérité manifestée ;

Que l'ordre social régulier en principe est une société chrétienne — chrétienne dans les âmes, chrétienne dans les lois.

Jamais et nulle part l'Eglise n'a enseigné que ces principes fondamentaux doivent être appliqués pratiquement à des sociétés divisées sur les croyances.

Jamais elle n'a interdit à ses membres de se montrer fidèles aux institutions qui, pour des causes diverses, avaient admis les libertés modernes comme base de leur état social.

Comme le dit Mgr Pie :

« Le *Syllabus*, dans son ensemble et dans ses détails, n'enseigne pas autre chose sinon que Dieu est le Dieu des peuples comme des particuliers, et que l'ordre régulier des sociétés chrétiennes est la conformité de leurs lois avec la loi de l'Evangile : de sorte que l'Eglise, sans s'attribuer la puissance de réformer les actes contraires chez les nations récalcitrantes, aura toujours pour devoir de proclamer les principes quand ils seront méconnus et de les indiquer aux peuples comme leur con-



dition de paix avec Dieu, et comme les sources de la grandeur morale et de la prospérité, même terrestre. »

Toute la portée doctrinale des Encycliques et du *Syllabus*, toutes les conséquences qui en découlent pratiquement pour les catholiques, sont contenues dans ces paroles, si pleines et si autorisées. Nous ne nous arrogeons pas sur les institutions issues des principes modernes un droit permanent de cassation que Mgr l'évêque de Poitiers ne revendique pas pour l'Eglise elle-même, mais, d'autre part, nous maintenons et nous défendons dans leur expression la plus complète les droits souverains de la vérité. A tout prendre, nous ne pouvons faire moins; mais, à tout prendre aussi, le libéralisme ne peut rien exiger de plus.

Le *Syllabus*, dirai-je encore avec les plus vaillants lutteurs de la presse catholique, « le *Syllabus* ! ce n'est pas la condamnation de la liberté, c'est la proclamation de la liberté vraie ;

« Ce n'est pas l'exaltation du despotisme ; c'est la flétrissure imprimée au front de tous les despotes passés, présents et futurs ;

« Ce n'est pas l'anathème lancé à la civilisation, c'est une digue opposée à la barbarie ;

« Ce n'est pas le code du passé, c'est le code de l'avenir.

« La Papauté s'est placée en face des erreurs modernes, comme autrefois, aux portes de Rome, saint Léon s'est dressé en face d'Attila.

« Elle dit aux hommes : Vous êtes libres, mais vous répondez de votre liberté !

« Elle dit aux nations : La liberté de tout pouvoir ne donne pas le droit de tout faire !

« Elle dit aux hommes et aux nations : Vous êtes les sujets de Jésus-Christ !

« Et ainsi elle combat la libre-pensée, le libéralisme, le césarisme ressuscité, la démagogie socialiste qui s'avance. »

Faut-il ajouter que ces enseignements de l'Eglise sont absolument d'accord avec les principes rationnels les plus élémentaires et avec l'expérience des peuples ?

Dire que les libertés modernes sont des droits absolus, c'est nier la distinction du bien et du mal.

Le bien et le mal sont distincts. En principe, devant Dieu et la conscience, l'homme n'a jamais le droit de méconnaître la vérité ni de faire le mal.

Il en a la faculté matérielle, si l'on veut ; la loi civile peut lui laisser et reconnaître cette faculté, au point de vue de la *loi positive*. Il n'en est pas moins vrai qu'il rendra compte à Dieu du mauvais usage qu'il a fait de son *libre arbitre*.

Nulle part, dans aucune société, le bon sens public n'a admis à titre de doctrine absolue et sans limites les doctrines du laisser faire et laisser passer des libertés individuelles.

Elle aurait péri dans l'anarchie !

A mesure qu'une société quelconque admet une *vérité* et un *bien* quelconque comme choses incontestées, elle proscriit et frappe l'erreur et le mal contraires. Elle restreint la liberté absolue des individus encore susceptibles de troubler ce qui devient une base de l'ordre social.

La manifestation de cette action sociale, c'est tout simplement le *Code pénal*.

Pourquoi la société européenne punit-elle le meurtre, l'adultère et le vol ?

Parce qu'elle admet tout entière l'inviolabilité de la vie humaine, vis-à-vis de l'individu, — le principe de la monogamie et de la fidélité conjugale, — le principe de la propriété.

Tout code pénal quelconque, dans une société quelconque est ainsi déjà un exemple public éclatant justifiant la doctrine générale de l'Église et la mettant en pratique.

Si la société se divise sur les principes fondamentaux qui lui servent de base, le Code pénal se simplifie — des articles disparaissent.

Si, au contraire, la société s'unifie, se condense dans les mêmes doctrines dominantes, le Code pénal s'élargit dans les mêmes propositions.

D'autre part, la vérité morale et sociale n'est pas à créer. Elle existe comme la vérité mathématique et physique. L'Église en est la gardienne infailible, comme ayant reçu la mission de conduire l'homme à sa fin dernière, au ciel, avec l'aide et au moyen de la société temporelle.

Tout notre ordre social est basé sur des vérités chrétiennes, et il saute aux yeux que si les sociétés embrassaient la *vérité* d'une façon plus complète, elles marcheraient vers le progrès et non vers le recul. Si tout le monde pensait de même sur les questions qui nous séparent et nous divisent, notre force sociale serait centuplée. L'ancien régime avait un axiome, une

*foi, une loi, un roi*, qui n'était que l'expression de la sagesse populaire.

Et un des vôtres, que vous venez encore récemment d'élever au pavois, tenait presque identiquement le langage de l'Église. M. Bara écrivait que l'idéal serait une société où régnerait l'unité religieuse.

Il ajoutait que cette unité était impossible.

*Impossible*, maintenant peut-être. — Mais personne ne peut répondre de l'avenir.

L'unité religieuse a régné au moyen-âge, — on a connu le magnifique édifice de la chrétienté, construit par les peuples et les rois, sans coup de force, dans un élan unanime.

Qui sait si un jour l'Europe, fatiguée de luttes et de misères, aux prises avec les doctrines délétères qui la rongent, ne reviendra pas à l'Église qui l'a bercée dans son giron et ne lui demandera pas la paix sociale et le salut?

En tout état de cause, en déclarant que l'Église catholique est la gardienne absolue de la vérité totale, en travaillant à faire propager son culte et ses croyances, en nourrissant l'espoir qu'un jour les Belges réunis dans l'unité d'une même foi prendront librement, sans secousse, sans violence, cette unité refaite dans les âmes, comme base de leur état politique, nous nourrissons un noble espoir — vous l'appellerez rêve si vous voulez — je dis que c'est un noble espoir.

Nous restons citoyens fidèles en ne sortant pas de notre droit constitutionnel *le plus rigoureux*. Je dis, Messieurs, que nous restons dans notre droit constitutionnel le plus rigoureux.

En effet, la Constitution belge est l'œuvre d'hommes politiques raisonnables, non de rhéteurs. Ils n'ont pas entendu imposer aux sujets une *adhésion doctrinale* aux règles politiques qu'ils prescrivaient.

Cela est si vrai que la Constitution nous garantit la *liberté des opinions* et la *liberté d'exprimer ses opinions en toute manière*.

Je peux donc apprécier et discuter la valeur morale et philosophique des divers articles de la loi fondamentale, sans porter atteinte au respect que je lui dois.

Si je n'avais pas ce droit, le *texte constitutionnel* serait un mensonge. Je serais atteint dans ma *liberté religieuse*, puis qu'on m'imposerait à croire des dogmes laïques.

Je serais atteint dans ma *liberté philosophique* et scientifique,

parce que mon esprit a le droit de scruter, en se conformant à des règles sur lesquelles aucun pouvoir humain n'a prise, quelles sont les meilleures lois sociales et politiques d'un peuple aussi bien que ses meilleures lois administratives et économiques.

Il faudrait un tyran qui pervertit jusqu'à la lettre de notre pacte constitutionnel pour imaginer de m'imposer l'obligation de considérer ces textes comme *des oracles doctrinaux*. Ce serait renouveler l'adoration de Jupiter.

L'argument irréfragable qui se tire de la Constitution est d'ailleurs corroboré par un argument historique de premier ordre.

Les Constitutions politiques ne sont ni des *thèses philosophiques*, ni des *dogmes*, ni des *abstractions*.

Ce sont des règles essentiellement pratiques destinées à dominer l'existence d'une société déterminée, elles résultent de précédents superposés. Elles sont le produit de circonstances de temps, de lieu, de fait, d'influences morales.

Elles ont par la force même des choses des racines dans le passé. La Constitution belge a des origines historiques claires, et connues : les unes renouent la chaîne de nos traditions, les autres réagissent contre les abus du régime tombé.

Les constituants de 1830 ont pesé les traditions nationales — pesé les maux contre lesquels on réclamait — accueilli les vœux des deux partis *opposés de doctrines*, les catholiques et libéraux qui s'étaient unis pour faire la révolution. — Ils ont fait un pacte *transactionnel* sur le terrain du *droit commun* : les libéraux accordant les libertés catholiques, les catholiques concédant les *libertés libérales*.

Ils ont fait du *droit positif et rien que cela*. Ils ont si peu considéré leur œuvre comme nue *œuvre de doctrine* qu'ils ont admis la révision de cette œuvre en l'entourant de garanties sages et prudentes.

Maintenant, quelle est notre attitude à tous vis-à-vis de cet acte de *droit positif* qui domine notre état social ?

Elle est simple et je vais vous la dire en quelques mots :

1° Nous y sommes et y avons toujours été fidèles. On ne pourrait pas citer un seul acte d'un seul ministre catholique, à aucune époque, ayant porté la moindre atteinte à une liberté constitutionnelle et même *laissé* porter atteinte à une *liberté libérale*.

On ne saurait citer aucun acte d'une autorité catholique quelconque qui nous oblige ou même nous engage à la méconnaître.

— Des voix éclatantes se sont fait même entendre à diverses reprises dans l'épiscopat pour calmer les scrupules que des esprits isolés pouvaient avoir conçus !

2° Nous serons fidèles au pacte de 1830 et ce n'est pas nous qui y porterons des atteintes révolutionnaires, ou qui chercherons des ergotages de rhéteurs pour la violer sous main ou lui faire dire le contraire de ce qu'elle dit !

3° Nous la *maintiendrons*, parce que dans un état divisé d'opinions, elle est une garantie de paix sociale !

4° J'ajouterai que nous ne pouvons pas être sérieusement accusés d'en vouloir la destruction :

Parce que, comme le disait naguère une voix cardinalice (la voix d'un prince de l'Eglise), il est évident que chez les peuples où l'unité religieuse est perdue, cette unité doit rentrer dans les lois ;

Parce que, dans la situation actuelle de l'Europe et des partis, si la Constitution était renversée, c'est sur nous et contre nous qu'elle tomberait, ce sont nos libertés et non les vôtres qui périeraient dans l'éroulement, c'est nous et non pas vous qui serions écrasés sous ses ruines.

---

## UNIVERSITÉS CATHOLIQUES.

### Université de Paris.

Dans quelques semaines, l'Université catholique de Paris rouvrira ses cours. Cet établissement, qui a été le premier à user de la liberté rendue à l'enseignement supérieur, va entrer dans la quatrième année de son existence. Les trois Facultés de droit, des lettres et des sciences, créées dès le début, ont achevé de se constituer et de s'affermir.

La Faculté de droit comptait déjà, pendant l'année qui vient de finir, trois cent vingt-cinq étudiants, et l'organisation des cours, des conférences, des examens intérieurs, des concours, formait un ensemble de préparation théorique et pratique qui ne laisse rien à désirer, tant pour l'acquisition de la science juridique pour le succès dans les examens. Ceux des étudiants qui ont opté pour le jury de l'État ont fait honneur à la Faculté libre par une proportion d'admissions qui dépasse 80 0/0. Les quatre cinquièmes environ ont bravement abordé l'épreuve plus redoutée du jury mixte, et là, tandis que la courtoisie des rap-

ports échangés entre les professeurs des deux Facultés faisait disparaître des craintes imaginaires, une noble émulation de savoir et d'impartialité, soutenant les examinateurs, a relevé au-dessus de la moyenne ordinaire le niveau des épreuves que l'institution nouvelle était accusée d'avance de devoir fatalement abaisser.

Dès le début, la Faculté catholique s'est fait comme une spécialité de la préparation au doctorat. Un cours nouveau où les matières du droit romain, déjà étudiées pour le baccalauréat et la licence, sont reprises et approfondies en vue du doctorat, a été fort apprécié des meilleurs juges : les candidats y ont trouvé les éléments d'un succès qui ne leur a pas fait défaut au jour de l'examen. Cette année, un cours semblable sera fait sur le Code civil et complètera la préparation à ce grade supérieur qui, sans être exigé pour l'exercice des professions judiciaires, assure à ceux qui l'ont obtenu et plus de crédit dans les affaires et plus d'autorité dans la société.

Pour la première fois, l'économie politique va devenir matière d'examen pour la licence. L'Université catholique n'a pas attendu l'obligation légale pour donner cet enseignement. Depuis deux ans, elle l'a confié à un jeune maître dont les écrits avaient déjà établi la réputation dans le public, avant que ses doctes et brillantes leçons eussent commencé de grouper autour de sa chaire un auditoire d'élite.

La Faculté des lettres suit également une marche progressive. Dès la première année de son existence, elle ajoutait aux cours de philosophie, de littérature et d'histoire qui répondent au programme de la licence, un enseignement géographique en harmonie avec les légitimes exigences de l'opinion scientifique. La seconde année, elle enrichissait l'enseignement historique d'un cours d'histoire de France commenté par la paléographie, et d'un cours spécial d'antiquités chrétiennes et d'épigraphie. Cette année, la création d'une chaire de littérature étrangère marque un nouveau progrès. Le grand siècle littéraire de l'Allemagne sera le premier objet de ces utiles leçons, si évidemment réclamées par l'échange toujours plus actif des relations entre les peuples, et dont le cycle doit embrasser à la longue les principales littératures de l'Europe.

La Faculté des sciences n'est pas non plus demeurée stationnaire. Elle a employé les premières années à former et à compléter son matériel d'études et ses installations scientifiques. Le

résultat des patients efforts soutenus par les fondateurs et dirigés par de savants maîtres ne peut se décrire en quelques mots. Les amis de la science qui voudront prendre la peine de visiter les collections minéralogique, paléontologique et géologique qui servent de commentaires aux brillantes leçons du professeur; le riche cabinet de physique et les nombreuses salles d'expériences où les élèves sont exercés au maniement d'instruments construits sous les yeux de leur maître et dont plusieurs portent son nom (1); la série de laboratoires où on les initie aux recherches originales de la chimie; ceux-là seuls pourront apprécier l'importance de l'établissement scientifique ouvert aux jeunes gens qui comprennent que là est aujourd'hui le vrai terrain de la lutte pour la conquête de l'influence sociale aussi bien que pour la défense de la foi.

L'État a son École normale qui lui prépare de savants professeurs; son École polytechnique et ses écoles professionnelles supérieures qui assurent à toutes les carrières publiques des fonctionnaires éclairés et compétents. Pourquoi les hommes de loisirs, qui ont gardé la noble ambition d'être utiles, pourquoi les chrétiens convaincus qui ne veulent pas subir le reproche d'ignorance, ne viendraient-ils pas en grand nombre chercher dans cette vieille maison des Carmes, rajeunie par le zèle de la science et par celui de la foi, les éléments d'une supériorité intellectuelle qui serait l'honneur de leur vie, la garantie de leur succès et la meilleure protection de leurs croyances?

À côté d'eux, les élèves du sanctuaire trouveront dans cette Faculté des sciences des ressources incomparables pour se préparer à soutenir, dans les collèges et les petits séminaires, la réputation et la fortune de cet enseignement libre que vingt-huit années de bienfaits ont fait si fortement entrer dans les mœurs et dans les besoins de la société française.

Si l'Université catholique de Paris n'avait pas fait autre chose, durant ses trois premiers exercices scolaires, que de conduire ses trois Facultés au degré de développement qu'on vient d'indiquer, il faudrait reconnaître qu'elle n'a pas perdu son temps, ni trahi l'attente de ceux qui l'ont fondée par leurs sacrifices. Mais la rentrée prochaine sera signalée par d'importants accroissements. Des deux écoles qui restent à créer, l'École de théolo-

(1) Plusieurs de ces appareils, créés ou perfectionnés par le professeur M. Branly, figurent à l'Exposition universelle.

gie et l'École de médecine, l'une va recevoir un commencement d'existence, l'autre va entrer dans la période de préparation.

Sans affecter les proportions ni le caractère d'une Faculté, l'École naissante des sciences sacrées ouvrira des cours de dogme, d'Écriture sainte, d'histoire ecclésiastique et de philosophie scolastique, spécialement destinés aux ecclésiastiques qui, ayant achevé le cours normal du grand séminaire, désireront s'initier aux études plus approfondies qui préparent le confesseur, le prédicateur ou l'apologiste.

Cette création en entraîne une autre : celle d'un séminaire pour recevoir ces étudiants. L'ancienne école des Carmes fournira le local, et la compagnie de Saint-Sulpice veut bien accepter la direction. Trois prêtres de cette vénérable Société viennent d'être mis à la tête de cette maison qui va justifier enfin dans toute son étendue son titre d'*École des hautes études ecclésiastiques*, puisqu'elle offrira à ses élèves, à côté du haut enseignement littéraire scientifique, toutes les ressources de la science sacrée.

Les cours de l'École de théologie seront faits par un Père Dominicain, un Père de la Compagnie de Jésus et par deux prêtres séculiers, docteurs en théologie du Collège romain ; ces cours seront accessibles à tous les ecclésiastiques.

Si, jusqu'à présent, rien encore n'a été tenté pour réaliser la partie la plus nécessaire de l'œuvre entreprise, c'est-à-dire l'École de médecine, c'est que c'est aussi, et de beaucoup, la partie la plus difficile. A Paris, notamment, on ne peut rien faire de médiocre en ce genre. Et, d'autre part, on ne peut bénéficier d'aucun établissement préexistant. Il faut avant tout construire et doter un vaste hôpital, puis bâtir une école et lui assurer des ressources proportionnées au lourd budget d'un enseignement qui doit compter de vingt à trente maîtres.

Ces difficultés ne découragent pas les fondateurs de l'Université : ils savent que Dieu ne manque jamais aux œuvres nécessaires, et celle-ci l'est au premier chef. Déjà un comité s'est formé en vue de préparer la fondation de l'hôpital. Comment la générosité des enfants de l'Église ferait-elle défaut à une œuvre qui assure à ses bienfaiteurs le mérite et la joie d'une triple charité, exercée tout ensemble et envers les pauvres malades qui recevront là des soins affectueux, et envers les étudiants qui pourront acquérir la science professionnelle en conservant la foi, et envers la société tout entière, qui verra sortir de cet



établissement des médecins distingués, mais préservés par une saine culture du venin de ces doctrines funestes qui sont le poison de la science et le grand péril de notre temps ?

La rentrée de l'Université catholique est fixée au 5 novembre prochain. Les inscriptions pour les trois Facultés seront reçues, du 20 octobre au 6 novembre, au secrétariat, rue de Vaugirard, 74.

Les étudiants et leurs parents y trouveront un annuaire qui contient les indications les plus détaillées sur l'organisation de l'enseignement.

### Université de Toulouse.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que NN. SS. les évêques du sud-ouest, fondateurs de l'Université catholique de Toulouse, ont décidé, pour la prochaine année scolaire 1878-1879, non-seulement la création d'une Faculté des lettres, mais encore celle d'une maison de hautes études destinée à lui fournir des disciples assurés et sérieux. La même institution réunira plus tard ceux qui suivront les cours de la Faculté de théologie.

Cette création réalise une idée féconde : elle entretiendra la vie des diverses Facultés en leur garantissant des auditeurs d'élite ; elle multipliera au sein du clergé les licenciés et les docteurs, condition indispensable pour soutenir la concurrence, soit dans l'enseignement supérieur, soit dans l'enseignement secondaire ; elle enverra aux petits séminaires et aux collèges catholiques de la région des professeurs gradués, capables de maintenir ou de relever le niveau des études ; enfin, elle associera, de cœur et d'intérêt, tous les diocèses agrégés aux avantages de leur Université commune.

Les prêtres ou les ecclésiastiques déjà dans les ordres sacrés et ayant terminé leurs cours de théologie seront seuls admis comme internes (1) dans la maison de hautes études. Ils y vivront sous un régime de communauté approprié à leur genre d'études. Ils ne seront reçus qu'avec l'autorisation de leur évêque, et ils pourront l'être gratuitement sur sa recommandation.

Pour obtenir une place, on doit s'adresser au R. P. Caussette, délégué de NN. SS. les évêques fondateurs.

C'est une belle occasion pour les jeunes ecclésiastiques qui

(1) Un internat a été déjà fondé, dans les meilleures conditions, pour les étudiants laïques des diverses Facultés.

sont doués d'aptitudes spéciales et qui désirent servir l'Église par le grand apostolat de l'enseignement, de l'apologétique, et en général de la haute culture intellectuelle appliquée à la défense de la religion.

Appel à tous les hommes d'étude et de dévouement que leurs évêques jugeront propres à cette noble et sainte mission.

## LES ŒUVRES MILITAIRES

### Rapport lu au Congrès de Chartres.

Messieurs, un autre que moi devrait prendre la parole devant votre commission : M. l'abbé Baron, aumônier de l'École militaire, à Paris. Son nom était inscrit au *Bulletin de l'Union* ; mais absorbé par la multiplicité des questions qui se présentent au sein de la Commission de l'Aumônerie, M. l'abbé Baron m'a légué un honneur qui me paraît périlleux, parce que j'ai le sentiment de mon insuffisance.

Toutefois, je demande à Dieu et j'attends de votre bienveillance que la question elle-même ne souffre pas de cette substitution forcée :

Sans autre préambule, car le temps presse, permettez-moi, Messieurs, de poser immédiatement la question sur laquelle je me suis proposé de fixer l'attention de vos esprits.

Je désire vous faire saisir trois pensées :

1° L'importance de plus en plus capitale des Œuvres militaires ;

2° La situation actuelle de ces mêmes Œuvres ;

3° Enfin ce qu'il y aurait à faire par les catholiques pour compléter ce qui existe actuellement.

Je ne saurais remplir ma tâche, dans le peu d'instants qui me sont accordés, si je n'avais l'assurance de me trouver en face d'un auditoire qui pourra facilement suppléer aux développements que je dois nécessairement omettre.

### I

Le but des Œuvres catholiques, si je ne me trompe, peut se résumer ainsi : arracher notre chère patrie à l'impiété séculaire qui l'a pervertie, refaire une France chrétienne et la restituer à Jésus-Christ, son maître et son roi.

Mais, où trouver la France aujourd'hui, sinon spécialement dans les rangs de l'armée ?

Par vos asiles, vos patronages, vos Cercles catholiques, vous préservez de la contagion les jeunes générations, qui, cultivées par votre labeur fécond, s'ouvriront facilement aux influences chrétiennes.

Toutes ces œuvres de votre zèle me jettent dans l'enthousiasme et l'admiration : en contemplant le réveil de la foi que vous préparez, je me prends à espérer ; que dis-je, j'ai la certitude que Dieu ne voudra pas abandonner un peuple au sein duquel se remarque une telle vitalité.

L'enfance, l'adolescence et la première jeunesse, l'âge mûr et la vieillesse sont l'objet de vos multiples sollicitudes.

Toutefois, après ce que je nomme la première jeunesse, je constate une large lacune dans nos Œuvres catholiques.

Quand leurs vingt ans viennent à sonner, de nombreux jeunes gens sortent de vos Cercles, de vos Maisons d'éducation, de vos Universités. Ils vont se séparer de vous. Au moment de la séparation, ils ont le cœur serré, et vous, Messieurs, vous avez l'âme anxieuse. Pourquoi chez eux ce serrement de cœur ; pourquoi chez vous cette anxiété ? Ah ! c'est qu'ils savent — et vous le savez mieux qu'eux ; — ils savent qu'ils vont à la caserne.

Mais encore, Messieurs, pourquoi ce malaise indéfinissable qui s'empare des âmes chrétiennes à l'apparition de la caserne ? Pourquoi, sinon parce qu'un secret pressentiment nous avertit que la caserne peut devenir le tombeau de l'éducation de la famille, le tombeau de toutes les Œuvres entreprises pour sauvegarder l'âme du jeune homme ?

Hélas ! Messieurs, ce pressentiment n'est que trop justifié par les faits.

Dans notre pays, si la religion se présente à la caserne, elle est reçue comme une étrangère à laquelle on fait comprendre qu'elle doit abrégier sa visite. On ne l'invite pas à s'asseoir ; parfois même, elle peut entendre certaines clameurs qui lui indiquent clairement qu'on a le plus grand désir de lui fermer les portes.

Et l'irréligion a chez nous tellement bouleversé les idées, qu'on ne voit pas toujours tout ce que cette attitude a d'odieux pour la religion elle-même, tout ce qu'elle a de cruel pour les âmes, tout ce qu'elle a de malavisé pour les intérêts de la discipline, du respect et de la moralité dans l'armée.

Durant les quelques mois où j'ai vécu en Allemagne, près de

nos soldats captifs, j'ai eu plus d'une fois l'occasion d'assister à la messe militaire, dans plusieurs garnisons.

Partout, j'ai vu une assistance nombreuse et recueillie ; chefs et soldats avaient leurs livres, priaient et prenaient part aux chants de la liturgie. J'ai interrogé à ce sujet plusieurs Aumôniers militaires allemands, et voici ce que j'ai appris :

« Nos soldats, m'ont-ils dit, remplissent volontiers leurs devoirs de chrétiens, et le respect humain est chez nous chose inconnue, aussi bien à la caserne qu'au village. D'ailleurs, la messe *est un service obligatoire* pour le soldat et fait partie des choses *qui lui sont commandées*. L'autorité militaire n'admet pas qu'un soldat n'ait pas de religion ou n'en remplisse pas les obligations. Il est protestant ou catholique ; il est, par ordre, conduit au temple ou à l'église. »

Je ne vous demande pas, Messieurs, d'entrer en campagne pour faire décréter la messe obligatoire, le dimanche, dans notre armée.

En évoquant devant vous ce souvenir qui n'est pas sans tristesse, j'ai voulu seulement vous conjurer d'unir tous vos efforts, afin de protéger la foi et les mœurs de vos fils et de vos frères qui sont appelés à franchir le seuil de nos casernes, pour y demeurer cinq ans, ou même une seule année.

Vous m'avez compris, Messieurs, bien que je n'aie pu donner à ma pensée les développements suffisants — l'importance capitale des Œuvres militaires ne vous échappera pas.

## II

Et maintenant, je suis forcé de vous expliquer plus brièvement encore ma seconde pensée.

Quelle est actuellement, en France, la situation des Œuvres militaires ? Vous savez, Messieurs, combien difficilement la loi de l'Aumônerie militaire a été votée — je ne dis pas acceptée, encore moins appliquée ; — combien facilement elle a été abrogée et finalement détruite.

Outre les Aumôniers des hôpitaux militaires, nous avons en France actuellement neuf Aumôniers ; — et en comptant l'Afrique quinze Aumôniers titulaires pour toute l'armée française.

Il y a bien les Aumôniers volontaires. La plupart de ces derniers, sinon tous, sont vicaires. Absorbés par le ministère des paroisses, ils ne peuvent donner aux Œuvres militaires qu'un temps et des soins relativement insuffisants.

D'ailleurs, Messieurs, ces Aumôniers fussent-ils titulaires, ils manqueraient encore de ressources pour établir et faire vivre des Œuvres qui demandent des sacrifices d'argent, trop lourds pour un prêtre abandonné à lui-même.

En effet, à peine un prêtre est-il désigné par son Évêque pour prendre le soin religieux d'une garnison, qu'il se trouve en face d'une tâche immense.

Il sent bien que son ministère ne peut se borner à célébrer une messe le dimanche, devant une assistance fort problématique.

Pour sauver ces âmes des mille séductions qui les sollicitent, il faut à l'Aumônier un cercle, une bibliothèque, des jeux qui intéressent le soldat.

Je le sais, Messieurs, quelques villes de France ont donné de grands et nobles exemples : les cœurs catholiques, unis dans un effort commun, ont trouvé des ressources, grâce auxquelles l'Aumônier peut alimenter ses Œuvres, et se donner lui-même tout entier à son rude, mais fécond apostolat. Quand il en sera partout ainsi, Messieurs, les Œuvres militaires seront fondées, parce qu'elles seront assurées d'un lendemain. Mais hélas ! nous sommes encore bien loin de ce résultat.

Je connais des prêtres d'un grand cœur et d'un absolu dévouement qui sont pris par un profond découragement, parce qu'ils ne sont pas aidés.

Et s'ils ne sont pas aidés, il le faut bien dire, c'est que l'importance et l'imperieuse nécessité des Œuvres militaires ne sont pas encore comprises à l'heure qu'il est par toutes les âmes catholiques.

L'Aumônier militaire a reçu parfois des réponses comme celles-ci : « Nous avons nos Œuvres locales... Vos jeunes militaires sont sans doute très-intéressants : mais, en définitive, ils sont pour nous des étrangers »... des Œuvres locales !... des étrangers !...

Ah ! Messieurs, un tel langage n'est ni catholique ni français. — Élargissons notre horizon ; voyons l'Église à la tendresse de laquelle le soldat a un droit plus spécial, parce qu'il est plus délaissé, — voyons la France. — Les soldats ne sont-ils pas ses fils les plus dévoués ? Pour elle, ils consomment les plus belles années de leur existence ; pour elle, ils se sèvent des douces et pures joies de la famille ; pour elle, demain peut-être, ils vont répandre leur sang et donner leur vie.

Vous le savez, Messieurs, dans notre société troublée, il se rencontre des hommes qui n'aiment pas le soldat, dont le courage et le dévouement sont pour eux un reproche ou une menace.

Eh bien, Messieurs, présentons au soldat la compensation qui lui est due. Aimons-le d'un amour efficace; protégeons son âme et gardons-la pour Dieu, protégeons son cœur contre les séductions qui le gâteraient, afin que ce soldat qui veille à notre sécurité ne soit point perdu lui-même pour la famille, pour la société, pour l'Église et aussi pour vos Œuvres qui le recevront à son retour.

### III.

Et maintenant, Messieurs, vous avez le droit de m'adresser une question : Que faire pratiquement pour le soldat ?

Eh bien, Messieurs, il me semble que vous n'avez qu'à développer, à généraliser et à compléter des Œuvres dont nous voyons déjà poindre le germe.

1° Pour assurer l'existence régulière de l'Aumônerie et lui créer les ressources nécessaires, vous avez l'Œuvre de Notre-Dame des Soldats. Adoptée déjà dans quelques diocèses, et fonctionnant avec succès, sous la protection de NN. SS. les Evêques, cette Œuvre est calquée sur l'Œuvre de la Propagation de la foi.

Son fonctionnement est simple, autant que fécond. Dans chaque paroisse, il est facile de trouver une ou plusieurs zélatrices, un ou plusieurs zélateurs, qui se chargeront de recruter des membres organisés par dizaines.

Chacun des membres s'engagera à réciter par jour un *Pater* et un *Ave*, avec l'invocation : *Saint Maurice et tous les Saints militaires, priez pour l'armée.*

Chacun des membres s'engagera en outre à verser un sou par semaine pour les besoins des Œuvres militaires.

Les fonds recueillis par les chefs de dizaine seront centralisés à l'évêché, qui fera la répartition aux Aumôniers des diverses garnisons.

Outre ces bureaux diocésains, il serait établi un centre général destiné à recueillir les offrandes venant de sources que je vous indiquerai tout à l'heure.

Ce bureau central est nécessaire au bon fonctionnement de toutes les Œuvres à établir ou à développer dans toute la France.

Il serait alimenté : 1° par les bureaux diocésains dont les ressources pourraient dépasser les besoins; 2° il serait plus spécialement alimenté par toutes les Œuvres... Cercles ouvriers, patronages, etc... qui formeraient des dizaines, dont les offrandes seraient adressées à cette caisse générale. A son tour, ce

bureau central viendrait en aide aux diocèses moins pourvus de ressources et à ceux dans lesquels l'Œuvre n'aurait pu encore s'établir.

Ce bureau serait composé d'une présidente, d'une secrétaire et d'une trésorière, femmes ou mères de militaires, et dont le nom et la position seraient une recommandation et une garantie.

Vous le voyez, Messieurs, en développant l'Œuvre de Notre-Dame des Soldats, en l'établissant dans tous les diocèses de France, en la laissant pénétrer dans les plus humbles villages, vous allez créer à l'Aumônerie militaire les ressources dont elle a un impérieux besoin.

Vous allez faire plus et mieux : par le sou versé chaque semaine, par la prière récitée chaque jour, va s'aviver dans les âmes le souci des intérêts religieux de l'armée. Cette Œuvre servira d'abord la piété, mais elle aura encore pour résultat de développer le sentiment patriotique, en nous rappelant chaque jour ce que nous devons à l'armée. Je vous demanderais donc, Messieurs, d'établir l'Œuvre de Notre-Dame des Soldats au sein de toutes les Œuvres dont vous avez la sollicitude. — Cercles, patronages, etc... Que des dizaines soient formées, et qu'aux invocations qui terminent les prières habituelles, au commencement et à la fin des réunions, on veuille bien ajouter : Saint Maurice et tous les Saints militaires, priez pour notre armée.

Cette prière préparera à l'avance vos jeunes gens à s'occuper des Œuvres militaires, à s'en bien pénétrer, et le jour où ils entreront dans l'armée, il leur paraîtra qu'ils ne sortent pas de chez eux.

En quittant vos cercles, le conscrit saura qu'il va retrouver dans la garnison qui lui est désignée une Œuvre déjà connue, sœur des Œuvres qui lui sont chères et auxquelles il doit sa préservation jusqu'à ce jour.

2° Il est une autre Œuvre ébauchée dans quelques villes, mais qu'il importe de répandre partout et d'organiser d'une façon véritablement pratique : je veux parler de l'Œuvre du départ.

Au soldat qui part, on remet une lettre à l'adresse de M. l'Aumônier de la garnison. Soyez assurés, Messieurs, que le plus souvent, cette lettre demeure dans la poche du soldat. Il néglige de la remettre dès l'arrivée... ; quelques jours après, il est trop tard : le conscrit a trébuché contre quelques bouteilles de vin, et ne se soucie plus de rencontrer l'Aumônier.

D'autres fois, on écrit directement à M. l'Aumônier ; mais on

oublie de lui dire dans quel régiment est versé le protégé que l'on recommande.

Comment voulez-vous, Messieurs, que l'Aumônier puisse découvrir dans tout un régiment, et même quelquefois dans plusieurs, le jeune homme qu'on veut confier à ses soins ?

Voici ce qui me paraît pratique :

Que MM. les Curés, ou MM. les Directeurs d'Œuvres, remettent, s'ils le veulent, une lettre au conscrit, tout en se souvenant que le sort de cette lettre est très-incertain.

En tout cas, qu'on recommande au soldat d'écrire à sa famille, dès son arrivée au corps, en donnant exactement son adresse, avec l'indication de son régiment, bataillon ou escadron et compagnie. — Ces renseignements transmis à MM. les Aumôniers, ceux-ci pourront, sans risquer de s'égarer, courir après les brebis qui leur seront signalées.

Enfin, Messieurs, vos jeunes gens devenus soldats ont besoin que vous ne vous désintéressiez pas de leur sort.

Les familles ou les comités d'Œuvres ne pourraient-ils pas organiser dans les différentes villes de garnison des correspondants qui veilleraient sur les intérêts moraux et religieux des soldats ? Pourquoi la charité catholique ne pourrait-elle réaliser, dans l'intérêt des âmes, ce que le commerce ou la finance ont pu créer dans l'intérêt des affaires ?

Je n'ai pu, Messieurs, que vous indiquer des pensées qui appelleraient de bien autres développements : mais j'avais pour limites le temps et aussi votre patience.

Je m'arrête, Messieurs, et me résume :

1° Il importe de compter, parmi les œuvres que vous faites — *vôtres* — les Œuvres militaires.

2° Il est urgent, pour la vie de l'Aumônerie militaire en France, d'organiser partout l'Œuvre de Notre-Dame des Soldats.

3° Enfin, il faut employer tous les moyens en notre pouvoir, pour que le soldat, durant le temps de son congé, sente près de lui la bienfaisante influence des Œuvres catholiques.

---

## L'ÉGLISE D'HAÏTI

Mgr Guilloux, archevêque de Port-au-Prince (Haïti), qui vient d'arriver en France, a communiqué à plusieurs jour-



naux le rapport suivant sur la situation religieuse de son diocèse et des diocèses des Cayes et des Gonaïves, dont il a l'administration :

Haïti, le Saint-Domingue français d'autrefois, fut principalement évangélisé par les Franciscains, les Dominicains et les Jésuites, à partir de la découverte de l'Amérique jusqu'à la fin du dernier siècle. Depuis cette époque de troubles, il se produisit, dans le recrutement et l'organisation du clergé, une lacune déplorable dont la religion eut beaucoup à souffrir. Le regard vigilant du Saint-Siège ne perdait pas de vue cette portion intéressante du monde catholique. Il envoya plusieurs délégués au gouvernement du pays, et, le 28 mars 1860 fut enfin conclu, entre Sa Sainteté le Pape Pie IX et le président Geffrard, un concordat qui régla définitivement la situation religieuse. Un archevêché fut établi à Port-au-Prince, avec quatre évêchés suffragants : le Cap-Haïtien, les Cayes, Port-de-Paix et les Gonaïves. L'archevêché seul et le diocèse du Cap ont été pourvus jusqu'ici de titulaires. La ville des Cayes aura sans doute aussi bientôt son évêque.

Depuis ce grand acte du concordat, un clergé entièrement renouvelé a déjà réalisé le plus grand bien ; mais l'œuvre à faire est immense et les ouvriers évangéliques sont trop peu nombreux. On en jugera par les statistiques suivantes, que je me contente de mettre sous les yeux du lecteur. Je ne parle ici que des diocèses soumis à ma juridiction. Ceux du Cap-Haïtien et de Port-de-Paix, soumis à celle de Mgr Hillion, sont dans une situation parfaitement analogue ; ils ont absolument les mêmes besoins et sont dignes du même intérêt.

*Étendue et population.*

	ÉTENDUE en lieues car. de 4 kilom.	POPULATION	NOMBRE de paroisses.
Archidiocèse de Port-au-Prince.....	1.325	368.000	16
Diocèse de Cayes.....	800	275.000	20
Diocèse des Go- naïves.....	600	104.000	8
Total...	2.725	747.000	44

*État du clergé.*

	Séculier.	Régulier.	CLERGÉ enseignant.
Archidiocèse de Port-au-Prince.....	34	2	12
		Pères du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, à Pétionville.	Pères du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, dirigeant le petit séminaire-colège, à Port-au-Prince.
Diocèse des Cayes.....	24		
Diocèse des Go-naïves .....	12		
Total...	70	2	12

En y ajoutant le vicaire général de l'archidiocèse, le secrétaire et son adjoint, le total général du clergé est de 87.

Le zèle, la moralité, l'obéissance de mes prêtres, leur attachement à l'Église et au Saint-Siège sont une de mes plus grandes consolations.

Chaque année ont lieu, à Port-au-Prince, les exercices de la retraite pastorale; ils sont suivis d'une réunion synodale et de l'examen des jeunes prêtres sur la théologie, le droit canonique et la liturgie. Les membres du clergé séculier doivent aussi envoyer tous les ans à l'archevêché la solution de quelques cas de conscience proposés par l'autorité diocésaine, et qui sont discutés et résolus après les exercices de la retraite.

### *Églises et chapelles.*

L'église métropolitaine de Port-au-Prince, sous le vocable de Notre-Dame de l'Assomption, construite en murs de 15 à 20 centimètres d'épaisseur, soutenus et solidement reliés par des poteaux en bois dur de même dimension, est peu digne de sa destination. Néanmoins elle est propre, assez vaste et commode pour les fonctions du culte. La nécessité d'élever, dans cette capitale, un nombre suffisant d'églises pour les besoins religieux de la population, en a fait ajourner la reconstruction sur un plan plus vaste et meilleur. Deux églises nouvelles s'achèvent en ce moment à Port-au-Prince: celle de Saint-Joseph, et celle de Saint-François d'Assise. Une troisième, sous le vocable de Sainte-Anne, se construit dans le quartier sud de la ville.

La cathédrale des Cayes, aussi dédié à Notre-Dame de l'Assomption, est malsaine et trop petite, et elle menace ruine. Une première allocation de 15,000 piastres a été faite par les Chambres pour la reconstruire. Le plan, approuvé par l'autorité diocésaine, a la sanction du gouvernement; on va se mettre à l'œuvre.

La cathédrale des Gonaïves, dédié à saint Charles Borromée, est de construction récente; elle est convenable pour le pays.

Sur tous les points à peu près on rebâtit ou l'on restaure les églises paroissiales. Ces églises sont presque toutes aujourd'hui pourvues d'ornements convenables.

Le nombre des chapelles publiques ouvertes au culte dans l'étendue de ma juridiction est aujourd'hui de 132, réparties comme suit:

Archidiocèse de Port-au-Prince. . . . .	67
Diocèse des Cayes. . . . .	51
Diocèse des Gonaïves . . . . .	14

Presque toutes ces chapelles ont été bâties depuis quelques années. Ainsi les fidèles sont visités aujourd'hui sur les points les plus reculés du territoire haïtien; l'instruction se répand partout. Le nombre des mariages et des premières communions augmente dans des proportions consolantes; les œuvres se fondent, la conscience publique se forme peu à peu.

#### *Séminaire provincial.*

Cet établissement, fondé en 1872, près du Calvaire érigé au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle par le Vénérable Père Louis Grignon de Montfort, à 4 kilomètres environ de Pontchâteau (diocèse de Nantes), compte aujourd'hui quarante élèves, en y comprenant seize jeunes gens qui se disposent aux études théologiques en achevant leurs humanités; chiffre, hélas! beaucoup trop restreint pour nos besoins. La direction de cet établissement ecclésiastique est confiée au enfants mêmes du célèbre et saint missionnaire, les RR. PP. de la compagnie de Marie, de Saint-Laurent sur Sèvre. On y reçoit les jeunes séminaristes qui ont de l'aptitude et de l'attrait pour la vie apostolique, et que leurs évêques veulent bien autoriser à s'agréger à nos diocèses. Puissent-ils venir nombreux et fervents!

#### *Œuvres de charité et de piété.*

Deux maisons successivement établies à Port-au-Prince pour recueillir quelques vieillards et quelques infirmes ayant été

détruites par l'incendie, une troisième se fonde en ce moment, grâce au zèle d'une association de dames pieuses, reconnue et approuvée par l'autorité ecclésiastique, sous le patronage de saint François de Sales.

Aux Gonaïves, à Saint-Marc et dans d'autres localités, la charité catholique commence aussi à créer des asiles aux membres souffrants de Jésus-Christ; mais ces créations sont au début; leur développement sera l'œuvre du temps, avec l'aide de Dieu.

Les anciennes confréries, qui avaient perdu leur titre d'authenticité, ont été rétablies et canoniquement affiliées aux associations-mères. Il en a été de plus érigé beaucoup de nouvelles. Ces pieuses institutions sont au nombre de 86 dans les trois diocèses confiés à mes soins, et elles font le plus grand bien. En voici la liste par diocèse :

Confréries	Archidiocèse de Port-au-Prince	Diocèse des Cayes	Diocèse des Gonaïves
Du Saint-Sacrement...	3	»	2
Du Sacré-Cœur de Jésus	5	3	2
Du Cœur-Immaculé de Marie .....	2	1	»
Du Saint-Rosaire.....	12	15	6
Du Saint Scapulaire du Carmel.....	8	9	3
De la Merci .....	2	1	2
Cong. B. V. M. (pour les jeunes personnes)..	6	2	1
De Sainte-Anne.....	1	»	»
<b>Total.....</b>	<b>39</b>	<b>31</b>	<b>16</b>

Il faut ajouter le Tiers-Ordre de saint François qui compte actuellement :

	Sœurs professes	Novices
A Port-au-Prince.....	29	3
A Saint-Marc.....	10	»
A Léogane .....	5	»
<b>Total.....</b>	<b>44</b>	<b>3</b>

Il y a en outre, à Port-au-Prince, deux ou trois jeunes gens profès. C'est une œuvre à former.

## Écoles catholiques.

Pour les garçons	Nombre des élèves	Pour les filles	Nombre des élèves
<i>Port-au-Prince</i>			
1 Collège ecclésiastique, dit petit séminaire, di- rigé par les Pères du Saint-Esprit et du St- Cœur de Marie.....	300	1 Pensionnat dirigé par les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.....	140
1 Externat dirigé par les Frères de l'Instruction chrétienne de Ploër- mel.....	480	1 Externat dirigé par les mêmes Sœurs..	300
<i>Gonaïves,</i>			
1 Externat dirigé par les Frères de l'Instruction chrétienne.....	150	1 <i>id.</i> .....	200
<i>Cayes.</i>			
1 <i>id.</i> .....	200	1 <i>id.</i> .....	150
<i>Jacmel.</i>			
1 <i>id.</i> .....	160	1 <i>id.</i> .....	250
<i>Anse-à-Veau.</i>			
1 <i>id.</i> .....	180		
<i>Jérémie.</i>			
1 <i>id.</i> .....	150	1 Externat, dirigé par les Filles de la Sa- gesse .....	220
7 écoles.	1.620	6 écoles.	1.260

Les RR. PP. du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie dirigent avec beaucoup de zèle et d'intelligence le petit-séminaire-collège. Les Frères et les Sœurs auxquels sont confiés les autres écoles apportent aussi un grand esprit de dévouement dans l'accomplissement de leur tâche; mais qu'ils sont peu nombreux, eu égard aux développements qu'elle devrait prendre! Qu'est-ce que 3,000 enfants environ chrétiennement instruits dans leurs écoles, lorsque près de 200,000 réclameraient en Haïti le même bienfait?

*Dispositions de la population.*

Le peuple haïtien a des instincts profondément religieux. Il est catholique en immense majorité; mais sa religion a le plus

grand besoin d'être éclairée et fortifiée contre les attaques de l'incrédulité et les efforts des sectes épiscopaliennes, quakéristes, wesléyennes, qui réussissent à gagner quelques prosélytes, ou du moins à propager l'indifférence en matière de croyance religieuse.

Au milieu de tant de causes de ruine et de perdition pour les âmes, le zèle et le dévouement du clergé ont réussi néanmoins à poser les bases de la régénération de cet intéressant et cher pays. Sous son impulsion, les églises se bâtissent et se décorent; des centres d'instruction et d'action religieuse s'établissent sur tous les points. Mais combien il est impuissant à suffire aux besoins même les plus urgents des âmes! Qu'il est douloureux d'avoir la triste certitude que, malgré mes efforts et ceux de mes coopérateurs, des milliers de mes diocésains paraissent chaque année au tribunal de Dieu sans avoir eu à leurs côtés le ministre de la réconciliation! Je ne crois pas qu'il y ait dans aucun pays catholique une pareille pénurie de prêtres et une situation plus affligeante pour le cœur d'un évêque.

Et cependant, ce que nous avons chaque jour sous les yeux nous montre avec évidence tout le bien qu'il y aurait à faire avec un personnel ecclésiastique proportionné au nombre des fidèles et à l'étendue du pays. Le tableau qui va suivre parlera de lui-même assez éloquemment pour que nous nous abstenions de toute autre réflexion.

#### Année 1876

Diocèses	Nombre de prêtres	Baptêmes	1 <sup>re</sup> Comm.
Port-au-Prince.....	30	18.292	3.625
Gonaïves.....	10	3.747	1.830
Cayes.....	19	9.017	1.232
<b>Totaux</b> .....	<b>59</b>	<b>26.056</b>	<b>6.687</b>

#### Année 1877

Port-au-Prince.....	31	15.408	3.874
Gonaïves.....	11	4.763	1.872
Cayes.....	22	10.002	1.732
<b>Totaux</b> .....	<b>64</b>	<b>30.473</b>	<b>6.978</b>

## Année 1876

Diocèses	Comm. pascals	Mariages	Malades administ.	Sépultures ecclés.
Port-au-Prince	28.551	1.078	2.362	1.713
Gonaïves	9.036	549	951	444
Cayes	9.645	385	1.242	806
<b>Totaux</b>	<b>47.232</b>	<b>2.012</b>	<b>4.555</b>	<b>2.963</b>

## Année 1877

Port-au-Prince	32.186	1.512	2.452	1.395
Gonaïves	10.228	393	857	381
Cayes	11.325	527	1.702	745
<b>Totaux</b>	<b>53.739</b>	<b>2.432</b>	<b>5.011</b>	<b>2.521</b>

## Abjurations de dissidents.

En 1876: 11 abjurations, dont 7 à Port-au-Prince.

En 1877: 8 abjurations, dont 3 à Port-au-Prince et 3 à Jérémie.

Dans les trois diocèses, la population est de 747,000 âmes. Or, le nombre de fidèles fréquentant nos églises ne s'élève, pour l'année 1877, qu'à quatre-vingts et quelques mille âmes, ce qui donne environ le neuvième de la population. Il reste donc encore huit neuvièmes qui vivent en dehors de la pratique religieuse. Comment en serait-il autrement avec un si petit nombre de prêtres pour évangéliser cette multitude, disséminée sur un immense territoire? 64 prêtres pour 52,000 fidèles peut-être pratiquant sérieusement, cela donne à chaque prêtre environ 800 fidèles éparpillés à des distances de 40, de 80 kilomètres et plus du chef-lieu paroissial. Il reste 400,000 âmes à instruire et amener à l'accomplissement de leurs devoirs. N'est-ce donc pas, en Haïti surtout, que l'on peut dire : *Messis quidem multa, operarii autem pauci*? Il n'y a pas de mission au monde où des catholiques soient plus dépourvus de secours spirituels et livrés en quelque sorte fatalement à tous les désordres qui sont la suite de l'ignorance en matière religieuse. Pour l'archidiocèse de Port-au-Prince la population pratiquante est de 32,000 âmes, c'est-à-dire de plus du septième. — Pour le diocèse des Gonaïves, elle est de 10,200, soit presque un sixième. — Pour les Cayes, elle est de 11,300, soit un quatorzième.

La différence assez considérable des mariages, pour Port-au-Prince et les Gonaïves, entre les années 1876 et 1877, est due à la visite pastorale, qui a déterminé la célébration de 257 mariages dans le diocèse des Gonaïves, en 1876, et de 377 dans l'archidiocèse de Port-au-Prince, en 1877, sans compter 65 mariages célébrés, cette même année, dans le diocèse des Cayes.

Le total des confirmations pour 1876 monte à 6,460, et pour l'année 1877 à 11,853.

Le total général des confirmations données en Haïti pendant ces huit dernières années s'élève à 56, 871.

Plaise à Dieu qu'un plus grand nombre de dignes prêtres, de bons Frères, de ferventes Religieuses viennent, chaque année, augmenter le nombre de ceux qui travaillent au développement du bien dans cette mission si féconde ! Les résultats obtenus en si peu d'années montrent ce que l'on peut attendre d'une phalange plus nombreuse d'hommes vraiment apostoliques.

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE.

10 octobre 1878.

Rien de nouveau dans la situation financière; si ce n'est une plus grande lourdeur des fonds publics. On peut dire, en général, que la situation n'est pas bonne. Les spéculateurs engagés à la hausse font des efforts héroïques pour soutenir les fonds, espérant trouver une occasion favorable pour se dégager; mais cette occasion s'obstine à ne pas se présenter, et la petite spéculation, sur laquelle ils voudraient bien faire retomber leurs pertes, ne s'obstine pas moins à s'abstenir. Et puis, il y a l'Amortissable que le syndicat qui s'en est chargé voudrait bien écouler: pour cela, il faut soutenir la hausse, s'engager davantage, triste nécessité qui force d'agir dans un sens contraire à celui que demanderait la prudence!

Voici l'Exposition universelle qui touche à sa fin: la vie factice et bien languissante d'ailleurs, qu'elle a donnée aux affaires, va disparaître en même temps; le vide qui va se faire sentir à Paris sera douloureusement ressenti par le petit commerce, qui profitait de l'affluence des étrangers. Ce n'est pas la rentrée des Chambres, bien au contraire, qui viendra combler ce vide et qui apportera la confiance.

En même temps les marchés étrangers accusent un mal général, qui réagit nécessairement sur nous: l'Angleterre a la question de l'Afghanistan et la déconfiture d'une grande banque, celle de Glasgow, qui atteint les proportions d'un désastre public; l'Autriche a l'occupation très-coûteuse de la Bosnie et une crise ministérielle en Hongrie amenée précisément par les dépenses de cette occupation; l'Allemagne n'est pas riche, la Turquie est ruinée, la Russie



cherche de l'argent. Le malaise est donc partout, car il est inutile de parler de l'Italie, où les finances sont dans le plus triste état, ni de l'Espagne, qui cherche à placer un emprunt dont il faut espérer que l'épargne française s'abstiendra. Il y a des capitaux, partout, surtout en France et en Angleterre, mais les capitaux deviennent de plus en plus défiants ; qui oserait dire qu'ils ont tort ?

Les chemins de fer vont mieux que le reste. Les grandes lignes font toutes en ce moment des recettes brillantes, et il est probable qu'elles vont s'annexer plus ou moins complètement les autres. M. de Freycinet commence à reconnaître que l'exploitation par l'Etat des lignes récemment rachetées, serait par trop coûteuse ; il est maintenant d'avis que la meilleure solution à donner à la question des chemins de fer est de grouper toutes les petites lignes, tant celles qui existent que celles qui sont à créer, autour des six grandes Compagnies, seules aptes à exploiter dans des conditions normales ; des traités provisoires sont déjà conclus dans ce sens avec les Compagnies du Nord et du Midi ; on négocie avec celles de l'Ouest, de l'Est, de Lyon et d'Orléans.

Le 3 0/0 ordinaire, le 3 0/0 amortissable, le 4 1/2 et le 5 sont restés respectivement, à la Bourse d'hier, à 75, 85, à 78, 80, à 105, 75 et à 113, 70.

Le temps continue d'être très-favorable : les vendanges, la récolte des pommes de terre et celle des betteraves se font dans d'excellentes conditions. L'ensemble de la récolte sera médiocre pour les vins, avec d'heureuses exceptions ; celle des pommes de terre est bonne ; le *Journal des fabricants de sucre* se plaint de l'humidité antérieure qui a empêché la betterave de mûrir convenablement, ce qui la rend moins riche en sucre. La récolte des céréales est maintenant jugée ; elle est tout-à-fait insuffisante ; les importations de l'étranger combleront le déficit, mais ce sera aux dépens de notre réserve métallique.

A. F.

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

2. **Le comte de Fersen et la cour de France**, Extraits des papiers du grand maréchal de Suède, comte Jean Axel de Fersen, publiés par son petit neveu le baron de Klinckowstrom, colonel suédois, avec un portrait de Fersen et deux fac-similés de lettres autographes de Marie-Antoinette ; 2 volumes grand in-octavo de LXXX-324 et 444 pages, Paris, 1878, chez Firmin Didot ; — prix des deux volumes : 20 fr.

Voici une publication du plus grand intérêt ; c'est, écrite par un témoin oculaire étranger, par conséquent placé en dehors des pas-

sions des partis, l'histoire des dernières années du règne de Louis XVI. Il y a là des détails peu connus, des faits même inconnus, qui jettent un jour nouveau sur les événements qui ont précédé et accompagné la Révolution : guerre de l'Amérique, fuite du roi et de la reine pour Varennes, essai d'une contre-révolution, formation du congrès des puissances étrangères, coalition contre la France, projets pour délivrer la famille royale, deux premières campagnes des puissances coalisées. *Le comte de Fersen et la cour de France* apporte ainsi à

l'historien des éléments nouveaux pour apprécier les événements. Dans leur ensemble, ces éléments ne sont pas favorables à la Révolution; mais il en est quelques-uns, particulièrement en ce qui regarde la reine Marie-Antoinette, qui devront paraître peu favorables à cette infortunée princesse et qui sembleraient donner quelque apparence de fondement aux accusations politiques dont elle a été l'objet. Le baron de Klinckowstrom aurait dû, selon nous, ne pas écarter certains extraits qui font soupçonner pire. L'histoire n'a besoin que de la vérité, les réticences risquent de la fausser. Au fond, pour le lecteur impartial, qui ne s'en rapporterait qu'aux *extraits* qu'on vient de publier, il résulterait que la reine Marie-Antoinette, si grande, si héroïque dans sa mort, n'aurait pas toujours jugé les événements avec justesse et qu'elle aurait compromis la cause royale, qui était la cause vraiment nationale, par des imprudences; mais les appréciations du comte de Fersen doivent être contrôlées par d'autres. Il était bien placé pour bien voir, mais il ne pouvait tout voir, et il n'est que l'un des témoins, — très-important, sans aucun doute, — dans cet immense procès qui s'instruit devant la postérité. Telle est l'impression qui résulte pour nous de cet ouvrage qui se recommande à l'attention des historiens, des hommes d'Etat et des lecteurs amis de la vérité.

3. **Souvenez-vous des âmes du purgatoire**, par M<sup>me</sup> A. G.; in-32 de 64 pages; Amiens, 1878, chez A. Guillaume, et Paris, chez V. Palmé; — prix: 20 cent., *franco*, 25 cent., 15 francs le cent.

Le mois des morts s'approche, c'est le moment de se souvenir plus particulièrement des âmes

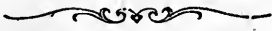
du purgatoire. Les quelques pages que publie M<sup>me</sup> G., initiale qui cache un nom bien connu des dames chrétiennes, sont de celles qui peuvent le mieux contribuer à ranimer et à entretenir. C'est le jugement, qu'en porte M. Fallières, vicaire général d'Amiens, dans ces lignes de l'*Imprimatur* qu'il nous suffira de reproduire: « Ce petit livre, qu'on pourrait appeler aussi *le Mois des Morts*, contient la vraie doctrine de l'Eglise sur le Purgatoire et sur le moyen de soulager les âmes détenues dans ce lieu d'expiation par une justice toute pleine de miséricorde et d'amour; on ne lira pas ces pages courtes et substantielles sans se sentir une compassion plus tendre et plus active pour ces pauvres âmes que nous avons tant de motifs d'aimer et de secourir. »

4. **Jeanne d'Arc**, poème dramatique, par Paul Blier; in-12 de 320 pages; Paris, 1878, chez E. Plon et C<sup>ie</sup>.

On peut dire que ce poème, très-soigné, est une nouvelle et brillante protestation de plus en faveur de la Pucelle d'Orléans et contre le centenaire de Voltaire. C'est l'œuvre poétique la plus complète qui ait existé jusqu'à ce jour sur Jeanne d'Arc; elle renferme de belles scènes et est ainsi animée d'un bout à l'autre d'un souffle patriotique qui fait honneur au poète. Nous regrettons cependant que M. Blier ait cru devoir, comme il le dit dans une note, prendre M. Henri Martin pour « collaborateur perpétuel; » il y a d'autres sources plus pures pour l'histoire de Jeanne d'Arc, et surtout imprégnées de cette foi chrétienne et de ces sentiments religieux sans lesquels la figure de la Pucelle reste imparfaite et inexplicable.

Le gérant: P. CHANTREL.

# ANNALES CATHOLIQUES



## CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

La situation intérieure au moment de la réunion des Chambres. — Discours de M. Gambetta et de M. Madier de Montjau. — Guerre à la religion. — Une votation populaire à Genève. — La loi contre les socialistes en Allemagne ; déclaration du Centre. — La question d'Orient et l'Afghanistan.

17 octobre 1878.

Les Chambres vont de nouveau se réunir et l'Exposition va finir : c'est, dans la pensée de tout le monde, la fin d'une trêve pendant laquelle les ennemis de la société ne se sont du reste guère reposés. On a vu les préfets, les sous-préfets, les maires et les adjoints expulser des Frères et des Sœurs de leurs écoles ; on a entendu prononcer contre la religion les discours les plus hostiles ; tous les jours les articles les plus haineux, les caricatures les plus ignominieuses excitent les haines populaires contre ce qu'il y a de plus respectable et de plus sacré, et, dans la plupart des cas, le gouvernement laisse faire, quand il n'encourage pas directement. La société n'est pas défendue par ceux qui sont chargés de la défendre, et l'on voit peu à peu les opportunistes, qui voudraient n'arriver que plus lentement, se mettre à marcher plus vite pour ne pas être débordés. Ils le sont pourtant, comme on vient de le voir à Paris et dans l'arrondissement de Sceaux pour l'élection d'un conseiller municipal et d'un conseiller général, et à Moulins pour l'élection d'un député : ce sont les candidats de M. Gambetta qui ont été complètement battus, ce sont les candidats intransigeants qui l'ont emporté.

M. Gambetta fait pourtant de grands efforts pour garder la tête du mouvement ; pour rester le chef, il jette surtout en pâture aux affamés qui le pressent le Prêtre, le Frère, la Sœur, la Religion, comme il vient de le faire à Grenoble dans un discours qui complète celui de Romans. Écoutons-le :

Il reste la religion. C'est le dernier thème, mais, comme il doit remplacer les deux autres devenus ridicules et impuissants, on use et on abuse de celui-ci. (Rires.) Ainsi il n'est question que de persécutions et de martyrs.

L'Église, le clergé, le parti clérical se voient revenus au temps de Dioclétien; les bêtes, les lions attendent dans le cirque. (Hilarité générale.) Et ce qu'il y a de bizarre, c'est que ces affolements, ces plaintes, ces gémissements coïncident avec les entreprises les plus audacieuses, avec les résistances les plus illégales, avec les usurpations les plus contraires à tout notre droit français et telles qu'on n'en a jamais vu dans notre pays. De sorte que ceux-là mêmes qui erient au martyr en sont arrivés à pouvoir mettre sous leurs pieds des lois qui sont muettes et que personne, parmi ceux qui sont chargés de les faire respecter, ne vient rappeler à ces intempérants, qui ne seraient que les pires des comédiens s'ils ne troublaient profondément les consciences. (Double salve d'applaudissements et acclamations.)

Je n'ai pas à vous faire toucher du doigt la grossièreté de ce sophisme qui consiste à confondre la religion, la liberté de conscience, le droit de penser et de pratiquer, avec les intérêts et l'esprit de domination d'une caste, d'une secte qui couvre d'un nom respecté dans toutes les sociétés civiles les complots et les machinations les plus oppressives, la conduite la plus condamnable.

Non, la religion n'est pas en péril, ni la liberté de conscience; et si, d'un certain côté, on réclame le droit de libre propagande, si, dans des établissements de l'État, on se permet d'arborer, en face de la France de 89, le drapeau de la contre-révolution, si cette conduite est licite et permise de ce côté-là, on ne peut pas dire que, de l'autre côté, on obtienne la même tolérance et la réciprocité. (Marques unanimes d'adhésion. — Applaudissements.)

Je ne me plains pas, d'ailleurs, de ce que nous ayons pu assister à des actes qui réveilleront certains indifférents, lesquels ne croient pas assez à cette gangrène, à ce péril clérical. (Explosion d'applaudissements et acclamations prolongées.) Ces actes ramèneront forcément l'attention des hommes publics vers la solution de questions instantes, et ils mettront l'opinion dans l'obligation de choisir. Et alors un juste départ se fera vite entre les partisans d'une religion nationale dont les ministres se renferment dans le cercle rigide de leurs attributions, entre ceux qui respectent les hommes voués à l'exercice d'un culte mais n'en sortant pas, se bornant à leur mission spirituelle et cessant de pousser à la violence par des prédications que tout le monde connaît et que personne ne punit... (Salve d'applaudissements.) Le départ, dis-je, se fera vite entre les partisans de ces hommes de paix et les partisans de ceux qui ne craignent pas de transformer ce qui devrait être la chaire d'apaisement en une tribune d'où ils déversent

sans responsabilité pour eux, l'injure, la calomnie et l'outrage sur des hommes qui ont l'adhésion de leurs concitoyens. Qu'on ne crie donc plus à la persécution, que tout rentre dans le droit, et, quand nous aurons obtenu le respect d'une législation qui n'est pas à faire, qui existe, nous constaterons bien vite ce que valent et ce que cachent les déclamations de ce parti qui, bien qu'il multiplie ses manifestations hypocrites, n'en est pas moins un parti antifrançais, car il poursuit toujours le même plan, et son mot, d'ordre, qu'il ne prend pas chez nous, n'a pas changé : il nous hait et il ne sert que des desseins qui nous sont hostiles. (Longs applaudissements et bravos prolongés.)

Il faut donc répéter à l'électeur sénatorial de nos campagnes que ceux-là sont véritablement des artisans de mensonge qui disent que la République, que les pouvoirs républicains sont les ennemis de la religion ; mais il faut lui demander s'il entend être le maître chez lui, dans sa commune, dans son école, dans son chemin vicinal, dans le choix des hommes qui représenteront ses opinions, ses intérêts ; s'il entend que les agents de l'État le respectent et le protègent ; ou s'il veut de la tutelle de la sacristie au lieu d'avoir sa part de gouvernement et de souveraineté dans la commune. Oh ! alors, vous verrez que cet électeur saura parfaitement faire la distinction entre la religion respectée et respectable et ceux de ses ministres qui la compromettent et l'engagent dans des complicités où elle ne peut évidemment que perdre de son prestige, et peut-être de son influence, sur les esprits. (Approbation générale et applaudissements.)

M. Madier de Montjau, aujourd'hui rallié à M. Gambetta, vient de dire les mêmes choses à Lyon, dans un langage plus violent. Donnant tout crûment la pensée que le maître voile encore pour les badauds et les aveugles volontaires, il a dit hautement qu'il faut avant tout se débarrasser des cléricaux et des congréganistes, et que, pour cela, on ne doit pas reculer devant la violation de la loi, parce que la loi n'existe pas pour ces gens-là et qu'à leur égard il serait stupide de pratiquer l'égalité, la fraternité, la liberté : on ne leur doit que l'expulsion ou la mort. Les paroles sont claires : on se demande comment il est possible que des esprits s'abusent encore sur le caractère de la révolution qui se prépare.

Un événement important vient de s'accomplir à Genève. Les électeurs étaient convoqués, le dimanche 6 octobre, pour répondre oui ou non à la proposition de réviser la Constitution cantonale dans un sens restrictif de la liberté. M. Carteret et son Conseil d'Etat souhaitaient cette révision. 8,500 *Non* contre 2,600 *Oui* ont répondu à cette invitation. L'échec de la politique Carteret

et C<sup>e</sup> est plus complet qu'on n'eût osé l'espérer. Nous nous en réjouissons vivement, parce que cela peut faire espérer que les catholiques obtiendront plus d'égards d'un gouvernement moins despotique que ne l'est celui de M. Carteret.

La discussion sur le projet de la loi antisocialiste continue au Reichstag. Dans la séance du 9 octobre, M. de Frankenstein, au nom des députés du centre et de quelques autres a fait la déclaration suivante, qui indique nettement leur attitude vis-à-vis de ce projet :

Mes amis politiques et moi, nous condamnons avec les gouvernements confédérés, d'une manière absolue et complète, l'agitation démocrate-socialiste, en tant que celle-ci tende à détruire la crainte de Dieu et de la foi catholique et à renverser son Église; ou en tant que ces tendances blâmables aient pour but de menacer la société ou la propriété.

Toutefois, nous ne trouvons ni juste, ni nécessaire, ni salutaire de réprimer cette agitation par une loi de police exceptionnelle, dans le genre de celle qui nous est soumise par les États fédérés.

Celle-ci menace à la fois des tendances délétères et des tendances légitimes. Elle compromet à un haut degré la liberté générale et met en question la sécurité juridique des citoyens, car elle remplace la justice ordinaire par des jugements de police. Il est au moins douteux que la loi proposée atteigne son but, mais il est indubitable qu'elle augmentera sérieusement et sur une vaste échelle les récriminations amères de la classe ouvrière contre les autres classes de la société. Il n'est que trop vraisemblable qu'après la compression de toute discussion publique le mouvement démocrate-socialiste, qui ne sera pas atteint dans son énergie vitale par les mesures proposées, se transformera dangereusement en une ligue de sociétés secrètes.

Conformément aux explications qui ont été données à la première lecture devant la Chambre et au sein de la commission, mes amis politiques et moi, nous aurions été disposés à étudier sérieusement une loi vraiment juridique qui, en présence des dangers de plus en plus considérables du mouvement en question, aurait développé et renforcé les dispositions du Code pénal capables de conjurer ce péril; cette loi aurait pu définir d'une manière plus précise les infractions commises dans les associations, dans les assemblées et dans la presse. Comme la majorité de la commission, d'accord avec les États fédérés, a refusé d'accepter une pareille base de législation, mes amis politiques et moi, nous pensons qu'il est superflu pour nous de proposer des mesures dans le sens indiqué plus haut.

Notre conviction profonde est que des lois de police et des lois criminelles ne peuvent agir d'une manière salutaire lorsque les gouvernements fédérés ne prennent pas en même temps des mesures positives pour remédier à l'état maladif incontestable et très-répandu dans la vie économique et sociale du peuple, principalement dans la classe ouvrière, et lorsqu'en même temps les États fédérés n'emploient pas tous leurs plus énergiques efforts pour faire régner sans conteste dans l'Empire la justice, la crainte de Dieu et la paix, particulièrement la paix sur le terrain civil ecclésiastique.

## FRACTION DU CENTRE

Arbinger. Baron d'Arelin (Ingolstadt). Baron d'Arelin (Illertissen). Comte de Ballestrem. Bender. Bernards. Dr comte de Bissingen-Nippenburg. Dr Bock. Baron de Bodman. de Bœnninghausen. Borowski. Baron de Breuken. Brückl. Comte de Chamarré. Baron de Dalwigh-Lichtenfels. Datzl. Dieden. Fichtner. de Forcade de Biaix. Baron de Franckenstein. Franssen. Dr Franz Freytag. Baron de Furth. Comte de Fugger-Kirchberg. Comte de Galen. Gielen de Grand-Ry. Grutering. Haanen. Baron de Hafensbradl. Hamm. Hauck. Baron de Heereman. Herrlein. Dr Phil. Baron de Herlling. Comte de Hompesch. Horn. Baron de Horneck de Weinheim. de Kehler. de Kessler. Kochann. Dr Kraetzer. Baron de Landsberg-Steinfurt. Lang. Lender. Léonhard. Dr Lieber. Dr Lindner. Dr Lingens. Dr Mayer (Hohenzollern). Dr Majunke. Dr Mayer (Donauwoerth). Menkein. Dr Merkle. Michalski. De Miller (Weilheim). Dr Moufang. Muller (Pless). Comte de Nayhaus-Cormons. Baron d'Ow. Dr Perger. Plafferott. Baron de Pfetten. Dr Pohlman. Comte de Praschma. Comte de Preysing-Lichtenegg-Moos. Prince de Radzivil (Beuthen). Dr Reichensperger (Crefeld). Reichensperger (Olpe). Dr Rudolphi. Ruppert. Ruzswurm. Comte de Saurma-Zeltsch. De Schalscha. Scheneek (Cologne). Comte de Schœnborn-Wiesentheid. Baron de Schorlemer-Alst. Schröder (Lippstadt). Senestrei. Baron Soden. Dr Stoetzi. Comte de Stolberg-Stolberg (Neystadt). Strecker. Triller. Dr de Waenker. Comte de Walburg-Zeil. Baron de Wendt. Dr Westermayer. Windthorst. Baron Zu Rhein.

## HOSPITANTS (1)

D'Adelesen. Baron de Arnswalt. Comte de Bernsdorff. Dr Bruel. Comte de Grote. Baron de Halkett. De Leuthe. De Muller (Osna-bruck). Dr Nieper.

La discussion se prolonge plus longtemps qu'on ne l'eût pensé; on n'en est encore qu'à la seconde lecture.

(1) C'est-à-dire appartenant à d'autres fractions de la Chambre.

Pour le reste, même situation : l'occupation de la Russie et de l'Herzégovine se fait peu à peu, la Ligue albanaise ne se dissout pas, la Grèce se montre toujours belliqueuse, l'évacuation des troupes russes se fait avec une lenteur peu rassurante pour la Turquie, la Porte, découragée, semble ne plus savoir si la protection anglaise vaut mieux que la domination indirecte de la Russie, et les deux grands colosses russe et anglais s'observent dans l'Afghanistan, dont la question ne se dénoue pas.

J. CHANTREL.

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

Les congrès catholiques régionaux que le Pape Léon XIII vient d'encourager, se tiennent ou vont se tenir en Italie dans plusieurs provinces, la Vénétie, la Lombardie, le Piémont, la Ligurie, l'Emilie, et probablement aussi dans la Toscane et dans les Romagnes. Les réunions du congrès régional de la Vénétie ont eu lieu à Venise le 8 et le 9 octobre ; celles du congrès régional lombard se tiendront à Bergame le 29 et le 30. Le mouvement catholique s'accroît et donne les meilleures espérances pour l'avenir.

Les populations montrent en toute occasion que le gouvernement n'est pas avec elles. Le nouvel archevêque de Naples, à qui le gouvernement refuse l'*exequatur* et le revenu de sa mense, a été reçu triomphalement dans sa ville épiscopale ; l'évêque de Chieti, à qui l'on prétend contester sa qualité d'évêque, est l'objet de la vénération de ses diocésains ; le nouvel évêque d'Ivrée, Mgr Riccardi, a été reçu en triomphe par son peuple ; Mgr Rotelli, le nouvel évêque de Montefiascone, a été reçu non-seulement par la population en fête, mais par les autorités elles-mêmes, qui sont parfaitement d'accord avec lui, de sorte que le gouvernement s'est vu obligé de lui accorder l'*exequatur*.

On a dit que Léon XIII, dans sa lettre au cardinal Nina, s'était montré très-conciliant pour les pays même les plus hostiles à l'Église et qu'il avait réservé ses rigueurs pour l'Italie ; c'est oublier qu'il y a deux Italie, l'une profondément catholique, l'autre révolutionnaire ; Léon XIII est sévère pour celle-ci,



mais, c'est pour défendre les droits de celle-là, qui est la vraie Italie et qui comprend la grande majorité de la population.

### France.

Malgré les menaces des républicains contre l'enseignement religieux et contre les congrégations, nous pouvons dire que, cette année, les établissements scolaires tenus à Paris et en province par les congrégations enseignantes, notamment par les jésuites, ont reçu plus d'élèves que les années précédentes.

La *Semaine religieuse* de Toulouse nous apporte de précieux renseignements sur le nouveau supérieur général des Lazaristes et des Filles de la Charité. M. Fiat n'a pas plus de quarante-cinq ans. Il est né dans le diocèse de Saint-Flour, d'une famille de paysans et, avec une humilité qui l'honore, il parle très-volontiers du troupeau qu'il gardait aux jours de son enfance.

Ce trait n'est pas le seul par lequel M. l'abbé Fiat ressemble à saint Vincent de Paul, son illustre prédécesseur. Il se plaignait avec larmes, à ses parents, de ce que les écarts de ses brebis le détournaient trop souvent de la prière, et il demanda d'être appliqué à l'étude. Il fit de grands progrès. Devenu prêtre dans la congrégation de la mission, il fut envoyé comme professeur au Séminaire de Montpellier, vers 1858.

Dans les intervalles de ses cours, on le vit donner les soins les plus paternels à une maison d'orphelines que les Sœurs de son institut dirigent dans la même ville.

Au bout de huit ans, discerné par ses supérieurs, malgré son extrême modestie, il fut appelé comme sous-directeur au Séminaire de la rue de Sévres, à Paris. C'est à lui principalement que cette communauté fut confiée tout le temps qu'elle dut émigrer dans les Landes, auprès du berceau de saint Vincent, pendant les affreux événements auxquels la capitale fut livrée en 1870 et 1871.

Le R. P. Etienne lui donna peu à peu une telle part dans son administration, que, ne pouvant plus suffire aux affaires dans sa dernière infirmité, il disait souvent : « Adressez-vous à l'abbé Fiat, toutes mes intentions lui sont connues. »

Après la mort de cet éminent supérieur, M. Fiat ne dut, croyons-nous, qu'à son âge trop peu avancé, la satisfaction d'échapper aux suffrages de ses confrères. M. Boré fut élu.

Il est d'usage dans la congrégation de Saint-Lazare que le

général mourant laisse dans une cassette deux noms qu'il recommande, par là même, plus spécialement à l'attention du chapitre. Le premier des deux inscrits dans le secret du Père Boré s'étant trouvé être M. Fiat, celui-ci a gouverné la Compagnie, comme vicaire-général, depuis le 3 mai jusqu'au jour de son élection à la charge suprême, qui a eu lieu le 4 septembre dernier.

Cet intervalle de quatre mois a été nécessaire pour faire venir des pays les plus lointains, jusque du Japon et du Pérou, ceux des religieux auxquels le droit de vote est assuré par les constitutions canoniques.

Espérons que ces vaillants missionnaires n'auront pas de longtemps à quitter leurs chrétientés pour une semblable opération. La jeunesse du R. P. Fiat promet une direction stable, comme ses vertus et ses talents assurent une sainte prospérité aux deux branches de sa grande famille.

**DIOCÈSE DE BAYONNE.** — L'entrée solennelle de Mgr Ducellier dans sa ville épiscopale a eu lieu le mercredi 10 octobre, avec tous les honneurs exigés par la loi, et avec le concours empressé de toute la population. Le soir, il y a eu illumination générale.

**BEAUVAIS.** — L'entrée solennelle de Mgr Hasley s'est faite avec la même pompe et le même concours. Les démonstrations sympathiques et respectueuses des populations ont montré une fois de plus que, laissées libres d'exprimer leurs sentiments, elles sont profondément attachées à leur religion nationale et sont bien éloignées de nourrir contre le clergé ces sentiments de haine qu'une impiété aussi grossière qu'antipatriotique cherche à leur inspirer.

**BORDEAUX.** — Mgr Moréno, de l'ordre des Carmes et évêque de la Basse-Californie, vient d'arriver à Bordeaux, après avoir séjourné quelque temps en Espagne ; il doit se rendre en Belgique et en Autriche, d'où il reviendra à Rome, où il était venu l'année dernière.

Mgr Moréno est né à Guadalaxara (Mexique), le 8 septembre 1839. Entré d'abord au couvent des Carmes de la ville de Puebla, il vint en France en 1862, pour continuer ses études de théologie scolastique au couvent des Carmes-Déchaussés de Bagnères-de-Bigorre. Quelque temps après, il fut ordonné prêtre par Mgr Laurence, évêque de Tarbes.

En 1870, pendant les événements désastreux qui affligeaient la France, Mgr Chéca, archevêque de Quito (Équateur), le

même qui fut empoisonné par la secte maçonnique, le jour du Vendredi-Saint 1877, emmena, à son passage à Bagnères, le P. Raymond de Saint-Joseph (Moréno) en Espagne, à titre de confesseur et secrétaire. Bientôt après, il l'envoya traiter à Rome des affaires relatives à son diocèse.

En 1873, Pie IX, préoccupé du déplorable état religieux de la Basse-Californie, demanda séparément à l'archevêque de Mexico et à celui de Guadalajara de lui désigner un sujet capable d'administrer avec fruit le Vicariat apostolique qu'il se proposait de fonder dans ce pays. Sans s'être concertés, les deux prélats lui désignèrent le R. P. Raymond de Saint-Joseph.

La consécration épiscopale eut lieu à Guadalajara, le 26 avril 1874. Arrivé à La Paz, chef-lieu de son vicariat, Mgr Moréno, évêque d'Euménie *in partibus*, trouva à peine quatre prêtres employés à évangéliser ce vaste territoire, presque aussi grand que la France. La plupart des églises y étaient en ruine, et quelques rares catholiques remplissaient leurs devoirs religieux. Mgr Moréno se mit à l'œuvre, parcourant en tous sens les régions montagneuses de son immense vicariat, prêchant et administrant les sacrements avec un zèle infatigable, laissant partout les populations remplies de vénération et d'enthousiasme pour sa personne, et recueillant partout des fruits abondants de conversion et de salut.

Bientôt la secte maçonnique s'émut des magnifiques résultats obtenus par le zèle apostolique de Mgr Moréno, et toute sa fureur se déchaîna. Les luttes commencèrent, mais elles trouvèrent le jeune et vaillant apôtre préparé pour les soutenir. La persécution ne réussit pas à abattre son courage. Sourde et cauteleuse d'abord, bientôt elle jeta le masque et ne recula plus devant les moyens violents pour triompher. Deux fois Mgr Moréno fut emprisonné et jeté dans un cachot infect, en pâture à la vermine. Par deux fois on a tenté de l'empoisonner. Un jour, c'est un coup de revolver qu'on lui tire à bout portant; une autre fois, c'est un vigoureux coup de poignard qu'un sicaire aposté lui porte, et toujours la main de Dieu protège le jeune évêque, parce que la Providence le réserve, sans doute, pour d'autres luttes, et surtout, espérons-le, pour travailler longtemps encore à cultiver le champ qu'elle lui a confié.

Furieuse, enfin, de ne pouvoir venir à bout de ce *moine maudit*, comme elle l'appelait, et dont la parole ardente entraînait

les populations, la secte le fit exiler du territoire le 1<sup>er</sup> novembre 1876.

De sa retraite de San-Francisco, capitale de la Haute-Californie (États-Unis), et grâce à la générosité d'un riche protestant, il vint à Rome, en juin de l'année dernière, époque mémorable du Jubilé épiscopal de Pie IX. Le Saint-Père s'empessa de le recevoir. En le voyant, il dit aux prélats de son entourage : « Voici un évêque qui vient du pays de l'or; et pourtant il est le plus pauvre des évêques. » Il pourvut à ses besoins du moment, lui fit plusieurs présents précieux, lui mit en main de riches aumônes et le congédia en lui disant avec tendresse : *Va, Figlio; ti benedico, et Iddio sia con te.* « Va, mon fils, je te bénis et que Dieu soit avec toi. »

Tel est le confesseur de la foi que la France possède en ce moment.

ORLÉANS. — Un grand deuil vient d'affliger le diocèse d'Orléans : Mgr Dupanloup est mort subitement dans la soirée du 11 octobre. On trouvera plus loin des détails. Nous rappelons ici que la souscription ouverte par Mgr Dupanloup en faveur des vitraux de Jeanne d'Arc dépasse aujourd'hui 103,000 francs; l'illustre Prélat désirait arriver au chiffre de 150,000 francs; ce chiffre sera certainement atteint, et les vitraux de la cathédrale d'Orléans resteront comme un témoignage du patriotisme de l'évêque que Dieu vient de rappeler à lui.

Mgr Coullié, évêque de Sidonie *in partibus* et coadjuteur avec future succession de Mgr Dupanloup, est aujourd'hui évêque d'Orléans. Ce prélat est né à Paris le 15 mars 1829. Il fit ses études au petit séminaire de Paris, où il eut pour maître l'évêque qu'il devait remplacer sur son siège.

Après avoir terminé ses études classiques, le jeune lévite entra au grand séminaire Saint-Sulpice, où il professa la philosophie avec succès. Ordonné prêtre à Paris le 23 décembre 1854, il fut nommé vicaire de la paroisse Sainte-Marguerite, où il passa quatre ans. Après dix autres années consacrées au vicariat de Saint-Eustache, il fut nommé en 1872 premier vicaire à Notre-Dame des Victoires, où il resta deux ans, et fut appelé par le vénérable cardinal archevêque de Paris, en 1874, promoteur de son officialité à la place de M. l'abbé d'Hulst, devenu vicaire général.

Déjà chanoine honoraire de Nancy et de Saint-Dié, il fut nommé vers la même époque chanoine honoraire de la métropole.

QUIMPER. — M. Hautin, l'adjoint qui s'est distingué, comme on l'a vu, dans l'affaire des Frères de Lambézellec, a adressé la lettre suivante à l'*Océan* de Brest :

Lambézellec, 8 octobre 1878.

Monsieur le rédacteur,

Dans l'*Océan* d'hier se trouve un article très-long ayant pour titre : « Résumé historique de l'affaire des Frères de Lambézellec », extrait, dites-vous, du *Journal de Rennes*. Vous prenez soin, avant cette reproduction, d'appeler d'une manière toute particulière l'attention de vos lecteurs sur ce récit que vous ajoutez être très-authentique.

Eh bien, permettez-moi, monsieur le rédacteur, de contester absolument l'authenticité de cet article dans les détails qui s'y trouvent me concernant, soit relativement à mon inflexibilité ou au peu d'élévation de mes sentiments humanitaires vis-à-vis d'orphelins pensionnaires de l'établissement des Frères, soit sur ma présence un dimanche quelconque dans les classes de cette école, faisant disparaître avec soin tous les insignes religieux.

Je proteste contre ces assertions et je défie M. le Frère Camérin d'affirmer sur son honneur que les dires ci-dessus du *Journal de Rennes* soient vrais.

Mes concitoyens connaissent mon caractère et auront certainement, s'ils lisent votre journal, bientôt fait justice des allégations contenues dans l'article en question, où je suis, il faut le dire, pris à partie d'une manière si particulière. Aussi n'est-ce pas pour eux que je réponds aux dites faussetés débitées sur mon compte, mais bien pour éclairer vos lecteurs impartiaux qui, ne me connaissant pas, auraient pu me juger d'après ces faits erronés.

J'ose compter, monsieur le rédacteur, sur votre impartialité pour obtenir dans le prochain numéro de l'*Océan*, ainsi que la loi et l'usage l'accordent, l'insertion de cette réponse à une attaque personnelle.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

HAUTIN F.,

adjoint-maire de Lambézellec.

Voici la réponse qu'a faite à cette lettre le Frère directeur.  
Lambézellec, le 9 octobre 1878.

Monsieur le rédacteur,

Je vous remercie de la promptitude avec laquelle vous avez bien

(1) Nous avons reproduit cet article dans notre dernier numéro, en l'empruntant à la *Défense*. (N. de la Réd.)

voulu me communiquer la lettre que vous a écrite M. Hautin, concernant un résumé historique de l'affaire des Frères de Lambézellec, paru dans le *Journal de Rennes*.

L'auteur de ce résumé était, paraît-il, très bien informé, car JE PEUX AFFIRMER, de la manière la plus catégorique, l'exactitude des faits, en ce qui concerne les trois petits orphelins. Le plus jeune de ces enfants et sa tante peuvent, du reste, témoigner de l'inflexibilité de M. l'adjoint Hautin.

Quant à l'enlèvement, des classes, de tout insigne religieux, y compris le Christ, le fait est indéniable, et plusieurs personnes dignes de foi m'affirment que M. le maire, M. Hautin et M. Tonnadre ont assisté à cet enlèvement, s'ils n'y ont pas présidé.

Je me borne, monsieur le rédacteur, à ces quelques lignes, qui me paraissent suffisantes pour répondre à la lettre de M. Hautin.

Il est possible que les sentiments humanitaires de cet honorable officier municipal soient ordinairement assez élevés, mais, dans la circonstance en question, ils ne se sont pas montrés tels.

Veillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de mon profond respect, avec lequel j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble et obéissant serviteur,  
Frère CAMÉRIN.

*P.-S.* — Les bénitiers ont été arrachés, et comme ils ne pouvaient pas toujours être détachés assez vite, au gré des opérateurs, plusieurs ont été brisés.

RODEZ. — La procession des reliques de sainte Foy a été faite très-solennellement à Rodez le dimanche 6 octobre. Le Saint-Père avait accordé, à l'occasion de la fête de sainte Foy, de précieuses indulgences aux fidèles qui visiteraient la cathédrale de Rodez, où les reliques étaient exposées, pendant l'octave de la fête.

TARBES. — Les pèlerinages se succèdent à Lourdes. Les pèlerins semblent se hâter de profiter des derniers beaux jours pour se presser autour de la grotte miraculeuse. Huit cents Alsaciens, Francs-Comtois, Lorrains, Bourguignons, partis de Dijon le 25 septembre, arrivaient à Lourdes dans la nuit du lendemain, et le matin du 27 ils trouvaient quatorze cents Bretons du diocèse de Quimper, qui terminaient leur pèlerinage par une communion générale, tandis que les Bourguignons commençaient le leur, auquel se joignaient des Irlandais, des Portugais, des Belges et même des Hollandais.

Un des membres du pèlerinage bourguignon a envoyé ce récit à l'*Univers* :

Le pèlerinage bourguignon avait conduit à Lourdes plus de quarante malades. A-t-il reçu quelques-unes de ces grâces sensibles dont a été si richement favorisé, il y a quelques mois, le pèlerinage de Paris ? Je ne puis citer tout ce qu'on raconte des bontés de Notre-Dame de Lourdes, mais je puis bien dire ce que j'ai vu de mes yeux. Je n'apprécie pas, je constate.

Une jeune fille de Prangey, canton de Longeau (Haute-Marne), était atteinte d'un squire qui, depuis quatorze mois, ne lui permettait de prendre aucune nourriture solide. Administrée le jour même de la Fête-Dieu, on s'attendait à chaque instant à sa mort. Quand le pèlerinage bourguignon fut décidé, elle fit à la sainte Vierge une neuvaine à l'effet d'obtenir assez de force pour être transportée à Lourdes. Ce premier vœu s'est réalisé. Que s'est-il passé à Lourdes ? Le lendemain de notre arrivée, la jeune fille marchait sans aucune aide, mangeait comme tout le monde, et elle se disposait à gravir avec nous la montagne de Betharram, si la prudence des directeurs du pèlerinage ne l'en eût empêchée....

Un employé du chemin de fer du canton de Mélisay, arrondissement du Lure (Haute-Saône), se traînait avec peine sur deux béquilles en arrivant à Lourdes. En sortant de la piscine, il est allé à la grotte sans aucun appui, et depuis il continue de se passer du secours de ses béquilles.

Un enfant de Montceau (Saône-et-Loire), qui n'avait jamais marché, bien qu'il ait quatre ans, s'est mis à marcher seul en sortant de la piscine, mais à marcher comme un enfant qui s'essaye et a besoin d'apprendre. Toujours est-il qu'il marche. Je recommande ces faits à M. Sarcey, puisqu'il assume les fonctions de l'avocat du diable dans cette cause des faveurs de la sainte Vierge pour la France. On signale beaucoup d'autres faveurs accordées par la sainte Vierge au pèlerinage bourguignon, sans parler de celles qui, purement intérieures, restent un secret entre la sainte Vierge et l'heureux privilégié, et qui ne sont pas les moins merveilleuses.

### Étranger.

ALLEMAGNE. — A un dîner donné par l'empereur d'Allemagne à Wilhemshöhe après les grandes manœuvres qui ont eu lieu à la fin de septembre, on remarquait le vicaire général de Fulda et le curé catholique de Cassel. L'empereur Guillaume s'est longuement entretenu avec Mgr Halne, en le félicitant d'avoir établi de fait par sa modération un *modus vivendi* dans son diocèse entre le gouvernement allemand et l'Église catholique.

L'empereur, à cette occasion, a exprimé nettement l'espoir de voir terminer la lutte entre le gouvernement allemand et le Saint-Siège, à la satisfaction des deux parties.

ANGLETERRE. — De nombreuses conversions sont signalées en Angleterre ; nous reviendrons sur ce sujet.

SUÈDE. — Un synode luthérien vient de se tenir dans ce pays ; nous donnerons des détails dans notre prochain numéro.

### Missions.

ORDINATIONS. — Le 21 septembre dernier, dans la chapelle du séminaire des Missions étrangères de Paris, Mgr Delaplace, vicaire apostolique du Pé-tché-ly septentrional, a fait une ordination à laquelle ont pris part 67 élèves du séminaire : 16, pour la prêtrise ; 8, pour le diaconat ; 25, pour le sous-diaconat ; 7, pour les ordres mineurs ; 10, pour la tonsure, et 1, pour la tonsure et les ordres mineurs.

AFRIQUE CENTRALE. — Mgr Comboni, vicaire apostolique de l'Afrique centrale, a adressé la lettre suivante au Saint-Père :

Chartum, dans la Nubie supérieure, 28 juin 1878.

Très-Saint-Père,

J'aurais déjà dû présenter à Votre Sainteté l'hommage de mon affection profonde, de ma soumission absolue et de mon entier dévouement, car, à mon arrivée à Chartum, vers le milieu du mois d'avril dernier, j'ai eu la consolante nouvelle de l'heureuse et merveilleuse exaltation de Votre Sainteté sur la Chaire de saint Pierre. Mais les souffrances indicibles d'un pénible voyage de soixante-dix-sept jours du Caire ici, la fatigante traversée du grand désert sous une chaleur de près de 60 degrés, et l'obligation de reprendre les travaux considérables de mon laborieux vicariat, que j'ai trouvé en proie au fléau d'une épouvantable disette, m'ont conduit, presque sans m'en apercevoir, à remettre jusqu'à ce moment ce respectueux et filial hommage de mon cœur. Aussi ai-je dû me contenter pour le moment de vous faire parvenir mes félicitations par le moyen du vénérable cardinal préfet de la Propagande et de l'Éminentissime cardinal secrétaire d'État.

Permettez maintenant, Très-Saint-Père, que moi, tous les prêtres et ouvriers évangéliques de l'Afrique centrale membres de mon *Institut des missions pour la Nigritie*, établi à Vérone, les excellentes sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, qui travaillent avec tant de zèle dans mon vicariat et les sœurs missionnaires élèves de mon *Institut des pieuses Mères de Nigritie*, fondé à Vérone sous les auspices de l'Éminent cardinal di Canossa, permettez-nous, dis-je, de déposer à vos pieds sacrés, comme l'ont déjà fait tous vos fidèles enfants répandus dans l'univers entier, l'humble et chaleureux applaudissement par lequel nous vous saluons Pontife et roi, Vicaire



de Jésus-Christ sur la terre, et digne successeur de l'angélique Pie IX, de ce Saint, de ce Fort, de ce Grand, dans lequel l'amour de Dieu tout-puissant avait gravé si largement ses propres caractères et tracé une image si sublime de lui-même. Accueillez les hommages respectueux de nos cœurs et les sentiments aussi ardents que sincères de notre soumission humble et illimitée, de notre vénération et de notre amour.

Vous êtes, ô Léon ! l'élu de Dieu, le don précieux que son cœur, dans les trésors infinis de son amour pour l'Église, tenait en réserve pour la consoler du triste veuvage dans lequel l'avait laissée la mort de votre illustre prédécesseur. Vous êtes le grand-prêtre de la nouvelle alliance, le pilote expérimenté de l'arche mystique du pacte éternel, hors de laquelle il n'y a pas de salut, le grand centre de cette unité catholique que le grand Pie IX éleva au sommet de la perfection et de la grandeur. Vous êtes la pierre fondamentale de l'Église de Jésus-Christ, le témoin sincère de sa révélation, le dépositaire fidèle de sa doctrine, l'interprète infallible de ses oracles, le soutien intrépide de ses autels, le juste vengeur de ses lois, le propagateur légitime de sa religion, le lion invincible de Juda qui triomphe de ses ennemis, l'astre éclatant qui répand la vraie lumière parmi les ténèbres de l'univers, le Pontife souverain, le maître infallible de la vérité, le pasteur suprême des âmes, de qui le monde attend la paix, et qui les réunira toutes à l'ombre de l'unique bercaïl de Jésus-Christ.

Mais parmi les âmes qui attendent du Vicaire de Jésus-Christ la bénédiction et la vie, il se trouve plus de cent millions d'infidèles qui constituent le vicariat de l'Afrique centrale, la mission apostolique la plus peuplée, la plus vaste et la plus difficile de l'univers.

Nous, membres des trois susdits instituts, nous sommes disposés à souffrir toutes les privations, à braver tous les périls et toutes les fatigues, compagnes inséparables de notre apostolat, et nous sommes disposés à endurer même le martyre pour gagner à l'Église catholique une portion si vaste et si désolée du troupeau de Jésus-Christ.

Toute notre confiance repose dans le Sacré-Cœur de Jésus, dans Notre-Dame du Sacré-Cœur, dans saint Joseph, époux de la Vierge et père nourricier de Notre-Seigneur, et enfin en vous, en qui Pierre revit et qui êtes le corps visible du corps mystique du Verbe divin d'où découle la parole de salut et d'où jaillit la source de la vie.

Daignez, ô Léon, jeter un regard compatissant vers cette partie délaissée de l'héritage sublime du Christ, au rachat de laquelle nous voulons consacrer nos esprits, nos cœurs et nos vies ; accordez-lui une de ces bénédictions particulières qui la fasse ressusciter et lui donne la fécondité de la vie. En attendant, prosterné devant votre sainte Majesté de Pontife et de Roi, vous renouvelant l'offrande pleine et entière de mon affection, de ma déférence et de mon dévouement

illimité, je baise avec respect vos pieds sacrés, et j'implore pour nous tous votre bénédiction apostolique.

† DANIEL COMBONI,  
évêque de Claudiopolis, vicaire apostolique  
de l'Afrique centrale.

---

## AU VATICAN

Ce n'est pas sans motif, dit une correspondance adressée de Rome au *Courrier de Bruxelles*, que le Pape Léon XIII a dû signaler les calomnies et les attaques déloyales qui viennent des ennemis de l'Église dans le but de refroidir l'ardeur et la générosité des fidèles à l'endroit du Denier de saint Pierre. Voici un trait récent. Le journal *l'Italie* a parlé de chasses que le Pape aurait ordonné d'organiser dans les jardins du Vatican et, ainsi, tout en osant lui prêter les goûts frivoles qui distinguent les gens du Quirinal, il a espéré amoindrir le prestige de son autorité et de ses malheurs. Or, je suis allé aux informations et la prétendue nouvelle de *l'Italie* me fournit l'occasion de montrer une fois de plus l'esprit d'économie et de sage bienfaisance qui anime le Saint-Père. Il y a quelques jours, Sa Sainteté, se trouvant à la promenade dans les jardins du Vatican, observa un antique instrument de chasse connu sous le nom de *roccolo* et réduit dans le plus mauvais état. En même temps, le Saint-Père apprit qu'un chasseur attaché nominalelement au service du palais apostolique continuait de toucher en cette qualité des appointements fixes. Tout d'abord le Pape aurait voulu supprimer ce traitement, mais comme on lui a fait observer qu'il s'agissait d'un pauvre père de famille ayant besoin de compter sur sa pension et habitué de longue date à la recevoir, il a ordonné que le susdit instrument de chasse fût réparé, que le chasseur pût continuer son service et enfin que la meilleure partie du produit de la chasse fût distribuée aux pauvres. Et voilà ce que le journal *l'Italie* a osé appeler « les chasses de Léon XIII dans les jardins du Vatican ! »

Un autre journal, la *Capitale*, écrit cet infâme article :

*Les vacances au Vatican.* — Dans ce palais splendide, où l'on voudrait faire accroire aux imbéciles que le *faisant fonction* de Dieu est prisonnier, on éprouve aussi l'influence du climat et l'on s'y sent

porté vers ce bienheureux *farniente* qui constitue en si grande partie le caractère italien.

Léon XIII, le grand Lama du catholicisme en faillite, a décrété qu'il suspendait les audiences, même celles des dicastères ecclésiastiques, pour tout le mois d'octobre. Tous les adeptes de la sacrée boutique se donneront donc du bon temps en ce mois consacré au dieu Bacchus, et qui sait si quelque soir, en traversant la place Saint-Pierre, le majestueux silence qui y domine ne sera pas troublé par les accords d'une valse ou d'une polka... Ce seront les prisonniers qui dansent, chantent, sautent et rient à la barbe des imbéciles qui envoient le Denier et du gouvernement qui ne fait pas cesser cette plaisanterie !

Qu'on nous pardonne cette citation. La vérité est, comme le dit un correspondant de l'*Univers*, qu'en fait de vacances, il n'y en a point au Vatican. Les congrégations romaines seules interrompent leurs travaux du 2 octobre, fête des SS. Anges Gardiens, au 11 novembre, fête de saint Martin. Quant au Pape Léon XIII, il travaille sans relâche et ne se repose qu'en changeant d'occupation, c'est-à-dire qu'il donne des audiences chaque jour. Ce matin, 8 octobre, de nombreux fidèles ont eu la consolation de le voir. Hier, il en avait réuni plus de 400 autour de sa personne. Il y avait plusieurs Orientaux, et aussi le consul français de Tunis et sa famille. L'affabilité, la bonne grâce, la douceur apostolique du Pape séduisent tous les fidèles, qui emportent les impressions les plus reconnaissantes. Grâce à une assistance où Dieu se manifeste visiblement, Léon XIII qui, dans le premier temps de son pontificat, semblait devoir succomber sous le poids de son ministère universel, a acquis plus de force, plus d'aptitude à son travail incessant. Bien mieux, il a communiqué à ceux qui l'entourent cette force, cette énergie du travail. Nul ne se repose au Vatican.

Le même correspondant donne d'intéressants détails sur plusieurs des audiences accordées par le Pape dans ces derniers jours.

Le Saint-Père a reçu en audience particulière Mgr Schiaffino, qu'il a récemment préconisé évêque de Nissa *in partibus*. Le pieux évêque, qui est général de l'ordre des Olivétains, apportait un exemplaire richement relié des poésies et des inscriptions des fidèles génois en l'honneur de leur archevêque, Mgr Magnasco, lequel vient de célébrer son jubilé épiscopal, et Sa Sainteté, agréant ce don avec sa bonne grâce habituelle, a daigné charger Mgr Schiaffino de remercier les oblats et de

leur transmettre ses tendres bénédictions. Du temps qu'il était cardinal, Léon XIII, qui savait les vertus et les qualités éminentes du Rme P. abbé Schiaffino, l'honorait de son amitié. Comme tout le monde, il était épris de ce religieux trouvant le temps de diriger son ordre avec ce tempérament de justice et de douceur qui est le propre des hommes de grande autorité ecclésiastique, et en même temps d'évangéliser les villes de Rome, de Florence, de Naples, de Gènes, de Venise, pour le bien des âmes, l'honneur du Saint-Siège et la gloire de l'Église. Il n'y a donc eu que le général des Olivétains à être surpris de son élévation à l'épiscopat. Les moines olivétains et les fidèles de la Péninsule s'en sont réjouis et remercient le Pape de ce noble choix.

Le Saint-Père a reçu aussi en audience privée M. l'abbé Pietro Balan dont le nom est illustre en Italie tant à cause des polémiques qu'il a soutenues dans la presse religieuse, qu'à cause de ses travaux d'érudition. Cet écrivain avait l'honneur de remettre à Sa Sainteté le premier volume de sa *Storia d'Italia*. Léon XIII, qui aime à encourager les savants et à s'entretenir avec eux, a loué M. l'abbé Balan et lui a fait un présent.

L'*Osservatore romano* rapporte que le Pape, en qui revivent les grandeurs de Léon X et de Nicolas V, a donné, parlant à M. l'abbé Balan, des éloges au zèle et à l'apostolat de Mgr Tripepi, lequel tient au palais Altemps des conférences populaires sur l'histoire des Papes. En ce moment même, Mgr Tripepi traite des Papes du onzième siècle tels que saint Léon IX, saint Grégoire VII, Urbain II, sur la mémoire desquels se sont acharnés les ennemis de l'Église.

Le 10 octobre, Sa Sainteté a donné une grande audience à 500 femmes du peuple de Rome, faisant partie d'un cercle fondé en 1871 et placé sous la protection du Sacré-Cœur de Jésus. Les dames du patriciat ont tenu à honneur d'être les promotrices de ce cercle et des autres cercles qui, sous des vocables différents, sont agrégés à la société primaire des Bonnes-Œuvres; le cercle présenté à Sa Sainteté par Mme la marquise Sampieri, vice-présidente, n'était formé que des femmes du peuple de quatre paroisses de Rome. Or, comme il y a dans la ville cinquante-deux paroisses, on peut juger approximativement des sentiments de la population féminine de Rome à l'égard du Saint-Siège. Ce senti-

ment était d'ailleurs proclamé d'une façon étrange, ces jours passés, devant le tribunal civil, où un accusé répondait au président :

« On le sait... toutes les femmes de Rome sont cléricales. »

Léon XIII a parcouru les rangs de ces cinq cents Romaines, donnant à toutes sa main à baiser et accompagnant sa bénédiction de paroles émues et édifiantes.

On attend ces jours-ci à Rome un grand pèlerinage espagnol, composé d'environ 1500 personnes. Les pèlerins sont arrivés à Civita-Vecchia; mais, quoique tous fussent en parfaite santé et qu'aucune maladie épidémique ne régnât dans les lieux d'où ils sont partis, la commission sanitaire italienne leur a imposé une quarantaine qui ne leur permettra pas d'être à Rome avant quelques jours. C'est là une de ces tracasseries révolutionnaires qui ne peuvent plus étonner personne.

## LA CONTRE-RÉVOLUTION

Nous avons reçu, trop tard pour l'insérer dans notre dernier numéro, cette lettre qui n'a d'ailleurs pas perdu de son intérêt.

A M. Chantrel, Directeur des *Annales catholiques*.

Monsieur le Directeur,

Vous avez publié dans votre Revue une lettre insérée depuis quelques jours dans *l'Union de l'Ouest*, et attribuée à M. le comte de Falloux. Vous l'avez accompagnée d'excellentes critiques démontrant victorieusement que cette lettre est une faute impardonnable. Permettez d'ajouter quelques nouvelles observations confirmant vos censures très-légitimes.

L'auteur de la lettre attribuée à M. de Falloux, prétend que le mot de contre-RÉVOLUTION n'a aucune exactitude parce que la contre-Révolution est aujourd'hui dans la pensée de fort peu de gens et n'est, l'expérience l'a bien prouvé, au pouvoir de personne.

Le raisonnement philosophique le plus élémentaire suffit pour démontrer l'absurdité de cette proposition.

En effet, la doctrine révolutionnaire est celle qui remplace dans la vie sociale les droits inaliénables de Dieu par les prétendus droits de l'homme, inaugurés dans la trop célèbre Déclaration de 1789. La contre-Révolution ou la réalisation de la doctrine contre-révolutionnaire sera donc la réintégration des droits de Dieu dans la vie sociale. Est-ce que, par hasard, le rédacteur anonyme de *l'Union de l'Ouest* trouverait que le dernier programme est inexact? Qu'il prenne garde, car ce serait battre en brèche le *Syllabus*, qui est le programme le plus anti-révolutionnaire qu'il soit possible d'imaginer.

C'est encore une erreur de droit et de fait d'affirmer que *la contre-Révolution est dans l'esprit de fort peu de gens*. La contre-Révolution, telle que nous l'avons définie, doit être dans l'esprit de tout catholique, puisque tout catholique dit chaque jour dans sa prière : *Adveniat regnum tuum*, que votre règne arrive, aussi bien sur la terre que dans le ciel, aussi bien dans la vie politique et dans la vie sociale que dans la sphère purement religieuse. Ce souhait nous paraît anti-révolutionnaire au premier chef. Nous ne croyons pas que ce souhait soit proféré *par le très-petit nombre*. D'ailleurs, quand cela serait? Depuis quand la doctrine de la vérité doit-elle subir le triste baptême du suffrage universel? C'est bon pour la Révolution de saluer de pareils dogmes.

N'oublions pas — et ici nous abordons la question de fait — que le dogme anti-révolutionnaire du règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ (ce suffrage en vaut un autre) a été enseigné par l'aristocratie de l'Église, c'est-à-dire par les saints, par les Papes, par les conciles, par les théologiens de toutes les époques. Pour ne citer que deux autorités, nous engageons fortement le collaborateur anonyme de *l'Union de l'Ouest* à méditer les œuvres de NN. SS. d'Angers et de Poitiers; il trouvera dans les doctes écrits de ces deux éminents théologiens d'exactes et intéressantes définitions de la contre-Révolution.

Le même publiciste anonyme apprendra aussi que la

contre-Révolution est au pouvoir de tout fidèle qui s'efforce de propager le règne de Jésus-Christ autour de lui.

Nous ajoutons qu'il faut qu'il en soit ainsi, car autrement dans quel but l'immortel Pie IX aurait-il promulgué l'Encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus*? Dans quelle intention aurait-il multiplié ses condamnations de l'esprit révolutionnaire et aussi du libéralisme qu'il déclarait *pire que la Commune*? Je viens de prononcer le mot de *libéralisme*, je lui dois quelques observations en finissant.

La lettre de *l'Union de l'Ouest* ne nous a point surpris.

Après l'oraison funèbre du *libéralisme* si hardiment prononcée à Chartres par le comte de Mun, il était naturel de rencontrer les dernières convulsions de l'erreur libérale. Ces dernières manifestations ne doivent point nous troubler. L'école a vécu, elle est jugée. Son impuissance éclatante est manifeste pour tout le monde. En politique, elle a fait échouer la restauration de la monarchie chrétienne; dans l'Église, elle s'est efforcée — la pauvre insensée! — de diriger le concile du Vatican; au point de vue économique, elle a produit la *loi-Olivier*.

Partout impuissance et stérilité: voilà ses caractères principaux; nous comprenons parfaitement que le loyal et intrépide comte de Mun n'ait pas détourné la tête lorsque cette école a essayé de lui mordre le talon. Les moments du vigoureux réformateur sont trop précieux, pour lui permettre de s'attarder à jouter avec des ennemis désormais inoffensifs. Quant à *l'Union de l'Ouest*, nous conjurons sa rédaction de suivre ponctuellement le cours d'Économie politique de la Faculté de Droit d'Angers, et les leçons encore plus fructueuses des docteurs de la Faculté de théologie de Poitiers. Dans ces deux écoles, elle rencontrera une bonne définition de la contre-Révolution, définition parfaitement conforme à l'admirable discours de Chartres.

Agreez, etc.

VTE G. DE CHAULNES

## LE BUDGET DU PRESBYTÈRE.

Il est, de par le monde, un homme qui, dès sa jeunesse, est voué, par choix, aux durs sacrifices, aux vertus difficiles, aux services fatigants ; un homme qui élève l'enfance, instruit l'adolescence, soutient l'âge mûr et console la vieillesse ; un homme qui se dévoue pour le pauvre, se sacrifie pour la veuve, s'immole pour l'orphelin et prête son appui à toutes les infortunes ; un homme qui apprivoise les sauvages, civilise les barbares, pousse le peuple dans la voie du progrès et soutient les empires sur le penchant de la décadence ; un homme enfin qui réalise dans sa personne le plus bel idéal et exerce au dehors les plus sublimes fonctions : cet homme, c'est le prêtre.

Le prêtre opère ces merveilles par la parole et par la charité que féconde la grâce de Dieu. Mais si, pour la partie divine de son ministère, ce Thaumaturge cosmopolite a le miracle à ses ordres, pour les besoins matériels de son existence, il est soumis aux mêmes nécessités que le reste des hommes. On l'a compris dans tous les temps. Le sauvage, étonné de se trouver généreux, cueille pour l'homme à robe noire des fruits dans la forêt ; le barbare lui offre une part de ses conquêtes pour apprendre à cultiver l'autre ; le chrétien fervent le comble de dons, témoignage explicite d'une reconnaissance intelligente ; l'indifférent même lui vote, d'une manière parcimonieuse, il est vrai, quelques subsides, en attendant que l'impie, qui toujours suit l'indifférent, porte son aveugle scélératesse jusqu'à devenir le bourreau de son bienfaiteur.

Quelle est donc aujourd'hui, en France, la condition temporelle du prêtre catholique ? Question grave si l'on comprend la mission du sacerdoce et si l'on mesure la portée des préjugés qui s'obstinent à dénigrer ou à méconnaître son dévouement. Question importante surtout pour l'ordre politique, car, suivant le mot très-juste du comte de Maistre, *le sacerdoce doit être l'objet principal de la pensée souveraine*, et c'est par le prêtre surtout que le pouvoir fait parvenir partout les plus précieux bienfaits.

La condition temporelle du prêtre est réglée par le Concordat, qui lui assigne, en retour des biens vendus indûment par la Révolution, une *dotation convenable*. A ce titre, le prêtre reçoit du gouvernement un traitement fixe de neuf cents francs ; il reçoit, en outre, des communes, un logement, et des fidèles, des offrandes pour honoraires de messes et services religieux à l'occa-



sion des baptêmes, mariages et sépultures. Par toutes ces recettes réunies, le budget du presbytère va de mille à douze ou quinze cents francs pour les trois quarts des paroisses ; pour les paroisses les plus importantes, un quart à peine, il s'élève de dix-huit à deux mille francs. Les paroisses qui dépassent ce chiffre sont ceux des villes qui forment la très-minime exception.

Les dépenses du presbytère se réfèrent *extraordinairement* : 1° à l'emménagement du curé ; 2° au soutien de sa famille, si elle est pauvre ; 3° aux impôts tant personnels que mobiliers ; 4° aux charités obligatoires dans sa profession ; 5° aux voyages nécessaires, aux visites épiscopales et conférences ecclésiastiques. Les dépenses *ordinaires* ont trait : 1° à la nourriture, 2° aux vêtements, 3° aux livres, 4° au bois de chauffage et 5° aux gages et entretien d'une fille de service.

Sans entrer ici dans aucun détail, il est clair comme le jour que le budget du presbytère est en déficit. Notre conclusion est donc : 1° que, vu l'abaissement progressif des valeurs monétaires et le prix croissant de tous les objets nécessaires à la vie, le traitement des curés suffit à peine aux choses de première nécessité ; 2° que les curés, réduits à leurs seules ressources sacerdotales, et c'est le grand nombre, sont, par suite, dans un état de pauvreté extrême ; et 3° que le traitement des curés devant être convenable, le gouvernement ne remplit pas l'obligation qui lui est imposée par le Concordat.

Ce défaut de fidélité aux stipulations du Concordat est plus frappant si l'on examine la situation comparative des curés catholiques et des pasteurs protestants.

Les pasteurs protestants recevaient précédemment un traitement double de l'indemnité servie aux curés catholiques. En outre, ils ont la faculté d'épouser une femme qui leur apporte toujours une assez belle dot, et, à chaque enfant qui leur naît, ils reçoivent du gouvernement une augmentation, c'est, du moins, ce que m'affirme une personne que je crois bien informée. D'autre part, n'ayant pas été dépossédés de leurs biens immobiliers par la Révolution, ils perçoivent, par exemple, dans les quatre départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges et Doubs un revenu de 88,400 francs, qui n'a pas été, que nous sachions, imputé sur leur traitement. Malgré tous ces avantages pécuniers, les ministres protestants ont reçu du gouvernement une augmentation sur leur traitement fixe et les curés catholiques sont restés à l'état stationnaire. Et, bien que ceux-ci ne reçoivent qu'une

*indemnité*, rente prélevée sur des biens enlevés à l'Église et aujourd'hui encore détenus, pour une grande partie, par l'État; — tandis que les pasteurs protestants, qui n'ont droit à aucune indemnité, reçoivent un traitement, — nous savons combien les fous furieux du radicalisme se montrent disposés à supprimer le budget des cultes. Nous ne craignons pas ces menaces et nous demandons un peu plus de justice.

La disproportion de l'indemnité servie au clergé paroissial ne paraîtra pas moins frappante, si l'on compare le traitement du curé avec le traitement de l'instituteur. Pour me dispenser de raisonnement, je citerai un exemple.

Dans une paroisse que je ne nommerai pas, mais que je connais très-bien, le traitement total du curé est de quinze cents francs et le traitement de l'instituteur est de trois mille, juste le double. L'instituteur a dépensé, pour ses études, huit cents francs; le curé en a dépensé huit mille; le curé a acheté des livres pour plus de vingt mille francs, l'instituteur en a acheté pour vingt francs. L'instituteur met, chaque année, quinze cents francs de côté, et, quand il aura soixante ans d'âge, il touchera une pension de retraite. Si le curé avait placé l'argent dépensé pour ses études, il vivrait de ses rentes; mais parce qu'il a dépensé cet argent pour devenir prêtre d'abord, ensuite pour devenir prêtre instruit, il ne pourroit aujourd'hui à son entretien qu'en joignant à son traitement son revenu patrimonial, et il a en perspective, s'il devient, par l'âge ou les infirmités, impropre au service des âmes, de se trouver sans ressources.

Je ne ferai aucune critique des instituteurs primaires et des pasteurs protestants. Je ne gémirai point sur le sort des curés catholiques, bien que je sache leur position très-embarrassée. Mais, me plaçant au point de vue strictement légal, je dis que le gouvernement, ne remplissant plus les conventions du Concordat, c'est, pour la République, un devoir impérieux de porter *au moins à mille francs* le traitement des curés de France.

Ce n'est pas une grâce que je demande, c'est un acte de justice et de haute politique.

JUSTIN FÈVRE  
Protonotaire apostolique.

## MONSEIGNEUR DUPANLOUP.

L'Église de France, les lettres, l'enseignement viennent de faire une grande perte : Mgr *Félix-Antoine-Philibert* DUPANLOUP, évêque d'Orléans, membre de l'Académie française (1) et sénateur, est mort, vers sept heures du soir, le 11 octobre, au château de La Combe, en Dauphiné, chez M. Albert du Boys, son ami.

M. Etienne Récamier a donné, dans le *Français*, ces touchants détails sur les derniers moments de l'illustre prélat :

Le 25 septembre, il avait quitté la maison de Saint-Mesmin et était venu prendre quelque repos à La Combe pour se préparer à retourner à Orléans et, si sa santé le lui permettait, à entreprendre le voyage de Rome. Mais, dès son retour, ses amis eurent les plus tristes pressentiments, et un médecin dévoué qu'ils firent venir, le docteur Michaut, confirma leurs inquiétudes.

Le lundi 30, il ne put dire la messe et se fit porter dans un fauteuil pour assister au saint sacrifice, célébré par M. l'abbé Chapon, du diocèse d'Orléans.

Les jours suivants, il y eut un peu de mieux ; il put se promener avec M. du Boys et sa famille dans une belle allée couverte qui prolonge la terrasse du château et d'où l'on voit le pic de Chonne-Chaude et la gorge du Sappey. Il parla de l'ouvrage qui occupait ses journées, le traité de l'*Éducation des filles*, ouvrage prêt à paraître, et dont il devait léguer l'achèvement à M. l'abbé Lagrange.

Il rappela avec attendrissement les souvenirs de plus de quarante ans que ces lieux lui représentaient, les amis disparus, les conversions obtenues par la grâce de Dieu, l'abjuration de protestants qui avait eu lieu il y a quelques années dans la petite chapelle. Aujourd'hui, dit-il à ses amis, *je n'aime plus que le silence*, — et, comme un de ces interlocuteurs lui parlait d'une œuvre à commencer, il répondit : « Mon enfant, je ne suis pas pour longtemps en ce monde. » Il parla longtemps de Rome, où

(1) On sait que, à l'élection de M. Littré, il donna sa démission, qui ne fut pas acceptée, mais qu'il maintint en cessant dès lors de paraître à l'Académie.

il devait aller au mois de novembre; renoncer à ce projet fut son suprême sacrifice.

Le samedi 5 octobre, il fit avec une piété touchante le baptême du petit-fils de M. Duboys, dont il est le parrain.

Le dimanche 6, il eut une nouvelle et pénible crise d'étouffement; il ne put dire sa messe.

Le lundi et le mardi, il communia à la messe de M. l'abbé Chapon; la marche lui demandait de pénibles efforts.

Le 8 et le 9, sa conversation avait une élévation et une suavité plus grandes encore que de coutume. Appuyé sur sa table de travail, il cherchait, malgré des crises fréquentes, à feuilleter son manuscrit sur l'*Éducation* et à dépouiller son courrier; il dicta plusieurs lettres. On lui lut dans le *Correspondant* l'article du duc de Broglie intitulé : *Le secret du Roi*; il interrompit cette lecture par des remarques pleines de finesse.

Le vendredi 11, il fit encore son oraison dans l'*Esprit de saint Vincent de Paul*, livre qu'il affectionnait et dont presque toutes les pages sont annotées par lui. Malgré tous les efforts de M. l'abbé Chapon, qui l'engageait à se reposer, il poussa jusqu'à la fin des Complies la récitation de son bréviaire, et, quand il l'eut terminée, il dit avec satisfaction : *Je suis parvenu encore aujourd'hui à me mettre en règle!* Après avoir lu une lettre de Rome, il s'écria, en parlant de Léon XIII : Ah ! quelle grâce pour l'Église que ce Pape ! Il ordonna qu'on fit entrer dans sa chambre le petit Joseph du Boys, charmant enfant de cinq ans et demi, dont il aimait les prompts saillies et l'intelligence précoce.

On put porter son fauteuil au salon et terminer la lecture commencée la veille. A cinq heures, on le rapporta dans sa chambre. Mlle du Boys y plaça un grand crucifix qui avait appartenu à M. l'abbé Hastels, ancien vicaire général d'Orléans, il s'écria : *Ah ! que vous me faites plaisir.* Il demanda à M. Chapon de lui donner la sainte communion le lendemain matin, prévoyant qu'il ne pourrait pas dire sa messe.

M. Chapon lui fit une lecture de l'étude de M. Sainte-Beuve sur le comte de Maistre; il remarqua que ce travail était empreint d'une certaine impartialité, mais que l'élévation, la hauteur des vues n'étaient qu'artificielles; il opposa l'éloquence inspirée de M. de Maistre à l'esprit sceptique de Sainte-Beuve. Il recommanda à son interlocuteur la lecture des *Considérations sur la France*.

Puis il arrêta la lecture et pria qu'on le laissât seul pour dire

son chapelet. A peine avait-il commencé qu'un jeune homme, qui avait été éprouvé par de grandes peines, se présenta à la porte de sa chambre et demanda à se confesser, ce que l'évêque accorda immédiatement. Il reprit son chapelet, mais, au milieu de la récitation, une suffocation plus forte le surprit, il pressa sa croix sur ses lèvres.

Alors M. l'abbé Chapon lui dit : « Monseigneur, vous souffrez beaucoup, vous offrez vos souffrances au bon Dieu ? » Il fit un effort et répondit : « Oh ! oui, mon ami. » M. l'abbé Chapon ajouta : « Monseigneur, voulez-vous que je vous donne l'absolution ? » — « Oh ! oui, mon ami, » répondit-il d'une voix forte. Mais comme les soins qu'on lui prodiguait étaient impuissants à conjurer la crise, M. l'abbé Chapon récita la prière du « Souvenez-vous, » pour laquelle Mgr Dupanloup avait une dévotion toute spéciale, et à laquelle il put s'associer. Pendant qu'on envoyait chercher les saintes huiles, M. Chapon lui appliquait les indulgences plénières et lui faisait baiser une dernière fois le crucifix. M. Albert du Boys partageait ces pénibles devoirs avec le jeune vicaire d'Orléans, et Mgr Dupanloup s'éteignit ainsi dans les bras du plus ancien et du plus jeune de ses amis.

La nouvelle de la mort de Mgr Dupanloup, qui n'était pas attendue, a produit partout une vive impression. La presse amie a témoigné sa douleur, la presse ennemie n'en a parlé qu'avec respect, et ceux mêmes qui ignorent ce que c'est que le respect ont montré par leur joie indécente ou par le mépris qu'ils affectaient, quelle grande place occupait l'évêque d'Orléans dans cette armée catholique, qui est le dernier rempart de la société. Mgr Dupanloup a, en effet, défendu avec une vigueur et un éclat extraordinaires les causes les plus sacrées : la liberté d'enseignement, le pouvoir temporel du Souverain-Pontife, la liberté de l'Église ; toujours sur la brèche, toujours prêt à la lutte, on le trouvait toujours à la tête des combattants, comme il le fut, cette année même, lorsque l'impiété voulut célébrer l'apothéose du cynique insulteur de Jeanne d'Arc.

Mgr Dupanloup avait une nature essentiellement militante ; les causes qu'il embrassait, il les soutenait avec une véritable passion, ne voyant plus que le but à atteindre et portant dans la lutte toute l'énergie, toute l'ardeur que

donne la pensée d'un grand devoir à remplir. Il n'a voulu soutenir que des causes justes; même lorsqu'il dépassait le but, même dans les questions où il s'égara, par suite de cette fragilité humaine qui rappelle aux esprits les mieux doués que l'infailibilité n'est pas leur privilège, c'était la vérité qu'il entendait défendre, c'était les âmes qu'il voulait gagner; on le vit bien, par exemple, lorsqu'il se soumit au décret du concile du Vatican définissant l'infailibilité doctrinale du Pape, définition dont il avait si vivement combattu l'opportunité.

Devant cette tombe si inopinément ouverte, devant tant de travaux entrepris pour le salut des âmes, pour la bonne éducation de la jeunesse, pour la liberté de l'Église et les droits du souverain Pontife, pour le relèvement de la France, nous ne voulons penser qu'aux services rendus et ne nous rappeler que cet éloge adressé par Sa Sainteté Léon XIII à l'illustre évêque: « Vos félicitations et vos vœux, vénérable  
« Frère, nous ont fait le plus grand plaisir, venant d'un  
« évêque aussi recommandable que vous l'êtes par les dons  
« de l'âme et par les éclatants services que vous avez rendus,  
« d'autant plus que le succès des lettres que vous avez  
« publiées (*sur le centenaire de Voltaire*) faisait présager  
« déjà la victoire qui a été remportée dernièrement sur les  
« complots des sociétés secrètes. »

Le jour de l'histoire viendra pour Mgr Dupanloup; c'est maintenant le jour de la prière et du deuil; nous prions pour l'âme de l'illustre évêque, nous prions pour l'Église qu'il a défendue avec tant d'ardeur et souvent avec tant de succès, et à la vue du vide qui vient de se faire dans l'épiscopat français, nous demandons à Dieu d'inspirer un nouveau courage à ces Pasteurs de nos âmes, dont l'intrépidité, la charité et les vertus font l'admiration du monde.

J. CHANTREL.

Nous lisons dans la *Défense*:  
M. S. Et le cardinal Nina, secrétaire d'État, a daigné adresser la dépêche suivante à Mgr Coullié, évêque d'Orléans, au sujet de la mort de Mgr Dupanloup:

*S. Padre profondamente addolorato per perdita di si illustre prelato, fa pregare per riposo di quell' anima, e benedice con effusione di cuore il successore. — Nina.*

Le Saint-Père, profondément affligé de la perte d'un si illustre prélat, fait prier pour le repos de son âme, et il bénit avec effusion de cœur son successeur.

Les funérailles solennelles de Mgr Dupanloup sont définitivement fixées au mercredi 23 octobre, à dix heures très-précises du matin.

La cérémonie des obsèques sera présidée par S. E. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, assisté, dit-on, de plus de 20 archevêques et évêques.

Les honneurs militaires seront rendus à l'évêque-sénateur, au chevalier de la Légion-d'Honneur et à l'académicien.

Le cortège funèbre suivra les rues du Bourdon-Blanc, de Bourgogne (jusqu'au Coin-Maugars), Royale et Jeanne-d'Arc.

Ce parcours est le même qui a été suivi lors des funérailles de NN. SS. de Varicourt et Fayet.

## L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX.

Mgr Nouvel, évêque de Quimper et de Léon, a adressé aux prêtres et recteurs de son diocèse la lettre suivante relative à l'enseignement de l'enfance et de la jeunesse dans les classes populaires :

Quimper, 20 septembre 1878.

Messieurs et très-chers coopérateurs,

L'instruction des classes populaires a toujours été une des grandes préoccupations de l'Église. A l'exemple de Notre-Seigneur, elle a regardé comme sa mission d'évangéliser les pauvres et les petits. Elle a toujours cherché à les prémunir contre les séductions de l'erreur, et c'était la crainte de la propagation des mauvaises doctrines parmi les premiers fidèles qui inspirait ces paroles adressées par saint Paul à son cher Timothée : *Tu vero vigila, in omnibus labora, opus fac Evangelistæ, ministerium tuum imple* (II Tim. IV, 5). Nous devons aujourd'hui vous rappeler cet avertissement de l'Apôtre.

Nous vous demandons une vigilance exacte, un travail incessant, un enseignement de l'Évangile mis à la portée de toutes les intelligences, un zèle actif dans l'accomplissement des devoirs de votre saint ministère.

Le pasteur des âmes doit veiller pour empêcher l'erreur ou l'indifférence de vicier l'instruction chrétienne donnée à l'enfance. Il doit travailler continuellement pour procurer à ces jeunes âmes la nourriture spirituelle qui leur convient, les pénétrer de la connaissance et de l'amour de Jésus-Christ, en se rappelant que la mission du prêtre est d'éclairer le monde par les saintes lumières de la foi.

La nécessité de l'enseignement chrétien est d'autant plus grande que cet enseignement est plus combattu. Votre zèle pour l'instruction religieuse de l'enfance doit être d'autant plus ardent que l'on cherche à paralyser votre action, à détruire l'influence de votre parole, soit par une hostilité ouverte, soit par une opposition cachée ou des insinuations perfides.

Une presse impie répand continuellement et sous toutes les formes, parmi les populations que vous dirigez, ses erreurs, ses mensonges, ses calomnies, pour pervertir les esprits, corrompre les cœurs, étouffer ou affaiblir la foi chrétienne, qui est le plus riche trésor et la plus pure gloire de notre Bretagne.

Les instituteurs et institutrices appartenant à des congrégations religieuses, qui remplissent leurs obligations avec une abnégation et un dévouement dignes de notre admiration et de notre reconnaissance, trouvent une opposition d'autant plus étrange qu'elle n'est justifiée par aucune raison sérieuse. Car ils montrent tous les jours, par leur science aussi bien que par leur zèle, qu'ils sont à la hauteur de la mission que la société leur a confiée.

Les instituteurs et institutrices laïques qui, dans vos paroisses, sont, par l'exemple de leur foi et de leurs vertus chrétiennes, de précieux auxiliaires du prêtre pour former l'esprit et le cœur des enfants, sont trop souvent obligés de subir des déplacements que l'on ne peut attribuer qu'à des sentiments qui les honorent.

Il est de votre devoir, messieurs et très-chers coopérateurs, de prendre la défense de l'enseignement de la religion, d'en montrer la nécessité, d'employer toute l'activité de votre zèle pour vous opposer à toutes les tentatives qui auraient pour but de rendre l'école moins chrétienne.



Depuis notre arrivée dans le diocèse, nous avons usé de toute notre influence pour contribuer au développement de l'instruction primaire. Nous avons honoré, encouragé les instituteurs et institutrices, laïques ou congréganistes, qui vous donnaient leurs concours pour procurer aux enfants une éducation saine, solide et chrétienne. Lorsque les communes ont demandé aux fabriques des sacrifices, en terre ou en argent, pour fonder les écoles dont elles étaient dépourvues, nous avons autorisé ces sacrifices; le plus souvent, il est vrai, quand il était question d'une école congréganiste, parce que la stabilité des maîtres assurait la continuité de l'instruction religieuse, mais quelquefois aussi, quand il s'agissait d'une école confiée à des instituteurs laïques. Nous avons, en un mot, regardé et traité avec faveur l'école primaire telle qu'elle était établie par une loi qui, si elle n'était pas parfaite, avait été cependant inspirée par des sentiments élevés, et qui permettait au dévouement religieux d'apporter son concours à la grande œuvre de l'éducation populaire.

Nous suivrons la même ligne de conduite si l'enseignement primaire conserve toujours son caractère chrétien. Et comment ne le conserverait-il pas? Est-il possible de déchristianiser l'école, pour nous servir d'une expression que les ennemis de la religion doivent avoir inventée? Agir dans ce but, ne serait-ce pas commettre le plus grand crime social, et poser la cause des plus déplorables malheurs?

L'école ne peut pas élever l'enfant, dans toute la force de ce mot, si elle n'est pas vraiment chrétienne. Dieu et ses enseignements doivent avoir leur place, et nous dirons même la place principale, dans l'instruction qui y est donnée. Tenir la religion éloignée de l'école, ce serait dire qu'elle est inutile pour former l'esprit et le cœur de l'homme; ce serait, en matérialisant l'enseignement, le faire descendre de cette grandeur et de cette dignité, auxquelles il doit atteindre pour former des hommes complets, fidèles à tous leurs devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers eux-mêmes, recommandables par leurs vertus, utiles en un mot à la société.

Il vous appartient, messieurs et très-chers coopérateurs, de veiller à ce que l'enseignement donné dans les écoles de vos paroisses conserve ce caractère chrétien. La loi du 15 mars 1850, après avoir déclaré (art. 23) que la première obligation de l'enseignement primaire était l'instruction morale et reli-

gieuse, vous a donné la mission de surveiller l'enseignement religieux, et elle a voulu que l'entrée de l'école vous fût toujours ouverte (Art. 44.). Ce n'est pas seulement un droit qui vous est accordé, c'est un devoir que vous devez consciencieusement accomplir.

Nous ne voudrions pas penser qu'il pût y avoir dans notre diocèse une école hostile à la religion; mais il ne doit pas même y avoir une école indifférente à l'instruction morale et religieuse. Le catéchisme doit y être compris, de manière à ce qu'il puisse préparer l'enfant à l'instruction qu'il recevra à l'église, lorsqu'il se disposera à faire sa première communion. C'est ce que les pères et mères de famille attendent de l'instituteur auquel ils confient leurs enfants, et nous pouvons dire qu'un grand nombre d'enfants ne fréquenteraient pas les écoles, si les parents n'étaient pas déterminés par ce motif qu'ils y apprennent leur catéchisme, et qu'ils peuvent ainsi y acquérir la science de la religion, qui, dans leur pensée, est la plus importante de toutes les sciences.

Vous répondrez donc, messieurs et très chers coopérateurs, aux désirs et aux vœux les plus légitimes des familles, en usant de la faculté que vous donne la loi de surveiller l'enseignement religieux dans les écoles de vos paroisses. Plus l'irréligion et l'erreur multiplient leurs efforts pour envahir nos campagnes, plus vous devez veiller, travailler, conserver le dépôt de la foi chrétienne, remplir votre utile et laborieuse mission. Il faut combattre les grandes maladies sociales par des remèdes actifs, énergiques. L'histoire de l'Église nous montre l'action du démon s'exerçant successivement sous toutes les formes pour perdre les âmes; mais elle nous révèle aussi l'action des saints prêtres s'opposant toujours à la propagation des mauvaises doctrines, et leur zèle industrieux, aidé par la grâce divine, trouvant de nouvelles armes pour la défense de la foi.

La guerre qui est faite à la religion n'a d'ailleurs rien qui puisse vous effrayer. Vous entendez souvent dans nos ports des discussion entre nos marins sur ce qui pourra arriver plus tard dans les guerres maritimes. Les engins de destruction perfectionnés par la science seront-ils plus forts que la résistance qui leur est opposée par les cuirasses de nos navires? Les plus savants l'ignorent. Mais dans les combats que l'impiété pourra livrer à la foi, l'issue n'est pas douteuse. Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre l'Église. Les flots courroucés des

passions irréligieuses, qui peuvent effrayer par leur bruit, viendront se briser contre le rocher inébranlable qui ne craint aucune tempête.

Et vous, messieurs et très-chers coopérateurs, si vous avez veillé, travaillé, si vous avez annoncé Jésus-Christ par vos paroles et si vous l'avez montré par vos œuvres, selon la recommandation de l'apôtre, vous pourrez dire avec lui : « Bonum certamen certavi... fidem servavi. In reliquo reposita est mihi corona justitiæ quam reddet mihi Dominus in illa die justus judex. » (II Tim., 4, 7, 8.)

Agréez, messieurs et très-chers coopérateurs, l'assurance de mes sentiments les plus affectueux et dévoués en Notre-Seigneur.

† D. ANSELME,

O. S. B.

Évêque de Quimper et de Léon.

### LES OUVEROIRS. (1)

Ayant à vous parler de l'ouvroir établi à \*\*\* , j'ai voulu étudier ce qui avait été dit sur des œuvres semblables dans vos précédents Congrès. Grand a été mon étonnement de n'y rien trouver, ou presque rien, non-seulement sur les ouvroirs, mais même sur les œuvres de jeunes filles ou de femmes. Et cependant ce sont les plus nécessaires et les plus fructueuses de toutes les œuvres ; je le redis avec assurance après M. Harmel. « En vain travaillons-nous à la moralisation de la jeunesse, si les mères sont contre nous ! Nous userons toute notre énergie en efforts stériles. » Rien de plus vrai, Messieurs, et quand vous connaîtrez les résultats produits à \*\*\* par l'ouvroir qu'y a établi l'administration de l'usine, grâce à la caisse de dotation que M. le curé y a adjointe, vous serez profondément convaincus qu'il n'y a pas d'œuvre qui puisse faire un bien plus assuré et plus durable.

Je diviserai ce travail en trois parties :

Fondation de l'œuvre ;

Ce qu'elle est aujourd'hui ;

Les résultats qu'elle a produits.

Et je vous promets de ne pas dépasser le temps fixé par règlement.

(1) Rapport lu au Congrès de Chartres.

\*\*\* est une commune qui compte 2,200 et quelques habitants. Une usine métallurgique fait vivre toute la population. Il n'y a pas longtemps, le siège de la commune et de la paroisse était à un petit village distant de deux kilomètres.

Aussi, quand M.\*\*\*, en 1858, y fut nommé curé, il trouvait à \*\*\* une population agglomérée autour d'une usine, sans église, sans presbytère, sans religion; presque tous les hommes faisaient partie de sociétés secrètes. Tout était à faire; il n'existait aucun élément sur lequel il pût s'appuyer.

Loin de se décourager, il se dit: J'y suis, j'y reste. Et il y est resté, et il y restera, dit-il, jusqu'au bout.

Entamer de tous côtés à la fois cette terre inculte, ç'aurait été s'épuiser sans pouvoir réussir: il résolut de commencer par les jeunes filles, et fonda un catéchisme de persévérance. Vous jugerez de quels éléments il était composé, quand vous saurez qu'en sortant du catéchisme de persévérance les jeunes filles entraient à la salle de bal. C'était la coutume générale que les parents y conduisissent leurs enfants, même les plus jeunes! sans doute pour remplacer la messe et les vêpres dont on se souciait fort peu.

Grande fut la perplexité du curé en apprenant cela: défendra le bal, c'était anéantir le catéchisme; supporter un tel scandale, n'était-ce pas l'encourager? M. le curé préféra paraître l'ignorer, persuadé que, peu à peu, sous l'influence de la grâce divine, les jeunes filles reconnaîtraient l'incompatibilité des deux réunions; qu'un tri s'opèrerait, les unes préférant le catéchisme, les autres le bal. C'est ce qui est arrivé: les jeunes filles fidèles demandèrent à M. le curé de leur donner un règlement qui protégerait l'honneur de leurs réunions et dans lequel les faibles trouveraient un appui nécessaire, et les fortes une plus grande sécurité.

Ni le catéchisme de persévérance, ni la congrégation des enfants de Marie que M.\*\*\* y avait adjointe pour les plus pieuses, ne lui paraissaient suffisants pour former des filles et des femmes sérieusement chrétiennes, comme il en désirait pour la régénération de sa paroisse.

Les administrateurs de l'Usine avaient fondé un ouvroir, tenu par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Comme beaucoup d'autres, il ne donnait pas les fruits qu'on pouvait en attendre. Cela venait surtout de l'inconstance des jeunes filles. Dès qu'elles y avaient appris à travailler, elles ne voulaient plus supporter

aucune observation et quittaient l'ouvroir sans que leur séjour leur eût été bien profitable. Les ouvrières restant peu de temps, le travail était mal fait, partant peu payé et peu rémunérateur. En somme l'ouvroir coûtait très-cher et ne donnait à peu près aucun résultat.

M. le curé comprit que, pour en tirer tout le parti possible, il fallait y attirer les jeunes filles dès leur première communion et les y retenir jusqu'à leur établissement, afin que, pendant ce long espace de temps, elles pussent être formées aux vertus de la femme chrétienne, et acquérir des habitudes vraiment sérieuses.

Pour arriver à ce but, il fonda une caisse de dotation dont je vous lirai les statuts. Pour commencer, il fallait un petit capital : la première mise de fonds sortit de sa bourse, il l'augmenta par souscriptions.

Les jeunes filles qui sont admises au bénéfice de la caisse de dotation doivent prélever 20 fr. par an sur le salaire ; la caisse leur donne une prime annuelle de 30 fr. ; les 50 fr. bonifiés d'un intérêt de 5 0/0 s'accumulent jusqu'au jour où la jeune fille s'établit ; et les jeunes ouvrières reçoivent alors, en moyenne, de 3 à 600 fr. Si une ouvrière quitte sans raison ou mérite d'être chassée, elle reçoit ses économies mais elle perd tout droit à la prime.

## II.

Dès lors l'ouvroir prospéra et nous pouvons en admirer aujourd'hui le fonctionnement.

Il compte 90 ouvrières de 14 à 26 ans, réparties en deux catégories : les jeunes filles qui appartiennent à des familles nécessiteuses sont employées à la couture des gants. Le travail se fait à la machine, demande peu de temps d'apprentissage et est très-rémunérateur : la moyenne de leur gain est de 1 fr. 80 par jour.

Les jeunes filles plus aisées apprennent la confection ; elles façonnent des trousseaux plus ou moins riches, elles en font de fort beaux, et jusqu'à des vêtements. Celles-ci doivent faire un apprentissage de quinze mois. Elles sont groupées par ateliers que dirige une première d'atelier et sont payées à la journée dont le prix varie de 60 cent. à 1 fr. 60.

Avant l'établissement de la caisse de dotation, l'ouvroir faisait

pour 8,000 fr. d'affaires ; aujourd'hui il en fait pour 30,000 fr. La caisse de dotation possède un capital considérable, inaliénable, dont la rente seule sert à payer les primes.

Les sœurs directrices ont sur les ouvrières une autorité indiscutée, grâce à laquelle elles les forment, avec tact et douceur, mais aussi avec fermeté, et les préparent à être un jour des femmes vraiment chrétiennes. Les visiteurs sont charmés par la simplicité et la modestie de ces jeunes filles qui forment un contraste si frappant avec la légèreté et la liberté d'allures modernes.

Les bâtiments et les cours de l'ouvroir servent, chaque dimanche, de lieu de réunion et de récréation pour les jeunes filles du catéchisme de persévérance, actuellement au nombre de cent cinquante.

Une fois mariées, les femmes font partie d'une association de mères chrétiennes, dont M. le curé réunit les membres tous les mois. Là, il développe et il achève l'œuvre commencée depuis longtemps ; il fait comprendre aux mères tous les devoirs de la maternité et leur indique où puiser le courage et la force de les remplir.

Ainsi, depuis leur berceau, puisque les enfants sont reçus par les sœurs dans un asile pendant l'époque critique de la jeunesse, lors de leur mariage, durant toute leur vie, le prêtre a près d'elles une place marquée et prépondérante pour leur apprendre à connaître, à aimer Dieu et à pratiquer ses commandements.

### III.

Un tel état de choses ne pouvait subsister longtemps sans qu'il en résultât des fruits merveilleux.

Le village se trouve au milieu d'un pays très-mauvais : sa population, composée d'ouvriers agglomérés dans une usine, devrait être pire que la population des campagnes environnantes. Grâce à vingt années de travail, M.\*\*\* l'a transformée complètement ; et cela par l'influence de la jeune fille chrétienne, de la femme chrétienne, de la mère chrétienne.

Que pensez-vous, Messieurs, que se dise un jeune homme qui désire se marier avec une jeune fille de l'ouvroir, dont l'extérieur calme et modeste annonce la vertu et la force de caractère qui saura la faire respecter ? Pourra-t-il se flatter de se faire agréer s'il se conduit mal ?

Osera-t-il se présenter à une ouvrière qui aura 500 francs d'économie, sans avoir le sou ?

Il pourrait se rejeter sur les jeunes filles qui se sont soustraites à l'influence de la religion ; mais celles-ci sont aujourd'hui montrées au doigt, comme l'étaient les premières fondatrices du catéchisme de persévérance.

Il aura trop conscience de rencontrer, d'un côté, tout ce qu'il faut pour assurer son bonheur, et de l'autre de ne manquer de rien de ce qui pourra le rendre le plus malheureux des hommes, pour hésiter dans son choix.

Qu'arrivera-t-il donc ?

Il se rangera pour ne pas se croire trop indigne de la jeune fille dont il veut solliciter la main ; il économisera pour n'avoir pas la honte d'apporter moins qu'elle ; et, au lieu de voir les ménages s'établir avec des dettes, on les voit se fonder sur des économies auxquelles on ne touchera jamais.

Quels fruits merveilleux de retour aux saines idées a produits l'influence douce et lente, mais continue de ces jeunes filles au foyer de leur famille !

Les parents ne connaissaient que des jeunes filles folles, légères, exigeantes, dont l'avenir était pour eux une préoccupation incessante et pour lesquelles ils pensaient ne pouvoir rien faire. Et voilà que depuis qu'elles fréquentent l'ouvroir, elles sont devenues douces, obligeantes, économes et que, sans diminuer les ressources de la famille, au contraire, tout en les augmentant d'une manière notable, elles se préparent à elles-mêmes un avenir assuré...

Quand les habitants de \*\*\* virent arriver un prêtre et des religieuses dans leur pays, ils s'écrièrent : En voilà encore qu'il faudra que nous nourrissions ; nous n'avons pas besoin de cela. Aujourd'hui ils se rendent compte que, grâce au zèle de leur curé, trente mille francs de salaires sont assurés chaque année à leurs enfants. Et ils commencent à croire que, loin d'être dangereux, la Religion et ses ministres peuvent quelquefois être bons à quelque chose.

Un jour, M. le curé de \*\*\* voit venir à lui un homme âgé, père de famille, qui lui demande à se confesser. Il lui avoue qu'il ne peut tarder davantage à se rendre aux sollicitations de sa conscience.

C'était à la suite d'un carême où le curé s'était donné beaucoup de mal pour ramener ses paroissiens aux pratiques religieuses ; il voulut savoir si la conversion de cet homme était le fruit de ses prédications.

— Ce sont sans doute, lui dit-il, les vérités de la foi qui font impression sur votre esprit et vous décident à vous mettre en règle avec le bon Dieu. — Oh ! non, lui répondit simplement ce père de famille. Mais depuis que ma fille fréquente votre ouvroir et pratique la religion, elle est devenue si douce, si obéissante, qu'il faut vraiment que ce soit une bien bonne chose ; et je ne puis résister au cri de ma conscience qui me presse d'y revenir. Je sens que c'est pour moi un devoir et je veux le remplir.

Ceci, Messieurs, n'est pas un conte que je vous fais. Je vous dis ce qui est arrivé, ce qui arrivera partout où l'on voudra en prendre les moyens.

PAUL PIGELET.

## ENTRE LIBÉRAUX ET ORTHODOXES

DE GALLARGUE A SOMMIÈRE (29 août 1878).

### I. — L'Incident.

*Les spectateurs.* — La scène se passe dans un des compartiments du milieu d'un wagon de troisième. Dans le compartiment du fond, à droite, se trouve M. M<sup>\*\*\*</sup>, pasteur à V<sup>\*\*\*</sup>; dans le compartiment opposé, à gauche, un prêtre. Tous les voyageurs debout, ou à genoux sur les banquettes, forment la galerie.

Pendant la discussion, le ministre, interpellé indirectement, se lève deux ou trois fois, et prend la parole. Le prêtre, hors de cause, demeure seul assis, et ne dit pas un mot, mais il écoute avec la plus sérieuse attention.

C'est lui qui rend compte ici de ce qu'il a entendu, et il le fait non pour se donner le plaisir peu chrétien de triompher du désaccord des partis protestants, mais dans l'intention de tirer de cet incident un enseignement pour les âmes de bonne foi.

*Les champions.* — Le champion du parti orthodoxe était probablement un pasteur de quelque chapelle séparée. Il paraissait animé du zèle véritable : malgré toute la chaleur de la discussion, il ne lui est pas échappé une seule parole blessante.

Le principal champion du parti libéral était une femme du peuple, qui de Nîmes à Gallargues avait appris à toute l'assistance qu'elle aimait le rouge. Toutefois, à l'éducation près, le ton de ses réponses est resté suffisamment convenable.



*Une déclaration de l'auteur.* — Désireux de respecter scrupuleusement à la fois la vérité et la charité, je n'essayerai pas de rétablir le dialogue, dont beaucoup de paroles ont dû nécessairement m'échapper. Je me contenterai d'en rappeler les principaux traits, sacrifiant sans pitié le côté piquant de la discussion pour ne m'occuper que du côté sérieux.

*Entrée en matière.* — La conversation était déjà engagée lorsque le pasteur orthodoxe, élevant la voix, s'est écrié : « Pourquoi votre église réformée est-elle divisée en plusieurs sectes ? » Je croyais d'abord que c'était un catholique qui parlait ainsi ; et il a dû s'apercevoir que c'était aussi la pensée de ses interlocuteurs, car il s'est hâté de leur dire : « Vous ne savez pas encore à quelle église j'appartiens. » Ces paroles ont suffi pour faire tomber l'erreur d'un instant. Du reste la discussion portée immédiatement par lui sur son véritable terrain, allait le dispenser de faire sa profession de foi.

*Reproches et protestations.* — Il s'est élevé avec force contre les libéraux qui renient Jésus-Christ... ; qui ne voient en lui qu'un homme... ; qui ne croient pas à sa divinité ni aux miracles qui sont racontés dans les saintes Écritures.

Je dois dire à l'honneur de ses adversaires qu'ils ont constamment protesté contre ce reproche de renier Jésus-Christ.

*Les reproches étaient-ils fondés ?* — Malheureusement, les reproches de l'orthodoxe ne tombaient pas dans le vide comme ses contradicteurs semblaient le croire.

Parmi les protestants du peuple, ceux qui n'ont qu'un attachement vague pour la religion, n'ont également qu'un attachement vague pour Notre-Seigneur Jésus-Christ ; ils ne sont pas choqués d'entendre dire qu'il n'est pas Dieu, pourvu qu'en même temps on le leur laisse voir sur un piédestal qui l'élève au-dessus des autres hommes. Comme Jésus-Christ n'entre pour rien dans leur vie, à leurs yeux ce n'est pas renier Jésus-Christ que de nier sa divinité. C'est ainsi que les interlocuteurs du ministre ont protesté vivement contre le reproche de renier Jésus-Christ, sans dire toutefois une parole qui pût autoriser à penser qu'ils croyaient d'une manière explicite à sa divinité.

Mais si le protestant peu instruit ne comprend pas que l'on puisse accuser le parti libéral de renier Jésus-Christ, pour le seul fait de ne pas croire à sa divinité, le reproche n'en est pas moins juste pour cela, et le parti libéral n'en est pas moins un

danger véritable, comme un abîme où ce qui reste encore de foi chrétienne parmi les protestants est menacé de s'engloutir.

*Un fait à l'appui.* — Du reste, le pasteur orthodoxe a très-bien accueilli les protestations de ses contradicteurs, et les en a félicités; mais tout en faisant une exception pour eux, il a maintenu énergiquement ses reproches et ses accusations contre le parti libéral; et pour confirmer ses paroles, il a pris un exemple dans la chronique du pays que nous traversons.

« Sans aller plus loin, a-t-il dit, à X<sup>\*\*\*</sup> même, vous avez un pasteur qui a fait renier Jésus-Christ aux enfants de la première communion de deux endroits différents, de X<sup>\*\*\*</sup> et de F<sup>\*\*\*</sup> ».

La forme de l'accusation était vive, elle a soulevé naturellement de vives réclamations (1).

M. M<sup>\*\*\*</sup>, pasteur à V<sup>\*\*\*</sup>. — C'est alors que M. M<sup>\*\*\*</sup> pasteur à V<sup>\*\*\*</sup> a été interpellé indirectement par celle qui s'était faite le champion du parti libéral.

« Il n'y a que deux pasteurs à X<sup>\*\*\*</sup>, disait celle-ci; nous savons de qui vous voulez parler; eh bien, que M. M<sup>\*\*\*</sup> qui le connaît et qui est son ami, vous dise si cela est vrai. »

M. M<sup>\*\*\*</sup>, qui était dans l'autre compartiment, s'était déjà levé une ou deux fois durant la discussion, et avait prononcé quelques paroles dont je n'avais pu entendre que celles-ci: « Est-il permis de parler ainsi? peut-on parler ainsi? » Ces paroles étaient une vive improbation de la discussion engagée par son confrère, mais elles ne m'avaient pas fait connaître l'opinion de M. M<sup>\*\*\*</sup>. M. M<sup>\*\*\*</sup>, en effet, pouvait très-bien appartenir lui-même au parti des orthodoxes et déplorer en même temps cette discussion comme inopportune. C'est l'impression que j'en avais reçue.

M. M<sup>\*\*\*</sup>, interpellé, s'est levé de nouveau. Je regrette que la distance que me séparait de lui et le bruit de la marche du train ne m'aient pas permis d'entendre sa réponse. Seulement dans sa physionomie que j'observais avec soin, je n'ai saisi aucune marque de dénégation; je n'y ai vu paraître que l'embarras d'un homme que la tournure prise par la discussion affectait péniblement.

(1) La forme était vive; mais l'accusation n'était-elle pas juste? N'est-ce pas faire renier Jésus-Christ à des enfants que de leur ôter la foi en sa divinité?

De son côté, le pasteur orthodoxe paraissait tellement sûr de ce qu'il avançait qu'il mettait au défi M. le pasteur M<sup>\*\*\*</sup> de le nier, et s'offrait à le prouver en présence du pasteur de X<sup>\*\*\*</sup> lui-même.

*Et le combat cessa, faute de combattants.* — Sur ces entrefaites, on est arrivé à Sommières, où allaient descendre les libéraux, M. le pasteur M<sup>\*\*\*</sup>, le prêtre et d'autres spectateurs.

Pour moi, je n'ai pas voulu quitter le train sans avoir félicité le brave champion de la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Son zèle, un peu réfractaire à la sagesse humaine, lui avait gagné mes sympathies. Après avoir attendu par délicatesse que ses coreligionnaires se fussent retirés, je lui ai dit en me montrant à lui : « Je veux vous remercier de votre chaleureux plaidoyer pour Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Je me suis aperçu à la surprise que mon apparition subite lui a causée, qu'il n'avait pas remarqué la présence d'un prêtre dans un compartiment voisin. Il m'a répondu encore tout surexcité : « Ceux qui le renient périront. » — « Oui, lui ai-je répliqué, et tous ceux qui lui sont fidèlement attachés seront sauvés. »

## II. — Le Mal

*Après coup.* — Donc le prêtre était seul resté assis, ne disant pas un seul mot.

J'avoue que si le lieu et la circonstance lui eussent permis de se faire entendre, il aurait été tenté de parler, tant les réflexions se pressaient dans son esprit.

Qu'aurait-il dit ?

Supposons — ce qui n'est pas invraisemblable, — qu'il puisse maintenant dire avec quelque utilité sur le papier, ce qu'il aurait essayé inutilement de dire dans une discussion où on ne l'aurait vu entrer qu'avec défiance. Supposons que, l'exposé qu'il vient de faire de cet incident ayant déjà montré de quel esprit de charité il est animé, sa parole ait maintenant quelque chance de rencontrer moins de défiance et plus de calme dans les esprits.

Voici ce qu'il aurait dit :

*Le sentiment d'un homme désintéressé.* — « Mes chers amis, je me réjouis de ce que dans cette discussion vous avez tous rejeté avec force la pensée de renier Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Quant à ce qui vous sépare, à ce qui fait le fond de la querelle entre le parti des orthodoxes et celui des libéraux, permettez à un homme désintéressé, placé en dehors des deux camps, de vous dire ce qu'il en pense.

*Le mal de l'époque.* — C'est un fait indéniable qu'il se fait au milieu de la société actuelle une guerre acharnée contre le Christ. Ceux-là seuls, dont la vie se passe du Christ, peuvent essayer naïvement de le nier, mais ce n'est pas à ceux-là que je m'adresse.

*Où l'accord serait difficile entre nous.* — Je n'ignore pas que nous tomberions difficilement d'accord, si j'entreprenais de vous faire l'historique de cette guerre de la société moderne contre le Seigneur et contre son Christ.

Je vous la montrerais commençant au grand schisme par les attaques contre le gouvernement de l'Eglise; se continuant avec le protestantisme par ses attaques contre l'Eglise elle-même et contre ses sacrements; ensuite avec le rationalisme par ses attaques contre la révélation; enfin avec la révolution française par le débordement général de toutes les impiétés. Or, si je voulais vous démontrer ces choses, je vous convainrais difficilement, tant les passions humaines ont obscurci l'histoire depuis quatre cents ans!

*Où l'accord est inévitable.* — Mais, s'il nous est difficile de tomber d'accord sur les origines du mal, il n'en est pas ainsi pour la constatation du mal lui-même. Il suffit d'ouvrir les yeux pour constater les progrès de la guerre contre le Christ et les attaques toujours plus nombreuses de l'impiété.

*L'impiété, partout la même malgré diverses formes.* — L'impiété prend diverses formes dans les diverses parties de la société, mais au fond elle est la même partout.

Dans les sociétés catholiques, elle fait la guerre à l'Eglise; dans les sociétés protestantes, elle fait la guerre à la Révélation. Au fond, c'est au Christ qu'elle fait la guerre parce que l'Eglise et la Révélation sont l'œuvre du Christ.

Ainsi, quand un ministre protestant veut essayer de vous prouver que la vie et les miracles de Jésus-Christ n'ont rien que d'humain, que Jésus-Christ n'est pas Dieu, c'est l'impiété qui fait la guerre au Christ. Lorsqu'un gouvernement révolutionnaire veut bannir la religion de l'enseignement, ôter à

L'Église le moyen d'instruire ses enfants, c'est encore la même impiété qui fait la guerre au Christ.

*Situation différente du protestantisme et de l'Église vis-à-vis de l'impie.* — Mais dans cette lutte la situation du protestantisme est bien différente de celle de l'Église.

L'Église n'est attaquée que par le dehors ; le protestantisme a l'ennemi dans ses murs.

*L'impie et l'Église.* — Quiconque nie le plus petit des articles de la foi catholique cesse par cela même d'être catholique.

Dès l'instant qu'il se refuse au premier des devoirs, qui est de croire, il perd tous ses droits. Est-il simple fidèle ? il ne peut plus participer aux sacrements. Est-il prêtre ? est-il évêque ? il est dépouillé de tout pouvoir et de toute juridiction. Que si un gouvernement ennemi de l'Église veut le maintenir en possession de son titre, comme cela se voit en Suisse, le catholique le plus ignorant sait que tous ses actes de prêtre ou d'évêque sont les uns nuls, les autres sacrilèges ; il ne s'adresse plus à son ministère, il le laisse dans l'isolement honteux de son apostasie.

*L'impie et le protestantisme.* — Les choses ne se passent pas de la même manière dans le protestantisme :

Le libre examen, érigé en principe, s'oppose logiquement à ce que le protestantisme rejette un homme de son sein, pour le seul fait de renier tel ou tel article de foi. De même que Luther invoqua le libre examen pour rejeter plusieurs articles de la foi de l'Église, ainsi tout protestant peut l'invoquer avec autant de droit pour rejeter toute vérité révélée qui aura cessé de lui paraître vraie. Et si, en vertu du libre examen, un homme, né dans le protestantisme, est devenu entièrement rationaliste, — en vertu du libre examen, il n'y aura dans cette société aucune autorité qui puisse légitimement l'en faire sortir que de son plein gré. Et si cet homme est pasteur, en vertu du libre examen le protestantisme ne pourra pas légitimement le priver du droit prêcher dans son temple ; nul ne pourra légitimement l'empêcher d'enseigner, même que Jésus-Christ n'est pas Dieu.

*La différence est tranchée.* — Ainsi, tandis que tous ceux qui rejettent un seul iota de la révélation, à plus forte raison ceux qui ne croient pas à la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ,

l'ont rejetés par l'Église, y perdent tout droit et tout pouvoir, le protestantisme est forcé de les tolérer dans son sein, et de les voir exercer des droits et une autorité qu'ils ne peuvent plus retenir qu'en vertu d'un principe nécessairement faux.

*Conséquences.* — Logiquement, le rationalisme, prêché avec autorité dans les temples, doit dissoudre les derniers liens sociaux du protestantisme.

*Autre chose est le protestantisme, autre chose la société protestante.* — Mais autre chose est le protestantisme, autre chose la société protestante. Le vrai catholique, surtout s'il est instruit, ne les confond pas dans un même sentiment.

Pour lui, le protestantisme c'est l'hérésie; c'est l'amoindrissement de la foi; le retranchement des moyens de salut: il prie pour son extinction. La société protestante, au contraire, lui représente des âmes, des âmes rachetées par Notre-Seigneur Jésus-Christ, des âmes baptisées. Elle est l'objet de sa charité, il prie tous les jours pour elle.

Volontiers, comme le père d'Origène, il baiserait la poitrine de vos jeunes enfants validement baptisés, comme étant le temple du Saint-Esprit.

Il est persuadé qu'au delà de cet âge il peut y avoir parmi vous des âmes de bonne foi, qui ont conservé l'innocence baptismale, ou qui, l'ayant perdue, l'ont recouvrée par le repentir et l'amour. Et dans ces âmes il salue de véritables sœurs; des sœurs, il est vrai, séparées de leur Mère qu'elles ne connaissent pas, dont la voix ne peut arriver jusqu'à elles, mais qui sont du même sang que lui; des sœurs qui pourront errer, tout le temps peut-être de leur pèlerinage ici-bas, sans trouver la maison du Père de famille, sans goûter les délices fortifiantes de sa table, mais dont la place est assurée au ciel.

Il voit encore dans la société protestante une infinité d'autres âmes que la bonne foi excuse de rester dans l'hérésie, et qui trouvent un élément de salut dans ce qui leur reste de foi chrétienne, et principalement dans la foi à l'inspiration divine des Livres-Saints.

(La fin au prochain numéro).

## LES FRÈRES ET L'AGRICULTURE (1).

Une autre exhibition, également très-belle et très-intéressante, mais qui appartient à un établissement libre, est celle de *l'institut agricole de Beauvais*. Cet établissement, qui date de 1856, a rendu de grands services à l'enseignement agricole; il a fourni à l'agriculture des professeurs distingués.

Son exposition est remarquable par la méthode qui a présidé à son organisation. Tout a été soigneusement étudié, contrôlé, et tout porte une leçon d'enseignement et de pratique agricole; on en peut juger par son admirable collection de produits variés: céréales, légumes, plantes fourragères, racines, etc. On constate que chaque produit a été l'objet d'études particulières, d'expériences suivies et variées. Ainsi, pour la pomme de terre, cinquante variétés ont été cultivées expérimentalement, et dix-huit ont été reconnues comme étant les plus productives.

La conclusion de ces études est qu'il existe des différences notables entre les diverses variétés de pommes de terre, même parmi celles qui sont considérées comme étant très-productives. Et, quoique le rendement soit très-important à connaître, il ne suffit pas pour fixer d'une manière définitive le choix d'une variété. En effet, la faculté productive est l'un des facteurs d'un produit dont les autres facteurs sont la puissance nutritive ou matière sèche, la quantité de fécule et la résistance à la maladie ou rusticité.

C'est en tenant compte de tous ces éléments d'appréciation, que le frère *Eugène-Marie*, qui a fait de si belles expériences sur les meilleures espèces de pommes de terre, a pu déterminer le choix de la variété la plus convenable, suivant le but qu'on se propose, soit que la pomme de terre doive servir à l'alimentation du bétail, soit qu'on la destine aux féculeries.

Pour l'alimentation du bétail, on doit préférer le chardon, l'irish pinkeyed, la violette strub, la vander veer, la juxième améliorée et la mangel wurtzel.

Pour les féculeries, ce sont les mêmes, mais dans un ordre

(1) Extrait d'un article du *Journal officiel* sur l'Exposition. En lisant cet article, on ne peut s'empêcher de songer qu'il suffirait aujourd'hui d'un préfet ou d'un sous-préfet, comme il y en a tant, pour détruire en quelques instants les établissements dont il est ici question, et qui sont, comme le dit l'auteur de l'article, « connus de l'Europe entière. »

un peu différent, que voici : chardon, violette strub, irish pinkeyed, juxière améliorée, mangel wurtzel.

A part la pomme de terre chardon, qui se trouve classée, sous le rapport de la fécule, l'une des premières, ce sont généralement les variétés hâtives qui, à poids égal, donnent un rendement plus considérable de cette substance; seulement, l'infériorité très-marquée de leur récolte, comme poids, les fait déprécier, et l'industrie préfère la culture des pommes de terre dites patraques, chardons et autres, qui lui fournissent une récolte plus abondante.

Ainsi, grâce aux expériences faites à l'*institut agricole de Beauvais*, la culture de la pomme de terre est devenue aujourd'hui un art de précision, une opération chimique et économique dont on peut prévoir les résultats.

Nous n'insisterons pas davantage sur l'*institut agricole de Beauvais*, connu aujourd'hui de l'Europe entière, et qui s'est manifesté dans toutes nos grandes expositions. De plus, depuis 1873, une station agronomique a été annexée à cet établissement. On y fait des analyses de toutes sortes pour les cultivateurs; on se livre à des recherches sur les végétaux de la grande culture, tels que céréales, racines, fourrages, etc.; sur le bétail, au point de vue de l'amélioration des races et, en particulier, des races chevaline, bovine et porcine.

Citons encore l'exposition très-complète du pensionnat des Frères de Reims. Là, nous avons remarqué une collection de variétés de blé des plus complètes, ainsi que de belles betteraves. Le Frère Bernardien, directeur de cet établissement, a fait des expériences intéressantes sur l'époque de la plantation de la pomme de terre; il préconise la plantation hâtive en février, pendant les beaux jours; c'est une économie de temps au profit de la culture de mars. Mais quelle que soit l'époque de la plantation, il est important qu'elle ait lieu avant l'évolution des bourgeons.

Le Frère Bernardien a fait aussi des essais comparatifs sur la culture de quarante variétés de blé, semées le même jour à la volée dans la même terre, avec même quantité de semence et même chaulage, et le rendement a présenté une grande différence suivant la valeur des variétés; si bien qu'un choix judicieux, toutes choses égales d'ailleurs, peut élever le rendement dans la proportion de 1 à 3.

D'autres conclusions résultent encore de ces expériences.



Si, dans les pays à rendement faible, on essayait de bonnes variétés, on accroîtrait par ce seul fait la récolte.

La quantité de semence doit être en rapport avec la préparation de la terre, sa fertilité et les chances de destruction.

Dans les meilleures conditions, et avec l'emploi de semoirs perfectionnés, *il serait peu prudent de répandre moins d'un hectolitre à l'hectare.*

L'usage de changer de semence à des intervalles plus ou moins éloignés ne paraît pas rigoureusement indispensable.

Enfin, la dernière conclusion, c'est qu'il est désirable que les plus belles variétés obtenues sur le territoire de Reims soient essayées dans les autres arrondissements du département de la Marne, ainsi que dans l'Aisne et dans les Ardennes. Tels sont le blé barbu, qui donne 42 hectolitres à l'hectare; le reed kent, 39 hectolitres; le poulard à six rangs, 38 hectolitres; le hallett, 37 hectolitres à l'hectare.

On voit par cet exposé quels services les établissements d'enseignement agricole peuvent rendre à l'agriculture de France, pour améliorer et augmenter le rendement de ses produits.

ERNEST MENAULT.

## VARIÉTÉS

### L'ouvrier du lundi

Vite debout, allons, que l'on me serve ici !  
 Femme, réveille-toi ! C'est aujourd'hui lundi,  
 C'est mon dimanche à moi ; j'ai reçu ma quinzaine,  
 Il me faut de l'argent ; je veux noyer ma peine,  
 Je veux boire, oublier ainsi jusqu'à demain !  
 Que l'âtre est sans charbon et l'armoire sans pain ;  
 Que huit jours j'ai tremblé sous le regard d'un homme,  
 Courbant le dos ainsi qu'une bête de somme.  
 L'argent que j'ai reçu, l'argent que j'ai gagné,  
 J'en veux jouir : allons, donne vite. — Insensé,  
 Ne m'e l'as-tu pas dit : le charbon manque à l'âtre,  
 Plus de pain au logis. Vois ce cercle bleuâtre  
 Qui cerne ma paupière ; ici j'ai froid, j'ai faim,  
 Et les enfants hier me demandaient du pain.

Je leur ai dit : Enfants, mettons-nous en prière,  
 Demain vous en aurez avec l'argent du père.  
 Puis ils se sont couchés tous quatre sans manger,  
 Et je les entendis pendant la nuit pleurer ;  
 Et je ne pouvais rien leur donner moi, leur mère !  
 J'avais aussi bien faim. Cependant, la misère  
 N'a pas toujours été notre hôte ; il m'en souvient,  
 Nous eûmes de beaux jours ; nous étions le soutien  
 De ton père, il fallait travailler sans relâche ;  
 Jamais tu ne faillis à cette noble tâche :  
 Le ciel veillait sur nous. Ton père un jour mourut.  
 Avec lui mon bonheur à jamais disparut.  
 De perfides conseils te rendirent coupable.  
 Ah ! qu'il soit à jamais maudit le misérable  
 Qui le premier ravit la foi de l'ouvrier,  
 Du saint jour du repos apprit à se moquer ;  
 Substituant l'orgie à la sainte prière,  
 Lui montra comme on rit des larmes d'une mère.  
 Mais non, tu resteras, car tes enfants ont faim,  
 Et tu ne voudras pas, père, boire leur pain.  
 — Femme, m'as-tu compris ? Assez de bavardage,  
 Il me faut de l'argent ; les soucis du ménage  
 Ne me regardent pas. Je reviendrai ce soir,  
 Que mon souper soit prêt. Je m'en vais ; au revoir.....  
 Ce soir-là, l'on eût pu, sous la brume et le givre,  
 Voir en son galetas se glisser un homme ivre.  
 Quand il eut contemplé cette chambre sans feu,  
 Il s'assit lourdement, puis il blasphéma Dieu.  
 Son poing se contracta, son regard devint sombre ;  
 Des coups durs et pressés retentirent dans l'ombre :  
 Mon Dieu, prenez pitié de mes pauvres enfants !  
 Pitié, mon Dieu ! disaient les accents déchirants.  
 Puis on n'entendit plus dans la triste demeure  
 Que les cris étouffés d'une femme qui pleure.  
 Quel est donc le héros de mon sombre récit ?  
 Vous le connaissez tous : l'ouvrier du lundi.

**Le dimanche.**

La lettre suivante a été adressée au président du Congrès de Soissons par M. Déchelette, tisseur à Amblepuis (Rhône).

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me demander quelques renseignements sur la mesure que nous avons prise de fermer notre usine le samedi soir. Je me fais un plaisir de vous le donner en déclarant hautement que, depuis quatre mois que nous avons commencé, nous n'avons pu constater que d'excellents résultats.

Nous avons été fortement encouragés par M. Guillon, filateur à Rouen, qui avait fait une conférence sur ce sujet au Cercle catholique d'ouvriers, à Roanne. Cependant nous n'avons pas voulu l'imposer à nos ouvriers comme une réforme ordinaire. Pour éviter toute opposition pouvant venir de quelques esprits mal tournés, il nous a paru préférable de réunir d'abord une vingtaine de pères de famille choisis parmi les plus influents dans l'usine, et après leur avoir expliqué tous les avantages qu'ils trouvaient à ne point travailler le samedi soir, nous leur avons demandé de nous dire très-franchement s'ils partageaient notre manière de voir. Un seul a répondu qu'il préférerait le règlement ordinaire, mais que la majorité n'étant point de son avis il ne ferait pas la moindre objection.

Nous avons donc décidé le même jour que, pour ne point réduire la production d'une façon sensible et nuisible à nos intérêts, comme aussi pour éviter toute susceptibilité chez ceux qui redouteraient une trop grande perte de temps, la sortie serait retardée chaque soir de vingt minutes et que le nettoyage du samedi se ferait de 11 heures et demie à 1 heure au lieu de 10 heures à 11 heures et demie. Notre journée est donc de 11 h. 50 minutes de travail, c'est moins encore que chez quelques-uns de nos voisins.

Le samedi les ouvriers apportent un peu à manger afin d'attendre plus facilement l'heure du repas un peu reculée; il n'y a pas eu la moindre plainte à ce sujet.

Nous avons fait placer immédiatement dans les diverses salles de l'usine l'affiche suivante :

*La sortie sera retardée chaque jour de 20 minutes. Le samedi le nettoyage se fera de 12 h. 1/2 à 1 heure. L'usine sera fermée*

*aussitôt après pour le reste de la journée. Nous désirons que les ouvriers emploient ce temps à leur ménage et à leur jardin afin de ne point travailler le dimanche. Si ces heures de liberté étaient une cause d'abus, nous serions forcés de les supprimer.*

Nous logeons autour de l'usine soixante-dix ménages, environ le tiers de nos ouvriers. Ceux-là surtout ont accueilli la réforme avec enthousiasme. Tous ont un petit jardin; aussi c'est un plaisir de les voir travailler. Pendant que le mari plante et arrose, la femme se rend à la rivière, les enfants étendent le linge: une nouvelle industrie a remplacé celle du matin.

Je n'ai pas besoin de dire que nous profitons de cette soirée pour faire nos réparations. Nous avons toujours quatre ou cinq mécaniciens ou manœuvres occupés le Dimanche; maintenant il est rare que le Samedi ne suffise pas. Ce travail se fait même beaucoup mieux; ces pauvres ouvriers sont de meilleure humeur et songent avec plaisir que le Dimanche ils se reposent comme leurs camarades.

Presque tous nos ouvriers sont à la tâche. Quarante à peine sur 380 sont à la journée. *Il va sans dire que ces derniers reçoivent la journée du Samedi tout entière. Mais nous pouvons affirmer à ceux qui seraient arrêtés par la crainte d'un trop lourd sacrifice, que nous n'avons pas reconnu la plus légère différence dans la production.* Nous n'avons donc pas même une perte d'argent à déplorer. Tout le monde au contraire y a gagné, les ouvriers le repos du Dimanche pour tous, et nous la consolation de les voir devenir un peu meilleurs.

On pourrait objecter que les jeunes gens qui n'ont point de famille, point de jardin à cultiver, passent leur soirée au cabaret. C'est vrai pour quelques-uns peut-être, mais nous pouvons dire que le Dimanche ils sont plus raisonnables. La mère n'ayant plus ni à laver ni à nettoyer, reste avec son mari et ses enfants; elle va à la Messe avec eux et toute la journée elle peut vivre de la vie de famille. Chacun sait trop d'ailleurs quelle est l'influence de la femme dans un intérieur pour n'en point comprendre de suite tous les avantages.

C'est même ce qui touche le plus les ouvriers de voir leur femme libre le Dimanche et leur maison agréable.

Enfin, pour terminer, je dois dire qu'actuellement dans notre usine les ouvriers apprécient tellement cette mesure qu'ils se surveillent entre eux pour que personne ne se grise le Samedi

et que le patron n'ait aucune raison de revenir à l'ancien règlement.

Agréez, etc. E. DÉCHELETTE.

**Le luxe**

La société au milieu de laquelle nous vivons souffre cruellement du luxe et des conséquences qu'il amène. J'ai eu l'occasion dernièrement de faire une étude curieuse, qu'il est facile de vérifier soi-même.

Me trouvant dans une famille qui comptait au même foyer quatre générations établies, je pus comparer dans le livre de comptes parfaitement conservé les chiffres des dépenses occasionnées par chacun des trois mariages.

Je fus d'abord frappé d'un double fait : tandis que la fortune de la famille avait toujours été en diminuant, la somme des frais avait toujours été en augmentant.

En entrant dans le détail, je remarquai que la corbeille et le mobilier de la grand' mère se composaient principalement d'objets utiles dans un ménage. Le linge y était sans luxe, mais de première qualité ; les chemises n'avaient point de dentelles, mais elles étaient en magnifique toile, capable de défier le temps et l'usure.

En passant à la corbeille de la fille, il était facile de voir qu'une transformation commençait à s'opérer dans les idées et dans les habitudes. Le superflu y avait une plus large part, au détriment du nécessaire.

Le mobilier était plus élégant, mais moins solide ; le linge plus orné, mais moins fort ; les chemises bordées de dentelles, mais d'une qualité inférieure.

Avec la corbeille de la petite-fille, la transformation était complète. Tout était sacrifié au superflu, à la montre, à l'œil, suivant l'expression barbare créée exprès pour désigner un état de choses qui nous ramène à la barbarie par l'extrême civilisation. Sous des apparences d'élégance, de grâce, le mobilier déguisait mal les vices de sa fabrication. C'était bien là ce qui convenait à des familles nomades, sans tradition, sans foyer fixe, et, par conséquent, sans souci du lendemain. Et, cependant, tous ces oriens, toute cette quincaillerie, toute cette bimbelotterie dorée, argentée, ciselée, représentait, en tenant compte de la différence

de l'argent, une somme deux fois plus élevée que celle inscrite pour l'établissement de la grand'mère.

Les conséquences d'un pareil état de choses sont plus graves qu'on ne pense. La tendance vers le célibat en découle naturellement. D'ailleurs, qui ne sait que, dans la vie moderne, si l'on accorde beaucoup plus au superflu, à l'extérieur, à la représentation, on se restreint considérablement sur le nécessaire. Nos pères vivaient pour leurs amis et pour leurs enfants, et ils vivaient confortablement; nous vivons pour les voisins et pour les passants, et notre vie est factice comme notre organisation sociale tout entière.

Jé demandais un jour à un architecte de Paris quelle était la règle principale à suivre dans la distribution d'un appartement pour en faciliter la location. Il me répondit qu'il fallait sacrifier toutes les pièces au salon de réception. Voilà un mot qui nous peint merveilleusement. Parcourez, en effet, les appartements à louer dans nos immenses casernes modernes, vous y verrez que la cuisine, les chambres à coucher, la salle à manger, c'est-à-dire les pièces essentielles, sont en disproportion, comme air, comme jour, comme espace, avec le salon de réception, c'est-à-dire avec la pièce accessoire. Si bien que vous pourriez établir une sorte de règle de proportion, et dire que, dans la société moderne, le superflu est au nécessaire comme le salon est aux autres pièces de l'habitation. Nous marchons à un état social qui ne comportera plus pour tout intérieur qu'une seule pièce, le salon; pour le logement et la nourriture, on ira à l'hôtel.

En face d'une pareille désorganisation, conséquence naturelle du luxe, on comprend combien sont peu de chose les dissertations, même les plus éloquentes, des philosophes et des économistes. La religion seule a le don de toucher les cœurs et de forcer les volontés.

Les éloquentes diatribes de Sénèque et des stoïciens n'ont pas été capables d'arracher la vieille société romaine à son luxe et à sa décadence. Elle n'a été transformée que par la prédication des apôtres, par les exemples des martyrs et surtout par la grâce divine, plus puissante et plus féconde que tous les efforts des hommes. Il semble d'ailleurs que nos malheurs publics commencent à nous ouvrir les yeux; il est temps que nous comprenions ces grands enseignements de l'expérience, si nous ne voulons, comme les Romains de la

décadence, devenir la proie des barbares. — (*Revue du Monde catholique.*)

EDMOND DEMOLINS.

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE.

17 octobre 1878.

La faiblesse des fonds publics s'accroît de plus en plus : la banque d'Angleterre a élevé son escompte, la banque de France vient d'élever le sien de 2 à 3 0/0, deux événements qui ne sont pas de nature à soutenir les cours. On avait annoncé comme certaine une hausse considérable à partir du mois d'octobre ; cette hausse se traduit par une baisse qui ne permet guère d'espérer une belle campagne pour l'hiver qui s'approche.

Les valeurs suivent le mouvement des Rentes, c'est une baisse à peu près générale, qui n'épargne pas les Bourses étrangères.

A la Bourse d'hier le 3 ordinaire, le 3 amortissable, le 4 1/2 et le 5 sont restés respectivement à 74,80, — 77,45, — 105 et 112,50 ; ce n'est pas une situation brillante, et l'on pourra remarquer que l'Amortissable fait une assez triste figure.

Le *Journal officiel* d'aujourd'hui publie les états des contributions directes, de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières et des impôts et revenus indirects pendant les neuf premiers mois de 1878.

Le montant des rôles des contributions directes s'élève, pour 1878, à 714,123,700 fr. ; les huit douzièmes échus au 30 septembre 1878, représentent 476,082,500 fr. ; les recouvrements se sont élevés, pendant les neuf premiers mois à 528,082,000 fr. soit 51,999,500 fr. de plus que les recouvrements exigibles, ou 0,87 de douzième. Au 30 septembre 1877, l'anticipation des recouvrements s'élevait à 52,587,200 fr., représentant 0,89 de douzième. Il y a donc une diminution de 2 centièmes de douzième pour la période correspondante de 1878. D'un autre côté, en 1878, les frais de poursuites se sont élevés à 782,148 fr., soit 1 fr. 44 cent. pour 1,000 francs ; en 1877, ils ne s'élevaient qu'à 743,040, soit 1 fr. 36 pour 1,000 francs. La situation, sans cesser d'être satisfaisante, l'est donc moins cette année que l'année dernière, si volontiers représentée comme désastreuse à cause du 16 mai.

L'impôt de 3 0/0 sur le revenu des valeurs mobilières était évalué, pour 1878, à 34,972,000 fr. L'évaluation budgétaire pour les neuf premiers mois de 1878, calculée d'après la moyenne des recettes des trois dernières années, s'élevait à 26,868,000 fr., et les recouvrements effectués cette année ne s'élevaient qu'à 26,153,000 fr., il en résulte une diminution de 713,000 francs : second indice d'une gêne plus grande.

Enfin, les impôts et revenus indirects donnent cette année une

augmentation totale, pour les neuf premiers mois, de 47,376,000 fr. Dans cette augmentation, le produit de la vente des tabacs entre pour 2,779,000 fr., celui des télégraphes, pour 1,988,000 francs; mais les postes accusent une diminution de 9,809,000 francs, diminution qui provient évidemment de l'abaissement des taxes, et qui n'offre rien d'inquiétant, car ce déficit sera comblé en une ou deux années.

Les nouvelles des vendanges varient selon les régions, bonnes ici, mauvaises là, à moitié satisfaisantes ailleurs. Les vendanges ont été achevées dans le Médoc, à très-peu d'exceptions près, le 10 octobre. Il y a comme quantité une récolte ordinaire dans les crus supérieurs et fins; cette quantité est dépassée dans les communes de Pauillac et de Saint-Estèphe, où la récolte est très-abondante; mais elle est moindre ailleurs. La situation est complètement différente en ce qui concerne les petits vins et les vins ordinaires, où il y aura à peine une demi-récolte. La qualité des vins de 1878 paraît être bonne, notamment au point de vue du corps et de la couleur.

A. F.

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

5. **Manuel biblique**, ou cours d'Ecriture sainte à l'usage des séminaires; Nouveau Testament, par M. Bacuez, professeur au séminaire de Saint-Sulpice; tome III (Jésus-Christ, les saints Evangiles); in-12 de VIII-492 pages, Paris, 1878, chez A. Roger et F. Chernoviz; — prix: 3 fr. 50.

Ce nouveau cours élémentaire et classique d'Ecriture sainte comprendra quatre volumes; les deux premiers, qui s'occuperont de l'Ancien Testament, auront pour auteur M. Vigouroux, dont nous avons déjà fait connaître de remarquables études; les deux derniers seront consacrés au Nouveau Testament. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit ici d'un *Manuel* et non d'un cours complet. « Ce n'est pas, comme le dit très-bien M. Bacuez, une œuvre de haute science que nous avons à faire, moins encore une œuvre de littérature; c'est un livre d'étude pour les cours d'Ecriture sainte ordinaires, pour ceux qui sont suivis dans les séminaires par le commun des élèves. » L'idée que les

auteurs du *Manuel biblique* veulent réaliser, et qui se trouve parfaitement réalisée dans le volume que nous venons de parcourir, est fort juste; mais il ne faudrait pas en conclure pour cela que le *Manuel biblique* ne témoigne pas d'une science profonde de la Bible; en voyant ce que les savants professeurs de Saint-Sulpice présentent au « commun des élèves, » on doit reconnaître quelle est la force des études dans ces séminaires qu'une secte ennemie nous peint comme des asiles de la tainéantise et de l'ignorance; — Le volume que M. Bacuez consacre à Jésus-Christ et aux Evangiles est un témoignage de plus rendu à cette science qui n'exclut pas la piété, mais qui la nourrit. Dans l'Introduction, l'auteur traite du Nouveau Testament en général, des livres historiques et des récits miraculeux, enfin de l'étude du Nouveau Testament; puis vient l'étude spéciale des Evangiles, qui se partage en trois parties suivant l'ordre chronologique: de l'Incarnation du Verbe à la prédication de l'Evangile, la



prédication de l'Évangile, de la Passion à l'Ascension de Notre-Seigneur; le tout se termine par l'étude de quelques questions rétrospectives sur les Évangiles et sur Notre-Seigneur. Toutes les difficultés d'interprétation, de contradictions apparentes, de chronologie, etc. sont présentées et résolues avec une clarté et une abondance de preuves qui ne laisse plus de doute dans un esprit de bonne foi. Afin de mieux préciser les difficultés et de mettre mieux en relief les solutions, l'auteur procède par questions et par réponses, ce qui lui permet en même temps d'éviter beaucoup de longueurs en supprimant les transitions et les liaisons superflues; cette méthode est excellente pour un livre destiné à l'enseignement.

**6. Saint Jean-Baptiste,** étude sur le Précurseur, par l'abbé Planus, de la Société des Prêtres de Saint-Irénée de Lyon, chanoine honoraire d'Autun; in-8 de XII-356 pages; Paris, 1879, chez A. Sauton; — prix: 7 fr.

« Votre livre, écrit Mgr Perraud, évêque d'Autun, à l'auteur, est un traité complet des devoirs du sacerdoce étudiés non dans des principes généraux et des formules abstraites, mais, suivant la méthode que vous préférez, dans un personnage historique, le plus grand des enfants des hommes, au témoignage même de Jésus-Christ, et le type achevé des vertus qui sont et seront toujours le secret de la grandeur et de la fécondité de notre ministère. Il est, par là même, très-varié, d'un puissant intérêt, vivant et émouvant comme le drame dont il retrace toutes les péripéties, en commençant par les délicieuses scènes de la révélation faite à Zacharie et de la visite de Marie à Elisabeth, pour se poursuivre au désert et s'achever derrière les hautes murailles de la forteresse de Machéro, dans l'orgie où une jeune fille de

quinze ans demande et obtient d'un lâche tyran la tête du Précurseur... Vous ne pouvez prélever plus heureusement au grand ministère dans lequel je vous crois destiné à faire un bien de premier ordre, je veux parler du ministère des Retraites ecclésiastiques, qui mettra au service de vos frères du sacerdoce toutes les ressources dont Dieu vous a doué pour prêcher l'Évangile d'une manière vivante et féconde. » Ce jugement porté par Mgr Perraud sur l'ouvrage et sur l'auteur le recommande suffisamment à l'attention des lecteurs sérieux et surtout des ecclésiastiques. C'est bien l'histoire de saint Jean-Baptiste qui nous est présentée; mais, en même temps, elle est accompagnée de réflexions qui en appliquent les leçons aux circonstances actuelles et qui font du Précurseur, par ses actes et par ses paroles, un prédicateur de nos jours. M. l'abbé Planus démontre une fois de plus, par son *Étude*, quelle est la fécondité de l'Écriture sainte, dont il suffit de méditer quelques versets pour en tirer des leçons qui s'appliquent aux besoins de tous les temps et de tous les hommes.

**7. Somme ascétique de saint François de Sales, docteur de l'Église,** ou la Vie chrétienne étudiée à l'école du docteur de la piété, par l'abbé Nestor Albert; in-12 de XXX-538 pages; Poitiers et Paris, 1878, chez H. Oudin frères; — prix: 4 fr.

Le cardinal Bilio a écrit à M. l'abbé Albert: « Vous avez le droit d'espérer que votre livre exercera un véritable apostolat; car, en popularisant l'esprit, les principes et les maximes de saint François de Sales, il contribuera à répandre de plus en plus la saine doctrine sur la vie chrétienne et religieuse » Mgr l'évêque d'Annecy écrit de son côté: « La *Somme ascétique* est écrite pour tous et se recommande suffisamment par

elle-même; ma sollicitude pastorale me presse cependant d'en recommander vivement la lecture à tous les prêtres, à toutes les communautés religieuses et à tous les fidèles du diocèse d'Annecy. » Et Mgr l'archevêque de Chambéry : « Puisse ce livre d'or, abrégé de saint François de Sales fait par lui-même, devenir pour toutes les âmes chrétiennes, religieuses et sacerdotales, ce que fut le combat spirituel pour le saint Evêque de Genève : un Manuel cher entre tous et comme un inséparable *vade-mecum* ! » Enfin Mgr Mermillod : « Votre livre est une véritable Somme de la doctrine ascétique de saint François de Sales. Vous avez eu une exquise habileté pour choisir les passages, grouper les extraits et les souder harmonieusement. Pour produire un livre aussi admirable, il a fallu une connaissance profonde des travaux du saint Docteur et toute la puissance de l'étude. On y découvre, avec l'art le plus ingénieux, la science du théologien et le sens de l'ascétisme. En un mot, il me semble être l'œuvre exclusive de saint François de Sales. » Nous avons pensé que ces témoignages vaudraient mieux que tout ce que nous pourrions dire de la *Somme ascétique*. Il ne nous reste qu'à indiquer le plan suivi par l'auteur. Après un avant-propos général, M. l'abbé Albert distribue la doctrine ascétique de saint François de Sales en cinq parties : Fin de la vie chrétienne, Devoirs de la vie chrétienne, Obstacles à éviter et à surmonter dans la vie chrétienne; la Grâce, richesse et appui de la vie chrétienne, Sources et pratiques de la vie chrétienne. En tête de chacune de ces parties, qui sont subdivisées en chapitres, l'auteur place une introduction, une vue d'ensemble de la doctrine exposée dans cette partie par saint François de Sales lui-même.

8. **Morceaux choisis des prosateurs et poètes des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles** présentés dans l'ordre chronologique, gradués et accompagnés de notices, par Fréd. Godefroy; premier cours, 3<sup>e</sup> édition, in-12 de XII-348 pages, Paris, 1877, chez Gaume et C<sup>ie</sup>; — prix : 2 fr. 75.

On sait quel est le mérite des livres classiques de M. Godefroy; ce premier cours, qui réunit, dans l'ordre chronologique, prosateurs et poètes, n'a pas seulement pour but d'offrir à l'enfant un choix utile, intéressant, varié, riche et neuf de morceaux à lire et à apprendre par cœur, mais de l'initier déjà, selon la portée de son âge, à la connaissance de l'histoire de la littérature française, à toutes les qualités des autres livres du même auteur consacrés à cette littérature, dont il est comme une introduction mise à la portée des plus jeunes élèves.

9. **De la politesse et du bon ton, ou Devoirs d'une femme chrétienne dans le monde**, par Mme la comtesse Drohojowska; in-12 de 284 pages; Paris, 1878, chez Victor Sarlit, rue de Tournon, 19; — prix : 2 fr.

Bon livre qui donne plus encore qu'il ne promet, car l'auteur ne se contente pas de tracer les règles de la politesse et du bon ton; il n'oublie pas qu'il trace ces règles pour la femme chrétienne, et il montre que la piété, loin d'être en désaccord avec les règles, les confirme et en rend l'application plus facile, quand elle est bien entendue. Mme la comtesse Drohojowska divise en trois parties son petit traité : Devoirs du foyer domestique, ou la femme dans son intérieur; Devoirs extérieurs, ou la femme dans le monde; Importance de la première éducation.

Le gérant : P. CHANTREL.

# ANNALES CATHOLIQUES

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

La dernière fête de l'Exposition. — Distribution des récompenses. — Discours du président de la République. — Le *Sans-Culotte* et M. Gambetta. — Vote de la loi contre les socialistes; dispositions de M. de Bismark. — Le traité de Berlin. — Question de l'Afghanistan. — Crise ministérielle en Italie. — Elections en Portugal.

24 octobre 1878.

Voilà donc passées les fêtes auxquelles l'Exposition universelle a donné lieu : Paris en a eu pour trois jours, et, le troisième jour, tout s'est terminé à Versailles par de splendides illuminations et par un bal; le bal, le théâtre et le banquet sont les éléments indispensables d'une fête dite nationale. A tout cela l'on a ajouté le chant de la *Marseillaise*; de bons républicains des nouvelles couches ont fait un certain tapage dans les rues et jeté, avec des pétards, des paniques dans la foule; mais il n'y a pas eu trop d'accidents, grâce à la prudence de la foule honnête et paisible. Du reste, peu d'enthousiasme; on commence à se lasser de ces fêtes qui ne ramènent pas la prospérité tant de fois promise.

Le second jour de fête a été, comme on l'a dit, la fête des récompenses. La cérémonie de la distribution solennelle des récompenses aux Exposants a eu lieu au palais de l'industrie. Les présidents du Sénat et de la Chambre des députés se tenaient à droite et à gauche du président de la République, avec S. M. le roi don François d'Assise, S. A. R. le prince de Galles, S. A. R. le prince de Danemark, S. A. R. le prince de Suède, S. A. R. le comte de Flandre et S. A. R. le duc d'Aoste, en tout six princes, pas un seul personnage régnant. En outre, tout le monde officiel ordinaire, des sénateurs, des députés, etc., les Exposants qui devaient recevoir des récompenses, et cette foule de curieux qui viennent toujours à bout de se procurer des billets d'entrée pour les grandes représentations.

Deux choses ont été remarquées : la *Marseillaise* n'a été ni

chantée ni jouée, et l'entrée du président de la République s'est faite au chant d'un magnifique *Laudate Dominum omnes gentes*. Cela, avec le passage du discours présidentiel où le Maréchal dit qu'il faut remercier Dieu, a donné à la cérémonie un caractère sérieux et légèrement clérical qui ne pouvait plaire aux radicaux. Hélas! c'est peut-être la dernière fois qu'ils éprouveront ce déplaisir dans une cérémonie officielle.

Le Maréchal a prononcé ce discours :

Messieurs,

Je viens aujourd'hui décerner solennellement au nom de la France les récompenses obtenues par les exposants de toutes nations, dans le grand concours auquel notre pays les avait conviés.

Je veux d'abord remercier les princes et les représentants de toutes les puissances de l'appui et de l'éclat qu'ils ont donnés par leur présence à l'Exposition de Paris.

Je veux remercier les gouvernements et les peuples de la confiance qu'ils nous ont témoignée par l'empressement qu'ils ont mis à y prendre part. Si le succès de l'Exposition a répondu à leur attente et à la nôtre, que l'honneur en revienne aux éminents organisateurs de cette entreprise et à leurs plus modestes coopérateurs: tous ont rivalisé d'intelligence et de zèle dans l'accomplissement des missions si difficiles et si diverses qu'ils avaient acceptées.

Quand le gouvernement de la République convia les savants, les artistes et les travailleurs de toutes les nations à se réunir dans notre capitale, la France venait de traverser de douloureuses épreuves et son industrie n'avait point échappé à cette vaste crise commerciale, qui pesait déjà sur le monde entier, et cependant l'Exposition de 1878 a égalé, sinon surpassé ses devancières.

Remercions Dieu qui, pour consoler notre pays, a permis que cette grande et pacifique gloire lui fût réservée.

Nous constatons avec d'autant plus de satisfaction ces heureux résultats que, dans notre pensée, le succès de l'Exposition internationale devait tourner à l'honneur de la France. Il ne s'agissait pas seulement pour nous d'encourager les arts et de constater les perfectionnements apportés à tous les moyens de production. Nous avions surtout à cœur de démontrer ce que sept années, passées dans le recueillement et consacrées au travail, avaient pu faire pour réparer les plus terribles désastres.

On a pu voir que la solidité de notre crédit, l'abondance de nos ressources, la paix de nos cités, le calme de nos populations, l'instruction et la bonne tenue de notre armée aujourd'hui reconstituée, témoignaient d'une organisation qui, j'en suis convaincu, sera féconde et durable.

Notre ambition nationale ne s'arrêtera pas là. Si nous sommes devenus plus prévoyants et plus laborieux, nous devons encore au souvenir de nos malheurs de maintenir et de développer parmi nous l'esprit de concorde, le respect absolu des institutions et des lois, l'amour ardent et désintéressé de la patrie.

On a été généralement content de ce discours dont le ton diffère si sensiblement de ceux de Romans et de Grenoble et de tant de discours ministériels. Les circonstances étant ce qu'elles sont, le Maréchal ne pouvait guère parler autrement; mais le Maréchal croit-il bien à cette solidité du crédit, à cette paix de nos cités, à ce calme de nos populations dont il parle, et en s'applaudissant avec raison de l'instruction et de la bonne tenue de notre armée, a-t-il entièrement oublié certains actes éclatants d'insubordination et la nécessité où il s'est vu plusieurs fois de sacrifier aux exigences radicales les plus braves et les plus habiles généraux?

M. Teisserenc de Bort, ministre de l'agriculture et du commerce, a prononcé ensuite un plus long discours, dans lequel il a résumé l'histoire de l'Exposition, affirmé son succès, et donné cette statistique des récompenses attribuées par le jury :

- 571 diplômes d'honneur;
  - 133 grands prix ou rappels de grands prix;
  - 2. 714 médailles d'or et rappels de médailles;
  - 6. 580 médailles d'argent et rappels;
  - 9. 177 médailles de bronze et rappels;
  - 9. 403 mentions honorables;
- Enfin, 270 médailles ou mentions ont été attribuées à un pareil nombre de collaborateurs.

C'est beaucoup, sans doute, mais c'est peu pour 60,000 Exposants, et l'on comprend qu'il y ait bien des mécontents.

Les directeurs des sections étrangère et française ont alors proclamé les promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur accordées au personnel de l'Exposition, aux étrangers et aux Français.

Le directeur de la section étrangère a appelé, par ordre de pays, les présidents des commissions étrangères, qui sont venus recevoir des mains de M. le président de la République et des princes, présidents d'honneur, les diplômes des grands prix et rappels de grands prix, et les médailles obtenues dans les neuf groupes par leurs exposants.

Les grandes récompenses obtenues dans chaque groupe par

les exposants français ont ensuite été proclamées par le directeur de la section française, et le président de chaque groupe a reçu ses diplômes et ses médailles des mains de M. le président de la République.

La distribution des récompensés terminée, M. le président de la République, le président du Sénat, le président de la Chambre des députés, les princes étrangers, les ministres et le corps diplomatique se sont retirés en passant devant les commissaires généraux étrangers qui s'étaient placés au pied des trophées représentant chaque groupe de l'Exposition. M. le président de la République les a, de nouveau remerciés de leur concours.

Le président de la République, le président du Sénat et le président de la Chambre des députés se sont retirés avec leur cortège et ont reçu à leur départ les mêmes honneurs qu'à leur arrivée.

Ainsi l'Exposition universelle, qui ne durera plus que quelques jours, peut être considérée comme terminée. Et après? Après, ce seront les discussions des Chambres, les tiraillements de la politique, et, qui sait? une terrible liquidation, que font trop pressentir les audaces d'une presse sans pudeur, qui se sent libre de tout frein. Qu'on en juge:

Un journal nouveau vient de paraître sous ce titre: le *Sans-Culotte*. On va voir que le langage de ce journal est digne de son titre:

Hein! quoi? dit le *Sans-Culotte*. Une fois ne suffit pas à ces frocàrds? Avoir formé le cercle à la queue leuleu à Chartres en balançant le corps en régulière cadence: Une, deux! Une, deux! dodelinant de la tête, mais sans barytonner du reste, pendant que jabottait M. de Mun, c'était donc bien bon?

Faut croire, car ils ont repiqué au truc, à Soissons, cette fois. Oui, mes fistons, à Soissons. Un drôle de choix, pas vrai, les canards? dans la patrie des haricots, allez donc ne pas barytonner du reste!

Moi, au fond, vous savez, je m'en bats l'œil avec un pommeau de canne de tambour-major. Tous ces tas d'habituez de cercles catholiques et des Champs-Élysées peuvent bien dire tout ce qu'ils voudront, ils ne me feront jamais avaler que, pour être honnête homme, il faille absolument aller calotiner à la messe, aux vêpres, au salut, aux processions, à confesse, et à tout le sacré tremblement! Tout ça, au fond, ça n'est bon qu'à abrutir les femmes.

On ne peut pas citer la phrase remplacée par des points.  
Lisons encore :

Aussi, vous dire comme mon vieux cœur se serre et comme je riboule des callots quand j'entends les glapissements des béguines, les piaulements des ratichons, et le boucan que font leurs orgues, leurs cloches et leurs trombones à coulisse ! Ah ! vous n'auriez pas idée de ça si vous n'aviez passé par là aussi, hein ! les frangins ?

Troisième citation :

Dieu de Dieu, que je me dis en causant avec mon vieux camarade moi-même, après quatre révolutions, après 89, la prise de la Bastille, la Terreur, qui, quoi qu'en disent les godelureaux échappés à son rasoir, avait une foutue grandeur et leur a fichu un sacré trac ; après l'échafaud du 21 janvier, qui a défait par la grâce de Samson le roi fait par la grâce de Dieu, nous en sommes encore là, sous la férule des blancs, des frocards et des ratichons. Ah ! sambleu, mon pauvre Martial, tout va bougrement mal en ce monde ! Les hirondelles s'en vont, mais les corbeaux restent !

C'est un langage infâme, et l'on ne comprend pas qu'il puisse être permis de publier de pareilles saletés ; mais, franchement, à part la forme, le *Sans-Culotte* dit-il autre chose que ce que M. Gambetta a dit à Romans et à Grenoble ?

Pendant que le gouvernement français s'applaudissait du succès de l'Exposition, M. de Bismark se félicitait, — non sans quelque restriction, — d'avoir vu enfin voter par le Reichstag son projet de loi contre le socialisme. Ce vote a été obtenu dans la séance du 19 octobre. Au scrutin par appel nominal, 221 voix se sont prononcées pour, 149 contre. Pour, ont voté les conservateurs et les conservateurs libéraux, les libéraux nationaux et quelques autres libéraux qui ne font partie d'aucun groupe ; contre, tout le centre, les socialistes et quelques autres membres. Après le vote, M. de Bismark a prononcé ce discours :

J'ai à communiquer au Reichstag un message de l'Empereur. (Les députés se lèvent. Les démocrates socialistes quittent la salle.) Ce message porte : « Nous, Guillaume, empereur d'Allemagne et roi de Prusse, portons à votre connaissance que nous avons chargé le chancelier de l'empire, prince de Bismark, declare, en notre nom et au nom des États confédérés, conformément à l'article 2 de la Constitution, la session du Reichstag, le 19 octobre de la présente année. Ce message a été revêtu de notre signature authentique et de notre sceau, et donné le 18 octobre 1878. Il a été contre-signé par le chancelier de l'empire. »

Le prince de Bismarck dit ensuite :

Permettez-moi, après la lecture de ce message, et avant la clôture de la session, de vous adresser quelques paroles pour vous dire avec quel sentiment de satisfaction les États confédérés constatent que les divergences de vues, qui compromettaient, au début de nos séances, le sort du projet de loi actuellement voté ont fait place à une entente cordiale des parties intéressées. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui, après ce vote et conformément aux conversations intimes que nous avons eues récemment dans le conseil fédéral, je suis autorisé à dire que la décision du Reichstag ne rencontrera aucune opposition au sein du conseil fédéral.

Certes, je ne prétends pas que tous les États confédérés soient également convaincus que la loi, telle qu'elle est sortie de vos délibérations, aura l'efficacité suffisante pour atteindre le but que nous avons en vue en la proposant (écoutez); mais je puis dire que tous les gouvernements s'efforceront de remédier au mal et même de l'extirper de notre organisation sociale, avec les moyens que la loi a mis à leur disposition.

Si l'expérience démontrait que la loi ne répond pas complètement au but que l'on veut atteindre, les gouvernements confédérés se verraient forcés de s'adresser de nouveau à vous en toute confiance pour que vous les aidiez à obtenir ce qu'ils sont convaincus ne pouvoir obtenir aujourd'hui. Cela arrivera, ou bien dans le cours des réformes que nous apporterons à notre législation pénale, ce qui serait préférable, ou bien quand vous complèterez la loi actuellement votée. Quoi qu'il en soit, il est certain, pour moi, que vous complèterez la loi tout au moins en ce qui concerne la durée qui a été fixée maintenant; car personne de nous ne peut se faire illusion sur ce point, et penser que l'on pourrait, dans l'espace de deux ans et demi, réparer le mal qui a été fait.

De la session actuelle les gouvernements confédérés emportent aussi l'espoir qu'après qu'ils auront justifié la confiance du Reichstag par une exécution loyale de la loi, l'appui et la coopération du Reichstag ne leur fera pas défaut. Dans cet espoir, messieurs, il ne me reste plus qu'à remplir la mission dont m'a chargé le Message de Sa Majesté. Au nom des États confédérés et de l'empereur Guillaume, je déclare la session close.

L'assemblée s'est séparée aux cris de : Vive l'empereur!

On va donc voir ce que peuvent la loi et la force dont elle dispose pour combattre le socialisme. Nous croyons que M. de Bismark ne se fait pas d'illusion là-dessus. Il voulait que la loi eût une durée illimitée, on ne lui a accordé que deux ans et demi et l'on a modifié quelques articles de son projet. Aussi annonce-t-il qu'il en demandera probablement la prolongation ou des mesures analogues. Puisse-t-il reconnaître, en attendant, que la religion



seule peut combattre efficacement un mal qui prend sa source dans l'absence de religion!

Un pas important vient d'être fait dans l'exécution du traité de Berlin : la Russie occupe maintenant la Bessarabie, dont la Roumanie a accepté la rétrocession. Rien de nouveau pour le reste ; mais la question de l'Afghanistan continue de préoccuper vivement l'Angleterre et la Russie. C'est peut-être là que se trouve, dirons-nous en nous servant d'un mot de Palmerston, l'allumette qui mettra le feu au monde.

En Italie, crise ministérielle. Trois ministres ont donné leur démission, et M. Cairoli, le président du conseil, travaille à reformer un cabinet homogène : besogne qui n'est pas facile.

En Portugal, il y a eu dernièrement des élections pour les Cortès : une grande majorité est acquise au gouvernement.

J. CHANTREL.

---

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

On dit que le Saint-Père publiera prochainement le Jubilé universel que les Papes ont coutume de donner à leur exaltation sur la chaire de saint Pierre.

Les pèlerins espagnols ont été reçus en audience solennelle par le Pape ; on trouvera plus loin des détails.

### France.

LYON. — La charité est une des vertus théologiques du catholicisme, et, à ce titre, elle doit être un objet de haine et de persécution de la part de toute administration qui tient aux faveurs de la libre pensée et qui se fait gloire d'être en communion d'idées et de sentiments avec le radicalisme.

C'est sous l'influence de ce mauvais courant que la préfecture du Rhône a pris une mesure vraiment inexplicable contre l'Œuvre charitable des Marmites, ou plutôt contre ceux qui en recevaient aide et assistance. Nous lisons dans la *Décantation* :

On sait que, tous les jours, nombre de malheureux vont chercher la soupe, des vivres, des secours dans les maisons religieuses de

notre ville. Ces œuvres de la marmite sont un des fruits de la charité chrétienne. Personne, jusqu'ici, ne s'était avisé d'entraver ceux ou celles qui exercent cette charité, ni de frapper les pauvres qui y ont recours. Eh bien ! ce que nul n'avait nulle part osé, la préfecture du Rhône l'a osé, l'a accompli. Les agents de la police ont dressé procès-verbal contre les indigents qui se pressent aux portes de plusieurs de nos couvents. Ne pouvant couper la main qui donne, on a voulu lier au moins celle qui reçoit. Les pauvres ainsi secourus par la marmite ont été traités comme des mendiants et des vagabonds, trauits comme tels devant la justice.

Il est évident que les sergents de ville n'ont pu agir que sur un ordre du secrétaire général de la police relevant de M. le préfet du Rhône, à qui cet acte est imputable. Il est non moins clair que c'est le caractère religieux de l'œuvre qui est odieux à l'administration républicaine. Jamais, que nous sachions, la police ne s'était avisée de dresser procès-verbal pour mendicité aux pauvres gens qui, à Paris, se pressent en foule, le matin, à la porte de certains restaurants en vogue. Dans les casernes il se fait souvent aussi des distributions de soupes ; jamais, à notre connaissance, on n'avait imaginé de sévir contre cette charité de nos soldats.

Le même journal ajoute que plusieurs des pauvres de la Marmite ont été condamnés par le tribunal des flagrants délits. Cela va bien.

PÉRIGUEUX. — La *Semaine religieuse* de ce diocèse nous apporte l'intéressant récit de l'inauguration d'une statue de la sainte Vierge sur le sanctuaire de la Garde, à Périgueux, inauguration qui a eu lieu le 6 octobre, dimanche du Saint-Rosaire. Une foule immense et recueillie s'était unie au clergé des quatre paroisses de la ville. Mgr Dabert a béni la statue, et consacré solennellement à Marie la ville de Périgueux. Le soir, la colline de la Garde était illuminée.

— Il existait au hameau du Parnet, commune de Sorges, une école mixte dont le conseil municipal avait demandé et obtenu, en 1876, la transformation en école congréganiste. Aux élections dernières, le conseil municipal de Sorges devint en majorité républicain ; aussi a-t-il pris une délibération pour réclamer la transformation de l'école du Parnet de congréganiste en laïque ; et M. le préfet de la Dordogne a approuvé cette délibération, sans fournir aux religieuses qui dirigent cette école aucune explication, sans formuler la moindre plainte contre la tenue de l'école et sans s'appuyer sur des réclama-

tions de pères de familles, qui, nous croyons pouvoir l'affirmer, ne se sont pas produites.

Conformément aux instructions de M. le préfet, M. le maire de Sorges a adressé à la religieuse qui dirige l'école du hameau du Parnet la lettre suivante, à la date du 3 octobre :

Madame,

En l'absence de Mme la supérieure, et vu la lettre de M. le préfet m'ordonnant de faire le nécessaire pour assurer, dès la rentrée des classes, l'installation de l'école laïque du hameau du Parnet, je vous prie de faire remettre, d'ici au 6 courant, les clefs de ladite école à la mairie de Sorges ; me dire les jours que vous prendrez le mobilier qui vous appartient, et me donner un état de ce qui regarde à l'école.

Faute par vous, madame, de faire le nécessaire afin de nous rendre libre la maison d'école du Parnet, je serais forcé d'y pourvoir à votre place, ce qui serait fort désagréable pour vous et pour moi.

Je vous prie de me donner un bout de réponse par le retour du courrier.

Veuillez agréer, etc.

Le maire de Sorges,  
BUISSON.

On le voit, c'est partout le même respect de la loi et des vœux des familles, mais la guerre au cléricanisme est le mot d'ordre.

TULLE. — On annonce comme certaine la nomination prochaine, à l'évêché de Tulle, de M. l'abbé Decheneau, grand vicaire de l'archevêché de Tours.

### Étranger.

ANGLETERRE. — Il vient de se passer en Angleterre un fait qui prouve que les protestants de ce pays ne partagent pas les haines de plusieurs de nos préfets et de nos radicaux pour les religieux et religieuses et pour la charité catholique.

Le samedi 11 octobre, devant MM. Dickins, Henry Lee et J. F. Mart, juges du *County Police Court* de Manchester, comparaissaient deux Sœurs de la Miséricorde, arrêtées sous l'inculpation d'une violation de la loi sur le « vagabondage ». Les Sœurs étaient poursuivies par M. Rayner Wood, magistrat de district, qui raconta au tribunal que, quelques jours auparavant, les deux Sœurs, vêtues de leur « costume religieux »,

étaient venues dans sa demeure pour solliciter une charité.

Contré-examiné par M. Addison, avocat des religieuses, M. Rayner répond qu'il n'a pas demandé aux Sœurs si elles sollicitaient la charité pour elles-mêmes ou pour un établissement de bienfaisance. Il raconte tout simplement que, devant la demande « de charité » de l'une des Sœurs, il avait interrogé l'autre pour savoir si elle faisait la même démarche, et que, sur sa réponse affirmative, il les avait touchées au bras en leur déclarant qu'il les arrêtait au nom de la reine. Il les avait ensuite remises à la police pour infraction à la loi sur le vagabondage.

En vain M. Addison presse-t-il M. Rayner de déclarer si, en faisant arrêter les Sœurs, il avait une opinion sur la destination des « charités » sollicitées par les religieuses. M. Rayner Wood se borne à dire qu'il n'a pas à donner d'opinion là-dessus, et qu'il croit que le tribunal lui accordera que les Sœurs avaient commis une infraction à la loi.

M. Dickins, un des juges, demande alors à M. Wood s'il insiste dans son accusation contre ces dames.

M. Wood répond qu'il n'a pas le moindre désir d'insister, pourvu qu'on reconnaisse qu'il y a eu infraction à la loi. — Nous vous apprendrons la loi, réplique alors M. Addison.

Son interrogatoire fini, M. Wood demande s'il peut se retirer. — Vous n'avez pas besoin de rester, retirez-vous, reprend M. Dickins. Mais pourtant je vous recommande fortement de ne pas vous en aller, pour la raison que vous devriez mener jusqu'au bout l'affaire que vous avez commencée.

— Mais, réplique M. Wood, vous m'accorderez bien que c'est au tribunal qu'appartient la responsabilité de décider si oui ou non il y a eu infraction à la loi.

— C'est une responsabilité que je ne déclinerais pas, répond M. Dickins.

Sur ces paroles, M. Wood s'en va, assez honteux, comme on pense. M. Addison, avocat des religieuses, se lève alors et, après quelques remarques vigoureuses sur la conduite de M. Wood, il trace en quelques mots la mission des Sœurs vouées, à Manchester, au service des infirmes et des pauvres.

Naturellement les magistrats ont acquitté les pauvres religieuses, mais non sans quelques considérants motivés sur la conduite de M. Wood et non sans un court éloge des Sœurs, qui

déployent dans leur mission charitable « les plus hauts dons de la nature humaine. »

M. Addison annonce qu'une action va, être par lui, au nom des Sœurs, intentée à M. Wood.

Voici, pour finir cette histoire, comment le *Daily Telegraph* conclut un article sur l'exploit de M. Rayner :

A Londres et dans d'autres parties de l'Angleterre, il y a beaucoup d'institutions charitables qui sont administrées beaucoup moins bien que les établissements des Sœurs de la Miséricorde. Ces institutions ont aussi leurs quêteurs, qui sont des « mendiants » au même titre que les Sœurs, et certes leur appel à la charité publique ne donne pas toujours d'aussi bons résultats. Personne, cependant, ne songe à entraver leur œuvre et à les mettre en prison. Il est vrai qu'ils ne sont pas vêtus de robes unies et coiffés de cornettes blanches; aux yeux de certains protestants, cela peut faire une différence.

Heureusement pour les pauvres d'Angleterre, il y a protestant et protestant.

Nous voudrions dire qu'en France il y a radical et radical; nous dirons seulement qu'il y a Français et Français.

ESPAGNE. — Mgr Constantino Bouet, archevêque de Tarragone, s'est éteint à l'âge de soixante-neuf ans.

Mgr Bouet était né dans la ville de Tamarite (Huesca). A peine ses études ecclésiastiques finies, il fut nommé professeur au séminaire de Lérida, et après bénéficier de la cathédrale de cette ville.

Ayant pris part aux concours pour les vacances, il fut nommé curé de Borjas de Urgel et, plus tard, en 1832, il prit part aussi aux examens pour le poste de chanoine pénitencier de Barcelone, qu'il obtint. Dix années plus tard, il fut préconisé évêque de Gironne, et enfin, en 1873, il fut promu primatial de Tarragone.

---

#### AU VATICAN.

Les pèlerins espagnols avaient désiré être reçus en audience par le Saint-Père le 15 octobre, jour de la fête de sainte Thérèse, la grande sainte espagnole, sous la protection de laquelle ils avaient mis leur pèlerinage, qu'ils appellent *la Romeria de de Santa Teresa*. Les tracasseries du gouvernement italien les

ont empêchés de se trouver assez à temps à Rome, et l'audience n'a eu lieu que le jeudi, 17.

Le pèlerinage se compose de personnes appartenant à toutes les classes sociales; la plupart appartiennent aux provinces de la Catalogne. Le matin du 17, les pieux pèlerins assistèrent, dans la basilique du Vatican, à une messe où ils communierent; ils entendirent ensuite une chaleureuse allocution du vénérable évêque d'Urgel, en ce moment exilé d'Espagne, puis ils se rendirent au tombeau de Pie IX, où furent chantés le *Miserere* et le *De profundis*, et enfin au Vatican, où ils remplirent l'immense salle Ducale; un certain nombre furent obligés de se tenir dans une salle voisine, la salle Royale, parce que la première se trouva trop petite: il y avait plus de deux mille assistants.

Un peu après midi, Sa Sainteté Léon XIII fit son apparition au milieu d'enthousiastes et respectueuses acclamations. Le Saint-Père était accompagné de sa noble cour et des Éminētissimes cardinaux di Pietro, Sacconi, Bilio, de Hohenlohe, Bonaparte, Ferrieri, Borromeo, Monaco La Valletta, Martinelli, Ledochowski, Simeoni, Bartolini, Franzelin, Caterini, Consolini, Randi, de Falloux du Coudray, du prince Ruspoli, maître du saint hospice, du patriarche de Venise, de l'archevêque de Corfou, des évêques espagnols de Plasencia et d'Urgel, des évêques français de Châlons et de Vannes, de l'évêque de Portland (États-Unis), des évêques italiens d'Assise, de Bellune, de Lecce, de Cassano, du vicaire apostolique de Suède et des préfets apostoliques de Danemark et de Schleswig-Holstein.

S. G. l'évêque d'Huesca, après avoir rendu hommage au Souverain-Pontife, donna lecture d'une adresse, document remarquable où il protestait du ferme et fidèle attachement de la nation espagnole pour l'Église et le Saint-Siège, et de la douleur de ce peuple catholique en présence des tristes conditions auxquelles la Révolution a réduit l'Église et ses Pontifes. Il déplorait l'aveuglement inconcevable des gouvernements qui, abandonnant le Saint-Siège apostolique au milieu de tant de tribulations, et prêtant leur appui à cette guerre scandaleuse qui se fait contre la religion, se prêtent aussi à saper les fondements de tous les trônes et à laisser tomber dans un abîme de maux la société civile. Néanmoins, la fidélité des catholiques et leurs espérances n'en sont point affaiblies, non.

plus que leur résolution de maintenir vivant le mouvement catholique dans les nations, dont le pèlerinage espagnol est un témoignage éloquent.

Le Saint-Père répondit en italien :

Béni soit le Seigneur qui Nous console au milieu de Nos tribulations et de Nos amertumes ! *Benedictus Deus qui consolatur Nos in omni tribulatione Nostra.*

Très-Chers Fils,

Vous avez affronté les fatigues et les ennuis d'un long voyage pour venir vénérer les tombeaux des Apôtres et affirmer votre dévotion au Vicaire de Jésus-Christ. Votre présence, vos paroles ardentes d'amour et de respect, le tribut de votre piété filiale émeuvent profondément Notre cœur et le remplissent de la plus douce consolation. Et cette consolation est d'autant plus grande que Nous sommes plus certain qu'elle Nous vient d'un peuple plein de foi, d'une nation généreuse et noble dont les traditions et l'histoire portent empreintes des traces si nombreuses et si profondes d'un inviolable dévouement à la religion catholique.

Vos souverains, ô Espagnols, qui tinrent toujours pour glorieux le titre de rois catholiques, vos évêques (dont, à Notre satisfaction, quelques-uns sont ici présents), qui, dévoués au Saint-Siège et jaloux de ses prérogatives, se distinguèrent à toutes les époques par les vertus et la doctrine, et surtout les légions innombrables des saints qui brillèrent parmi vous, parlent hautement de la piété et de la foi du peuple espagnol.

Plusieurs ordres religieux (comme l'a rappelé tout à l'heure Monseigneur) qui, à l'aide des puissants moyens dont l'Église disposait et par les œuvres de la plus admirable charité, contribuèrent tant au vrai bien de la société chrétienne et civile, au-dedans et au-dehors de l'Espagne, doivent à votre patrie leurs fondateurs.

Et maintenant Nous avons une preuve de la piété traditionnelle des Espagnols dans votre nombreux pèlerinage que, par un excellent conseil, vous avez voulu placer sous la protection de Sainte-Thérèse-de-Jésus, et intituler : *Romeria de Santa Teresa.*

Cette femme sublime, votre concitoyenne, surnommée à raison la Séraphine du Carmel, douée d'une âme noble et généreuse, privilégiée d'une haute intelligence, sut concevoir, à la gloire de Dieu, les plus vastes desseins et les traduire en œuvres merveilleuses avec une fermeté et un courage invincibles, au milieu des plus graves difficultés et de la guerre la plus acharnée de ses ennemis.

De même aujourd'hui continue la lutte entre la vérité et l'erreur, entre le bien et le mal ; lutte qui semble encore plus vive à cause des artifices et de la puissance des adversaires conjurés contre Jésus-Christ et contre son Église, dont ils méconnaissent l'origine surhumaine et la mission divine pour le bonheur du monde.

Il ne faut cependant pas, Fils très-chers, nous décourager en face des oppositions et des fatigues que nous avons à soutenir ; au contraire, à l'exemple de cette sainte héroïne, enflammés du feu de la charité, soutenus par l'espérance du secours divin, combattez vaillamment, et surtout restez fermes dans la profession ouverte et franche de cette foi, laquelle, vivant et opérant par la charité, a toujours vaincu le monde et a toujours été le plus beau et le plus glorieux héritage de la noble Espagne.

La constance de vos pères dans la foi catholique a rendu vains, en des temps moins éloignés, les efforts de l'hérésie que l'on tentait d'introduire dans vos provinces. Nous ne doutons pas que, abhorrant, vous aussi, selon le conseil de l'Apôtre, toute nouveauté profane, vous vous montrerez les fils non dégénérés de vos aïeux.

Cette unité de la foi et de la religion contribuera aussi à votre bien-être temporel et à votre prospérité, en resserrant merveilleusement le lien des âmes, en attirant sur les familles la paix et la concorde, en augmentant le vrai bien et la gloire de la nation entière.

Que ces paroles rapides vous suffisent, mes chers enfants ; Notre sollicitude paternelle Nous les met sur les lèvres pour la conservation et le progrès de la foi dans votre royaume ; qu'elles vous soient un gage du vif intérêt et de l'ardent amour que Nous portons à l'Espagne, sur laquelle Nous implorons de



grand cœur du Dispensateur de tout bien l'abondance des grâces célestes.

En attendant, recevez, mes chers enfants, la bénédiction apostolique, que, du fond du cœur, Nous répandons sur vous, sur vos familles et sur toute la nation espagnole.

Les délégués des évêques de Barcelone, d'Almeria, de Minorque, de Tortosa, de Vich, de la Seu d'Urgel, de Séville, ainsi que des chapitres de diverses cathédrales, de plusieurs associations catholiques, de la jeunesse catholique de Barcelone et de la noblesse d'Espagne déposèrent alors aux pieds du Pape et des adresses et des offrandes. Sur de vastes plateaux d'argent étaient accumulées les pièces d'or, ces pièces dont la Révolution italienne a privé l'Italie, mais que la piété catholique apporte au Vatican pour les besoins de l'Église et le soulagement des pauvres !

Les jeunes Romains du cercle de Saint-Pierre, qui se font un honneur de guider et de servir les pèlerins espagnols, se sont également présentés au Pape.

Pendant ce temps les chœurs chantaient un hymne intitulé : *Profession de foi*, d'un rythme éclatant, plein de vaillance et d'énergie.

Et Léon XIII, dit un correspondant de l'*Univers*, le regard brillant, le visage ému, les mains tremblantes, est descendu du trône et a parcouru les rangs des fidèles, dont l'enthousiasme était au comble.

Le 19 octobre, le Saint-Père a donné une seconde audience aux pèlerins espagnols dans les galeries des Cartes géographiques et des Arazzi (tapisseries). Ils étaient rangés par diocèses et sur deux files le long de ces galeries, dont on connaît l'étendue et la magnificence, et Léon XIII, accompagné de la cour, de plusieurs cardinaux et des évêques d'Huesca et Barbastro, de la Seu d'Urgel et de Plasencia, a parcouru lentement ces files, adressant la parole à chacun, distribuant des médailles à son effigie, donnant sa main à baiser et répandant ses bénédictions.

Le Pape a employé deux heures à parcourir les galeries, soulevant partout l'enthousiasme le plus ardent, et, avant de se retirer, il s'est arrêté sur le seuil de la porte d'entrée, pour donner à haute voix, à la foule prosternée, la bénédiction apostolique.

Chaque pèlerin a reçu, par ordre du Pape, un opuscule, en souvenir du pèlerinage. Dans cet opuscule se trouvent rapportés, avec les détails de l'audience solennelle du 17 octobre, l'adresse de Mgr d'Huesca et la réponse de Sa Sainteté.

## LA ROYAUTE PONTIFICALE

L'*Osservatore romano* publie, en réponse à un récent article du *Journal des Débats*, une note autorisée, dont l'*Univers* donne la traduction pour l'enseignement de tous ceux qui s'imaginent que le Pape renonce à la revendication de son pouvoir temporel.

Voici la note de l'*Osservatore* :

La *Libertà* et d'autres journaux libéraux ont cru trouver, en leurs colères contre l'admirable lettre du Saint-Père au cardinal Nina, un appui dans un récent article publié par le sieur Lemoine dans le *Journal des Débats*. Celui-ci, en effet, pour justifier les ennemis de la souveraineté temporelle du Saint-Siège et répondre aux lamentations du souverain Pontife sur la très difficile condition faite au chef de la catholicité à Rome, s'efforce de persuader au public que ce domaine n'a jamais été, depuis la Réforme, une garantie d'indépendance pour les Papes. De plus il dit qu'en raison des invasions et des insurrections, les Pontifes eurent toujours besoin des occupations étrangères pour les protéger contre leurs propres sujets, et limiter par suite leur indépendance : « Nous serions très heureux, disait le sieur Lemoine, « qu'on pût nous démontrer que, depuis la Réforme jusqu'à nos « jours, le patrimoine de Saint-Pierre a été une garantie d'indépen-  
« dance pour le chef de l'Église. C'a été tout le contraire. »

Nous sommes prêts à le satisfaire, non sans noter tout d'abord que ses paroles étant vaines et la répétition de vieilles attaques les arguments sur lesquels se fondent les libéraux italiens n'ont pas plus de valeur. En effet, même s'il était vrai que depuis la Réforme jusqu'ici les papes n'aient pas joui de leur indépendance, il est évident, avant toutes choses, que cela ne prouverait rien contre l'utilité de cette indépendance et par suite contre la nécessité du pouvoir temporel. Cela ferait voir seulement qu'à cette

indépendance s'opposèrent constamment les adversaires du pouvoir temporel, au moyen d'invasions et d'insurrections.

Mais il y a plus, car à la lueur éclatante des faits qui ne se peuvent nier, on peut établir qu'il est absolument faux que depuis la Réforme jusqu'aux temps postérieurs *la souveraineté des Papes n'ait été accompagnée que des rébellions de leurs propres sujets et d'invasions*. L'histoire est là pour donner au sieur Lemoine et à ses admirateurs le démenti le plus catégorique.

Pendant près de trois siècles, à commencer à Léon X jusqu'à la Révolution française, la seigneurie des Papes, même au milieu des luttes politiques du reste de l'Italie et des guerres religieuses soulevées par le protestantisme, n'eut jamais à soutenir d'assauts ni de guerre qui la missent en vrai péril, et les souverains Pontifes purent s'appliquer tranquillement à consolider dans l'intérieur de leur État l'ordre et la prospérité; ils purent, tranquilles possesseurs du domaine de saint Pierre, exercer leur puissance spirituelle avec plus de liberté et d'efficacité, repousser la puissance de l'islamisme, combattre l'hérésie, gagner de nouveaux peuples à l'Évangile. Cela est si vrai que plusieurs historiens modernes, comme Ranke, trompés par cette longue période de paix, font remonter à Jules II la fondation de la monarchie pontificale, tandis que Jules II fut seulement le restaurateur d'un domaine qui comptait, à travers les oppositions diverses d'ennemis puissants, plus de huit siècles d'existence.

Dans cette longue période, de Léon X jusqu'à la Révolution française, on ne voit pas de vraies rébellions des sujets pontificaux. Le sac de Rome en 1527, la lutte de Paul IV avec Philippe II; les contestations qu'eurent avec Louis XIV Alexandre VII, Innocent XI et d'autres papes; la controverse des fiefs, suscitée par Léopold I<sup>er</sup> et reprise par Innocent XII; le procès de Comacchio, entre l'empereur Joseph I<sup>er</sup> et Clément XI; les querelles de certains barons; la guerre de Castro et d'autres furent des tribulations passagères à cette époque, la plus tranquille et la plus splendide qui se rencontre dans les fastes de la monarchie temporelle des Papes, dans toutes les provinces, du Pô au Liris, de l'Adriatique à la mer Tyrrhénienne.

Et cependant le sieur Lemoine, aux aveugles applaudissements des libéraux italiens, ose écrire que, « depuis la Réforme jusqu'à nos jours, la souveraineté des Papes n'a été accompagnée que d'invasions et de rébellions! »

Vinrent ensuite les jours de la Révolution française et des

invasions napoléoniennes ; les anciens attentats de Frédéric II, de Barberoussé, d'Henri IV furent dépassés par les plus grands forfaits. Après, l'on vit les agitations et les colères du congrès de Vienne, les troubles de 1821 et de 1831, prodromes du bouleversement de 1848, prélude lui-même des entreprises que la Révolution, par ses ruses ou par ses violences, accomplit de 1859 à 1870. Mais la fidélité des sujets pontificaux ne fut jamais ébranlée et jamais il ne fut nécessaire d'user contre eux des armes étrangères.

Les guerres sont venues uniquement des étrangers, des ennemis de l'Église et de son pouvoir spirituel, auquel on veut, avec le domaine temporel, enlever une garantie puissante et nécessaire. Telle est l'inéluctable réponse que l'histoire et la logique donnent aux libéraux italiens quand ils disent avec le sieur Lemoigne que, « depuis la réforme, l'État de Saint-Pierre n'a jamais été une « garantie d'indépendance pour le Chef de l'Église. »

## LE BUDGET DU PRESBYTÈRE

Un curé du diocèse de Verdun nous envoie, sous ce titre : *Budget d'un curé de campagne*, la note suivante, qui confirme douloureusement ce que Mgr Fèvre a dit, dans notre dernier numéro, du budget du presbytère :

### Budget d'un curé de campagne

Chap. 1. — Dépenses en dehors de l'alimentation

Chauffage .....	fr. 150
Éclairage .....	70
Vêtements — linge — chaussures — lessive, etc.....	200
Contributions — prestations — assurances.....	50
Frais de voyage.....	40
Frais de bureau, de correspondances.....	25
Achats de livres.....	20
Aumônes aux pauvres.....	50
Aumônes pour Propagation de la foi — Sainte-Enfance — Denier de Saint-Pierre — Œuvres des séminaires, des prêtres infirmes et âgés, etc. }	50
Encouragement à l'enfance, à la jeunesse.....	30
Gages de la domestique.....	140
Abonnement à un journal, tabac, etc.....	70
Frais divers.....	20
<b>Total</b>	<b>915</b>

LE BUDGET DU PRESBYTÈRE

281  
187  
Report 915

Chap. 2 — Dépenses extraordinaires et toujours en dehors de l'alimentation, à l'occasion des retraites ecclésiastiques, des retraites paroissiales, des visites épiscopales, des désastres causés par la guerre, les grêles, les inondations, etc. — des maladies du curé, etc... moyenne de ces dépenses..... 150

Chap. 3 — Dépenses pour l'alimentation de deux personnes.

Pain .....	100
Vin, etc.....	200
Beurre, crème et lait.....	80
Lard et saindoux.....	80
Viande de boucherie.....	200
Œufs, poissons et fromages.....	70
Légumes divers et huiles.....	80
Fruits et dessert.....	40
Assaisonnement, sel, poivre, sucre, café, etc.....	130

Total 1080

RÉCAPITULATION

Dépenses ordinaires et en dehors de l'alimentation.....	915
Dépenses extraordinaires « « .....	150
Dépenses pour l'alimentation.....	1080

Total général des dépenses 2145

Chap. des Recettes.....

Ordinaires — Traitement.....	900
Extraordinaires — Casuel, messes basses... tout compris	400

Total des Recettes 1300

« des dépenses 2145

Déficit 845

Le vénérable curé termine la lettre qu'il nous adresse en affirmant que le chiffre est plutôt au-dessous de la vérité; il suffit bien d'avoir vu quelques curés de campagne pour se convaincre qu'il n'exagère certainement pas. Nous pensons qu'une telle situation doit sérieusement préoccuper le gouvernement. Ce sera une excellente occasion pour M. Gam-

betta, président de la commission du budget, de montrer qu'il s'intéresse véritablement au sort des curés de campagne; mais nous craignons bien qu'il ne laisse échapper cette occasion.

---

### LE PRÊTRE SOLDAT.

C'est la prétention, hautement avouée désormais, du parti gambettiste; de soumettre les jeunes clercs à la loi du recrutement, de les astreindre au service des armes. Le prêtre, avant d'être appelé à bénir, s'exercera au maniement du fusil et du canon; avant de prêcher la charité divine, il saura faire siffler la balle ou éclater l'obus; et, pour se préparer à comprendre bien son Liguori ou à bien approfondir son Perrone, il apprendra la charge en douze temps. La caserne deviendra le vestibule du séminaire; le Cénacle aura jour ouvert sur le Champ-de-Mars. A la légende du soldat laboureur, plantant ses choux après avoir fait trembler l'Europe, succédera la réalité du vétéran apprenant aux enfants et aux vierges à balbutier les sublimes leçons de l'Évangile. Le Marius bâtard, émergé des boues sanglantes de Belleville, a osé avouer cette grossière conception, et, de l'auditoire trié pour l'applaudir, il a obtenu, en effet, des applaudissements.

Je voudrais percer, d'un trait de plume, cette utopie menaçante; je voudrais démontrer que l'ignorance et la haine peuvent seules y voir un mouvement de progrès et un acte de justice.

L'idée qui se traduit par cette courte formule: « Tout le monde sera soldat, » est purement et simplement le retour à la barbarie. Pour voir une arme aux mains de tout le monde, il faut remonter jusqu'aux sociétés rudimentaires qui s'agitaient, avant les invasions, dans les plaines de la Tartarie et de la Scythie. La société ne protégeait pas ses membres, chaque membre de la société pourvoyait, par la force et par les armes, à sa conservation. Après les invasions barbares, les progrès lents de l'organisation sociale maintinrent encore trois siècles le principe de la nation armée. Les prêtres portaient parfois le glaive; on vit des évêques en cotte de mailles. Ce sont des souvenirs si glorieux pour la civilisation et pour l'Église, que le grave esprit d'un Gambetta peut en concevoir des regrets. Un homme, même légèrement instruit, se hasarderait pourtant à dire que ces temps furent malheureux,

pleins de troubles, de guerres, de crimes, et cruels même dans la paix. Lorsque Charlemagne vint déployer, sur cette mosaïque de peuples ennemis, le manteau protecteur de son empire, quel fut son premier acte? Ouvrez les Capitulaire et lisez. Le premier capitulaire de Charlemagne, le premier acte créateur, la première initiative vraiment politique et vraiment grande de la civilisation occidentale, c'est l'épée retirée des mains du prêtre. Le prêtre à l'autel, l'évêque au gouvernement, de ses prêtres et de ses moines; voilà la première loi de l'empire carlovingien: loi qui réagissait, par sa décision élevée, contre tous les excès des derniers siècles et qui paraît, on peut le démontrer, le principe fécond d'où est sortie toute l'organisation civile des peuples modernes.

A partir de ce capitulaire créateur d'un nouvel ordre, le principe du militarisme décline. Le soldat est maintenu pour mettre l'épée au service de la justice, mais l'armée n'a plus qu'un chiffre restreint. Dans ses temples et dans ses monastères, l'Église a d'autres armées de prêtres, de moines et de vierges qui enseignent et moralisent les peuples. Les tribunaux s'ouvrent pour assurer, par la loi, le respect des droits. La terre, autrefois livrée aux seuls esclaves, devient, sous le nom de féodalité, le principe même et l'organe légal de la souveraineté. Le monde moral prend une autre assiette et s'assoit sur une autre base. Mille ans de gloire se lèvent sur l'Europe.

Ce qui caractérise ce monde, que tant d'ignorants blasphèment, c'est la prépondérance du droit sur la force. La société repose à l'ombre de l'Évangile. La vérité prêchée éclaire les esprits, règle les cœurs, dirige les consciences et épure les actes. La faiblesse humaine existe toujours, mais la répression civile suffit pour réfréner ses écarts. La force armée a aussi son rôle, mais purement défensif au dedans, civilisateur au dehors: c'est une force conservatrice et rien de plus. Sur l'écu des rois se déploie un manteau que soutiennent, en s'entre-croisant, la main de justice et l'épée; mais ce qui domine toutes les couronnes, c'est la croix, la croix où est mort le divin pendu et qui désormais protège toutes les vies.

## ENTRE LIBÉRAUX ET ORTHODOXES

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

*Où est le mal?* — Or, que le protestantisme succombe sous le poids du rationalisme, ce sera le premier bienfait du libre examen.

Mais que le rationalisme envahisse la société protestante tout entière, et qu'il arrache à des millions d'âmes le reste de foi qui est leur unique planche de salut, ce serait un épouvantable malheur qui ferait pleurer les anges dans le ciel, qui arracherait des gémissements à l'Église de la terre, et qui ne serait un sujet de joie que pour les diables de l'enfer.

## III. — Le Remède

*Ayez des saints.* — Les malheurs dont une société est menacée peuvent être conjurés par la sainteté des âmes qui vivent dans son sein. Dieu pardonna au peuple hébreu en considération de Moïse. Il aurait pardonné à Sodome, s'il s'était seulement trouvé dix justes dans cette ville coupable. — Je ne veux de la comparaison avec Sodome que pour montrer que les justes sauvent les sociétés.

Je vous dirai donc : « Ayez des saints. »

*Rapprochement entre la situation de la société catholique et celle de la société protestante.* — Je sais qu'un réveil véritable de la piété s'est produit au milieu de vous, occasionné par les dangers que le libéralisme fait courir à votre foi.

Ce mouvement coïncide avec le réveil de la piété parmi les catholiques, occasionné à son tour par les dangers que l'impiété fait courir à la société.

*Autre chose est l'Église, autre chose la société catholique.* — De même que nous avons distingué entre le protestantisme et la société protestante, de même nous devons distinguer entre l'Église et la société catholique.

*Nous n'avons pas à craindre pour l'Église.* — Nous n'avons pas à craindre pour l'Église. Toujours attaquée, elle n'est jamais menacée dans son existence. Au contraire, l'histoire nous la montre se développant d'âge en âge, comme se développe tout ce que Dieu a créé; et aujourd'hui, après dix-neuf siècles,



sa constitution est plus forte, mieux comprise, et plus chère à ses enfants que jamais. Les vicissitudes de l'époque troublée que nous traversons l'ont montré plusieurs fois déjà en peu de temps, le plus bel ordre règne dans sa hiérarchie, et le pivot sur lequel se développe cet ordre admirable, c'est l'amour, l'amour qui est fort comme la mort (1), plus fort par conséquent que toutes les lois faites par les hommes. De tout temps, mais aujourd'hui plus que jamais, l'Épouse du Christ, objet de cet indomptable amour, s'est montrée à ses ennemis terrible comme une armée rangée en bataille (2), selon l'expression de l'Écriture que les Pères lui ont appliquée tant de fois.

*Nous avons à craindre pour les âmes en particulier.* — Mais s'il est écrit que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre l'Église (3), il n'en est pas ainsi pour chacun de ses enfants en particulier.

Les enfants de l'Église vivent ici-bas au milieu du monde, là précisément où se tient l'ennemi. Or, à l'heure qu'il est, l'ennemi fait rage. L'impiété fait un massacre épouvantable d'âmes. Si elle ne peut entrer dans nos églises, monter dans nos chaires pour y attaquer la Révélation ou nier la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, elle en écarte les chrétiens, tantôt par la tyrannie du respect humain, tantôt par les appâts séducteurs du monde; et là, dans ce domaine du dehors dont le malheur des temps l'a rendue souveraine, elle distribue l'armée de ses bourreaux, la presse antichrétienne, qui égorge sans pitié les enfants arrachés au sein de leur Mère.

Vous entendez depuis longtemps une voix sur la montagne: c'est Rachel qui pleure ses enfants et ne veut pas être consolée, parce qu'ils ne sont plus (4). Oh! n'en veuillez pas à l'Église de faire entendre ses cris: elle est Mère, et une mère a bien le droit de crier quand on égorge ses enfants.

*Nous avons à craindre pour la société en général.* — Mais ce n'est pas seulement pour les âmes en particulier que l'impiété est un péril, c'est aussi pour la société en général.

L'impiété monte chaque jour à l'assaut des pouvoirs. Si elle parvient à s'en rendre entièrement maîtresse, on peut s'attendre

(1) Cantique, VIII, 6.

(2) *ibid.* VI, 3.

(3) S. Mathieu, XVI, 18.

(4) Jérémie, XXX, 15, S. Math. II, 18

à une de ces grandes catastrophes qui signalent la chute des sociétés. C'est une loi qui n'a pas d'exception dans l'histoire : quand une société, loin de se prêter aux desseins de Dieu, met toute sa puissance aux mains de ses ennemis, Dieu la fait tôt ou tard disparaître, au milieu d'épouvantables châtimens.

Si donc nous ne craignons pas pour l'Église, qui a vu disparaître bien des nations, et que chacune des tourmentes qui ont tout emporté autour d'elle, a fortifiée chaque fois, au lieu de l'ébranler (1), nous devons craindre pour la société présente. C'est pour elle, c'est pour notre patrie en particulier que nous redoutons des catastrophes.

*Pourquoi nous ne désespérons pas.* — Nous devrions désespérer, si nous ne comptons pas sur la miséricorde de Dieu ; mais nous comptons sur cette miséricorde, et le motif de notre confiance c'est l'accroissement extraordinaire de l'esprit de ferveur qui s'est manifesté de nos jours ; accroissement qui a pris de telles proportions d'intensité et d'étendue, qu'il nous rappelle involontairement ces grandes effusions de l'Esprit-Saint dont il est parlé dans les prophètes (2).

Ces mouvements intérieurs de l'Esprit, qui souffle à certaines époques avec plus de véhémence, sont des faits qui commandent l'attention, parce qu'ils marquent dans la longue durée de l'Église comme des temps de renaissance, où, selon l'expression du Psalmiste, sa jeunesse se renouvelle, comme celle de l'aigle. (3)

*Le renouvellement de l'esprit de piété.* — Il y a deux cents ans, Notre-Seigneur Jésus-Christ apparaissait à une sainte religieuse. Il lui témoignait entr'autres desirs celui de voir des âmes ferventes s'efforcer de le dédommager par l'ardeur de leur amour de la froideur que son Cœur aimant rencontrait partout.

Le secret de l'amitié qui a toujours existé entre Jésus-Christ et les saints, était pour ainsi dire livré à la multitude dans cette circonstance. Devenue plus directement l'objet des méditations pieuses, cette amitié a commencé dès ce moment à ravir les âmes. C'est l'attrait de cette amitié qui constitue ce qu'on a appelé, bien naturellement, la dévotion au Sacré-Cœur.

Les développemens de cette dévotion ont été lents d'abord. Toutefois, déjà au siècle dernier, elle a pu sauver la France de

(1) Psaume, xlv, 5.

(2) Isaïe — Joel — Zacharie.

(3) Psaume cii, 5.

l'étreinte glaciale du jansénisme. Mais il semble que ce soit sur notre siècle, perdu d'égoïsme et d'impiété, qu'elle est appelée à remporter son plus beau triomphe. Elle a éclaté de nos jours, et elle a allumé partout dans les âmes de véritables incendies.

*Victimes volontaires.* — Partout on rencontre de ces âmes, consumées d'amour pour leur divin Maître, qui voudraient réparer par le sacrifice de mille vies les outrages que lui prodigue l'impiété; le dédommager, par le don absolu et sans réserve d'elles-mêmes, des indifférences et des rebuts des autres.

Les cloîtres sont remplis de ces victimes volontaires, et l'on n'en rencontre pas moins peut-être dans le monde, où leur vie, semblable à celle de tous en apparence, reste cachée en Dieu avec Jésus-Christ. (1)

Tel est le mouvement admirable que le Saint-Esprit a excité dans son Église.

*La coïncidence.* — J'ai dit que le réveil de la piété dans la société protestante coïncidait avec ce mouvement.

Le même Saint-Esprit qui anime l'Église catholique, anime ceux des membres de la société protestante qui ont conservé un peu de vie chrétienne, dans la mesure de ce qu'ils en ont conservé. Dans la même mesure, ces protestants tiennent à l'âme de l'Église, tout en restant séparés du corps. Il n'y a donc rien d'étonnant qu'ils aient pu participer à cette effusion de l'esprit de grâces et de prières.

*Amulamini charismata meliora* (2). — Je disais : « Pour sauver la société protestante, ayez des saints. » Je constate qu'un certain nombre ont participé au renouvellement de l'esprit de piété, que le sentiment du péril social a fait naître. J'ajouterai : Ambitionnez encore des grâces meilleures (3); que celui qui est juste se justifie encore; que celui qui est saint se sanctifie encore (4). Le péril est grand, que le dévouement soit sans mesure.

*Où l'on ne peut pas encore se rencontrer.* — Nous ne nous entendrions pas si je disais : « Pour sauver la société protestante des étreintes du libéralisme, rentrez dans le giron de

(1) Coloss. III, 3.

(2) I Corinth. XII, 31.

(3) *ibid.*

(4) Apocalypse XXII, 11.

l'Église, dont quelques-uns ne sont séparés qu'à l'extérieur. Soumettez-vous comme des enfants au gouvernement maternel de l'Épouse de Jésus-Christ. »

Dieu seul peut donner de l'efficacité à de semblables paroles.

*Où l'on doit nécessairement se rencontrer.* — Mais il est un terrain sur lequel nous devons nécessairement nous rencontrer :

Voulez-vous donner à votre société des saints pour la sauver? Donnez-vous à Dieu *sans réserve*.

Il est écrit : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force (1). » Qu'est-ce à dire : *de tout* ton cœur? *de toute* ton âme? *de toute* ta force? Cela veut dire que notre cœur, notre âme, toutes nos puissances, doivent être *entièrement, sans restriction*, au service de Dieu pour l'aimer; et *pour l'aimer* veut dire : pour accomplir *absolument* et *sans réserve* sa sainte volonté.

Que l'amour de Dieu vous fasse former un propos *ferme* et *surtout irrévocable* d'accomplir *absolument* et *sans réserve* sa sainte volonté, *en tout, partout* et *toujours*.

Faites cela et vous vivrez. (2)

Faites cela et vous serez des saints.

Faites cela et vous sauverez votre société du péril où l'entraîne le libéralisme.

J'ajoute : Faites cela, et le Saint-Esprit, sans la vertu duquel vous ne pouvez pas faire ces choses, vous unira à nous par le lien intérieur de l'union la plus parfaite, qui est la charité.

Dieu soit béni! de l'union intérieure à l'union extérieure il n'y a pas loin! Puissions-nous voir le jour prédit par notre divin Maître, où il n'y aura plus qu'un seul troupeau et un seul Pasteur (3)!

Loué soit Jésus-Christ, maintenant et toujours!

8 septembre, fête de la Nativité de la sainte Vierge.

(Imitation de Jésus-Christ, livre III, chap. xxxvii, vers. 1-4.)

*Le Christ.* — Mon fils, quitte-toi et tu me trouveras; renonce à tes goûts personnels; sois comme si rien n'était tien, et tu profiteras toujours.

Tu recevras par surcroît une plus grande grâce, dès que tu te seras livré, si tu ne te reprends pas.

(1) Deut. vi, 5.

(2) Saint Luc, x, 28.

(3) Saint Jean, x, 16.

*Le fidèle.* — Seigneur, combien de fois dois-je me livrer, et dans quelles choses dois-je me quitter?

*Le Christ.* — Toujours et à toute heure; dans les petites choses et dans les grandes. Je n'excepte rien: je veux en tout et partout te trouver dépouillé.

Sans cela comment pourras-tu être mien, et comment serai-je tien, si tu n'es pas, au-dedans comme au-dehors, dépouillé de toute volonté propre?

Il y en a qui se livrent, mais avec quelque restriction. Il ne se confient pas en Dieu entièrement. Il y a des choses dont ils veulent garder eux seuls la conduite. D'autres encore se livrent d'abord tout entiers, mais, sous l'influence de la tentation, ils recommencent bientôt à agir de leur propre chef.

## MONSEIGNEUR DUPANLOUP

(V. le numéro précédent).

C'est hier, 23 octobre, qu'ont eu lieu les funérailles de Mgr Dupanloup: trente archevêques ou évêques, un nombreux clergé, venu même de diocèses lointains, une multitude de personnages distingués, venus des diverses parties de la France, les autorités civiles, la magistrature, l'armée, une foule immense de fidèles et de curieux, assistaient à ces funérailles, présidées par son Éminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris. Ne pouvant donner aujourd'hui les détails, nous nous contenterons de reproduire la lettre écrite par Mgr Coullié au clergé de son diocèse et quelques passages d'un article consacré à l'illustre évêque par M. Poujoulat.

Voici ce qu'écrit Mgr Coullié :

Messieurs et Très-Chers Coopérateurs,

C'est les yeux pleins de larmes et le cœur serré par la douleur que je vous adresse, d'une main encore tremblante, ces quelques lignes, non pour vous apprendre la mort trop connue déjà de vous tous, et dans quel cœur catholique n'a-t-elle pas retenti! mais pour vous annoncer les obsèques du grand évêque que nous pleurons et que pleurent avec nous la France et l'Église. Pendant vingt-neuf ans, il fut le premier pasteur de ce diocèse, et vous savez avec quel éclat et avec quels fruits!...

quelles furent l'activité de son zèle et la fécondité de ses œuvres; quelles luttes, en même temps, il soutenait pour la défense de toutes les causes catholiques. Grand évêque! grand évêque! On le reconnaîtra de plus en plus. Pour moi, Messieurs, dès mes jeunes années, il avait été un père tendre, le maître admirable et vénéré qui m'avait appris à connaître Dieu et à l'aimer; et depuis deux ans, temps trop court, hélas! en m'associant à ses travaux, il était devenu mon initiateur, en même temps que mon modèle, dans la grande science et la difficile pratique du ministère épiscopal.

Il est donc mort! Dieu nous l'a ravi alors que nous nous flattions de le conserver encore plusieurs années et que j'aurais eu tant besoin, personnellement, de pouvoir profiter longtemps de ses leçons et de ses exemples.

Le mercredi 9 octobre, il m'écrivait :

« Cher ami,

« Il faut bien que je vous donne des nouvelles de ma santé; « elles ne sont pas bonnes, surtout depuis quinze jours... Je « suis, du reste, très-bien soigné par les bons amis chez qui « je me trouve, par le bon abbé Chapon et par un excellent « médecin qui me connaît depuis trente ans.

« Je suis très-heureux d'avoir pu aller jusqu'à Notre-Dame « des Ermites et y faire ma retraite.

« Je ne vous ai pas écrit plus tôt sur ma santé, parce que « je n'ai pas voulu attrister vos vacances, que vous auriez « interrompues pour venir me voir.

« Nous nous retrouverons, je l'espère, prochainement ensemble « à Orléans.

« Tout à vous du fond du cœur en Notre-Seigneur.

« † F., évêque d'Orléans. »

Je recevais ces lignes, si pleines de délicatesse, le vendredi 11 octobre, et dès le lendemain, samedi matin, m'arrivait la foudroyante nouvelle... Hélas! notre bien-aimé père, notre saint et illustre évêque, avait succombé à une crise soudaine, entre les bras d'un de ses prêtres et recevant de lui, avec la sainte absolution, l'indulgence dernière.

Frappé d'un coup si terrible et peu attendu, nous n'avons pu qu'offrir à Dieu nos prières avec nos sanglots; et, prosterné aux pieds du Crucifix, nous avons prononcé, en pleurant, le

*Fiat* de notre humble résignation aux impénétrables desseins de la Providence.

Ce jour-là même, Messieurs, nous lisions au saint office ces paroles de nos Livres sacrés : *Lugebat autem Judam Israel planctu magno, et dicebat : Quomodo cecidisti, potens in prelio, qui salvum faciebas populum Domini* ; touchante coïncidence, qui rendait plus vif encore le sentiment de notre douleur, en caractérisant d'une manière si frappante la grandeur de la perte que faisaient ce diocèse d'Orléans et l'Église.

Je n'entreprendrai pas ici, vous le comprendrez, son panégyrique ; ce n'en est pas le moment, et ce serait aller contre l'expresse volonté de ce cher et vénéré père, car « *je défends absolument* », a-t-il écrit dans une note testamentaire, « *qu'on fasse sur moi aucune oraison funèbre* ».

L'histoire, d'ailleurs, de ce mémorable épiscopat est assez présente à vos souvenirs et ne s'en effacera jamais. Les annales de l'Église et du pays rediront à la postérité la plus reculée les immenses travaux, les nombreuses et vaillantes luttes de Mgr Dupanloup pour la défense des grandes et saintes causes qu'il servit toute sa vie, principalement de la liberté de l'enseignement catholique, des droits et de l'indépendance du Saint-Siège ; et les archives de nos paroisses, Messieurs, vous conserveront à vous-mêmes et perpétueront pour vos successeurs le bienfait de son enseignement pastoral, dans tant de Lettres admirables, où tous les points du saint ministère sont traités avec des détails si pratiques, en même temps qu'avec des vues si hautes et si larges.

Ces lumineuses Lettres, que nous relisons sans cesse nous-même, seront, pour nous aussi, le flambeau qui éclairera nos travaux, et nous nous ferons le plus religieux devoir, pendant tout notre épiscopat, de continuer, dans ce diocèse, les traditions d'une administration si éclairée, si sage, et qui l'a doté de tant d'excellentes œuvres, de si beaux établissements d'éducation, et lui a donné dans vos personnes, Messieurs, un clergé si régulier, si pieux et si zélé.

Et maintenant, Nos Très-Chers Coopérateurs, que nous reste-t-il à faire, à nous et à vous, et à tous nos chers fidèles, pour témoigner à celui qui fut notre évêque la reconnaissance que nous lui devons, sinon que tous ensemble nous unissions nos cœurs et nos voix pour supplier notre doux Sauveur de donner,

s'il ne l'avait pas fait déjà, à ce bien-aimé Père de nos âmes, « le lieu du rafraîchissement, de la lumière et de la paix. »

C'est là qu'il recevra de votre main, ô mon Dieu ! la riche récompense de ses longs et glorieux travaux ; là, qu'il continuera de servir ce diocèse et l'Église par ses prières, après les avoir arrosés de ses sueurs ; là, enfin, qu'il nous attendra et que nous le retrouverons tous un jour, si nous savons nous en rendre dignes, dans les éternelles joies du ciel.

Orléans, 13 octobre 1878.

† PIERRE, évêque d'Orléans.

Nous voudrions pouvoir reproduire intégralement l'article de M. Poujoulat, nous devons nous borner à cette citation, qui ne paraîtra point trop longue :

Il fallut la tempête de Février pour que beaucoup de choses fussent comprises à la lueur des éclairs. La question de la liberté d'enseignement reparut sous le régime de 1848. Nous rencontrons l'abbé Dupanloup dans la commission qui siégeait au ministère de l'instruction publique. Lui et M. Thiers furent les deux principaux champions sur ce champ de bataille où l'on était plus à l'aise qu'à la tribune et où la parole se montrait plus intime, plus vive et plus soudaine.

L'abbé Dupanloup eut le grand honneur de porter la vérité devant la commission, et ce souvenir est une des meilleures pages de sa vie. Il posa les conditions de la paix entre l'Église et la France et les puissants adversaires qu'il avait devant lui. Il réclamait la suppression des certificats d'études exigés pour se présenter aux grades, l'admission des congrégations religieuses approuvées par l'Église, le droit, pour les petits séminaires, de ne recevoir d'autres directions que celles des évêques, ce qui n'excluait pas la surveillance de l'État.

Amené à parler des Jésuites, il invoqua l'histoire, précisa les faits, mit les adversaires de la Société de Jésus au défi d'articuler rien de positif, déclara l'innocence de ceux contre lesquels on s'acharnait, et ajouta que l'Église, étant elle-même la justice, ne pouvait pas, comme Pilate, livrer l'innocence, et puis s'en laver les mains.

Quant au prétendu droit de l'État de former l'enfance et la jeunesse à son effigie, l'abbé Dupanloup l'eût accepté si on avait pu lui garantir que l'État se serait toujours appelé saint Louis :



mais que deviendrait-on avec ce système; si, par hasard, l'État venait à s'appeler Sardanapale ou Proudhon ?

M. Thiers venait de se trouver face à face avec la vérité ; il l'avait promptement reconnue et lui-même s'en constitua le défenseur : la cause était gagnée. Les catholiques rencontrèrent dans M. Thiers un de ces alliés avec lesquels on est fier de vaincre.

Assidu, pendant trois mois, à toutes les séances de la commission (et son exactitude faisait partie de sa puissance), cet éminent allié dévoua les ressources d'une riche intelligence à soutenir de point en point ce que l'on attaquait ; les intérêts sociaux lui demeuraient constamment présents. Un jour que M. Cousin, le bouillant champion d'une organisation menacée, donnait à sa plainte un accent trop expressif, M. Thiers laissa tomber ce mot : « La société vaut bien l'Université. » Il fut actif, vigilant, persévérant, et, jusqu'au bout, fidèle. Nous retrouvâmes à la tribune l'homme de la commission, et nul plus que lui ne contribua à l'adoption de la loi du 15 mars 1850, loi de transaction, mais loi de salut, qu'il fallut défendre même contre d'anciens amis, et qui restera l'immortel honneur de l'Assemblée législative. Cette conquête de M. Thiers au profit de la liberté du bien fut l'ouvrage de l'abbé Dupanloup ; nous aimons à le redire. M. Thiers est mort, ayant pour amis ceux qu'il combattit à la tribune en 1849 et en 1850. Mgr Dupanloup est mort, fidèle à toutes les causes pour lesquelles il a lutté. Il s'était pris, depuis 1849, d'un grand goût, d'une vraie affection pour M. Thiers ; il avait mis en lui une confiance qui, en dernier lieu, a été absolument trompée.

De douloureuses batailles l'attendaient sous le second Empire ; évêque depuis 1849, il avait été appelé à remplir de plus grands devoirs. Dès la première brochure où se révéla la sinistre pensée impériale, l'évêque d'Orléans prit la plume, nous allions dire l'épée. Une situation nouvelle avait commencé avec la bombe d'Orsini ; cette bombe était devenue la boussole d'une politique longtemps voilée. On sait par quelles voies tortueuses passèrent de funestes desseins. Mais quand ils se présentèrent au monde, l'indignation des catholiques fut universelle, et nous eûmes pour alliés ceux-là mêmes qui, étrangers à nos croyances, ne s'inspiraient que des traités et du droit des gens.

Dans ce soulèvement des consciences et cette généreuse révolte des honnêtes gens, nous vîmes le courage et l'élan partout où le servilisme n'enchaînait pas les âmes. Nos évêques

furent debout pour condamner de coupables projets, et aucune plume chrétienne de quelque valeur ne resta oisive.

Les écrits se multipliaient, mais l'ardente avidité du public catholique en demandait toujours; on avait besoin de protestations et de pages vengeresses. Au premier rang des lutteurs se montrait l'évêque d'Orléans; ses brochures volaient de main en main. La réimpression de son livre sur *la Souveraineté pontificale* avait déjà répandu de vives lumières.

A chaque iniquité, à chaque attentat contre les droits sacrés, une brochure de l'évêque était annoncée, et l'athlète semblait retremper sa vigueur dans la force même des coups qu'il portait. Nul ne dénonça mieux que l'évêque d'Orléans le brigandage de la politique piémontaise en Italie servi par notre gouvernement; il démasquait et châtiât.

On osa le traduire un jour devant les tribunaux; il nous fut donné de le voir sur le banc des accusés, assisté par maître Dufaure. Avec quelle dignité l'évêque sut se défendre! ses juges paraissaient moins à l'aise que lui-même.

Parmi les abominations de cette époque, Castelfidardo garde un rang particulièrement exécrable; l'évêque d'Orléans laissa tomber sur cette journée des accents d'horreur mêlés à des accents d'admiration pour d'héroïques victimes. Il y revint avec une ardente complaisance dans son oraison funèbre du général Lamoricière, le héros de son cœur, plus grand après Castelfidardo qu'après ses plus glorieux combats livrés sur le sol africain.

La politique bonapartiste en Italie n'avait pas seulement frappé l'Église, mais aussi la France; l'unité allemande, née de l'unité italienne, nous préparait des malheurs. Ils tombèrent sur nous en 1870. Le monde entier connaît et l'histoire dira ce que firent alors les catholiques et ce que firent les républicains.

L'évêque d'Orléans souffrit, comme nous tous, des maux de la France, et l'invasion lui fournit l'occasion de laisser voir toutes les ardeurs généreuses de son patriotisme. Tandis que, dans son voisinage, l'archevêque de Tours, aujourd'hui archevêque de Paris, rendait modestement et sans bruit d'importants services connus de peu de gens, Mgr Dupanloup protégeait sa ville épiscopale contre l'insolence des vainqueurs, recueillait et soignait les blessés, empêchait les soldats guéris d'être emmenés prisonniers, arrachait de pauvres malheureux à la mort, déchargeait la cité d'une taxe de guerre. Les souvenirs de Jeanne d'Arc

excitaient son âme; il se mettait comme en présence de celle dont il fit éloquemment le panégyrique, de la jeune Libératrice dont la gloire était devenue une de ses occupations, et qu'il voulait voir sur nos autels.

L'éloge, sous notre plume, perdrait de sa valeur, si toutes nos appréciations ne gardaient pas leur liberté; ce n'est pas en face d'un cercueil que nous nous rappellerons les dissidences, mais il peut nous être permis d'exprimer des regrets dans l'intérêt même de la renommée de l'évêque d'Orléans. Il s'était fait des illusions sur ce que l'on appelle la Révolution française, pensant que l'on pouvait s'entendre avec elle dans les grandes voies de la liberté. Il croyait aux « grands esprits de la « Constituante. »

Quelques bons esprits se rencontrèrent à la Constituante, il n'y eut pas de grands esprits, et les bons esprits furent battus dans toutes les questions. La Révolution n'est pas généreuse; si elle était généreuse, elle ne serait pas la Révolution. Ne confondons pas l'esprit de réforme qui souffla en 1789 avec l'esprit révolutionnaire. Nous avons vu ce qu'a produit le « libéralisme » tel qu'il a été pratiqué depuis cinquante ans. Mgr Dupanloup était royaliste, mais il voulut l'être, il y a cinq ans, autrement que le Roi. Il demeura toujours soumis et uni au Saint-Siège, mais que ne pouvons-nous arracher de sa vie le feuillet qui se rapporte au Concile du Vatican! Ce n'est pas sa foi qui en a souffert, c'est sa gloire. Hâtons-nous de reprendre, à l'égard de cette noble mémoire, l'accent de la louange en nous souvenant de sa triomphante éloquence à l'Assemblée nationale dans la question de la liberté de l'enseignement supérieur. Il fut solide, habile et complet. C'est grâce à lui que la Droite gagna la bataille. Que d'impérissables titres à la reconnaissance des catholiques! Des brefs ont souvent remercié et félicité l'évêque d'Orléans; il était sensible à ces récompenses, les plus hautes qu'il pût recevoir; il le savait bien...

Depuis quinze ans, l'attention de Mgr Dupanloup s'était fortement portée sur les doctrines avilissantes du matérialisme; il voyait l'athéisme s'implanter au milieu de nous, se propager et s'étendre par les voies rapides de la presse et du livre: c'était comme une barbarie montante, l'évêque d'Orléans la regardait avec horreur. Il dénonça et attaqua le fléau, et lorsque, malgré son opposition, l'Académie lui donna pour collègue un vieux docteur en matérialisme, l'évêque indigné donna sa démission

d'académicien pour ne pas siéger à côté d'un homme qui estimait si peu la nature humaine. Ce fut un coup d'éclat dont les Quarante furent d'abord embarrassés, mais ils ne tardèrent pas à reprendre contenance. L'Académie n'est plus le sanctuaire des susceptibilités délicates.

Toutes les fois que les saintes causes étaient l'objet d'une grande attaque, l'évêque d'Orléans apparaissait comme ces capitaines d'autrefois que les périls de la patrie retrouvaient toujours. Le voilà mort, et nous ne verrons plus le puissant lutteur. Le champ de bataille est toujours là, lui n'y sera plus. Dieu l'enlève de la terre au moment où tous les combats sont à recommencer et quand tout ce qu'on croyait gagné est remis en question. La Révolution, sous le nom de République, a déclaré la guerre à l'Église et ne veut lui laisser aucune liberté. L'évêque d'Orléans est mort en voyant revenir cette impie et honteuse guerre; il s'en affligeait, mais ne désespérait pas. Malgré le poids des ans, il préparait ses armes dont on put reconnaître encore la puissance dans les Lettres sur le Centenaire de Voltaire. Dieu a trouvé qu'il avait eu des jours assez longs et assez de batailles. Quelque rapide qu'ait été le coup de la mort, le vieil évêque, resté en possession de lui-même, est rentré pieusement dans l'éternité. La paix du ciel lui aura été donnée. La paix, nous ne l'avons pas, nous. On nous l'ôte en nous disputant tout ce que nous avons, en nous menaçant dans tous nos droits.

Mais la résistance est un devoir, nous n'y manquerons point, et pas un catholique ne s'éloignera des saints étendards. Nous nous exciterons à bien faire par les grands et glorieux exemples de ceux qui ne sont plus.

---

## LE SYLLABUS ET LES CONSTITUTIONS.

Nous avons publié, dans notre numéro du 12 octobre (pages 84 et suiv.) un discours de M. Ryckman, sur lequel on nous adresse du diocèse de Rodez les observations suivantes :

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de vous faire quelques observations au sujet du discours prononcé dans le conseil provincial du Brabant par un orateur catholique belge.

L'orateur dit, à propos de la Constitution belge qui proclame la liberté des cultes et toutes les autres que Pie IX a appelées des libertés de perdition : « Nous la *maintiendrons*, parce que dans un État divisé, elle est une garantie de paix sociale. » C'est l'équivalent de la proposition LXXVII condamnée par le *Syllabus* : « A notre époque il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'État, à l'exclusion de tous les autres cultes. »

L'orateur avait dit plus haut, en parlant de cette même Constitution : « Nous y sommes et nous y avons été toujours fidèles. On ne pourrait pas citer un seul acte d'un seul ministre catholique à aucune époque, ayant porté la moindre atteinte à une liberté constitutionnelle et même laissé porter atteinte à une liberté libérale. On ne saurait citer aucun acte d'une autorité catholique quelconque qui nous oblige ou même nous engage à la méconnaître. » Mais alors pourquoi Pie IX appelait-il les libertés libérales et constitutionnelles des libertés de perdition ? Pouvait-il mieux nous engager à les méconnaître qu'en les flétrissant de la sorte ? Si les ministres belges n'ont porté aucune atteinte à une liberté constitutionnelle, la presse catholique les a blâmés.

Enfin l'orateur dit : « Des voix éclatantes se sont fait même entendre à diverses reprises dans l'épiscopat pour calmer les scrupules que des esprits isolés pouvaient avoir conçus. » Ces esprits isolés sont sans doute les rédacteurs de la *Croix*, qui étaient bien isolés en Belgique, mais dont le pape Pie IX encouragea les nobles scrupules. L'épiscopat a-t-il pu s'élever contre ceux que Pie IX a soutenus ? Tant que les catholiques belges même éclairés ne comprendront pas mieux leurs devoirs vis-à-vis d'une constitution libérale et révolutionnaire, leurs maux ne seront pas près de finir. En vérité, la Belgique est toujours la terre classique du libéralisme catholique, et il est à craindre qu'elle le soit encore pour longtemps, puisque les derniers événements ne l'ont pas encore suffisamment éclairée.

Nous craignons que notre honorable correspondant, avec qui nous sommes d'accord sur les principes et dont nous partageons les sentiments sur la soumission de l'intelligence et du cœur aux enseignements du *Syllabus*, n'ait point parfaitement saisi la pensée de M. Ryckman. L'orateur catholique s'était nettement expliqué. En relisant l'ensemble

de son discours, on voit que, pour lui, la Constitution belge n'a que la valeur d'un compromis auquel, tant que les circonstances n'ont point changé, les catholiques doivent rester fidèles, parce que, comme catholiques, ils doivent être les observateurs les plus scrupuleux d'une parole donnée; mais, ce compromis, il le regarde comme une nécessité, non comme l'idéal, et il affirme hautement que, si les catholiques ne doivent pas le violer, ils ne lui doivent point pour cela leur *adhésion doctrinale* et ne sont pas obligés de travailler à l'amélioration, dans le sens catholique, d'une constitution qui se déclare elle-même révisable. Dans l'état actuel de la société belge, pense M. Rickman, la Constitution est une garantie de paix sociale, et c'est pour cela qu'il veut la maintenir, c'est-à-dire l'observer, tout en se permettant d'en signaler les défauts. Les libéraux ne se montrent pas si scrupuleux, mais ce n'est pas une raison pour que les catholiques ne s'appuient pas sur elle, en fait, pour défendre leurs droits. C'est ce que les catholiques ont fait en France, sous le régime de la Charte de 1830, c'est ce qu'ils ont maintenant à faire avec la Constitution du 25 février. Agir et penser ainsi, ce n'est pas, selon nous, se mettre en contradiction avec l'article du *Syllabus* allégué, car se soumettre, en fait, à une Constitution défectueuse et qui, entre autres choses, reconnaît la liberté des cultes, ce n'est pas reconnaître pour cela que, à notre époque, *il n'est plus utile* que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'État. M. Ryckman dit, précisément, qu'il espère que l'expérience montrera la nécessité de revenir à l'unité du culte : « Je nourris l'espoir qu'un jour les Belges réunis, dans l'unité d'une même foi, prendront librement, sans secousses, sans violence, cette unité refaite dans les âmes, comme base de leur état politique. »

Pourquoi, alors, dit notre honorable correspondant, Pie IX appelait-il les libertés libérales et constitutionnelles des libertés de perdition? Nous ne savons si le mot *constitutionnelles* est de Pie IX, mais si les faits montrent que les *libertés libérales* sont des libertés de perdition, — et les Belges doivent commencer à s'en apercevoir, — il n'en

reste pas moins que Pie IX n'a jamais dit aux Belges de violer leur Constitution, mais de travailler à l'améliorer, et que l'épiscopat belge, d'accord avec lui, n'a jamais, en effet, hésité à calmer les scrupules que certains esprits pouvaient avoir conçus. Prêter serment d'être fidèle à une Constitution n'est pas dire qu'on la regarde comme parfaite et qu'il n'y a rien à y changer. Pie IX et l'épiscopat ont toujours distingué entre la thèse et l'hypothèse.

Quant à ce que dit notre honorable correspondant sur le ministère catholique qui vient de tomber, nous croyons qu'il y a une distinction à faire : la presse catholique, — et nous avons été des premiers à parler comme elle, — n'a point blâmé les ministres de n'avoir porté aucune atteinte à une liberté constitutionnelle, mais bien de n'avoir pas fait respecter la liberté et les droits des catholiques, garantis par la Constitution, comme dans l'affaire des processions du Jubilé à Liège, dans la question des cimetières, etc., et d'avoir, dans l'administration, dans le choix des personnes, négligé de donner aux catholiques les satisfactions auxquelles ils avaient droit, puisque les électeurs leur avaient donné la majorité, non, sans doute, pour qu'ils favorisassent les libéraux au détriment des vrais intérêts du pays. La presse catholique ne pouvait leur demander de violer la Constitution qu'ils avaient juré de maintenir ; elle leur reprochait avec raison de ne pas s'être servis de la Constitution et de la majorité qui les soutenait pour assurer les droits de l'Église et des catholiques belges.

Notre honorable correspondant parle du journal la *Croix*, qui a paru quelque temps à Bruxelles. Nul plus que nous n'est disposé à rendre justice à ce vaillant journal, si profondément catholique, et qui a succombé comme un intrépide soldat d'avant-garde, pour être fidèle jusqu'au bout à ses principes ; mais nous ne nous reconnaissons pas assez d'autorité pour prononcer un jugement sur la manière dont il entendait servir la religion ; nous savons seulement que, d'accord sur le but avec toute la presse catholique de Belgique, il croyait devoir aller plus loin que les plus estimés et les plus méritants des organes de cette presse, le *Bien public*

de Gand, le *Courrier de Bruxelles*, la *Gazette de Liège*, etc. Il y a là, du reste, une question toute spéciale sur laquelle il serait inutile d'insister aujourd'hui. Nous terminerons donc ici les remarques que nous avons à faire sur les observations qui nous ont été adressées, remerciant l'honorable correspondant qui nous les a soumises et espérant l'avoir tranquilisé sur la portée du discours de M. Ryckman.

J. CHANTREL.

---

## UNE FÊTE DE LA PRESSE CATHOLIQUE

La presse catholique vient d'avoir sa fête en Belgique. Tous les jours à la peine et au travail pour défendre l'Église contre ses ennemis, et même quelquefois pour secouer la torpeur et redresser les erreurs de coreligionnaires qu'elle irrite, il lui est rarement donné de connaître les joies de la victoire et du triomphe. C'est une lutte perpétuelle, de tous les jours, de toutes les heures, lutte sans trêve et sans repos, car la besogne d'un jour est à peine terminée qu'il faut songer à celle du lendemain. Il faut repousser des calomnies cent fois réfutées, il faut répondre à des attaques déloyales, revenir sur des démonstrations cent fois données, mettre en pleine lumière la mauvaise foi ou l'ignorance d'adversaires qui ne veulent pas voir la vérité, être prêt sur toutes les questions, faire face aux ennemis déclarés, démasquer ceux qui se cachent, et, au milieu de tout cela, garder la charité, intéresser le lecteur dont on défend la cause et qui n'est que trop disposé à critiquer le journal qui défend ses plus grands intérêts, parce qu'il ne cherche pas à lui plaire par des récits passionnés et des nouvelles hasardées ou scandaleuses qui sont le grand attrait de la presse irréligieuse et impie. Le mensonge est agréable, la vérité est austère : il faut que la presse catholique rende la vérité agréable et fasse détester le mensonge, tâche difficile, dont les catholiques eux-mêmes ne cherchent pas assez à alléger le poids, malgré l'exemple du Saint-Père et des



évêques qui, appréciant les services rendus par la presse religieuse, ne cessent de l'encourager par leur approbation, leur appui et leurs bénédictions.

Enfin, cette presse vient d'avoir son jour de fête. Nous avons dit que, sur l'initiative du *Courrier de Bruxelles*, une fête jubilaire devait être offerte au *Bien public* de Gand, qui vient d'accomplir la vingt-cinquième année de son existence. Dès le premier jour, nous avons adhéré à ce projet; nul mieux que le *Bien public* n'a mérité ce témoignage de sympathie; toute la presse catholique de Belgique s'est empressée de s'y joindre, et des adhésions nombreuses sont venues de tous les pays, particulièrement de la Hollande, de l'Allemagne, de l'Italie et de la France. Tous les journaux qui se dévouent à la défense de l'Église et de la société, unanimes sur le but à atteindre quoique parfois divisés sur les moyens, n'ont eu qu'un même sentiment pour célébrer ce jubilé d'un confrère qui a toujours été sur la brèche et qui a suscité en Belgique, en faveur des doctrines romaines et de toutes les œuvres catholiques, un mouvement devant lequel le libéralisme se verra contraint de reculer. Ils n'étaient que quelques hommes, alors dans toute l'ardeur de la jeunesse, aujourd'hui arrivés à l'âge mûr; mais leur dévouement, leur amour de la vérité, leur attachement aux doctrines du Saint-Siège, suppléaient au nombre; ils donnaient à la fois leur temps, leur plume et leur fortune; leur profonde conviction que le salut de la Belgique dépendait de sa fidélité à la sainte Église doublait leurs forces, et ils ont ainsi fondé un journal dont l'action s'est étendue même au-delà des frontières de leur pays.

C'est le 17 octobre qu'a été célébré à Gand le Jubilé du *Bien public*. Le matin, la rédaction du journal, les représentants de deux cents journaux de la Belgique et des autres pays, — nous nommons ici l'*Univers* et l'*Union* pour la France, — s'étaient réunis à la cathédrale pour une messe d'actions de grâces à laquelle Mgr Bracq, évêque de Gand, voulut assister, pour donner ainsi, dit le *Courrier de Bruxelles*, aux combattants du bon combat une preuve marquée de ses précieuses sympathies.

Dans l'après-midi, un banquet fraternel réunissait 253 convives. La présidence d'honneur fut donnée à Mgr Battice, évêque de Pella, auxiliaire de Gand; le savant professeur de l'Université de Louvain, M. Charles Périn, avait la présidence effective. On voyait à la table d'honneur M. Van Hove, vicaire général délégué par M. l'évêque de Bruges; M. le chanoine Hallez, délégué par Mgr l'évêque de Tournai; M. le chanoine Piéraerts, délégué par Son Éminence le cardinal Dechamps, archevêque de Malines; M. le comte de Villermont, l'un des principaux organisateurs de la fête; des sénateurs et des représentants, enfin la rédaction du *Bien public*, M. Lammens, M. Guillaume Verspeyen M. Désiré Casier. Une table spéciale était destinée aux représentants de la presse.

A notre grand regret, nous ne pouvons reproduire tous les toasts qui ont été portés : au Saint-Père, par Mgr Battice; au Roi, par M. le comte de Villermont; au *Bien public*, par M. Léon Collinet, avocat de Liège; au *Bien public* encore, par M. Snieders, l'écrivain flamand, qui rappela, dans sa langue maternelle, les services rendus par le journal à la nationalité flamande. MM. G. Verspeyen et Lammens ont répondu, et un dernier toast a été porté par M. Périn « à l'union de toute la presse religieuse, dans toute l'étendue du monde catholique, pour la défense et la revendication de tous les droits de l'Église. » Tous ces toasts ont été couverts d'applaudissements.

La bénédiction du Saint-Père est venue couronner cette belle fête. Les vœux de l'assemblée ayant été transmis au Souverain-Pontife par la commission organisatrice de la fête, S. S. Léon XIII a fait envoyer par le cardinal Nina la réponse suivante : « Le Saint-Père voit avec une vive « satisfaction arriver le jubilé du *Bien public* et, comptant « sur la complète union de la vaillante feuille avec toute « la presse catholique belge pour la défense des vrais « principes religieux et sociaux, remercie la commission « de ses hommages et concède, du fond du cœur, la bénédiction qu'elle lui a demandée. »

Nous reproduirons dans notre prochain numéro

réponse de M. Verspeyen, qui a produit la plus vive impression ; nous terminons aujourd'hui le récit de la fête par le toast de M. Périn :

Les catholiques qui se trouvent ici réunis et qui m'ont fait l'honneur de m'appeler à les présider, sont tous ou des ouvriers actifs dans le rude labeur de la presse religieuse, ou des auxiliaires qui apportent à l'œuvre commune le concours de leur cordiale adhésion et de leurs dons généreux.

Grâce à Dieu, la noble et vaillante armée des journalistes catholiques compte aujourd'hui des soldats dans les derniers recoins de la chrétienté. D'un bout du monde à l'autre, cette milice dévouée montre aux amis et aux ennemis ce que peuvent, en nos temps de défaillance religieuse, la foi unie à la charité, pour la propagation de la vérité et la défense des droits de Dieu dans la société moderne.

C'est à ces frères étrangers, particulièrement à ceux que nous avons le bonheur de voir parmi nous, que, pour couronner cette fête, nous voulons adresser les témoignages de nos profondes et chrétiennes sympathies.

De cœur, nous tous publicistes catholiques de tous les pays, nous nous tenons groupés autour de l'Auguste Pontife, successeur de Pierre, dont le nom, symbole de force et de magnanimité, rappelle les luttes et les victoires du Pontificat romain, aux premiers siècles, contre l'erreur et la barbarie. (Applaudissements.)

En ces jours difficiles, où la fermeté sur les principes, la vigueur dans l'action et l'indulgence dans la conduite nous sont également nécessaires, nos esprits et nos cœurs se portent d'un élan instinctif vers le grand Papé en qui nous voyons resplendir, avec la miséricorde qui va au-devant des égarés, l'inébranlable constance qui garde intact le trésor de la doctrine. (Vive et chaleureuse approbation.)

Avec ce docteur infallible, avec ce Père vénéré, nous affirmons tous les principes qui ont sauvé dans le passé et qui sauveront dans l'avenir, la société humaine.

Instruits par Lui, nous sommes, chacun dans notre pays, des citoyens loyaux et des sujets fidèles et nous faisons profession de respect pour tous les pouvoirs légitimes.

Avec Lui nous réprouvons toutes les tentatives sacrilèges qui se font aujourd'hui pour achever de séparer nos sociétés du

Christ qui a reçu en héritage toutes les nations, et pour reléguer dans les conditions précaires et obscures de la vie privée cette Église catholique qui a été, aux époques les plus sombres de l'histoire, le seul phare marquant la voie sûre, et en laquelle seule résident les vertus suffisantes pour réparer les maux dont nous souffrons.

Avec Lui nous proclamons le droit de l'Église sur le mariage des chrétiens et le caractère essentiellement religieux de l'union conjugale, et nous dénonçons le danger de ces lois impies et oppressives qui sécularisent la famille et portent à la société domestique et à la société publique un coup également funeste.

Avec Lui nous affirmons les droits de la liberté du bien, nous gardant de saluer du nom de liberté cette licence qui lâche le frein à toutes les erreurs et à tous les blasphèmes, et livre sans défense, aux assauts de la Révolution, tout ce qui fait l'honneur, la sécurité, la force de nos sociétés.

Avec Lui aussi, malgré les défis chaque jour plus menaçants de la Révolution, nous sommes pleins d'espoir que Dieu accomplira parmi nous ce que l'homme ne saurait faire de ses seules forces, et qu'avec l'assistance de l'Église divinement établie pour le salut des peuples, nos sociétés, instruites par tant de maux et par tant de calamités, finiront par chercher la paix et la prospérité dans la pleine obéissance à l'autorité infaillible de la Chaire apostolique.

Obéissant à l'impulsion de la parole pontificale, nous travaillons à faire sentir l'action bienfaisante de l'Église et de la Papauté dans toute l'étendue de la société moderne; nous nous efforçons de faire comprendre à cette société, trop souvent aveuglée et trompée par les préjugés du naturalisme, que c'est en vain qu'elle demande le repos et la prospérité à des pouvoirs qui ne veulent plus connaître Dieu.

C'est dans les sentiments d'une fidélité absolue à la direction du Saint-Siège que nous tous, qui suivons la voie dans laquelle marchent si glorieusement nos amis du *Bien public*, nous revendiquons pour l'Église la pleine et réelle liberté qui est son droit et sans laquelle elle ne pourrait accomplir sa mission de salut social. C'est dans ces mêmes sentiments que nous affirmons hautement et surtout les droits de l'Église et des autorités qui la gouvernent, et que nous usons pour les défendre de toutes les armes que les lois et les libertés politiques de nos pays mettent en nos mains.

Étroitement attachés à la Chaire de vérité et de justice, unis par la charité à tous nos frères dans le Christ, nous appelons de nos vœux les plus ardents le jour béni où tous nous n'aurons qu'une même pensée et un même langage pour défendre la sainte cause à laquelle nos cœurs, à tous, sont également dévoués. (Applaudissements prolongés.)

Messieurs, je bois à l'union de toute la presse religieuse, dans toute l'étendue du monde catholique, pour la défense et la revendication des droits de l'Église.

Telle a été la fête jubilaire du *Bien public*, véritable fête de la presse catholique, qui y puisera un nouveau courage et qui s'affermira dans l'esprit d'union et de concorde que le Saint-Père ne cesse de recommander. Tous « voués à la défense des vrais principes religieux et sociaux, » les journalistes catholiques, qui n'ont qu'un seul but, marcheront comme un seul homme au combat sous le regard de Léon XIII, et à la lumière de ce brillant flambeau que le Saint-Père tient si haut élevé pour guider les enfants de Dieu au milieu des circonstances difficiles où ils se trouvent actuellement. Et nous terminons en renouvelant à nos chers et excellents amis de Gand le témoignage de notre cordiale sympathie et de nos meilleurs vœux pour le succès de leur œuvre, qui est l'œuvre de Dieu.

J. CHANTREL.

---

### L'USINE DE LAFARGE (1)

Avant de commencer la monographie de l'usine de Lafarge, il convient que nous vous disions un mot de la nature de cette usine et de sa situation, afin que vous puissiez juger des difficultés à surmonter et de ce qui peut être tenté dans une position semblable, et comme un très-grand nombre d'usines sont aux prises avec ces mêmes difficultés, il sera intéressant d'examiner ensemble les moyens qui ont été employés et ceux qui peuvent l'être dans un pareil cas.

L'usine de Lafarge produit des chaux hydrauliques et des ciments ; elle couvre environ six hectares ; placée sur les bords

(1) Monographie lue au Congrès de Chartres.

du Rhône et traversée par une route nationale, elle est ouverte à tous venants et les divers bâtiments dont elle se compose sont accessibles à tous. Son personnel est de 5 à 600 ouvriers dont 200 environ, non mariés, sont logés et nourris dans une cantine ; 150 sont mariés et logés dans des maisons appartenant à l'usine ; le reste vient des villages environnants ou est logé dans les cabarets voisins. Ce personnel n'est pas constamment stable, les ouvriers passant sur la grand route sont embauchés et un certain nombre ne restent même que peu de jours, remplacés par d'autres qui se présentent.

La nature du travail est des plus pénibles : extraction de roches, fours à chaux à conduire, extinction et blutage des chaux, etc. Tous ces divers mouvements produisent une poussière intense accompagnée, surtout en été, d'une très-grande chaleur. Vous le voyez, Messieurs, travail très-pénible et envahissement de l'usine par des éléments étrangers, toujours mauvais et souvent hostiles, bâtiments et hangards ouverts à tous ; c'est en face de cette situation que nous nous sommes posé la question qui préoccupe tous les esprits désireux de voir enfin la paix sociale régner dans nos sociétés modernes : question ouvrière dans ses rapports avec le capital représenté par le patron. Il serait puéril de se le dissimuler : au fond de toutes les politiques et de toutes les formes de gouvernement se trouve cette question ouvrière, équilibre de la production avec la consommation, traités douaniers, théorie du libre échange, tarifs de chemin de fer, élévation toujours croissante du prix des aliments et des vêtements, inégalités dans les salaires, isolement des ouvriers sans liens entre eux... Toutes ces difficultés que les gouvernements modernes s'efforcent d'aplanir ou de résoudre, résonnent souvent douloureusement au milieu de nos populations ouvrières ; de là des malaises, des souffrances, des grèves dont savent habilement profiter nos faiseurs de révolution pour égarer nos ouvriers, les précipiter dans le mal, afin d'en faire de dociles instruments devant leur servir à s'élever aux emplois et aux honneurs. Je n'ai pas ici à faire le tableau complet d'une situation que nous ressentons tous si vivement et qui, de jour en jour, se dresse plus menaçante. Ce que nous avons cherché aux usines de Lafarge, ce que nous nous efforçons de trouver, c'est un remède au mal, ce sont les moyens de combattre les idées fausses qui envahissent nos usines : idées anti-religieuses, et, par suite, idées d'indépendance absolue,

idées de jalousie, d'envie, de haine, au moyen desquelles ces pauvres ouvriers ne voient plus dans le patron qu'un exploiteur de leurs sueurs ; le travail, pour eux, n'est plus le moyen d'élever leur famille et d'arriver à une honnête indépendance ; ils frémissent sous la nécessité ; ils ne reçoivent que la haine dans le cœur le salaire de la semaine.

Je n'exagère rien, Messieurs, et ce tableau rapide est bien, hélas ! la situation vraie de la plupart de nos usines et manufactures de France. Devions-nous, patrons catholiques, rester insensibles à tant de maux ? Pouvions-nous assister impassibles et indifférents à la perte de tant d'âmes de nos frères les ouvriers ? Non, Messieurs, nous avons cru qu'il y avait, Dieu aidant, quelque chose à faire ; malgré les difficultés sans nombre que nous crée la situation toute spéciale de nos usines, nous nous sommes mis à l'œuvre et voici ce qui a été fait.

### La cantine

Notre première préoccupation s'est portée sur la partie que j'appellerai volante de nos ouvriers qui, chaque soir, en quittant le travail, allaient loger dans les cabarets des environs où ils étaient nourris ; c'était la partie la plus déshéritée du troupeau, la plus hostile et, par suite, sur laquelle nous avions le moins d'influence.

Nous avons donc organisé un établissement alimentaire, pour loger et nourrir 250 ouvriers environ. Voici l'organisation de cette partie de l'usine :

L'état-major de la cantine se compose d'un directeur, de garçons de salles et de dortoirs et du personnel de la cuisine. Chaque ouvrier, le lundi et jamais le samedi (on doit comprendre pourquoi), reçoit, comme à-compte sur la paye du mois, un certain nombre de jetons, 7, 8, 9, 10 pour sa semaine ; ces jetons en métal blanc représentent *un franc* ; il change au guichet du directeur ces jetons et reçoit la monnaie en jetons de cuivre, variant de forme et représentant, l'un 1 kilog. de pain, l'autre un 1/2 litre de vin ou une portion de viande, de légumes, de café, de dessert, de chocolat, de tabac, etc.

Au moment des repas, dont le menu est écrit sur un tableau noir, exactement comme aux diners parisiens, il demande la portion qu'il désire, en remettant au cuisinier le jeton en paiement ; le cuisinier place tous ces jetons ainsi reçus dans une tire-lire et les adresse au grand bureau, où, en fin de compte,

on doit retrouver l'équivalent des jetons blancs distribués le lundi.

L'ouvrier, muni de son repas, se rend dans les salles à manger où sa place est marquée; ces salles sont chauffées en hiver; pendant la belle saison, et surtout le soir, ils mangent sur des tables placées au bord du Rhône, où ils se délassent des fatigues et sueurs de la journée.

Des employés disposent les bancs, les tables, les verres, balayent et tiennent propres les salles à manger. Chaque ouvrier à chaque repas ne peut prendre qu'un demi-litre de vin; il a le pain à discrétion, il fait la dépense qu'il veut; en voyant sur le tableau noir la nature des mets offerts et leurs prix, il règle sa dépense; il y a des ouvriers très-habiles dans ce choix; d'autres le sont moins, puis les appétits sont plus ou moins forts; mais la dépense moyenne par jour; en faisant 3 repas l'été, et 2 repas l'hiver, est de 1 fr. 30 et de 1 fr. 40, en y comprenant le coucher.

A moins de maladie, ils font tous maigre le vendredi, et acceptent cette règle sans murmurer. Nos relations avec les ports de Cette et de Marseille nous permettent, quand elle est bon marché, de leur donner de la marée; nous tâchons de varier les mets le plus possible, et tout ce qui est acheté pour la cantine est de premier choix.

Voici les prix des portions, tels qu'ils sont établis pour 1878 :

Portion de viande, 150 grammes.....	20 c.
Portion de légumes.....	10
Un potage gras, 60 centilitres .....	10
Un dessert fruits .....	15
Un dessert fromage.....	10
Une tasse chocolat .....	05
Une tasse café noir sucré.....	05
Un kilog. de pain.....	35
Un demi-litre de vin.....	20

Ces prix, très-bas, nous permettent seulement de joindre, comme l'on dit communément, *les deux bouts*.

Les dortoirs sont de plusieurs dimensions, afin de séparer les âges, notre expérience nous ayant appris les inconvénients graves qu'il y avait à mettre ensemble des âges trop différents. Chaque dortoir est éclairé pendant la nuit, un gardien couché dans une petite loge d'où il peut surveiller ce qui se passe dans le dortoir qui lui est confié.

Les lits sont faits chaque matin par les garçons de dortoirs,



et ceux-ci balayés avec soin ; le lit se compose d'une paillasse, matelas, traversin, draps et couverture. Au pied du lit se trouve une caisse fermant à clef, servant de chaise et dans laquelle l'ouvrier peut renfermer ce qu'il a de précieux ; le nom de celui-ci est écrit au dossier de chaque lit, où se trouve une sacoche destinée au linge sale. Le règlement interdit aux ouvriers l'entrée des dortoirs le jour, et aux heures des offices l'établissement de la cantine est fermé.

Vous le voyez, Messieurs, dans cet établissement l'ouvrier jouit d'une grande liberté ; tout lui est permis, sauf le mal. Nous ne le forçons pas au bien ; mais nous empêchons le mal autant que possible et, Dieu merci, le but est atteint. Les murs blanchis à la chaux ne sont jamais salis de dessins et de mots qui déshonorent les murailles de nos lieux publics ; jamais de disputes ; la paix règne dans l'établissement ; une jeune fille peut paraître seule au milieu de ces hommes, elle y sera respectée comme une sœur.

Les ouvriers de la cantine se font une joie et un bonheur, le jour de la Fête-Dieu, de construire, pour la procession de l'usine, un reposoir au milieu de leur cour, reposoir bien modeste, orné de fleurs et de feuillage pris à la montagne voisine ; les mains calleuses qui l'élèvent doivent plaire à Dieu, et tel Parisien qui passait sur la route et qui a été embauché, il y a un mois à peine, doit ne plus se reconnaître, se voyant travailler à pareille besogne.

Nous vous l'avons dit, les ouvriers à la cantine sont pour la plupart embauchés sur la route ; ils viennent de tous les coins du ciel ; il y a là bon nombre de déclassés ; nous y avons vu d'anciens notaires, des artistes dramatiques tombés dans l'oubli, des poètes, de pauvres abandonnés aussi misérables que possible. Pour vous en donner une idée, veuillez me permettre de vous fournir un détail : il y a dans l'établissement ce que nous appelons le vêtement dont on revêt le pauvre embauché, afin de nettoyer, laver ses vêtements et son linge, les lui rendre propres pour qu'il puisse paraître sans honte devant les camarades.

Un mot encore vous rendra la physionomie du personnel embauché à Lafarge : pour la plupart, ils ont la haine du camarade et surtout du patron. Au bout de quelque temps, lorsque surtout ils sont mieux mis et qu'ils ont commencé à subir l'influence du milieu dans lequel ils se trouvent, ils aiment

camarade; mais ils ne sourient au patron que plus tard, lorsqu'ils ont placé quelques économies à la caisse d'épargne.

Voilà, Messieurs, et à grands traits, ce qu'est l'établissement alimentaire que nous avons créé pour attirer, fixer et moraliser cette population nomade. Dès son installation, ils y sont arrivés en grand nombre, disant qu'on y était trop bien et que cela ne durerait pas. Dieu merci, il y a quinze ans que cela dure et le bien s'y fait.

### **Magasins généraux de vêtements, de provisions de ménage. — Boulangerie. — Boucherie.**

Nous avons établi à l'usine une boulangerie donnant le pain à 0 fr. 05 par kil. de moins qu'aux boulangeries voisines, une boucherie dans les mêmes conditions, des magasins où l'on vend à *prix coûtant* des denrées alimentaires, des vêtements de toute nature, chaussures, etc.

Deux jours chaque semaine, ces magasins sont ouverts et la mère de famille, munie de son carnet (que nous nommons carnet des ménages), vient acheter ce qui lui est nécessaire; la nature, le poids et le prix des denrées sont marqués sur le carnet; de telle façon qu'à la fin du mois et à la paye, chaque ménage, chaque ouvrier sait ce qu'il a pris de denrées. Sur un bon du chef de chantier, l'ouvrier se fait délivrer les vêtements qu'il désire. Par ce même moyen de bons ou de jetons, il peut se procurer du pain, de la viande, du tabac, etc.

Le compte de ses dépenses se trouve ainsi tout fait à la fin du mois: il peut les contrôler et s'habituer à faire des économies. Premier résultat obtenu, alimentation à bon marché; deuxième résultat, contrôle des dépenses et sollicitation à faire des économies. Ceci nous conduit à parler de la caisse d'épargne.

La caisse d'épargne fonctionne depuis 12 ans, elle donne 4 1/2 0/0 d'intérêt; elle reçoit jusqu'à 1 fr. par chaque versement, et, sur la demande du déposant, les remboursements se font le dimanche qui suit la demande. Dès que les sommes déposées atteignent 1,500 fr., nous les remboursons en ayant soin de nous assurer autant que possible que la somme est utilement employée. Actuellement, les sommes déposées à la caisse s'élèvent à 65,000 fr. Le nombre des livrets est de 90. Depuis sa fondation, la caisse a reçu 145,000 fr. et a remboursé 80,000 fr. Cette institution est en prospérité.

**Caisse de secours.**

Il existe à l'usine une caisse de secours alimentée par une retenue de 1 1/2 0/0 sur le montant des salaires et par le versement fait par l'usine du cinquième de ces retenues. Cette caisse donne aux ouvriers malades une indemnité qui varie de 1 fr. à 70 c. ou 50 c. par jour, suivant les cas; elle donne les soins gratuits d'un médecin, fournit les remèdes, non-seulement aux ouvriers, mais aussi aux enfants et femmes des ouvriers, excepté les soins pour les accouchements. Elle est administrée par un conseil composé de dix ouvriers ou contre-maitres, qui se renouvellent par tiers tous les trois mois, et dont font partie de droit l'aumônier et le patron, qui préside les réunions; elle a son banquier chez lequel sont déposés les fonds. Actuellement elle a en caisse 14,500 francs. Un des bons côtés de cette institution, c'est la gérance par les ouvriers eux-mêmes, et les fonds déposés chez le banquier de la caisse et non chez le patron. Je me rappelle qu'un jour, présidant une réunion de la caisse, je faisais observer que, ainsi que cela se pratique dans les autres caisses de secours, il convenait de diminuer la somme journalière allouée, à mesure que la maladie se prolongeait, que sans cela les trop longues maladies ruinaient la caisse. Il me fut répondu, avec le bon sens pratique qui caractérise l'ouvrier, quand il n'est pas dominé par de mauvais instincts: « On voit, Monsieur, que vous n'avez jamais été ouvrier et pauvre, car sans cela vous sauriez que plus la maladie se prolonge, et plus nous avons besoin de secours; au lieu de diminuer l'indemnité, si cela était possible, il faudrait l'augmenter. » Et ma proposition fut rejetée.

**Hôpital**

L'usine possède un hôpital dirigé par les dames Trinitaires, où sont soignés nos malades. En cas d'accident grave, événement qui arrive toujours trop souvent, une chambre est destinée aux opérations. L'établissement possède tous les appareils nouveaux et indispensables pour y placer les membres brisés ou fracturés. L'hôpital, que nos ouvriers n'ont voulu appeler que l'asile Saint-Jean, est pourvu d'une pharmacie, de lits en nombre suffisant; une petite chapelle, dans laquelle se dit au besoin la messe, est attenante à l'établissement. C'est dans ces petites salles de l'asile Saint-Jean que le bon Dieu attend souvent nos pauvres ouvriers;

tel malade, tel blessé qui entre à l'asile le cœur en révolte contre Dieu, en sort tout changé et doux comme un agneau ; la bonté, la patience des sœurs, les visites des patrons, de bonnes paroles changent ces natures rebelles et leur font envisager des horizons qu'elles ne soupçonnaient pas. Tous acceptent les secours religieux sans difficultés, quand c'est nécessaire.

(*La fin au prochain numéro.*)

### LES INFLUENCES LUNAIRES.

Nous avons combattu, l'année dernière, l'opinion de M. Faye, qui prétend que la lune n'a aucune influence sur les changements de temps. Le journal le *Temps* nous apporte une communication qui confirme notre opinion ; c'est celle d'un vieux pilote, M. Guillou, qui a observé pendant cinquante ans les variations du temps et leur coïncidence avec les mouvements de la lune. Voici ce que dit M. Guillou :

« Si la lune, a dit M. Faye, n'intervient pas par sa chaleur dans les phénomènes atmosphériques, ce sera sans doute par son attraction. — En effet, cette cause d'influence me paraît infiniment plus importante que la radiation calorifique très-peu appréciable de la lune ; son rôle dans les marées en fournit la mesure, ces marées diminuent de hauteur quand la lune s'éloigne de nous, elles augmentent au contraire quand cet astre se rapproche de notre globe. » M. Faye veut bien le reconnaître et il ajoute : « Puisque la lune meut l'Océan, pourquoi n'agirait-elle pas aussi bien sur l'océan aérien qui nous entoure ? » Après avoir été aussi nettement au-devant de l'objection, M. Faye entreprend de la pulvériser par un argument décisif qu'il emprunte à un marin, le commandant Bridet : « Un cyclone, dit-il, dans une course totale de dix à vingt jours, peut frapper trois navires à des phases différentes de la lune ; ce sera du développement régulier du même phénomène que ces trois navires auront été les victimes. Se donnerait-on le ridicule d'attribuer ce triple et même désastre à chacune des phases différentes de la lune ? »

Evidemment non, reprend M. Guillou ; mais ces tempêtes arrivent rarement sans avoir été signalées par quelques phénomènes précurseurs, et ces phénomènes, savez-vous où je les cherche ? Dans les positions de cette pauvre lune si calomniée. Son lever, son coucher exercent une influence manifeste, soit sur la recrudescence, soit sur la durée de cette tempête. Voici les principales remarques que mon expérience m'a suggérées ; je crois utile de les publier, ne fût-ce que pour fortifier dans les esprits la croyance traditionnelle que M. Faye voudrait en faire disparaître :

1<sup>o</sup> Si, le matin, par un beau temps, j'aperçois, à côté du soleil véritable, la lumière équivoque de ce que j'appellerai le faux soleil, j'y vois le signe d'une tempête prochaine qui commencera non pas au coucher du soleil, mais bien au *coucher de la lune*.

2<sup>o</sup> Quand le soleil, au matin, est entouré d'un cercle ou auréole, une bourrasque est inévitable; cette bourrasque, cette fois encore, au lieu de commencer au soleil couchant, commencera toujours quand *la lune se couchera*.

3<sup>o</sup> Vers le soir, si j'aperçois à l'horizon, du côté du sud, de petits nuages noirs, allongés, de forme horizontale, semblables à de légers traits de crayon, j'ai la certitude qu'au *coucher de la lune* nous aurons à essayer un fort coup de vent, *un coup de tabac* comme disent les marins.

4<sup>o</sup> Par un temps clair, si je vois au ciel des nuages chevelus, en termes de marine, barbes de chat, j'en conclus que le vent soufflera de la partie vers laquelle s'inclinent ces nuages. Je calcule alors la hauteur des nuages d'après l'heure de l'observation et l'intervalle qui sépare cette heure du coucher de la lune. J'arrive ainsi à pronostiquer à l'avance, à peu près certainement, à quel moment le vent commencera de souffler.

5<sup>o</sup> De petits nuages pommelés apparaissent-ils par un temps identique, j'en conclus que nous aurons de la pluie ou du vent dans un jour ou deux, toujours au *coucher de la lune*.

6<sup>o</sup> Si, le matin, par un temps pluvieux, les marins me demandent: « Quel temps fera-t-il aujourd'hui, pilote,? » c'est encore la position de la lune que j'observe. — Est-elle sur le point de se lever? je réponds: « Nous aurons du beau temps. » Va-t-elle se coucher? je réponds: « Le mauvais temps continuera et ne pourra qu'empirer. »

Ces règles simples et nettes se sont pas le produit d'un empirisme douteux; depuis cinquante ans, je les vois se confirmer par l'expérience de tous les jours. M. Faye rira peut-être de l'obstination routinière du vieux pilote, mais je lui affirme que s'il vivait de la vie des marins, il n'en rirait pas.

En résumé, dans ma conviction profonde, la lune exerce sur le temps une incontestable influence, qui ne lui vient ni de sa chaleur ni de sa clarté, puisque ces deux causes seraient atténuées par la chaleur et la clarté du soleil pendant le jour. Si cette influence, le soleil était seul à la posséder, ne faudrait-il pas logiquement admettre qu'il ferait toujours beau temps pendant la journée, et que les mauvais temps seraient réservés pour les nuits? Ne vaut-il pas mieux laisser à chacun de ces deux astres le rôle et l'action qui leur ont été assignés? Quand M. Faye, qui reconnaît à l'attraction lunaire le pouvoir de remuer l'Océan, lui dénie le pouvoir de provoquer la moindre agitation dans un élément bien autrement fluide, il a contre lui à la fois et la logique et le témoignage des faits.

Quelle est la nature de l'influence que la lune exerce sur le temps ? Je crois qu'on peut en réduire les effets à la formule suivante : la lune ne produit pas les mauvais temps, elle les atténue, au contraire, tant qu'elle est sur l'horizon, de même qu'elle leur permet de s'accroître quand elle en disparaît. Voici un tableau de l'influence probable de ses phases.

*Nouvelle lune.* — Plus beau temps le jour que la nuit.

*Premier quartier.* — Plus beau temps le soir que le matin.

*Pleine lune.* — Plus beau temps la nuit que le jour.

*Dernier quartier.* — Plus beau temps le matin que le soir.

Je n'ai point l'ambition de convaincre M. Faye ; mon ambition est toute autre. Que la lune influe sur le temps ou non, peu importe aux astronomes, la question est pour eux d'un intérêt purement spéculatif. Tout autre est celui des marins ; car, en attendant qu'on soit arrivé à déterminer rigoureusement la marche des cyclones, leur vie restera l'enjeu de ce redoutable problème ; c'est donc à mes compagnons que j'adresse ce simple écrit, avec l'espoir qu'il sera pour eux comme un baromètre, non pas infallible, mais utile quelquefois et à ce titre bon à consulter.

Il y a là des observations à la portée de tout le monde ; il nous semble que la question sera facile à trancher.

D<sup>r</sup> D...

## VARIÉTÉS

### Les Vêpres siciliennes

L'autre jour un habitant de X... rencontre un des membres de l'assemblée municipale de la commune.

— Cher Monsieur, lui dit-il, je voudrais bien connaître le motif pour lequel vous venez de faire cette vilénie à notre curé ? (la suppression de son traitement.)

— Pourquoi ? réplique notre homme... Parce qu'il n'en faut plus de ces gens-là, et nous ne voulons plus de *Vêpres siciliennes*.

— Comment dites-vous ça ?

— Je dis des *Vêpres siciliennes*.

— Ah ça, vous êtes fous dans ce conseil. Qu'est-ce que c'est d'abord que les *Vêpres siciliennes* ?

— Ma foi, je n'en sais rien : j'ai lu ça dans mon journal, et j'en fais part à mes collègues... Vous comprenez que c'est déjà bien assez d'avoir des vêpres françaises, et que notre devoir est de couper court aux impiétés du cléricisme.

### Les Frères Ignorantins.

Un journal raconte ainsi l'origine du mot *ignorantin* appliqué aux Frères :

Lorsque le roi d'Angleterre, Jacques II, perdit son trône et sa couronne, à la fin du dix-septième siècle, il se réfugia en France et fut suivi par une partie de la noblesse irlandaise. De nombreux enfants étaient dans ces familles. Il fallait leur donner une instruction et une éducation dignes de leur rang. Le roi de France, Louis XIV, se chargea de ce soin. Il confia cette jeune noblesse aux Frères des écoles chrétiennes. Le vénérable de la Salle vivait encore et réunit les Irlandais dans un pensionnat situé à Saint-Yon (Rouen).

Les professeurs de ce pensionnat furent désignés sous le nom de *Frères yontains*, d'où, par corruption, on a fait *Frères ignorantins*.

### REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE.

Peu de variations à la Bourse depuis huit jours, excepté pendant les deux derniers jours de la semaine dernière, où il y a eu un commencement de panique et où l'on a vu le 5 0/0 retomber à 112. L'élévation du taux de l'escompte à 6 0/0 par la Banque d'Angleterre, suivie de l'élévation du taux de l'escompte de la Banque de France à 3 0/0, les rumeurs politiques qui couraient, les sombres perspectives qui semblent s'ouvrir avec la fin de l'Exposition, tout contribuait à favoriser les acheteurs et à effrayer les vendeurs. Puis on s'est un peu rassuré, les cours se sont raffermis, et, quoique la situation ne soit pas redevenue brillante, il y a eu hausse sensible sur les prix de samedi dernier.

A la Bourse d'hier, le 3 0/0 est resté à 75,40; l'Amortissable, à 78,35; le 4 1/2, à 105,25, et le 5, à 113,20.

La commission du budget, qui a repris ses travaux, va-t-elle améliorer cette situation? Elle prétend opérer d'assez grands dégrèvements d'impôts, et la *République française* soutient son patron; mais le *Journal des Débats*, que patronne M. Say, le ministre des finances, soutient, et avec des raisons qui paraissent valables, que les ressources du Trésor ne permettent pas ces dégrèvements et que les chiffres sur lesquels s'appuie la commission du budget ne sont que des chiffres fantastiques. Il est bien à craindre que la lutte de M. Say contre M. Gambetta n'aboutisse à la défaite du ministre. Le journal de M. Say prouve bien que les connaissances théoriques et le sens pratique ne se trouvent pas du côté de la commission du budget, mais il y a, de ce côté, M. Gambetta et le besoin de faire

croire aux masses populaires que la République s'occupe de leur bien-être : cela fera probablement pencher la balance en faveur des dégrèvements, sauf à remplacer par de nouveaux impôts ceux qui seront supprimés.

A. F.

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

**10. Prælectiones philosophicæ ad mentem S. Thomæ Aquinatis**, par P. Vallet, prêtre de Saint-Sulpice, professeur de philosophie au séminaire d'Issy; tome 1<sup>er</sup>, logique et anthropologie; in-12 de 496 pages; Paris, 1878, chez A. Roger et F. Chernoviz.

Voici un nouveau cours de philosophie qui mérite d'être étudié avec attention, d'abord parce qu'il prend pour base l'enseignement de saint Thomas d'Aquin, enseignement solide et si complet qu'il permet de répondre à tout et de résoudre toutes les difficultés; ensuite parce qu'il est aussi complet que peut l'être un ouvrage classique et met les élèves au courant des principales questions philosophiques qui ont eu cours, et surtout de celles qui ont cours aujourd'hui. Dans ces questions parfois si abstraites, on a besoin d'une grande clarté: c'est un mérite qu'il faut reconnaître à M. l'abbé Vallet, tout en disant que l'esprit du lecteur est quelquefois fatigué du trop grand nombre de distinctions et de subdivisions; mais nous devons re-

connaître que l'attention même qui est alors exigée forme une gymnastique intellectuelle qui a une grande utilité. Serions-nous toujours d'accord avec l'auteur des *Prælectiones philosophicæ*? Presque toujours, oui; mais il y a quelques points sur lesquels nous demanderions des explications, comme sur ce qui est dit de l'influx physique (page 429), et sur les cinq facultés de l'âme (pages 266 et suiv.). Saint Thomas admet cinq facultés de l'âme; les philosophes modernes n'en admettent que trois, l'intelligence, la sensibilité et l'activité. Nous aurions voulu que l'auteur, tout en s'en tenant à la doctrine de l'Ange de l'École, recherchât s'il n'y avait pas moyen de concilier les deux divisions, soit en montrant que la classification moderne comprend les deux facultés de plus admises par saint Thomas, soit en montrant qu'elle omet deux facultés qu'il importe d'ajouter aux autres, savoir la faculté ou puissance végétative et la faculté ou puissance motrice, les puissances sensitive, intellectuelle et appétitive se rapportant à la sensibilité, à

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.



l'intelligence et à l'activité ou volonté. C'est un *Desideratum* que nous signalons. Quant à l'ordre établi par l'auteur, nous estimons qu'il a bien fait de rejeter plus loin la Psychologie, qu'on place en tête afin de partir de l'homme pour arriver au reste, à la façon de Descartes. M. l'abbé Vallet commence rationnellement par la Logique, dont l'usage est si nécessaire dans tout le reste de la philosophie; viennent ensuite l'Anthropologie, l'Ontologie, la Cosmologie, la Théologie naturelle et la Morale. Le volume que nous avons sous les yeux ne traite que les deux premières parties. En résumé, nous pensons que les *Prixelectiones philosophicæ* contribueront à relever l'étude de la philosophie dans les séminaires, et qu'en s'appuyant sur l'enseignement de saint Thomas, elles donneront à cette étude une solidité et une ampleur qu'elle a malheureusement perdue depuis longtemps: ce ne sera point là un mince service rendu à une société qui périt parce qu'elle ne sait plus penser et raisonner.

11. **Le filet et l'hameçon**, par Mlle Dorothee de Boden; in-12, de 316 pages; Paris, 1878, chez C. Dillet; — prix: 2 francs.

Trois nouvelles, dont la première a donné son titre à tout le livre, trois nouvelles intéressantes et donnant d'excellentes leçons. La première, le *Filet et l'Hameçon*, met en scène une jeune femme qui prétend ramener son mari à la religion en ne lui faisant voir que ce qu'elle a d'austère, en sacrifiant à ses pratiques religieuses ses devoirs d'état, et en prêchant avec de dures paroles ce qu'elle devrait faire aimer par l'exemple des douces vertus et de la charité. Le résultat est une rupture. La jeune femme comprend enfin qu'elle a fait fausse route: la maladie d'un enfant rapproche les époux, les excel-

lents conseils et mieux encore les exemples d'une parente qui entendait la religion comme elle doit être entendue, achèvent d'éclairer la jeune femme; la réconciliation s'opère, et l'on pressent que le mari reviendra à une religion qui lui a rendu le bonheur. — La seconde nouvelle, *Un regard en arrière*, met en présence une jeune fille égoïste et fière, dont les déboires et les souffrances viennent de ses défauts, et une demoiselle plus âgée, dont toute la vie n'est que dévouement. L'exemple de celle-ci finit par montrer à la jeune fille où se trouve le vrai bonheur. — *Une leçon salutaire*, la troisième nouvelle, présente au lecteur une autre jeune fille, qui se marie, et qui rend son mari malheureux, parce qu'elle est envieuse et qu'elle ne voit que ce qui est au-dessus d'elle, au lieu de considérer qu'elle est bien plus heureuse qu'une multitude d'infortunées créatures dont la misère et les souffrances sont les inséparables compagnes. Une circonstance qui lui fait connaître ces misères, rectifie ses idées, la ramène à une plus saine appréciation de la vie; son cœur se calme, et le bonheur rentre dans le ménage.

12. **Almanachs**. — Voici deux almanachs pour 1879 qui se recommandent par leur excellent esprit religieux, par l'intérêt des récits qu'ils renferment, et par leur bon marché, qui en rend plus facile la propagation, que nous recommandons vivement.

Le premier, intitulé: *Almanach des amis de N. S.-P. le Pape et de l'Eglise catholique*, se compose de 64 pages et coûte 20 centimes; le second, intitulé: *Almanach du vrai catholique*, se compose de 32 pages et ne coûte que 10 centimes, c'est le meilleur marché des almanachs catho-

ques. Tous deux se trouvent chez C.-J. Grand, rue Cassette, 21, à Paris. M. Grand fait de fortes remises aux personnes qui les demandent en nombre; ainsi l'on a 100 exemplaires de l'*Almanach du vrai catholique* pour 6 fr. 70 cent., et, *franco*, pour 8 francs au lieu de 10; on a 100 exemplaires de l'autre almanach pour 13 fr. 40, et, *franco*, pour 16 francs au lieu de 20. Encore une fois, excellents almanachs à propager.

13. **Daniel** ou la Fin de la captivité et le Rétablissement du temple de Jérusalem, par l'abbé G. Bernard; drame en trois actes et en vers; in-12 de 96 pages; Paris, 1878, chez Victor Sarlit, rue de Tournon, 19; — prix, cartonné; 80 centimes.

Action émouvante, versification facile, bons sentiments, telles sont les qualités de ce drame, qui vient s'ajouter à ceux dont le nombre s'augmente heureusement et qui fournissent d'excellents exercices aux jeunes gens des maisons d'éducation religieuses.

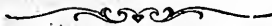
14. **Actualités** ou Réponses aux objections de la science antichrétienne astronomique, géologique et physiologique du darwinisme; **Dieu**, par l'abbé Victor Aubin, membre de la société historique et archéologique du Maine; in-12 de XII

170 pages; Paris, 1878, chez Victor Palmé.

L'idée de ce livre est excellente, plusieurs de ses parties sont excellemment traitées, et l'ensemble porte dans l'esprit cette conviction qu'il n'y a rien dans les sciences astronomiques, géologiques et physiologiques qui soit en contradiction avec la Bible et avec les vérités qu'enseigne la religion. C'est surtout à la réfutation du darwinisme que vise l'auteur, et, sur ce sujet, ses démonstrations sont victorieuses. L'esprit est également satisfait de ce que dit M. l'abbé Aubin sur l'antiquité du monde en général et de l'homme en particulier; mais on regrette que certaines questions ne soient pas assez complètement traitées, comme, par exemple, celle de l'arrêt du soleil par Josué. Nous regrettons aussi que l'auteur ait cru devoir prendre, au commencement et à la fin, et dans plusieurs autres parties de son livre, un ton déclamatoire qui peut nuire au succès de ses démonstrations sur l'esprit des lecteurs sérieux, parce que ce ton donne un air moins scientifique aux preuves qu'il apporte en faveur de la vérité. Mais ce sont là de légères taches qu'il est facile de faire disparaître. Quelques développements où ils sont à désirer, un ton plus simple, et les *Actualités*, qui forment déjà un très-bon livre, atteindront plus sûrement le but que l'auteur s'est proposé.

Le gérant : P. CHANTREL.

# ANNALES CATHOLIQUES



## CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

La réouverture des Chambres. — Discours du président du Sénat; éloge de Mgr Dupanloup. — La Chambre des députés. — Réapparition du catholicisme libéral : lettres de M. de Falloux; jugement du *Journal des Débats*; ce que veulent les catholiques sans épithète. — Le ministre de la guerre et la Légion de Saint-Maurice. — Application de la loi allemande contre le socialisme. — Attentat contre le roi d'Espagne. — La question d'Orient. — Guerre probable dans l'Afghanistan.

30 octobre 1878.

Le monde politique va reprendre une vie, disons mieux, une agitation nouvelle : les Chambres ont repris hier, 28 octobre; leurs séances. Nous allons voir recommencer le travail des invalidations des députés conservateurs, proposer et voter des projets de loi attentatoires aux droits de la religion et à la liberté si vantée par ceux qui l'assassinent; nous allons assister à des compétitions de pouvoir, à des batailles d'ambition, à des scènes violentes : c'est ce qu'on appelle le régime parlementaire, régime sous lequel chacun s'occupe le plus possible de ses intérêts personnels et fort peu, — quand il s'en occupe, — des intérêts du pays. Le siège de la Chambre des députés est fait : c'est la préparation par les opportunistes de la démolition complète par les intransigeants.

Donc, le 28 octobre 1878, les Chambres françaises ont repris leur session. Peu de monde, il ne s'agit que d'une séance de rentrée, les débats sérieux ne commenceront que la semaine prochaine. Au Sénat, le président, M. le duc d'Audiffret-Pasquier, fait l'éloge des sénateurs morts pendant les vacances : le général Chareton, mort le 14 juin; M. Pernette, mort dans les premiers jours de juillet; M. Renouard, ancien député, ancien pair de France, jurisconsulte remarquable, qui avait 84 ans; M. Vandier, l'un des secrétaires du Sénat, que la Vendée avait envoyé à l'Assemblée nationale en 1871; et, dans ces derniers jours,

M. Kergariou, le fidèle royaliste, envoyé au Sénat par le département d'Ille-et-Vilaine; enfin, Mgr Dupanloup, à qui M. d'Audiffret consacre cet éloge :

Devant cette tombe, les dissentiments politiques s'effacent, et c'est la plume d'un adversaire qui a tracé ces lignes : « Nous aimons à proclamer ce qu'il y avait de générosité, de véritable noblesse dans sa fougueuse nature; par son éloquence comme par son caractère, Mgr Dupanloup était l'une des gloires, disons mieux, était la gloire de l'épiscopat français. » A cet éloge, j'ajouterai qu'il était un de ceux qui honoraient le Sénat. D'autres diront les services qu'il a rendus à l'Église, aux lettres, à l'éducation de la jeunesse qui fut la préoccupation dominante de ce grand esprit.

Les habitants de son diocèse, qui lui ont fait de si touchantes funérailles, garderont le souvenir de son inépuisable charité; ils diront à leurs enfants comme l'intrépide pasteur sut les protéger et les défendre pendant la guerre de 1870.

Nous, messieurs, nous ne pouvons oublier la part qu'il prenait à nos travaux. Nous entendons encore sa voix éloquente toujours respectée, de ceux mêmes qui ne partageaient pas ses opinions; il aimait la lutte, et pour faire triompher la raison et la vérité, il avait foi dans la libre discussion.

Oui, il aimait la liberté dans le passé comme dans l'avenir, il ne trouvait rien pour justifier l'antagonisme que l'on prétend établir entre la liberté et les vérités que la religion enseigne.

Comme Lacordaire et Montalembert, il savait quelle force se présente, lorsqu'ils sont unis, les deux sentiments les plus nobles du cœur humain, l'amour de Dieu et l'amour de la patrie; ils remplissaient son âme, ils inspirèrent sa vie; et c'est parce qu'il les retrouvait avec un incomparable éclat dans Jeanne d'Arc qu'il avait voué un culte à sa mémoire. Comme elle, il avait vu l'ennemi entourer sa ville, et la douleur qu'il avait ressentie augmentait son admiration pour l'héroïque jeune fille qui avait délivré Orléans.

Quels accents il trouvait pour la louer et la bénir! Avec quelle ardeur il provoqua les souscriptions pour élever un monument digne d'elle! Il voulait plus encore: sur cette tête couronnée déjà par l'héroïsme et le martyre, il espérait placer l'auréole des saints. A la plus pure de nos gloires nationales, au nom de Jeanne d'Arc, est attaché désormais le souvenir de son avocat passionné, l'évêque d'Orléans.

On entend ensuite quelques propositions, et le Sénat s'ajourne au jeudi, 31 octobre, pour le scrutin relatif à la nomination d'un secrétaire en remplacement de M. Vandier.

A la Chambre des députés, dépôts de rapports, discussion à

propos de la fixation de l'ordre du jour de la prochaine séance, qui n'aura lieu que le lundi 4 novembre (nouveau congé de huit jours après une séance qui n'a duré que 40 minutes.) Nous devons signaler le dépôt d'une proposition de loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles, le dépôt du rapport de la commission du budget sur le budget de l'instruction publique, et le dépôt fait, aux applaudissements de la gauche, par M. le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, de l'état des congrégations, communautés et associations religieuses autorisées ou non autorisées.

Au moment où le salut de la France est en question, le catholicisme libéral, qui nous a déjà été si funeste, essaye de relever la tête. Nous avons fait connaître la lettre de M. le comte de Falloux, qui vient de la développer et de l'expliquer dans le *Correspondant*, et qui a trouvé jusqu'ici un seul adhérent public, M. Léopold de Gaillard, conseiller d'État, ce qui fait dire au *Siècle* : « Ils n'étaient qu'un hier, ils sont deux aujourd'hui ; telles sont les forces du nouveau parti catholique libéral. »

Le *Journal des Débats* dit, à ce sujet :

Puisque nous parlons incidemment de la Révolution et des attaques dont elle est l'objet, il est à propos de signaler une lettre que M. Léopold de Gaillard, publiciste et conseiller d'État, vient d'écrire à M. de Falloux pour adhérer courageusement aux principes que M. de Falloux avait posés et défendus lui-même dans une lettre récente qu'on n'a pas oubliée. M. de Falloux est un excellent chef de parti qui n'a d'autre malheur que de n'avoir pas de parti : il lui vient un lieutenant, c'est fort bien ! mais un lieutenant n'est pas une armée. M. de Falloux et M. Léopold de Gaillard, tout bien compté, cela fait deux. Nous ne doutons pas que ce chiffre puisse encore être augmenté ; nous disons augmenté mais non pas grossi, ce qui n'est pas la même chose. Quoi qu'ils fassent, MM. de Falloux et de Gaillard ne seront jamais qu'une minorité presque insignifiante au sein de leur parti ; ils ne seront jamais ni assez nombreux ni assez forts pour y faire schisme ou pour en prendre la direction...

MM. de Falloux et Léopold de Gaillard ne sont pas de nos amis politiques ; nous les avons combattus autrefois, eux ou leurs analogues, et nous les combattrions encore s'ils étaient redoutables ; mais ils ne le sont pas. Nous ne nous sommes pas débarrassés d'eux, c'est l'Église qui nous en a débarrassés. Nous le regrettons parfois, car si ces adversaires, qui parlaient notre langue et se disaient fils de leur temps étaient dangereux, il y avait quelque plaisir à jouter contre des

hommes de leur mérite et de leur adresse. Nous aimons mieux le combat au plus fin et au plus habile que le combat au plus fort. Mais nous n'avons pas le droit de choisir, et il faut se prêter aux circonstances telles qu'elles sont. M. de Mun a le droit de nous dire : Je m'appelle légion ! En cela il est digne de notre plus sérieuse attention. Quant à MM. de Falloux et Léopold de Gaillard, nous leur demanderons toujours : Combien êtes-vous ? Constituez-vous un parti ? Faut-il compter avec votre influence ? — Ils sont deux et ils ne peuvent rien, pas plus dans l'Église que dans l'État. Dès lors, les manifestations de leur pensée ne sauraient nous inspirer qu'une curiosité d'ailleurs pleine d'un réel intérêt. Ils sont le reste d'un petit groupe intelligent, hardi, éloquent, original, mais vaincu. Honneur aux vaincus ! c'est tout ce que nous pouvons faire pour eux.

Avec un peu plus de sérieux, le *Journal des Débats* se demanderait qui a raison, de M. de Mun jugeant la Révolution à ses fruits, et trouvant qu'elle a été une déception dans l'ordre économique, un malheur dans l'ordre moral, parce que son esprit est satanique, comme l'a si bien dit M. de Maistre ; ou de M. de Falloux s'abusant par ce sophisme que, la Révolution étant faite et généralement comprise comme une source de progrès, on fait fausse route en prenant pour mot d'ordre le mot : Contre-Révolution. Au fond, M. de Falloux reconnaît que la Révolution nous a menés où nous sommes et qu'il faut en combattre les conséquences ; nous, nous disons qu'il faut combattre la cause pour éviter les conséquences, ce qui nous paraît plus raisonnable. Mais, réplique M. de Falloux, on confond la contre-Révolution avec l'ancien régime ; c'est un tort, et il faut s'appliquer à dissiper cette confusion, ce qui serait d'autant plus facile, si les catholiques libéraux voulaient renoncer à leurs illusions, que, pour les catholiques tout court, l'*ancien régime*, ce que l'on désigne ainsi, était déjà la Révolution. Que voulons-nous ? Est-ce la restauration de cet ancien régime, la restauration de la royauté absolue et la destruction de tout ce qui constitue la société moderne ? Non, mille fois non. Les catholiques acceptent, de la société moderne, tout ce qu'elle a de bon, de conciliable avec la loi divine ; mais ils désirent la restauration du règne de Dieu et de Jésus-Christ dans les mœurs et dans les institutions, d'abord parce que c'est ce qui doit être, ensuite parce que c'est le seul moyen de procurer la plus grande somme possible de bien-être au plus grand nombre possible et de sauver la société de la ruine et des calamités qui la menacent. N'est-ce point là ce qu'a fait le cardinal Pecci dans ses admirables

Lettres pastorales, n'est-ce pas ce que continue de faire le Pape Léon XIII ? Quand donc les catholiques libéraux reconnaîtront-ils qu'ils font faussé route et suivront-ils la voie si lumineusement tracée par le Saint-Siège ?

Voici encore un fait qui montre bien que, lorsqu'on veut accorder des droits égaux au bien et au mal, c'est toujours le mal qui en profite au détriment du bien. Un aumônier militaire, pour maintenir dans le devoir et la piété les soldats qui veulent bien écouter sa voix, a établi une espèce de confrérie à laquelle il a donné le nom militaire de *Légion de Saint-Maurice*. Il paraît que la chose a été signalée, et le gouverneur de Paris vient d'adresser aux chefs de corps résidant à Paris, la circulaire suivante :

Monsieur,

M. le ministre de la guerre ayant été informé qu'une association religieuse, dite *Légion de Saint-Maurice*, était organisée à Paris dans différents quartiers ou casernes, m'a invité à faire une enquête sur cette association.

A la suite de cette enquête, qui a permis de constater la réalité de l'existence de cette association, M. le ministre de la guerre me fait connaître que, quelque louable que soit le but qu'elle poursuit, quelque honnêtes que soient les moyens qu'elle emploie, elle n'en constitue pas moins, en vertu de son règlement, une association particulière dans l'armée, laquelle est indépendante des chefs militaires et fonctionne en dehors de leur autorité, obéissant à un directeur qui s'est désigné lui-même sans mandat légal, ayant un président qui peut être pris en dehors de l'armée, un conseil et une hiérarchie propres, toutes choses absolument contraires à l'esprit comme à la lettre des règlements militaires, et qui, si elles étaient tolérées, créeraient un précédent dont je n'ai pas besoin de vous signaler la portée.

En conséquence, M. le ministre de la guerre, considérant que, s'il est du devoir de l'autorité militaire de faciliter aux soldats l'accomplissement de leurs devoirs religieux et de laisser à leurs chefs spirituels toute liberté à cet égard, elle doit non moins rigoureusement veiller à ce que, à l'abri de ces circonstances tutélaires et légales, il ne se glisse pas dans nos rangs un élément de nature à y créer des catégories, m'invite à prendre des mesures pour que l'association dite « *Légion de Saint-Maurice* » cesse d'exister.

Pour me conformer à ces instructions, je fais tout particulièrement appel à votre vigilance et à celle de MM. les chefs de corps, de détachements ou services sous vos ordres, en vous priant de vouloir

bien me seconder à cet égard et de me rendre compte des mesures que vous aurez prises dans cet ordre d'idées.

Le gouverneur de Paris,

Signé : AYMARD.

En poussant la logique jusqu'au bout, on pourrait supprimer tout exercice du culte, car les soldats qui suivent ces exercices forment ainsi « une association particulière (association religieuse), laquelle est indépendante des chefs militaires et fonctionne en dehors de leur autorité, obéissant à un directeur (aumônier), ayant un président (l'aumônier, l'évêque) qui est pris en dehors de l'armée, etc. » Nous nous demandons si une circulaire analogue existe contre les militaires affiliés à l'association maçonnique.

L'Allemagne, qui commence à se repentir du Kulturkampf, craint cependant toujours de laisser trop d'influence à la religion et essaye de se débarrasser du socialisme par des moyens légaux, qui n'atteignent que les corps sans avoir d'action sur les âmes. M. de Bismarck n'a pas perdu un jour pour appliquer la loi qu'il vient d'obtenir du Reichstag. Plusieurs associations socialistes s'étaient dissoutes avant le vote ; d'autres ont été déjà supprimées ; ce qui est plus fort, c'est que, deux jours seulement après le vote, la police a déclaré à l'*Association des jeunes employés de commerce catholiques* qu'elle tombait sous l'application de la loi, comme s'occupant d'intérêts sociaux et religieux ! La *Correspondance progressiste* constate très-justement que si la police maintient sa décision, aucune association ne pourra exister, attendu que les cercles eux-mêmes servent à des intérêts sociaux et que toute association confessionnelle vise par là même les intérêts confessionnels. N'est-ce point là la justification de l'opposition faite par le centre au vote de la loi ?

Les événements devraient pourtant ouvrir les yeux aux gouvernements. Aux assassinats perpétrés par les nihilistes en Russie, aux deux attentats de socialistes contre la vie de l'empereur en Allemagne, un nouvel attentat contre la vie du roi vient de répondre en Espagne, et cet attentat a pour auteur un homme qui se déclare internationaliste. Le nihilisme, le socialisme, l'internationalisme, ne sont que les trois formes différentes de la Révolution poussée à ses conséquences extrêmes et logiques, le matérialisme, l'athéisme et l'anarchie. Vendredi dernier, 25 octobre, à cinq heures de l'après-midi, un



coup de pistolet a été tiré sur le roi Alphonse XII, qui rentrait à Madrid, de retour d'un voyage dans les provinces du royaume. Le jeune roi n'a pas été atteint, et le coupable, qui a été immédiatement arrêté, a déclaré qu'il était venu à Madrid exprès pour commettre son régicide. C'est un jeune homme de vingt-trois ans, ouvrier tonnelier de son état, socialiste et internationaliste de profession, qui se nomme Oliva Moncasi, et qui est originaire de la province de Tarragone.

On a remarqué que la dépêche télégraphique annonçant la tentative d'assassinat n'est parvenue à Paris que le lendemain matin et que les journaux de province l'ont reçue bien plus tard encore. Était-ce pour que l'événement n'influencât pas la nomination des délégués qui doivent participer à l'élection sénatoriale, nomination qui a eu lieu dimanche dernier ?

Quoi qu'il en soit, les journaux révolutionnaires déclinent hautement toute solidarité dans le crime et déclarent qu'il n'y a pas de politique de l'assassinat; on croirait plus volontiers que leur détestation de l'assassinat est sincère, s'ils renonçaient à prêcher les doctrines qui y mènent directement.

C'est au milieu de ce désordre des esprits et de ces agitations qui montrent à quel point l'Europe est malade, que la question d'Orient reprend toute sa gravité. Nous n'avons jamais cru que la paix de Berlin fût et pût être autre chose qu'une courte trêve; cette trêve paraît devoir se rompre plus tôt encore que nous ne le craignons.

L'insurrection se développe en Roumélie et en Macédoine, les Russes se rapprochent de Constantinople et tendent à reprendre l'exécution du traité de San-Stefano, qui formerait un grand royaume bulgare au nord et au sud des Balkans, royaume nominalement indépendant, mais en réalité soumis au czar, et il devient de plus en plus probable que la guerre éclatera entre l'Angleterre et l'émir de Caboul. Les plans de campagne sont faits; l'Angleterre a 60,000 hommes prêts à entrer en campagne, et le général Haines est nommé commandant en chef. L'Afghanistan sera attaqué par trois côtés à la fois: au sud-ouest, par les défilés de Bholan et de Quettah, qui se trouvent sur le territoire du Béloutchistan, mais que les Anglais ont, par traité, le droit d'occuper; vers le nord, par le défilé de Kohat, qui débouche dans la plaine par une route conduisant directement à Caboul; au nord de Pechawer, par les défilés de Chiber ou

Khaïber, qui sont les plus dangereux, mais où l'on engagera le corps le plus important de l'armée anglaise.

La résistance de Chir- Ali ne laisse plus de doute sur l'appui que lui accorde la Russie, dont les journaux ne se gênent pas d'ailleurs pour dire que les embarras de l'Angleterre, du côté de l'Afghanistan, sont une excellente occasion de faire exécuter en Europe le traité de San-Stefano.

J. CHANTREL.

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

Les pèlerins espagnols ont quitté Rome après avoir reçu les plus précieux témoignages des sympathies qui unissent entre eux les fidèles enfants de l'Église.

### France.

La reprise des cours des Universités catholiques aura lieu dans les premiers jours de novembre; tout annonce que ces cours seront fréquentés cette année par un plus grand nombre d'étudiants encore que l'année dernière. Il en est de même pour les collèges ecclésiastiques. En même temps, de grands efforts sont faits partout, et presque partout avec succès, pour remplacer par des écoles libres les écoles communales enlevées aux instituteurs et aux institutrices congréganistes. Les catholiques ne demandent que la liberté; pour soutenir contre eux la concurrence, les ennemis de la religion ne trouvent pas d'autre moyen que de supprimer cette liberté: aveu de faiblesse qui est précieux pour nous.

Les *Tablettes d'un spectateur* annoncent que, sur l'ordre du Supérieur général des Frères, tous les directeurs des écoles congréganistes que des arrêtés préfectoraux ont voulu changer en écoles laïques, ont déféré au conseil d'État les décisions préfectorales, ainsi que la dernière circulaire interprétative de M. Bardoux sur cette importante question.

Le conseil d'État, section du contentieux, appelé à juger la question, a nommé comme rapporteur M. le conseiller de Bellomayre.

Aujourd'hui nous apprenons, disent les *Tablettes*, que les

conclusions du rapport de M. de Bellomayre demandent l'annulation pour abus de pouvoir des arrêtés préfectoraux, se basant sur ce que « les arrêtés en question et la circulaire interprétative de M. Bardoux ne sauraient détruire ce principe *qu'une école qui n'a pas été rendue vacante légalement ne saurait être changée, fût-ce même après avis conforme du conseil municipal et du conseil académique.*

Nous croyons savoir qu'au ministère de l'instruction publique le sous-secrétaire d'État, M. Casimir Périer, prépare un travail destiné au commissaire du gouvernement chargé de combattre les conclusions du rapporteur, et partant de soutenir le mal fondé des prétentions des demandeurs.

Quant au rapport de M. de Bellomayre, ajoutons qu'il est destiné, lorsqu'on en connaîtra le texte, à produire une certaine impression, car on nous affirme qu'il est doublement remarquable au point de vue historique des faits et de la jurisprudence.

AMIENS. — La Somme possède un préfet qui n'est peut-être féroce de sa nature ; mais l'impulsion est donnée, et M. Herbet, poussé par certaines municipalités, fait, sans s'inquiéter de la loi, un effroyable massacre d'écoles congréganistes : cinq écoles ont déjà été *laïcisées* à Amiens, à Abbeville (Saint-Wulfran) et dans quelques autres communes, d'autres vont l'être encore. Les populations protestent, oubliant que la République actuelle ne se soucie de leurs vœux. Mais, grâce à l'initiative privée et au dévouement des catholiques et de tous les honnêtes gens, des écoles libres vont s'élever partout où les congréganistes sont été expulsés. Le peuple, qui voit maintenant dans quel camp il faut chercher les vrais amis de la liberté, appelle de ses vœux la création de ces écoles libres ; les petits persécuteurs tireront peu d'honneur et de profit de leur campagne en faveur de la *déchristianisation* des écoles.

BESANÇON. — Mgr l'archevêque vient d'adresser, à la date du 20 octobre, à son clergé, une lettre-circulaire rappelant la quête annuelle en faveur de l'Université catholique de Paris. Nous y puisons ces très-intéressants détails :

Un accroissement considérable s'est produit dans le nombre des élèves de la Faculté de Droit. Elle a compté trois cent vingt-cinq étudiants pendant l'année scolaire qui finit ; et les examens ont dû prouver surabondamment à quelques esprits timides que la nouvelle institution n'abaissera pas, comme on le prétendait, le niveau de l'enseignement de la jurisprudence.

Les deux Facultés des Lettres et des Sciences ont suivi également

une marche progressive. Les collections scientifiques dont nous vous racontions l'année dernière les merveilles, se sont notablement enrichies ; et les maîtres habiles préposés à cette organisation ont noblement répondu à la confiance de nos généreux bienfaiteurs, par l'emploi intelligent des ressources acquises.

Malgré ces merveilleux résultats, l'œuvre de l'Université catholique est loin d'être complète.

Les évêques fondateurs l'ont compris, et d'importantes mesures ont été adoptées par le conseil supérieur, dans la session du mois de juillet dernier.

Nous regardons comme un devoir de vous les faire connaître.

Une société civile immobilière s'est constituée en vue d'acquérir un terrain pour un futur hôpital. L'école de médecine, dont tout le monde proclame l'absolue nécessité, va donc entrer dans une période de préparation, et nous comptons sur de nouveaux efforts de la charité catholique, pour aider à la construction de l'édifice et à la fondation des lits.

Mais un de nos désirs les plus ardents, que vous éprouviez avec nous depuis le début de l'œuvre, touche enfin à sa réalisation. La Faculté de théologie, sans laquelle on ne pourrait obtenir l'institution canonique, va recevoir un commencement d'existence. Nous croyons devoir emprunter à une lettre de Mgr l'Archevêque coadjuteur de Paris les détails les plus intéressants pour le clergé en particulier, touchant l'organisation d'une école naissante des sciences sacrées, qui deviendra bientôt, nous l'espérons, une Faculté de théologie complète.

Un séminaire de l'Université devient nécessaire.

« La compagnie de Saint-Sulpice se charge de la direction dans la maison des Carmes.

« On y recevra les prêtres et les clercs appartenant aux trois sections de la théologie, des lettres et des sciences.

« Quatre cours se feront à l'école de théologie.

« Le cours de philosophie scolastique est confié au R. P. Bayonne des Frères Prêcheurs de la maison de Paris. C'est un des fondateurs de nos cours universitaires ; il professait depuis trois ans la philosophie à la Faculté des lettres... Les leçons pourront être suivies en même temps, et par les élèves des sciences qui ne voudront par rester étrangers aux notions de la philosophie traditionnelle des écoles catholiques, et par les élèves de théologie qui désireront compléter leurs études philosophiques par l'initiation plus complète à la méthode scolastique.

« Le cours de théologie dogmatique sera fait par le R. P. Jovène, de la Compagnie de Jésus. Ce Père, qui appartient à la province de Nantes, quoique jeune encore, a professé avec succès dans les scolasticats français de Laval et de Vals. Les leçons de cette année

commenceront les enseignements théologiques de la Faculté, qui embrasseront une période de quatre années.

« L'Écriture sainte sera enseignée par M. l'abbé Martin, du clergé de Paris, docteur du collège Romain, élève du vénérable M. Lehir, et versé dans la connaissance de l'hébreu et des langues orientales. On se propose d'inaugurer son cours par une étude des prolégomènes de la Bible.

« M. l'abbé Duchesne, qui professe depuis deux ans à notre Faculté des lettres, fera le cours d'histoire de l'Église. Disciple de M. le commandeur de Rossi, élève de l'école de Rome, il exposera les origines du christianisme, avec la science des monuments primitifs.

« Tel est l'exposé sommaire de l'enseignement de notre école de théologie.

« On se propose de demander à Rome, après l'institution canonique, les indulgences nécessaires pour que cette année serve à l'obtention nécessaire des grades. »

Mgr Paulinier termine ainsi sa Lettre :

Ne nous laissons pas ébranler par la crainte d'un avenir plein d'angoisses ! L'avenir ne nous appartient pas. Il appartient à Celui qui peut, quand il lui plaît, apaiser d'un geste ou d'un regard les plus violentes tempêtes. *Pourquoi tremblerions-nous, hommes de peu de foi ?* N'avons-nous pas reçu de magnifiques promesses ? Les ennemis pourront bien avoir une heure de triomphe ; cette heure sera courte. Il est écrit : *Qui est fort comme Dieu ? et si Dieu, attiré dans nos rangs par nos prières, nos aumônes, nos sacrifices, combat avec nous, qui sera contre nous ?* Pourrions-nous douter de la victoire ?

LYON. — Le 21 octobre, est morte à Lay (Loire), la Sœur Saint-Justin, supérieure des Dames Saint-Charles, de cette paroisse. Elle travaillait là depuis quarante-cinq ans à l'instruction et à l'éducation des jeunes filles. Ce fut après avoir obéi pendant trente ans, qu'elle fut placée à la tête de la communauté. Un membre du conseil de fabrique de la paroisse de Lay, après avoir rendu hommage à ses vertus dans une lettre adressée à la *Décentralisation* de Lyon, et avoir montré l'heureuse influence qu'elle exerçait autour d'elle, ajoute :

Le secret de toutes ces vertus du cloître qu'elle condensait en elle, me fut révélé un de ces derniers jours par un seul mot. Alors que désirant, non pas lui offrir quelques consolations banales, mais lui témoigner tout l'intérêt que je prenais à sa situation, je lui dis :

— Vous guérirez.

Elle me montra le ciel de sa main et me répondit :

— *Ne faut-il pas que j'aïlle là-haut !*

Depuis quarante-cinq ans, cette âme avait travaillé pour aller *là-haut*, et toutes ses compagnes, suivant l'exemple que sœur Saint-Justin avait reçu elle-même de ses devancières, toutes travaillent pour le ciel et pour Dieu !

Cette digne et sainte femme, à qui Dieu avait fait la grâce d'une délivrance si calme et si sereine, celle que nous regrettons à tant de titres, ne fut, dans la légion de ces sœurs de dévouement, rien autre chose que ce qu'elles sont toutes.

L'existence au milieu de nous de ces pieuses congrégations est un enseignement perpétuel. Elles nous apprennent à lire, à écrire, et surtout elles nous apprennent à mourir.

La reconnaissance des gens de bien ne leur manquera pas.

PÉRIGUEUX. — Mgr de Périgueux et Sarlat vient d'écrire, à l'occasion de son adhésion à l'Université catholique de Toulouse, une très-remarquable instruction pastorale sur le droit de l'Église à l'enseignement des sciences et des lettres humaines. Il y établit : 1° Que l'Église, en vertu de sa mission divine, a le droit d'enseigner ; 2° Qu'elle a le droit de condamner, en tout ordre d'idées, toute doctrine qu'elle juge de nature à porter atteinte aux enseignements de la révélation ; 3 Qu'elle a le droit de contrôler, en tout genre de connaissances, quels qu'en soient les organes, l'enseignement donné à la jeunesse, et de s'assurer si les livres que celle-ci reçoit, sont, ou non, conformes aux principes de la foi et aux règles de la morale chrétienne. Nous reproduisons ce que dit Mgr de Périgueux sur la surveillance des écoles :

La surveillance des écoles appartient à l'Église. Ce droit est celui que notre époque d'émancipation religieuse a le moins accepté, le plus méconnu. Il n'en est pas un autre, en retour, qui ait été plus hautement affirmé par le Siège apostolique. Citons quelques exemples :

En 1851, une convention intervient entre le Saint-Siège et l'Espagne pour le règlement des affaires ecclésiastiques de ce pays. Dans une allocution consistoriale relative à cette convention, Pie IX annonce qu'il a eu soin d'imposer la clause suivante : « Les évêques, obligés « en vertu de leur charge à protéger la pureté de l'enseignement « catholique, pourront exercer sans obstacle la plus attentive surveil-  
« lance sur les écoles publiques (1). » — Le gouvernement badois élabore un régime scolaire tendant à soustraire l'éducation de la jeunesse catholique à la surveillance de l'autorité spirituelle. Pie IX se hâte de féliciter l'archevêque de Fribourg de son énergique résistance à ces injustes mesures, « dont l'application, ajoute-t-il, détrui-

(1) 5 septembre 1851.

« rait absolument les droits vénérables de l'Église en un point d'une « si grande importance (1). » — Puis, voyant se développer en divers États, au grand préjudice de l'intérêt social, ce mouvement de sécularisation qui, sous le masque d'une civilisation menteuse, tend à éloigner l'autorité religieuse des écoles publiques, pour ne les ouvrir qu'aux pouvoirs séculiers, le vigilant Pontife relève fermement le droit de l'Église, en condamnant dans son immortel Syllabus la proposition suivante :

« La bonne constitution de la société civile demande que les écoles populaires, qui sont ouvertes à tous les enfants de chaque classe du peuple, et en général, que les institutions publiques destinées aux lettres, à une instruction supérieure et à une éducation plus élevée de la jeunesse, soient affranchies de toute autorité de l'Église, de toute influence modératrice, de toute ingérence de sa part, et qu'elles soient pleinement soumises à la volonté de l'autorité civile et politique, suivant le désir des gouvernements et le niveau des opinions générales de l'époque (2). »

L'Église donc, répétons-le, surveille et contrôle, de droit divin, l'enseignement : est-ce ici la limite de ses attributions ? Évidemment non. Car, pourquoi, encore une fois, ce droit de surveillance et de contrôle divinement attribué à l'Église ? C'est afin qu'elle puisse garantir de toute atteinte la doctrine de la foi et des mœurs, et lui assurer dans les âmes, en les préservant de tout venin d'erreur et de corruption, un libre accès et une pleine influence.

QUIMPER. — *L'Océan* publie la liste de classement des candidats qui ont subi les examens d'admission aux bourses d'externat de l'enseignement spécial du Lycée de Brest qui deviendront vacantes pendant l'année scolaire 1878-79.

On compte sur cette liste treize élèves des Frères sur vingt-trois admissibles. Le Lycée ayant fait admettre trois élèves, il ne reste que sept élèves pour les trois écoles laïques de Brest, qui comptent 1,187 élèves, tandis que les deux écoles dirigées par les Frères n'en comptent que 850.

M. le préfet du Finistère est sommé d'avoir à supprimer l'enseignement congréganiste dans toutes les écoles de son département, pour mettre fin à un pareil abus. On ne saurait tolérer plus longtemps des écoles religieuses qui persistent à prouver leur supériorité ; c'est un scandale.

— Dans le compte-rendu des récompenses données cette année par la société des sauveteurs bretons de Quimper, nous trouvons

(1) 14 juillet 1864.

(2) Prop. XLVII.

les actes de dévouement suivants accomplis par *ces robes noires* que M. Gambetta voudrait anéantir :

Abbé Le Chevalier (Constant), ancien curé de Saint-Aignan, chanoine honoraire à Dinan, aujourd'hui âgé de quatre-vingt-un ans.

Le 31 juillet 1877, au lieu dit l'Essart, un enfant et deux frères des Écoles chrétiennes se baignaient dans la Rance. Soudain l'enfant est entraîné par un remous ; le frère Zacharie, qui sait à peine nager, s'élançe au secours de l'enfant ; le frère Remy, qui, lui, ne sait pas du tout nager, se mèt à son tour à l'eau. Il y avait trois personnes en péril lorsque l'abbé Le Chevalier, qui récitait son bréviaire dans le voisinage, entendant des cris, accourt, prend à peine le temps de se débarrasser de sa soutane et se jette dans la rivière. Il parvient à sauver le frère Remy, mais ses recherches pour trouver le frère Zacharie et l'enfant restent vaines. Le surlendemain, à Dinan, l'abbé Le Chevalier rendait les derniers devoirs de la religion à ceux qu'il n'avait pu sauver.

Précédemment, M. l'abbé Le Chevalier avait déjà accompli trois sauvetages au péril de sa vie. Cependant, lorsque l'envoyé du préfet lui remit sa première médaille de sauvetage, son premier mouvement fut de refuser. Il répondit : « Monsieur, je n'ai fait que mon devoir. »

Abbé Le Mée (Remy-Jean), né le 1<sup>er</sup> octobre 1836, recteur de Saint-Carné (Côtes-du-Nord). — S'est signalé pendant le siège de Paris par de nombreux traits d'intrépidité, de dévouement, d'humanité et de patriotisme.

A notamment, en septembre 1870, sauvé l'ambulance du 13<sup>e</sup> corps en s'exposant au feu de l'ennemi. A préservé, au mois de décembre, plus de 4,000 soldats des souffrances et des périls d'une rigoureuse nuit d'hiver en allant, seul, chercher une réserve de couvertures oubliées à plus de deux lieues du campement. A encore sauvé la vie à un soldat engourdi dans la neige et à deux autres soldats innocents, accusés d'avoir fui devant l'ennemi, condamnés à être fusillés et déjà livrés au piquet d'exécution.

M. l'abbé Le Mée avait précédemment, au mois de septembre 1862, sauvé la vie à un étudiant qui se noyait dans la Rance.

VIVIERS. — Le département de l'Ardèche, déjà si pauvre, vient d'être ravagé par des inondations qui ont causé des pertes



estimées à plusieurs millions. A cette occasion, Mgr l'évêque de Viviers prescrit une quête en faveur des victimes du fléau, et, après avoir fait le plus pressant appel à la charité, recommande en ces termes la prière, la pénitence et les bonnes œuvres :

Puissiez-vous, Messieurs et chers coopérateurs, faire comprendre aux fidèles confiés à vos soins la véritable raison des fléaux qui désolent notre pays et les déterminer à désarmer la main qui nous frappe, par la prière, la pénitence, la fidélité aux devoirs chrétiens et le sincère retour aux pratiques religieuses ! Il est temps de mettre un terme aux provocations du péché et de clore une lutte insensée. C'est à Dieu, il ne faut pas l'oublier, qu'appartient le dernier mot. Notre obstination dans l'outrage lui impose la persistance dans le châtement. N'imitons pas ces fils insoumis qui se révoltent sous la verge et contraignent le père à redoubler ses coups. Certes, nos misères présentes sont assez accablantes ; gardons-nous de les aggraver encore par notre aveuglement et notre impénitence.

### Étranger

ANGLETERRE. — L'Église vient de faire une grande perte en Irlande. Le cardinal *Paul Cullen*, archevêque de Dublin, est mort le 24 octobre, à l'âge de soixante-quinze ans ; il était né à Dublin le 20 avril 1803. Il avait de bonne heure quitté l'Irlande pour aller achever ses études dans les séminaires d'Italie. Aussitôt après avoir reçu la prêtrise, il entra dans la chancellerie du Vatican, où il fut chargé de la direction des affaires religieuses d'Irlande et où il acquit une grande connaissance des questions ecclésiastiques en Angleterre ; cette connaissance lui permit plus tard de rendre d'éminents services à la religion et à son pays.

Nommé par Pie IX archevêque d'Armagh et primat de l'Église catholique d'Irlande en 1850, Mgr Cullen s'éleva, dans des lettres pastorales restées célèbres en Angleterre, contre le système d'éducation mixte imposé par le gouvernement anglais. C'est au consistoire du 22 juin 1866 qu'il fut élevé à la dignité cardinalice.

S. Em. le cardinal Cullen laisse dans l'archidiocèse de Dublin le souvenir des plus hautes vertus et des nombreux bienfaits que sa prudente administration avait su procurer à son peuple si longtemps opprimé. La mort l'a pris au moment où il pouvait saluer dans l'*Intermediate Education Bill* le premier pas fait

par le gouvernement anglais dans la voie des revendications de l'épiscopat catholique irlandais sur le terrain de l'enseignement.

EQUATEUR. — Un nouvel assassinat politique vient de jeter l'opprobre sur le parti révolutionnaire de l'Equateur, déjà coupable de celui de Garcia Moreno et de l'archevêque de Quito. Une dépêche, adressée à la *Gazette de Cologne*, annonce que M. Vincent Piedrahita, chef du parti catholique, a été poignardé en se rendant à sa maison de campagne aux portes de Quito.

---

### Au Vatican.

Voici l'adresse dont l'évêque d'Huesca a donné lecture devant le Saint-Père dans l'audience accordée aux pèlerins espagnols, et dont nous n'avons donné qu'une brève analyse il y a huit jours :

Très-Saint Père,

Les paroles vénérées par lesquelles Votre Sainteté annonçait au monde que le pouvoir spirituel qui lui a été confié par Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour le bien de l'Église et de la société civile elle-même, est aujourd'hui si violemment attaqué, que le gouvernement de la sainte Église est devenu très-difficile, ont ému profondément notre cœur, en le remplissant de douleur.

Enfants de l'Espagne, de cette nation toujours dévouée au Saint-Siège romain, auquel elle a donné tant et de si illustres défenseurs, et qui a le bonheur de compter parmi ses saints Dominique de Guzman, Ignace de Loyola et Thérèse de Jésus, nous ne pouvons pas rester indifférents aux amertumes de Votre Sainteté, lesquelles, comme il a été déjà dit, ne sont pas moins considérables que celles dont des fils dénaturés ont abreuvé votre saint et pieux prédécesseur.

Les catholiques espagnols acceptent et adorent les desseins impénétrables de la divine Providence, qui a permis les maux très-grands dont l'Église de Dieu et son vénérable Pontife souffrent depuis beaucoup d'années. Mais nous ne pouvons nous défendre de remarquer et déplorer l'inconcevable aveuglement des gouvernements qui ont abandonné le Saint-Siège apostolique au milieu de tant et de si terribles tribulations, et de regretter qu'ils n'aient pas compris qu'en encourageant de la sorte de si nombreuses trahisons, plus scandaleuses encore à cause de leurs conséquences, ils mettent en péril l'existence de tous les trônes et même les bases de la société civile. C'est pourquoi, en acceptant ou tolérant la violation des droits sacrés et indiscutables du Saint-Siège romain, ils se privent de la base sur laquelle s'appuient tous les autres droits.

Heureusement pour nous, notre affliction est beaucoup soulagée par ce fait que nous pouvons nous prosterner devant le tombeau du premier Pape, l'apôtre saint Pierre, et considérer que la Chaire fondée par lui, et sur laquelle se sont assis sans interruption tous ses successeurs, se trouve aujourd'hui occupée par le pontife zélé et savant, qui fait resplendir à nos yeux les premiers rayons des plus consolantes espérances.

Le passé et le présent, Très-Saint Père, nous inspirent une ferme confiance dans un avenir plus heureux. Certes, toute l'histoire de l'Église, dans la longue période de dix-neuf siècles, nous témoigne de son immortalité, car, toujours vivante et toujours victorieuse, ses jours de grands malheurs n'ont été constamment que le prélude de ses victoires les plus éclatantes. Les empires et les dynasties ont disparu, et ils sont presque innombrables les trônes que, de nos jours même, nous avons vus tomber. Les hérésies elles-mêmes, que chaque siècle a vues naître, ont disparu sans laisser derrière elles aucun vestige, en dehors des ruines et des maux qu'elles ont causés.

Aucune institution humaine n'a pu résister à l'action dissolvante du temps; l'Église romaine seule a vu s'épuiser peu à peu, au pied de ses murailles, les efforts des persécutions les plus effroyables, les vagues furieuses des hérésies, toutes les erreurs et toutes les ambitions; preuve irrécusable de la stabilité que Dieu lui-même a donnée à l'Église, à laquelle il a promis une assistance perpétuelle, afin que jamais les portes de l'enfer ne puissent prévaloir contre elle.

C'est pourquoi la sainte Église peut répéter aujourd'hui, comme dans les jours de ses plus grandes douleurs, ces belles paroles de David : « Plusieurs fois ils m'ont assailli dans les jours de ma jeunesse, mais jamais ils n'ont pu me dompter. » Or, nous avons l'espoir qu'il en sera ainsi pour les temps que nous traversons, temps de tant d'incrédulité, de si générales apostasies, de persécutions implacables; car nous avons confiance dans la miséricorde du Dieu bon, qui n'abandonnera pas son Vicaire sur la terre, et nous comptons sur les vertus, sur le zèle et sur la prudence de Votre Sainteté.

Telle est notre conviction, Très-Saint Père; elle est aussi la conviction de tout le monde, au moment où nous avons l'honneur et le bonheur ineffable de nous prosterner aux pieds de Votre Sainteté. Telle est la signification de ce pèlerinage espagnol que, à l'immense satisfaction de mon âme, je présente à Votre Sainteté, comme un témoignage irrécusable et éloquent de foi, de dévouement indomptable, d'obéissance sans conditions et d'adhésion sans limites, comme une marque du mouvement catholique que l'on remarque dans toutes les nations, mouvement qui tend à nous délivrer de cette atmosphère empoisonnée qui s'étend partout et qui tarit dans les cœurs la sève vitale de la religion et de la vérité.

C'est pourquoi les pèlerins ici présents, qui représentent la plupart

des provinces de notre chère patrie, sans craindre les périls du sort, ont traversé les mers, et se sont résignés à rester séquestrés pendant trois jours dans un vaisseau à cause d'une mesure tout à fait inattendue, pour venir aujourd'hui saluer leur bien-aimé Père et témoigner que dans l'auguste prisonnier du Vatican ils contemplent le chef de la catholicité qui règne sur les cœurs de ses sujets, devant lequel ils protestent publiquement et solennellement, sans craindre rien ni personne, de leur obéissance et de leur amour.

Daigne Votre Sainteté accueillir avec bienveillance cette sincère et cordiale manifestation de nos sentiments et nous accorder la bénédiction apostolique que nous implorons, humblement prosternés à vos pieds.

Une autre adresse vient d'arriver au Saint-Père; elle est signée de Mgr Aneiros, l'illustre archevêque de Buénos-Ayres, qui envoie une offrande de 70,000 piastres offerts au denier de Saint-Pierre par son diocèse et par celui de Cordoba. La voici :

Très-Saint Père,

Dans les circonstances que traverse l'Église, il est de notre devoir de rechercher la force nécessaire au pied du trône du Chef souverain de la catholicité. Dominés par ces sentiments, et en présence de l'exemple magnanime donné par les fidèles de l'Europe, nous, catholiques de ces contrées lointaines, nous ne voulons ni ne devons pas être les derniers à rendre à Votre Sainteté l'hommage de notre dévouement. Et de même que nous envoyions chaque année à notre Très-Saint Père Pie IX, de sainte mémoire, l'offrande de notre amour, pour qu'il n'eût pas à rien recevoir des usurpateurs de son pouvoir temporel, aujourd'hui encore, malgré les circonstances exceptionnelles de notre pays, la charité des fidèles de la République argentine a trouvé moyen de venir au secours de l'auguste pauvreté du meilleur des pères.

Trois de nos compatriotes doivent présenter à Votre Sainteté l'obole de l'archidiocèse de la Très-Sainte Trinité de Buénos-Ayres et celle du diocèse de Cordoba, qu'il n'a pas été possible de remettre alors que nous avons eu l'honneur de féliciter Votre Sainteté pour son exaltation au trône pontifical.

Daignez, Très-Saint Père, accepter ce témoignage de notre attachement sincère à votre personne, et de notre dévouement inébranlable au siège de Pierre, et, de cette main puissante qui bénit le monde, bénissez les fidèles confiés à notre sollicitude, et

tous ceux qui ont pris part à cette manifestation de foi et d'amour pour le Vicaire de Jésus-Christ.

De Votre Sainteté, l'obéissant et très humble fils,

† FRÉDÉRIC,

Archevêque de Buénos-Ayres.

Buénos-Ayres, 19 septembre 1878.

---

## MONSEIGNEUR DUPANLOUP

### Les funérailles.

Les funérailles de Mgr Dupanloup ont eu lieu le 23 octobre, comme nous l'avons dit dans notre dernier numéro. Un temps splendide, sur lequel personne ne pouvait compter la veille, a favorisé la funèbre cérémonie.

Les évêques, archevêques et cardinaux étaient au nombre de vingt-trois.

Ils marchaient dans l'ordre suivant, par date d'ordination :

NN. SS.

Goux, évêque de Versailles,

Laborde, évêque de Blois,

Perraud, évêque d'Autun,

Turinaz, évêque de Tarentaise,

Soubiranne, évêque de Sébaste,

Freppel, évêque d'Angers,

Foulon, évêque de Nancy,

Thomas, évêque de La Rochelle,

Hacquard, évêque de Verdun,

Hugonin, évêque de Bayeux,

Maret, évêque de Sura,

Grimardias, évêque de Cahors,

David, évêque de Saint-Brieuc,

Pie, évêque de Poitiers,

Regnault, évêque de Chartres,

De la Hailandière, ancien évêque de Vincennes (États-Unis).

NN. SS.

Place, archevêque de Rennes,

Langénieux, archevêque de Reims,

Ramadié, archevêque d'Alby,  
 Colet, archevêque de Tours,  
 Bernadou, archevêque de Sens.

#### Leurs Éminences

Le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen,  
 Le cardinal Guibert, archevêque de Paris.

Mgr de la Tour-d'Auvergne, archevêque, de Bourges, indisposé, était représenté par M. l'abbé de l'Escaille, son vicaire général.

Une multitude immense encombrait les rues sur le parcours du cortège. Tous les magasins étaient fermés, et quelques maisons pavoisées de teintures noires. La curiosité, comme il est à peu près inévitable en toute cérémonie extérieure, paraissait être le principal mobile de la foule, dont la tenue était loin d'être parfaite, et dont les éclats de voix accompagnaient désagréablement les chants liturgiques. Il n'en a pas été de même dans l'intérieur de l'église, où a régné un profond et religieux silence, surtout à certains moments.

Après les cinq absoutes, tout le monde s'est retiré ; le corps est resté sous le catafalque jusqu'à quatre heures.

A l'issue de l'office capitulaire, le corps a été transporté en silence dans la chapelle où il doit reposer. Là, en présence de Mgr Coullié, évêque d'Orléans, et du chapitre, la bière a été fermée et descendue dans un caveau au fond duquel sont déjà les restes de Mgr Fayet, prédécesseur de Mgr Dupanloup.

Le moment le plus émouvant de cette cérémonie a été celui où M. l'abbé Bougaud, vicaire général, est monté en chaire pour expliquer pourquoi il n'y avait pas d'oraison funèbre :

Messieurs, a dit M. le vicaire général, le grand évêque que nous pleurons avait défendu qu'aucune oraison funèbre ne fût prononcée à ses obsèques, et malgré la douleur de cette prohibition, nous nous y conformerons religieusement, voulant lui donner, jusque dans la tombe, cette dernière marque de notre filiale obéissance.

Nous laisserons là reconnaissance, l'admiration, le souvenir de ses grandes œuvres lui faire dans tous les cœurs la seule oraison funèbre qui soit digne de lui. Et déjà cette foule, cette ville en deuil, ces funérailles presque royales, ce religieux et sublime concours de tout ce qu'il y a de plus grand dans tous les ordres de la société, ne disent-ils pas mieux que toutes paroles ce qu'était celui que nous perdons ; quelle place à jamais vide il tenait dans l'Église, dont il fut jusqu'à la fin le défenseur intrépide et infatigable ; dans cette France qu'il aimait éperdument, ah ! jamais âme ne fut plus française !... dans cette société moderne, dont il comprenait si bien les aspirations légitimes et dont il ne toucha jamais les plaies que d'une main délicate, craignant de blesser quand il voulait guérir ; dans ce diocèse et cette ville dont il fut, pendant trente ans, la flamme ; et enfin dans cette foule d'âmes éminentes accourues de toutes parts, et qui lui font, depuis huit jours, par leurs larmes et leur douleur, le plus magnifique des triomphes.

Et cependant nous nous taisons, puisqu'il le faut, nous comprimons l'éloge sur nos lèvres, puisqu'il l'a voulu ; mais nous nous donnerons un dédommagement que ce grand et cher défunt n'a pas songé à nous interdire : ce sera de l'écouter une dernière fois ; de lire ici, au pied des saints autels, devant ces restes vénérés, du haut de cette chaire en deuil, le testament où il a consigné, avec ses dernières recommandations et ses derniers adieux, l'expression des sentiments les plus intimes de son âme.

Ce testament est relativement ancien : il date de dix ans ; il a été écrit le 10 avril 1868, le jour du Vendredi-Saint, pendant une de ces retraites d'hommes dont la mémoire sera impérissable à Orléans, et où se mêlaient, dans un langage si simple, presque familier, les éclairs inattendus et toutes les tendresses de sa parole.

Lorsqu'il l'écrivit, ce testament, il était parvenu au sommet de sa gloire, et c'est ce qui donne un charme si pénétrant aux sentiments d'humilité, de repentir, de mépris de soi-même et d'abandon entre les mains de Dieu, qui éclatent à toutes les lignes.

Quand on le lit, on y voit apparaître une âme peu connue de la foule, mais plus belle que celle qu'on admire, une âme de vrai prêtre, de saint évêque, et, je le dirai, d'humble chrétien, plus grande devant Dieu et même devant les hommes que celle du polémiste ou de l'orateur. C'est cette âme qui vivra éternellement ; car, dans sa carrière agitée, à travers les ombres

mobiles des choses qui passent, elle a aimé fidèlement, ardemment, ce qui ne passe pas : la vérité, la vertu, l'honneur, l'intégrité privée et publique, les âmes et Dieu.

Voici ce testament, tel que nous l'avons trouvé, entièrement copié de sa main.

### Le testament.

Le *Journal du Loiret*, parlant du testament de Mgr Dupanloup, lu en chaire par M. l'abbé Bougaud, déclare qu'il a pu reconstituer, d'après les notes recueillies à la cathédrale, la substance de ce document, dont il produit le texte que voici :

Orléans, Vendredi-Saint, 10 avril 1868.

Au nom du Père qui m'a créé, du Fils qui m'a racheté et du Saint-Esprit qui m'a sanctifié. L'heure est venue pour moi de penser à la mort ; l'âge et les fatigues m'annoncent ma fin prochaine. La tristesse des temps, le besoin du repos et surtout l'espérance que j'ai en la miséricorde infinie de Notre-Seigneur, me font regarder avec crainte et tremblement, mais avec confiance, ce moment redoutable. S'il plaît à Dieu de me recevoir dans son sein malgré mes péchés et mes misères, je le bénis et lui fais le sacrifice de ma vie pour le jour qu'il lui plaira de me la reprendre.

« Il est juste et doux tout à la fois pour moi de redire en ce jour *l'In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*, à l'exemple de Jésus-Christ sur la croix, car c'est le sentiment avec lequel je dois remettre mon âme entre les mains de Jésus-Christ, qui m'a fait prêtre, et aussi entre celles de l'Esprit-Saint qui m'a aidé jusqu'ici dans mes travaux et soutenu dans mes luttes pour l'œuvre de la fidélité au service de Dieu.

C'est également dans un sentiment de reconnaissance pour les bontés infinies dont j'ai été comblé que j'ai choisi, pour dicter mes dernières volontés, ce jour du Vendredi-Saint, où il me paraît particulièrement doux et consolant de faire un acte aussi solennel.

Je meurs dans le sein de l'Église catholique, apostolique et romaine, où je suis né et ai été élevé par une suite de bontés toutes divines.

Je demande aux prêtres que j'ai élevés et ordonnés de ne pas m'oublier, et je leur adresse instamment cette recommandation



des saints Livres : *Miseremini, miseremini mei, saltem vos amici mei!*

Je demande également les prières des excellents fidèles de mon bien-aimé diocèse, pour le salut desquels j'aurais voulu faire davantage.

Je demande à tous ceux qui prieront pour moi après ma mort de ne se faire aucune illusion sur mes besoins, qui sont innombrables.

Je désire que toutes ces prières soient faites par l'intercession de la très-sainte Vierge, dont la protection toujours maternelle m'a constamment accompagné dans ma carrière.

Je meurs donc en invoquant la vierge Marie, qui n'a cessé d'être ma bonne mère depuis ma naissance et depuis ma première communion ; les saints anges, mon ange gardien et celui de ce diocèse ; mes saints patrons, saint Félix, et tout particulièrement saint Antoine ; les anciens évêques d'Orléans saint Aignan et saint Euverte ; sainte Geneviève, patronne de Paris, et saint Denis ; les saints apôtres Pierre et Paul, saint Paul surtout, dont le grand exemple m'a constamment soutenu dans les luttes de l'apostolat.

« Je demande, enfin, pardon à ceux que j'aurais pu offenser ou blesser en quoi que ce soit, dans le cours de ma carrière, déjà bien longue. »

(Suivent les dispositions testamentaires. M. l'abbé Bougaud n'a donné lecture que de la dernière, que nous reproduisons.)

« Il s'est à peu près établi l'usage qu'après la mort on fait l'oraison funèbre des défunts de quelque qualité. Je demande expressément qu'il soit dérogé pour moi à cet usage. Dans ces sortes de louanges, on altère toujours la vérité : on loue souvent un pauvre homme qu'on n'a pas connu.

« Si l'homme est susceptible de bien faire, n'est-il pas aussi susceptible de commettre des erreurs que Dieu seul peut juger ? Je défends donc qu'à mes obsèques il soit fait aucun panégyrique de ma personne. »

### Lettre du cardinal Guibert au clergé de Paris

Paris, le 20 octobre 1878.

Messieurs et chers coopérateurs,

Dieu vient de rappeler à lui un de ses vaillants et fidèles serviteurs. Mgr Dupanloup a terminé par une mort soudaine

et pieuse sa longue et laborieuse carrière. Vous vous êtes unis au deuil commun de l'Église de France, auquel le Souverain-Pontife a daigné s'associer en termes si touchants; mais les liens étroits qui rattachaient à l'Église de Paris le prélat dont nous pleurons la perte, font de cette mort inattendue un deuil de famille pour vous et pour moi.

La vie du généreux évêque se divise en deux parts : si la seconde appartient à Orléans et à l'Église de France, Paris peut à bon droit revendiquer la première. C'est ici que, tout jeune prêtre, l'abbé Dupanloup se faisait remarquer dans ce groupe d'ecclésiastiques distingués que Mgr de Quélen avait chargés de renouer la tradition de l'enseignement catéchistique. Bientôt ce brillant catéchiste passait du rang des disciples au rang des maîtres et révélait la merveilleuse aptitude qu'il avait reçue du Ciel pour la formation des esprits et des cœurs. Dans le même temps, les premières chaires de Paris commençaient à retentir de cette parole ardente et persuasive qui ne devait plus cesser de se faire entendre pour la défense de toutes les nobles et saintes causes.

Appelé à la direction du petit séminaire de Saint-Nicolas, on le vit aussi zélé, aussi habile à cultiver les intelligences par les bonnes lettres, que les âmes par les doctrines de piété ; il inspirait à ses élèves l'enthousiasme pour tout ce qui est grand et beau, justifiant à l'avance, par le succès de sa direction, les règles qu'il devait tracer plus tard dans un ouvrage didactique qui restera connu comme le guide des maîtres de la jeunesse.

C'est à cette époque que Mgr Affre l'attacha plus étroitement encore au diocèse de Paris, en lui donnant une place dans le chapitre métropolitain, dont il est demeuré chanoine d'honneur, et en l'associant, à titre de vicaire-général, à son administration épiscopale.

Tant de soins et de travaux n'absorbaient pas tellement l'activité de l'abbé Dupanloup, qu'il ne portât déjà sur les événements extérieurs et sur les intérêts généraux de la religion ce regard plein de sollicitude qui faisait pressentir en lui un grand défenseur de l'Église.

Aussi sa promotion à l'épiscopat fut-elle accueillie par l'applaudissement unanime des catholiques de France.

Dans la carrière pastorale qui s'ouvrait devant lui, ses talents et son zèle lui préparaient de nouveaux labeurs. On peut dire que pendant les trente années qu'il occupa le siège de Saint-Aignan,

il ne s'est pas livré dans le monde un combat pour la cause de l'Église auquel l'évêque d'Orléans n'ait pris part. Réclamer avec ardeur contre un monopole attentatoire à la liberté des âmes, aider puissamment de sa parole et de sa plume les législateurs qui firent tomber ces odieuses barrières, entrer avec courage dans la lice ouverte par la loi d'affranchissement, prouver par un usage fécond de la liberté reconquise qu'on était digne de l'obtenir, prendre en main, parmi tant de travaux, la direction d'un petit séminaire devenu célèbre par l'éclat des études : voilà quelle fut, pour l'infatigable évêque, la tâche des premières années.

Mais la scène de ce monde change sans cesse. La France, qui, avait eu la gloire de remettre Pie IX sur son trône, était engagée par de nouveaux guides dans une politique d'abandon et d'oubli. La Révolution renversait impunément les trônes, et, s'emparant des plus belles possessions du Saint-Siège, menaçait le principe même de la souveraineté temporelle. On vit alors l'intrépide lutteur se signaler au premier rang de ceux qui combattaient pour la justice. Ce combat ne cessa qu'avec sa vie. Le livre, la brochure politique, le discours, le mandement, l'oraison funèbre, toutes les formes de l'éloquence sacrée et profane furent déployées pour le service de la Papauté.

Puis, quand de grands malheurs eurent accablé notre pays et fourni à l'évêque d'Orléans une nouvelle occasion de montrer son grand cœur, la confiance du peuple orléanais, qui aimait et admirait son pasteur, l'envoya siéger parmi ceux qui avaient mission de relever et de restaurer la France. L'âge et la fatigue semblaient interdire au vieil athlète d'accepter ce fardeau; l'amour de l'Église et de la patrie ne lui permit pas de le refuser.

C'est ainsi que nous avons vu ses dernières années remplies de nouveaux combats, qui furent plus d'une fois, grâce à Dieu, de glorieuses victoires. La jeunesse catholique se souviendra qu'elle lui doit, avec la liberté de l'enseignement supérieur, l'inappréciable bienfait de pouvoir se livrer à la noble ambition de la science sans exposer le trésor plus précieux encore de sa foi. L'armée lui saura gré d'avoir défendu le droit du soldat de garder sous les drapeaux le souci de son âme et la pratique des devoirs que la religion impose. Hier encore, sa voix brisée par la fatigue épargnait à la religion et à la France la honte d'une indigne apothéose.

Ainsi il a lutté jusqu'à la fin. La mort ne l'a pas surpris, car il tenait son âme prête pour la visite de Dieu ; elle l'a frappé dans l'activité du labeur et dans le doux recueillement de la prière. C'est pendant qu'il préparait une publication nouvelle, c'est au moment où, le chapelet à la main, son âme s'élevait avec confiance vers le ciel pour saluer et invoquer Marie, qu'il a succombé à l'atteinte soudaine du mal, comme un guerrier qui a vieilli dans les batailles et qui tombe au champ d'honneur.

Comment ne nous sentirions-nous pas émus en présence d'un tel spectacle ? Dans la douleur qui nous est commune à tous, ce sera pour nous une consolation de nous souvenir que cet illustre évêque était sorti de nos rangs, et de payer ensemble à sa mémoire le tribut de nos regrets, à son âme la dette de nos ferventes prières. Les plus grands serviteurs de Dieu ont besoin de sa miséricorde. La charité, qui nous défend de juger nos frères, nous ordonne de les recommander à la divine indulgence, qui peut seule couvrir nos faiblesses en ne laissant subsister que nos mérites.

Pour remplir ce devoir de piété fraternelle, et en même temps pour satisfaire aux vœux de mon chapitre et du clergé de Paris, je règle qu'un service funèbre sera célébré pour le repos de l'âme de Mgr l'évêque d'Orléans dans notre église métropolitaine, le mardi 29 octobre, à neuf heures et demie, à la suite de l'office canonial. Je suis assuré que MM. les ecclésiastiques qui ne seront pas empêchés par d'autres devoirs s'empresseront de venir assister à cette sainte cérémonie.

Je vous renouvelle, messieurs et chers coopérateurs, l'assurance de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués.

† J. HIPP., *Card. GUIBERT*,  
*arch. de Paris.*

#### **Lettre pastorale de Mgr de Limoges.**

ALFRED DUQUESNAY, par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège apostolique, Évêque de Limoges, Assistant au Trône pontifical, etc.

Au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos TRÈS-CHERS FRÈRES,

Aux mérites exceptionnels il est juste de décerner d'exceptionnels hommages.

L'Église de France vient de perdre subitement un de ses plus grands Evêques, *Monseigneur Félix-Antoine-Philibert Dupanloup*, Evêque d'Orléans.

Cet illustre Prélat n'appartenait pas seulement à son diocèse : par ses incomparables qualités et par les services rendus à l'Église, il nous appartenait à tous.

Nous faisons tous une immense perte, et je suis sûr d'être l'interprète des regrets de tous les catholiques de mon diocèse en payant un juste tribut d'éloges à cette mémoire vénérée et en réclamant vos pieux suffrages.

Mgr Dupanloup est incontestablement l'homme qui, en France, a le plus fait pour la cause sacrée de l'éducation de la jeunesse : il l'a affranchie des entraves qui gênaient sa liberté. Pères et mères de famille, vous lui devez ces nombreuses écoles qui aujourd'hui abritent vos fils et vous les rendent dans l'intégrité de l'innocence et de la foi. Vous lui devez, nous lui devons tous ces universités catholiques qui préparent à la France de vaillantes générations : c'est sa dernière et sa plus glorieuse conquête. Il a usé sa vie pour nous dans toutes ces luttes ardentes.

S'il a été le conquérant incontesté de la liberté chrétienne de l'enseignement, avant et après sa victoire, pendant plus de cinquante ans, il a été un éducateur modèle. Ses traités sur l'éducation sont entre les mains de tous les instituteurs ; les disciples qu'il a formés remplissent toutes les carrières sociales ; il a engendré des évêques, des prêtres, des magistrats, des militaires, des diplomates, des administrateurs, des écrivains, et à tous il a communiqué sa vive foi, son ardeur guerrière, son chevaleresque amour pour l'Église et pour la France.

Polémiste infatigable, il était toujours au premier rang et à la première heure du combat ; il poursuivait de son implacable logique et de sa parole vengeresse les ennemis de l'Église ; naguère encore, aux applaudissements de l'Europe tout entière, il défendait la Religion, la Patrie, l'honneur et la vertu, outragés par ce Voltaire dont la Révolution cherchait à rajeunir la néfaste mémoire.

Mgr Dupanloup, comme tous les grands hommes, aura eu ses détracteurs et ses opposants, et, il faut bien constater avec regret qu'il s'en est trouvé parmi ceux qui sont illustres, eux aussi, dans les rangs de la défense catholique. Ne nous en scandalisons pas, N. T.-C. F. : c'est une suite inévitable de

notre humaine imperfection. En réalité, tous sont les souteneurs sincères et dévoués de la cause de Dieu; tous sont d'accord sur les principes essentiels de la question; mais les uns et les autres l'envisagent sous des aspects divers; il s'y mêle des vues et des intérêts personnels, dont on n'a pas suffisamment conscience; on se laisse emporter par le tempérament; les excitations du dehors, l'ardeur de la lutte, entraînent au delà des limites de la charité, et ainsi, de part et d'autre, on reste blessé, froissé pour toujours; assurément on n'est pas ennemi, mais on demeure adversaire défiant et susceptible.

Dieu tiendra compte à chacun de ses intentions, et, en tout cas, les services rendus à l'Église rachèteront, et au-delà, toutes les imperfections de détail.

Quel que soit le jugement porté sur l'attitude prise par Monseigneur Dupanloup pendant le concile du Vatican; personne n'a le droit de mettre en suspicion sa fidélité et son amour pour l'Église. Cet amour a été la plus grande passion de sa vie. Nous l'avons connu et entendu jeune encore et déjà grand orateur: c'était toujours l'Église, sa divine constitution, ses luttes, ses triomphes, ses immortels bienfaits, son indiscutable pouvoir, toujours l'Église qui était l'objet de ses beaux discours. A la Sorbonne, sous une autre forme, c'était le même thème.

A la tribune de l'Assemblée nationale et du Sénat, n'a-t-il pas été le fier revendicateur des droits de l'Église? N'y a-t-il pas été aussi un véritable apôtre évangélique, alors que, par son éloquence aussi patriotique que chrétienne, il conquérait cette belle institution de l'aumônerie de l'armée, qui depuis, hélas!

Oh! oui, ce grand Évêque a passionnément aimé l'Église et les âmes; pour les servir, il a tout dépensé: paroles, écrits, incessantes démarches, influence, tout, sa vie même.

On dira ailleurs ce qu'il a fait, pendant près de trente ans, comme évêque d'Orléans. Je me bornerai à dire qu'on se tromperait étrangement si on pensait que chez Mgr Dupanloup l'homme public a absorbé ou même amoindri l'Évêque diocésain. Sa prodigieuse activité suffisait à tout. Comme témoignage de sa religieuse sollicitude épiscopale, n'avons-nous pas la spontanéité avec laquelle, prévenant toutes les pensées, il s'est donné lui-même un coadjuteur pour porter avec lui la lourde charge de l'Épiscopat? Et jusque dans ce choix, il faudrait dire surtout dans ce choix, comme il a bien montré son amour pour sa chère Église d'Orléans!

Il n'a point été chercher son auxiliaire au milieu du monde brillant qui l'entourait, ni dans les cercles politiques et littéraires dont il était l'oracle. Il a lui-même choisi un prêtre, la veille encore simple vicaire de paroisse, mais d'une orthodoxie sûre, d'une angélique piété, d'un cœur riche en amour, et d'une modestie qui ne peut réussir à dissimuler la rare distinction de l'esprit; et, l'ayant trouvé, il l'a présenté au diocèse d'Orléans, lui, le vieil athlète, comme autrefois Claude de Granier présentait François de Sales au diocèse de Genève.....

Et sera notre présente lettre, etc.

Donné à Limoges le 12 octobre 1878.

ALFRED  
Évêque de Limoges.

#### Appréciations diverses.

M. de Belcastel, sénateur, écrit dans la *Gazette du Languedoc*:

Mgr Dupanloup n'est plus. Un évêque de haute taille vient de mourir, qui occupait une grande place dans l'histoire contemporaine de son pays. Cette histoire elle-même est si agitée, que le nom de cet illustre athlète fut et demeure agité comme elle. On dirait que les palmes flottant sur son cercueil frissonnent encore sous des vents contraires.

C'est surtout le malheur des temps; mais la voix de tous les partis qui s'honorent d'être français, domine le souffle attardé des passions humaines. La France chrétienne fait à l'évêque d'Orléans de magnifiques funérailles.

Ses luttes infatigables pour la liberté de l'enseignement supérieur, que le succès couronna; ses protestations contre l'athéisme social, qui firent sur plus d'un champ de bataille reculer l'étendard impie, et ne subirent à l'Académie une défaite matérielle que pour lui créer l'honneur plus grand de la victoire morale; ses conquêtes dans les consciences et les âmes, connues de Dieu seul, qu'il garda ou ramena dans le sein de l'Église: tels sont, avec d'autres, les services que les hommes dévoués au Christ et à la France ne doivent oublier jamais, pas plus que Jeanne d'Arc n'oublie certainement les derniers efforts d'une vigueur que l'âge ne décourageait pas, consacrée à venger sa mémoire des outrages de ses insulteurs.

Celui qui écrit ces lignes eut l'honneur de siéger pendant sept

années dans les Assemblées près de cet éminent collègue. Plus d'une fois, il a serré avec respect cette main toujours levée pour le combat. Il aime d'autant plus à lui rendre un hommage public que, sur plusieurs points, il ne pense pas comme pensa l'évêque d'Orléans, et qu'il fut plus loin par la doctrine du groupe célèbre, plus célèbre qu'heureux, fondu aujourd'hui, grâce au ciel, dans la vaste communauté des fidèles, sous la garde infailible du Vicaire de Jésus-Christ.

L'Église est la grande école des âmes vraiment libres : elle est surtout l'école des âmes droites qui, à travers les divergences de la pensée, s'aiment, se cherchent et se trouvent, parce qu'elles servent le même Dieu.

Quelle fut la part de la haute intelligence que nous saluons dans les illusions du temps? Ce n'est ni lieu, ni l'heure de s'en enquérir, et nous n'avons, pour le décider, ni don, ni mission, ni autorité.

Ce qu'il y a de certain, c'est que cette part, supposée même considérable, ne fut, après tout, dans sa vie, qu'une éclatante tentation glorieusement vaincue.

Si les fausses lueurs d'un libéralisme contraire aux droits de la vérité ont parfois visité une âme trop pressée de réconcilier Jésus-Christ et le siècle; si la prudence humaine, avant le retentissement de la parole divine, lui tint peut-être un langage trop écouté; — quand le Verbe de Dieu eut passé dans le monde, en projetant son immense lumière, tout fut fini. La conscience de l'évêque eut noblement raison des vues étroites de la sagesse de l'homme.

Ce qui fait aujourd'hui encore la pierre de scandale de quelques hommes, forme pour toujours devant Dieu la plus belle couronne de cette existence si vive, si guerrière, si indépendante, si hardie, finalement soumise sans réserve aux décisions de l'Église et de la Papauté.

GABRIEL DE BELCASTEL

Sénateur de la Haute-Garonne.

Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Tournai (Belgique):

L'année 1878 semble être l'année des grandes funérailles. Dieu vient de rappeler à lui Mgr Dupanloup. La mort a frappé d'un coup rapide et imprévu cet illustre évêque. Il est mort sur cette terre du Dauphiné, non loin de la Savoie où fut son



berceau, et au moment où le grand tribun français faisait retentir le théâtre de Grenoble des accents de sa haine contre l'Église.

Mgr Dupanloup fut un homme d'une incomparable énergie dans l'action, avec de grandes qualités et des défauts très-saillants. Il y avait dans ses veines du sang de vingt générations de guerriers. Il aimait la bataille, et quand il avait épousé une conviction, il portait à sa défense des qualités de premier ordre.

Lié par les opinions et par la reconnaissance au parti orléaniste, il n'hésita pas à rompre avec le gouvernement de Louis-Philippe, quand celui-ci recula devant l'octroi de la liberté promise de l'enseignement secondaire. Il fit ses premières armes dans la presse pour la revendication de cette liberté précieuse à côté de M. Veillot, de Mgr Parisis, de M. de Montalembert : des hommes liés par la communauté du drapeau et que tant de choses séparaient.

Nous ne rappellerons pas les regrettables luttes entre Mgr Dupanloup et M. Veillot. La question des classiques en fut le prétexte, et il y avait des causes plus profondes. L'évêque d'Orléans est un des derniers représentants d'une génération sacerdotale qui fut élevée par les Sulpiciens dans l'atmosphère d'un gallicanisme purifié et rajeuni par l'évêque d'Hermopolis.

Mgr Dupanloup resta jusqu'en 1870 fidèle aux doctrines théologiques qu'il avait embrassées, et il s'y attacha avec la ténacité indomptable de ces intrépides guerriers du moyen-âge à qui les désastres de la cause qui avait leur serment ne faisaient que donner plus de vigueur. Le gallicanisme croulait de toutes parts : c'était assez pour que l'évêque d'Orléans eût cru commettre une lâcheté en quittant le drapeau tant renié de Mgr de Frayssinous et de Mgr Affre.

Un général ne choisit pas toujours avec assez de discernement les agents dont il devient responsable. Mgr Dupanloup, dans ses luttes, eut des collaborateurs qui n'avaient point son tempérament chevaleresque et qui lui fournissaient des armes qui n'étaient pas toujours de bon aloi. C'est ce qu'on vit spécialement dans certaines publications contre l'*Univers* et dans l'agitation malsaine et perfide créée autour du concile du Vatican pour empêcher la définition de l'infailibilité. Il parut avoir une école, mais c'était une illusion. Il ne reste maintenant qu'un groupe destiné à disparaître demain parce qu'il tirait toute sa valeur de la puissante individualité de l'évêque d'Orléans.

Les opinions gallicanes de Mgr Dupanloup ne l'empêchèrent point d'apporter un concours actif à la revendication des droits du Saint-Siège contre la politique du *carbonaro* devenu empereur des Français; elles furent abandonnées aussitôt après que le Concile eut défini l'infailibilité; si l'évêque d'Orléans ne vit pas toutes les conséquences de cette définition et s'il est resté jusqu'à la fin attaché à des doctrines empreintes de libéralisme, on aurait tort d'y voir autre chose que la naturelle inconséquence de la fragilité de l'homme, qui se retrouve avec ses imperfections, même dans les natures les mieux douées.

Les services que Mgr Dupanloup a rendus à l'Église resteront; ils seront son honneur dans l'histoire et sa couronne dans le ciel. Ses erreurs et ses illusions disparaissent avec lui, parce qu'il ne restera plus d'homme de la taille de ce Samson pour soutenir ce qui n'a plus d'appui d'aucune sorte.

Les citations que nous avons faites permettent à nos lecteurs de se faire, croyons-nous, une juste idée du caractère, de la vie, des travaux et des lettres du grand athlète qui vient de disparaître du champ de bataille, au moment où sa parole, son éloquence et son courage eussent été si utiles à la cause de la religion. Dieu a ses vues, qu'il nous est impossible de pénétrer: ce que nous savons, c'est qu'il nous demande d'agir et de ne jamais désespérer; c'est l'exemple que Mgr Dupanloup nous a laissé: la meilleure manière d'honorer la mémoire de l'illustre évêque est de le suivre.

Un dernier mot: dans tout ce que nous lisons depuis quinze jours sur Mgr Dupanloup, nous remarquons que la plupart de ses admirateurs omettent de parler de sa conduite pendant le Concile, ce qui, selon nous, les empêche de citer l'acte que nous regardons comme le plus glorieux de sa vie épiscopale, c'est-à-dire sa soumission aux décrets du Concile. Nous avons eu soin de reproduire dans nos *Annales* (numéro du 27 juillet 1872, tome II des *Annales* et de l'année 1872, page 101 et suiv.), cet acte de soumission, c'est-à-dire la lettre adressée au clergé d'Orléans, et portant publication des constitutions dogmatiques *Dei Filius* et *Pastor æternus*. Cette lettre est datée du 29 juin 1872. On y lit au commencement:

Le caractère obligatoire d'un décret dogmatique ne dépend pas, il est vrai, de la publication qui en est faite en chaque diocèse; mais il nous a paru nécessaire, messieurs, que vous eussiez tous sous les yeux et que vous puissiez conserver aux archives de vos paroisses, dans un texte authentique et fidèle, l'exposé sûr de la doctrine qui est la règle de votre foi comme de la nôtre, et doit servir de base à l'enseignement que vous donnerez au peuple chrétien.

Tel est le but de la communication que nous vous faisons aujourd'hui.

Nous l'aurions même faite plus tôt, si la gravité exceptionnelle des événements que nous avons traversés depuis la prorogation du Concile ne nous avait empêché de vous adresser ces Constitutions avec les instructions convenables; et si, du reste, l'universelle notoriété que la presse leur a donnée ne nous avait paru en rendre l'envoi à chaque paroisse moins pressant.

Je n'avais pas attendu jusqu'à ce jour pour faire arriver au Saint-Père l'expression de mes sentiments; et depuis j'avais exprimé à Sa Sainteté, à vous et aux fidèles de mon diocèse, mon adhésion à la doctrine promulguée dans ces Constitutions.

Parmi les angoisses de la guerre et de l'occupation prussienne, en ce temps même où je me trouvais renfermé dans les murs d'Orléans sans aucune communication régulière avec le dehors, pas même avec les curés de mon diocèse, je cherchais un soulagement à tant de cruelles douleurs en travaillant au mandement avec lequel je me proposais de promulguer les Constitutions du 25 avril et du 18 juillet; ce mandement est devenu un ouvrage, que je publierai ultérieurement, lorsque les grands travaux de l'heure présente m'auront permis d'y mettre la dernière main; et dès le mois de février 1871, au lendemain même de notre délivrance, dans ma lettre d'adhésion adressée de Bordeaux au Souverain-Pontife, je rappelais à Sa Sainteté que, si j'avais écrit et parlé contre l'opportunité de la définition, « quant à la doctrine, je l'avais toujours professée, non-seulement dans mon cœur, mais dans des écrits publics dont le Saint-Père avait bien voulu me féliciter par les brefs les plus affectueux; » et je lui disais « que j'y adhérais de nouveau, trop heureux si, par cette adhésion, je pouvais offrir à Sa Sainteté quelque consolation au milieu de ses amères tristesses. »

Nous n'hésitons pas à voir dans cette confession publique

de la vérité l'une des principales causes des victoires que devait encore remporter l'évêque d'Orléans dans les questions de l'enseignement supérieur et de l'aumônerie militaire, et dans sa magnifique campagne contre l'apothéose de Voltaire. Cette obéissance, cette humble soumission des fidèles et des pasteurs, sont une des forces de l'Église catholique, comme elles sont la démonstration de sa divine autorité, parce qu'elle seule peut commander ainsi aux intelligences et aux volontés et les ramener à l'unité après les divisions en apparence les plus invincibles.

J. CHANTREL.

---

### LA PRESSE CATHOLIQUE

Nous avons promis de donner le discours prononcé par M. G. Verspeyen à la fête jubilaire du *Bien public*. M. Verspeyen sort d'une maladie qui l'a tenu longtemps éloigné du champ de bataille de la presse catholique; on était heureux de le voir prêt à reprendre sa vaillante plume, aussi heureux de l'entendre et de reconnaître qu'il était toujours l'un des orateurs les plus éloquents de la Belgique, et de cette éloquence qui part du cœur et des profondes convictions. « Toute la salle était suspendue à ses lèvres, dit le *Courrier de Bruxelles*, et jamais nous n'avons été témoins d'une ovation plus enthousiaste ni plus méritée. » Nos lecteurs vont en juger, mais nous devons ajouter que ceux-là seuls qui ont eu le bonheur de l'entendre, peuvent se faire une idée de la chaleur communicative et de l'effet électrique que produisent ses discours. Nous ajouterons encore, pour l'intelligence du toast qu'il a porté, qu'un magnifique crucifix venait d'être offert à la rédaction du *Bien public* au nom des catholiques belges.

Voici le discours, où l'on trouvera admirablement tracés les devoirs et les grandeurs de la presse catholique :

Des faiseurs d'aphorismes ont dit : La presse est le quatrième pouvoir de l'Etat. La maxime peut être juste, surtout dans les sociétés où les pouvoirs s'installent et se multiplient de telle

façon qu'il est parfois difficile d'y rencontrer l'autorité. C'est ainsi qu'on pourrait dire encore : L'émeute est le cinquième pouvoir de l'État, la franc-maçonnerie le sixième, la garde civique le septième, la Bourse le huitième, etc. (Hilarité et bravos.)

Ce que je sais, Messieurs, c'est que, pouvoir ou non dans l'État, la presse n'est pas un pouvoir dans l'Église. Elle n'y vaut et elle n'y prospère que par sa soumission à l'autorité, elle n'y peut même devenir une influence, et une influence utile, qu'à la condition d'être un *service* ; — j'entends, non pas le service mercenaire et abaissé de « l'officieux », mais le service généreux et libre de la piété filiale. (Applaudissements.) La raison en est bien simple : c'est que le journaliste, quels que soient ses talents, fait partie non de l'Église enseignante, mais de l'Église enseignée. Son premier devoir est de s'en souvenir toujours. S'il venait à l'oublier, la ferme vigilance de nos pasteurs saurait bien le ramener au droit chemin.

Qu'il me soit permis de le dire, cette règle de conduite est l'article fondamental, j'allais ajouter l'article unique de la Constitution du *Bien Public*. De tous les éloges qu'on a prodigués tantôt à notre œuvre, il n'en est qu'un seul que je puisse, au nom de mes collaborateurs et au mien, accepter sans réserve : c'est celui qui veut bien reconnaître notre docile dévouement à l'Église.

De même, à côté de tant d'épithètes dont nous gratifie la presse libérale et qui nous inspirent un facile dédain, il en est quelques-unes dont nous sommes presque tentés de nous enorgueillir : journal *clérical*, journal *épiscopal*, journal *ultramontain* !

Certes, nous n'avons pas la fatuité de croire que l'Église ait besoin du concours du journalisme pour la diffusion de sa doctrine, le maintien de sa discipline, l'exercice de sa juridiction. Elle trouve dans sa constitution divine les seuls organes qui lui soient nécessaires : le sacerdoce, l'épiscopat, et, par-dessus tout, le Docteur infallible dont l'enseignement suffit au monde, *os orbi sufficiens*. (Applaudissements.) Voilà ceux qui, seuls, ont mission de parler au nom de l'Église. C'est ce qui explique aussi pourquoi il n'est pas de journal, quel qu'il soit, qui puisse usurper ce rôle et être cité à titre d'autorité. Lorsque ses enfants ont besoin d'être éclairés, avertis, repris, l'Église leur parle elle-même, et le seul rôle du journalisme est de prolonger l'écho de cette parole.

Mais si c'est être un journal *clérical* que de faire profession d'honorer le clergé séculier et régulier, de faciliter l'exercice de son ministère et l'accomplissement de sa mission religieuse et sociale, de défendre ses droits méconnus et son honneur outragé, ah ! mille fois oui, nous sommes un journal clérical et nous nous glorifions de notre cléricalisme ! (Vive adhésion. Applaudissements prolongés.)

Un journal *épiscopal*, nous le sommes également, s'il suffit, pour mériter ce titre, de reconnaître dans toute sa plénitude l'autorité de nos premiers pasteurs, de nous montrer des fils d'obéissance, de ne vouloir défendre l'Église que sous la surveillance paternelle et selon les vues de ceux qui ont reçu mission de la gouverner. Nous l'avons dit, un jour, dans les colonnes du *Bien Public*, au grand scandale des pharisiens du libéralisme : « Il fait bon vivre sous la crosse. » Cette parole, nous la répétons en ce jour avec une filiale gratitude. (Bravos.) Nous en avons éprouvé toute la vérité sous l'épiscopat de Mgr Louis Delebecque, ce grand évêque qui fut pour nous un père, un conseil, un protecteur et, nous osons le dire, un ami. Des liens aussi étroits de reconnaissance et d'affection nous attachent à Mgr Bracq, qui se plaît à nous prodiguer les témoignages de sa bienveillante sollicitude, et la présence de Mgr de Battice à cette fête jubilaire du *Bien Public* nous est un gage que ces traditions seront continuées. (Applaudissements.)

A ces noms qui nous touchent de plus près, de nombreuses et récentes marques d'approbation et de sympathie nous commandent de joindre ceux de NN. SS. les évêques de Belgique et spécialement celui de S. Ém. le cardinal-archevêque de Malines, qui a voulu, à l'occasion de ce vingt-cinquième anniversaire, nous transmettre, en des termes trop flatteurs pour nous, ses encouragements et ses félicitations. (Bravos.)

Quant à notre *ultramontanisme*, laissez-moi le dire en toute franchise, nous en sommes particulièrement fiers, comme un soldat est fier de sa cocarde et de son drapeau. Être ultramontain, c'est aujourd'hui professer un étroit attachement au Pape et aux prérogatives du Saint-Siège ; c'est adhérer de cœur et d'âme aux décrets du concile du Vatican, au dogme de l'infaillibilité pontificale, à l'Encyclique et au *Syllabus* ; c'est se pénétrer, non-seulement des doctrines romaines, mais de l'esprit et, pour ainsi dire, des prédilections du Souverain-Pontife. Or, tous ces sentiments sont les nôtres et nous aimons à nous proclamer *ultramontains*

pour marquer que nous voulons nous montrer pleinement catholiques. En répudiant cette épithète si honorable et si bien définie, nous risquerions fort d'ailleurs de nous en attirer d'autres — celles de catholiques-libéraux, de vieux-catholiques, de gallicans, par exemple, — fort bien portées dans certaines antichambres officielles, mais qui seraient sans doute moins favorablement accueillies par saint Pierre à la porte du Paradis. (Hilarité ; approbation.)

Je sais bien qu'un préjugé inepte et par cela même facilement accepté par la badanderie contemporaine, prétend établir une invincible incompatibilité entre notre incontestable « ultramontanisme » et notre loyauté civique. Nous sommes, dit-on, trop rigoureusement catholiques pour demeurer sincèrement constitutionnels.

Messieurs, il est difficile de désarmer la sottise et la mauvaise foi qui s'emparent de cette objection ; mais aux esprits droits qu'elle aurait pu séduire, nous avons à donner une très-courte et très-péremptoire explication :

La Constitution que nous jurons d'observer contient des articles *de loi* et non des articles *de foi*. (C'est cela !) Aussi longtemps que nous gardons notre serment et que nous ne contrevenons à aucune disposition constitutionnelle, personne n'a de reproche à nous faire. Ceux-là surtout devraient avoir la pudeur de garder le silence qui, plus constitutionnels que nous par l'exubérance pharisaïque de leurs protestations, le sont, à coup sûr, bien moins que nous par la légalité de leurs actes. (Très-bien ! très-bien !)

Donc, nous sommes constitutionnels autant qu'il est requis de l'être ; mais nous voulons être catholiques autant qu'il est possible de l'être, c'est-à-dire de tout notre cœur, dans la vie publique comme dans la vie privée. (Assentiment général.)

Que ce programme soit pratique, il l'a prouvé par une belle et féconde carrière, le grand citoyen que les jeunes fondateurs du *Bien public* eurent, il y a vingt-cinq ans, la bonne fortune de rencontrer comme collègue et comme conseil, M. le baron Hippolyte della Faille. (Applaudissements.)

Nul ne se montra plus que lui scrupuleux observateur des lois, fidèle au trône, dévoué au pays, et puisse la Belgique compter toujours dans ses assemblées des législateurs aussi éclairés et des patriotes aussi sincères !

Mais aussi nul n'était plus convaincu que cet homme de foi du devoir d'affirmer la doctrine catholique dans toute son ampleur et dans toute son intégrité. Il avait vu les ravages que les sédui-

santes théories de Lamennais avaient faits jusque dans les rangs du sacerdoce et il appelait souvent notre attention sur l'Encyclique de Grégoire XVI fulminée contre ces erreurs. Plus tard, lorsqu'en 1864 le Saint-Siège renouvela cette condamnation et poursuivit le libéralisme sous tous ses déguisements, le baron della Faille fut des premiers à donner à son adhésion tout l'éclat et toute l'énergie possibles. Je vois encore, au second Congrès de Malines, cet admirable vieillard se dresser soudain sur son siège présidentiel et mettre fin à un débat qui menaçait de s'égarer, par ce bref mais significatif mot d'ordre : *L'Encyclique et l'Encyclique au sens de Pie IX!* (Applaudissements prolongés.)

Ce mot d'ordre, nous l'avons observé et nous nous promettons bien d'y demeurer fidèles. A nos yeux, l'enseignement du Pape est toujours opportun, toujours salutaire, et notre premier devoir est de le faire fructifier en nous et autour de nous. Notre temps, si épris de « libertés nécessaires », manque surtout de *vérités nécessaires*. Allons les chercher à leur source très-pure et pénétrons-en, par une irrigation continuelle, un sol autrefois généreux, maintenant desséché et stérilisé par le libéralisme.

*Nec fallere, nec falli*, c'est la devise des della Faille, et nous avons appris de notre éminent collaborateur à la pratiquer dans la vie publique. Nous ne voulons tromper personne sur nos principes; mais aussi nous entendons bien ne nous laisser tromper par aucun des subterfuges ou des déguisements de la secte libérale.

Journalistes catholiques, nous observons les conditions légales de la lutte où nous sommes engagés, mais nous descendons sur le champ de bataille avec un but parfaitement défini. Nous ne sommes pas des bohèmes de lettres, des étameurs de systèmes, vivant au jour le jour des hasards de la polémique, cueillant des sujets d'articles aux buissons du chemin et faisant la chasse aux portefeuilles (sourires) : à travers les vicissitudes de la politique, nous poursuivons la restauration du règne social de N. S. Jésus-Christ. (Très-bien.)

Nous sommes les soldats fidèles de ce souverain détrôné par l'athéisme révolutionnaire; nous travaillons à le réintroduire dans la vie des peuples et à faire rétracter ce sinistre principe de sécularisation, écho du prétoire de Pilate : « Nous ne voulons point que celui-ci règne sur nous ! » Mais, nous a-t-on dit, ce que vous poursuivez n'est ni pratique, ni possible.



Nous avons répondu que l'objection n'est ni catholique ni fondée. (C'est vrai!)

Dans un siècle ou la mécanique a percé les Alpes, la vérité saura bien traverser des montagnes de préjugés. Soyons, Messieurs, les ouvriers de ce tunnel! Si nos forces ne suffisent pas à le forer, n'oublions pas qu'il y a dans le catholicisme une dynamite divine qui triomphe de tous les obstacles et pénètre le granit de toutes les résistances. (Bravos répétés).

Né sommes-nous pas d'ailleurs les serviteurs du seul Pré-tendant qui puisse dire: « La parole est aux peuples repentants et l'heure est à moi? »

Voyez, depuis le commencement de ce siècle, que de conquêtes et de triomphes catholiques qui déconcertent toutes les prévisions humaines!

Lorsque Joseph de Maistre publia son livre *du Pape*, son éditeur eut toutes les peines du monde à écouler deux cents exemplaires de ce chef-d'œuvre; la thèse traditionnelle soutenue par l'immortel apologiste n'en a pas moins fait son chemin et, au temps marqué par la Providence, elle a resplendi, sous nos yeux, du victorieux éclat d'une définition dogmatique!

Il y a cinquante ans, qui eût cru possible la restauration de la hiérarchie catholique en Angleterre et en Hollande? Elle y est cependant établie maintenant et elle couvre de son bien-faisant réseau ces deux antiques fiefs de l'hérésie!

Il y a trente ans, il y a dix ans même, quel optimiste eût rêvé la fondation d'universités catholiques en France? Elles sont là cependant et l'épanouissement de leur première floraison promet des fruits magnifiques!

Il y a deux ans, en plein *Kulturkampf*, qui eût osé entrevoir l'envoi d'un légat apostolique à la cour impériale d'Allemagne? Eh bien! Messieurs, c'est la probabilité d'aujourd'hui, ce sera peut-être la nouvelle de demain!

Qu'importe d'ailleurs que d'autres que nous recueillent la moisson arrosée de nos sueurs? Notre mission n'est pas de réussir, elle est de travailler. — Écoutez une histoire empruntée aux modestes annales du *Bien public*:

Il y a quelque vingt ans, par une soirée d'hiver, un voyageur vint, dans nos bureaux, s'asseoir autour de la table de travail où nous étions réunis. C'était un abonné allemand, inconnu pour nous, mais qui, en déclinant son nom, nous pénétra d'une

respectueuse sympathie, le comte de Stolberg. Il s'intéressait à notre œuvre et n'avait pas voulu traverser la Belgique sans venir nous serrer la main. Voici le conseil que nous laissa ce grand chrétien : Courage, Messieurs ! Dieu vous appelle à bâtir la cathédrale des temps nouveaux. Nous sommes à la période laborieuse des fondations et des terrassements. Il faut creuser dans le roc, entasser les moellons, jeter les assises de l'édifice. Allons ! faites un bon et solide ouvrage. Vous ne verrez peut-être jamais le sanctuaire que vous aurez contribué à bâtir ; mais d'autres viendront après vous qui achèveront votre œuvre. Les murs s'élèveront, les colonnes se dresseront sveltes et fières, les voûtes entrelaceront leurs gracieuses nervures, les vitraux brilleront de mille feux, et devant l'autel étincelant d'or et de lumière, le peuple catholique chantera l'hymne de la délivrance et de la paix. Alors l'Église, toujours reconnaissante, se souviendra des ouvriers de la première heure, elle leur accordera une bénédiction et une prière, et ce sera pour eux la meilleure des récompenses. » (Longs applaudissements.)

Mes chers confrères de la presse catholique, ne trouvez-vous pas qu'envisagée sous cet aspect, notre tâche est assez grande et assez belle pour que nous puissions l'aimer avec passion et nous en montrer fiers ?

Se trouver tous les jours sur la brèche, au poste d'honneur, en face de l'ennemi ; servir d'écho à la parole du Vicaire de Jésus-Christ, propager les enseignements de l'épiscopat, se dresser comme la protestation du droit sur le cortège triomphal de l'iniquité ; poursuivre le mensonge, assister toutes les faiblesses contre toutes les oppressions ; être la voix qui console et qui acclame les proscrits et les persécutés pour la cause de Jésus-Christ ; célébrer le courage des confesseurs et les pacifiques conquêtes des missionnaires, défendre nos collèges et notre chère *Alma Mater* contre les empiètements du libéralisme, quêter pour le *Denier de Saint-Pierre* ou pour notre *Denier des Écoles*, pour la *Propagation de la Foi* ou pour les *Petites-Sœurs des pauvres*, seconder la science et l'art chrétiens dans leur heureuse renaissance, suivre le mouvement catholique dans toutes ses phases, accompagner l'Église dans sa route à travers les âges, essayer ses larmes et partager ses joies : voilà l'œuvre du journalisme religieux, et je plains ceux qui en méconnaîtraient la grandeur et la fécondité ! (Vives acclamations.)

Ce n'est du reste point parmi les catholiques que le journaliste dévoué à l'Église pourrait être encore considéré, suivant la parole d'un maître illustre, comme « la bête de somme du parti. » Le Saint-Siège a comblé la presse religieuse des plus précieuses distinctions, l'épiscopat l'encourage, la considération publique lui a fait une place honorable et honorée, et vous-mêmes, Messieurs, par la fête que vous nous donnez aujourd'hui, vous attestez tout à la fois votre affectueuse indulgence pour les ouvriers et votre estime pour l'œuvre à laquelle ils ont voué leur vie. (Bravos.)

Mais, vous l'avez compris, ces témoignages de sympathie, si honorables qu'ils soient, sont éphémères comme toutes les choses de ce monde et ne valent pas l'austère satisfaction du devoir accompli. C'est ce que nous dira désormais ce splendide crucifix, mémorial de votre affection fraternelle. Il nous enseignera que le journal, pour être un instrument de salut, doit être, comme la croix, un signe de contradiction ; il nous rappellera surtout Celui pour qui nous combattons et qui, nous l'espérons, sera un jour notre récompense.

Ah ! messieurs, laissez-moi vous le dire avec l'effusion qui convient à cette réunion chrétienne, ces espérances sont véritablement le trésor du journaliste catholique. J'en ai fait moi-même la récente expérience !... A ces heures d'angoisse et de fièvre où s'ouvrent devant l'âme inquiète les perspectives de l'éternité, savez-vous ce qui console, ce qui fortifie, ce qui rassure contre la terreur des jugements divins ? C'est la pensée de pouvoir dire au Souverain Juge : « Seigneur, je ne suis qu'un misérable pécheur et j'ai tout à craindre de votre justice ; mais écoutez votre miséricorde et daignez-vous souvenir qu'au temps de défaillance et d'abandon où vous m'avez appelé à vivre, j'ai servi votre Église, j'ai aimé votre Vicaire, je me suis placé aux côtés de votre sacerdoce outragé, je n'ai pas laissé votre cause sans défense et votre vérité sans témoin : ma parole et ma plume ont rendu témoignage de ma foi : *Credidi, propter quod locutus sum !* » (Sensation profonde.)

Je m'arrête, Messieurs, car il est temps de finir et l'émotion me gagne... Mes chers confrères du journalisme, honorons notre état et notre état nous honorera ; après avoir fait le mérite et la dignité de notre vie, il sera la consolation de notre mort. (Applaudissements.)

C'est dans ces sentiments que je vous propose un toast à

l'union, au développement et aux succès de la presse catholique ! (Bravos, longues acclamations.)

---

### MONSEIGNEUR ROBERT

Le nouvel évêque qui vient de s'asseoir sur la chaire de Marseille doit être signalé au public chrétien comme un archéologue très-distingué, qui a beaucoup mérité de la religion et de la science. En effet, dans ce nombre trop restreint de savants qui s'efforcent, à l'aide de fouilles habilement pratiquées dans le vieux sol chrétien, de restituer à l'Église quelques pages de ses glorieuses annales, Mgr Robert occupe une place d'honneur. Son épiscopat à Constantine a été vraiment fécond à ce point de vue. Attaché à cette antique terre des Cyrien, des Perpétue et des Augustin, il s'est appliqué, avec un zèle infatigable, à en faire revivre les nobles souvenirs. Exhumer de la poussière de curieuses épitaphes, retrouver des objets ayant servi au culte primitif, rencontrer les traces des vénérés sanctuaires, tels furent quelques-uns des résultats de ses laborieuses découvertes. Leur succès lui permit, entre autres choses, de ressusciter la mémoire de saints martyrs, oubliés depuis l'invasion des Barbares en Afrique, de constater la prompte diffusion du christianisme sur ce continent parmi les plus hautes classes de la société ; enfin, de reconnaître l'intime union des églises africaines avec leur illustre mère et maîtresse, celle de Rome.

Dans cette œuvre de restauration historique, le docte prélat était heureusement secondé par la Société archéologique de Constantine, qui est déjà arrivée au XVIII<sup>e</sup> volume de ses publications, mais surtout par les encouragements et les exemples de l'interprète le plus avisé des inscriptions et des antiquités chrétiennes. Nous avons nommé le célèbre commandeur de Rossi, qui s'est plu lui-même à attester, au dernier numéro de son bulletin, que Sa Grandeur le tenait au courant des découvertes opérées chaque jour dans son diocèse, avec des développements d'une si judicieuse portée, que ces communications auraient suffi à alimenter

une revue exclusivement africaine. Aussi les amis de la science sacrée, tout en applaudissant à son élévation sur le siège de saint Lazare, trouvent que c'est une perte pour l'archéologie chrétienne dont il s'était constitué le savant non moins qu'éclairé Mécène. Précieux emploi des heures laissées à un évêque par les devoirs de sa charge!

D'aussi louables sollicitudes lui acquirent la considération de tous les hommes voués à ces hautes connaissances, et notamment de l'éminent cardinal Pitra, qui a eu plus d'une fois l'occasion de l'apprécier à Rome même, et félicite aujourd'hui la moderne capitale de la Provence de posséder à sa tête, sous le rapport spirituel, un guide avancé dans l'intelligence des symboles mystiques. Ce sera donc un titre de plus à l'estime de ses nouveaux diocésains que ce souvenir des services signalés rendus par lui à l'érudition religieuse dans le cours de son épiscopat en Algérie.

Ne semble-t-il pas que les antiques monuments du pays évangélisé par la pieuse famille de Béthanie devraient tressaillir à la venue d'un maître si familier avec les secrets du passé? On peut être sûr que bien qu'en employant ses principaux soins aux âmes des fidèles, que le langage liturgique figure par les pierres vivantes de l'Église de Dieu, le premier pasteur étendra sa main vigilante sur les marbres et graphites témoins de la foi des premiers chrétiens. Tels se sont montrés à leur époque ces saints Pontifes dont l'histoire ecclésiastique garde le nom avec reconnaissance. Le saint pape Damase, voisin de l'ère des persécutions, se rendait souvent sous les voûtes des hypogées pour y recueillir les corps des généreux martyrs; il chantait leur triomphe dans des poèmes pleins d'une délicatesse et d'une simplicité touchantes. Son respect pour ces précieux restes allait si loin qu'il n'osait se préparer une sépulture au milieu d'eux, craignant de troubler leurs cendres par son contact. De son côté, saint Ambroise mettait tous ses efforts à retirer de la terre les reliques des martyrs qui avaient illustré Milan au jour de la lutte; il parvint ainsi à retrouver les saints Nabor et Félix et surtout les saints Gervais et Protais, dont le culte est

devenu populaire. Cette double invention le rendait si heureux qu'il se consolait de n'avoir pas été immolé lui-même comme ces vaillants athlètes. « Je n'ai pu, s'écriait-il, être martyr, mais j'ai trouvé des martyrs. » Enfin, pour en venir à un siècle plus rapproché du nôtre, le grave annaliste de l'Église, Baronius, ayant hérité du titre cardinalice des Saints-Nérée-et-Achillée, fit restaurer cette basilique avec une magnificence digne des plus insignes bienfaiteurs de la religion, afin de réinstaller dans une place de choix les corps de ces magnanimes héros de la foi. Rome tout entière sembla participer à ce triomphe.

Mgr Robert perpétuera au milieu de son peuple la tradition de ces hommes de Dieu. Déjà la simple inspection de son sceau épiscopal reporte la pensée à l'âge des catacombes. Là se voient réunis l'Agneau pascal immolé et victorieux, cette douce image du Christ si fréquente sous les fresques de la Rome souterraine, le palmier, emblème de résurrection et d'immortalité, et le fameux monogramme, première désignation du nom du Sauveur.

Dom CH. O. S. B.

## L'USINE DE LAFARGE (1)

### Chapelle, aumônier, écoles

Nous venons de parcourir rapidement ce qui a été fait aux usines de Lafarge pour le bien-être matériel des ouvriers. Mais tous ces efforts, tous ces sacrifices resteraient sans but et sans influence, sans le retour à la pratique religieuse ; et comment développer et entretenir la vie religieuse, sans une église et un prêtre ?

Nous avons donc fait construire une église à laquelle est attaché un aumônier logé à l'usine. Cette église se trouve au milieu des bâtiments de l'usine ; la porte ouvre sur la grand'route, elle est surmontée d'une statue de la Vierge Immaculée qui, du haut de sa tour, domine et protège l'usine ; de tous les points où il travaille, l'ouvrier peut voir Marie, le secours du chrétien, la consolatrice des affligés. Et, à propos de cette statue, permettez-moi une

(1) Suite et fin. V. le numéro précédent.

réflexion : la nature du travail de l'usine expose nos ouvriers à de graves accidents ; 150,000 mètres cubes de roches à extraire chaque année, sur un front de carrière qui dépasse en hauteur 110 mètres, la charge et le tirage de fours en feu, des machines, sont des causes perpétuelles d'accidents graves ; eh bien ! depuis 35 ans d'un travail pareil, nous n'avons eu à déplorer que trois accidents graves suivis de mort. Pour nous, pour nos ouvriers, cette protection spéciale est une merveille constante que nous attribuons à la protection de Marie et, par reconnaissance, chaque année, le 8 décembre, jour anniversaire de l'érection de la statue, la tour qui la supporte est splendidement illuminée, afin de rappeler aux ouvriers Celle qui a été établie la gardienne de l'usine. Hormis les mariages, baptêmes et enterrements, tous les exercices religieux se font à l'église. Le dimanche, on y célèbre deux messes, l'une à 5 heures du matin pour les ouvriers obligés à travailler la matinée du dimanche, pour tirage des fours, réparations extraordinaires ; et l'autre à 10 heures pour le public. Les exercices du mois de Marie s'y font avec une certaine solennité, et, à tour de rôle, un contre-maître fait la lecture.

Le jour de la Fête-Dieu, trois reposoirs s'élèvent dans l'usine : le premier à l'asile Saint-Jean ; le deuxième au milieu des logements, le troisième à la cantine. Ces reposoirs sont construits par les ouvriers et à leurs frais, et ceux-ci rivalisent de zèle à qui fera le mieux ; mais ne pensez pas, Messieurs, que ces autels improvisés brillent par l'or et l'argent ; rien de plus touchant, de plus poétique, que ces fleurs des champs, ces guirlandes de buis, ces fenillages empruntés à la montagne où se trouve l'immense carrière ; ces braves gens ont toute espèce d'inventions ; ils dérobent, par exemple, aux conduits de l'usine, un filet d'eau, au moyen duquel ils établissent un jet d'eau dans un bassin improvisé ; enfin, quand vient le grand jour, à l'issue de la grand'messe, la pauvre et modeste procession sort de l'église et le Dieu de l'Eucharistie, abrité par un dais que portent successivement les patrons d'abord, puis les principaux employés et contre-maîtres, à tour de rôle, parcourt la grande route qui traverse l'usine et va bénir par trois fois, d'abord les malades et les écoles, les logements d'ouvriers, et enfin la cantine, pour revenir triomphalement à l'église au chant du *Te Deum*. Cette année, la procession était suivie par 350 hommes environ, 200 femmes et les enfants des écoles, filles et garçons.

Ces écoles, dirigées par les Dames Trinitaires, sont fréquen-

tées par 30 garçons et 40 filles. Nous n'y admettons que les enfants de nos ouvriers résidant à l'usine; elles seraient bien plus nombreuses, si nous y admettions les enfants des ouvriers extérieurs; nous comptons le faire plus tard et, dans ce cas, nous aurons des Frères pour les garçons.

Nous allons, cette année, faire placer dans l'église un orgue, afin de rehausser les cérémonies du culte et surtout pour former des chanteurs, afin d'attirer à l'église et intéresser nos ouvriers. N'oubliez pas, Messieurs, à quelle population nous avons affaire, et songez que presque tous les ouvriers que nous embauchons sur la route ne savent pas même faire un signe de croix! Ceci me rappelle un fait passé il y a quatre ans. Lors du jubilé, nous fîmes venir un prédicateur pour donner une mission. La mission, annoncée le dimanche précédent, s'ouvrit le mercredi soir pour se terminer le dimanche matin; les prédications avaient lieu le soir après le travail, et y venait qui voulait. Ce fut vif et court; le premier jour, peu de monde; les jours suivants, l'église était comble. Avant de commencer les exercices, le prédicateur voulut faire dire à son auditoire un *Pater* et un *Ave*; hélas! la plupart ne savaient pas faire le signe de la croix! Cependant on écoutait avec plaisir, on chantait des cantiques. Enfin, le samedi soir, veille de la clôture, personne encore ne s'était présenté à confesse. Le missionnaire se désolait: « Ne vous tourmentez pas, mon père, lui dis-je; j'ai fait venir pour vous aider, ce soir, le curé de la paroisse. » Et, en effet, le soir, tard, on voyait des ombres en grand nombre passer et se rendre à l'église, et le lendemain 130 hommes environ, et de gros poissons, étaient tombés dans le filet et s'approchaient de la Table sainte. Le bon missionnaire, à la vue de ces retours si vrais, si sincères, à la vue de ces cœurs revenant à Dieu avec tant de simplicité, ne put retenir les larmes qui l'empêchèrent de parler après la communion, ainsi qu'il désirait le faire.

Le soir après vêpres, nous faisons la procession prescrite pour gagner le jubilé. Cette procession fut suivie par tous les ouvriers de l'usine, les femmes, les voisins; il y avait au moins 1,200 assistants. Je vous indique ces choses, Messieurs, afin de vous faire saisir notre but qui est de vaincre le respect humain; tous ces braves gens en procession sur une grande route, les femmes disant leurs chapelets, les hommes chantant, se compromettaient mutuellement à leurs yeux et aux yeux du public. Hélas!



c'était, il est vrai, le petit nombre qui avait fait son jubilé; mais tous commettaient un acte public de foi religieuse.

Pour nous résumer, les secours religieux se composent de l'église et de l'aumônier; des dames Trinitaires dirigent les écoles et l'hôpital; une congrégation de jeunes filles est fondée; nous allons successivement, et avec tous les ménagements que demande la situation particulière dans laquelle nous sommes, établir la confrérie des mères chrétiennes et un cercle catholique d'ouvriers, sous la direction de l'aumônier. Pour donner un peu de vie au cercle, afin de retenir nos jeunes gens, nous allons fonder un orphéon et une fanfare.

Voilà, Messieurs, ce qui a été fait pour les besoins matériels et religieux; mais que c'est peu en face des merveilles opérées par celui qui est si bien nommé l'apôtre de l'usine! Et si, parfois, nous nous prenons à nous décourager en face du peu de bien réalisé; si le ciel devient noir, si la tempête, nous enveloppant de toutes parts, nous nous sentons faiblir, nous n'avons qu'à jeter les yeux sur ce phare lumineux qui rassure et encourage; il nous indique la voie à suivre, nous montre le devoir à accomplir. Voilà le modèle, Messieurs, et en face de l'admirable organisation du Val-des-Bois, que sont les efforts que nous avons tentés? Que sont les résultats obtenus? Ce sera ce que la goutte d'eau est au pauvre; mais nous savons, nous, chrétiens, que notre divin Maître bénit les plus modestes efforts et, comme il nous est impossible de juger de la valeur réelle d'un acte humain dans toutes ses conséquences d'avenir, nous ne devons jamais cesser d'être humbles, ni nous décourager. Nous devons résolument marcher au but, en réalisant, dans le milieu où la Providence nous a placés, tout le bien possible. Celui-ci fait beaucoup, celui-là fait peu, mais tous deux, en faisant ce qu'ils peuvent, font l'œuvre de Dieu, et l'Auteur de tous biens saura faire lever le grain de senevé et en faire un grand arbre.

### Conclusion.

Je vous ai dit, Messieurs, ce qu'était l'état matériel et moral des usines de Lafarge, les efforts tentés pour améliorer l'un et l'autre; vous devez attendre de moi que je vous dise dans quelle mesure le but a été atteint; c'est ce qui me reste à vous exposer.

Comme amélioration matérielle, nous sommes arrivés à ceci : qu'un ouvrier gagnant une journée moyenne de 3 fr. 75 à 4 fr.,

et étant logé et nourri pour 40 fr., peut, en conservant 10 fr. pour son entretien, économiser 50 fr. environ par mois, qu'il peut mettre à la caisse d'épargne. En cas de maladie ou d'accident, il est soigné à l'hôpital de l'usine, ou il reçoit chez lui une indemnité de maladie par la caisse de secours. Les ménages logés à l'usine paient un loyer qui varie de 6 à 9 fr. par mois; ils ont les vêtements, le pain, le vin, la viande, les denrées alimentaires à bon marché, sont dans de très-bonnes conditions et peuvent faire des économies, surtout s'il y a un ou deux enfants qui travaillent.

Je vous citerai un exemple d'un des résultats obtenus. Un jeune homme, entré à la cantine, dénué de toutes ressources et, pour vous dire ce qu'il était, obligé de vêtir le fameux vêtement de pouilleux, a quitté l'établissement à 32 ans, avec une économie de 3,500 fr. à la caisse d'épargne; il a épousé une jeune fille qui lui en a apporté à peu près autant; il a acheté une petite propriété et vit heureux. Si donc nous pouvions amener tous nos ouvriers et tous nos ménages à la pratique religieuse, sans aucun doute, la petite colonie de Lafarge jouirait d'une grande prospérité matérielle. C'est donc là le point capital : faire des ouvriers chrétiens, non-seulement pour faire leur bonheur à venir, mais aussi assurer leur bonheur en ce monde; et, à ce point de vue, quel progrès avons-nous réalisé? Le voici : Toutes les familles logées à l'usine remplissent leurs devoirs religieux, tous les contre-mâtres et employés remplissent leurs devoirs religieux. Aux premières Pâques faites dans l'église, le patron était à peu près seul; cette année, cent cinquante hommes et cent femmes environ l'accompagnaient à la Table Sainte. La présence des religieuses produit un excellent effet; la congrégation des filles est appelée également à faire du bien; les prédications de l'aumônier, les cérémonies du culte, faites avec une certaine pompe, tout cela contribue à réconcilier avec l'Église cette population presque nomade.

Notre système d'amélioration est basé sur la liberté; nous ne voulons forcer personne, nous offrons la possibilité de faire le bien, nous ne cachons pas la joie que nous éprouvons d'un retour à Dieu; mais nous traitons également, avec la même justice, avec la même affection, celui qui pratique et celui qui ne pratique pas; nous voulons des retours vrais, et non éphémères, et notre plus grande peine serait de faire des hypocrites.

Les ouvriers le savent : aussi, rien de si intéressant pour nous que d'observer la marche de cette influence occulte sur le cœur de l'ouvrier ; nous le voyons attentif d'abord, puis ébranlé, puis ému, et enfin il se rend.

Mais, Messieurs, c'est long, le vent de la grâce souffle où il veut et quand il veut ; il faut s'armer de patience, quand on tient à faire le bien dans de tels milieux et surtout s'armer d'une grande tolérance et charité.

J'ai nommé la charité ; un mot, Messieurs, en finissant, sur *le seul, l'unique* moyen d'action qui soit réellement efficace sur les ouvriers. Acquérir de l'influence, moraliser une population imbue de toutes sortes de préjugés, rendre ces natures sobres, chastes, aimantes, reconnaissantes, les donner à Dieu, ce n'est pas, soyons-en certains, au moyen de la vie à bon marché que vous leur procurez ; ce n'est pas au moyen de sacrifices pécuniaires, d'écoles, de soins donnés aux malades, de caisse de secours... ; je dirai même que ce n'est pas seulement en leur procurant des secours religieux. Vous avez beaucoup fait, en faisant tout cela ; mais, pour réconcilier le patron avec l'ouvrier, pour résoudre la fameuse question ouvrière, vous n'avez, hélas ! rien fait. Mais il y a plus, tous ces moyens se tournent contre vous ; l'ouvrier, dans le fond de son âme, se dit : Sur ce vêtement, cette nourriture moins chère que chez le voisin, mon patron y gagne. Pour toutes les autres institutions ? il faut bien qu'il le fasse, car, s'il ne le faisait pas, nous quitterions ses ateliers, et pour un travail aussi pénible, comment ferait-il ? C'est son intérêt qui le guide, et, en définitive, il est riche, cela ne lui coûte pas grand'chose et il ne fait que remplir son devoir.

Il a presque raison, cet ouvrier, et pensez-vous qu'aux usines de Lafarge, s'il n'y avait que les institutions dont nous avons parlé, la paix sociale y régnerait, et que Dieu y serait aimé ? Non, Messieurs, les âmes ne s'achètent pas avec de l'argent ; elles ont un autre prix et le rachat et la conquête d'une âme, vous ne l'obtenez qu'avec le don de vous-mêmes. Donc, Messieurs, après avoir donné surabondamment à l'ouvrier tous les avantages dont nous avons parlé, nous n'avons rien donné si nous ne nous donnons nous-mêmes, et plus la distance est grande entre l'ouvrier et le patron, plus cet ouvrier est pauvre, délaissé, couvert de haillons, je dirai même vicieux, plus l'amour de son patron le touche et plus l'influence est

grande : c'est donc en se donnant que les patrons chrétiens pourront exercer une salutaire influence et sauver les âmes de leurs ouvriers.

Aux usines de Lafarge, avons-nous eu le bonheur de réussir au moins en partie? Quelques traits, et je termine, nous donneront la mesure de ce degré d'influence.

Un ouvrier, père de famille, a le pied pris dans un engrenage. On arrête à temps la machine, mais la blessure est horrible, les souffrances intolérables ; deux médecins, appelés en toute hâte, déclarent qu'il faut ou couper la jambe, ou faire l'opération d'une partie du pied ; sans cela le blessé est perdu. Cet ouvrier refuse de se laisser opérer ; l'insistance de sa femme, de toute sa famille, rien n'y fait. Puis, se ravisant : « Je veux bien, dit-il, mais à une condition : que toute ma famille s'éloigne, que mon patron seul reste, qu'il me tienne les mains et que les médecins fassent l'opération. » Eh bien ! Messieurs, pendant tout le temps qu'a duré cette horrible opération, l'ouvrier, sa main dans celle de son patron, le regardant tout le temps, n'a pas versé une larme.

Un autre, père de famille aussi, boucher à l'usine, qu'il habitait depuis plusieurs années, est atteint d'une maladie de poitrine. C'était un brave homme, bon père de famille, mais malheureusement éloigné de la pratique religieuse. Il déclinaît chaque jour, il n'avait que peu d'heures à vivre et ni sa femme, ni sa famille, ni même l'aumônier ne savaient comment lui parler de confession. Cependant le cas était pressant. Que fait le patron ? Dans une de ses visites, il dit à cet ouvrier : Mon ami, veux-tu me faire bien plaisir ? — Je veux bien, tout ce que vous voudrez, dit notre malade, en réunissant toutes ses forces pour se soulever un peu. — Eh ! bien, répond le patron, il faut te confesser. — A l'instant, puisque cela vous fait plaisir ; et ce brave ouvrier, revenu à Dieu pour l'amour de son patron, est mort le lendemain après avoir édifié toute l'usine par sa foi et sa résignation ; il est mort comme un prédestiné.

Un père de famille, logé à l'usine et très-pauvre, perd un jeune enfant. Le patron, dans sa visite habituelle, tâche de consoler cette famille en pleurs, fait faire le petit cercueil, l'orne de fleurs et paie la dépense. Deux ans après, ce même patron a le malheur, lui aussi, de perdre un petit enfant et, le cœur brisé, se retire chez lui, ne voulant voir personne. Un homme se présente ; il insiste pour voir le patron ; on lui

lui répond que c'est impossible. Il ne se décourage pas, reste à la porte; enfin, au bout de plusieurs heures, le patron descend et demande à cet ouvrier ce qu'il veut : « Vous voir, répond-il, vous êtes dans la peine et je viens vous rendre ce que vous avez fait pour moi. » Le patron, ému jusqu'aux larmes, lui serre la main; il avait oublié ce qu'il avait fait lui-même.

Un autre, un chauffeur, mort il y a un an, après être resté vingt ans à l'usine, a voulu en mourant avoir devant lui, attachés aux rideaux de son lit, l'image du Christ et la photographie du frère de celui qui a l'honneur de vous parler, mort il y avait un mois à peine.

J'ai fini, Messieurs, et vous jugerez si de pareils résultats peuvent s'obtenir avec quelques vêtements à bon marché ou des bons de pain au-dessous du cours?

Vous direz avec moi : Non, évidemment non.

---

## L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE.

Le Saint-Père vient d'adresser le bref suivant au R. P. H. Ramière, de la Compagne de JÉSUS, Directeur général de l'Œuvre de l'*Apostolat de la prière*, et de la publication périodique portant le titre de *Messenger du Cœur de Jésus* :

### LÉON XIII, PAPE

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique. Si Moïse, par ses prières, Notre cher Fils, arrêta souvent le bras du Seigneur irrité contre son peuple rebelle; si, en levant ses mains au ciel, il mit en déroute les Amalécites qui luttaient contre Josué; si, à la voix de Samuel, criant au Seigneur, en faveur d'Israël, les Philistins furent taillés en pièces; si le prophète Élie, par ses supplications, obtint une pluie que le ciel ne versait plus depuis trois ans et six mois; si la prière de Joachas, tout pécheur qu'il était, put délivrer Israël de la main des rois de Syrie, Hazaël et Benadab; si, dans la suite, par l'invocation de la divine Majesté, les ennemis du nom chrétien furent défaits tant de fois, le Christ ayant dit lui-même : *Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, je le ferai*; c'est bien avec raison que se montre glorieusement parée du nom d'*Apostolat* cette Association de

prières qui demande avec persévérance au Seigneur de renouveler, dans les besoins actuels de l'Église, les merveilles accomplies autrefois par les Apôtres, et souvent, dans la suite, par les hommes apostoliques : qu'il daigne, par sa puissance, terrasser les forces de l'enfer ; qu'il dissipe les efforts de la malice humaine et de l'impiété ; qu'il éclaire les âmes, aveuglées par les ténèbres de l'erreur ; que les mœurs soient réformées ; que les ministres sacrés soient animés d'un zèle ardent ; que la piété fleurisse partout, et que l'Église, délivrée de toutes les adversités, serve le Seigneur dans la paix et la liberté ! Mais comme cet Apostolat ne peut recevoir son efficacité que de Celui qui unit en Lui-même une charité infinie à une puissance sans bornes, c'est avec grande opportunité que vous, cher Fils, et vos Associés, avez formé le dessein de porter, par votre *Messenger du Cœur de Jésus*, les pensées et les affections des fidèles vers le très-saint Cœur de Jésus, d'où l'Église a découlé comme de sa source, et dans lequel elle trouve une charité ineffable. Pour obtenir ce résultat, vous vous appliquez à mettre sous les yeux des fidèles les richesses inépuisables de la charité de ce Cœur divin ; afin que, considérant dans le Fils de DIEU uni à notre nature le commencement et la fin de toutes les choses créées par Lui, ils apprennent à Lui rapporter, comme à leur centre véritable, les différents événements, comme étant ordonnés pour sa gloire et pour l'utilité de son Église. Vous les exhortez à puiser dans cette considération un nouveau courage, pour faire tourner toutes choses, autant qu'ils le peuvent, vers cette même fin ; à unir avec plus de zèle leurs prières à la prière perpétuelle de ce Cœur sacré, laquelle leur fera enfin obtenir ce qu'ils souhaitent et espèrent. Or, Nous Nous réjouissons que votre dessein ait attiré la piété des fidèles au point que vos publications, traduites en plusieurs langues, vous ont gagné d'innombrables lecteurs. Vos efforts doivent nécessairement amener la propagation du culte du sacré Cœur et fortifier la foi et la charité des fidèles ; il est donc impossible qu'ils ne soient pas salutaires au peuple chrétien, et qu'ils ne hâtent point les jours de la miséricorde. Nous présageons cette noble récompense à vos travaux et à ceux de vos Associés, tandis que Nous vous accordons avec tendresse, à vous, Cher Fils, à eux, à tous ceux qui favorisent votre entreprise, Notre Bénédiction apostolique comme gage de la faveur céleste et comme témoignage de Notre bienveillance paternelle.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 23 septembre de l'an 1878, la première année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, Pape.

Voici le texte latin de ce bref :

LEO PP. XIII

DILECTE Fili, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Si Moyses, Dilecte Fili, precibus saepe continuit Domini dexteram in rebellem populum iratam ; si idem, elatis ad cœlum manibus, profligavit Amalecitas contra Josue pugnantes ; si Samuele clamante ad Dominum pro Israel, caesi fuerunt Philistæi ; si Elias instanter orans pluviam tribus annis et sex mensibus cohibitam impetravit ; si Joachaz, licet peccatore, orante, liberatus fuit Israel de manu Hazaelis et Benadad regum Syriæ ; si postea toties, implorato divino numine, christiani nominis hostes fusi fuerunt ; et Christus ipse dixit : *Quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, hoc faciam* : merito sane *Apostolatus* nomine decorata præfertur illa precum consociatio, quæ perseveranter postulat, id a divina virtute fieri in præsentibus Ecclesiæ necessitatibus, quod alias ipsa perfecit per Apostolos, et haud raro postea per apostolicos viros ; nempe, ut conterantur vires inferorum, disjiciantur humanæ malitiæ et impietatis molimina, illustrentur obfuscatæ errorum caligine mentes, reformentur mores, ferveat sacrorum ministrorum zelus, pietas novo vigore ubique floreat, et Ecclesia ab omnibus adversitatibus expedita secura Domino serviat libertate. Verum cum *Apostolatus* iste non aliunde valeat efficaciam mutuari suam, quam ab Illo, qui infinitam in se caritatem cum omnipotentia conjungat ; peropportune tu, Dilecte Fili, sociique tui mentes affectusque fidelium intendere statuistis per vestrum *Nuntium Sacri Cordis* in sanctissimum Cor Jesu, a quo sicuti manavit Ecclesia, sic ineffabili amore diligitur. Quod ut assequamini, fidelium oculis objicere studetis inexhaustas divini hujus Cordis caritatis divitias, ut ipsi in Filio DEI nostræ copulato naturæ principium spectantes et finem eorum omnium, quæ per Ipsum creata fuerunt, varios rerum eventus, ad Ipsum veluti ad proprium centrum referre discant, utpote ad ejus

gloriam et Ecclesiæ utilitatem ordinatos ; inde vero novos sumant animos ad universa, pro viribus, convertenda ad eundem finem, et ad jungendas impensius preces suas perpetuæ sacratissimi illius Cordis orationi, per quam denique consequantur quod optant et expectant. Gaudemus autem, consilium vestrum sic illexisse fidelium pietatem, ut scripta vestra pluribus edita linguis innumeros vobis lectores conciliaverint. Quod cum necessario debeat adducere propagationem cultus Sacratissimi Cordis, fidemque confirmare et caritatem ; nequit salutare prorsus non esse christiano populo, et non maturare misericordiæ dies. Nobilissimum hoc præmium ominamur laboribus tuis et sociorum tuorum, Dilecte Fili, dum Apostolicam Benedictionem, superni favoris auspiciem, et paternæ Nostræ benevolentiae testem, tibi, illis ac ceteris omnibus, qui incepto tuo suffragantur, peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 23 septembris anno 1878.  
Pontificatus Nostri anno primo.

LEO PP. XIII.

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE.

30 octobre.

Voilà le mois d'octobre qui s'achève, et, malgré les efforts des haussiers, la Bourse languit : pas de confiance, pas d'affaires. Ce qu'on vend, par exemple, avec un remarquable entrain, ce sont les fonds italiens et les fonds turcs ; qui pourrait avoir confiance dans les plans financiers de l'Italie, qui aboutissent tous à de nouveaux déficits ? qui pourrait avoir confiance dans les finances turques, au moment où l'empire ottoman s'effondre de toutes parts ? Le nouvel emprunt égyptien est mieux vu, parce qu'il a été conclu avec la maison Rothschild, qui a confiance dans MM. Rivers Wilson et de Blignières, l'un Anglais, l'autre Français, chargés de veiller à la bonne administration des finances du khédivé. La maison Rothschild est aussi en négociation pour l'emprunt russe extérieur (deux milliards), qui doit être garanti par les produits du monopole de la rente des tabacs et par les revenus des forêts. Mais ces emprunts eux-mêmes, ceux qui inspirent le plus de confiance au point de vue exclusivement financier, contribuent à exciter les défiances, parce qu'ils sont plutôt des emprunts de guerre que des emprunts de paix. Pour nous, c'est avec peine que nous verrions l'argent français se



détourner des entreprises françaises pour servir aux projets plus ou moins hostiles de l'étranger.

Somme toute, la campagne d'hiver ne s'annonce pas sous d'heureux auspices.

A la Bourse d'aujourd'hui, 30 octobre, le 3 0/0 ordinaire, le 3 0/0 amortissable, le 4 1/2 et le 5 sont restés respectivement à 75,25, à 78, à 104,75 et à 112,90.

Pendant que s'achève l'Exposition et que l'on s'occupe de la distribution des prix, qui a excité tant de mécontentements, la question des vendanges et des semailles, bien plus importante, occupe avec raison le monde rural. La vendange est terminée, elle s'est faite généralement dans de bonnes conditions; la qualité sera bonne et la hausse des prix le marque suffisamment; la quantité sera moyenne, d'environ 50 millions d'hectolitres. Le temps a été aussi favorable aux semailles jusque dans ces derniers jours, où la pluie est venue déranger cette opération. Mais on compte sur une amélioration qui permettra de l'achever dans de bonnes conditions. Prions Dieu de nous accorder une meilleure récolte l'année prochaine, et travaillons à nous rendre dignes de cette bénédiction du ciel.

A. F.

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

15. **Le Purgatoire**, par le Père Munford, et *Le Purgatoire*, par sainte Catherine de Gênes, publiés par le P. Marcel Bouix, de la Compagnie de Jésus; in-12 de xxx-302 pages; Paris, 1878, à l'imprimerie-librairie de l'Œuvre de Saint-Paul, rue de Lille, 51; — prix: 1 fr. 50.

Voici un excellent volume sur le Purgatoire, et que nous ne saurions recommander trop vivement au commencement de ce mois consacré au souvenir des morts et aux prières faites pour ceux qui n'ont pas encore achevé de se purifier dans le Purgatoire: c'est un véritable service que le R. P. Bouix vient de rendre à la piété des catholiques, en publiant deux traités très-peu connus, dont l'un, celui du P. Munford, l'un des généreux confesseurs de la

foi en Angleterre au XVII<sup>e</sup> siècle, répond à l'attente des plus sçavants en même temps qu'il se trouve à la portée des plus simples; dont l'autre, celui de sainte Catherine de Gênes, unit à la plus rigoureuse orthodoxie la plus sublime mysticité, comme on peut l'attendre de cette sainte que saint François de Sales appelle à juste titre un *Chérubin* et un *Séraphin*, chérubin en lumière, séraphin en ardeur. Le R. P. Bouix a joint à ces deux traités: 1<sup>o</sup> Une introduction dans laquelle il fait connaître l'Institut des religieuses auxiliatrices des âmes du Purgatoire, fondé à Paris le 19 janvier 1856; 2<sup>o</sup> la Doctrine du P. de La Colombière sur le Purgatoire; 3<sup>o</sup> la Doctrine du B. Pierre Le Fèvre sur le même sujet; 4<sup>o</sup> le Discours prononcé par saint Ber-

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

nard à la mort de Gérard; son frère. Ce livre est donc complet, et nous nous faisons un devoir de répéter qu'il est recommandable sous tous les rapports.

16. **Almanachs.** — *Le coin du feu*, almanach illustré pour l'année 1879, 126 pages, 50 c. l'exemplaire, 65 cent. par la poste; — *Almanach du laboureur*, 104 pages, 25 cent. l'exemplaire, 35 cent. par la poste; — *Almanach de l'atelier*, 104 pages, même prix que les précédents; — forte remise pour ces almanachs pris en nombre; ils se trouvent rue Furstenberg, 6, à Paris.

L'Almanach est le livre de tous; celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée; l'ouvrier, pour lire des historiettes; l'homme de loisir, pour se délasser. Aussi, chaque année, ce petit livre se répand par millions d'exemplaires,

qui se débitent aux vitrines des libraires, parfois même des cabarets, qui se colportent dans les foires, et se donnent en cadeau d'étrennes. Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas négliger; car les ennemis de l'Eglise se font de l'almanach une arme funeste et meurtrière. Parmi les Almanachs utiles, nous signalons avec confiance aux hommes de bien les *Almanachs du Laboureur, de l'Atelier, et du Coin du feu*, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grosses. Si, pour les répandre, nous avons l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des francs-maçons; si nous les vendions dans les foires, chez les libraires; si nous les donnions à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placerait bien vite un nombre considérable d'exemplaires, et le bien se ferait sur une vaste échelle.

---

## DERNIERES NOUVELLES

Des élections générales ont eu lieu, dimanche dernier, en Suisse, pour le renouvellement du Conseil national (Chambre des députés). L'échec des radicaux a été complet; la majorité leur échappe et revient aux conservateurs, protestants et catholiques. Le radicalisme est battu, même à Genève; à Fribourg, grâce à l'action de la presse catholique, 15,000 voix conservatrices contre 1,700 voix radicales. Pour la première fois depuis 1848, les catholiques du Jura seront représentés dans le Conseil national. Il est permis de compter, sinon que pleine justice sera rendue aux catholiques dans le Jura bernois et à Genève, mais qu'il y aura au moins une détente dans les rapports confessionnels.

---

Le gérant : P. CHANTREL.

# ANNALES CATHOLIQUES



## CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Les Chambres françaises : Sénat; Chambre des députés, invalidation de M. Alfred Laroux. — Inquiétudes des opportunistes. — Rapports entre le Saint-Siège et l'Allemagne; politique du Centre. — Les catholiques italiens et les élections; attitude de l'*Unità cattolica*. — Le traité de Berlin. — Question de l'Afghanistan.

7 novembre 1878.

Nos Chambres se remettent peu à peu à la besogne, et la Chambre des députés est en plein travail... d'invalidations.

Au Sénat, rien encore de sérieux. La séance du jeudi 31 octobre, qui n'a duré que quelques minutes, s'est terminée par le vote du renvoi au lundi 4 novembre du scrutin pour la nomination d'un secrétaire en remplacement de M. Vandier. Cette nomination s'est enfin faite le 4; M. Léon Clément a été élu par 118 suffrages contre 99 et a été proclamé secrétaire du Sénat. Puis on s'est occupé de la fixation de la date de l'élection de trois sénateurs inamovibles, date qui a été fixée, après un court débat, au vendredi 15 novembre. La prochaine séance aura lieu aujourd'hui jeudi, 7 novembre.

A la Chambre des députés, deux séances animées, le 4 et le 5. Il s'agit d'invalider des députés de la droite; les passions se réveillent.

La Chambre est mise en haleine par le dépôt de divers projets de loi et de divers rapports, entre autres le dépôt par M. Bardoux d'un projet de loi relatif à l'organisation de l'enseignement primaire supérieur, lequel projet est renvoyé à la commission de l'enseignement primaire. M. Waddington dépose le *Livre jaune* contenant les documents relatifs aux affaires d'Orient et au Congrès de Berlin, et la représentation commence.

C'est M. Alfred Laroux, élu dans la 2<sup>e</sup> circonscription de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte (Vendée), qui est sur la sellette. Le bureau chargé de l'examen de cette élection conclut à la validation; M. Clémenceau, qui ne connaît pas la clémence, prouve, par un interminable discours, que cette conclusion est mauvaise, parce que l'élection est entachée de candidature officielle, et malgré les bonnes raisons que donnent le

Rapporteur et M. Alfred Laroux, l'élection est annulée. Notons que M. Paul de Cassagnac a trouvé moyen, dès ce premier jour, de se faire rappeler à l'ordre en disant : « Il n'y a rien de commun entre le président de la République et nous depuis son parjure ! » Le lendemain, mardi 5 novembre, c'est le tour du terrible bonapartiste qui a nom Paul de Cassagnac. Grande foule ; il est visible que l'on compte sur des incidents émouvants, et l'on n'a pas été trompé. Mais la discussion sur la validation de M. de Cassagnac n'est pas terminée ; elle a été renvoyée au jeudi 7 ; notre numéro sera tiré avant que nous puissions en connaître le résultat définitif. Nous y reviendrons donc dans notre prochain numéro. L'issue n'en paraît du reste pas douteuse : M. de Cassagnac sera invalidé.

Les victoires parlementaires des radicaux opportunistes et autres, n'empêchent pas M. Gambetta d'avoir quelques ennuis. Parmi les sujets de ses préoccupations, on cite, notamment, les suivants :

1° L'échec des radicaux suisses aux dernières élections ; il est frappant, en effet, de voir succomber le parti de la persécution antireligieuse chez nos voisins, au moment même où l'on inaugure en France ce même système de persécution.

2° Certains choix faits par les conseils municipaux, le 27 octobre. Il paraît qu'on les conservateurs ont été battus, ce n'est pas précisément au profit de la république opportuniste.

3° Les révélations que paraît devoir amener la tentative régicide de Moncasi, révélations qui laisseraient entrevoir un rapport de M. de Chaudordy, notre ambassadeur à Madrid, à notre gouvernement.

4° Le langage de la presse officieuse allemande à propos de cette tentative. Il est à remarquer, en effet, que l'organe attitré du prince chancelier, après avoir protesté des sympathies allemandes pour la dynastie espagnole, représente les ennemis de cette dynastie comme se trouvant non-seulement en Espagne, mais aussi au dehors et particulièrement en France.

5° Enfin, on est fort contrarié de la façon dont s'achève l'Exposition, au milieu du mécontentement général et des récriminations de toute sorte. On remarque beaucoup la façon dont les commissaires étrangers de l'Exposition viennent de témoigner à MM. Teisserenc de Bort et Krantz leur satisfaction et leur reconnaissance. Priés, dans leur dernière réunion générale, de

voter l'offre à ces deux personnages d'un souvenir artistique, ils ont repoussé la proposition à l'unanimité moins deux voix.

On ne dira pas, sans doute, que ces étrangers ont obéi, dans la circonstance, à des préventions politiques.

Bien des nuages, on le voit, troublent la sérénité du ciel opportuniste.

En Allemagne, le puissant Chancelier ne voit pas non plus que tout aille à sa volonté. Il a sa loi, et il l'applique sans pitié; mais il est trop intelligent pour croire que cette force légale suffit à lui procurer le triomphe. Le socialisme, qui se cache, n'en est que plus redoutable; il est certain, comme l'a dit l'empereur Guillaume, que le sentiment religieux seul est assez fort pour combattre un mal qui vient de l'absence de religion en haut et en bas.

C'est pourquoi on se demande avec une inquiète curiosité où en sont les négociations avec le Saint-Siège. Sur ce point, la *Germania*, s'occupant de ces négociations et de l'attitude du centre vis-à-vis du gouvernement allemand, fournit de précieux renseignements dans un remarquable article que nous reproduisons d'après le *Courrier de Bruxelles* :

En faisant connaître notre manière de voir concernant l'état actuel des pourparlers engagés entre Rome et Berlin, nous avons constaté que le Saint-Siège est tout disposé à conclure la paix. Il serait à désirer qu'il en fût de même du gouvernement prussien; mais vu la façon dont sont traitées les victimes du *Kulturkampf*, il est difficile de croire aux sentiments pacifiques et bienveillants du pouvoir, quoique les officieux en aient fait récemment grand bruit. Au moment où l'on entrait en négociation avec le Saint-Siège, il était aisé d'éviter toute rigueur dans l'exécution des lois de mai. On n'a point agi de la sorte, et c'est pourquoi notre confiance dans l'heureuse issue des négociations est bien minime.

A l'exemple de la *Gazette de la Croix*, on a essayé de différents côtés de déterminer les limites dans lesquelles l'État et l'Église pouvaient se faire de mutuelles concessions, pour trouver ainsi le moyen de mettre terme à une lutte exécrée de tous. Il est à regretter qu'une méconnaissance absolue des principes catholiques, une aveugle prévention contre l'Église et ses institutions, une grande ignorance de la législation civile-ecclésiastique d'autres pays altèrent et troublent le jugement de ceux qui se livrent à de semblables recherches. Quand on prétend encore toujours qu'ailleurs l'État exerce dans le domaine des choses ecclésiastiques des droits aussi étendus ou plus importants encore que ceux stipulés dans les lois de mai, on tombe dans une

erreur inexcusable, puisque des jurisconsultes qui nous sont hostiles ont dû reconnaître que nulle part l'État n'élève vis-à-vis de l'Église autant de prétentions qu'en Prusse. Du reste, quoique ces tentatives et ces recherches soient faites souvent dans d'excellentes intentions, elles n'aboutissent à aucune conclusion satisfaisante, car, quelque bienveillant que l'on soit, on part toujours de ce principe faux qu'il appartient à l'État de déterminer seul les limites de son pouvoir, et conséquemment on exige que l'Église commence par se soumettre aux lois de mai, que le gouvernement s'entendrait alors pour réviser. A en croire le *Standard*, le gouvernement prussien aurait déjà fait à Pie IX, de sainte mémoire, des propositions de paix assez avantageuses, pourvu que le Pape consentit à reconnaître, ne fût-ce que tacitement, les lois de mai, qui auraient été modifiées ensuite ; mais les négociations n'auraient pas abouti, le Saint-Père exigeant des garanties pour l'exécution des promesses qui lui étaient faites. Nous tenons cette information pour inexacte dans sa dernière partie ; mais l'attitude que l'on prétend avoir été celle du gouvernement sous le règne de Pie IX s'accorde parfaitement avec certains sentiments et certains courants qui se sont fait jour en 1876. On croyait alors se placer sur le terrain des principes pour arriver à un accommodement ; aujourd'hui, au contraire, d'après la lettre du prince héréditaire, on semble vouloir laisser de côté la question de principe et ne s'occuper que des détails pratiques pour essayer d'arriver ainsi à une solution.

Pour sortir de la situation actuelle, le gouvernement pouvait prendre une double voie : il pouvait légiférer par lui-même ou entrer en pourparlers avec Rome. Dans le premier cas, la paix se serait faite par le rétablissement de l'article de la Constitution abrogé en 1875, ou du moins une révision radicale des lois de mai aurait calmé la lutte et préparé une entente avec Rome. Dans le second cas, on aurait abouti plus aisément à un accord avec le Saint-Siège, dont le concours est d'ailleurs indispensable pour aplanir une foule de difficultés.

C'est dans cette dernière voie que le gouvernement s'est engagé ; nous lui en savons gré et nous saluerions avec joie, comme nous l'avons dit souvent, le résultat que pourraient avoir ses démarches. Nous avons déclaré aussi que si la paix était conclue et loyalement exécutée, par là même le Centre perdrait en bien des points qui touchent aux affaires religieuses tout motif d'opposition, et que dans l'hypothèse d'un revirement dans la politique du gouvernement, l'attitude de notre parti lui serait plus favorable même en ce qui concerne d'autres matières. Le Centre n'a jamais fait opposition au gouvernement pour le plaisir d'en faire, pas même au plus fort du *Kulturkampf* ; il faut méconnaître ou ignorer absolument la réalité des faits pour accuser le Centre d'opposition systématique.

En attendant, les débats sur la loi contre le socialisme ont extraor-

dinairement excité les esprits contre le Centre. On ne s'est pas fait faute de dénoncer son attitude au peuple comme étant la cause de l'insuccès des entrevues de Kissingen. On s'est efforcé de discréditer partout la fraction du Centre et de semer la division dans ses rangs. Ces odieuses manœuvres n'ont eu naturellement aucun résultat. Des tentatives pour amener le Pape à exercer son influence sur le Centre au profit du gouvernement ne réussiront pas mieux. Si semblables tentatives ont été faites, elles ont à coup sûr échoué.

Nous avons toujours regretté que des visées purement politiques se soient fait jour dans les négociations avec Rome et aient embrouillé davantage des questions déjà fort compliquées par elles-mêmes. On peut réparer cette faute en faisant rigoureusement abstraction de toute considération politique pour traiter avec le Saint-Siège des affaires ecclésiastiques. Naguère la *Gazette de l'Allemagne du Nord* nous annonçait d'un ton menaçant que le Pape ferait la paix avec Berlin par-dessus la tête du centre. L'étroitesse de son esprit trompe la *Gazette* sur la réalité des choses et ne lui laisse pas soupçonner que rien ne serait plus agréable au centre que l'accomplissement de pareille menace. Aussi longtemps que l'on rattache la solution de la question religieuse à l'attitude du centre dans les questions politiques, aussi longtemps que l'on veut profiter des affaires religieuses pour atteindre certains buts politiques, les négociations demeureront infructueuses. Si l'on veut la paix pour elle-même, on l'aura ; mais si l'on recherche quelqu'autre chose à côté de la paix, et si l'on recherche ce quelque chose d'autre avec plus d'ardeur que la paix même, alors le Saint-Siège, malgré son amour pour la concorde et malgré tout l'empressement qu'il a montré d'en arriver à une entente, ne pourra rien faire pour hâter le moment si vivement désiré de la conclusion de la paix.

M. de Bismark fera bien de méditer cet article.



Les catholiques d'Italie vont-ils prendre une nouvelle attitude ? On pourrait le croire en lisant l'*Unità cattolica* de Turin, que dirige avec tant de vaillance et d'habileté M. l'abbé Margotti. Jusqu'ici, l'éloquent publiciste avait soutenu cette formule au sujet des élections politiques : *Nè eletti, nè elettori*, ni élus, ni électeurs. Aujourd'hui, voyant que le suffrage universel va être introduit en Italie, il dit : « L'universalité du vote nous sauve des « embarras précédents, des intrusions gouvernementales, des « violences, des actes d'arbitraire, des exclusions. Le peuple « catholique est appelé à manifester les principes de sa foi et les « affections de son cœur. C'est une ère nouvelle qui s'ouvre, et « peut-être est-ce une porte de salut que la Providence nous

« ouvre. Les ennemis mêmes de l'Église sont condamnés à en « préparer le triomphe, et nous devons saisir l'arme qu'ils nous « mettent entre les mains. »

Nous avons moins de confiance que l'*Unità* dans le suffrage universel, qui fonctionne si singulièrement en France; mais il se peut que le suffrage universel se comporte mieux en Italie, où le peuple est resté plus foncièrement religieux, et nous pensons que M. l'abbé Margotti, si soumis et si dévoué au Saint-Siège, n'aurait pas pris cette attitude sans un avis de Rome. Cependant nous remarquons que les journaux catholiques de Rome ne disent rien du nouveau programme de l'*Unità*. C'est au Pape qu'il appartient de trancher la question; jusque là, toute discussion serait oiseuse.

Décidément, le traité de Berlin est abandonné avant d'avoir été exécuté. L'Autriche, qui ne voudrait se brouiller ni avec l'Allemagne ni avec la Russie, consentirait, dit-on, à n'occuper que le nord de la Bosnie en toute souveraineté; la Russie favorise de toutes ses forces la révolte de la Macédoine, c'est-à-dire de la Roumélie orientale, qui veut se rattacher à la Bulgarie; on abandonne la Grèce, que M. Waddington se donne le tort de défendre encore, et l'on se rapproche de plus en plus du traité de San Stefano. L'Angleterre elle-même, qui reconnaît sans doute l'impossibilité de maintenir le reste de l'empire ottoman, et qui, d'ailleurs, y a moins d'intérêt depuis que l'isthme de Suez est percé, laisserait, à ce qu'on dit, à la Russie le champ plus libre, pourvu qu'elle pût commander le passage du Bosphore, ce qui contrebalancerait pour elle la formation d'un grand royaume bulgare.

Tout s'embrouille donc dans l'Europe orientale, en même temps que la question de l'Afghanistan reste aussi menaçante. Le gouverneur de l'Inde a envoyé à Chir-Aly un ultimatum; si l'émir ne donne pas une réponse satisfaisante le 20 novembre au plus tard, ce sera la guerre. Du reste, la Russie n'entrera pas directement en lutte avec l'Angleterre, mais, comme le dit une correspondance de l'*Univers*:

Le gouvernement russe vient de décider *en principe* qu'il n'abandonnera pas son allié Chir-Aly dans la lutte que ce dernier aura à soutenir contre l'Angleterre. Comme action directe, rien n'est arrêté encore... Quant à l'action indirecte, voici les décisions prises :



Des collectes et souscriptions *pourront être faites* par des cercles, des comités et des particuliers, au profit de l'Afghanistan.

*Il ne sera pas fait d'empêchement* à l'enrôlement, par des comités, de volontaires pour l'armée afghane.

De même pour les volontaires *personnels*, c'est-à-dire ne dépendant d'aucun comité.

Les officiers des régiments cantonnés dans les arrondissements de l'Est *pourront prendre des congés* temporaires (maximum onze mois) et s'enrôler aussi comme volontaires dans l'armée afghane, à condition, toutefois, que le nombre de ce genre de congés ne dépasse pas le chiffre de quatre par régiment.

C'est bien là la façon de procéder de la Russie, et c'est ainsi qu'elle a procédé pour la dernière guerre en poussant d'abord les Monténégrins et les Serbes, comme elle pousse aujourd'hui les Afghans. Si Chir-Aly préfère la guerre, comme cela n'est que trop probable, ce ne sera donc pas encore la guerre directe entre la Russie et l'Angleterre, mais cette guerre directe ne sera probablement pas fort éloignée.

J. CHANTREL

## NOUVELLES DU VATICAN

La santé du Saint-Père continue d'être excellente.

Le 31 octobre, veille de la grande fête de tous les Saints, a eu lieu dans le palais apostolique du Vatican, selon l'usage, la communion générale de la famille pontificale. La sainte Eucharistie a été distribuée par le Saint-Père lui-même à la noble famille dans sa chapelle privée. Les autres familiers l'ont reçue d'un chapelain secret de Sa Sainteté dans la chapelle Pauline.

Le Saint-Père vient de montrer une fois de plus à quel point il s'intéresse aux études d'archéologie sacrée, en adressant le bref suivant à l'illustre épigraphiste M. Jean-Baptiste de Rossi, qu'il vient de créer préfet du musée chrétien du Vatican :

*A notre cher fils Jean-Baptiste de Rossi, préfet du musée chrétien.*

LÉON XIII, PAPE

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous Nous réjouissons vivement, à bon droit, de pouvoir vous appliquer les paroles que le très-savant Pape

Benoit XIV écrivait à un illustre personnage, la gloire de la bibliothèque vaticane : « La grande œuvre que vous vous êtes chargé d'accomplir avec un zèle extrême, au prix d'un incroyable travail et d'une application continue, mérite assurément d'être consacrée par la publicité de la louange apostolique, comme aussi d'être honorée et garantie par les témoignages et les faveurs de notre bienveillance et de notre autorité. » Nous n'ignorons pas, en effet, que vous avez copié avec un soin infatigable beaucoup de vieux manuscrits et que vous en avez dressé des états détaillés et des catalogues raisonnés ; Nous connaissons vos remarquables ouvrages d'épigraphie chrétienne sur Rome souterraine, qui vous ont valu dans le monde entier une juste gloire et une célébrité impérissable ; Nous savons aussi avec quelle ardeur vous n'avez cessé de vulgariser, soit dans les réunions des académies, soit dans les journaux, les connaissances d'archéologie sacrée que vous avez acquises par le génie et l'érudition.

Mais si l'usage de ce Saint-Siège a toujours été d'encourager et de combler d'honneurs les hommes érudits qui avaient bien mérité des lettres et des sciences, rien ne sollicite plus Notre faveur et Notre bienveillance que cette science qui met en lumière les origines de l'Église et qui fait que les pierres elles-mêmes, pour ainsi dire, et les monuments prennent la cause de la religion et attestent l'antiquité et la permanence de la foi et de l'autorité romaine. Afin donc de favoriser, autant qu'il est en Notre pouvoir, ces études dans lesquelles vous avez été élevé dès votre jeunesse, sous la direction d'hommes tels que Angelo Mai et Cajetan Marini, dont vous êtes l'émule par le savoir, Nous avons résolu de confier à vos soins et à votre activité, avec le titre de préfet ou curateur, le musée chrétien adjoint à la bibliothèque vaticane, sous la réserve toutefois du droit de direction et de surveillance qui compète au cardinal bibliothécaire et au sous-bibliothécaire.

En ajoutant cette charge à celles que vous remplissez déjà avec éclat, Nous voulons qu'elle soit comme un témoignage particulier de Notre intention envers vous, et qu'on

sache qu'elle vous est conférée et attribuée à vous exclusivement, votre vie durant, et en considération seulement de votre personne, à raison de vos mérites insignes.

Enfin, avec ces lettres qui vous sont le garant de Notre paternelle bienveillance, recevez la bénédiction apostolique que Nous vous accordons affectueusement, comme présage du secours céleste et des biens d'en haut.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 23 octobre 1878, l'an premier de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

Une lettre de Mgr Gastaldi, archevêque de Turin, adressée à tous les pères de familles de la ville, engage fortement ces derniers à pourvoir à l'éducation chrétienne de leurs enfants. Le digne prélat rappelle que, l'année dernière, les pères de famille manifestèrent d'une manière très-générale leur désir que la religion catholique et le catéchisme chrétien fussent enseignés à leurs enfants dans les écoles municipales. Sa Grandeur exhorte ces chefs de famille à agir de même cette année, pour exercer leur imprescriptible droit et accomplir un grand acte de foi chrétienne.

Le congrès catholique régional de la Lombardie s'est réuni le 29, à Bergame, dans les bâtiments de l'ancien séminaire. Il a tenu dans la journée une double séance, sous la présidence de Mgr Valsecchi, évêque de Tibériade, coadjuteur de Mgr l'évêque de Bergame. Mgr l'archevêque de Milan s'est fait représenter par M. l'abbé Angelo Rossi, chanoine honoraire. NN. SS. les évêques de Brescia, Lodi, Crémone, Côme et Pavie, ont aussi envoyé leurs représentants, ainsi que le patriarche de Venise, Mgr Ballerini. M. le commandeur Acquaderni, dont on avait espéré la présence jusqu'au dernier moment, était retenu à Bologne par une indisposition. En son absence, le comité permanent a été représenté par M. le chevalier J. B. Paganuzzi, de Venise, qui a dirigé les travaux du Congrès.

L'assistance, dès le premier jour, a été très-nombreuse. On a voté diverses résolutions relatives à l'œuvre des Congrès et à la constitution des comités paroissiaux.

### France.

PARIS. — La fête de la Toussaint a été célébrée dans toutes les églises de Paris, avec la solennité que les Parisiens ont l'habitude d'apporter à la célébration des fêtes catholiques. C'est un consolant spectacle de voir au milieu de tous les scandales que nous offre la capitale, nos églises remplies et la foule se presser à la Sainte-Table avec un si grand empressement. Dans plusieurs églises, l'affluence était si considérable qu'on a été forcé d'établir des services d'ordre à l'intérieur pour maintenir la libre circulation des fidèles.

Malgré l'inclémence de la température, les cimetières parisiens ont été visités, comme tous les ans, par une foule compacte. Depuis quelques jours, l'administration municipale employait de nombreux ouvriers à faire la toilette de ces champs du repos ; les allées étaient sablées, les feuilles enlevées, les tombes appropriées. C'est surtout au Père-Lachaise que les visiteurs se sont portés en foule. Catholiques et libre-penseurs s'y coudoyaient ; les uns venaient prier pour leurs chers défunts, les autres venaient jeter des couronnes ou des cartes de visite sur les tombes de Raspail ou de M. Thiers. Détail curieux : beaucoup de ces couronnes portaient des réclames de fabricants.

En somme, la physionomie des cimetières a été ce qu'elle est tous les ans. A côté des mères, des veuves, des enfants qui venaient pleurer sur les tombes des êtres aimés qu'ils ont perdus, on voyait aussi beaucoup de curieux, de flâneurs et de gens qui étaient venus là comme à un but de promenade. Il ne s'est, du reste, produit aucun incident.

AGEN. — Le chant des fidèles dans les églises préoccupe à juste titre les évêques. Voici le texte d'une ordonnance récemment publiée par Mgr Fonteneau :

« Justement ému de l'absence de tout culte public dans la plupart de nos églises, où les fidèles ne s'associent plus au chant religieux, et voulant faire revivre dans notre diocèse ces habitudes chrétiennes, nous ordonnons que, pendant la messe basse dite paroissiale, MM. les curés feront chanter à deux chœurs, par tous les assistants, le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*,

le *Sanctus* et l'*Agnus Dei*. MM. les vicaires sont invités à présider eux-mêmes à l'exécution de ce chant.

« Nous applaudirons à l'extension de la mesure prise par quelques aumôniers, qui consiste à substituer le plus possible le chant liturgique aux cantiques en langue vulgaire, pendant les messes qui se disent dans les chapelles publiques. »

Souhaitons que les sages conseils de Mgr l'évêque d'Agen soient entendus et mis en pratique au delà des limites de son diocèse.

AMIENS. — Mgr Bataille a établi dans toutes les paroisses de son diocèse l'Œuvre du repos du dimanche. Une instruction pastorale l'a chaleureusement recommandée ; nous y lisons :

« Chers ouvriers, dans sa tendresse pour vous, afin de sauvegarder votre liberté, votre dignité, votre santé et votre âme, Dieu a fait une loi qui vous donne sur sept jours un jour de repos. Aimez donc cette loi, bénissez-la, saluez-la avec reconnaissance, pratiquez-la désormais avec une inviolable fidélité. Pères et mères, veillez à ce qu'elle soit religieusement observée par vos enfants. Maîtres, faites-la garder par vos domestiques et vos ouvriers. Par faiblesse ou cupidité, ne permettez jamais qu'aucun travail servile soit exécuté chez vous et pour vous pendant les heures du dimanche. Faites plus : abstenez-vous, ce jour-là, de toute emplette qui ne serait pas d'absolue nécessité. Dans la plupart des villes, les familles chrétiennes tiennent cet engagement, et c'est peut-être le moyen le plus efficace d'arriver insensiblement à faire accomplir par tous le précepte divin. Pourquoi n'entreriez-vous pas vous-mêmes dans cette association ? C'est chose facile ; l'*Œuvre du Dimanche* vous le demande avec Dieu, avec l'Église, avec nous ! »

BORDEAUX. — Le dimanche, 27 octobre, on a lu dans toutes les églises du diocèse de Bordeaux une circulaire du cardinal Donnet recommandant le Denier de Saint-Pierre.

— Nous saluons avec bonheur la réapparition de *l'Ami de l'Ouvrier et du Soldat*, excellente feuille populaire dirigée par M. l'abbé Chavauty, qui va droit au but dans la lutte qu'il soutient contre la Révolution. Si le journal a le succès qu'il mérite, il sera bientôt le plus répandu de la région du Sud-Ouest, qu'il a plus spécialement en vue. *L'Ami de l'Ouvrier et du Soldat* paraît à Bordeaux, rue des Menuts, 40, trois fois par semaine (le directeur espère qu'il sera bientôt quotidien).

CAMBRAI. — A partir du 1<sup>er</sup> novembre, un groupe de profes-

seurs de la Faculté libre de médecine et de pharmacie de Lille fait paraître une revue intitulée : *Journal des Sciences médicales de Lille*. Ce journal se propose de prendre dans la presse médicale elle-même la place que la Faculté occupe dans l'enseignement. Tous les professeurs ou rédacteurs de cette revue appartiennent à l'Université catholique ; c'est-à-dire qu'ils sont tous les défenseurs des doctrines spiritualistes. Le *Journal des Sciences médicales de Lille* paraît, à partir de novembre 1878, le 1<sup>er</sup> de chaque mois, et formera chaque année un fort volume de 900 pages environ, avec planches et figures intercalées dans le texte.

PÉRIGUEUX. — Mgr Dabert vient de se rendre à Rome, où il est arrivé le 27 octobre, et où il a été reçu en audience particulière par le Saint-Père.

POITIERS. — Mgr Pie est arrivé à Rome le 28 octobre. Il a été presque aussitôt reçu en audience par Sa Sainteté.

REIMS. — Mgr Langénieux vient d'annoncer lui-même, du haut de la chaire de sa cathédrale, son prochain départ pour Rome.

TOURS. — Le pèlerinage national au tombeau de saint Martin aura lieu du 9 au 24 novembre. On nous communique à ce sujet la note suivante, signée du P. Delpeuch, directeur du pèlerinage et supérieur des chapelains de Saint-Martin.

Comme l'année dernière, avec l'autorisation et les encouragements de Mgr l'archevêque de Tours, nous appelons auprès du tombeau du Thaumaturge des Gaules tous les fidèles et spécialement les comités catholiques de la France et les paroisses placées sous le patronage de saint Martin. Plus de quatre-vingts cardinaux, archevêques et évêques ont donné leur approbation à la renaissance du culte du saint, que nous pouvons saluer et invoquer entre tous comme le plus grand apôtre de notre patrie. C'est d'ailleurs auprès de ce glorieux tombeau que Clovis et tous les pères de la nation très-chrétienne ont puisé leur foi et leur grandeur morale ; c'est là que Jeanne d'Arc a revêtu ses armes libératrices et pris sa blanche bannière ; c'est là enfin que la France a été formée si belle, si puissante et si forte. Attiré de tout temps par les nombreux miracles qui s'y opéraient, l'univers catholique lui-même se souvient de Tours, l'un des quatre pèlerinages privilégiés, et ne saurait désertier le chemin qui y conduit. C'est pourquoi le Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ l'invite encore aujourd'hui à persévérer dans son antique piété, en accordant une indulgence plénière le jour de la solennité et tous les jours de l'octave de la fête de saint Martin. Jamais du reste la chrétienté n'eut un plus grand

besoin de prière et de protection. Tous les motifs se réunissent donc pour faire un devoir aux catholiques fervents de visiter le tombeau du Thaumaturge que nos aïeux n'ont jamais invoqué en vain.

Il est bon de rappeler que les pèlerins portant la croix rouge avec liseré blanc donnée par Pie IX, et remplissant les autres conditions prescrites, peuvent gagner l'indulgence plénière à tous les pèlerinages, quel que soit le jour de l'année.

Nous conjurons les rédacteurs des *Semaines religieuses* et des journaux catholiques, ainsi que les membres des comités de pèlerinages, de donner la plus grande publicité aux conditions que les Compagnies de chemin de fer ont bien voulu nous accorder. La Compagnie d'Orléans accorde une réduction de 50 0/0 sur les tarifs ordinaires, c'est-à-dire la demi-place à l'aller et au retour pour tout groupe de *quarante pèlerins au moins*, voyageant sous un chef qui devra prendre et payer au guichet de la gare de départ la totalité des billets nécessaires audit groupe. L'administration des chemins de fer de l'État, pour les lignes de la Vendée et de Loches, accorde la même réduction sur tous tarifs à tout groupe de *vingt pèlerins au moins*.

Cette concession est accordée pendant toute la période du 9 au 24 novembre. Des billets *aller et retour*, comme ceux des jours de marché, seront en outre délivrés *individuellement*, dans toutes les gares de la banlieue qui en sont ordinairement favorisées, à tous les pèlerins qui en feront la demande, le 11 et le 17, soit le jour de la fête de saint Martin et le dimanche suivant par la Compagnie d'Orléans, et le 17 par l'administration des chemins de fer de l'État.

Nous demanderons, s'il y a lieu, les mêmes conditions aux autres Compagnies. Nous prions, pour cela, les fidèles désireux de faire le pèlerinage de nous prévenir assez tôt.

Pour tous autres renseignements, s'adresser aux RR. PP. Oblats de Marie Immaculée, chapelains de Saint-Martin, place Saint-Venant, 5, à Tours.

TULLE. — Un décret du 15 octobre désigne à l'évêché de Tulle, en remplacement de Mgr Berteaud, démissionnaire, M. l'abbé Denéchau (Henri-Charles-Dominique), vicaire-général de Tours.

M. l'abbé Denéchau est né à Trémentines, en 1832, sur les confins de l'Anjou et de la Vendée. Ordonné prêtre à Angers, il fut emmené à Limoges, en 1859, en qualité de secrétaire particulier, par Mgr Fruchaud, son oncle, qui venait d'être appelé à ce siège. En 1864, il fut nommé vicaire-général. Il suivit son oncle, devenu archevêque de Tours, lorsque Mgr Guibert prit possession du siège de Paris, en 1871. M. l'abbé Denéchau fut nommé vicaire-général de l'archevêque de Tours en 1875, et,

après la mort de Mgr Fruchaud, il fut confirmé dans cette charge par Mgr Colet.

### Étranger.

ALLEMAGNE. — La *Silesia* de Teschen a annoncé que S. M. l'impératrice Augusta a envoyé à Mgr Foerster, prince-évêque de Breslau, à l'occasion de son jubilé épiscopal, ses félicitations en même temps qu'un magnifique tableau représentant un *Ecce Homo*. Cette délicate attention de la souveraine d'Allemagne est d'autant plus à apprécier, que Mgr Foerster a été « destitué » par le tribunal ecclésiastique de M. de Bismark et qu'il est encore en exil.

— Au moment où la Prusse semble vouloir se réconcilier avec l'Église, il est intéressant de voir quelle est la situation religieuse actuelle en ce pays. En voici le résumé :

L'archevêque de Cologne, exilé ; l'archevêque de Posen, exilé ; le prince-évêque de Breslau, exilé ; l'évêque de Paderborn, exilé ; l'évêque de Munster, exilé ; l'évêque de Limbourg, exilé ; l'évêque de Fulda, mort ; l'évêque de Trèves, mort ; l'évêque d'Osnabruck, mort ; l'évêque de l'armée, déposé.

Il n'y a plus que trois évêques : ceux d'Ermeland, de Culm et de Hildesheim.

L'archevêque de Posen-Gnesen, le cardinal Ledochowski, est à Rome, au Vatican ; le prince-évêque de Breslau, étant également évêque en Autriche, séjourne dans ce pays ; quant aux autres exilés, on ne sait pas où ils résident actuellement.

L'évêque de l'armée, Mgr Namszanowski, a été déposé parce qu'il ne voulait pas laisser dire la messe aux prêtres vieux-catholiques dans une église de Cologne, réservée aux soldats. Il reçoit aujourd'hui la moitié de ses revenus de l'État ; déjà depuis trois ans il s'est retiré de Berlin dans une petite ville de l'Est.

ANGLETERRE. — Le marquis de Bute vient de donner 25,000 fr. pour une fondation particulière dont le but est d'ériger une cathédrale à Dundee (Angleterre), en reconnaissance de l'érection du nouveau diocèse de Dunkeld, suffragant de Saint-André, dont le premier titulaire, Mgr Georges Rigg, élu le 15 mars de cette année, dans le premier consistoire tenu par Léon XIII, a sa résidence à Perth.

— Les funérailles du cardinal Cullen ont eu lieu à Dublin, le 29 octobre, au milieu d'un immense concours de peuple en



deuil; le lord maire de Dublin y assistait officiellement, ainsi que tous les évêques d'Irlande, à l'exception de Mgr l'archevêque de Tuam, empêché par l'âge, et de Mgr l'évêque de Cork, retenu par une indisposition. Tous regrettaient l'éminent cardinal, à qui l'on doit la résurrection de l'esprit liturgique, la fondation de belles et riches églises, la majesté du culte, la charité religieuse, l'amour de Rome. Il y a, trente ans, il n'y avait dans le diocèse que de misérables petites chapelles, cachées dans les ruelles, et semblant, comme dans les temps mauvais, avoir peur d'être découvertes par les ennemis de la foi. Maintenant, par l'initiative du cardinal Cullen et des ordres religieux dont il a eu la sagesse de demander l'assistance, le diocèse est couvert de majestueuses églises, de couvents, de séminaires, d'orphelinats, de refuges et d'asiles pour l'enfance. Les PP. Jésuites ont fait de nombreuses et puissantes fondations à Dublin; les Carmes, les Passionnistes, les Rédemptoristes, les Franciscains, les Dominicains, les Frères des écoles chrétiennes y ont trouvé un champ fertile d'apostolat, sous sa protection bienveillante.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE. — Le Sénat de Buenos-Ayres vient de sanctionner une loi qui octroie la liberté de l'enseignement et qui avait déjà été votée par la Chambre des députés.

Les catholiques argentins se montrent très-satisfaits de ce résultat, qui leur procure la liberté de fonder des établissements où ils pourront faire une concurrence loyale et honnête à l'enseignement par trop laïque de l'État.

Bien que la Constitution accorde là toutes les libertés aux citoyens, les libéraux avaient réussi à monopoliser comme partout la liberté en faveur d'un parti.

Parmi les orateurs qui se sont fait remarquer par leur éloquence dans les débats soulevés par la loi, M. Félix Frias, président de la Chambre, s'est rendu digne de la reconnaissance de ses concitoyens.

BELGIQUE. — Les élections qui ont eu lieu en Belgique, le 29 octobre, pour le renouvellement des municipalités, n'ont pas été, dans l'ensemble, favorables aux libéraux qui détiennent en ce moment le pouvoir dans plusieurs localités importantes, comme à Bruges, les candidats libéraux ont été complètement battus, partout la lutte a été vive, et le parti des Gueux peut pressentir qu'il sera difficile, — et pour eux dangereux, — d'introduire le Kulturkampf en Belgique.

— On écrit de Louvain qu'à côté des pédagogies du Pape et de Marie-Thérèse, l'*Alma Mater* approprie le collège Juste-Lipse en une pédagogie nouvelle pour 100 pensionnaires.

On pourra juger de la progression énorme que le nombre des étudiants a subie dans ces derniers temps en comparant les chiffres suivants tirés de l'Annuaire de l'Université. Le nombre des inscriptions prises, *en faisant abstraction des élèves en théologie*, a été :

En 1840-1841, de 488;

En 1850-1851, de 559;

En 1860-1861, de 764;

En 1870-1871, de 844;

En 1877-1878, de 1185.

Or, le collège du Pape peut recevoir 100 pensionnaires et le collège Marie-Thérèse 60. Par conséquent, le nombre des étudiants logés chez les bourgeois a été :

En 1840-1841, de 328;

En 1850-1851, de 399;

En 1860-1861, de 604;

En 1870-1871, de 684.

Supposons que l'année prochaine le chiffre soit le même qu'en 1877-1878 — et il est évident que ce chiffre sera dépassé — et ajoutons aux 160 pensionnaires des deux pédagogies existantes les 100 pensionnaires de la pédagogie Juste-Lipse, il en résultera que des 1185 étudiants laïques, 925 seront logés dans les maisons bourgeoises, contre 684 en 1870-1871.

ESPAGNE. — Par un privilège spécial à l'Espagne, le jour des morts, il est permis à tout prêtre de dire trois messes, comme le jour de Noël, afin de multiplier les suffrages pour les âmes du purgatoire. Un grand nombre d'évêques de la catholicité, dont dix-sept de France, ont adressé une supplique à Léon XIII pour obtenir l'extension de ce privilège à toute l'Église.

ÉTATS-UNIS. — Un moment on a cru que Mgr Elder avait échappé aux atteintes de la fièvre jaune. Cette bonne nouvelle a été démentie par l'événement; le vénérable évêque de Natchez, qui venait d'être nommé coadjuteur de l'archevêque de San-Francisco (Californie), est mort le 5 septembre. Mgr *Guillaume-Henry ELDER* était né à Baltimore; il fut le troisième évêque de Natchez, diocèse qui appartient à la province ecclésiastique de la Nouvelle-Orléans; ses deux prédécesseurs furent

Mgr J. Chanche, de 1841 à 1852, et Mgr Van de Velde, de 1853 à 1855; il avait été préconisé le 9 janvier 1858.

— Les trappistes de Sept-Fonts (Allier) ont acquis un vaste terrain en Pensylvanie, et y construisent un monastère capable de contenir 200 religieux.

— Le 10 octobre est mort, à New-York, Mgr Thomas Galberry, évêque de Hartford (Connecticut). Il était né en Irlande en 1833, et avait été préconisé évêque de Hartford le 12 février 1875.

— Les républicains des États-Unis ne sont pas aussi ennemis de la prière que les républicains de France; voici la proclamation que vient de publier le gouverneur de la Louisiane, à l'occasion du fléau qui fait encore tant de ravages dans cet État :

Attendu qu'il n'est pas seulement juste et convenable, mais que c'est encore le devoir d'un peuple, visité par la calamité et l'affliction, de reconnaître sa dépendance envers Dieu Tout-Puissant et de montrer sa foi dans son pouvoir et sa miséricorde;

Et attendu que les prières qui montent chaque jour et à toute heure de cette terre affligée jusqu'à son trône divin, doivent avoir une expression simultanée et publique;

C'est pourquoi, moi, Francis T. Nicholls, gouverneur de l'État de la Louisiane, je désigne mercredi, 9 octobre, de l'année de Notre-Seigneur 1878, comme un jour de jeûne, d'humiliation et de prière, et je recommande que chaque personne, dans les limites de la Louisiane, se rende, ce jour-là, en quelque lieu de culte public pour invoquer humblement Notre Père Céleste, afin qu'il suspende son bras vengeur et nous délivre du fléau qui, frustrant l'habileté humaine et tout ce que le dévouement, le courage et la charité peuvent lui offrir de secours, répand encore la désolation dans tout notre État et dans les États voisins;

Et je recommande en outre, que, dans ce service public, la bénédiction de Dieu soit invoquée sur ceux qui ont ainsi généreusement manifesté leur dévouement, leur courage et leur humanité, dans ces heures sombres de notre détresse suprême.

En foi de quoi, j'ai apposé sur ce ma signature et fait apposer le sceau de l'État, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 1<sup>er</sup> jour d'octobre, dans l'année dix huit cent soixante dix-huitième de Notre-Seigneur, et la cent troisième de l'indépendance des États-Unis.

FRANCIS T. NICHOLLS.

Par le Gouverneur,

OSCAR ARROYO,  
Assistant Secrétaire d'État.

RUSSIE. — L'aristocratie russe commence à tourner ses regards vers Rome. A Saint-Pétersbourg, de nombreuses familles sont revenues au catholicisme. La moitié de la noblesse est catholique, mais beaucoup cachent leur conversion afin d'éviter la persécution et pratiquent en secret les devoirs du catholicisme. Le mouvement s'étend plus loin que l'aristocratie : à Kief, plusieurs familles de *popes* sont revenues à la véritable Église, et l'on ne doute pas que les popes eux-mêmes ne finissent par imiter leur exemple.

### Missions.

Mgr *Eugène-Étienne* CHARBONNIER, vicaire apostolique de la Cochinchine orientale (Annam), est mort en septembre dernier à Saïgon. Il était parti pour les missions en 1848, et avait été élu évêque de Domitianopolis *in partibus* le 6 septembre 1864. Sa mission compte deux provicaires et quinze prêtres.

— Mgr *Édouard* DUBAR, évêque de Canathe *in partibus*, est mort le 1<sup>er</sup> juillet 1878 à Tchang-kia-tchouang, dans le Pé-tché-ly sud-est (Chine), dont il était le vicaire apostolique. Né à Roubaix, au diocèse de Cambrai, le 12 octobre 1826, il entra, en 1852, au noviciat de la Compagnie de Jésus, à Saint-Acheul (Amiens). Il fut ordonné prêtre en 1860, et partit l'année suivante pour le vicariat de Pé-tché-ly sud-est, qu'administrait alors Mgr Languillat, à qui il succéda en 1865. Il revint en Europe, en 1869, pour assister au Concile, et reprit le chemin de sa mission l'année suivante, après avoir été arrêté quelque temps à Marseille par les « gardes civiques » qui terrorisaient alors cette ville. Mgr Dubar s'occupa aussitôt du développement des œuvres chrétiennes dans son immense vicariat. De nouvelles chrétientés se formaient, le nombre des chrétiens avait triplé, et de nombreux catéchumènes se présentaient chaque jour, quand trois années de sécheresses consécutives amenèrent dans les provinces du Nord l'horrible famine dont elles souffrent encore aujourd'hui. Mgr Dubar perdit d'abord ses meilleurs ouvriers, et bientôt, épuisé lui-même de privations et de fatigues, il fut enlevé par le typhus à l'âge de cinquante-deux ans.

— Les missions catholiques sont en progrès. M. le supérieur du séminaire des Missions étrangères écrivait récemment à Mgr Fava, évêque de Grenoble :

« En 1877, pour la première fois depuis plus de deux siècles,

il a été donné aux prêtres des missions étrangères de baptiser, en une seule année, trente quatre mille païens adultes, outre deux cent vingt mille enfants de païens en danger de mort. Cette année 1878, d'après des renseignements déjà reçus, le chiffre des baptêmes sera à peu près le même. »

— La *Epoca*, de Madrid, ayant dit, et plusieurs journaux espagnols ayant répété que les missions franciscaines au Maroc ne donnaient aucun résultat, et que deux novices avaient abjuré et passé à la religion de Mahomet, la *Fé*, dans une lettre de Tétouan, dément la nouvelle, en affirmant que jamais des novices ne sont allés en Afrique, puisqu'on n'y envoie que des religieux qui ont fait leur profession. La difficulté des conversions tiendrait beaucoup, paraît-il, à la sévérité des autorités vis-à-vis des convertis, qui sont obligés de quitter le territoire pour avoir la vie sauve. Si la diplomatie obtenait du sultan que l'on ne mit pas à mort ses sujets passés au catholicisme, le résultat des missions serait incontestablement meilleur.

---

## L'ÉGLISE EN POLOGNE.

Nous extrayons ce qui suit d'une correspondance adressée de Cracovie à l'*Univers*, à la date du 17 octobre :

L'orthodoxie russe a des accès de tolérance, apparemment pour faire croire au monde que c'est son habitude.

Les journaux polonais ont été autorisés il y a quelque temps à publier la correspondance échangée entre l'évêque de Cujavie-Kalisch et le Saint-Père. Maintenant ils publient une lettre de l'évêque de Sandomir au souverain Pontife, et la réponse de celui-ci, toujours au sujet de l'avènement de Léon XIII. En voici la traduction faite sur la version polonaise :

Très-Saint Père,

Le cinquième mois s'écoule depuis que nous avons reçu l'heureuse nouvelle de l'élection de Votre Sainteté au poste de timonier de la barque de Pierre, de vicaire du Christ, de chef visible de l'Église, de père des pères.

Dieu sait quelle joie ce serait pour mon cœur de pouvoir approcher avec d'autres évêques du trône de Votre Sainteté, et baisant vos pieds, Saint-Père, de vous présenter l'hommage de mon respect, de ma vénération, de mon amour pour ce Siège aposto-

lique! Que me faudrait-il de plus dans ma vie, si je pouvais me prosterner près du tombeau des saints Apôtres? Je m'écrierais alors avec saint Siméon : « Maintenant, laisse aller ton serviteur, ô Seigneur! car mes yeux ont vu ta gloire; » mais c'est au dessus de mes forces, car je suis un vieillard de 84 ans, j'ai 68 ans de sacerdoce et 20 ans d'épiscopat. Le poids des années m'accable, et cette année même, me sentant plus faible, j'ai été obligé, pour reprendre un peu de force, de passer quelque temps en dehors des limites de mon diocèse.

Déjà certainement les évêques du monde entier ont exprimé à Votre Sainteté leurs souhaits, soit verbalement, soit par écrit; il se peut que je sois le dernier à le faire, mais quoique je vienne tard, veuillez m'écouter gracieusement, Saint-Père, c'est un évêque qui vous le demande, votre serviteur, votre fils dans l'ordre spirituel, et en même temps un vieillard qui, sous le rapport de l'âge, tient, me dit-on, la seconde place parmi tous les évêques du monde.

La nouvelle de la mort de Pie IX, de sainte mémoire, nous a plongés dans un profond chagrin; mais Dieu, qui est la source des consolations vraies, nous en a envoyé deux. La première, c'est d'avoir vu toutes les églises de notre diocèse remplies de fidèles priant Dieu pour le repos de l'âme du défunt Pape, et puis priant le Saint-Esprit pour qu'il inspire le choix d'un nouveau successeur de Pierre. La seconde, c'est que nous avons vu les mêmes fidèles rendre des actions de grâces au Seigneur pour nous avoir donné, en si peu de temps, par l'effet de sa protection, vous, Saint-Père, qui êtes la lumière du ciel prédite.

Dieu qui ne regarde pas par des yeux et qui n'écoute pas par des oreilles corporelles, mais lit au fond des cœurs, m'est témoin que je dis la vérité. Les paroles que je transmets à Votre Sainteté sont la faible expression des sentiments que je nourris dans mon cœur, en commun avec mon troupeau, pour le Saint-Siège apostolique et pour celui qui y est monté par la protection divine.

Je termine ma lettre par la prière qu'on entend si souvent dans nos églises s'élever au Ciel pour vous, Saint-Père : « Que Dieu vous garde, « vous protège et vous couvre de ses bénédictions en ce monde. » En retour, Saint-Père, daignez me bénir, moi, mon diocèse, le clergé et son peuple fidèle.

De Votre Sainteté, le plus humble et le plus affectionné serviteur.

JOSEPH-MICHEL JUSRYNSKI,  
Évêque de Sandomir.

Sandomir, le 15 juillet 1878.

Cette lettre si touchante, où la foi la plus pure coule à pleins bords, porte cependant l'empreinte d'une grande réserve à l'égard du gouvernement russe, facile à comprendre chez un

vieillard de 84 ans. Il ne parle pas comme l'évêque de Cujavickalisch des souffrances de l'Église et prend à son compte le retard qu'il a mis à transmettre au Saint-Père ses souhaits à l'occasion de son avènement ; et cependant, si l'on compare la date de sa lettre avec celle de la lettre de l'évêque de Cujavickalisch, on voit que toutes les deux ont été écrites à peu près le même jour, par conséquent le retard n'est pas de son fait. C'est le gouvernement russe qui a donné tardivement à tous les deux l'autorisation d'écrire à leur chef spirituel.

La réponse du Saint-Père est conçue en ces termes :

### LÉON XIII, PAPE

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

Ce n'est pas votre retard, vénérable frère, dans l'accomplissement de votre devoir qui Nous fait de la peine, c'est la cause de ce retard, c'est-à-dire votre santé débile, et qui n'est pas encore tout à fait raffermie jusqu'à ce moment. Aussi accueillons-Nous votre lettre, bien qu'arrivée tard, comme si elle était écrite le jour où vous l'avez conçue dans votre pensée et dans votre cœur. Elle Nous a apporté, d'ailleurs, ce que Nous désirions avant tout : c'est l'assurance de votre attachement pour Nous et cette chaire de Pierre. Rien ne peut Nous être plus doux, car cette assurance est une preuve de l'unité constante du catholicisme et Nous donne la conviction qu'un évêque animé de pareils sentiments ne peut pas ne pas être le gardien fidèle des droits de l'Église et ne pas inculquer la même fidélité à son clergé, de la piété et de la moralité duquel dépend l'éducation religieuse et morale du peuple. Recevez donc, comme marque de Notre gratitude cordiale, Nos vœux pour votre prospérité. Puisse la grâce du ciel vous venir en aide, afin que vos dernières années soient illustrées de plus grands mérites encore.

Que le gage de cette grâce divine soit la bénédiction apostolique que Nous vous envoyons, vénérable frère, à vous et à tout votre diocèse, en signe de Notre bienveillance particulière.

Fait à Rome, à Saint-Pierre, le 19 août 1878, l'année première de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Cette lettre est parvenue à l'évêque le 18 septembre, c'est-à-dire un mois après sa date, et elle n'a été publiée qu'un mois après sa réception. Ces longs délais dénotent suffisamment les entraves que met le gouvernement russe aux communications entre les évêques et le Saint-Père. Et c'est encore une grande faveur qu'on en ait permis la publication ; mais j'avais bien raison de douter que ce soit un symptôme de meilleures dispositions de la Russie à l'égard du catholicisme. Depuis la rupture des relations diplomatiques entre le Vatican et Saint-Pétersbourg, par suite de l'insolence du prince Urusoff, — Tartare d'origine en effet, — il n'y a eu aucune tentative de rapprochement ni d'une part ni de l'autre. Mgr Jacobini n'a pas été chargé d'une mission de ce genre, et c'est un agent secondaire, un Italien, M. Salviati, qui reçoit de Saint-Pétersbourg les lettres des évêques, les transmet au Vatican et est chargé d'envoyer les réponses à Saint-Pétersbourg. Au reste, les persécutions des uniates continuent de plus belle.

Il y a quelque temps, on a supprimé plusieurs paroisses catholiques latines dans l'ancien diocèse de Chelm, pour isoler de plus en plus ces malheureux Ruthènes qui s'obstinent à rester fidèles à leur véritable culte. On a trouvé que ce n'était pas assez, et on vient de supprimer encore une nouvelle paroisse catholique dans ces contrées et de fermer l'église. En même temps, on affirme qu'au ministère de l'intérieur toutes les dispositions sont prises et les fonds préparés pour la construction de 700 nouvelles églises russes dans les provinces polonaises, y compris le soi-disant royaume de Pologne. Dans ce dernier pays, où toute la population est catholique, il y a déjà dans les plus petites villes des églises schismatiques, qui nécessairement sont toujours désertes.

---

## LA SITUATION DES CATHOLIQUES EN SUISSE

La défaite du radicalisme en Suisse aux élections du 27 octobre est un événement d'une réelle importance, en raison surtout des conséquences qu'il peut exercer sur la situation des catholiques de ce pays. Cette situation est en général mal connue en France, parce qu'avec nos habitudes de centralisation administrative, nous ne nous rendons pas compte de la différence des positions



résultant de la diversité des institutions cantonales. Quand on s'occupe des affaires suisses, il faut s'assurer avant tout s'il s'agit de questions fédérales qui concernent tous les États de la Confédération, ou de questions cantonales qui ne vont pas au-delà des limites quelquefois fort restreintes d'un canton.

La Constitution de 1848 a donné à la Confédération un pouvoir législatif composé de deux Chambres: le Conseil national (Chambre des députés) qui compte un député par 20,000 âmes de population, en tout 135 députés, et le Conseil des États, sorte de Sénat où les 22 cantons envoient chacun deux représentants. Les deux Chambres réunies nomment le Conseil fédéral, pouvoir exécutif composé de sept membres. La Constitution de 1874 a maintenu cette organisation en la complétant par l'institution d'un Tribunal fédéral permanent composé de 9 membres et de 9 suppléants. En même temps les attributions des pouvoirs fédéraux ont été considérablement augmentées. Cependant les États cantonaux conservent encore des pouvoirs très-étendus, et dans les questions religieuses ils sont restés souverains, sauf quelques restrictions introduites par la nouvelle Constitution fédérale.

Après la chute du Sonderbund, en novembre 1847, les radicaux s'emparèrent du pouvoir dans tous les cantons catholiques et prirent des mesures despotiques pour s'y maintenir. Les catholiques, un moment abattus, se réorganisèrent peu à peu et travaillèrent à reconquérir la liberté religieuse et la direction du gouvernement.

Dans le canton de Fribourg, les radicaux succombèrent aux élections générales de décembre 1856, et depuis lors ils n'ont pas cessé de perdre du terrain, si bien qu'aux élections du 27 octobre, ils se sont trouvés à peine 2,000 sur 18,000 votants. Le parti conservateur-catholique a à sa tête des hommes éminents, tels que MM. de Weck, Wuilleret, etc, pour organe principal la *Liberté* de Fribourg, et pour moyens d'action l'association, surtout le Pius-Verein et l'Œuvre de Saint-Paul pour le soutien de la presse catholique.

Le Valais s'est émancipé vers la même époque du joug du radicalisme. Cependant les districts du Bas-Valais ont encore un parti radical puissant. Dans les dernières élections au Conseil national, les catholiques bas-valaisans ont lutté énergiquement et ont réussi à faire élire leurs deux candidats. Ainsi le Valais n'aura plus désormais aux Chambres fédérales que des représen-

tants conservateurs. Le gouvernement de ce canton est bon, le clergé capable et zélé a à sa tête Mgr Jardinier, qui a succédé il y a un an au regretté Mgr de Preux.

Citons encore parmi les cantons catholiques qui secouèrent des premiers le joug du radicalisme, les petits cantons du Centre, Uri, Schwytz et les deux Unterwald. Dans le Haut-Unterwald, une personnalité saillante, étrange mélange d'opinions radicales et de pratiques religieuses, M. Hermann, a longtemps obtenu la majorité pour les Chambres fédérales. Remplacé il y a trois ans par un excellent catholique, M. Reinert, il l'a de nouveau emporté cette fois grâce à l'appoint de voix fourni par les électeurs bernois qui forment la population industrielle de la contrée. C'est la seule perte subie par les catholiques suisses aux élections du 27 octobre.

Le canton de Zoug resta plus longtemps inféodé aux radicaux, non point que les populations manquent de vigueur et de dévouement à la religion, mais à cause des ouvriers zuricois qui ont envahi les fabriques de Cham, de Baar et d'Unterägeri. Vers 1862, le parti conservateur ayant à sa tête M. Bosshardt, réussit à l'emporter et depuis lors il s'est maintenu au pouvoir, malgré les difficultés créées par l'invasion des ouvriers protestants et radicaux venus des cantons de Zurich et d'Argovie.

L'exemple de Zoug réagit sur Lucerne qui se débarrassa enfin, vers 1867, du gouvernement radical. La situation de ce canton est difficile. Les conservateurs ont à leur tête M. Segesser, un homme doué d'un grand talent et d'aptitudes politiques éminentes, mais malheureusement imbu des idées catholiques libérales et de certaines théories germaniques. Le clergé lucernois a été formé en partie dans une école de théologie dont les professeurs sont nommés par le gouvernement. Les radicaux qui ont opprimé pendant vingt ans le canton de Lucerne ont appelé aux chaires de l'école de théologie des professeurs d'une doctrine peu sûre ou même suspecte. Il nous suffira de dire que M. Herzog, l'évêque des vieux-catholiques suisses, a été professeur d'exégèse, et qu'à l'époque du Concile les maîtres de l'école de théologie entreprirent la rédaction d'une revue, appelée les *Katholische Stimmen* (les *Voix catholiques*), qui fut l'écho des pires publications d'outre-Rhin. Les directeurs de cette publication n'ont jamais depuis lors rétracté leur œuvre ni publié leur soumission à la définition de l'infaillibilité. En 1867, une partie du clergé affectait de professer les opinions

radicales. Malgré les difficultés résultant de cette situation, le parti conservateur catholique se fortifia dans le canton de Lucerne; l'organe de ce parti, le *Vaterland*, est depuis deux ou trois ans à peu près irréprochable.

Par leur triomphe dans le canton de Lucerne, les conservateurs catholiques avaient recouvré le pouvoir dans les sept cantons du Sonderbund. Leurs progrès se sont étendus à d'autres cantons encore. Le Tessin appartenait aux radicaux depuis 1835, les conservateurs avaient fini par ne plus compter même comme minorité. Le réveil catholique commença par la publication du *Credente*, œuvre de deux prêtres courageux. En 1865, la *Libertà* surgit à côté du *Credente* et un parti sincèrement catholique, composé en majorité de jeunes gens, se groupa autour de ces deux publications. Malgré les fraudes et les actes de violence des radicaux, le parti conservateur l'emporta à la votation sur la révision fédérale en 1872 et en 1874, et sur la loi de l'état civil au printemps de 1875. Au mois d'octobre de la même année, les élections au Conseil national donnèrent au Tessin une représentation toute conservatrice, et les élections cantonales de janvier 1876 un grand conseil en majorité conservateur. Nouveaux triomphes en 1877, malgré le soulèvement des radicaux, qui cherchèrent à ressaisir par la violence le pouvoir que leur avait enlevé la volonté des électeurs. Enfin, la journée du 27 octobre a assuré aux candidats conservateurs catholiques une majorité de 5,000 voix dans le canton.

Soleure est le seul canton catholique qui garde encore un gouvernement radical. C'est que l'union, l'énergie et l'esprit de sacrifice ont malheureusement manqué aux conservateurs. Ils firent un effort, il y a quelques années, et fondèrent un journal quotidien, le *Solothurner Anzeiger*. Malgré le mérite de la rédaction, confié à M. Hænggi, cette publication manqua d'appui financier et d'abonnés; elle ne s'est maintenue qu'en devenant tri-hebdomadaire. Dans ces dernières années, les radicaux ont chassé les Pères Bénédictins de Mariastein, confisqué les biens de leur monastère, lieu célèbre de pèlerinage, saisi les fondations de la cathédrale de Saint-Urs à Soleure et du chapitre collégial de Schoenenwerd, qui a été dissous. Toutes ces confiscations n'ont point profité aux finances cantonales qui sont dans le plus mauvais état. Le vieux-catholicisme a été introduit par la volonté de la majorité des électeurs dans les paroisses d'Oltén, de Starrkirch et de Trimbach; une

paroisse vieille-catholique s'est établie à Soleure même et s'est fait livrer l'église dite des Franciscains. Dans plusieurs paroisses, entre autres à Granges, le culte catholique romain n'a été conservé qu'à force de patience et de diplomatie de la part du clergé. Les populations du canton de Soleure sont gangrenées par l'enseignement scolaire qui est un monopole dont l'État se sert pour émousser dans les âmes les sentiments et les croyances du christianisme.

Les cantons mixtes où les catholiques ont lutté avec quelque succès, sont ceux de Genève, de Berne, d'Argovie et de Saint-Gall.

La situation des catholiques genevois est bien connue en France. On sait que Mgr Mermillod, vicaire apostolique de Genève, a été exilé en 1873, que le schisme vieux-catholique a été introduit par l'abbé Loyson (ex-Père Hyacinthe) et s'est étendu par la complicité de quelques prêtres interdits venus de France pour recueillir le bénéfice d'une apostasie. L'église Notre-Dame a été prise et livrée au culte schismatique; la plupart des églises des paroisses ont été enlevées aux catholiques romains malgré la fermeté de leur résistance à la propagande du schisme. C'est M. Carteret qui a dirigé cette campagne d'apostasie et de persécution. Pour frapper les catholiques, il a fallu atteindre aussi les protestants et supprimer quelques libertés chères aux populations, comme la liberté d'association, la liberté d'enseignement et la liberté communale. Les pouvoirs publics, absorbés par les soins de la persécution, ont mal administré, les finances sont dans un désarroi complet. Le mécontentement de la population vient de se faire jour, le 13 octobre, par le rejet d'un projet de constitution cantonale, et le 27 par les élections au Conseil national qui ont donné la majorité à des hommes qui représentent une politique contraire à celle suivie par M. Carteret.

Les catholiques du canton de Berne sont en majorité groupés dans les districts du Jura, ancienne souveraineté des princes évêques de Bâle. Ils sont au nombre de plus de 60,000. En 1873, les cinq gouvernements radicaux du diocèse de Bâle destituèrent Mgr Lachat pour le punir de sa soumission à la définition de l'infailibilité. Le clergé jurassien ayant protesté contre l'arrêté de destitution fut révoqué par la cour d'appel, et bientôt après chassé du pays par le gouvernement. En même temps, des prêtres interdits, raccolés un peu partout, étaient pla-

cés par le Conseil exécutif à la tête des paroisses pour exercer le culte vieux-catholique. Les prêtres fidèles s'étaient réfugiés sur le territoire français, d'où ils revenaient secrètement administrer les malades. Après dix-huit mois d'exil, ils purent rentrer à la suite d'une décision du Conseil fédéral qui avait obligé le gouvernement de Berne à retirer l'arrêté d'expulsion. Ils ont depuis lors exercé les cérémonies du culte dans de pauvres granges où les a suivis la totalité de la population. A part les villes, où les employés du gouvernement avaient été obligés de fréquenter le service vieux-catholique, nulle part le schisme n'a trouvé des partisans. Les élections du mois de mai 1878 ont donné une majorité libérale modérée dans le canton de Berne.

Le nouveau grand conseil a changé tous les membres du gouvernement, un seul excepté qui s'était fait remarquer par sa modération. Il a de plus voté un décret d'amnistie en faveur du clergé catholique romain du Jura, et le conseil exécutif paraît désirer sincèrement l'adoption d'un *modus vivendi* qui permette aux catholiques du Jura de rentrer en possession de leurs églises et des fondations paroissiales.

Dans le canton d'Argovie, le régime josphiste qui depuis près de 40 ans avait pour chef le trop fameux Augustin Keller, est tombé dans un profond discrédit, à cause de sa mauvaise administration. Les finances sont dans un désarroi complet, et le grand conseil a dû voter de lourds impôts que le peuple a refusé par trois fois d'accepter. Les fautes du parti radical ont profité aux catholiques qui peuvent espérer une amélioration dans les conditions difficiles de leur existence.

Le canton de Saint-Gall a une population d'environ 200,000 âmes, dont trois cinquièmes sont catholiques, et deux cinquièmes protestants. Les catholiques, quoique formant la majorité numérique, sont opprimés depuis trente ans, parce que les radicaux se sont alliés aux protestants et ont écrasé les conservateurs catholiques. Ces derniers ont aussi eu le tort, pendant quelques années, de se laisser énerver et diviser par des influences catholiques libérales. Mais dans ces derniers temps, on s'est uni dans la profession des doctrines romaines et on s'est trouvé fort pour résister aux doctrines radicales. Le gouvernement, de son côté, s'est porté à des excès qui ont révolté tous les protestants honnêtes. De là est née une action commune des catholiques et des conservateurs protestants pour résister à l'ennemi commun.

Les heureux effets de cette entente n'ont pas tardé à se produire et les élections du 27 octobre ont donné pour députés au canton de Saint-Gall quatre catholiques excellents, deux protestants sur qui les catholiques peuvent compter, deux autres dont ils n'ont pas à se plaindre, et enfin deux radicaux dont un au moins n'est pas dangereux. Jamais encore les catholiques saint-gallois n'avaient eu une aussi bonne représentation.

Ce court exposé de la situation de nos frères dans quelques cantons de la Suisse nous fournit l'occasion de mettre en relief deux faits importants. Le premier, c'est que les catholiques suisses n'ont réussi à améliorer leur position que par une action ferme, constante, énergique. Ils ont lutté patiemment et sans se laisser rebuter par les obstacles et les échecs du premier moment. Ils ont lutté par devoir pour la défense de leurs droits religieux et de leurs libertés confessionnelles et la Providence est venue à leur secours.

Le second fait que nous tenons à constater, c'est que le succès n'a jamais été obtenu que par la soumission filiale et sans réserve aux enseignements de l'Église et aux directions du Saint-Siège. Il y a eu, là comme ailleurs, des prudents qui ont cru que le meilleur moyen de faire triompher le drapeau, c'était de le cacher : l'évènement a prouvé que ce calcul était maladroit : c'est l'affirmation de la vérité dans son intégrité et la rupture avec le libéralisme catholique avec ses multiples nuances, qui ont rallié toutes les âmes droites autour de la grande cause de l'Église catholique et amené des résultats importants, présage, espérons-le, d'avantages encore plus considérables.

M. SOUSSENS.

---

## LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

Nous avons dit que M. Bardoux avait communiqué à la Chambre des députés un rapport sur l'état *des congrégations, communautés et associations religieuses* en France; nous extrayons de ce rapport l'Introduction et le tableau statistique des congrégations des deux sexes, autorisées ou non reconnues :

## Introduction

La loi de finances du 29 décembre 1876 contient la disposition suivante :

« Art. 12. Il sera dressé, pour être publié et distribué aux membres des deux Chambres, dans le courant du premier semestre 1877, l'état de toutes les communautés, congrégations et associations religieuses, quelle que soit leur dénomination, autorisées ou non autorisées, qui existent en France, avec la désignation des communautés qui relèvent directement ou indirectement de supérieurs résidant en pays étrangers.

« Les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique transmettront au ministre de la justice les documents en leur possession sur toutes les communautés religieuses de leur ressort, charitables ou enseignantes, qu'elles soient autorisées ou non autorisées. »

Après la réunion de l'administration des cultes au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, le ministère de la justice a déclaré que l'exécution de cet article 12 n'était plus dans ses attributions ; et qu'il appartenait désormais au ministère de l'instruction publique et des cultes de se charger du travail que la rédaction incomplète de la loi semblait imposer au ministère de la justice.

Les départements ministériels se sont mis d'accord sur l'interprétation et l'exécution de l'article 12 précité, et il a été reconnu qu'on devait dresser les états suivants :

I. Congrégations et communautés religieuses d'hommes, légalement autorisées :

1° Congrégations ;

2° Communautés. (Administration des cultes.)

II. Congrégations et communautés religieuses de femmes, légalement autorisées :

1° Congrégations et établissements particuliers qui en dépendent ;

2° Congrégations diocésaines et établissements particuliers qui en dépendent ;

3° Communautés. (Administration des cultes.)

III. Associations religieuses d'hommes non autorisées. (Ministère de l'intérieur.)

IV. Associations religieuses de femmes non autorisées. (Ministère de l'intérieur.)

V. Associations religieuses d'hommes voués à l'enseignement,

et légalement autorisées; écoles publiques ou libres, dirigées par ces associations. (Ministère de l'instruction publique.)

VI. Écoles publiques ou libres dirigées par des associations religieuses de femmes vouées à l'enseignement et légalement autorisées. (Ministère de l'instruction publique.)

## I

*Congrégations et communautés religieuses d'hommes légalement autorisées.*

Ces congrégations et communautés ont été rangées dans l'ordre chronologique, d'après la date des actes qui leur ont conféré l'existence légale.

§ 1<sup>er</sup>. — *Congrégations.*

(Pages 3 à 9.)

Nombre des congrégations . . . . .	5
Nombre des établissements fondés par ces congrégations en France ou dans les colonies françaises. . . . .	5
Nombre des établissements fondés à l'étranger. . . . .	109
Nombre des membres. . . . .	2.418

§ 2. — *Communautés.*

(Page 10.)

Nombre des communautés. . . . .	4
Nombre des membres. . . . .	84

## II

*Congrégations et communautés religieuses de femmes légalement autorisées.*

Ces congrégations et communautés ont été rangées, comme les précédentes, d'après la date de l'ordonnance ou du décret d'autorisation.

§ 1<sup>er</sup>. — *Congrégations et établissements qui en dépendent.*

(Page 13 à 16.)

Nombre des congrégations . . . . .	224
Nombre des établissements fondés par ces congrégations. . . . .	2.450
Nombre des membres. . . . .	93.215



§ 2. — *Congrégations diocésaines et établissements qui en dépendent.*

(Page 109 à 115.)

Nombre des congrégations. . . . .	35
Nombre des établissements fondés par ces congrégations. . . . .	102
Nombre des membres. . . . .	3.784

§ 3. — *Communautés.*

(Page 117 à 210.)

Nombre des communautés. . . . .	644
Nombre des membres. . . . .	16.741

Si l'on classe les congrégations et communautés de femmes régulièrement autorisées d'après leur institution, on a le tableau suivant :

CONGRÉGATIONS et communautés	Enseignantes	Hospitalières	Enseignantes et Hospitalières	Contemplatives
Congrégations et établissements . . . . .	262	139	2.049	>
Congrégations diocésaines et établissements . . . . .	6	6	90	>
Communautés . . . . .	312	159	157	16
<b>Totaux. . . . .</b>	<b>580</b>	<b>304</b>	<b>2.296</b>	<b>16</b>

III

*Associations religieuses d'hommes non autorisées.*

La date de la formation de ces associations est souvent incertaine. On a dû les ranger dans l'ordre alphabétique des départements où elles sont établies.

Nombre des établissements . . . . .	384
Nombre des membres. . . . .	7.444

## IV

*Associations religieuses de femmes non autorisées.*

Nombre des établissements . . . . .	602
Nombre des membres. . . . .	14.003

## V

*Associations religieuses d'hommes voués à l'enseignement et légalement autorisées ; écoles publiques ou libres dirigées par ces associations.*

Nombre des associations. . . . .	23
Nombre des écoles publiques qu'elles dirigent . . . . .	2.328
Nombre des écoles privées. . . . .	768
Nombre des membres. . . . .	20.341

## VI

*Écoles publiques ou libres dirigées par des congrégations ou communautés religieuses de femmes légalement autorisées.*

Nombre des congrégations ou communautés qui se livrent à l'enseignement. . . . .	528
Nombre des écoles publiques qu'elles dirigent. . . . .	10.051
Nombre des écoles privées. . . . .	5.527

Les écoles dirigées par des associations religieuses non reconnues sont soumises au même régime que les écoles laïques et sont considérées comme telles par l'administration de même que par le législateur.

## LE SERVICE OBLIGATOIRE

Nous lisons dans l'*Estafette*, journal non clérical :

D'après le vœu formulé par M. Gambetta (à Romans), ce n'est qu'après son passage sous les drapeaux que le jeune homme serait désormais apte à suivre ses inclinations pour l'état ecclésiastique.

Sans vouloir trancher la question de savoir si ce procédé n'est pas, dans l'esprit des républicains, le plus sûr moyen d'amener à courte échéance la désorganisation du clergé, en tarissant son recrutement à la source même, nous ferons observer qu'aux jours néfastes de notre histoire ces mêmes évêques, qui résistent aujourd'hui et revendiquent les privilèges qui leur avaient

été jadis accordés par une législation protectrice des droits de la religion; que ces mêmes évêques savaient tenir, au moment où la patrie était en danger, un langage vraiment patriotique et viril.

Il suffit, pour être convaincu, de lire le mandement que Mgr Freppel, évêque d'Angers, adressait à cette époque aux membres de son clergé pour les inviter à ne point bénéficier des exemptions du service militaire que la loi leur accordait, et à prêter leur concours à la défense du territoire jusqu'à ce que l'étranger fût chassé des pays envahis.

La France nous rappelle avec beaucoup d'à-propos ces mandements qui font le plus grand honneur aux prélats qui les ont écrits.

Voici celui de Mgr Freppel :

Nous sommes arrivés à l'un de ces moments solennels dans la vie d'un peuple où le salut de la patrie exige un effort suprême de la part de tous ses enfants.

Jusqu'ici, grâce à Dieu, le clergé s'est montré à la hauteur des circonstances difficiles que nous traversons : il est à son poste sur les champs de bataille et dans les ambulances, recueillant les blessés sous le feu de l'ennemi, et leur prodiguant, avec les secours de son ministère, toutes les ressources de la charité chrétienne. Mais le devoir grandit avec le péril; les dévouements ordinaires ne suffisent plus à la situation qui nous est faite par des capitulations désastreuses et par les prétentions exorbitantes d'un ennemi qui semble vouloir se mettre au ban de la civilisation. Il faut que la nation se lève tout entière pour repousser loin d'elle la honte et le déshonneur; or, c'est au clergé à donner l'exemple, autant qu'il est en lui.

Sous l'empire d'une législation protectrice des droits et des devoirs de la religion, les élèves du sanctuaire ont joui jusqu'à présent du privilège de l'exemption militaire. Mais, en face de la patrie humiliée et meurtrie, je n'hésite pas à croire que nos braves séminaristes sont tout prêts à renoncer d'eux-mêmes au bénéfice de la loi, jusqu'à ce que l'étranger soit chassé du territoire français.

C'est pourquoi, voulant concilier le respect des saints canons avec le devoir qui incombe à chacun de contribuer selon ses forces à la défense nationale, je vous charge, monsieur le supérieur, de veiller à l'exécution des mesures que je viens de prendre.

Ceux d'entre les élèves du sanctuaire qui sont engagés dans les rangs de la cléricature se tiendront à notre disposition pour servir d'infirmiers dans les corps de troupes régulières ou auxiliaires. Quant aux autres, qui ne trouveraient pas d'empêchement dans l'état de leur santé ou dans la faiblesse de leur complexion, je vous prie de

leur faire savoir de ma part que *je les verrai avec grand plaisir s'engager dans la garde mobile ou dans la garde nationale mobilisée, ou dans la légion de MM. de Cathelineau et de Charette. Déjà une vingtaine d'entre eux ont devancé mon appel, et je les en félicite. Ou ils tomberont martyrs de la patrie, et ils auront rendu à la religion le plus signalé des services; ou ils reviendront au séminaire avec l'auréole du dévouement, et le sacerdoce ne comptera pas de membres plus fortifiés par l'épreuve du sacrifice, ni PLUS HONORÉS DE LA CONFIANCE DES PEUPLES.*

Et quoi qu'il puisse arriver, nous aurons fait tout ce qui dépendait de nous pour le salut de la France, notre mère à tous.

† CHARLES-ÉMILE  
Évêque d'Angers.

A la même époque, l'archevêque de Bordeaux écrivait au supérieur du grand séminaire :

Quelques-uns de vos élèves, organes de leurs condisciples, m'ont fait connaître, en termes qui m'ont ému, leur désir de voler à la défense de la patrie...

Qu'il soit donc fait selon leur ardente et patriotique ambition, et que ceux qui n'ont pas contracté d'engagements irrévocables aillent demander des armes aux chefs qui ont reçu la grande et sainte mission de procurer à tout prix la délivrance nationale.

On voit, par ces exemples, que lorsque l'heure du danger sonne, le clergé sait pousser l'abnégation jusqu'à renoncer aux privilèges attachés à l'état ecclésiastique. Il n'est donc pas besoin de révoquer, par une loi nouvelle, des concessions qui ont été imposées au législateur par la nécessité. Il y a incompatibilité entre la vie militaire et celle qui mène au sacerdoce; il suffit qu'aux jours du péril, les membres du clergé aient assez de patriotisme pour comprendre que s'ils sont prêtres, ils sont en même temps citoyens.

---

### LES AUXILIATRICES DU PURGATOIRE (1)

L'Institut des religieuses Auxiliatrices du Purgatoire, dont la fin directe est d'apporter, par tous les moyens que suggère la

(1) Extrait de l'Introduction placée par le R. P. Bouix au livre sur le *Purgatoire*, dont nous avons parlé dans le Bulletin bibliographique de notre dernier numéro; nous rappelons que le livre se vend à l'Imprimerie-Librairie de l'Œuvre de Saint-Paul, rue de Lille, 51, à Paris; — prix : 1 fr. 50 centimes.

foi, secours et rafraîchissement aux âmes du purgatoire, comprend trois classes de personnes : des religieuses proprement dites, un tiers-ordre, et des membres honoraires.

En tête de ces légions chrétiennes marchent les religieuses, les vierges qui, se consacrant à Jésus-Christ sous cette sainte bannière, lui font vœu d'être à la vie et à la mort les auxiliatrices des âmes du purgatoire. En faveur de ces âmes, elles se lient par les trois vœux de religion, et elles leur offrent tous les sacrifices qui résultent de ce triple lien. Elles les secourent par leurs prières, par leurs oraisons, par leurs pénitences, par leurs communions, par les indulgences qu'elles leurs appliquent ou gagnent pour elles, par toutes les œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle à l'égard du prochain. Ce n'est pas assez : voulant porter la noblesse de leur dévouement à tout ce qu'il peut avoir de plus délicat, de plus absolu, de plus héroïque, elle font cession aux âmes du purgatoire de la valeur satisfaisante de toutes les bonnes œuvres qu'elles peuvent faire dans le cours de leur vie. Enfin, et c'est là le moyen suprême, elles viennent à leur secours en faisant offrir pour elles le saint Sacrifice de l'autel.

Mais, pour exercer son action sur toute la société catholique, pour devenir populaire comme les grands ordres religieux du moyen-âge, et comme l'Œuvre moderne de la propagation de la foi, l'Institut des Auxiliatrices du purgatoire devait avoir un tiers-ordre, et des membres honoraires. Le tiers-ordre devait être tel, qu'il exerçât la plus grande action possible. C'est pourquoi il se compose de dames, de veuves, de vierges, appartenant aux rangs élevés de la société. Pour le dévouement aux âmes du purgatoire, on comprend qu'elles s'efforcent d'imiter les religieuses Auxiliatrices.

Sa Sainteté Pie IX a daigné bénir et enrichir d'indulgences le tiers-ordre, et l'affilier à la confrérie de Notre-Dame-du-Suffrage de Rome.

En dehors du tiers-ordre, l'Institut des Auxiliatrices du purgatoire a d'autres associés, sous le titre de membres honoraires : ces membres honoraires peuvent être agrégés à l'Institut dans quelque partie du monde que ce soit. De concert avec les religieuses et les dames du tiers-ordre, ils concourent au soulagement des âmes du purgatoire. Quel que soit le rang, l'état la dignité que l'on ait dans le monde, on peut se lier à l'Institut des Auxiliatrices à titre de membre honoraire. Et il est aussi

facile d'obtenir ce titre que celui d'associé de la Propagation de la foi.

Une famille chrétienne peut être associée. Une communauté religieuse peut également l'être, et non-seulement une communauté, mais une congrégation religieuse tout entière peut jouir de ce privilège.

Les membres honoraires secourent les âmes du purgatoire par leurs prières, leurs bonnes œuvres, la communion, les indulgences qu'ils leur appliquent, et par-dessus tout en faisant offrir le saint sacrifice pour elles.

Les prêtres séculiers et réguliers qui s'agrègent à l'Institut, disent un certain nombre de messes pour les âmes du purgatoire.

Telle est l'organisation simple, mais féconde, de l'Institut des religieuses Auxiliatrices des âmes du purgatoire.

---

L'Institut ne date en quelque sorte que d'hier. Fondé à Paris le 19 janvier 1856, il n'a encore que vingt-deux ans d'existence. Eh bien! cet Institut, approuvé par Pie IX et par Léon XIII, est déjà en Orient: il compte deux maisons en Chine. En Europe, outre la maison-mère à Paris, et celle de Montmartre qui va être fondée, outre la maison de Nantes, celle d'Orléans, celle de Cannes, celle de Tourcoing, il a une maison en Angleterre et une autre en Belgique: il est à Londres et à Bruxelles.

A la maison que les religieuses Auxiliatrices vont occuper à Montmartre, se rattachent des souvenirs infiniment chers à l'Église, à la France, à la Compagnie de Jésus. Dans l'emplacement que la Providence leur a réservé, se trouvait autrefois la crypte du martyr. Cette crypte, bâtie dans l'endroit même où saint Denis, premier apôtre de Paris, avait été mis à mort avec ses deux compagnons Rustique et Eleuthère, devait perpétuer la mémoire de leur martyr. Elle avait été dédiée sous le vocable de la très-sainte Vierge et des martyrs; c'est pourquoi on l'appelait Notre-Dame de Montmartre. On ne saurait dire ce qu'était ce sanctuaire pour nos ancêtres. Les rois de France, les grands, le peuple, les princes de l'Église, les évêques, le clergé, les religieux, allaient invoquer Notre-Dame de Montmartre et saint Denis, et leur recommandaient leurs personnes et leurs intérêts les plus sacrés. C'est dans ce sanctuaire, en présence de Notre-Dame de Montmartre, que saint Ignace et ses compagnons prononcèrent leurs premiers vœux le jour de l'Assomption de la très-sainte Vierge de l'année 1534. Pierre Le Fèvre, invoqué

aujourd'hui comme Bienheureux, et alors seul prêtre parmi ses compagnons, offrit le saint Sacrifice et reçut les engagements d'Ignace et de ses fils spirituels avant de leur donner la sainte communion. Les deux années qui suivirent, ils allèrent tous le même jour renouveler leurs vœux à Notre-Dame de Montmartre. Cette crypte du martyr, ce sanctuaire de Notre-Dame de Montmartre est donc le berceau de la compagnie de Jésus.

Aujourd'hui, en l'an de grâce 1878, le nouvel Institut possède dix maisons, en y comprenant celle de Montmartre où les religieuses vont bientôt s'établir, et, par conséquent, dix grands centres de réunion pour les dames du tiers-ordre. Il compte un très-grand nombre de membres honoraires répandus dans toutes les contrées du monde; deux cent quatre-vingt-dix congrégations et maisons religieuses associées, tant en France qu'en Angleterre, en Irlande, en Écosse, en Belgique, en Autriche, en Italie, en Prusse, en Amérique, qui offrent par an plus de trois cent mille communions. L'Institut compte, en outre, parmi les membres honoraires, huit cent cinquante prêtres séculiers ou réguliers qui offrent par an aux âmes du purgatoire neuf mille deux cents messes.

A ces messes il faut ajouter celles que l'Institut, les dames du tiers-ordre et les membres honoraires ont la dévotion de faire dire pour les âmes du purgatoire.

Enfin, outre les messes et les communions en si grand nombre, l'Institut des Auxiliatrices offre annuellement à l'Église souffrante un riche tribut, connu de Dieu seul, de prières, d'aumônes, de bonnes œuvres, d'œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle, d'indulgences appliquées aux morts; et les religieuses, en particulier, leur cèdent toute la valeur satisfaisante de leurs bonnes œuvres.

Il fallait à cet Institut l'approbation du Saint-Siège. Maintenant qu'il est approuvé par Pie IX, que Léon XIII l'a approuvé par son Bref du 25 juin 1878, rien n'arrête plus ses progrès et ses développements. Dans la catholicité tout entière, on aspirera à s'agréger à ce pieux Institut. Dans les grands centres, les évêques voudront avoir des Auxiliatrices du purgatoire. Paris, Londres, Bruxelles, les possèdent déjà; en France, les grandes villes du royaume les réclament. Quelque florissant que soit le noviciat de la maison-mère à Paris, les sujets ne peuvent être

moins suffire pour les fondations qu'on demande. Mais l'Institut, qui désormais va être connu dans les diverses contrées de l'Église, verra se multiplier les vocations; de nouvelles maisons seront fondées, et, avec elles, de nouveaux centres de tiers-ordres et de nouvelles légions de membres honoraires.

Comme le nombre des religieuses Auxiliatrices, des dames associées et des membres honoraires va grandir d'année en année, les tributs annuels que l'Institut offrira aux âmes du purgatoire croîtront d'année en année. Et avant peu d'années, les âmes du purgatoire auront autant de messes qu'en avaient fondées jadis la munificence des monarques catholiques et la foi de nos ancêtres. Elles en auront incomparablement plus que n'en pourrait fonder aujourd'hui aucun pouvoir humain. Ainsi l'Église souffrante du purgatoire verra l'Église militante de la terre lui venir sans cesse en aide.

Tel est le nouvel Institut dont Dieu a doté son Église en ce siècle. Il nous reste à faire connaître la vierge chrétienne qui l'a fondé (1). Cette élue du Seigneur est Eugénie-Marie-Joséphine Smet de Montdhiver, née à Lille, le 25 mars 1825, le jour même de l'Annonciation de la très-sainte Vierge. Henri Smet, son père, appartient à une des familles les plus honorables de la ville, et par sa mère, Pauline de Montdhiver, elle est alliée à la plus ancienne aristocratie du Nord. Dès le berceau, Dieu veille sur elle avec un amour de prédilection; il forme en elle, dès ses plus tendres années, la future Auxiliatrice des âmes du purgatoire. Il la fait magnanime; il lui donne un grand cœur, une intelligence élevée; il allume de bonne heure en son âme une tendre compassion pour les âmes du purgatoire, avec un désir ardent de les secourir. Par des lumières surnaturelles, il la prépare et l'initie peu à peu à la mission qu'il lui réserve: Dès que la volonté de Dieu est connue, cette âme souverainement heureuse s'offre en holocauste pour l'accomplir. Le 19 janvier 1856, elle fonde à Paris l'Institut, si cher à Dieu et à l'Église, des religieuses Auxiliatrices des âmes du purgatoire. Dès ce jour, ne voulant s'appuyer que sur Dieu, Eugénie-Marie-Joséphine Smet de Montdhiver prend le nom de Marie de la Providence. Le grain de sénévé, qu'elle a semé, devient un grand arbre, et

(1) Sa Vie a été écrite par une de ses premières filles. Rien de plus touchant que ce récit. Le saint portrait de la fondatrice est fidèlement légué à la postérité. (Chez Lecoffre, à Paris.)



quand Dieu l'appelle à lui, le 7 février 1871, elle laisse aux âmes du purgatoire une dotation plus que royale qui, de siècle en siècle, créera à l'Église souffrante d'aussi riches, d'aussi puissants secours que l'Œuvre de la propagation de la foi à l'Église militante. Le nom de cette héroïne, de cette Vierge de JÉSUS-CHRIST, demeure, à la suite des autres grandes fondatrices, inscrit à jamais dans les annales de l'Église. Elle recueillera les bénédictions de tous les peuples. Et jusqu'au dernier jour du monde, sa gloire accidentelle croîtra à mesure que le purgatoire transmettra à la vision béatifique les âmes divinement purifiées par ses feux.

MARCEL BOUX. S. J.

## LES SCIENCES A L'EXPOSITION

### Chemins de fer

Les chemins de fer! Comment pourrions-nous rester plus longtemps sans nous en occuper? Ne tiennent-ils pas une assez grande place dans notre vie?... Ne nous en servons-nous pas chaque jour?... N'est-ce pas eux qui rapprochent les distances, dispersent les familles en aidant à leurs réunions passagères, facilitent les transactions, relient les peuples, concourent à la propagation du bien comme du mal?... Ne sont-ils pas appelés à jouer un grand rôle dans les luttes futures des nations?... N'ont-ils pas enfin une mission pour l'avancement du royaume de Dieu? Déjà ils sillonnent l'Inde, et bientôt peut-être le Japon, la Chine, le Sahara... Qui pourrait dire où ils s'arrêteront?

Puisque tant de bien — et tant de mal, mal qui peut, à la volonté de l'homme, se tourner en bien — dépend d'eux, comment, je le répète, pourrions-nous rester indifférents à leurs progrès?...

Certes, la classe 64 est beaucoup trop considérable pour que nous la puissions visiter dans tous ses détails; aussi, nous nous restreindrons, et, négligeant à la fois ce qui est trop spécial et ce qui n'est que d'une importance secondaire, nous ne nous arrêterons qu'à ce qu'il y a de plus intéressant. Or, rien n'est évidemment capable d'attirer aussi vivement votre attention que les locomotives; nous commencerons donc par les passer en revue.

Dirigons-nous vers la grande annexe qui longe l'Avenue de la Bourdonnaye : c'est là que se trouvent toutes les locomotives françaises.

Voici d'abord les types nouveaux pour trains express, créés dans ces dernières années par les grandes Compagnies. Il n'y a guère lieu d'établir réellement entre eux une comparaison : chaque compagnie, en effet, a étudié sa machine à un point de vue particulier, et chacune a dû répondre à des difficultés différentes au point de vue du profil et des sinuosités de la voie, de la quantité du combustible et de l'importance du trafic. Cependant, en dehors de ces considérations, il y a des théories d'école qui se partagent les ingénieurs et qui ont eu une grande influence : l'Est et l'Orléans surtout professent des idées tout à fait opposées, et je ne peux m'empêcher de faire à ce sujet quelques rapprochements.

La locomotive de l'Est est à trois essieux : à l'avant, une paire de petites roues simples porteuses; au milieu et à l'arrière, quatre roues d'un très-grand diamètre (2<sup>m</sup>30), accouplées deux à deux; les roues d'arrière sont les roues motrices et leur essieu passe sous le foyer qui est, à cet effet, tronqué et relevé à sa partie postérieure. — L'Orléans, qui en 1873 adopta le premier quatre essieux pour ses machines express, les a conservés ici : cela permet d'allonger la chaudière et de réduire à leur longueur minima les bielles d'accouplement. La paire de roues d'avant et celle d'arrière sont simples porteuses et à petit diamètre. Des deux essieux du milieu, l'un est l'essieu moteur; les deux paires de roues sont accouplées et naturellement un peu grandes; leur diamètre n'est cependant que de 2 mètres. — Parce que les roues motrices de l'Orléans sont ainsi bien plus petites que celles de l'Est, s'ensuit-il que sur l'Orléans on ne pourra pas courir aussi vite que sur l'Est? Nullement. Avec de petites roues on peut obtenir la même vitesse qu'avec de grandes roues : il suffit de les faire tourner plus rapidement. Mais alors les tiges des pistons, les barres d'excentrique, les bielles d'accouplement, le mécanisme de distribution, en un mot tous les organes les plus délicats de la machine, sont eux-mêmes, par suite des mouvements de va-et-vient plus rapides, plus saccadés, plus fatigués, et il pourrait en résulter des perturbations plus ou moins graves. D'autre part, avec de grandes roues, la chaudière est forcément élevée et la locomotive moins stable; à moins d'avoir de volumineux cylindres, le démarrage

est plus difficile ; les coups de piston peuvent être trop peu accélérés pour que la puissance de vaporisation de la chaudière soit bien utilisée.

Pour la chaudière, il y a désaccord aussi. L'Est a pris des tubes courts (3<sup>m</sup> 50) et en grand nombre (206). L'Orléans, avec une chaudière de même diamètre, les a pris très-longs (5 mètres), et en nombre restreint (177). — D'où vient donc un tel écart ? Écoutez les ingénieurs de l'Est : « Il a paru préférable d'augmenter le nombre des tubes plutôt que leur longueur, car, à surface de chauffe égale, le poids de la chaudière est plus petit dans le premier cas que dans le second, et la section de passage des gaz à travers ces tubes est plus grande. » L'Orléans peut répondre qu'un trop grand nombre de tubes ne sert à rien et augmente la surface de chauffe sans accroître la vaporisation ; que l'Est, brûlant du tout-venant, peut se contenter probablement de tubes courts, mais qu'à lui, qui consomme d'excellents combustibles, il faut de longs tubes, sans quoi les gaz sortiraient trop chauds, le combustible serait mal utilisé, et la température, trop élevée dans la boîte à fumée, la détruirait rapidement. Mais, répliquera-t-on, passé certaines limites, la longueur des tubes n'est plus réellement utile, et n'eût-il pas mieux valu pour l'Orléans raccourcir un peu ses tubes et les élargir ?...

C'est ce qu'a fait Paris-Lyon qui a donné en outre à sa machine un très-grand foyer. D'ailleurs, la locomotive de Paris-Lyon ressemble tout à fait à celle de l'Orléans, et ce qui la caractérise, c'est la puissance imposante de tous ses organes. Trente locomotives de ce type ont été construites en 1877-78 pour le service des rapides qui sont chaque jour de plus en plus chargés.

L'Ouest et le Midi ont adopté la même disposition extérieure que l'Est : trois essieux, dont deux à l'arrière portant quatre grandes roues couplées, d'un diamètre modéré. Ces Compagnies, et le Nord aussi, se sont rangées du côté de l'Est dans la question des tubes ; le Nord, il faut le dire, ne brûle que du tout-venant.

Vous voyez sur la machine de l'Ouest la coulisse Allau-Trick ou coulisse droite, et partout ailleurs la coulisse Gooch ou coulisse Stephenson renversée : ces coulisses ne sont d'ailleurs pas nouvelles. Théoriquement, elle donnent une avance constante et exigent pour le changement de marche le déplacement d'une simple tringle et non plus de tout le système des barres.

L'emploi du sable est général, pour réduire les pertes de temps

aux arrêts, accélérer les démarrages, augmenter l'adhérence sur les longues rampes et dans les souterrains. A cheval sur la chaudière de chaque machine est installé un sablier d'où partent deux longs tubes qui viennent verser le sable sous les roues motrices.

Pour faciliter le passage de la locomotive dans les courbes, on a donné aux essieux d'avant et d'arrière, sur l'Orléans et le Paris-Lyon, et aux essieux d'avant sur l'Est, le Midi, l'Ouest, c'est-à-dire aux essieux des roues libres, un jeu transversal dans leurs boîtes. Sur le Nord, une disposition toute spéciale a été prise.

La locomotive du Nord se compose de deux trains à quatre roues chacun, et dont l'un, celui d'avant, est très-bas. Le châssis du train d'arrière porte la chaudière et se prolonge ainsi bien en avant de ses essieux ; il vient alors reposer sur la face supérieure du châssis du train d'avant qu'il recouvre entièrement. Une cheville-ouvrière, fixée au centre du train d'avant, relie les deux trains et leur permet de former entre eux un coude plus ou moins accentué. Ce n'est en somme qu'une imitation de machines existant depuis longtemps en Amérique et en Angleterre. Depuis le milieu de l'année 1877, cette locomotive a fonctionné comme express entre Paris et Calais ; on a constaté que, même dans les parties les plus sinueuses de la ligne, son allure est très-stable et très-douce ; elle est d'ailleurs destinée au service des nouvelles lignes à fortes courbes.

Les machines pour trains mixtes ou pour trains de marchandises sont toujours à peu près les mêmes. Je dois cependant faire remarquer cette locomotive à 8 roues accouplées de Paris-Lyon qui remorque les trains sur les lignes du réseau où l'on rencontre des rampes de 25 à 30 millimètres et des courbes de 200 mètres et quelquefois 180 mètres de rayon. Tous les essieux sont groupés sous la chaudière ; les cylindres à l'avant et le foyer à l'arrière sont en porte-à-faux. 94 machines de ce genre sont en service, et, sur la section d'Alais à la Bastide, elles sont munies d'un appareil respiratoire Galibert pour éviter que les mécaniciens n'éprouvent du malaise au passage des souterrains.

Depuis quelques années déjà, la ligne de Bayonne à Biarritz est parcourue par des locomotives auxquelles on a adapté le système Compound. En voici une, exposée par M. Mallet, et où l'on a introduit quelques améliorations de détail.

Une idée neuve ! je ne dis pas assez, car cette locomotive, dont M. Roy nous présente le modèle, en réunit plusieurs. Un carbonisateur et un écran tubulaire placés dans le foyer assureront, paraît-il, la fumivorté; la cloison de la chambre à feu est de forme troncoïdale, de manière à augmenter la surface de chauffe direct sans être obligé de placer d'essieu sous la grille; enfin, la marche normale est foyer en avant, ce qui activera le tirage, donnera aux gaz un écoulement naturel vers la cheminée, et rendra au mécanicien la vue libre. Que d'avantages ! On peut dire aussi : que d'objections !

Allons à la section anglaise c'est là que stationne la locomotive de l'avenir, la Fairlie, qui n'est d'ailleurs qu'une reproduction un peu modifiée de la belle machine de Seraing vaincue au concours du Sœmring en 1851 par la Bavaria. Elle se compose en somme de trois parties mobiles l'une par rapport à l'autre : 1° 2 trucks indépendants et plus ou moins écartés, chacun porté par deux paires de roues couplées et surmonté en son centre d'un pivot; 2° un grand châssis reposant par ses extrémités sur les trucks de manière à emboîter, à encapuchonner les pivots dans deux logements circulaires pratiqués sur sa face inférieure. Supposez que vous lanciez tout ce système sur une courbe; les trois parties s'infléchiront l'une par rapport à l'autre autour des pivots et se conformeront avec toute l'aisance possible aux sinuosités de la ligne. De plus, il n'y a pas de déraillement à craindre; sans entrer dans aucune explication technique, qu'il me suffise de dire que des locomotives Fairlie ont fonctionné pendant plusieurs mois soit en Angleterre, soit au Pérou, sur des courbes d'un rayon de 15 mètres avec une vitesse de 15 lieues à l'heure. — L'appareil de vaporisation, c'est-à-dire la cheminée, la chaudière, le foyer, et en outre les caisses à eau et à charbon, sont fixés sur le châssis, le foyer descendant entre les deux trucks; les cylindres, au contraire, et tout le mécanisme sont adaptés sur le truck d'avant. Les cylindres étant ainsi variables de position par rapport à la chaudière et à la cheminée, le tube qui amène la vapeur aux cylindres et celui par lequel elle s'échappe dans la cheminée doivent pouvoir se prêter à ces déplacements : en conséquence, on a intercalé sur le parcours de chacun d'eux un tronçon qui est terminé à chaque bout par un emboîtement à rotule sphérique. — Ici, la chaudière ne s'étend qu'en avant du foyer, mais souvent M. Fairlie la prolonge de chaque côté

et en arrière, de sorte que la locomotive est complètement symétrique comme l'était le type primitif de Seraing ; le chauffeur et le mécanicien se placent alors sur les côtés. — Déjà, les machines Fairlie circulent en Suède sur le fameux chemin de Festiniog, en Irlande sur le Great Southern and Western, dans l'Amérique du Nord et du Sud, dans la Nouvelle-Zélande, et en Russie.

Après la locomotive Fairlie, la plus curieuse est bien certainement celle du système Righi, exposée dans la section suisse par M. Riggenbach. — Le chemin de fer du Righi a une pente moyenne de 0,22, par conséquent six fois plus forte que la rampe de Saint-Germain-en-Laye. Sur une pareille inclinaison, l'adhérence, cette force qui prête aux roues de la locomotive le point d'appui nécessaire pour rouler, pour tourner en avançant, ne fonctionne plus : il faut donc la remplacer. Or, un de nos plus illustres ingénieurs a comparé les rails et les roues à un engrenage dont les dents seraient microscopiques : ces dents microscopiques ne suffisant plus, il n'y a qu'à leur substituer des dents plus résistantes, de vraies dents. C'est ce qu'a fait M. Riggenbach, suivant en cela un exemple venu d'Amérique, du mont Washington. Mais comme on avait déjà constaté les inconvénients des engrenages latéraux, il conserva les rails ordinaires et les quatre roues porteuses en les rendant folles sur leurs essieux ; puis, il ajouta un rail central, à crémaillère, un peu surélevé, et cala sur le milieu de l'essieu moteur une roue dentée. — Du chemin du Righi, le système a été étendu à plusieurs petits chemins industriels ; la locomotive que vous avez sous les yeux, a été construite pour l'un d'eux, et diffère en quelques points de celle du Righi. Et d'abord, elle a sa chaudière couchée sur le châssis, tandis que, sur le chemin du Righi, la chaudière est debout, normale au châssis, pour parler plus exactement. En outre, elle est mixte, c'est-à-dire peut marcher soit par sa roue dentée, soit par simple adhérence, à volonté. A cet effet, l'essieu moteur est muni de deux pignons dont l'un fait mouvoir la grande roue dentée qui engrène dans la crémaillère, et l'autre une petite roue dentée portée sur un essieu particulier ; cet essieu est accouplé aux essieux des roues extrêmes qui ne sont d'ailleurs plus folles. Les deux pignons peuvent y glisser le long de leur essieu ; et un mécanisme très-simple, à la portée du mécanicien, permet d'embrayer l'un et de débrayer l'autre sans s'arrêter.

Je ne veux pas entrer encore, à propos des machines étrangères, dans des considérations théoriques analogues aux remarques que j'ai faites dans la section française; et je me contente de signaler, en terminant, la coulisse Walschaert, qui règne sur toutes les locomotives belges, et la locomotive italienne qui est du même type que celle du Nord français.

STANISLAS.

---

### LE PLAIN-CHANT (I).

Dans les arts comme en toutes choses il faut beaucoup se défier de la *piperie* des mots. Cette proposition est vraie surtout dans l'art chrétien, parce qu'il est moins étudié et moins connu. Que de sottises il y a là se promenant de par le monde affublées d'un costume riche et voyant qui les fait bien venir!

Comme il est facile, par exemple, d'accuser le chant ecclésiastique de pauvreté, de misère, d'incapacité! — On l'aime bien, on le défend même, dit-on, on lui reconnaît des mérites mélodiques; mais quel dommage qu'il soit *diatonique* et par conséquent sans mouvement, sans souplesse et sans couleur! Il est froid comme le mur blanc; il ne saurait, de par sa constitution, partager les beautés et les nuances variées de la *polychromie*.

L'objection, pour avoir l'air d'être savante et pour partir des meilleures intentions, n'en est pas plus sérieuse.

Entendons-nous.

Disons d'abord que comparaison n'est pas raison. Il est vrai, l'art est et doit être un; c'est-à-dire que toutes les formes de l'art chrétien doivent s'inspirer des mêmes principes, sortir de la même source et tendre au même but. Pour qui ne veut pas nier l'art, cette affirmation est incontestable.

Mais comme l'art chrétien et l'art profane, dans toutes leurs manifestations, ont une origine et une fin différentes, on voudra bien m'accorder encore que les moyens de ces deux formes d'art peuvent être différents. On ne peut pas faire un grief à l'art chrétien de n'employer pas tous les moyens de l'art

(1) Étude adressée au *Bien public* de Gand.

profane. Qui songe à dire d'une statue de sainte qu'elle n'a ni la belle chair, ni les grâces, ni le vif coloris, ni le fard de la comédienne? En général, les moyens de l'art profane sont pris dans l'homme et l'art ne va pas à une fin autre; l'art chrétien sort de l'*idéal humain* pour aller jusqu'à l'intuition; loin de ne viser que l'homme, il veut s'établir sur l'homme dompté par l'esprit et par la grâce.

En appliquant ces données élémentaires au chant ecclésiastique, on conviendra qu'il serait injuste de juger le plain-chant en dehors de son but et de son inspiration. On peut dire que le plain-chant ou que le chant diatonique n'a pas toutes les formes mélodiques ou harmoniques de la musique moderne; mais on ne peut pas dire qu'il n'est pas un chant complet, répondant parfaitement à la fin qu'il se propose. On me fera volontiers, je crois, cette concession bien logique. Mais l'objection que je signalais tout à l'heure tend à ravir au chant diatonique ce que l'on a accoutumé de demander à l'art chrétien du moyen-âge, et l'on dit par comparaison que le plain-chant ne saurait correspondre à la *polychromie*. Voyons.

Si l'art est un, il ne s'ensuit pas que toutes les formes pratiques d'une partie de l'art doivent trouver des correspondantes *rigoureuses* dans les autres parties. L'art, pour aller jusqu'à l'âme, passe par les sens; mais les sens, pour servir d'auxiliaires ou d'intermédiaires, ne sont cependant pas tous affectés de la même manière. Chacun a son caractère particulier et son jeu propre. L'aveugle entend, le sourd voit, le muet palpe. On peut ajouter encore que les sens n'ont pas tous la même force ou le même degré d'influence. Ne pourrait-on pas dire, par exemple, que l'œil mieux que l'oreille transmet à notre âme les diverses impressions qu'il reçoit, qu'il est en quelque sorte plus près de notre âme et que ses communications sont plus fortes et plus rapides? Qu'en conclure? D'abord, en général, que les sens, pour avoir un rôle commun, ne le remplissent pas également. Ce sont des messagers qui, par des routes diverses, apportent, chacun avec sa vitesse propre, à l'intimité de notre être les nouvelles du monde extérieur. Ils ont le même maître, le même but, la même vie; mais, s'adressant à des objets différents et subissant des influences respectives, ils suivent d'autres voies et n'arrivent pas nécessairement tous ensemble.

J'en conclus encore, en particulier, que si la *polychromie* fait



partie de l'art chrétien pictural, on ne pourrait pas de ce chef rigoureusement exiger que l'art chrétien musical, pour exister intégralement, ait besoin d'une *pluritonie* parallèle. L'objection tombe donc devant une fin de non-recevoir. Il faudrait prouver que le plain-chant, à cause de sa constitution diatonique, est impuissant à remplir sa destination ou à atteindre sa fin. Alors on pourrait conclure qu'il n'est qu'un art imparfait et demander à la musique moderne ou à la *pluritonie* de relever ces vieux débris d'un autre âge et de donner de la vie à ces momies de cloître. Mais cette preuve-là se fera longtemps attendre.

Quand on sait que le plain-chant a pour base la musique si nuancée et si délicate de la Grèce, musique parlée ou mieux encore, vêtement subtil de la parole ; quand on sait que l'Église a pris ce vêtement pour l'adapter à sa grande et majestueuse taille, qu'en le modifiant elle l'a béni et consacré et qu'elle en a revêtu les textes nobles et simples de sa liturgie ; quand on sait les merveilleux effets, l'incontestable et l'incomparable popularité des cantilènes diatoniques ; quand on comprend l'intime correspondance entre la gravité de la langue ecclésiastique et la marche réglée du plain-chant ; qu'on réfléchit au but que doit atteindre le chant d'église ; — on est rassuré sur la valeur d'un art qui a fait ses preuves et qui, pour avoir été quelque temps méconnu et oublié, n'en peut pas moins revendiquer avec fierté son glorieux passé et aspirer dans l'avenir à de légitimes et certaines espérances.

Mais admettons l'objection. Demandons-nous si le plain-chant n'a pas dans sa constitution les éléments divers qu'en peinture on appellerait *polychromie*. Faisons observer, avant de répondre directement à cette question, que l'art chrétien n'emploie pas les couleurs sans ménagement et sans règle. Il a des lois particulières dans les teintes, dans les ombres, dans les procédés. Le marbre rentre dans la notion générale de la *polychromie* ; mais les teintes et les procédés du marbre ne font pas partie de la peinture qui nous occupe. En musique, la *pluritonie* exige aussi des ménagements. Ce n'est pas parce que l'on trouvera une nouvelle gamme que, par amour pour la *pluritonie*, il faudra l'introduire dans la musique sacrée. Car, à ce compte-là, l'art changeant tous les jours ne répondrait en rien à la gravité et à la fixité des textes et des sentiments que l'Église lui fait interpréter. Il s'agit donc de savoir précisément si l'art chrétien musical ou, si l'on veut, le plain-chant,

dans sa tonalité diatonique, a des couleurs diverses qui en font un chant véritablement et artistement varié ou *polychromé*. Je répons à cette question par l'affirmation la plus catégorique.

La couleur dans le chant peut principalement être produite de trois manières : par des procédés mélodiques variés, par des gammes distinctes et par des gammes combinées. Le chant diatonique ne peut admettre les deux premières manières ; car la dernière en détruit même la notion ; c'est le marbre en *polychromie*. Celui qui soutiendrait que l'art chrétien doit admettre toutes les formes, quelles qu'elles soient, nierait l'art chrétien et nous n'entrons pas ici en discussion sur ce terrain. Les deux premières manières suffisent abondamment à tous les sentiments chrétiens.

Or, le chant diatonique ou le plain-chant fait grand emploi des couleurs qui lui sont propres.

Mettons-nous devant un clavier et, sans baisser les touches noires, produisons une gamme sur chacune des notes successives. Nous arriverons à une série de sept gammes de couleurs bien différentes à cause du changement des intervalles. Ces sept gammes qui chacune à son tour se modifie spécialement sur des données particulières, forment la tonalité diatonique. Ce sont comme sept couleurs ; ce n'est pas même assez dire, ce sont sept ordres différents ayant des procédés caractérisés et individuels, sept ordres indépendants les uns des autres. C'est une variété remarquable de rapports, de constructions, d'expressions que l'on demanderait en vain aux deux modes majeur et mineur de la musique moderne. Ne sait-on pas que chacun de ces sept ordres a un nom particulier d'après les sentiments que, par sa nature, il éveille ou entretient dans les cœurs ? Qui n'a entendu parler du *modus juvenum*, du *modus humilis*, etc., etc. ?

Et l'on oserait venir dire, après cela, niant une théorie reçue depuis plus de deux mille ans par les musicologues grecs et par tous ceux du moyen-âge, que le genre diatonique est comparable à la *monochromie* !

Il faut, pour arriver là, savoir payer d'audace.

Mais, de plus, dans chacun de ces ordres ou dans chacune de ces gammes, il y a encore des *manières* mélodiques spéciales. Le pinceau de l'artiste ne traite pas de la même façon toutes les parties de ce monument aux sept colonnes, dont le plan si varié est conçu dans l'unité diatonique. Chaque gamme a ses formes, ses attrait, ses nuances, ses parties fortes et faibles

changeant de l'une à l'autre, ses affections pour l'un ou l'autre de ses *tétracordes*, ses générations mélodiques toujours pures, toujours naturelles, mais variées presque sans fin. Quelles touches, quelles délicatesses dans ces mille teintes si fines et si subtiles et parfois si difficiles à fixer ! J'en conviens ; les couleurs y sont transparentes ; elles n'arrêtent pas brutalement mes yeux ; à travers ces verrières je vois le ciel ; mais le rayon qui vient frapper mon regard n'aurait pu percer la froide et opaque *polychromie* du marbre.

Voilà, bien en raccourci, ce que l'on peut opposer à la comparaison risquée que je signalais en commençant. Pour donner une valeur plus forte aux raisons que j'apporte, je devrais entrer dans des détails techniques très-étendus et peu connus. Si, il y a deux cents ans, un peintre s'était avisé de revendiquer pour nos anciennes peintures murales un respect et une considération que les académies et les académiciens refusaient dédaigneusement de leur donner, on eût mis le malencontreux peintre au ban des artistes et des connaisseurs. On ne voyait dans ce *peinturlurage* que d'imparfaites et grossières ébauches, sans délicatesse, sans goût et sans expression. « Que les temps sont changés ! »

Espérons qu'un jour le plain-chant aura son tour et que le sens chrétien parviendra à briser cette ignorante obstination qui ne veut voir dans le chant ecclésiastique que des mélodies informes, sans charme et sans saveur.

L. M. GOORMACHTIG.

## LES ÉGLISES DU MONDE ROMAIN (1)

Voici un grand et bel ouvrage que tout esprit sérieux doit lire avec un vif intérêt. Le savant Bénédictin élucide et traite parfaitement, à l'aide d'une érudition profonde, l'un des plus grands sujets de l'histoire ecclésiastique. Notre cadre trop restreint ne nous permettant pas de rappeler les détails de cette longue étude, nous nous

(1) *Les Églises du monde romain, notamment celles des Gaules, pendant les trois premiers siècles*, par le R. P. Dom François Chamard ; in-8 de 458 pages, Paris, 1877, chez Victor Palmé ; — prix : 7 francs.

bornerons à résumer ce livre par quelques lignes de la préface.

Le travail que nous offrons au public, écrit Dom Chamard, est le fruit des longues et patientes recherches ou plutôt une application spéciale des études sur l'histoire ecclésiastique, que nous avons eu autrefois l'avantage de faire, sous la direction de notre regretté et vénéré père et maître Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesme.

Personne au monde, nous osons le dire, n'était plus compétent que lui pour apprécier un ouvrage se rapportant à l'histoire ecclésiastique des trois premiers siècles.

Composée pour une Revue polémique historique (1), notre première rédaction avait nécessairement un caractère de discussion personnelle. Nous nous sommes efforcé d'élever le débat au-dessus des passions humaines dans les régions sereines de la pure vérité; toutefois, on le conçoit, il nous a été impossible de ne pas faire allusion aux polémiques récentes, et surtout de ne pas citer ou réfuter certaines assertions des principaux défenseurs de l'opinion contraire à la nôtre.

Aurésumé, nous avons ici un long *voyage apostolique*, qui s'ouvre au *Cénacle* avec les Apôtres et se poursuit ensuite à travers toutes les provinces Orientales et Occidentales du monde romain, le berceau du Christianisme: c'est un champ immense dans lequel les Pères et docteurs de l'Église des premiers siècles interviennent tour à tour, apportant leur tribut de vives lumières, pour éclairer les points obscurs de notre histoire ecclésiastique, relativement à l'organisation de l'épiscopat des temps antiques.

L'auteur, à la fin de son ouvrage, répond victorieusement à certaines objections qui sembleraient devoir détruire le point principal de sa thèse, c'est-à-dire l'antiquité de nos églises. Arrêtons-nous sur cette page importante du docte bénédictin.

Est-il possible, dit-il, qu'on ait perdu le souvenir d'un si grand nombre de sièges épiscopaux qui existaient encore au milieu du IV<sup>e</sup> siècle, dans les Gaules?

(1) Voyez la *Revue des questions historiques*.

La réponse est facile.

Jetons un regard sur l'Empire romain, berceau du christianisme. Demandons à l'Asie mineure la place des milliers de sièges épiscopaux qui faisaient sa gloire. Bien plus, qu'elle nous dise seulement où furent la plupart des cités ou des colonies dont elle était si fière. La Palestine, la Syrie, l'Égypte, la Macédoine et la Grèce, n'ont-elles pas perdu le souvenir du plus grand nombre de leurs municipes? Si le joug musulman a paralysé les mémoires comme les richesses matérielles, l'Italie, comme la Gaule, a surnagé à l'inondation des flots barbares. L'archéologie n'a-t-elle pas besoin de lui apprendre où s'élevaient telles cités aujourd'hui disparues? Cependant l'Italie a subi moins de cataclysmes que la Gaule.

Nous recomposons l'histoire du passé avec des fragments de monuments gisant épars dans les champs de l'histoire ou de nos campagnes renouvelées. Où sont les six cent soixante sièges épiscopaux de l'Afrique? C'est à peine si dix ou douze noms de la géographie de cette province romaine peuvent être identifiés avec des localités modernes. Les autres demeurent indéterminés, malgré toutes les recherches de la science. Ne soyons donc pas étonnés, nous survivants de tant de naufrages, si nous ne retrouvons autour de nous que des épaves. Au lieu de nier les recherches du passé, efforçons-nous d'en faire profiter les trésors de l'histoire.

Nous recommandons particulièrement à tout esprit grave l'œuvre bénédictine de dom Chamard, et nous dirons volontiers avec lui : « Au moment où l'archéologie sacrée à Rome et ailleurs a déjà répandu de si vives lumières sur les origines du christianisme, il ne doit pas être sans intérêt de montrer la vraie physionomie, le rôle immense et essentiel de l'Épiscopat durant cette période primitive. Les inscriptions, les fresques et les tombeaux des cimetières chrétiens nous ont révélé l'antiquité de nos principaux dogmes; le tableau que nous présentons au public mettra hors de toute contestation l'institution divine de la hiérarchie sacrée. »

M. DE M...

## UN MONUMENT A PIE IX

**Liste complémentaire**

M. l'abbé Sabardin, 1 fr. 50. — M. l'abbé Berriot, 5 fr. — M. Martin, 1 fr. — M. Gueyraud, 10 fr. — M. Dumas, 2 fr. 50. — Mme Debon, 5 fr. — Anonyme de Loudun, 1 fr. — M. Quris, 5 fr. — M. l'abbé Chanteau, 2 fr. — Mlle Claire Chaila, 2 fr. — Anonyme de Condom, 10 fr. — M. Letonneaux, 2 fr. — Mlle de Raime, 3 fr. — M. Mauriange, 1 fr. — M. Estève, 10 fr. — Une Basse-Bretonne, 3 fr. — M. Aug. Guiraud, 5 fr. — Mlle Nathalie Pessan, 50 cent. — M. Bazin, vicaire à Grâce-Uzel, 2 fr. — Mlle Ballay, institutrice à Grâce-Uzel, 4 fr. — M. de Gerando, 5 fr. — M. Pelletier, à une intention particulière, 5 fr. — M. l'abbé Dumas, 2 fr. 50. — F<sup>\*\*\*</sup>, 3 fr. — M. Brangériaud, 2 fr. 50. — Mlle d'Isle, 5 fr. — Mme Bourdelon, 1 fr. 25. — Deux pèlerins de Rome, 4 fr. — M. Blanchet, 10 fr. — M. Peyre, 5 fr. — M. l'abbé Rasse, 1 fr. — M. l'abbé Philippe, 2 fr. — Anonyme, 2 fr. — Mme <sup>\*\*\*</sup>, 5 fr. — Anonyme, 2 fr. — M. Arnoux, 1 fr. — Mlle Ouradon, 5 fr. 90.

**REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE.**

7 novembre.

Et ça continue de ne battre que d'une aile. Nous avons pourtant un ministère, -- plus le président de la République, -- admirablement soumis au président de la commission du budget ; nous venons d'avoir une magnifique Exposition ; tout est calme, répètent en chœur les journaux du gouvernement ; l'argent regorge, les ressources de la France sont inépuisables et notre pays est en paix avec tout le monde ; enfin, le Parlement veillé et, dit-on, les élections des délégués pour les élections sénatoriales nous présagent un sénat qui marchera parfaitement d'accord avec la Chambre des députés. Paix au dehors, paix au dedans, paix partout, triomphe complet de la République radicale. Dans une telle situation, tout devrait aller comme sur des roulettes, et rien ne va. La Bourse est dans le marasme, et l'on est tout heureux que la liquidation de fin d'octobre se

soit faite sans trop de difficulté ; l'industrie reste aussi languissante qu'elle s'il n'y avait pas eu d'Exposition, le commerce ne se porte pas mieux, nous nous appauvrissons, comme ne le témoigne que trop douloureusement la balance des importations et des exportations, et la confiance n'existe plus. Ce n'est certes point là une situation normale, ce n'est pas une situation qui puisse durer longtemps. Quand donc commencera l'ère de prospérité qu'on nous a promise il y a bientôt un an ?

À la Bourse d'hier, le 3 0/0 ordinaire, le 3 0/0 amortissable, le 4 1/2 et le 5 sont respectivement restés à 75.50, à 78.25, à 105.25 et à 111.85. Les obligations de la Ville de Paris se tiennent bien. Les actions de nos principales lignes de chemins de fer éprouvent plus ou moins le contrecoup de la baisse générale des valeurs. Le Lyon, l'Orléans et l'Est ont légèrement baissé ; le Nord, l'Ouest et le Midi font meilleure contenance. La Banque de France, qui a profité de la crise financière de l'Angleterre, a vu monter ses actions, et comme la crise anglaise ne prend pas de plus grandes proportions, elle ne sera pas obligée de porter son escompte au-dessus de 3 0/0. Mais partout, en Autriche, en Russie, en Italie, en Turquie, il y a de grands besoins d'argent et l'on songe à des emprunts ; gardons-nous d'avoir trop confiance dans les appels qui nous seraient faits, et mettons plutôt notre argent dans des entreprises françaises sérieuses.

Nous recommandons, à ce propos, à nos lecteurs, de lire attentivement ce que dit la *Décentralisation* de Lyon, c'est l'explication très-claire des difficultés qui nous viennent du dehors, indépendamment de celles que nous trouvons au dedans.

L'attention du monde des affaires, dit le journal lyonnais, est de nouveau tournée vers l'Orient, l'imminence d'un conflit entre l'Angleterre et la Russie domine pour le moment toutes les autres préoccupations, et si notre pays, au point de vue politique, est désintéressé dans cette nouvelle phase de la question orientale, il n'en est pas de même au point de vue de ses intérêts financiers et commerciaux.

Les relations quotidiennes qui lient l'Angleterre à la France sont, personne ne l'ignore, très-importantes, et, en ce qui concerne seulement notre région, l'industrie de la soierie et le commerce des vins ont leurs principaux débouchés à l'étranger, sur les marchés anglais.

On se rappelle, sur notre place, quelle diminution subite et considérable a lieu dans les transactions commerciales, dès qu'une guerre prochaine ou seulement des appréhensions de complications se font jour sur les bords de la Tamise ; et il ne faut pas se le dissimuler, si la guerre que l'on redoute actuellement vient à éclater, elle absorbera, pour un temps plus ou moins long, toutes les ressources du Royaume-Uni, et les affaires commerciales et industrielles seront complètement délaissées.

Indépendamment des relations directes qui existent entre la France et l'Angleterre, notre pays est également engagé pour une part assez importante de ses ressources financières dans diverses opérations, dont l'une est à Londres, et pour ne parler que de l'une des plus importantes, nous pouvons citer le canal de Suez où les

intérêts français sont nombreux, et dont les bénéfices pourraient être sérieusement compromis pendant un temps indéterminé. Sans être aussi actifs qu'avec l'Angleterre, nos rapports commerciaux avec la Russie ne laissent pas d'avoir également leur importance, et là encore, nous trouvons les intérêts financiers de nos concitoyens engagés dans différentes opérations.

On le voit, nous ne pouvons pas nous désintéresser complètement dans le nouveau conflit et malgré, nous, suivant la nature de nos rapports, nous sommes obligés de craindre une rupture entre les deux puissants Etats sur le point d'entrer en lutte. Si encore, dans les autres pays, nous trouvions un dédommagement aux pertes que ferait éprouver à notre industrie nationale la guerre dont nous parlons, le mal serait moins grand, mais de quelque côté que se portent nos regards, aussi bien en Europe qu'en Amérique, nous trouvons partout des ferments de trouble et de désorganisation qui nuisent au développement des transactions essentiellement pacifiques du commerce et de l'industrie.

La situation ne s'est guère modifiée en ce qui concerne le marché des céréales. Nous devons seulement signaler une légère tendance à la hausse, qui permettrait à nos agriculteurs d'obtenir des prix un peu plus rémunérateurs de leurs travaux.

Le temps pluvieux et froid gêne les travaux agricoles; il faut espérer qu'il ne se prolongera pas trop et que l'été de la Saint-Martin sera fidèle à la visite qu'il nous rend à peu près tous les ans.

A. F.

---

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

**17. Cantiques des communautés et des paroisses**, par l'abbé A. Gravier; in-12 de xxiv-404 pages, avec les airs notés du cantique; Paris, 1878, chez René Haton; — prix: 5 francs.

Une grande lacune vient d'être comblée: nous possédons enfin le Recueil de Cantiques qui nous manquait. Le livre de M. l'abbé Gravier tiendra, sans conteste, parmi les ouvrages de ce genre

un rang tout à fait à part. Il renferme près de deux cents cantiques d'une poésie châtiée, élevée, exempte de ces vulgarités qui déparent tant d'autres recueils: autant de chœurs et de solos sur toutes les fêtes principales de l'année liturgique, — sur les Fins dernières, — sur les vertus chrétiennes et les sacrements, — sur un très-grand nombre d'autres sujets de religion et de

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 37. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.



piété, — enfin spécialement sur la dévotion à la sainte Vierge. C'est un poème de *dix mille vers*, où la foi, l'espérance et l'amour, la prière et l'enthousiasme chrétien parlent le plus noble langage et font éclater les notes des plus populaires et des plus riches mélodies. Nous ne saurions dire, en effet, lequel l'emporte, dans cette œuvre hors ligne, ou le mérite musical ou la perfection littéraire. Ceux qui sont plus poètes que musiciens préfèrent encore les vers à la musique; ceux qui sont plus musiciens que littérateurs, préfèrent même la musique aux vers.

— A ses travaux personnels, M. l'abbé Gravier a pu, par une autorisation spéciale, joindre les meilleurs morceaux connus et son livre contient ainsi la fleur des autres recueils français et étrangers. — Journaux, revues, semaines religieuses, maîtres de chapelle, lauréats du Conservatoire, évêques et cardinaux sont unanimes à féliciter et à remercier l'Auteur. Il y a plus : les *deux maîtres de chapelle du Souverain-Pontife*, titulaires de Saint-Pierre de Rome et de Saint-Jean de Latran, ont porté sur cet ouvrage, après le plus sérieux examen, le jugement sans appel que voici : « Il n'est aucun de ces Cantiques — soit pour les poésies, soit pour la musique, soit pour l'esprit religieux qui les anime — qui ne soit, en son genre, un vrai chef-d'œuvre d'art. » — Nous n'ajouterons rien à ce mot signé de telles mains, sinon que tous les lecteurs du beau et précieux livre de M. l'abbé A. Gravier seront unanimes à le contresigner.

**18. Saint Martin de Tours et son époque**, Conférence donnée au Cercle catholique des ouvriers du Havre, par A. Devaux;

in-8° de 40 pages; Bolbec, 1878; imprimerie J. Dussaux.

Intéressante conférence, qui montre quelles sont les idées élevées qu'on peut présenter aux ouvriers chrétiens, et dont les dernières lignes indiquent bien ce que peuvent faire pour le relèvement de la France ces cercles qui sont si mal vus de la Révolution : « Membres des cercles catholiques d'ouvriers, dit le conférencier, n'oublions jamais, à l'exemple du grand saint dont je viens de vous dire l'histoire, qu'il a trouvé, dans son amour pour Dieu et pour la vieille terre des Gaules, la source des vertus qui en ont fait un grand homme sur la terre et un grand saint dans le ciel. »

**19. Le sacrilège de Chêne-Bourg** du 2 avril 1878; Documents; in-8° de 11-106 pages, Genève, 1878.

On sait avec quel sans façon le gouvernement radical de Genève a enlevé aux catholiques, pour les donner aux *Vieux*, les églises qui leur appartenaient et dont plusieurs avaient été récemment construites à leurs frais. Le 2 avril 1878, les agents de ce gouvernement ont été plus loin : ils ont choisi, pour enlever l'église de Chêne-Bourg au culte catholique, l'heure même où le Saint-Sacrement était exposé pour les *Quarante-Heures*. L'ostensoir qui contenait la sainte Hostie, le saint ciboire et tous les ornements de la chapelle privée où les catholiques se réunissaient furent saisis et emportés dans des voitures amenées de Genève; c'est à peine si le curé de Chêne-Bourg, M. Delétraz, put recueillir sur le corporal les hosties consacrées. La Suisse entière frémit à la nouvelle de cet attentat sacrilège; M. Delétraz protesta, et il vint des protestations de toutes

les parties de la Suisse, de Fribourg, du Valais, d'Uri, de Zoug, de Lucerne, de Schwytz, d'Argovie, de Soleure, d'Appenzell, de Vaud, de Saint-Gall, de Neuchâtel, de Zurich, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, de Glaris, du Tessin, d'Unterwald; il y eut des assemblées de catholiques, et l'on peut croire que cette indignation universelle n'a pas peu contribué aux résultats des dernières élections. C'est le récit du sacrilège et les documents relatifs, Lettres de M. Delétraz, protestations et pétitions des catholiques, etc. qui constituent la brochure que nous annonçons, fragment très-intéressant de l'histoire de la persécution religieuse en Suisse.

**20. Le catholicisme au XIX<sup>e</sup> siècle**, par Henri Baju; 1<sup>re</sup> partie, Pontificat de Pie VII; in-8° de 60 pages; Limoges, 1878, chez l'auteur; — prix : 1 fr. 50.

Le but que l'auteur se propose dans cet ouvrage, qui aura trois parties, est de montrer que le talent et la science s'abritent plus que jamais sous la bannière de la foi. C'est une œuvre apolo-gétique par les faits et par les hommes qui ont rendu hommage au christianisme. La première partie n'embrasse que les années du pontificat de Pie VII (1800-1823); c'est la période du réveil, que l'auteur divise en deux chapitres : la France, les autres pays de l'Europe. *Le catholicisme au XIX<sup>e</sup> siècle* formera un chapitre très-intéressant de l'histoire contemporaine de l'Eglise.

---

Le gérant : P. CHANTREL.

# ANNALES CATHOLIQUES

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

La crise politique et sociale. — Nécessité des principes et de l'union. — Manifesté des droites du Sénat aux électeurs sénatoriaux. — L'élection de M. Paul de Cassagnac. — Jugement de M. de Cassagnac sur le 16 mai. — Invalidation de son élection. — Autre invalidation et dix validations. — Étranger. — Mort de MM. Garnier-Pagès et James Fazy.

14 novembre 1878.

La crise approche, ou plutôt nous sommes en pleine crise depuis des années, mais l'on sent que le dénouement n'est plus éloigné, que la période des attermoiemens est passée, comme celle des habiletés, et que le temps est plus que venu d'affirmer hautement les principes, de s'unir dans la vérité et de travailler d'accord à la défense de la société menacée d'une ruine totale par l'invasion de barbares mille fois plus dangereux et plus féroces que ceux du cinquième siècle. Le dénouement sera la ruine ou le salut. N'est-il pas trop tard pour s'opposer au mal? La lutte est-elle encore possible? Nous n'avons jamais été pour le désespoir, et nous croyons, en effet, qu'avec de la volonté et de l'énergie on pourrait encore résister au mal et prévenir les désastres. Mais c'est cette volonté, c'est cette énergie qui manquent. On veut le salut sans les moyens qui l'assureraient, on veut la conservation sociale et l'on repousse le catholicisme, cette vérité intégrale qui sauverait tout; il y a même des catholiques qui croient avancer mieux l'œuvre de cette conservation, en mélangeant savamment le poison révolutionnaire avec le contre-poison religieux et qui dissolvent par le libéralisme les forces qui seraient si puissantes, si elles n'étaient pas ainsi affaiblies et détruites.

N'importe, il faut lutter et lutter jusqu'au bout, car c'est là qu'est le devoir; nous l'avons fait l'année dernière, malgré les défiances que nous inspiraient des chefs qui comptaient plus sur l'habileté que sur les principes et qui ne savaient que taquiner les petits et les faibles tandis qu'ils ménageaient les puissants; mais ce n'était pas eux, c'était la société que nous voulions défendre, et nous ne voyions que le drapeau sans regarder à ceux qui le portaient. La même situation se présente aujour-

d'hui, à propos des élections sénatoriales. Les droites du Sénat viennent d'adresser un manifeste aux électeurs sénatoriaux; ils signalent le mal; s'ils n'indiquent pas tous les remèdes, ils en indiquent du moins quelques-uns, et, par dessus tout, l'union. Il faut les suivre sur le terrain de la conservation sociale et s'efforcer, par de bonnes élections, de ralentir au moins l'effroyable mouvement qui nous précipite aux abîmes. Faisons l'œuvre du jour; Dieu, qui se montre si miséricordieux pour la France, nous donnera la force de faire celle du lendemain.

Voici le Manifeste des droites du Sénat, adressé aux délégués pour les élections sénatoriales :

### A MM. les délégués sénatoriaux.

En acceptant la délégation de son conseil municipal, chacun de vous a mesuré l'importance du vote qu'il émettra le 5 janvier prochain. Une question plus grave pourrait-elle être proposée à vos suffrages? Vous aurez à décider si la majorité du Sénat sera changée; si cette assemblée, après avoir été pendant trois ans une Chambre de résistance contre les innovations révolutionnaires, ne devra plus être, à l'avenir, qu'une Chambre d'enregistrement.

Avec une assurance factice et calculée, nos adversaires se flattent de triompher dans tous les départements, même dans ceux où leur échec est certain. Cette manœuvre, loin de décourager nos amis, ne fera qu'exciter leur ardeur.

Ne perdez pas un instant de vue le but que poursuit la politique des radicaux et celle de leurs auxiliaires.

Ceux-ci veulent conserver le Sénat, mais annuler son rôle constitutionnel. Ils sont d'avis qu'il faut diviser le pouvoir législatif entre deux Chambres, mais entre deux Chambres dociles au même mot d'ordre. Ceux-là s'efforcent de conquérir la majorité pour faire servir cette majorité à la suppression du Sénat. Ils veulent aux deux Chambres substituer une Assemblée unique et toute-puissante; car la Convention a toujours été, dans notre pays, l'idéal du parti révolutionnaire. Ainsi, de la Constitution dont ils se disent les défenseurs, ils demandent qu'on fasse disparaître les dispositions qui inspirent confiance aux hommes modérés.

Les années qui viennent de s'écouler ont cependant mis en relief la sagesse du Sénat. Entre les deux Assemblées, des dissentiments se sont élevés sur les mesures législatives qui ont été soumises à leurs délibérations; c'était le droit du Sénat de défendre ses convictions, et c'est par un étrange abus des mots, par une singulière interprétation de la Constitution, que ces dissentiments ont été appelés des conflits. Mais quand le bon sens et l'intérêt public ont commandé aux deux parties des concessions, peut-on nier que, le plus souvent,

c'est la majorité du Sénat qui a poussé l'esprit de conciliation jusqu'au sacrifice ?

Quoique le Sénat ait agi avec modération, la prévision de sa résistance a arrêté beaucoup de projets téméraires, et sa fermeté en a fait échouer qui avaient affronté le grand jour ou même obtenu un premier succès.

Si cette garantie venait à être détruite, vous verriez apparaître et triompher ce programme de politique radicale qui, malgré tout le soin qu'on met à le dissimuler, perce sous le voile de l'opportunisme.

Des discours récents, prononcés au milieu de manifestations bruyantes, vous ont appris ce qu'on cherche à détruire ; nous savons ce que nous voulons défendre.

Quelque équivoque qu'on s'efforce de faire naître sur le sens du mot *conservateur*, personne ne s'y trompera, et chacun de vous saura reconnaître et exclure les candidats dont les desseins ont été dévoilés par les chefs du parti radical. Nous rappellerons les points principaux de leur programme :

Sous prétexte d'une hostilité imaginaire, ils veulent toucher à l'indépendance de la magistrature ;

Sous prétexte de combattre ce qu'ils appellent le cléricisme, ils veulent chasser la religion des écoles et entraver le service des églises et des temples, soit en supprimant le budget des cultes, soit en rendant impossible le recrutement du clergé ;

Sous prétexte de fonder la République, que cependant ils disent être ouverte à tous, ils veulent exclure des emplois publics les fonctionnaires qui, par leur capacité, ont mérité de les obtenir, et par leurs longs services mériteraient de les conserver ;

Sous prétexte d'introduire partout l'esprit libéral, ils veulent faire pénétrer dans l'armée la discussion et à sa suite l'indiscipline ;

Sous prétexte de prévenir des conflits, ils veulent enlever à l'autorité militaire, pour les soumettre immédiatement aux agents politiques des départements, ces vaillantes légions de gendarmerie qui, jusqu'à présent, avec l'armée dont elles font partie, ont veillé impartialement à la sécurité de tous les citoyens ;

Sous prétexte de dégrever les consommateurs des villes, ils veulent, par des recherches vexatoires, déterminer les revenus des propriétaires et les profits de l'industrie et du commerce, pour les frapper d'un impôt nouveau qui s'ajouterait aux taxes que payent déjà les mêmes revenus.

Vous ne voterez pas pour les candidats dont l'élection nous donnerait :

*Une magistrature sans indépendance ;*

*Des écoles sans Dieu ;*

*Des églises sans ministres du culte ;*

*Une armée sans discipline ;*

*Une gendarmerie soumise directement à l'autorité civile ;  
Un impôt nouveau et vexatoire sur le revenu.*

Si vous avez à cœur d'arrêter ces entreprises, vous écouterez ces instances pressantes que nous vous adressons pour la réélection des sénateurs conservateurs qui, pendant trois années, ont, par la constance de leurs votes, prouvé leur fermeté d'esprit et de caractère.

Le passé vous dit assez ce qu'ils seront dans l'avenir.

Dans la plupart des départements, l'accord s'est fait entre les fractions du parti conservateur, dès les premiers jours, sur les noms des sénateurs soumis à la réélection. Que partout on se hâte de suivre cet exemple. Que partout on oublie d'anciennes divisions pour se donner la main, sur le terrain commun que nous offre la résistance au radicalisme.

Les gouvernements qui se sont succédé en France y ont laissé, — c'est un honneur pour notre pays, — des regrets et des amis fidèles. Mais les préoccupations de parti doivent aujourd'hui être écartées. *Il faut que nous marchions en rangs serrés, car nous avons devant nous des adversaires nombreux et disciplinés. Tous sont d'accord pour remanier nos institutions fondamentales, et, s'ils diffèrent d'avis, ce n'est que sur la durée de cette transformation.*

### Électeurs sénatoriaux,

Vous reposserez et ceux qui veulent une destruction violente et immédiate, et ceux, *non moins dangereux*, qui veulent, comme ils le disent, « renverser lentement, mais sûrement. »

Les Chambres continuent leurs travaux comme à l'ordinaire, le Sénat en ne siégeant guère, la Chambre des députés en invalidant les membres de la minorité et en validant ceux de la majorité : c'est un spectacle que l'histoire n'avait pas encore présenté. Plus d'un an après les élections, ce travail n'est pas encore terminé. Le parti vainqueur ne songe qu'à décimer le parti vaincu : c'est une véritable proscription qui est la négation même du suffrage universel par ceux qui proclament que ce suffrage est souverain.

L'invalidation de M. Paul de Cassagnac, qui était prévue et résolue, n'a, du reste, pas augmenté le prestige moral de la majorité. Le député de l'arrondissement de Condom s'est défendu avec une énergie et une éloquence merveilleuses et a criblé ses adversaires de traits dont plusieurs ne se relèveront pas. Dans la séance du 5, c'était lui qui était l'accusateur, et les juges (?) qui allaient le condamner paraissaient plus embarrassés que lui. Nous ne pouvons reproduire cette longue di

cussion, qui a rempli les séances du 5 et du 7; nous nous contenterons de citer ce qu'a dit M. de Cassagnac à propos du 16 mai :

**M. Paul de Cassagnac.** — Hier, j'ai été l'objet d'un rappel à l'ordre. Si je n'ai pas usé, dès hier, de mon droit de m'expliquer, c'est que j'ai pensé que j'en trouverais l'occasion aujourd'hui.

Il y avait au 16 mai un président de la République qui n'est plus le même que celui d'aujourd'hui et dont j'ai même oublié le nom. (Très-bien ! très-bien ! sur divers bancs à droite). Hier, en parlant du maréchal, j'ai eu tort, j'ai employé un mot que je ne répèterai pas, parce que le maréchal, c'est toujours le même, mais le président de la République, depuis le 14 octobre, n'est plus, lui, le même. Il était à nous; à partir de cette époque, nous vous le laissons. (Mouvements divers.)

Il y avait donc alors un président de la République qui avait horreur des républicains et qui vous l'a prouvé en vous combattant. Vous ne pouvez le nier.

**M. Allain-Targé.** — Nous n'en disons rien.

**M. Paul de Cassagnac.** — Vous avez raison, car ce serait l'achever. (Bruit.)

**M. le président.** — Votre droit de député est d'apprécier, de critiquer les actes du président de la République, mais votre devoir est de laisser sa personne en dehors du débat. (Interruptions à droite.) Les appréciations de sa personne, quand elles prennent un caractère offensant, tombent sous l'application du règlement. (Très-bien ! très-bien !)

**M. Paul de Cassagnac.** — M. le président a raison. Je n'ai pas le droit d'attaquer la personne du président de la République. Mais je crois que je puis parler librement de la période parlementaire qui a abouti au 14 octobre. Avant cette date, le Maréchal, que vous avez le droit de protéger aujourd'hui, nous appartient. Rappelez-vous son message du 18 mai 1877 : « Tant que je serai au pouvoir, je ferai un usage loyal de mes droits pour m'opposer à ce que je regarde comme la perte de mon pays. » (Rires à droite.)

La perte du pays, c'était vous messieurs les 363. (Rires à droite.) Rappelez-vous aussi son ordre du jour du 1<sup>er</sup> juillet aux troupes : « Vous m'aidez à maintenir le respect de l'autorité et des lois dans la mission que je remplirai jusqu'au bout. »

Nous verrons tout à l'heure ce que c'est que le mot : le bout. (Rires à droite.)

Le président disait ailleurs :

« Je ne saurais obéir aux sommations démagogiques; mon devoir grandirait avec le péril (Applaudissements à droite.), je ne saurais devenir l'instrument du radicalisme. » C'était encore vous, messieurs.

« Je resterai pour protéger énergiquement les fonctionnaires fidèles qui ne se seront pas laissés intimider par de vaines menaces. » (Bruit à droite.)

Je suis de ceux qui, plus ardemment qu'aucun de mes collègues, ont cru loyalement, honnêtement,...

**M. Jolibois.** — Bêtement.

**M. Paul de Cassagnac.** — Bêtement, comme le dit M. Jolibois, à ces paroles, (Rires à gauche.)

Je constate, pour l'histoire, ce fait : vous avez à la tribune un député de la droite, qui vient, avec hardiesse, reprocher à un homme ses paroles, ses actes ; il est abandonné par nous, et personne ne le défend.

J'ai le droit de parler comme je le fais, quand je vais être invalidé pour avoir cru à un serment, quand je n'ai accepté la candidature officielle que pour ne pas rester à l'écart de mes amis, quand elle ne m'a rien apporté, quand c'est moi, au contraire, qui lui ai apporté l'appui de ma popularité dans le département.

Je savais qu'elle me coûterait cher. Je prévoyais, comme je l'ai dit à M. de Fourtou dans son cabinet, la défaite du 16 mai. Je savais que vous me la feriez expier, cette candidature, vous qui conservez du président du 16 mai ce dont vous avez besoin, en l'attaquant dans ses fonctionnaires, dans ses préfets, hier encore, dans la personne de M. de Fournès, son cousin germain ; vous qui, après avoir attaqué si ardemment le 16 mai, allez aujourd'hui à l'Élysée, et vous faites donner par lui la Légion d'honneur. (Applaudissements à droite.)

Donc, après le 16 mai, il y eut une coalition composée de nous tous, légitimistes, orléanistes, impérialistes, allant ensemble à cette croisade, à laquelle le président de la République nous conviait « au nom du bien public, » et faisant, pour un moment, prédominer l'idée morale sur l'idée dynastique.

Je fis alors une deuxième circulaire. J'y disais :

« Je suis toujours le même impérialiste, le même adversaire de la République, le même défenseur de l'ordre, de la religion, de la morale ; mais la situation n'est plus la même. Il s'agit aujourd'hui du salut social ; avant de savoir comment nous vivrons, il faut savoir si nous vivrons. »

J'ai donc groupé tous les conservateurs, en restant toujours le même impérialiste et, quand vous m'aurez invalidé, les mêmes conservateurs voteront pour moi.

Voici la péroraison du discours prononcé dans la séance du 7 par M. Granier de Cassagnac :

**M. Paul de Cassagnac.** — J'ajoute que si vous m'invalidiez, je ne vous en voudrai pas. Il faut que vous suiviez la pente sur



laquelle vous glissez; il faut que nous arrivions à la vraie République, avec tout ce qu'elle a d'intolérant et de despote.

L'heure est venue où ce semblant de modération — l'opportunisme — va disparaître, où nous allons voir arriver cette République saluée déjà, dans vos fêtes, par le chant qui accompagnait la guillotine. (Rires à gauche.) Ne riez pas, messieurs, car il n'y a que huit ans entre le jour où je parle et celui où les otages sont tombés. (Applaudissements à droite.)

Il nous faut la République avec un vrai président; il nous faut la République qui chasse les Frères des écoles chrétiennes, qui va briser la magistrature pour en faire les valets du bourreau. (Très-bien! très-bien! à droite.) Il nous faut cette République — ce n'est pas celle d'aujourd'hui — qui touchera à l'armée, et ce jour-là est proche, car les élections sénatoriales vont venir.

Je déclare que je n'ai qu'un désir, c'est de vous voir les maîtres; car ce jour-là vous verrez l'union conservatrice se refaire, non sur une dynastie, mais sur un principe foulé aux pieds, et alors la France se donnera à n'importe quelle nonarchie.

La République ne sera plus ce qui nous divise le moins, comme on l'a dit, elle sera ce qui nous dégoûte le plus. (Applaudissements à droite.)

Vous m'invaliderez si vous voulez. Si vous m'invalides ce sera une dépense pour moi; une souscription qui m'honore se fait dans les rangs de la droite pour couvrir les frais. (Applaudissements à droite.) C'est un honneur pour moi.

Votre force n'est pas suffisante pour avoir devant elle une opposition bruyante; il faut vous débarrasser de ceux qui gênent la République. (Très-bien! très-bien! à droite.) Mais ils reviendront. (Bruits divers à gauche.)

M. Naquet m'interrompt pour me dire que je fais beaucoup de bien à la République. Je voudrais bien, au nom de mes collègues du centre gauche, lui rendre le même compliment. (Rires à droite.)

Mais si je fais beaucoup de bien à la République, pourquoi la punir de mes soins en m'éloignant?

Ce n'est pas moi que vous frapperez, mais mes électeurs. Mais rassurez-vous, ces électeurs m'attendent pour me donner une consécration nouvelle, car je veux en appeler de la commission et de la Chambre au suffrage universel, du valet au maître, au peuple. (Applaudissements à droite.)

On viendra dans mon arrondissement avec le drapeau de la république. Moi, j'y promènerai la mien, et nous verrons ce que pèsera le vôtre. Si vous êtes incapables d'abdiquer vos haines, mes électeurs n'abandonneront ni leur fierté, ni leurs droits. (Très-bien! très-bien! à droite.) On jette de l'argent chez moi comme on en a jeté dans l'Ariège. Chez moi, l'argent sera rejeté à la figure de ceux qui le distribueront.

Mais jusqu'au dernier moment j'ai confiance dans votre équité. Et si vous m'invalidiez, je n'ai qu'une chose à vous dire : « A bientôt et au revoir. » (Applaudissements à droite. — L'orateur, de retour à son banc, reçoit les félicitations de ses collègues.)

La majorité a répondu par son coup de force habituel : M. Paul de Cassagnac a été invalidé, malgré les conclusions du bureau chargé de l'examen de son élection.

Nous indiquons maintenant par ordre ce qui s'est fait dans les deux Chambres.

7 novembre. — Au Sénat, on reçoit la démission de M. Jacotin, ce sénateur républicain de la Haute-Loire qui avait montré trop d'habileté au jeu.

A la Chambre des députés, invalidation de M. Paul de Cassagnac. On dépose le rapport sur l'élection de M. de Mun; nous y reviendrons.

8 novembre. — La Chambre des députés annule l'élection de M. Darnaudat, député de Tarbes et conservateur.

9 novembre. — La même Chambre valide sans débat l'élection de dix députés républicains, M. Delafosse, Marcel Barthe, Vaschalde, Huon, Datas, Charles Lecomte, Louis Guillot, Agniel, Arrazat et Montané.

On voit que les Chambres ne se fatiguent pas trop. A quand donc la discussion du budget?

L'étranger ne nous présente rien de remarquable : lord Beaconsfield prononce des discours qui n'éclaircissent guère la question d'Orient; il semble seulement qu'il y a une sorte d'accalmie. Les adversaires se tiennent en garde, c'est le repos qui précède ordinairement le combat, mais c'est aussi un répit qui laisse encore l'espoir de la paix.

Deux personnages politiques ont disparu presque en même temps : M. Garnier-Pagès, qui n'était quelque chose que par la réputation de son frère et qui n'a joué qu'un rôle très-effacé dans le gouvernement de la défense nationale; M. James Fazy, qui fut longtemps le chef des radicaux de Genève, et sur qui nous aurons à revenir.

J. CHANTREL.

## NOUVELLES RELIGIEUSES

## Rome et l'Italie.

Nous avons annoncé l'ouverture du Congrès catholique régional qui s'est tenu à Bergame dans les derniers jours d'octobre. Ce Congrès, ouvert par la célébration de la sainte messe et le *Veni Creator*, a été clôturé le 30 octobre par un *Te Deum* solennel d'actions de grâces. La messe a été célébrée par Mgr Valsecchi, évêque coadjuteur de Bergame. Les représentants délégués de Mgr l'archevêque de Milan, du patriarcat de Venise et des évêques lombards étaient présents. En l'absence du commandeur Acquaderni, dont tout le monde connaît le zèle et que la maladie retenait à Bologne, la présidence du Congrès a été dévolue à M. l'avocat Paganuzzi, de Venise, qui s'est fort bien acquitté de ses fonctions. Les vice-présidents étaient le comte Joseph Barbiano Belgiojoso, de Milan; le comte Stanislas Medolago Albani, de Bergame; le comte Louis Manna Roncadelli, de Crémone, et le duc Thomas Gallarati Scotti, de Milan.

Après un discours de Mgr Valsecchi sur la nécessité pour les catholiques d'unir leurs forces afin que la vérité soit prêchée sur les toits, après la lecture vivement applaudie des brefs du Saint-Père relatifs aux congrès régionaux, après un discours du président, lecture a été donnée des lettres d'adhésion et il a été résolu qu'un télégramme de fidélité et de gratitude serait envoyé au Saint-Père et à chacun des évêques de Lombardie. Sur la proposition de M. Massara, rédacteur de l'*Osservatore cattolico*, un télégramme de condoléance a été envoyé en outre au commandeur Acquaderni.

M. Massara, au nom du comité régional, a ensuite donné lecture d'un très-intéressant rapport sur les congrès de la région, exhortant chaudement tous les catholiques à y prendre part, suggérant en même temps certains conseils et proposant certaines délibérations. D'autres rapports ont été lus par M. l'avocat Riva, par le comte Manna, le comte Stanislas Medolago Albani, l'ingénieur François Grassin, sur la situation du mouvement catholique dans les divers diocèses, sur les œuvres ouvrières, etc. Il a été traité également dans les séances ultérieures, de la presse catholique, des pèlerinages et des élections administratives.

Nous lisons dans l'*Unità cattolica* du 9 novembre :

Nous croyons savoir que S. G. Mgr l'évêque de Parme, invité par la municipalité à prendre part aux actes d'hommages rendus à Leurs Majestés à l'occasion de leur visite dans cette ville, a répondu qu'il regrettait de ne pouvoir le faire, et qu'en même temps il a écrit au roi lui-même une lettre franche et digne, dans laquelle il lui expliquait sans réticences le vrai motif de son abstention, déclarant qu'il ne pouvait pas lui offrir personnellement ses hommages, parce que l'Église ne saurait s'approcher du Trône sans se sentir oppressée de graves angoisses, et suppliant Sa Majesté, par tout l'intérêt qu'elle peut porter au bien des populations, d'agir efficacement pour que soient respectés les droits de la religion dominante et ceux de son magnanime chef, le Pontife romain.

### France.

PARIS. — M. l'abbé Darras, le savant et éloquent historien de l'Église, vient de mourir à Paris ; ses obsèques ont été célébrées à l'église Sainte-Clotilde, au milieu d'un grand concours de prêtres et d'écrivains catholiques. Il n'a pu achever son *Histoire universelle de l'Église*, magnifique monument élevé à l'honneur du catholicisme. Il avait d'abord compté l'achever en vingt volumes in-octavo, et, en arrivant au vingt-cinquième, il ne se trouve guère qu'à l'entrée du moyen-âge. M. l'abbé Darras n'avait que cinquante ans : sa mort est une grande perte pour l'Église et pour les lettres catholiques, qu'il honorait par ses grands travaux, par son érudition et par son esprit critique.

ALGER. — Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, de plus en plus soucieux des grandes œuvres d'apostolat que son zèle lui a fait entreprendre, et de plus en plus délaissé des secours humains que nous pourrions appeler officiels, vient d'envoyer à Bordeaux un de ses plus dévoués enfants, le Père Huguenot, missionnaire de Sahara, pour faire le plus pressant appel à la générosité des âmes chrétiennes. Les ressources manquent aux besoins des missions et des orphelinats confiés à la sollicitude de cette famille toujours plus nombreuse, qui peut déjà enregistrer ses martyrs à côté de ceux que la science compte dans les régions inhospitalières du Grand-Désert et des Grands-Lacs.

Le Père Huguenot, descendu au Grand-Séminaire avec un jeune Kabyle appartenant à l'orphelinat de Saint-Laurent d'Olt (Aveyron), a recommandé dimanche dernier, dans un sermon prêché à l'église Notre-Dame, les œuvres multiples de

Mgr Lavigerie à la charité bordelaise, qui ne pourra manquer de s'intéresser vivement à de si belles et de si fécondes entreprises.

BAYONNE. — Nous lisons dans la première Lettre pastorale que Mgr Ducellier vient d'adresser aux fidèles de son diocèse :

Ne craignez pas, nos très-chers frères, qu'une parole de plainte ou d'inquiétude s'échappe à cet instant de nos lèvres. Oui, nous avons médité pendant la retraite tout ce qu'a de grave et de redoutable la mission de l'évêque; oui, nous avons entendu le docteur d'Hippone s'écrier: *Magnum opus!* que cette œuvre est grande! *gravis sarcina!* que ce fardeau est lourd! *clivus arduus!* que ce sommet est ardu (1)! Or, qui pourrait décider si nos jours valent mieux que les temps d'Augustin? si le poste qui nous est assigné est moins difficile et moins périlleux? Nous ne voulons pas interroger l'avenir; nous savons seulement que devant lui nous ne sommes pas désarmé, parce que devant lui nous ne sommes pas seul. Tout d'abord, nous nous confions en Dieu, nous espérons en lui, *sperabo in Deum* (2). Il sait bien que nous n'avons pas ambitionné l'honneur, il nous aidera à porter la charge.

Nous avons une seconde force: c'est encore Dieu qui nous l'a ménagée. A l'heure même où nous recevons la garde de vos âmes, nous nous sentons gardé et toujours nous voulons l'être avec vous (3). Nous savons qu'il est un Pasteur parmi les brebis duquel notre place à nous, pasteur, est auprès de la vôtre; une école dans laquelle nous, docteur, nous ne sommes avec vous que des disciples. Ce Pasteur unique, ce Maître incomparable, c'est avant tout autre Jésus-Christ Sauveur; mais pour lui et par lui, en son lieu et en son nom, c'est Pierre qui a reçu mission de paître les agneaux et les brebis jusqu'à la fin des temps. Oh! nous nous inclinons avec amour sous la bénédiction de son successeur. Que Dieu conserve de longues années Léon XIII à la conduite de l'Église, dont il tient le gouvernail d'une main si ferme et si prudente, et que tous, évêques, prêtres, fidèles du diocèse de Bayonne, s'attachent de plus en plus fortement à la barque qu'il mène! Le Christ a promis de la guider au port, et parce qu'elle porte notre fortune, les flots peuvent se soulever, la tempête peut mugir, nous sommes certains que nous ne périrons pas. Nos très-chers frères, on nous a dit surtout votre foi. On nous a dit votre attachement profond à notre sainte religion, votre fidélité

(1) S. Aug., *Serm.* CLXXVIII.

(2) *Ibid.*

(3) *Custodimus vos ex officio dispensationis, sed volumus custodiri, tanquam vobis Pastores sumus, sed sub illo Pastore oves sumus; tanquam vobis ex hoc loco Doctores sumus, sed sub illo uno magistro, in hac schola condiscipuli sumus.* (S. Aug., *Enarr.* in Psal. 126.)

aux devoirs qu'elle impose, votre assiduité aux saints offices, votre dévouement à l'Église et à ses intérêts sacrés. Eh bien ! vous aussi, vous serez notre appui, vous serez dociles à notre voix, vous nous continuerez votre concours généreux, vos sympathies pour le maintien et le développement de vos œuvres diocésaines variées, fécondes et pleines d'avenir. Ils seront notre appui, ces prêtres nombreux, recrutés parmi vos enfants aux foyers les plus chrétiens, qui vous rendent en affection et dévouement l'estime et la confiance dont vous les honorez à juste titre pour leurs lumières, leurs vertus, l'autorité et la régularité de leur vie. Elles seront notre appui, ces familles nombreuses de religieux et de religieuses sorties de votre sol ou retrempées dans les sucres vivifiants qu'il contient ; elles sont la couronne de l'Église, elles seront la joie et la couronne de leur Evêque.

Nous sommes votre évêque, nous voulons être votre évêque comme le furent tant d'illustres et de saints pontifes, honneur de notre siège, comme le fut Mgr d'Astros, de vénérable mémoire, dont la vie nous a si grandement édifiés, dont le rapide passage au milieu de vous a laissé des traces si profondes : *Pour lui*, nous dit son historien, *un diocèse était un peuple d'âmes à sauver*. Nous sommes votre évêque, nous voulons être votre évêque comme le fut Mgr Lacroix, qui, dès sa première apparition au milieu de vous, du haut de la chaire de sa cathédrale, traçait d'une main si sûre ce plan de vie épiscopale telle qu'il l'avait entrevue et résolue dans son cœur d'apôtre :

« Nous venons, non pour dominer en aucune façon, mais pour être, « s'il est possible, votre forme et votre modèle ; non pour réclamer des services et des honneurs, mais pour être nous-même votre serviteur en Jésus-Christ et travailler constamment à votre bonheur. « Nous voulons que notre autorité spirituelle sur vous soit celle d'un « père sur des enfants tendrement aimés, toujours réglée sur la charité, s'exprimant toujours par la douceur, ne se déployant jamais « que pour le bien des âmes. »

Vous savez, nos très-chers frères, s'il fut fidèle à cet engagement sacré. Le concert de vénération, de reconnaissance et d'amour qui l'accompagne dans sa retraite fait magnifiquement écho, après quarante années, aux promesses du premier jour. Souffrez qu'à notre tour, nous reprenions ce programme pour en faire la règle et l'effort de notre vie tout entière et Dieu veuille qu'arrivé au terme, nous ayons mérité les sentiments que nous sommes heureux de vous voir prodiguer à votre vieil évêque.

MARSEILLE. — C'est aux morts mêmes que le radicalisme fait aujourd'hui la guerre. Le *Citoyen*, de Marseille, donne les détails qui suivent sur l'interdiction de la procession du cimetière Saint-Pierre qui avait lieu tous les ans le jour des Morts :

Vendredi matin, vers neuf heures, M. Coutelle, commissaire de police du deuxième arrondissement, est allé informer M. le curé de Saint-Pierre qu'il serait bon de ne pas faire la procession traditionnelle dans le cimetière pour éviter (voici la tartuferie traditionnelle) UNE AUTRE MANIFESTATION A LA TOMBE D'ESQUIROS.

M. le curé remercia M. Coutelle du bon avis qu'il lui donnait, mais lui déclara que son devoir le contraignait à faire cette procession et qu'il ne cèderait que devant la force ou devant un arrêté municipal notifié en bonne et due forme.

A une heure, M. le commissaire de police revenait à la cure et informait M. le curé qu'un arrêté interdisant la procession avait été pris.

M. Solomé, curé de Saint-Pierre, dont l'attitude dans cette circonstance a été digne de tous éloges, déclara qu'il considérait cet arrêté comme nul et non avenu jusqu'au moment où il lui serait notifié par le commissaire de police de son quartier, en écharpe.

Une demi-heure après, MM. Pfeiffer, commissaire de police de Saint-Loup, et Coutelle, se présentaient en écharpe à la cure et donnaient lecture à M. le curé de Saint-Pierre d'un arrêté manuscrit, signé : *Besson*, conçu en ces termes :

« Nous, adjoint délégué,  
 « Vu la loi de germinal an X,  
 « Vu l'arrêté de M. le maire Maglione interdisant l'exercice du culte religieux sur la voie publique,  
 « Considérant que le cimetière est un lieu public et une propriété communale,

« Arrêtons :  
 « Article 1<sup>er</sup>. — Toute manifestation religieuse, notamment l'Absoute, est interdite dans le cimetière de Saint-Pierre.

« Art. 2. — M. le commissaire central est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« Fait à Marseille, le 2 novembre 1878.

« L'adjoint délégué,  
 « BESSON. »

Après avoir entendu la lecture de cet étrange arrêté, M. le curé de Saint-Pierre répondit qu'il regrettait qu'une cérémonie religieuse, si chère à la piété marseillaise, fût interdite.

MM. Coutelle et Pfeiffer lui déclarèrent qu'ils avaient ordre, si besoin était et si M. le curé contrevenait à l'arrêté à lui communiqué, d'employer la force.

M. Solomé répondit :

« Devant la force je m'incline, mais je proteste de la manière la plus formelle et la plus solennelle contre cet arrêté que je considère comme illégal, et vous demande acte de ma protestation. »

ROUEN. — On nous écrit du Havre, le 12 novembre :

Le 11 novembre s'est ouverte une retraite d'hommes prêchée par le R. P. Félix. Un auditoire très-nombreux se pressait dans l'Église Saint-Michel, autour du célèbre orateur catholique.

On peut dire que le R. P. Félix est l'athlète du dilemme et du syllogisme. La force de son argumentation et l'inflexible précision de sa logique puissante sont véritablement merveilleuses. La première conférence a été consacrée à la démonstration rationnelle de la divinité de Jésus-Christ. Ce discours, profond et substantiel, était divisé avec une grande méthode.

Toute la tonalité de l'Évangile, pour employer un mot heureux de l'orateur, prouve la divinité de Jésus-Christ.

Révéléateur, thaumaturge et réformateur, si Jésus-Christ, étudié sous ces trois faces, n'est pas Dieu, il ne peut être qu'un fou ou qu'un imposteur.

De deux choses l'une : ou Jésus-Christ se croyait Dieu sans l'être, ou bien il s'est dit Dieu sans croire qu'il l'était.

Dans le premier cas, il faut admettre qu'un insensé aurait imposé sa folie à l'humanité tout entière, et, dans le second, que l'humanité tout entière aurait été subjuguée par un imposteur.

Passant du maître à la doctrine, le grand conférencier a suivi la même marche démonstrative.

Le christianisme est un fait qui a soulevé le monde.

Au triple point de vue de l'histoire, de la société et de la religion, si ce fait n'est pas divin, il demeure inexplicable. Comment admettre le soulèvement moral du monde par un homme assez dépourvu de bon sens pour se croire Dieu sans l'être ?

D'autre part, comment ce même soulèvement moral du monde eût-il jamais pu s'opérer par un être assez improbe pour imposer sa divinité sans y croire ?

Enfin, dans une troisième partie, plus forte encore et plus vigoureuse peut-être que les deux autres, le R. P. Félix a établi que la Divinité une fois ôtée du Maître et de la doctrine, il ne restait plus également que la folie ou l'imposture dans toutes les hiérarchies et dans tous les membres de la société chrétienne.

Le style, a dit de Maistre, est le vêtement de l'idée ; si l'idée est robuste, le style est toujours beau, parce que tout vêtement s'adapte à un corps bien fait.



C'est la virilité même de la pensée du R. P. Félix qui donne à sa forme littéraire tant de simplicité magistrale et de véritable éloquence. — EDOUARD ALEXANDRE.

VERSAILLES. — Un nouveau catéchisme va être publié dans le diocèse de Versailles; à cette occasion, Mgr Goux vient d'adresser aux curés et chapelains de son diocèse une lettre circulaire dont voici quelques passages :

L'instruction religieuse est le premier besoin de notre temps et des contrées que nous habitons. La connaissance de la vie et des enseignements de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la notion des dogmes qu'il nous a révélés, la profession de la morale qu'il nous a prêchée, exercent sur les âmes une salutaire influence; il en est bien peu parmi celles qui lui sont soumises qui ne ressentent les effets merveilleux de cette action. Mais il est malheureusement vrai que, malgré tous les efforts du clergé, dans notre temps et surtout dans ces régions, si favorisées d'ailleurs à d'autres égards, un trop grand nombre d'âmes demeurent étrangères à cet enseignement, ou ne le reçoivent que d'une manière superficielle et incomplète.

De là cette ignorance, quelquefois grossière, des principales vérités, et cette indifférence qui vous fait tant de fois gémir. De là, aussi, ces haines qui s'accusent aujourd'hui avec tant de violence contre la religion et contre ses ministres; de là, aussi, la facilité avec laquelle cette propagande calomnieuse et impie exerce ses ravages et trouve des adhérents. La plupart blasphèment ce qu'ils ignorent, et il n'est pas rare, quand on peut instruire ou approcher quelqu'un de ces frères égarés, de lui voir reconnaître que si tous les enseignements étaient pareils à celui qu'il reçoit, si tous les prêtres étaient semblables à celui qu'il rencontre, ses défiances tomberaient et ses attaques n'auraient plus à ses yeux le même fondement.

La nature et les symptômes de ce mal nous en indiquent le remède. Nous n'avons rien à cacher ni de nos dogmes, ni de nos sentiments, ni de nos intentions : tâchons que nos vies elles-mêmes puissent toujours supporter l'éclat du grand jour. Enseignons, partout où nous le pourrons, aux savants comme aux simples, aux grands auditoires comme aux petits; ayons une sainte industrie pour faire naître des occasions, et n'ayons en tout cela qu'une seule préoccupation, celle de gagner beaucoup d'âmes à Notre-Seigneur Jésus-Christ...

Mettons-nous donc avec tout notre cœur à l'œuvre si importante des catéchismes. Afin de vous la rendre plus aisée, nous avons cru devoir, dès la première année de notre séjour parmi vous, déférer à un vœu presque universel en changeant le texte proposé à vos

leçons, et en vous donnant un texte nouveau qui nous a paru réunir toutes les conditions nécessaires, parce qu'il est à la fois substantiel et facile. Les rapports fréquents de ce diocèse avec celui de Paris pour beaucoup de choses, et en particulier pour l'étude des enfants, rendaient désirable pour les catéchismes une certaine conformité de texte, afin de ne pas surcharger la mémoire des enfants et de ne pas troubler leur petite science par la différence des formules. La haute bienveillance de S. Ém. le cardinal archevêque de Paris nous a permis, dans l'intérêt de ses jeunes diocésains comme dans celui des nôtres, de profiter amplement de l'excellente rédaction du catéchisme en usage dans le diocèse de Paris. Il y a des différences, sans doute, qui rendront nécessaire qu'on mette entre les mains de chaque enfant l'édition particulière à chacun des deux diocèses; mais l'enfant pourra toujours utiliser dans sa réponse ce qu'il aura appris ailleurs...

VIVIERS. — LL. EE. les cardinaux Donnet et Guibert, NN. SS. les archevêques et évêques d'Avignon, de Marseille, de Rodez, de Montauban, de Digne, d'Orléans, de Nice, de Metz et d'autres ont fait parvenir à Mgr l'évêque de Viviers de généreuses offrandes pour les inondés de son diocèse.

### Étranger.

SUISSE. — Le Saint-Siège se préoccupe des élections de curés par voie de suffrage populaire, telles qu'elles viennent de se faire dans le Jura bernois. Il est vrai que le résultat a été favorable aux catholiques, il est vrai aussi que le gouvernement avait eu soin de leur imposer ce genre d'élections et qu'en même temps il leur avait permis de réélire les mêmes curés légitimes nommés précédemment par l'autorité ecclésiastique compétente. De fait, ces curés ont été réélus en quelques paroisses où les catholiques, en désespoir de cause, ont cru de bonne foi qu'ils pourraient participer à ce genre d'élections, si tant est qu'on puisse donner ce nom à un témoignage public d'adhésion que les fidèles de ces paroisses ont donné aux curés légitimes pour se débarrasser de misérables intrus. Mais, au fond, on ne saurait s'empêcher de craindre que cette intromission de laïques dans le choix de leurs pasteurs, quelque justifiée qu'elle puisse paraître, ne porte atteinte aux lois de la discipline ecclésiastique. C'est ce qui préoccupe justement le Saint-Siège, qui fait en ce moment étudier à Rome la question par les canonistes les plus éclairés.

Il reste, peut-être, un seul moyen de sauvegarder les intérêts des catholiques de la Suisse, tout en préservant la discipline de

l'Église d'innovations périlleuses, sinon absolument condamnables. Ce moyen, au dire de personnes bien informées, serait le suivant : Là où les catholiques sont appelés par l'autorité civile, par exemple dans le Jura, à procéder à l'élection des curés, ils doivent aussitôt s'adresser à l'évêque et lui demander de nommer lui-même le curé légitime selon la discipline en usage dans l'Église romaine. Tout ce qu'ils peuvent faire ensuite, pour écarter les obstacles provenant de l'autorité civile, c'est de déclarer publiquement que le curé choisi par l'évêque est bien celui qu'ils veulent eux-mêmes.

Des informations sérieuses permettent de penser que telles sont les premières instructions déjà données par le Saint-Siège aux évêques de la Suisse. Il ne s'agirait plus maintenant que de préciser la forme de la déclaration à faire comme ci-dessus.

Le résultat des élections politiques en Suisse, la débâcle des radicaux font espérer qu'une solution satisfaisante pourra être adoptée par le Saint-Siège et agréée par le gouvernement helvétique. La *Voce della Verità* a exprimé à Rome cette espérance dès qu'elle a connu le résultat des élections. Elle y a vu même un premier gage de l'apaisement de la lutte religieuse en Suisse et de la reprise des relations officielles avec le Saint-Siège. Dieu veuille que ces espérances se réalisent et que le cœur paternel de Léon XIII en soit consolé !

---

## LE LIVRE JAUNE

Nous avons dit que le *Livre jaune* comprenant les documents relatifs à la question d'Orient et au traité de Berlin avait été distribué aux sénateurs et aux députés. Nous en extrayons les documents suivants qui montrent l'attitude prise par le gouvernement français pour sauvegarder les intérêts de la France et du catholicisme en Orient, et l'on remarquera que les plénipotentiaires français n'ont fait bonne figure au Congrès qu'en sauvegardant ces intérêts et l'influence que la royauté chrétienne avait si solidement établie en Orient.

### I

#### Lettre de M. Dufaure à M. Waddington

Paris, le 13 juillet 1878.

Monsieur et cher collègue,

Au moment où se terminent les travaux du congrès de Berlin, j'ai

le devoir de vous remercier des communications que vous avez bien voulu m'adresser et qui, depuis votre départ de Paris, m'ont régulièrement tenu au courant des délibérations poursuivies entre les représentants assemblés des grandes puissances de l'Europe. J'ai eu soin d'en donner connaissance à M. le président de la République et à MM. les ministres, en conseil. Le gouvernement dont vous aviez la mission de faire entendre la voix, s'est plu à reconnaître la fidélité et la dignité avec lesquelles, en toute occasion, vous avez rempli le mandat confié à votre patriotisme. Assisté de MM. de Saint-Vallier et Desprez, vous avez maintenu l'honneur et garanti les intérêts de la France sans encourir des compromissions ou contracter des engagements qui, pesant sur notre politique, enchaînant pour l'avenir la liberté de nos appréciations et de notre action, eussent été en opposition directe avec le vœu hautement manifesté du pays.

Lorsque nous avons reçu et accepté l'invitation d'assister au congrès, la pensée qui nous dirigeait a été de concourir au rétablissement ou à l'affermissement de la paix entre les puissances, sans nous départir en aucune façon de notre neutralité. Cette pensée, que le gouvernement s'était appropriée, était en réalité celle de la nation elle-même. Sa volonté à cet égard ne donnait prise à aucune inquiétude ; tous les partis, sans distinction d'origine ou de nuance, s'accordaient à nous recommander une conduite toute pacifique et neutre. Quelques jours avant de vous rendre à Berlin vous avez exposé à la tribune de la Chambre des députés cette politique, que vous avez adoptée, dans la conviction qu'elle était, en effet, la seule compatible avec nos intérêts actuels ; un vote unanime de l'Assemblée témoignait de l'accord de vos idées avec celles de la France entière et vous traçait une règle stricte dont il vous était interdit désormais de vous écarter.

Grâce à une attitude à la fois mesurée et ferme, vous avez su, dès vos premiers entretiens avec vos collègues des autres nations, marquer la place que vous entendiez prendre dans les travaux du congrès et concilier à la France le respect de tous les gouvernements, sans vous immiscer dans des discussions où vous auriez été obligés de prendre parti pour les uns ou pour les autres.

Étrangers aux conflits qui, depuis plus de deux ans, avaient déchiré l'Orient et fait éclater la rivalité dans les cabinets, il ne nous convenait pas, vous l'avez compris, d'intervenir dans le débat des transactions au moyen desquelles des puissances, séparées par leurs intérêts ou par leurs aspirations, trouvaient opportun d'établir aujourd'hui entre elles un régime de compromis.

Lorsque les plénipotentiaires de ces pays ont fait appel à votre collaboration pour donner une forme définitive à leurs accords, vous avez eu soin de dégager votre responsabilité personnelle, de réserver en termes exprès l'opinion du gouvernement français sur le fond

même des solutions adoptées, et vous avez insisté sur la pensée de conciliation qui, seule, vous déterminait à acquiescer à un désir manifesté d'ailleurs de la façon la plus courtoise pour vous et la plus honorable pour votre pays.

En suivant cette ligne de conduite, vous avez gagné l'adhésion des puissances et des principes que notre pays a toujours tenu à honneur d'inscrire sur son drapeau, et assuré le respect des grands intérêts moraux qui, en Orient, se recommandent traditionnellement à notre sollicitude.

Il vous a été permis de faire prévaloir, dans l'organisation des territoires affranchis de la domination ou de la suzeraineté ottomanes, des maximes de liberté pour tous les cultes et d'obtenir le maintien des capitulations aussi bien que celui des immunités de l'Église catholique dans la Bulgarie et la Roumélie orientale. Ces deux provinces sont, en outre, demeurées reliées à la Turquie par l'uniformité du régime commercial, ce qui constituera une précieuse simplification dans leurs relations économiques avec tous les pays. Vous avez fait insérer dans le texte même du traité de Berlin une clause qui consacre expressément nos privilèges séculaires en matière de protection dans les Lieux-Saints et dans les autres contrées de l'empire turc.

Non contents de garantir et d'étendre les bases de notre influence morale dans les affaires de l'Orient, vous avez pris en main la cause des différentes nationalités qui, dans cette région du monde, avaient pour ainsi dire un titre à notre bienveillance, et au développement desquelles notre assistance amicale à d'autres époques avait déjà puissamment contribué. Les Roumains, les Grecs, la population catholique des Mirdites, rattachés à nous par une longue tradition de bons offices, ont éprouvé tour à tour les effets bienfaisants de votre initiative.

En résumé, monsieur et cher collègue, vous n'avez négligé aucun soin pour que les stipulations de Berlin, quelle que dût être leur valeur durable comme œuvre de transaction entre des intérêts rivaux, portassent du moins la trace de l'intervention active et résolue de nos plénipotentiaires en faveur de principes et de causes que la France ne déserte jamais, même aux heures où, du fait de circonstances d'ordre général qui la dominent, elle est condamnée en quelque sorte à s'oublier elle-même. L'Europe se montre reconnaissante envers nous de nous être prêtés, dans les conditions qu'elle a jugées les seules possibles, à une transformation devenue inévitable en Orient; le pays vous saura gré de la fermeté avec laquelle, dans cette conjoncture délicate, vous avez soutenu les traditions qui lui font le plus honneur, sans l'engager dans aucun lien compromettant pour sa neutralité.

**Circulaire de M. Waddington  
aux agents de la France à l'étranger.**

Paris, le 22 août 1878.

Monsieur, le traité de Berlin ayant reçu la ratification du Sultan comme celles de toutes les puissances signataires, le moment est venu de prendre les mesures nécessaires pour en assurer la mise en vigueur. Vous connaissez, par la correspondance de mon département et par la lecture des protocoles, les vues qui ont guidé les plénipotentiaires français dans la négociation de cet acte international. Dans l'exécution des clauses du traité nous resterons fidèles aux mêmes inspirations. Autant qu'il peut dépendre de nous, nous en faciliterons l'application sincère et loyale, et nous désirons qu'aucun retard ne soit apporté aux dispositions qui doivent être prises à l'effet d'y procéder dès à présent. Déjà nous avons fait connaître aux cabinets qui nous les avaient demandées nos intentions au sujet des diverses commissions instituées pour régler la délimitation et élaborer l'organisation administrative des territoires dont les conditions d'existence viennent d'être modifiées.

Il y a là une situation provisoire qui doit cesser le plus tôt possible, afin qu'aucun doute ne s'élève sur la volonté de l'Europe de remplir les engagements pris dans l'intérêt de la paix générale et sur l'autorité que le traité emprunte à la signature des puissances dont il est l'œuvre.

Ainsi que vous le savez, il avait été proposé de donner aux décisions du Congrès une sanction particulière, en attribuant aux Cabinets un droit spécial de surveillance et de contrôle en ce qui concerne les obligations contractées par la Porte, et en stipulant une entente éventuelle, pour le cas où il y aurait lieu d'en assurer l'accomplissement. J'ai pensé, quant à moi, que cette proposition aurait pour conséquence inévitable de changer le caractère des stipulations sur lesquelles l'Europe venait de s'entendre, sans rien ajouter à l'autorité de l'acte solennel qui devait les formuler à titre définitif, et la majorité des puissances a été du même avis. Il lui a paru que les engagements acceptés par la Turquie avaient la même force que ceux des autres puissances, et que la préoccupation légitime de conserver au Sultan, dans les limites nouvelles de son empire, la plénitude de sa souveraineté, ne s'accorderait avec une sanction destinée à restreindre son indépendance.

C'est dans la loyauté des puissances contractantes que le traité de Berlin doit puiser ses meilleures garanties, et les obligations prises ainsi en commun, bien qu'elle ne présentent pas nécessairement une égale importance, se tiennent néanmoins par des liens indissolubles. Dans la tâche que l'Europe est appelée désormais à poursuivre, je ne

vois donc pas de place pour telle ou telle convenance particulière sollicitant l'action diplomatique sur un ou plusieurs points spéciaux indiqués comme plus pressants que les autres. Ce que nous demandons, c'est que les décisions du Congrès s'appliquent, par une sorte de marche d'ensemble, dans l'esprit large et équitable qui les a dictées.

Par l'acte du 13 juillet, les cabinets ont entendu arriver à un résultat sérieux et durable. La dernière guerre avait jeté dans un trouble profond les populations de l'Orient et surexcité les intérêts les plus opposés, les aspirations les plus contradictoires. L'Europe a cherché à les remettre en équilibre et à leur ouvrir des voies régulières pour se développer pacifiquement. Il ne m'appartient pas de préjuger l'avenir, et je ne voudrais pas représenter sous un jour trop favorable les conditions d'une entreprise à laquelle les épreuves ne sauraient manquer; je reste, en tout cas, convaincu qu'une exécution rapide et intégrale du traité de Berlin est de nature à écarter bien des difficultés.

Ces considérations vous permettront de vous rendre compte avec netteté des vues du gouvernement de la République dans l'état actuel des affaires d'Orient. Nous demandons l'exécution, non de telle ou telle stipulation particulière, mais de l'ensemble des dispositions qui constituent l'œuvre du Congrès de Berlin. C'est dans ce sens que je me suis déjà exprimé à Constantinople, au sujet de l'évacuation de la place de Batoum, et c'est la réponse que nous ferons toutes les fois que le concours de la France sera réclamé en vue de peser sur l'une ou l'autre des parties contractantes, pour obtenir qu'elle se conforme aux prescriptions du traité du 13 juillet.

Agréez, etc.

*Signé* : WADDINGTON.

## II

### **Le Cardinal Franchi à Mgr Meglia.**

(Dépêche communiquée à M. Waddington par le Nonce apostolique.)

*Traduction.*

Rome, le 23 juillet 1878.

Monseigneur, en faisant appel au gouvernement français afin que, dans le Congrès de Berlin, les intérêts de notre très-sainte religion fussent sauvegardés en Orient et que la pleine liberté des catholiques dans l'exercice de leur culte fût solennellement garantie, Sa Sainteté espérait avec raison que son appel trouverait un écho fidèle dans les sentiments de piété dont M. le Président de la République s'est montré animé, et un appui certain dans les traditions historiques de la France.

Les avis parvenus au Saint-Siège sur cette très-importante question et sur le résultat des démarches y relatives, faites par les pléni-

potentiaires français, ont pleinement justifié et confirmé les espérances conçues.

En conséquence, le Saint-Père vous charge, Monseigneur, d'être auprès de M. le ministre des affaires étrangères et, par son entremise, auprès du gouvernement français, l'interprète de la reconnaissance la plus vive de Sa Sainteté, pour la suite donnée à ses désirs et la tranquillité donnée à son esprit dans une affaire que le Saint-Siège a souverainement à cœur, et qui n'a jamais cessé et qui ne cessera jamais d'être le sujet de ses plus sérieuses et de ses plus douloureuses préoccupations.

Vous voudrez bien, Monseigneur, vous acquitter de cette mission avec l'exactitude qui vous est habituelle et avec la sollicitude que demandent l'importance et la sincérité des sentiments qui l'ont inspirée. Je compte sur la vigilance de M. le ministre et sur votre zèle pour que les mesures sanctionnées par le Congrès portent leur plein et entier effet.

Agréé, etc.

*Signé* : ALESS., cardinal FRANCHI.

## LE DENIER DE SAINT-PIERRE

Mgr l'archevêque d'Aix vient de publier une Lettre pastorale dans laquelle il reproduit la lettre suivante du cardinal Nina, en réponse à la lettre collective que les évêques réunis à l'occasion du sacre de Mgr Boyer, coadjuteur de Clermont, avaient adressée au Saint-Père :

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Sa Sainteté a reçu dans ses mains augustes l'écrit respectueux signé de votre seigneurie illustrissime et révérendissime et de quatorze de ses collègues : écrit dont le but est d'exposer la nécessité de donner une impulsion nouvelle à l'œuvre du Denier de Saint-Pierre et de faire ainsi face aux besoins croissants du Saint-Siège, fruits de la persécution dont la sainte Église est toujours plus affligée de la part de ceux qui gouvernent cette malheureuse péninsule. Le désir spontané que, par cet acte, les prélats français si distingués manifestent de venir en aide au Siège apostolique, a profondément ému le cœur de Sa Sainteté. Ce désir prouve une fois de plus que jamais, à notre époque, les épreuves de ce même Siège ne se sont aggravées sans que l'Épiscopat de votre noble et généreuse nation



ait pris à tâche de défendre et protéger les droits du Chef de l'Église, de le consoler dans ses afflictions et de le secourir dans les détresses financières auxquelles la Révolution l'a réduit, au point de lui rendre toujours difficile et quelquefois pratiquement impossible le gouvernement de l'Église universelle.

On ne peut assurément en douter le moins du monde : le dévouement filial dont ce vénérable épiscopat fait preuve envers le Saint-Père, et le vif intérêt qu'il prend au sort de la catholicité entière, sont les vraies et principales causes des bénédictions et des grâces célestes dont le Seigneur le comble si visiblement. En effet, non-seulement le clergé et le peuple français le respectent plus qu'à toute époque de l'histoire, mais les adversaires de notre religion sainte, pourvu qu'ils ne soient pas gâtés par le souffle des plus viles passions, s'inclinent devant lui en signe de respect et de vénération, et reconnaissent en lui une des plus pures et des plus brillantes gloires de notre siècle.

Quant à la demande qui forme l'objet de l'écrit ci-dessus mentionné, à savoir : s'il convient, en présence de l'accroissement des besoins du Saint-Siège, de donner aux collectes du Denier de Saint-Pierre une organisation stable, générale, légale, consacrée par le Souverain-Pontife avec la majesté de Sa souveraine sanction, afin qu'elle soit couronnée d'un plus grand succès, le Saint-Père, après avoir mûrement tout pesé, ne croit pas, dans sa haute sagesse, devoir se prononcer sur la proposition qui lui est faite.

Jusqu'à présent, cela est hors de doute, toutes les fois que, soit en France, soit en tout autre pays de la catholicité, l'épiscopat a fait appel au dévouement filial des fidèles envers leur Père commun, ils ont répondu avec une spontanéité et une générosité dont sont seuls capables les peuples qui sentent profondément l'incomparable honneur et l'inappréciable bienfait d'être des États rachetés par le sang de Jésus-Christ, et de pouvoir faire partie de la véritable Église fondée par notre divin Sauveur.

Ce fait honore grandement la fidélité, et l'attachement des peuples catholiques à la Chaire suprême de la vérité; mais il semble aussi devoir conseiller au Souverain-Pontife de laisser, comme par le passé, à leur spontanéité, le généreux concours des pieuses offrandes que l'on dépose à ses pieds avec tant de zèle et de constance.

Il est aussi un autre fait incontestable : toutes les fois que les ennemis de l'Église ont, par leur dureté, contraint le Souverain-Pontife de supporter de nouvelles dépenses et cherché à lui rendre encore plus pénible l'exercice de son saint ministère, les populations catholiques ont partout admirablement répondu aux invitations de leurs Ordinaires, et, de plus, accepté volontiers les moyens les plus efficaces qui leur étaient proposés, d'effectuer la grande et noble entreprise dont il est question.

C'est pourquoi le Saint-Père préfère laisser entièrement au zèle et à la prudence de l'Épiscopat catholique le soin d'organiser, dans la forme qu'il jugera la plus opportune, les quêtes destinées à encourager à propos les offrandes, en les rendant plus faciles, soit aux collecteurs, soit aux personnes qui y contribuent, et tenant de plus compte en cela des conditions locales dans les diverses parties du monde catholique.

D'ailleurs, rien ne répugnerait plus au cœur du Père commun des fidèles que de paraître leur imposer non-seulement ces offrandes, mais aussi les proportions et le mode dans lesquels elles se devraient faire.

L'immense confiance dont les Évêques se trouvent, de nos jours, justement honorés par tous les peuples quelconques de la catholicité, rend plus que certain le plein succès de l'entreprise en question, quel que soit le moyen que prescrivent les prélats. Si les peuples n'oublient point qu'on a enlevé au Souverain-Pontife le domaine temporel comme la source des moyens nécessaires pour son propre entretien et pour le gouvernement de l'Église universelle, il leur sera facile de comprendre que le Saint-Siège ne pourra vivre et remplir sa bienfaisante mission dans tout le monde sans le généreux concours des fidèles, tant qu'ils n'auront pas eu la consolation de le voir rentré dans ses légitimes possessions.

De plus, qui ne le sait ? pour le gouvernement de l'Église, pour la tranquillité des consciences, pour la marche régulière du gouvernement des diocèses, les Congrégations Romaines, composées de Cardinaux, de Prélats, de Consultants et d'employés, sont nécessaires. Le nombre de ces derniers est bien restreint si on veut le comparer à celui des fonctionnaires de n'importe quel gouvernement séculier. Néanmoins le zèle sacerdotal et l'esprit de sacrifice dont ils donnent des preuves constantes et sans nombre, suppléent, autant que possible, au

manque trop croissant de bras ; ajoutez à cela qu'ils reçoivent des émoluments et des rétributions fort modiques. De plus, le manque de bras vient de la privation des moyens soustraits l'un après l'autre, au gouvernement de l'Église universelle.

L'usurpation de la souveraineté temporelle du Pontificat, malgré les promesses, souvent répétées, de ceux qui voulurent s'en rendre coupables, fut bientôt suivie de la confiscation des biens ecclésiastiques, de la disparition des ordres religieux, de l'usurpation des couvents, des bibliothèques, des musées, et des biens de toute espèce leur appartenant ; et, ce qui est plus terrible quand on considère l'avenir, cette usurpation de la souveraineté temporelle mit ces mêmes institutions dans l'impossibilité où elles se trouvent d'ouvrir des séminaires, des collèges et des noviciats : tandis qu'auparavant tous les trésors venaient en aide au Chef de l'Église dans la lourde charge du gouvernement de deux cents millions d'âmes.

A ce sujet, il ne sera pas hors de propos de faire connaître ceci : tandis que, des Amériques et des pays non encore chrétiens, le Saint-Père reçoit des demandes continues pour l'envoi de missionnaires, de délégués, de représentants du Saint-Siège, soit pour sauvegarder dans ces lointaines régions ce qui y constitue déjà les intérêts de l'Église, soit pour gagner de nouvelles âmes à la foi et à la civilisation, le cœur lui saigne de ne pouvoir accueillir ces demandes, vu sa déplorable pénurie de ressources et de personnes.

Enfin le Saint-Siège, aux justes applaudissements des catholiques et même de tout homme de sens et d'honneur, fournit un traitement, modeste il est vrai, mais qui n'en constitue pas moins pour lui une lourde charge, aux anciens employés du Gouvernement temporel.

Sans ces subsides, ils resteraient abandonnés à la plus affreuse misère, et supporteraient plus difficilement les cruelles vexations de la Révolution triomphante ; car elle ne peut pardonner leur fidélité et leur dévouement au Souverain-Pontife, fidélité et dévouement qui prouvent jusqu'à l'évidence combien grande était l'affection que le gouvernement des Papes avait su inspirer à ses sujets.

Aujourd'hui, qui ne le sait ? rien ne reste de tout cela, et pourtant les besoins sont plus grands. En effet, outre les secours qu'il faut donner aux Religieux et aux Religieuses pauvres, eux aussi si cruellement frappés, le Pape doit pour-

voir à l'entretien personnel de ces Évêques que ne veulent pas reconnaître ceux qui gouvernent actuellement l'Italie, et souvent aussi aux autres besoins de leurs diocèses et à l'entretien de leurs séminaires. A une si grande tyrannie se joignent les menaces, déjà réalisées en deux lieux, de refuser le traitement aux ecclésiastiques mêmes nommés à quelque office, et bénéfice par des Évêques non reconnus.

Au milieu de si grands orages, l'âme du Saint-Père est encore brisée à la vue de l'horrible spectacle que présentent les écoles athées dans lesquelles le peuple de cette capitale de la Chrétienté est élevé, sans qu'il soit permis au suprême Hiérarque, au Maître infallible et au Gardien de notre sainte doctrine d'y opposer des écoles où ses sujets et ses fils puissent recevoir une éducation saine.

Les encycliques, les allocutions, les discours du Souverain-Pontife et tous les actes du Saint-Siège révèlent assez les douleurs qu'il souffre. C'est pourquoi, si les évêques les rappellent au souvenir des catholiques, ceux-ci, sans aucun doute, sentiront le besoin urgent de continuer, comme ils ont fait jusqu'ici, à leur envoyer spontanément des offrandes. En conséquence, le Saint-Père, en témoignant aux évêques sa gratitude pour leur intention de redoubler de zèle et d'encourager beaucoup plus les collectes du Denier de Saint-Pierre, veut leur laisser, comme je l'ai dit plus haut, le soin de faire connaître l'accroissement des besoins de ce Siège Apostolique et d'établir les moyens qu'ils croiront les plus pratiques et les plus propres à atteindre le but désiré.

Il leur recommande d'emprunter aussi le secours de la presse catholique, laquelle mérite des éloges pour tout ce qu'elle a fait depuis tant d'années et ce qu'elle fait encore en faveur du Denier de Saint-Pierre.

Après cela, il ne me reste qu'à déclarer à Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime, toujours au premier rang quand il s'agit de prendre de nobles et généreuses initiatives pour le bien de l'Église, que Sa Sainteté lui accorde, ainsi qu'à ses Vénérables Collègues, signataires du susdit écrit, une bénédiction particulière. Votre Seigneurie voudra bien leur communiquer la présente lettre.

En attendant, je tiens à honneur de me déclarer, avec les sentiments de l'estime la plus distinguée, de Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime, le serviteur,

Rome, le 4 octobre 1878.

L. CARDINAL NINA.

## UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

**Université de Paris.**

L'ouverture des cours de l'Université catholique de Paris a eu lieu le 5 novembre. A neuf heures, la messe du Saint-Esprit a été célébrée dans la chapelle de l'Université, ancienne église des Carmes, par Mgr Richard, coadjuteur de Paris.

La cérémonie a commencé par le chant du *Veni Creator*, qui implorait pour les travaux de l'année la lumière et la force de l'Esprit-Saint. Pendant la célébration de la messe basse, on a chanté le *Credo*, et l'office s'est terminé par le chant du *Magnificat*.

L'Université était représentée par MM. les professeurs au complet et par un grand nombre d'élèves. Beaucoup de pères et de mères de famille avaient voulu témoigner, en assistant à la cérémonie, de leur intelligence du grand intérêt social personnifié dans l'Université catholique. Les membres du clergé étaient nombreux.

Dans le chœur étaient rangés les jeunes ecclésiastiques qui composent le séminaire nouvellement annexé à l'Université catholique, et dont la direction est confiée à la Compagnie de Saint-Sulpice.

Après avoir terminé la sainte messe, Mgr Richard s'est avancé jusqu'à la Table de communion, vêtu de la chape et coiffé de la mitre, et il a commenté, avec autant de science que d'autorité, pour les maîtres et pour les élèves, les enseignements de Dieu dans l'Écriture, principalement au livre de la *Sagesse*.

Voici un passage du discours de Mgr le Coadjuteur :

N'est-ce pas toujours un spectacle digne d'une grande nation de voir ses premiers magistrats s'incliner devant la majesté divine, avant de monter sur leurs sièges?

Il ne sied pas moins aux maîtres de la science de rendre hommage à Celui qui, dans nos saints livres, a voulu s'appeler le Dieu des sciences : *Deus scientiarum Dominus est*, et, avant de s'asseoir dans leurs chaires, de lui demander la lumière qui

éclaire l'intelligence et l'amour du bien qui fortifie la volonté dans les labeurs de l'étude.

Ce sera répondre à la pensée religieuse qui nous réunit aujourd'hui, messieurs, que de chercher avec vous quelques enseignements dans les divines Écritures. Nos pères aimaient à méditer les saints livres et à y puiser ces maximes de la sagesse éternelle, qui éclairent toute existence humaine. Et à qui convient-il de méditer la parole de Dieu: *Verbum Dei*, si ce n'est à ceux qui consacrent leur vie à étudier les œuvres du Verbe divin, soit dans le monde moral, soit dans le monde physique?

C'est dans le livre qui s'appelle par excellence le *Livre de Sagesse, Liber Sapientie*, que je chercherai quelques-unes de ces pages lumineuses qui éclairent nos voies et nous révèlent le but de nos efforts. J'y trouve, en effet, un encouragement puissant aux labeurs de l'intelligence sous leurs formes diverses: la lutte perpétuellement existante entre l'enseignement de la vérité et les séductions de l'erreur, les dispositions nécessaires à l'âme qui veut se rendre digne de connaître la vérité.

Après s'être élevé jusqu'à la contemplation de la sagesse éternelle, l'écrivain inspiré nous la montre se communiquant aux hommes; puis il embrasse d'un regard rapide l'activité de l'intelligence humaine s'exerçant dans les divers ordres des connaissances, et nous apprend comment tout vient de Dieu et tout doit lui être rapporté comme à la fin suprême de toute créature.

« Si vous désirez des richesses dans la vie, dit-il, quoi de plus riche que la sagesse qui opère toutes choses: *Si divitiæ appetuntur in vita, quid sapientia locupletius quæ operatur omnia?*

« Si l'imagination et les sens veulent produire les œuvres de l'art, la sagesse n'est-elle pas le premier ouvrier des merveilles de la nature: *Si autem sensus operatur, quis horum quæ sunt magis quam illa est artifex?*

« Si vous aimez la rectitude de la vie, la sagesse a d'admirables efficacités: elle enseigne la tempérance, la prudence, la justice, la force, et rien ne garantit mieux les vrais intérêts de la vie humaine que l'observance de ces vertus: *Et si justitiam quis diligit, labores hujus magnas habent virtutes, sobrietatem enim et prudentiam docet, et justitiam, et virtutem, quibus utilius nihil est in vita hominum.*

« Si vous désirez l'étendue de la science, la sagesse connaît

les choses du passé et prévoit celles de l'avenir. Elle pénètre les subtilités de l'éloquence et sait délier les nœuds du raisonnement; elle annonce à l'avance les signes merveilleux qui se produisent ans. e monde et les faits qui se déroulent dans le cours des années et des siècles. *Et si multitudinē scientiæ desiderat quis, scit præterita et de futuris estimat, scit versutias sermonum et dissolutiones argumentorum; signa et monstra scit antequam fiant et eventus temporum et sæculorum.* »

Et comme si l'écrivain sacré eût voulu répondre aux préoccupations de notre siècle qui consacre de préférence son activité à étudier les secrets du monde physique et à en tirer de merveilleuses applications, il énumère, quelques versets avant ceux que je viens de citer, parmi les richesses du trésor infini de la sagesse: *Infinitus est thesaurus*, la science de l'univers et des forces qu'il renferme: *Dispositionem orbis et virtutes elementorum*; la succession régulière des saisons et le cours des astres: *Anni cursus et stellarum dispositiones*; la nature et les propriétés des animaux et des plantes: *Naturas animalium, differentias virgultorum, virtutes radicum*. Puis, pour nous inviter à pénétrer toujours plus avant dans le trésor vraiment infini des œuvres de Dieu, il ajoute que nous devons chercher à connaître tout ce qu'il y a de secrets et de révélations imprévues dans la nature: *Quæcumque sunt absconsa et improvisa*.

J'ai voulu relire avec vous, messieurs, ces paroles inspirées. Elles sont la bénédiction de Dieu sur les travaux de la science humaine. Le Créateur dit à nos premiers parents au jour de la création: *Crescite et multiplicamini*. Le genre humain tout entier est né de cette bénédiction. Dans le livre de la Sagesse, Dieu bénit l'activité de notre intelligence. Donc, maîtres chrétiens de la science, accomplissez avec une émulation confiante votre tâche, étudiez les lois morales qui dirigent l'existence humaine, expliquez les codes où sont consignées les règles écrites de la vie sociale et de la vie civile, ne craignez pas d'aborder les questions de la richesse et des intérêts matériels qui préoccupent si vivement nos sociétés modernes.

Apprenez aux jeunes intelligences à admirer les merveilles de la poésie et de la littérature; scrutez avec les instruments que la science met à votre disposition les secrets du monde physique. La sagesse divine, dans l'Écriture, vous invite à ces travaux et en même temps elle vous prémunit contre les périls de la science en vous montrant, dans le monde des âmes comme

dans celui des corps, dans l'histoire des empires comme dans celle des révolutions du globe, la main de Celui qui atteint d'une extrémité à l'autre avec puissance et dispose toutes choses avec douceur, *attingit a fine usque ad finem fortiter et disponit omnia suaviter.*

Dieu est vraiment le Dieu des sciences et il forme le lien qui les unit dans une parfaite harmonie. Voilà pourquoi, dans nos anciennes Universités, la théologie était le centre autour duquel se groupaient les autres Facultés. Vous avez plus d'une fois, messieurs, appelé de vos vœux le jour où notre jeune Université catholique verrait, elle aussi, les facultés du droit et de la médecine, des lettres et des sciences, se donner la main autour de la faculté de théologie.

Ce vœu n'est pas encore accompli, mais du moins les évêques, en établissant un séminaire pour les jeunes ecclésiastiques qui suivent les cours de la faculté des lettres et de celle des sciences, et en y joignant une école de théologie, ont commencé à le réaliser. Le séminaire, vous le savez déjà, a été confié à la compagnie de Saint-Sulpice dont Fénelon disait, il y a deux siècles, qu'il ne connaissait rien de plus apostolique. Son restaurateur après la Révolution, M. l'abbé Emery, a été l'un des plus fermes soutiens de l'autorité du Saint-Siège et il avait entrevu avec une sagacité remarquable les destinées nouvelles de nos Églises renaissantes.

La condition de la vérité en ce monde, c'est d'être en guerre perpétuelle avec l'erreur. Là encore, messieurs, la parole du *Livre de la Sagesse* est une lumière et une force. Dans une page admirable, l'écrivain sacré décrit les caractères de la lutte, les succès momentanés de l'erreur et du mal, et le triomphe définitif qui couronnera le combat.

Les traits dont il se sert sont tellement beaux et saisissants, que les Pères et les Docteurs n'ont pu y voir seulement la peinture de nos luttes, à nous, humbles serviteurs de la vérité. Ils se sont accordés à y reconnaître, avant tout et au-dessus de tout, notre divin Chef Jésus-Christ, et à voir dans le texte du *Livre de la Sagesse* une prédiction frappante de la passion du Sauveur. N'oublions pas, toutefois, la doctrine de saint Augustin, le Christ est un: *Christus unus est.* S'il est le Chef, nous sommes les membres; nous ne pouvons être séparés de lui, et nos luttes sont les siennes.

Or, le *Livre de la Sagesse* caractérise par deux mots la



guerre du mal et de l'erreur contre le bien et la vérité : l'outrage et la violence : *Contumelia et tormento interrogemus eum*. La forme de la lutte a varié presque à l'infini avec les siècles, mais son caractère ne change pas, et on retrouve toujours les deux traits indiqués dans l'Écriture : *Contumelia et tormento interrogemus eum*.

N'est-ce pas là, messieurs, ce qui nous attriste dans les attaques de l'impiété contemporaine, quand elle prétend exclure Dieu de la société, de la science, de l'éducation ?

Mais la parole de l'Écriture nous fortifie en nous enseignant que la lutte n'est pas chose nouvelle pour les défenseurs des saines et vraies doctrines. Puis, en considérant sur quel terrain cette lutte se pose de nos jours, je ne puis m'empêcher d'espérer que, de plus en plus, tous les hommes de bien s'uniront pour défendre les vérités religieuses et sociales, si outrageusement et si violemment attaquées. Non, en face de ce péril, qu'il est inutile de chercher à se dissimuler, il n'y a pas lieu à des questions de rivalités d'école, mais à une généreuse émulation. Que nous enseignions dans les chaires de l'État ou que nous professions dans les Universités libres, nous tous qui sommes attachés aux traditions de la civilisation chrétienne, nous défendons la même cause et nous sommes unis par le même intérêt de la vérité. Je sais, messieurs, qu'en parlant ainsi j'exprime les sentiments de l'Université catholique de Paris et j'ai été heureux souvent de vous entendre rendre hommage à la bienveillance qui préside aux relations des jurys où vous siégez à côté des professeurs de l'État. C'est que l'Université catholique ne sera pas moins fidèle à garder la charité qu'à conserver intacte la vérité.

Les esprits élevés et les cœurs généreux s'unissent toujours dans la vérité et la charité ; et certes, ce n'est pas trop aujourd'hui de toutes nos forces réunies pour lutter contre les violences de l'erreur.

## LES NOUVEAUX ADVERSAIRES DES CERCLES.

Il y a quelque vingt ans, un observateur catholique qui aurait étudié la physionomie d'une école de droit en province, aurait été frappé de la démoralisation brutale dans laquelle

vivaient les pauvres jeunes gens abandonnés par l'imprudence des parents à toutes les excitations malsaines. Seule, la Société de Saint-Vincent de Paul opposait une digue trop peu efficace à l'effervescence de jeunes âmes, dont l'âge variait entre 18 et 22 ans. Parfois, de bienveillants et perspicaces pères de famille, résidant dans la cité, attiraient chez eux les jeunes gens qui ne voulaient pas se vautrer dans le vice; d'autrefois un doyen de Faculté, ou un simple professeur ouvraient leurs salons, et recevaient dans l'intimité quelques natures d'élite, quelques esprits délicats, laborieux ou ennemis de la vie facile et bruyante de l'étudiant; mais, hélas! la majorité suivait la pente, c'est-à-dire travaillait peu, fréquentait le théâtre, le café, le bal public, ou des lieux que l'on ne nomme pas; quelques-uns même poussaient le raffinement du vice jusqu'à organiser des ménages illicites qui devaient peser lourdement sur leur existence future.

Le tableau n'est pas chargé, j'en appelle aux étudiants de 1854.

Qu'on me permette d'ajouter que l'esprit était aussi exposé que le cœur.

A 18 ans, un jeune homme muni du fameux diplôme de bachelier ès-lettres, quelque brillantes que furent ses études, possède un petit bagage scientifique. Il est surtout une chose qu'il ignore absolument, c'est le genre d'aliment que réclame son tempérament intellectuel; il y a là une sélection psychologique qui demande une maturité de jugement inusitée à cet âge.

A ce moment de la vie, l'imagination s'épanouit et se précipite, que l'on me pardonne l'expression, à bride abattue, dans la carrière de l'inconnu. On veut tout interroger, on s'imagine avoir le droit de tout connaître, on effeuille toutes les roses, on ne croit pas aux poisons; et puis on redoute surtout les entraves apportées à cette chère liberté, la maîtresse peut-être la seule écoutée.

Et si personne ne vient redresser les licences, on construit une synthèse qui n'a aucun enchaînement; on se meuble l'esprit de connaissances plus ou moins nécessaires, assez

souvent dangereuses; on s'assimile les écrivains révolutionnaires après avoir écarté ces guides incomparables qui s'appellent de Maistre, de Bonald, Nicolas, Donoso Cortès, Balmès, et finalement des montagnes de préjugés, de préventions, d'idées fausses, de doctrines erronées, élisent leur domicile définitif dans des esprits faits pour connaître la vérité, mais sans guide pour la rechercher.

Autre écueil également très-dangereux, à l'époque dont nous parlons. Vers 1854, l'école libérale catholique était dans son plein épanouissement. Les âmes jeunes et généreuses entrevoyaient dans cette direction politico-religieuse des horizons magnifiques. Elles saluaient avec enthousiasme ces avances faites à la liberté et les explications qui leur paraissaient correctes de l'alliance du catholicisme avec les idées modernes. Si le *Syllabus* qui fit son apparition dix ans plus tard, en 1864, avait été publié alors, tous les jeunes esprits et peut-être leurs guides assez tranchants sur la direction à imprimer aux âmes, n'auraient pas manqué de crier à l'intolérance, et auraient imité M. de Falloux dans la vie de M. Cochin, gourmandant la Papauté de n'avoir pas prévu les conséquences de la publication du *Syllabus*. Ces suppositions ne sont nullement exagérées. On raconte, et nous pouvons garantir tous les détails, qu'un étudiant en droit de province sortant d'un collège des Jésuites, eut la malencontreuse idée en 1854 de lire dans une sorte de société littéraire une étude sur Joseph de Maistre; cette étude déplut fort à un magistrat très-instruit qui était sans contredit un des plus brillants écrivains de l'école libérale-catholique. En résumé: ou une vie débridée, ou une direction libérale-catholique; telle était la perspective pour les étudiants en droit, il y a vingt-trois ans. Les rares exceptions ne font que confirmer l'exactitude de ces observations.

Aujourd'hui, la situation est absolument différente. Sans parler du *Syllabus* qui a calmé les enthousiasmes malsains et les décès qui ont entièrement décapité le parti libéral-catholique, la Providence a suscité une phalange généreuse de jeunes hommes occupant par leur naissance, par leurs fonctions, par leur fortune, par les services rendus, des

situations importantes. Ces chrétiens généreux, connaissant les lacunes de leur siècle, se sont efforcés de les combler et leur programme a été rédigé en conséquence.

En présence de l'adhésion équivoque et marchandée de l'école libérale-catholique aux enseignements de l'Église, ils ont promis une obéissance joyeuse et absolue au Pape et à toutes les doctrines de l'Église catholique, apostolique et romaine. Au lieu de mettre sous le boisseau le *Syllabus* et d'en rougir ou de lancer des commentaires destinés à l'amoinrir, ils se sont déclarés les chevaliers du *Syllabus*, voilà pour la doctrine.

Quant à la conduite, ils ont proclamé qu'une nation, pour être régénérée, doit être chaste, pieuse, charitable et laborieuse ; et ces officiers, ces magistrats, ces grands seigneurs, — car il y a de tout cela dans l'armée du *Syllabus* — donnent l'exemple de la chasteté, de la piété, de l'amour du peuple et du travail.

Voilà pourquoi, à l'heure présente, la jeunesse peut, si elle le veut, suivre sans difficulté la voie droite. Aujourd'hui elle a des guides et des soutiens, et un programme franchement catholique. Immense garantie pour les pères de famille. En présence de cette nouvelle germination de la sève catholique, on avait le droit d'espérer que tous les honnêtes gens applaudiraient cette croisade merveilleuse d'opportunité, si nécessaire à une époque de défaillance. Et cependant la critique est venue d'un certain côté qui n'est pas le camp ennemi. Est-ce jalousie, dédain ou dépit de voir une mission accomplie par des nouveaux venus ? Nous ne chercherons pas à étudier la cause de cette anomalie.

Quoi qu'il en soit, M. le comte de Falloux, signant enfin une mercuriale que ses amis lui avaient justement attribuée, est descendu dans l'arène pour taxer d'imprudence et d'étourderie la troupe vaillante qui suit M. le comte Albert de Mun. Le dernier chef du parti libéral-catholique a trouvé inopportun le cri de guerre poussé au Congrès de Chartres par le fondateur des cercles catholiques d'ouvriers ; car, à ses yeux, la Révolution mérite quelques égards et l'attaquer de face est une stratégie dangereuse. Nous avons déjà, dans

*les Annales catholiques*, dit ce que nous pensions de cette mercuriale insolite et sénile;—d'un autre côté tour à tour nos amis de l'*Union* et de l'*Univers*, MM. de Luppé et Eugène Veillot, ont vengé en beau et bon langage l'œuvre nouvelle appelée à reconforter les jeunes hommes et à rétablir le règne social de Jésus-Christ dans le monde ouvrier. Néanmoins cette campagne étrange du *Correspondant* mérite encore quelques observations.

Nous demanderons d'abord à M. le comte de Falloux dans quel camp en 1870, et avant 1870, les jeunes hommes désireux de mettre au service de la religion leur intelligence, leur générosité et leur zèle devaient se placer ?

Sans doute il existait une école assez bruyante, disposée à former des orateurs et des écrivains; mais aussi disposée à tamiser la vérité catholique avec une telle parcimonie que le *Syllabus* lui parut presque une imprudence, et le dogme de l'infailibilité, avant le 18 juillet 1870, une hardiesse dangereuse. Confier la jeunesse catholique à cette école, eût été plus que téméraire; d'ailleurs l'encens qu'elle brûlait devant la statue du libéralisme, idole singulièrement idolâtrée, était fort suspect. Choisir un terrain solide, s'y cantonner comme dans une forteresse inattaquable, combattre de cette citadelle les ennemis de la Religion, en ayant les yeux constamment fixés vers le Vatican, était, ce me semble, un plan de bataille à l'abri de toute critique. Voilà ce qu'a fait M. de Mun et il a bien fait. Et maintenant que du haut du rempart il ait foudroyé la Révolution au grand scandale des radicaux de tous genres, et des peureux de tous les calibres, et des habiles de toutes les nuances, c'est ce dont nous ne le blâmerons jamais.

Comme l'a fort bien démontré notre ami M. de Luppé, du moment que la Révolution était satanique dans son esprit, satanique dans ses conséquences, il appartenait aux soldats d'avant-garde de l'Église de l'attaquer en face et sans merci. Tant pis pour les âmes dévoyées, ignorantes ou peureuses qui pouvaient s'en formaliser. D'ailleurs, les esprits droits, les natures franches sauront bien vite reconnaître où se

trouvent les combattants avoués par l'Église, et les transfuges.

Enfin, n'aurait-on pas le droit de demander au dernier tenant d'une école féconde en illusions et en avortements, quels résultats salutaires a produits son respect pour la Révolution surtout au point de vue social ?

Puisque cette école ne fit rien et qu'elle ne put rien faire, qu'elle cesse donc de prodiguer ses dédains à des hommes principalement préoccupés de la situation morale et matérielle de l'ouvrier. Il y a là, ce me semble, une étude louable et plus méritante que la plupart de celles qui absorbaient l'activité des jeunes adeptes du libéralisme dont a vu l'empressement à solliciter des fauteuils au parlement ou des préfectures sous le régime républicain. Si se déclarer le frère et le serviteur de l'ouvrier, et consacrer son existence à l'instruire, le moraliser, l'évangéliser et le soulager, est une mission qui rapproche plus de *don Quichotte* que de *Bayard*, nous consentons à subir cette appréciation, sauf à prier nos juges sévères d'étudier les graves documents émanés de nos commissions d'études.

Ils y verront, et c'est par là que nous terminons, que la première règle de conduite pour devenir un profond politique est de pratiquer *une obéissance sincère et joyeuse* à tous les enseignements de l'Église catholique apostolique et romaine, c'est-à-dire de préférer le *Syllabus* à la Déclaration des droits de l'homme.

Voilà notre habileté.

Vte G. DE CHAULNES.

### LE LIBÉRALISME PRATIQUE (1)

Notre siècle est perverti par le libéralisme. On rencontre son venin partout : dans les livres, dans les journaux, dans l'histoire, dans la philosophie, dans la littérature ; il s'est même glissé

(1) Extrait de l'excellente petite revue belge *l'Étudiant catholique*, qui est publiée à Gand par une société d'élèves et d'anciens élèves de l'Université de Louvain.

jusque dans la théologie, — et il a fallu toute la prudence et la perspicacité des Papes, aidés du secours d'en haut, pour séparer l'ivraie du bon grain.

Le *libéralisme pratique* est un sentiment intérieur qui pousse notre génération à secouer tout ce qui est tradition.

Le *libéralisme pratique* traite de sornettes les traditions religieuses, les traditions politiques, les traditions littéraires, en un mot, les traditions de tout genre.

La gamme monte suivant que le libéralisme gagne du terrain. Souvent ce libéralisme est très-moderé, mais il n'en est pas moins agissant. On réclame du nouveau, de l'imprévu, des découvertes, des réformes; on brûle de l'encens à foison devant ce fétiche moderne qui s'appelle le *progrès*.

Le *libéralisme*, assis au foyer domestique, a détrôné le père de famille, il a diminué le prestige de la mère. Écoutez : c'est le *libéralisme* qui placé dans la bouche des enfants cet affreux tutoiement, que je trouve cynique. C'est lui qui souffle dans ces têtes folles de seize, dix-huit, vingt ans, ces idées d'indépendance, que nos pères ne connurent jamais. C'est le *libéralisme pratique* qui excite à la désobéissance, sinon formelle, du moins détournée, la génération indisciplinée du XIX<sup>e</sup> siècle.

Autrefois le chef de famille était un patriarche : le *libéralisme* l'a détrôné. Les idées modernes l'autorisent, *tout au plus, à offrir son amitié à son fils, qui peut la refuser*. Mais surtout pas de surveillance; le XIX<sup>e</sup> siècle l'a secouée, et il s'est trouvé un professeur, au Collège de France, pour la proscrire comme dangereuse. Résultat pratique : le père et le fils vont de concert au spectacle; mais l'Église proscrivait jadis le spectacle comme dangereux pour la jeunesse : enseignement du vieux temps que tout cela. Le *libéralisme pratique* veut que la jeunesse *connaisse tout, sache tout, goûte de tout*. D'ailleurs, des confesseurs, qui se disent *libéraux* et même d'autres qui se « gendarment » contre cette qualification aujourd'hui mal portée, autorisent la fréquentation des spectacles.

Du reste, que le père de famille soit modéré ! Il arrive un âge où le jeune homme, envoyant *des actes respectueux*, peut faire entrer dans sa propre famille la jeune femme qui lui convient. C'est le *libéralisme* qui a indiqué ce droit au législateur. Il a fait mieux : afin de diminuer chez les enfants le prestige de l'autorité paternelle et maternelle, la mère de famille qui s'est exténuée pour élever ses enfants viendra se placer derrière les

héritiers du septième degré, si son mari est mort *ab intestat* et après ses enfants.

Enfin le *libéralisme pratique* a émancipé la femme; expliquons-nous.

Jeune fille, elle prend des licences qui, jadis, ne faisaient pas partie de son éducation. Ses lectures sont plus variées et partant plus dangereuses; ses amusements semblent empruntés à tout ce que l'Église a proscrit comme occasion prochaine de péché. Et s'il se rencontre des directeurs de conscience qui blâment ce qui doit être blâmé, qui condamnent ce qui doit être condamné, qui proscrivent ce qui doit être proscrit, — aussitôt ces vaillants serviteurs de Dieu sont assaillis de violents reproches: on les traite de jansénistes, d'hommes à idées étroites, qui ne connaissent pas le monde et ses exigences. Eh! mon Dieu! le prêtre zélé s'aperçoit d'une seule chose et la déplore: c'est que jamais les chutes, les scandales qui bouleversent une famille, n'ont été aussi nombreux.

Tels sont les résultats de *l'éducation libérale*. Le besoin d'émancipation germe aujourd'hui dans l'esprit d'une jeune fille avec une grande facilité; il a aussi imposé silence aux mères. Elles ont capitulé; *elles ne se font plus obéir*. Cette capitulation a des conséquences immenses. Si l'esprit d'insubordination s'empare de la femme, la société est perdue, son principal pivot est brisé.

Je veux arriver maintenant à une prétention bien excentrique que le *libéralisme* le plus modéré et le plus distingué a inspiré à la femme de langue française et qui est le pire de tous les travers: c'est la pédanterie, autrement dite le besoin de faire gémir la presse. L'illustre Joseph de Maistre, qui est le premier génie politique du XIX<sup>e</sup> siècle, disait à sa fille Constance « que le plus grand honneur pour la femme était de *faire des hommes et non pas des livres*. » Aujourd'hui les hommes manquent et les livres pullulent, et les femmes figurent pour une large part dans ce déluge de publications. C'est encore le *libéralisme* qui nous a valu ce fléau. M<sup>me</sup> de Staël donna l'exemple. Des âmes généreuses s'enthousiasmèrent de cet auteur de Corinne, qui avait l'esprit faux, une éducation superficielle, une imagination dévoyée, qui n'a fait que broder la triste synthèse de son père Necker. Après Madame de Staël, qui compta malheureusement parmi ses admirateurs un Montmorency, nous trouvons M<sup>me</sup> Sand, dont les ouvrages ont été dévorés en cachette par la génération actuelle.



Ces tristes réputations ont fait germer des imitatrices. La femme auteur est moins rare qu'autrefois. Jadis on imprimait les œuvres d'une femme après sa mort; de son vivant elle ne l'eût jamais autorisé. Nous représentons-nous la marquise de Sévigné ou madame de Maintenon, négociant un traité avec un éditeur? Aujourd'hui la femme auteur a sa place dans la société. Les revues les plus autorisées, et qui se prétendent les plus catholiques, lui donnent l'hospitalité (1). Ces bas-bleus en profitent pour faire des romans surtout, de la critique littéraire, de l'histoire, voire de la théologie; — et la couleur qui déteint sur cette littérature en jupon, c'est toujours la *couleur libérale* plus ou moins nuancée; tantôt c'est le *libéralisme* tout cru, comme dans la *Revue des Deux-Mondes*; comme dans le *Correspondant*, qui nous enseignait, il n'y a pas longtemps, que « la *liberté de conscience* était un fruit bien tardif, mais le plus précieux de la civilisation. » Cet aphorisme a pour auteur — dit-on — une femme de lettres.

Cette passion de noircir du papier et de le livrer à l'impression s'est toujours trouvée mêlée à un besoin d'émancipation intellectuelle qui, en 1869 et 1870, donna naissance à l'essai parfaitement ridicule des femmes du monde discourant théologie.

On sait combien sont arides pour les gens du monde les sciences théologiques et canoniques, par la raison toute naturelle qu'elles supposent une préparation préliminaire, c'est-à-dire la connaissance approfondie de l'histoire ecclésiastique et de la philosophie.

Qu'on juge donc quel spectacle étrange, ridicule et dangereux, offrèrent dans les salons toutes les dames se passionnant pour ou contre Honorius, supputant les chances de probabilité de la chute de Libère, épilouquant sur la bulle de Boniface VIII, soufflant avec une aisance sans pareille des germes de rébellion, dans le cas où l'infaillibilité serait proclamée un article de foi!

(1) Tout en partageant l'avis de la revue gantoise et déplorant comme elle la multiplication des femmes de lettres, nous demandons à faire exception pour les femmes-auteurs qui ne font pas métier d'écrivains, mais d'apôtres, et qui emploient leur talent à faire aimer la religion, même en prenant la forme du roman ou de la nouvelle, et qui s'adressent plus particulièrement à la femme ou à la jeune fille, dont elles connaissent mieux que les hommes les besoins intellectuels et moraux. La règle prise par la revue belge est générale; il y a de très-belles exceptions qui ne doivent pas, d'ailleurs, encourager les médiocrités et susciter des espérances irréalisables. (N. des *Ann. cath.*)

Quel démon s'était emparé de ces *matriarches* ! — ainsi qu'elles furent si spirituellement désignées. — C'était le démon du *libéralisme* qui prétend scinder en deux la vie de l'homme, et parquer dans les églises la vie religieuse, lui interdisant toute action extérieure.

Aujourd'hui, grâce à Dieu, cette marée montante de révoltes féminines s'est calmée. On s'est soumis; on ne pense plus à la thèse de l'*inopportunité* de la proclamation; on a retiré de la circulation, — je veux bien le croire, — une foule de petits livres qui se distribuaient clandestinement; mais le *libéralisme*, — je veux dire le *libéralisme catholique*, — a conservé ses adhérents et aussi ses apôtres féminins. Afin d'échapper aux censures multipliées, qui arrivent de Rome sous forme de Brefs aux comités catholiques ou d'allocutions pontificales, on repousse l'enseigne, on garde l'esprit.

Concluons :

Tant que la société moderne n'aura pas vomé le *libéralisme*, elle ne se relèvera pas; car cette lèpre intellectuelle communique son influence morbide à tout ce qui l'entoure; les mœurs et la vie sociale s'en ressentent: des livres, le *libéralisme* a passé dans les mœurs et dans les actes.

Il faut donc réagir. Pour réagir avec efficacité, il faut établir un cordon sanitaire, et proscrire toute doctrine suspecte. A l'approche d'une épidémie, on éloigne tout ce qui pourrait communiquer le fléau: n'oublions pas que le Vicaire de JÉSUS-CHRIST, dans ses Brefs et dans ses Allocutions, a flétri plusieurs fois *nominativement* le *catholicisme-libéral*, le désignant comme une « peste pernicieuse, plus funeste et plus dangereuse que la Révolution, que la Commune même. »

---

## SOCIALISME CATHOLIQUE.

Y a-t-il un socialisme catholique ?

Le discours de M. le comte de Mun et les travaux du congrès de Chartres continuent d'être l'objet d'attaques acharnées de la part des journaux libéraux français et étrangers. On va jusqu'à accuser les catholiques de verser dans le socialisme. Ce n'est qu'un mot; mais la puissance des mots est grande. Il n'est pas d'accusation ridicule qui, en des temps troublés comme le nôtre, ne puisse justi-

fier les violences légales, les rigueurs administratives et même les mouvements populaires. A-t-on perdu le souvenir des fables extravagantes qui en 1871 poussèrent le peuple de Paris affolé aux pires atrocités de la Commune ?

Donc nous sommes obligés de prêter quelque attention à l'accusation de socialisme dirigée contre les membres du congrès de Chartres. Nous sommes obligés de discuter cette accusation et d'en démontrer l'injustice. Ce ne sera du reste pas difficile. Il suffira de montrer ce que font et ce que veulent les vrais socialistes, ce que font et ce que veulent les catholiques. Cette comparaison sera la justification de ces derniers.

Les socialistes ne sont malheureusement pas un spectre vain inventé par la bourgeoisie pour effrayer les masses. Leurs doctrines ont été exposées en Suisse en maints congrès, qui ont fait du bruit ; nous les avons entendu affirmer plus récemment en France dans les congrès ouvriers de Paris et de Lyon. Or, que veulent les socialistes ?

Ils veulent supprimer tout culte sur la terre. Le matérialisme le plus abject est leur seul *Credo*. Ils s'attaquent avec un acharnement diabolique à toutes les croyances, à toutes les institutions catholiques, à tout ce qui a un caractère chrétien. Ce que veulent les catholiques du congrès de Chartres est exactement le contraire : ils travaillent à réconcilier l'ouvrier avec les pratiques de la religion, avec le prêtre, avec les religieux, avec les Sœurs de la Charité, avec toutes les institutions qui ont pour but le relèvement moral et religieux des populations.

Les socialistes prêchent la haine de toutes les supériorités sociales ; ils travaillent à envenimer les dissentiments qui existent entre les patrons et les ouvriers et à subordonner complètement les droits du capital aux droits du travail. Les catholiques veulent au contraire mettre fin à cette guerre, non point en sacrifiant le capital au travail ou le travail au capital, le maître à l'ouvrier ou l'ouvrier au maître, mais en établissant une union réelle entre ces deux forces et en tâchant de concilier ces deux intérêts divergents. Ainsi, là où les socialistes s'efforcent de créer l'état de guerre, les catholiques s'efforcent de maintenir la paix dans la justice.

Les socialistes aspirent par des moyens et par des doctrines diverses à un résultat commun qui est de s'emparer du capital par des procédés révolutionnaires. Il faut appeler cela de son nom : c'est la spoliation des capitalistes, c'est le vol. Les catholiques du

congrès de Chartres s'efforcent d'inculquer aux masses ouvrières le respect de tous les commandements de Dieu, et en particulier du septième. Ils ne veulent point river le pauvre dans la pauvreté ; bien au contraire ils favorisent tous ses efforts pour conquérir l'aisance, mais par les seules voies légitimes, le travail et l'épargne.

Les socialistes organisent la classe ouvrière en une armée prête à la guerre contre les autres classes de la société. Les catholiques recommandent l'institution d'associations ouvrières ou de corporations, où l'ouvrier et les patrons se trouvent réunis dans une douce fraternité. C'est ce qu'on a appelé le *corporation professionnelle*. Les libéraux prétendent que c'est la résurrection des corps de métiers du moyen-âge. Mais il suffit de comparer les institutions du passé avec le programme développé au congrès de Chartres pour s'apercevoir que ce reproche est injuste. Les catholiques veulent, en effet, maintenir la liberté du travail, ils ne veulent ressusciter aucun des privilèges, aucun des abus des corporations du moyen-âge. Ils empruntent une seule chose au passé, et cette chose est bonne, car c'est l'union des patrons et des ouvriers et la solidarité de leurs intérêts dans la corporation professionnelle.

Ainsi nous trouvons en tout et partout les catholiques combattant les doctrines, les tendances et les agissements des socialistes, et l'on ose, après cela, prétendre que les catholiques ont embrassé les systèmes et les aspirations des socialistes ! Impossible de juger le programme des congrès catholiques avec plus de mauvaise foi et d'une manière plus contraire à la vérité. La vérité, c'est que les catholiques sont aux antipodes des socialistes et que seuls ils travaillent résolument à sauver le monde du fléau et des ruines du socialisme. — (*Liberté de Fribourg.*)

---

## CONGRÈS RÉGIONAL DE LILLE

Nos lecteurs se rappellent la lettre adressée, le 25 septembre dernier, par S. S. Léon XIII au Conseil de l'Œuvre permanente des congrès catholiques en Italie. Le Saint-Père y recommandait vivement la tenue de réunions régionales, en attendant que des circonstances plus favorables permissent la convocation d'un Congrès général. Les catholiques français du Nord et du Pas-de-Calais se sont appliqués ces conseils et ont convoqué à Lille, pour les 27, 28, 29,

30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1878, une assemblée des comités catholiques de ces deux départements.

Cette assemblée se tiendra au *Cercle catholique* de Lille, rue Marais, 18, en présence de NN. SS. les Évêques de la province ecclésiastique et sous la présidence de Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève, qui prononcera le discours d'ouverture, le mercredi 27 novembre, dans la grande salle du Cercle, à 8 heures du soir.

L'assemblée des comités catholiques du Nord et du Pas-de-Calais se divise en trois sections, savoir : — 1<sup>re</sup> section. Œuvres de foi et de prière. — 2<sup>e</sup> section. Enseignement, propagande, art chrétien. — 3<sup>e</sup> section. Œuvres sociales et œuvres charitables.

Voici, du reste, le programme du Congrès :

### Assemblée générale

des 27, 28, 29, 30 Novembre et 1<sup>er</sup> Décembre 1878.

### PROGRAMME.

1<sup>re</sup> Section. — Œuvres de foi et de prière.

#### ŒUVRES DU TRÈS-SAINT SACREMENT.

Confréries paroissiales. Moyens de les développer à la ville et à la campagne. Création d'associations de porte-flambeaux dans les localités où il n'est pas possible d'établir des confréries.

Œuvre du Saint-Viatique pour aider les mourants, écarter d'eux les mauvaises influences et préparer matériellement leur demeure à la visite du Dieu de l'Eucharistie.

Adoration diocésaine. Examen des résultats obtenus et des efforts à faire pour la rendre vraiment perpétuelle, c'est-à-dire *diurne et nocturne*.

Œuvres spéciales d'Adoration nocturne.

Propagande par la publication intitulée *Le T.-S. Sacrement*, revue des œuvres eucharistiques.

#### PÈLERINAGES.

Pèlerinage régional à organiser en 1879.

Pèlerinage national.

Recommandation des grands pèlerinages de *Lourdes*, *La Sa-*

lette, *Paray-le-Monial, Saint-Michel, etc.* Souscriptions à faire pour y envoyer des pèlerins pauvres.

Pèlerinages eucharistiques, tels que ceux qui ont eu lieu à Douai en 1875, à Faverney en 1878, Pèlerinage au sanctuaire des Ulmes, près d'Angers, en 1879.

Pèlerinage locaux. Moyens de remettre en honneur ceux qui sont tombés en désuétude.

Pèlerinage à Rome et à Jérusalem.

Observations pratiques sur les pèlerinages accomplis depuis la dernière Assemblée générale.

#### ŒUVRE DU DIMANCHE.

Œuvre dominicale de France : sa propagation.

Examen des résultats obtenus et des efforts à faire, dans les diverses professions, pour obtenir le repos du Dimanche : *études des notaires, entreprises de travaux, transports de marchandises, fermeture des gares, clauses à insérer dans les contrats, etc.*

#### ŒUVRES PONTIFICALES.

Denier de Saint-Pierre. — Adresses et députations au Souverain-Pontife. — Les Zouaves pontificaux. — Étude et propagation des enseignements pontificaux. — Œuvres des vieux papiers.

#### ŒUVRES DIVERSES.

Œuvre de prières pour la France. — Vœu national au Sacré-Cœur. — Œuvre de Notre-Dame de Salut. — Apostolat de la prière. — Œuvres de prières dans les principales villes pour soutenir l'action catholique. — Les tiers-ordres. — Le Rosaire. — Moyens de venir en aide aux vocations ecclésiastiques et religieuses : Œuvres et écoles apostoliques, petits noviciats. — Associations pour l'assistance aux funérailles des pauvres. — Moyens de faciliter aux pauvres l'assistance aux offices religieux. — Ouverture des églises pendant la journée. — Œuvre de Saint-François de Sales. — Œuvres de Terre-Sainte. Question des cimetières.

2<sup>e</sup> Section. — *Enseignement, propagande et art chrétien.*

#### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

L'Université de Lille. Propagande en sa faveur. *Comités permanents* à fonder dans ce but.

Grades honorifiques à conférer par les Universités catholiques.

Revues scientifiques et littéraires.

#### ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Liberté des programmes. — Réforme du baccalauréat. — Application du jury mixte aux examens du baccalauréat. — Bourses.

Part plus grande à donner aux auteurs chrétiens dans l'enseignement secondaire.

#### ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.

École catholique des arts et métiers en voie de fondation à Lille; ressources à trouver dans la région du Nord pour les frais de premier établissement. Bourses à demander dans toute la France.

Écoles de commerce.

#### ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Protection des Congrégations enseignantes. Secours à leurs noviciats.

Denier des écoles. Son organisation à l'exemple de la Belgique.

Écoles normales catholiques.

Journal des écoles primaires: *l'Éducation*.

Catalogues de livres pour les distributions de prix.

Moyens de fortifier l'enseignement catholique à tous les degrés.

Société de Saint-Paul formée à Lille, pour travailler à la restauration des Lettres chrétiennes.

Congrès catholiques des Sciences et des Lettres.

Académie catholique.

Société d'éducation et d'enseignement.

Conférences littéraires, scientifiques, etc.

Enseignement de l'agriculture.

#### PROPAGANDE.

Société de Saint-Charles Borromée pour propager les bonnes publications.

Société bibliographique.

Colportage catholique.

Bibliothèques paroissiales. Bibliothèques dans les hôpitaux, dans les prisons, etc.

Encouragements et concours à donner aux journaux catholiques.

Journalisme populaire.

Œuvre de l'apostolat par la presse, sous le patronage de saint Paul.

#### ART CHRÉTIEN.

Recherche et conservation des objets d'art religieux. — Imagerie religieuse. — Musique religieuse.

École catholique des beaux-arts.

Sociétés de Saint-Jean, pour l'étude et l'encouragement de l'art chrétien.

École de Saint-Luc, pour l'enseignement du dessin d'après des méthodes et des modèles propres à former des artistes chrétiens.

Musées publics. — Moyens d'arriver à l'interdiction des expositions artistiques d'un caractère immoral.

Concours de Peinture en l'honneur de Pie IX ouvert par le Comité de Lille jusqu'en 1880.

#### 3<sup>me</sup> Section. — Œuvres sociales et charitables.

##### 1<sup>o</sup> ŒUVRES SOCIALES.

A. Comités catholiques à fonder dans toutes les localités importantes de la région.

Cercles catholiques à l'exemple de la Belgique.

Sociétés de Saint-Joseph.

Unions catholiques embrassant les hommes de toutes les classes de la société.

Comités de jurisconsultes pour la restauration du droit chrétien et la défense légale des intérêts religieux.

Salons des œuvres.

Statistiques des œuvres. Annales catholiques.

B. Organisation chrétienne de l'usine. Examen des conditions morales de l'industrie, soit à la ville, soit à la campagne.

Organisation chrétienne des corps d'état.

La corporation chrétienne. Son application aux conditions actuelles du travail.

Fêtes patronales.

Associations de patrons chrétiens.

Cercles de jeunes commis.

Confréries ouvrières.

Cercles catholiques d'ouvriers. Commissions consultatives des industriels.



Union des associations ouvrières catholiques. — Bureaux diocésains.

Œuvres de Saint-François-Xavier à établir dans toutes les localités.

Examen de la législation sur le travail des enfants et des femmes dans les manufactures et les mines.

Protection du travail chrétien.

Œuvres des houillères.

Congrégations religieuses vouées à la surveillance des ateliers.

Sociétés chrétiennes de secours mutuels.

Logements d'ouvriers.

Maisons de compagnonnage pour les jeunes ouvriers qui font leur tour de France.

Chants populaires.

Conférences publiques pour les ouvriers.

Œuvres qui ont pour but la restauration de la famille : Livrets de famille, etc.

#### C. Œuvres pour les campagnes.

Œuvres de Saint-Michel et Saint-Remi pour la conservation et la restauration des habitudes chrétiennes à la campagne.

Commissions consultatives agricoles.

#### D. Aumônerie militaire et œuvres annexes : Cercles, écoles, bibliothèques, etc.

Mesures à prendre pour mettre les jeunes gens qui se rendent sous les drapeaux en rapport avec les œuvres militaires : Messes de départ, lettres de recommandation, etc.

Concours des officiers de réserve pour les œuvres militaires.

Œuvre de N.-D. des soldats. Ressources à fournir aux œuvres militaires.

Œuvres de prières en faveur des soldats morts pour la patrie.

Messes à fonder par les familles pour l'année de volontariat.

Œuvres pour les marins.

Publications périodiques pour les militaires : *L'Ami du Soldat*, *la France militaire et religieuse*.

MM. les Aumôniers militaires pourront avoir des réunions spéciales.

#### 2° ŒUVRES CHARITABLES.

Société de Saint-Vincent de Paul. Sa propagation à la ville et à la campagne.

Œuvre de Saint-François-Régis.

Rétablissement des tours.

Orphelinats dans les villes, à créer et à soutenir.

Orphelinats agricoles.

Patronages d'apprentis, d'écoliers et de jeunes garçons employés dans l'industrie.

Secrétariat des pauvres.

Œuvres hospitalières comme celles de Marseille et de Paris.

Œuvres de placement.

Noviciats des Frères de Saint-Vincent de Paul.

---

Les questions relatives aux principales œuvres mentionnées dans la partie *B* de la 3<sup>e</sup> Section, telles que l'*organisation chrétienne de l'usine, la corporation, les associations de patrons chrétiens*, seront traitées plus particulièrement le *jeudi* 28 et le *vendredi* 29, afin de donner des facilités aux industriels, qui ne pourraient rester à Lille pendant toute la durée de l'Assemblée générale.

---

Les membres du congrès pourront présenter des travaux ou faire des communications sur toutes les œuvres qui se rattachent à l'une des parties du programme, sans qu'elles y soient expressément indiquées, en s'entendant préalablement avec le Président de la Section.

Toutes les communications ou demandes de renseignements relatives au congrès doivent être adressées au Secrétariat général, rue Négrier, 43.

---

## LA RELIGION DANS L'ÉCOLE

Au moment où l'on prétend chasser la religion de l'école, il est bon de faire connaître le règlement *officiel* qui régit *légalement* les écoles, qu'elles soient laïques ou congréganistes, et de rappeler aux curés quels sont leurs droits et leurs devoirs relativement à la surveillance de ces écoles. Voici le texte du règlement, approuvé par le conseil supérieur de l'instruction publique, sur l'enseignement religieux dans les écoles primaires :

Article 1<sup>er</sup>. — Le principal devoir de l'instituteur est de donner aux enfants une éducation religieuse, et de graver

*profondément* dans les âmes le sentiment de leurs devoirs envers Dieu, envers leurs parents, envers les autres hommes et envers eux-mêmes.

Art. 2. — Il doit instruire *par ses exemples* comme par ses leçons. Il ne se bornera donc pas à recommander et à faire accomplir les devoirs que la religion prescrit, il ne manquera pas de les accomplir lui-même.

Art. 3. — Il se montrera plein de respect et de déférence pour les autorités en général, et en particulier pour celles qui sont préposées à l'instruction publique. Or, le curé, d'après les articles 18 et 44 de la loi organique, fait partie des autorités préposées à l'enseignement.

Art. 5. — Il veillera avec une constante sollicitude sur tout ce qui intéresse *l'esprit* et le *cœur*, les *mœurs* et la *santé* des enfants.

Art. 11. — Sur une partie du mur approprié à cet effet, ou sur des tableaux appendus aux murs, seront tracées des maximes religieuses et morales.

Art. 13. — L'enseignement dans les écoles primaires publiques comprend *nécessairement* l'instruction morale et religieuse.

Art. 17. — Dans la première division, l'enseignement comprendra la récitation des prières et du catéchisme.

Dans la deuxième division, il aura pour objet la récitation du catéchisme et de l'histoire de l'Ancien-Testament.

Dans la troisième division, il embrassera les matières de la division précédente avec plus de développement, et l'histoire abrégée du Nouveau-Testament.

Art. 20. — Un Christ sera placé dans la classe, en vue des élèves.

Art. 21. — Les classes seront toujours précédées et suivies d'une prière. Celle du matin commencera par la prière du matin contenue dans le catéchisme du diocèse, et celle de l'après-midi se terminera par la prière du soir du même catéchisme. A la fin de la classe du matin, on récitera la prière: *Sainte Mère de Dieu, nous nous mettons sous votre protection*, etc.; au commencement de la classe du soir, on dira la prière: *Venez, Esprit-Saint*, etc.

Art. 22. — L'instituteur conduira les enfants aux offices les dimanches et fêtes conservées, à la place qui leur aura été assignée par le curé; il est tenu de les y surveiller.

Art. 23. — Toutes les fois que la présence des élèves sera

nécessaire à l'église pour les catéchismes, et principalement à l'époque de la première communion, l'instituteur devra les y conduire et les y surveiller.

Art. 24. — L'instituteur veillera *particulièrement* à la bonne tenue des élèves pendant les prières et exercices de religion, et il les portera au recueillement par son exemple.

Art. 25. — On ne se servira, pour l'enseignement religieux, que des livres approuvés par l'autorité ecclésiastique.

Art. 26. — L'enseignement religieux comprend la lecture du catéchisme et les éléments d'histoire sainte.

On y joindra chaque jour une partie de l'évangile du dimanche, qui sera récité en entier le samedi.

Il y aura une leçon de catéchisme chaque jour, même pour les enfants qui ont fait leur première communion.

Les leçons d'instruction religieuse seront réglées *sur les indications* du curé de la paroisse.

Art. 27. — La lecture du latin est spécialement recommandée; on se servira pour cette lecture du psautier ou autres livres en usage pour les offices publics du diocèse.

Art. 35. — L'instituteur s'étudiera à donner aux élèves un extérieur décent et honnête, et à leur faire contracter des habitudes de politesse; il leur recommandera de saluer les personnes respectables par leur âge et leur rang dans la société; il leur interdira *sévèrement* toute parole inconvenante.

Art. 43. — L'instituteur ne pourra intervertir les jours de classe, ni s'absenter, même pour un jour, sans y avoir été autorisé par l'inspecteur d'arrondissement, et sans en avoir informé les *autorités locales*, dont le *curé* fait légalement partie (art. 18 et 44 de la loi organique).

Art. 44. — Toutes les dispositions qui précèdent sont applicables aux écoles de filles.

Art. 45. — Les dispositions relatives à l'enseignement et aux exercices religieux ne sont applicables qu'aux enfants qui appartiennent au culte catholique.

## RELIGIEUSES ET LAIQUES.

Le *Constitutionnel*, qui ne passe pas pour cléricale, répond ainsi à ceux qui voudraient remplacer les religieuses dans les hôpitaux pour des garde-malades laïques :

Il est de mode dans la presse jacobine de faire campagne contre la religion et les religieux. Il est tel de nos confrères qui mange un prêtre chaque matin. Ces *puérités malséantes* ne font du tort en somme qu'à ceux qui s'y laissent aller. La religion n'en souffre pas; et les prêtres étant sur la terre pour subir les épreuves que leur foi doit leur faire trouver légères, subissent les attaques auxquelles ils sont en butte avec une sage résignation. Le public seul, nous parlons du public sincère et sensé, se lasse et s'irrite de *ces croisades furieuses entreprises contre des gens qui ne se défendent pas*. Ce que nous écrivons là, nous l'avons entendu dire, et non pas par des dévots. L'esprit le plus libéral finit par se révolter de cette intolérance de ceux qui, ne croyant à rien, veulent absolument supprimer ceux qui croient à quelque chose.

Les persécutions que le clergé subit quotidiennement écœurent la plus grande partie de la population, car nul ne contestera que si la majorité des Français est républicaine, cette majorité est également catholique. Or, on ne peut se figurer le tort que font au régime sous lequel nous vivons, des arlequinades du genre de celle dont le sous-préfet de Carpentras va essayer de tirer parti pour assurer son avenir politique. On ne saurait croire combien de protestations indignées excitent les déclamations sans cesse renouvelées contre les prêtres.

En ce moment-ci, il y a tout un plan de campagne préparé pour arracher aux mains des Sœurs de charité le service des hôpitaux. Des conseillers municipaux de Paris ont fait récemment une tentative pour substituer les infirmières laïques aux religieuses. La tentative, comme on sait, n'a pas été couronnée de succès. L'assistance publique qui ne fait pas de sentiment, a déclaré qu'elle ne pouvait pas se payer de belles paroles, qu'il fallait avant tout assurer le service des hôpitaux et que tant qu'il n'y aurait pas un établissement régulier fournissant des infirmières laïques en nombre suffisant pour recruter le personnel des hospices, elle s'en tiendrait aux religieuses qui font admirablement son affaire.

Là-dessus, dans le camp des libres-penseurs, ç'a été un tumulte, des vociférations, la consommation quotidienne des curés a augmenté dans de notables proportions, et, enfin, on s'est occupé de fonder un établissement destiné à faire des infirmières laïques capables de remplacer les pauvres sœurs. L'établissement en question fonctionne, il a même déjà donné des résultats, ce qui

est une excellente chose. Plus il y aura d'infirmières laïques ou religieuses, mieux cela vaudra. On n'a jamais trop de femmes dévouées pour soigner les malades en temps d'épidémie. Toute la question sera de savoir si les infirmières laïques seront à la hauteur des infirmières religieuses. C'est un dur métier que celui qui consiste à soigner ses semblables, plein de dégoûts, de fatigues et de dangers. En temps ordinaire le service est facile, mais c'est en temps de choléra, ou quand le typhus sévit, qu'il faut avoir vraiment un cœur bien trempé pour résister à cette dure épreuve. L'esprit de devoir, certes, soutiendra, nous n'en doutons pas, les infirmières laïques.

Mais il sera bien difficile que devant leurs yeux, à l'heure des périls mortels, l'image d'un mari, d'enfants chéris, ne passe pas. Quelle angoisse, quelle faiblesse souvent serait le résultat de cette lutte morale ! La religieuse, au contraire, elle, a fait abandon de tout, elle ne tient plus à la vie. La mort pour elle est une délivrance. Elle marche à la mort, comme les anciens martyrs, avec confiance, presque avec joie. Elle est détachée de toute affection terrestre. Elle n'a qu'un but dans la vie, le devoir ; qu'un guide, la foi. La religieuse n'hésitera jamais, et c'est ce qui constitue sa supériorité sur l'infirmière laïque.

Et, en somme, n'est-il pas bien malheureux qu'une mère de famille soit enlevée à son mari, à ses enfants, en soignant des étrangers ? Le malheur qui la frappe est double : elle laisse derrière elle le deuil et la misère peut-être. La religieuse, rien. On pourra amasser tous les arguments en faveur de la laïcité des infirmières ; cet inconvénient si grave que nous venons de faire toucher du doigt au lecteur, est à notre avis rédhibitoire. A moins que vous m'imposiez le célibat aux infirmières, ce qui est contraire à toutes les idées sociales raisonnables.

Laissez donc les mères de famille dans leur ménage. Si leur enfant ou leur mari est malade, elles les soigneront. Mais qu'elles n'aillent pas risquer leur existence précieuse et enlever aux religieuses l'honneur de livrer contre la mort ce pieux combat pour lequel elles ont été enrôlées et qui est leur gloire à elles.

Les religieuses sont faites pour cela. Elles sont exclusivement vouées au service des malheureux et des souffrants. Pourquoi veut-on absolument leur interdire l'exécution de leur mission, en créant contre elles des rivalités factices, des concurrences d'un jour ? Qu'on soit assuré que les écoles d'infirmières laïques en temps d'épidémies ne seront pas longtemps à la hauteur de la situation.

On aurait des défections nombreuses et fort naturelles. Qu'on fasse un essai. La fièvre jaune est au Sénégal, il y meurt beaucoup de monde. Qu'on ouvre une liste d'enrôlement pour envoyer des infirmières dans notre colonie. Après, on comptera combien il y a de laïques, et combien il y a de religieuses. Et on verra à qui appartient la supériorité du dévouement.

Il y a mieux, donnez ordre à des infirmières laïques d'aller au Sénégal, il y a gros à parier que plus d'une répondra : « Mais moi, j'ai une famille à Paris, je ne peux pas m'en aller comme ça. Je veux bien être infirmière à Lariboisière ou à Beaujon, mais au Sénégal, jamais ! »

Donnez ordre à cinquante sœurs de partir. Pas une n'hésitera. C'est leur mission, elles sont là pour ça : ce qui prouve, en passant, la nécessité du célibat pour les religieuses.

La supériorité des sœurs est un fait tellement indéniable, que dernièrement un grand financier israélite ayant fondé un hôpital spécialement affecté aux israélites, s'est adressé à l'Assistance publique et a fait faire le service par des religieuses.

Nous ne prétendons pas nier le dévouement, l'héroïsme même des infirmières laïques ; mais nous affirmons qu'elles seront moins maniables, moins résolues, moins disciplinées que les religieuses. Une armée dont les soldats sont mariés se bat moins bien qu'une armée de célibataires. Il ne faut pas qu'un soldat en allant au feu crie : Ma femme ! ou : Mes enfants ! Il faut qu'il crie : Ma patrie ! Dans le premier cas, neuf fois sur dix, il a une énorme propension à s'abriter derrière un gros arbre, ou dans un fossé. Dans le second, il monte à l'assaut comme un furieux, et se fait tuer ou remporte la victoire.

Il en est de même des infirmières laïques. Qu'elles raccommoient les culottes de leurs enfants au lieu de confectionner des tisanes, le malade n'en ira pas plus mal pour n'être pas soigné par une laïque, et le ménage en ira beaucoup mieux.

Si c'est l'appât d'une rémunération importante qui entraîne la laïque à entrer dans le service des hôpitaux, mauvaise affaire. En temps d'épidémie, quand elle mettra en balance son salaire avec le risque couru, elle ne se trouvera jamais payée assez cher. Et puis on aura des grèves d'infirmières.

Pour toutes ces raisons, et pour bien d'autres qu'il faudrait une colonne pour développer, on fera sagement de s'en tenir aux religieuses, en dépit de ce qu'en penseront les mangeurs de prêtres et les brûleurs de crucifix.

La plupart des femmes qui se présenteront pour entrer dans le service des infirmières laïques feraient d'excellentes femmes de ménage. Qu'on ne les détourne pas de leur vocation, et qu'on ne prive pas les religieuses, qui ont fait abandon de tout, de leur seule carrière, le dévouement, de leur unique fonction, la charité.

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

14 novembre

Alternatives de petites baisses et de petites hausses, celles-ci l'emportant, dans l'ensemble, sur celles-là, telle est la situation de la Bourse de Paris.

La question financière égyptienne a fait un grand pas. Ainsi que nous l'avons déjà dit, la maison Rothschild de Paris émet un emprunt gagé sur les domaines particuliers du khédivé. C'est lundi et mardi que les guichets de la rue Lafitte se sont ouverts au public. L'épargne s'est montrée favorable à cette souscription, dont le succès, garanti par une si puissante maison, ne pouvait être douteux.

Voilà donc, par ce fait, de nombreux intérêts français rassurés. Le coupon de l'obligation unifiée a été détaché jeudi dernier et en partie regagné.

On signale, au reste, dans un avenir prochain, l'apparition de grandes combinaisons financières qui rendront l'élan et peut-être la confiance au marché; mais, qu'on le remarque bien, nous disons *peut-être*.

A la Bourse d'hier, le 3 0/0 est resté à 76,05; l'Amortissable, à 78,55; le 4 1/2, à 105,50, et le 5, à 112,40.

Les fonds anglais dont la situation réagit sur les nôtres, se sont un peu raffermis, mais, chez nos voisins, où l'industrie est fortement ébranlée par les craintes de guerre et par la crise générale, l'agriculture souffre beaucoup. Une grève des laboureurs a causé une affreuse détresse dans les campagnes.

La cessation du travail dans un grand nombre de fabriques du Nord augmente la misère et cause une baisse très-considérable dans la main-d'œuvre, qui ne dépasse plus trois francs par jour, et qui, en Irlande, est descendue à un franc quinze centimes!

Grâce à Dieu, la misère est moins grande en France; mais il n'en reste pas moins que les perspectives de l'hiver ne sont pas agréables, et le temps qu'il fait depuis une quinzaine est loin d'être favorable aux biens de la terre et aux travaux assez arriérés de la saison. L'abondance et la persistance des pluies inquiètent sérieusement nos agriculteurs, dont les terres sont détrempées: c'est au point que le Nord a pu à peine commencer ses semailles, car les betteraves ne sont pas encore arrachées dans beaucoup d'endroits.



La récolte des blés ne doit décidément pas avoir dépassé de beaucoup 80 millions d'hectolitres, alors qu'il faut pour tous nos besoins près de 105 millions d'hectolitres. Le *Bulletin des Halles* estime la récolte à 82 millions 1/2, ce qui nous laisse un déficit de 22 millions 1/2 d'hectolitres, et ce qui justifie trop bien la qualification de médiocre qui a été donnée à la dernière récolte. Cette faiblesse de récolte nous coûtera certainement 500 millions de francs!

Il faudra à l'Angleterre de 35 à 40 millions d'hectolitres de blés étrangers, à la Suisse 3 millions 1/2, à l'Italie 3 millions, à la Hollande de près de 2 millions, et à la Belgique 1 million 1/2 d'hectolitres. En somme, on évalue l'ensemble des déficits à 66 millions d'hectolitres de blés.

Pour combler ces vides, on compte sur 16 millions d'hectolitres qui seront fournis par la Russie, sur 6 millions 1/2 de l'Autriche-Hongrie, sur 2 millions de la Roumanie, sur 40 à 43 millions des Etats-Unis, 1 million du Canada et 1 d'Australie, soit 67 à 70 millions d'hectolitres, c'est-à-dire à peu près autant qu'il en est besoin.

On pourra donc manger du pain, mais quelle nouvelle et grave diminution dans nos réserves métalliques! *Pater noster, panem nostrum quotidianum da nobis*; cette prière serait puissante, si l'on travaillait en même temps à l'accomplissement de cette autre: *Adveniat regnum tuum*.

A. F.

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

21. **Almanachs.** — *Almanach historique et patriotique* pour 1879, à la Société bibliographique, rue de Grenelle, 35; — prix: 30 cent., 40 centimes *franco*; la douzaine 3 fr. et, *franco*, 3 fr. 50; — *Le Soldat*, almanach pour 1879, chez Bray et Retaux; prix: 25 c. et, pour 13 exemplaires, 1 fr. 80.

Deux bons almanachs que nous nous plaisons à recommander. — Le premier n'en est qu'à sa deuxième année, mais il a déjà fait sa place et obtenu un succès mérité. C'est qu'il fait vibrer

deux cordes qui sont trop souvent absentes dans les autres almanachs, et que, sans faire de politique, il attaque vigoureusement la Révolution sur le terrain des faits. Outre les *Ephémérides révolutionnaires* et les *Ephémérides patriotiques*, on trouve dans l'*Almanach historique et patriotique* un *calendrier* offrant cette année la liste des saints militaires; un relevé des travaux agricoles pour chaque mois; une revue des événements de l'année, montrant la Révolution à l'œuvre dans le pré-

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 37. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

sent ; une *année agricole*, où tout ce qui concerne l'agriculture est soigneusement passé en revue ; des questions actuelles, où l'on trouve sur la législation militaire, en ce qui concerne les réservistes, le budget des cultes et l'aumônerie militaire, d'utiles indications ; des *renseignements pratiques* (législation, loi sur le timbre et l'enregistrement, poste aux lettres, dépêches télégraphiques) ; enfin un choix d'anecdotes et de *Varia*, où la note historique et patriotique domine, mais où le sel gaulois n'est point absent. Si l'on ajoute que des illustrations, empruntées souvent aux gravures du temps, accompagnent les *éphémérides*, et que le crayon de Cham a été mis à contribution, on aura, ce nous semble, fourni la preuve que l'*Almanach historique et patriotique* a son caractère très-original, son utilité propre, et qu'il est de ceux qui peuvent le mieux servir à faire aimer la France et haïr la Révolution, sa plus mortelle ennemie.

L'*Ami du Soldat* s'exprime ainsi sur le second almanach : Depuis longtemps on désirait pour le soldat un almanach spécial, capable de l'édifier, de l'instruire et de l'amuser honnêtement, chrétiennement et militairement. Toujours attentif et dévoué à tout ce qui peut procurer le bien de notre soldat et de notre armée, M. Paul Decaux, vice-président général de la Société de Saint-Vincent de Paul, s'est mis à l'œuvre et il nous donne aujourd'hui cet almanach tant désiré. Des histoires militaires édifiantes, des histoires

instructives, des histoires amusantes ; des mots pour rire, rien n'y manque. On y trouvera même la liste des Aumôniers de chaque garnison qui pourra servir à MM. les curés, les directeurs d'œuvres et aux familles, et qui donnera aux militaires la satisfaction de connaître leurs Aumôniers par leurs noms. Nous remercions l'auteur de cet opuscule de tout le bien qu'il va faire à nos soldats par son œuvre, et nous faisons des vœux pour que le *Soldat, almanach de 1879*, se répande dans toutes nos garnisons.

22. — **La mare aux chasseurs**, par Mme de Stolz ; in-12 de 272 pages ; Paris, 1878, chez C. Dillet ; — prix : 2 fr.

Ce nouveau volume d'une excellente collection a pour unique but de resserrer les liens de la famille. Germaine, femme de cœur toute dévouée à son mari, le voit affligé par l'éloignement et l'indifférence d'un jeune frère en qui la vanité a étouffé les traditions du foyer. Par amour pour son mari, elle consacre vingt ans à préparer le retour de l'enfant prodigue et parvient à reconstituer la famille. Écrit avec cette simplicité de bon goût qui est le cachet de tout écrivain sérieux, le nouvel ouvrage de Mme de Stolz fera du bien tout en procurant une lecture très-agréable. Nous ne doutons pas qu'il ne prenne bientôt place dans toutes les bibliothèques de bons livres et nous sommes heureux de le recommander.

---

On donne comme certaine l'élection des trois candidats des droites du Sénat comme sénateurs inamovibles ; ces trois candidats sont : MM. Numa Baragnon (royaliste), Oscar de Vallée (bonapartiste) et le comte d'Haussonville (constitutionnel).

— Le régicide Moncasi ou Moncusi a été jugé et condamné à mort le 12 novembre ; mais il faut encore que la sentence soit confirmée par la cour suprême de justice.

---

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et C<sup>e</sup>, 51, rue de Lille.

# ANNALES CATHOLIQUES



## CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Attentat contre la vie du roi Humbert. — Infâmes insinuations d'un journal. — Élection de trois sénateurs inamovibles ; victoire des droites du Sénat. — Travaux de la Chambre des députés : invalidations de MM. de Bourgoïn, de la Rochejaquelein, de Mun et de Fourtou. — Proposition relative au phylloxera. — L'Angleterre et l'Afghanistan. — L'État et l'enseignement en Belgique. — Turquie. — Élection de M. Taine à l'Académie française.

21 novembre 1878.

Encore une tentative d'assassinat sur une personne royale : après Hoedel et Nobile, après Moncasi, voici Passavanti, un cuisinier italien, âgé de vingt-neuf ans, qui, le 17 novembre, se jette avec son couteau sur le roi Humbert, à Naples. Heureusement le roi n'a été que légèrement atteint et s'est défendu lui-même contre le régicide ; son ministre Cairoli a été plus grièvement blessé, quoiqu'il n'y ait pas danger pour sa vie. On sait que le *roi d'Italie* fait en ce moment un voyage dans ses États et dans ceux qui ont été enlevés à leurs souverains légitimes ; déjà il avait évité Gênes, où un complot contre sa vie avait été découvert ; il se croyait, sans doute, plus en sûreté à Naples, où cependant son père était entré en triomphe aux côtés de Garibaldi, qui venait de porter un décret glorifiant Agésilas Milano, coupable d'une tentative d'assassinat sur le roi Ferdinand, et il se préparait à revenir à Rome, où une inondation terrible rappelle l'entrée de Victor-Emmanuel en 1871. C'est à Naples que l'attendait la leçon que la Providence voulait bien lui réserver, avertissement qui ne lui servira sans doute pas, mais sur lequel les chrétiens feront bien de méditer.

Le danger couru par le roi Humbert lui a valu des ovations spontanées qu'il n'avait guère rencontrées ailleurs ; la population napolitaine lui a aussi montré qu'elle a encore horreur du régicide, malgré les funestes enseignements de la Révolution ; à Rome et dans toute la péninsule, c'est le même mouvement

d'indignation et de réprobation; mais, dans les antres des sociétés secrètes, on n'éprouve pas ces sentiments, et Passavanti va devenir un héros comme les Nobiling, les Moncasi et les Agésilas Milano. Instruisez-vous donc, ô rois, et voyez où mènent les doctrines par lesquelles vous laissez empoisonner vos peuples, voyez si, en pactisant avec la Révolution, vous désarmez son bras et adoucissez sa haine contre tout ce qui représente l'autorité!

Le nouveau régicide prétend n'avoir pas de complices, n'appartenir à aucune société secrète, ni à l'internationalisme, ni au socialisme, et n'avoir voulu frapper le roi Humbert que « parce qu'il était roi, et que lui, Passavanti, ne veut plus de rois. » Voilà où en arrivent ces scélérats à qui l'on enseigne tous les jours qu'il n'y a pas de Dieu, par conséquent pas de devoirs et qu'il n'existe que le droit de la force. Le catholicisme flétrit assez fortement ces doctrines, pour que les catholiques n'aient pas à se livrer à des démonstrations bruyantes d'horreur pour le crime. Les révolutionnaires de tous pays cherchent, au contraire, à dégager leur responsabilité; sentant bien, au fond, que leurs doctrines ne sont pas innocentes, ils protestent hautement. Nous croyons volontiers que les doctrines sont plus mauvaises que les hommes, qui conservent encore un reste de l'éducation donnée pendant des siècles à l'Europe par l'Église; mais que penser de ceux qui, pour se disculper, essaient tout d'abord de signaler un poignard catholique dans le poignard du régicide? Voici ce qu'on lit dans la *République française*, journal de M. Gambetta, le chef actuel du républicanisme français :

Le meurtrier a déclaré qu'il n'appartient à aucune secte politique. Cela veut dire assurément que le socialisme et l'internationalisme ne sont pour rien dans l'attentat; *mais nous serions bien surpris si, en y regardant de près, on ne découvrirait ici la main de la réaction catholique et bourbonnienne.* Un roi aimé de son peuple, comme l'est le roi d'Italie, n'a pu être frappé par un Italien, mais seulement par un séide du parti qui se flatte de n'avoir point de patrie.

Cette insinuation est tout simplement une infamie; nous ne la faisons connaître que pour montrer jusqu'où peut descendre la haine du catholicisme, qu'on désigne bien ici par son nom, sans plus se soucier d'employer le nom du cléricalisme, qui ne peut plus d'ailleurs tromper personne.

Le 17 novembre, signalé par le régicide de Passavanti, a vu en France l'élection d'un député conservateur dans l'arrondissement du Blanc (Indre). Il s'agissait de remplacer M. Clément Laurier, décédé; sur 17,340 électeurs inscrits, il y a eu 13,011 votants, et M. Bénazet, conservateur, a été élu par 7,340 voix contre 5,613 données à M. de Fombelle, républicain. Est-ce une invalidation future?

Deux jours auparavant, le Sénat avait fait trois élections conservatrices. Ainsi qu'on s'y attendait, MM. Oscar de Vallée, d'Haussonville et Numa Baragnon, ont été élus sénateurs inamovibles. C'est une victoire des droites d'autant plus marquante, que les gauches leur opposaient trois candidats dont les noms avaient été soigneusement choisis pour ne pas effaroucher les bourgeois et rallier les constitutionnels, ceux du général Gresley, de M. Alfred André et du comte de Montalivet récemment et bruyamment passé à la République. M. de Montalivet en a été pour ses frais de polémique épistolaire, absolument comme M. de Falloux, dont il avait été un moment question à cause du bruit fait par sa lettre et par son article de catholique libéral. L'élection du 15 a montré que les conservateurs pouvaient avoir encore une majorité d'une vingtaine de voix au Sénat. Avec un peu d'effort, même en perdant une dizaine de voix dans les prochaines élections sénatoriales, les conservateurs pourraient donc garder la majorité et tenir en échec le radicalisme de la Chambre des députés.

Suivons maintenant jour par jour les travaux des Chambres.

14 novembre. — Au Sénat, repos.

À la Chambre, projets de loi et rapports de projets de loi; dépôt et lecture, par M. Floquet, au nom de la commission d'enquête électorale, du rapport l'élection de M. de Fourtou dans l'arrondissement de Ribérac (Dordogne); invalidation de l'élection de M. de Bourgoing, élu dans l'arrondissement de Cosne (Nièvre).

M. le baron de Bourgoing, qui était élu pour la cinquième fois, détruit toutes les allégations du rapporteur, M. Brisson, et quelques mots pleins de cœur que M. Janvier de la Motte prononce, en réplique, à M. Brisson, ébranlent une vingtaine de membres de la gauche.

Quand sont venus, dit M. Janvier de la Motte, quand sont venus les jours de péril et de deuil, où était notre collègue et ami? A la tête des enfants de la Nièvre. Et, ensemble, ils se sont si vaillamment conduits, ils ont si bravement, si loyalement fait leur devoir, que plus de 700 soldats de son régiment restaient couchés sur la terre de

France faisant face, jusque dans la mort, aux envahisseurs de leur pays. (Applaudissements à droite.)

Parmi les enfants de la Nièvre, il y en avait un que le cœur avait fait homme avant l'âge. En allant au danger, M. de Bourgoing faisait son devoir ; en y exposant son fils, qui n'avait pas encore quinze ans, vous trouverez sans doute qu'il faisait plus que son devoir... (Applaudissements à droite), et vous ne serez pas surpris qu'on s'en souvienne.

Du reste, M. de Bourgoing nous le disait tout à l'heure, il n'est ni le premier, ni le seul de son nom, et s'il a récolté l'estime et la popularité qu'ont semées les siens par les services et les abnégations, il n'a pas à en rougir.

Si on se rappelle, dans la Nièvre, sa conduite devant l'ennemi, on sait comment un Bourgoing mourait à Wissembourg, à la tête de ses turcos ; on sait que, dans la Nièvre, à Arthenay, Louis de Bourgoing avait le bras emporté.

(Se tournant vers la gauche). Eh bien, messieurs, vous qui parlez toujours de patriotisme, d'amour de la patrie... (Très-bien ! et applaudissements à droite), c'est à vous que je m'adresse, c'est à vous que je viens dire : Vous ne voudrez pas renvoyer de cette Chambre un homme qui a si bien défendu sa patrie, qui s'est si bien battu ; vous ne voudrez pas laisser aux électeurs du département de la Nièvre le soin et l'honneur de réélire député M. de Bourgoing, leur concitoyen. (Vifs applaudissements et bravos à droite.)

Il semble que la cause de M. de Bourgoing dût être gagnée ; ce n'est pas ainsi que l'entend la majorité. Le bureau avait conclu pour la validation, la commission d'enquête pour l'invalidation. Le président de la Chambre met les conclusions du bureau aux voix : 263 voix se prononcent contre, 165 pour ; M. de Bourgoing est invalidé.

L'interminable rapport de M. Floquet sur l'élection de M. de Fourtou prend tant de temps à la Chambre, qu'elle ne peut plus que discuter son ordre du jour. On décide qu'on s'occupera le lendemain de l'élection de M. de La Rochejaquelein, et la discussion sur l'élection de M. de Fourtou est renvoyée au lundi suivant 18 novembre.

15 novembre. — Au Sénat, élection des trois sénateurs inamovibles. Voici les chiffres fournis par le scrutin : M. Oscar de Valiée, 141 voix ; M. d'Haussonville, 138 ; M. Numa Baragnon, 137 ; — M. le général Gresley, 134 ; M. Alfred André, 126 ; M. le comte de Montalivet, 125 ; M. Ernoul, 1 ; M. Dumas, 1. Le Sénat s'ajourne au jeudi, 21.

A la Chambre, dépôts de divers projets de loi et discussion de l'élection de M. de la Rochejaquelein, envoyé à la Chambre

par l'arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres). Le 10<sup>e</sup> bureau a conclu à la validation, la commission d'enquête à l'invalidation. M. de la Rochejaquelein réfute victorieusement toutes les attaques portées contre son élection, et peut dire sans être contredit, en terminant : « Messieurs, je ne veux pas retarder  
« davantage un vote préparé depuis trop longtemps. Je sors de  
« cette Chambre avec la satisfaction de penser que tous, mes  
« adversaires comme mes amis, sont convaincus que ma candida-  
« ture a été indépendante et mon élection entièrement loyale. »  
Le vote préparé depuis longtemps est, en effet, émis, et M. de la Rochejaquelein est invalidé.

La Chambre s'occupe ensuite d'une proposition de loi relative au phylloxéra ; mais elle abandonne bientôt la discussion, qui est remise au lendemain, où l'on prévoit qu'elle ne pourra pas venir.

16 novembre. — La Chambre valide d'abord les élections de MM. Barbedette, Ferrary, le comte d'Espouilles, Maillé et Thomas, respectivement élus dans les arrondissements de la Rochelle (Charente-Inférieure), d'Embrun (Hautes-Alpes), de Château Chinon (Nièvre), d'Angers (Maire-et-Loire) et de Reims (Marne).

La discussion sur le phylloxéra est renvoyée à plus tard.

18 novembre. — A la Chambre, discussion de l'élection de M. de Fourtou. Après avoir discuté le rapport de M. Floquet, M. de Fourtou, qui a obtenu une majorité de 6,300 voix, prend l'offensive, et sachant bien que c'est le ministère du 16 mai qui est mis en cause, montre que le ministère du 14 décembre n'a rempli aucune de ses promesses et n'a fait qu'aggraver l'état du pays. « Sachez une chose, messieurs, dit-il, que si un  
« reproche peut m'être fait, c'est de ce côté (la droite) ; car peut-  
« être si j'avais fait tout mon devoir, vous ne seriez pas ici. » Parole profondément juste, et qui explique pourquoi le 16 mai, qui pouvait être une entreprise de salut, n'a été qu'une aventure. En somme, M. de Fourtou, sans se laisser détourner par les interruptions, tint le gouvernement sur la sellette pendant près de deux heures. Les gauches, déconcertées, ne trouvaient que des cris pour répondre. M. Gambetta donnait l'exemple, et lorsque l'orateur, faisant allusion au discours de Romans, dit ces mots : « Quand on déclare la guerre à tous les Français que  
« n'anime pas une vieille foi républicaine... » il s'écria : « C'est un mensonge, messieurs, » paroles que M. Grévy ne parvint

qu'à peine à lui faire retirer. Il est vrai que M. Grévy n'osait presser le chef de la majorité.

Piqué au vif par les attaques de l'orateur, M. Dufaure sentit le besoin de répliquer. Sa réponse fut vive, mais faible; ce qu'il y eut de plus clair, c'est que, tout en rechignant et en tâchant de dissimuler sa servitude sous des phrases ironiques ou agressives, il montra qu'il était complètement sous le joug de M. Gambetta. M. Floquet jugea à propos de trouver la réponse de M. Dufaure suffisante; les conclusions de la commission d'enquête furent mises aux voix, et l'invalidation fut prononcée.

19 novembre. — La chambre se repose de son travail d'invalidations; elle valide l'élection de M. Chavanne dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Lyon; adopte l'ordre du jour pur et simple sur une interpellation de M. Cazeaux relative à certains faits imputés au préfet des Hautes-Pyrénées (faits de pression officielle pendant les élections), et adopte au scrutin la proposition de loi ayant pour objet de mettre à la disposition du ministre de l'agriculture et du commerce les ressources nécessaires pour rechercher, dans les départements envahis par le phylloxera, les moyens les plus efficaces de défense et de reconstitution des vignobles. Le crédit ouvert est de 50,000 francs.

Le commencement de la discussion du budget est fixé au jeudi 21 novembre.

---

Arrive alors l'élection de M. le comte Albert de Mun, envoyé à la Chambre par l'arrondissement de Pontivy (Morbihan). Nous reproduisons plus loin la défense de M. de Mun. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer au lecteur que M. de Mun, se sachant condamné d'avance, ne s'est pas attardé à réfuter en détail des attaques qu'il avait déjà repoussées avant une précédente invalidation et qui se présentaient avec le même caractère de haine, d'inexactitude et de fausseté. Il a élevé plus haut le débat, et s'est particulièrement attaché à défendre le clergé et les cercles catholiques d'ouvriers, à bien montrer ce qu'est la contre-Révolution, dont il a arboré le drapeau, et il s'est appuyé sur le *Syllabus*, comme le plus ferme rempart contre l'erreur et les dangers qui en résultent. En se déclarant l'adversaire du suffrage universel, il a amené à la tribune M. Robert Mitchell, un bonapartiste qui ne veut pas renoncer aux principes de la Révolution, tout en prétendant les appliquer autrement que les républicains, et cela



lui a donné l'occasion de remarquer que l'empire n'est pas moins révolutionnaire que les autres formes de gouvernement qui prétendent s'appuyer sur la volonté de l'homme plutôt que sur la volonté de Dieu. Nous croyons que le lecteur nous saura gré de reproduire, malgré sa longueur, l'éloquent discours de M. le comte de Mun, et nous espérons que les électeurs bretons tiendront à honneur de renvoyer à la Chambre un député qui partage si bien et qui défend si brillamment leur foi.

La place prise aujourd'hui par les débats parlementaires nous oblige à ne passer que très-rapidement en revue les faits extérieurs.

L'Angleterre en est toujours à la question de l'Afghanistan. Chir-Ali ne se presse pas de répondre à la sommation qui lui a été adressée, et la guerre paraît inévitable. L'Opposition demande la convocation des Chambres; on pense que lord Beaconsfield répondra à cette demande par un appel direct au pays, en dissolvant la Chambre des communes et décrétant des élections générales.

Le parlement belge est rouvert. Dans le discours du trône, le ministère déclare que « l'enseignement donné aux frais de l'État, doit être placé sous la direction et sous la surveillance de l'autorité civile. » C'est un pas de plus fait dans le Kulturkampf et l'application de cette proposition du *Syllabus* condamnée par Pie IX: « Toute la direction des écoles publiques dans lesquelles la jeunesse d'un État chrétien est élevée, si l'on en excepte dans une certaine mesure les séminaires épiscopaux, peut et doit être attribuée à l'autorité civile, et cela de telle manière qu'il ne soit reconnu à aucune autorité le droit de s'immiscer dans la discipline des écoles, dans le régime des études, dans la collation des grades, dans le choix ou l'approbation des maîtres. » Les catholiques de Belgique lutteront avec ardeur, mais l'on voit déjà le Sénat faiblir et la Chambre des représentants est acquise au cabinet libéral et franc-maçon.

La Turquie a l'air de vouloir s'entendre avec la Grèce, mais l'insurrection persiste en Macédoine, et l'on ne voit pas que les Russes se pressent d'évacuer le territoire ottoman.

Signalons enfin, dans un autre ordre, l'élection qui vient d'avoir

lieu à l'Académie française et qui fait entrer dans l'illustre compagnie M. Taine, que son ouvrage sur les *Origines de la France contemporaine*, dans lequel il malmène vigoureusement la Révolution de 89, en avait récemment écarté. M. Taine est né à Vouziers (Ardennes), le 21 avril 1828. Il est loin de nous appartenir par ses doctrines et par ses croyances ; mais, en étudiant la Révolution sans parti pris, il en a vu toutes les laideurs et il n'a pas craint de les montrer. Il a ainsi rendu un grand service à la vérité et s'est attiré la haine, — très honorable pour lui. — des révolutionnaires contemporains.

J. CHANTREL

### L'ÉLECTION DE M. DE MUN.

(Extrait du compte-rendu *in extenso* de la séance du 16 novembre.)

**M. le président** (de la Chambre, Jules Grévy). — L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du 7<sup>e</sup> bureau et de celles de la commission d'enquête électorale sur l'élection de M. le comte Albert de Mun dans l'arrondissement de Pontivy (Morbihan). Le bureau conclut à la validation de l'élection et la commission d'enquête à l'invalidation. La parole est à M. le comte de Mun.

**M. le comte Albert de Mun.** — Messieurs, vous avez lu le rapport de l'honorable M. Allain-Targé, et aussi, je l'espère, les nombreuses pièces annexes qui y ont été jointes, si nombreuses qu'on aurait pu en faire un volume spécial pour grossir le recueil des œuvres inspirées sur le même sujet aux cinq prédécesseurs de M. Allain-Targé par les vicissitudes électorales de l'arrondissement de Pontivy. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Tel qu'il est cependant, ce travail n'est qu'un extrait résumé, et j'ai tenu à faire apporter à la tribune le dossier d'où il est tiré, afin de vous faire bien comprendre une situation que je veux vous signaler dès mes premières paroles.

L'enquête sur mon élection a été votée le 18 mai dernier, il y a six mois, et le 28 octobre, jour de la rentrée de la Chambre, c'est-à-dire il y a trois semaines, j'ai reçu une lettre de M. le rapporteur, qui a été la première communication que la commission d'enquête ait jugé à propos de me faire.

Pendant cinq mois on a travaillé, on a recueilli des dépositions, on a entendu des accusations, je pourrais même dire qu'on n'a entendu que cela, et pas une seule fois on ne m'a communiqué quoi que ce fût, on ne m'a averti de rien.

On est allé dans le Morbihan, on a parcouru les cantons et les

communes, on a fait venir des témoins, et on n'a pas cru une seule fois qu'il fût convenable de m'avertir de ce voyage et de me donner la facilité, je ne dis pas de provoquer une enquête contradictoire, — on était bien loin de là, — mais de faire entendre les témoignages de mes amis. J'ai été averti du voyage de la commission d'enquête quand elle était déjà en tournée et qu'une partie de sa besogne était déjà faite; j'en ai été averti par le bruit public.

Mais, si je n'étais pas prévenu, il y avait quelqu'un qui l'était, je ne dis pas que ce fût par la commission, c'était sans doute par une heureuse inspiration; mais enfin il était prévenu: c'était mon concurrent républicain, M. le docteur Le Maguet; lui, il savait quel jour la commission viendrait, il l'avait devancée, il recrutait des témoins, il les stylait à l'avance, et, pendant que la commission siégeait à Pontivy, il était là, exhortant tout son monde, et secondé dans cette besogne par le sous-préfet et par d'autres fonctionnaires.

Voilà comment la commission d'enquête a procédé; et puis, quand tout a été fini, quand pendant les quatre mois qui ont suivi on a eu compulsé les témoignages, qu'on en a eu recueilli de nouveaux, qu'on a eu travaillé tout à son aise, fait le rapport, arrêté les conclusions; quand la commission d'enquête les eut acceptées, on est venu me trouver et on m'a dit: Tout est terminé, le rapport est prêt; voilà le dossier, vous pouvez le consulter! (Rires à droite.)

Le consulter? et pourquoi faire, puisque je n'avais pas le moyen d'y répondre? M. le rapporteur, en m'écrivant pour m'offrir la communication des pièces, me faisait l'honneur de me dire que si je ne manifestais pas l'intention d'être entendu par la commission, il déposerait son rapport dans la séance du lundi 4 novembre, c'est-à-dire aussitôt que possible, puisque la Chambre, qui s'était réunie le 28 octobre, s'était ajournée pour sa deuxième séance précisément à ce lundi 4 novembre.

Et, comme je n'avais eu que ces huit jours-là pour prendre communication des pièces, M. le rapporteur avait bien voulu différer le dépôt de son rapport jusqu'au jeudi 7, trois jours après! Trois jours! pour lire le tas de pièces que vous voyez sur la tribune, et probablement aussi pour demander la réponse et les contre-protestations dont j'avais besoin et que je n'avais pu demander plus tôt puisque je ne savais pas ce qu'il y avait dans le dossier. (Légères rumeurs.) Trois jours! quand il les faut pour qu'une lettre parvienne dans la plupart des communes de mon arrondissement.

Je sais bien qu'on m'a laissé la faculté de me faire entendre par la commission d'enquête; mais qu'est-ce que cela signifie, puisque les conclusions étaient arrêtées d'avance? (Très-bien! très-bien! à droite.) Qu'est-ce que je serais venu dire à la commission d'enquête? Faire des protestations inutiles, qu'il aurait fallu reproduire à cette tribune? A ce compte-là, j'aimais mieux tout faire d'une fois et faire

entendre ici tout ce que j'ai à dire, parce que je suis sûr qu'ainsi ce sera entendu de tout le monde, au dedans et surtout au dehors de la Chambre. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

J'ai l'expérience des enquêtes, messieurs, l'expérience que donne l'habitude d'en subir.

Eh bien ! savez-vous comment a procédé autrefois la commission d'enquête qui vous a précédés à Pontivy, celle qui avait été nommée en 1876 ? Vous ne récuserez pas sa mémoire, car elle était composée de républicains éprouvés comme M. Bethmont et M. Germain Casse, par exemple. Savez-vous comment elle a opéré ?

Je suis bien aise de lui rendre cette justice : la commission, le jour où elle est partie pour Pontivy, m'a prévenu de son voyage ; elle m'a invité, si je le jugeais à propos, à l'accompagner. Et quand elle est revenue, elle a fait établir à la questure des copies de toutes les dépositions qu'elle avait recueillies ; puis, au fur et à mesure qu'elle en a recueilli de nouvelles, des ministres et d'autres personnages, on en a fait des copies qui m'étaient remises ; en sorte qu'à tous les moments j'ai été au courant de tout ce qui se faisait.

Voilà comment a procédé la commission d'enquête de 1876 ; il est vrai qu'on m'a invalidé tout de même (Rires approbatifs à droite) ; mais du moins on y a mis des formes. Cette fois on a procédé différemment.

**M. Prax-Paris.** — C'est un progrès !

**M. le comte Albert de Mun.** — Je suis bien aise de raconter cette histoire, quand ce ne serait que pour faire comprendre, par ces exemples et ces détails, le chemin parcouru depuis deux ans.

Je sais bien que j'étais libre, me dira-t-on, de venir demander à la Chambre des délais ; mais, du moment qu'on ne comprenait pas que c'était un devoir de m'en offrir, j'aurais cru manquer à moi-même et à ma cause en venant vous demander une faveur. (Très-bien ! à droite.) D'ailleurs, est-il bien sûr que vous me l'auriez accordée ? Il me semble qu'il est permis d'en douter, car vous êtes pressés d'en finir avec cette laborieuse vérification de pouvoirs que l'un de vous l'autre jour appelait fastidieuse, et que cependant vous avez trainée pendant treize mois, alors que cela était si commode pour ne pas faire autre chose, pour éviter des discussions délicates, des difficultés de famille. (Assentiment à droite.)

Cela ne sert plus à rien aujourd'hui, et on est pressé d'en finir, d'autant plus pressé que l'on voudrait, après avoir expédié aussi vite que possible les affaires publiques, aller courir les départements pour préparer la grande bataille de janvier. (Approbation à droite. Rumeurs au centre.)

Un membre à droite. — En ayant l'air de faire les affaires du pays.

**M. le comte Albert de Mun.** Mais, si pressés que vous soyez, il y a une obligation à laquelle vous ne pouvez pas vous

soustraire, c'est d'entendre jusqu'au bout de leur défense ceux que vous allez frapper, et cette obligation quelquefois vous est amère. (Nouvelle approbation à droite.)

Je ne renoncerais pas à mon droit, et je ne me laisserai pas expulser sans vous dire toutes les réflexions que m'inspire l'invalidation que l'on prépare contre moi.

J'ai regardé ce dossier autant que je pouvais le faire dans les conditions que je viens de vous indiquer; j'ai voulu voir ce qu'avait pu découvrir une enquête si longue, si secrète et entourée de toutes les facilités qu'avait pu lui donner une administration plus que docile. (Applaudissements à droite.)

J'ai d'abord trouvé que dans le dossier on parle de tout, de l'élection de M. le prince de Léon à Ploërmel, de l'élection de M. Du Bodan et de M. Lorois dans les deux circonscriptions de Vannes; de ce qui c'est passé dans les Côtes-du-Nord, dans l'Ille-et-Vilaine; du procureur général de Rennes, au sujet duquel on invente un récit de fantaisie, sur lequel j'aurai à dire un mot tout à l'heure. Enfin, j'ai cru que toute la province de Bretagne allait y passer, et l'on dirait qu'on a du regret d'avoir validé mes collègues trop vite..

**M. le prince de Léon.** — Parfaitement!

**M. le comte Albert de Mun.** — ... que l'on veut se rattraper, se dédommager, et écouler à propos de moi toutes les accusations qu'on n'a pas pu produire quand il s'agissait d'eux.

**M. de Baudry-d'Asson.** — C'est vrai! vous les gênez ici!

**M. le comte Albert de Mun.** — Et même on ne s'arrête pas au 14 octobre; on va plus loin.

Il y a là une foule de choses qui concernent les élections du conseil général au 4 novembre, en sorte que je suis menacé d'être invalidé pour mon compte et pour le compte des autres... (Très-bien! et rires à droite), pour ce qui me regarde, et aussi... j'allais presque dire: surtout pour ce qui ne me regarde pas.

Et savez-vous pourquoi? C'est parce qu'il faut bien faire du bruit et grossir le dossier; car, quand on y regarde de près, quand on veut voir ce qui concerne particulièrement l'arrondissement de Pontivy, il y a trois choses qui frappent tout d'abord. La première, c'est le vague des dépositions; et toute l'habileté de M. le rapporteur n'est pas parvenue à le dissimuler.

« Le maire a fait beaucoup de pression; le clergé en a fait aussi; l'action de l'administration a été exceptionnelle! » Et puis, quand on va aux preuves, rien, pas de faits, quelquefois même pas de noms propres, pas d'indication de jour, pas d'indication de lieu; des témoins qui n'ont rien vu, rien entendu, à qui le bruit public a appris, comme, par exemple, l'instituteur de la commune de Meslan qui dit avec une grande solennité et avec beaucoup d'éloquence: Le clergé a fait des pieds et des mains pour M. de Mun, et il ajoute

immédiatement après : J'ai entendu dire que le vicaire avait parcouru la campagne, mais je n'ai rien vu ni entendu. (Sourires à droite.)

Voilà la valeur de la plupart des dépositions recueillies : c'est un cliché ; pression du maire, pression du clergé ! On sait que c'est cela qu'on demande, et naturellement, c'est de cela qu'on parle, même quand on n'a rien vu, rien entendu !

**M. Huon de Penanster.** — La commission a un *vade mecum* qu'elle envoie d'avance.

**M. le comte Albert de Mun.** — La seconde chose qui me frappe, c'est le petit nombre des témoins appartenant aux communes rurales.

Il y a dans mon arrondissement 51 communes, dont 7 chefs-lieux de canton. Par conséquent, tout le reste c'est la campagne, la vraie campagne : c'est là qu'est la grande masse des électeurs, c'est là que l'élection se fait. Et alors on aurait pu supposer qu'une enquête impartiale, vraiment réfléchie, se serait portée sur la campagne, et que c'est là qu'elle aurait été chercher ses preuves.

Eh bien ! sur le grand nombre de dépositions recueillies, savez-vous ce que j'ai trouvé ? C'est qu'il y en a plus du tiers qui appartiennent à des électeurs de la ville, c'est-à-dire à des gens qui ne connaissent pas les campagnes, qui n'ont pas de relations avec elles, qui ne savent pas ce qui s'y passe et qui, cependant, s'arrogent le droit de venir dénoncer les paysans et accuser le clergé, parce qu'ils savent que c'est là ce qu'on attend d'eux !

Ceux-là, messieurs, j'ai déjà parlé d'eux ici la première fois que j'ai eu l'occasion de défendre mon élection : c'est ceux que j'ai appelés l'agence républicaine de la ville, que nous connaissons tous, parce que tous nous la voyons fonctionner chez nous ; l'agence qui colporte les journaux, qui intimide les paysans, qui répand de faux bruits, qui propage de fausses nouvelles... (Rires à gauche. — Applaudissements à droite.) l'agence qui tient les paysans par la maladie, par l'intérêt, par les affaires, véritable plaie des campagnes sans laquelle tout serait encore tranquille. Quand la commission arrive, elle se charge de lui recruter des témoins, et alors on abuse des pauvres gens pour les faire déposer, comme on a fait pour un pauvre homme des environs de Pontivy, nommé Evano, que j'ai eu l'occasion d'obliger, et à qui, je ne sais par quels arguments, on est parvenu à faire dire que je lui avais fait obtenir un secours à la condition qu'il voterait pour moi, ce qui est absolument faux.

La déposition est au dossier, et le pauvre homme sera bien attrapé du parti qu'on a tiré de lui.

Voilà comment on abuse des paysans, sans souci de la vérité et du tort qu'on peut leur faire à eux-mêmes.

**M. Allain-Targé**, rapporteur de la commission d'enquête. — Je n'ai pas imprimé cette déposition.

**M. le comte Albert de Mun.** — Pardon, monsieur le rapporteur. Tout le dossier appartient à la discussion, et j'y prends ce que j'y trouve !

Ce qui m'occupe ici, ce n'est pas le rapport, c'est l'agence républicaine qui va chercher les paysans et leur fait la leçon à l'avance. (Très-bien ! à droite.)

Et ces hommes-là, ce sont précisément ceux qui, le lendemain de l'élection, mettent en branle toutes les protestations, vont recueillir les signatures et les expédient à la questure, en sorte qu'il arrive ce fait tout naturel, que comme les témoins qui viennent devant l'enquête sont les mêmes que ceux qui ont fait les protestations, ils se bornent tout simplement à les répéter, les uns avec la bonne foi de le dire, les autres en ajoutant quelques variantes, mais pour le fond en disant la même chose. Or, à toutes ces protestations produites au commencement de l'année, j'ai opposé alors des réponses précises, qui ont été remises au bureau chargé d'examiner mon élection.

Toutes ces réponses sont là, dans le dossier qu'a bien voulu me donner M. le rapporteur, et je n'ai pas vu qu'une seule fois il s'y soit référé dans son rapport ; pourtant elles avaient apparemment leur prix, car il y a six mois, après avoir tout examiné, protestations et réponses, le bureau m'avait validé, et il avait chargé du rapport l'honorable M. Leroy, qui, il est vrai, a cru devoir attaquer ses propres conclusions et faire son travail pour défendre mon élection, et au besoin pour la combattre. (Applaudissements et rires à droite.) Mais enfin il n'a pas osé demander l'invalidation, et la Chambre, malgré M. Laisant, ne l'a pas votée. On n'a parlé que de l'enquête, de laquelle on attendait sans doute des faits nouveaux. Eh bien ! je n'en vois pas un, pas un seul : on n'a rien découvert de plus que ce qu'on a fait alors qu'on proposait ma validation, et le rapport de M. Allain-Targé est la reproduction de celui de M. Leroy. Ah ! je me trompe, il y a une différence.

Il y a six mois, M. Leroy croyait encore qu'il était nécessaire d'indiquer à la Chambre le chiffre de voix que j'avais obtenues. M. Allain-Targé, lui, a cru que cela n'était pas utile ; il n'a pas pensé qu'il y eût lieu, après six mois écoulés, de remettre en mémoire à la Chambre les quelques... voix qui s'étaient portées sur mon nom ; 12,500 sur 21,000 électeurs, 6,000 voix de plus que le plus favorisé de mes concurrents, 4,000 voix de plus que les deux réunis, qu'est-ce que c'est que cela ? (Rires à droite.)

**M. le prince de Léon.** — Ce n'est rien : 3,000 voix seulement à déplacer ! (Nouveaux rires à droite.)

**M. le comte Albert de Mun.** — Ce n'est pas la peine d'en

parler, et dans ce dossier où on parle de tout on n'a pas trouvé la place de dire un mot de ces détails.

Voilà toute la différence entre le travail de M. Allain-Targé et celui de M. Leroy.

Pour le reste, ce sont les mêmes protestations, et j'ai répondu à toutes. Eh bien ! croyez-vous que je vais recommencer indéfiniment cette besogne que je fais en pure perte depuis un an — car ce sont toujours les mêmes histoires avec lesquelles on m'invalide, et malgré lesquelles je suis réélu ?...

**M. le vicomte de Bézizal.** — Et vous le serez toujours !

**M. le comte Albert de Mun.** — Croyez-vous que je sois tenté de rouvrir encore une fois ce sac inépuisable que je traîne après moi depuis si longtemps et d'où s'échappent les faussetés et les contradictions, les phrases vides et les mots creux ? Ah ! non, quoi qu'en dise M. le rapporteur à la première page de son travail, je ne m'étais pas trompé dans mes prévisions et ce que j'ai annoncé ici, lorsque je défendais mon élection, il y a cinq mois, s'est bien réalisé. J'avais dit que tous les politiques de village, tous ceux qui avaient quelque vengeance à exercer, quelque rancune à satisfaire, s'empresseraient d'accourir devant la commission. Je ne me suis pas trompé. (Très-bien ! à droite.)

Pas un n'y a manqué. Je les ai tous reconnus ; tous les habitués des protestations, tous les anciens de 1875. Ils y sont tous : l'un qui a été condamné à trois mois de prison pour coups et blessures, et un autre qui a subi une condamnation pour fraude en matière de recrutement, un troisième qui a une telle habitude de l'imposture qu'il est connu, dans son pays, sous le sobriquet de *Menteur*, d'autres encore qui sont des ivrognes de profession. Je les ai tous retrouvés ! (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

**M. le prince de Léon.** — Ceux de l'arrondissement de Ploërmel sont allés protester contre votre élection.

**M. Huon de Penanster.** — Dans notre pays, la clientèle républicaine se compose de tous les faillis et de tous les piliers de café !

**M. le comte Albert de Mun.** — Mais il y a une justice à rendre : tout ce monde-là a parfaitement compris ce qu'on lui demandait ; il a parfaitement compris qu'il ne s'agissait pas seulement de me faire invalider, qu'il ne s'agissait pas seulement d'apporter des témoignages de la candidature officielle, que ce qu'il fallait, c'était dénoncer le clergé breton, c'était exciter un peu les esprits contre les prêtres du Morbihan, et, pour tout dire, qu'il fallait servir la politique du jour en dénonçant les cléricaux. Le cléricanisme ! — Ils ont tous ce mot-là à la bouche maintenant ; on le leur répète depuis trois ans ! — il y en a qui ne savent pas ce que cela veut dire, mais ils le disent out de même ! ils sont si sûrs qu'il sera bien accueilli ! (Très-bien à



droite.) Il y en a même un, un personnage, un conseiller d'arrondissement, qui est si plein de son sujet et qui pousse l'enthousiasme si loin, qu'il prend le cléricisme pour un homme et qu'il l'accuse d'avoir publiquement patronné mon élection. (Rires à droite.)

Il y a là tout un plan arrêté, tout un système organisé, et le rapport de M. Allain Targé le laisse clairement apercevoir; il a d'ailleurs un mérite particulier. Dans ce sujet rebattu, il a trouvé quelque chose de neuf et une accusation qui n'a pas encore été imaginée! Il dit que ce qui caractérise les prêtres de Bretagne, c'est qu'ils sont riches et, tout de suite après, il explique cela en disant qu'ils prélèvent une dîme sur les paysans. Cela n'a l'air de rien; c'est une impression de voyage, un renseignement de touriste, c'est plein de couleur locale!

Eh bien, en réalité, savez-vous ce que c'est? C'est une prime offerte à toutes les mauvaises passions; c'est encore plus! c'est un encouragement officiel à la campagne entreprise dans le Morbihan sous le haut patronage de l'administration. Car je suis bien aise de vous dire que vous êtes admirablement secondés dans le Morbihan... (Rires approbatifs à droite.) Je suis bien aise de pouvoir recommander à toute la sollicitude du gouvernement le préfet actuel de ce département. (1)

**M. Clémenceau.** — C'est un des vôtres.

Un membre à droite. — Jadis!

**M. le comte Albert de Mun** — ... qui s'acquitte de sa mission avec un zèle infini, et vraiment bien appréciable; et il mérite d'autant mieux qu'on le distingue, qu'il pourrait peut-être paraître suspect à quelques-uns, parce qu'il a la particularité d'être le dernier survivant des préfets du 16 mai, d'être le dernier spécimen de l'administration de l'ordre moral; il a fait de la candidature officielle en son temps pour le compte des conservateurs, comme il en fait aujourd'hui pour le compte de la République, et il faut bien qu'il se fasse pardonner son passé; eh bien! il n'y pour cela qu'une manière: il faut donner des gages. Or, il sait bien ceux que vous demandez... (Assentiment et rires à droite.)

Autrefois, messieurs, au temps du Directoire, on disait aux modérés et aux constitutionnels: Nous voulons bien de votre alliance, nous voulons bien marcher avec vous, mais il nous faut une garantie; montez à la tribune, et dites que, si vous aviez été à la Convention, vous auriez, comme nous, voté la mort de Louis XVI!

Messieurs, vous n'avez plus, Dieu merci! de ces gages sanglants à demander. Pourtant, vous en demandez d'autres, et comme il est entendu que l'ennemi c'est le cléricisme, vous dites aux modérés, aux hommes du centre gauche qui ont besoin de vous pour être de la

(1) Il s'agit de M. Schneider-Saisset, le seul des préfets du 16 mai qui ait été conservé. (N. des *Ann. cath.*)

majorité : Nous voulons bien vous admettre ; mais il nous faut une garantie ; déclarez avec nous la guerre aux cléricisme ; aidez-nous à chasser des écoles les Frères et les Sœurs ; à empêcher le recrutement du clergé, à l'opprimer dans ses droits et dans ses libertés ; à ce prix-là, vous serez de la majorité. (C'est cela ! — Très-bien ! à droite.)

**M. le prince de Léon.** — Le préfet du Morbihan s'en acquitte fort bien !

**M. le comte Albert de Mun.** — A ce prix-là, si vous avez des portefeuilles, vous pouvez les garder jusqu'à la fin de l'année. (Rires et applaudissements à droite.)

Voix à droite. — Et pas au-delà !

**M. le comte Albert de Mun.** — Et j'imagine, messieurs, qu'il doit y avoir quelquefois de singulières révoltes dans les consciences, et des luttes bien vives dans certaines âmes ! (Rires dubitatifs à gauche. — Oui, oui ! à droite), car enfin, on peut être chrétien, on peut avoir un nom respecté, même de ses adversaires ; on peut passer pour un conservateur éprouvé, avoir derrière soi tout un passé qui en témoigne, et passer pour incapable de certaines défaillances, et alors il peut être dur d'accepter des programmes de guerre religieuse, de les sanctionner par son silence et d'ouvrir ainsi la porte aux violences qu'on a jadis combattues et réprimées ; cela peut être dur, mais c'est égal ! Il faut avoir la majorité, et on accepte, et on se dévoue au bien public ! (Nouveaux rires à droite.)

Le préfet du Morbihan a fait comme les autres : il s'est dévoué au bien public, et alors il faut ce que son journal officieux appelle *décléricaliser* le Morbihan ; c'est-à-dire faire la chasse aux congréganistes, qu'on chasse toutes les fois que c'est possible, sans raison et souvent sans droit ; au clergé qu'on exclut de toutes ses fonctions ; aux catholiques qu'on poursuit et qu'on menace ! (Applaudissements à droite.)

Guerre savante, qu'on essaye de faire modérée, parce qu'on n'oserait pas la faire violente dans ce pays-là, où l'on sait bien qu'on est ainsi ouvertement en lutte avec l'immense majorité de la population et avec ses représentants ! Demandez à M. du Bodan et à M. Lorois, qui ont exprimé sur ce point au conseil général le sentiment public dans des termes dont le préfet n'a certainement pas perdu le souvenir. Voilà comment la République administre suivant le vœu du peuple ! Eh bien ! messieurs, la commission d'enquête s'est associée à cette campagne ; par le langage de son rapporteur, elle a donné, comme je vous l'ai déjà dit, une prime aux mauvaises passions, un encouragement officiel à la guerre engagée contre le cléricisme. (Très-bien ! à droite.)

La richesse du clergé breton ! Monsieur le rapporteur, laissez-moi vous le dire, si, au lieu de ne visiter que les villes, vous aviez voulu voir sur place les choses dont vous parliez et parcourir un peu les

campagnes, si vous aviez voulu regarder de près ces hommes que vous accusez de s'enrichir aux dépens de leurs paroissiens, vous auriez appris que ces presbytères, où vous me faites un si grand reproche d'accepter souvent une hospitalité que je dois à une amitié dont je suis fier, s'ouvrent à tous ceux qui souffrent, et que, s'il y a là quelques ressources, ce sont les pauvres qui en profitent d'abord. (C'est vrai ! — Très-bien ! sur plusieurs bancs à droite.)

Vous sauriez que ces prêtres, que vous représentez comme si ardents, si absorbés par les luttes politiques, sont jour et nuit, par tous les temps, par toutes les saisons, en route dans la campagne pour visiter les malades, pour porter secours aux indigents, et qu'il n'y a pas un malheur autour d'eux qui ne les trouve empressés d'accourir au devant de lui ! (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Et alors peut-être n'auriez-vous pas écrit cette phrase qui, je vous en avertis, soulèvera dans le pays bien des indignations ! Car vous auriez su que, dans cette vie pénible, laborieuse, toute de dévouement, ces quêtes, dont vous leur faites un crime et qui sont cependant parfaitement régulières, se trouvent pour eux le seul moyen de subvenir aux charges de l'existence et un moyen beaucoup moins onéreux pour les populations qu'un supplément de traitement à payer ; quand vous aurez supprimé cela, vous aurez tari une source de bienfaisance et rendu impossible un ministère qui profite à tout le monde !

Mais qu'importe ? on aura excité les esprits contre le clergé et c'est ce qu'on cherche !

Il y a dans le Morbihan, comme ailleurs, des cercles catholiques d'ouvriers, et on en profite pour les confondre tous, à propos de moi, dans une dénonciation générale, établie sans preuve, et sur la foi de renseignements qui témoignent de la part de ceux qui les ont donnés une bien grande ignorance des choses dont ils parlent.

Bien plus, on néglige les preuves que l'on a du contraire.

Dans une seule ville, on a entendu des membres du cercle catholique ; c'est à Gourin : ils ont tous déposé que l'on ne faisait pas de politique électorale dans le cercle ! Leurs dépositions sont là, dans le dossier, mais elles ne sont pas au *Journal officiel*. (Ah ! ah ! — Très-bien à droite.)

**M. de Baudry-d'Asson.** — C'est loyal, cela !

**M. le comte Albert de Mun.** — On a négligé ces dépositions-là ; mais, en revanche, on en a accueilli d'autres, et on dit que les cercles catholiques du Morbihan forment une association placée sous la direction de celui de Vannes, qui se confond avec un comité dit de Saint-Paterne, comité qui choisit les candidats royalistes, et qui — cela n'est pas douteux, dit M. le rapporteur — exerce sur les cercles catholiques une direction politique.

Eh bien, vous avez été parfaitement mal renseignés ; vous avez été

renseignés par des gens qui n'entendent absolument rien, ni à l'organisation des cercles catholiques, ni à celle que peut avoir le parti royaliste dans le Morbihan; vous avez confondu des choses absolument différentes, des responsabilités qui sont distinctes et qui doivent rester telles.

Ah! si vous voulez dire que je suis à Pontivy le représentant des royalistes aussi bien que des catholiques, vous avez raison, je m'en honore...

Un membre à droite. — Et vous les honorez!

M. le comte Albert de Mun... et je suis bien aise de saisir cette occasion pour unir dans une même affirmation ma foi politique et ma foi religieuse. (Applaudissements sur divers bancs à droite.)

Mais ce n'est pas là ce que vous voulez dire. Vous dites que les cercles catholiques sont un foyer de propagande électorale et qu'ils sont dirigés par ceux qui sont à la tête du parti royaliste dans le Morbihan.

Eh bien, rien de tout cela n'est vrai.

L'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers est la grande affaire de ma vie! Tous ceux qui me connaissent le savent, et il n'y avait pas besoin d'une enquête pour découvrir cela.

Or, à propos des cercles du Morbihan, on attaque dans ce rapport l'œuvre tout entière. On me désigne, — et je ne m'en plains pas, — par ma qualité de membre de cette œuvre.

Je dis que cela me donne le droit de la défendre et d'expliquer ce qu'elle est! Je vais en user.

Il y a, messieurs, dans l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers une idée fondamentale que je ne désavoue pas et qui répond à un programme autour duquel on a fait dans ces derniers temps beaucoup de bruit.

Je veux parler de la contre-révolution; et je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de répéter ici ce mot qui a soulevé tant de colères, tant d'accusations et tant d'alarmes.

Attaqué à propos du caractère général de notre œuvre, vous reconnaîtrez, j'en suis sûr, que j'ai le droit de parler à mon tour... (Oui! oui! — Parlez! parlez!), le droit de donner ici une explication nécessaire, nécessaire surtout pour déjouer les espérances de ceux qui croient à la division des catholiques et qui s'en réjouissent comme d'un gage de leur faiblesse!

Je ne ferai pas ici de questions de personnes; si j'en faisais, moi qui suis un nouveau venu à la tribune française, ce serait pour rendre hommage à ceux dont le passage y a laissé d'illustres traces, et dont l'œuvre principale, aujourd'hui menacée par vos colères, a donné à notre pays cette jeunesse chrétienne qui demeure, pour son avenir troublé, son plus ferme sujet d'espérance! (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Si ceux-là étaient ici, s'ils pouvaient voir, quand on y parle de la guerre qu'on fait à l'Église, l'expression de vos visages et le reflet des passions qui vous animent... (Rires bruyants et applaudissements ironiques à gauche et au centre.)

**M. Henri de Lacretelle.** — Les 363 Méphistophélès!

**M. de Mun.** — ... S'ils voyaient cela, ils comprendraient sans doute que cette guerre ne souffre ni trêve ni transaction; qu'il n'y a pas pour nous d'alliés sur vos bancs, et que notre drapeau doit être nécessairement le contraire du vôtre!

Vous êtes la Révolution! c'est assez dire pourquoi nous sommes la contre-Révolution... (Oui! oui! Très-bien! sur un certain nombre de bancs à droite. — Nouveaux applaudissements ironiques au centre et à gauche.)

Je vous remercie, messieurs, de vos applaudissements, car ce que je souhaite par-dessus tout, c'est qu'il n'y ait point de division parmi les catholiques, et s'il pouvait y en avoir, l'écho de vos applaudissements les ferait taire et achèverait de nous réunir tous contre l'ennemi commun. (Mouvements en sens divers.)

Il faut, messieurs, être ici d'une entière franchise et dire toute sa pensée.

Qu'est-ce donc que la Révolution?

A gauche. — Ah! ah! voyons!

**M. le comte Albert de Mun.** — Si elle n'était que le renversement des trônes, le déchaînement des passions populaires et l'émeute sanglante, vous n'oseriez pas vous glorifier d'être ses fils; si elle n'était qu'un ensemble d'institutions et de lois, une succession de faits accomplis, son nom n'aurait pas survécu dans les âmes, après un siècle écoulé, et nous n'en serions pas aujourd'hui à agiter cette redoutable question.

La Révolution n'est ni un acte, ni un fait, elle est une doctrine sociale, une doctrine politique... (Oui! oui! à gauche), qui prétend fonder la société sur la volonté de l'homme, au lieu de la fonder sur la volonté de Dieu... (Exclamations prolongées et rires ironiques à gauche et au centre.)

Un membre à gauche. — Par la parole des jésuites!

**M. de Baudry-d'Asson,** s'adressant à la gauche. — Vous ne pouvez même plus entendre prononcer le nom de Dieu!

**M. le comte Albert de Mun.** — ... qui met la souveraineté de la raison humaine à la place de la loi divine.

C'est là qu'est la Révolution; le reste n'est rien, ou plutôt tout le reste découle de là, de cette révolte orgueilleuse d'où est sorti l'État moderne, l'État qui a pris la place de tout, l'État qui est devenu votre Dieu, et que nous refusons d'adorer avec vous. La contre-Révolution, c'est le principe contraire: c'est la doctrine qui fait reposer la société sur la loi chrétienne! (Bruit à gauche.)

**M. Fourot.** — Mais vous niez la puissance de Dieu !

**M. le comte Albert de Mun.** — On nous accuse de vouloir rétablir l'ancien régime ! Mais qu'est-ce que c'est que l'ancien régime ? Il faudrait d'abord s'entendre là-dessus.

Ah ! certes, ce n'est pas moi qui voudrais jeter le mépris sur le passé de la France ; ce n'est pas moi qui pourrais jamais oublier, en face de ma patrie amoindrie et déchirée par les luttes des partis, ce qu'elle a trouvé de gloire, de grandeur et de prospérité à l'ombre de son antique monarchie nationale. (Vive approbation sur quelques bancs à droite. — Rumeurs à gauche.)

**M. de Baudry-d'Asson.** — Et qu'elle n'aura jamais sous la république !

**M. le comte Albert de Mun.** — Ce n'est pas moi qui voudrais renier ces vieilles traditions et faire dater d'un siècle l'histoire de mon pays. Si c'est là qu'est l'ancien régime, n'attendez pas de nous que nous le répudions jamais : il est digne de tous nos respects ! (Très-bien ! sur les mêmes bancs.) Mais qui donc pourrait songer à rétablir tout un ensemble de privilèges qui avaient eu leur raison d'être et que le temps, dans sa marche, a détruit pour jamais ? (Exclamations à gauche.) — Qui donc, surtout parmi les chrétiens, pourrait souhaiter de voir renaître les abus qui peu à peu avaient pénétré la société des deux derniers siècles et qui l'ont conduite au naufrage où elle a péri ? (Nouvelles exclamations à gauche.)

Plusieurs membres à droite. — C'est vrai !

**M. le comte Albert de Mun.** — Ces abus ! laissez-moi vous le dire, il en est que nous combattons de toutes nos forces, et dont vous êtes, vous, les héritiers naturels.

La Révolution était déjà dans l'ancien régime ! elle y était par la philosophie rationaliste qui a fait les libres-penseurs...

**M. Victor Plessier.** — Helvétius !

**M. le comte Albert de Mun.** — ... elle y était par l'oubli des devoirs sociaux, qui a fait l'antagonisme des classes ; elle y était déjà par l'invasion de l'État dans le domaine de l'Église, par les arrêts des Parlements expulsant les religieux, par l'esprit des légistes envahissant la nation. Et quand, demain, la discussion du budget des cultes va commencer, quand nous verrons M. Guichard et d'autres venir invoquer contre l'Église toute la législation des anciens Parlements...

**M. Guichard.** — Je demande la parole ! (Exclamations à droite.)

**M. le comte Albert de Mun.** — ... Savez-vous ce qu'on pourra dire ? C'est que l'ancien régime, c'est vous qui êtes ses exécuteurs. (Interruptions et rires à gauche.)

**M. de Baudry-d'Asson.** — Oui, c'est vrai ! Et ils le savent bien !

**M. le président.** — Monsieur de Mun, il me semble que nous sommes bien loin de l'élection de Pontivy. Ne pensez-vous pas qu'il

serait temps d'y revenir ? (Très-bien ! à gauche. — Rumeur à droite.)

**M. le comte Albert de Mun.** — Monsieur le président, je désire y venir par une pente naturelle et très-rapide, mais...

Sur divers bancs à gauche et au centre. — Parlez ! parlez !

**M. le comte Albert de Mun.** — Eh bien, messieurs, nous ne voulons ni l'ancien régime, ni la Révolution. Ce que nous voulons, c'est la société chrétienne, qui est le règne de la liberté vraie, dont vous ne nous avez jamais donné que la caricature ; le règne de la liberté fondée sur la foi religieuse, établie sur la tradition et garantie par le dévouement des forts envers les faibles. La société chrétienne, c'est l'alliance de l'Église et de l'État ; et la Révolution, ce que vous voulez, vous, c'est l'Église asservie par l'État ! (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

Il y a quatre-vingts ans, quand la nation s'assembla pour porter remède aux maux qui la dévoraient, si, à cette heure solennelle, elle s'était souvenue qu'elle était la fille aînée de l'Église ; si elle était retournée franchement à sa vocation chrétienne, elle aurait pu se sauver par la réforme de ses mœurs et de ses institutions. Au lieu de cela, elle a renié d'un seul coup son titre et sa tradition pour se jeter dans les bras de la Révolution ; et cette erreur funeste a décidé du sort de tout un siècle ! C'est elle qui a rendu stériles les intentions généreuses, les efforts honnêtes et jusqu'aux progrès de l'esprit et des mœurs, et qui condamne la société moderne à se retourner sur sa couche, comme les damnés de Dante, sans jamais y trouver le repos.

**M. de Baudry-d'Asson.** — Bravo !

**M. le comte Albert de Mun.** — Voilà le mal, messieurs, et il ne sera guéri que par un retour aux principes contraires ; c'est là, c'est dans ce grand travail de réforme sociale qu'est la contre-révolution, et voilà l'idée, voilà la cause que nous servons dans l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers. (Ah ! ah ! à gauche.)

Je comprends qu'on la combatte, mais je ne comprends pas qu'on la dénature et qu'on la réduise au rang d'une petite machine électorale. Attaquez-la donc en face, une bonne fois seulement, mais n'attendez pas pour cela que je ne sois plus dans cette Chambre ! (Rires à droite. — Rumeurs à gauche.)

Un membre à gauche. — Ce n'est pas aimable pour vos amis : vous n'êtes pas seul !

**M. le comte Albert de Mun.** — J'entends une interruption à laquelle je demande à répondre. On me dit que je ne suis pas seul ici pour défendre l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers ! Je le sais et j'y compte bien ; mais j'ai dans cette œuvre une part de responsabilité particulière que je revendique et qui me donne le droit de prétendre à l'honneur de combattre pour elle ! (Très-bien ! à droite.) Encore une fois, attaquez-la carrément, bien en face, au lieu

de la prendre par des détours et d'essayer de la détruire en détail, comme vous le faites, par la fermeture des cercles !

**M. Laroche-Joubert.** — Au nom de la liberté !

**M. le comte Albert de Mun.** — Déjà vos paroles ont porté leurs fruits dans le Morbihan. Le préfet a fermé le cercle de Gourin, et c'est son plus bel exploit.

Je voudrais bien savoir pourquoi; mais quand les membres du cercle ont été demander communication des pièces qui pouvaient expliquer cette mesure, on la leur a refusée; on s'est borné à leur dire qu'ils faisaient de la politique et qu'on leur interdisait de se réunir. Voilà tout.

A droite. — Voilà la liberté !

**M. le comte Albert de Mun.** — Les membres du cercle n'en sont pas restés là, ils ont adressé un recours au ministre; le ministre n'a pas répondu... (Ah! ah! à droite) et je suis bien sûr qu'il ne répondra pas. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Mais alors, les intéressés poursuivront devant la justice la réparation du dommage causé aux fondateurs du cercle par une interdiction que rien ne justifie. (Exclamations ironiques à gauche.)

**M. le vicomte de Bélizal.** — Très-bien! C'est leur droit!

**M. le comte Albert de Mun.** — Je dis: une interdiction que rien ne justifie; je ne dis pas: que rien n'explique, car elle est suffisamment expliquée par les rancunes personnelles de M. le maire de Gourin.

M. le maire de Gourin a fait une déposition qui est fort longue, qui est la principale, au moins comme longueur, de toutes celles qui figurent dans le dossier, et on voit que la commission y a attaché une importance particulière.

M. Stenfort — c'est son nom — entre dans une foule de détails; il raconte toute son histoire personnelle, toutes ses mésaventures électorales, toutes les peines, toutes les difficultés qu'il a eues pour arriver à être nommé conseiller général; mais, par exemple, il omet de mentionner une facilité qu'il a eue, lui qui s'est tant indigné de ma candidature officielle: quinze jours après, il était candidat officiel du même préfet, de la même administration du 16 mai. (Rires à droite.)

Il ne dit pas non plus, lui si partisan de la liberté des citoyens, qu'il y a quelque temps, comme il devait y avoir à Gourin une réunion privée, organisée dans les formes les plus légales, et que je devais présider, il a aposté le brigadier de gendarmerie, un gendarme et le garde-champêtre en travers de la route, pour intimider les personnes qui avaient été invitées.

Il ne dit pas cela, mais, en revanche, il raconte que, pendant la période électorale, un jour de foire, à Gourin, je me suis tenu toute



la journée à l'hôtel en compagnie du curé. Cela est absolument faux : le curé n'y a pas mis une seule fois les pieds.

Il raconte encore que le clergé lui a fait une opposition systématique, violente, et qui remonte très-haut, — jusqu'en 1875, — parce que déjà, à cette époque-là, on prévoyait qu'il ferait obstacle à ma candidature. Ce qui est tout simplement risible : en 1875 j'étais au service, où je ne pensais pas du tout à devenir député, et personne à Pontivy ne songeait à me l'offrir !

Voilà la plus sérieuse, la plus considérable des dépositions, celle sur laquelle on attire toute l'attention. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

M. Stenfort avait prêté serment de dire la vérité ; et, à ce propos, M. le rapporteur se félicite beaucoup de ce dernier point : il fait remarquer qu'un très-petit nombre de témoins ont refusé de prêter serment.

Je trouve que M. le rapporteur a tort d'insister là-dessus, parce que ce serment-là ne fera pas beaucoup d'honneur à ceux qui l'ont prêté ; et il y en a beaucoup qui ne pourront s'en tirer qu'en expliquant qu'ils n'ont pas pris bien au sérieux un serment qu'on n'avait pas le droit de leur demander... (Exclamations ironiques à gauche. — Très-bien ! très-bien ! à droite), et qui était prêté sur une table ou devant un mur.

M. le rapporteur, à ce propos, témoigne dans son rapport une vive indignation de ce que nous avons, mes amis et moi, répandu dans le Morbihan, avant l'arrivée de la commission, une consultation de jurisconsultes, signée par un certain nombre de nos amis, qui valent bien vos amis, et que nous avons, je pense, aussi bien le droit de répandre que vous de répandre les vôtres dans tout le pays après le 16 mai.

A droite. — C'est évident.

**M. le comte Albert de Mun.** — Vous arriviez dans nos départements, environnés d'un grand prestige, escortés par les agents de l'administration, faisant porter vos cédules de convocation par les gendarmes, entourés enfin de tout l'appareil de la toute-puissance, et je ne sache pas que vous ayez songé à éclairer les populations sur l'étendue de vos droits.

Il était donc nécessaire de combler cette lacune : il importait de ne pas laisser tout cet appareil s'étaler sans venir dire aux citoyens, qui auraient pu en être intimidés, que vos droits étaient limités, qu'on n'était nullement obligé de comparaître devant vous, et, si on voulait le faire, dans quelles conditions on le pouvait. Voilà pourquoi nous avons répandu cette consultation, non pas, comme on l'a prétendu, pour empêcher les témoins de comparaître devant la commission, mais pour leur indiquer quels étaient les droits de chacun.

Au reste, je vous demande ce que cela peut vous faire, puisque vous ne faisiez pas une enquête contradictoire, et que ce qu'il vous fallait, ce n'était pas un rapport, mais un acte d'accusation! Vous l'avez, et, permettez-moi de vous le dire, vous pouviez l'avoir à bien moins de frais! car si je ne savais pas que vos voyages avaient pour objet principal de manifester la puissance parlementaire, de faire voir aux administrateurs et aux administrés que tous les pouvoirs, y compris le pouvoir exécutif, sont courbés devant vous, et que vous êtes, à vous tous seuls, tout le gouvernement, je me demanderais ce que vous seriez allés faire dans le Morbihan. Car, je vous le répète, vous n'y avez rien trouvé de neuf et M. Leroy pourrait être jaloux de ce que vous ne l'eussiez pas laissé en finir avec moi puisque c'est avec ses armes que vous allez m'achever. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Est-ce que ce sont les circulaires de M. de Fourtou que vous alliez chercher dans le Morbihan? mais elles étaient dans le *Journal officiel*; tout le monde les connaissait. Est-ce que ce sont les dépêches du garde des sceaux? il y en a une, en effet, sur laquelle M. le rapporteur a beaucoup insisté et qui a été commentée, pendant ces trois derniers jours, par tous les journaux du parti. Mais cette dépêche, vous la connaissez bien, car tout le monde ici pouvait se souvenir d'avoir entendu, il y a un an, à cette tribune, M. le duc de Broglie en parler dans un langage d'une admirable éloquence et avec un accent de patriotisme indigné qui a retenti dans tous nos cœurs. (Rires à gauche et au centre.) Il n'a rien nié de ces mesures de rigueur que vous lui reprochez d'avoir provoquées; il a dit, au contraire, que, pour l'honneur de son pays, plus encore que pour l'intérêt de son parti, il s'était servi de tous les moyens qu'il avait à sa disposition pour réprimer ce scandale sans précédent de l'appel fait à l'étranger pendant la période électorale... (Rumeurs à gauche. — Très-bien! à droite.)

Cette histoire d'une coalition de l'Allemagne et de l'Italie, en vue du succès des conservateurs, on en a fait cent fois justice; elle ne s'appuyait que sur le voyage d'un homme d'État dont on a su depuis quelles étaient alors les préoccupations (1)!

Ah! on a été bien mal inspiré en rappelant cette dépêche; s'il y a quelqu'un à qui elle ne fait pas honneur, ce n'est pas au ministre qui l'a signée, c'est à ceux qui, pendant la période électorale, n'ont pas craint de propager ce faux bruit de l'alliance étrangère pour assurer leur succès! (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

Est-ce que c'est cela que vous êtes allés chercher en Bretagne, ou bien sont-ce les circulaires ou les affiches de M. le préfet du Morbihan?

(1) Le voyage de M. Crispi en Allemagne (N. des *Ann. cath.*):

Mais M. Leroy les avait toutes lues ici à la tribune; il n'en avait pas omis une seule; tout cela était au grand complet.

- Qu'est-ce que c'est donc, encore une fois, que vous êtes allés chercher? et qu'est-ce que vous avez découvert?

- Je n'ai trouvé que deux histoires nouvelles :

· L'une qui est relative au sous-préfet de Pontivy, celui qui a été remplacé pendant la période électorale, M. Hyrvoix; et, en passant, je suis bien aise de vous dire que vous vous êtes trompés en pensant qu'on l'avait révoqué parce qu'il était tiède.

· Il a toujours été, au contraire, et il est encore d'un dévouement absolu à la cause que je représente, et je puis garantir qu'il n'a pas du tout mérité vos éloges sur ce point.

Donc, on raconte qu'un jour il a parlé de moi dans une réunion publique en m'annonçant comme l'envoyé de Dieu! (On rit.)

Eh bien, il faut mettre cela dans le dossier des dépositions de ceux qui n'ont pas cru que prêter serment obligeait à dire la vérité. M. le sous-préfet de Pontivy n'a jamais tenu ce langage ridicule.

Il y a une autre histoire dont on a fait beaucoup de bruit; M. le rapporteur y insiste beaucoup, et les journaux de ces trois derniers jours l'ont répétée avec force détails et une grande indignation. C'est une dépêche de M. le préfet des Côtes-du-Nord à M. le sous-préfet de Pontivy, où il y a ces mots : « Prévenez M. de Mun que je vais le débarrasser de l'autre homme. »

M. le rapporteur ne sait pas quel est « l'autre homme »; il s'en émeut, il cherche, et il trouve! C'est, à n'en pas douter, le procureur général de Rennes.

Eh bien, monsieur le rapporteur, votre imagination vous a très-mal servi, et il n'y avait pas de quoi faire tant de bruit dans les journaux. Ce n'est pas le procureur général de Rennes; je ne le connais pas, et je ne me suis jamais occupé de lui. Mais je ne veux pas tenir longtemps votre esprit en suspens. Je vais vous dire quel était cet autre homme : Vous avez visé trop haut. Il s'agissait... d'un receveur buraliste. (Rires à droites.)

M. Allain-Targé, rapporteur. — Qui vous embarrassait!

M. le comte Albert de Mun. — D'un receveur buraliste, nommé Etesse, dont j'ai moi-même raconté à la tribune que j'avais demandé son déplacement non pas après le 16 mai, mais en 1876; parce que son bureau était un foyer de propagande électorale républicaine, ainsi que l'a constaté une lettre du directeur général des contributions indirectes, que M. Leroy a lue ici tout au long. M. Etesse avait été nommé dans les Côtes-du-Nord, seulement il essayait à la faveur d'une perte de temps de rester dans mon arrondissement pour me combattre à son aise. Le préfet l'a rappelé à son poste, et voilà le personnage que vous avez pris pour le procureur général de Rennes. (Nouveaux rires à droite.)

Cela déduit, que reste-t-il? Il reste tout ce qu'il y avait ici, au mois de mai, entre les mains de M. Leroy, rien de plus. J'allais dire rien de moins, mais je me trompe : à ce moment-là, on a fait beaucoup de bruit de la révocation d'un receveur des contributions qui a été condamné à cinq ans de réclusion; mais cette fois, M. Allain-Targé a eu la précaution de n'en pas parler. Un de moins. Faites le compte du reste, voulez-vous? Ce n'est pas que je veuille m'excuser de rien... mais vous allez voir tout à l'heure pourquoi je tiens à ce que nos comptes soient bien en règle.

Voici : Deux maires et un adjoint suspendus ou révoqués, et il est à remarquer, au point de vue électoral, que dans les communes des deux premiers, j'ai eu, et comme toujours, malgré cela une infime minorité;

Trois cabarets fermés, dont deux bien avant l'élection, pas du tout pour cause politique, mais pour mauvaise tenue et pour désordres inqualifiables... Le gouvernement réparateur les a rouverts, et la moralité publique ne s'en trouve pas mieux;

Un percepteur déplacé dans les conditions suivantes : on l'a nommé à un poste d'un revenu supérieur, en attendant qu'il fût possible de le placer avec avancement dans le voisinage de son pays, ce que j'avais toujours demandé pour lui, et ce qui a été fait par le gouvernement du 16 mai lui-même avant sa chute;

Un buraliste déplacé — c'est le procureur général, — et un commissaire de police envoyé ailleurs, c'est celui qui a si bien renseigné M. Allain-Targé sur l'organisation des cercles catholiques d'ouvriers.

Voilà le compte.

Et maintenant voulez-vous que je vous dise ce qui m'étonne? J'ai vu dans le dossier une pièce intitulée « mesures réparatrices ». C'est un tableau des dons de joyeux avènement du préfet du Morbihan : il a replacé les maires, rouvert les cabarets et rappelé le commissaire.

Je n'ai rien à dire à cela; mais savez-vous ce qui m'étonne? C'est de ne pas voir à côté de ce tableau-là un autre tableau indiquant les représailles, les violences de l'ère de prospérité et les persécutions du gouvernement réparateur. Eh bien! ce n'est pas juste! la partie n'est pas égale, et le pays ne peut pas juger. Il y a là une lacune, et, si vous le voulez, nous allons la combler. (Très-bien! très-bien! à droite.)

- Savez-vous ce qui s'est passé? Il y a eu d'abord le secrétaire de la sous-préfecture, qui a été brutalement mis à la porte, sans souci de sa situation personnelle. Ce n'était pas un fonctionnaire du 16 mai : il était en fonctions depuis plus de sept ans.

- Il y a eu deux juges de paix condamnés à une disgrâce inacceptable, et qu'ils n'ont, en effet, pas pu accepter. Il y en a un à propos duquel j'ai trouvé, dans les dépositions, le témoignage de M. Nouët, médecin à Locminé, qui dit que M. le juge de paix m'a accompagné

dans toutes mes tournées électorales. Eh bien ! il n'y a pas un mot de vrai ! Jamais le juge de paix de Locminé ne m'a accompagné ; il avait pourtant prêté serment, M. le docteur Nouët, et c'est peut-être sur cette dénonciation que ce juge de paix a été frappé, car il l'a été il y a fort peu de temps.

Le receveur particulier forcé de donner sa démission ; un receveur des contributions indirectes mis à la retraite d'office ; presque tous les percepteurs changés de place ; l'un d'eux ballotté pendant deux mois de poste en poste jusqu'à ce qu'on l'ait laissé tomber dans une résidence inférieure à celle où il était nommé auparavant, et encore sous la condition qu'il ne verrait point ses amis, ou tout au moins qu'il ne se rencontrerait jamais chez eux avec moi... (Murmures à droite) ; un agent du service vicinal, réduit par la menace à se démettre ; toute la délégation cantonale bouleversée ; les prêtres, les personnes accusées de cléricalisme, exclues de ses rangs : voilà le bilan de l'administration républicaine dans mon arrondissement. Ce ne sont pas des mesures réparatrices, cela ! ce sont des persécutions gratuites, sans provocation d'aucune sorte ; c'est la délation érigée en système et toujours accueillie ; ce sont les fonctions publiques livrées à toutes les rancunes, à toutes les vengeances locales ; c'est la terreur administrative, et, de fait, elle est à ce point que je ne peux pas me permettre de saluer un fonctionnaire dans les rues de Pontivy, sous peine de le compromettre gravement. (Rires à gauche. — Très-bien ! C'est vrai ! à droite.)

**M. Huon de Penanster.** — C'est partout comme cela !

**M. le comte Albert de Mun.** — Et au-dessous de tout cela, pour organiser cette chasse aux cléricaux, il y a le sous-préfet de Pontivy, M. Demangeat, dont j'ai eu l'occasion d'entretenir la Chambre il y a six mois.

En défendant mon élection, à cette époque, j'ai porté à cette tribune de graves accusations contre ce fonctionnaire.

J'ai lu des témoignages qui le représentaient comme parcourant les communes, réunissant les conseils municipaux, patronant ouvertement mon concurrent, un homme comme il vous en faut, disait-il, qui a gardé les vaches comme vous, engageant à ne pas voter pour moi, qui suis mal avec le gouvernement et ne pourrais rien obtenir pour le pays, puis s'emportant en invectives contre la religion et se vantant de ne pas saluer la croix devant une population qui a l'habitude de le faire.

Vous vous rappelez cela ; il y eut un grand tumulte :

M. le sous-secrétaire d'État de l'intérieur m'interrompit pour me lire une lettre de M. de Marcère, qui prétendait m'empêcher de parler de ces choses-là à propos de mon élection ; à gauche on criait : « Ce n'est pas vrai ! Nous réclamons des preuves ; nous voulons l'enquête, l'enquête établira la vérité. »

L'enquête a été faite, messieurs; elle a été faite par vous, et je pense aussi par le ministère : on devait bien s'attendre à ce que je demanderais une explication là-dessus, et j'avais bien le droit de compter cette fois que M. le sous-secrétaire d'État ou son supérieur... (Rires à droite.), seraient en situation de venir ici défendre leur subordonné. Eh bien, qu'a-t-on à me répondre? Le ministre a eu six mois : pendant tout ce temps il est resté sous le coup de cette accusation sans rien faire pour venger son administration, ou pour punir le scandale... S'il a quelque chose à dire qu'il le dise!

Pour moi, je maintiens les accusations, je confirme tous les faits... Tous ces agissements continuent effrontément, avec un peu plus d'habileté, qu'on aura sans doute recommandée, voilà toute la différence.

Depuis un an, cela se passe ainsi : le gouvernement ne peut l'ignorer, et ce sous-préfet est encore là... il est encore là et vous allez m'invalider! et vous parlez de liberté électorale et de respect pour la conscience publique! (Applaudissements à droite.) Ah! notre candidature officielle, à nous, était au moins franchement avouée, osez donc en faire autant : dites que vous nous faites la guerre, une guerre acharnée, et que vous vous servez de vos armes mieux que nous ne nous sommes servis des nôtres. (Rires et applaudissements à droite. — Dénégations à gauche.)

M. **Prax-Pâris**. — N'ayez pas l'hypocrisie de le nier!

M. **le président**. — N'interrompez pas l'orateur.

M. **le comte Albert de Mun**. — Comment! ce sont des républicains; ce sont des hommes du suffrage universel qui acceptent d'engager une lutte électorale dans ces conditions! Eh bien, venez à moi, je ne suis pas un partisan du suffrage universel... (Exclamations et applaudissements ironiques à gauche.)

Voix à droite. — C'est légal. Vous avez raison!

M. **le comte Albert de Mun**. — Je ne crois pas à la souveraineté du nombre, et je suis persuadé qu'un pays qui appuie là-dessus ses institutions et ses lois, est un pays qui s'achemine à la ruine. Eh bien, je devrais me réjouir et vous remercier, car vous êtes en train de porter au suffrage universel le plus rude coup qu'il ait jamais reçu. (Très-bien sur plusieurs bancs à droite.)

Quand on fait des élections le cas que vous en faites, quand on traite, comme vous les traitez, les élus de la nation; quand, après quatre épreuves successives en trois ans, toujours couronnées de succès, on condamne un arrondissement à en subir une cinquième, et qu'on prépare celle-là comme je viens de vous montrer qu'on la fait à Pontivy, on ébranle pour l'avenir toute l'autorité, tout le crédit du corps électoral, et un souverain qu'on méprise à ce point est bien près d'être renversé. (Applaudissements à droite.)

L'autre jour, je lisais un article de journal qui disait, à propos de

M. Paul de Cassagnac, « que les paysans sont des gens habitués à s'incliner devant tout insigne officiel, que ce soit l'écharpe tricolore du maire, la soutane grasseuse du curé ou le jaune baudrier du gendarme; » et, ajoutait-il, « ils y regarderont à deux fois avant de mettre dans l'urne le nom de ce jeune homme qu'ils sauront n'être plus le dispensateur privilégié des faveurs officielles. »

M. **Lepère**, sous-secrétaire d'État de l'intérieur. — Quel est ce journal ?

M. **le comte Albert de Mun**. — C'est un journal considérable de votre parti et qu'aucun de vous ne récusera, car il est un des organes favoris de cette population du 19<sup>e</sup> arrondissement avec laquelle M. de Marcère s'est déclaré qu'il était en complète communauté d'idées et de sentiment... (Rires à droite.) c'est la *Marseillaise*.

Ainsi, voilà donc le cas que l'on fait du corps électoral, « gens habitués à s'incliner devant tout insigne officiel, » et, pour l'éclairer dans ses choix, on lui recommande de bien discerner quel est le « dispensateur privilégié des faveurs officielles. »

C'est la politique de mon sous-préfet quand il dit que ce n'est pas la peine de voter pour moi parce que je suis mal avec le gouvernement.

M. Thiers disait déjà sous Louis-Philippe, dans un de ses discours, que l'on en était venu à remplacer le règne des opinions par le règne des intérêts. Que dirait-il donc aujourd'hui, s'il entendait un pareil langage, s'il entendait dire aux électeurs que, pour choisir un représentant de leurs opinions, il faut regarder de quel côté est le dispensateur privilégié des faveurs officielles ? Quelle élévation ! quelle dignité ! Et que voilà une éducation bien propre à développer dans l'âme populaire le sentiment de la liberté ! Ah ! je vous le répète, jamais le suffrage n'a reçu un coup plus rude, et j'en pourrais dire autant du régime parlementaire.

Vous nous faites assister à un spectacle qu'aucune Assemblée n'avait donné avant vous. On avait vu des majorités maîtresses du pouvoir imposer leur prépondérance au gouvernement et aux Chambres ; on en avait vu se montrer intolérantes, violentes même pour leurs adversaires ; mais on n'avait pas encore vu exclure en masse la minorité, étouffer la contradiction en chassant les contradicteurs et combattre l'opposition en la supprimant.

M. **Charles Floquet**. — Mais on a vu cela au 16 mai ! (Rumeurs à droite.)

M. **le comte Albert de Mun**. — La candidature et la démagogie ont fait régner leur despotisme sur des nations muettes, mais on n'avait pas encore essayé de se donner pour un gouvernement libre, pour un gouvernement de discussion, et de s'établir sur les ruines de la discussion elle-même. (Applaudissements à droite.)

Je ne sais pas quels seront vos successeurs, je ne sais pas si vous en aurez ; mais si le terme de la route où vous avez engagé la France

doit être le naufrage du régime parlementaire, vous pourrez vous vanter d'avoir dans sa ruine une large part de responsabilité. (Vive approbation à droite.)

**M. de Baudry-d'Asson.** — Cette ruine-là ne sera pas un grand dommage !

**M. le comte Albert de Mun.** — Mais votre système d'invalidations politiques a d'autres effets encore, et de plus directs. Quand vous en avez fini avec l'un d'entre nous, quand la discussion est close et la sentence rendue, quel que soit le tumulte qu'elle a soulevé dans cette enceinte, il se fait un moment de calme, et vous reprenez possession de vous-mêmes pour prêter l'oreille à d'autres débats. L'affaire est finie : on passe à une autre ! Mais au dehors, elle commence.

Là-bas, dans ce département, dans cette circonscription dont l'élu vient d'être expulsé, la nouvelle se propage et elle déchaîne toutes les violences ; les partis sont aux prises, et celui du vainqueur qui a poursuivi cette invalidation, non pas comme un acte de justice, mais comme une revanche pour lui-même... (Réclamations à gauche et au centre.)

A droite. — Oui ! c'est vrai !

**M. le comte Albert de Mun.** — ... celui du vainqueur s'abandonne à toutes ses passions, et comme il s'appuie toujours sur la multitude qui est partout prête au désordre, c'est elle qu'il charge de célébrer sa victoire. A chaque élection, les journaux nous apportent le récit des manifestations bruyantes, des violences commises, des menaces contre les personnes... (Protestations à gauche et au centre.)

Sur divers bancs. — Où cela ? Où donc ?

A droite. — C'est vrai !

A gauche. — C'est vrai pour vos partisans !

**M. Henri Villain.** — L'orateur calomnie le pays.

**M. le comte Albert de Mun.** — Et tenez ! messieurs, j'ai vu dans certaines dépositions qu'on s'était plaint d'avoir vu le 14 octobre des patrouilles de hussards à Pontivy.

Savez-vous pourquoi il y en avait ? C'est que, il y a deux ans, après ma première invalidation, dans cette ville ordinairement si paisible, mais alors surexcitée par des passions, mes partisans étaient hués, maltraités, poursuivis à coups de pierres, et ma famille insultée dans les rues sans que le commissaire de police, celui-là même que le gouvernement réparateur vient de replacer à Pontivy, crût devoir rien faire pour empêcher ce scandale. (Murmures à droite.)

Voilà la République aimable, voilà son terme nécessaire, et voilà où vous nous conduisez.

Nous avons lu cet été, avec infiniment d'intérêt, les discours séduisants où M. le ministre des travaux publics s'efforçait de faire aimer



la République, « cette République sage, libérale, tolérante, » qu'il ambitionne pour son pays.

D'autres ont, avant lui, prononcé ces discours et partagé ces illusions.

Un des directeurs de 1797, Barthélemy, disait déjà, lui aussi : « Une des obligations du gouvernement est de rendre la République aimable ! » Et, quelques jours plus tard, il traversait Paris, couché dans une cage de fer, et traîné vers le navire qui allait le conduire à Sinnamary. (Rires ironiques à gauche et au centre.)

Messieurs, je ne veux pas dire, je ne veux pas prévoir assurément que nous soyons jamais destinés à voir MM. les ministres dans la posture de Barthélemy... (Rires à droite); mais ce que je puis, ce que je dois prévoir, ce que nous avons le droit de dire, c'est que l'heure s'avance où la République aimable ne pourra même plus se nommer sans exciter la pitié; c'est que l'heure de demain appartient fatalement à la violence et que vous êtes, vous qui croyez à cette République aimable, engagés sur une route où peut-être vous ne pourrez plus vous arrêter, mais où chacun de vos pas vous rapproche de votre ruine. (Exclamations ironiques à gauche et au centre.)

**M. de Baudry-d'Asson.** — Ils ne l'auront pas volé, et ce n'est pas moi qui les plaindrai. (Nouveaux rires à gauche.)

**M. le comte Albert de Mun.** — Je sais bien que vous croyez que je me trompe, que vous avez la prétention d'être plus habiles que les autres. Et puis vous vous dites : Qu'importent ces avertissements ? Est-ce que demain ce n'est pas l'heure du grand triomphe que nous attendons et que nous allons voir sortir des urnes sénatoriales ? (Ah ! ah ! à gauche.)

Ah ! comptez-les bien, les heures qui vous séparent de ce triomphe ! Ce sont les dernières qui restent à votre sécurité. (Exclamations et rires à gauche. — Applaudissements à droite.)

Si vous remportez la victoire que vous espérez ; si vous devez avoir à côté d'une Chambre où la minorité aura perdu quatre-vingts de ses membres, un Sénat dont la majorité vous appartienne, si vous devez être alors les maîtres, avez-vous regardé sur quoi vous règneriez ? Avez-vous fait le compte de ces innombrables abstentions, dont le chiffre grossit à chaque scrutin, et l'avez-vous comparé à celui de vos majorités ? (Rires à gauche. — Applaudissements à droite.)

Savez-vous ce que c'est que cela ? Ne croyez-pas que ce soit indifférence, ni consentement, ni même découragement : c'est la nation conservatrice qui se sent paralysée par votre administration et qui s'arrête pour regarder ce que vous allez faire. (Très-bien ! à droite. — Exclamations à gauche.)

L'Exposition est finie, et, avec elle, s'est envolée la grande

préoccupation des esprits, les fêtes nationales sont passées, et je ne crois pas que vous soyez tentés d'y revenir, car la République aimable s'y est rencontrée d'un peu trop près avec l'autre. (Rires à droite.)

A gauche. — Expliquez-vous ! Nous ne comprenons pas !

**M. le comte Albert de Mun.** — Il n'y a plus de prétexte pour différer l'accomplissement des grandes promesses, plus de moyens d'occuper ailleurs les esprits et de distraire l'attention. Il faudra agir, et alors qu'allez-vous faire ?

— Je ne le demande pas à ce ministère, prisonnier de la majorité et prêt à s'évanouir devant l'éclat de la victoire sénatoriale.... (Nouveaux rires à droite.)

**M. Gambetta.** — On ne doute donc plus de la victoire ?

**M. le comte Albert de Mun.** — .... Je ne le demande pas davantage à la majorité elle-même ! je ne crois pas qu'ils puissent me répondre, car il y a au-dessus du ministère, au-dessus de la majorité, au-dessus du Parlement, un gouvernement personnel qui se distingue de ceux que vous avez renversés parce qu'il se cache, parce qu'il n'a de responsabilité d'aucune sorte. (Applaudissements à droite.)

C'est là (l'orateur désigne le côté gauche), c'est à ce chef du pouvoir sans titre, sans mandat, sans responsabilité qu'il faut demander le secret de l'avenir, et c'est le discours de Romans qui nous l'a livré. (Nouveaux applaudissements à droite. — Exclamations ironiques à gauche.)

**M. Gambetta.** — Le voilà donc connu ce secret plein d'horreur !

**M. le comte Albert de Mun.** — Voilà donc ce que vous ferez : vous chasserez des écoles les Frères et les Sœurs, vous forcerez les prêtres à être soldats, vous suspendrez, vous abolirez peut-être l'inamovibilité des juges. Et après ? Après, il faudra faire autre chose ; la Révolution se dressera chaque jour plus menaçante, et à chacun de vos dons elle répondra en demandant d'autres victimes ! Alors, messieurs, au milieu des ruines que vous aurez faites, nous verrons se lever l'aurore de la délivrance. (Ah ! ah ! à gauche.)

**M. le rapporteur.** — La contre-révolution !

**M. le comte Albert de Mun.** — Car l'heure inévitable de la violence à laquelle vous êtes condamnés marquera celle de votre chute, et, quand les derniers restes de la politique auront disparu pour ne laisser place qu'à la brutalité révolutionnaire, alors la République aura vécu. (Rires à gauche.) Je le dis avec un mélange d'espérance et d'effroi pour mon pays, car je sais ce que lui coûtent ces lamentables agonies.

J'ai nommé tout à l'heure le 18 fructidor, et c'était à bon droit dans un pareil débat. Je cherchais des précédents à vos invalidations politiques : ils sont là. Ce jour-là, le corps législatif se mutila lui-même

en annulant quarante-deux élections, et pendant que Barthélemy partait pour Cayenne, Royer-Collard était rayé de la liste des députés.

Messieurs, le 18 fructidor a eu pour lendemain le 18 brumaire. (Agitation sur divers bancs à droite.)

**M. Talandier.** — Dont vous êtes l'allié!

**M. le comte Albert de Mun.** — .... et voilà, messieurs, ce qui m'effraye encore plus que vos menaces. Malgré toutes vos fautes, j'espère, quant à moi, j'espère que mon pays ne sera pas toujours condamné à errer entre la révolte et la servitude; j'espère que la France, épouvantée de vos violences, n'ira pas se jeter dans les bras de la dictature que vous lui préparez. (Très-bien!)

A gauche. — C'est vous qui le préparez!

**M. le comte Albert de Mun.** — J'espère, — et j'en ai pour garant le mouvement qui se fait dans les générations nouvelles, — j'espère que ma patrie s'arrachera enfin aux étreintes révolutionnaires pour reprendre le chemin de sa vocation chrétienne et de sa vieille tradition; et c'est pour travailler de toutes ses forces à l'y conduire que, quoi qu'il arrive, dans cette Chambre comme au dehors, je resterai sur la brèche.

Tout à l'heure, je serai invalidé et je ne pourrai plus élever la voix au milieu de vous.

Je veux que ma dernière parole soit pour dire à mes amis, à ceux qui ne veulent pas désespérer de la France :

Courage et confiance! Ne vous laissez ni abattre par la persécution... (Réclamations et rires à gauche. — Très-bien! à droite), ni tenter par des expédients de salut! Demeurez fermement attachés à vos principes. L'avenir est à ceux qui persévèrent! L'avenir est aux hommes de foi! (Vifs applaudissements sur divers bancs à droite.)

L'orateur reçoit, en retournant à sa place, les félicitations de ses amis.

Après une réplique de M. Allain-Targé, qui ne détruit rien de ce que vient de dire l'orateur catholique, et qui fait une profession de respect pour le clergé et pour la religion, dont il est bien difficile d'admettre la sincérité, M. de Mun répond :

Messieurs, je n'ai que quelques mots à dire; je ne veux pas retarder par une réplique inutile l'issue d'un débat dont les conclusions sont sans doute arrêtées dans l'esprit de la majorité. M. le rapporteur vient de reproduire ici les accusations qu'on a dirigées contre les électeurs de Pontivy depuis trois ans et auxquelles il a été cent fois apporté des réponses dont on ne veut plus même tenir compte; je ne les renouvellerai pas. Il a voulu infliger, au nom de la Chambre, une flétrissure au clergé breton! Cette flétrissure sera effacée par les unanimes protestations d'une population qui n'est pas, comme il le croit, sur le point de se désaffectionner de ses prêtres, et qui se serrera

autour d'eux d'autant plus qu'ils sont plus attaqués ! Quant aux flétris, ils porteront la flétrissure comme un titre d'honneur ! (Très-bien ! à droite.)

M. le rapporteur a répété ses accusations contre les cercles catholiques, sans en apporter aucune preuve, particulièrement en ce qui regarde celui de Pontivy, qu'il représente comme un foyer de propagande électorale : j'oppose de nouveau à ces accusations les plus formelles dénégations.

Je borne ici ma réponse : j'ai dit tout à l'heure tout ce que j'avais à dire. Je descends de la tribune, comme tout à l'heure je vais sortir de la Chambre, sans courber la tête sous votre arrêt, sûr de mon droit et certain de trouver dans la conscience publique la justice que je ne puis plus vous demander. (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

Alors survient un incident provoqué par une déclaration de M. Robert Mitchell, député bonapartiste.

**M. Robert Mitchell.** — Messieurs, je viens relever à cette tribune, au nom d'un certain nombre d'amis et au mien, les accusations dirigées contre le suffrage universel, les principes de la révolution et la souveraineté nationale par l'orateur qui descend de cette tribune... (Rires et exclamations à gauche et au centre. — Rumeurs sur divers bancs à droite.)

**M. Talandier.** — Il fallait dire cela la veille de l'élection qui vient d'avoir lieu au Sénat !

**M. Robert Mitchell.** — Le suffrage universel est notre sauvegarde à tous, à vous comme à nous ; il nous a protégés jadis et il nous protégera encore contre les passions et les violences démagogiques ; il est juge souverain. Alors même que ses résolutions paraissent le résultat d'excitations, nous devons le respecter.

Vous opposez à ce droit du peuple, le droit divin ; mais, puisque vous reconnaissez l'intervention de la Providence dans toutes les affaires humaines, puisque vous pensez que rien n'arrive sans sa volonté, vous devez admettre que le seul droit divin, c'est le droit national. (Rires et applaudissements à gauche et au centre. — Nouvelles rumeurs à droite.)

Et prenez-y garde, lorsque vous attaquez la Révolution sans faire de distinctions entre des excès et des conquêtes, ce n'est pas seulement la gauche que vous attaquez, c'est tout un parti, auquel j'appartiens, et qui siège à droite de cette Chambre. (Nouveaux applaudissements à gauche et au centre.)

Certes, les républicains et nous. poursuivons un but bien différent, mais nous avons une même origine, et cette origine, je vous assure, moi, que nous saurions la défendre le jour où elle serait attaquée. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Vous avez accusé, avec raison, la gauche de déconsidérer le suffrage universel, après quoi, en proposant vous-même de le décapiter, vous ne vous êtes pas aperçu que vous le reniiez. (Rires à gauche.)

Vous allez, dans l'arrondissement de Pontivy, demander les voix de nos amis, que vous avez blessés; vous allez demander le renouvellement de votre mandat au suffrage universel que vous avez renié... (Vifs applaudissements à gauche et au centre. — Agitation à droite.)

**M. Louis Le Provost de Launay.** — Monsieur Mitchell, vous n'avez pas de mandat pour parler ainsi!

**M. Robert Mitchell.** — Monsieur Le Provost de Launay, je ne parle pas en votre nom; je parle en mon nom, et, je puis vous l'affirmer, au nom de la grande majorité de mes amis.

**M. Lenglé.** — Oui! oui! Très-bien!

**M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia.** — Passez à gauche, alors!

**M. Robert Mitchell.** — Monsieur de La Rochefoucauld, le jour où vous et vos amis vous viendrez attaquer le suffrage universel, oui, je passerai à gauche pour le défendre. (Très-bien! à gauche. — Mouvements divers à droite.)

**M. de Baudry-d'Asson.** — Je vous demande si vous parlez en votre nom personnel ou au nom de vos amis!

**M. Robert Mitchell.** — Je parle au nom de la grande majorité de mes amis!

**M. de Baudry-d'Asson.** — Nous avons besoin de le savoir!

**M. Lenglé.** — Il parle en son nom et au nom de ses amis, dont je suis. (Mouvement prolongé en sens divers.)

**M. Robert Mitchell.** — Mes amis et moi, monsieur de Mun, nous allons voter la validation de vos pouvoirs.

Nous la voterons parce que nous ne sommes pas juges de vos opinions, que nous respectons sans les partager, mais simplement de votre élection; nous la voterons précisément par respect pour ce suffrage universel que vous attaquiez tout à l'heure.

**M. le comte Albert de Mun.** — Je demande la parole.

**M. le président.** — Vous avez la parole.

**M. le comte Albert de Mun.** — Messieurs, j'ai à remercier l'honorable orateur qui descend de la tribune de deux choses: d'abord de la courtoisie avec laquelle il a dit qu'il voterait pour la validation de mon élection malgré la divergence de nos opinions, puis de ce qu'il est venu, à son tour, consacrer ici des distinctions que j'avais cru moi-même nécessaire d'établir.

**M. Talandier.** — Vos amis ont voté hier au Sénat pour M. Oscar de Vallée!

**M. le comte Albert de Mun.** — Je le remercie d'avoir tenu

à confirmer la différence fondamentale qui sépare les gouvernements issus de la Révolution, unis, comme il l'a dit, par cette commune origine, et celui qui, au contraire, s'appuie sur la contre-révolution. Il me permettra une seule observation : lorsque, parlant du droit national, il a voulu prétendre que son parti a l'honneur de le représenter, il s'est trompé gravement ; le droit national de la France est dans sa tradition séculaire ; il n'est pas, il ne peut pas être ailleurs. (Rumeurs en sens divers.)

M. Robert Mitchell me permettra encore de lui dire que je n'aurai pas besoin, quand je retournerai à Pontivy, de faire, pour y gagner des voix, les démarches qu'il suppose ; j'y trouverai tout le monde prêt à me soutenir, je ne doute pas que ses amis eux-mêmes, plutôt que de s'associer à l'invalidation qu'on va prononcer contre moi, ne sachent, comme lui, se réunir aux miens pour me renvoyer bientôt à la Chambre ! (Très-bien ! sur plusieurs bancs à droite.)

**M. le vicomte de Bézizal.** — Certainement, vous reviendrez !

**M. le président.** — Le 7<sup>e</sup> bureau a conclu à la validation de l'élection de M. de Mun ; la commission d'enquête conclut à l'invalidation. Je mets aux voix la conclusion du bureau.

Il y a une demande de scrutin signée de MM. Guillot, Barodet, Germain Casse, Godissart, Duvaux, Cantagrel, Anglade, Crozet-Fourneyron, Henri de Lacretelle, Dufay, Lesguillon, Ed. Millaud, Margue, Bertholon, de Sonnier, Leconte, Brelay, Greppo, Thomson, Varambon, Guyot.

Il va y être procédé.

Le scrutin est ouvert et les votes sont recueillis. Il y a 470 votants : 132 adoptent les conclusions du 7<sup>e</sup> bureau, 338 se prononcent contre, et l'élection de M. de Mun est invalidée.

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

Voici les résolutions, concernant la presse, qui ont été adoptées à l'unanimité par le Congrès régional de Bergame sur le rapport de l'abbé Enrico Massara :

I. Les catholiques lombards, réunis à Bergame en première assemblée régionale de l'œuvre des congrès catholiques, persuadés de la nécessité de s'opposer à la diffusion de la presse irréligieuse et immorale et des feuilles vulgairement dites libérales, proposent :

1° De provoquer l'institution de l'œuvre de Saint-Roch contre la peste des lectures mauvaises et de s'y inscrire personnellement ;

2° D'éviter avec soin, même s'ils sont duement munis d'une permission, de lire en public de mauvais journaux ;

3° De ne pas s'adresser sans nécessité pour des annonces particulières aux feuilles susdites ;

4° De se constituer solidaires dans la défense et dans les frais pour procéder par les moyens légaux contre les calomnies, les diffamations, les injures, etc., que ces journaux publient au détriment des ministres et des institutions catholiques. On défendra ainsi efficacement le principe de la foi catholique.

II. Les catholiques lombards, réunis à Bergame en première assemblée régionale de l'œuvre des congrès catholiques, persuadés de la nécessité d'encourager la presse catholique, se proposent :

1° De s'abonner personnellement ou collectivement, selon leurs ressources et leurs besoins, à un journal catholique, en donnant la préférence aux feuilles locales ;

2° De demander avec instance dans les lieux publics, cafés, gares, etc., les feuilles catholiques ;

3° De s'adresser à ces feuilles pour les annonces particulières ;

4° De communiquer aux journaux catholiques, avec la sollicitude et l'exactitude les plus grandes, les nouvelles des faits arrivés dans le lieu de leur demeure et qui seraient d'un intérêt public.

### France.

PARIS. — Les travaux de l'église de Montmartre avancent avec célérité. L'Œuvre du vœu national a recueilli cette année une somme d'offrandes qui égale les deux tiers de celle des années précédentes réunies.

Au 1<sup>er</sup> novembre 1877, le total de la souscription était de 3,974,429 fr. 48 c. ; il s'élevait au 1<sup>er</sup> novembre de cette année à 5,926,770 fr. 46 c., de sorte que les souscriptions reçues pendant ces douze derniers mois sont de 1,952,341 francs 16 c.

Les deux mois qui ont produit le plus sont ceux de juillet et d'avril. Le premier a donné 224,250 fr. 80 c., et le second, 375,866 fr. 80 c. ; le mois le plus faible a été celui d'octobre, qui se chiffre à 95,658 fr. 53 c. La recette de chacun des autres a dépassé cent mille francs.

On est heureux de constater que nombreux sont en France ceux qui protestent par leurs sentiments et leur générosité contre les entreprises impies des ennemis de la religion et de la patrie.

**ÉVREUX.** — La paroisse d'Igoville vient de donner un grand exemple de foi et de générosité, qui mérite d'être signalé. La vieille église tombait en ruines. Le curé, le maire et les paroissiens résolurent de la reconstruire. On ouvrit une souscription où tous les habitants voulurent inscrire leur nom. Des personnes bienfaitantes achevèrent la somme nécessaire, et on se mit bravement à l'œuvre. Igoville renouvela les scènes si touchantes du moyen-âge. On n'appela ni architecte, ni entrepreneur, ni ouvriers étrangers. Ce furent les paroissiens qui bâtirent eux-mêmes leur chère église. Les gens du métier, pris dans la paroisse, dirigèrent les efforts et la bonne volonté de tous, et on vit s'élever bientôt l'édifice auquel il sera vrai de dire que chacun a apporté sa pierre, et, mieux encore, ses sueurs et sa foi.

**POITIERS.** — Mgr Pie a quitté Rome, après avoir eu plusieurs audiences de Sa Sainteté, qui l'a comblé de tendres marques de considération et de bienveillance.

**REIMS:** — Mgr Langénieux est arrivé à Rome.

**ROUEN.** — On nous écrit du Havre, 19 septembre :

Une bien belle solennité, qui avait attiré un concours énorme de fidèles, a clôturé, dimanche, la retraite des hommes, à Saint-Michel. Le matin, on a compté plus de 200 communiantes. Au salut solennel, sous la présidence de Mgr de Bonnechose, cardinal-archevêque de Rouen, le défilé des conférences de Saint-Vincent de Paul et des cercles catholiques d'ouvriers avait un aspect fort imposant. M. Raoul Ancel, fils du sénateur de la droite, a prononcé l'acte de consécration à la sainte Vierge.

Dans un dernier discours, le R. P. Félix a tenu sous le charme de sa parole robuste et éloquente le nombreux auditoire qui l'entourait. Le brillant orateur a traité de la puissance de la charité mise en face des misères des corps, des cœurs et des intelligences. Son tableau de la haine avait une grandeur magistrale. Sous le logicien serré, on trouve en lui le cœur ardent de l'apôtre. Le grand prédicateur de Notre-Dame de Paris paraît avoir échappé au poids des années. Il y a plus de vie et de mouvement dans son genre. Aux fleurs de l'été succèdent les fruits mûrs et savoureux de l'automne.



Le R. P. Félix est mieux qu'un Démosthène de la chaire chrétienne, c'est un luth vivant qui chante la gloire de Dieu!

Son Ém. le cardinal de Bonnechose a prononcé une allocution pastorale dans laquelle il a opposé les triomphes de l'Église aux persécutions nombreuses dont elle est l'objet. Il a dit les hautes vertus et le magnanime courage de Pie IX, la providentielle élection de Léon XIII et les touchantes et grandioses manifestations catholiques d'Annecy en l'honneur de saint François de Sales, et d'Autun en l'honneur de saint Léger.

Un *Te Deum* solennel a suivi la bénédiction du Saint-Sacrement. — ÉDOUARD ALEXANDRE.

SOISSONS. — L'assassin de l'abbé Leredde, curé d'Ardon-sous-Laon, vient d'être jugé et condamné à mort. Le condamné, Victor-Alexandre Pilloy, doit être exécuté à Laon.

TOURS. — La solennité du dimanche 27, en l'honneur de saint Martin, a été belle, écrit un correspondant de l'*Univers*. Temps sans pluie; même un peu de soleil. Le matin, à la grand'messe, Mgr Mermillod a prononcé un admirable panégyrique de saint Martin. La vie du bienheureux, son courage, son influence sur les Gaules, son culte, sa miraculeuse protection étendue sur la France, lui ont fourni les plus brillants aperçus historiques, les rapprochements les plus saisissants et des mouvements d'un patriotisme inspiré qui transportaient les cœurs. Immense était le concours des fidèles.

La procession s'est passée avec un ordre parfait. Jamais le nombre de ceux qui l'ont suivie n'a été plus grand. Les têtes s'inclinaient sur le passage de nos chères bannières de Metz et de Strasbourg, des croix, des reliques du bienheureux et de évêques. Rien de plus imposant que la bénédiction donnée, au pied de la tour de Charlemagne, du haut d'une immense estrade. Tous ces vénérés pontifes, chantant ensemble les paroles sacrées, tenant leur crosse, élevant leur main bénissante sur les têtes inclinées des fidèles, ont profondément ému les cœurs.

Les pèlerins de Paris nous ont édifiés par leur nombre et leur piété. Ils ont communié à la messe de huit heures. Le R. P. Rey leur a adressé une émouvante allocution sur les corrélations qui existent entre le tombeau de saint Martin et l'église du Vœu national. Vers midi, les pèlerins se sont

rendus à l'oratoire de la Sainte-Face (1). Nombreuses communions de fidèles tourangeaux à toutes les messes.

En résumé, magnifique et consolante solennité ! La foi de Martin revit dans les cœurs ; c'est par là que la France se régénère, c'est par là qu'elle revivra.

VERSAILLES. — Mgr Goux est arrivé à Rome.

### Étranger.

AUTRICHE. — M. Stremayr, ministre des cultes de la Cisleithanie, que la verve viennoise désigne souvent comme « le cinquième fossoyeur des Habsbourg », vient d'envoyer une circulaire à l'épiscopat autrichien pour lui notifier « que, par ordre supérieur », on retirerait dorénavant l'allocation de 210 florins accordée, sur le *fonds de religion*, à tous les membres de l'ordre de Saint-François. Ce *fonds de religion* se compose des revenus d'anciens bénéfices ecclésiastiques séquestrés par Joseph II.

Nous verrons donc sous peu les capucins, gardiens des tombeaux impériaux de Vienne, privés de l'humble allocation qui leur était faite à l'occasion de leurs pieuses fonctions.

Le même ministre, qui retire le pain des religieux, a fait venir à grands frais, de Prusse, des professeurs et les a installés un peu partout ; naturellement, ces professeurs prêchent ouvertement la destruction de la monarchie autrichienne.

Que l'on ne s'étonne donc pas de voir la vieille monarchie des Habsbourg s'en aller en morceaux. On y appelle le Prussien en même temps qu'on y dépouille les religieux.

ESPAGNE. — Les tracasseries de l'administration et les agissements des protestants ont amené Mgr l'évêque de Minorque à écrire la lettre suivante :

*A monsieur le baron de las Arenas, maire de Mahon.*

Très-illustre monsieur,

A la suite de l'attentat dont la municipalité de cette ville s'est rendue coupable dans le choix d'un local pour le cimetière neutre, je suis forcé de rompre tout rapport comme évêque avec le conseil municipal et avec chacun de ses membres. Par les mêmes motifs,

(1) La dévotion à la Sainte-Face a été établie à Tour par M. Dupont ; nous reviendrons sur cette dévotion à propos de la vie que M. Aubineau vient d'écrire de ce saint homme, mort il y a quelques années. (N. des *Ann. cath.*)

J'ouvre une enquête canonique pour l'application des peines et censures à ceux qui les auront méritées.

J'éprouve un vif chagrin en vous envoyant cette communication, mais je veux agir au grand jour et vous éviter des surprises.

Votre affectionné,

L'ÉVÊQUE DE MINORQUE.

ÉTATS-UNIS. — Mgr Sylvestre-Horton Rosekranz, évêque de Columbus (Ohio), est mort le 27 octobre. Il était frère du célèbre général qui s'est distingué pendant la guerre de sécession. Il avait été élève de la Propagande. En 1861, il fut nommé évêque *in partibus* de Pompéiopolis, et, en 1863, il fut transféré par Pie IX à l'évêché de Columbus, qui venait d'être créé. Mgr Rosekranz était fort aimé dans son diocèse, où la reconnaissance publique lui a rendu un solennel hommage en donnant un grand éclat à ses funérailles.

#### Missions.

DÉPARTS DE MISSIONNAIRES. — Le 19 octobre 1878, le R. P. Gaspard Gambon, de la congrégation des Sacrés-Cœurs, s'est embarqué à Bordeaux pour le Chili.

Le 2 novembre, les RR. PP. Rogatien Martin et Emmanuel Caresmal, de la même congrégation, se sont embarqués au Havre pour la mission de Tahiti (Océanie).

Dimanche dernier, 17 novembre, ont dû s'embarquer à Marseille : M. Jean-Irénée-Auguste Faure pour la Mantchourie ; — M. Cyprien Sauvebois pour le Cambodge ; — MM. Jean-Alexandre Proudhomme et Auguste Abonnel pour la Cochinchine occidentale.

Mgr Colombert, évêque de Samosate et vicaire apostolique de la Cochinchine occidentale, revenu en France à cause de sa santé, retourne dans son vicariat par le même paquebot.

LES MISSIONS AFRICAINES. — Le 10 novembre est parti de Rome, après un séjour de deux semaines, le T. R. Père Charmentant, procureur général des missionnaires d'Afrique. Il revenait alors de Zanzibar, où il avait accompagné un certain nombre de ses religieux, qui vont fonder de nouvelles missions dans l'Afrique équatoriale, dans cette partie de l'Afrique centrale qui n'a été visitée jusqu'à présent que par quelques rares explorateurs, et qu'on avait indiquée dans les cartes géographiques comme une région inhabitée, bien qu'elle soit aussi peuplée que nos provinces européennes. Les naturels du pays

se font incessamment la guerre entre eux, et les vainqueurs vendent leur prisonniers, les réduisent à l'état d'esclaves et vont même jusqu'à les immoler et se à nourrir de leur chair ; mais ils font aux blancs un accueil sympathique, ce qui fait espérer aux missionnaires de grands fruits de conversion.

Le but du voyage du R. P. Charmetant à Rome était de plaider la cause de ses missions, d'applanir une difficulté assez sérieuse qui s'opposait à leur développement et de se procurer des ressources pécuniaires pour leur plus prompt réussite. Leurs Eminences le Cardinal Secrétaire d'État et le Cardinal Préfet de la Propagande lui ont fait le meilleur accueil, et grâce à leur bienveillant concours, toute difficulté a disparu. Le Souverain-Pontife Léon XIII, qui a daigné accorder à l'intrépide religieux une longue audience particulière, s'est beaucoup intéressé aux nouvelles missions d'Afrique, et a promis de pourvoir dans une large part aux besoins matériels des missionnaires. Il a surtout encouragé l'œuvre du rachat des enfants esclaves, parce qu'il y voit une ressource importante pour la conversion future des naturels du pays.

UNE MISSION PRÈS DU POLE. — Le samedi 9 novembre, raconte l'*Écho de Fourvière*, Mgr Clut, évêque d'Erindel *in partibus* et auxiliaire de Mgr Faraud, vicaire apostolique du Mackensie, dans l'extrême nord de l'Amérique, a célébré la messe dans la chapelle de Fourvière. Mgr Clut est originaire de Saint-Rambert (Isère). Il y a près de 21 ans qu'il s'est exilé pour l'amour de Dieu. Il s'est rendu familiers douze dialectes des peuples sauvages de ces rudes contrées, et ne parle plus sans quelque difficulté sa langue maternelle.

Le bassin du fleuve Mackensie, où il exerce son apostolat, s'étend des montagnes Rocheuses jusqu'à l'Océan glacial, et, quoique trois fois grand comme la France, contient à peine quinze mille habitants, qui mènent une vie nomade, attirés par les chances de la chasse et de la pêche. L'intrépide prélat suit tour à tour les groupes voyageurs, par une température qui descend jusqu'à 30, 40 et 50 degrés de froid. Il couche sur la neige, enveloppé dans des fourrures, n'ayant pour nourriture que du poisson bouilli assaisonné de sel. La maigre provision de farine qui parvient avec des frais énormes dans ces déserts éloignés de 2000 kilomètres de toute ville, ne sert que pour le saint Sacrifice et pour donner un peu de pain aux malades.

Il y a, dans ces régions polaires, près de cinq mois d'obscurité adoucié seulement par l'éclat extraordinaire de la lune et des étoiles et par de magnifiques aurores boréales.

Nous nous demandons comment on peut vivre sous un ciel si rigoureux! L'extrême sérénité de l'air, l'absence d'humidité rendent le froid plus supportable qu'il ne le serait ici porté au même degré; mais la fatigue des voyages, le dégoût d'une nourriture nauséabonde, l'insuffisance des moyens préservatifs rendent cette mission excessivement pénible, et le vénéré prélat, quoique dans la force de l'âge, est déjà usé par ce rude ministère. Il en raconte toutes les difficultés avec une simplicité et une bonne humeur telles qu'en l'entendant, on croirait qu'il fait une œuvre facile. Il assure que la grâce de Dieu est grande pour les missionnaires. Plusieurs fois il a été guéri subitement des suites d'accidents qui devaient naturellement être mortels.

La joie d'être utile aux âmes de ces sauvages le paie largement de toutes ses peines. Ces populations malheureuses sont bonnes, les six huitièmes sont catholiques et beaucoup ont une admirable ferveur. Ils s'approchent avec empressement des sacrements quand ils peuvent rejoindre un prêtre, ce qui est assez rare, car une vingtaine seulement de religieux de la Congrégation des Oblats, à laquelle appartiennent les deux évêques, sont disséminés sur cet immense espace.

Mgr Faraud, qui a complètement épuisé sa santé, Mgr Clut, qui voit se miner la sienne, aiment leurs pauvres ouailles d'un amour qui est bien à l'image de celui du divin Pasteur.

PROGRÈS DU CHRISTIANISME AU JAPON. — le 15 août de cette année, disent les *Missions catholiques*, on a inauguré une église catholique, sous le vocable de saint Joseph, à Yédo, capitale de l'empire du Japon. Elle est à trois nefs, sans transept, mesurant 33 mètres sur 14 de largeur et 10 mètres 50 de hauteur. La maçonnerie est en briques, les fenêtres et les rosaces sont en fonte. L'éclat de la fête a été rehaussé par la présence de deux évêques : Mgr Petitjean, évêque du Japon méridional, et Mgr Osouf, évêque du Japon septentrional. Dans la partie notable de l'assistance on a remarqué le consul de France, l'interprète de l'ambassadeur, un agent des Messageries maritimes et plusieurs autres personnages de distinction.

Les Japonais, chrétiens et païens, étaient rangés et pressés, les uns à genoux sur les nattes, les autres debout, jusqu'au dehors du portique et dans la cour. Une musique militaire japonaise, formée

par un artiste français et obligeamment accordée par le général ministre de la guerre, a joué sept ou huit morceaux avec une netteté d'exécution et un ensemble étonnants, en comparaison du genre de la musique japonaise.

La messe pontificale a été célébrée par Mgr Petitjean. Un chœur, exclusivement composé de missionnaires, a exécuté une messe d'Hermann à trois voix. Un grand nombre de chrétiens se sont approchés de la table sainte. Après les vêpres pontificales, chantées partie en faux-bourdon, a eu lieu la première procession extérieure dans le terrain concédé à la mission. On y remarquait les garçons de l'École-Orphelinat, les enfants de la maison des sœurs. Au milieu de ces jeunes filles, un groupe choisi escortait la bannière et d'autres portaient sur un brancard ingénieusement décoré une statue de la sainte Vierge. Les religieuses, dont deux novices japonaises, venaient après. Les deux évêques et leur clergé fermaient la marche. Un salut solennel a terminé la fête. Certains journaux païens en ont parlé d'une manière avantageuse.

---

## KISSINGEN ET LE CENTRE.

L'*Univers* vient de publier sur la politique du Centre et sur les pourparlers de Kissingen, une remarquable étude, due à une personne très-compétente; nous la reproduisons, parce qu'elle marque, selon nous, où en est la question et met justement en garde contre l'espoir d'une prochaine et complète réconciliation entre le Vatican et Berlin. Léon XIII est, certes, admirablement disposé à la paix, mais il est incapable de rétablir la paix aux dépens des principes, car ce ne serait pas une véritable paix, et c'est en se tenant sur ce terrain qui est celui de tous les papes, qu'il a déjoué la politique astucieuse du prince de Bismark. Voici l'étude dont nous parlons :

### I

La presse officieuse de Berlin, venant au secours de la diplomatie prussienne, qui a plus d'un tour dans son sac, se livre en ce moment à une manœuvre qu'il est bon de signaler. Il s'agit de discréditer le *centre catholique* et devant ses élec-

teurs et dans l'opinion des catholiques. Heureusement le peuple catholique d'Allemagne est averti. Il est admirablement informé par ses petits journaux, par les discours de ses députés, par son expérience séculaire; et, devant des convictions si éclairées et si fortes, les dires des officieux, écrivains et diplomates, seront en pure perte. On voit en Allemagne que les intérêts politiques sont aussi bien sauvegardés par les combattants du *centre* que les intérêts religieux le sont par leurs évêques. C'est pourquoi, si cruelle que soit la situation que font aux catholiques les lois persécutrices de mai, ils sauront attendre encore, après avoir attendu depuis huit ans. Mais il ne semble pas que les catholiques de France et d'Italie soient aussi bien au courant de la situation et voient les choses avec la même perspicacité. Travillés par des diplomates habiles, éclairés par certaines lueurs qu'ils ont le tort de prendre pour la vraie lumière, quelques-uns se persuadent volontiers que le moment de la pacification religieuse est venu, et on les voit, avec la plus grande assurance, conseiller à leurs frères martyrs des compromis que l'on juge ici devoir être un péril de plus. Et pourtant, si on voulait bien examiner d'où viennent ces lumières et ces conseils, on ne tarderait pas à s'apercevoir qu'ils aboutissent soit au bureau de quelque journal reptile, soit à l'antichambre de quelque diplomate vieux-catholique. Peut-être alors comprendraient-ils l'utilité du conseil de l'Apôtre : « Scrutez les esprits; voyez s'ils sont de Dieu. »

Veut-on des exemples? Il est en Allemagne tel chanoine, renégat religieux et politique, tout dévoué à la chancellerie, qui tenta, il y quelques mois, de rédiger les stipulations d'un compromis. Il est vrai, la presse catholique allemande eut bientôt fait de démasquer le personnage, et c'est ce qui fait qu'il s'essaye aujourd'hui dans la presse parisienne, avec l'appui d'un diplomate que nous n'avons pas besoin de nommer. Sur ce nouveau terrain, il s'agite, on doit le reconnaître, avec plus de succès que dans son pays, auprès des âmes avides de « pacification religieuse » et coutumières de compromis qui, si souvent déjà, ont été perpétrés au grand dommage du droit. Un instant on a pu croire que cet habile homme avait trompé les catholiques au point de leur persuader qu'il avait trouvé le chemin de Rome, car on citait certain journal catholique où ses intrigues avaient trouvé de l'écho. C'est alors qu'on a

pu lire, dans quelques journaux de France et d'Italie, non-seulement que le centre allemand se compose d'intransigeants, que le temps de la paix est venu, mais que le chancelier allemand est pénétré des sentiments les plus paternels à l'endroit des catholiques.

Et cependant il semble qu'à tout ce tapage on pouvait tout d'abord opposer une réflexion bien simple : au total, les catholiques allemands doivent apparemment connaître leur situation et ressentir leurs douleurs mieux qu'on ne peut le faire à l'étranger.

Quand l'heure de traiter sera venue, peut-on douter qu'ils s'empresseront de remettre l'épée au fourreau ? Qu'on examine les parlements d'Europe et qu'on se demande s'il y a quelque part un corps parlementaire plus nombreux — il compte 103 membres, — mieux discipliné, plus intelligent, que cette brillante phalange qui s'appelle le *centre catholique*. Ce qui est certain, du moins, c'est que le Parlement allemand ne possède pas un homme ayant une tête meilleure et une parole plus forte que le chef du centre catholique. Personne, à coup sûr, ne lui reprochera de ne pas connaître son temps, ou d'être trop acharné à faire triompher son principe. Au contraire, plusieurs de ses amis du centre ont pu trouver parfois qu'il incline trop vers la pacification. Parfaitement informé des dispositions des uns et des autres, tolérant autant que l'homme pratique peut l'être, comptant avec les nécessités qui s'imposent, il s'est toujours montré prêt à conclure la paix honorable et tutélaire des intérêts des catholiques. Il a même décidé qu'il traiterait plus volontiers avec le chancelier qu'avec le parti national-libéral, parce que après tout le chancelier, mieux éclairé, ne ferait pas de la persécution de l'Église un dogme au dehors duquel il n'y eût point de sagesse. Ce qui est le cas du parti national-libéral, lequel, on ne l'ignore pas, est cette agglomération de francs-maçons actifs, de spéculateurs, de besogneux, s'attachant à la botte du chancelier.

Ne sait-on pas d'ailleurs que ce que craint par-dessus tout le parti national-libéral, c'est la réconciliation du gouvernement avec les catholiques ? Chaque fois que Windthorst, et il l'a fait souvent, a témoigné des désirs de paix, ce parti n'a pas manqué de souligner ses paroles avec des murmures et des ricanements. Le chancelier, de son côté, n'a-t-il pas un jour lancé au centre une de ces sommations que l'on peut accepter



dans les bureaux de M. Gambetta, mais que des catholiques convaincus n'accepteront jamais ? Se soumettre ou se démettre serait en effet, pour eux, une égale abdication de leurs devoirs ; ils ne s'y prêteront pas.

## II.

Cela dit, comme résumé de la situation présente, il n'est pas inutile, pour la faire mieux apprécier, d'entrer dans quelques détails sur les derniers événements. Disons d'abord qu'à la première nouvelle des attentats contre l'empereur Guillaume, et avant même de connaître les coupables, M. de Bismarck, sur la première dépêche de l'attentat Hœdel, télégraphiait à Berlin : « Il faut une loi contre les socialistes. » D'après un autre récit, qui paraît exact, quand on posa à Nobiling cette question étrange : « Êtes-vous catholique ? » il répondit : « Je suis franc-maçon. » C'est donc une loi contre la franc-maçonnerie qu'il eût fallu faire. Mais comme, en Prusse, toutes les sommités sont de cette confrérie, on trouva plus commode de demander une loi contre les socialistes, c'est-à-dire contre les francs-maçons du quatrième État, conformément à ce proverbe allemand : « On prend les petits voleurs, et on laisse courir les grands. »

La loi contre les socialistes fut donc préparée ; c'est une loi d'exception et une loi d'extermination. Après avoir voté cette loi, les libéraux et les protestants auront mauvaise grâce à parler d'inquisition, de dragonnades, du bras séculier invoqué contre « l'idée. » En effet, la loi contre les socialistes poursuit une doctrine, doctrine religieuse et sociale, qui peut se comparer parfaitement, dans ses rapports avec la religion et la société actuelle, aux doctrines des Albigeois, des hérétiques du moyen-âge, des hussites. Cette doctrine est la négation de Dieu, de l'éternité, du mode de propriété actuel. Tout individu, journal, association, qui se permet de la formuler, de la défendre, d'en poursuivre la réalisation, tombe sous le coup de l'extermination gouvernementale, et le bras séculier de la police est là pour donner à cette excommunication ses suites les plus rigoureuses, suppression, prison, amendes, internement, état de siège. Ce n'est plus un conseil d'évêques, ou la Sacrée-Congrégation de l'Index, qui est juge des doctrines et du sort de ces hérétiques modernes, c'est le premier policier venu.

Il y a, outre les termes de la loi, le sens qu'il plaira à la

police de lui donner. On disait dernièrement dans l'*Univers* que personne n'avait voulu donner du mot *socialiste* une définition nette. Cela se conçoit : les lois élastiques sont, aux mains d'une police fervente, un instrument puissant pour renverser tout ce qui lui déplaît. Les libéraux pourront un jour se piquer aux épines de cette loi ; on le leur a prédit. Quant aux catholiques d'Alsace, ils sont déjà signalés comme *socialistes catholiques français*. On se rappelle que la loi de proscription faite contre les jésuites fut appliquée à leurs affiliés, et que les dames du Sacré-Cœur, ainsi que les pères rédemptoristes, furent affiliés pour pouvoir être proscrits. La loi contre les socialistes pourra, à un moment donné, être de même tournée contre les associations catholiques. On a bien fermé l'association catholique des ouvriers de Berlin, pour cette raison profonde que l'assassin Kullmann avait deux ou trois fois visité le local d'une de ces associations ouvrières à Salzwedel.

On comprend après cela cette conclusion du centre, après mûr examen de la loi : Elle ne peut être acceptée, ni amendée.

Eh bien, il fut un moment où le chancelier, incertain sur le sort de la loi devant le Parlement, voulut s'assurer le concours du centre pour la faire passer. Il subissait en même temps, dit-on, une pression de la cour. A la cour on a peur, et pour cause, du spectre rouge. On a vu le protestantisme officiel, ce luthéranisme dont l'empereur calviniste est le chef suprême (*oberster Landesbischof*), s'écrouler sous les coups de marteau que le chancelier et sa majorité libérale frappaient sur l'Église. L'Église catholique s'affermirait sous ces coups ; l'Église officielle, atteinte à son tour, croulait. Ce désastre domestique donna des clartés inconnues jusque-là. On veut sauver l'Église officielle, et l'on ne serait pas fâché de le faire avec le concours de l'Église catholique. Tous les partis avouent que la persécution décorée du nom de Kulturkampf était, sinon un crime, du moins une faute, car il n'est personne en Prusse qui ne voulût être débarrassé de cette guerre intestine.

Le chancelier était sous le coup de cette impression lorsqu'il entama avec le nonce du Pape les pourparlers de Kissingen. Il voulait restituer aux catholiques quelques-unes de leurs libertés religieuses, à charge par le Vatican de lui procurer l'appui parlementaire du centre. Chose singulière ! on avait, au début de la lutte, décrié le centre comme étant le serf du Pape ; on avait dit qu'il faisait, entre les mains de ce « souverain du

dehors » le sacrifice de son intelligence ; on en concluait qu'il fallait arracher par un schisme les quatorze millions de catholiques de l'empire à cette « domination étrangère ». Et voilà que le chancelier lui-même s'adressait à ce dominateur étranger, pour obtenir, par son entremise, ce que les citoyens catholiques de l'empire lui refusent, la ratification de sa politique centralisatrice et ruineuse. Car la loi contre les socialistes n'est qu'un début : la réforme du système des impôts, autrement dit l'aggravation des impôts, le monopole du tabac, peut-être des entraves pour la liberté de la presse, des associations, le suffrage universel, ne manqueront pas de suivre. Toutes les libertés civiles sont menacées par les idées de réaction et de compression, résultante des expériences faites dans l'empire depuis dix-huit ans. En pactisant avec le chancelier, le centre s'engageait à descendre cette pente aussi profondément qu'il plairait au chancelier de le conduire. Les libéraux qui ont accepté le pacte aux dépens des socialistes, se sont attachés à une meule dont le poids les entraînera jusqu'au fond.

Or, c'était là ce que le chancelier cherchait à Kissingen. Le nonce du Pape déclara tout de suite qu'il n'avait ni qualité, ni mission pour promettre pareille chose. Il ne le promit point. C'est pour cela que les négociations échouèrent.

C'est à ce moment que des sages, fort remuants et peu avisés, plus connus en France qu'en Allemagne, et conduits sans le savoir par des diplomates allemands, offrirent au centre les conseils de leur sagesse. Ils ne savaient pas de quoi il s'agissait, et leur soif de paix et de compromis les a poussés, comme toujours, du côté des adversaires de l'Église. Ils en voulaient au centre ; le disant obstiné et intransigeant, lui reprochant de tout perdre parce qu'il ne savait rien sacrifier. Pour peu, ils conseillaient aux catholiques de se blottir aux pieds du chancelier, comme les illustres tenants de l'opportunisme le font avec tant d'habileté et de dignité. Suivre leurs conseils, c'eût été se soumettre et se démettre à la fois. Le centre résista. Par l'organe de l'un de ses chefs, M. Schorlemer-Alst, il fit la déclaration que voici : « Nous ne vendrons pas nos libertés civiles pour acheter notre liberté religieuse. Cette dernière est notre droit ; qu'on nous la rende. En attendant, nous défendrons nos libertés civiles. La perte des libertés civiles entraîne toujours après elle la ruine de la liberté religieuse. »

C'est un beau spectacle assurément de voir ces catholiques,

défenseurs héroïques des droits de la conscience, monter la garde devant les droits de la nation. Le libéralisme vient d'en faire litière. Les catholiques les défendent avec l'ardeur qu'ils ont mise à défendre leur foi.

### III

Ceci amène les catholiques à rechercher encore une fois la cause première de la persécution inaugurée en 1871. Ils constatent que cette persécution, ils la doivent à leur amour pour la vraie liberté du peuple. Les catholiques allemands sont fédéralistes, point centralisateurs. Ils entendent laisser au pays, dont se compose l'empire, toute l'autonomie que comporte l'unité de l'empire. Windthorst pour le Hanovre, de Frankenstein pour la Bavière, de Bissingen pour le Wurtemberg réclament cela. Et les Polonais et les Alsaciens, désireux de sauvegarder la plus grande part possible de ce qu'ils furent, viennent se ranger à ce programme. Mais le chancelier et le parti national-libéral ne l'entendent point ainsi. Ils sont essentiellement centralisateurs. Effacer de plus en plus par l'unité militaire, postale, judiciaire, financière, par le rachat des chemins de fer, les limites des pays dont se compose l'empire, pétrir ces pays pour en faire un bloc de cinquante millions d'hommes placés sous la main du César prussien, tel fut leur rêve dès 1871. Ce rêve est réalisé en partie. Alors comme aujourd'hui, cette réalisation ne rencontra de résistance que de la part des catholiques et des particularistes, catholiques eux aussi. De là l'antagonisme du chancelier contre les catholiques.

En septembre 1872, un évêque allemand s'entretenait avec Pie IX sur la convention des trois empereurs. Le pape exprimait son étonnement sur l'attitude hostile prise récemment par la Prusse à l'égard des catholiques. La loi scolaire, l'expulsion des jésuites étaient décrétées, on soufflait dans cette boue, qui devait former le vieux-catholicisme. Prié d'expliquer ce mystère, le prélat allemand fit remarquer que rien dans l'attitude des évêques n'avait pu provoquer ce mouvement, que le peuple catholique avait répandu généreusement son sang pendant la guerre, qu'il ne pouvait s'expliquer l'irritation du chancelier que par un seul fait : la fraction du *centre*, composée presque uniquement de catholiques, avait déployé la bannière du fédéralisme. Le chancelier voyait là un antagonisme contre ses rêves de centralisation. L'hostilité du ministère bavarois contre l'Église, les haines des nationaux-libéraux et de l'alliance protestante combinant leurs efforts promettaient

au chancelier, devant le Parlement, dans la presse, à la Bourse, dans le pays, un appui tout-puissant, une réussite certaine. Le chancelier avait pris goût en Russie au césaro-papisme, il avait trouvé du bon en France au gallicanisme. Le franc-maçon Doellinger lui faisait espérer la défection de milliers de prêtres catholiques et d'évêques.

Le schisme, comme moyen d'écraser l'opposition parlementaire du centre, et d'accomplir ses rêves de centralisation, lui parut facile à obtenir. Il était si sûr de réussir, qu'il fit une espèce de déclaration de guerre, dans une de ses soirées, à l'évêque de Mayence, alors député au Parlement : « Vous et votre parti, dit-il, vous voulez détruire l'œuvre de ma politique. Vous me poussez à faire la guerre à l'Église ; nous verrons qui sera le plus fort dans la lutte. » Mgr de Ketteler s'efforça vainement de combattre les idées du chancelier, de faire voir l'abîme que cette lutte entr'ouvrirait en Allemagne. Le maître avait pris ses décisions.

C'est donc bien une question de liberté politique qui fut le point de départ de la persécution religieuse. La persécution religieuse devait être le moyen de résoudre la question politique dans le sens du césarisme. Mais la persécution n'eut point le succès désiré. Elle fortifia les catholiques dans leur foi, le centre dans sa position et ses principes politiques. Elle fit plus, elle ébranla l'Église luthérienne, déchaîna la démoralisation, prépara l'avènement du socialisme. Le parti national-libéral avec ses deux dogmes, persécution religieuse et libre-échange, fit fiasco d'une manière éclatante.

Le chancelier ne se pique pas de fidélité chevaleresque envers ses alliés. Il voulut se débarrasser des nationaux-libéraux, qui le perdraient, et désira l'appui des catholiques. Cet appui, il crut l'enlever à Kissingen. Quand il comprit qu'il n'obtiendrait pas ce résultat, il rompit. « On n'a rien à m'offrir, » disait-il plus tard pour expliquer la rupture.

Ce qu'il désirait, le Pape ne pouvait le lui procurer, le centre ne le voulut pas. La centralisation de l'Allemagne entre les mains de la Prusse, c'est l'effacement des États secondaires, l'annulation des libertés locales, le militarisme lourd et ruineux ; c'est l'Allemagne exploitée et absorbée par la Prusse, menaçante pour tous ses voisins et dévorant sa propre substance. Le centre ne pouvait accepter cela. Dernier champion des libertés religieuses et politiques de l'Allemagne, il ne pouvait conclure le marché qu'on lui offrait.

En attendant, les organes du gouvernement chantaient les intentions pacifiques du chancelier ; comme nous, catholiques,

ils exaltaient Léon XIII, mais c'était par calcul. Dans leur ignorance, ils avaient un peu le sot espoir de l'amener à leurs idées sur la paix, et puis ils voulaient accuser Pie IX d'entêtement et justifier ainsi leurs violences. Les opinions parmi les catholiques se divisèrent, les uns se défiant toujours, les autres espérant des jours meilleurs.

C'est ce moment que choisirent quelques journaux français et italiens pour prêcher aux catholiques la modération et pour leur conseiller d'accepter, en attendant mieux, ce que Kissingen leur pouvait offrir. Les journaux officieux de la Prusse ramassèrent ces articles comme pain bénit. Les ultramontains (!) de France et d'Italie devenaient donc gens raisonnables et reconnaissaient les droits et les intentions louables de l'État allemand ! A Rome, ajoutaient-ils avec une componction hypocrite, on était animé des sentiments les plus conciliants. Il n'y avait plus qu'un point noir à l'horizon, ce centre, conduit par un Hanovrien rancuneux et des Polonais rebelles, qui se montrait plus catholique que le Pape.

Ce langage, appuyé sur certains articles publiés par certains journaux catholiques, nuisit beaucoup et blessa profondément. Les hommes qui présentent leur poitrine aux coups de l'ennemi depuis huit ans, se voyaient frappés par derrière, avec des traits pris dans leurs propres rangs. En même temps, le gouvernement, trouvant parmi les catholiques des néophytes si fervents, crut à la justice de sa cause.

Là-dessus, les débats parlementaires s'engagèrent sur la loi contre les socialistes. Le centre se montra inébranlable. Il se déclara de nouveau fédéraliste, adversaire des lois d'exception et des articles « en caoutchouc », ennemi de toute aggravation d'impôts. Dans la séance du 14 octobre, M. Windthorst, informé de plus près des sentiments de la chancellerie, s'écria du haut de la tribune : « Nous savons combien l'on s'efforce de nous rendre suspects à propos de cette loi, soit publiquement soit en secret, soit par la voie de la presse soit par celle de la diplomatie. C'est pour cela que nous avons fait courte et précise notre déclaration contre cette loi. On est bien décidé, du côté du gouvernement, de faire un essai pour porter la division parmi les catholiques et parmi les membres du centre ; mais on ne veut pas faire la paix avec eux. Ce qui le prouve, c'est que les propositions du gouvernement sont parfaitement inacceptables.

endant que l'on parle d'armistice, on décharge sur nous à

toute volée le canon des lois persécutrices, et, en même temps l'on nous demande de cesser de nous défendre. La situation étant telle, je dois croire que tout ce qui s'est fait, dans le sens d'une entente, n'était pas sérieux et que le gouvernement, en négociant, ne cherchait qu'à se tirer des embarras du moment. » Puis, il formula en deux mots le programme de la pacification future : « Il faudra que le prince de Bismarck devienne réactionnaire en politique et en religion. Il faudra qu'il fasse du droit la base de sa politique, point de la force, point de la police. Il faudra qu'il respecte le droit de l'Église, comme celui de l'État, car l'Église a, de concert avec l'État, une mission tutélaire à remplir pour le salut des peuples. » Comment expliquer que de pareilles déclarations puissent sonner mal aux oreilles des catholiques français qui opèrent dans les journaux dont j'ai parlé?

Il ne semble pas que les sinistres lueurs, projetées par les régicides sur les événements, aient éclairé suffisamment celui qui préside aux destinées de l'empire.

Eh bien ! l'Europe et l'Allemagne moderne renferment dans leur sein assez d'éléments morbides pour provoquer des crises plus fortes. Quand ces crises éclateront, il faut désirer que le mal ne soit pas devenu trop puissant, et qu'une voix lugubre ne lui crie pas : C'est trop tard !

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

21 novembre.

Alternatives de petites hausses et de petites baisses, celles-là l'emportant sur celles-ci, disions-nous il y a huit jours; aujourd'hui, en renversant les termes, nous aurons résumé le travail de la Bourse de Paris. Il y a d'abord eu une hausse assez forte; mais les tendances à la baisse sont revenues avec la faiblesse des fonds anglais; qu'inquiète la question de l'Afghanistan et que troublent les sinistres financiers des places de Glasgow, de Manchester et de Birmingham. Puis on a de nouveau entendu des bruits de conversion du 5 : MM. Gambetta et Léon Say se seraient mis d'accord, dit-on, sur ce point, en se sacrifiant mutuellement quelques idées. De là la baisse du 5, qui est plus sensible que le reste.

Somme toute, on s'est retrouvé, hier, à peu près au même

point qu'il y a huit jours. Le 3 ordinaire est resté à 76,40; l'Amortissable, à 78,80; le 4 1/2 à 106, et le 5 à 112,40.

Ce n'est pas la situation de notre commerce extérieur qui pourra relever la confiance. Ce commerce se résume par les chiffres suivants pour les dix premiers mois de l'année 1878 :

<i>Importations.</i>	1878.	1877.
Objets d'alimentation	1,230,720,000	817,008,000
Produits naturels et matières nécessaires à l'industrie,	1,870,310,000	1,675,900,000
Objets fabriqués,	372,381,000	339,183,000
Autres marchandises,	176,022,000	103,124,000
Total,	3,659,433,000	3,025,215,000
<i>Exportations.</i>		
Objets fabriqués,	1,526,675,000	1,511,966,000
Produits naturels, objets d'alimentation et matières nécessaires à l'industrie,	1,067,393,000	1,184,289,000
Autres marchandises,	159,594,000	156,944,000
Total,	2,753,562,000	2,852,829,000

Ces chiffres sont les moins satisfaisants qu'on ait jamais publiés.

En effet, ce qui frappe au premier abord ce sont les trois faits ci-après :

Les importations dépassent de 634 millions 1/4 celles de l'année dernière pendant la même période ;

Elles dépassent de 905 millions 3/4 — chiffre énorme — les exportations pendant les dix mois écoulés de cette année ;

Enfin, les exportations sont inférieures de 99 millions 1/3 à celles de l'année dernière pendant la même période, lesquelles présentaient déjà un abaissement notable en comparaison de celles de 1876.

Tout cela ne réfute que trop péremptoirement les accusations portées contre le 16 mai. Sans doute, comme l'a dit M. Dufaure de son ton grognon dans sa réponse à M. de Fourtou, le gouvernement ne dispose ni du soleil ni de la pluie, et ne peut être rendu responsable des événements extérieurs auxquels il reste étranger ; mais alors pourquoi rendait-on le 16 mai responsable ? D'ailleurs, il y a une chose dont le gouvernement est responsable jusqu'à un certain point, c'est la confiance, et la situation du commerce ne témoigne certainement pas que la confiance soit en 1878 aussi grande qu'en 1877.



Chaque mois vient donc ainsi donner un démenti aux belles promesses faites à la fin de l'année dernière; nous approchons du terme de l'année et les chiffres deviennent de plus en plus défavorables.

A la fin du mois d'août, nous avons importé pour 695 millions de plus que nous n'avions exporté. « Tant mieux ! s'écriait-on ; nous allons vendre tout cela aux étrangers en réalisant des bénéfices importants. » Mais l'Exposition est close et, à la fin du dixième mois, au lieu d'avoir diminué, ce stock formidable de marchandises a augmenté : l'excédant de nos importations arrive au chiffre inconnu jusqu'à ce jour de 905 millions !...

A la fin d'août, nos exportations étaient inférieures de 87 millions à celles de l'année dernière. Loin de se relever, comme on nous le prophétisait, elles ont fléchi encore et sont maintenant à 99 millions 1/4 au-dessous des exportations — très-médiocres cependant — de 1877.

Les chiffres ont ici une autorité qui dispense de longs raisonnements. On pourra s'efforcer d'en amoindrir la portée par des subtilités économiques ; on pourra même, dit justement un de nos confrères financiers, pousser le paradoxe jusqu'à prétendre qu'il faudrait se réjouir de ne rien vendre du tout parce qu'on garderait sa richesse en magasin ; — la vérité est que ces chiffres sont très-mauvais et révèlent une situation commerciale dont personne ne peut méconnaître la gravité. A. F.

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

22. **Doctrine spirituelle de saint François d'Assise** extraite de ses œuvres et mise en ordre par le P. Apollinaire, Franciscain ; édition de luxe, in-octavo de xxii-148 pages, avec 5 magnifiques gravures hors texte ; Paris, 1878, à l'imprimerie-librairie de Saint-Paul, rue de Lille, 51 ; — prix : 5 francs.

Nous sommes heureux d'être des premiers à signaler ce beau livre, qui contient la moëlle de l'esprit de saint François, et qui, indépendamment de son fonds, fait le plus grand honneur, pour sa forme, à l'imprimerie de l'Œuvre de Saint-Paul. Beau papier,

belle impression, magnifiques gravures, voilà pour la forme. Parlerons-nous du fond ? Ne suffit-il pas de dire que c'est saint François qui parle, et que le P. Apollinaire n'a fait que cueillir dans les œuvres du saint les plus belles fleurs, les pensées les plus exquises ? Le choix fait indique une connaissance approfondie de la doctrine spirituelle du fondateur de l'ordre des Franciscains : c'est court, mais c'est substantiel ; ce sont comme des mets délicieux qui nourrissent l'âme, et dont une petite quantité, prise chaque jour, entretient sa force et sa santé. Le

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 37. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

pieux éditeur fait précéder le tout d'une Introduction fort intéressante, qui met le lecteur au courant de ce qui concerne le saint et son ordre séraphique, et qui montre l'extension de cet ordre et les merveilleux développements de sa renaissance actuelle. Nous n'avons donc pas à recommander ce livre qui se recommande assez par lui-même. Les âmes pieuses, les millions d'enfants que saint François compte encore aujourd'hui, s'en nourriront avec délices et y trouveront un accroissement de zèle pour leur propre perfection et pour le salut des autres.

23. **Le Socialisme contemporain**, par M. l'abbé Winterer, député au parlement allemand; in-8 de IV-200 pages; Paris et Rixheim, 1878, chez Victor Palmé et chez A. Sutter.

Voici un livre d'une incontestable actualité. M. l'abbé Winterer, que l'Alsace catholique a envoyé au parlement allemand pour défendre ses intérêts et ceux de la religion, s'est occupé avec un soin particulier de la question du Socialisme. Pour en faire mieux apprécier l'importance, il l'étudie en elle-même et suit le mouvement socialiste en Europe et en Amérique, en se servant toujours des meilleurs sources et des témoignages les plus authentiques. Ajoutons, ce qui n'est pas un mince mérite, que M. l'abbé Winterer ménage autant qu'il le peut les personnes, même quand il apprécie le plus sévèrement les doctrines: « Il y a, dit-il avec autant de raison que de charité, beaucoup trop de haine dans la société actuelle; il faut éviter

avec soin d'ajouter à cette haine. » Le livre que nous signalons ici devra être étudié avec soin par tous ceux qui s'occupent des redoutables problèmes de la question sociale, et qui donc, de nos jours, peut rester indifférent à la solution de ces problèmes?

24. **Jeanne d'Arc et ses souvenirs à Domremy et à Vaucouleurs**, par l'abbé Jeangeot; in-12 de 118 pages, Nancy, 1878, chez Vagner, Paris, chez Lethielleux; — prix: 75 centimes.

« Mettre en lumière les premières années de la douce héroïne, dire la manière dont Dieu l'a préparée pour ses grands desseins, nous montrer cette ravissante figure au début de sa mission, et encadrer ce tableau dans la description fidèle des lieux qui furent les témoins de ces faits et des monuments qui en rappellent le souvenir, tel est le but et le mérite de ce livre que voudront lire tous les pèlerins de Vaucouleurs et de Domremy. » Ce sont là les termes de l'approbation donnée par Mgr l'évêque de Verdun à la *Jeanne d'Arc* de M. l'abbé Jeangeot, aujourd'hui au nonier du pensionnat des Frères de Juvigny-les-Dames, et qui a été pendant plusieurs années directeur du collège ecclésiastique de Vaucouleurs. Nous ne saurions rien y ajouter: tout ce qui concerne Jeanne d'Arc intéresse le patriotisme français, et l'on ne saurait regretter la multiplication des livres qui montrent la jeune héroïne inspirée par la religion qui la conduisait pour ainsi dire par la main. M. l'abbé Jeangeot a fait un bon livre et une bonne œuvre.

Le gérant: P. CHANTREL.

# ANNALES CATHOLIQUES

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Lettre de M. le comte de Chambord. — Les régicides. — Humbert Ier et Agésilas Milano. — Lettre de l'archevêque de Chieti au roi Humbert. — Assassinats politiques en Amérique. — Guerre de l'Afghanistan et symptômes pacifiques. — Travaux des Chambres françaises. — Question de M. de Gavardie. — Discussion du budget : déclaration de M. Baudry d'Asson. — Ministères de la justice, des affaires étrangères, des cultes, de la guerre. — Duel entre M. de Fourtou et M. Gambetta.

M. le comte Albert de Mun a reçu la lettre suivante :

Frohsdorf, 20 novembre.

J'achève à l'instant même, mon cher de Mun, la lecture de votre admirable discours du 16 novembre, et je tiens à vous en féliciter sur l'heure. Je l'attendais avec impatience, certain que vous seriez digne de vous et de la grande cause que vous servez si bien.

Cette fois encore l'honneur est resté du côté du vaincu. La vérité met dans la bouche de ses défenseurs je ne sais quelle force de persuasion qui grandit, éclate et s'impose, parce qu'elle porte en elle-même le principe de la délivrance et du salut. Je n'en doute pas plus que vous, la vérité nous sauvera, mais la vérité tout entière. Voilà ce qu'il faut bien comprendre et ce que nul, dans notre temps, ne comprend mieux que vous.

Sur toutes les questions religieuses et politiques qui agitent l'Europe et déchirent notre malheureuse France, vous faites la lumière, parce que vous n'avez pas peur de signaler, sans passion comme sans faiblesse, les véritables causes de notre décadence et de nos abaissements. Oui, l'avenir est aux hommes de foi, mais à la condition d'être en même temps des hommes de courage, ne craignant pas de dire en face à la Révolution triomphante ce qu'elle est dans son essence et son esprit, et à la contre-Révolution ce qu'elle doit être dans son œuvre de réparation et d'apaisement.

Je vous remercie de tout mon cœur d'avoir une fois de plus réduit à néant ces odieux mensonges mille fois répétés et toujours reproduits, ces misérables équivoques à l'endroit du passé, comme si, pour

réformer des abus condamnables, il n'était pas insensé d'avoir renversé des abris protecteurs.

Je vous remercie d'avoir insisté avec tant d'autorité et de franchise sur les bases fondamentales, sur les vérités éternelles et les principes nécessaires pour toute société qui veut vivre dans la paix et s'assurer un lendemain.

Grâce au Ciel, il est resté intact entre mes mains le dépôt sacré de nos traditions nationales et de nos grandeurs. C'est à renouer les anneaux de la chaîne séculaire que chacun doit, à votre exemple, consacrer son activité et sa vie.

Retournez sans crainte au milieu de ces généreuses populations de l'Ouest dont je reçois si souvent les consolants témoignages d'indomptable fidélité.

Là Révolution, poursuivant son idéal d'État sans Dieu, c'est-à-dire contre Dieu, a inscrit sur ses listes de proscription l'humble éducateur des enfants du peuple et l'admirable fille de la charité; c'est l'heure où l'indifférence et l'inaction seraient pour tout homme de cœur une honte et une trahison.

Auprès de ces classes laborieuses, objet constant de mes préoccupations, auprès de ces chers ouvriers entourés de tant de flatteurs et de si peu d'amis vrais, vous pouvez mieux que tout autre me servir d'interprète.

J'entends toujours avec bonheur leur cri de foi et d'espérance. Qu'ils sachent bien que moi je les aime trop pour les flatter, et pour tout dire en un mot, répétez-leur sans cesse qu'il faut, pour que la France soit sauvée, que Dieu y rentre en maître pour que j'y puisse régner en roi.

Confiance, mon cher de Mun, n'oubliez jamais que l'avenir est aux hommes de foi et de courage.

HENRI.

Cette magnifique lettre, si française et si chrétienne, est à la fois un manifeste au peuple et une réponse aux malencontreuses lettres de M. de Falloux, appuyées par M. Léopold de Gaillard, que l'on dit franc-maçon. Elle montre aux catholiques qu'ils ont un chef non moins éclairé que ferme dans ses principes, et que la contre-Révolution n'est pas le retour aux abus de l'ancien régime. Tout honnête homme, à quelque parti qu'il appartienne, y reconnaîtra une parole véritablement royale, et ceux mêmes qui préfèrent aujourd'hui la forme républicaine sans être découragés par le spectacle que nous offre la république, se diront qu'il y a dans le prince qui a écrit la lettre du 20 novembre, une ressource suprême pour la France et pour la société, si l'expérience actuelle tourne à la ruine du pays et à l'anarchie des cœurs et des intelligences.

Avons-nous besoin d'ajouter que la lettre du comte de Chambord excite la colère et les railleries de la presse révolutionnaire : la colère et la raillerie nous paraissent ici deux formes différentes d'un même sentiment, la défiance dans le succès de l'entreprise républicaine.

Si les masses ne comprennent pas encore le langage si élevé du descendant de saint Louis, au moins les rois devraient le comprendre, à la vue des dangers que leur font courir les doctrines de la Révolution. L'empereur d'Allemagne, le roi d'Espagne et le *roi d'Italie* ont-ils trouvé des garanties dans les concessions faites par eux à ces doctrines ? Il faut maintenant à l'empereur d'Allemagne un bras de fer et une législation impitoyable pour se mettre à l'abri des coups du socialisme ; le roi Alphonse II ne sent pas son trône raffermi, malgré les démonstrations populaires qui ont suivi l'attentat de Moncasi, et Humbert I<sup>er</sup>, acclamé à Naples et à Rome, voit les troubles agiter presque toutes les villes d'Italie, troubles qui révèlent l'existence d'un vaste complot ourdi contre sa vie, comme contre la vie de tous les autres souverains. Nihilistes, socialistes, internationalistes, carbonari, ne forment plus qu'une secte d'assassins, répandue dans toute l'Europe et jusque dans le Nouveau-Monde. Qu'oppose-t-on à ces hommes égarés et scélérats ? Rien que des mesures de police qui ne changent pas les cœurs, et des exemples, des doctrines qui ne font que développer le mal. On ne veut pas de Dieu pour maître, et l'on est à la merci du poignard ou du pistolet du premier fanatique venu qui a juré de tuer les rois et les empereurs, parce qu'ils représentent l'autorité.

Chose remarquable ! La Révolution s'est d'abord attaquée aux souverains légitimes, et particulièrement aux souverains catholiques ; maintenant qu'elle a achevé son œuvre de ce côté, en arrivant jusqu'au détronement du roi le plus auguste, du Pape, qui représente l'autorité même de Dieu, elle ne respecte plus ni les princes protestants, ni les princes qui règnent en vertu de ses doctrines. Les rois ont laissé détroner leurs frères sans voir la solidarité qui les unit tous, ils ont laissé détroner le roi qui les traitait de fils et qui était en effet le plus ancien d'entre eux et le vrai fondateur des monarchies chrétiennes, et voici que leur tour est venu. C'est la justice de Dieu qui passe,

justice miséricordieuse, si l'on comprenait la leçon qui est ainsi donnée.

Quant au roi Humbert, l'attentat du 17 novembre a dû lui rappeler bien tristement ce qui s'était passé à Naples en 1856 et en 1860.

Le 8 décembre 1856, le roi des Deux-Siciles, Ferdinand II, passant une revue, un soldat nommé Agésilas Milano, inspiré par les sectes qui préparaient les événements accomplis depuis lors, s'élança pour lui planter sa baïonnette dans la poitrine. Le coup dévia, le sang royal coula, mais légèrement. Le régicide fut pendu, toutes les cours félicitèrent celui qu'on appelait « le Bourbon », et les souverains couvrirent de décorations un général napolitain d'origine française qui avait contribué à parer le coup ; mais la presse révolutionnaire de tout le pays, notamment du Piémont, prit fait et cause pour Agésilas Milano. On n'était pas encore blasé sur les régicides ; celui-ci fut transformé en héros.

Un des premiers actes de Garibaldi, entré à Naples avec l'appui du gouvernement piémontais, fut de glorifier la mémoire d'Agésilas Milano par un décret dont voici la teneur :

Italie et Victor-Emmanuel!

Le dictateur de l'Italie méridionale, regardant comme sacrée pour le pays la mémoire d'Agésilas Milano, qui, avec un héroïsme sans pareil, s'est immolé sur l'autel de la patrie pour la délivrance du tyran qui l'opprimait,

Décrète,

Article 1<sup>er</sup>. — Une pension de 30 ducats par mois est accordée, sa vie durant, à Madeleine Russo, mère de Milano, à dater du 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Article 2. — Il est accordé à chacune des sœurs dudit Milano une dot de 2,000 ducats. Cette somme sera versée dans les fonds publics à titre de dot inaliénable et consignée au nom desdites sœurs dans le courant d'octobre prochain.

Art. 3. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

J. GARIBALDI.

Naples, 25 septembre 1860.

Quelques jours après, Victor-Emmanuel faisait son entrée à Naples dans la même voiture que son ami Garibaldi. Le décret qu'on vient de lire fut mis à exécution. Le gouvernement de Victor-Emmanuel paya la dot et la pension, le gouvernement d'Humbert paie encore.

C'est donc la peine du talion qui s'exécute !

Quelques jours avant l'attentat de Passavanti, l'archevêque de Chieti avait adressé au roi Humbert cette lettre, qui indiquait une des causes qui amèneront la chute du *royaume italien* :

Casoli, novembre 1878.

Sire,

Puisque Votre Majesté se trouve maintenant dans cette partie de l'Italie dont l'administration spirituelle m'a été confiée par le successeur de saint Pierre, je viens présenter à Votre Majesté mes vœux sincères, en lui souhaitant l'abondance de ces lumières d'en haut qu'on a toujours appelées sur la tête des rois.

Cette feuille sera mon interprète ; car si Dieu a permis, dans ses desseins impénétrables, que l'Italie tout entière, des Alpes à l'extrémité de la Sicile, soit aujourd'hui soumise au sceptre de Votre Majesté, l'élévation de vos sentiments vous fera sans doute comprendre que l'écho douloureux de la voix du souverain Pontife au Vatican et le deuil de l'Église en Italie m'imposent certaines lois de filiale et respectueuse réserve, qu'il ne m'est pas permis de transgresser.

Et bien que ce ne soit pas ici le lieu de rappeler à Votre Majesté les vénérables paroles du Pape Pie IX, de sainte mémoire, et celles du Pontife régnant, Léon XIII, ayant pour but de revendiquer la liberté perdue de l'Église, mon devoir m'oblige à m'adresser directement à l'auguste personne de Votre Majesté pour obtenir que votre souveraine autorité fasse cesser, dans les deux églises de Chieti et de Vasto, l'état de violence qui les tient opprimées...

Que Votre Majesté considère que plus de quarante paroisses sont privées de leur pasteur ; deux séminaires, asiles bénis de la jeunesse studieuse du sanctuaire, sont occupés par des militaires ou destinés à des usages profanes ; les jeunes lévites sont dispersés de tous les côtés et errent à la recherche d'un sûr asile ; les chants sacrés sont presque suspendus dans les deux cathédrales, faute d'un nombre suffisant de prébendiers ; les âmes fidèles, déjà si timides, sont maintenant dans l'angoisse et l'incertitude...

Sire, il ne résulte aucune menace pour les trônes, la couronne des rois ne souffre aucune atteinte de la liberté donnée à l'Église de Dieu, car cette liberté lui est nécessaire pour raffermir les trônes et pour entourer les couronnes de cette auréole de respect qu'elles doivent avoir...

Ah ! que Votre Majesté attire sur elle les regards du Dieu de miséricorde en ordonnant que l'on fasse disparaître les obstacles qui s'opposent au libre exercice de mon ministère pastoral ; et qu'elle épargne une nouvelle blessure au cœur de l'Épouse de Jésus-Christ en répondant à l'attente universelle par un acte de souveraine justice.

Dans la ferme confiance que ma voix pourra être entendue par Votre Majesté, j'ai l'honneur de lui offrir l'expression de mes respectueux sentiments.

De Votre Majesté, le très-dévoué serviteur,

† Louis, archevêque de Chieti,  
administrateur du diocèse de Vasto.

Nous avons fait connaître l'infâme insinuation lancée par la *République française* contre les catholiques et les royalistes à propos de l'attentat du 17. On sait maintenant que Passavanti (d'autres disent Passanante), qui affirme toujours n'avoir pas de complice, était un socialiste. Le *National*, journal de M. de Marcère, le disait déjà dans une correspondance de Naples, où on lit: « Il a cherché à tuer le roi, uniquement parce que c'était « le moyen d'atteindre son but, l'avènement de la République « universelle qu'il déclare être son idéal. La profession de foi « était, a-t-il dit, inscrite sur le drapeau rouge qu'il portait et se « résume, par conséquent, dans l'inscription suivante: *Vive la « République universelle!* »

Interrogé sur ses opinions par les magistrats chargés d'instruire son procès, il a catégoriquement répondu en ces termes: « *Je suis Républicain socialiste.* Ma profession de foi était « inscrite sur l'étoffe rouge dont vous venez de parler (le drapeau « qui entourait son bras gauche). Elle est ainsi conçue: *Vive la « République universelle!* Je demande qu'il soit inscrit au procès-verbal que j'y avais écrit aussi: *Vive Orsini!* »

La *République française* en sera donc pour son infamie.

Il paraît, du reste, que l'assassinat politique est à l'ordre du jour, c'est une véritable contagion. Un télégramme de Londres, du 19 novembre, annonçait ces jours-ci qu'une dépêche particulière de Lima (Pérou) apportait la nouvelle que M. Manuel Pardo, président du Sénat et ancien président de la République péruvienne, venait d'être assassiné.

Quelques semaines auparavant, l'Équateur, qui a vu l'assassinat du président Garcia Moreno et de l'archevêque de Quito, Mgr Checa, était le théâtre d'un nouveau crime, dont l'*Univers* donne ce récit:

Il y a un an que la secte avait voulu en finir avec don Vicente Piedrahita, le représentant le plus éminent du parti conservateur. Six hommes s'étaient présentés à la ferme de Potrerillo, pour le mettre à mort, mais heureusement leur tentative avait échoué. Piedrahita en fut prévenu à temps. On attribua cette tentative au



chef militaire de Daule, M. Manuel Castro. Une seconde tentative devait malheureusement réussir.

Voici comment l'assassinat de M. Piedrahita a été perpétré.

Il résidait à sa propriété de la Palestina, canton de Daule. Comme il se dirigeait à pied, vers les sept heures du soir, d'un des bâtiments de la ferme à son habitation, il fut arrêté par quelques branches qui avaient été placées à dessein en travers de son chemin. C'est alors qu'il fut atteint d'un coup de fusil qui l'étendit raide mort. Le cadavre fut transporté à l'église de Colimes, où on fit les obsèques après l'examen de la blessure. On n'a rien découvert relativement aux auteurs de ce meurtre. Et pourtant leurs traces ont été retrouvées sur le chemin qu'ils ont eu à parcourir. On sait seulement que dans le nombre il y avait des hommes qui portaient des chaussures et d'autres qui allaient nu-pieds.

M. Piedrahita avait quarante-quatre ans. Il s'était d'abord signalé comme avocat distingué, comme professeur et comme homme de lettres. Il était l'auteur d'un ouvrage publié à Quito en 1855, intitulé : *Études sur l'état social et politique de l'Équateur et sur les moyens de l'améliorer*. En 1861 il avait été choisi comme chargé d'affaires de son pays au Chili. De retour à l'Équateur, il fut nommé gouverneur de Guayaquil. Puis il fut nommé successivement délégué de la République au Congrès des juriconsultes américains siégeant à Lima, et ministre de la République près du gouvernement du Pérou, pendant l'administration de Garcia Moreno.

La liste des victimes ne s'arrêtera pas encore là. Presque en même temps que M. Piedrahita, un jeune homme était mis à mort dans les environs de Quito. C'était le fils de M. Augustin Moreno, ancien ministre des finances. On soupçonne de ce crime le fils du préfet de Quito. Le gouvernement a révoqué le préfet.

Enfin, voici ce qu'on lit dans un journal de l'Amérique du Sud :

« Un jeune homme de 12 ans seulement, fils de l'illustre Garcia Moreno, reste constamment à Quito, prisonnier en quelque sorte des assassins que l'on sait être payés pour l'abattre aussitôt qu'il quittera cette ville, où il est protégé par ses nombreux amis. »

Si l'on s'en rapportait aux symptômes apparents, une nouvelle éclaircie se ferait dans la situation de l'Europe et de l'Asie.

Le *Times* donne des explications tendant à établir que la réclamation russe relative à une route à travers la Dobroutcha, se réduit à l'application pure et simple de la clause du traité de Berlin qui assure aux troupes russes un droit de passage à travers la Roumanie pour tout le temps que durera l'occupation de la Bulgarie. La Dobroutcha, par la raison qu'elle fait

désormais partie de la Roumanie, se trouve naturellement comprise dans la ligne d'étapes accordées à Berlin.

Autres nouvelles rassurantes :

Premièrement, le compte Andrassy a décidément affirmé devant les délégations sa foi dans les bonnes intentions de la Russie à l'égard du traité de Berlin et de sa complète exécution.

Secondement, les susdites bonnes intentions sont de nouveau affirmées dans une lettre adressée de Saint-Petersbourg à la *correspondance politique* de Vienne.

Troisièmement, les informations anglaises, en ce qui concerne la guerre de l'Afghanistan, font présager que cette guerre sera courte, les tribus jusqu'ici indécises s'étant déclarées en grand nombre pour l'Angleterre. La victoire d'Ali-Musjid aurait eu pour résultat de mettre fin à l'hésitation de la plus puissante de ces tribus, celle des Afridis, qui serait tombée sur les derrières des Afghans en retraite et leur aurait infligé des pertes sensibles.

Quatrièmement, la Turquie paraît avoir fini par conclure avec l'Autriche une convention pour l'occupation du district de Novi-Bazar et par admettre la nécessité de conclure avec la Grèce un arrangement amiable touchant la question de rectification de frontières.

Voilà toutes bonnes nouvelles assurément. Qu'elles se confirment, que les prévisions optimistes se réalisent entièrement, nous le souhaitons beaucoup ; nous ne l'espérons guère, dirons-nous avec le *Courrier de Bruxelles*.

La guerre de l'Afghanistan est donc commencée. L'émir de Caboul n'ayant pas daigné répondre à l'ultimatum qui lui avait été adressé, les troupes anglaises de l'Inde se sont aussitôt mises en campagne et emparées de la forteresse d'Ali-Musjid, que les troupes de Chir-Ali ont évacuée, ce qui rend les Anglais maîtres de la passe de Khaïber. Les troupes afghanes reculent, les tribus indécises se rangent du côté du plus fort ; si la Russie n'intervient pas, les chances sont pour l'Angleterre.

Reprenons maintenant la suite des travaux des Chambres françaises.

Le 21 novembre, au Sénat, deux incidents animent la Chambre. Parlant aux députés, M. Dufaure avait dit, d'un ton assez méprisant, qu'il s'étonnait de ne pas voir arriver, au Sénat, les questions et interpellations dont parlaient les

journaux, quoi qu'il vint *religieusement* à chaque séance pour y répondre. M. de Larcy, voulant mettre à l'épreuve ces bonnes dispositions du président du conseil, essaya d'adresser, à propos de la fixation de l'ordre du jour, une demande d'interpellation. Mais, précisément, M. Dufaure était absent. Quand il arriva, il déclara être à la disposition de M. de Larcy, mais l'honorable sénateur ne voulait pas faire son interpellation à l'instant même, il voulait se réserver le jour et l'heure. « Alors, dit-il, j'espère que MM. les ministres montreront autant d'impatience à y répondre qu'ils en ont mis à la provoquer. » Il s'agit de demander au gouvernement la raison des dates qu'il a choisies pour les élections sénatoriales.

**M. de Gavardie** obtient ensuite d'adresser une question au garde des sceaux. — J'ai l'honneur, dit-il, d'appeler l'attention de M. le garde des sceaux sur l'article suivant, qui a paru ce matin dans le journal l'*Évènement* :

« N'est-il pas indispensable de procéder à une épuration complète de ce corps redoutable et de donner aux citoyens des garanties contre des magistrats qu'on a pu traiter de valets du haut de la tribune ?

« Nous avons les oreilles rebattues de vos clichés et de vos boniments. Non, l'Europe ne nous envie pas les cagots, les distillateurs de haine, les pourvoyeurs de prison, les marchands d'arrêts.

« L'empire nous a laissé une canaille inamovible qui est la honte de la France et la risée du monde. » (Exclamations à droite.)

Je n'ai rien à ajouter, et j'attends la réponse de M. le garde des sceaux.

(M. de Gavardie descend de la tribune.)

*Voix à gauche.* — Où est la question ? Ce n'est pas là une question ! — L'ordre du jour ! (Bruit.)

*Plusieurs voix à droite.* — Nous constatons qu'on ne répond pas !

**M. de Gavardie**, remontant à la tribune. — Messieurs, cédant à un mouvement naturel d'indignation, je n'ai pas ajouté : Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre ?

C'était tellement naturel que je croyais que M. le garde des sceaux bondirait à la tribune (Rires à gauche) pour prendre sous sa protection l'honneur d'une magistrature dont il est le gardien et qu'il ne doit pas laisser amoindrir non-seulement aux yeux de la France, mais aux yeux du monde ! (Vive approbation à droite. — Mouvements divers.)

**M. le président du conseil.** — J'aviserai. (Mouvement.)

**M. de Gavardie.** — Je ne demande pas autre chose.

Quelle triste attitude que celle du ministre de la justice qui n'ose défendre la magistrature dont il est le chef ! On dit que

M. Dufaure a prescrit des poursuites contre l'*Évènement* : il a dû faire un bien grand effort sur lui-même pour risquer ainsi de déplaire au radicalisme.

A la Chambre des députés commence enfin la discussion du budget, qu'on va mener tambour battant : dix jours environ pour régler ce budget qui s'élève à près de quatre milliards, ce qui nous éloigne passablement de ce budget de 900 millions avec lequel la Restauration réparait les désastres de l'empire, faisait des guerres victorieuses, conquérait Alger et encourageait si puissamment les lettres, les arts et les sciences.

Dès l'ouverture de la discussion, M. Baudry-d'Asson, le courageux député de la Vendée, prend la parole et établit !

1° Que la Chambre n'a eu que quarante-huit heures pour étudier les volumineux rapports de la commission du budget ;

2° Qu'aucun membre de la minorité, depuis deux ans, n'a pu pénétrer dans cette commission, et conséquemment discuter l'opportunité des crédits, le bien fondé des dépenses et des recettes ;

3° Que l'exclusion de la minorité supprime le droit de contrôle, droit essentiel et imprescriptible des contribuables ;

4° Que ce procédé est une insulte à la minorité, un déni de justice à l'égard des quatre millions d'électeurs que représente la minorité, et que conséquemment sa conscience, son honneur et la dignité de député lui interdisent de voter un budget préparé, augmenté par M. Gambetta, ses clients, ses amis, le gouvernement *qu'il dirige* et les députés *qu'il domine*.

Ce parti d'abstention lui sera d'autant plus facile que les invalidations de 77 membres de la minorité ont assuré la majorité sans conteste.

Voici, d'après le compte-rendu analytique, le résumé de cette déclaration :

**M. Baudry-d'Asson.** — Je ne suis nullement chargé par le groupe royaliste, auquel je me fais l'honneur d'appartenir, d'apporter à la tribune les déclarations que je viens de faire. Je parle en mon nom personnel et j'accepte toute la responsabilité de l'acte que je vais accomplir.

Votre commission du budget a détenu pendant dix mois la loi de finances de 1879. Rien n'a pu la distraire de ses études. Pendant que la Chambre se constituait pour ainsi dire en cour martiale (Rires à droite) pour invalider soixante-dix-sept de nos collègues, pour faire toujours le même réquisitoire contre le 16 mai, la candidature officielle et le cléricalisme, pendant qu'elle s'attachait à flétrir le corps électoral, et à le représenter comme idiot et corrompu.... (Bruit.)

**M. le président.** — Vous ne pouvez qualifier en ces termes injurieux les décisions de la Chambre. Je vous rappelle à l'ordre.

**M. Baudry-d'Asson.** — Mais c'est de l'histoire. Pendant tout ce temps, vos sous-commissions ont pu étudier, et vos rapporteurs préparer leurs travaux. Vous vous êtes donné cinq mois de vacances pendant lesquels la commission du budget n'a été distraite que par les exploits de la commission d'enquête, les voyages des ministres et les discours extra-parlementaires de quelques orateurs. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Eh bien ! malgré la tranquillité absolue, en dépit de la condescendance du cabinet, malgré votre sécurité contre tout retour offensif des opinions contraires, vous n'avez déposé le dernier rapport sur le projet de loi des finances qu'à la veille ou l'avant-veille du jour de la discussion. C'est traiter bien à la légère une discussion de cette importance, c'est mettre au dernier plan des travaux législatifs ce qui en est la partie essentielle ; c'est faire trop bon marché de la minorité qui représente près de 4 millions d'électeurs ; c'est faire preuve d'un parti pris qui va jusqu'à l'insulte. (Très-bien ! à droite.)

« Le monopole, c'est le salut », a dit M. Gambetta. Vous avez donc assumé le monopole de notre politique intérieure et de notre diplomatie ; la fortune publique est à votre merci, et déjà vos programmes indiquent que vous revendiquerez le monopole de la justice et de l'enseignement dès que vous en aurez la force ; sans doute vous exigerez ensuite le monopole d'une religion d'État.

Vous êtes donc devenus les arbitres de la situation, mais il y a un domaine qui vous est interdit, c'est de douter du patriotisme et de la dignité de vos collègues de la minorité.

Vous les appelez aujourd'hui à voter un budget de près de quatre milliards de francs d'impôts. Nous ne savons même pas s'ils sont assurés et nécessaires. Vous dites que tout est pour le mieux ; je ne dis pas non, mais je n'en ai pas la preuve. Vous avez fait du budget votre chose, une chambre noire où ne peut pénétrer la minorité. (Rires à gauche.)

Vous augmentez, réduisez ou supprimez les crédits sans qu'une voix indépendante constate la valeur de vos résolutions.

Jusqu'ici au moins vous aviez eu la pudeur de laisser à vos collègues de la minorité le temps de lire vos volumineux rapports ; cette année, vous nous accordez quarante-huit heures à peine. Pour ma part, je trouve un tel procédé blessant pour le gouvernement, pour la droite, pour le pays. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Vous avez séduit les esprits crédules avec votre programme du gouvernement par tous et pour tous, tandis que l'exclusion de la minorité montre bien que vous ne voulez réaliser le gouvernement de tous que par quelques-uns et au bénéfice des favoris.

Dans de telles conditions, je renonce, quant à moi, à prendre la moindre part à la discussion de votre budget.

Grâce aux invalidations, les quatre cents voix que M. Gambetta avait prédites sont prêtes à donner un blanc-seing à la commission du budget que M. Gambetta daigne présider. (Bruit de conversations.)

En laissant à M. Gambetta, aux ministres qu'il inspire, aux députés qu'il dirige, la responsabilité des charges que vous imposez aux contribuables, j'aurai la satisfaction d'obéir à ma conscience et de sauvegarder ma dignité de député.

Quand la république aura trouvé l'occasion d'appliquer le programme de Romans, en attendant celui de Belleville, j'aurai cette consolation de ne lui avoir pas, du moins, fourni ces redoutables armes du budget.

Que le gouvernement de M. Gambetta vote donc le budget de M. Gambetta, que les partisans du président de la république *in partibus* en assument la responsabilité; quant à moi je ne veux prendre aucune part à cette discussion et je m'oppose absolument à l'adoption d'un tel budget. (Applaudissements sur divers bancs à droite.)

Après M. Baudry-d'Asson, M. Haentjens démontre que le budget, qu'on présente comme étant en équilibre, n'a été en effet équilibré qu'au moyen d'un emprunt déguisé, l'émission du 3 0/0 amortissable, ce qui est une nouvelle aggravation de charges pour le pays. La majorité ne l'écoute pas, mais la démonstration reste.

Alors défilent les millions.

Le budget du ministère de la justice est voté.

Le budget du ministère des affaires étrangères est voté.

22 novembre. — Pas de Sénat. A la chambre des députés, continuation du défilé des millions.

Le budget de l'instruction publique est voté, après un discours-rapport de M. de Bardoux, qui montre bien les progrès matériels de l'instruction publique, mais qui s'abstient de parler du progrès moral. En résumé, la plus forte raison donnée pour les millions demandés, c'est qu'il faut se mettre en mesure de lutter contre l'enseignement libre, qui ne coûterait cependant rien à l'État et qui ne ferait certainement pas baisser le niveau de l'instruction; mais c'est surtout un enseignement religieux, on n'en veut pas.

23 novembre. — Pas de Sénat. A la chambre des députés :

Le budget de l'agriculture, sur lequel nous reviendrons dans le prochain numéro, est voté. Le budget de l'enseignement est voté. Les uns s'en vont, d'autres restent à parquer le reste que le pré-

cèdent budget, et que M. de la Bassetière a prononcé un excellent discours sur ce sujet.

Vote du budget du ministère de l'agriculture et du commerce.

Vote de la 1<sup>re</sup> section du budget du ministère des finances.

Admission de M. Hérisson, élu député dans le 6<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

25 novembre, lundi. — Pas de Sénat. A la chambre des députés :

Question posée par M. de Kerjégu au président du conseil, à propos de l'affaire des Frères de Lambezellec. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

Question posée par M. le marquis de Breteuil à propos d'un instituteur remplacé après avoir été révoqué pour des faits graves en dehors de la politique.

Fin du vote du budget du ministère des finances.

Vote du budget du ministère des travaux publics.

Commencement de la discussion du budget de la Légion-d'honneur.

26 novembre. — Pas de Sénat. A la chambre des députés :

Vote du budget de la Légion-d'honneur.

Commencement de la discussion du budget de la guerre.

La discussion du budget des dépenses va être terminée; ensuite viendra celle du budget des recettes, qui sera enlevée en quelques jours. Puis le budget sera transmis au Sénat, qui n'aura que quelques jours pour tout étudier, discuter et voter. Et c'est ainsi que se font les affaires les plus importantes du pays. On a mis plus d'un an pour l'examen, qui n'est pas encore terminé, des élections, l'on n'aura mis que quinze jours pour discuter et voter un budget de quatre milliards.

—

Pour achever le récit de ce qui a rapport au monde parlementaire, nous devons dire que M. de Fourtou ayant été accusé, en pleine Chambre, de mensonge par M. Gambetta, M. de Fourtou a provoqué son insulteur en duel. On s'est battu au pistolet. Aucun des adversaires n'a été touché, et l'honneur est satisfait. C'est-à-dire, sans doute, que M. de Fourtou n'a pas menti et que M. Gambetta a pu qualifier de mensonge une des assertions de l'ancien ministre.

C'est ridicule et c'est criminel, puisque chacun des adversaires s'exposait à commettre un homicide volontaire. Pour nous, réprochant ce que l'Église réproche, comme le simple bon sens

lui-même, nous blâmons surtout ceux qui prétendent être les défenseurs de la religion et qui en méprisent ainsi les défenses et les anathèmes.

J. CHANTREL.

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

Nous avons fait connaître, il y a huit jours, les propositions adoptées par le Congrès régional de Bergame concernant la presse; voici les propositions concernant les pèlerinages qui ont été également adoptées :

La première assemblée régionale lombarde de l'Œuvre des Congrès catholiques invite vivement les catholiques et les associations catholiques :

1° A donner une impulsion et un élan vigoureux aux pèlerinages approuvés par l'autorité ecclésiastique, en y prenant part en grand nombre ;

2° A prendre part aussi en grand nombre au pèlerinage italien au tombeau de saint Pierre, au tombeau de Pie IX et au trône de Léon XIII, qui se fera le jour de l'Épiphanie de l'année prochaine, 1879 ;

3° A adhérer au vœu de l'illustrissime Mgr l'évêque de Pavie touchant le pèlerinage lombard au sanctuaire de Caravaggio, lequel aurait lieu dans la seconde quinzaine du mois d'avril prochain.

Le gouvernement italien vient d'accorder l'*exequatur* à Mgr Sanfelice, archevêque de Naples, à l'occasion du voyage d'Humbert 1<sup>er</sup> et de la reine Marguerite. On peut croire que le but du gouvernement était, en cela, de donner, pour l'arrivée du roi, une satisfaction aux Napolitains, qui aiment leur nouvel archevêque et qui lui ont fait un accueil triomphal lorsqu'il est entré dans sa ville épiscopale. On ajoute que cette concession inattendue a été faite en vue d'obtenir de Mgr Sanfelice qu'il veuille bien remplir l'office de parrain à la Confirmation prochaine du fils d'Humbert, surnommé le *prince de Naples*.

Quant à l'accommodement officieux qui a dû se produire en cette circonstance, dit le correspondant romain du *Monde*, il est bien certain que le Saint-Siège n'a rien cédé de ses droits et qu'il a simplement profité d'une occasion propice pour les faire valoir dans un cas particulier. C'est un fait que l'archevêque de Naples a été canoniquement nommé par le Souverain-Pontife



et qu'il n'a point demandé son investiture au *roi d'Italie*. Il a simplement demandé à être reconnu pour ce qu'il est, et il a dû, comme tous les évêques italiens, subir, à titre de tolérance, les formalités de l'*exequatur*. Mais il n'a rien cédé quant au prétendu droit de patronage. Il a simplement déclaré, dans sa demande d'*exequatur*, qu'il entend laisser intacte (*imprejudicata*) la question du droit de patronage. Or, par le fait même qu'il accepte cette formule dans le cas spécial dont il s'agit, le gouvernement italien inflige une condamnation solennelle à toutes les usurpations qu'il a commises sur ce point et à toutes celles qu'il laisse encore subsister. D'où l'on voit que le Saint-Siège remporte une éclatante victoire tout en maintenant l'immuable fixité de ses droits et de ses réclamations.

### France.

PARIS. — Le jour de la fête de la Présentation, 21 novembre, a eu lieu, selon l'usage, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, la rénovation des promesses cléricales. A neuf heures, M. l'abbé Icard, supérieur général de la congrégation de Saint-Sulpice, a célébré la sainte messe, à laquelle ont communié les élèves du séminaire; puis Mgr Richafd, archevêque de Larisse, coadjuteur de S. Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, est venu au nom du cardinal, retenu par une légère indisposition, présider cette touchante cérémonie, toujours chère aux ecclésiastiques.

Trois évêques étaient présents, entre autre, Mgr Moreno, évêque d'Euménie (Basse-Californie), et un grand nombre de MM. les curés, vicaires et aumôniers de Paris. Mgr le coadjuteur a fait une exhortation pleine d'opportunité, de sages conseils et de piété, et a donné la bénédiction du Saint-Sacrement, qui a terminé cette édifiante réunion.

— A l'exemple de certains conseils municipaux de province, le conseil général de la Seine, qui n'a pas eu cette fois le mérite de l'initiative, vient d'adopter :

1° Le projet de vœu du citoyen Raspail fils, « tendant à ce que, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1879, les instituteurs congréganistes soient remplacés dans le département de la Seine par des laïques. »

2° Le projet de vœu du sieur Morin pour que les ministres des cultes soient exclus des conseils de l'instruction publique et

que le brevet de capacité soit exigé de tous les instituteurs et institutrices.

Toutefois, sur quelques objections présentées par le rapporteur de la commission touchant la difficulté pratique de la substitution immédiate des instituteurs et institutrices laïques aux congréganistes, le conseil, d'accord avec la commission, a voté le premier vœu, moyennant cette modification, que la date du remplacement des instituteurs ne sera pas fixée au 1<sup>er</sup> janvier, mais sera aussi rapprochée que possible.

BELLEY. — Par un mandement en date du 6 novembre, Mgr l'évêque de Belley annonce qu'il a reçu de la Sacrée-Congrégation des Rites, au sujet de la cause du Vénérable curé d'Ars, le décret suivant :

*Cause de la béatification et de la canonisation du vénérable serviteur de Dieu J.-M.-B. Vianney, curé d'Ars, du diocèse de Belley.*

Bien qu'un décret de la Sacrée-Congrégation des Rites, en date du 16 septembre 1865, confirmé, le 24 du même mois de la même année, par le Pape Pie IX, de sainte mémoire, ait approuvé des écrits du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Marie-Baptiste Vianney, préalablement recueillis avec soin par le Révérendissime Evêque de Belley ; comme aujourd'hui il est arrivé à la connaissance de la Curie épiscopale de Belley qu'il existe quelques autres écrits attribués au même serviteur de Dieu, qui n'ont pas été présentés dans l'enquête précédente, il est nécessaire qu'il soit procédé à une nouvelle recherche juridique de ses écrits. C'est pourquoi le Révérendissime Théodore Boscredon, camérier honoraire de Notre Saint-Père le pape Léon XIII, postulateur de cette cause, a supplié Sa Sainteté de conférer au Révérendissime Evêque de Belley la faculté de rechercher, en vertu de l'autorité apostolique, tous les écrits qui peuvent rester du vénérable serviteur de Dieu, pour que ces écrits soient régulièrement soumis au jugement de la Sacrée-Congrégation des Rites. Sa Sainteté, sur le rapport du soussigné substitut de la secrétairerie de ladite Congrégation, a bien voulu accéder à cette demande, à la condition, toutefois, que, dans la petite procédure dont il s'agit, toutes choses se feront conformément à l'instruction qui doit être donnée par le R. P. Mgr le promoteur de la foi. Nonobstant toutes choses contraires.

26 septembre 1878.

LYON. — Son Ém. le cardinal Caverot vient de diviser son diocèse en trois archidiaconés : le premier comprend la ville et l'arrondissement de Lyon et reçoit le nom d'archidiaconé de

Saint-Jean, en l'honneur du grand saint, patron de l'église primatiale ; le second comprend les arrondissements de Saint-Étienne et de Montbrison, et reçoit le nom d'archidiaconé de Saint-Étienne ; le troisième comprend les arrondissements de Villefranche et de Roanne, et reçoit le nom d'archidiaconé de Notre-Dame, en l'honneur de Notre-Dame de Fourvière. MM. les vicaires généraux Pagnon, Richou et Lajont sont respectivement placés à la tête de chacun de ces archidiaconés.

— On écrit à la *Décentralisation* : « Une iniquité scandaleuse qui restera à la honte de nos administrateurs, nous est révélée : le conseil municipal de Lyon refuse de chauffer les classes dirigées par les Frères et les Sœurs. Neuf mille enfants souffriraient du froid, six mille familles seraient violentées pour les obliger à envoyer leurs enfants dans les écoles laïques comblées de toutes ressources ! Eh bien ! non, vous ne les violenterez pas ; la conscience des honnêtes gens les protégera. Pour subvenir à ces frais de chauffage, 12,000 fr. sont nécessaires d'urgence ; nous les demandons avec confiance à tous nos concitoyens. C'est une question d'humanité qui engage notre honneur. Dès aujourd'hui, une souscription est ouverte au secrétariat de l'archevêché. Les moindres sommes seront reçues avec empressement. Il faut que l'on apprenne une fois de plus de quel côté sont les vrais amis du peuple, de la liberté, du respect des convictions, et de quel côté sont les contempteurs de toute justice et les haines coupables. »

La souscription a déjà reçu de nombreuses offrandes ; les enfants ne souffriront pas du froid, mais on saura que les radicaux ne craignent pas de s'attaquer même à ces êtres innocents pour satisfaire leur haine contre la religion.

MARSEILLE. — On sait, dit la *Gazette du Midi*, qu'un arrêté ministériel vient de remplacer le doyen d'âge de notre Faculté des sciences, M. Favre, admis à la retraite, par M. Reboul, précédemment doyen à Besançon. Le nouveau doyen peut avoir des titres, encore ignorés de nous, à l'avancement qu'il reçoit, mais il est certain que sa nomination aurait été plus favorablement accueillie à Marseille s'il n'eût pas été de notoriété publique, dans notre monde scientifique et littéraire, que l'honneur de diriger notre Faculté revenait à M. l'abbé Aoust, chargé des cours de mathématiques pures et appliquées, dans lesquels il a fait preuve depuis longtemps de toutes les qualités essentielles exigées par la chaire qu'il occupait.

Les trente-trois ans de bons services universitaires rendus par ce

professeur distingué, ses savants ouvrages, couronnés par l'Institut, ses deux intérim de décanat, le vœu public qui l'appelait à présider finalement notre Faculté, tels sont les droits que l'opinion publique reconnaît à M. l'abbé Aoust ; mais il est prêtre, mais il est savant catholique, mais nos feuilles écarlates ont crié au scandale en apprenant qu'un ecclésiastique devait occuper un poste d'honneur ; dès ce moment, le décanat de Marseille ne pouvait être honoré de la nomination de M. l'abbé Aoust ; il ne sera pas doyen ; mais une fois de plus, la République sera sauvée ! Ses ennemis ne peuvent que souhaiter de la voir, bien souvent encore, sauvée de la sorte, en obéissant aussi indignement aux injonctions de la libre pensée et de l'iniquité.

Être catholique et savant, ce sont deux titres pour être suspect aux républicains, dont l'envie égale la haine.

ORLÉANS. — Mgr Coullié, évêque d'Orléans, vient d'adresser la lettre suivante à NN. SS. les archevêques et évêques de France :

Évêché d'Orléans, le 6 novembre 1878.

Monseigneur,

Le procès de l'Ordinaire pour la béatification de Jeanne d'Arc, de douce et sainte mémoire, a été favorablement accueilli à Rome ; la traduction italienne en a été faite, et elle est entre les mains de la Sacrée Congrégation des rites. Nous avons donc sujet d'espérer que la cause pourra être introduite.

Pour assurer le succès de nos démarches, nous venons vous demander, Monseigneur, de vouloir bien nous accorder votre puissant appui, en sollicitant avec nous du Saint-Siège l'introduction définitive de la cause de Jeanne d'Arc, la libératrice d'Orléans et de la France. Si, comme j'en ai la confiance, votre bienveillante charité accède à ma demande, je vous prie de m'adresser vos lettres postulatatoires : je les enverrai au Souverain Pontife avec celles que je demande à tous mes vénérés collègues de l'épiscopat français et aux personnages les plus considérables de la France et de l'étranger.

La cause que nous poursuivons étant particulièrement chère au clergé, je serais heureux de pouvoir joindre aux lettres postulatatoires de NN. SS. les évêques celles des vénérables chapitres de leurs cathédrales, avec les adhésions les plus nombreuses possibles des prêtres des paroisses. Permettez-moi, Monseigneur, de vous prier de voir ce qui, sur ce point, serait réalisable autour de vous. Mon clergé, la ville d'Orléans et mon diocèse vous seront très-reconnaissants, Monseigneur, de tout ce que vous ferez pour la vierge de Domremy, la noble et sainte Pucelle d'Orléans.

Quel que soit le résultat définitif de nos efforts, nous aurons travaillé pour la gloire de Dieu et le triomphe de sa sainte Église.

Je demande au Seigneur de répandre ses meilleures et plus abondantes bénédictions sur tous ceux qui nous auront prêté leur charitable et bienveillant concours.

† PIERRE, évêque d'Orléans.

### Étranger.

ALLEMAGNE. — La persécution continue en Prusse, malgré les désirs de pacification dont fait montre le prince de Bismark, et le courageux archevêque de Posen, le cardinal Ledochowski, exilé, reste en butte aux attaques de la *justice* prussienne. Le 18 octobre, Son Éminence a été de nouveau citée à comparaître devant le tribunal de Miedzychod, obscure localité située vers la frontière du grand duché de Posen.

Comme chef d'accusation, on y présentait les lettres de Son Éminence à quelques-uns des prêtres schismatiques dont la chute a affligé récemment son cœur épiscopal. Trois de ces lettres, écrites en polonais de la propre main de Son Éminence, conjuraient le coupable de se convertir ; deux autres contenaient, en latin, de sévères admonitions, ainsi que la menace des censures de l'Église encourues par les schismatiques, et portaient également la signature du cardinal Ledochowski, avec ses titres officiels d'archevêque de Gnesen et Posen.

Une sixième lettre, écrite par Son Éminence à quelques-uns des paroissiens de Sierakowo, qui, dans le doute, s'étaient adressés directement à elle, leur disait catégoriquement que le curé imposé par le gouvernement devait être considéré par eux comme intrus et séparé de l'Église. Ces six lettres, déposées au tribunal, formaient autant de chefs d'accusation. Parmi les témoins à charge on remarquait quatre prêtres schismatiques, dont deux avaient été ordonnés, il y a peu d'années, par les mains vénérables de l'éminent prélat qu'ils venaient maintenant dénoncer, après l'avoir trahi par toute leur conduite.

La séance du tribunal se prolongea pendant plusieurs heures, au bout desquelles l'accusé fut déclaré coupable de transgression aux lois de mai, en s'arrogeant des droits qui lui avaient été ôtés par sa déposition juridique. Par conséquent, la culpabilité du fait ayant été reconnue et prouvée dans six cas consécutifs, le cardinal Ledochowski a été condamné par le tribunal de Miedzychod à deux années de prison et 15,000 marcs d'amende ; plus

deux mois de prison pour offense personnelle au président de la province de Posen, M. Guenther, contenue dans une des lettres du prévenu.

Ce dernier trait est caractéristique et peint au vif le régime arbitraire auquel les petites autorités locales essaient d'asservir l'Église. Traîné par contumace de tribunal en tribunal, le bien-aimé pasteur se trouve, grâce au ciel, à l'abri des sentences prussiennes. Mais il n'en est pas moins atteint dans son cœur paternel et épiscopal, que d'indignes Judas continuent à blesser cruellement. Heureusement, le nombre en est fort limité et, par contre, la fidélité du clergé et du peuple de ses diocèses peut lui apporter un baume efficace et une consolation véritable. N'était l'appui que leur prêtent le gouvernement et les employés allemands, la position des quelques prêtres schismatiques dont la chute a désolé les diocèses, serait absolument intenable. Jamais parias ne furent plus isolés, plus désignés au ban de l'opinion publique, à l'horreur et au mépris universels. On les fuit comme la peste; leurs églises restent vides, personne ne s'adresse à leur ministère, et, trait significatif dans le pays, où le titre de *prêtre* équivalait à celui de *prince* par l'étymologie et le respect qu'il inspire, le peuple se refuse à l'accorder aux apostats, ne disant jamais : *l'abbé* un tel, mais *monsieur* tout court, ce qui, en langue polonaise, ne s'emploie jamais à l'égard des ecclésiastiques, dont le caractère sacerdotal est placé bien au-dessus des termes d'une banale politesse.

BELGIQUE. — La fédération des Œuvres ouvrières catholiques doit tenir sa seizième session les mardi et mercredi, 3 et 4 décembre, à Bruxelles. Les travaux sont répartis entre quatre sections : 1. Œuvres ouvrières; œuvres d'apprentis, œuvres pour ouvriers, œuvres militaires; — 2. Ivrognerie; influence pernicieuse des abus alcooliques, remèdes pratiques pour combattre l'ivrognerie, intervention légale, sociétés de tempérance; — 3. La bonne presse au point de vue social; propagande des journaux catholiques, organes pour la classe dirigée, organe pour la classe dirigeante, autres œuvres de propagande catholique pour la presse; — 4. Les habitations ouvrières considérées au point de vue social, légal et économique.

ÉTATS-UNIS. — Le Président Hayes a lancé le 31 octobre la proclamation suivante :

Le retour de cette saison pendant laquelle notre peuple a coutume de confesser pieusement et publiquement qu'il doit à la faveur divine

tous les dons de la vie et du bonheur, de la paix et de la prospérité publiques, fournit, pour cette année, d'abondantes raisons de gratitude et d'actions de grâces.

De magnifiques récoltes, les produits abondants des mines et des manufactures, un commerce prospère ont enrichi le pays. Les ressources ainsi acquises pour notre industrie et notre commerce renaissants font entrevoir dans un avenir prochain le jour où la discorde et la détresse feront place, sur l'étendue du territoire, et grâce à la faveur continue de la Providence, à la confiance, à l'énergie et à la prospérité.

La paix entre notre pays et les nations étrangères n'a pas été troublée; la tranquillité n'a cessé de régner à l'intérieur, et les institutions de liberté et de justice que la sagesse et la vertu de nos pères ont établies restent la gloire et la défense de leurs enfants. Le bon état de salubrité qui règne généralement sur notre vaste territoire, a fait ressortir davantage les souffrances et le deuil que la présence de la peste a jetés sur une partie de notre population. Cette grave affliction même, la divine Providence l'a adoucie pour les communautés souffrantes par les secours qui ont afflué de tous côtés, et toute la nation peut se réjouir dans l'unité d'esprit dans notre peuple, qui fait qu'on se soulage les uns les autres avec plaisir.

En conséquence, moi, Rutherford B. Hayes, Président des États-Unis, je désigne le jeudi 28 novembre prochain comme jour d'actions de grâces et de prières nationales, et je recommande instamment que, laissant de côté les soucis et les travaux du siècle, le peuple des États-Unis se réunisse ce jour-là dans ses places de culte respectives pour y remercier et prier Dieu pour ses bienfaits et pour en implorer ardemment la continuation.

En foi de quoi, j'ai apposé ci-dessous mon seing et fait apposer le sceau des États-Unis.

Fait en la ville de Washington, ce trentième jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-dix-huit et de l'indépendance des États-Unis le cent troisième.

*Signé* : R. B. HAYES.

Par le Président,  
WM. M. EVARTS, *secrétaire d'État*.

Le président de la République française trouve dans cette proclamation un excellent exemple; mais il est trop certain que les radicaux, opportunistes ou autres, ne lui permettraient pas de le suivre.

— Mgr Heiss, premier évêque de La Crosse, vient d'être nommé coadjuteur de Mgr Henni, archevêque de Milwaukee.

MEXIQUE. — Au moment de poser la première pierre du monument commémoratif que l'on érige à Puebla en honneur

de Pie IX, on a dressé un acte où sont enregistrés les noms du président Porfirio Diaz, de l'évêque du diocèse, du gouverneur de la province, et du président de la Société catholique. Le ministre des travaux publics a assisté à l'inauguration de ce monument destiné, d'après le procès-verbal, à perpétuer la mémoire du souverain Pontife Pie IX, aimé de Dieu et des hommes, favorisé de Marie Immaculée, patriarche illustre à tant de titres, décédé à Rome le 7 février de l'année courante.

### Missions.

DÉPARTS DE MISSIONNAIRES. — Le 7 août sont partis de Bordeaux pour Buénos-Ayres sept religieux de la Compagnie de Jésus : les PP. Augustin Muzas, José Civit, José Vives et José Molto, et les FF. Sylvestre Vals, Manuel Molina et Antonio Mas, tous de la province d'Aragon.

Le 27 octobre sont partis de Londres pour la Nouvelle-Zélande : les PP. Thomas Devoy, Michel Grogon, Irlandais, et le P. Christophe Soulas, du diocèse de Nantes.

Le 7 novembre se sont embarqués à Marseille douze religieux de la Compagnie de Jésus :

1° Pour le Kiang-nan (Chine) le P. Beaugendre et les FF. Eugène Bollot, Emile Corbonnel, Jules Crochet, Auguste Bureau, Jean-Marie Gouraud, Édouard Grillon et Bernard Ooms, tous de la province de France.

2° Pour le Bengale occidental (Hindoustan), les PP. Victor de Campigneullies et Julien Bonkaert, et les FF. Pierre Vanderlanden et Édouard Rombaut, tous de la province de Belgique.

Le 7 novembre sont parties de Southampton pour la mission de Natal trois religieuses de la Sainte-Famille de Bordeaux : Sœur Saint-Léon de Bernard, du diocèse de Beauvais; Sœur Marie-Bérkmans Duffell, du diocèse de Dublin, et Sœur Marie-Bernard Mac-Namara, du même diocèse.

MARTYRS EN CHINE. — M. Chouzy, des Missions-Étrangères de Paris, adressait, le 17 juin dernier, de Hin-y-hiên (vicariat de Kouy-tchéou) la lettre suivante à Mgr Lions, vicaire apostolique de Kouy-tchéou :

Ayant appris l'existence d'une famille chrétienne au territoire de Pou-ngan-tchéou, j'envoyai, au mois d'août dernier, deux hommes à sa recherche. Ceux-ci, à leur passage dans la ville, purent constater la vieille haine de certains lettrés contre notre sainte religion.



A peine connus comme adorateurs du vrai Dieu, ils reçurent ordre de partir, et il fut défendu aux aubergistes de les loger sous peine d'être eux-mêmes expulsés. Lorsque les envoyés eurent découvert dans la campagne la famille qu'ils cherchaient, les parents et les amis écoutèrent avec tant de docilité la bonne nouvelle que, en quelques mois, une cinquantaine de familles se convertirent. C'était un progrès trop rapide pour ne pas provoquer la colère de l'esprit du mal.

Dès le mois de décembre, à l'instigation de quelques lettrés, plusieurs mauvais sujets, qui ont joué un rôle comme chefs dans la dernière rébellion, manifestèrent l'intention d'arrêter par la violence les succès croissants de l'Évangile. Pour lors, néanmoins, des pourparlers aplanirent ces difficultés.

Mais, à la fin de janvier 1878, réunis dans un banquet, où, en signe d'engagement, on mangea un porc offert aux idoles, les principaux meneurs jurèrent d'anéantir dans le sang et la dévastation les conquêtes si promptes de la foi, et fixèrent pour cette exécution le 20 février suivant. Averti par nous du complot, le mandarin de Pou-ngan-tchéou n'intervint que d'une manière plus propre à enhardir qu'à réprimer les agitateurs. C'est pourquoi, si la divulgation inattendue de leurs projets les empêcha de les mettre à exécution au jour fixé, ils n'hésitèrent pas à piller dès le lendemain deux maisons chrétiennes, afin de mieux sonder l'attitude de l'autorité. C'était le moment de comprimer le mouvement par un peu de vigueur ou plutôt de justice. Il suffit, en effet, de l'arrestation momentanée de l'un des meneurs pour tout faire rentrer dans le calme; mais son renvoi sans jugement devint le signal des derniers excès. Le brigandage à main armée restait impuni moyennant une somme d'argent; qu'avait-on à craindre? On pouvait trouver, dans les biens des néophytes, de quoi assouvir la cupidité prétoriale et s'enrichir encore.

A peine rentré chez lui, le prévenu persuade à un de ses amis d'incendier sa demeure, puis d'accuser les chrétiens d'être les auteurs de l'incendie; pour lui, il va réunir la lie de la population. Les armes à la main et les drapeaux blancs déployés comme au temps de la rébellion, les bandits parcourent le pays, pillent en deux jours (5 et 6 mars) toutes les maisons des chrétiens, massacrent onze d'entre eux, enlèvent quelques-unes de leurs femmes, et emmènent prisonniers ceux qui n'ont pu s'échapper, afin de se servir d'eux comme d'otages et de les travestir en accusateurs de leurs frères.

Le principal catéchiste étant absent, le chrétien désigné en premier lieu à la haine des persécuteurs, était un vieillard d'une soixantaine d'années, Grégoire Hô, que j'employais à enseigner les prières aux catéchumènes. A peine tombé entre leurs mains, il fut

percé d'une trentaine de coups de lance, et il échangea la vie mortelle contre la couronne du martyr (5 mars). Quoique, depuis quelque temps, sa tête fût mise à prix, il avait refusé de fuir, parce qu'il savait sa présence nécessaire pour soutenir la timidité des néophytes. Doux et affable, c'est lui qui, malgré son peu d'instruction, avait provoqué le mouvement religieux dans ces parages naguère habités par lui.

Tchen-tien-paou, que j'avais envoyé chercher et qui avait été l'occasion de l'évangélisation de la contrée, était aussi, à ce titre, une victime qu'on ne devait point épargner. Garotté sans égard pour son âge (il était sexagénaire) et entraîné brutalement vers un village païen : « — Inutile de me frapper, dit-il à ses bourreaux ; je vous suivrai. » Lorsqu'il vit qu'on se préparait à lui couper la tête : « — Attendez un peu que je prie Dieu ; libre à vous ensuite de me traiter comme vous voudrez. » A ces mots empreints de tant de douceur, les bourreaux se sentirent arrêtés comme par une force surnaturelle, et ce fut seulement après que Tchen-tien-paou eut achevé sa prière qu'ils osèrent le frapper. Le baptême de sang lui ouvrit les portes de l'éternel séjour (6 mars). Sa maison fut rasée et ses biens furent confisqués. Son fils, réfugié auprès de moi, a été admis le Samedi-Saint à la grâce de la régénération.

Parmi les autres victimes, quelques-unes furent exécutées sommairement et sans débats ; d'autres, sur leur refus formel d'apostasier. Au nombre de ces derniers, il faut compter un charpentier païen et son fils, du nom de Ouàng, venus d'une chrétienté de M. Roux où ils avaient travaillé pour la mission et avaient souvent entendu l'exposé de la doctrine chrétienne. Saisis comme chrétiens et interrogés si réellement ils l'étaient, ils répondirent affirmativement, quoiqu'ils n'ignorassent point le sort qu'on leur réservait, et ils moururent pour Jésus-Christ.

Dans ce combat prématuré de nos néophytes pour leur croyances, Dieu a voulu que l'âge le plus tendre cueillit aussi des palmes ; deux enfants, l'un de douze ans, l'autre de huit, ont pris rang parmi les vainqueurs. Admirable disposition de la Providence dans cette persécution ! Sur onze martyrs, un seul avait reçu le baptême ; dix se sont trouvés mûrs pour le ciel avant presque d'être nés à la grâce.

---

## NOUVELLES DU VATICAN

Le Saint-Père saisit toutes les occasions de recommander la doctrine de saint Thomas et l'étude de ce grand Docteur de l'Eglise. Le 27 septembre, il daignait adresser le Bref suivant aux RR. PP. Mazella et de Augustinis, professeurs au collège

de Woodstock, dans le Maryland, et auteurs de divers traités de théologie : *De Deo creante ; de Gratia Christi ; de Re-Sacramentaria* :

*A nos chers fils en Jésus-Christ Camille Mazella et Émile M. de Augustinis, professeurs de théologie dogmatique au collège du très-saint Cœur de Jésus, à Woodstock, États-Unis de l'Amérique du Nord.*

### LÉON XIII, PAPE

Chers fils, salut et bénédiction apostolique,

Nous avons reçu avec plaisir les traités de théologie que vous avez publiés jusqu'à ce jour, et Nous les avons eus pour agréables comme expression de votre dévouement et témoignage de votre respect envers Nous et envers ce Siège apostolique. Il est de la plus grande importance, surtout à notre époque, de pénétrer profondément le clergé de pures et solides doctrines. C'est ce qui aura lieu certainement, si la doctrine de saint Thomas fleurit dans vos écoles, comme Nous en avons reçu la nouvelle avec grande joie. Ceci, d'ailleurs, convient parfaitement à ceux à qui il est prescrit « de suivre entièrement, dans la théologie scolastique, la doctrine de saint Thomas, de l'avoir pour leur propre docteur, et de s'employer de tous leurs efforts à ce que les auditeurs soient le plus possible portés vers lui. »

Puisez donc des encouragements, pour une œuvre si éminente, dans l'obéissance à la règle, dans l'esprit et les prescriptions de votre législateur et père saint Ignace, dans les décrets de vos congrégations, ainsi que dans les désirs et dans les exhortations de ce Saint-Siège apostolique, qui a approuvé cette doctrine par des éloges spéciaux et éclatants. Nous ne doutons pas qu'en marchant fidèlement sur les traces d'un si grand docteur, vous ne recueilliez les fruits les plus heureux et les plus abondants pour la religion et le salut des âmes. L'Église de Dieu attend de ce champ d'exercice les plus vaillants soldats pour abattre les erreurs et défendre la cause catholique. Afin que Dieu vous concède avec abondance cette faveur, Nous vous accordons affectueusement, comme présage de la grâce divine, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 27 septembre 1878, de notre pontificat l'an premier.

#### TEXTE LATIN

*Dilectis in Christo Filiis Camillo Mazella et Emilio M. de Augustinis, Professoribus Theol. Dogm. in Collegio SS. Cordis Jesu ad Woodstock, in Fœderatis Americæ Sept. Statibus.*

#### LEO PP. XIII

Dilecti Filii salutem ed Apostolicam Benedictionem :  
Prælectiones theologicas, quas hactenus edidistis, libenter accepimus,

gratasque habuimus tamquam vestræ in Nos et in hanc Apostolicam Sedem voluntatis significationem, et observantiæ testimonium. Maximi momenti est, nostris præsertim temporibus, Clerum solidis sincerisque doctrinis alte imbuere. Quod certe fiet, si doctrina S. Thomæ in scholis vestris floreat, prout Nobis non sine magna animi lætitia nunciatum est. Hoc autem maxime decet homines, quibus præcipitur, ut « sequantur omnino in scholastica theologia doctrinam S. Thomæ, eumque ut doctorem proprium habeant, ponantque omnem operam ut auditores erga illum quam optime afficiantur ». Itaque addant vobis animum in opere tam præclaro regulæ officium, mens et jussa legiferi Patris Ignatii, decreta Congregationum vestrarum, necnon desideria et hortationes hujus Sanctæ Sedis Apostolicæ, quæ hanc doctrinam insigni elogiorum singularitate probavit. Nec dubitamus, quin vestigiis tanti doctoris fideliter insistentes, lætissimos et uberes pro religione et animarum salute fructus percepturi sitis. Ab hac palæstra expectat Ecclesia Dei fortissimos milites ad profligandos errores, ad rem catholicam defendendam. Quod ut vobis Deus copiose concedat, auspicem divinæ gratiæ Apostolicam benedictionem peramanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum die 27 septembris 1878, Pontificatus Nostri anno primo.

LEO P. P. XIII

Le Saint-Père ne recommande pas moins vivement le Denier de Saint-Pierre, si nécessaire pour subvenir actuellement aux pressants besoins de l'Église ; le 4 novembre, il a répondu par le Bref suivant à l'envoi d'une somme de 150,000 francs recueillie dans son diocèse par le cardinal Regnier, archevêque de Cambrai :

#### LÉON XIII, PAPE

Notre cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Vous avez pu affirmer à bon droit, Notre cher fils, que jamais ne s'éteindrait le zèle que votre clergé et vos fidèles mettent à secourir le Siège apostolique, privé depuis longtemps non-seulement de ses États temporels, mais encore de tous les revenus qui lui seraient nécessaires pour le gouvernement de l'Église.

Votre diocèse, en effet, s'est tellement distingué par la libéralité avec laquelle il a payé ce tribut de piété filiale, qu'il n'a jamais souffert qu'aucun autre le mit au second rang.

Et en cela, il est d'autant plus louable que, pendant qu'il agissait ainsi envers le Saint-Siège, il a dépensé des sommes énormes pour la création de l'Université catholique destinée à donner à la jeunesse un enseignement sain et solide, et à défendre les intérêts de la religion et de la patrie, en même temps qu'elle sera pour le diocèse lui-même une grande gloire.

Vous ne douterez pas que Nous avons dû attacher le plus haut prix à votre nouvelle offrande et la recevoir avec une vive satisfaction. — Vous comprendrez facilement aussi que Nous désirons que vous, qui avez transmis cette offrande, et qui avez eu soin d'exciter envers cette chaire de Pierre le respect et l'amour du clergé et des fidèles de qui Nous avons reçu ce nouveau témoignage de dévouement, vous exprimiez à tous, pour la religieuse part qu'ils y ont apportée, Notre très-vive reconnaissance et Nos félicitations.

Que Dieu vous conserve et vous garde longtemps. Qu'il féconde également et qu'il fasse progresser les œuvres que vos diocésains entreprennent pour le vrai bien de la Religion et de la société civile, de telle sorte qu'ils aient la joie d'en recueillir et d'en goûter les fruits, même en ce monde.

Recevez, vous et eux, un gage de la faveur céleste dans la bénédiction Apostolique que Nous vous donnons très-affectueusement comme témoignage de Notre bienveillance particulière, à vous, notre cher Fils, et à tout le troupeau confié à vos soins.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 4 novembre 1878, la première année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

L'*Osservatore romano* du 13 novembre a publié cette note, qui est une réponse de plus à l'accusation lancée contre l'Église par les journaux de la Révolution et de la libre-pensée, qui lui reprochent de ne point aimer la science :

Aujourd'hui, le docteur Matteucci, le jeune explorateur africain, a eu le grand honneur d'être reçu en audience particulière par Sa Sainteté le Pape Léon XIII. Le Saint-Père a daigné montrer au docteur Matteucci le vif intérêt qu'il prenait au but, aux moyens et à l'itinéraire de sa nouvelle expédition scientifique et commerciale au Choa, dont il a voulu être minutieusement informé. Il lui a adressé des paroles d'encouragement et de paternelle bienveillance, et quand il l'a quitté, il lui a donné sa bénédiction apostolique.

Le docteur Matteucci était arrivé hier à Rome, et dans la soirée il avait été reçu par S. Em. révérendissime le cardinal Simeoni, préfet de la Sacrée-Congrégation de la S. Propagande, dont il a reçu l'accueil le plus courtois avec d'amples lettres de créance pour trois vicariats apostoliques de l'Abyssinie, région que notre ami se propose de traverser pour accomplir sa mission au Choa.

Le dimanche, 17 novembre, a eu lieu, dans le palais apostolique du Vatican, la postulation de la cause de béatification du

Vénérable Serviteur de Dieu Pompilio Maria Pirotti, de Saint-Nicolas, prêtre profès des Écoles Pies. Après la lecture du décret de la Sacrée-Congrégation des Rites, qui déclare reconnue l'existence des vertus théologiques et cardinales du Vénérable Serviteur de Dieu, le R. P. Casanovas, supérieur général des Écoles Pies, a adressé à Sa Sainteté de vifs remerciements.

Le Saint-Père a répondu par le discours suivant (1) :

Nous ressentons aujourd'hui une grande consolation d'entendre publier le Décret sur les vertus héroïques du Vénérable Pompilio Maria Pirotti, consolation qui Nous vient non pas seulement de la gloire éminente qui couronne un autre fils de l'Église catholique, mais encore des doux souvenirs qui Nous lient depuis plus de quarante ans à ce Vénérable Serviteur de Dieu. Oui, il Nous est doux de Nous rappeler qu'à l'époque où le cardinal de Bussi, archevêque de Bénévent, reçut du Saint-Siège la délicate mission de recueillir les pièces du procès pour l'introduction de la cause, Nous, qui gouvernions alors cette Province à titre de Légat apostolique, et qui jouissions de la faveur et de la confiance de l'éminent Cardinal, Nous pûmes connaître les rares et sublimes vertus du Vénérable Pompilio, et dès ce moment Nous conçûmes pour lui la plus profonde vénération, et Nous commençâmes à l'invoquer chaque jour pour attirer sa protection sur notre tête. Et aujourd'hui, par un secret conseil de Dieu assis sur cette Chaire de vérité, Nous sommes appelé à prononcer sur ses héroïques vertus notre premier jugement dans ce genre de causes.

Au milieu de la corruption du siècle, il est consolant et beau de voir apparaître de temps en temps des hommes éminents par la sainteté, qui brillent par l'éclat de leurs héroïques vertus comme de splendides étoiles, et témoignent de cette divine fécondité dont l'Église catholique a joui dans tous les temps et qui lui a mérité le glorieux titre de Mère des Saints.

Le siècle dernier, qui prépara le triomphe de l'incrédulité et des principes subversifs de tout ordre en Europe, vit

(1) Traduction du *Monde*.

apparaître, lui aussi, bon nombre de ces âmes privilégiées, et l'une d'elles fut assurément le Vénérable Pompilio.

On aime à rappeler, pour la plus grande gloire de Dieu et l'édification de tous, la salutaire influence que cet humble fils de Joseph Calasanz, par la seule force de son zèle apostolique et le céleste attrait de ses vertus, a pu exercer sur une grande partie des populations du midi de l'Italie. Il était beau de voir ces populations accourir en foule au devant de lui pour s'éclairer et se sanctifier à la lumière de ses exemples et de ses enseignements.

On aime à rappeler les fruits salutaires et si abondants obtenus par sa paternelle et inépuisable charité envers la jeunesse, que, selon l'esprit de l'Institut qu'il a fondé, il travaillait à former de bonne heure à la piété chrétienne.

Et maintenant que ses héroïques vertus ont été marquées du sceau de notre suprême sanction, puissent-elles être un objet de désir pour l'âme des fidèles ! Puisse son admirable détachement des biens terrestres triompher de cet esprit d'égoïsme et d'intérêt qui tend aujourd'hui à enfermer toutes les inspirations de l'homme dans l'étroit espace du temps ! Puisse sa docile et parfaite obéissance vaincre cet esprit d'indépendance et de liberté sans frein, qui vise à rompre le lien des sujétions les plus légitimes et les plus obligatoires ! Puisse tous les chrétiens, et particulièrement les ministres du Seigneur, brûler de cette divine charité et de ce zèle pour le salut des âmes qui consumaient le cœur du Vénérable Pirotti.

Dans l'humilité de notre âme, Nous supplions le Dieu plein de miséricordes de daigner exaucer nos vœux ; et dans cette espérance, Nous vous accordons du fond du cœur à tous, et spécialement aux Fils de saint Joseph Calasanz, la bénédiction apostolique.

---

## UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

### Université d'Angers.

Le 16 novembre, à Tours, dans l'assemblée générale annuelle de l'Union catholique et sociale de Tours, à laquelle assistaient

NN. SS. Colet, Richard et Mermillod, Mgr Freppel a prononcé un magnifique discours dont M. J. Messire donne l'analyse suivante dans l'*Univers* :

Voilà trois ans, quand la loi de 1875 consacra la liberté de l'enseignement supérieur, beaucoup taxèrent de témérité et de folie les fondateurs de nos universités catholiques. Entreprendre cette œuvre colossale à une époque si tourmentée, sans personnel, sans local, sans un sou vaillant, et cela en face de l'université d'État, dont tous les contribuables forment le budget, et d'une légion de professeurs distingués, c'était, pour ainsi dire, marcher devant des obstacles insurmontables, comme David contre Goliath, avec une fronde et cinq cailloux dans la main. Et encore avions-nous ces cinq cailloux ? Ce n'étaient pas, en tout cas, des lingots d'or ou d'argent.

Mais nous comptions, — sans présomption, l'évènement l'a prouvé ! — sur le peuple chrétien, intelligent et plein de foi. Des familles, l'honneur du pays, ont doté notre université de chaires, ont souscrit des sommes importantes, prenant ainsi sur leurs revenus de quoi payer le tribut auquel noblesse oblige, et les pauvres eux-mêmes ont su donner le sou de l'épargne. Voilà comment se sont fondées nos cinq universités, groupant insensiblement autour d'elles toutes les forces vives du pays. L'histoire n'aura pas assez de louanges pour saluer ce mouvement de foi chrétienne, l'un des plus beaux du XIX<sup>e</sup> siècle.

Angers possède, pour ses trois facultés, un personnel qui a droit de ne redouter aucune comparaison, un palais universitaire et des internats capables de rivaliser avec Oxford et Cambridge, un outillage scientifique en rapport avec les derniers perfectionnements, et un jardin botanique aux spécimens duquel l'Exposition universelle vient d'accorder une médaille et un diplôme d'honneur. Merveilleux développements, si nous nous reportons au début, et qui nous fait remercier, après Dieu, les hommes dont la générosité et l'intelligence ont de nouveau prouvé la force et la vitalité de l'Église !

Sommes-nous au terme de nos vœux ? Non, nous n'avons pas dépassé la période de fondation. A l'éloge des catholiques nous devons apporter quelques réserves, et nous le ferons sans détour, car nous ne sommes pas une société d'admiration mutuelle. Tous n'ont pas encore assez apprécié l'importance de nos universités, ni compris l'inestimable bienfait de la science unie à la foi. Mais, c'est l'avenir de leurs fils qui est un jeu, l'avenir de la société ! Ils gémissent de ce que l'enseignement chrétien ne soit pas complètement émancipé, et ils demeurent insoucians, incertains et timides. Beaucoup encore n'ont pas donné du tout, ou ne l'ont pas



fait en rapport avec leurs moyens. Plus d'ardeur donc, et n'avançons pas à la manière des tortues, qui se meuvent sous le cèdre de l'archevêché! Petite vérité, que nous pouvons nous dire entre nous sans nous fâcher!

Les universités sont une œuvre nécessaire. Un professeur distingué de l'Université d'État nous demandait un jour pourquoi nous fondions des facultés nouvelles. Nous lui répondîmes : Si demain vous vous permettiez de prononcer le nom de Dieu avec respect dans votre chaire, seriez-vous bien sûr de la garder? Il ne répondit pas. Eh bien! nous voulons des facultés où les professeurs puissent parler avec conviction de Dieu, de l'Église et de l'âme immortelle. Cette nécessité s'impose, chacun le comprend; mais, malgré cela, beaucoup, devant les épreuves de l'Église, se laissent aller au découragement. Pour eux, tout est perdu, parce que nous n'avons pas encore tout sauvé. Mais de ce que la vie de ce monde soit une suite non interrompue d'épreuves, s'ensuit-il qu'il faille ne rien faire sans être sûr de vaincre? Hélas! nul n'est sûr de vaincre, eût-il pour lui la raison et le droit. Il y a des époques où le vertige fait tourner les têtes. Mgr l'évêque de Genève ne nous montre-t-il pas l'exemple? Non, il ne faut jamais désespérer!

C'est peu de savoir vaincre, il faut encore savoir être vaincus. Napoléon louait Cathelineau de ne jamais laisser reposer ni vainqueurs ni vaincus. Ne tremblons pas d'avance! Vous pouvez avoir conquis l'estime par toute une vie de bienfaits, — cela s'est vu à Tours! — sans être sûr que vos citoyens reconnaissent un jour vos mérites. La constance seule peut assurer le retour de la fortune. Pas de défaillance! Dieu n'a pas ordonné de vaincre, mais de combattre. Qu'importe l'issue de la lutte, pourvu que nous ayons fait notre devoir! L'heure du succès appartient à Dieu. Que la grandeur du but que nous poursuivons soit notre force et notre gloire : nous travaillons pour la France!

### Université de Lille.

La rentrée annuelle a eu lieu le mardi 12 novembre. La *Vraie France* rend ainsi compte de la séance de rentrée :

Le matin a été célébrée, dans la Basilique de Notre-Dame de la Treille, la messe du Saint-Esprit. Mgr Monnier, évêque de Lydda, chancelier de l'Université, officiait pontificalement.

Le soir a eu lieu, dans la salle Saint-Augustin, la séance solennelle de rentrée des Facultés. Tous les professeurs en toge occupaient l'estrade, autour de Mgr le Chancelier, Mgr le Recteur, le vice-Recteur, et MM. les doyens des cinq Facultés.

La séance a été ouverte par Mgr le Recteur, qui a initié l'assemblée aux divers perfectionnements introduits, cette année, dans le service général de l'Université, et, en particulier, dans le service des *maisons de familles*.

M. l'abbé Didiot a pris ensuite la parole au nom de la Faculté de Théologie dont il est le doyen : après des considérations générales sur le caractère des études théologiques qui unissent admirablement la raison et la foi, l'orateur a exposé le programme des cours de cette année, et annoncé la création d'une chaire d'apologétique chrétienne ; il a rappelé le remarquable succès remporté par M. l'abbé Delatte, vicaire de la paroisse Saint-Étienne, reçu bachelier en théologie ; enfin, aux applaudissements de tout l'auditoire, il a adressé de chaleureux remerciements aux fondateurs et en particulier au généreux anonyme qui vient d'adresser à Son Éminence le Cardinal une somme de cent mille francs pour la fondation d'une chaire de théologie sous le vocable de Notre-Dame de la Treille.

Le discours de M. de Vareilles-Sommières, doyen de la Faculté de droit, était plein d'élévation et de finesse. L'assistance était émue en entendant l'éminent doyen rendre hommage à Sa Sainteté Pie IX, de glorieuse mémoire ; il a présenté le saint Pontife comme la personnification du droit opprimé pendant ce dernier quart de siècle : c'est sa parole infallible, a-t-il dit, qui a rappelé sans cesse aux rois et aux sociétés les principes méconnus du droit naturel ; c'est lui qui fut l'avocat de la France à l'heure de ses désastres. M. de Vareilles rend hommage aussi à la mémoire de Mgr Dupanloup, qui fut le défenseur de la liberté d'enseignement. L'orateur expose ensuite les progrès de sa Faculté et annonce la fondation d'une chaire d'économie politique.

Nous ne devons pas oublier, dans ce court résumé, de mentionner l'éloquente protestation de l'orateur contre les projets oppresseurs des ennemis de l'Église, et son admirable défense de l'enseignement catholique.

M. Béchamp, doyen de la Faculté de médecine, a, en commençant, présenté son rapport comme un aride travail de statistique, et il s'en est en quelque sorte excusé auprès de l'assistance ; c'était, en vérité, trop de modestie. Son rapport, égayé par la verve sympathique que connaissent tous les amis de l'éminent professeur, a été écouté d'un bout à l'autre avec le plus grand intérêt. Après avoir exposé les travaux de l'année, les progrès des cours, laboratoires et cliniques, l'orateur a proclamé les résultats des examens semestriels et les prix du concours de fin d'année ; puis il a énuméré les mémoires et ouvrages publiés par ses collègues ; enfin, il a annoncé l'établissement de la *Société lilloise des sciences médicales* et la création du *Journal des sciences médicales de Lille*, dont nous avons déjà parlé.

M. de Margerie, doyen de la Faculté des lettres, a insisté tout d'abord sur la haute utilité des études littéraires et philosophiques supérieures pour le clergé comme pour les laïcs, les grades de licencié et de docteur étant la marque authentique de l'aptitude à l'enseignement. Il a exposé ainsi le programme de l'année qui s'ouvre: M. l'abbé Baunard, professeur d'éloquence sacrée, reprendra la série interrompue de ses conférences publiques sur les grandes conversions du siècle, et commencera par Donoso Cortès; dans les cours privés il traitera de l'éloquence chrétienne dans les premiers siècles de l'Église; M. Charaux, professeur de littérature française, étudiera Racine, comme il a étudié Corneille l'année dernière; M. Montée, professeur de littérature latine, étudiera les auteurs latins qui suivirent le siècle d'Auguste; M. l'abbé Soulié, professeur de littérature grecque, traitera du siècle de Périclès; M. V. Canet, professeur d'histoire, étudiera, dans ses conférences publiques, la guerre de cent ans, particulièrement au point de vue du rôle de notre région dans cette période de notre histoire; dans ses cours privés, le professeur approfondira l'histoire des Césars; enfin, M. de Margerie traitera de la logique dans ses cours privés, et consacrera ses conférences publiques à l'étude du comte Joseph de Maistre, au point de vue philosophique, moral, politique, littéraire et surtout religieux.

Ce programme est digne en tous points des éminents professeurs qui vont le remplir. Ajoutons que la création d'une chaire de littérature étrangère viendra le compléter.

Le dernier rapport a été lu par M. Chautard, doyen de la Faculté des sciences: l'orateur a débuté par une argumentation vive et serrée contre le matérialisme des savants de notre époque; passant ensuite en revue les différents travaux de ses collègues, il a exprimé l'espoir de voir bientôt cette Faculté se compléter par la création d'une chaire de zoologie et d'une autre de botanique.

Après la proclamation des résultats de différents concours, Mgr Monnier a pris la parole pour féliciter de leur fidélité et de leur zèle la vaillante phalange des professeurs de notre Université; bien des choses manquent encore, a-t-il dit, mais ce n'est ni le dévouement ni la science des professeurs; après avoir formé le vœu de voir se hâter l'achèvement de l'œuvre de l'Université par la construction du palais qu'elle doit définitivement occuper, il a béni l'assistance qui s'est retirée vivement émue.

### **Institut de Toulouse.**

L'Institut catholique de Toulouse n'est pas encore constitué en université, mais tout indique que cela ne tardera pas. A l'occasion de la réouverture des cours de la Faculté libre, qui

a eu lieu le 12 novembre, les administrateurs de l'Institut ont adressé la note-circulaire suivante aux pères de famille chrétiens :

Il n'est plus besoin d'appeler l'attention des pères de famille chrétiens sur les motifs qui sollicitent leur concours pour le développement d'une œuvre à laquelle la plupart d'entre eux ont déjà apporté le tribut de leurs sacrifices pécuniaires. Ces motifs ont été tant de fois et si bien développés, dans tant et de si éloquents discours, dans tant et de si belles lettres pastorales, qu'ils sont certainement présents à toutes les mémoires.

Mais ce qui n'est pas inutile de signaler, ce sont les résultats acquis durant l'année qui vient de s'écouler et les accroissements que l'Œuvre, commencée au mois de novembre dernier, est à la veille de recevoir.

C'est par la Faculté de droit, on le sait, qu'à Toulouse, comme ailleurs, l'association formée pour la fondation d'un grand établissement d'enseignement supérieur libre, a inauguré la réalisation de ses projets. C'est pour l'installation de cette Faculté qu'ont été appropriés une partie des vastes locaux occupés autrefois par la fonderie des canons et sis rue de la Fonderie, 31. En quelques mois, l'habile architecte chargé de l'appropriation de ces locaux avait tout disposé pour que rien ne manquât à cette installation : salles de cours, salles de conférences, bibliothèque, cabinet du doyen, cabinet des professeurs, secrétariat, etc.

Le personnel enseignant s'est trouvé au complet dès l'ouverture des cours.

Les trois chaires de Code civil, les deux chaires de droit romain, les chaires de droit criminel, de procédure civile, de droit administratif, de Code de commerce, d'économie politique, ont répondu à tous les besoins de l'enseignement pour les aspirants à la licence. Un cours spécial de pandectes, un cours de droit coutumier et d'histoire du droit, un cours de droit des gens ont été organisés pour les aspirants au doctorat. Des conférences pour les étudiants de quatre années ont été également ouvertes et mises à la disposition de tous ceux d'entre eux qui ont voulu en profiter. Une chaire de philosophie du droit et une chaire de droit canonique ont apporté à l'enseignement du droit, dans toutes ses manifestations, un couronnement dont tous les bons esprits ont proclamé la nécessité et dont les Facultés catholiques, à l'imitation des vieilles Universités qu'elles ont l'ambition de faire revivre, ont, jusqu'à présent, été les seules à s'enrichir.

Deux chaires d'apologie chrétienne, instituées comme pierres d'attente de la future Faculté de théologie, ont attiré autour d'elles un public d'élite qui n'a cessé d'encourager, par sa présence et ses sympathies, les professeurs chargés de ce haut enseignement.

Une institution, due également à l'initiative des Facultés catholiques, celle du patronat, a été introduite dans la Faculté de Toulouse comme elle l'avait été dans celles de Lille et de Paris. Elle consiste dans l'obligation imposée à chaque étudiant de faire le choix d'un patron parmi les professeurs et dans le devoir qui en résulte, pour le professeur choisi, de se vouer plus particulièrement à la surveillance et à la protection de l'étudiant qui s'est placé sous sa garde.

Enfin, pour donner satisfaction à la sollicitude des parents qui ont voulu assurer à leurs enfants ce complément de garantie, sous le rapport des soins moraux et matériels, un internat a été fondé et a fonctionné sous la direction intelligente d'un honorable ecclésiastique. Il faut maintenant faire connaître en quelques mots quels ont été, pour la première année, les résultats de cette organisation. Il ont été ce que peuvent et doivent être les commencements d'une œuvre qui ne veut emprunter ses moyens de succès à aucun charlatanisme. Tout modestes qu'ils puissent paraître, ils n'en fournissent pas moins des encouragements précieux à ceux qui ont déjà donné leur concours à ces premiers efforts et des motifs sérieux de confiance à tous ceux qui s'intéressent au succès de l'Œuvre.

Cinquante-neuf étudiants se sont fait inscrire durant les quatre trimestres qui forment l'ensemble de l'année scolaire. Sur ce nombre, chaque année d'étude a eu son contingent d'élèves; le plus considérable a été, tout naturellement, dévolu à la première année, qui n'a pas compté moins de trente-cinq inscrits.

L'ordre le plus parfait n'a cessé de régner dans les cours, et tous les professeurs n'ont eu qu'à se louer de l'assiduité de leurs élèves et de l'attention prêtée à leurs leçons. Les rapports de cordialité que la communauté des sentiments devait faire naître entre les maîtres et leurs disciples, n'ont pas manqué de s'établir entre eux, au grand avantage des uns et des autres.

Des interrogations fréquentes adressées aux élèves par chaque professeur, durant le cours de ses leçons, des examens régulièrement subis, tous les trois mois, devant un jury formé dans le sein de la Faculté, ont tenu constamment les étudiants en haleine et ont mis leurs professeurs à même de juger de leur aptitude et de leurs progrès.

Enfin, les examens subis, soit dans le cours de l'année scolaire, soit à la fin, devant les examinateurs de la Faculté de l'État, ont donné des résultats qu'il suffit de mentionner pour en faire apprécier la valeur. Trente-trois élèves se sont présentés devant ce jury; l'un d'eux s'y est présenté trois fois, pour deux examens et la thèse de licence, un autre deux fois, pour la thèse et l'examen qui la précède; deux élèves de seconde année ont aussi passé

deux examens ; ce qui porte à trente-huit l'ensemble des épreuves subies. Sur ce nombre, la Faculté libre n'a eu à regretter que six échecs. La proportion des admissions a donc été de plus de quatre-vingt-quatre pour cent. La Faculté catholique de Paris, dans un article publié récemment par les journaux, se félicitait, et à bon droit, d'une proportion qui dépassait seulement quatre-vingts pour cent.

La nouvelle année, même à ne considérer que ces précédents, s'ouvre donc sous de favorables auspices. Ces heureux présages sont confirmés et fortifiés par les développements qui vont être donnés à l'établissement d'enseignement supérieur dont la Faculté de droit n'est que la première assise. Cette Faculté elle-même s'augmentera, cette année, d'un cours de droit civil approfondi, à l'usage des aspirants au doctorat, et d'un cours d'enregistrement et de notariat, à l'usage des jeunes gens qui se destinent à la carrière notariale.

La Faculté des lettres, dont le personnel est déjà tout entier formé, s'ouvrira peu de jours après la rentrée de la Faculté de droit. Ses cours devront être suivis par les étudiants en droit auxquels les règlements universitaires prescrivent de se faire inscrire à deux cours de la Faculté des lettres ; ils le seront aussi par tous les jeunes gens, ecclésiastiques ou laïques, qui, soit en vue de se vouer eux-mêmes à l'enseignement, soit dans l'unique but d'élever le niveau de leurs connaissances littéraires, voudront se préparer à la licence ès-lettres.

L'organisation de la Faculté des sciences ne tardera pas à suivre celle de la Faculté des lettres, et tout fait espérer que, dès l'année prochaine, l'Institut catholique, recevant ainsi son complément légal, pourra s'appeler l'Université catholique de Toulouse, et jouir de toutes les prérogatives qui s'attachent à ce titre.

Ajoutons en dernier lieu, et ceci ne paraîtra pas le point le moins important pour les parents chrétiens auxquels s'adressent plus particulièrement les renseignements qui précèdent, que des moyens exceptionnels de préservation morale, tels que l'installation définitive d'un internat sous le même toit que l'Institut, des conférences entre étudiants, des exercices religieux, des retraites, une surveillance toute maternelle seront organisés en faveur de tous les élèves de la Faculté, de manière à remplacer, autant que possible, auprès d'eux la tutelle de la famille absente.

---

L'abondance des matières nous force à renvoyer au prochain numéro ce que nous avons à dire de l'Université de Lyon.

---

## PARIS CHRÉTIEN (1).

Malgré le peu de bien que je vous ai dit de Paris, ne me rangez point au nombre de ceux qui disent qu'il n'est plus bon qu'à brûler et pensent que l'ange exterminateur, une torche embrasée à la main, n'attend qu'un signal pour mettre le feu aux poudres.

Si Paris était tout entier dans le mouvement superficiel, extérieur, dans ces sentiments matériels que j'ai essayé de vous dépeindre, je pencherais assez vers cette solution, mais tout Paris n'est point là.

A côté, ou plutôt au-dessous de cette couche gangrenée, s'en forme une autre, saine, vive, toute chrétienne, qui se développe avec une extrême lenteur, mais dont le développement, loin de s'arrêter, grandit tous les jours et tend à assainir toute la masse.

Il en est de ce travail latent comme des substructions de l'église du Sacré-Cœur de Montmartre. Avant d'en arriver aux constructions apparentes, il a fallu fouiller profondément le sol et aller chercher bien avant dans les entrailles de la terre une base ferme sur laquelle pussent être posées des assises solides.

Que d'argent, que de matériaux cela n'a-t-il pas demandé ! On eût dit que tout cela s'engloutissait sans profit dans ces cavités profondes. Mais enfin les puits ont été comblés, les premières assises du monument ont vu le jour, elles se sont progressivement superposées, et aujourd'hui les énormes piliers qui doivent porter tout l'édifice sont arrivés à la hauteur des voûtes de la crypte. La construction de l'église est assurée, car ce n'est plus qu'une question de temps et d'argent. Le temps ne peut faire défaut. Quant à l'argent, depuis l'établissement du Christianisme cet auxiliaire nécessaire de tout établissement humain n'a jamais empêché l'érection d'un temple consacré au vrai Dieu.

Eh bien ! voilà l'image de la régénération catholique de la population de Paris. Les conférences de Saint-Vincent de Paul, depuis trente ans, et les Œuvres ouvrières, depuis dix ans,

(1) Extrait d'une correspondance adressée de Paris au *Citoyen*, l'excellent journal populaire de Marseille. Une première correspondance avait particulièrement parlé du Paris profane, mondain, corrompu, indifférent ou incrédule.

ont creusé dans les profondeurs qui paraissent les plus inaccessibles de la population parisienne des puits profonds qui ont été poussés jusqu'au roc. C'est là-dessus qu'on a bâti. Les puits sont aujourd'hui comblés; la reconstruction de la foi catholique commence à se dessiner dans ses grandes lignes, et on peut deviner dès maintenant les développements magnifiques qui l'attendent.

Ce travail de rénovation peut se suivre aisément dans trois foyers principaux : la chapelle des victimes de la Commune à la rue de Sèvres, le sanctuaire de Notre-Dame des Victoires, et la chapelle provisoire du Sacré-Cœur.

Devant les tombes des prêtres, des religieux martyrs, toujours couvertes de couronnes sans cesse renouvelées, une foule pieuse où tous les rangs et toutes les conditions se confondent, ne cesse de venir toujours plus nombreuse apporter ses prières.

A Notre-Dame des Victoires, tous les jours, depuis la première aube jusqu'à midi, l'église ne désemplit pas. Et les vastes murs seront bientôt trop étroits pour recevoir les innombrables *ex-voto* qui témoignent de l'abondance des faveurs célestes dont ce sanctuaire est le témoin.

A Montmartre, sur ce sommet si peu accessible, la chapelle provisoire est toujours trop exigüe pour l'affluence des pèlerins. Si je dis pèlerins, ce n'est pas seulement parce que gravir les pentes qui y conduisent, c'est toujours entreprendre un pèlerinage, mais c'est que journallement des pèlerinages y viennent des divers quartiers de la capitale, groupés par paroisses ou par confréries, et la croix rouge marque toutes les poitrines. Les communions réparatrices s'y succèdent nombreuses et ferventes, et d'ardentes prières qui ne peuvent manquer de toucher le divin Cœur, s'y élèvent à chaque heure du jour pour le salut de Paris et de la France.

Et ces pèlerinages ne sont pas les seuls que fasse la capitale. C'est surtout dans son sein que l'œuvre de Notre-Dame du Salut obtient ces grandes manifestations de la foi nationale qui, à certains moments, font essaimer, d'une extrémité de la France à l'autre, ces foules pieuses qui bourdonnant leurs incessantes prières, s'en vont à la Salette ou à Lourdes ou au tombeau de Saint-Martin, butiner les grâces les plus merveilleuses et les miracles les plus éclatants.

Combien d'actes de foi de ce genre les catholiques de Paris



n'accomplissent-ils pas sans bruit et sans que le fruit de ce grand exemple arrive jusqu'à nous ?

Ainsi, le jour de la fête de Saint-Denis, apôtre des Gaules, et, patron de Paris, près d'un millier de Parisiens se pressaient dans l'antique basilique qui fut le tombeau de nos rois, et le dimanche d'après, d'autres pèlerins, non moins nombreux, venaient dans le même lieu fêter l'octave du grand apôtre dans l'église paroissiale, portant à une population profondément travaillée par l'impiété le secours puissant de leurs prières et de leur exemple.

Que d'œuvres de salut que je ne puis ici même énumérer !

Si le jour de la vengeance divine venait à sonner pour nous elle épargnerait même Paris, parce que chaque quartier de la capitale pourrait présenter à Dieu plus de dix justes. Oui, à l'heure présente, Belleville même compte beaucoup plus de douze apôtres.

L'état de Paris n'est-il pas, après tout, celui de la France entière ? Je viens de la traverser du sud-est au nord-ouest, partout, au centre comme aux extrémités, j'ai trouvé les mêmes apparences de prédilection pour la république, de haine et de mépris pour la Religion et ses prêtres. Mais partout aussi, au-dessous de cette couche malsaine, j'ai trouvé des foyers brûlants de charité et de foi catholique, partout le même travail patient et efficace d'une société chrétienne en reconstruction.

A un moment donné, soyez-en sûr, au moment où tout semblera désespéré, à la stupéfaction de ceux qui s'arrêtent aux surfaces, cette enveloppe en putréfaction qui nous enveloppe tombera et on verra apparaître une France qui paraîtra une France nouvelle et ne sera cependant que la vieille France rajeunie et restaurée, la France de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis, la France des Croisades, la nation qui mène le monde.

---

## LES CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS.

Le samedi 16 novembre a eu lieu à Tours, sous la présidence de Mgr Colet, la réunion annuelle des cercles catholiques de cette ville. Après un excellent rapport de M. le marquis de Beaumont sur les développements de l'Œuvre, Mgr Mer-

millod a pris la parole et a prononcé un magnifique discours fréquemment interrompu par les applaudissements de l'assemblée. Nous en donnons l'analyse adressée à l'*Univers* par M. J. Messire, qui s'est efforcé de reproduire les paroles mêmes de l'orateur :

Abordant la question même de l'œuvre des cercles, l'orateur a passé en revue les objections principales qu'elle a suscitées. D'abord, il y en a qui se découragent par le seul fait des objections. Puérilité ! Dieu même n'est pas à l'abri des objections. Certains s'étonnent de la nouveauté de l'institution. Que diriez-vous d'un pays qui opposerait les arbalètes du moyen âge aux canons Krupp ? Laissez donc l'Église prendre des armes nouvelles pour sa lutte pacifique. D'autres nous disent : Vous enlevez l'ouvrier à sa famille ! Nullement : pour la plupart, hélas ! il n'y a plus de famille ! Les uns qui ont leur foyer dans la ville, les autres qui viennent de la campagne, fréquentent le théâtre et le cabaret.

Eh bien, le cercle peut être pour les premiers la courbe utile qui les ramène insensiblement au foyer, et offrir aux seconds un refuge devenu nécessaire. Nous faisons au contraire le sauvetage de la famille. J'entends encore dire : Vous enlevez l'ouvrier à l'Église. Mais il la désertait, ou il n'en sait plus le chemin. Allons ! ne craignez pas que la chapelle du cercle devienne le vestibule de l'église ! C'est une œuvre d'enthousiasme ! s'écrient quelques-uns. Assurément. Et que feraient le peintre, le musicien, le poète, sans enthousiasme ? Et la jeune fille de vingt ans qui échange ses parures contre la bure de la sœur de charité ? Dans le siècle du positivisme, crier à la peur de l'enthousiasme serait la même chose que de crier au feu pendant le déluge.

Qu'est-ce qu'un cercle catholique d'ouvriers ? Une œuvre d'apostolat, une œuvre d'apaisement social, une œuvre patriotique.

Un apostolat ! Le dix-neuvième siècle est l'inverse du dix-huitième : un peu de science avait éloigné les classes élevées de l'Église : un peu de science, avec de l'expérience et de la sincérité, les y a ramenées. Les classes inférieures suivent le mouvement : un peu de science, ou mieux, de la science frelatée, les éloigne de l'Église ; un peu de science correcte les y ramènera. Qu'on se figure le jeune ouvrier transplanté des champs à la ville, à vingt ans, au milieu d'entraînements de toute sorte,

assiégé matin et soir par la petite presse à un sou, qui tourne en dérision et calomnie tout ce qu'il a aimé et respecté jusqu'alors. N'a-t-il pas besoin de soutien, d'encouragement, d'une nouvelle vision de l'église du village? Le cercle lui rend tout cela, et une vieille femme reste à la campagne, qui ne se plaindra pas de ce qu'il le fréquente. Au contraire, elle bénit Dieu : le jeune ouvrier a gardé la foi de sa mère !

Où parle-t-on directement au peuple? A l'église, au cabaret, au club. Si l'ouvrier ne va pas à l'église, le prêtre ne peut se faire entendre de lui ; il ne saurait l'aller chercher ailleurs. Dès lors le laïque doit remplacer le prêtre et ouvrir un cercle qui, sans être un cabaret ou un club, soit un autre centre de vie populaire, mais de vie chrétienne. C'est là que l'ouvrier se relève et se revoit le frère des saints.

Un apaisement social ! — Il en est besoin. Une question s'impose depuis six mille ans : Pourquoi des pauvres ? Pourquoi des riches ? Aucun siècle n'y a donné, n'y donnera de solution. Le Christ a dit : « Vous aurez toujours des pauvres parmi vous. » C'est la conséquence du libre arbitre et de l'imperfection originelle de l'homme. L'Église peut adoucir certains effets de cette conséquence, le seul progrès matériel est impuissant à cela. L'ouvrier libre-penseur, à la vue des splendeurs du riche et des merveilles de l'Exposition, se dit : « Je suis une puissance électorale, une puissance intellectuelle, pourquoi ne serais-je pas une puissance jouissante ? »

Un mécanicien de chemin de fer, à qui j'avais rendu un service, me reconnaît un jour. Il me serre la main et me dit : « J'étais chrétien, je suis devenu libre-penseur. — Mais que pensez-vous ? — Que je travaille à la pluie, en face d'une fournaise qui me dévore la vie ; et je me demande pourquoi je ne suis pas aux premières, étendu sur des coussins. Je sais que je mourrai à quarante-cinq ans environ. Je gagne à peine de quoi élever ma famille. Peu s'en faut que je n'aie envie de lancer ma locomotive dans un fossé. — Eh bien ! quoi vous retient ? — Ce n'est pas le gendarme. — Quoi donc alors ? — Dieu qui me jugerait ! — Et vous êtes libre-penseur ! »

Alors, ajoute l'orateur, j'ai pensé aux écrivains, prédicateurs de la libre-pensée, dont quelques-uns peut-être étaient conduits par cet homme, qui n'osait pas tirer toutes les conséquences de leurs odieux principes.

Seule, l'idée religieuse peut réveiller la foi ; seule, elle est le remède ; seule, elle procure l'apaisement social.

Œuvre patriotique ! — Après la guerre de 70-71, des officiers, à la vue des malheurs de la Commune, sont allés d'eux-mêmes tendre la main au peuple égaré. Ce fut là l'origine des cercles. Dans les catacombes romaines, les chrétiens, riches ou pauvres, s'aimaient comme des frères ; les pauvres y apprirent à rester résignés pendant dix-huit siècles. Mais d'autres catacombes sont ouvertes, depuis cent ans, où le prolétaire apprend à s'insurger contre la société. Ouvrons des asiles où l'ouvrier puisse rapprendre la résignation et sentir que le riche est son frère. Là, il trouvera de la sympathie et des délassements honnêtes. Il ne s'y agit pas de politique. Quelques-uns qualifient de dirigeantes les classes élevées. Parmi les catholiques, il n'y a pas de classes dirigeantes. Je n'aime pas ce mot, qui manque de vérité. Nos classes élevées ont pour mission de donner l'exemple du bien. L'Église seule a la mission de diriger les âmes dans les voies chrétiennes.

Les cercles catholiques d'ouvriers sont donc une œuvre d'apostolat, une œuvre d'apaisement social, une œuvre patriotique.

La fondation de comités de dames patronesses complète cette œuvre. Jeanne d'Arc clamait à travers les flammes du bûcher : « Mon Dieu, ayez pitié de la France ! » L'histoire dit que son cœur fut trouvé intact parmi les cendres. De même, le cœur de la femme française est resté intact, et c'est par elle que la France revivra chrétienne.

Encouragés par de tels dévouements, ouvriers chrétiens, faites-vous apôtres ! Votre labour quotidien est dur ; mais la matière finit par céder à la main qui la façonne. Le labour du prêtre est plus dur, les âmes sont longtemps rebelles à sa voix. Depuis tant d'années, moi, je m'épuise en vain loin de la ville qui me force à l'exil ! Ouvriers, soyez apôtres, et répétez la parole de Jeanne d'Arc : Les hommes batailleront et Dieu donnera la victoire ! Ainsi se refera l'union patriotique et le triomphe de la France !

---

## LA QUESTION SOCIALE (1)

L'expression de « question sociale » est des plus vagues, et ce n'est que l'usage qui lui a donné sa signification. On est convenu de désigner par « question sociale » l'ensemble des questions qui se rapportent à la condition des populations ouvrières et à leurs relations avec les autres classes de la société.

Trois attitudes sont possibles vis-à-vis de la question sociale. On peut d'abord nier que cette question existe, ce qui revient à dire que la situation des classes ouvrières n'a rien d'anormal, que leurs souffrances tiennent à ces classes elles-mêmes, à la nature des choses et non à un vice dans l'organisation de la société. C'est l'attitude qu'ont prise en Allemagne les libéraux nationaux, en France les républicains modérés et les opportunistes. Le chef de ces derniers, M. Gambetta, a proclamé, dans une circonstance solennelle, qu'il n'y a pas de question sociale. Ceux qui nient la question sociale sont en général les mêmes qui cherchent à créer la question cléricale et qui prennent pour devise la parole du chef de l'opportunisme français : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi. »

Mais on a beau nier l'évidence, on ne peut pas plus supprimer la question sociale, qu'on ne peut supprimer la lumière du soleil. Qu'on crée une diversion, pendant quelque temps, avec la question cléricale, nous ne le savons que trop; cependant bientôt la question sociale réapparaît avec des symptômes plus graves, comme ces maladies mal soignées qui semblaient guéries, et qui n'étaient que dissimulées. Les tentatives de Hœdel et de Nobiling viennent de mettre subitement l'Allemagne en présence de cette situation. La guerre au cléricalisme est toujours une cause d'aggravation de la question sociale, et parce que la guerre aux convictions religieuses produit un malaise qui gêne le développement régulier de l'industrie et du commerce, et parce qu'en affaiblissant dans les masses le respect des vérités chrétiennes, on les pousse vers la recherche du plaisir et les jouissances du sensualisme, et qu'on amène ainsi le peuple ouvrier à sentir davantage l'infériorité de sa condition.

Quand on croit à une question sociale, il y a deux moyens de se comporter vis-à-vis d'elle.

On peut chercher à l'exploiter dans un but de parti ou dans

(1) Extrait de la *Liberté* de Fribourg.

nn but d'ambition. Alors on excite le mécontentement de ceux qui souffrent, on les pousse aux désordres et aux révolutions, on leur fait croire que le salut est dans le bouleversement des institutions et dans l'écrasement des autres classes de la société. Voilà ce que font les socialistes. Le socialisme a eu pour premiers promoteurs des déclassés de la bourgeoisie, qui étaient déçus par leurs vices ou leurs folies.

Aujourd'hui d'autres chefs ont surgi pour l'armée socialiste : ils appartiennent eux-mêmes à la classe ouvrière et n'en sont que plus dangereux parce qu'il connaissent mieux le terrain sur lequel ils opèrent. Ils ont appris aux ouvriers à se défier des « utopies des bourgeois » et des « blagues des avocats ; » mais eux-mêmes ne sont-ils pas des utopistes et des blagueurs ? Ce sont des ouvriers qui, ayant de l'imagination, quelque talent et une réelle facilité de parole, trouvent la scie ou le rabot au dessous de leur génie transcendant, et veulent réaliser les aspirations d'une ambition malsaine en se faisant faire la courte échelle par leurs camarades.

Ces deux modes d'exploitation des idées socialistes n'ont apporté naturellement aucune amélioration à la condition des classes ouvrières : d'amélioration on n'en a point cherché, et l'on aurait été bien fâché d'en réaliser, c'eût été renverser l'échelle qui doit servir à faire monter des ambitieux au pinacle.

Il y a enfin des hommes qui, voyant de près les misères des classes inférieures de la société, se sont dit qu'il faut travailler à les soulager. Ces hommes se gardent bien d'exciter l'irritation de ceux qui souffrent, parce qu'ils savent que les souffrances ne seraient que plus grandes et que la faim est mauvaise conseillère. Ils portent un baume à chaque douleur et un secours à chaque besoin. Ils sont membres des conférences de Saint-Vincent de Paul, et ils vont dans les mansardes répandre des paroles de paix et de consolation en même temps qu'une aumône. Ils créent et soutiennent des crèches, des asiles, des orphelinats, des ouvriers, des écoles, où l'enfant du pauvre trouve une bonne éducation et une solide instruction.

C'est ainsi qu'on peut réellement améliorer la condition de ceux qui souffrent. En ce moment, l'on s'aperçoit que le grand mal est dans l'isolement de l'ouvrier, dans la suppression des liens corporatifs qui furent si utiles aux ouvriers des siècles passés. Pendant que le socialisme tente d'organiser la corporation révolutionnaire ennemie de la société et du capital, on

travaille dans les congrès catholiques à l'organisation de la corporation libre et chrétienne, qui unisse dans un faisceau les patrons conscients de leurs devoirs envers leurs ouvriers, et les ouvriers instruits de la solidarité d'intérêts qui doit leur faire voir avec plaisir la prospérité de leur patron.

Une fois de plus, on s'aperçoit que la religion seule a le remède aux maux dont souffrent les sociétés.

---

## LES SOCIÉTÉS DE PATRONS (1)

Nous assistons à la ruine de la société. Chaque jour emporte quelque pierre de l'édifice, et le socialisme, tirant les dernières conséquences des erreurs modernes, achève la dissolution universelle.

Le socialisme repose sur trois négations : la négation de toute religion, l'athéisme ; la négation de tout gouvernement, l'anarchie ; la négation de toute propriété, le communisme ou la liquidation légale.

Et vraiment, si le peuple est souverain, pourquoi ne serait-il pas l'arbitre de la propriété ? C'est une conséquence que n'avaient pas découverte nos bourgeois révolutionnaires, mais qu'ils apprendront à leurs dépens.

En vain les libéraux effrayés essaient de lutter pour conserver une apparence d'ordre et défendre la propriété. Ils sont imbus des mêmes erreurs fondamentales, à savoir : la négation de l'autorité et de l'action de Dieu. Fatalement, la logique des passions sera plus forte que leur inconséquence intéressée.

L'Église catholique seule oppose avec efficacité les trois affirmations aux trois négations, et elle trouve dans le secours divin de son Fondateur les moyens de pénétrer les consciences et de dominer les passions.

Or, tout le mal nous est venu par les classes supérieures. L'autorité, en se séparant volontairement de Dieu, s'est avilie aux yeux du peuple. La richesse, en devenant païenne, a cessé d'être une fonction pour devenir une puissance égoïste.

Toute tentative de régénération devra donc avoir pour premier but de rendre aux classes supérieures la notion de leur responsabilité et la pratique du devoir chrétien. Et comme,

(1) Rapport lu par M. Harmel au Congrès de Chartres.

parmi les hommes qui ont de l'influence sur ceux qui les entourent, nul n'a de devoir plus étroit, de responsabilité plus grande que le patron, les sociétés de patrons seront un moyen puissant et nécessaire pour la restauration sociale. C'est l'œuvre la plus difficile, mais aussi la plus importante et la plus féconde.

Nous devons y consacrer nos efforts, et, afin de surmonter les obstacles, il sera utile d'étudier les conditions essentielles de l'organisation de ces sociétés et les meilleurs moyens d'y entretenir la vie.

### I. — Organisation.

Pour l'organisation d'une société de patrons, il est indispensable de poser le principe catholique dans toute son étendue et d'en assurer la féconde autorité.

Une association ne saurait s'élever au-dessus du but pour lequel elle a été fondée. Elle peut rester en deçà, elle n'ira pas au delà. D'un autre côté, la vérité diminuée entraîne un amoindrissement dans le devoir, et voilà pourquoi la vérité choque tant de natures molles et égoïstes : elle impose des devoirs dont on veut se débarrasser.

Or, notre but est de mettre en lumière des vérités méconnues pour en déduire des devoirs oubliés. Nous veillerons avec soin à ce que la société des patrons se propose tout d'abord le but le plus élevé, et pour cela, nous tiendrons à ce qu'elle soit ouvertement catholique dans ses règlements, dans sa direction et dans ses membres.

*Dans ses règlements.* — Les règlements les plus courts sont les meilleurs, dès qu'ils peuvent assurer le maintien de la société dans l'esprit qui doit présider à sa fondation, je veux dire l'application des principes catholiques à la régénération du monde du travail.

*Dans sa direction.* — Il est nécessaire de placer la direction entre des mains sûres. Dans l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, le président de la Société de patrons est nommé par le comité dont il doit être membre. L'influence d'un prêtre zélé, au courant des questions sociales, sera une précieuse garantie; en effet, une réunion d'hommes, plus habitués aux préoccupations matérielles qu'à l'étude des vérités surnaturelles, est facilement disposée à méconnaître l'action toute-puissante



de l'esprit sur la matière et à tomber dans la philanthropie.

*Dans ses membres.* — Enfin, il faut commencer avec de vrais catholiques et assurer un bon recrutement (1).

Mais comment secouer l'apathie et l'indifférence universelles? Les prétextes ne manquent pas: le soin des affaires et de la famille, la concurrence effrénée, et tant d'autres motifs dont on s'exagère la valeur.

Ne pourrait-on, à l'occasion des Pâques ou dans une autre circonstance favorable, organiser une suite de conférences sur les devoirs spéciaux des patrons? On y inviterait tous les chefs d'ateliers d'une même ville; une parole ardente, apostolique, remuerait les cœurs et rappellerait aux auditeurs que, s'ils oublient leurs devoirs, le souverain Juge ne les oubliera pas. Si le mauvais riche a été condamné, l'Évangile ne dit pas qu'il ait pratiqué l'usure ou commis quelque crime: il avait oublié les devoirs de paternité sociale et s'était enfermé dans son égoïsme.

Combien d'honnêtes gens sont mauvais riches sans s'en douter, et quel réveil prépare leur indifférence apathique!

Écoutez l'apôtre saint Paul:

« Et maintenant, riches, pleurez, poussant des hurlements à cause des malheurs qui viendront sur vous.

« Vous vous êtes thésaurisé la colère pour les derniers jours.

« Voilà que le salaire des ouvriers qui ont moissonné vos champs et dont vous les avez frustrés crie; et leur clameur monte jusqu'aux oreilles du Seigneur des armées.

« Vous avez fait bonne chère sur la terre, et vous avez engraisé vos cœurs dans une abondance de luxe pour le jour du sacrifice. »

Or, peuvent-ils penser qu'ils ont donné le salaire convenable, les patrons qui, n'ayant rien fait pour lutter contre les miasmes mortels des ateliers, ont ainsi perdu les âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ?

Il existe dans notre société une ignorance incommensurable, entretenue par une presse frivole et sensuelle, une absence totale du sentiment du devoir social, un manque absolu de lumière sur la marche des événements et sur les enseignements de l'Église. C'est la plaie de notre siècle. Souvent cette igno-

(1) Nous recommandons le règlement de la Société de patrons de Versailles.

rance est volontaire. On se croit dispensé des obligations dont on n'a pas voulu se rendre compte; on ferme les yeux à la lumière, on ne veut pas voir. Et puis cette lumière de la vérité fatigue nos yeux appesantis par l'habitude de l'indifférence et du bien-être.

Il faut bien l'avouer, ces devoirs ne sont plus enseignés. Peut-être les auditoires mélangés de nos paroisses rendent-ils cet enseignement difficile? Les intéressés objectent l'irritation des pauvres, le danger de tout dire. En tout cas, nous constatons le fait, et nous devons en provoquer le remède.

Des conférences spéciales faites chaque année feraient au moins entrevoir la vérité, plusieurs arriveraient à reconnaître qu'il y a quelque chose à faire, et que l'Église catholique possède les vrais remèdes aux maux dont nous souffrons. C'est assez pour les décider à se grouper, afin d'aller plus loin.

Ne pourrait-on, dans les villes, organiser un lieu de réunion où se rencontreraient les catholiques? Une bonne conversation est souvent plus fructueuse que la plus belle conférence. Les rapports personnels et affectueux sont les plus puissants moyens de déterminer à l'action.

On serait sûr de rencontrer là des hommes en union de cœur avec nous, parce qu'ils sont en union de foi. Chacun y serait chez soi. Au besoin, on y joindrait l'attrait des renseignements industriels et commerciaux, le repos après une journée de travail.

Quand un des nôtres passerait dans la ville, il se ferait un devoir d'aller saluer nos amis. On s'entreprendrait des progrès que font les Œuvres dans les différents pays, des meilleures méthodes, et ainsi on s'encouragerait les uns les autres.

Pourquoi tant de chrétiens se tiennent-ils à l'écart? Parce qu'ils n'ont encore rien fait. Si l'on pouvait les attirer et les décider à commencer, bientôt on augmenterait le nombre des dévouements.

Quand la société aura formé un groupe de patrons solidement chrétiens, elle pourra s'élargir et admettre à titre d'invités des hommes moins avancés, mais qui désirent étudier et s'instruire.

## II. — Vie de la société.

La vie de la société sera entretenue par la prière commune, par l'enseignement, par les études pratiques et théoriques et par l'action.

*Prière commune.* — Nous sommes les enfants des saints, et nous avons l'assurance de réussir dans les entreprises impossibles si Dieu les approuve et bénit nos efforts. Nous nous placerons sous le patronage de Notre-Dame de l'Usine, titre si touchant que la Sainte-Vierge a voulu prendre dans ces derniers temps, afin de nous donner comme un présage de victoire.

Née sous l'inspiration du successeur de saint Remi, cette nouvelle archiconfrérie a son siège dans la vieille église de l'apôtre des Gaules, dans l'endroit même où Clovis a été baptisé, où la France est devenue chrétienne.

Formons partout des confréries de Notre-Dame de l'Usine, invoquons-la : elle communiquera aux patrons la miséricorde de son cœur et l'intelligence de la paternité sociale.

*L'enseignement* spécialement utile aux maîtres d'ateliers doit porter sur la propriété, son origine et ses limites ; sur le travail, son but et ses lois ; sur la richesse, ses sources et son emploi ; sur la paternité sociale, son principe et ses conséquences. On y trouva les raisons indiscutables des devoirs imposés aux supérieurs par Dieu même.

Parmi ces devoirs si nombreux, prenons un seul exemple : s'agit-il de soutenir les Œuvres par des dons pécuniaires ? Si les patrons savent que Dieu reste toujours le maître des richesses qu'il a données, et que tout droit de propriété lui est soumis, ils considéreront comme un devoir de justice à son égard le don d'une partie de ce qu'ils ont reçu.

D'anciens fabricants nous ont raconté qu'autrefois les industriels et les commerçants avaient coutume de prélever volontairement sur leurs bénéfices de chaque année la part de Dieu. Ils donnaient dix pour cent aux pauvres ou aux bonnes œuvres. Ces hommes savaient que celui qui fait l'aumône rend à Dieu ce qui lui est dû. Dans ce temps de foi, les fortunes étaient plus stables ; serait-il téméraire de dire que, souvent, le souverain Maître se venge d'être frustré de ce qui lui revient, en retirant à une famille ce qu'il lui avait libéralement donné ?

On n'aurait pas de peine à démontrer combien l'accomplissement de ce devoir est le moyen le plus sûr de protéger ses intérêts.

Mais gardons-nous bien d'invoquer ce principe égoïste. Restons sur les hauteurs, l'horizon est moins borné et il est

plus facile d'éviter les écueils et d'arriver au but. Dans les bas-fonds de l'intérêt du libéralisme, on ne rencontre que la philanthropie, c'est-à-dire le dévouement sans Dieu, c'est-à-dire le champ sans eau, la plante sans soleil, la terre sans chaleur, en un mot, le désert. Il ne suffit pas de semer, il faut que la rosée du ciel descende et vienne féconder le germe déposé en terre.

Ainsi, donner ne suffit pas. Les institutions économiques les mieux combinées d'où Dieu est absent, ressemblent à de vieux monuments abandonnés. De loin, la vie paraît y habiter : mais quand on pénètre à l'intérieur, on ne trouve que poussière et débris.

C'est à Jésus qu'il appartient de créer la vie. C'est à ses disciples qu'il appartient de transformer la société ; leurs institutions sont fécondes, parce qu'elles sont engendrées par la bonne doctrine.

Or, il n'y a qu'une seule bonne doctrine, celle qui reconnaît la royauté de Jésus-Christ, et par conséquent de son Église, dans le domaine économique aussi bien que dans le domaine religieux.

« Jésus-Christ a reçu de son Père l'investiture visible du pouvoir royal sur toutes les nations de la terre. Nous ayant rachetés au prix de son sang, nous sommes à lui ; qu'il soit donc désormais notre Seigneur. Il l'est, en effet, et il s'intitule le Roi des Rois et le Seigneur. » (Apoc. XIX, 16) : « Les rois de la terre ne règnent légitimement que par lui, et non par la force ou en vertu d'un prétendu pacte social, dont la sanction ne serait que d'ici-bas. Les peuples ne s'appartiennent pas eux-mêmes, ils sont à lui. Sa loi ne se discute pas ; elle doit planer au-dessus de toutes les lois humaines, comme leur règle et leur maîtresse. » (Dom Guéranger, *Année liturgique*.)

Les patrons ont peu de temps pour étudier ; ayons donc la sagesse de leur donner uniquement cet enseignement, le seul complet, le seul fécond.

L'école qui n'accepte pas la vérité complète peut aider des chercheurs égarés, elle peut rendre des services réels à la bonne cause, en lui fournissant des armes spéciales et en détruisant les préjugés. Mais elle ne nous suffit pas. La vérité incomplète est d'autant plus dangereuse qu'elle réclame moins

d'efforts et de sacrifices, et que, plus elle est diminuée, plus les devoirs sont amoindris.

LÉON HARMEL.

*(La fin au prochain numéro).*

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

28 novembre

La semaine dernière, on était, à la Bourse, aux alternatives de hausse et de baisse; cette semaine, c'est le 5 0/0 qui accentue sa baisse, tandis que les fonds d'Etat éprouvent une légère hausse, preuve que les bruits de conversion sont défavorables au 5. Nos quatre fonds d'Etat, 3 0/0 ordinaire, 3 0/0 amortissable, 4 1/2 et 5 sont respectivement restés, hier, à 76,40, à 78,80, à 106,75, et à 112,20.

Sur le marché anglais, les affaires sont très-calmes; la Banque d'Angleterre a réduit son escompte à 5 au lieu de 6; la guerre de l'Afghanistan, sans inquiéter le monde financier, l'engage cependant à se tenir sur la réserve.

Les chemins de fer français sont l'objet d'une demande suivie; il y a hausse sur toutes les grandes lignes.

---

La situation agricole n'est pas bonne; les mauvais temps que nous venons de traverser et qui ne sont probablement pas finis, font craindre qu'une mauvaise récolte ne succède à la très-médiocre récolte de cette année.

Les appréciations peuvent varier sur l'ensemble de la situation générale, mais il est un fait constant, c'est que malgré la baisse qui s'est produite en France depuis trois mois, le blé y est encore à un prix supérieur à celui de tous les autres pays, d'où il résulte que nous sommes le point de mire des excédants en céréales du monde entier. Notre agriculture, déjà si malheureuse, trouve là une seconde cause de ruine qui s'ajoute aux effets désastreux d'une récolte insuffisante.

---

Est-ce une chose utile, dans une situation pareille, de s'occuper de la création d'une banque agricole? L'agriculture, si éprouvée, n'aurait-elle pas à souffrir de ces facilités d'emprunt qu'on veut lui offrir, et ne préparerait-on pas ainsi la ruine du paysan, qui se trouverait à la merci des hommes de finance?

Il y a plus de trente ans qu'un éminent philosophe catholique, M. Blanc Saint-Bonnet, a répondu à ces questions et a prophétisé le danger dont l'agriculture est menacée. Citons-le :

« Mettez l'argent à la portée du paysan, dans peu le sol deviendra la proie des banquiers, et la France aura le sort de l'Irlande.

« Toujours de la théorie sans jamais s'inquiéter des faits ! Savons-nous quel est celui qui emprunte ? C'est celui qui ne sait pas mettre sa consommation en rapport avec son produit.

« Jamais fortune rurale n'a commencé par l'emprunt, et par l'emprunt ont commencé la plupart des ruines. Il faut que l'argent ait été gagné pour qu'il soit bien employé. La force qui l'a mis de côté est seule capable de le fixer en capital, au lieu de le convertir en aisances, en consommations intempestives. On était plus pauvre en argent avant la Révolution : pourquoi empruntait-on moins ?

« Prêter de l'argent au paysan, c'est verser l'huile sur le feu. Il faudrait que l'homme faible qui veut emprunter employât mieux ses efforts, et il se place sous une charge nouvelle ! Pour venir en aide à trois ou quatre familles judicieuses, l'emprunt en ruine quarante.

« Traquez les usuriers, mais laissez des difficultés à l'emprunt. Là est une des grandes sauvegardes de la durée d'un Etat. Croyez-en la sagesse antique, croyez-en celle de Dieu, qui a prêté lui-même une si faible avance sur la terre !

« Faites venir les capitaux sur le sol, par le travail, par la vertu, par les récompenses, par les anoblissements, et non par l'emprunt. Celui qui apporte ses propres capitaux à la terre est un homme vertueux, un bienfaiteur de la France. Celui qui emprunte sur son champ, enlève un angle à sa muraille et frappe du marteau son pays...

« Créer des banques dans les campagnes, c'est mettre un rasoir entre les mains d'un enfant. Pour relever les cultivateurs, ne prenons pas le vrai moyen de les ruiner.

« Vous dites : Nous ne prêterons que pour couvrir le tiers de la propriété. Vous arriverez trop tard, c'est déjà fait. Auriez-vous des desseins de haute perfidie, comme de prêter pour la moitié des immeubles ? L'autre moitié se trouvant dès lors paralysée, dans vingt ans la France, territoire et population, appartiendrait à la compagnie des banques, comme le sol de la Turquie au Sultan. Vous direz alors au paysan que vous avez détruit le régime féodal !... Assistance publique, banque agricole, moyens nouveaux de relever les nations auxquelles on ôte Dieu et les mœurs !

« Pour ruiner un pays et le jeter dans le désordre, il suffit d'y venir avec de l'argent. Le désir n'étant pas de porter nos capitaux sur l'agriculture, mais de paraître entreprendre une amélioration nouvelle, élevons au moins nos lumières au niveau de nos intentions. Ce peuple est malade, nous le savons bien, ne hâtons pas encore sa fin. Il n'y a d'effets certains que ceux des mœurs. »

Rien de plus raisonnable et de plus juste que ces paroles ; malheureusement, ce n'est guère aux intérêts du paysan et du

pays que pensent les créateurs des soi-disant banques agricoles ; ils songent seulement à leur propre intérêt, et spéculent sur la misère et les besoins de l'agriculture.

A. F.

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

25. **La Fiancée de l'apprenti**, par Henri Baju ; in-12 de 144 pages ; Limoges, 1878, chez Barbou frères ; — prix : 1 fr. 50.

*La Fiancée de l'apprenti* est une nouvelle très-intéressante, toute empreinte du sentiment religieux et chrétien, telle qu'on pouvait l'attendre d'un auteur aussi catholique que M. Baju. Dès son apparition, elle a été recommandée par l'Association de Saint-François de Sales, et elle le mérite. Un bon livre de plus pour la propagande religieuse dans les classes populaires.

26. **Histoire de sainte Angèle Mérici** et de tout l'ordre des Ursulines depuis sa fondation jusqu'au Pontificat de S. S. Léon XIII, par M. l'abbé V. Postel ; 2 vol. in-8 de XL-538 et 588 pages, Paris, 1878, chez Pousielgue frères ; — prix : 15 frs.

L'ordre des Ursulines est un des ordres religieux de femmes qui ont rendu le plus de services à l'éducation des jeunes filles. Fondé par sainte Angèle Mérici vers le milieu de ce seizième siècle qui produisit tant de saints et tant d'œuvres de zèle et de vraie réforme, pendant que la fausse réforme protestante ne savait qu'accumuler des ruines, il s'étendit rapidement en Italie, dans les pays voisins et surtout en France, d'où il essaima d'abord au Canada, la nouvelle France, et à ce qui devait plus tard

devenir la république des Etats-Unis. Un moment abattu par la tempête de la fin du siècle dernier, il reprit une nouvelle vigueur dans le sang et dans les souffrances des généreuses Ursulines qui préférèrent le martyre ou l'exil à l'apostasie, et aujourd'hui, sans posséder, peut-être, autant de maisons qu'avant la grande Révolution, il est toujours répandu et continue de faire le plus grand bien en France, en Italie, en Hollande, en Angleterre, en Irlande, en Allemagne, en Autriche, en Grèce, en Espagne, en Portugal, au Canada, aux Etats-Unis, dans l'Amérique du Sud et dans l'extrême Orient, jusqu'à Batavia. Dans la France seule, on compte plus de cent soixante monastères d'Ursulines : — M. l'abbé Postel, après une Introduction dans laquelle il donne une vue d'ensemble sur son œuvre, consacre un livre, subdivisé en chapitres, aux sujets suivants : Histoire de sainte Angèle Mérici ; — Constitution des Ursulines ; — Histoire générale des Ursulines ; — les Ursulines en France depuis la Révolution. L'ordre qu'il a suivi, les subdivisions qu'il adopte, mettent une grande clarté dans son récit, dont quelques épisodes, comme la légende de sainte Ursule et de ses compagnes, l'histoire de la Bienheureuse Hosanna, celle des possédées de Loudun, etc., augmentent encore l'intérêt. Partout il s'attache à être exact et il est aussi complet qu'il pou-

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

vait l'être dans une histoire générale. Une table analytique et alphabétique des matières rend les recherches très-faciles, ainsi que les manchettes qui se trouvent en marge dans tout l'ouvrage avec l'indication des dates. Nous lui reprocherions peut-être un trop grand luxe de réflexions, qui retardent parfois le récit, mais ces réflexions sont si justes et si sages qu'on regretterait de ne pas les trouver dans ces deux beaux volumes. Deux chicanes encore pour terminer : nous n'aimons pas l'accent sur la dernière syllabe de *Gærrès*, qu'on écrit habituellement *Gærreres*, et nous croyons qu'on ne peut pas assurer aussi tranquillement qu'il le fait que saint Louis est né à Poissy. Nous savons que les dictionnaires, les histoires de France, les vies des saints, et, dans ces dernières années, M. Wallon, dans son *Histoire de saint Louis et de son temps*, le font sans hésiter, mais on sait que si saint Louis se plaisait à signer *Louis de Poissy*, c'est parce qu'il a été baptisé dans cette ville, et non parce qu'il y était né, tandis qu'il y a de fortes preuves pour établir qu'il est né à La Neuville-en-Hez, près de Clermont en Beauvaisis. Mais c'est vraiment là une pure chicane, puisque M. l'abbé Postel ne parle qu'incidemment de la naissance du saint roi. L'œuvre de l'histoire des Ursulines n'en est pas moins une œuvre qui mérite d'être recommandée à l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Eglise, de tous ceux qui aiment les récits pieux, et elle offre en même temps de puissants motifs d'encouragement et d'espérance pour les chrétiens de notre époque, à qui elle montre comment Dieu sait susciter dans son Eglise les saints qui doivent réparer ses pertes et et lui préparer de nouvelles victoires.

27. **Almanachs.** — *Almanach du bon catholique* pour 1879, in-16 de 180 pages; prix : 50 cent.; — *Almanach du cultivateur*, in-16 de 172 pages; prix : 50 cent.; — *Almanach du jardinier*, in-16 de 172 pages; prix : 50 cent.; — tous ornés de gravures, et publiés par E. Plon et Cie.

L'*Almanach du bon catholique* se distingue par un bon choix d'histoires variées, par le résumé de la vie et le récit de la mort de Pie IX, et par un calendrier très-complet; nous ferons remarquer à l'éditeur que, dans la liste des cardinaux français, il a omis les noms du cardinal Guibert, archevêque de Paris, et du cardinal de Falloux, qui réside à Rome comme le cardinal Pitra.

L'*Almanach du cultivateur*, outre le calendrier ordinaire, donne un calendrier agricole très-développé, dû à M. J. Heuzé, membre de la Société centrale d'agriculture, un Exposé très-clair du système métrique, et d'excellentes notions d'agriculture, de sylviculture, d'élevage du bétail, etc., avec des gravures qui ajoutent à la clarté du texte.

Conçu sur le même plan et dirigé, comme le précédent, par les rédacteurs de la maison rustique du XIX<sup>e</sup> siècle, l'*Almanach du jardinier* contient un Calendrier horticole très-développé, par M. B. Verlot, l'Exposé du système métrique, et s'occupe successivement des outils et appareils d'horticulture, de la culture potagère, de l'arboriculture forestière, de la floriculture, etc.

28. **Recueil de prières et d'œuvres pies** auxquelles les Souverains Pontifes ont attaché des indulgences; 13<sup>e</sup> édition romaine, corrigée et augmentée des concessions du Très-Saint Père Pie IX, par Mgr Louis Prinzivalli, traduit de l'italien



par L. Pallard, docteur en théologie, seule version française approuvée par la S. Congrégation des indulgences; 7<sup>e</sup> édition, in-18 de xxvi-604-48 pages; Paris, 1879, chez Lecoffre fils et C<sup>ie</sup>; — prix : 2 fr. 50.

Ce livre *officiel* ne contient que des prières liturgiques ou approuvées par la S. Congrégation des Rites, et des pratiques de dévotion ou œuvres pies recommandées par le Saint-Siège. Il renferme, comme l'original, un tableau pour gagner les indulgences chaque *année, mois, semaine, jour, moment de la journée*, et tout ce qui peut en faire un véritable Manuel de piété. Ce volume doit se trouver entre les mains de tous les fidèles. La 8<sup>e</sup> édition qui vient de paraître est recommandée d'une manière spéciale par le cardinal Caverot, archevêque de Lyon et par Mgr Mermillod, vicaire apostolique de Genève. Elle possède de plus que les éditions précédentes, les concessions jusqu'à ce jour, toutes palpitantes d'intérêt et d'actualité en harmonie avec les besoins et la situation actuelle de l'Église catholique.

**29. Recueil de tiers-ordres**, archiconfréries, confréries, scapulaires, congrégations, pieuses unions, œuvres, associations et sanctuaires auxquels sont attachées des indulgences et autres faveurs spirituelles, par L. Pallard, docteur en théologie, ouvrage revêtu d'un grand nombre d'approbations et d'un décret de la S. Congrégation des indulgences; 3<sup>e</sup> édition, in-18 de xxxiv-630-72 pages, Paris, 1878, chez Lecoffre fils et C<sup>ie</sup>; — prix : 2 fr. 50.

Cet ouvrage, unique dans son genre, est le *Pendant* et le *Complément* du *Recueil de Prières* dont nous venons d'annoncer la septième édition. Il renferme tous les *Tiers-Ordres*, tous les *Scapu-*

*lares*, la plupart des *Archiconfréries*, *Confréries*, etc., approuvées par le Saint-Siège, avec les formules d'érection, d'agrégation, de bénédiction, d'absolution... de chaque *Tiers-Ordre*.... Il donne l'origine, l'historique et les faveurs spirituelles *in-extenso* de chaque *Tiers-Ordre*, *Scapulaire*, etc., approuvés par les supérieurs respectifs et le tout par la S.-C. des Indulgences. Cette troisième édition qui vient de paraître est recommandée d'une manière toute spéciale par le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, et par Mgr Mermillod, vicaire apostolique de Genève. Elle contient de plus que les précédentes un *Appendice* très-considérable donnant les formules et éclaircissant la plupart des obscurités et des doutes concernant cette matière.

**30. Un signe des temps** ou les Quatre-vingts miracles de Lourdes, par Mgr Gaume, protonotaire apostolique; in-12 de 108 pages, Paris, 1878, chez Gaume et C<sup>ie</sup>.

Au dernier pèlerinage national à Lourdes, on a compté, dans l'espace de trois jours, les 21, 22 et 23 août 1878, jusqu'à quatre-vingts guérisons qu'il appartient à l'Église seule de qualifier, mais que les témoins regardent comme miraculeuses. Il est d'ailleurs certain que les miracles deviennent fréquents de nos jours, et rappellent par leur nombre les temps de Moïse, des Apôtres et de saint Vincent Ferrier. Mgr Gaume, dans son opuscule, se demande quelle est la signification de ces miracles et ce qu'ils peuvent présager pour notre époque, et il y voit l'approche d'une grande persécution, pour laquelle Dieu prépare les fidèles enfants de l'Église en ranimant leur foi et en retirant leur courage. Selon lui, l'époque de saint Vincent Ferrier vit le commencement de la grande apostasie qui est le commencement des derniers temps; la nôtre

voit le développement de cette apostasie, qui chasse Dieu et son Christ de toutes les institutions humaines et dont la consommation précèdera immédiatement le jugement dernier. La lecture de son livre effraye à la fois et fortifie contre les épreuves qui sont imminentes; il en ressort clairement que la persécution approche et qu'elle est déjà commencée. Sera-ce la dernière? N'y aura-t-il pas encore ce glorieux triomphe pour l'Eglise sur la terre, une glorieuse époque de paix et de restauration religieuse? Nous aimons à le penser, mais nous devons dire que Mgr Gaume ne nous paraît pas être du même sentiment. Quoi qu'il en soit, on fera bien de méditer ce nouvel écrit sorti de la plume infatigable du zélé prélat.

—

31. **Esquisses et Croquis parisiens**, petite chronique du temps présent, par Bernadille; 2<sup>me</sup> série, (1876-1878), in-12 de 302 pages, Paris, 1879, chez E. Plon et C<sup>ie</sup>; — prix: 3 fr. 50.

Le spirituel écrivain qui signe du nom de Bernadille les vives et piquantes causeries qu'il donne au *Français*, vient de publier une nouvelle série, qui s'étend jusqu'à l'année 1878. C'est bien le tableau de la vie parisienne dans ces dernières années, avec ses vices, ses légèretés, ses travers, le tout dépeint plutôt par le côté qui prête à rire que par celui qui assombrirait la pensée et porterait à désespérer de l'avenir. Mais, tout en riant et en causant, Bernadille sait blâmer ce qui est blâmable, louer ce qui mérite l'éloge, défendre la morale et la vérité, fustiger la mauvaise littérature, maintenir les bonnes traditions et toujours respecter la religion. C'est un causeur de bonne compagnie, qu'on a plaisir à entendre et qui ne fait jamais rougir. Les causeries de Bernadille, tout en ne s'occupant que d'actualités qui passent, conserveront longtemps leur intérêt, parce qu'elles peignent exactement une société qui ne se pique guère de constance dans ses goûts et dans ses habitudes.

---

## DERNIÈRES NOUVELLES

Les Roumains sont définitivement entrés en possession de la Dobroutcha. L'accord paraît complet entre le prince Charles et le Czar.

— Les Anglais continuent de s'avancer dans l'Afghanistan; ce sont les princes indiens leurs vassaux qui sont chargés de protéger leurs dernières pendant qu'ils se rapprochent de Caboul.

---

Le gérant : P. CHANTREL.

# ANNALES CATHOLIQUES



## CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La guerre de l'Afghanistan. — Situation critique de l'Europe. — Situation de la France. — Séances du Sénat. — Le budget des dépenses à la Chambre des députés : M. Proust et M. Bardoux ; M. de la Bassetière et les aumôniers de marine ; déclaration de M. de Soland. — Discussion du budget des recettes. — Fin de la discussion du budget à la Chambre.

5 décembre 1878.

L'expédition des Anglais dans l'Afghanistan ne paraît pas devoir être aussi facile qu'on a pu le croire en apprenant les premiers succès. Les nouvelles deviennent rares de ce côté, ce qui n'annonce pas qu'elles soient favorables à l'Angleterre, car le gouvernement de l'Inde ne manquerait pas de télégraphier à Londres les victoires et les progrès des troupes anglaises, s'il y avait des progrès et des victoires. Le bruit a couru que les troupes engagées dans la passe de Khaïber se trouvaient coupées, le bruit a été démenti, mais il résulte de toutes les rumeurs qu'il y a quelque chose de fâcheux, quoique la position des Anglais soit loin d'être aussi mauvaise qu'on l'a dit. On sera probablement quelque temps avant de savoir quelque chose de positif à ce sujet.

La Russie continue ses protestations de neutralité, mais on n'y croit guère. On croit plutôt que cette puissance, qui a toujours montré plus d'ambition que de sincérité, se prépare pour le printemps prochain. C'est du reste ce qui résulte d'une correspondance que le gouvernement anglais vient de publier dans son *Blue-Book* (Livre-Bleu). Cette publication semble prouver que les premiers torts, dans la question afghane, sont venus de la Russie. C'est une réponse indirecte et anticipée faite par lord Beaconsfield à M. Gladstone, qui a obtenu que le Parlement fût convoqué pour le 5 décembre, mais qui ne gagnera sans doute rien à cette convocation anticipée.

Les affaires ne sont pas plus claires en Europe que dans l'Orient. Tous les gouvernements sont sous le coup de la peur. Les nihilistes troublent la Russie; les socialistes, traqués en Allemagne, se répandent en Belgique, en France, en Suisse et en Espagne; l'Italie voit éclater des tumultes dans ses villes les plus importantes, et le roi Humbert n'ose se montrer en public sans les plus grandes précautions. Dans ces circonstances, on dit que M. de Bismark songe à provoquer un congrès de souverains pour aviser au moyen de combattre avec efficacité une révolution universelle qui menace tous les trônes et toutes les sociétés. Le complot internationaliste devait éclater le 21 janvier prochain, en souvenir de l'assassinat de Louis XVI: les impatiences des plus fanatiques l'ont dévoilé. C'est encore l'occasion offerte aux souverains d'appliquer au mal le seul remède qui puisse le guérir, c'est-à-dire la religion et ce retour à la soumission à la volonté de Dieu, qu'ils ont remplacée par la leur.

Jusqu'ici, les peuples ne sont pas encore assez corrompus pour n'avoir plus horreur de l'assassinat et du régicide; mais il est temps qu'on avise, car la corruption fait de rapides progrès; encore quelques années, et il serait trop tard. Les rois et les chefs des peuples ont une terrible part de responsabilité dans la *déchristianisation* des masses populaires: prendre des mesures sévères, rigoureuses, c'est bien pour un jour, mais si l'on veut sauver l'avenir, il faut prêcher d'exemple, revenir au christianisme et reconnaître hautement devant les peuples la suprême autorité de Dieu.

La France, qui pourrait se replacer bien vite à la tête des nations chrétiennes, si elle comprenait cette situation et l'influence morale que lui donnerait la protection ouverte et hautement avouée de l'Église, de la religion, de la justice et de la vérité, ne comprend plus, malheureusement, ni sa mission, ni son plus pressant intérêt. Parmi ceux qui la gouvernent, les uns n'écoutent que leur ambition, les autres ne se sentent plus que la force, — qui s'affaiblit chaque jour, — de retarder pour quelques semaines les catastrophes qui menacent, et n'ont plus d'autre préoccupation que de se préserver eux-mêmes, au lieu de lutter, comme c'est leur devoir, pour sauver le pays et la société.

C'est le triste spectacle que nous donnent les séances des

Chambres françaises : compétitions d'intérêts personnels, proscription du faible par le fort, oubli complet du pays.

Suivons encore ces discussions.

Le Sénat n'a eu que deux séances depuis notre dernier compte-rendu, l'une le jeudi 28 novembre, l'autre le lundi 2 décembre.

A la séance du jeudi, qui s'est ouverte à trois heures, le Sénat a adopté la proposition suivante, déjà votée par la Chambre des députés, et présenté par MM. Bozérian et Mazeau : « Sont « supprimés, pendant la période électorale, dans toutes les « élections, pour les bulletins de vote, pour les circulaires et « professions de foi signées des candidats, et pour les placards « et manifestes électoraux signés d'un ou de plusieurs électeurs, « la déclaration et le dépôt prescrits aux imprimeurs par l'arti- « cle 14 de la loi du 21 octobre 1814, et par l'article 7 de la loi « du 27 juillet 1849. »

Après cet effort, le Sénat a trouvé qu'il avait assez travaillé et la séance a été levée à trois heures vingt-cinq minutes.

La séance de lundi a duré un peu plus longtemps, de trois heures vingt minutes à quatre heures cinq minutes, *trois quarts d'heure !* nous plaignons nos sénateurs, qui sont vraiment surchargés de besogne. Dans cette séance, M. le président, duc d'Audiffret-Pasquier, a annoncé la mort de M. le sénateur André (de la Charente), et l'on a commencé la discussion d'un projet de loi sur les chemins de fer d'intérêt local ; 21 chapitres sont votés haut la main. C'est aujourd'hui même que le Sénat va siéger de nouveau pour s'occuper du budget.

La Chambre des députés a un peu plus travaillé.

*Jeudi 28 novembre.* — On continue la discussion du budget des dépenses.

Le budget de l'Imprimerie nationale est voté.

Le budget des Beaux-Arts est également voté sans modification, mais non sans une passe d'armes assez vive entre le rapporteur, M. Antonin Proust, et M. Bardoux, le ministre. Le ministre l'emporte, et une augmentation demandée par la commission est rejetée; mais ce qui est clair, c'est que M. Proust aspire à prendre la place de M. Bardoux, et c'est que M. Bardoux est fortement menacé dans sa position : les affamés commencent à déclarer ouvertement la guerre aux repus.

On passe au budget du ministère de l'intérieur, dont le 1<sup>er</sup> chapitre est voté.

*Vendredi 29 novembre.* — Suite de la discussion du budget de l'intérieur.

Le budget du gouvernement général civil de l'Algérie voit sa discussion renvoyée au lendemain.

Examen du budget de la marine.

Une intéressante discussion s'est élevée sur le chapitre 13 du budget de l'intérieur (entretien des détenus). M. Martin Nadaud, qui est un philanthrope, s'est plaint que les détenus ne soient pas aussi heureux qu'ils le mériteraient, et M. Lepère, sous-secrétaire d'État de l'intérieur, a déclaré qu'il partageait ces sentiments philanthropiques. Des deux côtés, à part cette originalité, on a dit de bonnes choses, surtout à propos des jeunes détenus; mais que faire? En effet, il y a d'excellents règlements, mais ils ne sont pas appliqués. Ce qu'on aurait pu dire, c'est qu'il faudrait des religieux et des religieuses, le zèle des âmes, la charité et non la philanthropie pour faire du bien, comme cela est démontré par les heureux résultats obtenus dans les établissements fondés par la charité chrétienne; mais cela brûle, le cléricanisme est l'ennemi.

Le budget de la marine a amené à la tribune M. l'amiral Pothuau, M. Lamy, le rapporteur, l'inévitable M. Farcy, qui se croit un homme de mer depuis ses exploits sur la fameuse canonnière du siège de Paris, et M. l'amiral Touchard; il s'agissait de détails techniques et autres qui n'intéressent guère que les hommes du métier. Nous passons.

*Samedi 30 novembre.* — On reprend le budget de la marine, qui ramène M. Farcy à la tribune. On vote, on vote, et l'on arrive au chap. 4, sur lequel M. de la Bassetière et plusieurs de ses collègues proposent un amendement ainsi conçu :

« Ajouter une somme de 12,000 francs pour ramener au nombre indispensable au service le personnel des aumôniers à la mer. »

**M. de La Bassetière.** — Messieurs, je comprends votre légitime impatience de terminer le budget de la marine; aussi, je ne demande que trois minutes d'attention pour une très-courte discussion.

Les honorables collègues qui ont signé l'amendement que je viens soutenir, et moi, nous n'avons point l'intention de discuter en ce moment les modifications apportées au service de l'aumônerie de la marine, tel qu'il avait été établi par l'Assemblée nationale; nous ne voulons pas même les rappeler. Nous nous plaçons sur le terrain accepté par la commission du budget qui, il y a deux ans, présida à

la nouvelle organisation, accepté par celle de l'année dernière, et que ne désavouera pas, j'en suis convaincu, la commission de cette année; et nous venons sur ce terrain rechercher simplement avec vous s'il n'y a pas dans la réalisation du programme que vous avez formulé une lacune inconsciente, s'il n'y a pas une erreur matérielle et involontaire que nous vous demandons honnêtement, consciencieusement, de vouloir bien avec nous réparer. (Très-bien ! très-bien ! à droite).

Messieurs, dans quelles conditions... (Bruit.) Messieurs, je ne serai pas long; je réclame un peu de silence. (Parlez ! parlez !)

Dans quelles conditions s'est placée la commission du budget à l'époque de l'organisation nouvelle? sur quel terrain s'est-elle placée? de quels principes s'est-elle inspirée? Je crois, messieurs, ne pouvoir mieux faire à cet égard que de vous citer les paroles de celui qui, depuis trois ans, a l'honneur de présider cette commission; nul, évidemment, ne pourrait mieux traduire sa pensée.

Voici ce que disait, dans la séance du 28 mars 1878, M. le président de la commission du budget :

« Nous avons voulu assurer aux navires, comme au reste des citoyens sous les drapeaux, dans des conditions spéciales, les satisfactions que comporte la liberté de conscience pour tout le monde; et la preuve, messieurs, c'est que vous avez très-largement doté le service des aumôniers de la flotte dans les conditions où il est véritablement nécessaire, comme à bord de tout bâtiment, par exemple, qui centralise un service, bâtiment amiral, bâtiment portant pavillon amiral, bâtiment portant le pavillon d'un commandant chargé d'une fonction spéciale comme stationnaire, école, hôpital, etc. »

Je ne sais si, l'année dernière, eu égard aux prévisions, le crédit voté par l'aumônerie de la marine pouvait paraître suffisant, mais je puis vous dire que, en réalité, il ne l'a pas été et qu'il ne le serait pas davantage cette année.

Dans les conditions si nettement délimitées par le président de la commission du budget, dans ces conditions où il a reconnu et où vous avez tous reconnu avec lui qu'il y a nécessité d'avoir recours au service de l'aumônerie maritime, on compte 22 postes à la mer, et la commission de cette année n'a pourvu qu'à 16, différence 6. Nous nous bornons à en demander 4, dans une pensée d'économie qui est la vôtre, et dans une pensée d'accommodement qui est la nôtre en ce moment. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Parmi les lacunes douloureuses qui résulteraient de réductions trop considérables, il est de mon devoir de vous signaler, dès cette année, l'absence d'un aumônier sur le navire le *Souverain*, navire-école de nos canonniers, navire qui compte 900 hommes d'équipage et 40 officiers, et sur les deux corvettes-écoles de nos gabiers-timoniers; sur tous ces navires, il y a un personnel considérable qui

navigue et qui doit naviguer par les mauvaises mers ; c'est nécessaire pour l'éducation du matelot, mais le service est pénible et les accidents y sont nombreux.

Chose plus douloureuse encore, il y a un transport-hôpital, le *Finistère* ; il est chargé de rapatrier nos malades des Antilles, de la Guyane et du Sénégal, du Sénégal, vous entendez, où nous avons compté cette année tant de victimes ; mais où nous avons constaté en même temps, je suis heureux de cette occasion de le dire devant le pays, l'héroïsme de tous les représentants de la France, de nos soldats, de nos marins, de nos médecins et de nos sœurs de charité. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements à droite.)

Eh bien ! ce navire est parti, le 1<sup>er</sup> octobre, pour sa mission hospitalière, sans avoir à bord d'aumônier.

Enfin, messieurs, à la même époque, quittait la France pour un an au moins, si je ne me trompe...

*Un membre à droite.* — Pour deux ans.

**M. de la Bassetière.** — ... un autre vaisseau, la *Flore*, frégate-école de nos jeunes officiers de marine aspirants. Eh bien ! ce navire qui se trouve, plus que tout autre, ce semble, dans les conditions indiquées par la commission du budget, un vaisseau-école, qui emporte l'élite et l'espoir de la marine française, qui les emporte dans toutes les mers et sous tous les climats, parmi lesquels vous savez s'il en est de meurtriers, est comme les autres privé d'aumôniers.

Ainsi, voilà de jeunes hommes que vous devez accoutumer à ce rude métier de la mer, de jeunes hommes qui doivent s'habituer à envisager sans cesse avec ce calme, ce sang-froid, cette énergie qui caractérise le marin français, la tempête et la mort, et vous les privez de ces hautes consolations morales qui élèvent le mieux l'homme au-dessus de lui-même et le rendent fort au moment du péril. (Nouvelle approbation et applaudissements à droite.)

**M. de la Billais.** — Très-bien ! très-bien !

*Un membre à gauche.* — Quel rapport cela a-t-il avec le budget ?

**M. de la Bassetière.** — A cette nouvelle, les familles, peut-être les vôtres, messieurs, se sont émues, je dirai le pays s'est ému lui-même et nous ne sommes ici que l'écho de ses légitimes plaintes.

Voilà, messieurs, ce que je voulais vous faire connaître et ce que doit connaître le pays. Mais je resterai, en terminant, comme je l'ai fait en commençant, sur le terrain où j'ai voulu me placer. Je veux croire et je crois que la commission ne cherche pas à sortir du terrain où elle s'est elle-même posée.

Mais je crois aussi qu'il y a entre elle et nous une erreur de fait. Je viens la lui dénoncer et lui demander simplement de vouloir bien honnêtement, consciencieusement avec nous le reconnaître et aviser.

Je suis certain que la commission, quand elle aura reconnu qu'avec



16 postes à la mer, il est impossible de répondre aux exigences de ce service religieux, dans les conditions acceptées par elle l'année dernière, je suis persuadé, dis-je, que, de concert avec l'honorable ministre qui est sur ces bancs, qui m'écoute et à qui je fais un loyal appel, en qui d'ailleurs j'ai toute confiance, je suis persuadé que la commission viendra elle-même dans les limites qu'elle estimera comme nous nécessaires, apporter le supplément de crédit que je demande et réparer l'erreur que je viens de signaler. (Approbation à droite.)

C'est dans ces conditions que je demande non pas l'acceptation immédiate de cet amendement, mais simplement le renvoi à la commission, afin qu'elle étudie, qu'elle délibère, et qu'elle nous apporte ensuite la solution aux questions patriotiques douloureuses que nous lui avons posées.

La Chambre ne peut nous refuser ce que nous lui demandons en ce moment, nous le demandons au nom des familles... (Interruptions sur quelques bancs à gauche), et j'aime à croire, messieurs, que les vôtres ne seraient pas les dernières à élever la voix. (Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs à gauche.) Nous le faisons au nom de la liberté de conscience, au nom des principes que vous avez reconnus publiquement vous-mêmes l'année dernière, et à l'égard desquels vous ne voudrez certainement pas vous déjuger cette année. (Très-bien! et applaudissements à droite.)

M. le rapporteur Lamy, qui est, nous dit-on, un catholique, mais qui est chargé de défendre les chiffres de la Commission, dit que, pour son compte personnel, il désirerait qu'on pût augmenter le nombre des aumôniers, mais que c'est *actuellement* impossible. M. de la Bassetière insiste, mais malgré l'avis (d'autrefois) de M. Gambetta, malgré la bonne volonté théorique de M. Lamy, son amendement échoue.

Une Chambre qui venait de voter plusieurs millions pour les théâtres et qui avait refusé 200,000 francs pour les vieux desservants de nos paroisses, pouvait-elle, sans s'exposer à ruiner le pays, voter une augmentation de 12,000 francs (douze mille) pour donner quelques aumôniers de plus aux marins français exposés à mourir en mer : des millions pour les oisifs, rien pour ceux qui servent leur pays, à la bonne heure ! voilà qui est républicain.

On revient à l'Algérie, dont le budget est voté, et l'on arrive au vote sur l'ensemble du budget général des dépenses.

Avant le vote, M. de Soland, député de Maine-et-Loire, a fait la déclaration suivante, qui a amené M. Gambetta à donner des explications dont nos lecteurs apprécieront facilement la valeur :

**M. de Soland.** — Messieurs, avant le vote sur l'ensemble du budget, je viens présenter à la Chambre, en mon nom personnel et au nom de mes amis, une explication que nous croyons nécessaire. (Parlez! parlez!)

Nous voterons le budget de 1879 parce que, avant tout et malgré tout, nous voulons assurer les services publics; mais en émettant ce vote, nous avons le droit de faire des réserves et de revendiquer, pour l'avenir au moins, le droit parlementaire de la minorité, qui a été méconnu dans la préparation de ce budget. (Exclamations et rumeurs à gauche et au centre.)

*A droite.* — Très-bien! très-bien!

**M. de Soland.** — La minorité de la Chambre a été exclue absolument de la commission du budget, et cela malgré des promesses antérieures et des réclamations que j'ai portées en temps utile à cette tribune.

Vous avez préparé le budget sans contradicteurs: c'est là un déni de justice et de contrôle parlementaire. (Exclamations à gauche.)

De plus, par suite de circonstances que je n'ai pas à apprécier, et que je me borne à constater, les rapports ont été déposés un, deux ou trois jours avant la discussion; il en résulte que, avec des délais aussi illusoire, il était impossible à ceux qui n'étaient pas initiés aux travaux — j'allais dire aux mystères de la commission du budget — de faire les recherches, les vérifications nécessaires pour discuter les crédits proposés, d'une façon complète, sérieuse et digne d'une grande Assemblée. (Rumeurs à gauche et au centre.)

Dans ces conditions, nous ne pouvons que décliner toute espèce de responsabilité à l'égard d'un budget de trois milliards préparé en dehors de nous, rapporté à la dernière heure, et que nous votons uniquement pour les raisons que j'ai dites et sous les réserves expresses que j'ai formulées. (Applaudissements à droite.)

**M. Gambetta.** — Je n'ai qu'un mot à dire, au moins en ce qui touche la commission du budget actuelle.

La commission du budget ne se nomme pas elle-même; elle n'est pas nommée au scrutin de liste; par conséquent il ne peut y avoir sur sa composition aucune espèce de plan ni de concert antérieur. Ce sont les bureaux qui choisissent leurs délégués. (Exclamations à droite.)

Eh! messieurs, dans les bureaux, il arrive ce qu'il arrive toujours... (Interruptions à droite.)

Je le répète, la commission du budget est nommée dans les bureaux; dans chaque bureau, tout le monde concourt à la nomination de cette commission; il n'y a pas de distinction entre la minorité et la majorité autre que celle-ci: il y a le jugement que porte chaque bureau sur les mandataires et les délégués qui représentent le mieux l'opinion du bureau. Personne ne saurait donc être

responsable de ce que l'honorable préopinant appelle une injustice parlementaire, parce qu'il n'y a personne sur qui on puisse en faire retomber la responsabilité.

Si on nommait, comme cela se pratiquait dans l'Assemblée nationale, — du moins comme cela s'y est pratiqué deux fois, — si on nommait la commission du budget au scrutin de liste, ah ! oui, vous pourriez dire que la Chambre est exclusive ; mais, tant qu'on la nommera par bureaux, personne ne peut vous promettre que les choses changeront. — (Approbation à gauche et au centre. — Exclamations à droite.)

**M. de la Bassetière.** — Jamais, dans l'Assemblée nationale, on n'a méconnu une seule fois les droits de la minorité.

**M. de Soland.** — La réponse de l'honorable M. Gambetta ne change rien aux observations que j'ai présentées. Je me contente de dire que, en fait, le droit de contrôle de la minorité a été supprimé... (Réclamations à gauche et au centre), entravé, si vous le voulez. Il nous reste seulement un droit purement théorique, nous trouvons que ce n'est pas assez : nous l'avons dit. (Vive approbation à droite. — Exclamations diverses à gauche.)

On va au scrutin, et le budget des dépenses est voté à l'unanimité de 458 votants.

Nous connaissons donc la carte à payer ; elle n'est pas loin de 4 milliards.

Comment la payer ? Cela se voit dans le budget des recettes, que la Chambre a voté en deux tours de main, ainsi que nous l'allons voir.

*Lundi 2 décembre.* — Admission de M. Bénazét comme député de l'arrondissement du Blanc (Indre-et-Loire).

On commence la discussion du budget des recettes, et l'on s'occupe de grever d'un côté pour pouvoir dégrever de l'autre ; les chèques sont menacés d'un impôt, la chicorée est dégrevée.

*Mardi 3 décembre.* — M. le baron Jérôme David, élu député de l'arrondissement de Bazas (Gironde), voit son élection validée ; il semble que la Chambre ait honte de ses invalidations passées. C'est aujourd'hui, jeudi, 5, que vient le rapport sur l'élection de M. Decazes ; nous verrons si ce bon mouvement persiste.

On reprend la discussion du budget des recettes et le tout se termine par un vote d'ensemble, qui se fait à l'unanimité de 417 votants.

Au Sénat, maintenant, d'examiner ces budgets ; mais le temps est si court, et les sénateurs qui sont sujets au renouvellement

sont si pressés de retourner dans leurs départements pour soigner leur réélection, que cet examen ne sera pas long, et qu'après quelques protestations verbales, tout sera rapidement voté.

Pauvre France, voilà comme l'on fait tes affaires!

J. CHANTREL.

## LE BUDGET DES CULTES

La discussion du budget des cultes n'a pas, cette année, présenté le même intérêt que l'année dernière. La majorité gambettiste a pu montrer sa mauvaise volonté, mais, comme il s'agit de ne pas trop effaroucher les électeurs sénatoriaux, on est convenu de laisser les choses à peu près en l'état jusqu'au 5 janvier 1879 : après cela, selon le résultat des élections sénatoriales, on verra s'il faut s'arrêter encore ou commencer les soi-disant réformes qui doivent frapper sur le clergé. C'est ce que M. de la Bassetière a bien fait comprendre, et à la mollesse avec laquelle M. Bardoux a soutenu un crédit demandé par le gouvernement, on a pu voir que ce n'est pas le ministère actuel qui défendrait le budget des cultes ; or, si ce n'est plus le même ministère qui existe lors de la discussion du budget de 1880, ce sera un ministère plus radical. Tël est l'avenir qui se présente, si les élections du 5 janvier forment au Sénat une majorité semblable à celle de la Chambre des députés.

Nous extrayons du compte-rendu *in extenso* les points les plus importants de la discussion du budget des cultes dans la séance du samedi 23 novembre :

**M. de La Bassetière.** — Messieurs, à l'occasion de la discussion générale du budget des cultes, cette année, j'ai à vous faire, au nom de mes amis et au mien, une très-courte, mais nécessaire observation.

Tout en maintenant les réserves que nous avons déjà eu l'occasion de faire sur l'insuffisance de certains crédits, de certaines dotations, notamment en ce qui regarde les pauvres et vénérables desservants des campagnes et les bourses des séminaires, mes amis et moi nous voterons le budget de cette année sans en discuter l'ensemble ni les détails.

Pour agir ainsi, nous avons deux raisons.

La première, c'est que le budget de cette année est exactement, ou à peu de chose près, le budget de l'année dernière, et ce dernier, messieurs, nous estimons que nous l'avons déjà sérieusement et suffisamment discuté. Nous ne pourrions donc que nous répéter. (Assentiment à droite.)

La seconde raison, et la principale, c'est que le budget de 1879, comme le budget de 1878 qu'il reproduit, n'est pas en réalité, pour vous, un budget normal, un budget définitif; ce n'est pas un budget sur lequel nous puissions sérieusement raisonner pour asseoir l'espérance d'une transaction utile, suivie bientôt d'une paix solide et durable.

*A droite.* — Très-bien! très-bien!

**M. de La Bassetière.** — Oui, grâce aux indiscretions des ardents de votre parti, indiscretions qui viennent quelquefois déchirer les nuages et nous faire entrevoir la République de l'avenir, grâce à ces indiscretions, il nous est impossible de douter que ce budget ne soit, en réalité, qu'une étape, qu'une formule de transition destinée à prévenir entre vous des discussions et des luttes que vous trouvez plus politique d'ajourner au lendemain de la victoire.

**M. Bourgeois.** — Elle n'est pas certaine!

**M. de La Bassetière.** — Donc, vous comprendrez, messieurs, que les catholiques, ne sachant pas à quelles extrémités vous emporteront les principes que vous n'avez pas eu le courage de repousser dès l'abord, ou, au contraire, quelles limites vous imposera la crainte de vous heurter, — comme cela est arrivé dans un pays voisin, — de vous heurter au sentiment public, à cet instinct de droiture, de justice, d'honnêteté qui subsiste encore, même dans les âmes qui ne partagent plus nos croyances..... (Vif assentiment à droite), vous comprendrez, dis-je, messieurs, que les catholiques se réservent et attendent, calmes mais résolus, le terrain d'exclusion et de lutte ou bien de transaction et d'accord sur lequel il vous plaira ultérieurement de les appeler.

J'espère, messieurs, que c'est ce dernier terrain que vous choisirez; j'espère que revenus d'un premier emportement qui, chez certaines natures et dans certaines conditions morales et politiques, les emportent quelquefois au-delà du but qu'elles poursuivent, j'espère que vous reconnaîtrez, comme je crois vous l'avoir suffisamment démontré l'année dernière, que tout gouvernement, républicain ou monarchique, ne saurait sans péril méconnaître les véritables conditions de l'ordre et de la stabilité, en première ligne desquelles je mets et vous mettez comme moi, messieurs, la satisfaction donnée aux intérêts légitimes et supé-

rieurs de l'âme et de la religion. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Mais si cette espérance était trompée, si ces plans d'ostracisme et d'exclusion à l'égard de l'Église et de ses institutions venaient à se réaliser, alors, messieurs, si peu que vous nous ayez laissés sur ces bancs, grâce aux invalidations, à l'ostracisme dont nous avons été victimes... (Très-bien ! très-bien ! à droite), si peu nombreux que vous nous ayez laissés sur ces bancs, si inégaux que nous soyons restés à la tâche, ce jour-là, sachez-le bien, messieurs, vous nous retrouverez, derniers, mais fidèles témoins de la France catholique dans cette enceinte, suppléant à l'insuffisance du nombre par la conscience de notre droit, à la faiblesse des moyens par la grandeur de la cause, et, en même temps, je tiens à l'affirmer ici, avant de descendre de cette tribune, pleins de confiance, après la protection de Dieu... (Très-bien ! très-bien ! à droite. — Exclamations à gauche et au centre.)

Sommes-nous donc déjà arrivés, messieurs, à cette époque de pression morale où le nom de Dieu ne puisse plus être prononcé à cette tribune !

Vous nous retrouverez pleins de confiance, dis-je, après la protection de Dieu, dans la fidélité et la puissance de traditions séculaires, et, pour tout dire en un mot, dans ce sentiment chrétien dont ne peut se séparer, même après quatre-vingts ans de révolution, l'âme de la France ; dans ce sentiment, vous le savez aussi bien que moi, qui, chez un peuple essentiellement chevaleresque et généreux, se réveillerait plus sympathique et plus fier sous la persécution. (Applaudissements à droite.)

On vote alors plusieurs chapitres, et l'on arrive au crédit de 200,000 fr. demandés pour pouvoir augmenter de 100 fr. le traitement d'un certain nombre de desservants âgés.

**M. le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.** — Messieurs, le gouvernement, à la suite d'engagements qu'il avait pris lors de la discussion du budget de 1877, par la bouche d'un de mes honorables collègues, a cru devoir proposer une augmentation de 100 fr. pour les desservants âgés habitant les petites communes. Je viens vous demander de maintenir cette augmentation de 100 fr., soit un chiffre total de 200,000 fr.

Nous avons cru nécessaire d'augmenter non-seulement le traitement de 2,000 desservants, mais encore celui des pasteurs protestants et des rabbins. (Très-bien ! très-bien !) Je m'expliquerai sur leur situation respective.

Les motifs qui ont dicté au gouvernement cette mesure, sont de deux sortes : d'abord il y a une tradition commencée, vous le savez,

par l'Assemblée républicaine de 1848, qui avait porté à 900 fr. le traitement des desservants de 50 à 60 ans. La loi de finances du 5 août 1874 alloua une augmentation de 100 fr. aux desservants âgés de plus de 60 ans.

Enfin, lors de la discussion du budget de 1877, mon honorable collègue M. Léon Say déclara à la tribune que, reprenant cette tradition, il demandait la continuation de cette augmentation. Le gouvernement est donc fidèle à lui-même en vous faisant cette proposition.

Les motifs tirés du fond même de la question sont encore plus urgents aujourd'hui qu'autrefois.

Il résulte de documents certains que le casuel diminue dans un très-grand nombre de diocèses; la situation des prêtres dans un grand nombre de petites communes est tout à fait précaire. Aussi, des demandes de secours affluent au ministère des cultes.

Nous croyons donc que la demande d'augmentation est justifiée; nous croyons aussi que des hommes de gouvernement ne doivent pas refuser cette augmentation, et nous pensons que la République n'a rien à craindre de pareilles mesures, qui ne peuvent que la fortifier. (Marques d'approbation sur plusieurs bancs.)

**M. Fallières**, rapporteur du budget des cultes, expose, aux applaudissements de la gauche, que la commission du budget n'a pas cru devoir accepter la proposition d'augmentation. Il continue en donnant les motifs de cette commission :

Quelle est, au demeurant, la situation des desservants? Elle est peut-être peu connue dans ses détails. Permettez-moi de vous l'indiquer. Ils sont divisés en cinq catégories. La première comprend les desservants qui ont plus de soixante-quinze ans : ceux-là reçoivent un traitement fixe de 1,300 fr.

Vient, en second lieu, la catégorie des desservants de soixante-dix à soixante-quinze ans : ils touchent un traitement fixe de 1,200 fr. Au troisième rang arrivent les desservants de soixante à soixante-dix ans, avec un traitement fixe de 1,100 fr. Au quatrième, vous rencontrez la catégorie créée par le vote de 1874, confirmée par celui de 1876, et que nous vous demandons, d'ailleurs, de maintenir, et qui comprend 2,500 desservants de moins de soixante ans, au traitement fixe de 1,000 fr.

Enfin la cinquième catégorie, de beaucoup la plus nombreuse, puisqu'elle compte 18,950 prêtres, comprend les desservants de moins de soixante ans, qui ne reçoivent qu'un traitement fixe de 900 fr.

C'est pour 2,000 de ces desservants que l'augmentation est aujourd'hui demandée.

**M. de la Bassettière.** — Pour les plus pauvres.

**M. le rapporteur.** — Oui, pour les plus pauvres. Or, messieurs, ces traitements fixes, relativement élevés pour les prêtres âgés, ne constituent pas les seuls émoluments du clergé de nos campagnes. Il faut, si l'on veut être dans la vérité, y ajouter le montant de l'éventuel. Il est assez difficile, délicat même, de venir discuter les ressources d'un desservant, mais puisque M. le ministre des cultes a donné des chiffres, qu'il me permette de les compléter.

**M. le ministre de l'instruction publique et des cultes.** — Mais je n'ai pas donné de chiffres.

**M. le rapporteur.** — L'éventuel comprend d'abord le produit de la messe, et, en second lieu, le produit des oblations. Faut-il chiffrer, comme on le disait tout à l'heure.

**M. le ministre des cultes.** — Non, non, je n'ai pas chiffré.

**M. le rapporteur.** — On l'a fait dans des discussions antérieures. Dans tous les cas, d'après des renseignements assez précis et que j'ai puisés à bonne source, on peut, sans être taxé d'exagération, admettre que le minimum de la messe vaut de 250 à 260 fr.

**M. Louis Le Provost de Launay.** — Là où il y en a.

**M. le rapporteur.** — Là où il y en a, me dit-on. Je suis heureux que l'objection soit faite, car j'y puis répondre d'un seul mot. Je dirai donc à l'honorable M. Le Provost de Launay qu'il y en a partout. Et voici comment : c'est que la distribution des messes est soumise, passez-moi cette expression, à un régime qui rappelle un peu celui du libre-échange. Il y a des paroisses dans lesquelles on demande très-peu de messes ; il y en a d'autres dans lesquelles, au contraire, on en demande un si grand nombre que le prêtre ne peut pas y suffire ; qu'arrive-t-il, alors ? pardonnez-moi le mot, on fait passer des messes d'une succursale trop riche dans une succursale moins favorisée ; on procède de même de paroisse à succursale, et même, suivant les besoins, de diocèse à diocèse.

Ainsi s'établit une sorte de compensation entre toutes les succursales, et l'on arrive à cet heureux résultat qu'il n'y a pas de desservant qui n'ait un certain nombre de messes à dire dans l'année. Or, ces messes ne lui rapportent pas moins de 1 fr. 50 chacune.

*Plusieurs membres à droite.* — 1 fr. seulement !

**M. le rapporteur.** — Et, je le répète, de renseignements très-précis et puisés à bonne source, il résulte que la moyenne du produit des messes peut être chiffré à 250 ou 260 fr.

A ce premier élément vient se joindre celui que j'indiquais tout à l'heure, le montant des oblations. Cette ressource est, je le reconnais, plus difficile à chiffrer ; car le régime des messes n'est pas applicable aux oblations, et les succursales qui donnent beaucoup ne partagent pas avec celles qui donnent moins. Par con



séquent, je ne pourrai prendre que les chiffres déjà fournis dans les discussions précédentes.

Dans ces discussions, nous avons vu que le montant des oblations pouvait être fixé comme minimum à la somme bien restreinte de 100 fr. par an. Si vous ajoutez, d'une part les 250 fr. de messes, d'autre part les 100 fr. d'oblations aux 900 fr. de traitement fixe, vous arrivez à une somme qui peut varier de 1,250 à 1,300 fr. Mais il ne faut pas oublier qu'à cette somme il convient d'ajouter la jouissance d'un presbytère et d'un jardin.

Voilà quelle est à peu près la situation des desservants.

Une comparaison en fera ressortir l'importance relative.

A côté d'eux, dans les communes, se trouvent des fonctionnaires aussi modestes qu'eux, chargés d'une besogne ingrate, ayant à pourvoir à toutes les charges de la famille; je veux parler des instituteurs qui, quoi qu'on en ait dit quelquefois, ont une situation cependant inférieure à celle des desservants.

Quel est le traitement des instituteurs dans les campagnes ?

Grâce à la loi de 1875, ce traitement, qui était autrefois misérable, a été, toute proportion gardée, considérablement relevé.

Les instituteurs sont, vous le savez, divisés en quatre classes : la première comprend les instituteurs qui débutent; la seconde, ceux qui ont plus de cinq ans d'exercice; la troisième, ceux qui ont 15 ans d'exercice; la quatrième enfin, ceux qui ont plus de 20 ans d'exercice. A chacune de ces classes correspond un traitement minimum de 900, de 1,000 de 1,100 et de 1,200 francs.

Quels sont les éléments constitutifs de ces traitements *minima* ? C'est, d'abord, le produit des 4 centimes spéciaux; c'est, ensuite, le montant de la rétribution scolaire. Or, quel est celui d'entre vous qui ne sait, — et M. le ministre de l'instruction publique n'est-il pas là pour confirmer notre assertion ? — que dans l'immense majorité des communes, l'ensemble de ces deux produits n'atteint pas le montant du traitement minimum, et qu'on est obligé, dès lors, pour le parfaire, de demander des subventions aux conseils généraux et à l'État ?

Les instituteurs sont logés, comme les desservants; mais, en somme, vous le voyez, ils sont bien moins rétribués que ceux-ci.

Cela constaté : pourquoi ces chiffres ? Pourquoi ces comparaisons ? Est-ce pour établir, dans la Chambre, que nos succursalistes sont dans une situation prospère et qu'il ne faudra pas songer à améliorer leur situation ? Non, bien évidemment, non ! Parler ainsi, ce serait tomber dans un excès auquel entend échapper la commission du budget. Mais, en retour, je supplie la Chambre de ne pas tomber dans l'excès contraire, et de ne pas, par erreur, se représenter les desservants comme étant journellement aux prises avec les angoisses de la nécessité. Ce tableau, messieurs

ne serait pas fidèle. Au presbytère, on trouve encore une aisance relative, qui permet... (Interruptions à droite.)

**M. de La Bassetière.** — Et les pauvres ! Vous oubliez les pauvres !

**M. le rapporteur.** — Monsieur de La Bassetière, autrefois, en effet, il y avait beaucoup de pauvres. On a assez dit à cette tribune que les immenses richesses de l'ancienne Église de France devaient servir non-seulement à payer le clergé, mais encore à secourir les pauvres... (Assentiment à droite.) Ils formaient autrefois comme une sorte de corporation privilégiée qui, grâce au ciel ! n'existe plus aujourd'hui...

*A droite.* Comment cela ?

**M. de La Bassetière.** — Il n'y a plus de pauvres sous la République, apparemment.

**M. le rapporteur.** — Le nombre des pauvres va en diminuant de plus en plus... (Dénégations à droite.)

**M. de La Bassetière.** — Dieu vous entende !

**M. le rapporteur.** — Vous dites non ? Je vous en demande pardon, il y a aujourd'hui moins de pauvres qu'il n'y en avait autrefois. (Oui ! oui ! — C'est vrai.)

Avec les petits revenus qui sont à la disposition des desservants, ils peuvent suffire à leurs besoins et satisfaire aux exigences de la charité publique et privée.

*A droite.* — C'est une erreur !

**M. le rapporteur.** Quant à ceux dont vous parlez, M. le ministre, ceux qui se trouvent sous le coup de quelque malheur inopiné, de quelque détresse imprévue, vous n'ignorez pas que, grâce au fonds de secours du chapitre 7, M. le ministre a le pouvoir de leur venir en aide.

Dans cette situation, qui a fait l'objet de son sérieux examen, la commission du budget ne pouvait pas oublier que, lorsqu'il y a deux ans, on a augmenté la catégorie des desservants auxquels la loi de finances de 1874 avait attribué 1,000 fr. de traitement, on avait, en réalité, donné satisfaction aux besoins les plus pressants ; et pour l'amener à vous proposer aujourd'hui une nouvelle augmentation, il aurait fallu qu'on eût démontré qu'il y avait encore des intérêts en souffrance. Cette démonstration, elle ne résulte pas des renseignements qu'on lui a fournis ; elle reste encore à faire.

Aussi, messieurs, nous demandons-nous, non pas de diminuer d'un centime, — entendez-le bien, — ce qui a été précédemment accordé aux desservants, mais purement et simplement de ne pas persévérer dans la voie des augmentations. (Marques d'approbation et applaudissements à gauche.)

**M. Lorois.** — Messieurs, permettez-moi d'insister pour le blissement de la demande de crédit de M. le ministre.

Je crois d'abord que la commission du budget s'est trompée lorsqu'elle a apprécié le casuel; elle a oublié une chose, c'est que dans le prix de la messe, il n'en revient qu'une très-petite partie au desservant et qu'une partie considérable revient à la fabrique et sert aux besoins du culte (Interruption diverses), et qu'il est impossible de compter dans le revenu des desservants.

M. le rapporteur a rapproché la position des desservants de celle des instituteurs.

Je veux le faire moi-même, et j'accepte cette comparaison. Il vous a dit qu'un instituteur qui débutait recevait 900 fr. de traitement, et après vingt ans de service il arrivait à 1,200 fr. Vous maintenez le traitement de 900 fr. au desservant, même alors qu'il a cinquante et soixante ans, et vingt-cinq ans de ministère, est-ce juste?

**M. Charles Boysset.** — Il n'a pas d'enfants à élever.

*Un membre à gauche.* — Et le casuel!

**M. Lorois.** — Il ne faut pas parler de casuel; dans les petites communes, il est nul; et, dans tous les cas, il est souvent moindre que le bénéfice que l'instituteur peut faire en dehors de l'école.

Je demande à la Chambre s'il est raisonnable et digne de maintenir le traitement des desservants de plus de cinquante ans au taux des plus petits traitements accordés par l'État, au traitement d'un simple douanier, par exemple. Il n'y a guère que les facteurs de la poste qui reçoivent moins, et je doute fort qu'avec un traitement de 900 fr. les desservants puissent, comme le dit M. le rapporteur, vivre dans l'aisance et faire de nombreuses aumônes. C'est impossible. J'insiste donc pour le maintien du crédit.

**M. le président.** — M. le ministre a demandé que le chiffre de la commission, au chapitre 4, fût augmenté de 200,000 fr.

Je mets aux voix cet amendement.

Il a été déposé une demande de scrutin signée de MM. de La Bassetière, Victor Hamille, Harispe, Ferdinand Boyer, Du Bodan, vicomte de Bélizal, Huon de Penanster, de Largentaye, vicomte de Bouville, Kermenguy, marquis de Breteuil, Bourgeois, de Launay, comte de Juigné, Perrien, de Kerjégu, Lorois, Gautier, Rauline, comte de Maillé, prince Auguste d'Arenberg.

Il va y être procédé.

(Le scrutin est ouvert et les votes sont recueillis.)

MM. les secrétaires font le dépouillement.

**M. le président.** — Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants. . . . .	437
Majorité absolue. . . . .	219

Pour l'adoption. . . . . 179  
 Contre. . . . . 258

On s'occupe ensuite des ministres protestants et des rabbins, et l'ensemble du budget des cultes est voté tel que la Commission l'avait préparé.

Nous avons, il n'y a que quelques semaines, établi le budget du presbytère tel qu'il est en réalité; nous rappellerons encore ici ce que Mgr Dupanboup avait dit, en 1876, dans le Sénat, sur la situation du clergé de campagne. Voici comment l'évêque d'Orléans établissait le budget de ce clergé dont il connaissait sans doute mieux la position que M. le rapporteur Fallières :

Traitement : 900 francs.

Je mets simplement pour chaque jour 750 grammes de pain; 32 centimes de vin par jour; 5 livres de viande par semaine, une demi-douzaine d'œufs par semaine, une livre de beurre par semaine, 1 franc de poisson par semaine. (Bruit.)

Messieurs, vous trouvez ce compte de ménage peu digne de vous, mais je ne le trouve pas, et, avec les prêtres de mon diocèse, j'entre dans tous ces détails, et, quand la vie leur manque, je viens à leur secours, et vous êtes chargés de cela vous aussi!

Si vous me disiez que cela vous ennuie, je le regretterais pour vous, car cela est d'un grand intérêt.

Je mets 1 franc d'épicerie par semaine; chauffage, 50 fr. par an; éclairage, 40 fr.

Je ne parlerai pas du blanchissage et des dépenses pour tous les vêtements, dont je ne vous donne pas le détail. Je suppose une seule soutane par année :

190 fr. pour cette soutane et tout le reste.

Impositions et prestations, car le prêtre n'est déchargé de rien, 30 fr. par an. Cela compte, dans un budget pareil!

Maintenant les chaussures, et la dépense en est considérable, car ces pauvres curés ont beaucoup de courses à faire pour visiter leurs pauvres et leurs malades. Maintenant, s'il a une domestique, c'est 150 à 200 fr. par an. Sa nourriture, je ne l'estime qu'à 350 fr. Maintenant, pour l'entretien du mobilier, pour les frais de maladie, il faut bien quelque chose, car ils peuvent être malades. Et, en réduisant ces dépenses à leur plus simple expression, le total ne va pas à moins de 1,500 fr.

Vous me direz: Mais alors comment font-ils pour vivre? Eh bien! messieurs, il y a deux manières de s'en tirer; la première, dans les diocèses pauvres, ILS NE VIVENT PAS, ILS MEURENT AVANT LE TEMPS! J'ai fait le relevé récemment. Voilà comment ils s'en tirent!

Ou bien, ils n'ont pas de domestique, ils font leur cuisine, ils lavent la vaisselle, ils balayent leur maison, et ils vivent comme ils peuvent.

Vous me redirez ce qui a été dit : Mais ils ont des honoraires de messe. Eh bien, je vous réponds que, dans beaucoup de diocèses, les honoraires de messe sont extrêmement rares. J'atteste pour mon diocèse, qui n'est certes pas le plus mauvais de France, j'atteste ceci ; il y a vingt ans que je me dis : Mais ces bons prêtres ont-ils des honoraires de messe pour les aider à vivre avec leurs 900 francs ?

J'ai pris des renseignements ; beaucoup d'entre eux n'en avaient pas, et j'ai dû leur procurer 40,000 honoraires de messes à partager entre eux. Je les ai fait venir de l'Espagne, de Saint-Jacques de Compostelle, de l'Amérique, du Chili. Voilà comment ils ont des honoraires de messes ; je suis obligé de leur en procurer.

Vous me direz encore : « Mais il y a beaucoup de paroisses où les conseils municipaux font un supplément au curé. » Cela était autrefois et n'est plus, à de très-rares exceptions près, je vous l'affirme pour le savoir et souvent avoir négocié avec ces conseils qui me répondaient : « Nous ne pouvons plus, les impôts sont trop chers. » Telle est la vérité.

« Mais il y a le casuel, » me direz-vous. Eh bien ! ici, vraiment, chez nos adversaires, ce casuel devient une étrange inconséquence. Il n'y a pas de chose qui nous soit plus souvent reprochée que le casuel. Il déshonore votre caractère, nous dit-on : il nuit à la dignité de votre personne et de votre ministère ; l'exiger vous fait le plus grand tort. Il est certain qu'il y en a bien peut-être parmi vous qui, quand il y a un mariage dans leur famille, ou un deuil, disons le mot, un enterrement, ne se plaignent du casuel.

Cela est partout. Mais, dans nos campagnes, cela est bien plus sérieux. Aussi le casuel y est impossible ; et quand j'envoie un prêtre dans une paroisse, je lui dit toujours : N'exigez pas le casuel.

Mon prédécesseur avait fait, du temps de l'Assemblée législative, le relevé du casuel dans nos diocèses : il est arrivé aux mêmes conclusions, et, pour dire le vrai, il n'y en a pas ; et l'un de vous, messieurs, me disait précisément hier : Quant au casuel, il est impossible d'en parler ; dans ma paroisse, il n'y a pas six francs par an de casuel...

Je vous dis tout cela, messieurs, mais je n'ai aucun plaisir à vous le dire ; c'est dévoiler des misères profondes qui ne nous déshonorent point, mais qui sont douloureuses parce qu'elles ne révèlent pas dans la nation que nous servons l'affection et le respect dont nous sommes dignes.

On peut juger, d'après cela, des dispositions de la majorité de la Chambre.

---

## NOUVELLES DU VATICAN

Le mercredi 27 novembre, les professeurs des trois facultés de théologie, de droit canon et de théologie de l'Université pontificale grégorienne, qui, chassée des bâtiments qui leur appartenaient au collège romain, continuent leurs cours au collège hongrois-germanique, ont reçu une audience du Souverain-Pontife dans la salle du Trône. Le Saint-Père avait près de lui les cardinaux Ledochowski, Bartolini et Parocchi et plusieurs prélats de la cour pontificale. Le R. P. Cardella lut en latin, au nom de tous les professeurs, une adresse exprimant les sentiments d'affection et de dévouement dont tous sont animés à l'égard de Sa Sainteté. Le Saint-Père y répondit par le discours suivant également en latin :

Jucunda sane ac gratissima cuilibet studioso viro subit præteriti temporis recordatio, quo in litterarum scientiarumque palæstra animus sapientiæ cupidus exercebatur: dulce est primæ institutionis sedem in mentem revocare, nec non præclaros illos viros, qui optimis doctrinis mentem imbuere mature diligenterque studuerunt. Quapropter non mediocris ex verbis conspectuque vestro Nobis est parta jucunditas, quod beatorum temporum memoriam reduxeritis, quibus inter Romani Collegii ephæbus versaremur.

Meminisse enim juvat et optatissimam illius ætatis tranquillitatem, et Leonis Duodecimi Prædecessoris Nostri, qui Collegium Romanum Patribus Societatis Jesu regendum eo tempore restituerat, in studiis provehendis sapientiam ac profusam liberalitatem; meminisse juvat plurimam discipulorum frequentiam, publica experimenta, solemnes concertationes, earumque strenuos ac præclarissimos duces, Joannem Curium, Joannem Perronium, Franciscum Manera, Antonium Ferrarinum, Andream Carafa, Joannem Baptistam Piancianium aliosque, quorum magisterio ac benevolentia usi sumus.

Libenter etiam palamque testamur animum Nostrum egregiis quos memoravimus viris vestroque Athenæo tam arctis vinculis exinde mansisse conjunctum, ut ea nec abrumpi, nec relaxari unquam vel potuerint vel possint.

Nec minorem lætitiâ ex eo percepimus, quod plena animorum

docilitate et voluntatis obsequio Nostris votis respondisse noverimus quæ de modo ac ratione tradendi sacras ac philosophicas disciplinas non semel manifestavimus.

Profecto nemo vestrum ignorat quanta modo urgeat necessitas adolescentes, præsertim qui in spem Ecclesiæ succrescunt, sana solidaque doctrina imbuendi, tum ad plurimos ac vulgatissimos refellendos errores, quibus non solum supernaturales veritates impugnantur, sed et naturales veluti a fundamentis convelluntur; tum etiam ut illi, quæ sola modo scientiæ nomen temere sibi arrogat, quæque fidei et rationis inimica primatum in scholis jam fere consecuta est, aliam opponamus solidis principiis subnixam, apta rectaque traditam methodo, fidei, ut par est, et revelationi conformem.

Hanc autem veri nominis scientiam non aliam esse putamus quam quæ ab Ecclesiæ Patribus profecta, et in perfectum doctrinæ corpus a Scholasticis Doctoribus, præsertim vero ab eorum Principe divo Thoma Aquinate, redacta, ab œcumenicis conciliis et Romanis Pontificibus summis laudibus exornata, catholicis studiorum Universitatibus et gymnasiis per plures ætates lex fuit et norma docendi.

Quam quidem pristinam dignitatem, ad studiorum incrementum et decus, eidem restitui exoptantes, non potuimus curas Nostras ad Gregorianum Athenæum non convertere; quamvis enim vehementer doleamus, illud e sua sede fuisse exturbatum et alumnorum numerum vitio temporum imminutum, adhuc tamen ejusmodi celebritatis est et momenti, ut plurimum ad optatam studiorum instaurationem et profectum possit conferre.

Minime vero dubitamus, quin vos, prout spondistis, omne studium industriamque vestram in hunc finem sitis allaturi. Hoc enim a vobis postulat addictissimum obsequium quod erga Pontificiam auctoritatem, pro instituti vestri ratione, profitemini, et Constitutiones ipsius Societatis, quibus cautum est, ut theologicæ ac philosophicæ disciplinæ juxta doctrinam et methodum D. Thomæ Aquinatis tradantur. Postulat tandem ipsa Gregoriani Athenæi indoles et conditio: cum enim ex plurimis gentibus instituendos recipiat alumnos, salutare divinæ humanæque sapientiæ fontes, quibus hic feliciter eorum animi fuerint imbuti, in omnes fere gentes brevi faciliterque poterunt refundi.

Hanc igitur spem foventes, benignissimum Patrem luminum, a quo omnis sapientia est, enixe precamur ut vestras mentes

divina luce collustret, vobisque pro veritate certantibus vires animosque sufficiat.

Horum autem munerum auspicem, et præcipuæ Nostræ in vos benevolentiae pignus, Apostolicam benedictionem vobis, totique Societati, ac universis scholarum vestrarum alumniis peramanter impertimur.

*Traduction (1).*

C'est assurément, pour tout homme adonné à l'étude, une chose agréable et pleine de charme que le souvenir du temps passé, pendant lequel son esprit, désireux de s'instruire, s'exerçait dans l'arène de la littérature et des sciences : il est doux de se rappeler le berceau de son éducation première, et ces hommes distingués qui se sont appliqués de bonne heure avec zèle à imprégner votre âme des meilleures doctrines. C'est pourquoi vos paroles et votre présence Nous ont causé une joie profonde en Nous reportant au temps où Nous comptions parmi les élèves du Collège romain.

Nous aimons à Nous rappeler et la tranquillité si heureuse de cet âge, et la sagesse éminente, ainsi que la généreuse libéralité avec lesquelles Léon XII, Notre prédécesseur, s'appliqua à restaurer les études, après avoir en ce temps-là rendu à la Société de Jésus la direction du Collège romain ; Nous aimons à Nous rappeler le grand nombre d'élèves, les exercices publics, les soutenances solennelles, et ces vaillants et illustres, les Jean Curi, les Jean Perrone, les François Manera, les Antoine Ferrarini, les André Carafa, les Jean-Baptiste Pianciani et les autres, dont Nous avons connu l'autorité et la bienveillance.

Nous déclarons donc bien volontiers et publiquement que Notre cœur est demeuré depuis lors uni à ces hommes que Nous venons de nommer et à votre Institut, par des liens si puissants, que rien n'a jamais pu et ne pourra jamais ni les rompre ni les relâcher.

Notre joie n'a pas été moindre de voir avec quelle entière docilité de vos esprits et quelle soumission de votre volonté

(1) Traduction de l'*Univers* avec quelques modifications.



vous avez répondu aux désirs que Nous avons plusieurs fois exprimés relativement à la méthode d'enseignement et au plan d'étude des sciences sacrées et philosophiques.

Certainement, aucun de vous n'ignore de quelle nécessité il est aujourd'hui d'imprégner d'une saine et solide science les jeunes gens, surtout ceux qui s'élèvent comme l'espoir de l'Église, tant pour réfuter les erreurs répandues partout, et qui, non-seulement battent en brèche les vérités surnaturelles, mais renversent par le fondement même les vérités naturelles, que pour opposer à la science qui se dit témérairement seule digne de ce nom, et qui, également ennemie de la foi et de la raison, a presque conquis déjà la prépondérance dans les écoles, une autre science appuyée sur de solides principes, enseignée d'après une juste et droite méthode, et conforme, comme il convient, à la foi et à la révélation.

Mais la science vraiment digne de ce nom n'est pas autre, pensons-nous, que celle qui nous est venue des Pères de l'Église, et qui a été ramassée en corps parfait de doctrine par les docteurs scolastiques, surtout par leur prince saint Thomas d'Aquin, et qui, préconisée par les conciles œcuméniques et les Souverains-Pontifes, a été pendant plusieurs siècles la loi et la règle de l'enseignement dans les universités catholiques et les gymnases. Voulant, pour l'accroissement et l'éclat des études, rendre à cette science son ancienne dignité, Nous n'avons pu manquer de tourner nos soins vers l'Athénée grégorien ; car bien que Nous déplorions vivement qu'il ait été expulsé de son établissement, et que le nombre de ses élèves ait diminué par le malheur des temps, cependant, sa réputation et son importance sont encore telles qu'il peut beaucoup contribuer à l'heureuse restauration et au progrès des études.

Nous ne doutons nullement, d'ailleurs, que, selon votre promesse, vous n'apportiez à cette tâche tout votre zèle et toute votre habileté. C'est, en effet, ce qu'exigent et l'attachement tout particulier que vous professez pour l'autorité pontificale, en raison de votre institution, et les constitutions mêmes de la Société, qui pouvaient à ce que les études théologiques et philosophiques soient enseignées selon la doctrine et la méthode de saint Thomas d'Aquin. C'est, enfin, ce que de-

mandent de vous le caractère et la condition de l'Athénée grégorien, destiné à recevoir des élèves des diverses nations, qui puissent ensuite facilement répandre sur le monde les sources salutaires de la sagesse divine et humaine, où leur esprit se sera heureusement abreuvé.

Dans cet espoir, Nous prions instamment le Dieu très-bon, Père des lumières, de qui vient toute sagesse, d'éclairer de sa divine lumière vos esprits, et de vous fournir les forces et le courage pour les combats de la vérité.

Comme gage de ces bienfaits et en témoignage de Notre particulière bienveillance envers vous, Nous vous donnons affectueusement à vous, à toute la Société, et à tous les élèves de vos classes, la bénédiction apostolique.

---

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

Le Saint-Père continue de jouir d'une très-bonne santé.

On a vu plus haut le discours qu'il a adressé aux professeurs de l'Athénée grégorien.

Le 23 novembre est mort Mgr *Louis-Raphaël ZAMPETTI*, évêque de Rimini, enlevé, par un coup d'apoplexie, à l'amour de son clergé et de son diocèse.

Mgr Zampetti était né à Castelfidardo en 1819. Il prit les grades en théologie et en droit canon et fut nommé chanoine théologal de la collégiale de Lorette. Il était vicaire capitulaire et juge synodal du diocèse de Pergola quand Pie IX le préconisa, en 1875, évêque des diocèses réunis de Cagli et de Pergola. En 1876, il fut transféré au siège épiscopal de Rimini. Mgr Zampetti se montra toujours plein de zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Il témoigna toujours un grand attachement au Saint-Siège et à la personne du Souverain-Pontife.

### France.

Le 2 décembre a eu lieu l'inauguration de la crypte érigée au plateau de Champigny en l'honneur des soldats morts,

pendant la dernière guerre, dans les journées du 29 novembre et 2 décembre 1870.

Entouré d'une belle grille, ce monument forme un parallélogramme qui renferme trente-quatre tableaux mortuaires en marbre noir dont six sont destinés aux soldats allemands. Sur ces tableaux sont gravés les noms des divers régiments de ligne, de cavalerie, d'artillerie, de mobile et de garde nationale qui ont pris part à ces sanglantes journées.

Une magnifique chapelle, d'une grande simplicité, est construite au milieu de la galerie principale.

Près de trois mille cadavres ont été exhumés des environs et enterrés dans la crypte.

Au-dessus de cette crypte se trouve un joli jardin orné de sapins et de fleurs, au milieu duquel s'élève le monument inauguré en 1873. La façade principale porte l'inscription suivante : MONUMENT ÉLEVÉ PAR L'ÉTAT A LA MÉMOIRE DES SOLDATS MORTS PENDANT LE SIÈGE DE PARIS, BATAILLE DE CHAMPIGNY (*loi des tombes militaires, 4 avril 1873*); au fronton sont gravés les mots : HONNEUR-PATRIE ! 1870-1871.

Le service religieux a été célébré par M. l'abbé Bernard doyen de Sainte-Geneviève; M. l'abbé Fabre, curé de Champigny, a dit l'absoute.

M. de la Bassetière, député de la Vendée et délégué des mobiles de ce département, a prononcé le discours suivant :

Dans ce jour de douloureuse, mais glorieuse mémoire, Français et chrétiens, nous apportons le tribut de nos regrets et de nos prières à ceux de nos frères qui, au milieu des plus grands revers, ne désespérèrent pas de la patrie, et, le 2 décembre 1870, furent sur le point de rompre le cercle de fer qui étreignait la capitale de la France.

Dans cette terrible lutte, chaque contrée de notre France peut compter ses héros; mais, représentant de la Vendée, j'ai le devoir de rappeler la part glorieuse qu'y prirent ses enfants.

C'est là qu'un régiment de ses mobiles vint recevoir le baptême du feu; c'est là, sous des chefs jeunes pour la plupart, et intrépides comme eux, qu'ils se firent décimer comme une vieille garde, soutenant sans peur et sans reproche le renom vendéen.

Mais cet héroïsme fut payé cher : c'est là que tombèrent pour ne plus se relever qu'au jour de l'éternelle vie, et le jeune capitaine de Mouillebert, de Fontenay-le-Comte; et le brave commandant de la Chateigneraine, Grégoire; et Vrignaud, et Daviaud, de Luçon; et Gaston de Sainte-Estève, du Champ-Saint-Père; Biré, Baudry et Massé, de Mareuil; Rombaud, de la Roche-sur-Yon; et ce jeune Louis

de Chasteigner, emporté par sa bouillante ardeur, dont je parlerais davantage si les liens du sang et de l'amitié ne m'imposaient une réserve naturelle ; et tant d'autres, enfin, dont je voudrais ici pouvoir rappeler les noms, et dont la patrie reconnaissante gardera une éternelle mémoire.

C'est là aussi que furent glorieusement blessés et le jeune lieutenant Dehergnes et les capitaines Richard et Trastour ; et le capitaine de Béjarry, si froidement intrépide, que nous retrouverons commandant et blessé de nouveau à Montretout ; et le commandant de la Bouttelière, cet ancien et brillant officier des armées de Crimée et d'Italie, qui, ne s'épargnant pas plus que ses soldats, ne dut qu'à une sorte de miracle de survivre à ses nombreuses blessures.

Ce régiment, décimé par le feu, sous l'ardeur de son patriotisme se reformera, et nous le verrons, à Montretout, rester digne de lui et de la France.

Des mains précieuses ont recueilli, sous ces voûtes funèbres, les restes des héros de cette grande journée. Pour eux l'Église et la patrie y payeront à perpétuité la dette de la prière et de la reconnaissance.

Mais, pour nous, messieurs, leurs compatriotes, leurs amis, leurs frères, pour le pays qu'ils ont aimé et servi jusqu'à l'oubli d'eux-mêmes, un enseignement et un espoir à la fois se dégagent de ces douloureux, mais glorieux souvenirs. Tant que la France croira au Dieu qui l'a faite, elle ne périra pas ; car, dans la foi, dans les mâles et austères leçons qui en découlent, dans les immortelles espérances qu'elle éveille, la France trouvera toujours la source la plus haute et la plus intarissable du dévouement et du patriotisme de ses enfants.

**BLOIS.** — Le conseil municipal de Vendôme, jaloux du bruit scandaleux provoqué par celui de Blois, et obéissant sans doute au mot d'ordre donné par le Génois Gambetta dans toute la France, vient de décider, par 14 voix contre 8, que la direction de la seconde école communale sera enlevée aux Frères et confiée à un instituteur laïque. Cette mesure a soulevé l'indignation générale.

**CAMBRAI.** — Le congrès régional de Lille s'est terminé dimanche dernier ; nous en rendrons un compte détaillé dans notre prochain numéro.

**NEVERS.** — Guerre aux Frères dans le département de la Nièvre.

Le conseil municipal de Prémery vient de voter à l'unanimité l'expulsion des institutrices congréganistes. Cela n'a rien de particulier de la part d'un conseil municipal radical. Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est la perle qui, sous forme de con-

*sidéran*t, accompagne le vœu formulé par ces savants docteurs du radicalisme :

Considérant que le moment lui paraît opportun de faire *rentrer dans le néant* les écoles congréganistes, *enfantées par les coups de force du 2 décembre 1851 et du 16 mai 1877*, lesquelles ne se sont maintenues jusqu'à ce jour qu'étayées par des préfets ennemis des institutions libres et dont la mission consistait à contre-carrer l'opinion publique, exprime à l'unanimité le vœu de voir M. le préfet substituer à l'école congréganiste une école laïque.

Ces pauvres écoles congréganistes ! les voilà singulièrement rajeunies. Le conseil municipal de Prémery pense-t-il qu'en leur donnant seulement vingt-six ans d'existence, il pourra plus facilement les faire *rentrer dans le néant* ?

Quant à cette population prétendue si agressive pour les congréganistes, elle réclamait, en 1877, leur enseignement par voie de pétitionnement ; elle le réclame encore en persistant à envoyer depuis sept ans 175 enfants à cette école, malgré tous les efforts tentés pour les en détourner.

Le *Journal de la Nièvre* dit, en effet :

M. le maire, il ne peut l'avoir oublié, a fait cadenasser les portes des classes, et *sans en excepter une seule*. Tous les enfants sont venus se ranger autour de leurs maîtresses, près de ces portes fermées.

M. le maire a fait annoncer par voie d'affiches et au son du tambour la gratuité absolue en faveur des écoles laïques, et personne n'a tenu compte de ses offres.

M. le maire a fait réquisitionner par son garde champêtre des voituriers et des manœuvres pour enlever de force le mobilier des Sœurs, et chacun a rejeté avec mépris l'odieuse besogne.

Voilà comment la population de Prémery se déclare hostile à l'enseignement religieux.

ORLÉANS. — Mgr Coullié a reçu le Bref suivant du Saint-Père :

LÉON XIII, PAPE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction.

La douleur que nous avons ressentie, Vénérable Frère, en apprenant la mort de votre Prédécesseur, a trouvé un heureux adoucissement dans l'éclat des pieuses manifestations qui se sont produites à ses obsèques, et des honneurs empressés rendus à la mémoire de ce très-illustre Evêque, qui a livré tant et de si vaillants combats pour la défense des droits de l'Église.

Et c'est aussi, pensons-nous, ce qui doit être pour vous-même un

juste sujet de consolation ; car, bien que vous sentiez vivement le lourd fardeau, les sollicitudes et toutes les difficultés des affaires, qui, par cette mort, retombent sur vous, votre courage d'autre part, doit se trouver bien relevé par l'évidente preuve qu'en cette occasion vous a donnée de ses religieux sentiments le peuple fidèle commis à vos soins. Les fonctions auxiliaires, d'ailleurs, que vous avez quelque temps remplies près de l'illustre Défunt, auront eu déjà pour vous l'avantage de vous avoir fait connaître l'esprit et les besoins du diocèse, en même temps que le titre de Coadjuteur vous aura ouvert et aplani les voies au gouvernement épiscopal.

A cela se joint encore, comme on l'assure de toutes parts, que cette connaissance, acquise par vous, du diocèse d'Orléans, vous en avez toujours usé jusqu'ici avec une prudence qui vous a rendu agréable à tous, et que votre zèle, votre piété, votre application aux affaires, vous ont fait également aimer de Dieu et des hommes. C'est donc sous les plus heureux auspices que vous entrez dans la charge pastorale ; et comme, selon la remarque de saint Bernardin de Sienne, ceux que Dieu appelle à de hauts emplois, Sa Providence ne manque jamais de leur départir largement les grâces dont ils ont besoin pour remplir leur charge convenablement et avec honneur, l'assurance d'un si puissant secours d'En-Haut vous doit donner la ferme confiance que vous pourrez suffire à tout ce qui sera de votre devoir.

Quant à Nous, plus sont humbles les sentiments que vous avez de vous-même, et plus aussi Nous espérons que seront grandes les grâces dont Dieu vous comblera. C'est ce que, de tout cœur, Nous vous prédisons, en même temps que, comme gage de la faveur divine et de Notre particulière bienveillance envers vous, Nous vous accordons, avec grande affection, à vous, Vénérable Frère, et à tout le clergé et aux fidèles de votre diocèse, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 7 novembre de l'année 1878, de Notre Pontificat la première.

LÉON XIII, PAPE.

PÉRIGUEUX. — Mgr de Périgueux et de Sarlat annonce, dans une *Lettre pastorale*, datée du 14 novembre, qu'il va se rendre à Rome auprès du Saint-Père. Il publie, à la suite de sa *Lettre*, l'adresse au Souverain-Pontife signée par tout son clergé, et la réponse du Pape. « Le Saint-Père, dit-il à ses prêtres, a daigné la lire lui-même devant nous, lentement et à haute voix. Puis, après avoir relevé le passage où vous affirmez avec une sainte énergie les droits inviolables du Saint-Siège, avec une effusion que nous ne saurions rendre, il nous a exprimé sa haute satisfaction, nous n'osons pas dire sa reconnaissance, bien que ce mot soit tombé de ses lèvres. Et devant notre désir : « Un acte aussi solennel, nous a dit Sa Sainteté, mérite une réponse ;

« elle vous sera remise avant votre départ. » Cette réponse, en effet, nous l'avons reçue, dans notre seconde audience, des mains du Pape. »

Voici l'adresse du clergé de Périgueux :

Très-Saint Père,

Humblement prosternés aux pieds de Votre Sainteté, les prêtres du diocèse de Périgueux et de Sarlat, réunis en plus grand nombre que de coutume pour les saints exercices de la retraite annuelle au Grand-Séminaire de Périgueux, et à l'issue de cette heureuse retraite, plus saintement disposés que jamais, comme il convient, sont heureux de saisir l'occasion du pèlerinage *ad limina Apostolorum* de leur très-illustre et vénéré Évêque, pour témoigner et exprimer publiquement le dévouement respectueux qu'ils eurent toujours, au fond de leur âme, envers le Saint-Siège et le Souverain-Pontife. Plus, en effet, les impies ont déployé de sacrilèges efforts à attaquer, en actes et en paroles, les droits sacrés de Votre Sainteté, plus-il est, ce nous semble, de notre devoir de proclamer et d'affirmer nous-mêmes, haut et ferme, ces mêmes droits. Ainsi, unis de cœur et d'âme, et avec une sorte de solennité particulière, le Clergé de Périgueux et de Sarlat vous reconnaît, Très-Saint Père, pour le vrai Vicaire du Christ en terre, pour l'unique Successeur du bienheureux Pierre, pour le Docteur infaillible, pour le suprême Pasteur du peuple chrétien tout entier, agneaux et brebis.

Il nous serait bien doux à tous de faire partie de ce pèlerinage; du moins de cœur et d'âme, nous accompagnerons notre très-illustre et très-vénéré Évêque, qui vous exprimera nos sentiments de vive voix. Un de nos vœux avait été, en effet, d'accourir pieusement aux seuils des SS. Apôtres, en bien plus grand nombre, ecclésiastiques et laïques; mais la gravité des événements a fait que nous avons dû remettre à des temps meilleurs l'exécution de ce projet. Néanmoins, nous prions Votre Sainteté de daigner accorder la Bénédiction Apostolique, que nous sollicitons humblement, à nous soussignés, ainsi qu'à nos frères absents, et au peuple qui nous a été confié.

De votre Sainteté, les fils très-humbles et très-obéissants.

Voici la traduction du Bref du Saint-Père :

LÉON XIII, PAPE.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique. Nous avons accueilli avec le sentiment d'une paternelle affection les témoignages de foi et d'obéissance que les prêtres de votre diocèse, à l'issue de leurs exercices spirituels, nous ont exprimés par leur lettre. Ces témoignages nous ont été très-agréables. Mais ce qui nous a touché par-dessus tout, c'est le zèle et la piété avec lesquels ils nous on

déclaré professer et affirmer les droits de ce Siègé apostolique, d'autant plus fermement et hautement, que ces droits sont plus opiniâtrement attaqués par les ennemis de la religion catholique. C'est pourquoi nous vous saurons gré de faire connaître à votre Clergé les sentiments de bienveillance avec lesquels nous avons reçu l'hommage de son respect et de sa soumission ; comme aussi de l'exciter de plus en plus à s'appliquer avec un zèle tout sacerdotal au salut des âmes, et à combattre avec courage et persévérance pour la Maison de Dieu. En attendant, comme gage des dons célestes, que nous vous souhaitons avec abondance, nous vous donnons avec effusion de cœur, à vous, Vénérable Frère, à votre Clergé, et à tous les fidèles confiés à vos soins, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 2 Novembre 1878, l'année première de notre Pontificat.

LÉON XIII, Pape.

POITIERS. — On trouvera plus loin des extraits d'une homélie prononcée par Mgr Pie, à son retour de Rome.

### Étranger.

ANGLETERRE. — On annonce la conversion simultanée de trente ministres de l'Église anglicane. Plusieurs d'entre eux ont renoncé à de riches prébendes et se sont réduits volontairement à la mendicité pour demeurer fidèles à la grâce. L'un d'eux est veuf et père de dix-huit enfants. Trois d'entre eux ont abjuré dans la chapelle des Dames du Sacré-Cœur, Rockhampton. Dans cette même chapelle, une jeune fille protestante, qui s'est aussi convertie, aurait vu la main de Pie IX se poser sur son épaule et la pousser dans le chœur et plusieurs autres personnes affirment avoir vu également cette main miraculeuse.

Les journaux anglais annoncent la conversion au catholicisme de lord Alexandre Gordon Lennox, frère du duc de Richmond et Gordon, le ministre de la reine.

Un jeune ministre anglican, le Rév. Georges Whitefield, a fait aussi son abjuration entre les mains de de-M. Fenton, curé de Saint-Jean de Jérusalem à Londres.

Enfin, une autre conversion a en ce moment en Angleterre un retentissement considérable. C'est celle de M. Orby Shipley, le plus célèbre et le plus savant des ritualistes anglais. M. Shipley a, de plus, une fort belle situation de fortune. Cette conversion a allumé dans les journaux anglais, et surtout dans le *Times*, une vaste querelle de correspondants. On croit que la soumission de



M. Shipley entraînera dans l'église anglicane de nombreuses défections.

AUTRICHE. — L'Allemagne a un Kulturkampf violent, celui de l'Autriche est cauteleux et se dissimule sous des formes plus douces, qui ne le rendent que plus dangereux. Une correspondance de l'*Univers* donne d'intéressants et douloureux détails à ce sujet.

En donnant pour mot d'ordre, dit cette correspondance, « l'exécution bienveillante des lois » on a réussi à engourdir les esprits et à tromper le jugement des fidèles. En Autriche même, autant qu'à l'étranger, bon nombre de catholiques débonnaires ajoutent foi à cette prétendue « exécution bienveillante », et se laissent persuader que, vu les circonstances, la situation de l'Église en Autriche est aussi bonne que possible.

Et pourtant, quels résultats l'œuvre de destruction n'a-t-elle pas déjà produits ! La législation scolaire, en établissant le caractère non-confessionnel des écoles primaires, a non-seulement enlevé au prêtre toute influence sur l'éducation et sur l'instruction générale, mais elle lui rend même très-difficile, souvent même impossible, la catéchisation. Les lois confessionnelles envahissent les droits des évêques et leur créent de graves obstacles dans le gouvernement de leurs diocèses, en attribuant arbitrairement à l'autorité civile, à l'égard de la nomination du clergé aux bénéfices, un droit de veto qu'elle n'a jamais possédé. Ces mêmes lois, en exigeant la qualité de citoyen comme condition indispensable pour qu'un prêtre puisse exercer en Autriche une fonction religieuse quelconque, rendent difficile aux évêques de remédier au manque de prêtres, qui devient plus sensible d'une année à l'autre.

En grevant d'impôts et de taxes énormes les revenus des biens ecclésiastiques, et en réduisant, autant que possible, les sommes que l'État doit payer pour contribuer au traitement du clergé, en ne respectant même pas toujours les fondations privées, la législation a fait tarir les sources qui, autrefois, aidaient à entretenir d'importantes institutions ecclésiastiques. Et tout cela se fait doucement et sans bruit.

Le plus récent de ces dangereux coups donnés à la sourdine est un commencement de suppression de deux ordres religieux : les franciscains et les capucins. Un rescrit ministériel vient de les condamner à une lente extinction. Lors de la confiscation des biens des couvents, l'empereur Joseph avait défendu aux ordres mendiants de quêter, et avait ordonné qu'il leur fût payé une dotation de 200 florins par tête sur le produit du fonds créé par la confiscation des biens ecclésiastiques. Eh bien, cette mince dotation (réduite d'ailleurs à 160 florins par les taxes,) et que l'empereur Joseph leur avait assignée en dédommagement du produit des quêtes, le ministre des cultes, M. de Stremayr,

la leur enlève sans cependant leur rendre le droit de quêter : la dotation ne sera désormais plus payée qu'aux religieux qui en jouissent actuellement ; à mesure qu'ils mourront, elle sera supprimée. On leur a enlevé le droit de quêter ; aujourd'hui on leur enlève le traitement qui leur avait été accordé en échange, c'est-à-dire qu'on les abolit sans le dire. Or, ce sont ces deux ordres qui subviennent le plus souvent à l'insuffisance de prêtres qui se fait sentir dans la plupart des diocèses ; leur zèle pastoral se voue principalement aux classes pauvres et ouvrières : c'est vraiment un coup de maître que M. de Stremayr vient de faire.

**BELGIQUE.** — Un journal français, les *Missions catholiques*, annonçait récemment que l'Afrique australe dépendait de la province d'Angleterre.

Il y a une erreur que nous croyons devoir rectifier, lisons-nous dans le *Bien public* de Gand. La mission de l'Afrique australe, fondée sur notre sol par le R. P. Depelchin et son digne lieutenant le R. P. Croonenberghs, ne dépend d'aucune province, mais relève directement du général de la Compagnie de Jésus. Cette œuvre, belge par ses fondateurs, belge par l'appui qu'elle a trouvé dans notre pays, a confié à la Belgique ses futurs coopérateurs : l'École apostolique de Turnhout compte plusieurs jeunes gens qui se destinent à la civilisation de l'Afrique australe. La première expédition quittera l'Europe vers la fin du mois de janvier prochain.

### Missions.

**DÉPARTS DE MISSIONNAIRES.** — Neuf religieux de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie sont récemment partis pour les missions, savoir :

Le 15 septembre les PP. Dunne et Jean Quinn, pour les États-Unis ;

Le 21 septembre, les PP. Salles, Richartz, Jawoski, embarqués au Havre pour les États-Unis, ainsi que le Fr. Gênès.

Le 22 septembre, le P. André Levadoux, embarqué à Bordeaux pour Haïti ;

Le 21 octobre, le P. Louis-Joseph-Raymond Saint-Yves, embarqué à Saint-Nazaire pour Haïti, et le P. François-Henri-Félix Grès, embarqué au même port pour la Martinique,

**MORT DE MGR ELLOY.** — Le 22 novembre, est mort à Notre-Dame de Bon-Encontre, près d'Agen, Mgr *Louis-André* ELLOY, de la Société de Marie, évêque de Tipasa *in partibus*, vicaire

apostolique de l'Océanie centrale et de l'Archipel des Navigateurs. Il était né à Servigny-lès-Raville, au diocèse de Metz, le 19 juillet 1829. Il entra chez les Maristes en 1849 et fut ordonné prêtre le 19 juillet 1853. Porté par ses désirs vers les missions de l'Océanie, il quitta la France au mois de mai 1856. Le 24 novembre suivant, il arrivait à Apia, capitale de l'archipel de Samoa. C'est dans cet archipel que cet intrépide missionnaire a surtout exercé son zèle. Les chefs les plus intelligents, émerveillés de sa facilité pour apprendre leur langue, qu'il parla bientôt avec une rare élégance, avaient deviné, dès le commencement, qu'il ne tarderait pas à devenir le directeur de cette mission.

En effet, sur la demande de Mgr Bataillon, vicaire apostolique de ces missions, le R. P. Elloy fut élu évêque de Tipasa et délégué coadjuteur de Mgr le vicaire apostolique de l'Océanie centrale, le 11 août 1863. Il fut sacré à Apia par Mgr Bataillon, le 30 novembre 1864.

Rentré en France en 1868, il fut retenu par les affaires de la mission, et ensuite par l'approche du concile du Vatican. Le siège d'Agen était vacant depuis plusieurs années; sur la demande de MM. les vicaires capitulaires, Mgr Elloy remplit, pendant toute une année, les fonctions épiscopales dans ce diocèse; on n'y a pas oublié son zèle vraiment apostolique.

Il se rendit ensuite à Rome pour le concile du Vatican, et il ne le quitta que le lendemain de la promulgation de l'infaillibilité pontificale.

La France était envahie par les armées étrangères qui arrivaient aux portes de la capitale. C'est dans ces douloureuses circonstances qu'il quitta la France pour la seconde fois; il emmenait avec lui des missionnaires, des frères et des sœurs. Sa mauvaise santé le força encore à revenir en France, dans le diocèse où il avait laissé de si bons souvenirs.

---

## LE PAPE LÉON XIII

A son retour de Rome, et dans la solennité du vingt-neuvième anniversaire de sa consécration épiscopale, le 25 novembre 1878, Mgr Pie, évêque de Poitiers, a prononcé, dans la chapelle de son grand Séminaire, une

homélie dont nous mettons les passages suivants sous les yeux de nos lecteurs :

... Naturellement, Messieurs et bien-aimés fils, vous attendez de moi que, dans cette réunion intime, je vous fasse part des impressions que j'ai prises, des consolations que j'ai ressenties, des bénédictions dont j'ai été favorisé, et qui se rapportent à vous autant qu'à moi-même : c'est tout l'objet de cet entretien et, si je l'ose dire, de cette conversation de famille.

Cette Rome, qui est la patrie des âmes, hélas ! on ne l'aborde plus guère aujourd'hui qu'avec serrement de cœur. Les gentils ont envahi jusqu'au vestibule du temple ; ils stationnent à l'entrée de la demeure du grand-prêtre ; ils occupent et ils ont affecté à des usages profanes les asiles sacrés de la prière et de la doctrine. Où que vous alliez, à chaque pas que vous faites, de pénibles spectacles appellent sur vos lèvres les accents les plus amers des lamentations du prophète. Et pourtant, telle qu'elle est, c'est encore, c'est toujours la cité de Dieu, le dépôt de la vérité, le centre du monde, le foyer de la vie des nations, le refuge des droits et des principes, l'espérance de l'avenir.

A peine arrivé, on se sent dédommagé de toutes les peines, reposé de toutes les fatigues, dès qu'on a pu s'agenouiller près du sépulcre de saint Pierre et de celui de Pie IX. Ma première visite fut pour ces deux tombeaux qui marquent les deux extrémités de la plus sainte, de la plus puissante et de la plus auguste des dynasties : tombeaux devenus presque inséparables pour la piété des pèlerins. Mais que parlé-je de tombeaux ? Pierre est toujours vivant, et Pie IX, à peine endormi, revivait déjà dans son successeur. Gloire à vous, Seigneur, qui êtes un roi d'éternelle gloire !

L'ancien peuple de Juda avait entendu de la bouche de Dieu cette promesse : « Je serai pour lui un père, et il sera « pour moi un fils, *Et ego ero ei in patrem, et ipse erit « mihi in filium* (1). » La même réalité est acquise au peuple chrétien, chez qui cette paternité et cette filiation ont pris un caractère sensible par l'institution de la papauté. Devenu le vicaire du Christ, Léon XIII sera pour nous un père, et nous serons pour lui des fils.

(1) I. Reg. VII, 14 ; Hebr. I, 5.

Evêque durant plus d'un tiers de siècle, le cardinal Joachim Pecci s'était donné tout entier et sans partage à son Église de Pérouse : l'administration de son diocèse, la formation de ses prêtres, les études de son séminaire, l'évangélisation de son peuple, le soin des âmes, avaient absorbé et concentré toutes ses sollicitudes. Il goûtait le bonheur, et, j'ose dire, il partageait avec l'Apôtre la fierté de n'avoir pas travaillé dans le vide : *neque in vacuum laboravi* (1). En particulier son clergé, par l'éminence du savoir comme par la générosité du dévouement sacerdotal, était sa joie et sa couronne (2). Or, sa famille s'étant tout d'un coup accrue, son cœur s'est élargi dans les mêmes proportions. A tous ceux qui l'approchent, son premier abord semble redire les paroles du grand Apôtre : « Notre bouche est ouverte et notre cœur se dilate vers vous, ô enfants de l'Église ; vous n'êtes point à l'étroit dans nos entrailles ; pourquoi les vôtres seraient-elles resserrées ? Rendez-nous amour pour amour, et, vous aussi, soyez dilatés comme nous (3). »

Et comment ne l'être pas, quand la plus haute autorité du monde se montre si affable, si accessible, et qu'elle semble n'avoir aucun effort à faire pour descendre à toutes les particularités des choses qu'on lui expose, des consultations qu'on lui adresse, des difficultés qu'on lui présente ! Léon XIII parle la langue française avec facilité et justesse d'expression. Ayant écouté attentivement, il résume ordinairement lui-même l'affaire, multipliant et au besoin réitérant les questions pour les préciser davantage, le tout dans un langage toujours correct, clair et digne. Quelle ressource pour les évêques de rencontrer dans le prince des pasteurs cette longue expérience de la charge épiscopale, qui lui permet de donner sciemment les solutions et de tracer sans hésitation les règles de conduite ! Quel soulagement de pouvoir se retirer de l'audience avec des doutes dissipés, des obscurités éclaircies, des projets approuvés et encouragés ! Merci, ô mon Dieu, d'avoir ouvert à vos serviteurs cette abondante source de lumière et de force.

(1) Philipp., II, 16.

(2) Ibid., IV, 1.

(3) Os nostrum patet ad vos, o Corinthii, cor nostrum dilatatum est ; non angustiamini in nobis, angustiamini autem in visceribus vestris : eandem autem habentes remunerationem, tanquam filiis dico, dilatamini et vos. II Corinth., VI, 11, 12, 13.

Mais s'il excelle à diriger ses fils et ses frères dans la voie de leurs devoirs pratiqués, lui-même se trouve désormais en face de devoirs bien autrement étendus que ceux de l'évêque. Autant il s'était religieusement renfermé jusque-là dans le cercle de ses obligations pastorales, autant il aspire désormais à connaître les besoins, les intérêts, les souffrances, les nécessités de toutes les parties du monde chrétien. A cette étude, à cette investigation, il apporte les habitudes de travail opiniâtre et d'application constante qui ont été celles de toute sa vie. Il suffit de le voir et de l'entendre pour sentir à quel point il a faim et soif de la gloire de Dieu et de l'honneur de son Église ; à quel point surtout il est désireux de voir son pontificat profiter au bien des âmes et au salut des sociétés. Et quand, par un geste qui lui est familier, ses bras s'ouvrent et s'étendent au cours de la conversation, c'est comme pour montrer aux égarés ou aux prodigues le sein qui leur est ouvert et qui ne cesse de les appeler. « Mon cœur est brisé et consterné, et je suis dans  
« la stupeur, s'écriait le prophète, à la vue de l'écrasement de  
« la fille de mon peuple. Eh quoi ! les nations réduites aux abois  
« ont-elles donc résolu de périr plutôt que de venir au remède ?  
« N'y a-t-il pas un baume et un médecin en Galaad ? pourquoi  
« donc la cicatrice de la fille de mon peuple n'est-elle pas  
« fermée (1) ? » Tel est le cri qui s'échappe de toute la personne de notre nouveau pontife.

Toutefois n'ayez garde de croire que, dans son ardeur de sauver les peuples et de sauver les âmes, il se dépare jamais d'aucun des principes de son glorieux devancier. Léon XIII serait le premier à signaler, sinon comme des ennemis déguisés, du moins comme des apologistes compromettants, ceux qui se feraient un système d'opposer ses actes aux actes de Pie IX. Rien, absolument rien, ne donne le moindre fondement à ces dires, qui ne tendent à rien moins qu'à ralentir les grands courants, qu'à refroidir, s'il était possible, les grands élans du zèle et de la générosité catholique.

C'est le propre d'un pontificat nouveau, comme d'un changement de règne quelconque, d'apporter des facilités et d'offrir des ouvertures nouvelles pour des négociations quelque temps suspendues ou abandonnées sous le régime précédent. La marche du

(4) Super contritione filiae populi mei contritus sum, et contristatus, et stupor obtinuit me. Numquid resina non est in Galaad, aut medicus non est ibi ? quare igitur non est obducta cicatrix filiae populi mei ? Jerem., viii, 21, 22.

temps ayant mûri les questions, les maux inséparables de toute opposition à l'Église s'étant manifestés et aggravés, et, d'autre part, les froissements antérieurs de personne à personne ayant cessé, les impressions et les dispositions des esprits s'étant modifiées, que de fois, dans le passé, la diplomatie vaticane, a pu renouer avec succès des relations dont l'interruption avait été nécessaire ! Avec quel intérêt ne lisons-nous pas en ce moment, sous la plume très-méritante d'un magistrat de la cour de Paris, l'histoire des rapports entre le Saint-Siège et la couronne de France durant la dernière période du dix-septième siècle ; et comme il est instructif de voir Louis XIV, se calmant et se modérant par les espérances que lui fait concevoir l'avènement de chacun des successeurs du vénérable Innocent XI, s'adoucir enfin jusqu'à désavouer en partie l'acte d'où était sorti le conflit qui menaçait d'aboutir à une rupture et peut-être à un schisme ! Et qui donc, avec plus de résolution et de courage que Pie IX lui-même, a cherché dans les débuts de son règne à conjurer l'explosion des passions du moment ? Que les fidèles enfants de l'Église et du Saint-Siège le sachent bien : non, Léon XIII n'est pas animé d'un autre esprit que Pie IX ; et si le temps amenait certaines déterminations qui paraîtraient s'en écarter, la vérité serait promptement rétablie par l'exhibition des documents attestant que Pie IX lui-même avait ouvert et préparé la voie à ces modifications pratiques pour le jour où elles seraient réclamées par le changement des circonstances. Rome ne rompt jamais avec les principes ni avec la tradition, et ce n'est pas sous un pape aussi nourri de la doctrine qu'est Léon XIII, qu'on pourrait redouter aucune faiblesse ni aucun amoindrissement. Qu'on ne se défie donc d'aucune des inspirations de sa charité, qui sera invariablement dictée et réglée par la vérité.

---

## LES SOCIÉTÉS DE PATRONS

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

*Études pratiques et théoriques.* — Après l'enseignement doctrinal viennent les études pratiques et théoriques.

Nous entendons par études pratiques celles qui touchent aux réformes à faire dans les ateliers : repos du dimanche, arrêt du samedi, séparation des sexes, jour de paye, choix des contre-maitres, discipline chrétienne, etc.

Pour arriver à un résultat sérieux, il est nécessaire de grouper des patrons de la même profession.

Ainsi le programme le plus complet des réformés est celui de la société de Tourcoing. Il entre dans des détails techniques excellents, parce qu'ils s'adressent seulement à des filateurs. Pour former ce règlement, il suffit de recueillir auprès de chacun des adhérents les meilleures coutumes adoptées dans leurs usines. On ne peut trop louer l'esprit pratique qui a présidé à la rédaction de cette pièce (1).

Dans les sociétés où un grand nombre de métiers sont représentés, on pourrait s'attacher à faire des groupes formés par les professions analogues, pouvant supporter les mêmes règles, la même discipline chrétienne.

Mais les réformes exigent du temps et de la patience, et l'on ne peut toujours trouver dans ce travail un élément suffisant pour occuper les séances.

Nous conseillons alors les études *théoriques*, et nous entendons par là, non les questions de pure spéculation, mais celles qui n'ont pas une application immédiate dans le milieu où elles sont étudiées.

L'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers a créé depuis un an une *commission consultative des industriels*, formée de tous les chefs d'usine résolus à procurer la *réforme chrétienne du travail*.

Le but de cette commission est d'étudier, avec l'esprit pratique que donne l'expérience des affaires et à la lumière de la foi, les devoirs spéciaux que la charge de chef d'industrie impose à l'égard des ouvriers, et de rechercher en commun les meilleurs moyens, les méthodes les plus favorables pour accomplir ces devoirs.

La commission a fixé ses réunions au premier mercredi du mois. Ceux des membres qui se trouvent à Paris y assistent, mais le travail a été organisé pour que, présents ou absents, tous y participent. En effet, le procès-verbal des séances est envoyé autographié; toutes les études sont faites par écrit et adressées avec le procès-verbal à chaque membre pour avoir son avis, de telle sorte que tous prennent part aux travaux, partagent la responsabilité des résolutions adoptées. Rien de plus intéressant que ces communications.

(1) *Appel aux patrons chrétiens*. par l'abbé Fichaux, Tourcoing.



Pour ne parler que d'une question, celle du dimanche dans les usines de fer à feu continu, des hommes courageux se sont mis à l'œuvre afin de trouver le moyen industriel d'avoir un chômage régulier. M. André, dans l'admirable rapport (1) où il résume les expériences faites, prouve d'une manière irrécusable qu'il n'y a nul sacrifice pour le patron de forges-laminoirs à rétablir dans ses usines le repos du dimanche. Il ne doute pas que dans les autres industries dites à feu continu, les essais intelligents faits par des patrons dévoués n'arrivent au même résultat.

Car Dieu est l'auteur de l'ordre économique. Quand il a proclamé la loi du dimanche, il connaissait les progrès accomplis de nos jours dans l'industrie, et il n'a pas fait d'exception. L'exception est donc une erreur économique. Si nous nous heurtons à des difficultés qui paraissent insolubles, c'est que la science n'est pas à la hauteur des découvertes industrielles. Travaillons et nous trouverons.

Animés par ce noble exemple, plusieurs patrons d'usines à sucre s'occupent de recueillir les éléments nécessaires pour prouver que le repos du dimanche dans les sucreries est d'accord avec l'intérêt économique bien entendu.

Chaque mois, une nouvelle pierre nous arrive pour compléter l'édifice, et ceux mêmes qui sont étrangers à cette industrie suivent ce travail avec un vif intérêt.

En dehors de ces questions spéciales, il y a les questions générales :

Le patron a-t-il charge d'existence ? dans quelles limites ?

La corporation ouvrière peut-elle renaître sous une forme appropriée à notre temps ? Quels en sont les principes essentiels ?

Utilité des associations professionnelles :

Question d'apprentissage.

Des grèves et de leurs remèdes.

Des travaux importants ont été faits sur tous ces points.

On se propose ensuite d'étudier la réglementation du travail des femmes et des enfants dans les usines, en comparant la loi suisse mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, la loi allemande sur l'industrie du 17 juillet 1878, et la loi anglaise du 27 mai 1878.

(1) *Le repos du dimanche dans les forges-laminoirs*, par M. H. André, maître de forges. (Henri Briquet, Saint-Dizier.)

Il faut remarquer que c'est l'Angleterre, le pays même où les mœurs répugnent le plus à la réglementation administrative, qui nous donne l'exemple.

Comment nos législateurs n'ont-ils pas été frappés depuis longtemps de l'importance économique que les Anglais attachent au repos du dimanche assuré par l'arrêt d'une demi-journée le samedi ?

Permettez-moi de vous citer à ce sujet les éloquentes paroles de Macaulay en 1846 :

« L'homme ! l'homme ! voilà le grand créateur de la richesse. La différence entre le sol de la Campanie et celui du Spitzberg est insignifiante à côté de la différence que présentent deux pays habités l'un par des hommes pleins de vigueur morale et physique, et l'autre par des êtres plongés dans la décrépitude des sens et de l'intelligence. Voilà pourquoi nous ne sommes pas appauvris, mais au contraire enrichis par ce septième jour que depuis tant d'années nous consacrons au repos. Ce jour n'est pas perdu. Pendant que la manufacture s'arrête, pendant que la charrue dort dans le sillon, pendant que la Bourse est silencieuse, pendant que la fumée cesse de s'échapper de la cheminée de la fabrique, la nation ne s'enrichit pas moins que dans les jours laborieux de la semaine. L'homme, la machine des machines, celle auprès de laquelle toutes les inventions des Watt et des Arkwright ne sont rien, se répare et se remonte, si bien qu'il retourne à son travail, le lundi, avec l'intelligence plus claire, plus de courage à l'œuvre et une vigueur renouvelée. Jamais je ne croirai que ce qui rend une population plus forte, plus sage, puisse finir par l'appauvrir. Vous essayez de nous effrayer en nous disant que, dans quelques manufactures allemandes, les enfants travaillent dix-sept heures sur vingt-quatre ; qu'ils s'épuisent tellement au travail que, sur mille, il n'en est pas un qui atteigne la taille nécessaire pour entrer dans l'armée, et vous me demandez si, après que nous avons voté la loi proposée, nous pourrions nous défendre contre une pareille concurrence ! Je ris à la pensée de cette concurrence. Si jamais nous devons perdre la place que nous occupons à la tête des nations industrielles, nous ne la céderons pas à une nation de nains dégénérés, mais à quelque peuple qui l'emportera sur nous par la vigueur de son intelligence et de ses bras (1). »

(1) *L'Économiste français*, numéro du 17 août 1878.

Les différentes sociétés trouveront un réel avantage aux communications échangées entre elles et avec la commission consultative dont nous avons parlé.

Ce sera, du reste, leur intérêt. Avec l'insouciance et l'apathie qui existent chez les meilleurs chrétiens, il sera bien difficile aux réunions de patrons de puiser en elles-mêmes pendant longtemps les sujets d'études nécessaires pour entretenir leur vie.

Les questions posées par la commission industrielle leur viendront singulièrement en aide, et leur bonne volonté, qui pourrait s'arrêter en présence de l'initiative à prendre, sera certainement durable lorsqu'il ne s'agira plus que de travailler sur des questions posées et déjà développées.

*Action.* — La société de patrons a pour ainsi dire trois étapes à franchir : Dissiper les préjugés qui encombrant les intelligences et favorisent les mauvaises volontés : ce que nous faisons par les conférences préparatoires. Connaître la vérité et montrer le chemin à suivre : nous atteignons ce but par l'enseignement doctrinal, par les études pratiques et théoriques. Et enfin arriver à l'action.

L'action, c'est la vie, dont l'étude n'est que la préparation.

Les sociétés trouvent dans les œuvres un aliment constamment nouveau qui leur assure une jeunesse sans déclin. L'exercice du dévouement produit dans les âmes de nobles entraînements et, les élevant au-dessus d'elles-mêmes, il les rend capables d'actes héroïques.

Décidez un patron à s'occuper de ses ouvriers ; rapprochez son cœur de leurs cœurs ; bientôt il y trouvera des joies indicibles ; ce qu'il redoutait comme un fardeau lui paraîtra léger. Il s'apercevra avec étonnement que les obstacles n'étaient redoutables que de loin, que tout s'aplanit au fur et à mesure qu'il avance.

Il faut donc engager prudemment, mais fermement, les sociétés de patrons dans l'action. Nous citerons quelques œuvres qui ont été entreprises avec succès : les fêtes patronales de corps de métiers rétablies à Lille ; les écoles d'adultes fondées à Lyon ; la caisse de prêt formée à Toulouse, laquelle a permis à plusieurs ouvriers de cercle de devenir de petits patrons ; dans beaucoup de villes, le placement des ouvriers, la protection des apprentis, la fondation des associations ouvrières ou le soutien de celles qui existent, les écoles professionnelles, l'école

catholique des arts et métiers, cette admirable fondation qui occupe nos amis de Lille, les patronages, les cercles catholiques d'ouvriers, la corporation chrétienne et ses institutions économiques.

Dès qu'une société cesse de faire des œuvres, elle se condamne elle-même à mort, telle est la vraie cause de l'état apathique où dorment plusieurs réunions de patrons. Nous ne saurions trop insister sur ce point. La vie matérielle est entretenue par un exercice régulier des forces physiques. Tout être organisé, maintenu dans l'inaction, languit, perd les forces, et bientôt la vie. Ainsi en est-il d'un corps moral.

Pour réussir dans les œuvres, deux conditions sont nécessaires :

D'abord le souffle de Dieu. Ce n'est point par des organisations purement humaines que nous arriverons à une transformation réelle. Les chambres syndicales n'ont pas amélioré le sort de l'ouvrier. La hiérarchie professionnelle, les examens, les institutions économiques les plus variées existent dans les grandes compagnies des chemins de fer, et cependant y remarquons-nous les réformes morales que nous cherchons? Commençons par la confrérie, par le cercle professionnel, et, sous l'égide du principe religieux, le reste arrivera comme naturellement sous la forme la plus appropriée.

La seconde condition, c'est de réveiller l'initiative des ouvriers, et de leur accorder une part aussi large que possible dans le gouvernement intérieur. La défiance vis-à-vis du maître est un sentiment essentiellement humain. Or, nous devons détruire cette défiance, qui est une entrave permanente au bien que nous voulons faire. Le meilleur moyen d'inspirer la confiance, c'est de donner aux ouvriers un rôle sérieusement actif. Il faut qu'ils touchent de leurs mains et qu'ils voient de leurs yeux, afin d'éloigner tout soupçon et d'ouvrir les cœurs à la confiance.

Dès qu'on a franchi ce cap de tempêtes, tout devient facile. Le dévouement du maître se trouve centuplé par celui de l'ouvrier, les bonnes volontés courent au-devant des désirs; ce patron n'a plus qu'un souci, celui de se dissimuler afin de ne pas entraver l'initiative ouvrière. Quant à son pouvoir, il se trouve fortifié et en quelque sorte inattaquable, parce qu'en régnant sur les cœurs il a mis son autorité au-dessus de toutes les contestations.

En vérité, aucun temps n'a été aussi favorable que le nôtre à la conversion du peuple. Fatigués des nouveautés décevantes dont on les a bernés depuis quarante ans, les ouvriers ne savent plus où trouver le salut. Chaque fois que nous avons sondé leur cœur, nous y avons découvert un attrait secret, dont ils ne se rendent pas compte eux-mêmes, qui les entraîne vers l'Église catholique.

Notre expérience est confirmée par toutes les expériences. L'ouvrier ne demande qu'à être sauvé, et s'il se jette dans les bras de la révolution haineuse, c'est que son cœur n'a point trouvé d'abri préparé par l'amour.

Jamais la responsabilité des patrons n'a été plus grande que de nos jours. Avec leur concours, la question sociale serait bientôt résolue.

Malheureusement, beaucoup s'imaginent que leurs devoirs de paternité sociale sont des devoirs de surrogation, et qu'ils n'ont rien à faire en dehors du salaire matériel.

Mais, dans une armée, est-ce que les capitaines n'ont pas d'autres devoirs que les soldats? S'ils ont une paie plus forte, s'ils sont servis par leurs inférieurs et obéis à la moindre parole, n'est-ce pas pour les aider à former leurs hommes et, quand le temps en sera venu, pour les conduire à la victoire?

Un capitaine ne se croit pas un héros parce que, dans la bataille, il affronte le danger à la tête de sa compagnie. Si, au contraire, oubliant le but pour lequel son emploi a été créé, il ne s'occupe que de lui-même, évite la fatigue et le danger, manifestement il est coupable. Mais si sa négligence entraîne la perte de ses soldats, alors il est voué au mépris et puni comme un traître.

Ainsi, tout homme qui a reçu pouvoir sur d'autres hommes est tenu d'obligation rigoureuse de remplir à leur égard les devoirs de paternité sociale.

Car Dieu est le père de tous les hommes; s'il en favorise quelques-uns, c'est afin de leur faciliter les moyens d'aider leurs frères et de les conduire vers leur fin. Le souverain Maître a établi les choses ainsi, afin de lier les hommes ensemble par des rapports de charité, de respect, d'amour réciproque, et de former une grande famille où les pères ont des devoirs particuliers comme les enfants ont des obligations spéciales.

On raconte qu'à la nouvelle du massacre des légions romaines, amené par l'égoïsme cruel et l'imprudente conduite de Varus,

Auguste déchira ses vêtements et s'écria hors de lui-même : « Varus, Varus, rends-moi mes légions ! »

Des milliers d'âmes se perdent dans les usines parce que les patrons ne veulent pas s'en occuper.

Croyez-vous que Jésus-Christ, qui a racheté chacune de ces âmes au prix de son sang, ne s'écriera pas au jour du jugement, le visage plein de colère : « O patrons, rendez-moi mes enfants ! »

Ne nous dissimulons pas, messieurs, les difficultés que nous éprouverons à former des sociétés de patrons, mais commençons résolument. Dieu est avec nous, et il se servira de la Révolution elle-même pour ouvrir les yeux aux plus aveugles et réveiller les plus endormis.

L'Église a trouvé l'ouvrier esclave ; reconnaissant en lui le frère de Jésus-Christ, elle l'a pris par la main, l'a tiré de son abaissement et a posé sur sa tête la couronne royale des enfants de Dieu. Elle l'a revêtu du chaud manteau de l'amour ; autour de lui ont surgi les dévouements, et l'on s'est disputé l'honneur de l'aimer et de le servir. Enfin, elle l'a armé de la vérité, et le pauvre ouvrier, plus savant que les plus grands philosophes de l'antiquité, a marché d'un pied sûr et ferme, connaissant sa vie, capable de résister à ses ennemis intérieurs et extérieurs.

Aujourd'hui, voici la Révolution triomphante. Qu'a-t-elle fait de l'enfant privilégié de l'Église ?

Elle l'a proclamé souverain, mais la couronne qu'elle lui a posée sur la tête est une couronne de fer qui blesse et fait couler le sang. On l'encense, on l'adule ; mais quand le canon gronde au nom du peuple-roi, c'est pour porter la mort dans les rangs des pauvres égarés qui ont été séduits par les tribuns.

Au nom de l'égalité, on lui a enlevé toute protection ; au nom de sa dignité, on lui a ordonné de repousser le dévouement qui s'offrait à lui. Le sceptre est dans ses mains, mais il cache mal les liens de fer qui les enchaînent. L'oppression des tyrans fameux n'est rien à côté de celle des meneurs. Malheur à l'ouvrier qui ne pense pas, ne parle pas suivant le mot d'ordre ; une pression d'autant plus redoutable qu'elle est occulte, impersonnelle, irresponsable, pèse comme un cauchemar sur les consciences et la liberté a quitté les âmes pour se répandre sur les murailles de nos palais incendiés.

Il n'a même plus la liberté du travail ; si un comité occulte, au nom d'une prétendue solidarité, a décidé qu'on se mettrait

en grève, malheur au téméraire assez audacieux pour refuser d'obéir.

Est-ce assez? Non, car il ne faut pas qu'il lui reste d'espérance. Et la Révolution l'a dépouillé de la vérité, elle l'a abreuvé de mensonges et, lui jetant sur la tête le voile épais de l'erreur, elle lui a montré l'Église comme son ennemie, elle l'a excité à porter une main parricide sur sa mère bien-aimée.

Oui, nous le sentons tous, les temps de la miséricorde approchent. Hélas! en présence des immenses besoins que notre cœur voudrait soulager, nous n'oserions offrir nos faibles efforts; mais notre Maître, qui nourrissait des foules avec quelques poissons, bénira notre travail. Il multipliera les bonnes volontés, et nous verrons encore son peuple assis autour de son Église et la paix sociale rétablie par le règne de Jésus-Christ.

### Résolutions proposées au Congrès.

#### *Première résolution.*

1. — Les directeurs d'œuvres ouvrières réunis à Chartres, confirmant les déclarations faites aux précédents Congrès, « se déclarent unanimement convaincus, par les enseignements catholiques et par les leçons de l'expérience, que l'influence surnaturelle du principe chrétien peut seule ramener les coutumes des ateliers prospères et que la paix sociale ne sera jamais solidement rétablie si la foi, la justice et la charité de l'Église ne règlent la conduite des maîtres et des ouvriers (1). »

2. — « Pour faire disparaître cet esprit d'antagonisme et aplanir les aspérités qui se sont si malheureusement et si souvent manifestées entre la classe ouvrière et la classe propriétaire, dont les intérêts sont cependant identiques, et dont la prospérité repose des deux côtés entièrement sur une coopération cordiale et harmonieuse (2), » il est nécessaire de rétablir le règne de la charité chrétienne, c'est-à-dire de l'amour du prochain remplacée de nos jours par un égoïsme effréné caché sous les apparences de la justice.

3. — La paix ne pourra être rétablie dans le monde du travail sans la pratique du devoir de paternité sociale par les maîtres d'ateliers, et, pour déterminer les volontés, les sociétés de patrons paraissent le moyen le plus efficace.

(1) Résolution du congrès de Bordeaux, à la suite du rapport du R. P. Marquigny.

(2) Lettre de M. F.-A.-J. Barnard, commissaire général des États-Unis près l'Exposition universelle de 1878.

4. — Le Congrès de Chartres émet le vœu que tous ceux qui ont souci du salut de notre société travaillent à établir des sociétés de patrons. Il estime que ces sociétés seront fécondes dans la mesure où elles seront soumises à l'enseignement de l'Église catholique, source de la vérité et de la vie. Sans négliger l'étude, qui est nécessaire pour dissiper les préjugés et pour connaître la vérité, les directeurs de ces sociétés se persuaderont que l'action est la source des dévouements, en même temps qu'elle est nécessaire pour entretenir la vie.

Le concours des ouvriers, en produisant l'union des bonnes volontés, amènera une confiance et une affection réciproques, qui seront les meilleurs remèdes à l'antagonisme social.

*Seconde résolution.*

Considérant que dans beaucoup d'usines, dans les mines et dans les grandes exploitations agricoles, des jeunes gens sont acceptés pour la direction des services techniques ou pour la surveillance des ateliers ;

Considérant que ces jeunes gens, n'ayant aucune notion des devoirs qui incombent à la classe supérieure dans ses rapports avec les ouvriers, commettent souvent des fautes, ou tout au moins omettent de remplir les devoirs essentiels qui contribueraient à rétablir l'harmonie dans le monde du travail ;

Considérant que si l'expérience personnelle, aidée par une bonne éducation chrétienne, arrive avec le temps à faire connaître ces devoirs à quelques-uns, il n'en est pas moins vrai qu'on éviterait beaucoup d'erreurs et de fautes si on signalait aux jeunes gens les obligations à remplir, et si on leur indiquait les résultats de l'expérience de leurs devanciers ;

Émet le vœu que, dans toutes les écoles où sont formés les jeunes gens appelés à devenir chefs d'usine ou à diriger des ouvriers, on donne une place à l'enseignement des devoirs qui incombent à tous les patrons et des meilleurs moyens d'assurer le bien-être moral et matériel des familles ouvrières (1).

LÉON HARMEL.

(1) Ces écoles, dans l'état actuel, sont : les écoles des ponts et chaussées et des mines, l'école centrale, les écoles de mineurs, les écoles d'arts et métiers et les écoles d'agriculture. Plus tard, ce seront les écoles professionnelles catholiques, et, un jour, il faut l'espérer, ce seront les écoles militaires, car on ne doit pas oublier que les officiers ont, eux aussi, des devoirs de patronage à exercer vis-à-vis de leurs soldats.



## LES CONSTITUTIONS MODERNES

Nos lecteurs peuvent se rappeler que, dans notre numéro du 26 octobre dernier (page 202), nous nous sommes occupé d'observations qui nous étaient adressées sur un discours prononcé en Belgique par M. Ryckman, qui montrait comment les principes du *Syllabus* peuvent se concilier avec la fidélité des catholiques à la constitution belge. Cette question, très-importante pour les catholiques belges en particulier et pour tous les catholiques en général, avait déjà été traitée avec une grande autorité par le cardinal De-champs dans trois lettres qui ont produit une grande sensation chez nos voisins du Nord: *Lettre à un publiciste*; — *les Catholiques libéraux*, — et *Du Serment de fidélité à certaines Constitutions modernes*. L'*Osservatore romano*, organe quasi-officiel du Vatican, vient de reproduire à ce sujet la correspondance suivante adressée de Belgique à la *Civiltà cattolica*, « cette revue savante et courageuse, » comme le dit l'*Osservatore* :

Si la première *Lettre à un publiciste* est bien propre à éclairer ceux que pourraient induire en erreur les sophismes et les fausses protestations du libéralisme, la seconde et la troisième réussiront également à calmer les appréhensions de quelques autres qui, dans d'excellentes intentions, penchent vers un extrême opposé, et à contenir leur zèle dans les limites d'une sage modération. L'auteur arrive à ses fins avec une admirable modestie qui fait le plus grand honneur à la perspicacité de son jugement, en s'effaçant à l'ombre d'autorités qui leur sont chères.

En effet, dans la *seconde lettre*, qui a pour titre: *Les Catholiques libéraux*, l'éminentissime écrivain, se tenant lui-même dans le silence, se borne à réunir une double série de documents. La première, s'appuyant sur la doctrine du R. P. Liberatore, de Mgr de Montpellier (1) et du R. P. Schouppe, démontre sans réplique qu'on ne peut mériter la note de catholique libéral en admettant qu'auprès des peuples qui ont perdu

(1) Évêque de Liège. (N. des *Ann. cath.*)

l'unité religieuse, l'apostolat doit précéder la législation chrétienne, et que l'unité de foi doit se rétablir dans les mêmes âmes, avant que de recevoir la sanction des lois.

La seconde série des documents (complétée dans la troisième lettre) comprend les actes du Saint-Siège qui établissent la licéité de la tolérance civile des cultes chez certains peuples divisés de croyances religieuses et celle du serment de fidélité aux constitutions de ces mêmes peuples. D'où il résulte que le nom de catholique libéral doit être réservé pour ceux qui, inconséquents dans leurs opinions, admettent les principes abstraits; parce que, loin de partager la profonde tristesse qu'inspire à l'Église la déplorable situation des catholiques dans les États divisés de croyances, ils évitent d'affirmer toute la vérité et ne déploient point tout le zèle qu'ils devraient à ramener ces peuples à l'unité religieuse et à la pleine observation des lois de la société chrétienne. On peut ajouter que plus ce défaut est grave, plus aussi un catholique doit consciencieusement craindre d'appliquer trop facilement la qualification de catholiques libéraux à ceux qui, de bonne foi et en vue d'un bien spirituel, ne partageraient pas ses opinions sur l'opportunité pratique de certains expédients.

La troisième lettre de Son Éminence a pour titre : *Du Serment de fidélité à certaines Constitutions modernes* ; elle revient, par conséquent, sur un sujet traité dans la lettre précédente, avec l'intention de dissiper tout scrupule et d'exposer avec précision en quel sens le serment est licite et obligatoire. Les documents relatifs à cette question sont : 1° la déclaration du roi Louis XVIII reconnue satisfaisante par Pie VII en 1817 et par Pie VIII en 1830; 2° l'allocution consistoriale de Sa Sainteté, du 28 juillet 1817; 3° la formule prescrite par le Saint-Siège à Mgr de Méan, archevêque de Malines, et souscrite par lui le 18 mai 1817; 4° le bref du même pape Pie VII au même prélat, du 8 décembre 1817.

De ces documents, l'auteur des *Lettres* déduit : 1° la licéité du serment prêté à la charte du gouvernement de la Restauration, sous Louis XVIII, à la loi fondamentale du royaume des Pays-Bas, sous Guillaume I<sup>er</sup>, à la Constitution française de 1830 et à la Constitution belge actuelle; 2° la condition de licéité formulée dans les paroles suivantes : *Cum pollicentur religiosas omnis regni communionem, id est universos et singulos quibus illæ constant, protecturos, mentem eorum esse in ordine tantum*

*civili protectionem hanc præstare, nullo modo intendentes, vel directe, vel indirecte approbare principia que ipsæ profitentur, quæque religio catholica proscribit.*

Les libéraux, au contraire, admettent la liberté des cultes comme le résultat d'un principe rationaliste et athée fondé sur un prétendu droit naturel; et ils voudraient nous imposer le serment dans ce sens, par une flagrante contradiction avec leur prétendu droit naturel de liberté. Quiconque connaît l'histoire, ne peut ignorer que les fondateurs de la Constitution belge (et des autres États) ont entendu la liberté des cultes dans le sens des documents cités dans les *Lettres*.

L'éminent auteur termine cette troisième lettre par des pages d'une émouvante éloquence, où la foi de l'évêque marche de pair avec les vœux élevés du grand politique chrétien. Un avenir glorieux apparaît à ses yeux; les sectes s'éteignent dans la mort et dans le vide de leurs négations; l'Église grandit dans la vie et dans la gloire de ses victoires, portant toujours plus haut le brillant étendard de son divin Maître et s'enrichissant des triomphes que multiplient pour elle les efforts incessants de ses ennemis eux-mêmes.

---

## VARIÉTÉS

### Les Frères à l'Exposition.

Nous prions nos lecteurs de toute catégorie, lisons-nous dans l'*Éducation*, de remarquer que les Frères figurent à la fois dans plusieurs classes, tantôt, par exemple, pour l'enseignement primaire proprement dit, tantôt pour l'agriculture, et que partout ils occupent le premier rang. Je ne sache rien qui démontre l'heureuse diversité de leur aptitude ou de leur dévouement, peut-être est-ce tout un. En tout cas, félicitons le jury international de s'être mis au-dessus des aveugles passions du jour.

*Récompenses accordées aux Frères des Écoles chrétiennes :*

CLASSE V, ENSEIGNEMENT, MÉDAILLE D'OR. — Institut des Frères pour exposition collective, France, Belgique, Canada.

N. B. — Toutes les maisons de l'ordre participent à cette récompense, qui dispense des mentions spéciales. En outre, les Frères qui ont exposé avec le ministère de l'instruction publique, participent au grand prix que celui-ci a obtenu. On assure que

M. Bardoux se propose de distribuer des récompenses spéciales à ses divers coopérateurs.

Fr. Alexis-Marie, méthode et ouvrage de géographie (Belgique).

Fr. Mémoire, directeur du pensionnat de Malonne (Belgique).

MÉDAILLES DE BRONZE. — Fr. Marianus, arithmomètre (Belgique) !  
École des Houillères, à Commeny (France).

CLASSE XVI, GÉOGRAPHIE, MÉDAILLES D'ARGENT. — Fr. Alexis-Marie, reliefs et cartes hypsométriques.

CLASSE LIII, MATÉRIEL DE CHIMIE, MENTION HONORABLE. — Fr. Souvain, de Grasse.

CLASSE LXXVI, AGRICULTURE, MÉDAILLE D'OR. — Institution agricole de Beauvais.

MÉDAILLE D'ARGENT. — Pensionnat des Frères de Reims.

Fr. Ragnuce, de Dijon, reliefs et tableau.

Fr. Lucard, directeur de l'école normale de Rouen.

CLASSE LXXXIII, INSECTES UTILES, MÉDAILLE DE BRONZE. — Fr. Albéric, à Beauvais.

CLASSE LXXXVIII, PLANTES POTAGÈRES, MÉDAILLE D'OR. — Établissement agricole d'Igny, près Paris.

CLASSE LXXXVIII, ARBRES ET FRUITS, MÉDAILLE D'ARGENT. — Établissement agricole d'Igny.

Cinq médailles d'or, cinq d'argent, deux de bronze, sans compter une mention honorable, qu'en dites-vous, lecteurs, ajoute l'*Éducation*? N'est-ce pas répondre fièrement aux détracteurs? Faites donc passer ces gens-là pour des ignorantins!

### Pie IX et les nègres.

Le *Catholic Review*, de Brooklyn (New-York), extrait le passage suivant d'un discours prononcé récemment à Cincinnati, dans la chapelle de l'Union épiscopale des nègres méthodistes, par le ministre W. Taylor, de cette communion :

A Rome est couché dans son cercueil un homme dont la mort est pleurée par un demi-milliard d'hommes. Une douleur aussi universelle prouve que dans le caractère de cet homme, dans sa vie, dans les grandes œuvres accomplies sous sa direction, il y a, en dépit des invectives habituelles des Protestants contre la Papauté et le Catholicisme (Romanism), quelque chose qui commande l'estime et qui produira un bien durable. Pour nous, hommes de couleur, nous verrons dans sa carrière bien des choses dignes de mémoire; et l'œuvre qu'il inaugura en notre faveur doit exciter en nous un sentiment de profonde gratitude. Durant la guerre de sécession, Pie IX — dont la sollicitude s'étendait sur le monde entier, car il n'y a pas un coin du

monde civilisé où le Pape ne rencontre des sujets — eût l'attention attirée sur les hommes de couleur que l'Amérique retenait dans les liens de l'esclavage, et il consacra toute son énergie à la recherche des moyens propres à améliorer leur condition. Quand l'heure de la liberté eut sonné pour notre race, il ordonna à l'archevêque Manning, aujourd'hui cardinal, de choisir trois cents jeunes hommes de couleur des mieux doués et de les placer dans le meilleur collège qui fût au monde, pour les préparer à aider notre race à sortir de l'abîme d'ignorance et de dégradation où l'esclavage l'avait fait descendre. Pour couvrir les frais que réclamait une telle œuvre, aux sommes provenant des revenus de l'Église, il ajouta de fréquentes et larges subventions de sa fortune privée. Qu'un Sumner ou un Morton accomplisse un tel acte, nous porterons son nom jusqu'aux nues ; serait-il donc moins digne d'éloges pour avoir été accompli par le Pape ? Aux quatre millions d'hommes de couleur que le Nord frappe d'un ostracisme plus sévère encore que le Sud, il envoya des jeunes filles pures et chastes qui n'ont pas craint le noir tombé dans l'abîme de la corruption, et qui nous donnent le spectacle d'une fraternité de sentiment si puissante pour relever notre race. Cela s'est vu à Cincinnati, cela s'est tenu dans toutes les villes de l'Union.

Les sœurs de charité ont pénétré jusqu'aux Bucktowns et aux Fivepoints accomplissant des merveilles dans l'œuvre de notre éducation. C'est pour nous un devoir de proclamer aux quatre vents du ciel que nous connaissons leurs œuvres et que nous savons les apprécier. Puissent nos frères protestants mériter à leur tour notre reconnaissance en bannissant de leur esprit tout préjugé outrageant pour l'homme de couleur ! Devant la mémoire de Pie IX je m'incline avec respect. Vous et moi rejetons bon nombre des doctrines propres à son Église ; *mais prier pour l'extinction de cette Église est une folie*. C'est un instrument puissant et qui a beaucoup fait pour nous en ce monde. L'Église catholique demeurera parmi nous jusqu'au jour du jugement. Demandons plutôt à Dieu que la Chaire pontificale soit occupée par un homme qui prenne à cœur d'accomplir une œuvre si grandement commencée.

### L'instituteur et le prêtre (1),

Le *XIX<sup>e</sup> Siècle* est de l'avis de l'opportunité sur la nécessité d'imposer l'obligation du service militaire aux membres des divers clergés, comme on l'impose à tous les citoyens.

Il répond dans ce sens aux considérations que nous avons

(1) Extrait de la *Liberté*, de Paris, qui est loin d'être un journal clérical.

exposées sur cette grave question. Seulement, plus logique que ceux dont il accepte la doctrine, il veut que l'instituteur ne soit pas plus exonéré que le prêtre de l'impôt du sang que tout le monde doit à l'intérêt et à la défense de la patrie commune.

Notre honorable confrère a bien compris, comme nous le disions hier, qu'il y aurait une inconcevable injustice à forcer les hommes de l'autel à porter les armes, quand on n'y force pas les hommes de l'école. Il est conséquent avec lui-même en demandant que tous deux soient assujettis à la même règle. Donnons-lui acte de cette déclaration qui simplifie le débat.

Mais la question n'en reste pas moins entière.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle soutient qu'il faut incorporer dans l'armée active le prêtre et l'instituteur sans exception; nous disons qu'il ne faut y incorporer ni l'un ni l'autre.

Qui a raison de nous deux ?

Nous avons cherché à élever le débat à sa véritable hauteur.

Est-il bon, est-il nécessaire qu'il y ait, dans la société, à côté et en dehors de l'armée de la force matérielle, une armée de l'intelligence et de la foi, vouée à l'œuvre civilisatrice de l'enseignement religieux, sans que rien des passions et des luttes fratricides de ce monde vienne la troubler dans sa tâche auguste ?

Poser cette question, n'est-ce pas la résoudre ? Et y a-t-il un esprit impartial qui ne comprenne que les services que rend à l'ordre social l'instituteur en formant des hommes de science, et le prêtre en formant des hommes de bien, sont plus que l'équivalent des services que rend le soldat en défendant le sol sacré de la patrie ?

On nous répond qu'il n'y a plus de religion d'État, et que le gouvernement n'a pas à favoriser le recrutement du personnel ecclésiastique; mais ce n'est là qu'un point secondaire.

Peut-il, doit-il être indifférent à l'État; de quelque nom qu'il s'intitule, qu'il n'y ait plus d'église où se distribue le pain des âmes, qu'il n'y ait plus de religion pour servir d'auxiliaire à la loi morale et de frein aux mauvaises passions ?

L'égalité des cultes devant la loi n'a été, sous aucun rapport, l'anéantissement de l'idée religieuse; elle en a été, au contraire, l'éclatante consécration.

L'État a cessé de se solidariser avec une seule Église et de la protéger à l'exclusion de toutes les autres; mais il les a toutes protégées également; il les a toutes admises à prêcher leurs doctrines, parce qu'il s'est dit que toutes les voix qui

parleraient au peuple au nom de la morale éternelle, ne pouvaient qu'élever l'esprit humain en l'éclairant et en le purifiant.

Or, ce qu'on tente aujourd'hui, ce n'est pas de laisser aux Églises, à leurs risques et périls, le soin et la responsabilité de recruter leur personnel : c'est de rendre ce recrutement impossible, et de détruire, dans son principe même, l'organisation de tous les clergés.

On nous dit que le patriotisme de nos prêtres serait bien plus grand et bien plus ferme s'ils avaient, un an au moins, comme volontaires, porté l'uniforme et s'étaient mêlés davantage, dans leur jeunesse, à la génération contemporaine.

Mais quoi ! s'agit-il donc seulement d'un an de service ? Non, il s'agit d'être soumis jusqu'à quarante ans à l'éventualité d'être tout à coup rappelé sous les drapeaux. Le service obligatoire pèsera sur le prêtre et sur l'instituteur aussi longtemps que sur tout le monde et les fera passer par tous les degrés de l'armée active et de l'armée territoriale, dans les rudes conditions que notre nouveau régime militaire a établies.

Eh bien ! c'est là qu'est le danger. Si on applique ce système, on ne trouvera bientôt plus ni un prêtre ni un instituteur qui s'expose à voir tout d'un coup sa carrière de paix et de dévouement brisée par de telles éventualités ; et ces deux grandes forces sociales, l'Université et l'Église, s'affaibliront de jour en jour.

Ne prenons pas de vains prétextes pour des réalités.

Au fond, c'est bien là ce que poursuit le radicalisme caché sous le manteau opportuniste. Il n'a d'autre but que de désorganiser tous les cultes en leur enlevant leur personnel.

Qu'a-t-il donc, en fait d'espérance, de consolation et de moralité, à donner aux peuples de plus beau, de plus vrai, de plus fortifiant que l'idée religieuse ?

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La liquidation de fin de mois s'est faite assez facilement, grâce à l'abondance du capital. Les groupes financiers se sont efforcés de mettre les acheteurs en état de conserver leurs positions, et ils ont réussi. Le marché manque d'ailleurs d'animation, comme cela arrive après chaque liquidation, et il y a, cette fois, une raison de plus pour un repos de quelques jours, c'est que la haute banque s'abstient, aussi bien que le public. Tout le monde

attend l'émission des emprunts étrangers qui se préparent, et aussi la tournure que prendront les événements, après les élections sénatoriales. Les emprunts étrangers ne monteront pas à moins de 2 milliards : grande tentation pour les capitaux et grand danger pour l'épargne française, qui va encore se répandre au dehors, au lieu de s'employer au dedans à d'utiles entreprises.

A la Bourse d'hier, le 3 ordinaire, le 3 amortissable, le 4 1/2 et le 5 sont respectivement restés à 77, à 79,40, à 107,25 et à 112,30.

Les nouvelles agricoles se ressentent cruellement des mauvais temps dont nous sommes affligés. Il y a de sérieux dommages ; les semailles ne sont pas terminées, et beaucoup de champs sont inabordables, tant ils sont détrempés par les pluies persistantes que nous subissons. Le prix des blés ne varie guère : il est généralement ferme, mais la meunerie ne se presse pas d'acheter, parce qu'elle compte sur la baisse que peuvent produire les arrivages attendus de l'étranger.

La betterave ne rend pas ce qu'elle promettait d'abord ; elle est pauvre en substance saccharine.

Le vin, d'excellente qualité, en général, diminue en quantité, et les viticulteurs, attaqués à la fois par la Régie et par le phylloxera, voient s'avancer une période de détresse. On a constaté que l'insecte destructeur a envahi 39 départements ; le cinquième des 2.553,000 hectares de vigne que nous possédons est perdu, un autre cinquième est fortement menacé, et l'on n'a pas encore trouvé un remède sûr contre le fléau.

En somme, l'agriculture française n'est pas dans un meilleur état que l'industrie.

A. F.

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

32. **Les offices paroissiaux**, par J. Blanchon ; in-18 de 50 pages ; Lyon, 1878, au bureau de l'*Echo de Fourvière*.

Excellent petit livre qui recommande avec raison et qui fait aimer les offices de paroisse, trop souvent négligés par ceux qui n'ont aucun motif sérieux de s'en absenter. La Paroisse, la Grand'Messe, la Messe basse, les Vêpres, les

Fêtes, sont les différents sujets traités par M. l'abbé Blanchon ; les fidèles feront bien de se pénétrer des pensées et des conseils du pieux auteur.

33. **Vie de M. Hamon**, curé de Saint-Sulpice, par L. Branchereau, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du grand séminaire d'Orléans, in-12 de xiv

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 37. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.



414 pages; Paris 1877, chez Jules Vic; — prix: 3 fr. 50.

Nous venons tard pour parler de cette *Vie* que beaucoup de nos lecteurs ont sans doute déjà entre les mains; mais tous, peut-être, ne la connaissent pas encore, et nous serons heureux de la leur faire connaître. — M. Hamon, qu'on pourrait justement surnommer le modèle du prêtre et du curé, était né le 18 mai 1795; il mourut le 16 décembre 1874. Il était curé de l'importante paroisse de Saint-Sulpice à Paris, depuis l'année 1851, et avait successivement professé, avant cette époque, et été supérieur dans plusieurs grands Séminaires. S'il est une vie sacerdotale qui ait été remplie de bonnes œuvres, c'est la sienne: enseignement, direction, prédication de retraites ecclésiastiques, et, lorsque il fut devenu curé, toutes les œuvres de zèle et de charité pastorale, amour des pauvres, création d'écoles, établissement d'une maison de Petites-Sœurs des pauvres, dévouement au Saint-Siège, écrits savants et pieux, fidélité à tous ses devoirs, le tout joint à une modestie qui lui fit refuser plusieurs fois l'épiscopat, à une douceur qui le rendait accessible à tous, surtout aux petits et aux humbles, à une patience qui lui fit supporter sans se plaindre les plus cruelles souffrances. Tel fut M. Hamon, tel le dépeint avec un charme tout particulier M. Branchereau, qui a puisé aux sources les plus sûres et qui donne les plus intéressants détails sur ses premières années. L'historien, du reste, est moins content de son œuvre que ne le sont ses lecteurs, et nous croyons savoir qu'il a recueilli de nouveaux documents, de nouveaux détails qui feront d'une seconde édition une édition toute nouvelle. On l'attendra avec impatience; en l'attendant, on s'empressera de se procurer la première, déjà si pleine d'intérêt et d'édification.

**34. Histoire de la littérature française** depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, par Frédéric Godefroy, 2<sup>me</sup> édition, XVII<sup>e</sup> siècle, tome II des prosateurs; in-8 de 468 pages, Paris, 1878, chez Gaume et C<sup>ie</sup>; — prix des 9 volumes de cette édition, dont 4 ont paru: 60 francs.

Ce volume est digne de ceux qui le précèdent et dont nous avons déjà parlé. Il s'ouvre par une magistrale étude sur Bossuet, et fait successivement connaître Fénelon, Bourdaloue, Fléchier, Massillon, Malebranche, La Bruyère, Racine, Molière, Brueys, Racine et Bayle, après quoi viennent, en appendice, des notes très-intéressantes sur Bénigne, Godcau, Tillemont, Adrien de Valois, le P. Rapin, Renaudot, Furetière, Saint-Evremond, Pascal, etc. « M. Godefroy, a dit M. Nisard, n'est pas seulement un lexicographe, un grammairien, un érudit, c'est encore un littérateur... Des études générales exactes et nourries de faits, des notices substantielles où l'on trouve avec plaisir les appréciations de l'auteur corroborées par les jugements des maîtres de la critique, des extraits de nos écrivains les plus célèbres, faits avec le meilleur goût par un homme qui a pu parfaitement choisir parce qu'il a tout lu; des annotations sur le style, où l'on reconnaît le savant lexicographe et le grammairien sagace; partout un sens littéraire exquis; partout aussi, avec des idées arrêtées, un esprit de haute impartialité. » La lecture du nouveau volume de l'*Histoire de la littérature française* confirme surabondamment ce jugement de l'illustre critique.

**34. Recherches et découvertes d'un libre-penseur**, par Arthur Bonnot; in-12 de XIV-300 pages; Paris, 1878, à la librairie de Saint-Paul, rue de Lille, 51, — prix: 2 fr., et *franco*, 2 fr. 50.

Le but de cet ouvrage est de mettre à la portée de tous les lecteurs les preuves de la Révélation et de leur présenter ces preuves d'une façon agréable. L'auteur a réussi : la forme du dialogue qu'il a adoptée, la clarté de ses démonstrations, mènent sans fatigue le lecteur à cette conclusion : *Dieu a révélé la vérité aux hommes*. Dans tout ce voyage, le chrétien présente, à celui qu'il veut convaincre et qui admet déjà l'existence de Dieu, la vérité de la Révélation, en le conduisant à ces différentes stations : la Révélation divine est possible, — elle est nécessaire, — ses signes ; — vérité de la première Révélation (Révélation adamique), — vérité de la seconde

(Révélation mosaïque), — vérité de la troisième (Révélation chrétienne). Arrivé là, il ne reste plus qu'à prouver que la vérité révélée de Dieu aux hommes se trouve dans l'Eglise et dans l'Eglise catholique seule. M. Bonnot nous promet une nouvelle série de discussions pour établir cette nouvelle conclusion : ce sera donc un traité de la vraie Eglise qu'il nous donnera sous la forme populaire de ses *Recherches et Découvertes* ; nous désirons qu'il ne le nous fasse pas attendre trop longtemps, et nous remercions l'Œuvre de Saint-Paul d'avoir commencé cette série d'ouvrages apologétiques qui sont appelés à faire le plus grand bien.

### DERNIÈRES NOUVELLES

M. Aurélien Scholl, rédacteur de l'*Évènement*, et M. Corra, gérant du même journal, ont été condamnés chacun à 500 fr. d'amende pour outrages et injures aux cours et tribunaux. M. Scholl s'est défendu assez piteusement, et la magistrature n'a pas voulu se montrer trop sévère, parce qu'elle était en cause.

— M. de Beust, le nouvel ambassadeur d'Autriche en France, a été officiellement reçu à l'Élysée le lundi, 2 décembre.

— Le bruit court qu'un engagement sérieux aurait eu lieu, le 30 novembre, entre l'armée du général Roberts et les troupes afghanes, dans les défilés de Peiwar ; on en ignore l'issue.

— Son Éminence le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, a été nommé hier, 4 décembre, par le suffrage des évêques, membre du conseil supérieur de l'instruction publique, en remplacement de Mgr Dupanloup, décédé.

— Le fameux T'Kindt, accusé de détournements s'élevant à 13 millions au détriment de la Banque de Belgique, vient d'être condamné à 15 ans de travaux forcés par la cour d'assises du Brabant.

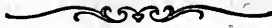
— L'épidémie de fièvre jaune a cessé au Sénégal.

— Le 3 décembre, à Bruxelles, s'est ouverte la XVI<sup>e</sup> session annuelle de la Fédération belge des œuvres ouvrières catholiques.

— Une dépêche télégraphique de Goa (Indes portugaises) nous apprend qu'à l'occasion de la fête de saint François-Xavier, le corps du Saint a été exposé, le 3 décembre, dans la cathédrale de cette ville ; assistance très-nombreuse des catholiques, grand enthousiasme, magnifiques cérémonies.

Le gérant : P. CHANTREL.

# ANNALES CATHOLIQUES



## APPEL A NOS ABONNÉS

Nous avons fait l'année dernière à nos Abonnés un Appel qui nous a permis de conserver aux *Annales catholiques* bon nombre de lecteurs que des ressources insuffisantes forçaient de les quitter. Nous venons de recevoir de nouveaux fonds qui nous prouvent que l'idée émise l'année dernière n'a pas été oubliée et qui nous engagent à rappeler et à renouveler notre Appel.

- Les prêtres des campagnes, les jeunes vicaires, les séminaristes ne sont pas riches; ils ont besoin d'être tenus au courant des faits les plus importants et des questions religieuses, mais c'est une dépense considérable pour eux qu'un abonnement à une revue, quelque bon marché qu'elle soit, qui réponde à ce besoin, et qui suive *réellement*, — et pas seulement sur les prospectus, — le mouvement politique, religieux, scientifique et littéraire du monde entier. Cette année, où la misère grandit et où l'aumône faite au prochain prendra encore sur les modiques ressources du clergé, où la guerre faite aux Frères et aux Sœurs épuisera les ressources sur lesquelles ces religieux et religieuses dévoués prélevaient déjà si difficilement leur abonnement, ne serait-ce pas, pour ceux de nos Abonnés qui sont plus favorisés du côté de la fortune, une excellente aumône à faire que de procurer à de moins heureux le moyen de s'entretenir dans la connaissance des faits religieux, des faits édifiants dont l'histoire contemporaine nous donne de si fréquents exemples, et de suivre les épreuves et les victoires de cette Église qu'ils aiment d'un si ardent amour et qu'ils servent avec tant de zèle et de dévouement?

Sachant à qui nous nous adressons, nous sommes certain qu'il suffira de cet Appel à la charité fraternelle de nos Abonnés et de nos Lecteurs.

Nous recevrons donc, quelque minimes qu'elles soient, les sommes qui nous seront adressées pour parfaire le prix d'abonnement des personnes qui sont trop gênées pour le payer intégralement. Les donateurs d'un abonnement entier pourront nous désigner les personnes à qui elles désireraient que les *Annales* fussent envoyées.

Aidons-nous donc mutuellement, c'est la charité qui doit nous sauver, et souvenons-nous que la charité faite aux âmes est encore supérieure à la charité faite aux corps.

J. CHANTREL.

---

### CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le *Syllabus* justifié par les faits. — Retour de l'empereur d'Allemagne dans sa capitale; ses discours. — Le régicide Passanante. — Terreurs à la cour d'Italie. — La guerre de l'Afghanistan. — Discours de la reine d'Angleterre. — Le recteur de Lyon. — Travaux des Chambres. — Annulation des élections de MM. le duc Decazes, le baron Reille, etc. — Validation des élections républicaines. — Élections à faire.

12 décembre 1878.

Il faut reconnaître que le *Syllabus* de Pie IX est aujourd'hui bien justifié par les faits: les Vera Zassoulitch, les Hoedel, les Nobiling, les Moncasi et les Passanante (1), sans parler des autres, ont montré, aux gouvernements et aux rois, combien il eût été avantageux pour eux d'en accepter les enseignements, au lieu de le repousser comme un souvenir du moyen-âge et comme un acte attentatoire à leur autorité et à leurs droits. La convention du 15 septembre 1864 fixait, pour ainsi dire, la date de la chute du pouvoir temporel du Pape, dont on espérait bien voir crouler ensuite le pouvoir spirituel; le 28 septembre suivant, se tenait à Londres le Congrès ouvrier, présidé par Charles Marx, et où furent jetées les bases de l'Internationale; le 8 décembre, Pie IX, continuant magnifiquement le rôle de la Papauté,

(1) Il paraît que c'est décidément le nom de ce régicide et non celui de Passavanti.

publiait le *Syllabus*, qui devait éclairer à la fois les rois et les peuples, et qui pouvait les sauver des désastres préparés par la Révolution d'en haut et par la Révolution d'en bas. Pie IX ne fut pas écouté; on voit où en est le monde aujourd'hui: les rois sont sous la crainte perpétuelle de l'assassinat, les peuples n'entrevoient plus qu'un lendemain de sang, de ruines et de despotisme.

Ceux qui se riaient du *Syllabus*, il y a quatorze ans, ne rient plus aujourd'hui, c'est la question du socialisme qui domine toutes les autres, et ceux qui s'élevaient contre le *Syllabus* proclament que la force physique peut être mise au service de la vérité et du bien. Ils se servent de la force pour réprimer le socialisme, mais ils oublient que la force ne suffit pas et que, pour qu'elle triomphe, elle doit être franchement mise au service de la vérité intégrale, de l'Église et de son chef, au service de Jésus-Christ. Sinon, elle reste impuissante, elle n'est qu'un vain palliatif qui n'arrête le mal que pour quelques jours. Comme le disait cette année même l'évêque de Tortone, il faut choisir: « On le *Syllabus* tout entier avec la paix sociale, ou l'*Internationale* avec ses massacres; il n'y a pas de milieu. » Il faudra bien qu'on le reconnaisse.

L'empereur d'Allemagne, qui a repris, le 5 décembre, l'exercice de son pouvoir, commence-t-il à voir la vérité? On aime à le penser, quand on lit ces paroles adressées par lui au bourgmestre et au conseil municipal de Berlin, à son retour dans sa capitale:

J'ai lu sur le visage des habitants de Berlin que la joie témoignée par eux, à l'occasion de ma guérison et de mon retour, était profonde et sincère. Les préparatifs que l'on a faits pour me recevoir dépassent peut-être les proportions que j'aurais désiré qu'on leur donnât; mais vous m'avez déjà dit hier qu'il était impossible de réprimer la joie de la population. Je vous remercie donc sincèrement de cette réception, qui a produit un effet bienfaisant sur mon cœur, et je vous prie de vous faire partout les interprètes de ma reconnaissance. Vous êtes parvenus à effacer, sinon entièrement, du moins en partie, l'impression douloureuse des derniers événements. La Providence a permis que je fusse atteint d'un coup terrible.

J'ai vu dans mon salut un avertissement qui m'engageait à me demander si j'avais employé ma vie et rempli mes devoirs de façon à mériter d'être sauvé. Il dépendra de la volonté de la Providence que je passe sans trouble le peu de temps qui me reste à vivre, et il

dépendra aussi de la volonté de la Providence qu'il en soit autrement. La prévoyance humaine est impuissante contre les événements comme ceux dont j'ai été victime. Une modification des lois est devenue nécessaire. Tout le monde comprend sans doute aujourd'hui combien l'Allemagne et ses différents États avaient besoin de ce changement.

*L'initiative que nous avons prise donnera l'impulsion aux autres États*; il est en effet prouvé qu'il existe des associations aux ramifications étendues dont le but avoué est de faire disparaître les chefs des États. Mais, comme vous le dites avec raison dans votre adresse, *la chose principale est l'éducation de la jeunesse*. Il faut montrer sur ce point la plus grande vigilance.

Vous devez diriger la jeunesse de façon à ce que de semblables sentiments ne puissent plus se développer dans les cœurs.

*Le point le plus important, c'est la religion ! L'éducation religieuse doit être encore plus profonde et plus sérieuse*. A cet égard, tout n'est pas organisé comme il le faut à Berlin.

Je vous remercie encore une fois des sentiments que vous exprimez dans votre adresse, sentiments qui sont confirmés par l'accueil que j'ai reçu. Je vous prie de transmettre à toute la population les paroles que je viens de vous adresser.

Voilà un langage élevé et digne d'un souverain. Guillaume I<sup>er</sup>, arrivé à un âge avancé et si providentiellement préservé contre les suites de deux assassinats, a réfléchi et vu la cause du mal, et il a trouvé que cette cause se trouve dans la mauvaise éducation de la jeunesse et dans l'absence de religion. Éclairé par l'expérience, reconnaissant que les plus éclatantes victoires et les plus brillantes conquêtes ne peuvent désarmer le régicide, il proclame la nécessité de l'éducation religieuse et espère que les *autres États* suivront l'impulsion qu'il veut à la lutte contre le socialisme : ce sont là des paroles dont la gravité ne peut échapper à personne.

L'Empereur d'Allemagne a aussi adressé ces paroles aux ministres d'État et aux présidents des deux chambres prussiennes :

L'épreuve douloureuse que j'ai subie personnellement a, en même temps, mis à nu, dans notre état social tout entier, des plaies qui ne sauraient être guéries que *par la main vigoureuse de la loi* à laquelle, récemment, on a été obligé de faire appel. Si par ce moyen *on parvient à guérir également ces plaies*, je m'estimerai heureux d'avoir versé mon sang pour le bien général, et je me réjouirai en voyant que, depuis, tant de gens qui se refusaient à croire à la gravité de cette plaie, ont ouvert les yeux.

Je remercie, par conséquent, tous ceux qui, par leurs votes dans l'Assemblée législative, ont contribué au développement de cette

reconnaissance du fait, et je ne veux plus ajouter que le souhait que les autorités exécutives à leur tour *travailleront avec énergie à faciliter les moyens d'atteindre le but* que la loi s'est proposée.

Pour vous, messieurs les présidents, ce sera une tâche agréable, sans doute, de diriger la représentation du pays dans cet esprit et dans cette voie.

Ici, ce n'est plus le prince chrétien, c'est le prince protestant qui parle; l'accent est dur et la confiance en la force s'accroît. Les princes qui portent dans l'histoire les glorieux noms de Charlemagne et de saint Louis tiendraient un autre langage. La reine Marguerite criant: *Tuez-le ! Tuez-le !* au moment où Passanante se jetait sur son époux le roi Humbert, exprimait un sentiment aussi dur, et montrait que des princes excommuniés ne ressentent plus ces sentiments miséricordieux que la religion inspirait aux Guise, au duc de Berry, à Louis XVI et à tant d'autres princes catholiques.

Une grande expérience commence en Allemagne; nous attendons ce qu'elle produira, mais nous sommes certain qu'elle ne produira aucun bien durable, si aux rigueurs de la loi ne se joint pas l'esprit de commisération et de miséricorde qu'inspire l'amour de Dieu et des hommes rachetés par le sang de l'Homme-Dieu.

Les passages que nous allons citer de l'interrogatoire de Passanante prouvent quelle est la profondeur du mal, et prouvent en même temps qu'il y a bien de l'ignorance et des illusions dans l'esprit de ces malheureux que les chefs des sectes antisociales poussent au régicide. Les plus coupables ne sont pas ceux qui tombent entre les mains de la justice.

D. On lit dans certaines de vos lettres que vous auriez voulu tuer Napoléon III? — R. Sans lui on aurait pu assurer le bonheur de l'humanité.

D. Croyez-vous en Dieu? — R. J'y crois.

D. Êtes-vous catholique? — R. Je le fus.

D. Et maintenant, qu'êtes-vous? — R. *Biblique.*

D. Croyez-vous à ce que dit la Bible? — R. Certainement.

D. Vous enivrez-vous quelquefois? — R. Jamais.

D. Aimez-vous votre mère? — R. Je l'aime, ainsi que mes sœurs.

D. Sont-elles riches? — Si elles n'avaient pas été pauvres, je ne leur aurais pas envoyé de secours.

D. Avez-vous tenu un commerce de vins, de concert avec un associé? — R. Oui.

D. Pourquoi votre associé vous a-t-il renvoyé ? — R. Parce que je régalaï de vin ceux qui adhéraient à mes principes.

Voici un autre passage de l'interrogatoire de Passanante, qui prouve bien qu'il avait des complices :

D. Qui a écrit vos manifestes ? — R. Je les ai écrits moi-même.

D. Où avez-vous puisé ces idées ? — R. Dans beaucoup de livres.

D. Avez-vous été aidé dans la rédaction de ces manifestes ? — R. Je me suis seulement fait corriger les fautes d'orthographe.

D. Par qui ? — C'est ce que je ne dirai pas.

D. Vous devez le dire. — R. Que l'on me coupe en deux, mais je ne le dirai pas.

D. Quelle est votre foi ? — R. Dieu et le peuple.

D. Et en quoi espérez-vous ? — R. Dans la république universelle.

Tout cela est triste, et explique bien la terreur qui plane au-dessus de la cour d'Italie. Humbert I<sup>er</sup> en est rentré à Rome, le 24 novembre, entre deux épais cordons de troupes, qui ne permettaient à personne de traverser la voie, même longtemps avant le passage royal, tellement on craignait une deuxième édition de l'attentat de Naples.

Tout ce déploiement de forces, toutes les précautions prises, toutes les arrestations faites les jours précédents, n'ont guère permis aux feuilles gouvernementales d'appeler, suivant la formule, cette entrée presque timide, l'entrée triomphale d'un père au milieu de sa famille. Quelle différence avec le vieux temps où, tandis que l'on voulait faire croire que le Pape n'était pas aimé, l'auguste Pie IX était entouré d'un peuple immense qui se jetait à ses pieds, lui baisant les mains, lui déchirant presque ses vêtements et l'empêchant de marcher. Et le bon Saint-Père, souriant et arrêtant ses gardes nobles qui voulaient lui ouvrir un passage, embrassait les petits enfants, secourait les pauvres, bénissait tout le monde. Quelle différence avec la pâleur craintive des Savoyards qui nous gouvernent ou plutôt qui règnent sur nous à cette heure ! dit une correspondance romaine adressée au *Citoyen* de Marseille. Aussi il leur faudrait beaucoup de courage pour ne point laisser voir quelque émotion en présence des méfaits des révolutionnaires de tous étages qui se réunissent du nord au midi de l'Italie. Partout dans les Marches, dans les Romagnes, en Sicile, les autorités sont débordées ; les internationalistes sont les maîtres, sinon officiellement encore, du moins moralement. A Rimini, par exemple, le conseil communal a, par devoir, envoyé une adresse de félicitation au Roi ;



mais, par peur de la secte, aucun conseiller n'a voulu signer le procès-verbal de délibération !

La guerre de l'Afghanistan se poursuit avec avantage pour l'Angleterre. La bataille livrée près de Peiwar, et dont on ne connaissait pas encore l'issue lorsque notre dernier numéro était sous presse, a été une brillante victoire pour les Anglais. Le général Roberts a été complètement victorieux après une lutte acharnée; les communications entre l'armée et l'Inde sont assurées, et l'émir Chir-Aly songerait, dit-on, à se rendre du côté de Balkh, où il a déjà mis sa famille en sûreté. On pense que l'Angleterre ne voudra pas pousser trop loin ses avantages, pour ne pas trop se rapprocher de la Russie, dont l'action, latente jusqu'ici, deviendrait peut-être plus active. On ne saurait encore rien prévoir de certain à cet égard, mais c'est là que sont les probabilités.

Voici le discours lu aux deux Chambres du parlement, ouvert le 5 décembre, au nom de la reine Victoria :

Mylords et messieurs,

Je regrette d'avoir été obligée de vous inviter à vous réunir à une époque inaccoutumée et probablement incommode pour la plupart d'entre vous.

L'hostilité manifestée par l'émir de l'Afghanistan à l'égard de mon gouvernement des Indes, et la façon dont il a repoussé ma mission pacifique, ne m'ont pas laissé d'autre alternative que de lui demander péremptoirement satisfaction.

Cette demande ayant été repoussée, j'ai ordonné d'envoyer une expédition sur le territoire de l'émir, et j'ai profité de la première occasion pour vous convoquer et vous faire les communications exigées par la loi.

J'ai ordonné que les documents concernant cette question fussent soumis à votre examen.

Je reçois de toutes les puissances étrangères les assurances de leurs sentiments amicaux, et j'ai tout lieu de croire que les arrangements pour la pacification de l'Europe, arrêtés dans le traité de Berlin, recevront leur pleine et entière exécution.

Messieurs de la Chambre des communes, le budget de l'année prochaine est en préparation et vous sera soumis en temps utile.

Mylords et gentlemen, j'ai l'intention de vous proposer, après que vous aurez mûrement délibéré sur les questions qui m'ont décidée à avancer le moment de votre réunion habituelle, et après avoir pris le temps de repos convenable, de prendre en considération certaines mesures pour le bien public qui seront soumises à votre appréciation.

Je confie à votre sagesse les grands intérêts de mon empire, et je prie le Dieu tout-puissant de vous bénir et de vous assister dans vos délibérations.

Les succès du général Roberts et l'exposé des faits présenté par les ministres, ont désarmé l'opposition, à l'honneur de laquelle il faut dire, d'ailleurs, que tous s'unissent quand l'honneur et les intérêts du pays sont engagés.

Une révolution ministérielle vient d'avoir lieu à Constantinople, sans qu'on puisse dire encore si le nouveau cabinet ottoman sera plus ou moins favorable que le précédent à la conclusion définitive de la paix avec la Russie. Le nouveau grand-vizir est Khérédine-Pacha; Mourian-Zadé-Essad est nommé Cheik-ul-Islam; Ghazi-Osman-Pacha est à la guerre, et un grec, Carathéodori-Pacha, aux affaires étrangères, ce qui est une nouveauté en Turquie.

En France, nous avons à signaler la continuation de la guerre contre les écoles congréganistes et les troubles excités à Lyon par les étudiants des Facultés de l'État, mécontents du Recteur, M. Daresté de la Chavanne, coupable d'avoir des sentiments catholiques et d'avoir, sur l'avis des doyens des Facultés, empêché un certain nombre d'étudiants d'assister à la séance d'ouverture des cours, où l'on craignait qu'ils n'excitassent des troubles. C'est naturellement aux étudiants que le ministre de l'Instruction publique a donné raison; M. Daresté a été mis en disponibilité par décret du 8 décembre. C'est dans l'ordre... radical.

Terminons par le compte-rendu des travaux de nos deux Chambres.

*Mercredi 4 décembre.* — Le Sénat et la Chambre des députés se reposent.

*Jeudi 5 décembre.* — Au Sénat, la séance s'ouvre à trois heures dix minutes et est levée à trois heures trente-cinq minutes; total: 25 minutes de séance. Le Sénat fixe son budget des dépenses pour 1879 à 3,946,000 francs, et sa prochaine séance au samedi suivant.

A la Chambre des députés, M. Albert Joly lit un volumineux réquisitoire contre l'élection de M. le duc Decazes; M. Malartre, conservateur, élu député de l'arrondissement d'Yssingaux

(Haute-Loire) est invalidé; mise à l'ordre du jour du samedi suivant de la discussion sur l'élection de M. Decazes.

*Vendredi 6 décembre.* — Pas de Sénat.

A la Chambre, admission de M. Corentin-Guyho, élu député de l'arrondissement de Quimperlé (Finistère); M. Guyho étant républicain, sa validation était assurée; — même accident heureux à M. Bertrand-Milcent, qui a l'avantage d'être républicain. Le reste n'a pas d'importance historique.

*Samedi 7 décembre.* — Le Sénat siège de trois heures dix minutes à trois heures et demie; total: 20 minutes, qui suffisent bien à recevoir quelques dépôts de projets de loi, entre autres le projet de loi adopté par la Chambre des députés et portant fixation du budget des dépenses de l'exercice 1879, et à la fixation de l'ordre du jour au jeudi suivant, qui est aujourd'hui. Au total, en une semaine, le Sénat a siégé pendant quarante-cinq minutes.

A la Chambre, discussion sur l'élection de M. le duc Decazes, qui, naturellement, est invalidé. Nous ne sommes pas un enthousiaste de la politique de M. Decazes; mais les procédés de la Chambre nous paraissent encore moins corrects que cette politique. M. Paul de Rémusat est ensuite validé, comme député de l'arrondissement de Muret (Haute-Garonne), et M. Jozon dépose le rapport sur l'élection de M. le baron Reille.

*Lundi 9 décembre.* — A la Chambre, M. Jozon lit son rapport sur l'élection de M. le baron Reille dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Castres; le rapporteur conclut à la validation, la discussion est remise au lendemain. La discussion sur l'élection de M. Morel dans la 2<sup>e</sup> circonscription du Puy (Haute-Loire), est également ajournée; on valide celle de M. Sentenac, dans l'arrondissement de Saint-Girons et celle de M. Alfred Girard, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Valenciennes (MM. Sentenac et Girard sont républicains); puis sont adoptés plusieurs projets de loi.

*Mardi 10 décembre.* — La Chambre reçoit le dépôt, fait par M. Paul Bert, d'une proposition de loi sur l'enseignement secondaire des filles, et un grand nombre d'autres dépôts; elle vote autant de projets de loi d'intérêt local, et revient aux élections, qui l'ont déjà occupée pendant plus de quatre-vingts séances.

Il s'agit d'abord de l'élection de M. le baron Reille. M. Reille a contre lui deux énormes griefs: il est bonapartiste, et il a obtenu sur son concurrent républicain une majorité de plus de 8,000 voix. Sa défense est d'ailleurs si habile et les faits sont

tellement clairs, que le rapporteur a conclu à la validation et que, au moment du vote, la gauche elle-même se divise : M. le baron Reille obtient jusqu'à 204 voix pour sa validation, et n'en a que 239 contre; mais il est invalidé, la gauche n'a pu même se donner une apparence d'impartialité en validant cette élection.

On en vient ensuite à M. Morel; la fin de la discussion sur son élection est remise au jeudi suivant.

Il ne reste plus maintenant que deux élections sérieusement contestées; celles de MM. Abbatucci et Gavini, tous deux bonapartistes; et il y a actuellement dix députés invalidés à remplacer: MM. de Fourtou (Dordogne), duc Decazes (Alpes-Maritimes), Paul de Cassagnac (Gers), de Mun (Morbihan), Alfred Leroux (Vendée), La Rochejaquelein (Deux-Sèvres), Malartre (Haute-Loire), de Bourgoing (Nièvre), Darnaudat (Hautes-Pyrénées), et baron Reille (Tarn).

Il y a en outre à pourvoir au remplacement d'un député républicain décédé, M. Billy (Meuse).

Ces onze élections ne se feront, paraît-il, qu'après les élections sénatoriales du 5 janvier prochain.

J. CHANTREL

L'abondance des matières nous force encore aujourd'hui à remettre le compte-rendu du Congrès de Lille, ainsi que celui du Congrès de Bruxelles, qui ont offert tous deux le plus grand intérêt. La fin des discussions des Chambres va nous rendre une place qui nous permettra, nous l'espérons, de donner ces comptes-rendus, et, en même temps, de reprendre la suite de plusieurs études commencées. Nous allons au plus pressé, réservant les articles qui n'ont pas précisément de date ou qu'il serait malheureux d'écuorter pour ne pas encourir le reproche d'être en retard.

## LES FRÈRES DE LAMBEZELLE

Le défaut d'espace ne nous a pas permis de reproduire dans notre dernier numéro; comme nous l'avions promis, la question adressée à M. le président du conseil par M. de Kerjégu, dans la séance du 25 novembre de la Chambre des députés, et la réponse de M. Dufaure. Nous donnons aujourd'hui le compte-rendu *in extenso* publié par le *Journal officiel*:

M. LOUIS DE KERJÉGU. — Monsieur le président du conseil, vous avez bien voulu accepter les questions que mes deux honorables collègues, M. le vicomte de Kermenguy, M. Villiers et moi avons eu l'honneur de vous adresser. Je vais en faire l'exposé à la Chambre.

M. le président du Finistère, au mépris d'un jugement de référé du tribunal civil, confirmé par la Cour d'appel, qui demeurera, quoi qu'il arrive, le témoignage d'une sagesse respectueuse de la lettre et de l'esprit de la loi, en même temps qu'un témoignage irrécusable d'une indépendance qui honore la magistrature, M. le préfet du Finistère, dis-je, a violé la loi qui garantit le droit de propriété en faisant, par un simple arrêté préfectoral, sans autre forme de procès, expulser violemment d'un domicile qui leur appartenait en grande partie des congréganistes, instituteurs à Lambazellec.

M. le préfet du Finistère a violé la liberté de conscience: 1° en retirant avec violence aux populations qui les respectaient, qui les aimaient et désiraient les conserver, à Guilligomarch et Poullaouën, des institutrices religieuses du Saint-Esprit; à Saint-Pierre-Quilbignon, des Frères de Lamennais, et à Lambazellec, des Frères de la Doctrine chrétienne; 2° en répondant à des demandes faites par le conseil municipal de Plouarzel, réuni au grand complet, de remplacement par des instituteurs congréganistes de laïques déplacés, en envoyant à ces communes, et pour toute réponse, des instituteurs laïques.

Monsieur le président du conseil, par quelles considérations votre politique juge-t-elle convenable de tolérer ces actes et de ne pas en punir l'auteur?

*A droite.* — Très bien! très bien!

M. LOUIS DE KERJÉGU. — Votre parole ou votre silence caractérisent la politique générale du Gouvernement. Pourquoi donc, monsieur le président du conseil, assistez-vous, silencieux et impassible, à la guerre acharnée que le préfet du Finistère et presque tous ses collègues engagent contre ceux auxquels les familles chrétiennes, qui sont la grande majorité, confient la mission, suivant elles sainte et sacrée, de donner à l'enfance et à la jeunesse, pour qu'elle les transporte dans la vie sociale, de leur donner, dis-je, simultanément et parallèlement: premièrement, l'instruction, c'est-à-dire la connaissance et l'intelligence du bon emploi de tout ce qui doit faire le vie terrestre aussi parfaitement heureuse que possible... (approbation à droite); secondement, l'éducation, qui, par la foi, satisfait le cœur, répond aux inspirations de l'âme, règle la raison, et, à travers les orages et les écueils de la vie, comme la boussole, le pilote et le gouvernail, dirige et conduit l'humanité vers Dieu, son principe et sa fin dernière. (Nouvelle approbation à droite.)

Le pays, monsieur le président du conseil, voit dans cette guerre que MM. les préfets font surgir et développent partout contre l'en-

seignement congréganiste, un plan général de persécution... (Rires ironiques à gauche. — Approbation à droite.)

*Un membre à droite.* — Vous avez raison !

*Un membre à gauche.* — Qu'a-t-on fait après le 24 mai ?

M. DE KERJÉGU. — ... un plan général de persécution du sentiment conservateur et chrétien... (très bien ! à droite), et le pays est d'autant plus autorisé dans ses craintes, que le silence du chef du Cabinet semble donner un cachet officiel à une persécution émanant de chefs revêtus du caractère le plus officiel, de MM. les préfets. (Très bien ! à droite.)

Le pays tout entier se demande pourquoi le président du conseil tolère la violation de la liberté de conscience, si souvent proclamée à cette tribune le plus sacré des droits. (Très bien ! à droite.) Pourquoi tolère-t-il, non plus seulement la violation, mais la confiscation du droit imprescriptible du père de famille, de choisir librement, de son plein gré, suivant sa conscience, ses intérêts et sa convenance, ceux qui enseigneront à ses enfants la doctrine, qui leur inspireront les sentiments, qui leur inculqueront des principes conformes à leurs traditions et à leurs aspirations chrétiennes. (Très bien ! à droite.)

Ah ! tous les citoyens nous demandent avec une douloureuse anxiété, monsieur le président, quelle peut être la cause de la tolérance que vous accordez à des faits aussi scandaleux. (Très bien ! à droite. — Réclamations à gauche.) Est-ce faiblesse d'un pouvoir qui n'ose ou ne peut agir ? Dites-le, monsieur le président, et les acclamations de toutes les familles vous apporteront assistance et courage... (Très bien ! à droite.) Serait-ce tristement déjà l'acceptation tacite d'un programme trop fameux, le commencement d'exécution de ce programme de persécution religieuse générale ? (Très bien ! très bien ! à droite. — Rires à gauche.)

Messieurs, la question est posée dans des termes qui doivent convenir à tout le monde ici ; car il me semble que les positions nettes sont seules acceptables et honorables.

Jamais aucune question, par tous les côtés les plus capitaux de la grandeur ou de la décadence d'un pays, ne s'imposa plus impérieuse aux préoccupations et aux devoirs de celui qui dirige sa politique, et, pour vous le démontrer, permettez-moi une comparaison qui, je l'espère, rendra tangible la sagesse et la nécessité de ma question.

C'est dans la fleur qu'il faut voir et cultiver le fruit ; car sous la fleur est l'embryon qui, bien soigné, se développe, donne récolte abondante et richesse ; qui, mal soigné, se dessèche, et alors c'est la disette, la famine et toutes leurs horribles conséquences.

Eh bien, l'enfant, le jeune homme, c'est l'embryon, c'est l'avenir, c'est-à-dire l'abaissement ou le relèvement, la grandeur ou la déca-

dence et la ruine dans la famille privée et dans la famille sociale. (Très bien ! à droite.)

Jamais donc, j'ose le dire, aucune question ne toucha par plus de côtés aux intérêts de l'universalité des citoyens. Quatre millions de chefs de famille cultivent notre territoire; deux millions pourvoient aux nécessités de l'industrie et du commerce. Eh bien, à cet ensemble de six millions d'hommes s'accroissant de tous ceux qui s'y rattachent et forment un ensemble de 30 millions de citoyens, à ces six millions de pères de famille, il est absolument impossible de détourner une seule minute du travail manuel et quotidien indispensable à l'entretien de la vie matérielle de leurs enfants, pour donner par eux-mêmes satisfaction aux besoins des intelligences et des âmes de leurs enfants.

*Plusieurs membres à droite.* — Très bien ! très bien !

**M. Louis de Kerjégu.** — Dans quel état de détresse jetterez-vous les intelligences des enfants du peuple si vous supprimez l'enseignement congréganiste ? Dans quel état d'abandon mettrez-vous leurs âmes si vous chassez Dieu de l'école ? (Très-bien ! à droite).

Il vous sera, messieurs, pendant bien longtemps, impossible, en effet, de former un personnel enseignant en nombre suffisant pour remplacer les congréganistes expulsés ; car si, avec une activité prodigieuse, assistée de beaucoup de talent et d'argent, il a suffi de deux années pour faire disparaître la butte des Moulins et faire surgir à sa place l'avenue de l'Opéra et exécuter les travaux qui étonnent, du Trocadéro et du Champ-de-Mars, il faut à la nature vingt et vingt-cinq ans pour faire un homme : il vous faudra dix ans pour faire les instituteurs que vous destinez à remplacer les congréganistes. Eh bien, pendant cet intervalle, vous ferez peser sur le niveau intellectuel du pays une abominable pression d'abaissement. D'ailleurs, où trouverez-vous l'argent nécessaire pour toutes ces choses ?

Le professorat n'est point un métier, c'est une noble, très-noble profession, et pour lui faire une situation convenable, depuis le plus modeste instituteur rural jusqu'au plus illustre professeur, il faut de l'argent. Où le trouverez-vous ?

Notre système financier, avec une centralisation excessive, n'est pas économique ; l'État, en effet, commence par se réserver et absorber presque le tiers de nos recettes ; et, chose étrange ! à mesure que le sentiment qui se dit républicain se développe davantage, en se montrant plus prodigue en paroles de liberté, il met plus fortement la main sur nos bourses. Et que fait-il de ce qui reste après les frais de perception et de régie ?

Il s'en sert précisément pour contrarier les désirs et opprimer

les consciences des chrétiens qui lui ont fourni cet argent. (Très bien !)

En Angleterre, l'initiative privée sait se procurer à bon marché et en abondance les ressources de toute nature nécessaires pour toutes les entreprises utiles, et le « self government » sait les utiliser avec économie et le plus grand profit.

Il n'en n'est pas de même chez nous.

Souffrez donc les universités libres, qui sont un commencement de « self government » ; souffrez les congréganistes, car, dans l'argent qui suffit à peine à l'entretien d'un instituteur laïque, le congréganiste, qui remplit un sacerdoce, trouve des ressources pour deux et même trois Frères, et de même pour les Sœurs. Ainsi, pendant que l'une des Sœurs fait la classe aux enfants, l'autre s'en va à travers les populations porter des consolations de toute nature à la souffrance et à la misère ; ce sont ces femmes et ces hommes chrétiens qui soignent les âmes dont vous ne prenez souci, et adoucissent moralement et même matériellement l'existence qui, sans leur charité, serait intolérable à tant de malheureux. (Très bien ! sur plusieurs bancs à droite).

Monsieur le président du conseil, dans mon pays du Finistère la population se compose d'environ 650,000 habitants, vivant tous dans le calme, dans le respect des lois, la déférence aux chefs, la bienveillance réciproque qu'inspire le sentiment religieux à une population profondément imprégnée de christianisme. Dans une telle situation d'esprit, que se passe-t-il dans ce pays ? Le conseil général y est composé d'hommes de bonne volonté ; la majorité y est conservatrice et religieuse : elle n'a jamais, par une opposition systématique, fait obstacle aux mesures d'intérêt public proposées par le Gouvernement. Permettez-moi de vous dire en quels termes, à l'ouverture de la session d'août, s'exprimait le président de ce conseil général, aux applaudissements de ses collègues :

« En créant, disait-il, de nouvelles ressources, vous obtiendrez, comme par le passé, les améliorations que procure une sage administration, sans grever outre mesure les contribuables.

« Non-seulement vous appliquerez à l'instruction primaire, j'en suis persuadé, la totalité des centimes spéciaux que la loi lui réserve, mais aussi une partie des impositions extraordinaires, car vous savez qu'au moyen d'un prélèvement analogue, vous avez déjà accru notablement le nombre des écoles de filles.

« Vous entourerez de votre constante sollicitude les maîtres laïques et congréganistes sans distinction (Très bien ! sur plusieurs bancs), parce qu'ils observent avec respect les prescriptions des grandes et fécondes lois de 1833 et de 1850 sur l'instruction primaire, qui comprennent parmi les matières obligatoires l'enseignement moral et religieux. (Vive approbation sur plusieurs bancs.)



« En effet, l'instruction religieuse est la base fondamentale de toutes les sociétés et l'on peut dire qu'elle est la meilleure garantie du bonheur de la famille et du dévouement à la patrie.

« En tenant ce langage je suis certain d'exprimer les sentiments de nos populations. » (Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.)  
 « Je veux ajouter qu'unaniment, sur la proposition spontanée de ses commissions des finances et des travaux publics, sans que M. le préfet y soit intervenu, le conseil a approuvé sans observations le projet de l'honorable ministre M. de Freycinet, malgré des modifications désirées par plusieurs conseillers, en l'appuyant d'une offre de subvention de 3 millions 500,000 fr., à raison de 20,000 fr. par kilomètre. »

Et c'est cette situation de bonheur et d'honneur, de concorde et d'union pour faire le bien qu'on s'efforce de détruire en attaquant les principes religieux qui l'ont produite !

Cependant, lorsque M. le préfet du Finistère est arrivé parmi nous, il nous disait : « Je vous apporte une politique d'apaisement et sans rancunes, que tous les honnêtes gens pourront servir avec honneur, » et voilà que, le 23 août, peu de jours après ces paroles, il lançait l'arrêté qui signifiait aux Frères instituteurs de Lambazellec de cesser leurs fonctions d'instituteurs.

Cette situation, monsieur le ministre, n'est tolérable ni dans le fond, ni dans la forme. Voici ce qui s'est passé à Lambazellec le 28 août, mais je dois tout d'abord faire connaître la situation des instituteurs de Lambazellec.

En 1864, un homme de bien, dont je suis flatté et heureux de citer le nom, M. Michel Morand, maire de Lambazellec, soutenu par son administration et par tous les membres de son conseil municipal, occupé des intérêts moraux et matériels de sa population, faisait venir dans sa commune des Frères de la doctrine chrétienne et leur confiait une importante école dite « Pilier rouge, » dans le quartier le plus peuplé et ouvrier, touchant à la ville de Brest.

**M. Hémon.** — Contre la volonté du conseil municipal !

**M. de Kerjégu.** — Nullement contre l'avis, mais à l'unanimité du conseil municipal en 1864.

Comment les Frères ont-ils répondu à cet appel plein de confiance ? Ils ont apporté à cette école le concours d'un capital qui s'élève à près de 80,000 fr., et avec cette assistance ils y ont développé un enseignement qui donne l'instruction religieuse et primaire à cinq cents enfants, et créé une école d'apprentissage pour deux cents jeunes gens, et d'où sortent chaque année de nombreux sujets admis à l'école des arts et métiers d'Angers, et à celle des mécaniciens à Brest, et se faisant remarquer par une excellente tenue et un savoir supérieur à celui de la moyenne des

élèves venant d'ailleurs. Les autres sujets, en quittant l'école de Lambazellec, trouvent d'excellentes positions dans les compagnies d'ouvriers militaires des arsenaux de Brest, Lorient, Rennes et Cherbourg, et plusieurs, dont les Frères ont développé les dispositions naturelles plus brillantes, atteignent à des positions très-belles de considération et très-lucratives.

Voilà les services, aussi bien matériels que moraux, rendus par les Frères à la population ouvrière; et cependant ces Frères, au nombre de 25, ne coûtaient à la commune, au département, que ce que coûtent les instituteurs qui ne rendent aux enfants qu'un seul service, celui de l'instruction primaire. Aussi, cette école était-elle appelée la providence du pays. Il fallait, en effet, s'inscrire longtemps à l'avance pour y trouver place; l'arrêté du préfet a soudainement sacrifié des intérêts du peuple. Mais quelle cause a motivé cet arrêté persécuteur? serait-ce quelque grief d'immoralité, d'incapacité, d'insoumission contre les Frères? Nullement, il a fallu à M. le préfet une administration autre que celle de M. Michel Morand.

Il lui fallait une administration qui obtint du conseil une demande de remplacement des Frères par des laïques, c'est ce qui arriva. Et, sans souci du préjudice irréparable qu'il causerait aux familles de 200 apprentis, M. le préfet, s'autorisant de la demande du nouveau conseil, signifie aux Frères, le 23 août, d'avoir à déguerpir; les Frères protestèrent alors; le 28 août M. le préfet les faisait expulser *manu militari*.

Voilà le fait.

Le tribunal civil de Brest, à la requête des expulsés, rendit une ordonnance qui allait réparer la violation de la loi par le préfet du Finistère, en prescrivant le rétablissement des Frères dans leurs droits, lorsque ce magistrat, plaçant une seconde fois l'arbitraire au-dessus de la loi, s'opposa à l'exécution du jugement du tribunal de Brest.

« L'autorité de M. le préfet est bien supérieure à celle d'un tribunal.

« Je vous en donne ma parole de docteur en droit, lauréat dans un concours de doctorat. »

Ainsi parlait M. le sous-préfet de Brest à l'huissier venu sur désignation du tribunal pour lever les scellés, et qui, peu convaincu par le raisonnement de M. le sous-préfet, docteur en droit, allait remplir sa mission lorsqu'il en fut empêché par les agents de l'autorité administrative! (Rires à droite.)

La population, attirée depuis plusieurs jours au domicile des Frères par la gravité de ces faits, par la solennelle réunion du sous-préfet, des maires et adjoints, du commissaire et des agents de police, la population, par un sentiment qui témoigne combien

la reconnaissance est profonde dans le cœur des Bretons, se partagea l'honneur de donner l'hospitalité aux 25 Frères expulsés.

Ce fut, je vous assure, un émouvant spectacle, car c'était celui de la conscience publique indignée, c'était une première sanction au bien jugé du tribunal de Brest, en attendant celle de la Cour, donnée par le peuple qui se sentait blessé dans ce qu'il a de plus cher, dans ses enfants.

**M. Henri Villain.** — Si vous commenciez à poser votre question ? (On rit.)

**M. Louis de Kerjégu.** — Je regretterais beaucoup que M. Villain ne me comprit pas. Cela ne prouverait qu'une chose, c'est qu'il ne m'a pas fait l'honneur de m'écouter.

**M. Henri Villain.** — Pardon, je vous ai écouté et entendu, et c'est à cause de cela que je vous demande de commencer à poser votre question.

**M. Louis de Kerjégu.** — Il me semble qu'il n'est pas sans intérêt pour ce pays de savoir comment le préfet, usant de son pouvoir arbitraire, avait expulsé, contrairement à un arrêt du tribunal, les Frères de leur domicile ; et la protestation de la population contre cette mesure violant la loi, qui la blessait profondément, ne peut être sans intérêt pour ceux qui prétendent être des amis du peuple.

**M. Noël Parfait.** — Les questions s'exposent sommairement, et votre question prend les développements d'une interpellation ! Voilà pourquoi nous réclamons.

**M. Louis de Kerjégu.** — J'ai eu l'honneur de préciser mes questions en commençant ; c'est mon droit et mon devoir de donner les développements qui les expliquent et les ont motivées. Il est utile que je fasse ressortir comment tribunal de première instance, population et Cour d'appel se sont accordés dans une même réprobation de l'arbitraire préfectoral.

M. le président du conseil me permettra de lui dire que j'éprouve une grande émotion en sa présence, mais que malgré l'immense distance qui sépare mon insuffisance de sa supériorité, ce que j'éprouve n'est point de la crainte, mais de la confiance. Oui, monsieur le président du conseil, si vous avez fait du culte de la loi le point d'honneur et de conscience de votre longue et illustre carrière, vous le devez au sentiment de la justice, du respect de la loi et de la liberté, dont vous avez puisé les notions et les principes dans le Décalogue. (Très-bien ! à droite.) Votre vie tout entière s'est accomplie dans les lignes du christianisme ; vous lui appartenez.... (Très-bien ! à droite.) J'espère donc avec les chrétiens qui, comme moi, vous regardent, que la logique, qui est aussi un des grands traits de votre caractère, vous guidera, sans défaillance d'esprit et sans lâcheté de cœur, fort et viril contre les

persécuteurs et destructeurs de ce christianisme qui doit couronner une vie dont il a été l'honneur.

Vous ne permettrez pas que l'on continue à persécuter les instituteurs propagateurs des seules idées qui font le peuple soumis aux lois, facile à gouverner, laborieux pour enrichir le pays et toujours prêt à donner sa vie pour le défendre.

Voilà, Monsieur le président du conseil, la raison de mon émotion en votre présence; elle est toute d'espérance, de confiance, en posant ma question.

Nous ne demandons pas un préfet royaliste à une République, même d'essai; nous lui demandons un préfet respectueux de notre croyance et de nos droits.

Monsieur le président, quels que soient les dissentiments qui nous séparent sur la formule gouvernementale, du sommet social le plus élevé, nous découvrirons toujours deux Frances: l'une sortie du baptême de saint Remi, grandie par les lois chrétiennes de Charlemagne, sanctifiée par la piété de saint Louis et par la charité de saint Vincent de Paul que continuent les Frères et les Sœurs que l'on voudrait expulser de partout comme on le fait dans le Finistère, et que les protestants d'Amérique et d'Angleterre, plus libéraux que nous, et parmi lesquels les protestants anglais envient et viennent chercher pour l'instruction et l'éducation de leurs enfants. Cette France veut rester chrétienne; l'autre France, c'est celle du programme de Romans. (Exclamations à gauche.) Votre passé nous dit, monsieur le président, que vous n'irez point à celle qui veut nous déchristianiser!

**M. Dufaure**, président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice. — Messieurs, lorsque l'honorable préopinant m'a annoncé son intention d'introduire cette question à la tribune, je me suis permis de lui faire remarquer que je craignais que la Chambre, au milieu des débats du budget déjà engagés, ne voulût pas souffrir les longs développements d'une interpellation sur un sujet qui était certainement très-important; il me répondit qu'il ne voulait me faire qu'une question, qu'il me la ferait en peu de mots, et qu'il me serait facile, de mon côté, de lui répondre très-brièvement.

Je cherche, Messieurs, la question dans les développements que vous venez d'entendre. (On sourit.)

Je voudrais bien qu'on me laissât développer ma pensée. Je cherche la question dans les développements que je viens d'entendre. Elle peut se résumer ainsi:

Le préfet du Finistère, dans certains actes récents, s'est mis en contradiction avec la loi; comment le souffrez-vous?

Et secondement: Quelle est la politique que le Gouvernement veut suivre relativement à ces graves questions de choix à faire

entre les instituteurs congréganistes et les instituteurs laïques?

Je crois bien que dans le peu de mots que je viens de prononcer sont renfermées les questions que l'honorable M. de Kerjégu vient de m'adresser.

Quant aux faits qui se sont passés à Lambezellec, je répète encore à la Chambre ce que j'ai dit à l'honorable orateur : dans ces derniers temps, sur un vœu du conseil municipal de la commune de Lambezellec, M. le préfet du Finistère a changé l'instituteur communal. A la place des instituteurs congréganistes qui y étaient depuis un assez grand nombre d'années, il a nommé un instituteur laïque.

De là sont nées deux espèces de contestations : l'une administrative, l'autre judiciaire.

Les instituteurs congréganistes de Lambezellec ont prétendu que l'arrêté du préfet, qui avait nommé à leur place un instituteur laïque, était contraire à la loi. Ils se sont pourvus devant le Conseil d'État, qui était seul compétent pour statuer sur leur demande. Le Conseil d'État est saisi, et, sur ma recommandation, la section du contentieux statuera aussitôt que l'affaire sera en état, toute autre affaire cessante, non-seulement sur celles de Lambezellec, mais sur d'autres affaires analogues qui sont venues de différents départements.

Sur ce point, qu'avons-nous de mieux à faire? Rien autre chose que d'attendre la décision du Conseil d'État.

Sur le second point, les instituteurs congréganistes de Lambezellec ont rappelé qu'ils étaient en possession depuis quatorze ans, je crois, des bâtiments dont M. le préfet voulait les expulser.

Ils ont ajouté encore que, non-seulement ils avaient la possession de ces immeubles, mais qu'en différentes occasions ils avaient fait des agrandissements à la maison communale; qu'ils avaient obtenu, ou formellement ou tacitement, l'autorisation d'y fonder un pensionnat; que, par conséquent, il résultait de leur longue possession et des constructions qu'ils avaient fait élever à leurs frais, à la connaissance du conseil municipal, sur le terrain communal, qu'il en résultait pour eux un droit de rétention, qui ne permettait pas, par arrêté du préfet, de les expulser si brusquement.

Ce procès a été porté devant M. le président du tribunal de Brest en référé. Ce magistrat a rendu une ordonnance par laquelle il a reconnu le droit de possession des instituteurs congréganistes. M. le préfet a fait appel. L'affaire a été portée devant la Cour de Rennes. Devant la Cour de Rennes, le préfet a commencé par opposer un déclinatoire, soutenant que le président du tribunal n'avait pas été compétent. La Cour de Rennes a statué d'abord sur la

compétence, elle a décidé que le président du tribunal était compétent; et puis, relativement au fond, quant à la question de savoir si le président du tribunal avait bien ou mal fait en maintenant les instituteurs congréganistes en possession, la Cour de Rennes a renvoyé à une audience suivante.

Dans l'intervalle, M. le préfet du Finistère a élevé un conflit; l'affaire est maintenant pendante devant le tribunal des conflits: un commissaire est nommé, l'affaire sera rapportée au plus tard dans quinze jours, si elle a été mise en état par la communication de toutes les pièces nécessaires.

Ainsi, quant à l'affaire de Lambazellec, deux questions: une soumise au Conseil d'État, l'autre soumise au tribunal des conflits, deux questions qui embrassent toutes les considérations spéciales à l'affaire de Lambazellec, qui ont été tout à l'heure portées à la tribune.

Quant à moi, qui, par les fonctions ministérielles que je remplis suis le président du Conseil d'État et du tribunal des conflits, je me reprocherais de dire à la tribune un mot qui pût, à l'avance, exercer une influence sur les décisions de l'un ou l'autre tribunal. (Très-bien! très-bien!)

*A droite.* — Le préfet a violé la loi; il n'en continue pas moins de la violer.

**M. le président du Conseil.** — Si le préfet a violé la loi, les tribunaux sauront l'apprécier.

Je n'ai pas à me prononcer là-dessus, et j'ose dire que, d'après tous les principes du droit public, la Chambre ne doit pas se prononcer sur des affaires engagées devant les tribunaux. (Très-bien!)

Quant à la question générale: qu'a fait et que fera le Gouvernement dans ces contestations élevées dans divers départements et qu'il déplore plus que personne? La politique du Gouvernement est et se sera fondée sur les lois existantes. Lorsque nous aurons à examiner les lois nouvelles relatives à l'instruction primaire, nous étudierons les questions qui s'y rattachent de ce point de vue général et élevé où s'est placé l'honorable orateur.

Pour le moment nous avons des lois qui nous commandent; nous demandons qu'elles soient exécutées, et nous le demandons à tout le monde, de tous les côtés, aux laïques comme aux congréganistes. (Marques d'approbation.)

Quelles sont ces lois? La grande loi, en cette matière, c'est celle de 1850, qui a été modifiée dans quelques-uns de ses termes par deux lois de l'Empire, la loi du 9 mars 1852 et la loi de 1854.

L'un des premiers devoirs du Gouvernement est d'assurer cette liberté... (Très-bien!), et, si on nous montre que, dans les faits qui se sont passés, la liberté, soit d'un instituteur laïque, soit d'un instituteur

congréganiste, ait été violée, le Gouvernement est prêt à s'interposer activement pour assurer à cette liberté le respect qui lui est dû.

Voilà le grand principe de la loi de 1850.

Mais vous comprenez que la loi n'aurait eu que des effets très-restreints, si elle s'était bornée à donner la liberté d'enseignement; car combien de milliers de communes dans lesquelles cette liberté aurait été illusoire? Il fallait aller plus loin; il fallait assurer dans toutes les communes de France l'établissement d'écoles communales; un instituteur communal obligé, à côté de l'instituteur libre s'il est possible.

Mais par qui cet instituteur communal sera-t-il nommé? La loi de 1850 a donné la nomination au conseil municipal sur la présentation du comité d'arrondissement.

Voilà ce qu'a fait la loi de 1850, et cette disposition, si mes souvenirs sont fidèles, fut considérée comme une grande innovation libérale.

Aussi l'Empire, à peine établi, modifia sur ce point la loi de 1850. Une loi du 9 mars 1852 a transporté le droit de nomination au recteur et la loi de 1854 a transporté le droit de nomination du recteur au préfet, sous l'autorité du ministre de l'instruction publique et sur l'avis du conseil municipal.

Eh bien, messieurs, nous désirons que tout cela soit observé; nous désirons que rien ne soit fait sans que le conseil municipal ait émis son opinion. (Très-bien! très-bien!)

Et M. le ministre de l'instruction publique a poussé le scrupule plus loin; lorsqu'il a pensé que le vœu du conseil municipal pouvait être en contradiction avec l'opinion de la majorité des pères de famille, dans la localité, il a fait faire, par les inspecteurs d'académie, des enquêtes pour connaître plus sûrement la véritable opinion de la commune. (Nouvelles marques d'approbation.)

Voilà comment les substitutions d'un enseignement à l'autre, d'un instituteur à un autre, peuvent être opérées; c'est la loi, je le répète, qui est notre unique guide. Nous voulons la faire observer, nous demanderons son observation à tout le monde. Mais quand les tribunaux sont saisis comme ils le sont pour l'affaire de Lambazellec, dans l'affaire qui nous occupe, c'est aux tribunaux que nous demanderons de nous apprendre si la loi a été observée et nous nous conformerons à leur décision. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Au fond, M. Dufaure a parlé pour ne rien dire: blâme-t-il, approuve-t-il la conduite de son préfet? Impossible de le savoir. M. Dufaure n'ose plus avoir une opinion; il laisse tout à décider à la magistrature. C'est ce qu'on appelle gouverner!

---

## NOUVELLES DU VATICAN

Toutes les correspondances adressées de Rome aux journaux catholiques s'accordent à dire que Sa Sainteté Léon XIII continue de jouir de la meilleure santé. La presse irrégieuse a, du reste, cessé depuis quelque temps d'inventer sur la santé du Pape des bruits qui ne sont plus accueillis avec raison, que par la plus complète incrédulité.

Les audiences que le Saint-Père donne à tous ceux qui sollicitent la faveur de le voir, prouvent quelle est la vigueur de sa santé. Outre les audiences accordées en ces derniers jours aux archevêques qui viennent au Vatican de toutes parts, une audience a été accordée au cardinal Parocchi, archevêque de Bologne; une autre au pieux institut de secours fondé en 1871 sous la protection de la bienheureuse Marie et de sainte Anne pour les pauvres femmes en couches; une autre, le 5 décembre, à toutes les sections de la *Société primaire romaine pour les intérêts catholiques*. Le prince Camille Rospigliosi, président général de la Société, a donné lecture d'une Adresse pleine de dévouement et de foi, à laquelle le Saint-Père a répondu par le discours suivant (1) :

Nous éprouvons aujourd'hui une douce consolation en Nous trouvant au milieu d'une aussi nombreuse phalange de fils animés du désir de voir leur Père, de lui témoigner leur affection respectueuse et d'être réconfortés par sa bénédiction paternelle. Ce sentiment de joie est en Nous d'autant plus vif que Nous connaissons bien de quel esprit de charité sincère et active vous êtes animés, et combien de fruits précieux ont été produits jusqu'à présent par votre Société des Intérêts catholiques.

Assurément, ce ne peut être qu'une grande consolation pour notre cœur, en ces temps de dure et continuelle guerre contre l'Église et contre ses institutions bienfaisantes, de voir Nos fils, éclairés sur les besoins et sur les périls de ce temps, s'efforcer d'opposer une digue à l'impiété envahissante. Unis entre eux par une ligue admirable, avec le courage qu'inspire la foi et avec les ressources dont la charité

(1) Traduction du *Monde*.



est toujours prodigue, ils veillent pour défendre l'honneur de Dieu et pour en maintenir le culte; ils s'efforcent d'empêcher ou de réparer les maux très-graves causés à la société, aux familles et aux individus, par une guerre déplorable. C'est un spectacle consolant d'admirer cette réunion choisie de fervents catholiques, jeunes encore pour la plupart, et tout dévoués à procurer, par leurs œuvres, par leurs ressources, par leur exemple, l'instruction et l'éducation chrétiennes aux enfants, à préserver la jeunesse de la corruption de l'esprit et du cœur, à soutenir la bonne presse, à maintenir ou à faire revivre les pratiques de la religion dans les classes des artistes et des ouvriers.

Telle est votre œuvre, tel est le but que votre Société a constamment en vue, selon les diverses sections dans lesquelles elle se divise. Aussi bénissons—Nous le Seigneur Dieu qui l'a inspirée et, dans l'humilité de notre esprit, Nous le prions ardemment qu'il daigne accroître et développer de plus en plus cette Société et lui accorder de correspondre de mieux en mieux aux sublimes desseins qui ont inspiré son institution.

C'est pourquoi, fils très-chers, il est de notre devoir de poursuivre avec un zèle de plus en plus ardent l'œuvre entreprise. Les temps, vous le savez, sont aujourd'hui plus que jamais menaçants; la guerre faite à Dieu, à l'Église, à la société civile elle-même, devient de jour en jour plus violente, et, partant, les besoins sont plus urgents.

Il est donc nécessaire que vous vous montriez dignes de la noble et sainte cause à laquelle vous vous êtes dévoués; il faut que, toute inertie étant écartée, on voie se manifester au besoin votre activité tout entière, en vous tenant toutefois pleinement soumis à l'autorité de l'Église et de ses pasteurs, comme il convient à des sujets et des fils dévoués. Il est nécessaire que vous vous mainteniez toujours unis entre vous, et que ces liens d'union se resserrent toujours davantage. Il est nécessaire que vos forces deviennent de jour en jour plus puissantes, et qu'elles acquièrent une vie, une forme et une organisation telles que vous puissiez tous, comme un seul homme, accourir à quelque appel et à quelque besoin que ce soit.

En plus d'une circonstance Nous avons exprimé ces sentiments et Nous avons vivement recommandé l'union, persuadé que de l'union naît la force et que l'union et la force assurent la victoire. Nous répétons maintenant à vous aussi l'expression des mêmes sentiments, et Nous ne doutons pas que, par votre filiale docilité, vous ne secondiez pleinement Nos désirs.

Cependant, pour votre consolation, pour l'encouragement de vos œuvres et comme gage de notre particulière bienveillance, Nous vous accordons du fond de notre cœur la bénédiction apostolique à vous tous et à toutes vos familles.

Pendant que tout est en trouble et en agitation dans l'Italie, depuis l'attentat contre le roi Humbert, le Saint-Père continue ainsi à veiller sur tous les intérêts de l'Église, à promouvoir le mouvement catholique et à lutter contre la barbarie révolutionnaire. Une correspondance adressée de Rome au *Courrier de Bruxelles* donne à ce sujet d'intéressants détails.

Le Pape Léon XIII, dit cette correspondance, vient de donner de nouvelles preuves de son zèle apostolique, par l'intérêt tout spécial qu'il porte à l'éducation de la jeunesse. Pendant qu'il confie à des professeurs éminents, tels que Monseigneur Joseph Pecci, les avocats Ree et Ulibrandi, le chanoine de Angelis, le commandeur de Rossi, les chaires d'une Académie pontificale de droit et d'archéologie, il s'occupe, d'autre part, d'élever de plus en plus le niveau de l'instruction du clergé. C'est dans ce but qu'il a voulu que l'on complétât par de nouvelles chaires les cours du Séminaire de Saint-Pierre, du Séminaire Pie et de celui de l'Apollinaire. Il a insisté en même temps pour que, dans tous les séminaires aussi bien qu'à l'Université grégorienne, on adopte un enseignement uniforme et basé, quant aux sciences philosophiques, sur les doctrines immortelles de saint Thomas d'Aquin. Ces conseils et l'utilité pratique que retirera l'Église de l'uniformité dans une méthode supérieure d'enseignement, ont été exposés par le Saint-Père lui-même dans le magnifique discours latin qu'il vient d'adresser aux professeurs de l'Université grégorienne. Je dois ajouter, pour l'intelligence de ce discours et de l'audience dans laquelle il a été prononcé, que l'Université grégorienne, bien que forcément transférée dans les locaux du Collège

germanique et contrainte à abandonner ses cours d'auditeurs laïques à Rome, compte encore, néanmoins, plus de quatre cents élèves recrutés dans les collèges et séminaires de la Ville Sainte. Ainsi, malgré tant de ravages, cette institution garde encore le cachet de son antique splendeur.

On a publié toutes sortes de versions, plus ou moins exactes, sur la manière dont le Souverain-Pontife a fait parvenir au roi Humbert l'expression de sa condoléance lors de la tentative de régicide. Or, il résulte des détails fournis par la *Libertà cattolica* de Naples, que, tout en suivant l'inspiration de sa charité paternelle, le Pape n'a fait parvenir au roi Humbert l'expression de ses sentiments que par l'entremise de l'archevêque de Naples. Il est également certain que le Souverain Pontife a non-seulement exprimé par cet intermédiaire l'horreur que lui avait inspirée l'attentat et les félicitations les plus cordiales pour la manière providentielle dont Sa Majesté avait pu échapper au fer du régicide, mais aussi qu'il a donné au roi, en cette circonstance, des avertissements très-graves sur les périls dont l'attentat de Naples n'a été qu'une manifestation.

Enfin, la *Libertà cattolica* publie de nouveaux détails sur la double réponse que le roi Humbert a fait parvenir à l'archevêque de Naples; c'est-à-dire une réponse verbale communiquée à l'archevêque par le ministre de la maison royale, M. le commandeur Visone, qui, au nom de son souverain, a exprimé la plus vive satisfaction pour la conduite de l'archevêque à l'occasion de l'attentat, et une réponse remise à Mgr Sanfelice par le secrétaire particulier du roi, M. le chevalier Nurisio. Dans cette réponse écrite, le roi lui-même exprimait au Saint-Père, par l'intermédiaire de l'archevêque, « son affection et son dévouement », à la personne de Sa Sainteté.

Mais, hélas ! sauf cette formule de courtoisie, la lettre du roi n'indique pas l'intention de conjurer les maux qui menacent l'Italie, en recourant aux remèdes efficaces que pourraient suggérer une affection réelle et un dévouement sincère au Vicaire de Jésus-Christ.

L'incrédulité espérait que, Pie IX mort, le mouvement qui poussait le monde catholique vers Rome cesserait de lui-même; elle croyait que c'était à Pie IX, non au Pape, que s'adressaient

les hommages du monde religieux. Certes, Pie IX a eu la gloire d'imprimer ce mouvement qui a si vivement ranimé la piété des fidèles pour le Vicaire de Jésus-Christ, mais il eût été affligé lui-même de penser que les hommages s'adressaient plutôt à l'homme qu'au Pape, et les catholiques, en continuant de se presser autour du Souverain-Pontife, prouvent que ce n'était pas une *idole* qu'ils allaient adorer au Vatican, mais le représentant visible de Jésus-Christ sur la terre qu'ils allaient vénérer et dont ils étaient heureux de recevoir les infaillibles leçons.

Le 19 décembre va fournir aux catholiques une de ces occasions qu'ils saisissent avec tant d'empressement sous le pontificat de Pie IX. Ce jour-là sera le vingt-cinquième anniversaire de l'élévation de Léon XIII à la pourpre cardinalice. « Ne croyez-vous pas, écrit à l'*Unità cattolica* Mgr Thomas Bossi, doyen des prélats abrégiateurs du Parc-Majeur, ne croyez-vous pas qu'il conviendrait aux Italiens de saisir cette occasion d'organiser quelque manifestation qui prouverait au monde le grand amour dont ils sont animés envers le Maître infaillible, vicaire de Jésus-Christ sur la terre? » La vaillante feuille de Turin a aussitôt organisé une quête dont le produit sera remis au Pape, le 19 décembre.

La préfecture du Sacré-Palais vient d'ordonner des dispositions nouvelles pour faciliter les études des artistes et les visites des étrangers aux musées du Vatican, aux chambres et aux loges de Raphaël, ainsi qu'à la chapelle Sixtine. Les feuilles libérales font elles-mêmes l'éloge de ces dispositions.

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

Nous lisons la note suivante dans la *Défense*, à laquelle nous en laissons la responsabilité :

On se souvient qu'en Italie, et en certaines autres contrées, le plus louable sentiment de vénération pour la mémoire du grand Pontife Pie IX avait entraîné les fidèles à devancer le jugement de l'Église, et à rendre au Pape défunt les hommages publics que l'Église accorde aux saints qu'elle a reconnus, après le procès de canonisation.

On nous télégraphie de Rome que la Sacrée-Congrégation des Rites

présidée par S. Ém. le cardinal Bartolini, a condamné les neuvaines publiques et les prières inscrites dans certains nouveaux manuels de piété, qu'un zèle assurément respectable, mais prématuré dans ses manifestations, avait introduits dans la pratique de certaines communions de fidèles. La Sacrée-Congrégation des Rites rappelle aux fidèles que la reconnaissance de sainteté appartient exclusivement au pontificat romain, après procès régulier de canonisation.

Une correspondance adressée de Rome au *Citoyen* de Marseille, donne les renseignements qui suivent sur l'issue du procès intenté par la comtesse Loreta Lambertini aux héritiers du cardinal Antonelli :

Cette comtesse qui, jusqu'à la mort du cardinal, avait passé pour la fille des époux Marconi, qui a été baptisée, recensée, mariée sous ce nom, et qui, soudain, le cardinal étant mort, laissant une certaine fortune, s'est avisée de désavouer sa filiation légitime et de revendiquer la noble qualité de fille naturelle du pauvre cardinal qui n'était plus là pour protester. Elle échaffaudait sa prétention sur une des présomptions de la valeur suivante : Le père du cardinal s'appelait Dominique, sa mère Loreta; la Lambertini s'appelle Dominique-Lorette. Et puis, sur des enveloppes de lettres qui auraient contenu des envois d'argent du cardinal, il y avait surtout une lettre de la mère Marconi, qui eût pu être sérieusement un indice, mais les héritiers du cardinal ayant menacé la Lambertini de l'attaquer en faux, elle s'est empressée de la faire disparaître du procès. Enfin, on avait monté là la plus odieuse machination qui se puisse imaginer, et le tribunal civil de Rome y avait prêté les mains en admettant la preuve par témoins, contre toutes les lois anciennes ou nouvelles, italiennes ou étrangères, sans aucun commencement de preuve par écrit, sans indices ni présomptions de quelque valeur. La Cour d'appel en a fait justice et, dans un arrêt fortement motivé, a repoussé l'emploi de la preuve testimoniale, et condamné à tous les frais de première et deuxième instance cette fille sans vergogne qui vient, tous ses parents étant morts, protester contre le titre de fille légitime que lui donne son acte de naissance, et qu'elle a possédé avec fierté pendant 25 ans, et réclamer la qualité de bâtarde, bien plus, de fille sacrilège. Notez qu'elle n'indique pas le nom de sa mère; elle est, dit-elle, née d'une mère inconnue. Il paraît qu'elle s'est pourvue en cassation, mais les nobles héritiers du cardinal seront encore là pour laver la boue dont on veut souiller la mémoire de leur illustre frère, et la comtesse Lambertini et ses alliés, les ennemis de l'Église, apprendront qu'une Cour de cassation et une Cour d'appel ne s'achètent pas avec des décorations ou autrement.

## France.

PARIS. — Dans sa séance du 5 décembre, le conseil municipal de Paris a adopté le projet de vœu qui suit, présenté par M. Sigismond Lacroix :

Le conseil,

Considérant qu'en maintenant les instituteurs et institutrices congréganistes dans la direction d'un grand nombre d'écoles publiques de la ville de Paris, le préfet de la Seine n'a pu ignorer que sa résolution était absolument contraire à l'opinion arrêtée du conseil et de la majorité de la population ;

Considérant cependant qu'une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 24 septembre dernier, a rappelé aux préfets que, tout en conservant la liberté et la responsabilité d'une « décision sans appel », ils avaient à tenir grand compte de l'avis des conseils municipaux en matière d'option entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à nouveau et régulièrement le préfet de la Seine en demeure de se conformer, comme le lui recommande le ministre de l'instruction publique, au sentiment non équivoque de la majorité de la population parisienne et à une délibération formelle du conseil municipal, « interprète naturel et légitime de la commune »,

Émet le vœu : que la direction des écoles et salles d'asile publiques de la commune de Paris soit exclusivement confiée à des instituteurs et institutrices et directrices laïques.

Signé : Sigismond Lacroix, Hattat, Leven, Lafont, Clamageran, Albert Liouville, Thulié, Harant, de Heredia, François Combes, Mathé, Engelhard, Caubet, Jobbé-Duval, Bourneville, Henry Maret, U. Parent, Germer-Baillièrre, Lauth, Maillard, Massé, Bixio, Viollet-le-Duc, Hamel, Réty, Graux, Goudchaux, Hubbard, Vauzy, Cadet, Sick, Leneveux, Brelay, Jacques, Georges Martin, Songeon, Cléray, Nanet, Deligny, Darlot, Levraud, Dubois, Louis Combes, Cernesson, Bonnard, Métivier, Cusset, Boué, Loiseau, Dujarier, Vauthier, Murat, Grimaud.

Cela n'a pas besoin de commentaires.

AMIENS. — Le *Dimanche* d'Amiens nous a apporté ces touchants détails sur la fin d'un bon curé, M. l'abbé Souverain, mort le 10 novembre dernier dans sa paroisse de Fressenneville, canton d'Ault :

La religieuse paroisse de Fressenneville vient de perdre, en la personne de M. l'abbé Souverain, son digne et regretté pasteur, un de ces prêtres non moins distingués par l'étendue de leurs con-

naissances et la vivacité de leur esprit que par leurs vertus sacerdotales.

Peu de jours avant sa mort, M. l'abbé Souverain fit convoquer sa paroisse à la touchante cérémonie des derniers Sacrements qu'il désirait recevoir.

A travers les pâleurs de la mort, son visage reflétait le calme et la joie d'une âme qui attend avec patience l'heure de la récompense suprême. Ceux qui l'ont vu sur son lit de mort se souviendront longtemps de son calme et de sa résignation ; ne se faisant aucune illusion sur la gravité de son état, il avait offert généreusement à Dieu sa vie pour le salut des âmes que le Seigneur lui avait confiées.

Aussi, voulut-il que toutes apprissent des lèvres de l'un de ses confrères les sentiments de foi et de charité pastorale qui remplissaient son cœur.

En s'acquittant de cette mission douloureuse, M. le curé d'Escarbotin fit couler bien des larmes. Quoi de plus touchant, en effet, qu'un pasteur regardant, pour la dernière fois, de son lit de mort, ses ouailles agenouillées autour de lui, et de voir celles-ci s'incliner pieusement sous la main d'un père qui les bénit de sa voix défaillante ?

C'est ainsi qu'en bon prêtre et en pasteur zélé, M. l'abbé Souverain, après avoir édifié sa paroisse pendant près de vingt ans, lui donna l'exemple d'une sainte mort.

Treize jours s'étaient écoulés depuis ces touchants adieux du père à ses enfants, quand la nouvelle se répandit, dans la commune de Fressenneville, que M. le Curé venait de mourir, en couvrant le Crucifix de ses baisers. La douleur fut profonde, et elle se manifesta le 12 novembre, jour des funérailles, dans des proportions qui témoignèrent hautement en faveur de M. l'abbé Souverain et de toute sa paroisse.

La religieuse attitude de la population, son empressement à se joindre au cortège funèbre, la tristesse peinte sur tous les visages, les sanglots qui éclatèrent dans l'église, au moment où l'on rappela la bonté et le dévouement du Pasteur pour son troupeau, disent les traces profondes que laissera dans les cœurs la mémoire du regretté défunt.

Son existence, toute pour Dieu et pour les âmes, fut résumée avec talent et envisagée au point de vue du sacerdoce chrétien par M. l'abbé Allart, curé d'Escarbotin, qui prit la parole, après l'Évangile, sur les instances de ses confrères, M. le Doyen d'Ault n'ayant pu, pour raison de santé, présider cette cérémonie et se faire l'interprète de la douleur de MM. les curés du canton et des regrets de la paroisse.

La grand'Messe fut chantée par M. le curé de Woincourt, assisté de M. le curé d'Épaigne et de M. le curé de Vaudricourt.

Après l'absoute, qui fut faite par M. le curé d'Yzengremer, la population, accompagnée des dix-huit prêtres qui étaient venus donner à leur frère dans le sacerdoce un suprême témoignage d'estime et d'affection, suivit le convoi jusqu'à l'extrémité de Fressenneville, où le corps fut déposé dans le corbillard, qui allait porter à Lonpré-les-Corps-Saints les restes inanimés d'un prêtre appartenant à l'une des familles les plus honorables et les plus influentes de cette commune.

Le jeudi, 13, jour de l'inhumation, l'église de Lonpré n'était pas assez grande pour contenir la foule. La Grand'Messe fut chantée par M. le Doyen de Corbie, assisté de M. le curé d'Espagne et de M. le curé d'Érondelle; douze prêtres, parmi lesquels on remarquait M. le curé de Saint-Germain d'Amiens, occupaient des places dans le sanctuaire. M. le Doyen d'Hallencourt, prenant pour texte de son allocution ces paroles : *Esto fidelis, dabo tibi coronam vitæ*, montra que M. l'abbé Souverain avait été fidèle à Dieu, à l'Église et aux âmes. Cette division permit à l'orateur de faire ressortir les principaux traits de l'existence du cher défunt, avec non moins de finesse ni moins d'à-propos que M. Allart les avait mis en lumière, la veille, dans l'église de Fressenneville, en développant les paroles de son texte : « *Tu es sacerdos in æternum*. Vous êtes prêtre pour l'éternité. »

Après l'office, l'inhumation eut lieu dans le cimetière de Lonpré; et le corps de M. l'abbé Souverain fut déposé dans la sépulture de famille. La foule se retira ensuite, émue et recueillie, emportant d'une existence aussi bien remplie le salutaire enseignement d'écouter toujours la voix de Dieu, la seule et vraie lumière de l'homme en ce monde.

Nous tenons à ajouter ici quelques mots. Nous connaissons personnellement M. l'abbé Souverain; nous avons eu l'honneur de le voir une dernière fois quelques semaines avant sa mort. Malgré l'affaiblissement de ses forces et la certitude, qui ne l'effrayait pas, d'une mort prochaine, il n'avait rien perdu de son amabilité. Il voulut renouveler son abonnement aux *Annales*: « Je ne puis plus les lire, nous dit-il, mais je les fais lire, et je veux tenir la parole que je vous ai donnée d'être votre abonné jusqu'à la mort. » M. l'abbé Souverain avait été professeur au collège de Juilly. Il aimait à parler des choses de la littérature et de la science, et sa conversation était aussi agréable qu'intéressante. Nous demandons à nos Abonnés leurs prières pour cet excellent prêtre, qui n'avait que des amis parmi ses confrères et qui fut l'un de ces modèles de piété, de zèle et de science qui se plaisent dans les plus humbles positions, parce qu'ils y font le bien et se font tout à



tous, pendant que la haine de l'impiété les traite de fainéants et les désigne aux coups des multitudes égarées. — J. CH.

NANCY. — A son retour de Rome, Mgr Foulon a fait part au clergé et aux fidèles de son diocèse, de son heureux voyage *ad limina*; nous lisons dans ce compte-rendu :

Jamais nous n'avions eu l'honneur d'approcher la personne de Léon XIII. Nous nous rappelions cependant avoir distingué au Concile du Vatican et dans les fonctions pontificales le cardinal Pecci parmi les membres du Sacré-Collège, et les traits de sa physionomie à la fois austère et bienveillante étaient restés gravés dans notre esprit. Nous les avons trouvés tels que nous nous souvenions de les avoir vus. Nous ne nous sommes pas aperçu que les années y eussent laissé leur trace.

La santé du Saint-Père nous a paru même affermie, tout exercée qu'elle a été dès le but de son pontificat par les conditions exceptionnelles que les circonstances ont faites au Pape, puisqu'elles l'obligent à ne pas sortir de son palais. Sa voix est forte, sa démarche assurée, son regard vif et pénétrant : avec cela, un grand air de bonté et de dignité répandu sur toute sa personne et qui attire la confiance en commandant le respect. Mais avec quelle condescendance il a daigné nous accueillir ; mais quelle attention il a mise à nous écouter lorsque nous lui rendions compte de notre administration ! Comme ses questions à l'occasion de nos communications étaient pratiques, comme ses réflexions atteignaient avec justesse et sûreté les points qu'il importait de dégager pour les mettre en lumière !

CONSTANTINE. — Le sacre de Mgr Dusserre, évêque de Constantine, aura lieu à Alger le 15 de ce mois. Le prélat consécrateur sera Mgr l'Archevêque d'Alger, assisté de Mgr Robert, évêque de Marseille, et de Mgr Vigne, évêque d'Oran.

QUIMPER. — Nous lisons dans l'*Océan* de Brest :

M. le proconsul Dumarest, dont le souvenir laissera une trace sinistre dans les annales du Finistère, vient récemment de rendre un nouvel arrêté d'un caractère étrange, frappé au coin de la fantaisie et de l'arbitraire, et marqué d'un cachet plus odieux encore que l'acte ridicule notifié au cher frère Camérin. — L'ancienne supérieure de la communauté de Poullaouën, la Sœur Athanasie-Marie, l'une des victimes de M. Dumarest, cette sainte religieuse si brutalement expulsée par ses ordres, est révoquée de ses fonctions d'institutrice pour avoir *manqué de respect à M. Dumarest* !

## Étranger.

ALLEMAGNE. — On assure que M. le prince de Bismark vient d'adresser une lettre importante à S. Ém. le cardinal Nina.

ANGLETERRE. — Nous avons annoncé la conversion au catholicisme de M. Orby Shipley qui occupait une position éminente dans le parti ritualiste. Il y a deux ans, le bruit de la conversion de ce célèbre ministre avait couru, mais il était prématuré et M. Orby Shipley écrivit au *Times* pour le démentir. Aujourd'hui il adresse au même journal une lettre dans laquelle non-seulement il annonce son changement de religion, mais il en expose les motifs. En voici un extrait :

Après y avoir longtemps et mûrement réfléchi, j'ai cru devoir sortir de l'Église anglicane... La raison pour laquelle j'ai pris cette importante décision a été, autant que je puis le découvrir, une impulsion qui m'a porté à suivre l'instinct catholique jusqu'à sa conclusion légitime, et, dans mon cas, sa conclusion logique, — en obéissant, cela va sans dire, à la voix de Dieu. Je n'ai pas, certainement, agi sous l'empire d'une influence personnelle ; car, bien que je n'aie jamais perdu un ami volontairement, néanmoins dans la pratique il ne m'a pas été donné de continuer à vivre dans l'intimité d'aucun de ceux qui m'avaient précédé là où j'ai fini par arriver. Je n'ai pas été non plus convaincu à la suite d'une controverse que j'ai toujours évitée avec soin.

Je n'ai obéi à aucun motif extérieur, — sinon indirectement. Ma démarche est surtout le résultat des progrès silencieux, lents mais incessants que j'ai faits depuis de nombreuses années dans la religion. J'ai longtemps professé, j'ai longtemps enseigné presque toutes les doctrines catholiques qui ne sont pas expressément niées par les formulaires anglicans ; j'ai accepté, j'ai aidé à faire revivre presque toutes les pratiques catholiques qui ne sont pas positivement interdites. Bref, intellectuellement et extérieurement, j'ai cru et j'ai agi en catholique dans la mesure où je pouvais le faire, en restant un loyal ministre anglican. Mais dans tout ceci j'ai agi, comme je m'en aperçois aujourd'hui, en vertu d'un principe erroné, — à savoir mon jugement particulier. Quand je fus convaincu que le véritable principe de la foi et de la pratique en matière de religion était l'autorité ; quand je vis clairement que ce que l'on croit et que l'on fait est d'une moindre importance que la raison pour laquelle on acquiesce et l'on pratique, je n'avais plus le choix sur ce qu'il me restait à faire.

La seule association spirituelle à mes yeux qui prétendit enseigner la vérité en vertu de l'autorité et qui exerçât d'une manière visible l'autorité qu'elle revendiquait, était l'Église romaine. Pour

la dernière fois, je me servis de mon jugement particulier comme chacun doit se servir de ce don de Dieu de quelque manière et dans une certaine mesure, et je demandai humblement à être admis dans la communion de l'Église romaine... Je n'ai pas accompli ce grand changement dans la fougue de la jeunesse, ni précipitamment, ni sous l'empire d'une crise ou d'une panique, ni sans mûre réflexion. Je n'ai jamais été ébranlé dans ma fidélité jusqu'à ce qu'il ne fût plus possible d'être fidèle. Je n'ai jamais rien eu à désapprendre, mais, au contraire, j'ai toujours avancé dans la connaissance divine. Je me suis laissé conduire. Enfin, après une pénible période, je suis allé, d'où Dieu m'avait placé, là où il lui a plu de me conduire.

TURQUIE. — Mgr Spaccapietra, archevêque de Smyrne, est mort le 24 novembre, d'une congestion cérébrale. C'est une grande perte pour l'Église, et, en particulier, pour les catholiques de l'Asie-Mineure. Nous donnerons prochainement des détails sur la vie et les œuvres de cet éminent et saint prélat.

---

## UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

### Université de Lyon.

La rentrée des cours a eu lieu le 14 novembre.

Le matin, Son Ém. le cardinal Caverot a célébré la messe au grand autel de la Primatiale; treize évêques l'entouraient : NN. SS. l'archevêque d'Aix, l'archevêque de Chambéry, les évêques de Dijon, de Nice, d'Autun, de Viviers, de Belley, de Gap, de Montpellier, de Valence, de Langres, de Digne, et Mgr Desflèches, vicaire apostolique du Su-tchuen (Chine). Les évêques de la région universitaire absents étaient représentés par leurs délégués. Le chapitre et le clergé de la Primatiale de Lyon, beaucoup de religieux et d'ecclésiastiques du diocèse et des diocèses voisins, avaient pris place à la suite des prélats. Mgr Guiol, recteur de l'Université, en manteau de prélat romain, était à la tête des professeurs de l'école de théologie et des trois Facultés de droit, des lettres et des sciences, en robes.

Les membres de la Société civile, les secrétaires de l'administration centrale et des Facultés, les étudiants et une foule de personnes qui prennent un vif intérêt à la grande œuvre, remplissaient la vaste nef.

Après la messe, Mgr Cotton, évêque de Valence, est monté en chaire. Le discours magistral de l'éloquent prélat a répondu admirablement aux reproches insensés qui sont faits de nos jours à l'Église de ne pas aimer la science. Il a montré par l'exemple même que l'on avait sous les yeux et qui est conforme aux traditions de tous les siècles, que l'une des préoccupations principales de l'Église est précisément le progrès des sciences. Le vénérable orateur a dit des paroles touchantes en s'adressant à la jeunesse, à laquelle il a recommandé tout à la fois, comme ne pouvant fructifier l'une sans l'autre, deux dispositions essentielles : l'amour du travail et la vertu.

La cérémonie a été couronnée par la bénédiction du Très-Saint Sacrement.

⊕ Dans l'après-midi, une assistance d'élite se pressait dans la grande salle de l'Archevêché, où Son Ém. le cardinal Caverot ouvrait officiellement les cours de l'Université. Le cardinal était accompagné de NN. SS. Forcade, archevêque d'Aix; Pichenot, archevêque de Chambéry; Rivet, évêque de Dijon; Meyrieux, évêque de Digne; Perraud, évêque d'Autun; Fava, évêque de Grenoble; Terris, évêque de Fréjus; de Cabrières, évêque de Montpellier; Cotton, évêque de Valence; Marchal, évêque de Belley; Bonnet, évêque de Viviers; Bouange, évêque de Langres; Guilbert, évêque de Gap; Desflèches, évêque de Sinite, vicaire apostolique en Chine; de MM. les vicaires généraux de Nîmes et de Saint-Claude, des professeurs de l'Université catholique, ayant à leur tête Mgr Guiol, recteur de l'Université, et de MM. les doyens des Facultés de droit, des sciences et des lettres. Mgr Guiol prononça un discours dont voici quelques extraits :

L'Université catholique de Lyon vient d'entrer dans la quatrième année de son existence. Simple Faculté de droit au début, dotée depuis un an de deux Facultés nouvelles et devenue Université libre, elle reprend aujourd'hui ses cours avec confiance. Malgré les nombreuses difficultés de l'heure présente, elle va redoubler d'efforts pour rendre son enseignement plus étendu et plus complet, et elle s'estime heureuse de pouvoir ajouter aux leçons des sciences humaines au moins quelques rayons de cette science sacrée qui a la mission de parler aux hommes des choses de Dieu, la théologie.

Quels ont été les travaux et les résultats de cette Université pendant l'année qui vient de finir? Les rapports de MM. les doyens les feront bientôt connaître. Quel sera son fonctionnement pendant l'année qui commence? La publicité de nos programmes a déjà répondu à cette question. Quel est au juste l'esprit de son enseigne-

ment, et à quelles inspirations cet enseignement doit-il demander sa force et ses lumières ? Si la bienveillante attention de ce brillant auditoire daigne nous venir en aide, c'est ce que nous allons essayer de dire dans ce discours.

Au temps où les Universités commençaient à naître, vers le milieu du douzième siècle qui eût été si grand, s'il n'avait été suivi du siècle de saint Thomas et de saint Louis, à cette époque où l'enseignement allait prendre un si puissant essor, il y avait un homme dont on écoutait la parole comme des ordres venus du ciel. Cet homme extraordinaire, la merveille de son temps, l'oracle des empereurs et des rois, le conseiller des Souverains-Pontifes, c'était un moine et c'était un Français : il s'appelait Bernard.

Dans un discours qu'il adressait à ses religieux, peu de temps avant de mourir, il retraçait en ces termes les caractères de la science selon le monde et selon la foi. Il y en a, disait-il, qui veulent savoir, mais uniquement pour savoir, et c'est curiosité. Il y en a qui veulent savoir pour qu'on les admire comme savants, et c'est vanité. Ainsi donc, curiosité égoïste et vanité ambitieuse, tel est le double caractère de la science selon le monde, telle est son inspiration et sa foi. Mais, ajoutait le saint docteur, il y en a d'autres qui étudient pour pouvoir édifier leurs frères, et c'est charité; d'autres enfin qui étudient pour s'édifier eux-mêmes, et c'est prudence.

Ainsi se trouve clairement indiquée la mission de ceux qui enseignent et le devoir de ceux qui reçoivent l'enseignement. Les premiers travaillent à la construction d'un édifice de lumières, édifice dans lequel les vérités naturelles s'éclairent du reflet des vérités révélées, et comme c'est Dieu qui donne l'ardeur et la flamme au zèle et que Dieu est charité, leur zèle pour édifier s'appelle charité. Les seconds savent qu'ils seront eux-mêmes le sol de cet édifice de lumières que Dieu veut construire par la main des maîtres, et la prudence commande de se prêter docilement aux desseins de Dieu.

Entre ces deux manières de cultiver la science mondaine et la science chrétienne, la différence consiste donc en ce que dans l'une, l'homme travaille pour lui-même et reporte tout à lui-même; dans l'autre, au contraire, il travaille pour Dieu et reporte tout à lui. Cette différence fait voir de quel côté se trouve la vraie grandeur de la science; elle fait voir de quel côté devra se trouver la plus grande somme de zèle, de dévouement et de généreux travail. Celui qui fait de la science pour la science est égoïste. Or, l'égoïsme rapetisse et flétrit tout ce qu'il touche. Le culte de ce moi haïssable dont parlait Pascal, porte malheur aux plus nobles instincts. La science ainsi entendue ne peut plus être qu'une science froide, sans élévation et sans grandeur, incapable de cette synthèse puissante qui fait la gloire des grands esprits.

Pourquoi faut-il qu'à cette servitude de la science mondaine vienne

s'ajouter la honte des doctrines sceptiques, matérialistes ou athées dont la presse moderne multiplie partout les échos? Le positivisme qui supprime les questions d'origine et de fin, prêche-t-il autre chose que le culte du moi, et la science qu'il inspire peut-elle avoir d'autre préoccupation? Le transformisme, plus humiliant encore pour la dignité humaine qu'elle abaisse au niveau de l'animalité des singes, fait passer en revue les divers types du règne animal. Ils y sont rangés par ordre; on peut y suivre pas à pas les divers degrés de l'échelle zoologique: chaque type a son compartiment. On passe du mollusque aux poissons, des poissons aux reptiles, des reptiles aux mammifères et aux quadrumanes, et quand on arrive à la cage d'honneur, on trouve l'homme. Telle serait notre génération, et nos ancêtres ne seraient que la variété la plus haute de l'espèce des singes, et l'homme, cette merveilleuse créature, le roi de la création, l'homme avec son organisation et son génie, n'est plus pour le transformisme qu'un singe perfectionné; et c'est l'auteur de ce hideux système que le rationalisme ne cesse d'exalter comme un illustre réformateur, et qu'une Revue a osé proclamer le Messie des sciences naturelles, et c'est ce même auteur, trois fois repoussé par l'Académie, qui vient enfin d'y conquérir un fauteuil. Qu'il soit le Messie des sciences, mais pour ceux qui se font gloire de se dire ses fils et qui ne veulent voir dans la vie humaine qu'une sensation organisée...

Quelle différence avec l'enseignement chrétien! Celui-ci est une sorte de sacerdoce, et, pour ceux qui en sont l'objet, une source de grandeur, une semence de gloire. En distribuant la science humaine, l'enseignement catholique ne perd jamais de vue que l'homme a deux fins: l'une dans le temps, l'autre dans l'éternité; et, au lieu de réduire sa destinée aux limites de la vie présente, comme le fait l'enseignement positiviste, il la grandit, car il sait qu'il y a un voyage et une patrie; voyage ici-bas, patrie là-haut. Il donne au voyageur des armes pour combattre, des instruments pour travailler, et, afin que le voyage soit heureux, il déploie hautement l'étendard de la victoire; cet étendard, c'est la croix.

L'enseignement catholique prêche, pratique et respecte la croix. Il la place dans ses amphithéâtres, il en surmonte chacune de ses chaires; au début de chaque leçon il salue la croix, son espérance, il se fait gloire d'en inspirer l'amour, et dit à tous que s'ils veulent rester jusqu'à la fin de véritables enfants de lumière, ils doivent rester enfants dévoués de la croix...

Avant la découverte de la boussole, le navigateur ne pouvait faire que de courts voyages le long des côtes. Il n'osait s'aventurer en pleine mer. La boussole lui a livré l'Océan et lui a rendu possible le tour du monde. C'est d'un semblable bienfait que la science est redevable au christianisme. Il l'a entraînée après lui sur toutes les routes de

l'univers. A peine la croix est-elle plantée sur un rivage que la science y fait son apparition,.... (Applaudissements.)

Aujourd'hui, dans les régions élevées, il se fait un travail qui portera ses fruits. L'Église, plus menacée au dehors, est au fond plus vivante et plus féconde. Les œuvres de zèle se multiplient, l'unité catholique contraste avec la décomposition sociale qui l'entoure; l'autorité pontificale, de plus en plus dépouillée de tout appui humain, n'a fait que grandir dans le respect de ceux qui croient comme dans la frayeur de ceux qui ne croient pas.

Tout récemment, un grand Pontife est descendu dans la tombe; l'Église entière l'a pleuré comme un père et comme un héros. Le lendemain, un autre Pontife allait s'asseoir sur le siège de Pierre.

La douleur de l'Église a gardé toutes ses larmes; mais son obéissance et son amour se sont prosternés aux pieds du nouvel élu: Pierre n'avait fait que changer de nom; hier, c'était Pie IX, aujourd'hui, c'est Léon XIII, et aujourd'hui comme hier, c'est toujours le vicaire infallible de Jésus-Christ. (Applaudissements.)

Il fallait opposer les Universités catholiques comme une réponse victorieuse à ceux qui accusent le christianisme d'être contre le progrès. Il fallait les ouvrir comme des sanctuaires à cette jeunesse studieuse que tourmentent le désir et le besoin d'apprendre les choses du temps, sans risquer de désapprendre les choses de l'éternité.

Quel sera le sort de ces institutions? A l'exemple de l'Église, leur mère, seront-elles raillées et méprisées? Passeront-elles par le feu de la tribulation? Dieu seul a le secret de leurs destinées; Dieu seul en est le maître, et la malice des hommes ne parviendra jamais à détruire l'œuvre que sa miséricorde protège. S'il a voulu que les Universités catholiques soient fondées, c'est qu'apparemment il les réserve à l'accomplissement de quelque grand dessein; c'est qu'il les destine sans doute à chanter la gloire de son Église, c'est qu'il veut peut-être se servir d'elles pour montrer aux siècles futurs, non plus par un homme ou par un livre, mais par les mille voix des maîtres et des étudiants chrétiens ce que c'est que le génie du christianisme. (Applaudissements.)

Après ce discours ont été lus les rapports de MM. les doyens des Facultés de droit, des lettres et des sciences.

M. Brac de la Perrière, doyen de la première, après avoir exposé les heureux résultats de l'année écoulée, a ainsi terminé son rapport :

Nous voulons des étudiants dont la conduite et le travail se prêtent un mutuel secours. Il ne faut pas s'inscrire, si on veut s'exempter de tout labeur. On a besoin d'hommes éclairés, de cœurs généreux et de caractères forts. Or, quand peut-il se former des hommes, si ce n'est pendant les plus belles années de la vie, pendant l'époque des

enthousiasmes et des expériences ! S'abandonner au contraire à cet âge aux sots plaisirs et aux viles habitudes, c'est retourner à l'enfance par de honteux sentiers, au lieu de marcher à la dignité humaine en suivant les grandes voies de l'honneur. (Applaudissements.)

Il faut que les chefs d'institution, et surtout les chefs de famille, ne se laissent pas détourner par les exigences littéraires. Il faut, il est vrai, satisfaire ces exigences, mais il faut aussi consacrer tous ses efforts à former des hommes vraiment dignes de ce nom. La pureté du cœur, le dévouement sous toutes ses formes, sont les meilleurs auxiliaires des sciences et des lettres. (Applaudissements.)

Nous désirons vivement trouver ces qualités chez nos étudiants et nous voulons contribuer à les faire grandir dans leurs âmes, pendant qu'ils étudieront les règles du droit. La lumière, la sagesse, l'autorité viennent de la même source infinie; c'est à nous qu'il appartient de nous rendre dignes de puiser à cette source et d'y puiser toujours. (Applaudissements.)

M. Léotard, doyen de la Faculté des lettres, donna d'abord un aperçu des premiers développements de cette Faculté, et termina ainsi :

Montrons que la science et la foi sont loin d'être incompatibles, mais qu'elles doivent remonter jusqu'à Dieu. Faisons aimer ce qui est noble et grand; faisons cela et nous aurons bien mérité de l'Église et de l'État; nous aurons fait aimer l'Église et la patrie. (Applaudissements.)

Les jouissances que procure l'étude sont incomparables et ses avantages sont inappréciables. Un jour viendra où on recueillera les fruits de ses labours. Les lettres qu'on aura cultivées seront, comme le disait Cicéron, une fidèle compagne, elles charmeront et embelliront toute la vie.

Nos pères avait désigné les hautes études littéraires sous le nom d'*humanités*, comme pour montrer qu'on devient plus homme en apprenant à connaître et à apprécier les chefs-d'œuvre.

A mesure que l'Université grandira, de nouvelles branches viendront s'ajouter à celles que nous cultivons déjà. La géographie, l'archéologie auront naturellement leur place à côté de la philosophie, de l'histoire et de la littérature ancienne et moderne.

Les grandes institutions commencent modestement. Nous n'avons qu'à regarder nos origines; ne sommes-nous pas les fils de cette Église qui a reçu le dépôt des vérités sacrées, de cet évêché qui veille sur nous avec la tendresse d'une mère? Aux noms vénérés de nos fondateurs associons ceux de nos bienfaiteurs. Nous serons heureux et fiers, sous la direction de notre éminent recteur, d'unir nos efforts pour travailler tous ensemble à la grande œuvre à laquelle la Providence a daigné nous appeler. (Applaudissements.)



M. Valson, doyen de la Faculté des sciences, prit ensuite la parole. Voici quelques passages de son rapport, qui a été fort applaudi :

Nous sommes en présence de certains préjugés malheureusement trop répandus. On dit, par exemple, que la raison et la foi sont inconciliables, que le catholicisme est l'ennemi de la science. On attaque les catholiques au nom de l'Église, et ceci se passe dans un siècle où on parle de la liberté de tout penser, de tout dire et de tout écrire. (Applaudissements.)

On dit encore : aurait-on découvert une physique, une chimie catholique, et, s'il n'en est rien, pourquoi créer des établissements nouveaux au risque de jeter le trouble dans les établissements qui existent ? Raisonner ainsi, c'est se faire une idée singulière du rôle de l'Église. Si elle intervient, ce n'est pas pour combattre, mais pour compléter et combler, au point de vue chrétien, les lacunes...

Les savants ne sont pas nés d'hier. Au dix-septième siècle, il y avait des savants illustres, Euler, Pascal, Newton, Leibnitz. D'où venait leur supériorité ? Nos savants sont-ils inférieurs, ont-ils moins de ressources matérielles à leur disposition ? Non ; mais les savants du dix-septième siècle ont été de grands savants parce qu'ils étaient de grands philosophes, et ils étaient de grands philosophes parce qu'ils étaient de grands chrétiens. (Applaudissements.)

Dans l'étude de la nature, ils ont su reconnaître l'œuvre du Créateur, et dans leurs investigations, ils n'ont cessé de rendre gloire à Dieu. (Applaudissements.)

Aujourd'hui, nous avons délaissé ces glorieux modèles. Jamais les savants n'ont été plus nombreux, plus ardents, plus ingénieux dans l'art d'interroger la nature ; et ceux qui brillent d'un plus vif éclat, nous apparaissent revêtus du caractère religieux.

Que faut-il conclure et quelle doit être notre conduite pour l'avenir ? Notre dix-neuvième siècle souffre ; son malheur vient de ce qu'il a voulu se passer de Dieu. Il a entrepris d'exclure Dieu de son œuvre ; il a essayé d'user de la science comme d'une arme contre Dieu. On a pu voir à quels périls une société est exposée quand les disciples veulent passer de la théorie à la pratique. (Applaudissements.)

Quelques esprits voudraient que ces questions ne fussent pas posées ; la science se ferait en dehors de Dieu. Mais le temps n'est plus aux hypothèses. Si notre siècle veut être sauvé, il faut qu'il revienne à Dieu tout entier, et, pour ainsi dire, tout d'une pièce. (Applaudissements.)

Ne nous sera-t-il pas donné d'assister à cette reconnaissance ? Serait-il trop téméraire de croire à ce retour ? La fondation des Universités catholiques au milieu des temps difficiles où nous vivons, ne permet-elle pas d'entrevoir ce que pourrait une génération nouvelle qui entrerait dans la voie du vrai progrès ?

Enfin, après avoir remercié les généreux donateurs et toutes les âmes pieuses qui par leurs offrandes et leurs prières sont venues en aide à la Faculté des sciences, M. Valson dit :

Si nous remontons plus haut, nous trouvons nos vénérés fondateurs, Nosseigneurs les évêques, l'Église et son Chef Léon XIII; car, il ne faut pas l'oublier, nous travaillons avec l'Église, et avec l'Église pour la France. Rien de solide et de durable ne peut être fondé sans l'Église, et nous ne serions pas ici sans Elle. Pie IX a, le premier, fait entendre sa voix auguste, les évêques ont parlé et nous existons, telle est en deux mots l'histoire de notre fondation. (Applaudissements). Et puisque nous sommes les serviteurs de l'Église, puisque nous avons l'insigne honneur d'être associés par Elle à une de ses œuvres de prédilection, nous ne cesserons de travailler à notre tâche modestement, mais résolument, avec tout le dévouement possible comme catholiques et Français. (Applaudissements.)

Son Ém. le cardinal Caverot a terminé la séance par cette belle Allocution :

Messeigneurs,  
Messieurs,

L'Œuvre que nous avons entreprise et pour l'avancement de laquelle nous nous réunissons aujourd'hui, porte véritablement tous les caractères d'une œuvre de Dieu. C'est lui qui, au milieu des plus graves complications de la politique et malgré une opposition ardente, nous a fait conquérir, en un jour de justice, cette liberté si nécessaire et si longtemps désirée. C'est lui qui a suscité dans notre ville de Lyon ces catholiques dévoués dont la courageuse initiative a inauguré, dès le lendemain du jour où les barrières disparurent, la Faculté de droit, et qui a posé les fondements de l'Université que la création de l'École supérieure de théologie vient aujourd'hui affermir et couronner. C'est lui qui nous a fait rencontrer ici et dans les diocèses de la région du sud-est de la France, tant de sympathies, tant de généreux bienfaiteurs dont les libéralités ont arrosé ce qui dans son principe était un grain de senevé. Mais de cette humble semence la bénédiction divine a fait une plante, qui dans l'avenir deviendra l'arbre de la parabole évangélique où viennent habiter les oiseaux du ciel.

Plus d'une fois cependant nous nous sommes demandé avec un sentiment d'inquiétude si, dans la crise présente, cette liberté si glorieusement acquise ne courait pas quelque danger.

Messieurs, le secret de l'avenir appartient à Dieu, et nos pré-

visions, soit en bien soit en mal, sont trop souvent déconcertées, pour qu'il puisse être sage d'essayer d'en sonder les profondeurs. En cela, le mieux est de s'abandonner à la Providence divine et de marcher sous sa conduite dans la voie qu'elle a daigné nous tracer..

Il n'en est pas d'ailleurs des libertés saines et légitimes, comme de la licence et des droits usurpés. Ceux-ci ne tardent jamais à périr par leurs excès. On peut, dans un moment d'égarément, tenter de restreindre ceux-là, on peut même les enchaîner, mais le jour de la justice ne manque jamais d'arriver, et quand il commence à poindre, le phénix qu'on croyait consumé renaît plus vivant de ses cendres. (Applaudissements.)

Reprenez donc vos travaux avec assurance, messieurs les doyens et les professeurs. Les résultats obtenus par votre dévouement et par votre zèle, la confiance que vous témoignent tant de familles catholiques en remettant entre vos mains tout ce qu'elles ont de plus cher, la reconnaissance que j'aime à vous exprimer au nom de mes vénérés collègues, doivent vous encourager et vous soutenir, et des cœurs chrétiens comme les vôtres y trouvent la rémunération la plus précieuse de leurs labeurs et de leurs sacrifices. (Applaudissements.)

Quant à vous, mes jeunes amis, je ne vous oublie pas ; mais je veux tout d'abord adresser des félicitations au nom de messeigneurs et au mien, aux lauréats dont les noms viennent d'être proclamés. C'est, sans doute, une douce jouissance que ce témoignage public rendu à votre travail et à vos succès ; mais vous en trouvez une plus douce encore dans le témoignage secret de votre conscience. Heureux le jeune homme qui a conservé la sainte habitude de soumettre à ce juge incorruptible toutes les actions de sa vie. Quelles que soient les vicissitudes qui l'atteignent, il est tranquille, car il sait qu'il se prépare la considération des hommes de bien, et, ce qui vaut mieux, le droit de s'estimer lui-même. (Applaudissements.)

Du reste, mes bien chers amis, à cette heure où plusieurs d'entre vous quittent la vie de famille ou la discipline de collègue pour entrer dans la carrière de la vie, il vous importe grandement à vous de comprendre à quel prix vous pouvez vous y faire une place honorable. Le temps n'est plus, et il ne faut pas nous en plaindre, où un jeune homme, favorisé des dons de la fortune, pouvait se permettre une existence riante au sein d'une

vie dorée. Les événements vous avertissent assez que ce qui paraît le mieux établi peut s'écrouler demain.

Mais sans parler de ces éventualités douloureuses, que la bonté divine nous épargnera, je l'espère, ne voyez-vous pas que les classes dirigeantes se scindent en deux camps opposés, dont l'un nous présente une jeunesse hostile aux enseignements de la foi, ayant sa fortune à faire, âpre au travail, parce qu'elle a compris que la richesse, l'influence, le pouvoir, tout l'avenir en un mot, sont à ce prix.

Dieu nous préserve de ne voir en face de cette phalange qu'une jeunesse chrétienne, instruite, mais molle, frivole, incapable d'application et d'efforts, et destinée à une irrémédiable infériorité.

Non, mes chers amis, vous ne voudrez pas infliger cette honte à la foi dans laquelle vous avez été élevés, à l'Église dont vous êtes les enfants, à vos familles, à cette Université dont vous êtes les élèves, à votre patrie enfin, à cette chère France qui ne peut se relever et vivre que par le triomphe des principes qui, pendant quatorze siècles, ont fait sa force et qui peuvent seuls lui rendre sa gloire et sa prospérité. (Applaudissements.)

Enfants de l'Église catholique, soyez fiers; mais dites-vous en même temps que noblesse oblige. Dites-vous que cette sainte mère attend de vous autre chose que des aumônes dans sa détresse et des marques de sympathie stériles. Elle veut, elle a le droit de l'exiger, elle veut le don de vos personnes, de votre temps, de votre santé, s'il le faut, le don de vos intelligences développées et fécondées par la pureté et affermiées dans l'amour du bien par la possession de la vérité. (Applaudissements.)

Le cardinal se lève alors, et tous les évêques s'unissant à lui donnent leur bénédiction à toute cette assistance, qui se retire, fortifiée par les paroles qu'elle vient d'entendre et pleine de confiance dans l'avenir.

---

## LA MERVEILLE DE L'EXPOSITION

Nous avons déjà dit un mot du monument qui a été vraiment la merveille de l'Exposition universelle, et qui, par le fait, a rendu M. Krantz, qui ne s'en doutait pas,

le complice de l'un des plus magnifiques hommages à la sainte Vierge, dans ce siècle qu'on appelait le *siècle de Marie*, même avant les apparitions de la Salette, de Lourdes et de Pontmain, même avant la définition du dogme de l'Immaculée-Conception. Le *Monde* vient de consacrer à cet admirable monument un article que nos lecteurs nous sauront gré de reproduire. Une fois de plus s'est accomplie cette prophétie de la Vierge elle-même : *Ecce beatam me dicent omnes generationes* ; oui, une fois de plus toutes les nations ont proclamé la sainte Vierge *bienheureuse*, toutes les langues ont proclamé sa Conception immaculée, tous les peuples semblent avoir été convoqués à Paris, en l'année 1878, à la veille d'une crise qui va peut-être changer la face du monde, à admirer le monument qui renferme ce témoignage universel de l'humanité. Ainsi Dieu nous a montré d'où viendra le salut, ainsi il a fait luire sur la terre l'Arc céleste qui ranime l'espérance et qui présage la victoire.

J. CH.

Voici l'article du *Monde* :

L'Exposition n'avait rien en elle-même d'anti-spiritualiste, ni même d'anti-chrétien. Mais si le spectacle qu'elle offrait pouvait à bon droit nous réjouir, pourquoi les organisateurs avaient-ils omis d'en dégager la leçon latente ? Pourquoi n'avaient-ils pas recueilli, condensé, formulé l'idée dont elle était l'expression ? C'est là qu'était la lacune. Il aurait fallu ne pas se contenter d'étaler des produits, il aurait fallu montrer que chaque conquête de l'homme sur la matière est une obéissance à la loi de Dieu et doit tourner à sa gloire.

Heureusement, à défaut de M. Krantz, un prêtre, M. l'abbé Sire, de Saint-Sulpice, s'est chargé de nous donner cette leçon. En permettant l'exposition de la splendide bibliothèque où doivent rester sous les yeux du public toutes les traductions de la Bulle *Ineffabilis*, il avait voulu que ce monument élevé par ses soins suppléât au silence des organisateurs, et nous signalât à la fois la grandeur et l'objectif de l'industrie humaine. Pour remplir une pareille mission, il fallait que ce monument fût vraiment une œuvre catholique, c'est-à-dire hors ligne. La

description suivante mettra nos lecteurs à même de juger si cette difficile condition a été remplie.

Qu'on se figure une grande *table à vitrines*. Du milieu se détache un *avant-corps* surmonté d'un *édicule* dont la partie supérieure est terminée par un *dôme* que couronne une *statue* de la Vierge Marie.

Cette table est soutenue par trente-deux pieds en bois d'amaranthe incrusté d'érable, de poirier et de filets d'ébène. Les chapiteaux, en bronze doré de diverses couleurs, soutiennent la frise inférieure, qui est comme la ceinture du meuble. Sur la frise courent quarante-quatre *écussons* destinés à conserver le souvenir des familles, paroisses, communautés et pèlerinages dont l'abbé Sire a obtenu le concours généreux. En souvenir de l'églantier de Lourdes, ces écussons sont reliés par une suite de guirlandes d'églantines aux fleurs blanc-rosé attachées par des rubans bleu clair et de fines branches de muguet. Le tout s'enlève sur un fond en émail cloisonné qu'azure un bleu d'outremer d'une remarquable intensité de coloris.

La série d'écussons est interrompue par huit *mosaïques* données par S. S. Pie IX. Ces compositions ont le charme et le fini de tout ce qui sort des ateliers du Vatican. Elles représentent, d'un côté du meuble, les lieux de la Palestine, témoins des mystères de la vie de la Vierge : *Nazareth, Hébron, Bethléem, Jérusalem*, de l'autre côté, les sanctuaires les plus vénérés : *Lorette* (intérieur et extérieur), *Sainte-Marie du Transtévère* et *Sainte-Marie-Majeure*. Enfin, au centre de cette frise inférieure, sont placés quatre petits panneaux en *porcelaine* Céladon, donnés par M<sup>me</sup> la duchesse de Magenta, et rappelant les quatre parties du monde : l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, dans leurs rapports avec le Christianisme.

La *frise supérieure de la vitrine* n'est pas moins riche. Elle est en marqueterie d'érable, de poirier, d'ébène et d'amaranthe. Elle est ornée à sa base de vingt-deux *médallions* en émail limousin, qui rappellent d'un côté les principaux faits de l'histoire de Jésus et de Marie ; de l'autre, les événements de l'histoire de France qui se rapportent le plus directement au Christianisme. Citons parmi les premiers l'Annonciation, la Visitation, la Nativité de Jésus et sa Mort, accompagnés des bustes de sainte Anne, sainte Élisabeth, saint Joseph, saint Jean ; — et parmi les seconds, le Baptême de Clovis, le Sacre

de Charles VII, où figure Jeanne d'Arc avec sa bannière; saint Louis présentant la couronne d'épines au Sauveur, le Vœu de Louis XIII, sainte Clotilde, sainte Geneviève, saint Denis et saint Germain d'Auxerre.

Les médaillons des extrémités latérales sont consacrés l'un à Béséléel, l'orfèvre de l'Ancien Testament, l'autre à saint Éloi, l'orfèvre du Nouveau. A droite et à gauche on voit les *portraits* en camaïeu des fondateurs de la grande maison où le meuble a été exécuté; MM. Charles et Paul Christophe, E. de Ribes et Henri Bouilhet, mis ainsi comme sous le patronage de ces deux grands hommes.

Il fallait qu'un Monument dédié à la Vierge Immaculée révélât tout de suite aux regards, par une *inscription* spéciale, sa destination fondamentale. C'est ce qui a été parfaitement compris.

L'*avant-corps* du milieu porte un grand cadre renfermant une plaque d'onyx sur laquelle est burinée la dédicace suivante: *Virgini Deiparæ Immaculatæ hoc suum catholicum opus, annorum multorum labore perfectum, exsultante animo offerebat Matri filius, Dominæ servus, Maria-Dominicus Sire Sti-Sulpitii presbyter. Anno X<sup>vi</sup> MDCCCLXXVII.* De l'autre côté, on lit: *Pio IX P. M. universalis Ecclesiæ patri, Mariam Immaculatam declaranti die VIII dec. MDCCCLIV, orbis catholicus, grato ac religioso animo, monumentum hoc offerebat, anno X<sup>vi</sup> MDCCCLXXVII.*

Deux lions accroupis semblent garder l'entrée du trésor. Ils rappellent, l'un celui de la tribu de Juda, qui était la tribu de Marie; l'autre celui du blason de Pie IX.

Parlons maintenant de l'*édicule central*.

Cet édicule est formé par une *coupole* qui est soutenue par quatre contreforts dont les colonnes sont en émail bleu lapis, enrichies de guirlandes et d'appliques exécutées en repoussé. Image de la terre, elle sert comme de piédestal à une grande statue de *Notre-Dame de Lourdes* en argent, vermeil, ivoire et émail, avec couronne d'or et de diamants. Cette statue a été offerte par Mgr Langénieux, alors évêque de Tarbes, et depuis archevêque de Reims.

Sur les deux faces de cette coupole, surmontée de la croix, brille un beau *monogramme* de Marie en émail translucide. Il surmonte deux *tableaux* importants peints sur cuivre, dont l'un

représente le Concile d'Éphèse, où la sainte Vierge fut solennellement proclamée Mère de Dieu ; l'autre, l'offrande des Bulles par M. l'abbé Sire, à la Papauté, dans la personne de Pie IX.

A droite et à gauche de la coupole se déroule la grande frise gravée dont nous avons parlé plus haut. Encadrée de moulures de bronze, elle sert de couronnement à la vitrine. Sur les deux *acrotères* qui la terminent, le ciseleur a buriné le blason de Pie IX et celui de Léon XIII. Cette frise à fond d'or, ornée dans ses espaces libres d'un semis de fleurons gravés, représente, par une *peinture* d'un développement considérable, la marche triomphale des Nations apportant au chef de l'Église avec leurs hommages, les plus riches volumes de la collection. L'artiste fait successivement défiler devant nous une princesse de l'Inde à cheval, et précédée d'un char atelé de zébus, sur lequel est portée la Bulle dans l'antique reliquaire du livre sacré des védas ; un Maha-Rajah du Rajpoutana vêtu de blanc ; une Japonaise, une Chinoise, un Persan ; deux Fellahs de l'Égypte, des Mauresques, un cheick arabe, des Peuls du Sénégal ; la reine de Mohéli ; un dyack de Bornéo, un groupe d'Indiens canibos, une métisse brésilienne tenant des oiseaux ; un Péruvien de la Grande Cordillère des Andes conduisant un lama ; un Mexicain à cheval ; deux guerriers Sioux et Dacotah, une Canadienne ; un pionnier du Colorado ; l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande revêtue de son manteau vert-émeraude ; la Grèce, représentée par une femme d'Éleusis ; la Russie, les représentants des trois royaumes scandinaves ; l'Autriche, drapée dans le costume impérial ; l'Italie, appuyée sur une lyre et couronnée de laurier ; l'Espagne, en superbe manteau royal ; la Bavière, la Pologne, la Belgique, et enfin la Suisse.

La France, sous les traits de sainte Clotilde, précède tout le cortège et présente la Bibliothèque monumentale portée avec honneur par trois canéphores. Un grand lévrier est couché à ses pieds, comme symbole de la fidélité au Saint-Siège de cette « fille aînée de l'Église. »

Toute cette peinture est d'un grand caractère. Les recherches ethnographiques les plus savantes s'unissent à la sévérité et à la grandeur de la composition, et font non moins honneur à l'érudition qu'au merveilleux talent et au goût de l'auteur, M. Charles Lameire.



C'est ici le lieu de donner les noms des artistes qui ont collaboré au monument de l'abbé Sire. M. Lameire a non-seulement exécuté les *peintures* de la frise, mais les deux *tableaux* de l'édicule central; M. Frédéric de Courcy est l'auteur des vingt-deux *médallions* en émail limousin qui se trouvent au-dessous de cette frise; M. Erhmann a fait les cartons des quatre plaques de *porcelaine* exécutées à Sèvres; M. Lafrance a modelé la *statue* de la Vierge, dont M. Lucien Falize a fait le *monogramme*, et M. Mellerio Meller la *couronne*. Le sculpteur Jacquemart a modelé les lions, et M. Carrier-Belleuse les têtes d'anges.

Tel est le Monument — nous devrions plutôt dire tel est le poème — que M. l'abbé Sire a élevé à la gloire de la Vierge immaculée. C'est dans cette sorte de tabernacle que sont exposés à tous les regards les cent dix volumes renfermant les 400 versions, en langues *vivantes*, de la Bulle *Ineffabilis*.

Faut-il signaler quelques-unes de ces traductions? Deux colonnes du *Monde* ne suffiraient pas pour une nomenclature complète. La France seule est représentée par 80 dialectes, depuis le patois du pays de Bray jusqu'à celui du Rouergue, sans oublier les créoles de la Réunion et de la Guyane. 23 langues ou dialectes représentent la Hollande, 21 l'Italie, 11 l'Espagne, 9 l'Allemagne, 17 les pays slaves, 10 l'Indoustan, 4 l'Empire chinois, 15 l'Afrique, 14 les sauvages de l'Amérique, 16 les tribus diverses des îles de l'Océanie, etc. Cette longue liste montrera aux siècles à venir quelle était l'action de l'Église sur les peuples, de 1854 à 1878.

Les langues *mortes* ont fourni, elles aussi, leur riche contingent d'hommages : l'hébreu, l'arabe, le chaldéen, l'assyrien, en caractères cunéiformes, le phénicien, le sanscrit, l'éthiopien, l'égyptien (hiéroglyphique, hiératique et démotique), le copte, l'étrusque, le celte, le scandinave runique, le slavon, le maya hiéroglyphique du Yucatan, le mexicain des Aztèques, l'*aymarac* et le *quichoa* de l'empire des Incas, etc., ont été exhumés de leurs hypogées pour célébrer à leur manière, par le *titre général de la collection*, reproduit dans toutes ces langues, le dogme proclamé par Pie IX.

Et ces travaux linguistiques n'ont pas été faits par les premiers venus. M. l'abbé Sire a eu pour collaborateurs des hommes comme MM. Jules Oppert, de Rougé, Mariette Bey, Chabas, le

comte Conestabile, etc. Leur concours montrera ce qu'était l'état de la science des langues anciennes au milieu de ce siècle, à l'époque de la définition faite solennellement par Pie IX.

Il nous faudrait encore parler ici des *enluminures* et des *reliures* des volumes. Mais cette description est au-dessus de nos forces et nous entrainerait trop loin. Les pages sont constellées de dessins qui rappellent les plus beaux missels du Moyen-Age; et quant aux reliures, à elles seules elles constituent des œuvres d'art hors ligne. La couverture du volume polonais; notamment, est d'une beauté austère; on dirait qu'elle porte le deuil de la patrie perdue; la couverture du volume des hollandais est, en revauche, une splendide mosaïque d'or et de pierreries. Chaque Pays, chaque Race conserve du reste son caractère original, même dans la reliure.

Eh bien! après avoir lu cette description sommaire, nos lecteurs ne conviendront-ils pas avec nous que le *Monument* de l'abbé Sire réalise admirablement la condition dont nous parlions plus haut? Œuvre catholique par excellence, il a utilisé tous les éléments du monde que l'Art a l'habitude d'employer, et il a occupé ici, en effet, toutes les catégories d'artistes qui ont pour mission d'assouplir la matière. Et quand, grâce à tant de concours, il réunit ainsi toutes les supériorités esthétiques que confère le travail sanctifié par une pensée chrétienne, il les dédie vraiment et les consacre à Dieu!

Si ce monument occupait une *place d'honneur* au milieu des merveilles de l'orfèvrerie, à côté des cristaux, des diamants et des bijoux les plus exquis, le public lui a fait aussi une *place exceptionnelle* dans son admiration, proclamant bien haut que rien dans tout le palais du Champ-de-Mars n'était supérieur à cette belle œuvre dont le caractère spécial était de s'harmoniser plus qu'aucune autre avec une Exposition universelle, toutes les nations étant là représentées, comme toutes les langues et tous les arts.

Aussi, rien dans ce concours entre les divers pays du monde n'a eu tant de part aux plus hautes récompenses. Non-seulement la maison Christofle a eu le grand prix des orfèvres, une croix d'officier, deux médailles d'or et plusieurs autres pour divers collaborateurs; mais, de plus, on ne peut citer aucun des artistes exposants, au nombre de douze, dont on a demandé la coopéra-

tion, qui n'ait eu ou le grand prix de sa classe, ou la médaille d'or, et plusieurs ont eu, en outre, la décoration.

Rien, donc, n'a fait là plus d'honneur à la France que ce Monument élevé à Paris, pour Rome, en l'honneur de la toute sainte Mère de Dieu.

Voilà ce que peut une persévérance indomptable mise au service d'une grande pensée, surtout d'une pensée religieuse, où l'intérêt individuel n'a rien à voir.

Et maintenant, nous tournant vers nos adversaires, nous leur demanderons si un Clergé qui réunit en quelques années un tel nombre de traductions et inspire de pareils chefs-d'œuvre de tout genre, est un clergé hostile à l'art et étranger à la science? Ce prêtre qui, de son humble cellule, met en mouvement pendant quinze ans quatre cents linguistes et un nombre si considérable de calligraphes, de miniaturistes, de peintres, de relieurs, d'ébénistes, de sculpteurs, d'architectes, de ciseleurs, de dessinateurs, d'émailleurs, de joailliers et d'orfèvres, n'honore-t-il pas et ne sert-il pas plus son pays que tous ces politiciens qui se vantent sans cesse d'être les seuls vrais serviteurs du peuple, les seuls hommes vraiment jaloux de l'honneur et de la gloire de la patrie?

FOLLEVILLE.

## VARIÉTÉS

### L'homme (1).

Être d'un jour épuisé de souffrance,

J'ose rêver un ciel consolateur;

Fils du néant, pourquoi tant d'espérance?

Fils d'un Dieu bon, pourquoi tant de douleur?

A ma raison cette énigme résiste;

Mon cœur gémit et mon esprit se tait!

C'est que la vie est un mystère triste

Dont la foi seule a trouvé le secret.

Le cœur de l'homme est un regret immense;

C'est la douleur d'un ange dans les fers:

Captif du temps, son souvenir s'élance

Hors des confins de ce vaste univers.

(1) Poésie inédite citée par la *Revue littéraire*.

Dernier témoin d'une illustre origine,  
 Dernier débris d'un antique bonheur,  
 L'espoir nous reste ainsi qu'une ruine,  
 Qui sollicite un bras réparateur.

L'espoir ressemble à la lampe mystique  
 Qui des tombeaux chasse l'obscurité;  
 Pour expier, la lueur prophétique  
 Attend un jour qui soit l'éternité.

L'espoir nous reste, et sous sa garantie,  
 L'homme immortel, souriant à la mort,  
 Sait supporter en paix même la vie,  
 Et de la foi c'est le plus grand effort.

L'homme exilé dans ce désert sauvage  
 Se plaint pourtant d'y passer sans retour,  
 Et bien heureux qu'il ne soit qu'un passage,  
 Bien malheureux s'il était un séjour.

Le soir on voit d'un rapide nuage  
 L'ombre effleurer le sein troublé des flots;  
 Tels nous passons chassés par un orage:  
 Ailleurs, ailleurs, est le lieu du repos.

Ah ! saluons la tombe hospitalière,  
 Mais ôtons-lui le faux nom de tombeau;  
 Là, notre œil s'ouvre enfin à la lumière,  
 Et le cercueil est pour nous un berceau.

Quand s'éteindra, pour ce monde incrédule,  
 Le vieux soleil qui semble être éternel,  
 Ne craignons pas son dernier crépuscule;  
 Le soir du monde est l'aurore du ciel.

MGR GERBET

### Les Missionnaires.

La fête de la Propagation de la Foi, fixée au jour de la fête de saint François-Xavier, le 3 décembre, a été célébrée à Paris, à Lyon et dans un grand nombre d'autres villes, avec un édifiant concours de fidèles. Nous citerons à cette occasion, une des belles pages de M. Louis Veuillot :

« Le Séminaire des Missions Étrangères est une école d'a-

postolat catholique où la science que l'on apprend est de mourir pour le nom, pour la gloire et pour l'amour de Dieu.

« Je dis mourir, je dis trop peu : car il ne s'agit pas de donner une fois sa vie, ni même de l'exposer pour un temps aux chances d'une guerre qui doit finir. Ce que le missionnaire apprend, c'est l'art de mourir à tout, et tous les jours et toujours ! Il fait une guerre sans trêve contre un adversaire immortel, qui ne sera vaincu que par des miracles, qui ne sera enchaîné et dompté définitivement que par la force même de Dieu.

« Pour s'engager dans ce combat, il faut que le missionnaire se dépouille de tout. Il meurt d'abord à sa famille selon la chair ; il la quitte, il ne lui appartient plus, et, selon toute apparence, il ne la reverra plus. Il meurt ensuite à ses frères selon l'esprit, parmi lesquels il s'est engagé pour prendre une part de leurs travaux ; il quittera aussi cette seconde maison paternelle, et probablement pour n'y plus rentrer. Il meurt encore à la patrie : il ira sur une terre lointaine, où ni les cieus, ni le sol, ni la langue, ni les usages, ne lui rappelleront la terre natale ; où l'homme même, bien souvent, n'a rien des hommes qu'il a connus, sauf les vices les plus grossiers et les plus accablantes misères.

« Et quand ces trois séparations sont accomplies, quand ces trois morts sont consommées, il y en a une autre encore où le missionnaire doit arriver et qui ne s'opèrera pas d'un coup, mais qui sera de tous les instants, jusqu'à la dernière heure de son dernier jour ; il devra mourir à lui-même, non-seulement à toutes les délicatesses et à tous les besoins du corps, mais à toutes les nécessités ordinaires du cœur et de l'esprit.

« Le missionnaire n'a pas de demeure fixe, pas d'asile passager, pas une pierre où reposer sa tête ; il n'a pas d'ami, pas de confident, pas de secours spirituel permanent et facile. Il court à travers de vastes espaces. Quelques chrétiens cachés sur un territoire immense, voilà sa paroisse et son troupeau. Il en fait la visite incessante à travers des périls incessants. Trois sortes d'ennemis l'entourent sans relâche : le climat, les bêtes féroces, et les plus cruels de tous, les hommes. Si Dieu lui impose encore l'épreuve d'une longue vie, il vieillira dans ce dénuement terrible, et chaque jour l'amertume des ans comblera et fera déborder le vase de ses douleurs. Il n'aura plus cette vigueur et ces ardeurs premières qui donnent un charme à la fatigue, un attrait au danger, une saveur au pain de l'exil. Il se traînera sur les chemins arrosés des sueurs de sa jeunesse, et qui n'ont pas fleuri. Il portera dans son âme ce

deuil, qui fut le fiel et l'absinthe aux lèvres de l'Homme-Dieu, le deuil du père qui a enfanté des fils ingrats ! Comtemplant ce peuple toujours infidèle, énumérant les lâchetés, les obstinations, les refus, les ignorances coupables, les perversités renaissantes, hélas ! les apostasies, voyant le sang de Jésus devenu presque infécond par l'effet de la malice humaine, il baissera la tête, et il entendra dans son cœur un écho de l'éternel gémissement des envoyés de Dieu : *Curavimus Babylonem, et non est sanata*. Ainsi s'achèveront ses jours, fanés presque dès l'aurore : *Dies mei sicut umbra declinaverunt, et ego sicut fœnum arui*. Ainsi il attendra que son pied se heurte à la pierre où il doit tomber, que sa vie s'accroche à la ronce où elle doit rester suspendue : une mesure, une cachette au fond des bois, un fossé sur la route. Car le cimetière même, cet asile dans la terre consacrée, le missionnaire ne l'a pas toujours. Trouvant à mourir jusque dans la mort, il se dépouille aussi du tombeau. »

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La nouvelle campagne de hausse poussée depuis la dernière liquidation qui s'est faite plus facilement qu'on n'eût osé l'espérer, a encore obtenu de beaux succès depuis huit jours. Les haussiers sont persuadés que la victoire va revenir sous leurs drapeaux, et ils ne négligent rien pour l'y rappeler : nouvelles satisfaisantes du dehors et du dedans, reprise des affaires, que va favoriser le nouvel an, abondance de l'argent, besoin général de se remettre aux entreprises du commerce et de l'industrie, voilà ce qu'ils mettent en avant. Il y a dans tout cela plus de désirs que de solides espérances; mais, en attendant, on profite du peu de confiance que cela inspire à l'épargne, et l'on obtient ainsi un petit mouvement de hausse qui pousse à un autre.

A la Bourse d'hier, le 3 ordinaire, le 3 amortissable, le 4 1/2 et le 5 sont restés respectivement à 77,10, à 79,70, à 107,50 et à 112,80.

Une des grandes spéculations de cette année a été l'Exposition universelle ; cette spéculation a-t-elle réussi ? Les calculs suivants donnent la réponse.

La direction générale de la comptabilité publique au ministère des finances vient d'arrêter le chiffre total du produit des entrées à l'Exposition universelle de 1878.

Ce produit s'élève à 12,633,776 fr. 70. Il avait été évalué à 14,000,000. La vente du catalogue n'a pas produit plus de 160,000 fr., au lieu de 500,000 — qu'on avait prévus. — Le total

dés paiements effectués n'a pas encore atteint le chiffre de 45 millions; mais le montant des dépenses s'élèvera beaucoup plus haut. Suivant les uns, il atteindra 53 millions; suivant les autres, plus optimistes, il ne dépassera pas 50 millions.

M. le commissaire général n'a encore pu donner aucun enseignement précis à cet égard.

On a distribué deux fois et demi plus de médailles qu'on n'en avait compris dans le projet.

D'autre part, la loterie a produit, déduction faite d'un million de francs, 11 millions nets. Les deux tiers de cette somme ont dû être employés en achats de lots. Il a été payé 2 millions pour les frais de voyage d'ouvriers ou employés délégués, et il reste enfin un boni d'environ 1,500,000 fr.

Enfin, la Ville de Paris aura à payer une subvention de 6 millions et une indemnité de 3 millions pour le palais du Trocadéro, s'il lui convient de le reprendre.

On peut conclure dès à présent de ces chiffres, dont le premier seul (celui du produit des entrées) est officiel, mais dont les autres sont très-approximatifs, que l'Exposition universelle aura coûté au Trésor public plus de 30 millions. Si l'on tient compte de l'augmentation du produit des impôts et des octrois, qu'on a évalués dans le budget à 10 millions, il restera encore, dit le *Français*, 20 millions de dépenses à la charge du budget.

L'agriculture continue de souffrir et la situation des semailles est déplorable. « Après un automne détestable, dit l'*Écho agricole*, nous entamons le mois de décembre dans les conditions suivantes : Un quart des blés d'hiver restant à semer ; le reste semé dans la poussière dans certaines parties du Midi, dans la boue au centre et dans le Nord ; abondance, sinon excès d'humidité, qui, à un moment donné, peut déterminer la pourriture des racines ; développement inusité des insectes, des rongeurs, etc. ; des plants relativement trop avancés et susceptibles d'être saisis par le premier froid vif qui se produira. Tout cela n'est pas brillant et notre culture si maltraitée depuis un ou deux ans méritait mieux. »

Voici un bon moyen, que nous trouvons dans l'*Univers*, de reconnaître si un billet de la Banque de France porte bien le numéro rationnel qui lui est donné par cette administration et si, par conséquent, il n'est pas faux :

Chaque billet porte deux numéros deux fois, dont l'un est précédé d'une lettre de l'alphabet. Supposons que l'un de ces numéros soit 1,022 et que la lettre qui l'accompagne soit M, et que l'autre numéro soit 257. Nous multiplions 1,022, par 100, ce qui donne le nombre 102,200, que nous divisons par 4, soit 25,550. Ensuite nous cherchons quel est le nombre que représente la lettre M dans l'alphabet en commençant par la fin, et, en remontant, nous trouvons que ce nombre est 14. De 25,550 nous déduisons 14 et il reste 25,536, que nous faisons suivre du numéro 257. Nous devons alors

trouver le nombre 25,236,257 entre la signature du caissier principal et celle du secrétaire général. A. F.

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

**35. Histoire de France** depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, par Edmond Demolins; 2<sup>e</sup> vol. in-8° (l'ouvrage en aura 4), de xvi-410 et 484 pages; Paris, 1879, à la librairie de la Société bibliographique; — prix : 3 fr. le volume.

Dans la préface placée en tête de l'ouvrage, M. Demolins expose le plan qu'il a suivi. « Deux écoles se sont plus particulièrement efforcées d'arracher l'histoire au système des compilations chronologiques : l'école philosophique, à laquelle appartient Guizot, et l'école narrative dont Augustin Thierry est le chef... N'est-il pas possible de compléter les méthodes de ces deux écoles, en les combinant harmonieusement ? L'école philosophique, qui procède par synthèse, ne peut-elle pas donner l'unité et l'idée générale ; l'école narrative, qui procède par analyse, l'intérêt, la vie et la couleur des détails ? Pour obtenir ce résultat, que faut-il ? Grouper les faits d'après la méthode philosophique, les raconter d'après la méthode narrative. » — C'est ainsi que procède M. Demolins. Éliminant les faits qui sont restés sans résultat sur la marche de la société française, il s'est attaché à ceux dont l'influence a été décisive sur le développement social. Il les a disposés, moins d'après leur date que d'après l'ordre logique de leur enchaînement. Dès lors la grande unité de notre histoire se dégage d'elle-même de cette foule de faits accidentels, contradictoires et incohérents qui encombrant la

plupart des compilations historiques, arrêtent l'intérêt et viennent se mettre en travers du récit. Chaque livre, chaque chapitre, chaque paragraphe formé en quelque sorte un acte, une scène, un épisode de l'action générale; leurs titres mêmes permettent au lecteur d'embrasser d'un seul coup d'œil le développement de cette action. — Une histoire de France conçue sur un tel plan, exécutée dans de pareilles conditions, est appelée à rendre d'éminents services et comble dans notre littérature nationale une véritable lacune. — Les deux volumes dont nous annonçons aujourd'hui l'apparition mènent l'histoire de France jusqu'en 1461, suivi de l'avènement de Louis XI : le premier fait connaître les origines et la féodalité; le second raconte l'histoire de la monarchie féodale. Nous reprocherons au jeune et savant auteur d'avoir négligé de signaler, parmi les éléments qui ont constitué la société française, l'élément celtique ou gaulois; les éléments romain, chrétien et germanique ont sans doute fortement concouru à former cette société, mais il ne faut pas oublier que le fond de la population est resté celtique, et que Dieu avait merveilleusement préparé dès les siècles les plus reculés le peuple qui devait être le premier défenseur armé de l'Église. Le caractère gaulois est resté le caractère français dans ses qualités et ses défauts, sans doute avec les modifications apportées par la domination romaine, par les Germains et par le christia-

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 37. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.



nisme, mais modifications qui n'en ont pas changé le fond.

**36. Législation et jurisprudence** concernant les instituteurs communaux, par M. Auzias, avocat à la cour de Grenoble, ancien bâtonnier; — *Consultation sur la situation légale des instituteurs congréganistes*, par MM. Lucien Brun, Depeyre, Talhand, Théry, sénateur, et Délapouvé, avocat à la Cour de Paris; — *Consultation sur les écoles primaires, l'âge des enfants, les cartes d'admission*, par M. Bresson, avocat à la cour de Dijon; in-8 de 40 pages, Poitiers et Paris, 1878, chez Oudin; — prix: 50 centimes.

Le titre seul que nous venons de reproduire indique de quelle utilité peut être la brochure que nous signalons; nous la recommandons à nos lecteurs, qui y trouveront la solution des questions soulevées à l'occasion de l'enseignement primaire.

**37. Le dernier jour de l'option**, épisode alsacien-lorrain, en deux actes, par Henri Baju, avocat, 5<sup>e</sup> édition; in-12 de 72 pages, Limoges, chez Barbou frères; — prix: 1 fr. 50.

**38. Yves le Pêcheur**, comédie en trois actes, par le même; 4<sup>e</sup> édition in-12, de 120 pages, chez les mêmes; — prix: 1 fr. 50.

**39. Fabius ou les Martyrs**, drame chrétien en trois actes, tiré de *Fabiola*, par le même; troisième édition, in-12 de 120 pages, chez les mêmes; — prix: 1 fr. 50.

**40. L'honneur est satisfait**, comédie en un acte, par le même; in-12 de 72 pages, chez les mêmes; — prix: 1 fr. 50.

Quatre drames ou comédies que nous sommes heureux de recommander aux colléges religieux, aux écoles des Frères,

aux patronages, aux cercles ouvriers où l'on est dans l'usage de représenter, dans certaines circonstances, des pièces de théâtre destinées à moraliser les spectateurs en les récréant. Ces pièces, animées d'un souffle chrétien, n'ont que des hommes pour acteurs, comme il convenait: elles n'inspirent que de généreux sentiments, des pensées religieuses, l'amour de la patrie. Le zèle de M. Baju, secondé par le talent, lui a fait rendre un véritable service à la jeunesse, et aux ouvriers qui ont le bon esprit de se faire inscrire dans les cercles catholiques. Nous ne pouvons analyser ces petits drames; nous dirons en quelques mots que *le dernier jour de l'option* est une pièce d'une grande pureté de sentiments et remplie de patriotisme sans emphase; que *Fabius* s'est heureusement inspiré de la *Fabiola* du cardinal Wiseman, que les chœurs en sont très-beaux et le dénouement très-pathétique; que *L'honneur est satisfait* provoque le rire franc et communicatif de la bonne comédie; enfin qu'*Yves le Pêcheur*, d'un ton un peu sévère, est une pièce remplie des plus nobles sentiments et à une haute portée morale qui lui donne un grand intérêt.

**41. Cinq chapitres d'une philosophie pour tous**, Essai sur le gouvernement de la vie; in-18 de 64 pages; Poitiers, 1878, chez H. Oudin frères.

Cet opuscule que nous venons de lire n'est, pour ainsi parler, que le précurseur d'un ouvrage important intitulé: *Philosophie pour tous*, et dont le besoin se fait depuis longtemps sentir. Les cinq chapitres préliminaires qui sont contenus dans cette brochure indiquent parfaitement le caractère élevé, la portée morale et la destination du livre qui doit être bientôt publié. L'auteur, M. T. Duchesne de Saint-

Léger, s'est proposé de jalonner la vie de manière à en rendre la direction facile, pratique, honnête et rationnelle. Il nous paraît être dans les meilleures conditions pour atteindre ce but. Nous souhaitons que l'ouvrage, si heureusement annoncé, ne se fasse pas attendre. Tout porte à

croire qu'on y trouvera, comme dans l'opuscule dont nous venons de prendre connaissance, une morale douce, accompagnée d'une grande solidité de principes, et qui sera d'une lecture attrayante pour les personnes même les moins initiées à la philosophie.

N.-B. Dans notre dernier Bulletin, en parlant des *Offices paroissiaux*, nous avons, par erreur, donné la qualification d'abbé à l'auteur, M. Blanchon, directeur de l'*Écho de Fourvière*; M. Blanchon n'est pas prêtre, mais laïque et père de famille. Nous nous empressons de rectifier cette erreur, et nous sommes heureux de profiter de cette occasion pour recommander encore une fois l'excellent petit livre que M. Blanchon a récemment publié.

---

## DERNIÈRES NOUVELLES

Le *Journal officiel* d'aujourd'hui, 12 décembre, publie un décret présidentiel du 11, qui nomme M. le vice-amiral Jaurès ambassadeur de France à Madrid, en remplacement de M. de Chaudordy, admis dans le cadre de la disponibilité de son grade.

— Nous apprenons à l'instant que M. Rouland, gouverneur de la Banque, ancien ministre de l'Empire, est mort ce matin d'une attaque de goutte remontée.

— Le bruit qui avait couru de la fuite de Chir-Aly dans le Turkestan est démenti.

— L'Assemblée fédérale de Suisse a procédé, le 10, à l'élection du Conseil fédéral. M. Hammer a été nommé président de la Confédération helvétique, et M. Welti, vice-président.

— Mgr Élie, successeur de Mgr Audou, patriarche des Chaldéens catholiques, vient de recevoir du Sultan le bérat impérial qui le reconnaît officiellement en cette qualité.

---

*Le gérant* : P. CHANTREL.

# ANNALES CATHOLIQUES



## A NOS LECTEURS

Nous commençons, avec ce numéro, la huitième année des *Annales catholiques*. Dans les premiers temps, les numéros de cette revue ne se composaient que de 32 pages chacun, et l'abonnement annuel coûtait 12 fr. pour la France. A peine en fûmes-nous devenu propriétaire, que nous doublâmes le nombre des pages sans changer le prix de l'abonnement, mais, bientôt, obligé de verser un cautionnement afin de pouvoir traiter les matières politiques, — ce qui était pour nous le seul moyen de raconter librement les faits religieux, si souvent mêlés aux faits politiques, et de défendre la religion sur tous les points où elle est attaquée, — nous dûmes augmenter ce prix de 3 fr. par an ; mais nous eûmes soin aussitôt de prendre des dispositions typographiques qui ont augmenté considérablement la quantité des matières contenues dans chaque numéro.

C'est ainsi que les 4 volumes que nous donnons par an valent au moins 8 volumes in-8° ordinaires : livrés par la poste au prix de 15 francs *franco*, ils reviennent donc à moins de 2 francs chaque. Nous ne croyons pas qu'une autre publication du même genre, autorisée à traiter les questions politiques, et fournissant autant de matière, atteigne un bon marché aussi considérable.

Nous voudrions faire encore davantage et mieux, et nous en étudions les moyens : nous espérons arriver au but que nous nous proposons ; mais comme nous ne voulons rien livrer au hasard et que nous sommes réduit à nos propres ressources, nous devons attendre encore un peu. Il dépend, du reste, de nos Abonnés de hâter le moment des

nouvelles améliorations projetées, en nous demeurant fidèles et en nous procurant de nouveaux abonnés.

Et nous remercions bien vivement ceux qui nous envoient tous les jours, en renouvelant leur abonnement, leurs encouragements et leurs bons conseils : reconnaissant des conseils, nous sommes fortifié par les encouragements ; cela nous engage à poursuivre avec un zèle nouveau une œuvre tout entière consacrée au service de l'Église et à la défense de la Société.

J. CHANTREL.

---

## NOËL

On cherche des preuves de la religion chrétienne, on demande des miracles ; les fêtes que le monde chrétien célèbre en ces jours ne sont-elles pas d'irrécusables preuves de la divinité du christianisme et un miracle permanent et irrécusable ?

Il y a dix-huit cent soixante-dix-neuf ans, un enfant naissait dans une étable, au milieu de l'hiver ; un bœuf, un âne le réchauffaient de leur haleine, un vieillard, charpentier de son état, une jeune femme, compagne de ce vieillard, n'avaient pu trouver d'autre asile, à cause de la foule qui se pressait dans la petite ville de Bethléem, parce que l'empereur romain, Auguste, venait de décider le dénombrement général des sujets de son empire, et que le vieillard, qui se nommait Joseph, et la jeune femme, qui se nommait Marie, étaient originaires de cette ville.

L'enfant grandit, il reste à peu près inconnu jusqu'à l'âge de trente ans. A cet âge, il commence à se faire connaître au dehors, et il enseigne une doctrine admirable, mais absolument contraire à toutes les aspirations du cœur humain.

La société romaine, qui comprenait presque tout le

monde civilisé, n'estimait alors que la richesse, le luxe ; elle se ruait aux spectacles, elle se précipitait dans la débauche et dans les plus grossiers plaisirs ; elle n'avait de respect ni pour la femme, ni pour l'enfant ; en un mot, elle ne voyait de bonheur que dans les plaisirs des sens, dans la possession de la richesse et de la puissance, dans l'exploitation du faible par le fort. C'était une corruption universelle.

Qu'est-ce que Jésus, — l'enfant de Bethléem, — vient enseigner à cette société, qui s'enorgueillit en même temps de ses artistes, de ses écrivains, de ses génies en tout genre ? Ils estiment la richesse par-dessus tout, il prêche l'esprit de pauvreté ; ils se laissent emporter à la colère, à la vengeance, il prêche la douceur ; ils ne cherchent en tout que la joie et le plaisir, il proclame que le bonheur est dans l'affliction ; ils ne s'inquiètent ni du juste ni de l'injuste, pourvu qu'ils satisfassent leurs convoitises, il promet le contentement à ceux qui ont faim et soif de la justice ; ils ne connaissent pas la pitié, il annonce le bonheur aux miséricordieux ; il sont plongés dans les plus grossières impuretés, il demande la pureté du cœur ; ils ne connaissent que les guerres, les querelles, les divisions, et il appelle fils de Dieu ceux qui aiment la paix ; ils ont horreur de la souffrance, et il promet, au contraire, le bonheur à ceux qui souffrent persécution pour la justice.

C'est le renversement de toutes les idées reçues.

Et quel moyen prend-il pour réaliser la société qui doit appliquer sa doctrine ?

Il n'a ni autorité, ni richesse, deux grands moyens d'action sur les hommes, et, pour le seconder dans la prédication de sa doctrine, il prend quelques hommes pauvres, ignorants, grossiers, inconnus.

Enfin, il est arrêté comme coupable d'agiter la multitude, de troubler son pays, d'attaquer l'autorité de l'empereur et d'usurper même la divinité ; on le flagelle, on l'insulte, on le condamne à mort ; il subit, entre deux voleurs, le supplice de la croix, — supplice des esclaves, — pendant que ses disciples le renient ou sont dispersés par la peur ; on le met au tombeau, et des gardes sont chargés de surveiller

son sépulcre, de peur que ceux qu'il a fanatisés, — comme on le dit, — ne commettent quelque supercherie.

C'en est donc fait: l'imposteur Jésus a passé comme un météore qui s'éteint subitement et dont l'histoire oubliera même probablement le nom.

Mais c'est tout le contraire de ce qu'on devait attendre qui arrive.

Les disciples qui avaient abandonné Jésus se réunissent: ils l'ont vu ressuscité; leur foi, désormais, ne peut plus être ébranlée; ils prêchent la divinité de leur Maître, ils endurent tous les tourments, ils meurent pour ce Maître qu'ils n'avaient pas eu le courage d'accompagner près de sa croix.

Fanatisme et folie! Cela ne durera pas.

Cela dure.

Pendant trois cents ans, des hommes de tout âge et de toute condition, des vieillards, de faibles femmes, de timides jeunes filles souffrent à leur tour pour affirmer la divinité de ce Jésus dont la doctrine est pourtant si austère et qui leur impose une vie si contraire aux aspirations de la nature.

La persécution se prolonge d'ailleurs à travers tous les siècles: les hérétiques, les barbares multiplient les épreuves des fidèles enfants de l'Église que Jésus a fondée; c'est à la suite d'une longue traînée de sang qu'on arrive jusqu'à nos jours, et, après dix-huit siècles, Jésus est toujours affirmé Dieu par d'innombrables armées d'adorateurs: il est toujours aimé, il inspire toujours la pratique des plus sublimes et des plus difficiles vertus.

Devant l'amour compatissant qu'il inspire aux hommes, l'esclavage a disparu.

Ce sont ceux qui l'aiment qui montrent la plus admirable charité pour les faibles, pour les pauvres, pour les malades; supprimez cet amour, on ne comprend plus, que dis-je? on ne voit plus la Sœur de charité, la Petite-Sœur des pauvres, le Frère des écoles chrétiennes; il n'y a plus ni saint Vincent de Paul, ni vénérable de la Salle, aucun de ces héros de la charité que le monde même hostile à la religion est forcé d'admirer.

Sans Jésus, le monde actuel est inexplicable.

Sans Jésus-Dieu, il est incompréhensible.

Écoutez ces cloches qui réveillent joyeusement le silence de la nuit ;

Écoutez ces cantiques qui rappellent celui que les anges ont chanté à la naissance de l'Enfant-Dieu ;

Voyez ces foules de vieillards, de femmes, d'enfants qui se rendent, la nuit, par le froid le plus rigoureux, à l'église où l'on va célébrer le souvenir de cette merveilleuse naissance ;

Contemplez cette joie, que ressentent même ceux qui ont oublié et renié les saintes croyances de leur jeunesse ;

Faites attention, enfin, aux vertus inspirées par l'amour de Jésus,

Et dites si l'histoire présente un autre spectacle qui ressemble à celui-ci.

N'est-il donc pas vrai que les fêtes de ces jours sont à la fois un miracle permanent et la plus irrécusable preuve de la divinité du christianisme, de la divinité de Jésus, fondateur du christianisme ?

Et c'est pourquoi, avec des millions et des millions de bouches humaines, nous répétons comme nos pères le joyeux cri de Noël, que répèteront après nous, jusqu'à la fin des siècles, les adorateurs de Jésus, fils de Dieu, sauveur et rédempteur de l'humanité coupable.

Noël! Noël.

J. CHANTREL.

## CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La fin de l'année. — Situation générale de l'Europe : Portugal, Espagne, Angleterre, Belgique, Allemagne, Autriche, Russie, Turquie, Italie, Suisse. — La chute du ministère Cairoli. — France. — Les prochaines élections sénatoriales.

19 décembre 1878.

L'année s'approche à pas précipités de son terme ; où nous laisse-t-elle ?

A côté du Portugal, qui jouit d'une tranquillité relative, l'Espagne ne vient pas à bout de retrouver son ancienne stabilité. Là règne un roi constitutionnel, c'est-à-dire un roi à peu près nul, qui est obligé de tourner au vent de tous les partis qui s'emparent tour à tour du pouvoir, tous en dehors de la doctrine catholique, tous plus ou moins imprégnés de l'esprit révolutionnaire, et qui ignorent les vraies conditions d'une société solide. Là grandissent l'internationalisme et le socialisme, deux choses qui se confondent, et dont l'apparition terrible, en la personne du régicide Moncasi, n'a pas encore désabusé ceux qui croient n'avoir pas besoin de Dieu pour gouverner les hommes. Des catholiques généreux, groupés autour des évêques et des prêtres, luttent pour arrêter le mal : l'avenir est réservé, mais le présent est bien menaçant.

L'Angleterre, dont les institutions sont mieux affermies, n'est cependant pas rassurée. Pour le moment elle se préoccupe surtout de sa lutte contre la Russie : en Europe, voyant qu'il est difficile de faire reculer cette puissance, elle travaille à se procurer quelques avantages, en essayant de pénétrer à Constantinople même et d'obtenir, dans Alexandrette, un port qui formerait la tête de ligne pour le chemin de fer projeté des bords de la Méditerranée à l'Inde ; en Asie, elle est engagée dans une guerre avec l'Afghanistan, guerre heureuse jusqu'à présent, mais coûteuse, et qui pourrait présenter de fâcheux retours de fortune, sans parler de l'éventualité d'un choc prochain avec le colosse russe.

Tout près de nous, la Belgique se trouve lancée, avec un ministère libéral et maçonnique, dans un *Kulturkampf* qui pourra amener bien des troubles dans ce pays. Le ministère veut modifier une loi de 1842, qui donne trop d'influence, selon lui, au clergé dans l'éducation des classes populaires, et cherche à bannir Dieu de l'école, comme le veulent nos radicaux français. Pauvres gens qui assistent aux ravages faits par l'impiété, et qui ne trouvent rien de mieux pour les arrêter, que de donner plus de force encore à cette impiété désastreuse !

En Belgique, les catholiques se défendent avec énergie, mais le mal est si grand, qu'on peut douter qu'ils arrivent avant que de grands maux aient été infligés à ce beau pays.

On sait où en est l'Allemagne. Une discussion qui a eu lieu ces jours derniers au sein du parlement prussien, et sur laquelle nous aurons à revenir, montre que deux courants s'y partagent



aujourd'hui le monde politique : les uns, et c'est le ministère et la majorité du Landtag prussien, veulent la continuation du Kulturkampf; les autres, et l'empereur paraît aller de ce côté, voudraient voir cesser la persécution religieuse et un accord se faire avec l'Église romaine. Le prince de Bismark est avec les premiers, mais les circonstances sont telles, que ce que le puissant chancelier repousse, pourra devenir nécessaire. Il y a là un mouvement qui peut donner les meilleures espérances, et, certainement, si M. de Bismark n'était pas engagé dans le Kulturkampf, ce n'est pas en ce moment qu'il le commencerait.

L'Autriche, moins violemment secouée au point de vue religieux, n'en est pas moins lancée sur une pente au bas de laquelle elle pourra malheureusement rencontrer sa ruine. C'est le libéralisme qui y règne, et le libéralisme est un dissolvant qui ne peut produire que de funestes effets. L'Autriche a fait la conquête de la Bosnie, c'est là un triomphe qui n'augmente pas sa force et qui sera pour elle une cause de grands embarras, résultat qui n'affligera pas trop la cour de Berlin.

On sait dans quel état se trouve la Turquie, qui se débat avec aussi peu de loyauté que de succès, contre toutes les difficultés intérieures et extérieures dont elle est assaillie. Placée comme en équilibre entre la Russie et l'Angleterre, elle hésite entre les deux, se tourne tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et ne sait pas, — ou ne peut probablement pas, — montrer une énergie qui, sans la sauver, serait au moins capable de prolonger son existence.

---

C'est en Italie qu'on aperçoit en ce moment les plus graves symptômes de la maladie révolutionnaire, conséquence logique de toutes les entreprises injustes et sacrilèges qui ont fait ce qu'on appelle l'unité de ce pays, et juste punition que la Providence inflige aux gouvernements et aux peuples coupables de porter la main sur l'Église de Jésus-Christ. Là on récompense le régicide, et le régicide y trouve continuellement de nouveaux instruments; aux cris d'acclamation poussés en l'honneur du roi préservé des coups de l'assassin, se mêlent des cris de mort; les ministres eux-mêmes refusent de prendre les mesures qui pourraient sauvegarder la personne royale, et ils tombent sous les coups d'une majorité qui était déjà depuis longtemps fatiguée d'eux, quoiqu'ils ne soient au pouvoir que depuis six mois.

Ainsi le ministère Cairoli-Zanardelli n'est plus, et le roi Humbert cherche de nouveaux ministres qui puissent faire marcher quelque temps ce malheureux *royaume d'Italie*, fondé sur l'usurpation, l'assassinat, la fourberie et le sacrilège. Le ministère avait demandé le vote d'un ordre du jour qui approuverait sa politique : 457 députés étaient présents, 189 voix se déclarèrent pour lui, 263 contre, 5 députés s'abstinrent. Il fallut se résigner à une démission pénible ; M. Depretis est chargé de former un nouveau cabinet.

Les crises ministérielles se succèdent rapidement en Italie ; les ministères tournent dans un cercle qui ramène à tour de rôle à peu près les mêmes personnages aux affaires. Ainsi les élections *libérales* de 1873, les élections *conservatrices* de 1874, les élections *libérales* de 1876, donnèrent successivement naissance aux cabinets Minghetti, Depretis et Cairoli, et voici que M. Depretis revient sur l'eau. Il ne faut pas, au reste, s'abuser sur ces mots *libéral* et *conservateur*, quand il s'agit de l'Italie : ces mots ne désignent que des nuances dans le parti révolutionnaire. Les conservateurs sont ceux qui désirent le *statu quo* dans la Révolution, les *libéraux* veulent aller plus loin, jusqu'à la république. Les uns et les autres acceptent les injustices et les spoliations qui ont formé le soi-disant royaume d'Italie.

Quant à M. Depretis, si l'on veut savoir son programme, il n'y a qu'à rappeler celui qu'il fit connaître lorsqu'il fut nommé président du conseil et ministre des finances, en mars 1876. M. Depretis déclare aux Chambres que son intention était de faire exécuter les lois relatives au clergé. Il se déclara partisan du libre-échange et le porte-parole des progressistes. Il se prononça pour le principe de l'instruction gratuite et obligatoire, pour l'élargissement du droit électoral. Dans un discours qu'il prononça à Stradella, le 8 octobre de la même année, il dit en propres termes : « L'Italie doit continuer la « politique pacifique précédente et digne, qui, jusque-là, lui « a valu les sympathies des grandes puissances européennes, « sans qu'elle eût renoncé à son dévouement aux grands principes de la civilisation et de l'humanité... L'Italie a écrit un « décret immortel : la suppression du cléricisme politique, la « libération du christianisme civil, l'émancipation de la liberté « religieuse, le culte libre de l'humanité. »

Voilà quel était, en 1876, le programme de M. Depretis, qui

tomba le 1<sup>er</sup> décembre de l'année suivante sur un vote de la Chambre, à propos de la discussion du budget.

Si M. Depretis revient aux affaires, aura-t-il le même programme? Nous le saurons bientôt.

Entre l'Italie, l'Autriche, l'Allemagne et la France, la Suisse semble revenir à une politique un peu plus modérée. Refuge, aujourd'hui, de tous les révolutionnaires de l'Europe, elle sent le besoin de faire fléchir sa fierté devant l'Allemagne, qui vient de lui faire supprimer un journal, l'*Avant-Garde*, dont les colonnes étaient remplies d'appels à l'insurrection et au régicide. D'un autre côté, elle se sent gênée par le *Kulturkampf*, dont ont particulièrement souffert les catholiques du Jura et du canton de Genève. Ce n'est pas encore un retour à la justice, c'est un adoucissement dans les dispositions persécutrices. Les catholiques veillent pour ne point se laisser endormir par des semblants de pacification. En se tenant sur leurs gardes et en ne concédant rien de leurs droits de citoyens, ils finiront sans doute par obtenir la justice qui leur est due.

Que dirons-nous de la France? Nos lecteurs en connaissent la situation : nous sommes à la veille d'élections qui, en changeant la majorité du Sénat, pourront précipiter les événements et amener l'avènement complet du radicalisme. Les catholiques, les bons citoyens sont avertis. Les dernières discussions sur le budget, la guerre entreprise contre les écoles congréganistes, tout indique dans quel sens M. Gambetta prétend diriger la politique de notre pays. Que le Sénat reste à peu près ce qu'il est maintenant, et la chute sera retardée, et peut-être, pendant ce nouveau répit, le pays aurait le temps de mieux voir où on le mène, et de reconnaître où il doit lui-même se diriger pour assurer son salut.

J. CHANTREL.

Nous réservons pour notre prochain numéro les détails des faits et des discussions qui ont signalé les dernières séances de la session des deux Chambres. Nous dirons seulement aujourd'hui qu'un amendement demandant le rétablissement au budget du crédit de 200,000 francs pour les desservants âgés, a été adopté par le Sénat.

Cet amendement, et deux ou trois autres, rendent nécessaires de nouvelles séances de la Chambre des députés et du Sénat. Nous

pourrons ainsi donner une idée d'ensemble des dernières discussions qui ont eu pour objet le budget, sur lequel nous donnons d'ailleurs ci-après une appréciation générale.

## LE BUDGET (1)

Nous connaissons maintenant le budget... C'est une comptabilité qui a été compliquée à dessein par ceux qui voulaient beaucoup dépenser sans effrayer ceux qui paient. L'empire, qui menait la vie à grandes guides, avait le premier créé la confusion; la République se fait plaigiaire de l'empire et renchérit encore sur lui. Il n'y a pas un négociant qui voulût appliquer à ses affaires personnelles la gestion qui est acceptée sans protestation dès qu'il s'agit des affaires de tous, des affaires se soldant par milliards.

Budget ordinaire, premier budget extraordinaire, second budget extraordinaire, budget spécial, que signifient ces complications, sinon le désir de dissimuler le gouffre financier qui donnerait le vertige, si chacun le contemplant à l'œil nu? Est-ce que les dépenses « extraordinaires » qui se représentent toutes les années ne sont pas de véritables dépenses ordinaires, et la distinction n'est-elle pas plus qu'arbitraire? Nous en dirons autant des dépenses « spéciales » que l'on trouve le moyen d'introduire chaque année dans le budget.

Nous avons déjà donné les chiffres approximatifs de ce budget de 1879; les voici avec précision :

Dépenses ordinaires, 2 milliards 700 millions 087,792 fr.

Dépenses extraordinaires, 279 millions 037,059 fr.

Dépenses spéciales, 401 millions 951,587 fr.

Services spéciaux, 54 millions 509,259 fr.

Pensions militaires, 4 millions 700,000 fr.

Diverses et suppléments de pensions, 1 million.

Total, 3 milliards 441 millions 285,000 fr.

Il est difficile de connaître exactement le budget des villes et communes, mais nous restons certainement au-dessous de la vérité en l'évaluant à plus d'un demi-milliard, dont la moitié pour Paris.

C'est ainsi que l'on atteint les QUATRE MILLIARDS, le plus gros budget du monde et de tous les temps.

(1) Extrait de la *Décentralisation*.

Si l'on accepte que le revenu de la France est de quinze à vingt milliards, il faut en conclure que nous payons en impôt le quart ou tout au moins le cinquième de notre revenu. Que l'on parle encore des temps où l'on payait la dîme, qui n'était souvent que le vingtième ou le trentième du revenu !

Ce qui nous frappe surtout dans le budget de 1879, c'est l'énormité de l'allocation pour le service de la dette et des dotations; le chiffre affecté à ce service n'est pas moindre de 1 milliard 209 millions. La part des dotations est peu importante, le service seul de la dette absorbe 1 milliard 175 millions; c'est le tiers du budget total de l'État, et cela suppose une dette en capital d'environ 24 milliards.

Ainsi, nous sommes tellement endettés, grâce à nos révolutions, à nos folies, aux gaspillages financiers de la République et de l'Empire, qu'il nous faut prélever d'abord sur les ressources annuelles de la France 1 milliard 175 millions avant de subvenir à nos services publics, avant de songer à l'armée, à la magistrature, à l'agriculture, à l'instruction publique, à nos besoins les plus pressants; 1 milliard 175 millions de charges sans compensation; c'est plus qu'on ne payait d'impôts sous la Restauration pour suffire à tout.

Dans cette somme de 1 milliard 175 millions, le service de la dette consolidée et perpétuelle absorbe 746 millions 586,363 francs. Le service de la dette remboursable, ainsi nommée sans doute parce qu'on ne la remboursera pas et qu'on s'arrangera tôt ou tard pour la consolider et la perpétuer au moins en partie, prend 298 millions 093,902 francs, et la dette viagère figure pour 130 millions 639,387 francs.

Nous nous rappelons que, il y a dix ans, un certain émoi s'empara des esprits sérieux quand on fit remarquer que la rente de la dette consolidée allait à 365 millions, ce qui faisait 1 million par jour à payer par la France à ses créanciers. On avait raison de s'inquiéter il y a dix ans, mais que dire aujourd'hui quand le service de la seule dette consolidée réclame 746 millions et demi, et que la France a plus de 2 millions à payer à perpétuité par jour à ses créanciers? En dix ans, la dette consolidée a plus que doublé. Est-ce honnête? Est-ce qu'une génération a le droit de laisser à celles qui suivront de pareilles charges, et de tout dévorer sa vie durant pour ne léguer que des hypothèques si elle ne fait pas banqueroute de son vivant?

Non : c'est criminel, c'est insensé !

Le mot de banqueroute ne trouve que des incrédules, parce qu'on s'est habitué à regarder le crédit de la France comme inépuisable. Rien n'est inépuisable, pas plus le crédit de la France qu'autre chose. La France révolutionnaire a déjà fait banqueroute de 45 milliards ; la France, livrée de nouveau à la Révolution, est, par la Révolution, encore mise une seconde fois sur le chemin de la banqueroute. Dans un temps où les intérêts matériels sont dominants, on devrait au moins comprendre que la banqueroute d'une grande nation atteindra tous les citoyens et sera un désastre pour chacun d'eux.

Regardons un peu en arrière pour juger de la gestion des deniers publics depuis un demi-siècle :

La Restauration, le seul gouvernement économe qu'ait eu la France, le seul gouvernement qui ait à la fois réduit la dette et diminué les impôts, ne laissa au Grand-Livre que 164 millions de rentes perpétuelles ; et cependant elle en avait trouvé 205 millions légués par le premier Empire ; et cependant elle avait dû payer à son avènement deux milliards 755 millions pour contribution de guerre, entretien des armées d'occupation, arriéré, montant des cautionnements dévorés, c'est-à-dire pour les fautes commises par d'autres que les Bourbons.

Le gouvernement de 1830 ajouta 38 millions de rentes perpétuelles au service de la dette consolidée. La République de 1848 en créa pour 17 millions.

Tout le reste est dû au second Empire et à la République actuelle, et nous serions fort embarrassés de dire lequel de ces deux gouvernements est le plus prodigue.

Et c'est en présence d'une situation si écrasante que, sous prétexte de « grands travaux, » on se propose d'ajouter encore cinq milliards à la dette nationale !

Si les gouvernants peuvent ainsi et impunément administrer la fortune du pays, nous demandons qu'on abolisse toutes les lois permettant de frapper d'interdiction un homme qui dilapide sa fortune personnelle et celle de sa famille ; car ces lois sont en contradiction formelle avec notre système financier ; on ne saurait trouver mauvais que des citoyens fassent en petit ce que l'État fait en grand.

De tout ceci il faut conclure encore une fois qu'on ne peut avoir de bonnes finances qu'avec de la bonne politique. Un seul gouvernement en ce siècle-ci a fait de bonnes finances, parce

que seul il a fait de la bonne politique ; nous ne reviendrons à l'économie, la réduction de la dette ne sera sérieusement entreprise, la diminution des impôts ne sera possible que lorsque nous serons rentrés dans le droit, la vérité et nos traditions nationales.

CHARLES GARNIER.

## LES RENOUVELLEMENTS D'ABONNEMENT

L'échéance du 31 décembre étant la plus importante de l'année, nous demandons comme un service à ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expiré à cette date, de vouloir bien le renouveler le plus tôt possible : cela nous épargnera un encombrement qui est toujours nuisible à la régularité du service, à une époque de l'année où la poste, qui est plus encombrée que jamais, fait elle-même subir au public des irrégularités et des retards.

Le mode le plus simple pour s'abonner, est d'adresser directement un mandat-poste à M. CHANTREL, rue de Vaugirard, 371. Il arrive souvent que les libraires chez qui on s'abonne ne transmettent par tout de suite la demande qui leur est faite, et l'on fait injustement retomber les retards sur l'administration de la Revue.

## NOUVELLES DU VATICAN

Le jeudi 12 décembre, le Saint-Père a reçu en audience solennelle, dans la grande galerie des cartes géographiques, la *Pieuse Union* des dames catholiques de Rome. Mme la marquise D. Chiara Antici Mattei, née Altieri, directrice générale, a donné lecture d'une Adresse qui exprimait les plus vifs sentiments de piété filiale et de dévouement.

Le Saint-Père a répondu par le discours suivant (1) :

En vous voyant aujourd'hui réunies en si grand nombre en notre présence, Nous éprouvons, très-chères Filles, un sentiment de si douce consolation, que nous viennent spontanément aux lèvres les belles paroles de l'Apôtre : *Multa mihi gloriatio pro vobis, repletus sum consolatione* (II Cor. VII, 4) ; car les nombreuses et saintes œuvres qui depuis longtemps vous

(1) Traduction du *Monde*.

occupent si dignement Nous sont bien connues. Nous connaissons très-bien les saintes industries que vous pratiquez pour conserver dans la population romaine la piété envers Dieu et l'amour de la religion catholique ; Nous connaissons très-bien les soucis que vous vous donnez pour que les petites filles soient bien instruites des éléments de la foi, pour que la jeunesse reçoive dans les écoles une éducation toute chrétienne et soit éloignée de tout ce qui peut pervertir ces tendres esprits et gâter ces jeunes cœurs. Nous savons, enfin, qu'affrontant toutes sortes d'obstacles, foulant aux pieds toute considération humaine, vous vous êtes armées d'un invincible courage, et que, avec cette admirable abnégation qui est le fruit de la charité, vous n'épargnez ni fatigues, ni sacrifices.

Attentif, cependant, et associé de cœur à votre foi, à vos fatigues, à votre charité, à votre patience, Nous rendons grâce pour vous au Seigneur, comme faisait l'Apôtre pour les fidèles fervents des premiers temps, et Nous supplions Dieu que, dans sa miséricorde, il Nous daigne continuer l'assistance qui Nous vient de votre zèle, de votre activité exemplaire.

Vous, très-chères Filles, qui vivez au milieu d'un monde si corrompu, vous savez combien grandit le besoin d'opposer une digue au débordement d'iniquités qui se précipite aujourd'hui. C'est pour cela que, avec toute l'affection d'un père qui gémit sur la ruine d'enfants égarés, Nous vous exhortons vivement à persévérer et, s'il est possible, à redoubler de zèle. Votre œuvre peut être d'une immense utilité pour la cause de Dieu et de l'Église. La femme formée à l'école de Jésus-Christ et remplie de son esprit est appelée à exercer la plus bienfaisante et la plus salutaire influence sur la famille et sur la société. Son action, douce et pleine d'attraits, constante et patiente, parvient à pénétrer et à se glisser jusque dans les âmes les plus dures et à les dompter.

Comprenez votre mission, très-chères Filles, et appliquez-vous à l'accomplir avec fidélité. Il n'a jamais manqué ici, dans notre Rome, de saintes dames, de nobles héroïnes qui, par la dignité et la grandeur morale de leur conduite, ont laissé une mémoire glorieuse et impérissable. Même dans les temps très-difficiles de la persécution, ces saintes dames, fermes et cons-



tantes dans la profession sincère de leur foi, prêtes à donner pour elle jusqu'à leur vie, s'appliquaient à convertir leurs époux et venaient en aide aux fidèles persécutés, soit en les tenant cachés dans leurs maisons, soit en les visitant dans les cachots, soit en les secourant de leurs biens.

Ainsi faisaient les Cécile, les Praxède, les Lucine, les Agnès, les Pudentienné et, à une époque plus récente, les Françoise Romaine. Inspirez-vous toujours de si nobles exemples et prenez modèle sur elles : la religion de Jésus-Christ a toujours la vertu de former des héroïnes semblables.

En attendant, très-chères Filles, que la bénédiction que Nous vous donnons du fond du cœur descende avec abondance sur vous et sur vos familles, et vous serve d'encouragement et d'appui ; qu'elle descende avec abondance sur vos œuvres et les rende fécondes, afin qu'elles produisent des fruits multipliés de vie éternelle.

Deux évêques du Canada, Mgr Duhamel, évêque d'Ottawa, et Mgr Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe, sont arrivés à Rome.

Mgr Langénieux, archevêque de Reims, qui est aussi à Rome, a fait une excursion au monastère bénédictin de La Cava, pour retrouver des traces du culte rendu de temps immémorial au pape Urbain II, si célèbre par le Concile de Clermont et par la sainteté de sa vie. Mgr Langénieux a trouvé en effet, dans l'église annexée au monastère de La Cava, une très-ancienne statue représentant le *saint* pape Urbain II. Ce titre de saint est gravé sur la statue elle-même, et le nom de l'illustre pontife est un de ceux qui figurent le plus souvent sur les registres baptismaux de La Cava.

A Rome même, dit le correspondant romain du *Monde*, il ne manque pas de traces du culte rendu à Urbain II. Ce culte fut autorisé et établi par le pape saint Gélase, et bien qu'il ne resté pas de documents écrits à l'appui de ce fait, il y a un monument archéologique où le culte rendu *ab antiquo* au pape Urbain II est consigné de la manière la plus claire. Une antique fresque que l'on voit encore à Saint-Jean-de-Latran, dans la chapelle des Grands-Pénitenciers, représente Urbain II au milieu de plusieurs autres saints pontifes et mis au même rang que ceux-ci. Cette fresque fut d'ailleurs restaurée sous Benoît XIV, qui ordonna expressément d'y laisser le portrait d'Urbain II au

même titre que ceux des autres saints papes qui s'y trouvaient alors et que l'on y voit encore.

Ainsi l'archevêque de Reims a pu réunir assez de documents pour établir l'antiquité de ce culte et pour en demander la confirmation au Saint-Siège. Tout porte à espérer que son zèle et ses patientes recherches obtiendront le meilleur résultat.

Le même correspondant donne d'intéressants détails sur trois causes de béatifications qui concernent la France.

Une séance dite *ordinaire* a été tenue le 7 par la Sacrée Congrégation des Rites. Deux causes y ont été examinées et résolues. L'une, portant le titre de Dijon (*Divionen.*), se rapporte au procès de béatification et canonisation du Vénéral Bénigne Joly, chanoine de l'église Saint-Étienne, à Dijon. Elle a été proposée à l'examen de la Congrégation par S. Ém. le cardinal Pitra, *ponant* de la cause, et elle a eu pour objet spécial la solution du doute suivant :

*An constet de validitate et relevantia processus apostolica auctoritate in curia Divionensi instructi super fama sanctitatis vite, virtutum et miraculorum in genere dicti Ven. Servi Dei, in casu et ad effectum de quo agitur?*

La Sacrée Congrégation a répondu *constare*, et cette décision favorable doit être considérée comme le premier pas pour l'introduction en Cour de Rome du procès apostolique proprement dit, à l'effet d'obtenir la béatification et canonisation du Vénéral Bénigne Joly; c'est-à-dire qu'après avoir reconnu la validité et l'importance du premier procès fait par l'Ordinaire de Dijon sur la renommée de sainteté, sur les vertus et sur les miracles *in genere* du Vénéral serviteur de Dieu susnommé, la Congrégation des Rites, en sa qualité de ministère du Saint-Siège, reprendra à nouveau tout le procès et le complètera au besoin dans les moindres détails, conformément à la procédure très-rigoureuse qu'a fixée sur ce point le pape Benoît XIV.

L'autre cause porte le titre de Bayeux (*Bajocen.*), et elle concerne une partie toute spéciale du procès de béatification et canonisation du Vénéral Jean Éudes, missionnaire apostolique et fondateur de la Congrégation de Jésus-et-Marie, ainsi que de l'Ordre de Notre-Dame-du-Refuge. Cette cause, examinée par la congrégation sur la demande du cardinal *ponant*, l'Éminentissime Pitra, a eu pour objet la *révision des écrits* du Vénéral serviteur de Dieu. Or, c'est l'usage en pareil cas, qu'avant de

se prononcer en séance ordinaire sur les écrits qui lui ont été présentés, la Congrégation des Rites en confie le premier examen à deux ou trois consultants choisis sous le sceau du secret et ne se connaissant pas réciproquement. Ces consultants, à leur tour, examinent les écrits et notent tous les passages qui pourraient donner lieu à des observations. C'est sur ces notes que la Sacrée Congrégation émet son jugement, ainsi qu'elle l'a fait, dans la séance du 7 courant, par la décision suivante :

*Nihil obstat quominus procedi possit ad ulteriora, reservato tamen jure Promotoris Fidei opponendi suo tempore si et quatenus de jure.*

Cela veut dire que, d'après le jugement de la Congrégation, il n'y a rien de contraire à la foi et à la morale dans les écrits du Vénérable Jean Eudes, et qu'ainsi l'on peut poursuivre en toute sûreté la procédure ordinaire de la cause. Toutefois, et conformément aux règles de Benoît XIV, la Congrégation a réservé le droit du promoteur de la foi d'opposer plus tard de nouvelles objections, par exemple dans les séances anté-préparatoires et préparatoires où il s'agira de discuter l'héroïcité des vertus du Vénérable Jean Eudes. Ces objections, il est vrai, ne pourront pas remettre en question le point spécial de l'orthodoxie, puisque la Congrégation vient de juger que, dans les écrits du Vénérable Jean Eudes, il n'y a rien de contraire à la foi et à la morale. Mais le promoteur de la foi pourra encore, selon le devoir de sa charge, tirer des objections nouvelles des passages des écrits susmentionnés où seraient émises, par exemple, des opinions hasardées ou tant soit peu contraires à l'esprit de foi, de charité héroïques, tel qu'il est requis pour que l'Église décerne l'honneur des autels.

Enfin, parmi les causes intéressant les catholiques de l'étranger, en même temps que la France, il en est une qui porte le titre de Montréal, au Canada (Marianopolitan.) et qui concerne l'introduction en Cour de Rome du procès apostolique de béatification et canonisation de la Vénérable Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame. Le doute posé, dans la séance du 7, à la demande de l'Eme cardinal Oreglia, *ponant* de la cause, a été conçu en ces termes : *An sit signanda Commissio introductionis causæ in casu et ad effectum de quo agitur ?*

La Sacrée Congrégation a répondu *affirmative*, et cette décision ne peut que réjouir vivement les catholiques du Canada,

au milieu desquels subsistent encore les traditions et les résultats glorieux des trente années d'apostolat que l'héroïque Marguerite Bourgeoys a consacrées parmi eux à la diffusion de la foi et de ses œuvres vivifiantes.

Le Saint-Père, toujours préoccupé du progrès des études, vient d'accomplir, à l'avantage de la prélature romaine, une réforme destinée à produire d'heureux résultats dans l'expédition de toutes les affaires religieuses qui sont soumises aux Congrégations pontificales.

On sait, dit le correspondant du *Monde*, que, peu après son exaltation au souverain pontificat, le Pape Léon XIII a nommé plusieurs commissions cardinalices, dont l'une, composée des E<sup>mes</sup> cardinaux Nina, Mertel et Bartolini, a été chargée d'assigner des occupations aux prélats qui se trouvent en disponibilité depuis 1870. Cette commission a terminé ses travaux, et le Saint-Père en a approuvé les résultats comme il suit :

Les prélats de la Rote reprendront les occupations qui étaient le propre de cet antique tribunal avant que Sixte-Quint leur eût assigné les attributions spéciales de juges pour les causes criminelles. L'examen de ces causes leur étant soustrait par la situation présente, il a été décidé que tout en gardant leur organisation et leurs droits comme membres d'un des premiers collèges de la prélature, ils auront à réviser les affaires contentieuses des Rites et à donner leur avis sur le point spécial de la validité des procès de béatification et canonisation.

Un autre collège des plus anciens et, à proprement parler, le premier par rang de dignité dans la prélature romaine, celui des protonotaires apostoliques, vient d'être réintégré dans ses anciennes attributions, c'est-à-dire que les prélats qui en font partie seront chargés désormais d'enregistrer et de contresigner tous les actes et documents du Saint-Siège, à titre de véritables notaires apostoliques. A vrai dire, il y a un grand nombre de prélats à Rome et à l'étranger qui portent le titre de protonotaires, mais ce sont des protonotaires *ad honorem*, ou *ad instar participantium*, ou *extra urbem*. Quant au Collège strictement dit des protonotaires participants, il ne compte que sept prélats établis à Rome. Ce sont eux que le Saint-Père vient de substituer aux notaires publics pour l'enregistrement des actes pontificaux et pour la légalisation des copies qui en sont expédiées aux dignitaires de la hiérarchie catholique.

Trois autres collèges de prélats, chargés d'abord des affaires concernant l'administration temporelle : les clercs de la chambre apostolique, les votants de la signature papale de justice, et les abrégiateurs du Parc Majeur et du Parc Mineur, viennent d'être appelés à s'occuper des rapports que les évêques, lorsqu'ils accomplissent la visite *ad limina*, présentent sur l'état de leurs diocèses. On a fait trois grandes divisions de la hiérarchie catholique pour en assigner une à chacun des collèges susmentionnés. D'autres subdivisions permettent de grouper les rapports des évêques d'après les provinces ecclésiastiques et les différents États auxquels les évêques appartiennent.

Cela indique assez que le Souverain-Pontife veut relever de plus en plus l'importance de ces relations officielles sur l'état des diocèses et en faire comme le point de départ d'une action très-vaste et très-efficace du Saint-Siège dans ses rapports avec le monde catholique. En effet, l'étude collationnée des documents qu'apportent ici les évêques peut fournir au Saint-Siège tous les éléments voulus pour connaître les besoins de chaque diocèse en particulier, comme aussi de chaque province et de chaque État, et, sur cette base, les conseils et les instructions qui émanent de la Chaire de vérité ne peuvent être que plus avantageux à tout le corps des fidèles.

Enfin, pour compléter ces informations sur les occupations nouvelles assignées à la prélature, il faut dire qu'à chacune des congrégations romaines le Saint-Père a ajouté deux nouveaux consultants choisis parmi les prélats en disponibilité. De la sorte, l'expédition de toutes les affaires ecclésiastiques y gagnera en promptitude, et les effets de cette admirable réforme, accomplie à l'avantage de la prélature romaine, ne tarderont pas à être ressentis dans le monde entier.

---

## LE CONGRÈS RÉGIONAL DE LILLE

Nous avons promis le compte-rendu du Congrès des comités catholiques des diocèses de Cambrai et d'Arras, qui s'est tenu à Lille, du 27 novembre au 1<sup>er</sup> décembre, sous la présidence de Mgr Mermillod et avec le concours d'un grand nombre de catholiques distingués du reste de la France et de la Belgique. Nous ne pouvons que donner

le résumé très-succinct de ce qui s'est passé dans les différentes séances, en nous servant pour cela de la *Semaine religieuse* de Périgueux, qui nous a apporté un compte-rendu exact, quoique bref, des travaux du Congrès. Nous nous réservons de faire connaître ensuite avec plus de détails les plus importants et les plus remarquables de ces travaux.

L'ouverture a été faite dans la soirée du mercredi, 27 novembre. La salle et les tribunes qui s'y trouvent regorgeaient de monde. On a évalué à 2,000 le nombre des personnes présentes.

Mgr Mermillod avait été prié par le Congrès de vouloir bien ouvrir toutes les séances. Il a commencé par la prière et a lu ensuite une dépêche de Léon XIII, bénissant l'assemblée et ses travaux.

Après cela, le premier orateur a arboré haut et ferme le drapeau des comités catholiques du Nord. « Voulez-vous, a-t-il dit, connaître notre programme? Il est dans le *Syllabus* tout entier, et tel quel. »

Le deuxième discours a été consacré à la mémoire des membres décédés dans le courant de la présente année; et naturellement l'orateur a parlé de Pie IX, « à qui, a-t-il dit, nous sommes tant redevables et dont nous ne pouvons mieux reconnaître les bienfaits qu'en conservant avec fidélité ses sages enseignements. »

Mgr Mermillod a parlé en troisième lieu. Voici quelques-unes de ses pensées: « L'origine des comités catholiques est aussi ancienne que l'Église. Les apôtres eux-mêmes ont usé de ce moyen et leurs successeurs en ont fait de même à travers les siècles dans la mesure nécessaire. Le but de ces comités est de tout renouveler en Jésus-Christ, de remettre en tout et partout Jésus-Christ, qui est *la voie, la vérité et la vie*. Ils se composent d'hommes d'action, d'initiative. Arrière cette fausse prudence sous laquelle se cachent les poltrons, pour tirer contre ceux qui n'ont pas peur. Un prudent de 1848 disait de l'illustre évêque et martyr, Mgr Affre: « Mais aussi, pourquoi allait-il du côté des barricades? Il devait savoir que par là il y avait des coups de fusil! »

Le jeudi 28, une réunion spéciale a eu lieu pour l'Université catholique, c'est-à-dire pour en faire connaître la situation.

Le rapporteur chargé d'exposer l'état présent de l'œuvre a

dit entr'autres choses : « Un seul anonyme a offert 300,000 francs  
 « pour la construction du palais de l'Université; une pareille  
 « somme a été fournie dans le même but par quelques autres  
 « souscripteurs. L'achat du terrain où s'élèvera cet édifice a  
 « coûté 800,000 francs. — Le budget annuel de notre Université  
 « naissante est de sept à huit cent mille francs. — Si le chiffre  
 « de ces dépenses et autres vous étonne, sachez qu'elles sont  
 « inférieures à celles que le gouvernement s'impose pour ses  
 « établissements. — Il n'y a donc pas à reculer; il faut aller en  
 « avant, et même doubler le pas. »

Mgr Monnier, évêque de Lydda *in partibus* et auxiliaire de  
 Son Éminence le cardinal-archevêque de Cambrai, prenant la  
 parole; a dit : « Son Éminence m'a chargé de vous dire que son  
 « principal souci est de voir, avant de mourir, le sort de l'Uni-  
 « versité fixé pour toujours. »

Mgr Mermillod, parlant le dernier, a prononcé quelques belles  
 paroles d'espérance : « Ayez confiance; votre Université sera  
 « triomphante. Pie IX l'appelait *son Benjamin* en fait d'Uni-  
 « versités; il ne la bénira pas moins du haut du ciel. Il y pren-  
 « dra intérêt encore plus qu'il le faisait sur la terre. Il sait que  
 « comme le berceau de Moïse le sauva des eaux, et avec lui  
 « toute sa nation, de même nos Universités naissantes sauveront  
 « la France et le monde en y ravivant la foi des anciens jours. »

Dans la réunion générale du même jour, il fut question de  
 l'*Œuvre de la sanctification du dimanche* en France, de l'*Œu-  
 vre du placement des ouvriers* et de l'organisation des Cercles  
 militaires. L'orateur de la deuxième question rapporta ce beau  
 trait: Un ouvrier de Paris, gagnant 4 francs par jour, était  
 devenu contre-maître à 6 francs par jour. Mais comme sa nouvelle  
 fonction l'obligeait de travailler toute la matinée du dimanche,  
 il alla trouver le patron et lui dit: « Veuillez me rendre ma  
 place de simple ouvrier; je n'aurai de nouveau que 4 francs par  
 jour, mais au moins, le dimanche, je pourrai remplir mes devoirs  
 de chrétien. »

Le vendredi 29, dans la matinée, a eu lieu le service pour le  
 repos de l'âme de Pie IX; inutile de dire qu'il a été célébré avec  
 pompe et grande piété.

Le soir, à la réunion générale, on a d'abord entendu le  
 R. P. Tesnières, de la Congrégation du Saint-Sacrement. Ce

pieux et savant orateur a exposé les progrès faits par l'Œuvre de l'Adoration nocturne et du Saint-Viatique dans la province ecclésiastique de Cambrai. Cent paroisses ont eu pendant le cours de l'année 1878 leurs nuits d'adoration. A Lille, trente-neuf sanctuaires et douze communautés les ont eues également. Le rapporteur signale en particulier l'école Saint-Joseph et l'Université catholique, où les professeurs se rendaient à la chapelle, durant les heures de la nuit, à la tête de leurs élèves. Les mêmes exemples ont été donnés par les Cercles catholiques de Roubaix, de Tourcoing, de Cambrai, de Dunkerque, de Douai, etc. Au collège Saint-Jean, de Douai, les élèves ont spontanément demandé à organiser les pieuses veilles durant les nuits de la Semaine-Sainte, et les maîtres ont dû déférer à leur désir. On peut dire que l'adoration de jour et de nuit est vraiment établie dans le diocèse de Cambrai. L'orateur exhorte à ce propos les jeunes gens à remplir ce saint office spécialement à la veille des dates importantes, comme celle d'une élection, d'où dépend, peut-être, le sort des congrégations religieuses et de l'éducation chrétienne dans notre patrie.

L'œuvre du Saint-Viatique n'est pas moins importante. Elle fait revivre l'usage de suivre le Saint-Sacrement que l'Église catholique porte au lit des malades. Sur ce point, l'orateur indique ce qui est fait et ce qui reste à faire. L'apostolat du Saint-Viatique existe à Lille et y recrute tous les ans de nouveaux adhérents. Mais il faudrait encore instituer des zélateurs pour rechercher et préparer les malades dont les francs-maçons, les protestants, les solidaires gardent le lit de mort et éloignent les prêtres de Jésus-Christ.

Mgr Mermillod a remercié l'orateur et exhorté les chrétiens à honorer le Saint-Sacrement par des preuves publiques de respect. « Le R. P. de Géramb, a-t-il dit, racontait un jour qu'un musulman lui avait dit ces mots : « Je m'étonne de l'indifférence des catholiques pour l'Eucharistie. Si je croyais, moi, à la présence réelle de Dieu dans l'Église, je m'y rendrais toujours à genoux. » Et Pie IX, dans toute sa gloire, lorsqu'il rencontrait le Saint-Viatique dans les rues de Rome, descendait de son carrosse et portait de ses mains l'ombrellino jusqu'à la plus obscure des mansardes. Comme ce souverain qui, en présence de sa flotte menacée, s'écriait : — N'ayons point de crainte ; c'est l'heure où les religieux chantent matines, — nous pouvons, nous chrétiens, nous dire à toute heure du jour et de la nuit :



N'ayons pas peur ; c'est l'heure où les catholiques prient devant le Saint-Sacrement. »

Dans cette séance, on a proposé d'envoyer une adresse à Léon XIII. On y remarque cette pensée bonne à méditer : « Réunis ici pour chercher la guérison des maux nombreux qui font souffrir la société, et plus particulièrement les classes ouvrières et laborieuses, nous professons que, *en dehors des oracles du Siège apostolique, il n'y a plus de salut pour les peuples.* »

M. Beaudon, président général des conférences de Saint-Vincent de Paul, a parlé de la persécution qui commence : « Il faut partout, a-t-il dit, prendre en main la défense des établissements attaqués. » Il a proposé la formation dans toute la France de comités de juristes, pour qu'ils offrent leurs services aux religieux, qu'il les guident dans leur résistance légale et les aident à former des établissements libres.

A la fin de cette séance, Mgr Monnier, évêque de Lydda, a remercié les laïques de leur précieux concours pour le bien. « Parfois, a dit le vénérable prélat, on se plaint du laïcisme. Pour nous, nous ne le craignons pas. Nous y avons souvent trouvé un excellent appui ; et nous ajoutons qu'aujourd'hui il est particulièrement nécessaire. Nous ne craignons pas les laïques dévoués au Saint-Siège. S'il y a eu, s'il y a encore des laïques qu'on doit tenir en suspicion, ce sont ceux qui voulaient ou voudraient encore à présent mettre leurs idées personnelles à la place des enseignements infaillibles du Souverain-Pontife. »

Le samedi 30 novembre, le R. P. Delaporte, supérieur général de la congrégation de la Miséricorde, a proposé le groupement des forces catholiques sur le terrain de la science. Il voudrait que, par le soin des Académies et Universités catholiques, on réunit en corporation les savants et les écrivains qui défendent l'Église.

Mgr Mermillod, venant après, s'est écrié, au sujet de la bonne presse : « Le journaliste catholique est un véritable missionnaire. »

Le R. P. Depelchin, de la Compagnie de Jésus, étant sur le point de partir avec neuf de ses confrères pour une nouvelle mission de l'Afrique centrale, est venu parler de sa courageuse entreprise. Quand il a eu fini de parler, un vénérable vieillard s'est levé et a demandé à lui baiser les pieds. Mgr Mermillod, en

sa qualité de président, lui a permis de satisfaire sa piété, lui recommandant de le faire au nom de tous ; et après que ce bon vieillard a eu contenté sa dévotion, le R. P. Depelchin l'a relevé et l'a embrassé avec effusion et aux applaudissements de tout le monde.

On a entendu ensuite un jeune avocat, M. Théry, sur la législation relative aux congrégations religieuses. Cet intéressant orateur a d'abord écarté toutes les objections ; puis, parlant en particulier des Jésuites, qui toujours sont les premiers en butte à la persécution, il a dit qu'absolument aucune loi ne peut être invoquée contre eux.

Les membres du Congrès ont sanctifié la matinée du dimanche 1<sup>er</sup> décembre en s'approchant de la Sainte Table.

A la séance générale du soir, qui a été la dernière, M. l'abbé Baunard, l'élégant auteur des *Vies de saint Jean, saint Ambroise*, de M<sup>me</sup> Barat, de M<sup>me</sup> Duchesne, et professeur d'éloquence sacrée à l'Université catholique de Lille, a fait connaître les religieux de saint Camille de Lellis que, par la persécution, la Providence a amenés de Rome à Lille et qui se sont mis au service de la Faculté catholique de médecine. Dans le courant de la présente année, ils ont exercé leur charité sur plusieurs milliers de malades.

M. Chesnelong a pris ensuite la parole, et il a traité la grande question du jour.

« Parmi les grandes questions qui s'agitent à l'heure présente, a dit l'orateur, il en est une qui est vitale et à laquelle on peut dire que se rattachent toutes les autres : c'est celle de la liberté de l'enseignement chrétien. C'est là qu'est aujourd'hui le grand péril, et ce péril crée pour les catholiques un devoir : le devoir de défendre et de sauvegarder parmi eux les enseignements de l'Église. L'Église dispense au monde la vérité. Elle la lui donne depuis bientôt dix-neuf siècles, et, tantôt contredite, tantôt opprimée, mais jamais réduite au silence, elle est toujours assurée d'avoir le dernier mot dans la lutte et d'affirmer la vérité dans sa victoire. Que sont devenus les Césars persécuteurs de Rome, qui ont voulu la refouler au fond des catacombes ? Ils ont passé, et l'Église est encore debout ! Que sont devenus les Césars d'Allemagne, qui ont eu la prétention de l'asservir ? L'histoire a à peine gardé le souvenir de leurs tristes efforts, et l'Église, qu'ils croyaient mettre sous leurs pieds, est encore debout ! Que sont devenus les tentatives plus récentes de l'erreur ? Le pro-

testantisme se dissout, le philosophisme est aux abois, le jacobinisme s'est déshonoré... et, au-dessus d'eux, l'Église, immuable et infaillible, est toujours debout. Elle est debout, et elle est assurée de l'être jusqu'au dernier jour, parce que, nous le savons, Messieurs, la parole de Dieu ne faillira pas. (Vifs applaudissements.)

« Mais si Dieu a promis la victoire à l'Église, il n'a pas engagé sa parole envers les nations. Les nations peuvent trahir, la mission qu'il leur a donnée. Dieu, alors, peut transporter cette mission à d'autres peuples et abandonner une nation à son fatal aveuglement. L'histoire est pleine, hélas ! de ces décadences de peuples chrétiens que Dieu a livrés à eux-mêmes pour leur châtement. La France en est-elle là, Messieurs ?... La question est formidable ! Elle fait naître dans nos cœurs de véritables angoisses ; mais, je n'hésite pas à le dire, au-dessus de ces angoisses, nous conservons une espérance invincible !

« Oui, France meurtrie ! s'est écrié l'orateur dans un mouvement d'éloquence entraînant, Dieu te guérira. Oui, France éprouvée par tant de maux et d'erreurs, Dieu te relèvera un jour ! Il se baissera vers toi, et il voudra demander encore de ton cœur, assuré de l'obtenir, ces grandes choses que, pendant tant de siècles, tu as faites pour sa gloire et qui ont fait ta grandeur ! » (Applaudissements.)

« La régénération de la France, voilà donc notre espoir ! C'est à cette œuvre que nous travaillons. Sans doute, a dit M. Chesnelong, dont à regret nous tronquons le discours, on nous a accusés fréquemment, et on nous accuse encore, de faire de la politique. Ici je m'arrête, Messieurs, et je réponds avec toute l'énergie de ma conviction : Non ! nous ne faisons pas de la politique. Mais, qui nous contestera la liberté de travailler de toutes nos forces, de travailler avec l'ardeur passionnée de nos âmes, à la plus belle, à la plus grande, à la plus patriotique de toutes les œuvres, à la régénération de la France ? C'est notre droit imprescriptible, et permettez-moi d'ajouter, Messieurs, c'est notre devoir. Oui, notre devoir, et notre instrument pour l'accomplir, je vous l'ai désigné tout à l'heure, c'est la liberté de l'enseignement chrétien. »

## LES CONSTITUTIONS MODERNES

L'honorable correspondant qui nous a envoyé ses observations sur le discours prononcé en Belgique par M. Ryckman (numéro du 26 octobre, page 202), nous a adressé, à la date du 9 décembre, la lettre suivante à propos de l'article qui a paru dans notre numéro du 7 décembre (page 551) :

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de vous dire que je souscris des deux mains à votre dernier article sur les Constitutions modernes.

On ne peut prêter serment à la Constitution qu'avec des restrictions indiquées par Pie VII et par Pie VIII. Les ministres belges, 1° ont-ils prêté serment à leur Constitution avec ces restrictions? Non, ils étaient catholiques libéraux; — 2° les sénateurs et députés belges ont-ils eu des raisons suffisantes d'établir la liberté *pratique* des cultes? Non, car ils étaient la majorité et ils représentaient un peuple éminemment catholique; mais cela se comprend, ils étaient catholiques libéraux; — 3° Les constituants de 1870 ont-ils voulu établir seulement la liberté *pratique* des cultes et non théorique? Non, car ils étaient catholiques libéraux; le président de ce Congrès a déclaré qu'en 1830 on n'admettait pas de restriction au serment prêté à la Constitution: voilà pourquoi quelques constituants d'abord donnèrent leur démission. Plus tard ils furent obligés d'admettre ces restrictions, mais à regret, car ils étaient catholiques libéraux et ils n'ont cessé pendant cinquante ans d'admirer leur Constitution, comme une garantie d'ordre et de paix sociale. Sur ces trois points, je ne suis et ne serai jamais d'accord avec l'orateur du Conseil provincial du Brabant. Voilà pourquoi les députés et les ministres belges ont été coupables, parce qu'ils n'ont pas établi l'unité religieuse dans les lois, alors qu'elle existait déjà dans les faits.

Dans un pays où les dissidents sont aussi nombreux ou plus nombreux que les catholiques, peut-on tolérer la liberté pratique des cultes, et même la faire passer dans les faits? Je l'accorde, mais ce n'était pas le cas de la Belgique. Les événements lui dessilleront bientôt les yeux comme à la pauvre France, car le catholicisme libéral est la grande cause des maux de ces deux pays, puisque des assemblées catholiques et

monarchiques n'ont jamais pu se résigner à y établir un gouvernement vraiment catholique et monarchique.

Agréez, etc.

On est donc d'accord sur les principes ; reste la question de fait sur laquelle l'accord ne nous paraît pas encore établi : c'est sur ce cas de conscience que la discussion peut continuer. Notre honorable correspondant trouve que les ministres belges et ceux qui ont voté la Constitution ne peuvent être exempts de blâme ; d'éminentes autorités belges sont moins sévères : *theologi certent et judicent.*

#### APPEL A NOS LECTEURS

Nous avons fait l'année dernière à nos Abonnés un Appel qui nous a permis de conserver aux *Annales catholiques* bon nombre de lecteurs que des ressources insuffisantes forçaient de les quitter. Nous venons de recevoir de nouveaux fonds qui nous prouvent que l'idée émise l'année dernière n'a pas été oubliée et qui nous engagent à rappeler et à renouveler notre Appel.

Les prêtres des campagnes, les jeunes vicaires, les séminaristes ne sont pas riches ; ils ont besoin d'être tenus au courant des faits les plus importants et des questions religieuses, mais c'est une dépense considérable pour eux qu'un abonnement à une revue, quelque bon marché qu'elle soit, qui réponde à ce besoin, et qui suive *réellement*, — et pas seulement sur les prospectus, — le mouvement politique, religieux, scientifique et littéraire du monde entier. Cette année, où la misère grandit et où l'aumône faite au prochain prendra encore sur les modiques ressources du clergé, où la guerre faite aux Frères et aux Sœurs épuîsera les ressources sur lesquelles ces religieux et religieuses dévoués prélevaient déjà si difficilement leur abonnement, ne serait-ce pas, pour ceux de nos Abonnés qui sont plus favorisés du côté de la fortune, une excellente aumône à faire que de procurer à de moins heureux le moyen de s'entretenir dans la connaissance

des faits religieux, des faits édifiants dont l'histoire contemporaine nous donne de si fréquents exemples, et de suivre les épreuves et les victoires de cette Église qu'ils aiment d'un si ardent amour et qu'ils servent avec tant de zèle et de dévouement?

Sachant à qui nous nous adressons, nous sommes certain qu'il suffira de cet Appel à la charité fraternelle de nos Abonnés et de nos Lecteurs.

Nous recevrons donc, quelque minimes qu'elles soient, les sommes qui nous seront adressées pour parfaire le prix d'abonnement des personnes qui sont trop gênées pour le payer intégralement. Les donateurs d'un abonnement entier pourront nous désigner les personnes à qui elles désireraient que les *Annales* fussent envoyées.

Aidons-nous donc mutuellement, c'est la charité qui doit nous sauver, et souvenons-nous que la charité faite aux âmes est encore supérieure à la charité faite aux corps.

J. CHANTREL.

---

### L'ABBÉ MARTINET

Les *Œuvres françaises* de M. l'abbé Martinet vont être prochainement publiées dans une édition complète, comme nous le disons plus loin dans notre *Bulletin bibliographique*. En tête, et comme préface, sera reproduit le discours prononcé par Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise, à l'inauguration du tombeau de ce savant prêtre qui fut un grand écrivain et l'un des plus vigoureux apologistes de la religion en notre temps. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire le discours de l'éloquent évêque de Tarentaise, qui a bien voulu nous en donner communication: ce discours fera à la fois connaître M. l'abbé Martinet et l'importance de ses Œuvres; M. l'abbé Martinet n'est pas assez connu en France; l'édition complète qui se prépare montrera qu'il mérite de l'être et comme philosophe chrétien, et comme théologien, et comme polémiste, et comme l'un

des écrivains de notre temps qui font le plus d'honneur à notre langue.

Nous donnons aujourd'hui la première partie du discours de Mgr Turinaz.

*Sapientia humiliati exaltabit caput ejus, et in medio magnatorum consedere illum faciet.*

La sagesse de cet humble prêtre l'élèvera dans l'honneur, et dans la gloire, elle le fera asseoir parmi les puissants.

(Ecclésiastique XI, 1.)

Mes très-chers Frères,

L'Évêque de Tarentaise ne peut garder le silence dans cette cérémonie funèbre et en présence de ce tombeau ; mais les fatigues d'un récent pèlerinage (1) ne me permettent pas d'apporter ici un hommage qui soit digne du grand serviteur de Dieu dont nous venons honorer la mémoire, digne de ce diocèse, de la France et de l'Église catholique. Je parlerai cependant, laissant aller mon âme et ma parole à l'inspiration qui me viendra de vos souvenirs, de vos cœurs émus, de la reconnaissance et de l'admiration de tous.

Je ne vous retracerai point la vie de l'abbé Martinet ; vous venez d'en entendre le récit dans le langage touchant de l'amitié (2). Je voudrais vous montrer dans l'enfant de cette paroisse, dans le fils d'une modeste famille de ces hameaux le grand écrivain catholique ; je voudrais vous faire apparaître la puissance de la science sacrée, de la vraie et suprême sagesse (3), élevant à la renommée et à la gloire ce prêtre qui les repoussait dans sa simplicité et son humilité, et le plaçant au premier rang parmi les apologistes chrétiens, parmi les princes de la parole et les maîtres de la doctrine surnaturelle.

*Sapientia humiliati exaltabit caput ejus, et in medio magnatorum consedere illum faciet.*

## I

Ce qui fait le grand écrivain, c'est avant tout la possession de la vérité. Les ressources d'une intelligence d'élite, l'ascendant

1) Pèlerinage des Allinges.

(2) Oraison funèbre de M. le Chanoine Martinet, par M. le Chanoine Savarin, Supérieur du Petit-Séminaire de Moutiers.

(3) Les Théologiens après saint Thomas (Somme théol. I, 9, 1, art. 6. *Utrum theologia sit sapientia*) démontrent que la théologie est la sagesse.

et les illuminations du génie, une vaste et profonde érudition, le prestige de la parole ne suffisent pas à conquérir cette puissance et cette gloire.

L'écrivain doit être le propagateur et de défenseur de la vérité, et sa mission est un véritable apostolat. L'erreur le condamne à l'abaissement et à l'impuissance, la vérité l'élève et multiplie ses forces. Aussi, jamais l'écrivain ne doit trahir la vérité, ni sous les menaces du despotisme, ni en présence des égarements de la foule, ni devant les séductions de la richesse, ni dans les angoisses de la pauvreté.

Mais pour que la vérité lui communique toute sa puissance, il faut qu'il n'en possède pas seulement quelques rayons épars, il faut que par un labeur persévérant, il ait formé dans son intelligence comme un faisceau de lumière, il faut qu'il ait élevé, dans la solitude et le silence, un édifice où tout se tient dans l'unité et dans l'harmonie. Il doit remonter aux principes des vérités dont il veut être le révélateur, en connaître les preuves, en saisir les relations, et il doit être capable de réfuter les erreurs qui s'élèvent contre les affirmations de sa doctrine. Alors, mais alors seulement, il aura avec les trésors d'une vraie science, la puissance complète de la vérité.

Cette puissance a été celle de notre illustre compatriote. Il a possédé à un degré vraiment supérieur la science de la parole de Dieu, l'intelligence des saintes Écritures.

Doué d'une facilité prodigieuse, aidé par la lecture assidue et pieuse de nos Livres saints, par l'étude des commentateurs, des Docteurs et des Pères, l'abbé Martinet savait, pour ainsi dire, de mémoire, l'Écriture sainte tout entière. Il multiplie dans ses écrits les textes de la sainte Écriture, et il donne de ces textes des commentaires lumineux et profonds. Mais ce qui étonne plus encore, c'est l'habileté rare, j'allais dire incomparable, avec laquelle notre grand écrivain fait pénétrer les textes sacrés dans le texte même de ses ouvrages; c'est l'art admirable avec lequel il fait resplendir sans cesse dans la clarté de sa propre parole les éclairs de la parole de Dieu.

C'est toujours à cette autorité divine, à cette source suprême de la vérité, à ce modèle surhumain de l'éloquence qu'il demande les démonstrations, la force et le charme de ses écrits.

Ses traités de théologie et plusieurs de ses ouvrages de polémique démontrent qu'il avait étudié les saintes Écritures dans leur ensemble, dans leurs sens divers et sous la direction des



règles de l'interprétation catholique. Rien de ce qui touche à cette base fondamentale des sciences sacrées n'avait échappé à la vigueur de son intelligence, à son désir de savoir, et aux ardeurs de sa piété.

Avec cette science première et essentielle, l'abbé Martinet possédait la science de la théologie, dont les grands docteurs du moyen-âge nous ont dit l'autorité suprême et la gloire. Science supérieure, parce que ses principes viennent du « Père des lumières » et de la source éternelle de toute vérité; science appuyée sur une certitude plus haute que celle des sciences humaines, sur la certitude de la révélation, sur la vérité de Dieu lui-même; science souveraine qui doit ramener toutes les sciences naturelles à leur centre premier, au Verbe divin, dans lequel sont tous les trésors cachés de la sagesse et de la science, *in quo sunt omnes thesauri scientiæ et sapientiæ absconditi* (1). Doctrine reine et maîtresse qui doit incliner toute doctrine humaine devant l'autorité des vérités surnaturelles, et selon la parole de l'Apôtre, détruire tous les conseils et tous les orgueils qui s'élèvent contre la science de Dieu, *consilia destruentes et omnem altitudinem extollentem se adversus scientiam Dei* (2).

C'est à cette incomparable science que l'abbé Martinet a consacré sa vie. C'est à la lumière de la théologie qu'il a touché aux questions les plus brûlantes de notre temps. Partout et toujours, dans ses ouvrages, vous reconnaîtrez en lui le grand et profond théologien. Dans son beau livre de la *Science sociale*, par exemple, il n'a fait que reproduire sur l'origine du pouvoir civil, sur ses obligations et ses limites, sur la relation de l'Église et des gouvernements temporels, la seule doctrine vraie, la seule doctrine transmise par la tradition catholique, de saint Augustin à saint Thomas, et de Suarez à Balmès.

L'ouvrage qui a pour titre : *Solution de grands problèmes* (3), est incontestablement une œuvre apologétique de la plus haute valeur. Il est impossible en effet de résoudre avec plus de clarté et de force ces trois grands problèmes : Peut-on être homme sans être chrétien ? Peut-on être chrétien sans être catholique ? La société peut-elle se sauver sans redevenir catholique ? La réfutation des principes du protestantisme, la démonstration de

(1) Col. II, 3.

(2) II Cor. x, 5.

(3) 4 vol. in-8°

la nécessité d'une autorité enseignante, la démonstration de la mission et des bienfaits de l'Église, font de cet ouvrage un des chefs-d'œuvre de l'apologétique catholique. J'aurais désiré, je l'avoue, que l'abbé Martinet, avant de composer d'autres ouvrages, eût consacré sa vaste érudition, sa profonde science, sa logique inexorable à compléter cette apologie de la foi. En développant quelques parties de la *Solution de grands problèmes*, en traitant quelques autres questions d'une haute importance, en réfutant les erreurs de notre époque et les prétentions d'une science orgueilleuse de ses conquêtes, il aurait élevé un monument qui longtemps serait resté sans rival.

*La philosophie du catéchisme* (1), *La science de la vie* (2), *L'Emmanuel* (3), révèlent aussi le théologien éminent.

Ses traités de théologie dogmatique et morale (4) renferment des richesses de premier ordre. On y reconnaît une intelligence supérieure, capable de se frayer une route nouvelle, parce qu'elle a sous sa domination et comme sous son regard tout l'ensemble de la théologie. Mais vous n'attendez pas de moi, mes Frères, que, entraîné par la reconnaissance et l'admiration, je trahisse ici la vérité et que j'hésite à vous dire sur ces œuvres ma pensée tout entière. Ah! si je trahissais la vérité, les cendres de ce prêtre si loyal et si humble tressailleraient d'indignation dans sa tombe, et cette âme si grande et si noble dans sa vive et rude franchise protesterait contre moi.

La méthode historique adoptée par l'abbé Martinet présente des avantages incontestables, pour quelques thèses fondamentales, et elle ne peut être négligée dans la controverse contemporaine. Mais les développements qu'il a donnés à ses preuves historiques ne sont proportionnés ni à l'étendue de ses traités, ni aux exigences de la démonstration.

Quels qu'aient été les désirs et les affirmations de l'auteur (5), cette méthode ne pouvait être favorable à une division plus exacte et plus logique des traités.

(1) 1 vol. in-8°

(2) 2 vol. in-8°

(3) un vol. in-18

(4) 8 vol. in-8°. — Les 8 volumes écrits en latin ne font pas partie de l'édition complète qui sera prochainement publiée.

(5) Voyez *Etude sur la méthode théologique, suivie du plan d'un nouveau manuel de théologie à l'usage des séminaires, par l'abbé Martinet*; in-12, Lecoffre; 1856.

Les démonstrations, même les plus importantes, ne sont pas précédées de formules claires et précises qui en résument toute la doctrine, en facilitent l'intelligence et les gravent dans la mémoire.

L'abbé Martinet se sert admirablement de la langue latine qu'il possédait avec toutes ses ressources et dans toute sa beauté; mais peut-être retrouve-t-on trop souvent dans ses traités didactiques le polémiste, l'écrivain dont l'âme est dominée par l'enthousiasme ou l'indignation.

Ces traités résolvent un grand nombre de questions qu'on ne trouve point ordinairement dans les ouvrages élémentaires destinés à l'enseignement; et ils sont pour le prédicateur, l'apologiste, même le simple catéchiste, une mine où ils pourront puiser les matériaux les plus précieux. La méthode historique et la forme vive, brillante, entraînant des traités de théologie de l'abbé Martinet, leur donnent un attrait bien rare, et communiquent par elles-mêmes à la pensée et à la parole des orateurs qui voudraient profiter de ces trésors, le mouvement et la puissance oratoires. Il ne faut pas demander la perfection aux œuvres de la faiblesse humaine, et malgré les défauts de ces traités au point de vue absolument classique, l'abbé Martinet comptera parmi les théologiens les plus illustres de notre temps.

Avec la science de la parole de Dieu et de la théologie, l'abbé Martinet possédait la science de l'homme et la connaissance approfondie de son époque. Nul ne peut avoir l'ambition de guérir les plaies de nos sociétés, de mettre sa doctrine au niveau des intelligences, d'éclairer et de sauver les âmes, s'il ne connaît à fond les défaillances lamentables et les aspirations généreuses de la nature humaine, les maux, les périls, et aussi les ressources merveilleuses de ce siècle troublé. L'abbé Martinet avait étudié de près le cœur de l'homme dans les affirmations de la doctrine catholique, dans les ouvrages des moralistes les plus éminents et dans les enseignements de l'histoire.

Aucune des questions redoutables soulevées par la presse européenne, aucun des mouvements de l'opinion publique, aucune des illusions et des erreurs des hommes qui tiennent dans leurs mains les destinées des peuples n'échappaient à son regard et à sa méditation. Il a pu, sans prétention, intituler deux de ses ouvrages: *La science de la vie*, — *La science sociale*, — et dans l'*Emmanuel ou le remède à tous nos maux*, il unit les vues élevées du politique aux élans de la plus tendre

piété. Plusieurs autres de ses ouvrages, tels que *Platon-Polichinelle*, *La Statolâtrie* ou le communisme légal, *L'arche du peuple*, attestent une étude approfondie des maux et des périls de notre époque (1).

Dans le silence de la solitude si favorable aux profondes méditations et aux grands travaux de l'esprit, au sein d'une nature majestueuse et sévère dont le contact élève l'âme, sur ces hauteurs qui rapprochent de Dieu et qui permettent de juger avec une indépendance plus complète les œuvres de l'homme, le philosophe chrétien étudiait les luttes douloureuses de son temps, et son regard d'aigle découvrait les erreurs qui poussaient nos sociétés aux abîmes. Il eut parfois des visions de l'avenir, et, comme son immortel compatriote Joseph de Maistre, on eût pu le croire à certains jours un demi-prophète.

En 1848, à Paris, au moment où, après bien des avertissements réitérés, il annonçait une dernière fois dans une brochure écrite à la hâte, la révolution qui allait renverser la monarchie de Juillet, la voiture qui emportait cette brochure de l'imprimerie chez l'éditeur tomba aux mains des révoltés et servit à former la première barricade (2).

Mais au prix de quel travail infatigable et obstiné cette science a-t-elle été acquise ! « Le talent, a dit l'abbé Martinet lui-même, le talent est toujours le fils de la réflexion et d'un travail opiniâtre. (3) »

Au collège de Conflans, à l'âge de 14 ou 15 ans, il sortait furtivement du dortoir, montait dans une chambre abandonnée, et là, enfermé avec une petite lampe dans un vieux bahut, il travaillait pendant la nuit tout entière. Élève de l'Université de Turin, où il subit avec un brillant succès l'épreuve du doctorat

(1) Dans son ouvrage *Le protestantisme et la règle de Foi*, le P. Perrone cite souvent l'abbé Martinet et il l'appelle « un illustre écrivain catholique qui, connaissant à fond l'état moral, religieux et politique de notre siècle, s'est appliqué à y porter remède par ses écrits... » *Discours préliminaire*, p. 4. (Vivès), et quelques pages plus loin il dit « qu'il voudrait que les ouvrages de l'excellent écrivain fussent répandus par toute l'Europe. »

(2) Parmi les ouvrages de l'abbé Martinet qui sont aujourd'hui encore d'une saisissante actualité, il faut nommer *Les Béats*, dont une partie seulement a été publiée, et qui seront imprimés en entier dans l'édition des *Œuvres complètes*. L'auteur flagelle cinq espèces de Béats : les béats de la force, les béats de la politique, les béats de la peur, les béats de la dévotion, les béats du sommeil.

(3) *Les affaires d'Italie*, ch. xvi.

en théologie, il s'était distingué dès les premiers jours par son amour de l'étude aussi bien que par la supériorité de son talent. A Notre-Dame des Châteaux, dans cette vieille tour dont il avait si imparfaitement réparé les ruines, au sein de ce dénuement dont il a retracé lui-même dans *L'art d'apprendre en riant des choses fort sérieuses* un délicieux et spirituel tableau, « quand la verve lui venait, » selon son expression, il s'enfermait pour deux ou trois jours dans sa cellule, et là, il travaillait sans se donner le temps de manger et de dormir, ne soutenant ses forces que par l'énergie de sa volonté.

Pendant un séjour qu'il fit à Paris, après avoir travaillé sans prendre aucune nourriture pendant 48 heures pour mettre la dernière main à un de ses ouvrages, il voulut aller porter lui-même son manuscrit à l'imprimerie et il tomba épuisé et mourant dans la rue.

Jamais cet infatigable travailleur n'a été aidé, même dans la vérification des textes; jamais il n'a eu le concours d'un secrétaire ou d'un copiste. Il a écrit au moins quatre fois de sa main les huit volumes de sa théologie dogmatique et morale, réformant, perfectionnant sans cesse, et unissant ainsi au travail ingrat du copiste le travail de l'érudit et du théologien.

Levé à quatre heures en toute saison, après la méditation et la célébration du saint Sacrifice, il consacrait la matinée à la rédaction de ses ouvrages. Dans l'après-midi et la soirée, il consultait les auteurs, réunissait les documents, prenait des notes et préparait ainsi le travail du lendemain.

Dans les dernières années de sa vie, quand on l'engageait à modérer son ardeur pour l'étude et à introduire quelques modifications indispensables dans cette vie si constamment absorbée par la prière et le travail, il répondait qu'il voulait à tout prix achever ses traités de théologie; puis il ajoutait en souriant: « Je mourrai bientôt pour me reposer.

(*La fin au prochain numéro*).

Mgr TURINAZ.

## LE CHRIST DE CHARLES-QUINT

Beaucoup de nos lecteurs, dit la *Semaine religieuse* de Cambrai, ont pu contempler ce chef-d'œuvre sur lequel l'admiration ne saurait être épuisée. Tous ont souscrit au jugement du *Journal des Beaux-Arts* qui s'est ainsi exprimé :

Le génie et la foi se sont unis dans un magnifique élan et ont produit une œuvre telle, qu'en la contemplant l'imagination se demande s'il est bien possible que des mains humaines aient taillé cet ivoire, passé, en quelque sorte, à l'état de matière vivante et mouvante.....

Le Christ va mourir; sa tête se lève vers le ciel où ses yeux jettent encore un regard; sa bouche exprime les dernières paroles. La donnée est aussi simple que connue; il y a près de dix-neuf siècles que les artistes la traitent et que l'humanité souffrante se retrempe à cette inénarrable agonie. Eh bien, nul ne l'a sentie et comprise comme l'auteur inconnu du Christ de Charles-Quint et nous en appelons à tous ceux qui l'ont vu.....

L'artiste, dans chacun des muscles, dans chacune des parties de chair et d'os, a fait passer un souffle de vie d'une extraordinaire puissance et d'une palpitation presque effective. Voyez ainsi les doigts de la main, leur souplesse relative, leur contraction, le jeu et le mécanisme des petits muscles, les phalanges amaigries vers le milieu et gonflées vers les bouts, la finesse des attaches du poignet avec leurs tendons raidis mais encore vivants, le moelleux de la pose et des gros muscles du cou, l'amaigrissement du nez se contractant aux approches de la mort, l'œil s'éteignant, mais élevant une dernière fois la prunelle, la bouche ouverte d'où l'on croit voir sortir le voile humide de l'haleine.....

Les sentiments qu'inspire la vue de ce chef-d'œuvre de l'art, de la foi et de la piété, avaient engagé son heureux possesseur à en faire un instrument d'apostolat. On le vit pendant plusieurs années se rendre aux désirs qui lui étaient manifestés de toutes parts, exposant son Christ à la pieuse contemplation des prêtres, des religieux et des fidèles, et excitant leurs sentiments de dévotion par la touchante description qu'il en savait faire :

Le *Christ de Charles-Quint*, lui écrivait Mgr Fava, après l'avoir ainsi contemplé, parle à l'âme d'une manière si pénétrante que je voudrais le voir placé devant tous les regards, sous les yeux du pauvre et du riche, du savant et de l'ignorant, du pécheur et du juste. Personne n'ignore ce qu'un regard peut faire de bien ou de mal à l'âme. La vue du Christ vivant convertissait les pécheurs. La contemplation de l'image sublime que vous portez les touche profondément. Persuadé que des chromo-

lithographies de ce chef-d'œuvre inspireraient aux âmes des sentiments de foi et de piété, je vous conseille d'ouvrir une souscription dans le but de vous procurer lesdites chromo-lithographies aussi parfaites que possible... L'image vraie de votre Christ deviendra le livre de tout le monde, comme l'Évangile. En le regardant, les yeux et le cœur se purifieront des souillures dont les créatures sont malheureusement pour nous une cause active et incessante.....

Grâce aux encouragements épiscopaux, ce vœu est aujourd'hui réalisé. Le Christ de Charles-Quint vient d'être édité en une superbe chromo-lithographie qui le représente en grandeur d'exécution avec la plus scrupuleuse exactitude et la plus heureuse ressemblance.

Nous voudrions voir ce tableau dans toutes les familles chrétiennes. Des vœux ont été plusieurs fois formulés dans les congrès catholiques pour la substitution des objets d'art chrétien aux vanités du paganisme. Or, dans toute famille chrétienne, c'est le crucifix qui doit tenir la première place, et nous osons dire qu'il n'en est point de plus capable d'inspirer de plus salutaires pensées que celui dont nous venons de faire la description (1).

Cet article était composé lorsque nous avons reçu communication d'une lettre de Mgr Mermillod au zélé Promoteur de l'*Œuvre du Crucifix* :

Lille, le 8 décembre 1878.

Cher Monsieur,

Je vous félicite de multiplier les reproductions de l'admirable *Christ de Charles-Quint*. Vous ne sauriez trop mettre sous les yeux des chrétiens ce chef-d'œuvre de la foi et de l'art; vos chromo-lithographies en donnent une exacte et saisissante

(1) Des exemplaires de ce magnifique travail, montés sur châssis, ayant 73 centimètres de hauteur sur 49 de largeur, sont déposés aux bureaux de la *Semaine religieuse*, rue de Pas, 17, à Lille, où M. DRUCOULMBIER se charge de recevoir les souscriptions, à raison de 50 fr. l'exemplaire.

M. MALPAS-DUCHÉ, 95, avenue d'Orléans, Paris, veut bien recevoir aussi les souscriptions, à titre de correspondant de Mgr Fava, évêque de Grenoble.

représentation. Je ne suis pas étonné du succès rapide qu'elles obtiennent.

Recevez l'expression de mes sentiments affectueux et dévoués en Notre-Seigneur.

† GASPARD, évêque d'Hébron,  
Vic.-Ap. de Genève.

Nous n'avons rien à ajouter aux témoignages que nous venons de reproduire : nous avons eu le bonheur de contempler le *Christ de Charles-Quint* ; nous avons sous les yeux la chromo-lithographie dont parle Mgr Mermillod ; nous ne pouvons qu'encourager les pieux souscripteurs, certain qu'aucun d'eux ne regrettera d'avoir contribué à la propagation de cette belle œuvre.

J. CHANTREL.

---

#### M. LOYSON (HYACINTHE)

*L'Église libre, Archives du christianisme évangélique*, dirigée par M. Léon Pilatte, nous apporte, dans son numéro du 13 décembre, un aveu qu'il importe de consigner ici.

Vous souvient-il, lecteurs, y lisons-nous, de l'émotion sympathique avec laquelle nous apprîmes tous, un jour, que le P. Hyacinthe, bravant les colères ultramontaines, quittait sa cellule monacale ? C'était le premier pas dans la voie de la résistance à l'absolutisme romain. Puis vinrent les énergiques protestations contre le dogme de l'infaillibilité ; la rupture de l'ancien prédicateur de Notre-Dame avec l'Église de la papauté semblait définitive. La sympathie grandissait avec l'espoir. L'exemple de cette conscience qui venait de redire le mot de Luther : « Je ne puis autrement, » et qui se montrait disposée à tous les sacrifices sauf celui de sa foi et de sa liberté, devait, croyait-on, être contagieux. Propagé par un orateur d'un si grand talent, par un homme de tant de conviction, le mouvement pouvait-il manquer de s'étendre ? et notre admiration escomptait déjà les immenses succès de ce que l'on appelait la Réforme catholique. Nous écoutions complaisamment les récits qu'on nous faisait de l'impatience avec laquelle des centaines de prêtres,



disait-on, attendaient l'instant favorable d'une sortie en masse.

Où en est le mouvement? quels résultats ont été obtenus? quelles promesses ont été réalisées? Hélas! nous cherchons en France une paroisse qui se soit détachée de l'Église romaine, un groupe d'hommes qui ait accueilli les croyances et le système ecclésiastique du vieux catholicisme, un prêtre qui se soit fait l'auxiliaire, le compagnon d'œuvre du prédicateur réformiste. Après plus de sept années d'efforts, le P. Hyacinthe est encore, en France, le seul prêtre, le seul fidèle peut-être de son Église. Nous n'ignorons pas quelles difficultés rencontre dans notre pays toute œuvre religieuse qui veut s'accomplir en dehors des cadres des églises officielles, ni quelles entraves ont empêché jusqu'à ces derniers temps M. Hyacinthe Loyson de prêcher librement. Mais enfin, il a eu à plusieurs reprises l'occasion de se faire entendre à Paris; il a pu haranguer de grands auditoires, il a recueilli de beaux succès oratoires. Où sont les indices d'un mouvement, de ce que nous appelons un *réveil*, suscité par sa parole? Nous ne les apercevons nulle part. — Attendez, nous répondrait peut-être l'illustre prédicateur, accordez-moi le temps d'ensemencer. — Soit; la France n'a pas encore subi les premières influences de votre apostolat; mais Genève a eu ce privilège. Vous y avez travaillé d'abord avec le concours de l'État, puis à vos propres risques et dans la plus entière liberté d'action. Quelle communauté y avez-vous fondée, que vous pussiez, à votre retour en France, confier aux soins spirituels d'un prêtre, votre successeur? Vous laissez, partout où vous avez passé, des amis, des admirateurs, principalement au sein d'églises chrétiennes protestantes; mais de disciples, point.

D'où vient cette stérilité frappante? Est-ce de l'indifférence populaire pour les questions religieuses? Le succès du prosélytisme protestant au sein des populations catholiques en mainte contrée prouve surabondamment le contraire (1). Serait-ce de l'insuffisance personnelle du P. Hyacinthe? Tout le monde s'accorde à lui reconnaître les plus éminentes qualités, les dons les plus rares, une valeur morale très-grande. On est bien forcé de se demander si cet homme a vraiment l'étoffe d'un réformateur, et

(1) *L'Église libre* s'abuse sur le succès du prosélytisme protestant. Nous voyons bien en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis, les protestants les plus distingués revenir à l'Église catholique, mais celle-ci ne perd que ceux qui n'ont pas habituellement des raisons avouables pour la quitter. (N. des *Ann. cath.*)

si son système a les caractères d'une vraie réforme. Voilà le point délicat.

Après avoir ainsi constaté l'insuccès de l'entreprise de l'ex-Père Hyacinthe, l'*Église libre* en attribue la cause à la position intermédiaire que le religieux défroqué a voulu prendre entre le *romanisme* et le *protestantisme*. Il ne veut être ni protestant ni romain ; il veut un catholicisme à sa façon, protestant par le rejet de l'infaillibilité du Pape, par la célébration des offices en langue vulgaire, par l'abolition du célibat, etc., mais catholique par la conservation de la messe, du sacerdoce, de la hiérarchie. En un mot, il reste trop catholique pour être accepté par les protestants et par les incrédules, il est trop protestant pour attirer à lui les prêtres et les peuples catholiques. De là son isolement et son insuccès.

Il y a de la vérité dans ce raisonnement de l'*Église libre* ; mais les protestants devraient, à cette occasion, faire un retour sur eux-mêmes. Ce n'est pas depuis sept ans, c'est depuis des siècles que le protestantisme *ensemence* ; tant qu'il a eu l'appui de l'État, il s'est développé ; lorsqu'il a été forcé de pratiquer la tolérance, son influence a dominé, et maintenant, les quelques gains qu'il fait sont loin de compenser ses pertes. Quand l'Église catholique perd un de ses enfants, elle le voit rarement aller au protestantisme ; l'enfant prodigue va tout droit à l'incrédulité et au matérialisme, religion de ceux qui n'en veulent pas avoir, et pour cause.

Le protestantisme (non rationaliste) est, lui aussi, encore trop chrétien pour ceux qui ne veulent pas de religion révélée ; il ne l'est pas assez pour les âmes sincères qui aspirent à la possession de la vérité intégrale.

J. CHANTREL.

---

## LES ÉTOILES

Le *Temps* vient de publier une Causerie scientifique sur un livre du P. Secchi, les *Étoiles*, édité chez Germer-Ballières. Cette Causerie est un hommage non suspect rendu au savant

jésuite, et, en même temps, une réponse péremptoire à cette calomnieuse accusation d'ignorance et de haine à la science qu'on ne cesse de lancer contre le clergé et contre les religieux. L'Église ne craint pas la science, elle l'aime, et l'exemple même du P. Secchi, si hautement protégé et encouragé par Pie IX, montre quelle liberté est laissée au savant catholique, tant qu'il ne se met pas en contradiction avec un dogme défini, c'est-à-dire qu'il ne s'égare pas à soutenir comme vérité ce qui est contraire à une vérité parfaitement établie déjà et incontestable.

⚡ Nous n'avons pas besoin de relever les dernières lignes citées par nous dans la Causerie du *Temps*, où l'auteur dit que les conclusions du P. Secchi « sont bien différentes de celles de l'orthodoxie étroite qui, en d'autres temps, faisait de l'homme le centre de toutes choses. » Le P. Secchi n'a point directement touché à cette question : il s'agit, pour l'orthodoxie, de l'homme considéré comme être moral, créé pour connaître, aimer et servir Dieu et qui a été l'objet de la Rédemption ; il ne s'agit pas de l'homme physique, ni de la terre au point de vue astronomique.

D<sup>r</sup> D.

Le nom du Père Secchi est bien connu des astronomes et des physiciens. Son dernier ouvrage a pour titre : les *Étoiles, essai d'astronomie sidérale*. M. Angot l'a fait précéder de quelques détails biographiques qui sont encore inconnus en France et qui lui sont communiqués par M. François Deuza, directeur de l'Observatoire du collège Charles-Albert, à Moncalieri. Angelo Secchi naquit à Reggio, le 28 juillet 1818 ; il fut élevé chez les jésuites de sa ville natale et entra dans leur ordre à l'âge de quinze ans, comme novice. Il finit ses études à Rome, et ayant montré de l'aptitude pour les sciences, il fut chargé du cours de physique, de 1840 à 1844, au collège de Lorette. Chassé par la révolution de 1848, il alla en Angleterre, à Stonyhurst, puis chez les jésuites de Georgetown, près de Washington, aux États-Unis. Il fut rappelé à Rome et mis en 1850 à la tête du petit observatoire du Collège Romain. Le successeur de Bosovich et de Vico trouva l'observatoire en fort mauvais état. Il l'installa ailleurs, dans un bras de l'église Saint-Ignace, et, peu à peu, put faire l'acquisition de nouveaux instruments.

C'est à propos de l'éclipse du 20 juillet 1851 qu'il commença

ses études sur le soleil, qui devaient l'occuper jusqu'à la fin de sa vie. Avec un équatorial de Mertz, il commença des recherches sur les étoiles doubles, un sujet difficile qui ne cessa aussi de l'absorber. Il étudia, avec le même instrument, les nébuleuses, et réussit à résoudre la Lyre, Andromède et l'Hydre, et des parties de la célèbre nébuleuse d'Orion, qui était étudiée en même temps à Cambridge et à Washington.

En 1859, une grande découverte vint imprimer une direction nouvelle à l'astronomie stellaire. Kirchhoff avait expliqué les raies du spectre solaire; il avait montré qu'elles étaient causées par l'absorption de certains rayons lumineux, par les vapeurs de corps simples dont on pouvait reconnaître et définir la nature. Il fit de loin l'analyse chimique de l'enveloppe solaire et y retrouva les métaux que nous connaissons sur la terre à l'état solide.

Le P. Secchi fut l'un de ceux qui s'enthousiasmèrent le plus vivement pour ce mode nouveau d'analyse, et qui l'appliqua, avec une ardeur extrême, à l'étude de tous les corps célestes lumineux. Cette étude avait tout le charme de l'imprévu; le spectroscope révélait le monde sous des aspects nouveaux. Il aspira à déterminer l'état physique des astres les plus éloignés, et même à étudier les déplacements des étoiles dans l'espace par les variations de leur spectre.

De l'ensemble de ces grandes études devaient sortir des théories nouvelles sur la physique solaire et stellaire. L'année même de sa mort, le P. Secchi termina le grand ouvrage dont nous avons autrefois rendu compte, et qui parut sous le titre : le *Soleil*. Nous ne reviendrons pas cette fois sur tout ce qui regarde les protubérances solaires et les éruptions incessantes qui se font à la surface du soleil.

Dans les « Étoiles », on a cherché pourtant des analogies entre le soleil et les autres astres lumineux : le P. Secchi, considérant la périodicité des taches et des protubérances solaires, considère le soleil comme une étoile variable et animée d'un mouvement propre. On sera sans doute curieux de connaître les vues du P. Secchi sur la constitution générale de l'univers. Le savant seul parle ici et laisse de côté tout ce que l'on peut dire sur la création ou la destruction des mondes matériels. Au terme, pour ainsi dire, de son long voyage dans les mondes stellaires, le P. Secchi résume sous forme d'articles successifs toutes les observations faites par la science.

Il montre ainsi, sans prétendre à aucune élégance littéraire et

comme il développerait les théorèmes de sa géométrie (mais la grandeur ne vient-elle pas en de telles matières de la simplicité ?), il montre, dis-je, les étoiles comme autant de soleils tout pareils au nôtre et doués d'une lumière propre, les uns escortés de satellites lumineux parfois immenses, d'autres accompagnés de satellites obscurs dont la présence n'est révélée que par des variations lumineuses.

Ces systèmes sont gouvernés par les lois de la gravitation : quelquefois, souvent même, ils ne sont pas aussi simples ; les corps lumineux, avec ou sans satellites, sont remplacés par des amas ou des groupes, formés d'étoiles nettement séparables, mais semées dans des portions lumineuses indistinctes, sous forme définie. Parfois il n'y a plus ni centre ni points distincts. « La voie lactée est une zone formée d'une énorme agglomération de masses complexes d'étoiles qui peuvent être regardées chacune comme composées d'innombrables systèmes d'ordre supérieur. La forme de cet amas immense est encore inconnue ; mais, par rapport à nous, elle n'a pas des profondeurs égales dans toutes les directions ; suivant certaines lignes, nous pouvons pénétrer au delà de ses limites ; en d'autres points, elle est impénétrable pour nous. »

Les nébuleuses non résolubles sont des masses lumineuses d'une énorme étendue ; il y en a qui semblent des étoiles inachevées, parce qu'une sorte de concentration de matière se fait vers le centre, qui est devenu plus lumineux. D'autres ont une forme annulaire et paraissent être au point où était notre système avant de se briser et subdiviser en planètes, suivant la pensée de Laplace.

La voie lactée n'est elle-même, si immense qu'elle soit, qu'un des grands systèmes cosmiques ; car les principales nébuleuses à condensation graduelle se montrent très-loin d'elle ; il semblerait donc qu'il y eût dans l'univers beaucoup de voies lactées, c'est-à-dire d'anneaux et d'étoiles achevées ou d'étoiles en préparation ; et les grandes nébuleuses seraient les analogues lointaines de cette nébuleuse dont nous faisons partie, et qui contient assez de matière lumineuse et d'étoiles pour tracer dans notre ciel cette ceinture laiteuse dont la lueur nous est si familière.

Comme de telles conceptions agrandissent l'espace ! si l'espace pouvait être agrandi. Les nébuleuses ont des mouvements insensibles pour nous : pour trouver quelques mesures, il faut nous

rapprocher davantage et revenir dans notre propre système cosmique. Si l'on place les étoiles les plus rapprochées de nous à la plus petite distance possible, c'est-à-dire à celle qui correspond à la parallaxe annuelle d'une seconde entière, elles se trouveraient encore à environ 200,000 demi-diamètres de notre orbite, ce qui sera mieux compris si je dis que leur lumière mettrait trois ans et trois mois à nous arriver. Il faut, pour les étoiles les plus voisines, multiplier en réalité ce chiffre par dix, parce qu'il y en a bien peu dont la parallaxe ait plus d'un dixième de seconde. Et que peut-on conclure de là? C'est que l'orbite de la terre, qui a 295 millions de kilomètres, ne serait, pour un habitant de ces étoiles les plus voisines, qu'un point imperceptible.

Voilà pour les étoiles les plus rapprochées! Que sera-ce donc pour les nébuleuses? Avec les quelques données que l'on possède, on peut expliquer que la lumière doit mettre trois cents fois plus de temps environ pour arriver jusqu'à nous des nébuleuses qu'elle n'en met pour nous arriver des étoiles qui ont un dixième de seconde de parallaxe certaine, c'est-à-dire qu'elle doit mettre environ dix mille ans.

Avec tout cela, nous ne pénétrons pas encore au fond du firmament; les télescopes les plus puissants, ceux de lord Ross, de Cassell, de Melbourne, de Paris, de Washington ne peuvent que donner le terme de la visibilité humaine; chaque instrument nouveau et plus puissant aide à voir quelque chose de nouveau. « On ne peut pas dire, écrit le P. Secchi, que le monde soit infini; une chose composée d'êtres distincts et discontinus ne peut jamais être infinie. Mais, bien que non absolument infini, le monde est pour nous comme s'il l'était. »

Il cite à ce propos le curieux raisonnement du célèbre mathématicien Cauchy pour démontrer qu'une chose composée d'êtres discontinus et distincts ne peut être infinie; c'est qu'étant toujours, absolument parlant, exprimable en nombres, ceux-ci seraient toujours pairs ou impairs, et, dans les deux cas, si l'on enlevait une unité, l'infini deviendrait fini, ce qui est absurde. Nous livrons ce raisonnement aux philosophes, sans prétendre le juger nous-même. « On a dit, écrit encore le P. Secchi, que le monde doit être infini; s'il était infini et peuplé d'innombrables étoiles, la voûte céleste devrait nous apparaître brillante comme le soleil dans toute son étendue. C'est ce qui ne se vérifie point: il faut donc en conclure que les étoiles ne sont point en nombre

infini. Pour soutenir cette hypothèse contre le témoignage des sens, on a supposé qu'il devait y avoir un milieu absorbant qui empêcherait la lumière des astres éloignés de venir jusqu'à nous. Beaucoup de corps opaques existent dans l'espace qui peuvent intercepter la lumière, cela n'est pas douteux, mais ils sont comparables aux poussières atmosphériques; ils peuvent affaiblir la lumière, mais non l'intercepter complètement. Nous sommes donc arrêtés par ce fait d'un monde physique fini. »

Nous avons cru devoir nous arrêter un moment sur ce point si intéressant, la finité de la matière. Cette matière paraît partout composée des mêmes éléments ou corps simples; c'est ce qui a été démontré par l'analyse spectrale. Il est certes singulier de voir le P. Secchi et Fontenelle se donner la main dans la question de la « pluralité des monde habités ». Voici le raisonnement du P. Secchi: puisque les corps simples sont partout les mêmes, on peut raisonnablement en induire que partout la vie organique se lie par les mêmes lois à la vie organique. « La création, contemplée par l'astronome, n'est pas un simple amas de matière incandescente; c'est un organisme prodigieux où, quand l'incandescence cesse, commence la vie. Bien que celle-ci ne soit pas accessible à nos télescopes, toutefois, par analogie avec notre globe, nous pouvons en conclure qu'elle existe aussi sur les autres. La constitution atmosphérique des autres planètes qui, en certains points, est si semblable à la nôtre, comme celle des étoiles est semblable à celle de notre soleil, nous persuade que ces corps sont comme un stade semblable à celui de notre système, ou parcourant l'une des périodes que nous avons déjà traversées ou que nous traverserons un jour. De l'immense variété des créatures qui ont déjà existé et qui existent encore sur notre planète, nous pouvons conclure à la diversité de celles qui peuvent exister là-bas. Si, parmi nous, l'air, l'eau et la terre sont peuplés de tant de variétés d'êtres qui se sont modifiés si souvent sous l'influence des circonstances simples du climat et du milieu, combien plus doit-il s'en trouver dans ces systèmes où les astres secondaires sont éclairés quelquefois non par un, mais par plusieurs soleils alternativement... »

Le P. Secchi se laisse emporter bien loin dans cet ordre d'idées; car il n'admet pas que partout, comme sur notre chétive planète, la vie organique soit enfermée entre les limites de 0° et de 45° degrés centigrades. « Il n'est pas, dit-il, philoso-

phique de prétendre que tout astre doit être habité comme le nôtre et que dans tout système la vie est limitée aux satellites obscurs. La vie remplit l'univers, elle n'est pas partout; sur notre planète même, il y a beaucoup de déserts; mais la vie et avec elle l'intelligence ne sont point confinées sur l'étroit domaine terrestre. Entre la faible lueur de ce rayon divin qui respandit dans notre fragile enveloppe et grâce à laquelle nous pouvons connaître tant de merveilles et la sagesse de l'auteur de toutes choses, il y a une distance infinie. Il peut s'y intercaler par degrés infinis des créatures pour lesquelles les théorèmes si péniblement conquis par nous, au prix d'études ardues, pourraient être de faibles intuitions. » On admirera sans doute une liberté d'esprit si grande chez le directeur de l'Observatoire romain; ses conclusions sont bien différentes de celles de l'orthodoxie étroite, qui, en d'autres temps, faisait de l'homme le centre de toute chose.

A. VERNIER.

### LE SYLLABUS ET LA LIBERTÉ (1)

Le grand reproche que font au *Syllabus* les ennemis de l'Église, c'est d'avoir condamné la liberté. Si la liberté avait été affectivement condamnée par cette règle de foi, nous serions les premiers à réclamer, et nos protestations auraient devancé de beaucoup celles des indifférents et des impies.

Car, nous aimons la liberté, autant et plus que nos ennemis eux-mêmes. Nous l'aimons comme tout ce qui est saint et juste. Nous l'aimons, parce qu'elle est née au Calvaire, et que c'est Dieu mort sur la croix pour tous les hommes sans exception, qui l'a donnée à la terre.

Non. Elle n'a pu être condamnée par l'Église et par le *Syllabus*, car l'homme sans la liberté ne serait pas complet; il ne serait plus l'image et la ressemblance de Dieu qui est libre comme il est intelligent.

L'Église veut la liberté, mais la liberté la plus étendue, la plus grande qu'il y ait, la liberté complète et illimitée, quand il s'agit du bien, et même dans les choses indifférentes, s'il en est de ce genre. Car, ce qui distingue l'homme libre de l'esclave, suivant la belle

(1) Extrait du *Citoyen* de Marseille.



définition du droit romain, c'est qu'il peut faire tout ce que la loi ne défend pas, tandis que l'esclave ne peut que ce que la loi lui permet. La loi qui déclare telle action mauvaise, qui la défend sous les peines les plus sévères, ne supprime pas la liberté. Elle la maintient, elle la fortifie, elle l'empêche d'être opprimée par les agitateurs et les hommes de trouble. C'est la liberté du bien qui ne peut aller avec la liberté du mal. Donner au mal une liberté complète, c'est détruire la liberté du bien, c'est rendre les bons esclaves des méchants.

Aussi, comme le faisait remarquer avec beaucoup d'à propos Bossuet dans son *Discours sur l'Histoire universelle*, en Égypte le roi avait une liberté illimitée pour faire le bien. Mais la loi liait les mains quand il voulait faire le mal, ce qui pourtant ne l'empêchait pas d'être libre.

Le *Syllabus* n'a pas dit autre chose. Il veut une liberté sans bornes et sans limites pour le bien, mais une liberté restreinte pour le mal, et même l'absence de toute liberté, absolument comme la loi civile qui veut que tout honnête homme soit libre de vaquer à ses occupations, mais qui punit les coquins qui volent ou qui tuent, ce qui gêne un peu leur liberté.

Les hommes légers et sans principes ont poussé de hauts cris quand le *Syllabus* a paru, parce qu'ils ont confondu le libéralisme avec la liberté. Or, liberté et libéralisme sont deux. On peut avoir un gouvernement très-libéral et très-parlementaire, on peut avoir un gouvernement républicain, sans avoir la liberté. Même si on veut y regarder de près, on se convaincra que la liberté et le libéralisme s'excluent naturellement. Partout où vous verrez les libéraux au pouvoir, vous pouvez en augurer que la liberté est morte.

O mes amis, disait un philosophe de l'ancienne Grèce, il n'y a plus d'amis ; ô libéraux, disons-nous aujourd'hui, il n'y a plus de liberté !

Qu'est-ce que le libéralisme ? C'est le parlementarisme, c'est-à-dire le gouvernement des majorités. Quand sur les questions les plus graves, questions constitutionnelles, questions religieuses, questions d'enseignement, le scrutin s'est prononcé, une seule voix suffit pour faire la majorité, pour opprimer la minorité.

A une voix de majorité, dans notre Parlement, la république a été proclamée, et tous ceux qui n'en voulaient pas en France souffrent l'oppression. Et ils ne sont pas la minorité, bien qu'aux élections dernières ils aient échoué.

L'oppression des consciences, la séparation de l'Église et de l'État, la suppression de toute religion pourront être votées de la même manière.

Dans l'enseignement primaire, où l'on se bornait autrefois à demander quelques écoles laïques à l'usage des pères de famille qui préfèrent cette éducation à l'autre, ce qui pouvait sembler juste, on tend à supprimer tout à fait l'enseignement congréganiste, contrairement au vœu de l'immense majorité des pères de famille.

Et tout cela au nom de la liberté et des principes modernes ! N'est-ce pas que c'est là une jolie liberté ?

En Italie, au nom de la liberté, on a fait fermer tous les couvents, on a spolié toutes les églises, détruit les universités, les collèges et les écoles catholiques. Si vous alliez dire à MM. Minghetti et Cairoli qu'ils ne sont pas des hommes de liberté, lorsqu'ils exercent ainsi le plus furieux despotisme, vous les surprendriez grandement.

Mais quel homme plus libéral y a-t-il au monde que M. de Bismark ! Il est l'ami des francs-maçons, des sociétés secrètes, de M. Gambetta et de ses opportunistes.

Et pourtant, cet homme de liberté a mis au ban de l'Allemagne quatorze millions de catholiques, à qui il enlève le droit de prier comme ils l'entendent.

Maintenant, il vient de proscrire, sans autre forme de procès qu'un avis de la police, tout ce qu'il y a en Prusse de socialistes notoires. Des milliers et des milliers de pauvres malheureux sont allés chercher un refuge en Suisse, en France, en Italie, aux États-Unis.

Pourtant, les journaux protestants ne se lamentent pas trop. Ah ! si M. de Bismark était catholique, ce serait différent. Comme aussi, s'il exerçait un pouvoir absolu, comme Louis XIV, on ferait un bruit affreux. Mais c'est un libéral, et la loi d'expulsion a été votée par un parlement bien et dûment constitué.

Or, c'est la tyrannie du libéralisme, c'est le despotisme du nombre que le Syllabus condamne et flétrit. Ce despotisme est plus redoutable mille fois que le Césarisme, car, il n'a pas comme lui, une certaine responsabilité qui l'arrête. Il n'a pas la crainte des jugements de l'histoire, puisque, si les noms de Domitien, de Néron, de Caracalla, sont restés dans la mémoire des peuples, ceux qui, dans un parlement, votent une mesure odieuse et oppressive, sont inconnus et bientôt oubliés.

On ne saurait donc trop remercier l'Église, et Pie IX en parti-

culier, d'avoir imprimé la flétrissure au front des libéraux, catholiques ou non. Car, s'ils étaient pour toujours les maîtres, la civilisation rétrograderait, et l'œuvre de régénération sociale opérée par la religion et la liberté, opérée par l'Église, serait compromise. L'Église aura cette fois encore sauvé la liberté du monde.

Auguste CLÉMENT.

## VARIÉTÉS

### L'enfant qui bat sa mère.

Un enfant, rouge de colère,  
De ses deux poings battait sa mère.  
Elle cependant l'allaitait  
Et des yeux, de la voix, doucement le flattait.  
« Cher ingrat, disait-elle  
En berçant le rebelle,  
Quand cette main me bat, sais-tu ce qu'elle fait ?  
Je t'ai donné le jour, je te donne mon lait,  
Et, sans mon amour maternelle,  
Sur tes lèvres bientôt le souffle expirerait !.. »  
Ainsi disait la bonne mère ;  
Et, serrant sur son cœur le petit révolté,  
A force de chansons, d'amour et de bonté,  
Elle endormit enfin ses cris et sa colère.

Sainte Église de Dieu, mère du genre humain,  
Qui portes dans tes bras l'humanité meurtrie,  
Qui nourris de ton lait, qui formas de ta main,  
Hommes et nations, arts, sciences, génie,  
Raison même et philosophie,  
Ainsi tes fils ingrats te déchirent le sein,  
Ce sein qui leur donna la vie,  
Et qui, toujours fécond, les sauvera demain  
En leur donnant son lait divin !

Marquis DE SÉGUR.

### Un scandaleux contraste.

Je ne connais rien de plus choquant que ce contraste : la France est trop pauvre, suivant ses députés, pour inscrire à

son budget 200,000 fr. de plus à répartir entre de pauvres curés de campagne qui vivent avec 900 fr. par an de traitement. Le lendemain la France s'est trouvée assez riche, toujours suivant les mêmes députés, pour s'imposer sans sourciller une charge de deux millions en l'honneur de la musique et de la danse. Je ne parle pas de la littérature, qui n'a que les miettes du gâteau. Sur les deux millions en question, il n'y a pas 400,000 fr. pour elle; et encore le budget ne connaît-il que la littérature dramatique, c'est-à-dire celle qui fait le mieux ses affaires, et par conséquent a le moins besoin d'être encouragée. Tout pour les pirouettes et les ariettes; presque rien pour les lettres; visage de bois pour les curés qui meurent de faim, à moins que de bonnes âmes ne les assistent.

Après avoir voté gravement et magnifiquement la dotation de la musique et de la danse, sans que personne se soit permis une observation sur le principe même (nous n'avons plus de religion d'État, mais nous avons une danse d'État), on se demande, toujours avec la même gravité, s'il ne conviendrait pas que la République s'occupât plus directement encore qu'elle ne l'a fait jusqu'à ce jour du ballet et de l'Opéra. Il s'agit de savoir à quelle sauce, comme pour le turbot de Domitien, les millions votés seront mangés.

Faut-il continuer le régime actuel? Ne conviendrait-il pas mieux d'en revenir au système de la régie par l'État? Eh! eh! la régie par l'État a du bon. L'art! l'art sacré! les intérêts de l'art! Sous ce manteau, vous pénétrerez dans les coulisses, heureux législateurs!

L'art, ou ce qu'on est convenu d'appeler de ce nom, grève le budget de l'État, c'est-à-dire les contribuables, de deux millions. Ah ça, pourquoi?

Personne n'a eu l'indiscrétion de le demander, ni dans la Chambre, ni même, je crois, dans la presse.

L'Opéra touche 800,000 fr. par an, et quelques menues choses avec, sans parler du logement gratis dans un immeuble qui a coûté 60 millions.

La Comédie-Française, 240,000 fr.; l'Odéon, 60,000; l'Opéra-Comique, 260,000. Je prends les chiffres actuels. Ils monteront encore comme ils n'ont cessé de monter, à mesure que le niveau de l'art s'abaissait, et l'on entend déjà dire de tous côtés, aux plus experts en ces matières, que l'Opéra, à présent que son escalier n'est plus de la première fraîcheur et que l'Exposition

est passée, perdra facilement un demi-million par an, surtout si c'est l'État qui l'exploite.

Le moment n'est-il pas bien choisi pour élargir un peu le terrain trop spécial sur lequel la discussion me paraît tourner ?

— (Paris-Journal).

### Comparaisons sans commentaires.

De 1814 à 1830, budget maximum: *neuf cents millions.*

Restauration monarchique en Espagne.

Bataille de Navarin, indépendance de la Grèce.

Destruction du nid de pirates d'Alger, et sans frais.

Sous les drapeaux cent quatre-vingt mille hommes.

De 1830 à 1848, par année, quatre cent mille soldats.

Budget, *dix-sept cents millions.*

Siège d'Anvers. Conquête de l'Algérie. Émeutes fréquentes.

1848. Guerre civile. Émeutes sanglantes, 45 centimes.

De 1850 à 1870. L'empire c'est la paix. Guerre stérile en Crimée.

Guerre funeste en faveur de l'unité italienne, source de l'unité allemande. Guerre ruineuse du Mexique. Guerre désastreuse de 1870.

Budget de *deux milliards et demi.*

À septembre jusqu'à nos jours : Guerre à outrance. Paix onéreuse, démembrement et isolement de la France.

Budget de *quatre milliards.*

Armée de 600,000 soldats, tous les hommes valides de 20 à 40 ans, chair à canon.

### Une éducation sans Dieu

On écrit de Saint-Petersbourg, 26 novembre 1878:

On vient de juger ici un procès qui a fait grande sensation.

Un jeune homme de seize ans et demi, fils d'un M. Poznansky, colonel dans la gendarmerie, a été trouvé mort dans sa chambre, sans que rien ait fait prévoir une catastrophe pareille. L'autopsie a constaté le fait de l'empoisonnement par la morphine. La famille a accusé Mlle Marguerite Jugean, institutrice française, d'avoir administré le poison. Elle a été acquittée par le jury. Je ne veux pas raconter ce procès, qui pourrait donner lieu à bien des réflexions. Je veux me borner à appeler l'atten-

tion sur un document dont il a été donné lecture devant le tribunal. C'est le journal dans lequel le jeune homme consignait ses pensées, les plus secrètes. En voici quelques fragments; on y voit le nihilisme à l'état de formation, en germe. Le jeune homme n'est pas encore nihiliste, mais on sent qu'il va le devenir. Ce singulier colonel de gendarmerie, le père du jeune homme, avait des principes d'éducation fort étranges. A quatorze ans l'enfant lisait ce qu'il voulait, fréquentait qui il voulait, recevait chez lui qui il voulait. On va voir les résultats de ces beaux principes.

.... Je pourrais en dire long si je ne craignais que ce cahier ne tombât entre les mains de mon père ou de quelque autre et ne leur révélât prématurément les secrets de ma vie depuis l'âge de 14 ans. Que de changements, que d'illusions détruites, que de mauvaises qualités se sont montrées en moi! Depuis cet âge mon sang a été en mouvement, et ce mouvement du sang m'a entraîné à des actes nombreux, auxquels je ne puis songer sans qu'une sueur froide ne perle sur mon front.....

..... Je suis devenu athée, à moitié libéral. Je donnerais cher pour me convertir de nouveau au christianisme, mais il est trop tard, et c'est impossible. Je ne souhaiterais pas à mon plus cruel ennemi d'en venir à envisager les choses comme je les envisage; par exemple, les rapports avec les parents, avec les femmes. Je tâche, autant que possible, de n'avoir pas d'idoles, mais j'ai une idole; mon idole, c'est moi. Peu de mères ont pour leurs enfants la tendresse, la sollicitude que j'ai pour moi. On me nourrit, on m'habille, etc., tout cela me pèse. Je voudrais le plus tôt possible vivre à mes dépens et non à ceux de mon père. Du travail, du travail..., et peut-être ce travail m'aidera-t-il à m'acquitter envers mes parents pour les soins qu'ils ont pris de moi dans ma jeunesse et à devenir un citoyen utile. Mais que de temps il faut encore attendre, deux ans et demi de gymnase et puis cinq ans d'Académie, et il ne me reste plus que dix ans de vie.

..... Mécontent de l'ordre de choses existant, mécontent des types de l'humanité, je ne puis guère espérer de trouver un homme tel que je le conçois, et il faudra vivre seul. La vie solitaire est pénible; il est pénible de n'être pas compris ni apprécié. Tout mon espoir est dans la médecine et la musique. Par là je puis me faire un nom; mais pour cela il faut encore du génie, du christianisme et une longue vie avec une santé robuste. N'ayant pour toutes ressources que mes deux mains et ma tête, il me faudra faire ma carrière au prix de grands efforts... en tout cas, il faudra bien du temps pour arriver à la gloire... Je sens, je vois qu'il est mon rival en tout, mais je m'en moque. La vie est le perfectionnement de soi-même. Oh! si je savais.

Ici quelques lignes effacées, probablement par son père, qui prétend n'y avoir lu qu'une phrase insignifiante. Les experts, au contraire, croient avoir déchiffré ces mots: Il faut que l'un des deux passe à un monde meilleur.

Nous n'avons pas à approfondir ces mystères. Mais comprenon le procureur qui avait pris connaissance du journal de ce malheureux jeune homme, qui en a entendu la lecture, faite en plein tribunal, et qui a l'audace de donner des éloges au système d'éducation adopté par le colonel Poznansky et de dire qu'il a été couronné par un succès éclatant? Et cela parce que ce chérubin, après avoir été pendant deux ans dans les filets de cette sirène âgée de quarante ans, a fini par se lasser de cette liaison et a voulu la rompre. On n'accusera pas ce procureur de professer une morale trop sévère.

Et maintenant je pense que l'on peut commencer à comprendre comment il se fait que le nihilisme se propage avec une si étonnante rapidité. Les patrouilles de cosaques, les colonels de gendarmes et la troisième section tout entière sont impuissants à en arrêter les progrès. — *Journal de Bruxelles.*

---

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Un mot peut résumer tout le mouvement financier des huit derniers jours: stagnation. Il y a bien tel jour un peu de hausse, tel autre jour un peu de baisse; mais, en moyenne, on reste aux mêmes cours, avec une légère tendance à la hausse, qui se trouve aussitôt arrêtée par les réalisations, dès qu'elle veut prendre son élan. Dans son ensemble, la première quinzaine de décembre a présenté une légère hausse, les spéculateurs prétendent que la seconde quinzaine ne sera pas moins heureuse, que les fonds d'Etat en profiteront plus particulièrement, et que, le mois de janvier apportant les capitaux d'épargne et l'échéance de fin décembre ne s'annonçant pas comme trop chargée, on peut dès à présent ouvrir une campagne dans ce sens. Mais nous avons les élections sénatoriales, et nous contemplons devant nous un budget excessivement chargé: deux motifs qui commandent la prudence et qui retiennent les acheteurs sérieux.

A la Bourse d'hier, le 3 1/2 ordinaire est resté à 76,45, le 3 1/2 amortissable à 79,75, le 4 1/2 à 107,10 et le 5 à 112,90. Ce sont là des cours assez beaux, mais on remarque que le 5 0/0 baisse aussitôt qu'il touche 113. On a beau proclamer que la conversion du 5 est indéfiniment ajournée; tous ne se fient pas à cet ajournement.

Le mot stagnation peut s'appliquer aussi bien au commerce qu'au marché financier. Nous n'avons pas eu autre chose à dire depuis le commencement de l'année. On connaît les trois raisons principales de cette stagnation : les craintes du dehors, celles du dedans et l'excès de production. L'Angleterre et la France alimentaient la plus grande partie du monde de leurs produits industriels; aujourd'hui toutes les nations civilisées produisent plus qu'autrefois; les Etats-Unis, principalement, maintenant outillés, ont plus que doublé leur production industrielle; la production générale a donc marché plus vite que les besoins de la consommation. De là une pléthore qui restreint le commerce et qui atteint fortement l'industrie.

Le *Journal officiel* vient de publier l'état du commerce de la France pendant les onze premiers mois de l'année 1878.

Les importations se sont élevées, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 1878, à 4 milliards. 044,871,000 fr. et les exportations à 3 milliards, 038,131,000 fr.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Importations	1878	1877
Objets d'alimentation . . . . .	1.394.437.000	912.604.000
Produits naturels et matières nécessaires à l'industrie. . . . .	2.050.519.000	1.851.842.000
Objets fabriqués. . . . .	406.528.000	367.466.000
Autres marchandises . . . . .	193.387.000	213.168.000
Totaux . . . . .	4.044.871.000	3.345.080.000
Exportations		
Objets fabriqués. . . . .	1.684.256.000	1.622.187.000
Produits naturels, objets d'alimentation et matières nécessaires à l'industrie. . . . .	1.188.881.000	1.310.018.000
Autres marchandises . . . . .	164.994.000	173.442.000
Totaux. . . . .	3.038.131.000	3.145.647.000

Nous continuons donc de nous appauvrir, et la balance commerciale de 1878 nous est plus désavantageuse encore que celle de 1877. En un an, nous aurons perdu plus d'un milliard, nous devenons de plus en plus tributaires de l'étranger : c'est un appauvrissement qui finira par influer sérieusement sur les recettes du Trésor. Les ressources de la France, quoi qu'on dise, ne sont pas inépuisables. Nous marchons vers la misère, il est temps de s'arrêter. Mais c'est la bonne politique qui fait les bonnes finances : où est la bonne politique ?

Le temps qu'il fait depuis huit jours est favorable à l'agriculture : la neige couvre les campagnes ; la gelée qui la maintient n'atteint pas le blé, qui peut ainsi prendre de la force. Veuille Dieu réparer encore une fois les sottises de la France et oublier nos fautes!

A. F.



## BULLETTIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

42. **La Mission de Jeanne d'Arc**, par Frédéric Godefroy; magnifique vol. in-8° Jésus, avec portrait, gravures, cadres et ornements style XV<sup>e</sup> siècle; Paris, 1878, à la Librairie centrale de Philippe Reichel; — prix: broché, 30 fr.; relié avec fers spéciaux du XV<sup>e</sup> siècle, 40 fr.; en chagrin blanc avec armes, 60 fr.

Parmi les ouvrages hors ligne qui ont paru cette année, nous signalons *La Mission de Jeanne d'Arc*, de M. Frédéric Godefroy, dont nous avons déjà parlé. Nul ouvrage ne nous paraît plus propre à être offert en cadeau d'étrennes, et c'est à juste titre que l'éditeur l'a appelé *Le Livre d'Or Français*. Le plus pur patriotisme a inspiré l'auteur dans son éloquente relation des faits et gestes de la Pucelle d'Orléans; le même sentiment a guidé le crayon de l'artiste, et lui a inspiré des dessins d'une merveilleuse beauté. Le livre, richement illustré dans le goût du XV<sup>e</sup> siècle, et enveloppé d'une reliure de la même époque, est un digne pendant à celui de M. Wallon, auquel, pour être conçu et exécuté d'une façon différente, il ne le cède en rien au point de vue artistique et littéraire.

43. **Ouvres françaises** de l'abbé Martinet; 9 vol. in-8°; — prix: 5 fr. le volume.

L'exécuteur testamentaire de l'abbé Martinet, l'auteur de la *Solution des grands problèmes*, de *Platon Polichinelle* et de tant d'autres ouvrages remarquables, va publier, avec le concours d'une commission présidée par Mgr l'évêque de Tarentaise, une édition complète des œuvres que l'illustre

écrivain a écrites en français. Les listes de souscription ne sont pas fermées et nous espérons que de nouvelles adhésions viendront encourager et favoriser cette publication importante. En ce moment, nous pouvons déjà citer, en dehors des évêques de la Savoie, parmi les membres de l'épiscopat français et étranger qui ont pris part à la souscription: Son Éminence le Cardinal archevêque de Lyon, S. Em. le Cardinal archevêque de Malines, Mgr l'archevêque de Turin, Mgr Mermilod, évêque d'Hébron, Mgr l'évêque de Nîmes, etc. Nous pensons ne pouvoir mieux seconder ce projet qu'en publiant le discours que Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise, a prononcé en 1873, à l'occasion de l'inauguration du tombeau qui a été élevé à M. l'abbé Martinet dans sa paroisse natale. Ce discours paraîtra comme Préface en tête de l'édition complète que nous annonçons. Nous commençons la publication dans le présent numéro. — L'édition des Œuvres françaises de l'abbé Martinet aura 9 volumes in-8° ou dix au plus. Le prix de chaque volume sera de 5 francs, rendu franco au domicile de chaque souscripteur dans toute la France. A l'étranger, il y aura les frais d'envoi en sus. Le montant de la souscription sera acquitté en deux termes: 20 francs après la publication du 4<sup>e</sup> volume, et le solde après la réception du dernier. Les souscriptions seront reçues par M. le Supérieur du Grand-Séminaire de Moutiers (Savoie), ou par M. l'abbé Monnet, secrétaire de l'Evêché de Tarentaise, à Moutiers.

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 37. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

44. **Le Mois eucharistique** du R. P. Lercari, de la Compagnie de Jésus ; 8<sup>me</sup> édition, in-32 de 194 pages ; Paris, 1878, chez Victor Sarlit, rue de Tournon, 19 ; — prix : 70 cent.

Écrit primitivement en latin, le *Mois eucharistique* du P. Lercari s'adressait plus particulièrement aux prêtres. Le traducteur en a étendu l'utilité à un plus

grand nombre, et il a heureusement complété ce petit manuel de piété en y ajoutant les prières pendant la messe, un nouveau chemin de croix, des méditations pour tous les jours de la semaine et un recueil de prières enrichies d'indulgences. On ne peut, avec Mgr de Saint-Brieuc, que faire des vœux pour la propagation de ce *Mois eucharistique*.

---

## DERNIÈRES NOUVELLES

La Chambre des députés est convoquée pour le samedi 21 décembre, afin d'examiner les amendements apportés au budget par le Sénat. Le Sénat siégera le lundi 23, si ses amendements ne sont pas acceptés.

— On écrit de Berne que le Conseil des États a déclaré ouverte la discussion sur le rétablissement de la peine de mort, qui est demandé par 60,000 pétitionnaires.

— Le parlement anglais vient d'être prorogé jusqu'au 13 février.

Une dépêche annonce que les Anglais se sont emparés de la ville de Dejjalabad, sur la route de Caboul ; cette nouvelle a besoin d'être confirmée.

— Une ordonnance royale fixe un deuil de trois semaines, à l'occasion de la mort de la princesse Alice, grande-duchesse de Hesse, fille de la reine Victoria.

— On vient de découvrir à Constantinople un vaste complot contre la vie du Sultan et de plusieurs de ses ministres ; le but du complot était de replacer sur le trône l'ex-sultan Mourad. Il y a de nombreuses arrestations.

— Une dépêche de Rome, en date du 18, annonce la constitution du ministère Depretis.

---

Le gérant : P. CHANTREL.

# ANNALES CATHOLIQUES



## CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Fin de la session. — Les élections du 5 janvier. — Manifeste des gauches du Sénat. — Le nouveau ministère italien. — Les groupes parlementaires en Italie. — La peine de mort en Suisse. — Situation du monde chrétien à la fin de 1878. — La Révolution et l'Église.

26 décembre 1878.

La longue session parlementaire de 1878 est enfin terminée. Les Chambres n'ont pas travaillé toute l'année, sans doute; elles se sont donné de longues vacances, mais en se prorogeant elles-mêmes au milieu de l'année sans attendre un décret présidentiel, elles se sont rendues en réalité permanentes, et comme c'est la Chambre des députés qui dirige les affaires et domine le gouvernement, c'est d'une véritable Convention que nous jouissons, avec un Pouvoir exécutif qui obéit à toutes ses volontés et un Sénat qui n'est plus guère qu'une Chambre d'enregistrement.

Qu'arrivera-t-il après le 5 janvier, si la majorité du Sénat passe de droite à gauche? Il est facile de le pressentir. Le frein sénatorial ne gênant guère la majorité révolutionnaire de l'autre Chambre, il ne la gênera plus du tout, et le char se précipitera. Ce sera le programme de Belleville, développé à Romans, qui deviendra le but: guerre à Dieu, guerre au prêtre, surtout au prêtre catholique, destruction de l'indépendance de la magistrature, désorganisation de l'armée, atteintes à la propriété et à la famille, l'école sans Dieu et grossissement indéfini du budget, voilà où l'on marchera avec une effrayante rapidité. Il est impossible aux électeurs sénatoriaux de se faire la moindre illusion là-dessus: le salut, après Dieu, dépend des choix qu'ils vont faire; qu'ils n'oublient pas qu'ils ont une bien grande responsabilité, et que Dieu, pour nous aider, veut que nous nous aidions nous-mêmes. A ces électeurs donc de bien agir, aux autres de travailler à les éclairer, à tous de prier.

Ce n'est certainement pas le manifeste des gauches du Sénat, publié dès samedi dernier, aussitôt après la clôture de la session, qui contribuera à faire la lumière; voici cette pièce :

*A MM. les électeurs sénatoriaux.*

Dans quelques jours vous aurez à procéder aux élections ordonnées par la Constitution. Du vote que vous allez émettre dépend l'harmonie des pouvoirs.

Il y a un an, le président de la République chargeait M. Dufaure de former un ministère constitutionnel, et, en même temps, il adressait aux Chambres un Message qui rétablissait l'ordre dans l'État.

Quelques mois après, le nouveau ministre ouvrait l'Exposition universelle, et les partis qui ont intérêt à diminuer la France affectaient de la déclarer déchuë. L'Exposition a été la réponse.

A la même heure, la diplomatie convoquait un congrès à Berlin. La France y a été représentée. Sa voix a été écoutée et son influence n'a pas été étrangère au maintien de la paix.

Le gouvernement voyant le pays rassuré et le crédit confiant, a présenté au parlement un ensemble de travaux publics destinés à vivifier la production sur tous les points du territoire. Le programme voté par les Chambres est en voie d'exécution.

Si conciliante qu'ait été notre politique, elle n'a pu désarmer les partis hostiles; ils ont conscience de leur impuissance et, bien qu'ils en fassent même publiquement l'aveu, ils n'en persistent pas moins à signaler l'établissement définitif de la République comme un danger pour la société.

Depuis l'avènement du régime actuel, c'est la nation qui gouverne, et il n'y a d'autre volonté souveraine que sa volonté légalement exprimée par le suffrage universel. Lorsqu'on accuse la République de vouloir bouleverser l'ordre social, c'est donc la nation qu'on accuse et qu'on injurie. La République a remporté sur ses ennemis cette dernière victoire qu'elle les a réduits à la calomnie; ils ne peuvent l'attaquer qu'en dénaturant ses actes et ses intentions. A ceux qui la nient ou la méconnaissent, elle répond par ses principes et par ses œuvres. Ses principes, vous les connaissez; et quant à ses œuvres, voyez ce qu'était la France, il y a huit ans, et ce qu'elle est aujourd'hui.

Vous avez à choisir, messieurs les électeurs, entre deux politiques : la politique constitutionnelle républicaine qui se montre et qui se nomme, et cette politique de coalition sans nom, sans franchise, qui ne peut avouer son drapeau, parce qu'elle en a trois, ni sa pensée, parce qu'elle n'aurait à offrir au pays qu'une révolution suivie d'une guerre de prétendants.

Votre choix est fait. Le scrutin du 5 janvier 1879 confirmera le

vote du 14 octobre 1877. Direct ou indirect, le suffrage universel n'a qu'une volonté.

Versailles, le 21 décembre 1878.

*Les membres des bureaux des trois gauches*  
du Sénat :

Pour le centre gauche : Calmon, président; Feray, Bernard, vice-présidents; comte Rampon, Bertauld, membres du comité; Dauphin, Huguet, secrétaires; Dauphinot, questeur.

Pour la gauche républicaine : Le Royer, président; Duclerc, vice-président; Jules Simon, Jules Favre, Oscar de Lafayette, Salneuve, membres du comité; Malens, secrétaire; Herold, questeur.

Pour l'union républicaine : Testelin, président; Pelletan, Peyrat, délégués; Scheurer-Kestner, secrétaire.

Il serait difficile de montrer une plus grande confiance dans la naïveté de leurs lecteurs, que ne le font MM. les sénateurs de gauche qui ont écrit ce manifeste, car il suffit d'avoir des yeux et de regarder autour de soi pour reconnaître le mal fondé de toutes les assertions qu'il contient.

Qu'est-ce que cette harmonie des pouvoirs dont on parle d'abord ? Si l'on ne parle pas pour ne rien dire, cela veut dire l'absorption de tous les pouvoirs dans un seul, dans la Chambre des députés, n'ayant plus de contrepoids dans un Sénat conservateur et dans un pouvoir exécutif; c'est la Convention. L'harmonie suppose une subordination, une hiérarchie; au lieu de cela, on nous donne la confusion et le despotisme d'une assemblée. Nous savons où cela mène.

Triompher du succès de curiosité de l'Exposition, qui n'a pas ranimé les affaires et qui les laisse, en disparaissant, dans un marasme absolu, c'est regarder comme une victoire ce qui n'a été qu'un grand et intéressant spectacle, dont Paris n'a lui-même que peu profité et dont la province n'a tiré qu'un sensible appauvrissement.

Triompher de la présence de la France à Berlin et vanter l'influence qu'elle y a exercée, c'est se contenter de vains compliments sous lesquels on aperçoit la dérision et qui n'ont pu masquer notre impuissance réelle.

Parler d'un pays rassuré et d'un crédit confiant, lorsque les craintes sont universelles et qu'il n'y a plus de crédit,

c'est donner aux faits les plus éclatants un démenti que personne ne saurait accepter.

La politique conciliante est-elle la politique qui donne l'audace aux partis anti-sociaux et antireligieux, qui menace la liberté de conscience, qui repousse la religion de l'école, qui tolère les plus grossiers outrages aux prêtres et aux religieux, et qui laisse à la presse la liberté d'exciter les haines et de livrer tout ce qu'il y a de respectable en proie au crayon sans pudeur des caricaturistes? S'il en est ainsi, la politique du 14 décembre est conciliante, et les partis hostiles devraient désarmer.

S'il est vrai que le suffrage universel est souverain, pourquoi tant d'invalidations qui ne sont que des révoltes contre lui? S'il est vrai qu'il exprime réellement la volonté du peuple, pourquoi cette guerre aux congrégations, aux Frères, que les populations réclament lorsque les conseils élus les expulsent de leurs écoles?

On calomnie la République! Disons, pour être vrai, que c'est elle qui se déshonore par ce qu'elle fait et par ce qu'elle laisse faire. Nous venons d'en rappeler quelques exemples.

La République, disent les rédacteurs du manifeste, répond par ses principes et par ses œuvres. Quels sont donc ces principes, si de telles œuvres en sont les naturelles conséquences?

Voyez, nous disent-ils, ce qu'était la France il y a huit ans, et ce qu'elle est aujourd'hui. Nous regardons, et nous voyons que, il y a huit ans, après la guerre, elle reprenait confiance, réparait ses ruines, se remettait au travail, et malgré la lourdeur du budget qu'elle paye, elle voit dépérir chaque jour son industrie, son commerce, et n'envisage l'avenir qu'avec terreur; nous voyons que, même sous le ministère du 16 mai, — dont nous ne prétendons pas faire l'éloge, — sa balance commerciale était moins désastreuse qu'aujourd'hui, malgré la promesse d'une ère de prospérité qui s'obstine à ne pas s'ouvrir, malgré la paix rétablie « par l'influence de la France, » à ce que disent les rédacteurs du manifeste.

Ces messieurs parlent des trois drapeaux de ce qu'ils appellent une coalition sans nom, et eux-mêmes signent au nom de trois partis républicains, partis qui ne sont pas les seuls.

Voilà ce que les gauches du Sénat osent dirent aux électeurs sénatoriaux dont ils recherchent les suffrages; par l'exposé qu'ils

font de la situation, l'on peut juger de leur bonne foi ou de leur clairvoyance.

Nous avons dit que l'Italie a un nouveau ministère. Voici la liste des ministres du roi Humbert :

MM. Depretis, présidence, intérieur et intérim des affaires étrangères.

Magliani, finances.

Mezzanotte, travaux publics.

Coppino, instruction publique.

Majorana, agriculture.

Mage Delaroche, guerre.

Ferraciu, marine.

Tajani, justice.

Est-ce le raffermissement de la royauté d'Humbert? Oui, s'il faut pour cela des ministres plus ou moins républicains, ennemis du catholicisme et de la papauté. Ce ministère ne représente d'ailleurs que la coalition des partis qui voulaient se débarrasser de M. Cairoli, et non une majorité compacte résolue à le soutenir.

Le roi Humbert avait à choisir entre la démission de M. Cairoli et de ses collègues ou la dissolution de la Chambre. Dissoudre la Chambre, s'était s'exposer à tous les hasards de l'inconnu et augmenter l'agitation du pays; il préféra se séparer de Cairoli, qui venait de lui sauver la vie, et il chargea Depretis de la formation d'un nouveau cabinet. On connaît le programme de ce révolutionnaire; il ne vaut pas mieux que celui de Cairoli. Quant à l'appui qu'il peut trouver dans le Parlement, on peut en juger par la statistique que donne l'*Unità cattolica*. Il y a dans la Chambre six groupes :

1. Le groupe Cairoli, qui dispose de 189 voix;
2. Le groupe Nicotera, 90 voix;
3. Le groupe Depretis, environ 40 voix;
4. Le groupe Crispi (le bigame), 30 voix;
5. Le groupe Bertani, extrême gauche, peu de voix, mais beaucoup d'audace;
6. Le groupe Minghetti, débris de la droite, incapable et sans influence.

Il n'est pas difficile, après cela, de juger de la longévité du cabinet Depretis.

Nous avons annoncé que la question du rétablissement de la peine de mort est agitée en Suisse : c'est là un fait grave et qui porte un coup sérieux aux utopies de ces philanthropes dont la sensibilité s'exerce plutôt en faveur des assassins que des assassinés. Depuis quatre ans, le bourreau était supprimé dans tous les cantons de la République helvétique et l'Europe suivait d'un œil attentif cette expérience du désarmement de la société au profit des idées soi-disant humanitaires. Or, l'essai a paru décisif ; l'abolition est condamnée irrévocablement par le sentiment public. A la suite d'une série de crimes tous plus épouvantables les uns que les autres, un vaste pétitionnement s'est organisé pour demander le rétablissement de la peine de mort.

Une des pétitions, la plus remarquable de toutes, contient les considérations suivantes :

Chacun se demande aujourd'hui si la société ne peut plus protéger ses membres. La conscience publique, qui se soulève à la vue des grands crimes, proteste contre l'impunité relative dont ils jouissent dans notre pays... La peine doit être proportionnée au crime. La peine de mort une fois abolie, la société est entièrement désarmée devant le déteu à perpétuité qui s'insurge contre elle.

Les pétitionnaires vont jusqu'à exprimer la crainte de voir s'établir en Suisse la loi du lynch :

Prenons garde, disent-ils, qu'un jour les populations, indignées de l'insuffisance des peines, n'usurpent les droits de la justice sociale.

Les Chambres fédérales n'ont pu méconnaître le fondement de ces pétitions ; elles en ont immédiatement examiné l'objet. Mais pour rétablir la peine de mort, il faut réviser la Constitution à son article 65, et c'est là un terrain brûlant sur lequel elles ne s'aventurent qu'avec des précautions infinies. Au Conseil national, la question était posée sur une proposition d'un député de Vaud, M. Boireau, aux termes de laquelle l'article 65 de la Constitution helvétique serait remplacé par une disposition ainsi conçue : « La peine de mort ne peut être prononcée sur le territoire de la Confédération pour cause de crime politique », ce qui naturellement implique le rétablissement de la peine capitale pour crime de droit commun. Le Conseil national, après le Conseil des États, a décidé le renvoi de la proposition au Conseil fédéral, en lui prescrivant la présentation de son rapport



dans la session extraordinaire du mois de mars. La première de ces deux Assemblées a pris sa décision par 63 voix contre 20.

L'année 1878 va finir comme elle a commencé, dans la guerre et dans la confusion.

Le nihilisme, le socialisme et l'internationalisme, qui ne sont que des formes diverses de l'athéisme et de la Révolution, continuent de troubler la Russie, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, l'Espagne et la France, et inquiètent l'Angleterre et la Belgique. On connaît le remède, mais, pour l'appliquer, il faudrait reconnaître l'autorité suprême de Dieu et la nécessité absolue de l'enseignement religieux, et les gouvernements hésitent, ce qui permet au mal de s'aggraver de plus en plus.

Le traité de Berlin n'a pas encore reçu son exécution.

La guerre de l'Afghanistan se poursuit. Les Anglais triomphent: ils sont maîtres de Djellalabad; une révolution intérieure a donné le pouvoir au fils de l'émir Chir-Aly, et celui-ci se retire dans le Turkestan; tout le pays est dans le désordre. La Russie abandonnera-t-elle jusqu'à la fin Chir-Aly? Pour le moment, on y compte; mais que de complications peuvent se présenter et agrandir le théâtre de la lutte!

Le monde chrétien est fortement ébranlé: guerre ou crainte de guerre partout, menaces de la Révolution, crise commerciale et industrielle dont on ne prévoit pas la fin, divisions politiques et religieuses dans chaque État, présent lamentable, avenir menaçant, n'y en a-t-il pas assez pour montrer aux peuples chrétiens qu'ils sont engagés dans une fausse voie et qu'il est temps de revenir aux principes chrétiens et à l'Église, qui est le plus ferme défenseur de ces principes? C'est notre vœu pour l'année qui va s'ouvrir.

J. CHANTREL.

---

## LA FIN DE LA SESSION

La session des Chambres françaises s'est terminée le samedi 21 décembre. On sait ce qu'elle a été: la meilleure partie du temps des députés a été employée à invalider les députés conservateurs, et c'est une besogne qui n'est pas encore achevée, car il reste deux élections à examiner; la plus faible partie

de ce temps a été consacrée à l'examen et au vote du budget. Une dizaine de séances ont suffi à la Chambre des députés, la moitié au Sénat, qui n'avait plus que quelques jours devant lui, à moins de se décider à rendre nécessaire le régime provisoire des douzièmes. Mais la majorité de M. Gambetta avait, à raison, compté sur le patriotisme de la majorité conservatrice du Sénat, qui pouvait bien protester contre certaines dépenses et certaines recettes, mais qui ne voulait pas user à la rigueur de son droit de contrôle en refusant son vote au projet de loi adopté par l'autre Chambre.

Deux discours, l'un de M. Chesnelong, l'autre de M. Bocher, ont clairement montré les défauts du budget et prouvé que ce budget n'est réellement pas en équilibre; M. de Belcastel, soutenu par une forte majorité, a fait rétablir le crédit de 200,000 francs en faveur des desservants âgés de plus de cinquante ans, et M. Pouyer-Quertier a fait rejeter l'impôt que la Chambre voulait établir sur les chèques. Mais la Chambre des députés n'a pas voulu changer son vote sur le premier objet, elle n'a cédé que sur le second. C'est là-dessus que s'est fait l'accord : la majorité de la Chambre pouvait céder sur une question de finance, elle ne pouvait le faire sur une question dans laquelle le clergé est impliqué; sa haine pour la religion est trop forte pour cela. Cependant il y a eu de belles parolès et de belles promesses faites pour l'année prochaine, et la Chambre des députés elle-même n'a point trop osé montrer le fond de sa pensée. Il ne faut pas effaroucher les électeurs sénatoriaux, et nous sommes à la veille du 5 janvier.

Nous donnons d'abord la fin du beau discours prononcé par M. Chesnelong devant le Sénat dans la séance du 12 décembre.

**M. Chesnelong.** — Au point de vue politique, permettez-moi de vous rappeler un mot, si souvent répété depuis, d'un ministre des finances qui était un homme de grand sens et d'une très-haute expérience, de M. le baron Louis : « Faites-moi, disait-il, de la bonne politique, et je vous ferai de bonnes finances. » (Interruptions à gauche.)

Le mot n'a pas cessé d'être vrai.

Il y a donc, Messieurs, une politique qui fait de bonnes finances. Oui, c'est la politique conservatrice...

*Un sénateur à gauche.* — Comme celle du 16 mai.

**M. Chesnelong.** — Et si vous me demandez à quel signe on reconnaît cette politique, je vous dirai que, quand elle prévaut, les

consciencés et les intérêts, la liberté du devoir et le respect du droit se sentent à la fois fortifiés, soutenus et garantis. (Très-bien ! à droite.)

Je le dis du reste à l'honneur de cette politique : chaque fois que le pays traverse une crise suprême, quand le péril est là, tangible, immédiat, compromettant, non pas seulement la sécurité du lendemain, mais encore le repos du jour, c'est vers cette politique que le pays se retourne, c'est à cette politique qu'il demande son salut.

Nous l'avons bien vu en 1871 : la France avait épuisé, non pas son courage, mais ses ressources. On l'interrogea.

Le pays, livré à lui-même, manifestant en cinq jours sa volonté par les élections les plus libres qui aient jamais eu lieu, — car dans un scrutin aussi rapide ni le pouvoir ni les partis ne purent même essayer une action sur des suffrages qui cette fois s'appartenaient, — le pays, dis-je, répondit par les élections conservatrices du 8 février 1871. Est-il à s'en repentir ?

*Un sénateur à gauche.* — Il a seulement changé d'avis.

**M. Chesnelong.** — La paix rétablie, une paix cruelle, sans doute, et douloureuse, mais une paix nécessaire et dont il y eut quelque courage à prendre la responsabilité, — la Commune vaincue, l'ordre rétabli et maintenu, le respect des lois assuré, la sécurité rendue aux intérêts, l'indemnité de guerre payée, les finances relevées, l'armée réorganisée, le pays reconstituant le travail et par l'épargne sa fortune diminuée, voilà — l'histoire le dira et les faits le constatent — l'œuvre sociale et financière de l'Assemblée nationale de 1871, et voilà le résultat...

*Un sénateur à gauche.* — Dites l'œuvre de M. Thiers. (Agitation.)

**M. Chesnelong** — ... et voilà le résultat incontestable de sa politique conservatrice. (A droite : Très-bien ! très bien ! — Interruption à gauche.)

En face de cette politique, Messieurs, il y en a une autre qui en est la contradiction flagrante ; elle s'attaque à tous nos principes, elle outrage tous nos sentiments, elle ne parle même pas notre langage. (A gauche : Ah ! Ah !) Ce que nous appelons l'action légitime et bienfaisante de la religion sur la société, elle l'appelle « la gangrène cléricale. » (Protestations à gauche.)

Cette politique a un programme ; elle en a même deux : le premier pour une première période de sept années ; le second, qui viendra plus tard, et qui sera sans doute destiné à couronner l'œuvre. Je ne parle pas du second ; le premier me suffit pour caractériser cette politique !

Les grands commandements arrachés aux mains vaillantes qui les détiennent, voilà pour l'armée. L'épuration républicaine mettant toutes les fonctions publiques à la disposition d'un parti, voilà pour les administrations ; l'inamovibilité brisée sous le pré-

texte d'investiture nouvelle, voilà pour la magistrature. (Interruptions à gauche.)

Je n'invente pas le programme, je ne fais que le reproduire.

Je continue.

Le service militaire imposé aux séminaristes pour empêcher le recrutement du sacerdoce ; voilà pour le clergé. Les congrégations religieuses pourchassées et dissoutes... (Protestations à gauche), voilà pour la liberté de conscience. (Nouvelles protestations à gauche. Très-bien ! à droite.)

C'est le programme, Messieurs, et je n'y ajoute rien.

La liberté de l'enseignement mutilée ou brisée ; pas d'enseignement religieux dans les écoles publiques, pas de corps religieux participant à l'enseignement... (Interruptions à gauche.)

**M. Bertauld.** — C'est une calomnie !

**M. Chesnelong.** — Permettez, monsieur Bertauld ! je ne vous attribue pas ce programme ; je me borne à dire qu'il est le programme de la politique radicale. Et cela, vous ne pouvez pas le contester.

*Un sénateur à gauche.* — Cela avance bien la discussion du budget.

*Plusieurs voix du même côté.* — Discutez le budget.

**M. Chesnelong.** — Je reprends, Messieurs.

La liberté de l'enseignement mutilée ou brisée, pas d'enseignement religieux dans des écoles publiques, pas de corps religieux se livrant à l'enseignement public ; l'éducation chrétienne mise en suspicion et les pouvoirs publics conviés à voter plus tard des lois d'oppression qui seraient comme une apostasie de la vieille religion du pays, voilà pour le droit des familles (Très-bien ! très-bien ! à droite. — Rumeurs à gauche.) et pour l'action nécessaire de la religion dans l'éducation.

Je m'arrête là, Messieurs, j'en ai dit assez... (Interruptions à gauche.)

J'attendrai le silence, Messieurs ; j'use de mon droit.

*Quelques sénateurs à gauche.* — Continuez !

**M. Chesnelong.** — Je m'arrête là, Messieurs, j'en ai dit assez.

*A gauche.* — C'est dommage ! Continuez ! continuez !

**M. Chesnelong.** — Je ne suis pas ici pour faire plaisir. (Ah ! ah ! à gauche.) Je défends la vérité et l'intérêt du pays selon ma conscience et tels que je les comprends. (Très-bien ! à droite.)

Je m'arrête donc là, Messieurs, j'en ai dit assez pour caractériser cette politique où deux traits dominant : la prétention arrogante de faire de toutes les forces sociales un instrument de domination pour un parti, et une passion violente contre les forces religieuses, qu'on

voudrait essayer de briser parce qu'on sait bien qu'elles ne se laisseront jamais asservir. (Très-bien ! — Applaudissements à droite).

Eh bien, Messieurs, si cette politique dominait, si cette politique venait à triompher, non-seulement les consciences seraient opprimées, mais les finances, elles aussi, seraient compromises.

Entendez une parole qui ne vous sera pas suspecte ; elle est de l'illustre M. Thiers. (Rumeurs à gauche.)

**Jules Favre.** — Vous l'avez renversé !

**M. Chesnelong.** — Il disait en 1873 : « Tout gouvernement doit être conservateur, et nulle société ne pourrait vivre, si son gouvernement ne l'était pas. »

*Un sénateur à gauche.* — C'est pour cela que nous conservons le nôtre.

**M. Chesnelong.** — Eh bien, je m'adresse à MM. les ministres ; je m'adresse à eux sans préoccupation de parti et en ne songeant qu'au pays ; je leur dis avec tristesse, mais sans acrimonie, — car j'honore leurs personnes et, ils peuvent m'en croire, je n'ai aucune hâte de voir arriver leurs successeurs, — cette politique radicale n'est pas la vôtre, et je croirais commettre une injustice en vous l'attribuant.

Non, malgré la pompe officielle qui a entouré l'orateur de Romans, malgré la présence des fonctionnaires publics qui lui faisaient cortège et qui n'ont pas été blâmés ou désavoués, que je sache, par M. le ministre de l'intérieur, non, cette politique n'est pas la vôtre. Mais ne craignez-vous pas de lui ouvrir la voie ?

Vous laissez démanteler ce que vous vous réservez sans doute de défendre ; vous affaiblissez la défense sociale, quelquefois en livrant les avant-postes, d'autres fois en dégarnissant les remparts ; vous désorganisez, par une hostilité systématique, le parti conservateur, qui est une force nécessaire contre les passions révolutionnaires, et vous fortifiez en même temps, par des concessions imprudentes, le parti radical, qui menace l'ordre social et chrétien !

Votre politique, je la connais bien, c'était celle du ministère Lafitte en 1831, et elle aurait devancé de dix-sept ans la chute de la monarchie de 1830, s'il ne s'était pas trouvé un homme d'État courageux pour réagir contre ses éternements.

Aujourd'hui, l'ordre matériel n'est pas troublé, et je me confie à Dieu et au pays pour éviter le retour de catastrophes sanglantes. Mais ne voyez-vous pas l'anarchie des intelligences, le désarroi des idées, l'inquiétude des consciences honnêtes, l'impuissance découragée de beaucoup de bonnes volontés ? Ne voyez-vous pas que la politique radicale frappe à la porte et se croit à la veille de son succès ?

Si ce succès se produit, je suis sûr que vous ne voudrez pas être parmi les vainqueurs, vous vous dégagerez par votre retraite, et, qui sait ?... vous pourrez devenir nos alliés dans la lutte que nous continuerons pour la défense de l'ordre social ; mais, prenez-y garde, il

sera peut-être trop tard pour préserver le pays et affranchir votre responsabilité. (Très-bien! à droite.)

Quant à moi, en disant ces paroles, j'affranchis la mienne, et, revenant au budget (Ah! ah! à gauche)... je dis que l'avènement de la politique radicale serait à coup sûr pour les finances de notre pays un coup des plus funestes. L'histoire est là pour attester que quand cette politique prévaut, les ruines s'entassent : les libertés du pays et ses finances sont toujours les premières de ces ruines.

Messieurs, je me résume : je ne dis pas que vous soyez dans une situation mauvaise, je dis que vous êtes dans une situation tendue, je dis que vous commettez une grave imprudence en vous attachant à un système qui absorbe dans une destination indisponible toutes les réserves de l'avenir et qui vous enlève ainsi ce que j'ai appelé le levier avec lequel vous auriez pu soulever le fardeau des mauvais jours. (Très-bien! à droite.)

Je dis que ces réserves, avec la destination nouvelle que vous leur donnez, ne vous permettront de continuer les emprunts des travaux publics que jusqu'en 1882 ou 1883 ; je dis qu'arrivés à ce moment, il vous sera à la fois difficile de vous arrêter et impossible de continuer, et que les plus values ne vous seront pas une ressource suffisante pour vous dégager de ces embarras inévitables.

J'en conclus que vous devriez vous arrêter dans la voie où vous vous êtes engagés, et adopter une marche plus circonspecte et moins téméraire.

Je voterai néanmoins le budget, Messieurs, alors même qu'il ne recevrait aucune modification, parce que j'estime que le refus du budget excède le droit des Assemblées parlementaires. (Vive approbation à droite.)

Mais je le voterai sous la réserve des critiques que je viens de formuler. (Longs applaudissements à droite. — L'orateur, en retournant à sa place, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.)

Nous ne pouvons que signaler en passant le débat qui s'est élevé entre M. de Larcy et M. de Marcère à propos des faits qui se sont passés à Marseille à l'occasion de la procession du Vœu et de la fête du Sacré-Cœur, débat où M. de Marcère a été loin de briller ; — un autre débat, à propos de la mise en disponibilité de M. Dareste, recteur de l'Académie de Lyon, débat qui a démontré la faiblesse du gouvernement donnant raison à quelques étudiants turbulents contre un recteur des plus méritants qui n'avait agi que dans la plénitude de son droit et avec l'approbation au moins tacite de son ministre, M. Bardoux ; — la faible réponse de M. Waddington à une question de M. Gontaut de Biron sur les affaires étrangères. Mais nous

devons reproduire intégralement l'éloge funèbre prononcé par M. le duc d'Audiffret-Pasquier en l'honneur de M. Rouland, devant le Sénat.

**M. le président.** — Messieurs, j'ai le regret de vous annoncer la mort de notre collègue M. Rouland.

Sa vie laborieuse fut tout entière consacrée au service du pays. Substitut en 1835, il arriva rapidement aux postes d'avocat général de la cour de cassation et de procureur général à la cour d'appel de Paris. En 1856, il est appelé au ministère de l'instruction publique, et, pendant sept ans, il se dévoue aux grands intérêts qui lui avaient été confiés, avec un zèle que l'Université n'a pas oublié.

Nous nous souvenons, messieurs, des remarquables discours que son collègue Bonjean et lui prononcèrent lors de la discussion de l'adresse, et dans lesquels, *catholiques sincères, respectueux des droits du clergé, ils revendiquèrent avec une si haute autorité les droits de l'État, s'inspirant ainsi des traditions de l'Église gallicane, et rappelant les grands souvenirs des anciens parlements, de cette magistrature française, si sensée, si croyante et si libérale.*

Un autre souvenir honore sa vie. Gouverneur de la Banque de France, il était à la tête de ce conseil de régence qui mit au service du pays, avec un si patriotique élan, les puissantes ressources de son crédit, et contribua ainsi, dans ces temps douloureux, au relèvement de la France et à la libération du territoire.

Nous regrettons le collègue aimable, dont la spirituelle bonhomie rappelait si bien la province de Normandie, dont il a été pendant trente ans le représentant. Nous regrettons le collègue éminent qui apportait à nos délibérations le concours de son expérience de jurisconsulte et d'homme d'affaires consommé. (Marques unanimes d'assentiment.)

Il y a, dans ce petit discours, la marque de bien des préjugés et des ignorances. M. le président du Sénat peut-il donc croire qu'on est un catholique sincère, respectueux des droits du clergé, quand on s'inspire d'un gallicanisme qui était nouveau en France au temps de Louis XIV, que les Papes n'ont cessé de condamner et que le concile du Vatican a si solennellement repoussé ? Est-il assez peu versé dans notre histoire pour croire que les anciens parlements respectaient les droits de l'Église quand ils forçaient le prêtre à administrer les sacrements, et qu'ils fussent si libéraux, lorsqu'ils portaient de telles atteintes à la liberté des consciences ? M. le duc d'Audiffret, dit-on, se porte candidat à l'Académie française pour succéder à Mgr Dupanloup : est-ce donc pour capter les suffrages de certains académiciens qu'il affiche ainsi son gallicanisme, en louant, lui orléaniste ou républicain con-

stitutionnel, un des hommes qui se sont trouvés le plus engagés dans la funeste politique de cet empire dont il a dit tant de mal ?

Nous réservons à notre prochain numéro la discussion relative au crédit pour les desservants âgés, enfin de donner aujourd'hui la conclusion des débats sur le budget.

La Chambre des députés s'était prorogée indéfiniment dans sa séance du 12 décembre. Les jours suivants furent occupés par la discussion du budget au Sénat. Cette discussion se termina dans la séance du vendredi 20 décembre.

Le samedi, examen par la Chambre des députés des modifications introduites dans le budget par le Sénat : rejet du crédit pour les desservants âgés et adoption de l'amendement relatif à l'impôt sur les chèques. Ces votes sont immédiatement portés au Sénat, où se produit cet incident :

**M. Chesnelong.** — Je ne viens pas traiter la question du droit du Sénat. Depuis 1876, la question n'existe plus ; mais il y a un fait, le Sénat a rétabli un crédit ; son vote n'a pas été sanctionné ; il n'y a qu'à s'incliner ou qu'à reprendre l'amendement repoussé. Nous ne reprenons pas cet amendement, par respect pour la question ; car nous ne voulons pas qu'une cause si juste soit l'occasion d'un conflit entre les deux Chambres, par respect pour les desservants, car ils ont encore une année de sacrifices à offrir à la conciliation.

Deux réflexions cependant doivent être représentées. La première, c'est qu'il est indispensable de renoncer à voter le budget en novembre et décembre ; par suite de ce retard les Chambres deviennent permanentes et la commission des finances du Sénat est réduite à faire un examen trop hâtif ; enfin le Sénat est placé entre le conflit ou le vote de mesures qu'il désapprouve.

Je n'accepte pas cela, pour la dignité du Sénat. (Approbation à droite.)

La seconde réflexion, c'est qu'il serait désirable qu'il y eût de part et d'autre un égal esprit de conciliation. De notre part, il a été vif. Ainsi, sur l'aumônerie militaire, nous nous sommes tus.

Quant aux desservants, il y a eu unanimité morale du Sénat tout entier, et j'entends encore les paroles émuës prononcées par l'honorable comte Rampon.

**M. le comte Rampon.** — Je tiendrai parole l'année prochaine.

**M. Chesnelong.** — Cependant ce crédit, inscrit, nous a été refusé. Donc, il m'est permis de dire qu'il n'y a pas eu, d'un autre



côté, toute la conciliation désirable, et que si le conflit ne se produit pas, c'est que nous avons tout fait pour l'éviter.

*A droite* : C'est vrai !

Réclamations à gauche.

**M. Chesnelong.** — Je tiens aussi à constater qu'on en arrive ainsi à établir le régime de l'omnipotence d'une seule assemblée. (Nouvelles réclamations à gauche.)

Je tenais avant le vote à faire ces observations. Les électeurs sénatoriaux s'en souviendront.

**M. Dufaure,** président du conseil. — Je n'ai qu'un mot à vous dire et je ne voudrais pas interrompre le mouvement de concorde et d'entente qui se manifeste dans le Sénat. (Approbation).

Mais au cours de la discussion du budget on a fait remarquer que la délibération du budget avait été tardive et que le projet du budget avait été apporté au Sénat trop tard pour qu'il pût être libre dans sa discussion, et on a adressé au gouvernement le conseil de présenter le budget plus tôt.

Je me bornerai à déclarer que je pense, comme M. Chesnelong, qu'il est désirable que la fin de la discussion du budget vienne, comme sous le régime parlementaire de 1830, et ait lieu vers la fin de mai et de juin. Pour cela il est nécessaire que le gouvernement présente le budget aussitôt l'ouverture de la session, et c'est une loi que nous imposerons. (Applaudissements.)

Si nous ne l'avons pas fait jusqu'ici, c'est que nous avons eu deux budgets à faire voter dans la même année. En outre, les Chambres, après une longue session, ont suspendu leurs délibérations pour ne les reprendre qu'au mois d'octobre, en sorte que le budget n'a pu être discuté que dans les mois de novembre et de décembre.

Tout a été forcé (Nouvelle adhésion.) ; c'est une anomalie qui ne s'était jamais présentée et ne se représentera jamais. Le budget sera désormais présenté aux Chambres dès leur réunion, et nous en demanderons l'examen immédiat.

Nous avons l'espérance, avec le concours des deux Chambres, que l'année prochaine le budget de 1880, après avoir été discuté par elles dans la plénitude de leur liberté, pourra être voté moins tardivement.

Après cela, le budget est voté à l'unanimité. Dans les deux Chambres, un ministre donne lecture d'un décret présidentiel, daté du 21 décembre, et déclarant close la session de 1878 du Sénat et de la Chambre des députés.

La réunion prochaine des Chambres aura lieu le 14 janvier 1879.

## NOUVELLES DU VATICAN

Le dimanche 15 décembre, Sa Sainteté a reçu en audience solennelle, dans la galerie des cartes géographiques, la *Société primaire catholique artistique et ouvrière de charité mutuelle à Rome*. Environ quinze cents personnes, la plupart des ouvriers, assistaient à cette audience. Sa Sainteté s'est rendue d'abord, accompagnée des cardinaux Ledochowski, Randi, Pellegrini et d'un certain nombre de prélats et d'autres personnages de distinction, dans la galerie *Piana*, qui précède celle des Cartes géographiques, où Elle a daigné recevoir la Présidence générale et le Conseil de direction de la Société. Le président, M. le comte François Vespignani, a lu une Adresse de dévouement, à laquelle le Saint-Père a répondu (1) :

Nous avons écouté avec une vraie satisfaction les termes affectueux de l'Adresse qui vient de nous être lue, et Nous sommes particulièrement heureux des sentiments d'affection, de foi, d'attachement à notre personne qui y sont exprimés. Notre satisfaction est d'autant plus grande que Nous connaissons mieux tout le zèle et tout l'empressement avec lesquels, vous qui êtes à la tête de l'Œuvre, vous vous employez à faire bien marcher la Société, et vous vous appliquez à ce que règnent parmi les associés la piété, la charité mutuelle, l'esprit de véritable religion.

L'Église catholique, vous le savez, a toujours béni et pris sous sa garde et sous sa protection les Sociétés artistiques et ouvrières, qui ont toujours, à son ombre, fleuri et prospéré. Nous ne doutons pas que les Sociétés artistiques et ouvrières de Rome confiées à vos soins diligents, sous l'influence bienfaisante de cette tendre mère, l'Église, encouragées et favorisées par vous, n'acquiescent de jour en jour, elles aussi, des accroissements et un développement nouveaux. Et Nous sommes certain que tous les bons ouvriers et artistes qui se sont fait inscrire sur vos listes, bien persuadés des immenses avantages qu'il y a à se montrer francs et fervents catholiques, fils dévots de l'Église, fermeront les oreilles aux suggestions des méchants et des

(1) Traduction du *Monde*.

impies, se tiendront unis d'esprit et de cœur à Jésus-Christ et à son Vicaire, et se livreront en paix à l'exercice de leurs professions et de leurs métiers, pénétrés d'horreur pour cet esprit irrégulier de trouble et de désordre par lequel le démon ruine et bouleverse la société.

Que Dieu daigne accomplir nos désirs; qu'il vous comble, vous et votre Société, de la plénitude des faveurs célestes! Comme gage de ces faveurs, Nous vous accordons à tous, du fond du cœur, la bénédiction apostolique.

Sa Sainteté est entrée ensuite dans la Galerie des Cartes géographiques. On lui a présenté les dignitaires des diverses branches de la Société, et le Saint-Père a parcouru toute la Galerie, prodiguant les encouragements, les conseils, les marques d'affabilité et de paternelle affection. Puis le Saint-Père s'est assis sur son trône et il a donné solennellement sa bénédiction à cette nombreuse audience d'ouvriers et de fils du peuple, dont les acclamations respectueuses et enthousiastes l'ont salué à sa sortie.

On annonce de Rome que c'est entre la prochaine réunion consistoriale de Noël, qui est réservée à la préconisation de nouveaux évêques, et celle du mois février, où seront créés des cardinaux, que le Saint-Père se propose de promulguer le jubilé de joyeux avènement et de l'indiquer, comme d'habitude, par une bulle spéciale. Le temps utile pour gagner l'indulgence jubilaire serait limité à 15 ou à 30 jours, et cette grande fête du pardon coïnciderait avec le premier anniversaire de l'exaltation de Léon XIII au souverain Pontificat.

La *Revue générale* de Belgique contient dans sa livraison de décembre un rescrit pontifical dont l'intérêt s'étend au-delà de la Belgique, et dont nous reproduisons le texte et la traduction:

DIE 31 JULII 1878

EX AUDIENTIA SSMI.

Em<sup>s</sup> ac R<sup>ms</sup> Dominus Cardinalis Victor-Augustus-Isidorus, Archiepiscopus Mechliniensis una cum suis suffraganeis a SS<sup>mo</sup> Domino Nostro exoptularunt, ut ad removenda quæcumque dubia explicare et declarare dignaretur, utrum Rescriptum de die 1<sup>a</sup> Decembris

anni 1820, quo S. Pœnitentiaria auctoritate apostolica concessit Regularibus Belgii utriusque sexus etiam solemniter professis, ut bona acquirere, retinere et administrare, deque iis disponere possent non obstante solemnî paupertatis voto, etiam nunc in integro suo robore permaneat. SS<sup>ms</sup> Dominus Noster LEO, divina S. providentia Papa XIII, referente me infrascripto Secretario S. Congregationis Negotiis Ecclesiasticis extraordinariis præpositæ, audita prius nonnullorum Eminentissimorum Patrum sententia, respondendum esse mandavit *Affirmative*, ac præsentium tenore declarare dignatus est, quatenus opus sit, omnes singulosque Belgii Regulares utriusque sexus, etiam qui vota solemnîa nuncuparunt, prædictos omnes actus valide ac licite exercuisse et exercere, ac proinde protuisse ac posse tuta conscientia etiam cum jurejurando asserere se voluisse ad normam legum civilium verum dominum bonorum a se possessorum acquirere una cum jure de iis disponendi. Super quibus Sanctitas sua mandavit hoc edi decretum, et in acta superius memoratæ Congregationis referri. Contrariis quibuscumque minime obfuturis. Datum Romæ e Secretaria ejusdem Congregationis die, mense, et anno prædictis.

(L. S.)

WLADIMIRUS KZACKI,  
*Secretarius.*

*Traduction.*

LE 31 JUILLET 1878.

*De l'audience de S. S.*

Son Éminence le cardinal Victor-Auguste-Isidore, archevêque de Malines, de concert avec ses suffragants, a demandé à Sa Sainteté de vouloir bien, pour écarter toute espèce de doute, expliquer et déclarer si le rescrit du 1<sup>er</sup> décembre 1820 par lequel la sacrée pénitencerie a accordé, en vertu de l'autorité apostolique, aux réguliers belges de l'un et de l'autre sexe, même déjà admis à la profession solennelle, d'acquérir des biens, de les conserver, de les administrer et d'en disposer nonobstant le vœu solennel de pauvreté, subsiste encore aujourd'hui dans toute sa vigueur.

Sa Sainteté Léon XIII, Pape par la grâce de Dieu, sur le rapport de la sacrée congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires et après avoir pris l'avis de quelques-uns des Éminentissimes cardinaux, a ordonné de répondre *affirmativement*, et par la teneur des présentes a daigné déclarer, pour autant que de besoin, que tous et chacun des réguliers belges de l'un et de l'autre sexe, même ceux qui ont émis des vœux solennels, ont exercé et exercent encore valablement et licitement tous les actes sus-mentionnés et, par conséquent, ont pu et peuvent encore en toute sûreté de conscience affirmer, même sous serment, qu'ils ont voulu acquérir la vraie propriété,

telle qu'elle est définie par la loi civile, de tous les biens qu'ils possèdent, ainsi que le droit d'en disposer.

Ce sur quoi Sa Sainteté a ordonné de publier le présent décret et de l'insérer dans les actes de la Congrégation susnommée. Nonobstant toute chose contraire.

Donné à Rome, à la secrétairerie de la même congrégation, le jour, le mois et l'année mentionnés plus haut.

WLADIMIR KZACKI,

Secrétaire.

Cette déclaration, sans rien innover, comme le remarque à bon droit la *Revue générale*, jette un jour vraiment lumineux sur la situation des religieux belges. Un certain nombre de religieux sont propriétaires de différents biens occupés par des communautés. Les ennemis des couvents ont souvent prétendu que ces acquisitions n'avaient pu être sérieuses parce que le vœu de pauvreté fait par ces religieux ne leur permettait pas d'être de vrais propriétaires et d'avoir ce que le langage juridique appelle l'*animus domini*, l'intention du propriétaire.

En vain les religieux invoquaient-ils leur titre de citoyens belges et la capacité civile que cette qualité leur confère, on soutenait qu'ils n'étaient pas sincères en manifestant l'intention d'user de cette capacité en matière de propriété.

Le décret du 31 juillet répond, d'une manière péremptoire, à ces attaques. Déjà, en 1820, la pénitencerie avait reconnu à tous les religieux belges, même profès, le droit d'acquérir des biens, de les retenir, de les administrer et d'en disposer comme tous les autres citoyens. Le récent décret, non content de maintenir et de confirmer cette décision, y ajoute une déclaration encore plus explicite et plus formelle. Toutes les acquisitions faites jusqu'à présent par les religieux belges ont tous les caractères de la propriété, telle que le Code civil la définit : ces religieux sont devenus et peuvent devenir encore dans la suite de vrais propriétaires devant Dieu et devant les hommes, devant la conscience et devant la loi de leur pays.

---

## NOUVELLES RELIGIEUSES

### Rome et l'Italie.

Le cardinal Asquini est mort le 22 décembre; il était un des quatre derniers membres du Sacré-Collège créés par Gré-

goire XVI. Il fut créé cardinal dans le consistoire du 22 janvier 1844. Il était né le 14 août 1802, et appartenait à une famille distinguée d'Udine.

Nous avons reproduit le discours prononcé par le souverain Pontife, le 17 novembre, en réponse au Père général des écoles Pies, après la lecture du décret de la Sacrée-Congrégation des Rites constatant les vertus théologiques et cardinales du V. serviteur de Dieu, Pompilius-Marie Pirotti de Saint-Nicolas. A ce sujet, nous lisons dans la *Civiltà cattolica* (numéro du 7 décembre) :

Par ce discours du souverain Pontife Léon XIII, il est manifeste que rien n'empêche les fidèles d'invoquer les âmes bienheureuses des serviteurs de Dieu qui, par leurs vertus insignes, leur inspirent une vénération bien fondée, puisque Léon XIII, il y a quarante ans et plus, c'est-à-dire avant que l'autorité de l'Église eût sanctionné le jugement relatif aux vertus héroïques du V. Pompilius, avait commencé à l'invoquer tous les jours pour s'assurer sa protection. Il suit de là qu'il n'y a rien à reprendre dans la conduite de ceux qui, excités par la haute conception des sublimes vertus dont le tant regretté Pie IX a donné de si lumineux exemples pendant sa vie, l'invoquent aujourd'hui dans le secret de leurs prières et se recommandent près de Dieu au patronage de cette âme bénie.

Toutefois, ces sentiments ont induit non-seulement quelques fidèles, mais aussi des pasteurs d'âmes, à faire publiquement des vœux pour que la suprême autorité du vicaire de Jésus-Christ dérogeât en partie aux très-sages ordonnances qui régissent la procédure canonique pour les causes de béatification, et qu'ainsi, supprimant le délai des années nécessaire pour l'instruction de la cause en l'honneur de Pie IX, on satisfît par des moyens opportuns au but que se proposent les âmes dévotes.

La prudence divinement inspirée de l'Église a pesé ces vœux et ces instances, et elle a jugé opportun, pour l'instruction de tous les fidèles, de déclarer quelle doit être la procédure canonique à observer dans les causes de béatification et de canonisation. Dans ce but, il a été publié un écrit imprimé par ordre de l'autorité compétente, qui forme un élégant fascicule de 12 pages et que nous reproduisons textuellement.

La *Civiltà cattolica* reproduit en effet le texte de ce document autorisé, qui résume toute la pratique de l'Église. Il en résulte qu'il est nécessaire, dans une chose aussi importante que la canonisation, de ne rien changer aux usages sagement établis et qui doivent régler la ferveur des bons catholiques.

En conséquence, la Sacrée-Congrégation des Rites, dans son audience du 16 novembre, a examiné et n'a pu approuver des formules de neuvaines ou autres prières, même revêtues de l'approbation ecclésiastique, qui ont été répandues à Rome ou ailleurs. Comme il a été dit plus haut, les fidèles qui ont confiance dans les sublimes vertus de Pie IX ont la faculté de l'invoquer dans le secret de leurs prières ; mais, pour emprunter les termes de la *Civiltà*, « il ne leur est pas permis, par des neuvaines ou tout autre mode de publicité, de prévenir en quelque sorte un jugement qui appartient exclusivement au souverain Pontife Romain. »

Un congrès catholique régional s'est ouvert, comme nous l'avons dit, le 11 décembre à Turin. Deux réunions publiques ont eu lieu, le premier jour, dans l'église de l'archevêché.

Elles ont été honorées de la présence de Mgr l'archevêque de Turin, et de NN. SS. Emiliano Manacorda, évêque de Fossano, Eduardo Rosaz, évêque de Suse, et Giocondo Salvai, évêque d'Alexandrie. Les évêques absents avaient envoyé des représentants.

Mgr Gastaldi a ouvert la première séance par un éloquent et vigoureux discours sur l'unité de l'Église, dont il a montré la nécessité, en même temps qu'il enseignait les moyens de la conserver.

M. le comte César Trabucco di Castagnetto, président du Congrès, a prononcé ensuite de très-nobles paroles que reproduit l'*Unità cattolica* du 13 novembre, dans lesquelles la foi et le patriotisme s'unissent admirablement.

Après lui, l'avocat François Garelli a lu un rapport détaillé sur le projet d'organisation des catholiques piémontais, principalement par la création de comités diocésains et de comités paroissiaux.

Dans la seconde séance, le professeur Charles-Placide Gariazzi a fait un rapide tableau du mouvement catholique dans les diocèses subalpins. Il a donné une mention spéciale au diocèse de Biella, pour sa généreuse Association de prières et d'aumônes, en faveur du Saint-Père.

Le P. Henri Vasco, de la Compagnie de Jésus, a traité l'importante question du catéchisme. Il a prouvé avec une vigueur et une émotion de paroles qui ont vivement impressionné l'assemblée, qu'il devait être enseigné à l'église, dans la famille

et à l'école, et qu'il fallait employer tous ses efforts pour que, dans les élections administratives, fussent choisis des hommes favorables à l'enseignement religieux.

Ensuite l'ingénieur Albert Buffa a fait ressortir la nécessité d'associations pour les ouvriers, qui fassent contre-poids aux ligues internationalistes.

Puis le marquis Louis Scarampi di Pruney a prononcé un chaleureux discours en faveur du Denier de Saint-Pierre. Son appel a porté des fruits immédiats, car, sur l'invitation de Mgr l'évêque de Fossano, dont la parole autorisée a clos la séance, une collecte spontanée pour le Denier de Saint-Pierre a été faite dans l'assemblée.

### France.

PARIS. — Le 21 décembre, samedi des Quatre-Temps et fête de saint Thomas apôtre, a eu lieu, dans l'église paroissiale Saint-Sulpice, une nombreuse ordination, à laquelle assistaient beaucoup d'ecclésiastiques et de fidèles. Mgr Richard, coadjuteur, de S. Em. le cardinal archevêque de Paris, assisté de M. l'abbé Petit, vicaire général, chancelier de l'archevêché, et de M. l'abbé Reulet, chanoine et secrétaire particulier de Son Éminence, a conféré les ordres à 130 élèves du séminaire, qui n'appartiennent pas tous au diocèse de Paris; savoir: 26 prêtres, 51 diacres, 14 sous-diacres, 27 minorés et 12 tonsurés.

AUTUN. — Mgr Perraud vient d'adresser au clergé de son diocèse une Lettre pour lui communiquer un Bref de Léon XIII et pour traiter du Denier de Saint-Pierre et des autres besoins de l'Église. L'espace nous manque aujourd'hui pour reproduire les principaux passages de cette remarquable Lettre:

AVIGNON. — Le conseil municipal d'Avignon, dit la *Défense*, vient de se signaler dans la voie de la prètrophobie. Il a diminué de 9,000 francs le traitement de 18 vicaires et le logement de 4 curés *intra muros*; il a supprimé les 200 francs que la ville donnait depuis vingt-huit ans au collège des Jésuites pour achat de prix d'honneur; il a réduit de 500 francs à 300 l'allocation faite annuellement à l'Œuvre charitable de la *Grande Providence* qui recueille les filles perdues revenant de leurs égarements; il a abaissé de 500 francs les fonds affectés au traitement des galeux, et, sous prétexte que les instituteurs doivent être payés à raison de *leurs capacités*, il a réduit de 700 francs à 400 le traitement des Frères qui ne sont pas munis de leur brevet.



Par contre, il a voté 4,000 fr. de subvention au théâtre où l'on joue *Marceau*, *Charlotte Corday*, le *Juif-Errant*, les *Girondins* et autres pièces prétendues patriotiques, et il a alloué au plus ancien professeur du lycée agrégé à l'Université 500 fr., à condition de faire cet hiver cinq conférences populaires à la mairie.

De plus, l'édilité avignonnaise a congédié la bonne Sœur de Saint-Charles qui dirigeait le fourneau économique, et sans avertir les administrateurs de cette œuvre, elle les a remplacés par le citoyen Layrac, marchand de cuirs, ancien membre du comité qui s'imposa à la ville d'Avignon dans la matinée du 5 septembre 1870, et ancien fournisseur de souliers au camp des Alpines.

BORDEAUX. — Nous apprenons, dit l'*Aquitaine*, que M. l'abbé Daurelles, qui avait publié, sur les faits qui ont eu lieu à Fontet, un livre dont nous avons parlé en son temps, vient d'être interdit *a sacris* par le cardinal vicaire à Rome, pour ne s'être pas soumis à l'autorité diocésaine.

CONSTANTINE. — Le dimanche 15 décembre a eu lieu, dans l'église métropolitaine d'Alger, le sacre de Mgr Dusserre, le nouvel évêque de Constantine. Mgr Lavigerie était le prélat consécrateur; il était assisté de Mgr Robert, évêque de Marseille et ancien évêque de Constantine, et de Mgr Vigne, évêque d'Oran. Une foule nombreuse remplissait la cathédrale. Mgr Dusserre est né à Alger; il est le premier évêque né en Afrique qui remplisse l'un des sièges épiscopaux de la contrée depuis le rétablissement de la hiérarchie catholique dans cette Église autrefois si florissante.

LYON. — Nous avons annoncé que le conseil municipal de Lyon avait supprimé le chauffage de celles des écoles communales qui sont confiées à des congréganistes. N'ayant pu en écarter les maîtres, les municipaux de Lyon espéraient en écarter les élèves. Le froid est rigoureux et persistant à Lyon cette année.

Une souscription a été ouverte aux bureaux de l'*Écho de Fourvière* et du *Salut public*; elle a rapidement atteint le chiffre de 12,000 francs, qui était celui proposé au budget de la ville, chiffre que M. Berger, préfet du Rhône, aurait dû maintenir d'office, s'il connaissait les devoirs élémentaires de ses fonctions, le chauffage des écoles étant une des dépenses obligatoires du budget des communes.

La somme de 12,455 francs, recueillie par la souscription, a

été répartie entre les 219 classes dirigées à Lyon par les Frères et les Sœurs des diverses congrégations.

SAINTE-DENIS (île de la Réunion.) — Le Souverain-Pontife, à l'occasion de l'envoi de l'un des meilleurs produits de la Colonie que le clergé de la Réunion a le pieux usage de faire chaque année, a bien voulu adresser une lettre tout affectueuse à Mgr l'Évêque de Sainte-Denis. Nous sommes heureux de pouvoir en reproduire le texte et la traduction.

LEO P. P. XIII.

Venerabilis Frater, salutem et apostolicam benedictionem.

Munus quod ex fructibus istius regionis ad Decessorem Nostrum sanctæ memoriæ Pium Nonum misisti, a Nobis exceptum fuit, qui illius potestati, Deo sic volente, successimus. Non potuit, Venerabilis Frater, hoc dilectionis officium Nobis jucundum non esse cum non solum ipsum, sed et egregiæ declarationes tuis litteris consignatæ, tuum ac tui Cleri obsequium erga hanc Apostolicam Sedem Nobis diserte testarentur. Excipe igitur sinceros grati Nostri animi sensus quos Tibi hac nostra epistola libentissime significamus. Gaudemus autem in Domino quod Fideles istius regionis, ut scribis, Religioni et causæ hujus Apostolicæ sedis sese constanter addictos ostendunt, ac Deum ex corde precamur ut, Te tuum zelum explicante, tisque cooperatoribus adjuvantibus, filii lucis in ista diœcesi et merito et numero in dies augeantur. Sit demum pignus præcipuæ caritatis Nostræ et auspex omnium gratiarum Apostolica Benedictio, quam Tibi, Venerabilis Frater, et dilectis Filiis, Clero ac Fidelibus queis præsidet peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum, die 28 Augusti, An. 1878,  
Pontificatus Nostri anno primo.

LEO P. P. XIII.

*Traduction.*

LÉON XIII PAPE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Le présent, qui provient des produits de cette contrée, et que vous avez envoyé à notre Prédécesseur Pie IX, de sainte mémoire, a été reçu par Nous qui, par la volonté de Dieu, avons succédé à sa charge pastorale. Cette marque d'affection, Vénérable Frère, n'a pu que nous être agréable, lorsqu'en même temps les belles déclarations, consignées dans votre lettre, Nous attestaient éloquemment votre respect et celui de votre Clergé pour ce Siège Apostolique. Recevez donc les sentiments de sincère gratitude dont Nous sommes animé envers vous, et dont nous sommes heureux de vous donner le témoignage par cette lettre. Nous Nous réjouissons dans

le Seigneur de ce que les Fidèles de ce pays, ainsi que vous Nous l'écrivez, se montrent toujours attachés à la Religion et à tout ce qui touche le Siège Apostolique, et Nous prions Dieu de tout cœur afin que, sous l'influence de votre zèle, et avec l'aide de vos Coopérateurs, les fils de la lumière augmentent chaque jour dans ce diocèse en mérite et en nombre. Enfin, comme gage de Notre affection toute spéciale et comme augure de grâces de toutes sortes, recevez la Bénédiction Apostolique que Nous vous accordons à Vous, Vénérable Frère, et à vos chers Fils, le Clergé et les Fidèles que vous gouvernez avec tant d'amour dans le Seigneur.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 21 août 1878, et de Notre Pontificat la première année.

LÉON XIII, PAPE.

VERSAILLES. — M. l'abbé Codant, missionnaire apostolique, vicaire général de Limoges, chanoine honoraire de plusieurs diocèses, supérieur des religieuses dominicaines du Très-Saint-Rosaire de Sèvres, est mort le 7 décembre.

On peut dire que le zélé missionnaire est mort les armes à la main : il prêchait la station de l'Avent à Pau, et, trois jours avant sa mort, il charma et édifiait l'auditoire qui se pressait au pied de la chaire. Il est mort après deux jours de maladie seulement. Né en 1822, à Paris, M. l'abbé Codant n'était âgé que de cinquante-sept ans.

### Étranger.

AUTRICHE. — Le 6 décembre est mort Mgr Jacques Mislin, doyen de la collégiale de Grosswardein, archidiocèse de Colocza. Nous reviendrons sur la vie de l'illustre auteur des *Lieux-Saints*.

BELGIQUE. — Dans la séance des représentants du 20 décembre, M. Couvreur, un membre de la majorité libérale, a dit :

« Nous avons un devoir urgent à remplir, c'est de soutenir le gouvernement qui doit réorganiser l'enseignement primaire et faire face à l'ennemi. Ce n'est pas le moment de nous diviser, et nous ne nous diviserons pas, car, je le répète : *Delenda est Carthago.* »

Inutile d'insister sur l'importance de cette déclaration.

PORTUGAL. — On annonce la mort de Mgr Manso, évêque de Guarda.

Mgr *Emmanuel-Martin* MANSO était né à Bemposta, diocèse de Bragance, le 21 novembre 1793, avait été préconisé pour le

siège de Funchal, le 20 mai 1840, et transféré à celui de Guarda, province de Lisbonne, le 18 mars 1858. Il est mort au commencement de décembre.

— SUISSE. — Une bonne nouvelle, dit l'*Union savoisiennne*, pour les bienfaiteurs de l'orphelinat de Douvaine : un de ses amis vient d'avoir l'insigne honneur d'être admis à l'audience du Souverain-Pontife Léon XIII. L'œuvre était privilégiée déjà par les plus tendres bénédictions de Pie IX, mais elle ambitionnait celles de son admirable successeur ; elle les a obtenues larges et abondantes.

M. Hipp. Salle, ce vaillant chrétien que toutes les œuvres de charité connaissent, se trouvait le lundi 25 novembre aux pieds du Saint-Père et lui expliquait le but sauveur de l'orphelinat de Saint-François de Sales sur la terre de Savoie et aux portes de Genève. Il offrit à Sa Sainteté la brochure de M. l'abbé Mermillod, intitulée *Exilé et Orphelins*, et une photographie de l'orphelinat : le bon Pape fixa toutes ces petites figures d'orphelins et, marquant du doigt celle du milieu, il dit : Voilà le Père Joseph ?

— Oui, Saint-Père.

— Combien a-t-il d'orphelins ?

— Cinquante-sept, Saint-Père.

— Eh bien ! aux portes de Genève, ce n'est pas assez : il faut qu'il en reçoive encore d'autres et qu'il développe sa maison. *Dites-lui que je le bénis, ainsi que tous les bienfaiteurs, que je bénis son œuvre, qui est digne de tous les encouragements.*

Cette bénédiction venue de si haut est une puissante consolation pour le fondateur, qui est toujours aux prises avec les plus graves embarras et les plus lourdes sollicitudes ; mais elle est aussi une récompense bien précieuse pour tous nos amis qui ont su s'élever au-dessus des idées étroites de clocher pour embrasser le côté vraiment catholique et charitable de l'institution ; elle sera pour tous un gage d'infatigable persévérance.

### Missions.

MGR LANGUILLAT. — Un télégramme de Sanghaï, disent les *Missions catholiques*, nous apporte la douloureuse nouvelle de la mort du vicaire apostolique du Kiang-nan. Mgr Languillat est décédé à Zi-ka-wei le samedi 30 novembre 1878. Mgr Adrien LANGUILLAT, évêque de Sergiopolis *in partibus*, né le 28 septem-

bre 1808 dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, était entré dans la Compagnie de Jésus le 21 février 1841. Il partit au mois de décembre 1843 pour la mission du Kiang-nan.

En 1856, lorsque sur la proposition de Mgr Mouly, évêque de Pékin, le Saint-Siège divisa la province du Pé-tché-ly en trois vicariats apostoliques, celui du Pé-tché-ly sud-est fut attribué à la Compagnie de Jésus, et le R. P. Languillat, vicaire-recteur de Zi-ka-wei, fut désigné pour prendre la direction de ce vicariat.

Le nouveau vicaire apostolique reçut la consécration épiscopale des mains de Mgr Mouly, le 22 mars 1857, et se rendit aussitôt dans sa mission, où il arriva le 1<sup>er</sup> avril, accompagné des PP. Sica et Catté, et suivi peu après des PP. Caussin et Giaquinto. Il y trouva 9,500 chrétiens disséminés sur un territoire de 100 lieues de long et de 20 lieues de large, peuplé de dix millions d'infidèles. L'aspect du pays était alors des plus affligeants; une partie des habitants avaient émigré pour échapper à la famine. Les débuts de la mission furent fort pénibles. En 1859, deux missionnaires moururent, et le vicaire apostolique fut lui-même gravement atteint.

Vers la fin de l'année 1864, Mgr Languillat fut transféré du Pé-tché-ly sud-est au Kiang-nan, pour remplacer Mgr Borgniet, mort le 31 juillet 1862. Peu après sa translation, il se rendit à Nankin pour demander au vice-roi des deux Kiangs l'exécution des clauses des traités de 1860 qui assuraient la restitution des anciennes propriétés de la mission. Il fut fait droit à ces réclamations, et, le 4 novembre 1866, les quatre premiers mandarins de Nankin signèrent avec lui une nouvelle convention. Mgr Languillat assista au Concile. Le 27 novembre 1870 il reprit le chemin de sa mission.

EN CHINE. — Mgr de Place, évêque missionnaire à Pékin, a donné les détails suivants sur la liberté de la religion dans la Chine: « Dans cette grande ville, les catholiques possèdent une belle cathédrale. Les processions à l'extérieur, dans les rues de l'immense cité, sont autorisées par le gouvernement. Au grand séminaire de Pékin, il y a 40 élèves, dont plusieurs sont d'anciens mandarins ou lettrés chinois qui ont embrassé le catholicisme. Il y a même un cercle catholique dans la ville de Pékin, et il fonctionne d'une manière satisfaisante. »

## LES RENOUVELLEMENTS D'ABONNEMENT

L'échéance du 31 décembre étant la plus importante de l'année, nous demandons comme un service à ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire à cette date, de vouloir bien le renouveler le plus tôt possible : cela nous épargnera un encombrement qui est toujours nuisible à la régularité du service, à une époque de l'année où la poste, qui est plus encombrée que jamais, fait elle-même subir au public des irrégularités et des retards.

Le mode le plus simple pour s'abonner, est d'adresser directement un mandat-poste à M. CHANTREL, rue de Vaugirad, 371. Il arrive souvent que les libraires chez qui on s'abonne ne transmettent pas tout de suite la demande qui leur est faite, et l'on fait injustement retomber les retards sur l'administration de la Revue.

Selon l'usage adopté par les publications du genre des *Annales* et accepté par nos souscripteurs, nous considérerons comme réabonnés tous ceux qui ne nous auront pas prévenus qu'ils cessent leur souscriptions ou qui ne nous auront pas retourné le prochain numéro, qui paraîtra le 4 janvier 1879.

---

L'ABBÉ MARTINET

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

## II

Ce qui fait le grand écrivain, c'est l'inspiration qui produit la véritable éloquence.

La vérité froide et nue, la vérité qui n'a pas les séductions d'une parole vive et ardente, restera à jamais stérile.

Pour que la vérité resplendisse et obtienne l'empire des âmes, il faut que l'âme elle-même de l'écrivain, du poète et de l'orateur soit comme dévorée par une flamme intérieure et que ces ardeurs éclatent au dehors. Sans l'inspiration, ces élans et ces ardeurs intimes, vous aurez des analystes froids, des versi-

ficateurs habiles, des rhéteurs sans puissance ; vous n'aurez ni un poète, ni un orateur, ni un grand écrivain.

Cette source de l'éloquence, nous l'appelons l'inspiration, parce qu'elle vient de Dieu, parce qu'elle est une des plus éclatantes manifestations de la Lumière éternelle communiquée à l'intelligence de l'homme. L'âme qui en est saisie est élevée au dessus d'elle-même ; et pourtant, après ces heures d'enthousiasme et d'entraînement, le poète, l'orateur, l'écrivain, s'arrêtant avec tristesse devant leur œuvre imparfaite se disent : Je n'ai pu reproduire l'idéal que j'avais contemplé et les reflets de la beauté infinie que j'avais entrevus.

L'abbé Martinet a eu cette inspiration ; et c'est elle qui l'a fait éloquent. Elle lui venait de la méditation approfondie de la parole de Dieu, de l'étude des vérités les plus sublimes de la Révélation, de la lecture des ouvrages immortels des Docteurs et des Pères. La théologie étroite et mutilée des traités élémentaires, cette théologie qui supprime les grands horizons de la doctrine catholique ne peut évidemment produire l'inspiration et l'éloquence ; mais la théologie étudiée dans ses sources premières, la théologie étudiée dans son merveilleux ensemble élève les pensées et la parole, et leur communique une puissante impulsion.

Aussi, les grands théologiens ont été de grands écrivains et de grands orateurs.

L'inspiration de l'abbé Martinet lui est venue de la vivacité de sa foi. Ce prêtre modèle, ce juste vivait de la foi, *Justus meus ex fide vivit* ; elle dirigeait ses moindres actions, elle a pénétré toutes les pages de ses écrits. Ce savant, cette noble intelligence s'inclinait devant les mystères de la foi et devant l'enseignement de l'Église avec la simplicité d'un enfant.

Il était de la race de ces apôtres auxquels les convictions profondes et comme la vision des mystères divins donnent la véritable et grande éloquence. Il était de la race de ces prêtres héroïques qui avaient bravé les cruelles persécutions de la foi du dernier siècle et que sa jeunesse sacerdotale avait connus et admirés (1). Il était de la race de Monseigneur Rey, cet évêque dont le diocèse d'Annecy garde si pieusement la mémoire, cet étonnant orateur dont la parole soulevait dans l'enthousiasme

(1) Parmi ces vaillants athlètes de la foi, il avait contemplé de plus près son oncle, le vénérable Mgr Martinet qui fut évêque de Tarentaise et qui mourut archevêque de Chambéry.

ou faisait éclater en sanglots des auditoires de quatre ou cinq cents prêtres dans les exercices des retraites pastorales (1).

L'abbé Martinet avait les inspirations de la piété. « Quelle lumière dans une âme, a-t-il écrit lui-même, quand le soleil de la vérité y entre à des époques assez rapprochées pour que le prince des ténèbres ne puisse y fixer sa demeure ! quelle élévation et quelle puissance dans un cœur honoré des visites du Très-Haut et du Tout-Puissant ! Que sont les véritables illuminations du génie ? C'est une apparition de Dieu dans l'esprit et dans le cœur de l'homme, c'est une véritable communion. (2) »

Celui qui a écrit ces belles paroles connaissait par son expérience les effets des communications divines au saint autel. On ne pouvait le voir célébrer l'auguste sacrifice dans le recueillement le plus profond et dans l'attitude de la piété la plus vive sans être édifié et ému.

Son livre intitulé *L'Emmanuel* est un magnifique témoignage de sa dévotion envers la très-sainte Eucharistie. « Le but de cet ouvrage, nous dit-il lui-même, est d'inviter les pasteurs et les fidèles à une intimité plus grande avec le Pontife Éternel qui habite au milieu de nous plein de grâce et de vérité. (3) »

Ce travailleur infatigable n'a jamais sacrifié à sa passion pour l'étude ses exercices de piété. Il consacrait ses premières heures de la journée à la méditation et au saint sacrifice de la Messe. Il disait l'office divin aux heures fixées par les règles de l'Église. Le soir, il récitait son chapelet, et on le retrouvait prosterné dans la prière au pied du tabernacle.

L'inspiration de l'abbé Martinet, c'était le sacrifice et l'immolation. Lacordaire a dit : « Être solitaire et pauvre, voilà le secret des héros de l'esprit. »

C'est que le sacrifice sous toutes ses formes, la douleur volontairement acceptée emporte les âmes même les plus vulgaires en de merveilleuses ascensions. Sous le marteau qui frappe et qui brise, la pierre inerte et froide laisse elle-même échapper la lumière. Pour arriver aux plus hauts sommets des communications célestes, pour contempler de plus près le Verbe révélateur, pour pénétrer plus avant dans les mystères divins,

(1) Voyez la belle vie de Mgr Rey par M. le chanoine Ruffier, vicaire général d'Annecy.

(2) *L'Emmanuel*, 16<sup>e</sup> Considération.

(3) *L'Emmanuel*, Préface.



pour être embrasé des ardeurs du Cœur adorable, il faut gravir les pentes du Calvaire, il faut habiter au pied de la croix sanglante. Pour que l'éloquence sacrée s'échappe à flots, il faut avoir reçu à la poitrine la large blessure qui a rendu les saints éloquents.

L'abbé Martinet porta généreusement, sa vie tout entière, le joug de l'humilité et de la pauvreté. De quel respect profond, de quelle affection vraiment filiale ce prêtre illustre entourait les évêques qui se sont succédé sur le siège de Tarentaise ! Il était humble et soumis envers ses supérieurs, il était doux et affable surtout envers les petits et les ignorants. Jamais il ne parlait de ses succès et des témoignages d'admiration qu'il recevait de toutes parts. Quelques semaines avant sa mort, il détruisit toute sa correspondance qui contenait les lettres les plus flatteuses des princes de l'Église et des écrivains les plus distingués. Le refus qu'il opposa à sa nomination à l'évêché d'Annecy serait resté complètement ignoré si ses amis chargés d'insister auprès de lui n'avaient trahi le secret de son humilité.

Il a vécu et il est mort pauvre. Satisfait de la nourriture la plus grossière, oubliant jusqu'à l'imprudencé les soins les plus indispensables à sa santé, ne demandant rien et donnant avec joie du peu qu'il avait, ses vêtements étaient ternis et usés, sa cellule triste et nue. A Villette, il voulut se passer de feu pendant un hiver rigoureux, et, transi de froid, il travaillait douze ou quatorze heures par jour. Sa santé, quelque vigoureuse qu'elle fut, ne put résister à de telles épreuves; on le trouva étendu sans connaissance auprès de sa table de travail; il avait les pieds gelés et une maladie grave le condamna à un repos qui fut sa plus cruelle douleur.

L'abbé Martinet supporta avec un héroïque courage les souffrances de sa dernière maladie. Il était convaincu que la mort approchait; il la voyait venir sans terreur, comme l'ouvrier laborieux et fidèle qui a fini sa journée et qui attend le repos et la récompense promise par le Père de famille. Les espérances de sa guérison qui lui étaient exprimées par ses amis comme une consolation, le laissaient indifférent et même attristaient sa grande âme. Il désirait sortir de l'arène où il avait si longtemps combattu le bon combat, et obtenir la couronne de justice qui lui était réservée (1).

(1) II Timoth. iv, 7.

Si quelques-unes des appréhensions de la mort auxquelles la faiblesse de notre nature ne peut toujours échapper, arrivaient jusqu'à lui, malgré les illuminations de sa foi et les visions de son espérance, il pouvait répéter ces paroles d'un solitaire mourant : « O mon âme ! pourquoi crains-tu la mort ? pourquoi « te troubles-tu ? Voilà soixante-dix ans que tu sers le Seigneur. » Son agonie, qui fut longue et douloureuse, le trouva sans défaillance ; il fut jusqu'à la dernière heure le disciple de la croix et l'homme des généreux sacrifices. Et le 17 juin 1871, son âme allait contempler, sans ombre et sans voile, la Vérité qu'il avait si fidèlement, si héroïquement, si glorieusement servie.

L'éloquence de notre écrivain a tous les caractères de cette inspiration et de cette riche et vaillante nature : elle est spontanée, simple et sans apprêts, ardente et énergique, brusque et rude quelquefois. Elle passe tour à tour de l'ironie mordante au style noble et harmonieux, des accents de l'indignation à de véritables cris de l'âme.

Les ouvrages de l'abbé Martinet réunissent les formes les plus variées de l'exposition et de la démonstration :

Dans *Platon-Polichinelle* et dans *l'Art d'apprendre en riant des choses fort sérieuses* (1), l'auteur réfute avec une verve étincelante les erreurs les plus funestes de notre temps. Que de traits acérés ! Que de rapprochements ingénieux, que de réflexions profondes sous une forme légère et attrayante ! Et avec quelle dextérité l'arme du ridicule est maniée par le bras vigoureux et impitoyable du solitaire savoisien !

Dans la *Solution de grands problèmes*, dans *La science de la vie*, dans *La science sociale*, nous admirons l'éloquence élevée et puissante de l'apologiste. Dans d'autres ouvrages destinés spécialement au peuple, dans les brochures écrites en quelques jours, on croirait entendre la voix de la sentinelle avancée qui dénonce les mouvements de l'ennemi, ou le son aigu du clairon dans le feu du combat.

### III.

Ce qui fait le grand écrivain, c'est encore la grandeur des causes qu'il a servies. La supériorité du talent, la science acquise par des veilles laborieuses, la connaissance approfondie

(1) 4 vol. in-18.

de son temps et de son pays, l'éloquence elle-même, ne suffisent point pour faire un grand écrivain.

Celui-là seul est vraiment grand qui unit à ces ressources précieuses la vraie grandeur morale, et qui ne profane pas les dons de Dieu en les abaissant sous le joug de l'erreur et du mal. Dans les écrivains qui retournent contre la vérité, la justice, la pureté et la paix des âmes la puissance que Dieu leur a faite, il y a non-seulement une profanation, mais il y a une dégradation et une faiblesse inévitables. Les plus riches facultés s'amointrissent, les visions d'en-haut disparaissent, les passions avilissantes détruisent les aspirations généreuses, et l'égoïsme glace le cœur. Au contraire, l'écrivain qui consacre sa vie aux plus nobles causes, reçoit de ces causes elles-mêmes une merveilleuse puissance.

Quelles sont donc, M. F., il est temps de le rechercher et de le dire, quelles sont les causes auxquelles notre illustre compatriote a consacré sa vie? Quatre grandes causes, et par elles, quatre grands amours ont possédé cette âme: l'amour de Jésus-Christ, l'amour de l'Église, l'amour des âmes et l'amour de son pays. Je ne sais rien de plus grand et de plus beau sur cette terre.

Et d'abord, l'amour de Jésus-Christ. Avec quelle tendresse l'abbé Martinet parlait de l'adorable Maître! Partout, dans ses ouvrages, on sent circuler cette force souvent latente et contenue-mais qui éclate parfois dans des manifestations touchantes et des paroles de feu. Dans les dernières années de sa vie, sous le poids des fatigues et des souffrances, l'intelligence de l'abbé Martinet paraissait avoir perdu quelque chose de sa vivacité et de son éclat. La parole était quelquefois hésitante; mais si, dans la conversation, on venait à parler de Jésus-Christ, tout à coup cette figure altérée par l'âge et par la souffrance se transformait, ses yeux fatigués par le travail lançaient des éclairs, la parole revenait abondante, rapide, entraînant; le vieux lion s'était réveillé, le vieux et vaillant serviteur de Jésus-Christ avait tressailli de bonheur en présence de son Maître et de son Dieu.

Mais on ne peut aimer Jésus-Christ sans aimer l'Église, son Épouse immortelle, l'Église née de son amour, sortie de son cœur ouvert, et chargée d'accomplir jusqu'à la fin des temps sa mission de miséricorde et de salut.

L'abbé Martinet aimait l'Église d'un amour rendu plus

éclairé et plus fort par l'étude des sciences sacrées, par la connaissance approfondie de la constitution de cette société divine et des bienfaits qu'elle répand depuis dix-neuf siècles. Aucun écrivain de notre temps n'a défendu avec plus d'ardeur et par des preuves plus décisives les droits de la sainte Église, l'autorité et l'infaillibilité du Pontife romain.

Sa pensée et son cœur se tournaient sans cesse vers Rome, et c'est là que ses convictions et son amour lui faisaient entrevoir la suprême espérance et la source unique du salut. Écoutez-le lui-même dans la préface du 3<sup>me</sup> volume de la *Solution de grands problèmes*:

« On disait naguère : les rois s'en vont ; nous disons : la société s'en va, les peuples s'en vont parce que Dieu disparaît. Mais si Dieu s'en va, c'est pour revenir, et déjà, à travers les bruits confus du monde, nous croyons entendreses pas...

« Disons mieux, le bras de Dieu est visiblement levé sur le monde pour bénir ou pour frapper, c'est à nous de choisir.

« Après avoir cherché des signes dans le ciel, nous avons interrogé la terre, nous avons pénétré jusqu'au fond des entrailles de la société..... A travers bien des symptômes de mort, nous avons trouvé un puissant germe de vie qui ne demande pour se développer qu'un régime chrétien, et, jetant un regard sur l'avenir, nous y avons lu ces mots : Rome ou la mort. »

Dans l'Église, il aimait les âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ. Ce sont les âmes qu'il cherchait partout et toujours, et il pouvait répéter cette parole des Livres saints : Donnez-moi les âmes et prenez tout le reste. *Da mihi animas et cætera tolle tibi* (1). Il était plein de miséricorde pour tous les égarés. « Dans tout homme, disait-il souvent, il y a toujours, « à moins qu'il ne soit complètement endurci, un côté accessible, « et c'est par ce côté qu'il faut le saisir. La plus faible lumière « se développe peu à peu sous l'influence de la charité, et finit « par dissiper les ténèbres. Puisque Dieu, la sainteté même, est « si patient envers tous les égarés, comment ne serions-nous pas « patients, nous qui sommes des misérables et des pécheurs ! »

Il avait eu la pensée de se consacrer aux missions du diocèse, mais sa vocation était évidemment de répandre la vérité par ses écrits, plutôt que d'annoncer la parole de Dieu du haut de la chaire. A Saint-Martin-de-Belleville, pendant les travaux

(1) Gen. xiv. 21.

d'une mission, c'est de son lit où le retenaient de cruelles souffrances qu'il voulut entendre les confessions des pénitents que sa parole avait éclairés et touchés. Bien qu'il eût renoncé complètement à la prédication, il resta pendant bien des années supérieur des Missionnaires diocésains, dans la maison de Sainte-Anne, à Villette. Il édifiait ses confrères ; il les encourageait dans les difficultés de leur ministère, il leur donnait pour leurs études et pour la préparation de leurs instructions des conseils précieux, et ses conversations elles-mêmes étaient un véritable enseignement.

Mais, pour éclairer et sauver les âmes, à ce zèle qui ne se ralentit jamais jusqu'à sa dernière heure, et à l'éloquence de ses écrits, il a ajouté l'éloquence plus puissante, l'éloquence admirable de ses vertus et de sa vie tout entière.

L'abbé Martinet aimait son pays, ce diocèse auquel les sollicitations les plus pressantes n'avaient pu le ravir ; cette Savoie à laquelle il signalait avec une si affectueuse et si énergique franchise les périls qui menaçaient ses traditions chrétiennes (1). Il aimait la France, et du haut de ses rochers il suivait avec une sollicitude plus vive le mouvement de l'opinion publique dans ce noble pays. Il étudiait les périls qui le menaçaient, et il ne touchait à ses plaies que d'une main miséricordieuse et émue. Souvent il invoque dans ses ouvrages le concours de cette nation généreuse pour l'accomplissement des œuvres de Dieu ; il lui rappelle, dans des accents chaleureux, sa mission providentielle et les titres glorieux que les Pontifes romains lui ont tant de fois décernés.

« Noble terre de France, s'écrie-t-il, terre des apôtres, des martyrs et des héros, comment les peuples catholiques pourraient-ils t'oublier dans leurs prières, toi qui enseignas et qui enseignes encore à tant de peuples !..... Puisses-tu bien comprendre ce que nous te répétons encore naguère, ce qui est évident comme le soleil, que tu n'as de vie que par et pour le catholicisme. Tiens pour aveugles ou pour ennemis ceux qui te diront que ton âme s'est envolée ou que le catholicisme est mort (2) ».

Pouvons-nous maintenant nous étonner que la renommée et la gloire soient venues frapper à la porte de la cellule de cet humble prêtre ? que ses écrits aient franchi les frontières de la

(1) Voyez sa brochure : *Que doit faire la Savoie ?*

(2) *L'Émanuel*, (9<sup>e</sup> Considér.)

France, que l'Italie, comme le lui disait un évêque qui fut lui-même un écrivain distingué, ait cherché dans ses ouvrages des armes contre l'hérésie et le socialisme, et que l'Amérique les ait lus avec admiration dans une traduction anglaise faite sous les auspices et la direction de l'illustre et savant métropolitain des États-Unis (1) ?

Ainsi s'est accomplie cette parole de nos Livres saints : la science de ce sage s'est répandue pareille à l'eau qui déborde ; et ses œuvres resteront comme une source de vie. *Scientia sapientis tanquam inundatio abundabit, et consilium ejus sicut fons vitæ permanet* (2).

Habitants de cette paroisse, gardez fidèlement le dépôt précieux confié à votre patriotisme et à votre piété ; écoutez la voix qui sort de cette tombe, elle vous dira comment la constance, le travail, la vertu et la science ont élevé à la renommée et à la gloire cet humble enfant de votre village. Que les pères redisent à leurs fils ces grands enseignements, et que les générations présentes transmettent aux générations futures cette illustre, cette sainte mémoire et les souvenirs de cette cérémonie funèbre.

Fidèles accourus de cette belle vallée et de la Savoie tout entière pour apporter ici l'hommage de votre reconnaissance et de votre admiration, n'oubliez pas cette parole de Bossuet : « Les vraies richesses d'un peuple, ce sont les hommes. » En ces jours de langueurs fatales et d'universelles défaillances, que notre pays ne soit pas stérile, qu'il donne toujours des hommes des cœurs vaillants, des travailleurs infatigables, des serviteurs dévoués à toutes les saintes causes, à l'Église et à Dieu.

Prêtres de cet antique diocèse, prêtres de tous les diocèses de la Savoie, vous tous qui formez à cette heure autour de ce tombeau comme une couronne d'honneur, recueillez les enseignements de cette vie si belle, si laborieuse et si pure. Ah ! ne fléchissons pas sous le fardeau des gloires du passé ! Apôtres de la doctrine et de l'amour, puisons la science à ses sources les plus élevées, triomphons de l'erreur et du mal par la Vérité et la

(1) Mgr Rendu, évêque d'Annecy, du 1<sup>er</sup> mars 1853. Cettel ettre sert de Préface à la *Philosophie du catéchisme*. Mgr Hugues, archevêque de New-York, ne se contenta pas de faire traduire les ouvrages de M. Martinet, il pria avec la plus vive instance notre savant théologien de venir se fixer auprès de lui pour composer des ouvrages de polémique religieuse. Il lui promettait les succès les plus brillants et les plus heureux résultats pour la cause du catholicisme dans le Nouveau-Monde. M. Martinet resta fidèle à son diocèse.

(2) Eccli. xxi, 1.

Miséricorde, et la main étendue sur ce tombeau, promettons de combattre sans repos et sans trêve pour la Savoie et la France, pour les âmes rachetées au prix d'un sang divin, pour l'Église persécutée et maudite, pour Jésus-Christ notre Maître et notre Dieu. Ainsi soit-il.

MGR TURINAZ.

---

## UNE NUIT DE NOËL (1)

### I

C'était la veille de Noël.

Il avait neigé toute la journée. Un vent de bise soufflait et soulevait çà et là des tourbillons de neige. Pas une étoile au ciel, plus de sentiers frayés dans les campagnes, plus d'autre lumière que cette lueur blanche et obscure que répand la neige lorsqu'elle recouvre tout.

A la ferme d'Angicourt, tous les travailleurs, garçons et filles, hommes et femmes, et deux ou trois familles voisines, s'étaient réunis dans la grande cuisine, qui servait en même temps, comme dans toutes les petites fermes de Picardie, de salle à manger, de salon, même de chambre à coucher.

On était là, les uns autour de la grande et lourde table, les autres auprès du feu.

Deux ou trois gros chats s'étaient négligemment devant les chenêts, en compagnie de deux chiens assoupis, qui allongeaient leurs deux pattes de devant jusque dans les cendres. D'énormes morceaux de bois brûlaient dans la cheminée, en s'arcboutant contre la traditionnelle bûche de Noël. Nos braves paysans appelaient cela une bûche ; ce n'était rien moins qu'un énorme tronc d'arbre.

Il y avait bien les préparatifs du réveillon ; mais les éléments de ce joyeux repas étaient encore sur la table, il était trop tôt pour les mettre au feu.

Les enfants n'avaient pas voulu se coucher : ils avaient trop peur de n'être pas réveillés pour la messe de minuit. Quelques-uns bâillaient un peu ; mais ils se tenaient en haleine en tirant la queue des chats, qui tournaient vers eux des yeux brillants

(1) Extrait de nos *Commandements de Dieu*, chez Lefort, à Lille et à Paris.

comme des charbons allumés, ou la queue des chiens, qui jappaient sans sortir de leur sommeil ; ou bien ils allaient voir dans sa cage la rouge-gorge qui était venu le matin demander l'hospitalité à la ferme, et qu'on se promettait de remettre en liberté aussitôt que la neige aurait disparu.

Neuf heures avaient sonné à la vieille horloge. On venait d'achever la lecture du journal de la ville, dans lequel se trouvait un fort bel article sur les étrennes. On y racontait que les plus belles étrennes sont celles qu'inspire la charité, et que les meilleures à faire, après celles que demandent les convenances, sont celles qui vont trouver le pauvre malade dans son lit, le pauvre vieillard qui grelotte près de sa cheminée sans feu, la mère de famille qui ne sait avec quoi elle pourra le lendemain nourrir ses enfants. C'était ainsi qu'un riche citadin avait distribué ses étrennes l'année précédente, et le journal disait tout cela si bien, que tous les auditeurs en étaient émus jusqu'aux larmes.

Lorsque la lecture fut finie, on devisa sur le bon cœur de ce riche de la ville, sur le bonheur qu'il y a à faire du bien, et l'on conclut que c'est vraiment là le plus louable emploi qu'on puisse faire de son argent.

— Tout cela est bel et bon, s'écria tout à coup un vigoureux gars, l'une des célébrités du village, parce qu'il savait tracer un sillon aussi droit que la ligne la plus droite, tout cela est bon ; mais nous n'avons pas d'argent comme les messieurs de la ville, nous ; nous n'avons pas de quoi donner des étrennes, et nous n'avons rien à prendre là dedans pour l'imiter. Un petit verre aux amis et connaissances, de quoi bourrer une pipe et boire un verre de cidre, et voilà tout.

— Bah ! bah ! dit alors la servante de la ferme, tu crois ça, Nicolas ? Je dis, moi, que nous sommes aussi riches que les gens de la ville. C'est vrai qu'ils ont la bourse mieux garnie que nous, mais nous avons nos bras, et un cœur qui vaut bien le leur.

— Ah ! pour le cœur et les bras, je ne dis pas, Madeleine ; mais ça ne remplit pas la bourse, et, pour donner des étrennes, il faut qu'il y ait quelque chose dans la bourse.

— Je dis que non, Nicolas. Est-ce que Marthe avait quelque chose dans sa bourse, quand elle nourrissait sa vieille mère qui est morte à la Saint-Martin dernière (Dieu ait son âme !) ? Est-ce que Pierre, le fils du voisin, était riche, quand il a trouvé le



moyen de payer d'un coup quinze cents francs pour empêcher la vente de la maison de son père ?

— C'est vrai ! répondit Nicolas en rougissant.

— C'est vrai, n'est-ce pas ? reprit Madeleine, riant de l'avantage qu'elle venait de conquérir. Marthe avait du cœur, et elle a trouvé moyen de secourir sa mère. Pierre avait du cœur, et il a su trouver quinze cents francs en s'engageant, et quand il reviendra du service l'année prochaine, j'en connais plus d'une qui ne retirerait pas la main qu'il demanderait.

— Très-bien ! très-bien ! Madeleine, s'écria toute la compagnie.

## II

Mais Madeleine avait son idée.

C'était une forte et grande fille à qui nulle besogne ne faisait peur. Levée avant le jour, même en été, elle vous lavait à grande eau la cuisine, récurait toute sa batterie, veillait aux poules, à la pâtée des chiens, au lait du chat favori ; elle trayait ses dix vaches, faisait sa cuisine, raccommodait ses hardes : tout cela sans avoir l'air affairée. Et s'il était besoin de charger le fumier sur les voitures, elle vous enlevait, comme sans y penser, d'énormes masses avec sa fourche. En été, s'il fallait, sur la menace d'un orage, donner un coup de main aux moissonneurs, elle était là ; s'il fallait charger une voiture de foin, elle était là, toujours alerte, toujours gaie, prompte à parler, vive à la riposte.

Mais il n'eût pas fait bon de se permettre avec elle un mot déplacé : elle vous eût bientôt *rembarré*, comme elle disait.

Un jeune gars, venu d'un village voisin, et engagé au service de la ferme depuis quelques jours seulement, avait essayé : il n'y revint pas ; la main avait été aussi prompte que la langue, qui n'était pas lente ; il y vit trente-six chandelles, et cela l'éclaira assez pour qu'il jugeât prudent de battre en retraite, sans compter qu'il en eut pour quinze jours à subir les feux croisés de ses camarades.

Un mot explique tout cela : Madeleine était pieuse, oui, pieuse, et je ne dis pas seulement chrétienne. Avec toutes ses occupations, elle venait encore à bout d'aller presque tous les jours à la messe, et, le dimanche, elle se faisait belle, sans rien donner à la coquetterie et sans rien négliger de sa besogne ; elle habitait les enfants, elle veillait à tout. Puis, si M. le curé avait besoin de fleurs, elle était là pour lui en cueillir et pour arranger

les bouquets. Au jour de la Fête-Dieu, elle était là pour le reposoir de la ferme, qui, grâce à elle, était toujours le plus beau et le plus remarqué du village. Aux fêtes de la Vierge, Madeleine était encore là, portant la bannière blanche, entourée de ses compagnes que son exemple animait, et que d'un regard elle maintenait dans l'ordre ou y rappelait.

Madeline était le modèle, j'allais presque dire la vie du village, tant elle avait su prendre d'empire sur tout le monde par ses manières à la fois résolues et modestes, et aussi par une irréprochable conduite et par sa promptitude à rendre tous les services en son pouvoir.

Au village, où la vie est naturelle, où il n'y a rien d'artificiel et de factice, c'est la vertu, c'est le mérite qui a l'empire; le plus humble, le plus pauvre est souvent l'oracle de toute une commune, parce qu'il en est le plus digne d'estime.

Les coutumes de la ville valent-elles mieux? J'ai vécu à la ville et à la campagne, et vraiment je préfère la coutume villageoise.

Malheureusement, le village se met de plus en plus au pas de la ville. Je parle d'un temps qui s'éloigne de plus en plus... mais n'attristons pas ce récit par de trop sérieuses réflexions.

### III

Donc, Madeleine avait son idée.

En parlant de Pierre, elle savait qu'elle donnait un coup de fouet à Nicolas, qui était un bon enfant et un bon chrétien, mais qui se contentait d'être un honnête garçon terre à terre, faisant tranquillement son devoir, mais ne s'élevant pas jusqu'à ces hauteurs où le cœur se dilate, où l'âme s'épanouit, où tous les nobles sentiments éclatent.

Il était capable d'apprécier une bonne action. Madeleine ne savait pas encore s'il serait capable d'en accomplir une, et, n'ignorant pas les vues de Nicolas sur elle, souriant même à l'idée d'un mariage, elle avait résolu de le mettre à l'épreuve avant de prendre une décision définitive.

Tout le monde, à la ferme, était très-curieux de savoir ce qu'elle allait dire et faire. Au village, tout le monde se connaît, il n'y a pas de secrets, ni de ces fausses délicatesses qui empêchent les gens de se dire tout haut et devant témoins les pensées dont on n'a pas à rougir devant Dieu.

— Nicolas, dit Madeleine d'un ton grave, je sais une belle étrenne que pourrait faire quelqu'un qui aurait du cœur et des

bras. Vous connaissez tous le vieux Jean et son fils : voilà un homme qui a travaillé dans sa vie, et un jeune homme qui aime son père ! Mais Jean est bien vieux, les bras refusent le service, et voilà que la maladie vient de prendre le jeune homme ! Ils ne sont pas riches, bien qu'ils aient toujours travaillé honnêtement ; mais, vous savez, la maladie de la mère Jean a duré longtemps, et il y a eu bien des frais, pendant que Jean ne travaillait plus, afin de soigner sa femme, morte l'hiver dernier (Dieu ait son âme !). Voilà donc un pauvre garçon qui ne peut rien faire et qui voit son père aussi accablé de chagrin que d'années. Ils ont pu rentrer leur récolte, mais ils n'ont pu préparer la terre, et le blé reste dans la grange sans être battu, sans pouvoir être vendu.

— Pauvre père Jean ! s'écria la compagnie ; c'est pourtant un brave homme, et qui mérite d'être heureux.

## IV

Un profond silence succéda à ces exclamations.

Madeleine regardait Nicolas, qui devint tout rouge, et qui n'osait lever les yeux sous ce regard qui lui disait tant de choses.

— Oui, ils sont bien malheureux, dit Madeleine, et il y aurait là de belles étrennes à faire. Un peu d'argent et un coup de main, ce serait la vie pour eux ; car c'est la faim qui tue le pauvre gars, et qui va conduire le vieux Jean près de sa femme, au cimetière.

Nouveau silence, nouveau regard de Madeleine.

— Les bras, les voici ! s'écria Nicolas, soyez tranquille, le blé sera battu, et l'on trouvera des acheteurs... Mais l'argent ?

Le jeune gars rougit plus fortement encore. Il porta la main à sa poche, en tira une petite boîte de carton qu'il posa sur la table, et dit :

— Ouvrez, Madeleine.

Madeleine ouvrit. Ce fut à son tour de rougir, car, sur le couvercle de la boîte, il y avait ces mots écrits : *Pour Madeleine*, et, en l'ouvrant, elle aperçut un beau chapelet, monté en argent et enrichi de plusieurs petites médailles du même métal.

— C'était pour vous, dit Nicolas. Je voulais vous le donner le jour de l'an. Il n'est pas payé. Je voulais demander l'avis de M. le curé avant de vous l'offrir et de l'acheter définitivement. C'est fini, l'argent sera pour le vieux Jean.

Deux grosses larmes coulaient sur les joues du brave garçon.

Tout le monde était attendri. Madeleine restait silencieuse, et son visage avait pâli.

Elle replia le chapelet, après en avoir baisé la croix ; elle le replaça dans la boîte et remit la boîte à Nicolas.

— C'est bien, Nicolas ! dit-elle.

Un moment après, elle ajouta d'un ton résolu :

— A la Saint-Jean prochaine, je serai *madame* Nicolas, si *monsieur* Nicolas le veut bien.

Et elle se cacha le visage dans ses mains.

Tout le monde applaudit, reconnaissant qu'il ne pouvait y avoir de couple mieux assorti.

Le jeune homme, ravi, se serait volontiers précipité dans les bras de Madeleine, mais le respect le retint.

Il se vengra sur deux ou trois de ses camarades, qu'il embrassa comme du pain ; il embrassa le fermier, qu'il considérait comme son père, la fermière, qui lui tenait lieu de mère, puisqu'il était orphelin ; il dit cent sottises et fit mille extravagances.

Quand le calme fut un peu rétabli dans cette heureuse réunion, le père de la fermière, vieillard vénérable, qui avait écouté et regardé tout cela sans rien dire, assis dans un des coins de la grande cheminée, se leva lentement, et dit d'une voix grave :

— GLOIRE A DIEU AU PLUS HAUT DES CIEUX, ET SUR LA TERRE PAIX AUX HOMMES DE BONNE VOLONTÉ ! C'est bien, mes enfants, voilà une belle fête de Noël !

## V

En ce moment, le joyeux carillon se fit entendre. Les cloches appelaient les fidèles à l'église, auprès de la crèche du Sauveur, auprès de la crèche de Celui qui se donnait tout entier pour ses frères. Tous se levèrent et se rendirent à la messe de minuit, à l'exception d'une bonne vieille qui ne pouvait sortir et qui était chargée de veiller aux préparatifs du réveillon.

Quant à Nicolas, il était parti en courant à travers les neiges, tombant dans les ornières, roulant dans les fossés, jusqu'à la chaumière du vieux Jean, qui se trouvait à une certaine distance du village. Arrivé là, il avait jeté sa bourse sur la table, en disant :

— De la part de Madeleine, bon courage !

Et il était revenu tout courant, ivre de joie, heureux des

bonnes paroles de Madeleine, heureux aussi de la bonne action qu'il venait de faire et de la pensée de celle qu'il voulait accomplir.

Il pria de bon cœur à l'église, et quand on entendit sa forte et joyeuse voix qui dominait celle des autres au chant de l'*Adeste*, tout le monde se dit :

— Nicolas est content.

J. CHANTREL.

## VARIÉTÉS

### La Genuflexion

Mgr Gaume, si connu du clergé par ses nombreux ouvrages, vient de publier un opuscule sur lequel il est bon d'appeler l'attention. Ce petit ouvrage, de 242 pages in-18, est intitulé : *La Genuflexion au dix-neuvième siècle, ou Étude sur la première loi de la création* (prix : 2 francs).

Convaincu que la tradition est la vie des peuples, Mgr Gaume s'est attaché, depuis quelques années, à remettre en honneur les pieuses pratiques de nos ancêtres. De là ses différents traités : *Le Signe de la Croix, l'Eau bénite, l'Angelus, le Benedicite*. A réhabiliter la genuflexion devant le Saint-Sacrement est consacré l'ouvrage dont nous allons parler.

Il se compose de vingt-une lettres. Dans les seize premières, on voit, depuis l'origine du monde et chez tous les peuples, l'accomplissement de cette loi de la création, promulguée par saint Paul : *In nomine Jesu omne genu flectatur caelestium, terrestrium et infernorum*. (Philipp., 11-10.) Des trésors d'une érudition peu commune donnent à ces lettres tout l'intérêt de la nouveauté. Les cinq dernières montrent l'importance actuelle de la genuflexion, comme protestation contre les négations et les blasphèmes de l'impiété.

Le premier exemplaire de l'ouvrage fut présenté au Saint-Père, qui daigna l'accueillir avec une bienveillance marquée. Afin d'encourager la pratique de la genuflexion, une indulgence fut demandée en faveur de ceux qui l'accompliraient. On se croyait assuré de l'obtenir, d'autant plus que cette faveur était sollicitée par un archevêque et un cardinal particulièrement aimés du Saint-Père : il n'en fut rien.

Pie IX, le bon Pie IX, qui avait attaché une indulgence de cinquante jours au signe de la croix et de cent jours lorsqu'il est fait en prenant de l'eau bénite, Pie IX refusa. Grande fut la surprise. Mais quand on eut le temps de réfléchir, on reconnut que le Saint-Père avait raison.

La gémuflexion devant l'autel où repose le Saint-Sacrement n'est pas, comme on pourrait croire, un acte facultatif qu'il soit loisible de faire ou d'omettre à volonté: c'est un devoir. Or, on ne donne pas d'indulgence pour l'accomplissement d'un devoir, par exemple pour entendre la messe un jour d'obligation ou pour faire maigre un jour d'abstinence. Mais le Souverain Pontife ajouta: « Dites bien qu'on ne cesse pas « d'insister auprès des confesseurs, des prédicateurs, des catéchistes et des curés, afin qu'eux-mêmes ne cessent pas « d'insister auprès des fidèles, pour que tout le monde fasse « la gémuflexion. »

Les exhortations du Saint-Père ne font que rappeler l'article suivant du droit-canon. Un décret de la Congrégation des Rites impose à tout le monde l'obligation de la gémuflexion; en voici le texte: « *Omnes fideles*, tous les fidèles: hommes, femmes, « enfants, sans distinction et sans exception, *ante sanctissimum* « *Sacramentum transeuntes*, quand ils passent devant le « Saint-Sacrement, *genuflectere tenentur*, sont tenus de faire « la gémuflexion. » Rien de plus formel.

Qu'on ne croie pas que ce décret soit tombé en désuétude, ou qu'il ne regarde pas la France. Dans son bref de 1877, le vénérable cardinal qui gouverne avec tant de sagesse le diocèse de Paris s'exprime en ces termes: « Si les fidèles passent devant le tabernacle où se trouve le Saint-Sacrement, ils doivent faire la gémuflexion. » (P. 9.) « Lorsqu'on passe devant le Saint-Sacrement placé sur l'exposition ou présent sur l'autel « (comme après la consécration), on se prosterne, c'est-à-dire « qu'on fait la gémuflexion double. » (P. 13.)

... Si donc, en passant devant l'autel où repose le Saint-Sacrement, on se contente d'une inclination ou d'une révérence, si profondes qu'elles soient, on ne rend pas à Notre-Seigneur le culte qui lui est dû; on le fait descendre au rang d'une simple créature; c'est une négation implicite de sa divinité. Ainsi l'ont compris et le comprennent encore les catholiques de toutes les nations: l'Italie, l'Espagne, la Suisse, l'Allemagne, l'Angleterre. Tous font la gémuflexion devant le Saint-Sacrement, et

sont très-mal édifiés en voyant que nous ne la faisons pas. C'est un scandale qu'il serait temps de faire cesser.

« Indépendamment de toutes ces raisons, il y a aujourd'hui pour nous, catholiques, une obligation impérieuse de manifester notre foi en faisant la genuflexion devant Notre-Seigneur. A quoi tendent les affreux blasphèmes qui se vomissent tous les jours et de toutes parts? A un seul but: nier la divinité de Notre-Seigneur et sa présence réelle dans nos tabernacles. Si les impies admettaient ce double dogme, toutes leurs attaques tomberaient à faux et n'auraient même plus de raison d'être. Pour nous, catholiques, l'heure est donc venue d'affirmer plus hautement que jamais ce double dogme. A une négation incessante, universelle, il faut opposer une affirmation incessante, universelle. Comment le faire? Par la genuflexion. Tout catholique, homme, femme, enfant, savant ou ignorant, qui fait la genuflexion devant le Saint-Sacrement, récite un *Credo*, un *Credo* visible, un *Credo* complet; par cet acte, il dit à l'impie: Regarde, tu nies et moi j'affirme; tu blasphèmes et moi j'adore; tu nies tout et moi je crois tout.

Répétée cent millions de fois par jour sur tous les points du globe, cette affirmation pulvérise toutes les négations de l'impie, affermit la foi du chrétien et console Notre-Seigneur des outrages dont il est l'objet. — A. MARTIN.

### Le Trappiste.

On pouvait encore voir, il y a quelques années, à la Trappe de Sept-Fonts, non loin de Paray-le-Monial, un bon frère convers, très-âgé, infirme, cassé, mais ne quittant jamais son chapelet. C'était le frère Théodore.

Il avait cependant porté autrefois d'autres armes. C'était en 1812. Frère Théodore faisait partie de la grande armée, qui, hélas! s'en retournait vaincue par le froid. Après avoir marché de longues heures dans la neige, la colonne du frère Théodore, exténuée de fatigue et de faim, se trouva tout à coup en face d'une batterie ennemie qui l'attaquait de front et lui fermait le passage.

Un découragement mortel s'empara de tous: officiers, soldats jetaient leurs armes à terre.

Cependant, un officier s'avance, l'épée au poing, et, montrant la batterie, il s'écrie:

A moi les braves! Mais, chose rare dans nos fastes militaires, personne ne répondit, excepté le frère Théodore, qui s'offrit en ces termes :

J'irai moi seul, si vous le voulez.

— Accepté! reprit l'officier.

Le frère Théodore jette son sac, dépose son fusil, se met à genoux, fait un signe de croix et récite : *Notre Père, Je vous salue, Je crois en Dieu* et l'acte de contrition.

Ses prières terminées, il reprend son fusil, s'élance vers la batterie et subit deux décharges sans ralentir sa course. Comme il allait atteindre les Russes, ceux-ci, craignant d'être victimes d'un stratagème, prirent la fuite, laissant leurs pièces et leurs bagages.

A cette vue, l'officier accourut, et prenant sa croix d'honneur, l'attacha sur la poitrine du jeune soldat, en disant :

— Mon brave, tu la mérites mieux que moi.

Le frère Théodore répondit :

— Mon commandant, je n'ai fait que mon devoir. Seulement, quand on veut se tirer d'affaire, il n'y a qu'à prier.

Cinquante ans après, quand sous la bure du trappiste, le bon frère Théodore passait des demi-journées à genoux, récitant son chapelet, il appelait encore cela « faire son devoir. »

### Une contrefaçon impossible.

Un jour, le R. P. Étienne, avant-dernier Supérieur général des Lazaristes, reçut la visite d'un protestant. Ce personnage, connaissant tout le bien que font dans le monde les Sœurs de charité, avait imaginé de fonder dans le protestantisme une association du même genre. Il pria le vénérable Religieux de vouloir bien lui communiquer les règlements des Filles de Saint-Vincent de Paul. Le R. P. Étienne se prêta à ses désirs, et il porta la condescendance jusqu'à lui faire visiter plusieurs établissements de charité. Ce brave protestant, après avoir été ainsi traité, ne se possédait pas de joie en pensant qu'il allait doter son pays d'établissements pareils. Le Révérend Père lui dit :

— J'admire vos intentions, votre bonne volonté; mais je vous déclare que vous ne réussirez pas.

— Eh! pourquoi donc? s'écria le protestant. Ne m'avez-vous pas fourni toutes les instructions nécessaires?



— C'est vrai répliqua le P. Étienne, je vous ai donné la machine ; mais il vous manque la vapeur.

## REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

26 décembre.

Affaires sans activité, hausse à peine sensible, liquidation de fin d'année s'annonçant comme assez facile, telle se présente la Bourse ces jours-ci, avec d'espoir, — toujours déçu, — que les affaires reprendront dans le courant de l'année. Nous partagerions cet espoir, si les élections sénatoriales marquaient que le pays revient aux idées conservatrices : là est le nœud, et nous ne comptons guère sur une issue favorable, quoique certains symptômes annoncent un léger mouvement de retour à de plus saines idées. Mais on est encore si loin de ce retour au bon sens !

Les marchés étrangers ont une bonne tenue, mais, au dehors, les affaires ne sont pas moins languissantes qu'en France. Nous ne parlons pas de l'Italie, où le 5 0/0 est à 76, et où l'on sent que la machine ne peut plus marcher longtemps.

Nos spéculateurs se divisent en deux corps : les hardis se préoccupent de trouver les ressources qui leur seront nécessaires à la fin du mois pour pouvoir profiter de la hausse possible de janvier ; les timides vendent dès maintenant, ce qui est une des principales causes des difficultés qu'éprouve la Rente à monter.

La Bourse étant fermée le jour de Noël, nous ne pouvons donner que les cours de mardi dernier : 3 0/0 ordinaire, 76,40 ; — Amortissable, 79,95 ; — 4 1/2 pour cent, 107,50 ; — 5 pour cent, 112,90.

Les fêtes de Noël et du Nouvel An, coïncidant avec une détente de la température, si rigoureuse depuis quinze jours, vont donner une certaine animation au commerce de détail. L'agriculture, qui s'est réjouie de l'abondance des neiges et du froid, pourra achever quelques travaux interrompus, mais le marché des céréales ne continuera pas moins à lui être défavorable, à cause des arrivages de l'étranger, qui font baisser le prix des grains dans tous nos ports.

Somme toute, l'année qui se termine n'a été bonne ni pour l'agriculture, ni pour l'industrie, ni pour le commerce, — on peut bien dire aussi, ni pour la politique ; — elle serait une bonne année, si les leçons nous profitaient et si nous reconnaissions qu'il dépend en grande partie de nous d'atténuer considérablement le mal en suivant une politique chrétienne et en revenant à la pratique des commandements de Dieu. C'est à la bonne volonté qu'est promise la paix, source de tant de biens.

A. F.

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

45. **Almanachs.** — *Le Contrepoison*, almanach illustré pour l'année 1879; Paris, chez J.-L. Paulmier, rue de Rennes, 76; prix : 25 cent.; *franco* 15 ex. pour 12, 32 pour 25, 65 pour 50; 135 pour 100, 730 pour 500; — *Le Petit Almanach des enfants*, chez le même; prix : 10 cent.; *franco* 15 pour 12, 32 pour 25, 65 pour 50, 135 pour 100, 730 pour 500.

Deux excellents almanachs dont nous ne saurions trop recommander la propagation. Le premier, qui oppose au mal le contrepoison, contient, outre les matières ordinaires des almanachs, des récits très-intéres-

sants et de petits articles de polémique qui combattent vivement les préjugés, les ignorances et les haines du jour, comme, par exemple, ceux-ci : Les autruches de la science; Que peut-on attendre d'une dizaine de chapelet? Toujours des miracles, Allons, tout va bien, Comme quoi le progrès est une bien belle chose, etc. etc. Le second almanach, destiné aux enfants, est conçu dans le même esprit; mais procède surtout par des récits; aussi intéressant pour les parents que pour les enfants, il est appelé à produire un grand bien dans les familles.

---

 DERNIERES NOUVELLES

Le procès du régicide Passanante viendra entre le 6 et le 10 janvier.

— On annonce que le tirage de la loterie dite nationale commencera le 15 janvier; c'est une opération qui demandera plusieurs semaines.

— La Nonciature du Saint-Siège à Paris vient, disent les *Tablettes d'un Spectateur*, d'adresser une plainte au ministre des affaires étrangères, au sujet des dessins grossiers, publiés sur le clergé par des journaux satiriques illustrés.

— La comité des Dix-Huit a repris ses fonctions de surveillance occulte, aussitôt après la clôture de la session parlementaire.

— C'est le 20 décembre que Djellalabad a été occupé par les Anglais.

— M. Scherer, ancien président de la Confédération suisse, est mort le 23 décembre.

# TABLE ALPHABÉTIQUE <sup>(1)</sup>

## A

- Académie française. — Election de M. Taine, 400.
- Actualités, Dieu, par l'abbé Victor Aubin, 224.
- Afghanistan. — Lutte de l'Angleterre et de la Russie, 25, 62. — Plan de campagne des Anglais, 231. — Ultimatum à l'émir Chiraly, 286. — Commencement de la guerre, 256, 505. — Succès des Anglais, 567, 720.
- Agen (diocèse d'). — Lettre de Mgr Fonteneau sur le chant dans les églises, 290.
- Almanachs, 253, 280, 391, 502, 720.
- Amiens (diocèse d'). — Le tombeau de saint Firmin, 67. — Œuvre du dimanche établie dans toutes les paroisses, 291.
- Angleterre. — Difficultés avec l'Afghanistan, 25, 62. — Justice pour les religieuses, 177. — Mort du cardinal Cullen, 239. — Nombreuses conversions, 534. — Discours de la Reine au parlement, 567. — Conversion du Révérend Orby Shipley, 592.
- Année (l'), liturgique, par Dom Guéranger, 55.
- Apollinaire (le P.). — *Doctrine spirituelle de saint François d'Assise*, 447.
- Apostolat de la prière. — Bref du Saint-Père au Directeur de cette œuvre, 275.
- Appel à nos Abonnés, 561, 643.
- Argentine (République). — Les Chambres votent la liberté de l'enseignement, 295.
- Aubin (l'abbé Victor). — *Actualités*, 224.
- Autriche-Hongrie. — Succès en Bosnie, 25. — Le Kulturkampf en Autriche, 432, 535.
- Autun (diocèse d'). — Le centenaire de saint Léger, 26.

- Auxiliatrices (les) du purgatoire, par le P. BOUTX, 314.
- Auzias. — *Législation et jurisprudence*, 615.

## B

- Bacuez (l'abbé). — *Manuel bibliographique*, 166.
- Baju (Henri). — *Le catholicisme au XIX siècle*, 336. — *La Fiancée de l'apprenti*, 501. — *Le dernier jour de l'option*, Yves le Pêcheur, Honneur satisfait, Fabius ou les Martyrs, 615.
- Bayonne (diocèse de). — Première Lettre pastorale de Mgr Ducellier, 347.
- Belgique. — Question de la législation belge auprès du Vatican, 26. — Elections municipales plus favorables aux catholiques, 295. — Projets du ministère contre l'enseignement religieux, 339. — Fédération des œuvres ouvrières catholiques, 468.
- Bernard (l'abbé). — *Daniel ou la Fin de la Captivité*, 224.
- Bernadille. — *Esquisses et croquis parisiens*, 504.
- Bibliographie. V. Bulletin bibliographique (J.). — *Les offices paroissiaux*, 558.
- Blier (Paul). — *Jeanne d'Arc*, poème, 112.
- Bonnot (Arthur). — Recherches et découvertes d'un libre-penseur, 559.
- Bordeaux (diocèse de). — Interdiction *a sacris* de l'abbé Daurelles, 695.
- Boux (le P.). — Les Auxiliatrices du purgatoire, 314.
- Bourgeois (la Vén. Marguerite), du Canada. — Sa cause de béatification, 633.
- Branchereau (L.). — *Vie de M. Hamon*, 538.
- Brésil. — L'internonce se rend à son poste, 70.

(1) Dans cette table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

Budget (le) des cultes. — Discussion à la Chambre, 514. — Le budget, par CHARLES GARNIER, 626.  
Bulletin bibliographique, 55, 111, 169, 222, 279, 334, 391, 447, 501, 558, 614, 671, 720.

## C

*Cantiques des communautés et des paroisses*, par l'abbé A. Gravier, 334.  
Cartes (les) géographiques à l'Exposition, par STANISLAS, 43.  
*Catholicisme (le) au XIX<sup>e</sup> siècle*, par Henri Baju, 336.  
Cercles catholiques. — Les nouveaux adversaires des cercles, par le vicomte G. DE CHAULNES, 367. — Réunion à Tours, 487.  
CHAMBORD (M. le comte de). — Lettre à M. de Mun approuvant son discours à la Chambre contre M. de Falloux, 449.  
CHANTREL (J.). — Préface, 5. — Chronique de la semaine, 22, 57, 113, 169, 225, 281, 337, 393, 449, 505, 562, 621, 673. — A nos lecteurs, à propos de la *France nouvelle*, 52. — Réflexions à propos du Syllabus et de la Constitution, 202. — Monseigneur Dupanloup, 137, 195, 243. — Une fête de la presse catholique, 206. — Appel à nos Abonnés, 561. — La huitième année des *Annales*, 617. — Noël, 618. — Situation générale de l'Europe, 621. — Loyson (Hyacinthe), 654. — Une nuit de Noël, nouvelle, 709.  
Chamard (Dom). — *Les Eglises du monde romain*, 329.  
CHAULNES (vicomte G. de). — La Contre-Révolution; 131. — Les nouveaux adversaires des Cercles, 367.  
Christ (le) de Charles-Quint, 651.  
Chronique de la semaine. V. CHANTREL (J.).  
Les chemins de fer à l'Exposition, par STANISLAS, 319.  
Chine. — Nouveaux martyrs, 470. — La liberté religieuse à Pékin, 699.

Clergé. — Actes de dévouement du clergé, 237.  
COMBONI (Mgr); vicaire apostolique de l'Afrique centrale. — Lettre au Saint-Père, 126.  
Comparaisons sans commentaires, 667.  
Congrégations (les) religieuses en France. — Statistique, 308.  
Congrès catholiques. — Le Pape les encourage, 26, 83. — Congrès des Œuvres catholiques à Soissons, 27. — Congrès de Bergame, 289, 345, 428, 462. — Congrès de Turin, 613.  
Congrès régional de Lille, 378, 635.  
Constantine (diocèse de). — Sacre de Mgr Dusserre, 591, 695.  
Constitutions (les) modernes, 551, 642.  
Contraste (un scandaleux), 665.  
Contrefaçon (une) impossible, 718.  
Contre-Révolution (la), par G. DE CHAULNES, 131.  
COULLIÉ (Mgr), évêque d'Orléans. — Lettre sur la mort de Mgr Dupanloup, 195. — Lettre pour la béatification de Jeanne d'Arc, 466. — Il reçoit un bref du Pape, 531.

## D

DABERT (Mgr), évêque de Périgueux. — Droit de l'Eglise à l'enseignement, 236  
*Daniel ou la Fin de la captivité*, par l'abbé Bernard, 224.  
DEMOLINS (Edmond). — *Le luxe*, 163. — *Histoire de France*, 614.  
Denier de Saint-Pierre. — L'Œuvre est érigée en Confrérie dans le diocèse de Tarbes, 70. — Lettre du cardinal Nina, 358.  
Dernières nouvelles, 280, 504, 560, 616, 672, 720.  
Desservants. — Gêne de leur position, 65.  
Devaux (A.). — *Saint Martin de Tours et son époque*, 335.  
Dimanche (le). — Lettre de M. Déchelette, 161.  
*Doctrine spirituelle de saint François d'Assise*, par le P. Apollinaire, 447.  
Dupanloup, (Monseigneur), par

J. CHANTREL, 137, 175, 243. — Détails sur sa mort, 537. — Lettre du cardinal Nina à Mgr Coullié, 140. — Lettre de Mgr Coullié sur son prédécesseur, 195. — Article de M. Poujoulat, 198. — Les funérailles, 243. — Le testament, 244. — Lettre du cardinal Guibert, 247. — Lettre pastorale de Mgr Duquesnay, 250. — Article de M. de Belcastel, 253. — Article de la *Semaine religieuse* de Tournay, — Soumission de Mgr Dupanloup au Concile, 256. DUQUESNAY (Mgr), évêque de Limoges. — Lettre sur la mort de Mgr Dupanloup, 250.

## E

Ecoles (trois) économiques, par LOUIS HERVÉ, 48. Ecoles. — Guerre aux Ecoles congréganistes, 30, 66, 72, 175, 196, 232, 463, 530, 588, 694. — La religion dans l'école, règlement officiel, 384. Education (une) sans Dieu, 667. Eglises (les) du monde romain, notamment celles des Gaules, par Dom Chamard, 329. Enseignement (l'), par Mgr NOUVEL, 141. — Droit de l'Eglise à l'enseignement, par Mgr DABERT, 236. Erdan, publiciste. — Sa mort édifiante, 63. Espagne. — Mort de Mgr Bouet, archevêque de Tarragone. — Pèlerinage espagnol au Vatican, 179, 240. — Tentative d'assassinat sur le roi, 230. Esquisses et croquis parisiens, par Bernadille, 504. Etats-Unis. — La fièvre jaune en Louisiane, 28, 70. — Mort de Mgr Elder, 296. — Proclamation religieuse du gouverneur de la Louisiane, 297. — Mort de Mgr Rosencranz, évêque de Columbus, 433. — Proclamation du président de la République, 469. Etoiles (les), livre du P. Secchi, par A. VERNIER, 656.

Eudes (le Vén. Jean). — Sa cause de béatification, 632. Exposition. — Les sciences à l'Exposition, par STANISLAS, 43, 319. — Les fêtes de l'Exposition, 169. — Distribution des récompenses, 170.

## F

FALLOUX (comte de). — Lettre à l'Union de l'Ouest, 24. — Approbation donnée par M. Léopold de Gaillard, 227. Fersen (le comte de) et la cour de France, par le baron de Klinckowstrom, 111. FÈVRE (Mgr Justin). — Le budget du Presbytère, 134. — Le prêtre soldat, 188. Fiat (M. l'abbé), successeur du P. Boré comme supérieur des Lazaristes, 119. France. — Voyages des ministres et de M. Gambetta, 25. — Décrets fixant la date des élections sénatoriales, 57. — Situation au moment de la réunion des Chambres, 113. — Discours de M. Gambetta, 113. — Fin de l'Exposition, 169. — Dévergondage de la presse, 172. — Mort de Mgr Dupanloup (V. ce mot). — Réouverture des Chambres, 226. — Jugement de M. d'Audiffret-Pasquier sur Mgr Dupanloup, 226. — La Légion de Saint-Maurice, 229. — Invalidation de M. Alfred Leroux, 281. — Inquiétudes des opportunistes, 282. — Approche de la crise, 337. — Manifeste des droites du Sénat aux électeurs sénatoriaux, 338. — Invalidation de M. Paul de Cassagnac, 340. — Election de trois conservateurs au Sénat, 395. — Invalidation de M. de Bourgoing, 396. — Validation de députés républicains, 397. — Invalidation de M. de Mun, 398, 400. — Discussion du budget, 453, 507, 569. — Inauguration du monument de Champigny, 528. — Validations et invalidations, 569. — Question à M. Dufaure

sur l'affaire de Lambazellec, 570. — Fin de la session parlementaire, 673. — Accord des deux Chambres, 679. — Manifeste des gauches du Sénat, 574. Frères (les) et l'agriculture, par ERNEST MENAULT, 157. — Succès des Frères dans l'enseignement, 237. — Les Frères à l'Exposition, 553.

## G

GARNIER (CHARLES). — Le budget, 626.  
 Gaume (Mgr). — *Un signe des temps ou les 80 miracles de Lourdes*, 503.  
 Gentelles (Mme A. de). — *Souvenez-vous des âmes du purgatoire*, 112.  
 GERBET (Mgr). — L'homme, poésie, 609.  
 Génuflexion (la), 715.  
 Godefroy (Frédéric). — *Morceaux choisis des prosateurs et poètes français*, 168. — *Histoire de la littérature française*, 569. — *La Mission de Jeanne d'Arc*, 671.  
 GOORMACHTIG (L. M.). — Le plainchant, 325.  
 Gravier (l'abbé A.). — *Cantiques des communautés et des paroisses*, 334.  
 Guéranger (Dom Prosper). — *L'Année liturgique*, 55.  
 GUBERT (cardinal). — Lettre sur la mort de Mgr Dupanloup, 247.

## H

Haïti (l'Eglise d'), statistique, par MGR GUILLOUX, 102.  
 HARMEL (Léon). — Les Sociétés de patrons, 493, 541.  
 HERVÉ (Louis). — Trois écoles écoles économiques, 48.  
*Histoire de France*, par Edmond Demolins, 614.  
*Histoire de sainte Angèle Mérici* et de tout l'ordre des Ursulines, par l'abbé V. Postel, 501.

## I

Index (livres à l'), 72.  
 Influences (les) lunaires, 218.  
 Instituteur (l') et le prêtre, 555.  
 Italie. — Le Kulturkampf en Italie, 63. — Entrée triomphale de Mgr Sanfelice à Naples, 118. — L'évêque de Parme et le roi Humbert, 346. — Tentative d'assassinat contre le roi Humbert, 373, 452. — Lettre de l'archevêque de Chieti au roi Humbert, 453. — *Exequatur* accordé à l'archevêque de Naples, 462. — Le régicide Pas-sanante, 565. — Chute du ministère Cairoli, 623. — Le ministère Depretis, 676. — Mort du cardinal Asquini, 691.

## J

Jean-Baptiste (Saint), étude sur le Précurseur, par l'abbé Planus, 167.  
 Jeangeot (l'abbé). — *Jeanne d'Arc et ses souvenirs*, 448.  
*Jeanne d'Arc*, poème, par Paul Blier, 162.  
*Jeanne d'Arc et ses souvenirs à Domremy et à Vaucouleurs*, par l'abbé Jeangeot, 448.  
*Jeanne d'Arc (la Mission de)*, par Frédéric Godefroy, 671.  
 Joly (le Vén. Bénigne). — Sa cause de béatification, 632.  
 Jubilé. — Prochain annonce du jubilé de joyeux avènement, 689.

## K

Kissingen et le Centre, 436.  
 Klinckowstrom (baron de). — *Le comte de Fersen et la cour de France*, 111.  
 Kulturkampf (le) en Italie, 63.

## L

Lambazellec (l'affaire de) 76, 123. — Question adressée à M. Du-faure à la Chambre par M. Louis de Kerjégu, 570.  
*Législation et jurisprudence*, par Auzias, 615.  
 LÉON XIII. — Lettre au cardinal

Nina sur la conduite du Saint-Siège dans les circonstances actuelles, 7. — Discours aux pèlerins piémontais, 14. — Sa politique appréciée par un homme d'Etat, 15. — Lettre à Mgr Debs, archevêque maronite de Beyrouth, 29. — Bref à l'archevêque de Bourges, 67. — Bref sur l'Œuvre des Congrès catholiques, 83. — Audiences, 129. — Discours aux pèlerins espagnols, 181. — Adresse lue par l'évêque d'Huesca, 240. — Adresse envoyée par Mgr d'Aneiros, archevêque de Buénos-Ayres, 240. — Bref au Directeur de l'Apostolat de la prière, 276. — Bref à M. Jean-Baptiste de Rossi, nommé préfet du Musée chrétien du Vatican, 287. — Bref à un évêque de la Pologne russe, 301. — Bref où le Pape recommande la doctrine de de saint Thomas, 472. — Bref au cardinal Régnier, recommandant le Denier de Saint-Pierre, 474. — Audience au docteur Matteucci, 475. — Discours à l'occasion du vénérable Pompilio Pirolti, 476. — Discours aux professeurs de l'Université pontificale grégorienne, 524. — Discours à la Société primaire romaine des intérêts catholiques, 582. — Discours aux dames de la *Pieuse union*, 629. — Organisation de la prélatrice romaine. — Discours aux membres de la Société primaire ouvrière, 688. — Bref à Mgr de Saint-Denys (Réunion), 696.

Libéraux (entre) et orthodoxes, 150, 190.

Libéralisme (le) pratique, 372.

Livre (le) jaune, 353. — Lettre de M. Dufaure, 353. — Circulaire de M. Waddington, 356. — Lettre du cardinal Franchi à Mgr Meglia, 357.

Loyson (Hyacinthe), par J. CHANTREL, 654.

Luxe (le), par E. DEMOLINS, 163.

Lyon (diocèse de). — Refus de chauffage pour les écoles congréganistes, 175, 465, 695. — Mort de la Sœur Saint-Justin, 235.

— Réouverture des Cours de l'Université, 593.

## M

*Manuel biblique*, par M. Bacuez, 166.

*Mare (la) aux chasseurs*, par M<sup>me</sup> de Stolz, 392.

Marseille (diocèse de). — Entrée de Mgr Robert dans sa ville épiscopale, 27. — Lettre pastorale, 68. — Interdiction de la procession aux cimetières, 348.

*Martin (saint) de Tours et son époque*, par A. Devaux, 335.

Martinet (l'abbé). — Réimpression de ses œuvres, 644, 671. — Eloge funèbre par Mgr TURINAZ, 645, 700.

MENAUT (Ernest). — Les Frères et l'agriculture, 157.

Merveille (la) de l'Exposition, par FOLLEVILLE, 602.

MIGNOT (l'abbé). — Lettre à l'occasion de la fièvre jaune qui sévit en Louisiane, 28.

Missionnaires (les), par L. VEUILLOT, 610.

Missions. — Lettre adressée au Saint-Père par Mgr COMBONI, vicaire apostolique de l'Afrique centrale, 126. — Mort de Mgr Charbonnier, vicaire apostolique de la Cochinchine orientale, et de Mgr Dubar, vicaire apostolique du Pé-tché-ly sud-est, 298. — Départ de missionnaires, 433, 470, 536. — Les missions africaines, 433. — Une mission près du Pôle, 434. — Progrès du christianisme au Japon, 435. — Mort de Mgr Languillat, vicaire apostolique en Chine, 698.

Moreno (Mgr), évêque de la Basse-Californie. — Notice biographique, 120.

MUN (comte Albert de). — Défense de son élection, 401.

## N

Nancy. — Compte-rendu fait par Mgr Foulon à son retour de Rome, 591.

- Nécrologie. — M. Erdan, 63. — Mgr Dupanloup, 122, 137, 175, 243. — Mgr Bouet, archevêque de Tarragone, 179. — La Sœur Saint-Justin, 235. — Le cardinal Cullen, 239, 274. — Mgr Elder, 236. — Mgr Charbonnier, 298. — Mgr Dubar, 298. — Garnier Pagès, 344. — L'abbé Darras, 346. — Mgr Rosenkranz, 433. — Mgr Zampetti, évêque de Rimini, 528. — Mgr Elloy, 536. — L'abbé Souverain, 588. — Mgr Spaccapietra, 793. — Le cardinal Asquini, 691. — L'abbé Codant, 697. — Mgr Mislin, 697. — Mgr Manso, 697. — Mgr Languillat, 698.
- NINA (cardinal). — Instruction au nonce de Bruxelles au sujet de la légation belge auprès du Vatican, 26. — Lettre à l'archevêque d'Aix sur le Denier de Saint-Pierre, 358.
- NOUVEL (Mgr), évêque de Quimper. — V. Quimper. — Lettre sur l'enseignement religieux, 141. — Nouvelles religieuses, 26, 73, 118, 175, 232, 289, 345, 428, 462, 528, 586, 691.
- Nuit (une) de Noël, par J. CHANTREL, 709.
- Œuvres. — Les œuvres militaires 96.
- Offices (les) paroissiaux, par J. Blanchon, 558, 616.
- Orléans (diocèse de). — Mort de Mgr Dupanloup, 122. — Notice sur Mgr Coullié, son successeur, 122. — V. Dupanloup (Monseigneur).
- Ouvrier (l') du lundi, poésie, 159.
- Ouvroirs (les), par PAUL PIGELET, 145.
- Patrons (les sociétés de), par LÉON HARMEL, 493, 541.
- Paris chrétien, 485.
- Paris (diocèse de). — Pèleri-  
nage de Saint-Denis, 66. —  
— Ordinations, 126, 694. — La  
Toussaint, 290. — Progrès de  
l'église du Sacré-Cœur, 429.
- PAULINIER (Mgr), archevêque de  
Besançon. — Lettre sur l'Uni-  
versité catholique de Paris, 233.
- Périgueux (diocèse de). — Lettre  
de Mgr de Périgueux sur le  
droit de l'Eglise à l'enseigne-  
ment, 236. — Adresse au Pape  
et Bref du Saint-Père, 532.
- Pérou. — Assassinat du président  
du Sénat, 454.
- PIE (Mgr). — V. Poitiers.
- Pie IX. — Un monument à  
Pie IX, liste de souscription,  
332. — Pie IX et les nègres,  
554. — Question de sa béatifi-  
cation, 692.
- PIGELET (Paul). — Les ouvroirs,  
145.
- Plain-chant (le), par L. M. GOOR-  
MACHTIG, 325.
- Planus (l'abbé). — *Saint Jean-  
Baptiste*, étude sur le Précur-  
seur, 167.
- Poitiers (diocèse de). — Voyage  
de Mgr Pie à Rome, 27. —  
Homélie sur le Saint-Père au  
retour de Rome, 537.
- Politesse (de la) et du bon ton*,  
par la comtesse Drohojowska,  
168.
- Pologne (l'Eglise en), 299.
- Portugal. — Mort de Mgr Mansa,  
évêque de Guarda, 697.
- Postel (l'abbé V.) — *Histoire de  
sainte Angèle Mérici*, 501.
- POUJOLAT. — Article sur Mgr Du-  
panloup.
- Poullaouën (les Sœurs de). —  
Correspondance entre Mgr Nou-  
vel et le préfet du Finistère,  
30, 72.
- Prælectiones philosophicæ*, par  
P. Vallet, 222.
- Presbytère (le budget du), par  
Mgr JUSTIN FÈVRE, 134. —  
Calculs, 186.
- Prêtre (le) soldat, par Mgr Jus-  
tin FÈVRE, 188.
- Presse catholique (une fête de la),  
par J. CHANTREL, 206. — Dis-  
cours de M. Verspeyen, 258.
- Prusse. — Le socialisme au Reichs-



tag, 36, 60. — Attitude des catholiques, 60. — Déclaration du Centre, 116. — Bonnes paroles de l'empereur Guillaume, 125. — Vote du projet de loi contre le socialisme, 173. — Guerre au socialisme, 230. — Politique du Centre, 283. — Situation religieuse, 294, 436. — Nouveau procès contre le cardinal Ledochowski, 467. — Retour de Guillaume à Berlin et ses paroles sur la religion, 563.  
*Purgatoire*, par le P. Marcel Bouix, 279.  
 Puy (diocèse du). — Jubilé sacerdotal de Mgr Le Breton, 68.

## Q

Question (la) sociale, 491.  
 Quimper (diocèse de). — Correspondance, entre Mgr Nouvel et le préfet du Finistère à l'occasion des Sœurs de Poullaouën, 30, 72. — Le Frère Camérin et l'adjoint-maire de Lambazellec, 123.

## R

*Recherches et découvertes d'un libre-penseur*, par Arthur Bounot, 559.  
*Recueil de prières et d'œuvres pies indulgenciées*, traduction de L. Pallard, 502.  
*Recueil de tiers-ordres*, etc., par L. Pallard, 503.  
 REICHENSBERGER (M.). — Son discours au Reichstag sur le socialisme, 36.  
 Religieuses et laïques dans les hôpitaux, 386.  
 Revue économique et financière, par A. F., 54, 110, 166, 221, 279, 332, 390, 445, 499, 557, 612, 660, 719.  
 Richard (Mgr), coadjuteur de Paris. — Discours pour la réouverture des Cours de l'Université de Paris, 363.  
 Robert (Monseigneur), par Dom

CH. — Mgr Robert considéré comme archéologue, 266.  
 Rodez (diocèse de). — Décision du Conseil général de l'Aveyron sur les demi-bourses départementales, 69.  
 Rossi (Jean-Baptiste de). — Il reçoit un bref du Pape, 287.  
 Rouen (diocèse de). — Une conférence du P. Félix au Havre, 350.  
 Royauté (la) pontificale, 184.  
 Russie. — Prise de possession de la Bessarabie, 175. — Conversions au catholicisme, 298. — Continuation de la persécution en Pologne, 299.

## S

*Sacrilège (le) de Chêne-Bourg*, 335.  
 Saint-Denis (diocèse de). — Bref du Saint-Père, 676.  
 Saint-Dié (diocèse de). — Les fêtes de Domremy, 70.  
 Sciences (les) à l'Exposition, par STANISLAS, 43, 317.  
 SÉGUR (marquis de). — L'enfant qui bat sa mère, 665.  
 Service (le) obligatoire, 312.  
 Socialisme. — Le socialisme an Reichstag, 36. — Socialisme catholique, 376. — *Le socialisme contemporain*, par l'abbé Winterer, 448.  
 Soissons (diocèse de). — Congrès des œuvres catholiques, 27.  
*Somme ascétique de saint François de Sales*, par l'abbé Nestor Albert, 167.  
*Souvenez-vous des âmes du purgatoire*, par M<sup>me</sup> de Gentelles, 112.  
 SOUSSENS (M.). — La situation des catholiques en Suisse, 302.  
 STANISLAS. — Les sciences à l'Exposition, 63, 319. — Les chemins de fer, 319.  
 Suisse. — Défaite du parti Cartret à Genève, 115. — La situation des catholiques en Suisse, par M. SOUSSENS, 302. — Question de l'élection des curés dans le Jura, 352. — Election du pré

président de la Confédération, 616.  
 — La peine de mort, 678. —  
 L'orphelinat de Douvaine, 698.  
**Syllabus (le) et les Constitutions.**  
 — Discours de M. de Ryckman,  
 84. — Réflexions sur ce discours,  
 par J. CHANTREL, 202. — Le  
 Syllabus justifié par les régi-  
 cides, 562. — Le Syllabus et la  
 liberté, 662.

## T

**Tarbes (diocèse de).** — Mgr Jour-  
 dan érige en confrérie l'œuvre  
 du Denier de Saint-Pierre, 70.  
 — Pèlerinages à Lourdes et  
 guérisons, 124.  
**Toulouse (diocèse de.)** — Univer-  
 sité de Toulouse, V. Universités.  
**Tours (diocèse de).** — Pèlerinage  
 à saint Martin, 292, 431.  
**Trappiste (le),** 717.  
**Tulle (diocèse de).** — M. l'abbé  
 Denéchau est nommé évêque  
 en remplacement de Mgr Ber-  
 teaud, démissionnaire, 293.  
**TURINAZ (Mgr),** évêque de Tar-  
 rentaise. — Eloge funèbre de  
 l'abbé Martinet, 645, 700.  
**Turquie.** — Changement de mi-  
 nistère à Constantinople. —  
 Mort de Mgr Spaccapietra,  
 archevêque de Smyrne, 593.

## U

**Universités catholiques.** — Uni-  
 versité de Paris, 91, 369.

Institut de Toulouse, 95, 481. —  
 Lettre de Mgr Paulinier sur  
 l'Université de Paris, 233. —  
 Université de Louvain, 296. —  
 Université d'Angers, 577. —  
 Université de Lille, 479. —  
 Université de Lyon, 593.  
**Urbain II.** — Recherches de Mgr  
 Langénieux pour établir des  
 preuves de son culte, 631.  
**Usine (l') de Lafarge,** 211, 268.  
**Vallet (l'abbé P.).** — *Prælectio-  
 nes philosophicæ,* 222.  
**Variétés,** 157, 220, 553, 609, 665,  
 715.  
**Vatican (au) et Nouvelles du Va-  
 tican,** 14, 128, 179, 240, 287, 472,  
 524, 582, 629. — Les calomnies  
 contre le Vatican, 128.  
**Vêpres (les) siciliennes,** 220.  
**VERNIER (A.).** — *Les Etoiles,* livre  
 du P. Secchi.  
**Versailles (diocèse de).** — Lettre  
 circulaire de Mgr Goux sur un  
 nouveau catéchisme, 351.  
**VEULLOT (Louis).** — Les Mission-  
 naires, 610.  
**Vianney (le Vén.),** curé d'Ars. —  
 Sa cause de béatification, 464.  
*Vie de M. Hamon,* par l'abbé  
 L. Branchereau, 558.

## W

**Winterer (l'abbé).** — *Le Social-  
 isme contemporain,* 448.

**Avis.** — Au dernier moment, et lorsque la première partie de ce  
 numéro était sous presse, nous nous sommes aperçus qu'il nous  
 manquait environ deux pages pour insérer à la fin la *Table des ma-  
 tières* et la *Table alphabétique*. Voilà pourquoi la première de ces  
 Tables manque aujourd'hui; nous la donnerons dans notre prochain  
 numéro.

**Le gérant: P. CHANTREL.**



